URBAIN VIII

et

LA RIVALITÉ DE LA FRANCE

et de

LA MAISON D'AUTRICHE

de 1631 à 1635

THÈSE

POUR LE DOCTORAT ÈS-LETTRES

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

Auguste LEMAN

PROFESSEUR AUX FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

LILLE
René Giard, libraire éditeur
2, rue Royale, 2

PARIS
Édouard Champion, libraire-éditeur
5, quai Malaquais, 5

1919

URBAIN VIII

et

LA RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE

de 1631 à 1635

URBAIN VIII

et

LA RIVALITÉ DE LA FRANCE

et de

LA MAISON D'AUTRICHE

de 1631 à 1635

THÈSE

POUR LE DOCTORAT ÈS-LETTRES

Présentée a la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

Auguste LEMAN

PROFESSEUR AUX FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

LILLE
René Giard, libraire-éditeur
2, rue *Royale*, 2

PARIS
Édouard Champion, libraire-éditeur
5, *quai Malaquais*, 5

1919

PRÉFACE

Nous nous proposons de rechercher ici quelle a été l'attitude du pape Urbain VIII dans les conflits qui s'élevèrent entre la France et la maison d'Autriche, depuis les accords signés à Cherasco, les 6 avril et 19 juin 1631, jusqu'à la déclaration de guerre de Louis XIII à l'Espagne du 19 mai 1635.

C'est seulement, en effet, à partir de 1631 que la diplomatie pontificale a été amenée à tout subordonner au dessein de réconcilier les grandes puissances catholiques, la France et la maison d'Autriche. Jusqu'à cette date, Richelieu, paralysé par les entreprises des Huguenots, entravé par les intrigues d'une coterie qui s'appuyait sur Marie de Médicis, n'a pas joui de la liberté nécessaire pour profiter des troubles de l'Allemagne et reprendre la lutte traditionnelle contre la maison d'Autriche. Le cardinal s'est assurément déjà heurté aux Habsbourg : depuis qu'il est entré d'une manière définitive dans les conseils du roi, les affaires de la Valteline, de la succession de Mantoue ont deux fois mis aux prises la France et la maison d'Autriche ; mais ces conflits se sont localisés ; une solution a été donnée au premier par la paix de Monçon, au second par les accords de Cherasco. Ce n'est qu'après avoir imposé aux protestants de France la paix d'Alais (28 juin 1629), après avoir définitivement triomphé de Marie de Médicis à la Journée des Dupes (11 novembre 1630), que le ministre de Louis XIII peut s'appliquer à la grande affaire de l'abaissement de la maison d'Autriche. A partir de ce moment, Richelieu ne cessera plus de soutenir les anciens adversaires de l'empereur et du roi d'Espagne, de leur en susciter de nouveaux jusqu'au jour où, en 1635, le roi de France descendra lui-même dans la lice. Ainsi alimentée par la rivalité des Bourbons et des Habsbourg, la guerre dont l'Allemagne est le théâtre depuis 1618 ira se perpétuant ; son théâtre s'élargira tous les jours davantage.

Dès lors que l'hostilité de la France contre la maison

d'Autriche est devenue la principale cause de la prolongation de la guerre religieuse en Allemagne, la nécessité de mettre un terme aux divisions des deux grandes maisons catholiques apparaît pressante. N'est-ce pas le seul moyen de rétablir la paix universelle, d'apporter un remède aux maux qui accablent les catholiques d'Allemagne ? Depuis qu'il est monté sur le trône pontifical, le pape Urbain VIII n'a pas cessé de chercher à réconcilier ces puissances rivales ; après 1631, il s'y applique avec un redoublement de zèle. La tâche est difficile : les adversaires se rencontrent partout ; ils se heurtent partout. Le souverain pontife ne la juge pas au-dessus de ses forces : il ne se lasse pas d'agir à Paris, à Madrid et à Vienne pour obtenir un règlement pacifique de tous les différends. Les souverains menacent-ils de vider leurs querelles par les armes ; le pape s'entremet pour apaiser leurs colères, calmer leurs ressentiments. La rupture consommée, le Saint-Siège poursuivra encore avec une infatigable constance le rétablissement de la concorde.

Ces conclusions ne s'accordent pas avec les opinions les plus communément reçues. Sur la foi des relations des ambassadeurs vénitiens, Ranke a affirmé que des alliances « sinon immédiates, du moins indirectes », avaient existé en 1631 et 1632 entre le Saint-Siége et les protestants d'Allemagne et de Suède [1]. Dans un mémoire dont le titre seul révèle l'idée maîtresse, Gregorovius a prétendu que le pape avait jusqu'en 1635 favorisé la France au détriment de la maison d'Autriche : le chef de l'Eglise aurait, pour affaiblir la redoutable puissance des Habsbourg, toléré les alliances de Louis XIII avec les protestants d'Allemagne et avec la Suède ; indifférent aux souffrances des catholiques, il aurait applaudi aux succès de Gustave-Adolphe [2]. Cette thèse a sans doute été trouvée exagérée ; il a été démontré que plusieurs des faits dont on l'appuyait étaient controuvés [3] ; elle est néan-

1. RANKE, *Histoire de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles* (Traduction HAIBER), 1848, III, 168.

2. GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 1879.

3. Voir PIEPER, *Beiträge zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges* dans les *Historisch-Politische Blätter*, 1884, 471-492 ; EHSES, *Der Papst Urban VIII und Gustav-Adolf* dans le *Historisches Jahrbuch*, 1895, 336-341 ; SCHNITZER, *Urbans VIII Verhalten bei der Nachricht des Todes des Schwedenkönigs*, dans EHSES, *Festschrift zum elfhundertjährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom*, 280.

moins restée en faveur [1]. Si M. Schnitzer ne l'a pas entièrement reprise dans une étude publiée, en 1899, sur la politique du Saint-Siège pendant la première moitié de la guerre de Trente ans, il a, du moins, soutenu qu'Urbain VIII avait tout d'abord supporté les alliances de la France avec les hérétiques d'Allemagne et notamment avec Gustave-Adolphe ; le chef de l'Eglise ne se serait décidé à réprouver ces coalitions coupables, il n'aurait enjoint à Louis XIII de les rompre que sous la pression de l'empereur, du roi d'Espagne et des princes catholiques d'Allemagne, sous la menace d'une invasion du roi de Suède en Italie [2]. Il nous est apparu, au contraire, que dans cette crise qui commence en 1631 pour ne finir qu'avec la déclaration de guerre de 1635, le Saint-Siège n'a jamais toléré les alliances de la France avec les ennemis du catholicisme ; le chef de l'Eglise ne les a pas sitôt connues qu'il les a réprouvées ; son souci constant a été de les rompre. Justement jaloux de garder son titre de père commun, Urbain VIII n'a pris le parti ni de l'une ni de l'autre des puissances rivales : toujours il a eu à tâche d'observer la plus stricte neutralité. A toutes les pages de cet ouvrage on verra que le pape n'a eu d'autre fin que celle de réconcilier les Bourbons et les Habsbourg pour rendre la paix à l'Europe, soulager les catholiques d'Allemagne et assurer la tranquillité de la péninsule italienne.

Notre travail permettra d'apprécier plus justement la politique pontificale. Peut-être aussi fera-t-il mieux comprendre les relations de la France et de la maison d'Autriche à cette époque. A première vue, il n'est rien de plus incohérent et de plus contradictoire. D'une part, ces puissances rivales ne cessent de se porter de rudes coups : le roi de France suscite sans relâche à l'empereur et au roi d'Espagne de nouveaux adversaires ; il n'est pas d'intrigue qui ne se noue à Vienne et surtout à Madrid contre Louis XIII et Richelieu. D'autre part, les cabinets de Paris, de Madrid et de Vienne sont en conversation suivie ; à

1. Voir par exemple l'article consacré à Urbain VIII dans Hauck, *Real-Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édition, t. XX, 327.

2. Schnitzer, *Zur Politik des heiligen Stuhles in der 1. Hälfte des 30jährigen Krieges* dans la *Römische Quartalschrift*, 1899, 248-250.

**

chaque instant, des gentilshommes français partent pour l'Espagne, pour l'Autriche ; des diplomates espagnols, autrichiens vont en France ; toujours il est question de conditions de paix à débattre, d'accords à établir. Est-ce hésitation, inconstance ? Tout s'éclaire, nous semble-t-il, dès lors qu'est mise en lumière l'activité de la diplomatie pontificale : avec une inlassable persévérance, le pape et ses agents ne cessent d'ouvrir des pourparlers entre les cours ; sans relâche, ils ourdissent la chaîne des négociations pacifiques, renouant les fils aussitôt qu'ils se brisent. C'est de Rome qu'il convient d'observer les allées et venues des diplomates ; leurs fréquentes propositions d'accord, leurs interminables discussions sur les conditions d'un traité qui n'est jamais signé ne s'expliquent que par l'action du Saint-Siège. La France et la maison d'Autriche ont trop intérêt à se concilier le pape pour n'avoir pas égard à ses démarches pacifiques. Le souci qu'elles ont de le gagner à leur cause, de le détacher de leur adversaire, les oblige à correspondre aux desseins du chef de l'Eglise aussi longtemps qu'ils ne contrecarrent pas les leurs.

Les documents qui nous ont permis de mettre en lumière l'action diplomatique du Saint-Siège sont empruntés aux archives et bibliothèques de Rome et de Paris, aux archives de Simancas, de Florence, de Venise, de Modène [1]. Ce nous est un devoir très agréable de remercier de leur bienveillant accueil les archivistes et bibliothécaires préposés à la garde des dépôts que nous avons visités. Les préfets des Archives et de la Bibliothèque Vaticane, M. Omont et ses collaborateurs du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale,

1. Les circonstances nous ont empêché de consulter les archives de Munich et de Vienne, comme nous l'aurions souhaité. Le travail de M. Schnitzer, *Zur Politik des heiligen Stuhles in der 1. Hälfte des 30jährigen Krieges*, rédigé d'après ces mêmes archives, nous fait du moins connaître l'essentiel des documents qui se rapportent aux années 1631 et 1632. Pour les années suivantes, nous croyons avoir défini d'une manière suffisamment exacte les relations de l'électeur de Bavière et de l'empereur avec le Saint-Siège, grâce à la correspondance du duc Maximilien avec le cardinal François Barberini, grâce aussi aux rapports des diplomates pontificaux, des agents français, des ambassadeurs et des agents de l'Espagne qui ont résidé à Vienne pendant cette période.

M. Espinas, archiviste du dépôt des Archives des Affaires Etrangères, MM. Paz et Montero, directeurs de l'Archivo de Simancas, nous ont beaucoup aidé dans nos recherches ; nous leur en témoignons ici toute notre reconnaissance. M. Bourgeois, professeur d'histoire diplomatique à la Faculté des Lettres de Paris, a bien voulu s'intéresser à ce travail et nous donner de précieux conseils ; qu'il daigne agréer l'expression de notre gratitude.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

Sources manuscrites

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES D'ITALIE.

ROME. — I. ARCHIVES DU VATICAN

I. — NUNZIATURE.

Le fonds des Nunziature des Archives Vaticanes ne possède généralement, pour l'époque d'Urbain VIII, que des copies de la correspondance des nonces avec la secrétairerie pontificale ; la plupart des pièces originales sont passées dans les archives de la famille Barberini à laquelle appartenait le pape ; elles forment une partie importante de la Bibliothèque Barberini. Quelques-unes sont cependant restées aux Archives Vaticanes. C'est de pièces originales que sont formés les volumes suivants que nous avons utilisés :

Fiandra, 20 et 21. — Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce de Flandre, Fabio de Lagonissa ; dépêches chiffrées de Fabio de Lagonissa à François Barberini, de 1632 et 1633.

Francia, 306. — Lettres en clair de François Barberini au nonce de France, Giorgio Bolognetti, de 1634.

Polonia, 45 et 46. — Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce de Pologne, Onorato Visconti ; dépêches chiffrées d'Onorato Visconti à François Barberini, de juin 1632 à novembre 1633.

Savoia, 57. — Dépêches chiffrées du nonce de Savoie, Alessandro Castracani, à François Barberini, de 1633.

Svizzera, 23. — Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce de Suisse, Ranuccio Scotti ; dépêches chiffrées de Ranuccio Scotti à François Barberini de 1632.

Pace, 9. — Lettre en clair et dépêches chiffrées de divers à Giovanni-Giacomo Pancirole, nonce extraordinaire pour la paix dans la Haute Italie, de 1631 à juin 1632.

10. — Dépêches chiffrées de François Barberini à Giovanni-Giacomo Pancirole, nonce extraordinaire pour la paix dans la Haute Italie, de 1631 à 1632.

II. — Miscellanea.

Armario II, vol. 110, fol. 261-280. — Instruttione di Mons. Mazzarini per andar alla corte del re Christianissimo e ivi trattar sopra la restitutione nello Stato del duca di Lorena (minute).

Armario III, vol. 47, fol. 1-13. — Instruttione a Mons. Ceva, maestro di Camera di N. S., per la nunziatura straordinaria al re Christianissimo (original).

III. — Archivio consistoriale.

Acta Consistorialia de 1631 à 1635.

II. — BIBLIOTHÈQUE VATICANE

Bibliothèque Barberini, fonds latin. — La Bibliothèque Barberini acquise par le Saint-Siège en 1902, conserve dans son fonds latin les archives de la famille Barberini et le plus grand nombre des documents concernant le pontificat d'Urbain VIII. Aussi y avons-nous puisé beaucoup. Nous nous sommes servis des volumes suivants :

2202-2205. Registre des brefs d'Urbain VIII de 1631 à 1635.

2629, fol. 175. Procès-verbal de la réunion de cardinaux tenue chez le cardinal Spada, en 1632.

4732-4735. Nicoletti, *Vita d'Urbano VIII* (tomes III, IV, V et VI).

6214. Lettres en clair de François Barberini au nonce de France, Alessandro Bichi, de 1633 à 1634 (copies).

6224-6225. Lettres en clair de François Barberini au nonce ordinaire d'Allemagne, Ciriaco Rocci, et à Girolamo Grimaldi, nonce extraordinaire en Allemagne, de 1632 à 1634 (copies).

6228-6229. Lettres en clair de François Barberini au nonce ordinaire d'Espagne, Cesare Monti, et à Lorenzo Campeggi, nonce extraordinaire en Espagne, de 1632 à 1634 (copies).

6588-6589. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce de Pologne, Onorato Visconti; dépêches chiffrées d'Onorato Visconti à François Barberini, de 1634 et 1635.

6613. Lettres du roi de Pologne, Ladislas IV, à Urbain VIII.

6707-6709. Lettres en clair de l'électeur de Bavière, Maximilien I, à François Barberini, de 1631 à 1632.

6717-6721. Dépêches chiffrées de l'électeur de Bavière, Maximilien I, à François Barberini, de 1628 à 1635.

6729-6730. Minutes des dépêches chiffrées et non chiffrées de François Barberini à l'électeur de Bavière, Maximilien I, de 1631 à 1635.

6839-6840. Lettres de l'empereur Ferdinand II à Urbain VIII, de 1631 à 1635.

6843. *Lettres de l'empereur Ferdinand II à François Barberini.*

6967-6976. Dépêches chiffrées du nonce d'Allemagne, Ciriaco Rocci, à François Barberini, de juillet 1630 à mars 1635.

6978-6980. Dépêches chiffrées de Girolamo Grimaldi, nonce extraordinaire en Allemagne, à François Barberini, de juin 1632 à décembre 1633.

6988-6991. Dépêches chiffrées du nonce ordinaire d'Allemagne, Malatesta Baglioni, à François Barberini, de décembre 1634 à juin 1635.

7049-7051. Dépêches chiffrées du père d'Alès, capucin, à François Barberini, de mars 1634 à juin 1635.

7063-7068. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini aux nonces ordinaires d'Allemagne, Ciriaco Rocci et Malatesta Baglioni, d'août 1630 à mai 1635.

7077-7078. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini à Girolamo Grimaldi, nonce extraordinaire en Allemagne, de juin 1632 à décembre 1633.

7086-7087. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au père d'Alès, capucin, de février 1634 à mai 1635.

7310. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce de Florence, Giorgio Bolognetti, de 1632.

7883-7884. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini à Giovanni-Giacomo Pancirole, nonce extraordinaire pour la paix dans la Haute Italie; dépêches chiffrées de Giovanni-Giacomo Pancirole à François Barberini, de 1631 et 1632[1].

8030-8035. Minutes des lettres en clair, des dépêches chiffrées de François Barberini à Jules Mazarin; lettres en clair et dépêches chiffrées de Jules Mazarin à François Barberini, de 1631 à 1635.

8041. Dépêches chiffrées de Jules Mazarin au cardinal Antoine Barberini, de septembre 1634 à 1635.

8068-8072. Dépêches chiffrées du nonce de France, Bagni, à François Barberini, d'août 1627 à février 1631.

8074-8075. Lettres en clair du nonce de France, Alessandro Bichi, à François Barberini, d'octobre 1630 à novembre 1634.

8076-8111. Dépêches chiffrees du nonce de France, Alessandro Bichi, à François Barberini, de décembre 1630 à novembre 1634.

8113-8123. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce de France, Alessandro Bichi, de novembre 1630 à juin 1634.

8125. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini à Francesco-Adriano Ceva, nonce extraordinaire en France; dépêches chiffrées de Francesco-Adriano Ceva à François Barberini, de juillet 1632 à février 1634.

1. On trouve aux Archives Vaticanes dans le fonds des *Nunziature* (*Pace*, VIII) les minutes des dépêches de Pancirole à François Barberini.

8136-8139. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce de France, Giorgio Bolognetti, de juillet 1634 à décembre 1635.

8151-8157. Dépêches chiffrées du nonce de France, Giorgio Bolognetti, à François Barberini, de juin 1634 à mai 1635.

8355-8372. Dépêches chiffrées du nonce d'Espagne, Cesare Monti, à François Barberini, d'avril 1631 à avril 1634.

8374-8384. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini au nonce d'Espagne, Cesare Monti, de septembre 1630 à avril 1634.

8394-8405. Dépêches chiffrées de Lorenzo Campeggi, d'abord nonce extraordinaire, puis nonce ordinaire en Espagne, à François Barberini, d'août 1632 à juin 1635.

8426-8432. Minutes des dépêches chiffrées de François Barberini à Lorenzo Campeggi, d'abord nonce extraordinaire, puis nonce ordinaire en Espagne, d'octobre 1632 à juin 1635.

III. — BIBLIOTHÈQUE DE SAINT LOUIS DES FRANÇAIS

Théodore Ameyden, *Elogia summorum pontificum et cardinalium.*

FLORENCE. — ARCHIVIO DI STATO

Archivio Mediceo, Roma. — 3350-3357. Dépêches de Niccolini, résident à Rome, à Cioli, secrétaire d'Etat, de juillet 1631 à 1635.

Ibid. — 3523. Minutes des dépêches de Cioli, secrétaire d'État, au résident à Rome, Niccolini, de 1632 à 1633.

MODÈNE. — ARCHIVIO DI STATO

Cancelleria ducale. Dispacci di Roma. — 177-178. Dépêches de Mantovani, résident à Rome, au duc de Modène, de 1631 à 1635.

VENISE. — ARCHIVIO DI STATO, FRARI

Roma, 105-111. — Dépêches d'Alvise Contarini di Tommaso, résident à Rome, au Sénat, de juillet 1632 à mars 1635.

Deliberazione dei Pregadi, 62. — Délibérations pour l'année 1632.

ARCHIVES D'ESPAGNE.

SIMANCAS. — ARCHIVO GENERAL

Secretaria de Estado.

Trois séries de documents se rencontrent dans ce fonds : les minutes des dépêches du roi à ses ambassadeurs et agents diplomatiques, les dépêches des ambassadeurs et agents diplomatiques, les *consultas del consejo de Estado*, ou procès-verbaux des délibérations du conseil d'Etat sur les affaires en cours. Cette dernière série est des plus intéressantes; car, fréquemment, elle contient non seulement le résumé des discussions et les décisions prises par le souverain, mais encore les dépêches des ambassadeurs soit en original, soit en copie, soit en résumé. Nous avons utilisé les liasses suivantes appartenant à ces trois séries :

2332-2336. Procès-verbaux des délibérations du conseil d'État pour les affaires d'Allemagne, de 1631 à 1635.

2414-2415. Minutes des dépêches du roi aux ambassadeurs d'Allemagne, de 1634 à 1635.

2457-2461. Dépêches des ambassadeur d'Allemagne au roi, de 1631 à 1635.

2995-2999. Procès-verbaux des délibérations du conseil d'État pour les affaires de Rome, de 1631 à 1635.

3096-3097. Documents se rapportant à l'affaire de la protestation du cardinal Borgia.

3136. Documents se rapportant à la question des décimes pour la guerre contre les Turcs.

3147-3150. Minutes des dépêches du roi aux ambassadeurs à Rome, de 1630 à 1635.

3336-3339. Procès-verbaux des délibérations du conseil d'État pour les affaires de Lombardie, de 1631 à 1635.

3446. Dépêches du gouverneur de Milan au roi, de 1633.

3340. Procès-verbaux des délibérations du conseil d'État pour les affaires de Venise, de 1632 à 1634.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE DE PARIS.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Allemagne, Correspondance, 8 à 11 [1].

Autriche, Correspondance, 15.

Bavière, Correspondance, 1.

Cologne, Correspondance, 1.

Espagne, Correspondance, 16-18. Supplément, 3. Mémoires, 268.

France, Correspondance, 252-253, 807.

Gênes, Correspondance, 2.

Grisons, Correspondance, 7.

Lombardie, Correspondance, 2.

Piémont, Correspondance, 16-22.

Rome, Correspondance, 44-48, 50-51, 54-56. Les pièces contenues dans les volumes 49, 52 et 53 se rapportent à la période qui suit celle que nous étudions.

Suède, Correspondance, 3.

1. Les volumes que nous signalons contiennent indifféremment, soit les dépêches des agents diplomatiques, soit les instructions et les dépêches émanées de la cour, soit des mémoires.

ARCHIVES NATIONALES

La série K, dite série des Monuments historiques, contient les papiers de l'ambassade d'Espagne en France qui ont autrefois appartenu aux Archives de Simancas.

Nous nous sommes servis des cartons suivants :

1415-1417, 1421-1423. Procès-verbaux des délibérations du conseil d'État pour les affaires de France, de 1631 à 1635.

1424-1425. Minutes des dépêches du roi aux ambassadeurs de France, de 1631 à 1635.

1644. Procès-verbaux des délibérations du conseil d'État pour les affaires de France, de 1630 à 1643.

1664. Procès-verbaux des délibérations du conseil d'État pour les affaires de France, de 1634.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Fonds Français.

10728. Despesches et memoires faits par M. le duc de Crequi en son ambassade extraordinaire à Rome (1633). Copie du XVIIIe siècle.

10759. Diverses despesches de la négotiation de M. le comte de Barrault, ambassadeur en Espagne, 1630-1633. Originaux et minutes.

18678. Mémoires concernant diverses provinces ou villes de France et le Domaine royal. Instructions à divers ambassadeurs sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Fol. 205, Instruction à Charles de Créqui, duc de Lesdiguières, 1633.

Fonds Français (Nouvelles acquisitions).

282. Minutes des lettres écrites au roi Louis XIII et à ses ministres et secrétaires d'État par M. le cardinal de Lyon (Alphonse-Louis Du Plessis de Richelieu) pendant son ambassade extraordinaire à la cour de Rome, en 1635 et 1636, sous le pontificat du pape Urbain VIII, conservées par le sieur Ménager, secrétaire du cabinet de cette Eminence. Copie du XVIIe siècle.

Fonds Italien.

L'administration de la Bibliothèque Nationale a, on le sait, fait copier la correspondance des ambassadeurs de Venise à Paris conservée à Venise aux archives des Frari. Ce sont ces copies que nous avons utilisées.

1797. Correspondance de Girolamo Cavazza, ministre plénipotentiaire de la République, avec le Sénat, de 1629 à 1631.

1801-1803. Correspondance de l'ambassadeur de la République, Alvise Contarini di Tommaso, avec le Sénat, de 1631 à 1632.

1803-1808. Correspondance de l'ambassadeur de la République, Giovanni Soranzo, avec le Sénat, de 1632 à 1634.

1808-1809. Correspondance de l'ambassadeur de la République, Alvise Contarini di Nicolò, avec le Sénat, de 1634 à 1635.

Sources imprimées

LETTRES ET ACTES DIPLOMATIQUES.

AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, tomes IV, V, VII, VIII, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1861-1877, in-4°.

BAROZZI et BERCHET, *Relazioni della corte di Roma*, tome I, Venise, 1877, in-8°.

Bullarium diplomatum et priuilegiorum sanctorum Romanorum pontificum, t. XIV, Turin, 1868, in-4°.

CAUCHIE (Alfred) et MAERE (René), *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre* (1596-1635), publié par la Commission royale d'histoire, Bruxelles, 1904, in-8°.

DU MONT (J.), *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. V, 2e partie, t. VI, 1re partie, Amsterdam et La Haye, 1728, in-f°.

FEUQUIÈRES (Manassès de Pas, marquis de), *Lettres et négociations*, t. I et II, Amsterdam et Paris, 1753, in-12.

GROTIUS (Hugo), *Epistolæ ecclesiasticæ et historicæ*, Amsterdam, 1687, in f°.

HALLWICH (Hermann), *Wallenstein's Ende. Ungedrückte Briefe und Akten*, t. I et II, Leipzig, 1879, in-8°.

HANUY (François), *Petri cardinalis Pazmany ecclesiæ Strigoniensis archiepiscopi et regni Hungariæ primatis, epistolæ collectæ*, t. II, Budapest, 1911, in-4°.

IRMER (Georg), *Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser von 1631 bis 1634*, t. II et III, Leipzig, 1889-1891, in-8°.

KIEWNING (H.), *Nuntiatur des Pallotto*, 1628-1630, dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken, Abteilung IV, XVII Jahrhundert*, t. I et II, Berlin, 1895-1897, in-8°.

MILLER DE BRASSO (Iac. Ferd.), *Epistolæ quæ haberi poterant S. R. E. cardinalis archiepiscopi Strigoniensis et Hungariæ primatis Petri Pazmany ad pontifices, imperatores, reges, principes, cardinales aliosque illustres ævi sui uiros datæ et vicissim ab illis acceptæ*, t. II, Budapest, 1822, in-8°.

RICHELIEU, *Maximes d'Etat et fragments politiques*, publiés par Georges HANOTAUX, dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France*, série II, *Mélanges historiques*, vol. III, Paris, 1880, in-4°.

MÉMOIRES ET ÉCRITS DU TEMPS.

BENEDETTI (Elpidio), *Raccolta di diverse memorie per scrivere la vita del cardinale Giulio Mazarini Romano*, Lyon, s. d., in-4o.

CHEMNITZ, *Königlichen Schwedischen in Teutschland geführten Kriegs 1 Teil*, Stettin, 1648.

MONTGLAT (F.-P. de Clermont de), *Mémoires contenant l'histoire de la guerre entre la France et la maison d'Autriche, durant l'administration du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin*, dans la *Collection* MICHAUD et POUJOULAT, 3e série, t. V, Paris, 1838, in-8o.

NOVOA (Matias de), *Historia de Felipe IV*, dans la *Coleccion de Documentos ineditos para la historia de España*, t. LXIX, Madrid, 1878, in-8o.

PUFENDORF (S.), *Commentariorum de rebus Suecicis libri XXVI ab expeditione Gustaui Adolfi regis in Germaniam ad abdicationem usque Christinæ*, Utrecht, 1686, in-fo.

RICHELIEU (Armand-Jean-Duplessis, cardinal, duc de), *Mémoires*, t. II, dans la *Collection* MICHAUD et POUJOULAT, 2e série, t. VIII, Paris, 1838, in-8o.

SIRI (Vittorio), *Memorie recondite*, t. VII, Lyon, 1679, in-4o.

SIRI (Vittorio), *Il Mercurio overo Historia de' correnti tempi*, t. IV, Casale, 1655, in-4o.

SOUVIGNY (Jean Gangnières, comte de), *Mémoires*, publiés par Louis de CONTENSON, dans la *Société de l'Histoire de France*, t. I, Paris, 1906, in-8o.

II. — OUVRAGES [1]

BAUR (Joseph), *Philipp von Sötern, geistlicher Kurfürst zu Trier und seine Politik während des dreissigjährigen Krieges*, t. I, Spire, 1897, in-8o.

*BAZZONI (Augusto), *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, dans la *Biblioteca della Rivista Europea — Rivista internazionale*, fasc. 6, Florence, 1882, in-8o.

BUEHRING (Johannes), *Venedig, Gustav-Adolf und Rohan*, dans les *Hallesche Abhandlungen zur neueren Geschichte*, fasc. 20, Halle, 1885, in-8o.

CARUTTI (D.), *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. II, Turin, 1875, in-8o.

CHARVÉRIAT (E.), *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. II, Paris, 1878, in-8o.

COUSIN (Victor), *La jeunesse de Mazarin*, Paris, 1865, in-8o.

DROYSEN (G.), *Gustav-Adolf*, t. II, Leipzig, 1870, in-8o.

DUHR (B.), *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, t. II, 1re et 2e partie, Fribourg en Brisgau, 1913, in-8o.

1. Nous avons signalé par un astérisque les ouvrages où sont publiés des documents originaux utilisés dans cette étude.

* Ehses (Stephan), *Papst Urban VIII und Gustav-Adolf* dans le *Historisches Jahrbuch*, XVI (1895), p. 336-341.

Fagniez (Gustave), *Le pere Joseph et Richelieu*, t. I et II, Paris, 1894, in-8°.

Gindely (A.), *Waldstein in der Beleuchtung des Vatikanischen Archivs* dans l'*Allgemeine Zeitung* du 13 avril 1882.

Gindely (A.), *Waldsteins Vertrag mit dem Kaiser bei der Uebernahme des zweiten Generalats* dans les *Abhandlungen der Klasse fur Phil. Geschichte der K. Böhm. Gesellschaft der Wissenschaften.* VII, 3. Prague, 1889, in-4°.

* Gregorovius (Ferdinand). *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, Stuttgart, 1879, in-8°. Traduction italienne, Rome, 1879.

Griffet (H.), *Histoire du regne de Louis XIII*, t. II, Paris, 1758, in-4°.

* Guenter (Heinrich), *Die Habsburger-Liga* dans les *Historische Studien*, fasc. 62, Berlin, 1908, in-8°.

D'Haussonville (Le comte), *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, Paris, 1854, in-8°.

Henrard (Paul), *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, Paris, 1876, in-8°.

Khevenhiller (F. C.), *Annales Ferdinandei*, t. XI et XII, Leipzig, 1726, in-f°.

Klopp (Onno), *Der dreissigjahrige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, t. III, 2e partie, Paderborn, 1896, in-8°.

Kretzschmar (J.), *Gustav-Adolfs Plane und Ziele in Deutschland und die Herzöge von Braunschweig und Luneburg* dans les *Quellen und Darstellungen zur Geschichte Niedersachsens*, fasc. 17, Leipzig, 1904, in-8°.

Le Vassor (Michel), *Histoire du règne de Louis XIII*, 2e édit., t. VI, 2e partie, VII, 1re et 2e partie, VIII, 1re partie, Amsterdam, 1708-1712, in-12.

Pfister (Charles), *Histoire de Nancy*, t. III, Paris, 1910, in-8°.

Pieper (Anton), *Beiträge zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges* dans les *Historisch-politische Blatter*, XCIV (1884), pp. 471-492.

Ranke (Louis), *Histoire de la papauté pendant les XVIe et XVIIe siècles*, (trad. Haiber), t. III, Paris, 1848, in-8°.

Rott (Edouard), *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés*, t. IV, 1re et 2e partie, Paris, 1909-1911, in-8°.

Rott (Edouard), *Richelieu et l'annexion projetée de Genève*, dans la *Revue historique*, CXII (mars 1913), pp. 275-300, CXIII (mai 1913), pp. 23-63.

Schmidlin (J.), *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom, S. Maria dell'Anima*, Fribourg en Brisgau, 1906, in-8°.

* Schnitzer (Jos.), *Urbans VIII Verhalten bei der Nachricht vom Tode des Schwedenkönigs*, dans Ehses (Stephan), *Festschrift zum elfhundertjährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom*, pp 280-284, Fribourg en Brisgau, 1897, in-4°.

* Schnitzer (Jos.), *Zur Politik des heiligen Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges* dans la *Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, t. XIII (1899), pp. 151-262.

Schweitzer (Paul), *Die Wallenstein-Frage in der Geschichte und im Drama*, Zurich, 1899, in-8°.

* Soeltl, *Der Religionskrieg in Deutschland*, t. III, Hambourg, 1842, in-12.

Waddington (A.), *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de 1630 à 1650*, dans les *Annales de l'Université de Lyon*, t. I, Paris, 1895, in-8°.

Weech (William Nassau), *Urban VIII*, Londres, 1905, in-12.

Weinitz (Fr.), *Der Zug des Herzogs von Feria nach Deutschland im Jahre 1633*, Heidelberg, 1882, in-8°.

ABRÉVIATIONS (1)

A. E.	Archives du Ministère des Affaires Étrangères.
A. F.	Archives de Florence.
A. M.	Archives de Modène.
A. N.	Archives Nationales.
A. S.	Archives de Simancas.
A. V.	Archives Vaticanes.
A. V. Frari.	Venise, Archivio di Stato. Frari.
B. B.	Bibliothèque Vaticane (Bibliothèque Barberini, fonds latin).
B. N.	Bibliothèque Nationale.

(1) Le premier chiffre qui suit l'abréviation indique la cote du manuscrit ou de la liasse ; le deuxième désigne le premier folio ou le numéro de la pièce citée.

LIVRE PREMIER

LOUIS XIII ET GUSTAVE-ADOLPHE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE

CHAPITRE PREMIER

Urbain VIII, la France et la maison d'Autriche au lendemain des accords de Cherasco

Ce fut, pour le pape Urbain VIII, un beau jour que ce 7 juillet 1631, où il annonça aux cardinaux réunis en consistoire deux événements qui pouvaient avoir pour l'Italie et pour l'Allemagne les plus heureuses conséquences : l'entrée des troupes impériales dans Magdebourg et la conclusion à Cherasco des accords qui mettaient fin à la guerre de Mantoue [1].

Depuis le début de son pontificat, tous les efforts d'Urbain VIII tendent à maintenir la paix entre les puissances catholiques et à préserver l'Italie des horreurs de la guerre [2]. Quand la succession du duc Vincent II s'est ouverte, et dès les premières menaces d'une rupture entre la France et la maison d'Autriche, il est intervenu pour l'empêcher. A ses yeux le bon droit de Charles de Gonzague, protégé du roi Très Chrétien, n'était pas contestable ; aussi le pape a-t-il pressé l'empereur et le roi d'Espagne de le respecter [3]. La guerre éclate-t-elle en dépit de ses efforts, il donne aussitôt instruction à ses nonces de Paris, de Vienne et

1. *Acta Consistorialia*, 7 juillet 1631 (A. V.).
2. Schnitzer, *Zur Politik des heiligen Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges. Römische Quartalschrift*, 1899, 175-176.
3. *Ibid.*, 191, 192. Cf. Kiewning, *Nuntiaturberichte*, I, LXI-LXIII.

de Madrid, d'apaiser les esprits, de les disposer à l'idée d'un accord ; il est prêt à s'interposer lui-même comme médiateur entre les belligérants.

C'est à cet effet que son neveu, le cardinal Antoine Barberini est dépêché en Piémont pour le représenter dans les conférences où seront discutées les conditions d'un traité de paix[1]. Les négociations qui ont échoué en Italie se sont renouées à la diète de Ratisbonne entre les commissaires de l'empereur et ceux du roi de France. Le nonce extraordinaire qui a été envoyé les a activées ; il n'a pas peu contribué à faire signer la paix de Ratisbonne[2]. Mais le roi de France a refusé de ratifier l'œuvre de ses ministres et la conversation a dû être reprise à Cherasco. De nouveau les agents du pape s'entremettent entre les parties. Cette fois l'énergique obstination du nonce Pancirole, surtout l'intelligente souplesse d'un esprit aussi fécond en ressources que celui du jeune Jules Mazarin, triomphent de l'opposition du gouverneur de Milan à toute idée de paix et du peu de foi des Français en la sincérité de l'Espagne[3]. Les traités signés à Cherasco le 6 avril et le 19 juin 1631 sont donc bien pour une part l'œuvre de la diplomatie pontificale[4]. A ce seul titre Urbain VIII a tout droit de s'en réjouir.

Il le peut d'autant plus que tout germe de guerre dans la péninsule paraît dès lors extirpé : Charles de Gonzague entre en possession du Mantouan et d'une partie du Montferrat ; dans un

1. V. Cousin, *La jeunesse de Mazarin*, 159.

2. « Mi sono ingegnato di mantener in piedi il trattato, ancorchè i Francesi siano stati a termine di romperlo per le dure propositioni che se gli facevano. » Rocci à François Barberini, 7 octobre 1630. (B. B. 6967, 123). Cf. la lettre du même au même du 16 septembre 1630 (*Ibid.*, 78).

3. Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, 1-44.

4. Le préambule du traité de Ratisbonne, aussi bien que ceux des accords de Cherasco, signalent la part que le Saint-Siège et ses agents ont eue à la conclusion de la paix. On lit notamment dans l'acte du traité de Ratisbonne : « Sa Sainteté, comme Pasteur universel de l'Eglise et Père commun des Princes chrétiens, voiant le soulèvement d'armes survenu en Italie, à raison du différend meu pour la succession des Duchez de Mantoue et Montferrat, entre le très Auguste empereur d'une part, et les rois et princes armez sur ce sujet d'autre, aiant interposé sur ce son autorité et fait tous les devoirs et diligences que l'on pouvoit désirer de lui pour faire cesser tous ces troubles et les terminer à l'amiable ; la sacrée Majesté de l'Empereur et le roi Très Chrétien, tant en leurs noms que comme se faisans forts des princes et parties intéressées de part et d'autre, émeus tant du respect qu'ils portent à Sa Sainteté et de l'obligation qu'ils ont de seconder ses intentions que du désir qu'ils ont de la paix.... » Du Mont, *Corps diplomatique*, V, 2e partie, 615.

délai de vingt-cinq jours il recevra l'investiture impériale. Le duc de Savoie obtient l'autre partie du Montferrat ; en retour il renonce à toute prétention sur l'héritage du duc Vincent II. Les villes prises et occupées par la France et l'Espagne seront rendues. Il a été stipulé enfin que Pignerol serait restitué à Victor Amédée, Mantoue à Charles de Gonzague. La remise de ces places aux mains du propriétaire légitime marquera la fin de cette période de troubles et de guerres qui s'était ouverte pour l'Italie avec la succession de Mantoue le 26 décembre 1627 [1]. Un agent de la France à Rome traduit bien les sentiments de l'entourage du pontife, quand il écrit que par ce traité toutes les têtes de l'hydre sont coupées et la tranquillité publique rétablie [2].

Ces accords qui rendent la paix à l'Italie, le pape espère qu'ils contribueront aussi à la rétablir en Allemagne. Sans doute les victoires remportées coup sur coup par Gustave-Adolphe depuis qu'il a débarqué sur le sol allemand, le 4 juillet 1630, font échec à la diplomatie pontificale. En moins d'un an le roi de Suède a défait deux armées impériales, s'est rendu maître de la Poméranie, du Mecklembourg, s'est solidement établi sur la rive droite de l'Oder. Mais le succès que Tilly vient de remporter à Magdebourg a rompu le charme qui jusque là semblait protéger les armées suédoises. Au lendemain du jour où la fortune a changé de camp, les accords de Cherasco ne donnent-ils pas sujet, au roi de France, d'interposer sa médiation ? Le nonce Bichi s'était plaint amèrement à Louis XIII et à Richelieu de l'alliance contractée avec la Suède par le traité de Bärwalde du 23 janvier 1631. Le roi et son ministre ont allégué alors pour se justifier, qu'en s'unissant à Gustave-Adolphe, ils préparaient en Allemagne une diversion qui contraindrait l'empereur à rétablir la paix en Italie [3]. Si peu valable que fût cette excuse, le diplomate pontifical s'en est cependant emparé pour inviter Louis XIII à se porter médiateur entre l'empereur et le roi de

1. Du Mont, *Corps Diplomatique*, VI, 1re partie, 9 et 11.
2. « ...Par ce moien [celui de la paix], voyla toutes les têtes de l'hydre coupées et la tranquillité publique restablie, dont nous debvons rendre tous grâces à Dieu, à l'exemple du pape qui est allé pour cet effect en diverses églises. » Baby à Bouthillier fils, Rome, 5 août 1631 (A. E. *Rome*, 44, 162).
3. Bichi à François Barberini, 11 avril (B. B. 8077, 49), 15 avril 1631 (*Ibid.*, 56).

Suède. Le roi Très Chrétien ne s'y est pas refusé [1]. La guerre de Mantoue terminée, l'heure est venue pour lui de s'exécuter ; le cardinal François Barberini n'a pas négligé de le lui faire rappeler [2]. S'il tient sa parole, n'y a-t-il pas tout lieu d'espérer que la tranquillité sera rendue à l'Allemagne catholique ?

Du traité de Cherasco on eût pu attendre ces résultats, si la succession de Mantoue avait été la seule question pendante entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche. Mais il s'en fallait de beaucoup que le règlement de cette affaire opérât entre les parties une réconciliation sincère et complète. Entre l'empereur et le roi de France subsistaient des différends au sujet des trois Évêchés : l'empereur se plaignait de nouvelles entreprises faites « ès territoires des Eveschez et Citez impériales de Toul, Metz et Verdun, Abbaie et ès autres lieux, pas et fiefs de l'Empire » ; le roi de France demandait la démolition du fort de Moyenvic qui avait été « bâti par les Impérialistes contre la volonté et consentement de l'évêque de Metz » et l'abandon par les troupes impériales de Vic et de Moyenvic [3]. La France et l'Espagne n'étaient pas d'accord sur l'interprétation du traité de Monçon qui laissait la Valteline aux Grisons : la France voulait qu'ils y fussent les maîtres en fait et non pas seulement en droit ; l'Espagne entendait que le gouvernement et l'administration de la Valteline appartinssent à ses protégés, qu'ils eussent en particulier le droit d'accorder à qui bon leur semblait le passage dans leurs vallées [4].

Le nœud de toutes ces difficultés et ce qui fait la gravité de tant de différends secondaires, c'est la grande question débattue depuis un siècle : qui l'emportera en Europe de la France ou de la maison d'Autriche ? Les successeurs de François Ier et de Charles-Quint restent aux prises au XVIIe siècle et la lutte est d'autant plus opiniâtre que l'un des rivaux paraît plus près de l'emporter.

1. Le même au même, 11 et 15 avril (B. B. 8077, 49 et 56), 20 juin 1631 (B. B. 8079, 29) ; François Barberini à Bichi, 17 mai 1631 (B. B. 8113).

2. François Barberini à Bichi, 26 juillet, 4 octobre 1631 (B. B. 8114).

3. Traité de Ratisbonne du 13 octobre 1630, art. XV et XVI. (Du Mont, *Corps Diplomatique*, V, 2e partie, 617). Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 490.

4. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., t. IV, Ire partie, 17-26, 480.

A vrai dire, ce n'est pas à Vienne mais à Madrid qu'est conservé l'héritage des conceptions politiques du puissant empereur. Sans doute le chef des Habsbourg d'Autriche a la prétention de fortifier son autorité dans l'Empire, d'assurer à son fils la couronne impériale ; un jour il peut devenir dangereux pour le roi de France. Toutefois pour l'instant le péril n'est pas en Allemagne, il est à l'Escurial. Un ministre espagnol a repris au compte de son maître les ambitieux projets de Charles-Quint et de Philippe II. Le comte duc Olivarès, qui conduit toute la politique du roi d'Espagne Philippe IV, travaille à enfermer la France dans un formidable cercle qui, en se resserrant, doit la broyer si elle ne parvient pas à le rompre. Les Espagnols se sont solidement établis au nord de la France dans les Pays-Bas et dans le Luxembourg ; à l'est, dans le Palatinat et dans la Franche-Comté ; Philippe IV a des garnisons dans l'électorat de Trèves. Il s'est ménagé les sympathies et s'est acquis le dévouement du duc de Lorraine ; il cherche à se concilier les électeurs de Mayence et de Trèves. L'électeur de Bavière vient de se lier à la France ; pour paralyser son action et celle de son frère l'électeur de Cologne, Olivarès négocie avec l'Angleterre ; il est prêt à appuyer les prétentions de l'électeur Palatin, dont le chef de la Ligue catholique occupe en partie les États. Derrière cette première ligne de défense ou d'attaque il y a l'empereur. Tous les efforts de la diplomatie d'Olivarès tendent à former entre Ferdinand II et Philippe IV une alliance offensive et défensive. Le roi d'Espagne ne désespère pas de rallier à la cause de son parent, partant à la sienne, les électeurs de Saxe et de Brandebourg. Par les passages de la Suisse, surtout par la Valteline, les Impériaux peuvent descendre librement des États héréditaires et du Tyrol gouverné par l'archiduc Léopold, en Italie où Philippe IV a une situation très forte. La Haute-Italie eût été à sa merci si la dernière guerre lui avait permis, comme il l'espérait, d'annexer Casal au Milanais, d'installer un prince de son choix à Mantoue. Venise privée ainsi de toute communication avec la France était du coup réduite à l'impuissance ; la Savoie et les autres princes de l'Italie passaient sous la dépendance de l'Espagne. Philippe IV n'a pu exécuter son plan, mais n'en reste pas moins très puissant dans la péninsule. Il possède en propre le

Milanais et le royaume de Naples. Les ducs de Parme et de Modène, le grand duc de Toscane sont pour longtemps, — il n'a aucune raison d'en douter, — inféodés à sa politique. Dans la République de Gênes son influence est prépondérante. De la côte ligure il menace la Provence ; ses flottes de Sicile, de Naples jointes à celle d'Espagne lui assurent la maîtrise de la Méditerranée.

Mais ce n'est pas assez d'investir l'ennemi, il faut encore miner en France le crédit de celui qui a découvert les menées de l'Espagne et qui s'efforce de les faire échouer. Rien ne sert mieux la politique de Philippe IV que les discordes qui, en divisant la cour, affaiblissent le royaume et où se reconnaît encore la main des Espagnols. Dans l'entourage de Louis XIII, un parti travaille en leur faveur, condamne les alliances contractées par Richelieu avec les protestants et appelle de tous ses vœux un rapprochement avec l'Espagne. Olivarès escompte les futurs succès de ces adversaires du ministre favori. Il soutient, dans leur lutte contre le cardinal, le frère du roi et la reine mère. Des Pays-Bays où elle est allée chercher un asile, Marie de Médicis entretiendra en France avec l'aide des Espagnols une agitation qui favorisera leurs desseins [1]. En un mot Philippe IV a tout agencé, tout disposé pour la bataille définitive qu'il va livrer à la puissance française [2].

Le signal de l'assaut serait déjà donné et la guerre d'Italie se fût transformée en une guerre générale, si l'empereur avait répondu aux désirs du roi d'Espagne. Mais le souverain très pieux qu'est Ferdinand éprouve des scrupules à combattre le roi Très Chrétien qui a triomphé de l'hérésie à La Rochelle [3]. N'a-t-il pas assez à faire lui-même contre les hérétiques d'Allemagne, contre le roi de Suède dont la puissance militaire révélée d'hier est déjà des plus inquiétantes ? Son confesseur, le père Lamormain, l'entretient dans ces sentiments. Uniquement

1. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, passim.

2. Les principales dispositions du plan d'attaque que Philippe IV a préparé contre la France sont exposées dans les lettres envoyées aux agents espagnols qui résident à la cour impériale, lors de la découverte du traité d'alliance du duc de Bavière avec la France. On les trouvera dans Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 276-314. Voir notamment celles du 22 avril et du 15 septembre 1631 adressées au duc de Guastalla (*Ibid.*, 276 et 293).

3. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 529.

préoccupé des intérêts du catholicisme, le révérend père a depuis longtemps percé à jour le jeu des Espagnols : le généreux souci de défendre la religion n'est que le prétexte dont ils couvrent leurs ambitions. Lors de l'ouverture de la succession de Mantoue, il a dénoncé en face de l'ambassadeur d'Espagne toute l'injustice de l'opposition faite au prince français[1]. A Ratisbonne, l'empereur a été vivement pressé par lui de traiter avec la France[2]. En dépit de l'opposition des agents de l'Espagne, il a fini par y décider son maître. Ferdinand a conclu avec Louis XIII un traité qui doit assurer la paix : non seulement il y a réglé l'irritante question d'Italie, mais encore il est parvenu à arracher aux plénipotentiaires français cet article premier qui oblige le roi de France à s'abstenir de toute démarche, de tout acte hostile. « Le roi Très Chrétien promet qu'il n'offensera et n'intéressera en rien, ni fera offenser par autrui, directement ou indirectement, en quelque façon et manière que ce soit, l'empereur des Romains, ni le sacré Empire, ni les États, Ordres, Royaumes, Domaines et Provinces héréditaires à ladite Majesté Impériale. Qu'il n'assistera de force ni de conseil, argent, armes, vivres et munitions, ou en quelque autre sorte et manière que ce soit, les ennemis de ladite Majesté Impériale et du sacré Empire, qui sont à présent déclarés, ou qui se déclareront ci-après, qu'au contraire il les sollicitera de se mettre à la raison et se réduire dans le respect et obéissance qu'ils sont obligez[3] ». L'empereur a de son côté pris les mêmes engagements. Les traités de Cherasco ont modifié les articles de Ratisbonne qui concernent la succession de Mantoue, le rétablissement de la paix en Italie ; Ferdinand ne doute pas que, pour tout le reste, l'accord du 13 octobre ne soit encore en vigueur. L'article premier en particulier conserve toute sa force[4].

Mais n'est-ce pas une paix bien précaire ? D'une part, les agents

1. Pallotto à François Barberini, 10 juin 1628 (Kiewning, *Nuntiaturberichte*, I, 90).

2. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 530.

3. Du Mont, *Corps Diplomatique*, V, 1re partie, 616.

4. Lorsque, le 24 août 1631, l'empereur demande aux électeurs quelle conduite il doit avoir à l'égard du roi de France qui s'est allié avec la Suède, il considère qu'en contractant cette alliance, Louis XIII a violé l'article premier du traité de Ratisbonne. Cf. Klopp, *Der dreissigjahrige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 315.

de l'Espagne qui résident à la cour de l'empereur, continuent à l'exciter contre le roi de France[1]. D'autrepart, le roi Très Chrétien ne lui fournit que trop de raisons de rompre : il ne cesse de contrecarrer ses plans, de traverser ses desseins ; il vient en aide à tous ceux qui prennent les armes contre lui ; il détache de lui tous ceux qui doivent lui porter secours. A Ratisbonne déjà, qui s'est trouvé derrière les électeurs, lorsqu'ils refusaient de procéder à l'élection du fils de Ferdinand, le roi de Hongrie, comme roi des Romains ? Louis XIII n'a-t-il pas transgressé formellement le fameux article premier du traité de Ratisbonne, quand à Bärwalde, le 23 janvier 1631, il s'est engagé envers le roi de Suède à lui fournir des subsides à la condition que Gustave-Adolphe entretienne en Allemagne une armée destinée à combattre l'empereur ? Ferdinand a protesté auprès du pape contre cette violation de la foi jurée[2] ; il a demandé des explications à Louis XIII[3], et, comme il ne peut se tenir pour satisfait des réponses faites à son envoyé, il a demandé à l'archiduc Léopold[4] et aux électeurs catholiques, si, à leur avis, il doit rompre. Ecoutera-t-il les suggestions de l'Espagne ? Reprendra-t-il les armes au moment où il vient de les déposer ? Telle est la question que se pose l'empereur au lendemain des traités de Cherasco.

En dépit des apparences, c'est moins contre lui que contre le roi d'Espagne que la politique française a dressé toutes ses batteries. Depuis longtemps le ministre clairvoyant en qui Louis XIII a mis toute sa confiance a démasqué le véritable ennemi. Protéger la France contre les entreprises de l'Espagne, réduire le seul pays qui soit de taille à empêcher le sien d'occuper la première place en Europe, tel sera l'unique objet de sa politique extérieure. « Pour le dehors, a-t-il dit au roi dans son discours programme du 13 janvier 1629, il fallait avoir un dessein

1. Lettres du marquis de Cadereyta à Philippe IV du 8 au 20 août 1631 (Délibération du conseil d'Etat du 25 septembre 1631, A. S. 2332) ; lettres du même au même du 22 août au 10 septembre (Délibération du conseil d'Etat du 23 octobre 1631, *Ibid.*).

2. Ferdinand II à Urbain VIII, 15 mars 1631 (Klopp, *Der dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 229). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 15 mars 1631 (B. B. 6968, 74).

3. Klopp, *op. cit.*, 313.

4. *Ibid.*, 315.

perpétuel d'arrêter le cours d'Espagne[1]. » Il vient de l'enrayer en Italie ; les traités de Cherasco ont brisé une des maîtresses pièces du système organisé contre la France : un prince français possède Casal et Mantoue ; la Savoie reste libre vis à vis de l'Espagne et maintient le contact entre la France et la République de Venise ; les troupes impériales devront évacuer les passages des Grisons. C'est pour rompre sur un autre point le cercle où Philippe IV prétend l'enfermer, c'est pour permettre à la France de s'enfoncer comme un coin entre les possessions espagnoles et lui ouvrir l'Allemagne, que le cardinal tendra toujours à s'avancer jusqu'à Strasbourg et à atteindre le Rhin[2]. Désormais la plus constante préoccupation de Richelieu sera d'arrêter partout les progrès de l'Espagne.

Ce n'est pas qu'il se propose de prendre immédiatement les armes. En 1629, il disait au roi qu'il fallait « éviter la guerre ouverte avec l'Espagne autant qu'on pourrait[3] ». Il le pense encore en 1631 ; mais, ce qu'il ne veut pas faire lui-même, il le fera faire par d'autres. Les Provinces-Unies sont toujours en guerre avec l'Espagne ; il les soutiendra sans scrupule. N'a-t-il pas écrit : « Il n'y a homme sensé, qui n'avoue que le secours que le Roy donne aux Hollandais est le moyen qui conserve le plus puissamment son royaume. Car, si par ce manquement l'Espagnol estoit une fois venu à bout d'eux, il n'y a personne qui doute qu'il ne tournast toutes ses forces vers nous pour nous en faire autant[4]. » L'Espagne a pour appui naturel l'empereur ;

1. Richelieu, *Mémoires*, I, 576. C'est toujours à ce discours politique qu'il faut en revenir, pour connaître le plan d'attaque que Richelieu a préparé contre la maison d'Autriche et comprendre la politique extérieure du cardinal.

2. Dans ce même discours du 13 janvier 1629, Richelieu disait au roi « qu'il fallait penser à se fortifier à Metz, et s'avancer jusqu'à Strasbourg, s'il était possible, pour acquérir une entrée dans l'Allemagne ». Qu'on rapproche de ces conseils, ceux qu'il donnera au roi en 1640, et l'on verra la continuité de ses desseins. « Ho consigliato al re a far la guerra, dira-t-il alors à l'ambassadeur de Venise, perchè bisognava passar per la chi voleva una buona pace ; hora la consiglio a tener Pinarolo in Italia, e qualch'altra porta per entrar in Fiandra e in Alemagna, a fine che, la pace stabilita, habbi modo di farla sossister dapertutto, le cose ridotte nelle stato che dico, facile sempre potendo restar a S. M. il comparir con 50 mila huomini a fronte di quelli che volessero sturbar la medesima pace ». Angelo Correr au Sénat, 25 décembre 1640 (B. N. 1817, 46).

3. Richelieu, *Mémoires*, I, 577.

4. Richelieu, *Maximes d'Etat*, 737.

elle est en droit d'espérer que, par lui, elle disposera de toutes les forces vives de l'Allemagne. Pour paralyser l'action de l'empereur, pour l'annihiler, Richelieu fera entrer le roi de Suède dans le savant réseau d'alliances qu'il est parvenu à tisser entre les princes protestants d'Allemagne et se liera avec Gustave-Adolphe à Bärwalde. En même temps sa diplomatie s'emploie à priver Ferdinand des concours attendus ; elle excite les princes catholiques contre la maison d'Autriche, les met en garde contre ses ambitions secrètes, les invite à défendre leur indépendance, s'efforce enfin de les réconcilier avec les princes protestants, afin qu'à la lutte soutenue par ces derniers contre les Habsbourg les princes catholiques assistent en simples spectateurs. Si Richelieu n'atteint pas complètement le but poursuivi, au moins réussit-il à conclure, avec Maximilien de Bavière, le traité de Fontainebleau. Il se flatte d'avoir obtenu par là que le chef de la Ligue catholique reste neutre dans le conflit engagé entre l'empereur et le roi de Suède. Ainsi la France n'aura-t-elle plus à craindre « que l'Espagne ne demeure maîtresse absolue d'un si grand pays (l'Allemagne) capable de lui faire augmenter ses conquêtes à nos dépens, en ce qu'il joint la plupart de ses États et que c'est une pépinière de soldats[1] ». Richelieu rencontre les Espagnols partout; partout il les combat.

Pour pousser courageusement cette campagne du poste où le maintient la confiance de son maître, Richelieu est en meilleure posture que jamais. Sa situation à la cour de France s'est, en effet, singulièrement fortifiée. Sans doute il n'est pas devenu maître incontesté dans le conseil du roi; il ne le sera jamais. Les partisans que le roi d'Espagne compte à Paris peuvent-ils pardonner au ministre de combattre sans trêve ni merci le roi Catholique ? Ils dénonceront comme criminelles les alliances que ce cardinal de la sainte Église Romaine conclut avec les hérétiques de Hollande, d'Allemagne, de Suède ; ils ne cesseront de lui dresser des embûches. Mais, à la Journée des Dupes, une étape a été franchie : Richelieu l'a emporté manifestement sur la reine mère. Marie de Médicis a quitté la cour peu de temps après, et son départ a débarrassé le ministre d'une ennemie toujours occupée à creuser des abîmes sous ses pas. Après une apparente

1. Richelieu, *Mémoires*, I, 415.

réconciliation, Monsieur jettera le masque et ira hors du royaume continuer avec ses partisans la lutte contre le cardinal. Mais une opposition ouverte et avouée est préférable à des menées hypocrites et ténébreuses. Richelieu éventera plus facilement les pièges de ses ennemis et le concours, que ceux-ci trouveront à Madrid et à Bruxelles, lui fournira d'excellents prétextes pour ourdir de son côté contre l'Espagne la chaîne de ses intrigues. Ainsi aucun des adversaires, que la diplomatie pontificale travaille à rapprocher n'est disposé à déposer effectivement les armes. L'horizon reste chargé de menaces à l'égard de la paix, qui vient d'être si laborieusement rétablie à Ratisbonne et à Cherasco.

Urbain VIII n'a pas de plus vif désir que celui de la maintenir. Mais, si la rivalité des maisons de France et d'Autriche se perpétue, la paix sera caduque. Aussi le pape s'emploie-t-il sans relâche à réconcilier ces grandes puissances catholiques. Comme prince italien il y a tout intérêt. Qu'une guerre nouvelle éclate entre la France et la maison d'Autriche, aussitôt l'Italie, qui a si difficilement obtenu un indispensable repos, devient l'un des plus importants théâtres de la lutte : n'est-elle pas depuis longtemps le champ clos où ces puissances viennent vider leurs querelles? Elle sera de nouveau foulée par des armées étrangères qui porteront partout le trouble et la désolation [1]. Le territoire de l'Etat pontifical court le risque d'être violé comme il l'a été autrefois. Ne verra-t-on pas se renouveler dans Rome les horreurs commises autrefois par les bandes impériales, au cours de cette campagne de 1527, dont d'alarmantes rumeurs viennent de raviver le lugubre souvenir [2] ? L'Italie enfin n'est-elle pas la première victime toute désignée de celle des deux maisons qui l'emportera? Ou le vainqueur s'appropriera l'une

1. Au cours de la récente guerre de Mantoue, Urbain VIII a maintes fois invité les puissances à prendre en pitié l'Italie et à déposer les armes pour mettre un terme aux maux qui affligent ce malheureux pays. Voir SCHNITZER. *Zur Politik des heiligen Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges. Römische Quartalschrift*, 208-212.

2. En 1629, le bruit se répandit que les troupes impériales descendraient en Italie sous la conduite de Waldstein, qu'elles iraient assiéger Rome et en feraient de nouveau le sac. Cette menace suffit pour alarmer tous les esprits à Rome. Cf. SCHNITZER, *Zur Politik des heiligen Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 210 et GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 16.

des provinces qui avait pu sauver jusqu'alors son indépendance, ou il fera peser son joug sur toute la péninsule. Ces dangers, Urbain VIII les redoute plus qu'aucun autre prince italien ; car il se considère comme le protecteur né de tous les États libres cisalpins. C'est pour conjurer à jamais le péril, qu'il veut à tout prix rétablir la concorde entre les maisons de France et d'Autriche.

En sa qualité de chef de l'Église, il ne peut tolérer davantage que des puissances catholiques engagent l'une contre l'autre une lutte fratricide, tandis que les hérétiques profitent de ces lamentables divisions pour remporter chaque jour de nouveaux succès. Il attend d'elles, au contraire, qu'elles s'unissent pour assurer le triomphe du catholicisme ; car il ne désire pas moins que ses prédécesseurs la ruine de l'hérésie. Il applaudissait à la prise de La Rochelle parce que la chute de cette place marquait à ses yeux la fin du protestantisme en France. « Que le pécheur le voye et en despite, a-t-il écrit au roi dans le bref de félicitations qu'il lui adressait à cette occasion, que la synagogue de Sathan en meure de desplaisir[1]. » Au lendemain même de la signature des traités de Cherasco, il conviait Louis XIII à une entreprise contre Genève afin de ruiner cette citadelle du calvi-

1. *Le Mercure François*, t. XIV, Paris, 1629, p. 759. Le texte latin publié par *Le Mercure François* (*Ibid.*, p. 749) dit : « uideat peccator et irascatur et synagoga satanae contabescat. Militat rex christianissimus pro religione, militat Deus exercituum pro rege. » Richelieu écrit dans ses *Mémoires* (I, 554) : « Cette réjouissance (celle que provoqua la prise de La Rochelle) ne fut pas seulement publique à Casal, elle le fut même à Rome, où le pape alla faire chanter le Te Deum à Saint-Louis, en apparence pour le seul sujet de la religion rétablie en cette ville là, qui étoit l'ancien repaire de l'hérésie en France ou plutôt la racine d'où, après qu'à la saint Barthelemy le tronc en fut coupé, elle repullula en ce royaume, et étendit ses branches infectes par toutes les provinces de cet Etat ; mais, en effet, non moins pour le recouvrement de la liberté du Saint-Siège assiégé jusqu'alors de la puissance orgueilleuse d'Espagne qui, par la rébellion de cette ville, qui divisoit les forces du roi, prévaloit, mais maintenant, par sa prise, étoit remise en équilibre et hors d'état de pouvoir plus opprimer la liberté des moindres Etats ». L'historien d'Urbain VIII, le chanoine Nicoletti, nous apprend (*Vita d'Urbano VIII*, B. B. 4732, 1378), que les Espagnols se plaignirent des démonstrations de joie, dont ils furent les témoins à Rome, à l'occasion de la prise de La Rochelle ; ils en conclurent que le pape était tout dévoué à la France. Certes nous ne prétendrons pas qu'Urbain VIII n'ait pas prévu que cette victoire allait permettre à la France de s'occuper davantage des affaires d'Italie ; cela contribua peut-être à augmenter sa joie ; mais il est incontestable qu'il a vu dans la conquête de La Rochelle un très grand avantage pour le catholicisme. Richelieu ne cessera plus d'être à la cour pontificale le cardinal qui a triomphé de l'hérésie à La Rochelle.

nisme[1]. C'est parce que l'édit de restitution de 1629 doit porter un coup des plus funestes aux protestants d'Allemagne, qu'il l'approuve en plein consistoire, qu'il en témoigne sa satisfaction à l'empereur[2]. Ses agents ont ordre de veiller afin que cet édit ne soit pas rapporté[3]. Les princes catholiques ont décidé à Ratisbonne de se rencontrer à Francfort avec les princes protestants pour régler tous leurs différends ; il est question en particulier de révoquer un édit qui est l'un des principaux obstacles à un accord : le pape alarmé travaille à empêcher ce projet d'union d'aboutir. « Faire des concessions aux hérétiques, ce n'est pas faire la paix, mais acheter la guerre », fait-il dire à l'empereur et aux électeurs catholiques par l'intermédiaire de son nonce, et il envoie des brefs pour appuyer les déclarations de son représentant[4]. Pour permettre aux membres de la Ligue catholique de triompher de l'hérésie, un bref pontifical leur concède la jouissance de la moitié du revenu des biens ecclésiastiques d'Allemagne recouvrés ou à recouvrer sur les protes-

1. François Barberini à Jules Mazarin, 10 septembre 1631 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte de Francia*, 45). Cf. Rott, *Richelieu et l'annexion projetée de Genève*. *Revue Historique*, CXII-CXIII, année 1913.

2. « Inter gaudia quorum ferax hoc tempore fuit Germania mira quidem iucunditate animum nostrum repleuit nuperrime Maiestatis Tuae edictum, quo iubentur sectarii ueterem possessionem dimittere ecclesiasticorum bonorum ordini sacerdotali, et in quo continentur aliquæ declarationes (quibus benedicimus), quarum ui amouentur obstacula, quæ catholicæ religionis instaurationem hactenus retardauerunt. Hæc in consistorio secreto a nobis relata libenter audita fuerunt et meriti plausus tuæ pietati dati sunt ab apostolico senatu cupiente tam piæ liberalitatis præmia esse uictorias. Hinc nouerit hæresis, portas inferni non præualere aduersus ecclesiam quam adeo feliciter propugnant legiones angelorum et arma Austriacæ potentiæ. » Urbain VIII à Ferdinand II, 5 mai 1629 (Kiewning, *Nuntiaturberichte*, II, 172). — L'empereur aurait souhaité que le pape eût célébré cet édit d'une manière plus éclatante encore en ordonnant des fêtes, des processions. Urbain VIII s'excusa de ne pas en faire davantage. Il n'avait aucune raison de se réjouir outre mesure de cet acte, alors qu'on n'avait tenu aucun compte de lui, soit pour en préparer la publication, soit pour en assurer l'exécution. A bon droit il pouvait se plaindre qu'on eût eu si peu d'égards pour le chef de l'Eglise en une affaire qui était au premier chef de sa compétence, puisqu'elle avait trait aux biens ecclésiastiques. Il se réjouit du résultat heureux que cet acte peut avoir pour la religion catholique (Schnitzer, *op. cit.* 205-206, et Kiewning *Nuntiaturberichte*, II, 144 et 163) ; toutefois, il garde dans sa joie une discrétion qui lui permettra de dire plus tard qu'il n'a parlé de l'édit qu'avec la plus grande circonspection. Voir plus loin L. I, chap. IV.

3. Rocci à François Barberini, 22 octobre 1630 (B. B. 6967, 169).

4. François Barberini à Rocci, 8 février (B. B. 7063, 38), 15 mars 1631 (*Ibid.*, 46). Cf. les lettres de Rocci à François Barberini des 14 décembre 1630 (B. B. 6967, 229), 11 janvier (B. B. 6968, 4) et 15 mars 1631 (*Ibid.*, 74).

tants[1]. Est-il informé de l'éclatant succès que Tilly a remporté à Magdebourg, Urbain VIII partage aussitôt la joie de toute l'Allemagne catholique : le 28 juin, il se rend à Sainte-Marie la Victoire pour y remercier Dieu d'avoir ainsi béni les armes impériales et lui demander de continuer à les protéger[2] ; au consistoire du 7 juillet, le pape se félicitera avec les cardinaux d'un événement qui leur paraît être un présage du prochain triomphe du catholicisme en Allemagne[3]. Tous ses vœux appelaient le rétablissement de la paix en Italie, parce que cette guerre désolait la péninsule, mais aussi parce que les puissances catholiques libres désormais de leurs mouvements, pourront lutter ailleurs avec avantage contre les hérétiques[4].

1. Les électeurs catholiques et les membres de la Ligue catholique avaient chargé le nonce de solliciter du Saint-Siège la concession des revenus des monastères recouvrés ou à recouvrer sur les hérétiques (Rocci à François Barberini, 4 novembre 1630, B. B. 6967, 186). Déjà l'empereur avait obtenu la moitié du revenu des monastères du Palatinat (Schnitzer, *op. cit.*, 207 ; Kiewning, I, 50, 71). Le 8 février 1631, François Barberini avisait Rocci que le pape accordait aux membres de la Ligue catholique la moitié des revenus des biens ecclésiastiques (B. B. 7063, 38). En effet, le 9 avril, était publié le bref octroyant cette faveur (*Bullarium*, XIV, 218). L'empereur se plaignit au nonce qu'une telle concession eût été faite aux membres de la Ligue, qu'elle l'eût été à son insu ; il demanda au pape de la révoquer et d'attribuer pour vingt-cinq ans au trésor impérial la jouissance de ces mêmes revenus (Rocci à François Barberini, 10 mai 1631, B. B. 6968, 145). Cf. les lettres du même au même des 22 mars (*Ibid.*, 85), 3 mai (*Ibid.*, 143), 24 mai 1631 (*Ibid.*, 156). A Rome, l'ambassadeur impérial, le prince Savelli sollicita le pape et François Barberini d'accéder au désir de son maître. Urbain VIII répondit qu'il ne pouvait retirer ce qu'il avait déjà accordé ; il était libre de disposer à son gré des biens ecclésiastiques ; en favorisant les princes de la Ligue il servait du reste et la religion et l'Empire (François Barberini à Rocci, 7 et 14 juin 1631, B. B. 7063, 58 et 59). Pour ne pas fournir à Ferdinand II une juste raison de se plaindre, Urbain VIII avait eu la précaution de déclarer dans son bref que l'empereur continuerait à jouir des revenus dont il avait déjà eu la concession. Le nonce devait attirer l'attention de Ferdinand II sur ce point (François Barberini à Rocci, 26 avril 1631, B. B. 7063, 53).

2. François Barberini à Rocci, 28 juin 1631 (B. B. 6223).

3. *Acta consistorialia*, 7 juillet 1631 (A. V.). « Nel concistorio di lunedì passato, S. Stà desse conto al Sacro Collegio della presa di Magdebourg, della buona piega che pigliavano le arme di cattolici in Germania e dello stabilimento della pace d'Italia... » Niccolini à Cioli, Rome, 12 juillet 1631 (A. F. 3350).

4. C'était ce désir du pape que François Barberini exprimait au nonce d'Espagne le 25 janvier 1631 (B. B. 8374, 44). Urbain VIII l'avait manifesté lui-même au comte de Monterey, ambassadeur d'Espagne à Rome, quand, au cours d'une conversation, il lui avait dit que le rétablissement de la paix en Italie donnerait le repos à la péninsule, permettrait à l'Espagne de combattre les Hollandais, à l'empereur de lutter contre la Suède, à la France de mettre fin à ses difficultés intérieures et d'employer ses forces à une entreprise dirigée contre les hérétiques. Cette entreprise, dont il ne voulut pas révéler le secret à l'ambassadeur d'Espagne, n'était autre sans doute que celle de Genève. Le comte de Monterey à Philippe IV, 15 février 1631 (A. S. 2995, 34-38).

L'état lamentable de ses finances lui interdit sans doute d'accorder à l'Allemagne catholique les subsides qu'elle réclame pour combattre Gustave-Adolphe[1]. Le trésor pontifical est vide : les armements qu'ont rendu nécessaires la guerre d'Italie, la construction des forteresses destinées à garantir l'intégrité du territoire pontifical l'avaient fortement entamé ; de grandes entreprises comme la création du port de Civita-Vecchia, les secours qu'il a fallu distribuer dans les régions désolées par la peste et la famine ont achevé de l'épuiser[2]. Par ailleurs le clergé d'Italie est dans une misère telle qu'on ne peut songer à lever sur ses biens des décimes[3]. Bien que l'empereur menace, s'il n'obtient pas de secours du Saint-Siège, de conclure avec les protestants un accord plus défavorable encore au catholicisme que ne l'avait été celui de Passau[4], encore qu'il annonce qu'il sera réduit à faire la paix avec la Suède[5], Urbain VIII se voit forcé de repousser la demande de subsides que le prince Savelli lui présente au nom de son maître[6]. Au moins ne manque-t-il pas d'inviter les fidèles à implorer de la miséricorde de Dieu le soulagement des maux dont souffrent les catholiques d'Allemagne. Au nombre des obligations imposées à ceux qui désirent gagner l'indulgence du jubilé, que le pape vient de proroger, figure celle de prier pour la prospérité du catholicisme en Allemagne[7].

1. François Barberini à Rocci, 8 février (B. B. 7063, 38), 3 mai 1631 (*Ibid.*, 54).

2. « Soggiungendomi (il s. card. Barberino) poi..... che per hora rincresceva a S. Emza di non poter trovar taglio con la S. S. per far assegnar qualche aiuto de denari alla lega cattolica, essendo che la Sede Apostolica si trovava in straordinaria necessità per haver speso alcuni milioni per la carestia, che si fa sentire per tutto lo stato ecclesiastico, per sovvenire alli bisogni della peste e per mantenimento della soldatesca straordinaria che tuttavia si mantiene. » Crivelli à Gigli, 31 mai 1631, cité par SCHNITZER, *op. cit.*, 219.

3. « Gli altri Pontefici non hebbero una guerra in Italia che ha fatto spendere a S. B. tante centinaia di migliaia di scudi, che ha disertata, si può dire, tutta Italia, che ne meno sarà possibile cavar decime da cleri, i quali si morivano di fame, e fin a prelati ricchi in altri tempi in questa corte medesima, son forzati a ritirarsi nelle ville e monasterii e viver miseramente. » François Barberini à Rocci, 31 mai 1631 (B. B. 7063, 57).

4. Rocci à François Barberini, 10 mai 1631 (B. B. 6968, 145).

5. Le même au même, 12 avril 1631 (*Ibid.*, 105).

6. François Barberini à Rocci, 7 juin (B. B. 7063, 58), 14 juin 1631 (*Ibid.*, 59).

7. Bulle du 29 mai 1631 (*Bullarium*, t. XIV, 223). François Barberini écrira à ce sujet à Rocci le 7 juin 1631 : « Invio a V. S. un breve della prorogazione del giubileo per Germania con la clausola di pregar Iddio per la

Il importe d'enlever aux hérétiques un secours dont ils se servent pour opprimer les catholiques ; et surtout comment tolérer qu'un prince catholique s'unisse avec un prince protestant ? Dans cette pensée le pape s'est toujours efforcé de rompre les accords passés par la France avec les hérétiques. L'alliance de Louis XIII avec les Provinces-Unies, ses engagements à l'égard du roi de Suède sont pour le pontife la cause d'un amer chagrin. On l'a calomnié quand on a prétendu qu'il avait approuvé les intelligences du roi Très Chrétien avec le roi hérétique [1]. N'a-t-il pas tout fait au contraire pour les contrarier? Dès les premiers jours où s'est répandu à Rome le bruit qu'un agent de Louis XIII assistait le roi de Suède de ses conseils et qu'il lui fournissait de l'argent, le cardinal neveu, qui juge la nouvelle invraisemblable [2], envoie néanmoins des instructions sur cet objet à son nonce à Paris ; Bichi devra dissuader Louis XIII et Richelieu de soutenir Gustave-Adolphe. Qu'ils usent plutôt de leur influence auprès du roi hérétique pour le décider à ne plus molester les princes catholiques d'Allemagne [3], et, afin de donner plus d'autorité à la parole de son représentant, Urbain VIII adresse un bref au roi [4]. A l'ambassadeur impérial qui est venu au nom de son maître se plaindre de la ligue franco-suédoise, il assure qu'il veut briser cette alliance. Son neveu qui dirige la secrétairerie d'État, le cardinal François Barberini transmet sans retard à l'ambassadeur de France les

Religione Cattolica in cotesta provincia, e la stessa clausola è stata posta nella prorogazione fatta per l'Italia, come ella vedrà in una copia che le ne mando, acciò V. S. dica tutto a S. M. e si possa fare la publicazione et acquisto delle indulgenze » (B. B. 7063, 58). Urbain VIII imposera la même obligation de prier pour la religion en Allemagne dans la nouvelle prorogation qu'il accordera par la bulle du 27 août 1631 (*Bullarium*, t. XIV, 236).

1. Rocco da Cesinale le dit dans son ouvrage : *Storia delle missione dei Capuccini*, II, 648 ; presque tous les historiens l'ont répété avec lui. Pour n'en citer que quelques uns et des moins suspects d'être antipathiques à Urbain VIII, signalons Houssaye, *Le père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, Paris, 1874, 493, note 2 ; Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 551.

2. « Sin hora S. Emza ha sentito fortamente l'aviso che Francia sia unito con Suecia, ma difficilmente si accommoda a crederlo, havendo avisi in contrario. » Crivelli à Gigli, 29 mars 1631, cité par Schnitzer, *op. cit.*, 214, note 4.

3. François Barberini à Bichi, 22 février 1631 (B. B. 8113). Voir les lettres du même au même des 1er et 29 mars 1631 (*Ibid.*), du même à Rocci, 1er mars 1631 (B. B. 7063, 43).

4. « La confederatione tra Francia et Suecia può non esser vera o conclusa, pure N. S. ne ha scritto breve e ordinati gli uffici col re Christianissimo come accennai a V. S. » François Barberini à Rocci, 5 avril 1631 (B. B. 7063, 48).

doléances du ministre impérial[1]. Le nonce du pape à Paris sait tirer parti des excuses invoquées par Louis XIII et Richelieu pour se justifier[2]; il ne perdra cependant aucune occasion de les inviter à rompre ces funestes accords, qu'elle lui soit fournie par la nouvelle de la prochaine conclusion de la paix en Italie[3], ou par la présence à la cour d'un ambassadeur du roi de Suède[4]. Il s'en faut de beaucoup, on le voit, qu'Urbain VIII ait vu d'un œil favorable l'alliance avec la Suède, et, quoiqu'on en ait dit[5], Pufendorf le connaissait bien mal, quand il écrivait que le pontife « aurait préféré voir se maintenir les protestants plutôt que de laisser devenir maîtresse de l'Europe une puissance qui aurait pu le réduire à la condition d'un simple évêque[6]. » Urbain VIII n'a jamais oublié qu'il était pape et que, comme tel, son premier devoir était de poursuivre l'hérésie; on le verra mieux encore au cours de cette histoire. C'est pour mieux combattre les adversaires du catholicisme, qu'il travaille à réconcilier la France et la maison d'Autriche.

Depuis longtemps, il a choisi la méthode qui lui permettra de remplir sa tâche pacificatrice. D'abord, éviter soigneusement de prendre parti pour l'une ou pour l'autre des puissances rivales. Il aurait pourtant de bonnes raisons de favoriser la France plutôt que l'Espagne. Ne professe-t-il pas une particulière estime pour le pays où s'est faite sa carrière diplomatique[7]? Du désaccord survenu à propos de la Valteline, toute trace est effacée grâce à la guerre entreprise par Louis XIII contre les huguenots. Les succès qui l'ont marquée, la prise de La Rochelle qui a anéanti la puissance protestante ont donné à Richelieu une grande réputation à la cour romaine. Le cardinal ne néglige rien pour se concilier les bonnes grâces d'Urbain VIII :

1. Mémoire du comte de Brassac à sa cour, 12 avril 1631 (A. E., *Rome*, 44, 39).
2. Cf. plus haut, p. 3.
3. Bichi à François Barberini, 20 juin 1631 (B. B. 8079, 29).
4. Le même au même, 4 et 11 juillet 1631 (B. B. 8079, 64 et 71).
5. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 23. François Barberini écrivait le 15 février 1631 à Bocci : « I progressi dello Sueco toccano l'anima a N. S. con estremo dispiacere di veder avverare i prognostici che ha sempre fatti e predetti alle parti, che la diversione delle arme contro cattolici havrebbe servito al risorgimento delli heretici » (B. B. 7063, 40).
6. Pufendorf, *De rebus suecis*, II, 62.
7. Voir *l'Instruction de Spada* dans notre ouvrage, *Recueil des Instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634*.

Richer a été contraint de rétracter ses doctrines gallicanes [1]; le pape a reçu l'offre du concours des armes françaises pour l'aider à prendre possession du duché d'Urbin. Auprès du nonce Bichi, Richelieu ne cesse de protester de son dévouement au Saint-Siège, du respect qu'il a pour la personne de Sa Sainteté, de la disposition où il est de combattre les hérétiques [2]. De la France, Urbain VIII ne reçoit pour l'heure que des marques d'amitié ; il n'a guère présentement à redouter qu'elle desserve ses intérêts en Italie. En est-il de même de l'Espagne? L'indépendance du pape n'est-elle pas menacée par cette puissance qui cerne de toutes parts l'Etat pontifical ? Urbain VIII peut-il oublier qu'elle a provoqué la guerre qui, depuis l'ouverture de la succession de Mantoue, a désolé l'Italie, qu'elle a tout fait pour la prolonger et l'étendre [3]. A Ratisbonne d'abord, à Cherasco ensuite, les ministres espagnols se sont opposés de toutes leurs forces à la conclusion de la paix; maintes fois, les agents du pape ont dû combattre leur action néfaste. Il n'ignore pas non plus, qu'à Madrid on professe des sentiments peu amicaux pour lui[4], qu'on l'y accuse d'avoir lié partie avec la France pour ruiner la maison d'Autriche. Sous ses yeux, à Rome, celui qui en ce moment remplit les fonctions d'ambassadeur d'Espagne, le cardinal Borgia critique ouvertement les mesures qu'il prend et dissuade les fidèles de venir en aide au trésor pontifical [5]. Tout pousse donc le pape vers la France. Mais pas plus qu'il ne l'a fait lors de l'affaire de Mantoue, Urbain VIII ne sortira des limites de la plus stricte neutralité :

1. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 18. On sait comment Richer avait dans son *Libellus de ecclesiastica et politica potestate* (1611) ressuscité le gallicanisme ecclésiastique de Gerson et d'Almain ; il avait ainsi ouvert des discussions qui avaient retenu l'attention des esprits dans le premier tiers du XVII[e] siècle. A plusieurs reprises le Saint-Siège a demandé au gouvernement de Louis XIII de forcer Richer à rétracter ses doctrines. Voir les instructions d'Urbain VIII à Spada et à Bagni, dans notre ouvrage *Recueil des Instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634*, Paris, 1919.

2. Bichi à François Barberini, 31 janvier (B. B. 8076, 39) et 15 juillet 1631 (B. B. 8080, 8).

3. A diverses reprises, Urbain VIII laissera percer son mécontentement. Il dira à l'ambassadeur impérial à la fin de mai 1631 : « Dio perdoni a chiunque sia stato cagione di queste turbolenze di Mantova, le quali in un tempo medesimo hanno suscitati et invigoriti i nemici di Dio costà, et hanno tolto altrove il modo e l'abilità da potervi socorrere » (François Barbonni à Rocci, 31 mai 1631, B. B. 7063, 57). Maintes fois, se révèlera dans la correspondance de François Barberini l'irritation causée par la politique belliqueuse de L'Espagne.

4. François Barberini à Monti, 30 août 1631 (B. B. 8375, 42).

5. *Ibid.*

père commun, il ne se reconnaît pas le droit de se ranger du côté de l'un ou de l'autre de ses fils rivaux[1] ; il ne consent pas même à jouer le rôle d'arbitre de leurs différends, crainte d'une rupture avec celui qui refuserait de se soumettre à sa sentence ; il ne veut être que médiateur. Le roi de France, les Habsbourg d'Espagne et d'Autriche reçoivent incessamment du pape les mêmes conseils pacifiques. Écarter tout ce qui divise, susciter ou favoriser tout ce qui rapproche, se tenir toujours prêt à s'entremettre entre les parties pour les accorder, telle est la constante attitude du pontife.

Au lendemain des traités de Cherasco, Urbain VIII ne doute pas de l'avenir. Il vient de fortifier son pouvoir en Italie : l'annexion du duché d'Urbin au lendemain de la mort du duc (27 mai 1631) a donné à l'État pontifical la plus vaste étendue qu'il ait eue jamais à l'époque moderne. Désormais le pape est assez fort dans la péninsule, pour dégager sa politique de celle du roi Catholique. Il a restauré la paix en Italie ; il ne désespère pas de la rétablir en Allemagne, d'unir entre elles les grandes puissances catholiques. Sa pensée dépasse encore ces horizons : elle s'étend jusqu'à l'Orient. Dès le début de son pontificat il a songé à combattre les Turcs[2]. Les divisions de l'Europe catholique l'ont forcé en 1625 de délaisser les projets qu'il avait conçus, d'accord avec le père Joseph et le duc Charles de Gonzague, contre les ennemis du nom chrétien[3] ; il ne les a pas à tout jamais écartés. Si la paix se concluait, sa plus grande ambition serait, nous le verrons, de les faire aboutir et d'unir les princes catholiques dans un commun effort contre le Turc, de les convier à une nouvelle croisade contre la puissance ottomane.

1. En 1629, Richelieu pressait Urbain VIII de défendre le bon droit de Charles de Gonzague en prenant les armes contre l'Espagne. Le pape s'y refusa en disant qu'il ne voulait pas « mettere in compromesso la commune paternità e conseguentemente non esser poi atto per rimediare e pacificare, ch'era il proprio officio di un papa come vicario di Christo, al che cedeva ogni altra consideratione dell' essere principe temporale. » François Barberini à Bagni, 2 avril 1629, cité par Pieper, *Beiträge zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges. Historische-politische Blätter*, 1884, 473.

2. « S. B. mostrò d'haver gran pensieri di leghi contra il Turco e contra heretici, dicendo che una delle principali cagioni, per le quali si era imposto il nome d'Urbano, era per seguitare i pensieri d'Urbano secondo, che operò tanto in queste materie. » Savelli à Ferdinand II, 16 septembre 1623 (Schnitzer, *Zur Politik des heiligen Stuhles*, 169, note 2).

3. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 179.

CHAPITRE II

La défaite de Leipzig et la conquête de Pignerol

I

La victoire que le roi de Suède remporta sur le champ de bataille de Leipzig le 17 septembre, la rentrée des troupes françaises dans Pignerol, le 21 octobre 1631, vinrent brusquement ruiner les espoirs qu'Urbain VIII avait fondés sur les accords de Cherasco.

En triomphant des forces impériales dans les plaines de Leipzig, Gustave-Adolphe a compensé au delà de toute mesure la perte de Magdebourg ; il a décidé du succès de toute sa campagne. Des trente-quatre mille hommes que comptait l'armée de Tilly, six mille ont été tués, six mille ont été faits prisonniers ; un grand nombre de ceux qui ont échappé à la mort ou à la captivité sont allés grossir les troupes suédoises ; ceux qui sont restés fidèles à la cause catholique se sont dispersés de tous côtés. Tilly est sans soldats, sans artillerie ; il est lui-même blessé ; enfin il a, par cette défaite, perdu le prestige que lui avait valu sa réputation de général invincible[1]. Gustave-Adolphe a donc renversé le seul obstacle qui eût été capable de l'arrêter. Toutes les routes, désormais, lui sont ouvertes : à son gré, il peut prendre celle qui le mènera dans les Etats héréditaires, jusqu'à Vienne, ou celle qui le conduira vers les riches évêchés de la vallée du Main et les opulents électorats ecclésiastiques de la vallée du Rhin. Sa victoire enchaîne à sa suite l'Allemagne protestante : il est devenu assez puissant pour retenir dans son alliance les princes qui se sont unis à lui plus ou moins volontairement[2], pour y faire entrer ceux qui ne se sont pas encore pro-

1. Klopp, *Der dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 311. Cf. Charveriat, *Histoire de la guerre de Trente Ans*, II, 113.
2. Gustave-Adolphe s'est allié à l'électeur de Brandebourg le 21 juin (Chemnitz, *Königlichen Schwedischer in Deutschland geführten Kriegs*, I, 170), au landgrave de Hesse-Cassel, le 21 août (*Ibid.*, 134), à l'électeur de Saxe, le 11 septembre (*Ibid.*, 202). Le traité du roi de Suède avec l'électeur de Saxe se trouve dans Du Mont, *Corps diplomatique*, VI, 1re partie, 19.

noncés en sa faveur ; bientôt, toutes les forces des protestants d'Allemagne lui seront acquises. Il se considère, au lendemain de Leipzig, comme le chef du parti évangélique[1], comme le protecteur du luthéranisme[2], et il s'apprête à ruiner complètement le catholicisme en Allemagne. Qui l'arrêterait ? Le roi de France peut-il songer à se tourner contre lui ou même à se détacher de lui ? En reprenant possession de Pignerol le 21 octobre, Louis XIII a soufflé sur le rêve d'Urbain VIII. Non, les accords de Cherasco n'entraîneront pas la réconciliation de la France avec la maison d'Autriche.

Il n'était pas dans les traités de Cherasco d'articles auxquels l'Espagne tint davantage que celui qui obligeait Louis XIII à évacuer Pignerol. Située à la sortie des Alpes, à la limite de la montagne et de la plaine, cette place est pour le roi de France d'une importance capitale. Lui est-elle ouverte, il peut intervenir à son gré en Italie, y protéger très efficacement les princes qui voudraient échapper à l'influence de l'Espagne et atteindre, s'il le faut, cette dernière puissance dans ses parties vives ; lui est-elle fermée au contraire, cette citadelle est pour lui un obstacle infranchissable ; elle coupe la meilleure de ses voies de pénétration au delà des monts. L'Espagne est trop jalouse de l'influence qu'elle entend exercer seule en Italie pour laisser aux mains du roi de France cette clef de la péninsule, et une des premières conditions qu'elle a mises au rétablissement de la paix a été la restitution de Pignerol au duc de Savoie. Pour se garder de toute surprise, elle n'a consenti à rendre Mantoue à Charles de Gonzague que le jour où Pignerol serait évacué. Le 20 septembre, elle a obtenu satisfaction : en présence de deux commissaires, l'un représentant l'empereur, l'autre le duc de Feria, gouverneur de Milan[3], Pignerol a été remis au duc de

1. Voir l'instruction au prince Louis d'Anhalt, dans KRETZSCHMAR, *Gustav Adolfs Plane und Ziele in Deutschland und die Herzoge zu Braunschweig und Luneburg*, 169.
2. Gustave-Adolphe se donne au landgrave de Hesse comme le *protector religionis*. Cf. KRETZSCHMAR, *loc., cit.*
3. Servien à Richelieu, 20 septembre 1631, après minuit (A. E. *Piémont*, 16, 111). « A l'heure que j'ay l'honneur de vous écrire, disait Servien à Richelieu, l'on entend tirer tous les canons de toutes les places de M. de Savoie et on void par tout le Piedmont des feux et autres démonstrations de si grande joie, qu'il semble que le roi ait fait don d'une de ses provinces à ce prince. » Cf. SOUVIGNY, *Mémoires*, I, 261.

Savoie. Victor Amédée a attesté solennellement que la France avait entièrement et ponctuellement exécuté les accords du 6 avril et du 19 juin 1631 [1]. Aux yeux des Espagnols, l'affaire de Pignerol est donc terminée et la conclusion est toute à leur avantage.

Le roi de France a restitué cette place en vertu des traités publics passés avec l'Espagne ; il lui reste à la recouvrer en vertu du traité secret du 31 mars 1631 qui le lie avec Victor Amédée. Louis XIII n'a quitté Pignerol que parce qu'il s'est ménagé le moyen d'y rentrer et d'y reparaître promptement. Il n'a pas oublié l'avis que lui donnait son prévoyant ministre peu de jours après l'entrée de ses troupes dans la ville, le 31 mars 1630. « S'il gardoit Pignerol et le mettoit en l'état auquel on le pouvoit mettre, le Roi avoit fait la plus grande conquête qui se pût faire et auroit lieu d'être toujours arbitre et maître de l'Italie ; d'autre part, si on le rendoit, il falloit perdre la pensée d'Italie pour jamais, n'étant pas une place à être prise quand elle seroit accommodée [2]. » En 1631, Louis XIII n'est nullement disposé à perdre la pensée d'Italie : il prétend toujours rester arbitre et maître au delà des monts. Richelieu a en effet très habilement exploité les ambitions du duc de Savoie. Il sait que Victor Amédée rêve comme son père Charles Emmanuel, de reculer les limites de ses états, que l'Espagne refuse de le laisser s'agrandir aux dépens de la République de Gênes ; il a aiguisé ses appétits en lui offrant de l'aider dans une entreprise dirigée contre cette république [3], en lui présentant Genève comme une proie dont il serait facile de s'emparer [4]. En attendant l'heure opportune à ce grand dessein, une partie du Montferrat a été distraite de l'héritage du duc de Mantoue en faveur de ce prince avide. En retour, Victor Amédée est devenu

1. Déclaration de Victor Amédée, 20 septembre 1631 (A. E. *Piémont*, 16, 112).

2. Richelieu, *Mémoires*, II, 189.

3. Instructions au s^r de Toiras, mareschal de France et lieutenant général de l'armée du roy en Italie, au s^r Servien, membre du Conseil d'Estat du roy et secrétaire de ses commandements et au s^r d'Hémery, etc., 7 février 1631 (A. E. *Piemont*, 17, 17).

4. Projet de traité entre le roy et M. de Savoie, pour la ville de Genève et le pays de Vau, 8 février 1631 (*Ibid.*, 37). Cf. Rott, *Richelieu et l'annexion projetée de Genève*, 23.

l'allié du roi de France[1] et a renoncé, quoi qu'il en arrivât, à Pignerol et au val de Perosa[2]. C'était assurément payer très cher les bons offices éventuels du roi de France. Réclamer du duc Pignerol, c'était lui demander d'ouvrir à la France la porte de l'Italie et mettre le Piémont à la disposition du roi. Laissé à lui-même, Victor Amédée aurait peut-être refusé de passer un aussi grave marché. Mais Richelieu a trouvé pour servir ses desseins d'excellents auxiliaires en Madame Royale[3] et en ce jeune diplomate pontifical qui a nom Jules Mazarin[4].

Le concours de ce dernier lui a été particulièrement utile. Soucieux de se préparer un brillant avenir beaucoup plus que d'assurer le repos de l'Italie, Mazarin se préoccupe surtout d'acquérir des titres à la bienveillance de ceux qui peuvent l'aider à parvenir aux plus hautes charges[5]. Mêlé comme il l'a été à toutes les négociations; il sait quelle importance la France

1. Instructions au sr de Toiras, etc., 7 février 1631 (A. E. *Piémont*, 17, 17).
2. Article 2 du Traité d'eschange avec M. de Savoie (*Ibid.*, 15).
3. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, II, 322-324.
4. *Ibid.*
5. Mazarin ne cesse pas de protester de son désintéressement. Il écrit par exemple à Richelieu, le 3 juin 1631, qu'il ne s'est occupé de cette affaire que pour servir le pape et l'Italie : « principalmente mi habbia mosso ad ingerirmi in questa negotiatione, il giovamento che dall'esito di essa ne deve resultare alla Santa Sede et all'Italia tutta » (A. E. *Piémont*, 16, 75). Mais cette déclaration s'accorde mal avec le souci constant que le diplomate pontifical a de son avenir et qu'il trahit dans la plupart de ses lettres au cardinal. Qu'on lise notamment celle du 22 août, où il annonce à Richelieu, sur la foi d'une lettre reçue de Rome, que le nonce Pancirole va recueillir « il frutto delle sue e mie fatiche. Sic vos, non nobis », ajoute-t-il non sans quelque amertume, et il demande au cardinal de ne pas abandonner le plus dévoué de ses serviteurs (*Ibid.*, 93). Il semble bien que Mazarin convoite la charge de nonce en France. D'Emery l'informe, le 4 juillet 1631, que Richelieu « fera l'impossible pour la nonciature de ce pays » (A. E. *Piémont*, 18, 9). Le cardinal écrit de son côté, le même jour, à l'ambassadeur de France à Rome pour lui commettre le soin de « favoriser étroitement (Mazarin)..., pour le porter à la nonciature auprès de (Sa Majesté), lorsque M. le nonce d'à présent sera rappelé a Rome par une meilleure condition » (Avenel, *Lettres*, etc., IV, 174). Il avertit Mazarin de l'ordre donné au comte de Brassac (*Ibid.*, 175). Le 2 août l'agent pontifical remerciera Richelieu de sa démarche, mais il lui dira qu'il ne juge pas opportun, pour l'instant, d'user des bons offices de l'ambassadeur ; il préfère préparer lui-même sa nomination (A. E. *Piémont*, 16, 83). Ne savait-il pas que pour l'heure il eût plutôt perdu que gagné à s'appuyer sur la France? Le 3 juin, il avait écrit a Richelieu : « A Roma hanno fatto pessimi offici contro di me, e il fondamento di essi è stato l'honore che ricevei costi di S. M. e della Em. Vra., il quale destò ne i maligni l'invidia che li portò a scrivere mille falsità. » (*Ibid.*, 75).

attache à la possession de Pignerol. Aussi longtemps qu'elle craindra pour cette place, il sera impossible de lui faire accepter la paix. Pourquoi ne conseillerait-il pas au duc de Savoie de faire, moyennant d'avantageuses compensations, un sacrifice qui permettra au roi de France de traiter avec la maison d'Autriche sans courir aucun risque ? En servant tout à la fois les intérêts de Louis XIII et de Victor Amédée, Mazarin rendrait possible la conclusion de la paix et atteindrait le but où tendent les efforts du pape ; il se concilierait ainsi les faveurs de ceux dont il a besoin pour faire sa fortune. Hardiment, le ministre pontifical a pris sur lui[1] de persuader à Victor Amédée

1. Que Mazarin ait été directement mêlé à cette négociation, qu'il y ait servi les desseins de Richelieu en conseillant au duc de Savoie d'abandonner Pignerol à la France, c'est ce qui ressort clairement, aussi bien de la correspondance de l'agent pontifical avec le cardinal que de celle des agents français avec leur cour. Qu'on lise notamment les lettres de Mazarin à Richelieu des 26 avril (*Ibid.*, 54), et 3 juin 1631 (*Ibid.*, 75), celle de d'Emery à Richelieu du 19 mars (*Ibid.*, 14).

Du fait qu'on ne trouve aucune allusion à cette négociation secrète dans les lettres échangées par Mazarin avec François Barberini ou avec le nonce Pancirole, on n'est pas en droit de conclure, comme le fait Bazzoni (*Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 34), que ce diplomate pontifical n'y a nullement participé. Mazarin dit lui-même, à plusieurs reprises, qu'il n'en a jamais soufflé mot dans ses lettres à sa cour. Voir ses lettres à Richelieu, des 22 août (A. E. *Piémont*, 16, 93), et 20 décembre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 226). Cf. la lettre de Servien à Richelieu, d'octobre 1631 (*Ibid.*, 264). Cette dernière lettre ne porte pas de date, mais elle est du mois d'octobre 1631 : tout au plus remonterait-elle à la fin de septembre : il y est question de l'arrestation, à la sortie de Lyon, du courrier espagnol qui va porter en Espagne la nouvelle de la remise de Pignerol au duc de Savoie ; d'autre part, la lettre de Louis XIII à Toiras du 14 novembre (*Ibid.*, 190) fait allusion à cette lettre de Servien.

Une question plus grave se pose : est-il vrai que Mazarin a agi en cette affaire d'accord avec le pape ? Peu de temps après le coup de Pignerol, les Espagnols ont prétendu que tout avait été concerté entre le roi de France, le duc de Savoie et la curie pontificale (NICOLETTI, *Vita d'Urbano VIII*, IV, B. B. 4733, 1185). Ils ne se seraient pas entièrement trompés, s'il fallait ajouter foi au récit que Mazarin a fait lui-même de ces événements à l'historien Vittorio Siri (*Memorie Recondite*, VII, 416), récit que ce dernier nous a conservé dans *Il Mercurio*, IV, 1re partie, 372-376. Benedetti, un des familiers du cardinal Mazarin, nous a transmis ce même récit dans l'ouvrage qu'il publia sous le pontificat du pape Alexandre VII : *Raccolta di diverse memorie per scrivere la vita del Cardinale Giulio Mazarini Romano*, etc., 36-44. Dans la crainte que les Espagnols ne recommencent le siège de Casal en dépit de la convention signée, le pape aurait voulu voir Pignerol ou Suse demeurer en la possession de la France ; il aurait, en conséquence, chargé Mazarin de tout faire pour qu'il en fût décidé ainsi dans les conférences de Cherasco. Urbain VIII n'aurait rien dit de son dessein à son neveu le cardinal François Barberini ; il ne s'en serait ouvert qu'à Mazarin, au comte de Béthune, qui part en ce moment pour la France, et au sieur Frangipani : il les aurait obligés à le

d'abandonner Pignerol à la France et, comme il a grand crédit auprès de lui, il est parvenu à l'y décider. Au commencement de janvier 1631, Mazarin est parti pour Paris ; apparemment, c'est pour solliciter le roi de France de ratifier le traité de

tenir très secret, sous peine des censures ecclésiastiques les plus graves : à celui qui le révélerait, il opposerait le démenti le plus absolu.

Qu'Urbain VIII ait, au cours de l'année 1630, souhaité voir la France conserver Pignerol afin qu'elle soit en mesure de contre-balancer l'influence de l'Espagne dans la péninsule, cela n'est pas impossible ; mais qu'il ait donné à Mazarin l'ordre que celui-ci prétend avoir reçu, nous avons beaucoup plus de peine à l'admettre.

Tout d'abord il faut remarquer que le récit de Mazarin est inexact sur un point assez important : le pape aurait confié le secret de Pignerol au comte de Béthune, l'ambassadeur de France à Rome. Or, ce dernier n'est plus à Rome à la fin de 1630, quand Urbain VIII aurait donné à Mazarin l'ordre susdit. Au mois d'avril 1630, il a reçu ses lettres de rappel, et, au mois de juin 1630, il a été remplacé par le comte de Brassac.

Ce qui nous paraît très extraordinaire, c'est que, dans la correspondance très confidentielle de Mazarin avec Richelieu, il ne soit resté aucune trace de l'ordre qui aurait été donné par Urbain VIII. A plusieurs reprises, Mazarin demande au cardinal de garder le plus profond secret sur le rôle qu'il a joué dans l'affaire de Pignerol ; voir ses lettres des 26 avril (A. E. *Piemont*, 16, 51) et 20 décembre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 296). Le 3 juin, il prie le ministre de Louis XIII de le protéger à Rome contre ceux qui pourraient le rendre responsable de la rétrocession de Pignerol (A. E. *Piemont*, 16, 75). Jamais il ne fait la moindre allusion à l'ordre qu'il aurait reçu du pape. Son silence sur ce point est d'autant plus singulier que tout demandait en certains cas qu'il fût parlé de cet ordre, s'il avait été véritablement donné. La lettre du 3 juin est à cet égard des plus significatives. Mazarin écrit à Richelieu : « ... sebene nessuna cosa assicura più l'Italia dall' innovationi di Spagnoli che questo si è stabilito, e, per conseguenza, S. Stà e li principi di essa non possono desiderar antidoto più salutifero per assicurar la quiete ne suoi stati, nulladimeno venendo il negotio a luce, e querelandosi i Spagnoli con incolparme, potrebbe S. Stà goder dell'effetto, e, per sodisfarli, far qualche dimostratione contro di me, con tutto che principalmente mi habbia mosso ad ingerirmi in questa negotiatione il giovamento che dall'esito di essa ne deve resultare alla Santa Sede et all'Italia tutta. Mi conviene dunque, a mio parere (rimettendomi però sempre alla somma prudenza dell' Em. Vra), attendere chi motivi faccino li Spagnoli, e come riceva S. Stà il negotio. » On ne rencontre pas davantage trace de l'ordre attribué au pape dans la correspondance de Richelieu avec ses propres agents. Particelli d'Emery écrit bien au premier ministre, le 19 mars, que Mazarin craint que l'affaire de Pignerol n'aboutisse pas : car « si elle manquoit par la malice de Monsieur de Savoie, il serait ruiné auprès de lui et des Espagnols et auprès du pape qui, pour tesmoigner qu'il n'a aucune part en ceste affaire, le persécuteroit. » (A. E. *Piemont*, 16, 14). Cette phrase tendrait à faire croire que le pape a vraiment pris à la négociation la part que lui attribue Mazarin ; elle s'explique cependant très bien, si Urbain VIII y est resté tout à fait étranger.

Au cours des conversations qui, dans la suite, s'engageront au sujet de Pignerol entre la curie romaine et la cour de France, jamais la moindre allusion ne sera faite à une secrète intervention d'Urbain VIII en cette affaire. A maintes reprises, nous le verrons, les représentants du pape presseront le roi et Richelieu d'évacuer Pignerol. Si cette intervention s'était produite, n'aurait-on pas vu le cardinal se débarrasser des importunes sollicitations des diplo-

Ratisbonne[1] ; en réalité, c'est pour fixer les points principaux de l'accord secret à établir entre le roi de France et le duc de Savoie[2]. De retour dans le Piémont, il s'est employé à faire accepter par Victor Amédée ce qui a été élaboré à Paris[3].

Le 31 mars, Richelieu est arrivé à ses fins : les commissaires français ont signé avec Victor Amédée deux traités qui ont été soigneusement tenus secrets : le premier établit entre le duc de Savoie et le roi de France une alliance offensive et défensive ; le second garantit au duc de Savoie la possession d'une partie du Montferrat et donne à la France Pignerol et le val de Perosa « nonobstant quelque traité fait ou à faire qui puisse obliger au contraire[4] ». De ces deux traités, c'est assurément le second qui importe le plus à la France[5] ; elle peut maintenant s'accorder avec la maison d'Autriche, le sort de Pignerol est fixé.

L'exécution des traités du 6 avril et du 19 juin était achevée le 20 septembre; le traité du 31 mars va maintenant produire ses effets, du moins en ce qui concerne Pignerol. Vis-à-vis de Victor Amédée qui pourrait être tenté de se dérober à l'heure de l'échéance, Richelieu a pris plusieurs précautions. Sous divers

mates pontificaux en leur révélant le rôle qu'Urbain VIII a fait jouer à son agent en 1630 et en 1631 ?

Mais, pourquoi Mazarin a-t-il prétendu si longtemps après ces événements n'avoir agi que sur l'ordre du pape ? Serait-ce qu'étant premier ministre, il n'ait pas voulu donner le fâcheux exemple d'un diplomate agissant en dehors de ses instructions, ou même contre ses instructions ? Peut-être. Quoiqu'il en soit, il nous paraît certain qu'en toute cette négociation secrète de Pignerol, Mazarin a agi de son propre mouvement, sans ordres de sa cour.

1. Mazarin à François Barberini (Bazzoni, *Un nunzio straordinario*, 23). Cette lettre, dont la date n'est pas indiquée, a été écrite par Mazarin pendant son séjour à Paris.

2. C'est ce qui ressort de la lettre que Victor Amédée adresse à Mazarin le 16 janvier 1631 (A. E. *Piémont*, 17, 3). Voir dans V. Siri, *Il Mercurio*, IV, 1re partie, 376-378, le récit que Mazarin a fait lui-même de sa mission à Paris et de ses conversations avec Richelieu.

3. D'Émery à Richelieu, 19 mars 1631 (A. E. *Piémont*, 16, 14).

4. *Traités publics de la maison de Savoie*, I, 390. On ne rencontre pas ces conventions secrètes dans le *Corps Diplomatique* de Du Mont. Cf. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France*, etc., t. IV, 1re partie, 495-498.

5. Instructions au sieur de Toiras, etc., 7 février 1631 (A. E., *Piémont*, 17, 17) ; Louis XIII à Toiras et Servien 12 septembre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 97) ; Mémoire pour M. Mazarin sur le sujet de l'eschange de Pignerol et la proposition de Genève (A. E. *Piémont*, 16, 51). Dans cette dernière pièce, on lit en marge d'un article qui a trait à la conclusion d'une ligue générale en Italie : « Cet article laisse à M. de Savoye l'espérance de la guerre en Italie contre les Espagnols et cependant n'y oblige point le roy, qui est ce à quoi il faut bien prendre garde en concluant le traité. »

prétextes il a fait venir en France, pour qu'ils lui servent d'otages, le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas, les deux frères du duc[1]. Au reste les troupes françaises n'ont pas complètement abandonné la place. Si l'agent du duc de Feria avait plus minutieusement inspecté la citadelle de Pignerol[2], il aurait peut-être découvert dans un grenier du donjon une compagnie de soldats français qui s'y étaient soigneusement cachés[3]. Ces militaires dont la présence est ignorée de tous, sauf des commissaires français et savoyards, attendent que le gros des troupes françaises vienne les relever de leur faction[4] qui ne laisse pas d'être assez incommode[5]. Ils ne sont que 227 ; mais, si le duc hésite à s'exécuter, ils sont assez nombreux pour l'y décider. Victor Amédée ne paraît pas, au demeurant, disposé à manquer à ses engagements. D'accord avec lui, les commissaires français ont arrêté les détails du plan qui permettra aux troupes du roi de rentrer dans Pignerol[6] : Louis XIII préten-

1. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, VI, 782.

2. Il valut mieux pour l'agent du duc de Feria, qu'il ne découvrit rien. Nous savons par une lettre de Servien à Louis XIII du 12 septembre 1631 (A. E. *Piémont*, 16, 105), qu'il eût eu à s'en repentir. Servien y disait en effet : « Nous avons, à mon advis, tout si bien préparé pour la restitution et la reprise qu'avec l'aide de Dieu tout ira. Nous avons résolu de faire porter à l'ambassadeur d'Espagne la peine de sa curiosité et, pour cet effect, de l'arrester dans le chasteau jusqu'à ce que nous ayons eu le temps de délivrer vos otages. »

3. Souvigny a raconté avec humour dans ses *Mémoires*, I, 262, la scène de la remise de Pignerol au représentant du duc de Savoie.

4. Toulongeon à Servien, 28 et 29 septembre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 116 et 157). Il y aurait eu, selon Montglat (*Mémoires*, I, 56), huit cents, selon Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, VI, 782), trois cents français qui seraient demeurés dans Pignerol. Le comte de Souvigny ne nous donne aucun chiffre (*Mémoires*, I, 262) ; il nous apprend seulement que M. de Toulongeon est resté dans la place avec sa compagnie. Le chiffre exact de la garnison est donné par M. de Toulongeon dans la lettre que nous venons de citer.

5. On trouve des détails très piquants sur le séjour des soldats dans ce donjon de Pignerol, dans les lettres de M. de Toulongeon à Servien, notamment dans celle du 2 octobre (A. E. *Piémont*, 18, 125).

6. Servien à Louis XIII, 12 septembre 1631 (A. E. *Piémont*, 16, 105). Une lettre de Toiras et de Servien à Louis XIII du 23 août 1631 (*Ibid.*, 94), nous apprend que deux plans d'actions avaient été proposés : ou bien une armée française serait brusquement rentrée dans Pignerol et le duc de Savoie aurait été forcé de reconnaître le fait accompli ; ou bien le roi de France aurait demandé Pignerol par la voie diplomatique : le duc aurait consenti à remettre cette place en dépôt, de crainte d'être attaqué par une armée française, ou de voir molester ses frères qui étaient alors en France. Dans les deux cas, le roi justifierait sa conduite en prétendant que les Espagnols se préparaient à troubler de nouveau l'Italie. De ces deux plans, ce fut le dernier qui fut préféré par le duc de Savoie et par Louis XIII. Louis XIII à Servien, 2 septembre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 79).

dra que les Espagnols se disposent à troubler de nouveau la paix en Italie ; pour être à même de les en empêcher, il demandera au duc de Savoie de lui remettre Pignerol en dépôt ; Victor Amédée fera d'abord mine de résister, puis il affectera de redouter une attaque de la part des Français, se montrera très inquiet sur le sort de ses frères qui sont en France. Comment le chétif souverain pourrait-il résister à la violence qui manifestement lui est faite ? A son corps défendant, il autorisera les troupes du roi à rentrer dans Pignerol. Le jeu ainsi réglé, la comédie [1] peut commencer. Mazarin, le chargé d'affaires pontifical, va encore y jouer un rôle.

Le 29 septembre, le commissaire français Servien, adresse au nonce Pancirole et à Mazarin en même temps qu'au commissaire impérial Gallas toute une série de réclamations. A l'entendre, les Espagnols ne cessent d'enfreindre les clauses du traité de Cherasco : le gouverneur de Milan a retenu dans le Milanais une partie des troupes qui devaient l'évacuer après la conclusion de la paix ; il prépare de concert avec le comte de Mérode une agression contre les Grisons [2]. A vrai dire, ce n'est pas la première fois que ces griefs sont relevés à la charge du duc de Feria. Déjà au mois de juillet, Servien lui reprochait d'avoir, au mépris des traités, retenu en Lombardie le régiment de Schauenburg [3] ; il fallut donner assurance que trois mille fantassins et sept cents cavaliers partiraient pour la Flandre avec les six mille fantassins et les mille cavaliers qui devaient déjà s'y rendre, pour que l'agent de Louis XIII cessât d'exiger le retrait immédiat de ce régiment [4]. Dans les derniers jours d'août, ce sont de nouvelles doléances présentées au duc de Savoie, aux agents pontificaux Pancirole et Mazarin, à l'ambassadeur d'Espagne et au commissaire impérial : le ministre français se plaint,

1. « Vergognosa farza », dit Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, II, 331.

2. Servien à Pancirole et Mazarin, 29 septembre 1631 (B. B. 8030). Une copie de cette lettre, portant la date du 28 septembre, se trouve aux Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Piemont*, 16, 115).

3. Servien à Pancirole, 18 juillet 1631 (A. V. *Pace*, 9). Cf. les lettres de Pancirole à François Barberini du 16 juillet 1631 (B. B. 7883), du duc de Feria à Philippe IV du 6 août 1631 (A. S. 3336).

4. Servien à Pancirole, 6 août 1631 (A. V. *Pace*, 9). Cf. les lettres de Servien à Richelieu du 9 août 1631 (A. E. *Piemont*, 16, 90), de Cavazza au Sénat de Venise du 28 juillet 1631 (B. N. 1797, 310).

qu'à cette date cinq mille huit cents hommes seulement se soient mis en route pour la Flandre, que le plus grand nombre d'entre eux aient été arrêtés à Chiavenna, en Valteline, par le comte de Mérode ; celui-ci est accusé de vouloir les employer à conquérir la Rhétie, d'avoir en outre laissé commettre toutes sortes d'excès dans le pays des Grisons par les soldats impériaux qui retournaient en Allemagne. Servien menaçait de suspendre l'exécution des traités et de recommencer la guerre [1]. Mais il s'en faut qu'il ait songé à la déchaîner, alors que les passages des Grisons ne sont pas évacués, que Mantoue n'est pas rendue ; il lui suffit d'avoir élevé des protestations qui préparent celles de l'avenir [2]. Le 10 septembre, les Trois ligues sont enfin libérées [3] ; le 20, Mantoue est rendue à Charles de Gonzague [4]. Servien peut maintenant faire des menaces et y donner suite : c'est en ces termes qu'il conclut l'exposé des griefs qu'il adresse le 29 septembre à Pancirole et à Mazarin : « Nous attendrons vostre réponse..... et regarderons vostre silence pour une marque du refus et du desni de justice que l'on vous a fait ; en ce cas nous pourvoirons par les moyens les plus convenables [5]. »

Le commissaire eût été quelque peu embarrassé, il eût été réduit à ourdir quelque autre intrigue, si le gouverneur de Milan, docile à l'avis de ses conseillers, lui avait enlevé de ce chef tout motif de plainte [6]. Mais, au moment où les réclamations françaises parviennent à Milan, le duc de Feria est des moins disposés à prendre une attitude conciliante. Avis lui a été donné que les soldats qui composent les garnisons de Casal et de Mantoue sont en grande majorité français ou suisses ; c'est là, selon lui, une grave infraction aux traités de Ratisbonne et de Cherasco,

1. Mémoire baillé à M. de Savoie, le 28e août touchant les Grisons (A. E. *Piémont*, 16, 98). Cf. la lettre de Mazarin à François Barberini du 29 août 1631 (B. B. 8030).

2. Servien à Richelieu, 29 août 1631 (A. E. *Piémont*, 16, 99). Il ressort très clairement de cette lettre que les menaces de Servien ne sont pas sérieuses.

3. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., IV, 1re partie, 534.

4. Servien l'annonce à Richelieu le 22 septembre 1631 (A. E. *Piémont*, 16, 113).

5. Servien à Pancirole et à Mazarin, 29 septembre 1631 (A. V. *Pace*, 9). Cf. plus haut, page 28, note 2.

6. Servien dira à Louis XIII, le 19 octobre, qu'il a élevé des réclamations pour justifier la prise de possession de Pignerol et non pour obtenir satisfaction (A. E. *Piémont*, 18, 151).

et, le 1er octobre, il a député le grand chancelier de Milan auprès de Pancirole et de Mazarin pour s'en plaindre et en demander réparation [1]. Quatre jours plus tard, il a accusé les Grisons, les alliés de la France, d'avoir à leur tour violé les traités en réoccupant et en fortifiant les positions abandonnées par les Autrichiens [2]. C'est en vain, qu'émus par la nouvelle du désastre de Leipzig, plusieurs ministres espagnols lui conseillent d'éviter une rupture avec la France en un instant si critique. A leur avis, le duc ferait bien de ne pas épiloguer davantage sur la nationalité des défenseurs de Casal et de Mantoue, de tolérer même, s'il le faut, la présence de soldats français et suisses dans ces places. Ne serait-il pas même opportun de licencier ce régiment de Schauenburg dont le séjour en Lombardie inquiète toujours les commissaires français [3] ? Le commissaire impérial, Gallas, demande de son côté au gouverneur de Milan de faire partir pour l'Allemagne ce régiment dont l'empereur n'a que trop besoin dans les circonstances présentes [4]. De tels conseils étaient la voix de la prudence. Le duc de Feria n'entend que celle de la passion, et, encore qu'il sache mieux que tout autre combien est grave la situation de l'Allemagne catholique, puisqu'il en a été informé directement par l'archiduc Leopold [5], il ne veut pas paraître faiblir sous la pression des événements [6]. A ses yeux les réclamations de Servien ne sont qu'une manœuvre pour excuser et justifier les armements des Grisons [7]. Aussi il retient en Lombardie le régiment de Schauenburg ; il continue à exiger le départ des soldats français et suisses de Casal et de Mantoue. Les agents pontificaux reçoivent mission d'aller porter

1. Le duc de Feria à Philippe IV, 6 octobre 1631 (A. S. 3336). A cette lettre du duc de Feria, est joint le mémoire que le grand chancelier de Milan a remis aux agents pontificaux; il porte la date du 1er octobre.

2. Le duc de Feria au baron Gallas, 4 octobre 1631 (A. E. *Grisons*, 7, 523). Pour protéger leur indépendance qu'ils venaient de recouvrer, les Grisons avaient réuni quelques troupes et relevé de leurs ruines les forts de Luziensteig et du Pont du Rhin, que les Autrichiens avaient détruits avant de les évacuer, conformément aux accords de Cherasco. Cf. ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., IV, 1re partie, 539.

3. Mazarin au duc de Savoie, 6 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 136).

4. *Ibid.* Cf. la lettre de Pancirole à François Barberini du 5 octobre 1631 (B. B. 7883).

5. L'archiduc Léopold au duc de Feria, 29 septembre 1631 (A. S. 2332).

6. Mazarin au duc de Savoie, 6 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 136).

7. Le duc de Feria à Philippe IV, 6 octobre 1631 (A. S. 3336).

aux commissaires français ses propres doléances et ses menaces[1]; déjà, il a fait savoir par l'intermédiaire de Gallas, que, si le duc de Mantoue ne licencie pas les garnisons suspectes et si les Grisons ne désarment pas, les pires inconvénients pourront s'en suivre[2].

Dès lors la partie est belle pour Servien. Connaissance prise des « propositions extravagantes et des grandes menaces[3] » du duc de Feria, il n'a plus à craindre que de Milan lui arrivent des réponses conciliantes qui contrarieraient ses plans; il peut démasquer son jeu[4]. Le 11 octobre[5], remise est faite au duc de Savoie d'un mémoire qui reproduit le réquisitoire déjà dressé en l'enrichissant de nouveaux griefs. L'agent français y proteste contre les nouvelles prétentions du gouverneur de Milan, s'élève contre un décret impérial rendu à l'instigation du duc de Feria et qui déclare nulle l'investiture donnée au duc de Mantoue, si le traité de Ratisbonne n'est pas exécuté de point en point. La pièce s'achève par une mise en demeure à l'adresse du duc de Savoie : pour permettre au roi de France d'assurer le repos de l'Italie, dépôt doit être fait entre ses mains soit de Suse et d'Avigliana, soit de Pignerol et du val de Perosa, soit de Cuneo et de Demonte, soit enfin de Savigliana et des postes qui sont sur la route de Chateau Dauphin. Il faut que dans trois jours réponse lui soit donnée[6].

C'est le tour du duc de Savoie d'entrer en scène. Quelle surprise pour lui qu'une telle exigence de la part du commissaire français[7]! En toute hâte il appelle les agents pontificaux et les prie d'aller solliciter de Servien un délai dont il profitera pour

1. Pancirole à François Barberini, 4 octobre 1631 (B. B. 7883).
2. Le comte della Rocca au duc de Feria, 13 octobre 1631 (A. S. 3336).
3. Servien à Louis XIII, 19 octobre 1631 (A. E. *Piemont*, 18, 151).
4. Cavazza au Sénat de Venise, 12 octobre 1631 (B. N. 1797, 395). Dès le 3 octobre, Servien avait avisé le représentant de la République de Venise qu'il demanderait une place au duc de Savoie. Cavazza au Sénat de Venise, 6 octobre 1631 (*Ibid.*, 385).
5. Pancirole à François Barberini, 12 octobre 1631 (B. B. 7883).
6. Mémoire des demandes faites au duc de Savoie par M. de Servien, 12 octobre 1631 (A. E. *Piemont*, 18, 138). Cf. les lettres du duc de Savoie à l'abbé Torre du 12 octobre 1631 (copie dans B. B. 8030), du comte della Rocca au duc de Feria du 13 octobre 1631 (A. S. 3336).
7. Pancirole écrit à François Barberini, le 12 octobre, que le duc de Savoie est resté « attonito » en prenant connaissance du mémoire de Servien (B. B. 7883). Cf. Siri, *Memorie recondite*, VII, 422.

recourir au roi de France [1]. Son conseil est saisi de la demande française ; ne faut-il pas qu'il puisse se retrancher derrière l'avis de ses conseillers ? La majorité l'invite à céder [2] ; il ne se trouve naturellement pour combattre cette résolution que les deux conseillers qui ignorent le traité secret du 31 mars [3]. L'instant est venu d'informer l'ambassadeur d'Espagne du cruel embarras où le jetait l'ultimatum de l'agent français. Servien ne pourra d'aucune manière soupçonner le duc de trahir le jeu, car Mazarin est présent avec le nonce à la conversation [4]. Le comte della Rocca se récrie : toutes les raisons invoquées par le commissaire français pour fonder sa demande ne sont que de misérables prétextes ; le duc doit rejeter bien loin de telles propositions, et, s'il le faut, faire une résistance armée. L'ambassadeur lui offre en effet l'appui de son gouvernement [5]. Passer outre à ces représentations, capituler aussitôt devant les exigences de la France sans avoir l'air d'accepter de la part de l'Espagne le secours qu'elle lui offre, serait un acte d'une insigne maladresse. Victor Amédée est trop prudent pour le commettre : il déférera donc aux avis du comte della Rocca et il priera le gouverneur de Milan de venir à son aide [6]. Servien n'aura aucune raison de s'inquiéter de cette démarche, car celui qui portera à Milan la lettre du duc de Savoie au duc de Feria ne sera autre que Mazarin, un des principaux artisans du traité du 31 mars. Cet agent pontifical est en effet sur le point de partir pour Milan ; il doit aller plaider auprès du duc de Feria la cause de la paix tandis que Pancirole la défendra auprès de Servien ; c'est du moins ce qui a été convenu entre le nonce et lui [7]. En réalité c'est la cause française qu'il va servir.

La nouvelle qu'apportait l'agent pontifical au gouverneur de

1. Pancirole à François Barberini, 12 octobre 1631 (B. B. 7883).
2. Le même au même, 18 octobre 1631 (*Ibid.*).
3. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, II, 332-335.
4. Pancirole à François Barberini, 18 octobre 1631 (B. B. 7883).
5. Le comte della Rocca au duc de Feria, 13 octobre 1631 (A. S. 3336).
6. Le duc de Savoie au duc de Feria, 12 octobre 1631 (*Ibid.*). Le même jour, le duc de Savoie écrit à l'abbé Torre, son représentant auprès du gouverneur de Milan, pour lui commander d'appuyer sa demande. Il communique à Mazarin une copie de cette dernière lettre qu'on retrouve dans la correspondance de l'agent pontifical avec François Barberini (B. B. 8030). C'est à tort que Bazzoni (*Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 29) la date du 21 octobre.
7. Pancirole à François Barberini, 12 octobre 1631 (B. B. 7883).

Milan le prit au dépourvu. Il ne doutait pas que la France ne machinât quelque jour un nouveau dessein hostile, mais pouvait-il s'attendre à le voir éclater aussi tôt ? L'intrigue française devait se nouer, pensait-il, dans le pays des Grisons et non dans le Piémont [1]. Que le duc de Savoie résiste ou se soumette aux exigences de Servien, la guerre lui paraît inévitable ; aussi son premier mouvement est-il de s'y préparer. Il lève des troupes en hâte, mande aux vice-rois de Naples et de Sicile de lui en envoyer ; il en sollicite du roi d'Espagne ; l'archiduc Léopold est invité à mettre Brisach à l'abri d'un coup de main [2] ; lui-même songe à occuper Sabbioneta, petite place qui peut servir de base à une attaque dirigée contre le Mantouan [3] ; le gouverneur de Fuentes envoyé près des Grisons cherchera à les détacher de l'alliance française [4]. Mais il ne faut pas que le duc de Savoie cède : le duc de Feria l'informe de toutes les dispositions qu'il prend, le presse de résister à la France et lui promet de la soutenir ; à lui de dire au comte della Rocca dans quelle mesure il veut être secouru [5]. Victor Amédée veut l'être dans une mesure telle qu'il soit impossible au duc de Feria de tenir parole. Deux mille cavaliers et seize mille fantassins lui sont indispensables, répond-il le 16 octobre, pour défendre la Savoie et le Piémont [6]. A de telles prétentions le gouverneur de Milan ne peut répliquer que par un aveu d'impuissance : il continue néanmoins à engager le duc de Savoie à ne pas capituler. Pour l'instant, réplique-t-il le 18 octobre, il n'est pas en état de fournir les troupes demandées ; il en enverra au fur et à mesure que des renforts lui par-

1. Mazarin à Pancirole, 14 octobre 1631 (A. V. *Pace*, 9) ; le même à François Barberini, 14 octobre (B. B. 8030). Cf. la lettre du duc de Feria à Philippe IV du 6 octobre 1631 (A. S. 3336).

2. Le duc de Feria à Philippe IV, 14 octobre 1631 (A. S. 3336). Cf. la lettre de Servien à Louis XIII du 19 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 151).

3. Le duc de Feria à Philippe IV, 15 octobre 1631 (A. S. 3336).

4. Le même au même, 14 octobre 1631 (A. S. 3336). Cf. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., IV, 1re partie, 545-546.

5. Le duc de Feria au duc de Savoie, 14 octobre 1631 (A. S. 3336) ; le même au comte della Rocca, 14 octobre 1631 (*Ibid.*). Cf. Siri, *Memorie recondite*, VII, 422.

6. Le duc de Savoie à l'abbé Torre, 16 octobre 1631 (B. B. 8030). On trouvera aux Archives des Affaires Etrangères à Paris (A. E. *Piémont*, 18, 144), le texte du discours que le comte della Rocca a adressé au duc de Savoie, le 16 octobre 1631.

viendront [1]. Vis-à-vis de la France, c'est toujours de sa part la même intransigeance. A Mazarin qui l'invite à faire quelque concession, il déclare qu'aucune négociation n'est possible aussi longtemps que Servien n'aura pas retiré sa demande [2].

Cette fois l'intrigue va se dénouer. C'est en vain que, le 20 octobre, le comte della Rocca tient à nouveau à Victor Amédée un long discours pour l'exhorter à résister à Servien [3]. Le 19 octobre, a été signé le traité de Mirafiori entre le duc de Savoie et les commissaires français : Victor Amédée s'est engagé à refuser son aide et son concours à tous ceux qui troubleront la paix du royaume, à laisser passer dans ses états les troupes françaises qu'il faudrait conduire dans le Montferrat ; en retour le roi lui a promis, s'il est attaqué, vingt mille fantassins et deux mille cavaliers. Pour garantir l'exécution du traité, Pignerol et le val de Perosa seront pour six mois confiés en dépôt à des troupes suisses dont le chef sera nommé par le roi [4]. A ces clauses destinées à être rendues publiques, est joint un article secret. Les précédentes stipulations, y est-il déclaré, n'ont d'autre objet que de dissimuler la cession faite à la France le 31 mars : Pignerol et le val de Perosa deviennent la propriété de la France [5]. Le 21 octobre, Victor Amédée communique la portion avouable du traité à l'ambassadeur d'Espagne et au nonce Pancirole [6]. Des courriers partent pour Milan, pour Madrid et pour Vienne : ils vont y porter des lettres où Victor Amédée s'explique. N'ayant pu obtenir du gouverneur de Milan les secours nécessaires, il a été contraint de se soumettre aux exigences de la France [7]. Cependant des troupes françaises et suisses pénètrent dans Pignerol ; les soldats de M. de Toulongeon peuvent maintenant se

1. Siri, *Memorie recondite*, VII, 423.

2. Mazarin à Pancirole, 18 octobre 1631 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 30).

3. Pancirole à Mazarin, 21 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 159). Nous apprenons par cette lettre, que le courrier de Milan est arrivé à Turin le 19 octobre à cinq heures de la nuit ; le traité de Mirafiori était probablement déjà signé.

4. Du Mont, *Corps Diplomatique*, VI, 1re partie, 20. Cf. la lettre de Servien à Louis XIII du 19 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 151).

5. *Traités publics de la Maison de Savoie*, I, 424. On ne trouve pas dans le *Corps Diplomatique* de Du Mont cette clause secrète.

6. Pancirole à Mazarin, 21 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 159).

7. Le duc de Savoie à Ferdinand II, 21 octobre 1631 (*Ibid.*, 157) : le même à l'ambassadeur de Savoie en Espagne, 22 octobre 1631 (*Ibid.*, 162).

montrer; la « tricherie de Pignerol » a réussi [1]. L'Espagne est jouée ; elle perd un des principaux avantages qu'elle avait retiré des traités de Cherasco.

Représentants d'un pape qui veut maintenir la paix entre la France et la maison d'Autriche et assurer le repos de l'Italie, les agents pontificaux Pancirole et Mazarin pouvaient-ils ne pas intervenir en toute cette affaire ? Ils ont eux-mêmes pris une trop grande part à la conclusion des accords du 6 avril et du 19 juin pour ne pas être mêlés à ces difficultés qui en sortent. Au reste, s'ils avaient eu l'intention d'assister à ces nouveaux débats en simples spectateurs, il leur aurait été impossible de s'en tenir là : les parties elles-mêmes sont venues leur exposer leurs sujets de doléances, elles leur ont confié la mission de transmettre leurs réclamations, leur ont en un mot imposé la charge de médiateurs [2]. Ils ont donc eu un rôle à jouer. Comment l'ont-ils rempli ?

C'est avec le plus grand zèle et avec la plus entière sincérité que le nonce Pancirole s'est entremis pour apaiser le différend. Certes il ne veut d'aucune manière sortir de la neutralité que lui impose sa qualité de ministre pontifical : le duc de Savoie le consulte insidieusement sur le parti à prendre ; la seule résolution que puisse souhaiter le pape, répond son envoyé, est celle qui garantira le mieux la paix [3]. Mais il ne croit pas que, pour rester neutre, il doive rester inactif. Ignorant tout des trames secrètes, il n'hésite pas à déférer au désir de Victor Amédée, et à se rendre auprès de Servien pour lui prêcher la conciliation [4]. La remise à la France d'une place piémontaise ne risque-t-elle pas d'entraîner une nouvelle guerre, danger que le nonce doit à tout prix conjurer ? L'intransigeante obstination du commissaire français ne le décourage pas ; il revient à la charge et le 20 octobre tente encore de la réduire [5]. Les exigences de Servien l'ont fort affecté [6] ; il est beaucoup plus affecté encore à la nouvelle que toutes ses démarches sont restées inutiles, que les troupes

1. Souvigny. *Mémoires*, I, 254.
2. Cf. plus haut pp. 28 et 30.
3. Pancirole à François Barberini, 18 octobre 1631 (B. B. 7883).
4. Le même au même, 12 octobre 1631 (*Ibid.*).
5. Pancirole a Mazarin, 21 octobre 1631 (A. E. *Piemont*, 18, 159). Notons que cet entretien a lieu le 20 octobre, alors que le traité de Mirafiori est signé depuis la veille ; le duc de Savoie continue à jouer la comédie.
6. Pancirole à François Barberini, 12 octobre 1631 (B. B. 7883).

françaises vont rentrer dans Pignerol. A n'en pas douter, la guerre est toute proche ; et c'est avec un sentiment de profond découragement qu'il avoue à Mazarin son impuissance [1].

Aux yeux de tous ceux qui ne sont pas initiés au mystère de Pignerol, Mazarin n'a pas servi avec un moindre zèle la cause de la paix. Il est parti pour Milan le 12 octobre afin d'inviter le duc de Feria à se départir d'une raideur dont s'autoriserait la France pour occuper des places piémontaises [2] ; c'est la raison officielle de son voyage. Avec le gouverneur de Milan il a eu maintes conférences. Pour éviter les évènements les plus fâcheux, il importe, a-t-il dit, de donner quelque satisfaction à la France, de trouver un tempérament aux difficultés qui ont surgi. A ne lire que sa correspondance avec le cardinal François Barberini et avec le nonce Pancirole, déterminer le duc de Feria à ôter à Servien tous les prétextes invoqués fut son unique souci [3]. Mais ne nous y trompons pas. Si Mazarin s'est fait envoyer à Milan, c'est, comme il l'écrira lui-même à Servien, le 12 octobre, pour y conduire les affaires de manière à ce que se justifie davantage la demande du commissaire français et pour s'y informer des dispositions militaires que le duc de Feria pourrait prendre [4]. En fait, le bon apôtre envenime le débat beaucoup plus qu'il ne l'apaise. Au témoignage de Servien, il a engagé les Espagnols dans des procédés qui les feront condamner de tous [5]. Le commissaire français a été par lui très fidèlement instruit des levées de troupes [6]. Il ne s'est pas contenté de servir les intérêts de la France à Milan ; il les a encore favorisés à Rome en préparant très adroitement le gouvernement pontifical à bien accueillir la nouvelle de la rentrée des Français dans Pignerol : dès le 14 octobre, le cardinal François Barberini est

1. Pancirole à Mazarin, 21 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 174).
2. Pancirole à François Barberini, 12 octobre 1631 (B. B. 7883).
3. Mazarin à François Barberini, 14 octobre 1631 (B. B. 8030) ; le même à Pancirole, 14 octobre (A. V. *Pace*, 9), 18 octobre 1631 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 30).
4. Mazarin à Servien, 12 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 139).
5. Servien à Louis XIII, 19 octobre 1631 (*Ibid.*, 151). Au cours d'une conversation qu'il aura avec le duc de Feria et que celui-ci rapportera à Philippe IV le 14 octobre (A. S. 3336), Mazarin dira, que, lorsque la France voulait que les places de Suse et d'Avigliana fussent occupées par des troupes suisses, elle n'avait d'autre intention que celle de s'emparer de ces places. Pourquoi révèle-t-il ce dessein sinon pour exciter le duc de Feria contre la France ?
6. Servien à Louis XIII, 19 octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 151).

avisé que le duc de Savoie pourrait bien céder cette place [1]. Le 21 octobre, alors que tout doit être consommé, Mazarin insinue qu'il conviendrait de profiter de ces circonstances pour proposer à Louis XIII une expédition contre Genève [2]. Ce qui ne laisse pas d'être assez piquant, c'est qu'on le voit à Milan, justifier la conduite de Pancirole, qui, au jugement du duc de Feria, a manqué d'énergie [3], prendre la défense d'Urbain VIII que le gouvernement espagnol accuse d'avoir tout concerté avec la France [4].

A Rome on a appris presque dans le même temps et le désastre de Leipzig, et la prétention qu'a élevée la France d'occuper deux places du Piémont. Des deux évènements, c'est sans aucun doute le dernier qui retient surtout l'attention du pape. Ce n'est pas qu'il ne considère comme très grave la défaite de l'empereur [5]. A-t-il dit, ou laissé dire autour de lui qu'elle était un juste châtiment infligé par Dieu aux Allemands qui ont porté la guerre en Italie [6] ? Il se peut ; mais, ce qui est certain, c'est que le pontife s'inquiète surtout des coups qu'un tel désastre peut porter à la religion catholique en Allemagne. Toutefois le danger que fait courir à la paix de l'Italie le différend qui a surgi, lui paraît beaucoup plus immédiat [7]. Y parer au plus tôt, c'est préserver la péninsule d'une nouvelle guerre, c'est aussi servir la cause catholique en Allemagne ; car, si une rupture se produit entre la France et l'Espagne, elle privera l'empereur des concours dont il a besoin pour combattre son redoutable adversaire [8]. D'ailleurs il ne peut pour l'instant venir autrement en aide aux catholiques d'Allemagne : la pénurie du trésor pontifical n'a pas permis au pape d'accorder à l'ambassadeur impé-

1. Mazarin à François Barberini, 14 octobre 1631 (B. B. 8030).

2. Le même au même, 21 octobre 1631 (*Ibid.*). Le désir qu'avait Mazarin de se rendre en France fut aussi une des raisons qui poussèrent le jeune diplomate à parler sans retard de cette entreprise ; voir la lettre de Servien à Richelieu d'octobre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 264).

3. Mazarin à Pancirole, 14 octobre (A. V. *Pace*, 9), 18 octobre 1631 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 31).

4. Mazarin à François Barberini, 14 octobre 1631 (B. B. 8030). Cf. la lettre du même à Pancirole du 14 octobre 1631 (A. V. *Pace*, 9).

5. François Barberini à Pancirole, 18 octobre 1631 (A. V. *Pace*, 10), à Rocci, 25 octobre 1631 (B. B. 7063, 95).

6. Gigli à Crivelli, 29 octobre 1631 (Schnitzer, *Zur Politik des heil. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 222).

7. Niccolini à Cioli, 18 octobre 1631 (A. F. 3350).

8. François Barberini à Rocci, 25 octobre 1631 (B. B. 7063, 96).

rial les subsides réclamés au lendemain de la défaite[1]. En étouffant ces germes de discordes, il donnera du moins à l'Espagne toute liberté de se porter au secours de l'empereur ; aussi emploiera-t-il à cette tâche toutes les ressources de sa diplomatie.

Dès que le cardinal François Barberini a été avisé des plaintes élevées par le duc de Feria au sujet de la présence de troupes françaises à Casal et à Mantoue, Pancirole a reçu mission d'agir auprès de Charles de Gonzague. Le nouveau maître du Mantouan sera invité à licencier ses soldats français et à les remplacer par des habitants de l'Etat pontifical ; le pape vient sans doute d'interdire à ses sujets de servir un prince étranger; mais cette défense sera levée pour le bien de la paix[2]. Cet ordre est à peine expédié que le pape et son neveu apprennent du cardinal Borgia, ambassadeur du roi d'Espagne, les demandes présentées par le commissaire français au duc de Savoie[3]. Le cardinal François Barberini écrit de nouveau à Pancirole ; il venait de lui accorder la permission de revenir à Rome[4] ; il la lui retire et ordonne au nonce de rester avec Mazarin dans la Haute-Italie ; tous deux exhorteront les représentants des puissances à terminer leurs différends sans troubler la paix ; et, comme le duc de Savoie joue en cette affaire un rôle prépondérant, c'est à ses côtés surtout qu'il faut veiller[5]. Le pape adresse des brefs à Victor Amédée, au duc de Feria et à Servien pour les inviter à déférer à ses désirs[6]. Urbain VIII

1. Niccolini à Cioli, 18 octobre 1631 (A. F. 3350) ; Mazarin à Pancirole, 28 octobre 1631 (A. V. *Pace*, 9). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 8 novembre 1631 (A. F. 3350). Le nonce Rocci avait invoqué auprès du prince d'Eggenberg l'état déplorable des finances pontificales pour excuser le pape de n'accorder aucun secours ; voir sa lettre à François Barberini du 18 octobre 1631 (B. B. 6969, 127). Le cardinal lui répondit le 8 novembre en approuvant entièrement ses réponses (B. B. 7063, 98).

2. François Barberini à Pancirole, 18 octobre 1631 (*A. V. Pace*, 10).

3. C'est le 19 octobre que le cardinal Borgia se rendit à Castel Gandolfo pour communiquer au pape et au cardinal François Barberini, qui s'y trouvaient en villégiature, les nouvelles que lui avait apportées le courrier expédié par le duc de Feria. Voir la lettre de François Barberini à Pancirole du 22 octobre 1631 (*Ibid.*).

4. François Barberini à Mazarin, 4 et 22 octobre 1631 (A. E. *Rome*, 44, 266 et 283).

5. François Barberini à Pancirole, 22 octobre 1631 (A. V. *Pace*, 10) : le même au même, même date (*Ibid.*).

6. Urbain VIII à Servien, 21 octobre 1631 (A. E. *Rome*, 44, 282). On trouvera la copie authentique de ce bref ainsi que celle de ceux adressés au duc de Savoie et au duc de Feria dans les registres conservés dans la Bibliothèque Vaticane (B. B. 2202).

et son neveu remontrent en outre aux ambassadeurs de l'Espagne et de la France qui résident à Rome, qu'il importe par dessus tout d'éviter une rupture, qu'il faut chercher une solution pacifique à toutes ces difficultés [1] ; ils chargent les nonces de tenir le même langage à Paris, à Madrid et à Vienne, en même temps qu'ils leur font part des instructions adressées à Pancirole [2]. Le cardinal François Barberini se tourne enfin vers le duc de Bavière pour l'intéresser à cette affaire et le prier d'intervenir. Les princes, observe-t-il, ne seront libres de leurs mouvements et ne pourront combattre en toute sécurité les ennemis de la religion en Allemagne que si la paix n'est pas troublée en Italie [3]. Quelque empressé qu'il soit à tout mettre en œuvre pour éviter une rupture entre la France et l'Espagne, Urbain VIII ne va pas cependant jusqu'à s'opposer à la remise de Pignerol aux mains des Français : à ses yeux ce serait manquer à la neutralité, sortir de ses fonctions de médiateur pour remplir celle d'arbitre [4]. Il garde donc sur ce point un silence complet. Le cardinal François Barberini prescrit à Pancirole d'être des plus réservés sur ce point [5]. Le nonce a été bien inspiré quand, en dépit des sollicitations du duc de Feria, il s'est abstenu de dissuader le duc de Savoie de céder aux exigences françaises. Le cardinal approuve entièrement cette attitude [6].

Sitôt qu'il a été informé de l'existence et du contenu du traité de Mirafiori [7], le cardinal Borgia est venu faire grand tapage

1. François Barberini à Pancirole, lettres citées du 22 octobre 1631.

2. François Barberini à Bichi, 25 octobre 1631 (B. B. 8114), à Monti, 25 octobre 1631 (B. B. 8375, 86), à Rocci, 25 octobre 1631 (B. B. 7063, 96). Il fut question d'envoyer un courrier exprès en France pour inviter Louis XIII à modérer ses exigences : mais François Barberini ne jugea pas opportune une démonstration qui aurait pu indisposer la France et qui n'était pas demandée par le cardinal Borgia. Cf. la lettre de François Barberini à Pancirole du 25 octobre 1631 (B. B. 7883).

3. François Barberini au duc de Bavière, 25 octobre 1631 (B. B. 6729, 31).

4. François Barberini à Pancirole, 1er novembre 1631 (A. V. *Pace*, 10).

5. Le même au même, 22 octobre 1631 (*Ibid.*)

6. Le même au même, 1er novembre 1631 (*Ibid.*).

7. Le cardinal Borgia fut avisé du traité de Mirafiori, le 2 novembre, par un courrier exprès envoyé par le duc de Feria. Il se rendit aussitôt au palais pour en instruire le pape. Mais celui-ci, fatigué par les cérémonies liturgiques de la Fête des Morts, renvoya l'ambassadeur d'Espagne au cardinal François Barberini : il ne le reçut que le lendemain. Le duc de Feria avait fait partir son courrier sans en aviser Mazarin ; aussi les dépêches de celui-ci n'arrivèrent à Rome que plus tard. Voir les lettres de François Barberini à Monti du 8 novembre 1631 (*Appendice*, nº I), de Niccolini à Cioli du 2 novembre 1631 (A. F. 3350).

auprès du pape et de son neveu[1] : Louis XIII prépare sûrement une nouvelle agression contre l'Italie ; une preuve de ses noirs desseins, c'est le rassemblement à la frontière d'une armée de vingt deux mille hommes, l'ordre qu'a donné le roi de fortifier les passages des Grisons, son alliance avec le duc de Savoie. A l'ambition du roi de France et à sa duplicité s'oppose la conduite toute désintéressée et toute loyale du roi d'Espagne. Se laissant emporter par la passion, le cardinal est allé jusqu'à reprocher à Urbain VIII de s'être trop pressé de négocier la paix. « On n'en serait pas arrivé là, si les Espagnols n'avaient pas aussi facilement restitué les places qu'ils occupaient[2] ». En conclusion, il faut qu'un légat se rende près du roi Très Chrétien et lui notifie que le pape se déclarera contre lui s'il ne renonce à occuper Pignerol ; un courrier exprès sera dépêché aussitôt à Paris pour annoncer la prochaine arrivée du légat.

Il s'en faut qu'Urbain VIII soit disposé à s'engager dans la voie où l'ambassadeur espagnol voudrait le pousser. Ne serait-ce pas prendre tout de suite fait et cause pour l'Espagne, avant même d'avoir entendu les explications de la partie adverse et manquer ainsi gravement à la neutralité[3] ? Le premier et très probablement l'unique résultat d'une telle démonstration serait de ruiner le crédit du pape en France[4]. Au cardinal Borgia, le pape et son neveu répondent tout de suite qu'il servirait peu d'envoyer un légat, si, au préalable, on n'a pas préparé sa mission, qu'au reste les précédents, en particulier, la légation du cardinal François Barberini en 1626, celle du cardinal Antoine Barberini en 1630, ont montré le peu qu'on doit attendre d'une manifestation de ce genre[5]. Ils ne feront donc pas partir de légat ; ils ne refusent pas néanmoins d'agir. Pour terminer, l'ambassadeur espagnol se contente d'une démarche que le nonce de Paris fera auprès de Louis XIII et de Richelieu[6]. Un

1. François Barberini écrit à Monti, le 8 novembre 1631, que le cardinal Borgia a parlé « con insolita premura e vehemenza » (*Appendice*, n° I).

2. François Barberini à Monti, 8 novembre 1631 (*Appendice*, n° I).

3. François Barberini a Pancirole, 8 novembre 1631 (A. V. *Pace*, 10).

4. Urbain en doutera d'autant moins, quand il aura appris par une lettre de Bichi à François Barberini du 9 octobre 1631 (B. B. 8081, 57), lettre qui fut déchiffrée le 6 novembre, quelle importance Richelieu attache à la possession de Pignerol.

5. François Barberini à Monti, 8 novembre 1631 (*Appendice*, n° I).

6. « Ha mostrato S. Emza di appagarsi per hora di questa missione » (*Ibid.*).

courrier portera au roi, à Richelieu, au maréchal de Schomberg et au garde des sceaux des brefs du pape [1] et des lettres du cardinal François Barberini [2] qui les exhorteront à bien accueillir les discours du nonce et à faire tout ce qu'il dépendra d'eux pour éviter une nouvelle rupture. C'est dans le même sens que sont rédigées les instructions adressées par François Barberini au nonce. Il devra tenir à Louis XIII et à ses ministres ce langage : le pape n'a d'autre occupation que celle de maintenir la paix entre les puissances catholiques, il veut pour cela écarter tout ce qui est de nature à la troubler ; c'est pourquoi Sa Sainteté demande au roi de faire disparaître les difficultés qui compromettent la bonne entente ; elle lui transmet les doléances de ses adversaires et elle est toute prête à leur communiquer les explications de Sa Majesté Très Chrétienne. S'il en est prié, le nonce dira d'une manière précise de quelles difficultés il s'agit : il parlera de la présence de troupes françaises dans le Montferrat, de leur rentrée dans Pignerol, voire des fortifications des Grisons. L'agent pontifical ne perdra pas de vue les intérêts de l'Allemagne catholique, il en dira les souffrances, il ouvrira les yeux de Louis XIII et de Richelieu sur les vastes pensées et les ambitieux desseins de Gustave-Adolphe, sur son projet de se faire élire roi des Romains, les dangers qu'un tel dessein peut faire courir au royaume de France et il pressera le roi de cesser d'accorder des secours à ce souverain hérétique. Très discrètement Bichi recherchera quel accueil serait fait, le cas échéant, à un légat ou à un simple envoyé du Saint-Siège [3]. Dans le

1. Dans son bref du 7 novembre, Urbain VIII disait à Louis XIII : « tranquillitatis publicæ cura magnas in præsenti periculorum caligine excitat in Pontificio corde tempestates. Sollicitis orationibus adimus Deum, cui spiritus procellarum obsecundat, petentes ut nos deducat in portum uoluntatis nostræ pacem exoptantis et communem christianorum principum concordiam quærentis » (B. B. 2202, 22). Le même jour, Urbain VIII écrivait à Richelieu : « Fluctuare iterum uidetur uix conciliata concordia et nouas bellorum procellas pertimescere. Oculi totius fere Europæ conuertuntur in te, cuius auctoritate sperat Pontificia sollicitudo fore ut muniatur salus populorum et augeatur gloria Galliarum. Plane conquiescere non possumus dum paci fere coalescenti perniciem meditari audiuntur arma nationum. Audire poteris nostræ mentis interpretem nuntium apostolicum. Interea nos et officiis principes et orationibus adibimus Cœlites, cupientes hanc ætatem in sinu concordiæ perfrui felicitate principes conciliante et lætificante Ecclesiam » (*Ibid.*).

2. François Barberini à Louis XIII, 8 novembre 1631 (A. E. *Rome*, 44, 300), à Richelieu, 8 novembre 1631 (*Ibid.*, 304).

3. François Barberini à Bichi, 8 novembre 1631 (B. B. 8114).

même temps où ces instructions parviennent au nonce de France, les nonces de Vienne et de Madrid sont avertis des ordres reçus par leur collègue de Paris, du rôle pacificateur que Pancirole et Mazarin ont joué dans le Piémont ; ils devront de leur côté apaiser les esprits dans les cours où ils résident [1]. Barberini tient aussi le duc de Bavière au courant de ces négociations, et, une nouvelle fois, il attire son attention sur les suites fâcheuses que pourrait avoir pour l'Allemagne une guerre entre la France et l'Espagne [2].

S'il laisse ainsi entendre à Paris qu'on y devrait consentir à quelque sacrifice en faveur de la paix, s'il demande à Milan, à Madrid et à Vienne qu'on n'y prenne aucune décision qui conduirait à une rupture, Urbain VIII se garde néanmoins de porter un jugement sur le fait même qui risque de mettre le feu aux poudres : la rentrée des troupes françaises dans Pignerol. Simple médiateur, il ne se reconnaît pas le droit de donner tort à l'un ou l'autre des adversaires [3]. Le cardinal François Barberini le rappelait, on s'en souvient, à Pancirole qui, avec raison, refusait au duc de Feria de prêcher la résistance à Victor Amédée [4]. Tout ce qu'il peut faire à cette occasion, c'est de persuader les ministres français d'éviter ce qui serait préjudiciable à la paix de l'Italie [5]. Cette ligne de conduite que le cardinal neveu trace à l'agent du Saint-Siège, Urbain VIII la suit scrupuleusement : tout doit être mis en œuvre pour conjurer le danger d'une rupture entre l'Espagne et la France. Certes, il n'ignore pas combien la tâche est laborieuse ; de part et d'autre il se heurte à une égale intransigeance sur le point de Pignerol : le duc de Feria a déclaré qu'il ne négociera pas, aussi longtemps que les troupes françaises occuperont cette place [6] ; la France de son côté est non moins fermement résolue à la conserver. Le pape n'hésite pas cependant à interposer ses offices : il ne veut pas qu'une guerre nouvelle vienne désoler l'Italie et permette à Gustave-Adolphe de ruiner le catholicisme en Allemagne.

1. François Barberini à Monti, 8 novembre 1631 (*Appendice*, nº I).
2. François Barberini au duc de Bavière, 8 novembre 1631 (B. B. 6729, 33).
3. François Barberini a Pancirole, 1er novembre 1631 (A. V. *Pace*, 10).
4. Le même au même, 22 octobre 1631 (*Ibid.*).
5. Le même au même, 1er novembre 1631 (*Ibid.*).
6. Le même à Bichi, 1er novembre 1631 (B. B. 8114).

II

Ce ne sera pas de Vienne que partira le signal d'une nouvelle guerre en Italie. Au lendemain du désastre de Leipzig, la cour impériale n'a d'autre préoccupation que de le réparer. Pour dissoudre la coalition que le roi de Suède a formée avec les protestants d'Allemagne, l'empereur charge le landgrave de Hesse-Cassel de négocier un traité de paix avec l'électeur de Saxe[1]; du roi d'Espagne il sollicite des hommes et de l'argent[2]. Dans sa détresse il s'est enfin tourné vers le pape. Son ministre le prince d'Eggenberg a dépeint au nonce la situation critique de l'Allemagne, dénoncé les hautes ambitions d'un roi hérétique qui n'aspire à rien moins qu'à se faire élire roi des Romains. Il n'a pas sollicité de secours : son maître, a-t-il dit, a trop souvent vu ses demandes repoussées pour en formuler si vite de nouvelles[3]. Mais, d'autres conseillers de l'empereur se sont chargés de remontrer que le Saint-Siège devait venir en aide à l'Allemagne[4]. D'Urbain VIII, Ferdinand II attend des subsides et une action diplomatique vigoureuse en France. Il appartient au pape d'obtenir, non seulement que Louis XIII cesse de soutenir Gustave-Adolphe, mais encore qu'il tourne ses armes contre cet ennemi du catholicisme ; tel est le thème de la lettre adressée par l'empereur au pontife le 28 octobre : les catholiques d'Allemagne, y écrivait l'empereur, tendent vers Sa Sainteté leurs mains suppliantes et implorent son assistance[5].

Tout entier aux affaires d'Allemagne, comment Ferdinand II

1. KLOPP, *Der dreissigjahrige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 386, 388.
2. Le marquis de Cadereyta à Philippe IV. 21 octobre 1631 (Délibération du conseil d'Etat du 20 décembre 1631, A. S. 2332). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 11 octobre 1631 (B. B. 6969, 115).
3. Rocci à François Barberini, 18 octobre 1631 (*Ibid.*, 127).
4. Le même au même, 15 novembre 1631 (*Ibid.*, 164).
5. Ferdinand II à Urbain VIII, 28 octobre 1631 (KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, XI, 2036). L'empereur disait entre autres choses : « .... si unquam a principibus ac statibus catholicis imperii vel potius ab Ecclesia Germanica supplices manus sibi tendi, opemque et auxilium eius implorari

se laisserait-il distraire par celles d'Italie ? Il n'a que trop souffert des embarras qu'elles lui ont précédemment causés, en l'obligeant à maintenir dans la péninsule des troupes dont il avait besoin pour combattre Gustave-Adolphe ! Ne l'a-t-il pas très clairement fait entendre au nonce qui lui présentait le bref de félicitations envoyé par le pape au lendemain du jour où les clauses du traité de Cherasco avaient été exécutées[1] ? D'une conversation avec le prince d'Eggenberg au sujet des premières réclamations du commissaire français et du gouverneur de Milan, Rocci emporte l'impression très nette que l'empereur ne s'intéresse plus qu'aux évènements dont l'Allemagne est le théâtre, qu'il est las des choses d'Italie[2]. Il ne lui sera donc pas très difficile de remplir heureusement à Vienne la mission de paix dont le pape l'a chargé. Avant même de recevoir des ordres de sa cour, il s'était mis à l'œuvre. Pancirole lui avait transmis les griefs de la France : présence du régiment de Schauenburg en Lombardie, publication d'un décret impérial annulant l'investiture accordée au duc de Mantoue. Il s'est entremis près de l'empereur Ferdinand II qu'il a trouvé disposé à tout faire pour assurer le maintien de la paix : l'empereur lui a déclaré que le décret dont le gouverneur de Milan s'autorise pour inquiéter le duc de Mantoue n'a jamais été promulgué[3] ; le duc de Feria a été invité à renvoyer au plus tôt en Allemagne le régiment de Schauenburg[4]. Par l'intermédiaire des agents espagnols présents à Vienne, Ferdinand II prie Philippe IV de donner des ordres en ce sens et de recommander qu'on évite en Lombardie tout ce qui pourrait entraîner une rupture[5]. A la nouvelle de la rétrocession de Pignerol à la France, Rocci se demande avec inquié-

Sanctitas Vestra existimare debet, cuius uice nos pro ea cura et sollicitudine, quam magnitudo periculi exigit, ab eadem Sanctitate Vestra tam iterum postulamus, inprimis ut regem Christianissimum a foedere Suecico iniusta causa et consilio pernicioso contra pacta nuper Ratisbonae inita contracto, ex tot concurrentium rationum causis non modo hortari iisque quibus convenit mediis reuocare, sed eundem etiam, si qua fieri potest, ad se nobiscum pro ecclesia contra inimicos eius opponendum cohortari uelit. »

1. Rocci à François Barberini, 25 octobre 1631 (B. B. 6969, 133), 8 novembre 1631 (*Ibid.*, 158).

2. Le même au même, 25 octobre 1631 (*Ibid.*, 144).

3. Le même au même, 1er novembre 1631 (*Ibid.*, 147).

4. *Ibid.* Le même au même, 8 novembre 1631 (*Ibid.*, 158).

5. Guastalla à Olivarès, lettres du 19 octobre au 5 novembre 1631 (Délibération du conseil d'Etat du 20 décembre 1631, A. S. 2332).

tude quelles en seront les suites[1]. Du côté de l'empereur il est bien vite rassuré. On n'estime pas à Vienne que pour ce motif la paix doive être troublée en Italie. Les ministres de l'Espagne jettent sans doute feu et flamme[2]; s'appuyant sur les informations que leur a envoyées de Paris l'ambassadeur d'Espagne, ils prétendent que les Français ont dessein d'attaquer le Milanais et ils s'évertuent à exciter l'empereur contre eux[3]. Mais, encore qu'il paraisse partager leur sentiment[4], le prince d'Eggenberg se garde de pousser Ferdinand à s'engager dans une nouvelle aventure italienne. Le diplomate pontifical est bientôt informé qu'au gouverneur de Milan réponse est faite qu'on ne peut l'aider; qu'il recoure à la médiation du pape et du duc de Savoie pour s'accorder avec la France[5].

Le duc de Feria n'a pas à compter davantage sur l'appui de son propre gouvernement. A Madrid comme à Vienne, les affaires d'Allemagne retiennent toute l'attention après la catastrophe de Leipzig. Les intérêts des deux branches de la maison d'Autriche sont trop intimement unis pour que Philippe IV ne se sente pas atteint directement. La victoire du roi de Suède est à ses yeux le résultat des intrigues de son adversaire et rival le roi de France[6]. D'ailleurs, il a toute raison de craindre d'être attaqué lui-même dans la partie du Palatinat qu'il occupe. Aussi avise-t-il immédiatement aux mesures à prendre pour parer aux suites de cette défaite et aider l'empereur à triompher de ses ennemis. Le 19 octobre sont arrivées à Madrid deux lettres du duc de Feria en date du 6 octobre : l'une annonçant le désastre de Leipzig[7], l'autre exposant les difficultés qui sont survenues

1. Rocci à François Barberini, 15 novembre 1631 (B. B. 6969, 164).
2. Le même au même, 22 novembre 1631 (*Ibid.*, 173).
3. Le même au même, 29 novembre 1631 (*Ibid.*, 188).
4. Le même au même, 22 novembre 1631 (*Ibid.*, 173).
5. Le même au même, 29 novembre 1631 (*Ibid.*, 188). Le 29 novembre, Rocci avise le nonce Pancirole qu'à Vienne on désire extrêmement la paix de l'Italie (A. E. *Autriche*, 15, 77).
6. Philippe IV à Pedro de Arze, 26 octobre 1631. « Se dé orden en Roma, para que se hable a Su Sandidad en el aprieto de la religion en el imperio, y en que el rey de Francia es quien la ha puesto en este estado con sus dineros y inteligencias y ligas publicas » (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 92).
7. Le duc de Feria à Philippe IV, 6 octobre 1631 (A. S. 2332, 33). Cette lettre fut déchiffrée le 19 octobre; on lui trouve jointes la lettre d'Aldringen à l'archiduc Léopold du 20 septembre annonçant la catastrophe de Leipzig, celle de l'archiduc Léopold au duc de Feria du 29 septembre transmettant cette nouvelle (*Ibid.*)

au sujet de l'exécution des accords de Cherasco[1]. Sans paraître s'inquiéter autrement de celle-ci, Philippe IV soumet aussitôt la première aux délibérations de son conseil, et c'est après avoir entendu le 21 et le 23 octobre[2] les avis du comte duc Olivarès et ceux de ses autres conseillers qu'il arrête toutes ses dispositions. D'abord des troupes seront levées pour la défense du Palatinat ; elles iront au secours de l'empereur ; le roi se procurera les ressources nécessaires en ordonnant au gouverneur de Milan, aux vice-rois de Naples et de Sicile de lui envoyer de l'argent[3]. Les deux ennemis qu'il veut combattre sont les rois de Suède et de France. On essaiera tout à la fois de susciter au premier de nouveaux adversaires et de lui soustraire l'appui de ses coreligionnaires. Des ambassadeurs espagnols iront donc exciter le roi de Pologne à reprendre les armes contre Gustave-Adolphe ; le roi de Danemark sera dissuadé de se porter à son secours[4] ; pour se faire du roi d'Angleterre un ami sinon un allié, on s'efforcera de négocier avec lui un arrangement au sujet du Palatinat[5]. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg seront pressés de rompre les traités d'alliance qu'ils ont passés avec Gustave-Adolphe et de se réconcilier avec l'empereur[6]. A Vienne, l'ambassadeur d'Espagne disposera Ferdinand II à faire la paix avec les électeurs et les autres princes protestants, même au prix de l'édit de restitution[7] ; toutefois, pour concilier les exigences de sa politique avec ses devoirs de roi catholique, Philippe IV recommande à son représentant de ne pas engager lui-même une négociation qui mettrait l'édit en jeu ; il laissera l'empereur agir seul. A tous, protestants et catholiques, il faut dire que la guerre

1. Le duc de Feria à Philippe IV, 6 octobre 1631 (A. S. 3336).

2. Délibérations du conseil d'Etat du 21 octobre (A. S. 2332, 7 et 8), et du 23 octobre 1631 (*Ibid.*, 87). Cette dernière délibération fut provoquée par les lettres que le marquis de Cadereyta avait expédiées à Philippe IV du 22 août au 10 septembre ; elle porta principalement sur l'attitude que l'empereur devait prendre à l'égard du duc d'Orléans.

3. Le 29 octobre, Philippe IV ordonne d'écrire au gouverneur de Milan (A. S. 2457, 161), au vice-roi de Naples (*Ibid.*, 162), au vice-roi de Sicile (*Ibid.*, 163).

4. Le 3 novembre, Philippe IV ordonne au baron d'Auchy de se rendre en Pologne, à Gabriel Le Roy d'aller auprès du roi de Danemarck (A. S. 2457, 169).

5. Délibération du conseil d'Etat, 21 octobre 1631 (A. S. 2332, 7).

6. *Ibid.*

7. Philippe IV à Guastalla, 28 octobre (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 315). 2 novembre 1631 (*Ibid.*, 317).

présente n'est pas une guerre religieuse, mais une guerre politique. Pour atteindre le roi de France, Philippe IV soutiendra le duc d'Orléans et Marie de Médicis; il excitera Ferdinand II à l'imiter, à faire une diversion armée en France; il le faut, dira-t-il, pour couper les ailes au roi de Suède[1]. Enfin on sollicitera très instamment l'empereur de signer le traité d'alliance offensive et défensive que le roi lui a proposé[2]. Auprès du pape Philippe IV dénoncera le roi de France comme l'auteur responsable des maux dont souffrent les catholiques d'Allemagne et il priera Urbain VIII de prêcher à Louis XIII l'abandon de cette politique[3].

La rentrée des Français dans Pignerol survenant dans l'entrefaite aurait dû, semble-t-il, déterminer Philippe IV à rompre avec Louis XIII : n'était-ce pas le seul moyen de contraindre le roi de France à renoncer à sa conquête et à briser avec Gustave-Adolphe? Il l'eût fait sans doute s'il avait pu compter sur le secours de l'empereur et des princes italiens. Mais le comte duc n'a que trop raison quand il lui observe que le premier a assez à faire en Allemagne, que les seconds ne lui viendront pas en aide parce qu'ils sont ou trop faibles, ou, comme le pape et la République de Venise, animés de sentiments peu bienveillants à son égard[4]. D'autre part, l'état de ses affaires en Allemagne, dans les Pays-Bas, au Brésil et dans les Indes, n'est pas tellement brillant qu'il lui soit possible de supporter seul la charge d'une guerre avec la France[5]. Le désastre qui a si brusquement

1. Philippe IV à Guastalla, 28 octobre 1631. « En el punto de hazer diversion en Francia y assistir el emperador al duque de Orliens, os encargo, que continueis el apretar la resolucion de su Md Ca en cosa tan importante y necessaria (en el estado presente) *para cortar las alas* al Sueco... Y assi os buelvo a encargar procureis con todo el aprieto posible prompta resolucion como el medio mas eficaz de deshazer el Sueco » (*Ibid.*, 315).

2. *Ibid.*

3. Philippe IV à Pedro de Arze, 26 octobre 1631 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 92).

4. Mémoire du comte duc Olivarès à Philippe IV, 17 novembre 1631 (Délibération du conseil d'Etat du 19 novembre 1631. A. S. 3336).

5. Dans le mémoire qu'il adressait à Philippe IV, le comte duc Olivarès disait : « Confiesa el Conde, que si lo de Alemaña no corriera tanto riesgo y tanta prissa, se conformara en todas las proposiciones del duque de Feria, y en que se formara el exercito que propone, pero considerando el estado de las cossas de Flandes y el de las del Brasil y Indias, y el de las fronteras destos Reynos, y el que ha decho de Alemaña, parece necesario acomodarnos a la posibilidad, *y doblar por no quebrar.* »

terminé le 13 septembre l'invasion par ses troupes du territoire néerlandais [1], est un nouveau motif d'éviter une rupture. Aussi, tout convaincu qu'il est que jamais la France n'a nui à ce point à la maison d'Autriche [2], Philippe IV se gardera d'en venir aux solutions extrêmes, et, quand se pose la question de Pignerol, il n'hésite pas à suivre le conseil que lui donne son premier ministre : plier pour ne pas rompre [3]. Tout dessein belliqueux est écarté avant même que n'arrivent les dépêches du duc de Feria du 14 octobre. L'ambassadeur d'Espagne à Paris, le marquis de Mirabel, avait éventé le secret de Richelieu et pénétré le mystère de la négociation de Pignerol. A son sens la meilleure riposte eût consisté à troquer une partie du Crémonais contre le Montferrat [4]. On refuse à Madrid de s'engager dans cette voie de représailles. Le roi s'est contenté au reçu de la dépêche de son ambassadeur d'ordonner au duc de Feria de fortifier le Milanais et de s'abstenir de toute provocation [5]. Les dépêches du 14 octobre [6] lui font connaître que le gouverneur de Milan s'est mis sur le pied de guerre pour être prêt à toute éventualité ; le roi n'hésite pas à le désapprouver. S'il ne le blâme pas d'avoir offert des secours au duc de Savoie, si même il l'autorise à renouveler ses offres, il lui interdit de lever plus de troupes qu'il n'est besoin pour défendre le Milanais ; le duc de Feria devra renoncer à son projet d'occuper Sabbioneta ; il détournera l'archiduc Léopold d'entreprendre des nouveautés du côté de la Valteline ; le gouverneur de Milan est autorisé seulement aux démarches qui permettraient de gagner à la couronne d'Espagne les sympathies de la République de Venise et celles du duc de Mantoue [7]. Philippe IV ne renonce d'ailleurs en aucune manière à nuire le plus possible à la France ; plus que jamais le duc d'Orléans et

1. Waddington, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols*, I, 142.

2. « Lo que es cierto y asentado, es, que nunca como oy la Corona de Francia se ha estremado en la oposicion y daño desta Corona, aunque en todas aya tenido emulacion. » Mémoire cité d'Olivarès à Philippe IV.

3. Cf. p. 47, n. 5.

4. Mirabel à Philippe IV, 25 octobre 1631 (A. S. 3336). La lettre de Mirabel fut déchiffrée le 6 novembre.

5. Délibération du conseil d'Etat du 11 novembre 1631 (*Ibid.*)

6. Ces dépêches ne furent déchiffrées que le 12 novembre (*Ibid.*).

7. Délibération du conseil d'Etat du 19 novembre 1631 (*Ibid.*). Cf. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., IV, 1re partie, 552.

la reine mère peuvent compter sur son appui[1]; les événements d'Italie fournissent à la diplomatie espagnole de nouveaux arguments pour décider l'empereur à ne plus ménager Louis XIII[2]. Mais si le roi d'Espagne met en mouvement des troupes vers les frontières françaises, ce n'est pas pour attaquer; c'est seulement pour renforcer les garnisons de Perpignan et de Fontarabie qui commandent les voies d'invasion de France en Espagne[3]. Il est si opposé à la guerre qu'il s'empresse d'en étouffer de nouveaux germes en accommodant le différend qui s'est élevé entre le duc de Savoie et la République de Gênes; il fait signer aux parties un accord le 27 novembre[4]. Pour protester contre le fait de Pignerol, ses agents se contenteront de dénoncer aux princes italiens l'ambition du roi de France, de faire ressortir par opposition la conduite toute désintéressée de leur maître; il est tout prêt, diront-ils enfin, à se liguer avec ceux qui désirent assurer le repos à l'Italie; il suivra volontiers le pape si celui-ci est disposé à servir la cause commune[5].

Le nonce peut donc rassurer entièrement le Saint-Siège sur les résolutions que prendra la cour d'Espagne à la suite de l'annexion de Pignerol. Dès le 22 novembre, il a écrit au cardinal François Barberini qu'à Madrid on est fatigué des guerres d'Italie, qu'on y est uniquement préoccupé des affaires d'Allemagne[6]; il le lui répète le 20 décembre, après avoir pris connaissance des instructions qui lui ont été adressées le 8 novembre[7]. Si le comte duc se plaint près de lui des exigences et des desseins belliqueux du roi de France[8], s'il demande que le pape et les princes d'Italie s'unissent au roi d'Espagne pour assurer

1. « En primer lugar, dit Olivarès au roi dans son mémoire du 17 novembre 1631, la parece que se deve apretar mucho en todas las partes al buen succeso de las cosas del Duque de Orlions, en la forma que ha dicho, porque sin fundamento seria mucho peor mober nada » (Délibération du conseil d'Etat du 19 novembre 1631, A. S. 3336).

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Tratato sopra le differenze tra'l duca di Savoia e la Republica di Genova, circa il feudo di Zuccarello, 27 novembre 1631 (SIRI, *Memorie recondite*, VII, 438). Cf. la lettre de Monti à François Barberini du 2 décembre 1631 (B. B. 8359, 32).

5. Délibération du conseil d'Etat du 19 novembre 1631 (A. S. 3336).

6. Monti à François Barberini, 22 novembre 1631 (B. B. 8359, 16).

7. Le même au même, 20 décembre 1631 (*Ibid.*, 85).

8. Le même au même, 22 novembre 1631 (*Ibid.*, 16).

le repos dans la péninsule[1], il n'en déclare pas moins que son maître n'a pas l'intention de rompre[2]. Pour l'instant, à Madrid, on n'attend qu'une chose du Saint-Siège : qu'il vienne en aide à l'empereur et lui accorde d'importants subsides[3]. Aussi le nonce exprime-t-il à sa cour le vœu qu'il soit permis au roi d'Espagne de lever une demi-annate pour subvenir aux besoins de l'Allemagne. Le cardinal François Barberini ne pourrait-il suggérer au pape d'écrire à Philippe IV afin de lui marquer combien il compatit aux malheurs de l'Allemagne catholique[4] ?

1. Le même au même, 2 décembre 1631 (*Ibid.*, 32).
2. *Ibid.* Cf. la lettre du même au même du 22 novembre 1631 (*Ibid.*, 16).
3. Le même au même, 21 octobre (B. B. 8358, 49), 7 novembre (*Ibid.*, 82), 22 novembre (B. B. 8359, 16), 2 décembre 1631 (*Ibid.*, 32).
4. Le même au même, 22 novembre 1631 (*Ibid.*, 16).

III

La tâche du nonce à Paris est singulièrement plus difficile que celle de ses collègues de Vienne et de Madrid ; car le même événement qui a plongé dans la consternation l'empereur et le roi d'Espagne et paralyse pour un moment leur action, a comblé de joie le roi de France et ses ministres[1] et les excite à dresser de nouvelles embûches contre la maison d'Autriche. Le premier mouvement de Bichi, dès qu'il a eu connaissance de la victoire du roi de Suède, a été de représenter à Richelieu qu'il lui fallait intervenir de crainte que la religion catholique n'eût à souffrir de la défaite des armées impériales[2] ; le roi et son ministre sont priés de députer auprès de Gustave-Adolphe un gentilhomme français pour le mettre en demeure de respecter les biens et les personnes des catholiques. Le roi doit se préparer à se porter à leur secours si cette démarche reste sans effet[3] ; pour couper le mal à sa racine, ne convient-il pas que le cardinal confie à son agent près du roi de Suède la mission de négocier en Allemagne un traité de paix universelle[4] ? Le nonce voudrait décider le roi de France à s'interposer entre l'empereur et le roi de Suède, à rétablir la paix en Allemagne, à se ranger au parti de Ferdinand, si Gustave-Adolphe refuse de traiter à des conditions raisonnables.

Il s'en faut que Richelieu soit disposé à lui donner satisfaction. Certes il ne fait pas fi des intérêts de l'Église en Allemagne ; sa politique même lui commande de s'en constituer le défenseur ; car il lui faut se concilier la bienveillance du Saint-

1. Bichi à François Barberini, 9 octobre 1631 (B. B. 8081, 60). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 14 octobre 1631 (B. N. 1802, 83).
2. Bichi à François Barberini, 9 octobre 1631 (B. B. 8081, 60). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 9 octobre 1631 (B. N. 1802, 76).
3. Bichi à François Barberini, 16 octobre 1631 (B. B. 8081, 83).
4. Le même au même, 24 octobre 1631 (B. B. 8082, 1).

Siège et acquérir des droits à la reconnaissance des princes catholiques ; mais il entend la protéger à sa manière pour le plus grand avantage de la France. Le gentilhomme français Charnacé, député près de Gustave-Adolphe, lui rappellera qu'en vertu du traité de Bärwalde l'exercice de la religion catholique doit rester libre partout où elle est pratiquée. Le roi de Suède sera prié de ne pas attaquer les membres de la Ligue catholique. En retour Charnacé exigera d'eux qu'ils s'abstiennent de prendre part à la lutte[1] ; par là l'empereur isolé sera mis à la merci de son vainqueur. La neutralité des princes catholiques est un article singulièrement déplaisant pour le nonce, qui voudrait étendre à Ferdinand le bénéfice de l'intervention du roi de France : Richelieu répond que son maître n'a pas lieu de secourir un ennemi, qu'il le doit d'autant moins que le chef de la maison d'Autriche trahit la cause catholique sous l'influence de l'Espagne. Avec les airs les plus scandalisés, il révèle au représentant du Saint-Siège que l'empereur négocie avec l'électeur de Saxe et le roi de Suède un accord dont les premières victimes seront le duc de Bavière et les princes de la Ligue catholique, puisque les protestants conserveront les territoires qu'ils occupent et que le Palatin rentrera en possession de son électorat et de son droit de suffrage[2]. Sans oser écarter positivement le projet de paix universelle, il fait entendre à Bichi qu'il sera très difficile d'arrêter Gustave-Adolphe au cours de ses succès[3]. Il se garde bien d'ajouter que, des membres de la Ligue, il veut faire les alliés de la France contre l'empereur : Charnacé doit en effet leur proposer[4] non seulement de signer un traité de neutralité avec Gustave-Adolphe, mais encore de conclure avec le roi de France une

1. Le même au même, 16 octobre 1631 (B. B. 8081, 83). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 15 octobre 1631 (B. N. 1802, 104).

2. Bichi à François Barberini, 16 octobre 1631 (B. B. 8081, 83).

3. Le même au même, 24 octobre 1631 (B. B. 8082, 1).

4. Instruction baillée à M. de Charnacé allant en Allemagne, 27 octobre 1631 (A. E. *Allemagne*, 8, 89). Cette instruction est analysée dans Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 580. La mission était décidée dès le 15 octobre, puisqu'à cette date Louis XIII annonce au duc de Bavière qu'il lui envoie le baron de Charnacé (Avenel, *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, VII, 993 ; cf. la lettre de Bichi à François Barberini du 16 octobre 1631, B. B. 8081, 83). Le départ de l'agent français fut, selon toute vraisemblance, retardé jusqu'au commencement de novembre ; ce n'est que le 9 novembre que Bichi l'annonce à François Barberini (B. B. 8082, 39).

alliance qui, le cas échéant, les obligera à prendre les armes contre le chef de l'Empire. Loin donc de se porter au secours de l'empereur, comme le lui demande le représentant du pape, Richelieu s'applique au contraire à le priver du concours de ses alliés naturels ; plutôt que de l'aider à réparer le désastre, il s'attache à l'en empêcher.

Les avis du diplomate pontifical au sujet de l'annexion de Pignerol et des suites fâcheuses qu'elle peut avoir pour la paix de l'Italie, n'ont pas été davantage écoutés. Dès le 8 octobre, Richelieu a instruit le nonce de ses desseins sur Pignerol. Si son maître a demandé cette place au duc de Savoie, c'est afin d'être en mesure d'assurer le maintien de la paix ; le vœu des princes italiens n'est-il pas que le roi de France dispose de cette voie d'accès dans la péninsule [1] ? A l'instigation sans doute du premier ministre, le cardinal Maurice de Savoie a, quelques jours auparavant, préparé Bichi à cette révélation : le duc de Savoie, lui a-t-il affirmé, ferait une excellente affaire en achetant au prix de Pignerol l'amitié du roi. Ce serait, a répondu le nonce, faire courir à la paix les plus grands risques. Il ne déclare pas tout net au cardinal de Savoie, comme il le dira à l'ambassadeur de Venise, que la cession de Pignerol serait une folie, mais il lui fait entendre que Victor Amédée a trop besoin de donner à ses états une douzaine d'années de repos pour se lancer sitôt dans une nouvelle aventure [2]. Aux ouvertures de Richelieu, le ministre pontifical oppose une vigoureuse réplique. Si le cardinal exécute un tel projet, il suscitera infailliblement la guerre ; les princes d'Italie ont pu souhaiter autrefois que la France conserve cette place ; les accords de Cherasco en leur apportant le repos n'ont-ils pas changé leurs dispositions [3] ? Le cardinal doit renoncer à faire cette acquisition ; il est préférable de tout laisser dans le *statu quo* [4]. Mais le nonce n'est pas parvenu à convaincre son interlocuteur. Richelieu proteste de son intention de n'innover en rien en Italie ; il est prêt à donner de la sincérité

1. Bichi à François Barberini, 9 octobre 1631 (B. B. 8081, 57). Dès le 6 octobre, Richelieu avait mis l'ambassadeur de Venise au courant de ses desseins sur Pignerol, cf. la lettre de Contarini au conseil des Dix du 7 octobre 1631 (Buessing, *Venedig, Gustav Adolf und Rohan*, 344).

2. Contarini au conseil des Dix, 7 octobre 1631 (*op. cit.*, 352).

3. Bichi à François Barberini, 9 octobre 1631 (B. B. 8081, 57).

4. Le même au même, 19 novembre (B. B. 8082, 58), 2 décembre 1631 (*Appendice*, n° II).

de ses intentions toutes les garanties qu'on voudra; sur le point de Pignerol, toute conversation est superflue [1].

Bien plus, le pape lui-même sera sollicité de l'aider à conserver sa nouvelle acquisition. La question de la préséance du préfet, question irritante comme le sont toutes les questions d'étiquette, n'a pu troubler que superficiellement la bonne harmonie qui règne entre la curie Romaine et la cour de France [2]; aussi Urbain VIII sera-t-il invité à entrer dans l'alliance française. Des mesures sont prises déjà pour mettre Pignerol à l'abri de toute attaque. Toiras a reçu ordre de fortifier la place sans retard [3]; les garnisons de Casal et des autres villes fortifiées de la partie du Montferrat soumise au duc de Mantoue ont été renforcées [4]; des troupes se massent dans la Bresse [5]; chez les Grisons est arrivé un chef très expérimenté, le duc de Rohan [6]. Mais, dans la pensée de Richelieu, ces précautions ne suffisent pas; il veut former entre Louis XIII et les princes italiens une ligue qui aura pour objet de maintenir dans la péninsule le fait accompli. La République de Venise est priée de renouveler avec le roi et le duc de Savoie le traité d'alliance conclu à Suse en 1629 [7]. Le cardinal se garde, il est vrai, de convier tout d'abord

1. Le même au même, 12 et 19 novembre (B. B. 8083, 52 et 58), 2 décembre 1631 (*Appendice*, n° II).

2. A la mort du duc d'Urbin (27 mars 1631), la charge de préfet de Rome était devenue vacante; Urbain VIII la donna à son neveu don Thaddée Barberini. Celui-ci prétendit user de tous les privilèges attachés à sa nouvelle dignité; il voulut notamment avoir la préséance sur les ambassadeurs des cours souveraines. Aucun de ceux-ci, à l'exception de l'ambassadeur du duc de Savoie, ne consentit à lui laisser le pas. Urbain VIII prit le parti de son neveu; pour qu'il fût fait droit aux prétentions de ce dernier, il engagea avec les puissances des négociations qui se prolongèrent pendant de longues années. Cette malencontreuse question d'étiquette amena, en cette même année 1631, une rupture entre le Saint-Siège et la République de Venise.

3. Richelieu à Toiras, 25 octobre 1631 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 206).

4. Bichi à François Barberini, 5 novembre 1631 (B. B. 8082, 27).

5. Le même au même, 14 octobre 1631 (B. B. 8081, 74).

6. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., IV, 1re partie, 569 et suiv.; cf. Buehring, *Venedig, Gustav Adolf und Rohan*, 227.

7. Bichi à François Barberini, 5 novembre 1631 (B. B. 8082, 27); cf. la lettre de Contarini au Sénat du 1er novembre 1631 (B. N. 1802, 132). Le 11 mars 1629, avait été signé par le prince de Piémont et Richelieu un traité dans lequel était posé le principe d'une ligue défensive et offensive entre le duc de Savoie, la République de Venise, le duc de Mantoue, le pape et le roi de France pour assurer contre la maison d'Autriche la paix et l'indépendance de l'Italie. Le même jour, à Suse, un second traité ratifié le 20 mars par le duc de Savoie, avait constitué cette ligue. Le 8 avril, la République de Venise

Urbain VIII à entrer dans cette ligue ; il se borne à tenir le nonce au courant des négociations engagées avec la République ; plus tard, lui dit-il, on demandera au pape de faire aux alliés l'honneur de se joindre à eux [1]. Mais bientôt, prenant prétexte des armements que le gouverneur de Milan a ordonnés, Richelieu insinue que le souverain pontife devrait se joindre au roi pour se porter au secours du duc de Savoie ; il le pourrait sans cesser d'être père commun, puisqu'il ne ferait que défendre un prince injustement attaqué. Le cardinal laisse entrevoir à Bichi que, pour prix de son intervention, Urbain VIII recevrait toute satisfaction dans la question de la préséance du préfet, qu'il remporterait d'un traité d'alliance toutes sortes d'avantages pour le Saint-Siège et pour sa propre maison [2].

Dès lors, que peut attendre le nonce des démarches que lui commandent les ordres expédiés le 8 novembre par le cardinal François Barberini ? Il a certainement mis beaucoup de zèle et d'habileté à s'acquitter de sa mission. A peine a-t-il reçu le courrier de Rome, qu'il est allé incontinent remettre à Richelieu [3] le bref du pape avec la lettre de son neveu, et entretenir le puissant ministre des affaires d'Italie. Urbain VIII et le cardinal Barberini lui savent le plus grand gré de la marque de confiance qu'il leur a donnée en les faisant instruire de ses projets sur Pignerol ; toutefois le pape, ému par les vives protestations du représentant de l'Espagne, soucieux de voir la concorde régner entre les princes catholiques à l'heure où la religion subit les plus graves dommages en Allemagne, a décidé d'envoyer un courrier exprès pour demander qu'on s'abstienne de tout ce qui pourrait compromettre la paix. Après cet exorde insinuant, le nonce est entré dans le détail des réclamations espagnoles : il a parlé de la présence des soldats français dans les garnisons de Casal et de Mantoue, des fortifications construites par les Gri-

avait signé avec la France un traité d'union que Louis XIII ratifiait le 19 avril. Le 11 mai, enfin, le duc de Mantoue avait adhéré à ce dernier traité. Cf. Cousin, *La jeunesse de Mazarin*, 63 ; Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, etc., VII, 696 ; Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., IV, 1re partie, 324-328.

1. Bichi à François Barberini, 5 novembre 1631 (B. B. 8082, 27).

2. Le même au même, 12 novembre 1631 (*Ibid.*, 52).

3. Le même au même, 2 décembre 1631 : « in esecutione poi di quanto mi comanda V. Emza con cifera invistami espressamente dello 8 passato, son ito subito dal sigr cardinal Richelieu » (*Appendice*, no II).

sons ; surtout il a insisté sur l'occupation de Pignerol. Son maître ne veut que la paix ; il lui est indifférent qu'on l'assure d'une manière ou de l'autre ; mais le langage du nonce le marque assez clairement : Urbain VIII souhaite très vivement que le roi abandonne cette place. Bichi entreprend enfin de démontrer que l'intérêt bien entendu du roi, voire celui de son ministre, est de sacrifier Pignerol plutôt que de prendre les armes pour le conserver : une guerre achèverait d'épuiser le royaume ; elle rendrait nécessaires de nouvelles impositions qui provoqueraient vraisemblablement des soulèvements et en tout cas rendraient odieux le nom du cardinal ; elle ne pourrait être conduite ni par le roi, qui doit demeurer en France pour veiller aux menées des partisans de Monsieur et de la reine mère, ni par son ministre qui, s'il s'éloigne de son maître, risque d'être la victime des intrigues de ses ennemis, ni par le maréchal de Schomberg et Effiat, les seuls en qui Louis XIII et Richelieu se puissent fier pour combattre les révoltés en France ; dès lors, la guerre aboutirait sans doute à un désastre qui entraînerait la disgrâce du cardinal. Pour finir, Bichi résume d'un mot toute sa pensée : d'une part, le roi ne pourra pas conserver Pignerol sans une guerre ; d'autre part, une nouvelle guerre ébranlerait beaucoup la situation du cardinal. Dès qu'il l'a pu, c'est-à-dire deux jours plus tard, il est allé tenir les mêmes discours à Louis XIII ; il les a aussi fait entendre à tous ceux qui ont part au gouvernement : avec la discrétion que lui imposaient ses instructions, il a demandé que Pignerol soit rendu au duc de Savoie [1].

Partout il obtient la même réponse : le roi, Richelieu, les autres ministres ne souhaitent rien tant que le maintien de la paix ; ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour qu'elle ne soit pas troublée, mais ils ne consentiront pas à l'évacuation de Pignerol. Louis XIII fait valoir à Bichi qu'il est le propriétaire légitime de cette place ; il ne l'a d'ailleurs acquise que pour empêcher les Espagnols de molester le pape et les autres princes de l'Italie. Richelieu consent à fournir des explications sur la présence de soldats français dans les garnisons de Casal et de Mantoue, sur les fortifications construites par les Grisons ; sur l'un et l'autre point il promet toutes satisfactions désirables,

1. *Ibid.*

sitôt que les Espagnols auront cessé d'inspirer des soupçons : mais il déclare tout net que demander au roi d'évacuer Pignerol, c'est commettre une injustice, agir contre le bien public : de cette place, en effet, on aurait pu reprendre possession sans autre forme de procès, puisqu'elle fait partie du domaine inaliénable de la couronne ; le roi a consenti pourtant à l'acheter au duc de Savoie qui la lui a vendue librement ; elle est donc bien sa propriété. Il n'en veut faire usage que pour aider le pape et les autres princes de la péninsule à jouir en sécurité de leur bien. Sa Majesté est prête à donner toutes garanties nécessaires pour dissiper les inquiétudes de ceux qui craindraient qu'elle n'attentât à la liberté de l'Italie ; elle consentira, par exemple, à ne laisser dans Pignerol qu'une garnison limitée si les Espagnols désarment dans le Milanais, mais jamais, même après dix batailles, elle n'abandonnera cette place [1].

Bichi n'a que trop raison, quand il écrit à sa cour que cette affaire de Pignerol est des plus scabreuses et des plus délicates [2]. Le nonce explique très bien pour quels motifs il lui paraît impossible d'obtenir l'évacuation de Pignerol : le roi, dit-il, est heureux d'avoir recouvré ce joyau de sa couronne ; le cardinal l'est plus encore ; car il estime que ce succès est dû à ses efforts ; il y voit l'un des plus importants résultats de son habile gouvernement ; si Richelieu, ajoute Bichi, a toujours refusé de rendre cette place au temps où les Espagnols et les Allemands dominaient dans la péninsule, où Casal et Mantoue étaient en péril, où la reine mère avait grand crédit auprès du roi, à combien plus forte raison le refusera-t-il maintenant qu'il voit Mantoue à Charles de Gonzague, Casal en sûreté, les Allemands occupés dans leur pays, les Espagnols affaiblis, la France forte de son alliance avec le duc de Savoie, maintenant surtout qu'il est lui-même débarrassé de ses ennemis et tout puissant auprès du roi. Toutefois le diplomate pontifical ne conclut pas qu'il faut abandonner la partie et s'abstenir de toute nouvelle démarche. La négociation reste ouverte ; il a refusé de

1. *Ibid.*

2. « Questo punto di Pinerolo, come V. Emza prudentemente ha pensato, è delicatissimo e scabroso, tenendosi qui offesi, solo che se ne ragioni. » Bichi à François Barberini, 2 décembre 1631 (*Appendice*, n° II). Le nonce répète la même idée dans une lettre qui porte la date du 2 décembre 1631 et qui paraît bien avoir été adressée à Mazarin (A. E. *Rome*, 44, 339).

considérer comme définitives les réponses obtenues. Il a fait plus : le Saint-Siège, a-t-il déclaré, enverra bientôt à Louis XIII et à son ministre un agent qui les informera des intentions de l'Espagne et recherchera avec eux le moyen de remédier à ces difficultés nouvelles sans reprendre les armes. Il est parfaitement inutile, ont reparti aussitôt ses interlocuteurs, de leur envoyer quelqu'un pour parler de Pignerol ; toujours disposés à faire le meilleur accueil à un représentant du Saint-Siège, ils n'admettront pas néanmoins qu'on vienne les entretenir d'une affaire terminée. Le nonce n'en a pas moins tenu bon : ce nouvel agent, a-t-il répliqué, traitera seulement des moyens propres à assurer le repos de l'Italie. L'envoyé du Saint-Siège, écrit-il au cardinal François Barberini, peut se mettre en route ; il sera très bien reçu à la cour de France [1].

Sans s'inquiéter autrement des représentations du nonce au sujet de Pignerol, Richelieu poursuit le dessein dont l'exécution doit garantir à la France sa nouvelle conquête : il s'agit de décider les princes italiens à former une ligue ; le cardinal prétend toujours y comprendre le pape. On attendra, répète-t-il au diplomate pontifical, que la ligue soit sur pied pour prier Sa Sainteté d'en être le chef [2] ; mais d'ores et déjà le ministre de Louis XIII met tout en œuvre pour vaincre les résistances d'Urbain VIII, quand l'instant sera venu de solliciter son adhésion. Le conflit survenu entre la cour de Rome et la République de Venise à propos des prétentions du préfet de Rome pourrait empêcher le pontife de faire cause commune avec la République ; la diplomatie française travaille à y mettre un terme. Richelieu chapitre à ce propos l'ambassadeur de Venise : le roi veut que son gouvernement s'accommode avec le pape et qu'il renvoie un ambassadeur à Rome ; d'autre part les ambassadeurs de France à Venise et à Rome ont ordre de s'entremettre pour négocier un accord [3]. Crainte que le Saint-Siège n'entre en défiance à l'égard de son projet de ligue, Richelieu l'instruit des négociations

1. Bichi à François Barberini, 2 décembre 1631 (*Appendice*, n° II).

2. Le même au même, 5 décembre 1631 (B. B. 8083, 43).

3. *Ibid.* Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 6 décembre 1631 (B. N. 1802, 235). La lettre du nonce à François Barberini est datée du 5 décembre ; celle de l'ambassadeur de Venise porte la date du 6 décembre, et nous y lisons que l'entrevue a eu lieu le 6. C'est sans doute par distraction que le nonce aura antidaté sa lettre.

engagées pour le faire aboutir. Le comte d'Avaux proposera à la République de former une ligue défensive avec le roi, les ducs de Mantoue et de Savoie; avis en est donné par le cardinal à l'ambassadeur de Venise en présence de Bichi[1]. Devant lui encore, Contarini est prévenu des intentions du roi : il n'assurera le repos de la péninsule qu'avec le concours des princes italiens : si ceux-ci se dérobent, la France se désintéressera de l'Italie et saura trouver ailleurs les bases d'un accord avec l'Espagne[2]. Richelieu informe en outre le diplomate pontifical de la mission confiée près du pape et des autres princes italiens au gentilhomme français M. de Guron : le roi de France, leur dira cet agent, ne souhaite que la paix[3]. Enfin le nonce est chargé de transmettre à Urbain VIII un projet de ligue qui doit être tenu très secret[4]. Dans la pensée du cardinal, la ligue qu'il rêve de former entre les princes italiens aura pour complément un accord entre la République de Venise et les Grisons qui seront ainsi mis à l'abri de toute attaque. Pour que le pape n'en ignore rien, Richelieu fait assister le nonce à l'entretien qu'il a sur ce sujet avec l'ambassadeur de Venise; Bichi voudra bien l'excuser de parler devant lui d'une affaire à laquelle le Saint-Siège ne peut s'intéresser, puisqu'elle concerne les hérétiques ; c'est qu'il a voulu le traiter non pas en nonce mais en ami[5]. L'agent pontifical a saisi l'occasion offerte : le roi, a-t-il dit, devrait s'efforcer de ramener les protestants au catholicisme, tout au moins empêcher les protestants de molester les catholiques. Le cardinal s'empresse de déférer à ce vœu : il ne manquera pas de donner des instructions dans ce sens à l'ambassadeur qui se rendra en Suisse, il le promet[6]. Ne faut-il pas, s'il veut faire entrer le Saint-Siège dans ses combinaisons italiennes, ménager les susceptibilités du pontife ? Richelieu lui donne les marques de la confiance la plus entière en l'instruisant de tous ses desseins, il veut satisfaire à tous ses désirs. C'est ainsi que le ministre prépare les voies à la requête

1. Bichi à François Barberini, 5 décembre 1631 (B. B. 8083, 43).
2. Contarini au Sénat, 6 décembre 1631 (B. N. 1802, 235).
3. Bichi à François Barberini, 5 décembre 1631 (B. B. 8083, 43).
4. Le même au même, 8 décembre 1631 (*Ibid.*, 62). Le projet de traité suit cette dépêche (*Ibid.*, 64).
5. Bichi à François Barberini, 5 décembre 1631 (*Ibid.*, 43). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 6 décembre 1631 (B. N. 1802, 235).
6. Bichi à François Barberini, 5 décembre 1631 (B. B. 8083, 43).

qui sollicitera Urbain VIII d'entrer dans la ligue qu'il veut former. Mais, en attendant que son projet aboutisse auprès des princes, il persiste à solliciter Urbain VIII de veiller au maintien du *statu quo* en Italie [1].

Bichi n'a donc pu déterminer Louis XIII et Richelieu à restituer Pignerol au duc de Savoie; est-il parvenu du moins à les décider à intervenir en Allemagne pour mettre un terme aux succès des princes protestants? Avant même d'avoir reçu les instructions du 8 novembre, il s'y était employé de son mieux. Richelieu avait paru lui donner satisfaction en envoyant en Allemagne le baron de Charnacé. Le nonce n'en a poursuivi qu'avec plus d'ardeur la campagne entreprise pour dénouer l'alliance de la France avec la Suède [2]. Louis XIII et Richelieu sont vivement pressés par lui de profiter de l'assemblée de Mülhausen pour ménager le rétablissement de la paix en Allemagne [3]. Sans relâche, l'agent pontifical réclame d'eux d'importants secours en faveur des membres de la Ligue. Il en demandait alors que le duc de Bavière avait déclaré n'en avoir plus besoin [4]; à plus forte raison en a-t-il sollicité, quand l'entrée de Gustave-Adolphe dans la vallée du Main les a rendus nécessaires [5]. Empressé à satisfaire au désir manifesté par le chef de la Ligue, le nonce invite Louis XIII à s'entremettre entre le roi de Suède et l'évêque de Würzbourg, et à prier Gustave-Adolphe de rendre ses états à l'évêque dépossédé. Par là Bichi avait prévenu les ordres de sa cour. Les conversations qu'il a eues avec le roi et ses ministres à la suite de la dépêche du 8 novembre ont porté aussi bien sur les affaires d'Allemagne que sur celles d'Italie [6]. Il est revenu à la charge à la nouvelle de la prise de Prague par l'électeur de

1. Le même au même, 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69).

2. Le même au même, 9 novembre 1631 (B. B. 8082, 39).

3. Le même au même, 19 et 23 novembre (*Ibid.*, 64 et 72), 2 décembre 1631 (*Appendice*, n° II).

4. Le même au même, 9 novembre (B. B. 8082, 39), 19 novembre 1631 (*Ibid.*, 64). Au lendemain du désastre de Leipzig, le duc de Bavière s'était tourné vers la France pour lui demander assistance : cf. la lettre de Contarini au Sénat du 21 octobre 1631 (B. N. 1802, 116). Mais, quand Maximilien avait vu que Tilly avait reconstitué son armée, que Gustave-Adolphe s'était éloigné de ses états, il avait averti la cour de France qu'il n'avait plus besoin des secours réclamés.

5. Bichi à François Barberini, 23 novembre 1631 (B. B. 8082, 70). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 22 novembre 1631 (B. N. 1802, 202).

6. Bichi à François Barberini, 2 décembre 1631 (*Appendice*, n° II).

Saxe et des « monstrueux progrès »[1] du roi de Suède : Richelieu et le confesseur du roi sont chargés de dire à leur maître qu'il est temps pour les catholiques de laisser leurs querelles privées et de ne plus penser qu'au bien commun ; ils doivent s'unir pour arrêter les progrès de l'hérésie; l'intérêt de la France ne le commande-t-il pas ?[2]. L'arrivée coup sur coup de deux envoyés de l'électeur de Cologne fournit à Bichi l'occasion de renouveler ses instances en faveur des princes catholiques allemands : le premier de ces agents est venu se plaindre des attaques que le landgrave de Hesse a dirigées contre l'électorat de Cologne ; le second expose au nom des électeurs ecclésiastiques la dangereuse situation où les a placés les succès de Gustave-Adolphe et demande au roi de les aider à en sortir[3]; tous deux ont reçu l'ordre de recourir à la bienveillante intervention du nonce. Il ne s'est pas fait faute de les servir : le cardinal est averti en termes énergiques que le moment est arrivé où son maître doit prouver qu'il est le roi Très Chrétien ; ce serait une honte, si, à la frontière du royaume et sous les yeux du roi, les princes catholiques étaient écrasés et la religion anéantie[4].

Mais quelque pressantes que soient les sollicitations du nonce, Louis XIII et Richelieu n'entendent s'écarter en aucune manière de la ligne de conduite qu'ils se sont tracée. Encore qu'ils protestent de leur désir de la paix[5], la France ne fera rien qui puisse préserver de la ruine la maison d'Autriche. On ne refuse

1. Le même au même, 7 décembre 1631 (B. B. 8083, 58).
2. Le même au même, 5 décembre 1631 (*Ibid.*, 50).
3. Le même au même, 9 décembre 1631 (*Ibid.*, 69). De Würzbourg, Gustave-Adolphe avait envoyé un ultimatum aux électeurs ecclésiastiques. Il leur enjoignait de lui payer une contribution mensuelle de 40,000 thalers, de lui fournir des vivres, de lui ouvrir leurs forteresses, de lui laisser libre passage dans leurs états ; il leur interdisait de venir en aide à l'empereur de quelque manière que ce fût ; enfin il les mettait en demeure de ne plus faire aucune différence entre leurs sujets catholiques et les protestants et de rendre à ceux-ci leurs biens. S'ils refusaient d'en passer par ses exigences, le roi de Suède les menaçait de tout mettre à feu et à sang. Cf. Baur, *Philipp von Sötern*, I, 219.

Le péril des électeurs était tellement pressant que, le 3 décembre, l'électeur de Cologne écrivit à Richelieu pour le prier de faire condescendre Gustave-Adolphe a une suspension d'armes. « Ogni cosa è andata da male in peggio, disait-il, e probabilmente è da temere, che se Sua Maestà Cristianissima non ci porge remedio quanto prima, arrivarà tardi e ne seguirà una rovina tale, che faccia Iddio non inviluppi ancora li vicini » (A. E. *Cologne*, 1, 29).
4. Bichi à François Barberini, 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69).
5. Le même au même, 2 décembre 1631 (*Appendice*, nº 11).

pas absolument de prendre part à l'assemblée de Mülhausen ; Charnacé s'y rendra si elle se réunit. Au cas où l'agent français constaterait que des négociations sérieuses y sont engagées, un gentilhomme français d'un rang plus élevé serait envoyé pour les suivre[1]. Le roi, déclare Richelieu à Bichi, s'emploiera pour la paix, bien que l'empereur ne le lui demande pas et que l'Espagne ne le veuille pas[2]. Toutefois, on affecte à la cour de France de douter que le roi de Suède et les princes protestants consentent à se rendre à Mülhausen[3]; on y craint aussi que l'Espagne ne se serve de cette assemblée pour machiner quelque secret dessein. Au jugement du nonce, si un agent français part pour Mülhausen, ce sera moins en vue de faciliter un accord rétablissant la paix en Allemagne que pour surveiller les agissements de la maison d'Autriche et l'empêcher de passer aux dépens de la Bavière un traité de paix avec les princes protestants[4]. Ce n'est pas au moment où l'Espagne soutient le duc d'Orléans et la reine mère dans leur révolte contre le roi que Richelieu cherchera à venir en aide à l'empereur. Si les Espagnols recouvrent toute leur liberté d'action, ils en profiteront, le cardinal n'en doute pas, pour disputer à la France la possession de Pignerol[5]. Ardemment il souhaite, et le nonce le constate aussi bien que l'ambassadeur de Venise, que tout l'effort du roi de Suède et des princes protestants se porte contre les États héréditaires[6].

Peu sincère quand il exprime des intentions pacifiques, Richelieu l'est beaucoup plus lorsqu'il déclare vouloir venir en aide aux princes catholiques d'Allemagne ; mais il n'entend les secourir que dans la mesure commandée par les intérêts de sa politique. Assurément, la France ne brisera pas avec la Suède pour les protéger ; l'alliance suédoise reste une des maîtresses pièces du

1. Le même au même, 23 novembre 1631 (B. B. 8082, 72).
2. Le même au même, 2 décembre 1631 (*Appendice*, n° II).
3. Le même au même, 23 novembre 1631 (B. B. 8082, 72) ; cf. la lettre de Contarini au Sénat du 25 novembre 1631 (B. N. 1802, 209).
4. Bichi à François Barberini, 23 novembre 1631 (*loc. cit.*).
5. Le même au même, 19 novembre (B. B. 8082, 64), 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69).
6. Le même au même, 9 novembre 1631 (B. B. 8082, 39). Contarini écrit au Senat le 5 décembre 1631, qu'il paraît certain qu'à la cour de France, on veut de toute manière détourner sur les états de la maison d'Autriche le flot suédois qui menace de tout envahir (B. N. 1802, 232).

système français. Sans doute le roi et son ministre commencent à s'apercevoir que Gustave-Adolphe ne se laisse pas mener aussi facilement qu'ils l'avaient espéré[1]; déjà ils s'inquiètent de ses succès. Mais une rupture avec le vainqueur de Leipzig leur ferait courir les plus grands risques. Comment s'attaquer à son armée victorieuse alors qu'ils n'ont rien à attendre des princes d'Allemagne[2]? C'est donc d'une oreille distraite qu'ils entendent l'agent du pape leur représenter que le vrai moyen de défendre en Allemagne des amis et d'y gagner les cœurs est d'envoyer aux membres de la Ligue d'importants secours[3]. La seule voie de salut qui soit ouverte aux princes catholiques, c'est, aux yeux de Richelieu, la conclusion d'un traité de neutralité avec Gustave-Adolphe et les princes protestants. On ne saurait trop blâmer le duc de Bavière qui a refusé de rester neutre à l'égard de la Suède, comme le lui demandait l'agent français. Le duc est tenu pour responsable des malheurs qui accablent les autres membres de la Ligue[4]. Si Richelieu ne l'abandonne pas tout à fait, c'est qu'il ne désespère pas de triompher de son obstination. Le pape, explique-t-il au nonce, devrait sur ce point donner à Maximilien des conseils qui s'accorderaient mieux avec l'intérêt de la Bavière[5].

Aussi longtemps que les électeurs ecclésiastiques n'étaient pas directement exposés aux coups de Gustave-Adolphe, Richelieu répondait évasivement aux demandes de secours présentées par le nonce. Il convenait d'attendre l'issue des négociations du baron de Charnacé[6]. Mais l'agent de l'électeur de Cologne a

1. Bichi à François Barberini, 23 novembre 1631 (B. B. 8082, 70). « Avvisi confirmati vengono di Germania della rotta di cinque reggimenti di Aldringen, Collalto, Piccolomini e due di Lorena data a Tilli da Suetia, i progressi del quale caminano cosi celleri che appenna l'occhio sopra la carta di cosmographia può seguirli. Qui se ne parla con stupore e se ne vive con gelosia, et forse pare che questi grandi progressi denigrino le glorie della Francia, concetto che si fa molto valere tra gl'altri da ecclesiastici..... Quello che importa è, che il male supera ogni rimedio, la Francia non potendo piu usare pretesti contro Suetia, perchè è troppo vicino a questo regno et troppo potente.... » Contarini au Sénat, 1er decembre 1631 (B. N. 1802, 228).

2. Bichi à François Barberini, 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69).

3. Le même au même, 23 novembre 1631 (B. B. 8082, 70).

4. Le même au même, 26 novembre (B. B. 8082, 79). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 5 décembre 1631 (B. N. 1802, 232).

5. Bichi à François Barberini, 7 décembre 1631 (B. B. 8083, 58).

6. Le même au même, 19 novembre (B. B. 8082, 64), 2 decembre (*Appendice*, nº II), 7 décembre 1631 (B. B. 8083, 58).

montré au ministre que le péril est autrement pressant. Il faut agir sans délai ; sinon le roi de Suède envahira les électorats et deviendra le voisin immédiat de la France. Se dérober à un pareil moment, ce serait rejeter dans les bras de la maison d'Autriche les princes catholiques désespérés. Mais Richelieu entend mettre à très haut prix son concours. Les électeurs et les princes catholiques qui appellent le roi à leur aide devront se mettre sous la protection de la France et accepter dans leurs places de guerre des garnisons françaises. L'agent de l'électeur de Cologne est chargé d'aller porter cette proposition à son maître et aux autres électeurs [1]. Il leur annoncera en même temps que le roi et toute son armée vont se rendre de Château-Thierry à Metz afin d'être en mesure de se porter à leur secours. C'est l'électeur de Trèves qui de tous les électeurs a le plus de sympathie pour la France ; aussi un agent français lui est-il dépêché pour le déterminer à solliciter la protection d'une armée française et à livrer au roi l'une de ses places situées sur le Rhin [2]. Dans le même temps le nonce écrira à tous les électeurs ecclésiastiques pour les inviter à accepter les propositions de la France [3]. Bichi n'a pas cru pouvoir refuser à Richelieu ce service. A la vérité, il est, à son avis, violent d'exiger des électeurs qu'ils introduisent des troupes françaises dans leurs places ; mais quel autre moyen d'échapper à Gustave-Adolphe ? D'autre part le nonce s'imagine un peu naïvement amener par cette voie le roi de France à rompre avec le roi de Suède [4]. Vaines illusions ! Louis XIII et Richelieu affectent de ne vouloir occuper les places des princes catholiques que pour les prémunir contre les attaques de Gustave-Adolphe ; ils s'engagent à retirer les troupes françaises dès

1. Le même au même, 9 décembre 1631 (*Ibid.*, 69).

2. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 582. La minute de l'instruction destinée à M le comte de Bruslon allant à Trèves, porte la date du 11 décembre 1631 (A. E. *Allemagne*, 8).

3. Bichi à François Barberini, 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69). C'est donc à tort que Baur (*Philipp von Sötern*, I, 221), écrit que c'est le pape qui a conseillé aux électeurs ecclésiastiques de se soumettre aux exigences de la France. Bichi a certainement donné ce conseil aux électeurs, mais il le leur a donné de son propre chef ; à l'heure où le nonce leur écrit, Urbain VIII n'est encore informé de rien.

4. Bichi à François Barberini, 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69). Bichi ne fut pas approuvé à Rome : François Barberini le lui écrivit le 3 janvier 1632 et lui recommanda de dire, le cas échéant, qu'il avait agi « senza saputa del papa » (B. B. 8115).

que le danger sera passé [1] ; en fait, il s'agit pour eux de prendre pied sur les bords du Rhin et d'enlacer les membres de la Ligue dans les réseaux de la politique française. Le cardinal ne dissimule pas du reste au nonce qu'il demandera aux électeurs de s'unir au roi par un traité semblable à celui que le duc de Bavière a signé à Fontainebleau le 30 mai 1631 [2].

Tout en agissant ainsi au mieux de leurs intérêts, le roi et son ministre n'en prétendent pas moins servir avec le plus grand zèle la cause catholique ; ils se vantent du désintéressement dont ils font preuve en s'occupant des affaires d'Allemagne, alors que celles d'Italie réclament toute leur attention ; ils en tirent même argument pour inviter le pape à veiller au maintien du *statu quo* dans la péninsule, c'est-à-dire à empêcher les Espagnols d'attaquer Pignerol [3]. Ne vont-ils pas jusqu'à demander à Urbain VIII de reconnaître officiellement leur dévouement à la cause de l'Église, en leur décernant le titre de défenseurs de la foi catholique [4] ?

IV

Tandis que dans les cours de Paris, de Madrid et de Vienne les représentants du Saint-Siège s'emploient à empêcher que l'annexion de Pignerol ne déchaîne une guerre, le nonce extraordinaire Pancirole tente dans la Haute Italie de négocier un accommodement entre le gouverneur de Milan et les commissaires français. Il est peu sympathique au duc de Feria qui lui reproche de ne pas avoir aussitôt quitté le Piémont pour protester contre la rentrée des troupes françaises dans Pignerol [5]. Le pape lui-même est suspect de tiédeur ; le gouverneur de Milan n'ose pas se porter accusateur contre Urbain VIII et lui reprocher d'avoir concouru directement à l'exécution des des-

1. Bichi à François Barberini, 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Mazarin à Pancirole, 30 octobre 1631 (A. V. *Pace*, 10) ; cf. la lettre de Pancirole à François Barberini du 2 novembre 1631 (B. B. 7883).

seins de Louis XIII[1]; mais un de ses conseillers les plus intimes, Antoine Porres se plaint amèrement de la politique pontificale. S'il faut en croire Mazarin, intéressé à présenter les Espagnols sous le jour le plus défavorable, il va jusqu'à prétendre que le chef de l'Église excite le peuple milanais contre son gouverneur[2]. Mais quels que soient les sentiments dont on est animé à Milan à l'égard du pape et de son représentant, quelque découragé qu'il soit lui-même, Pancirole remplit son rôle de médiateur, avec d'autant plus de zèle que la guerre paraît imminente. On ne doute pas en effet dans la Haute Italie que de Madrid n'arrive l'ordre de rompre avec la France[3]; l'invasion du Piémont est, dit-on, décidée ; Trino doit être assiégée[4]; on n'attend pour mettre en mouvement les troupes que l'arrivée du courrier d'Espagne ; Mazarin se demande même si le duc de Feria ne prendra pas les devants, au cas où il aurait certitude de remporter un succès[5]. Le duc de Mantoue est très inquiet ; il craint que, d'un moment à l'autre, ses états ne deviennent le théâtre de nouvelles luttes ; et, pour être en mesure de faire respecter sa neutralité, il s'est tourné vers le pape et a sollicité de lui des secours[6]. Afin de prévenir une rupture qui semble donc être prochaine, Pancirole s'interposera entre les parties ; il s'efforcera de ménager entre elles un accord ou d'amorcer une négociation qui du moins retardera le plus possible l'instant où les adversaires prendront les armes pour vider leur différend.

Que faut-il accorder à l'Espagne pour rétablir l'équilibre rompu par la rentrée des troupes françaises dans Pignerol ? tel est l'objet de tous les pourparlers. Au début des négociations, Pancirole est persuadé que le seul moyen de terminer le conflit est de revenir au *statu quo ante* ; et il demande aux commissaires français de restituer Pignerol au duc de Savoie[7]. Mais il doit bientôt constater que tous ses efforts pour négocier sur cette base n'aboutissent à rien. Dès lors il se trouve contraint d'en

1. Mazarin à Pancirole, 30 octobre 1631 (A. V. *Pace*, 10).
2. Mazarin à François Barberini, 4 novembre 1631 (B. B. 8030).
3. *Ibid.*
4. Le même au même, 3 novembre 1631 (*Ibid.*).
5. *Ibid.*
6. Pancirole à François Barberini, 12 novembre 1631 (B. B. 7883).
7. Le même au même, 2 novembre 1631 (B. B. 7883). On trouve une copie de cette lettre aux Archives des Affaires Etrangères à Paris (A. E. *Piémont*, 18, 177).

venir au système des compensations et il propose à Servien de laisser les Impériaux occuper les passages de la Valteline [1]. De son côté, l'ambassadeur d'Espagne à Turin a fait entendre que c'est dans la Haute Italie, même dans les états du duc de Savoie, que l'Espagne cherchera un dédommagement [2]. Mais si Victor Amédée admet la nécessité de balancer les forces de la France et de l'Espagne, il n'entend pas que l'équilibre s'établisse à ses dépens : il s'est déjà dépouillé pour la France ; il ne veut pas l'être encore une fois en faveur de l'Espagne. Aussi suggère-t-il au nonce que le duc de Mantoue pourrait cette fois se sacrifier. A l'instigation de Victor Amédée, l'agent pontifical se rend à Milan pour offrir au duc de Feria la place d'Acqui sise dans le Montferrat ; elle commande la route qui mène du Milanais dans la République de Gênes [3].

Ni l'une ni l'autre des parties n'est disposée à accepter une transaction. Le commissaire français Servien n'estime pas qu'il y ait lieu d'accorder une compensation à l'Espagne ; sans doute il déclare au nonce que les Grisons et le duc de Mantoue sont libres de disposer à leur gré de leur bien, mais il n'accepte pas qu'ils fassent quelque avantage à l'Espagne [4]. Il dit très nettement à Pancirole, et il le répète à Victor Amédée, qu'en proposant de céder une place du Montferrat, on compromet plus la paix qu'on ne la consolide ; car son maître ne se prêtera jamais à un tel projet [5]. C'en est assez pour régler l'attitude du duc de Savoie qui, dès lors, se montre beaucoup moins empressé et promet de recommander à son agent d'agir avec la plus grande discrétion [6]. D'autre part si, contrairement à toutes les prévisions, le gouverneur de Milan fait bonne mine à Pancirole [7], il n'en accueille pas moins très froidement sa proposition ; il n'a que faire de la modeste place d'Acqui qu'on lui offre ; Casal seule peut compenser Pignerol [8] ; d'ailleurs il n'est nullement disposé à laisser les Français en possession de cette place [9].

1. Le même au même, 26 novembre 1631 (B. B. 7883).
2. Le même au même, 26 octobre, 9 novembre 1631 (B. B. 7883).
3. Pancirole à François Barberini, 26 novembre 1631 (B. B. 7883).
4. *Ibid.*
5. Servien à Louis XIII, 18 novembre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 194).
6. *Ibid.*
7. Pancirole à François Barberini, 12 novembre 1631 (B. B. 7883).
8. Le même au même, autre lettre de la même date (*Ibid.*).
9. *Ibid.*

Cependant il n'interrompt pas la conversation ; à l'agent du duc de Savoie, il demande qu'on lui porte une proposition ferme [1]. Il faut bien laisser la porte ouverte à toutes les négociations aussi longtemps que ne seront pas arrivés les ordres du roi.

A Rome, on croit peu au succès d'un accord conclu sur de telles bases. Le cardinal François Barberini estime lui aussi qu'il n'y a pas de proportion entre Pignerol et Acqui [2] ; mais il sait trop quelle est l'importance de la place de Casal pour supposer que la France consente jamais à laisser l'Espagne y pénétrer. A Pancirole, qui naïvement lui parle d'échanger cette place contre une partie du Crémonais, il répond sans hésiter que c'est là chose impossible [3]. Il ne le désapprouve pas pourtant d'avoir ainsi proposé la cession d'Acqui ; car c'était ouvrir une négociation qui recule l'instant de la rupture tant redoutée. Au Vatican on souhaite que les pourparlers se prolongent jusqu'à l'époque où les rigueurs de l'hiver interdiront aux adversaires de prendre les armes [4]. Les nonces qui sont dans les cours profiteront de ces délais pour terminer le différend.

Sur ces entrefaites, le courrier de Madrid est arrivé à Milan ; les ordres qu'il apportait n'étaient pas ceux qu'attendait le gouverneur. Quelque soin qu'il mît à dissimuler sa déconvenue, on ne tarda pas à pénétrer le secret des dispositions prises à la cour [5]. Pancirole comprit que les négociations pouvaient continuer, sans qu'on eût à redouter une rupture soudaine. Au reste, le duc de Feria marque clairement qu'il souhaite poursuivre la conversation. Quand l'agent du duc de Savoie vient l'entretenir de nouveau de la combinaison imaginée, il lui répond que l'Espagne n'a pas besoin d'Acqui, qu'elle ne désire

1. *Ibid.*
2. François Barberini à Pancirole, 21 novembre 1631 (B. B. 7883).
3. Le même au même, 20 décembre 1631 (B. B. 7883). Le mot de naïveté ne nous paraît pas trop fort ici; car, comment qualifier autrement l'idée de ce diplomate, qui depuis plus d'un an prend part aux négociations dans la Haute Italie et ne doit pas avoir oublié tout ce qu'a fait la France pour conserver cette place au duc de Mantoue ? François Barberini n'approuvera pas davantage le duc de Savoie, quand celui-ci proposera d'échanger le Crémonais contre le Montferrat, après que Casal aurait été démoli ; cf. la lettre de François Barberini à Mazarin du 24 janvier 1632 (A. E. *Rome*, 45, 37).
4. François Barberini à Pancirole, 21 novembre 1631 (B, B. 7883).
5. Pancirole à François Barberini, 16 et 22 décembre 1631 (B. B. 7883).

pas avoir cet accès à la mer; mais il ajoute qu'il écoutera volontiers les propositions convenables qu'on lui fera [1].

La conversation se prolongea dans le Piémont. A la demande de Victor Amédée [2], Mazarin est revenu près de lui après le départ de Pancirole pour Milan. L'adroit diplomate va se mêler en qualité d'agent du Saint-Siège à la négociation ; mais, pas plus que son collègue, il ne devait réussir à concilier les parties près desquelles il prend à son tour le rôle de médiateur. La présence des Français dans Pignerol empêche les Espagnols d'aller en toute sécurité au secours de l'empereur : tel est le grief essentiel de l'Espagne. Pour le faire tomber, les commissaires français déclarent que, si leur gouvernement retient Pignerol, il n'a pas pour cela l'intention de troubler la paix de l'Italie ; il est prêt à donner de sa sincérité toutes les garanties raisonnables qu'on désirera ; il s'engagera, par exemple, à limiter la garnison de Pignerol [3]. Le comte della Rocca exige beaucoup plus, à savoir l'évacuation de Pignerol : pendant qu'on en discutera les conditions, Casal sera confié soit au grand duc de Toscane, soit au duc de Parme ou au duc de Modène ; Casal reviendra à l'Espagne, si Pignerol reste malgré tout à la France [4]. Une telle proposition ne pouvait être agréée des commissaires français ; aussi le duc de Savoie propose de faire occuper Casal, pendant les négociations, par des soldats pontificaux qui seront à la solde des deux couronnes, mais resteront aux ordres du Saint-Siège ; la place sera rendue au duc de Mantoue si l'entente n'est pas obtenue [5]. Mais cette nouvelle combinaison n'était pas plus acceptable que la précédente : outre qu'elle avait toujours le très grave inconvénient de soustraire pour un temps Casal à l'autorité du duc de Mantoue, elle avait encore celui d'impliquer directement le pape dans l'affaire, de l'exposer à sortir de la stricte neutralité où il entendait se renfermer. Telle fut la raison invoquée par Mazarin [6]. Il l'avait

1. Le même au même, 16 decembre 1631 (*Ibid.*).
2. Victor Amédée à Mazarin, 17 novembre 1631 (A. E. *Piemont*, 18, 191). Cf. la lettre du nonce de Savoie, Castracani, à Pancirole du 15 novembre 1631 (A. V. *Pace*, 9).
3. Mazarin à François Barberini, 4 janvier 1632 (B. B. 8032).
4. Le même au même, 12 janvier 1632 (*Ibid.*).
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*

alléguée déjà, quand les commissaires français avaient proposé de faire promettre au pape par les deux couronnes qu'elles respecteraient le *statu quo* en Italie [1]. S'il fallait en croire les rapports envoyés par lui à sa cour, Mazarin ne se serait pas contenté de s'entremettre entre les parties ; il aurait tenté de terminer l'affaire de Pignerol en remontrant au maréchal de Toiras et à Servien, que la France devait restituer au duc de Savoie sa nouvelle acquisition [2]. Mais peut-on ajouter foi à de telles allégations de la part de celui qui sait trop bien quel prix Richelieu attache à la possession de Pignerol? Nous sommes d'autant plus sceptiques sur la sincérité de ces déclarations, que nous voyons en ce même moment Mazarin servir avec le plus grand zèle le cardinal en l'instruisant des desseins du gouverneur de Milan [3]. En tout cas, si Mazarin a réellement tenu quelque discours tendant à faire restituer Pignerol au duc de Savoie, il n'a dû parler que très mollement et sans vouloir sérieusement aboutir. Ce qui est certain, c'est que, dans toutes les négociations auxquelles ils se prêtent, les commissaires français n'admettent jamais l'hypothèse que leur gouvernement pourrait consentir à évacuer Pignerol.

Les pourparlers qui ne font plus que languir dans la Haute Italie vont se poursuivre en France. Déférant en partie aux vœux du cardinal Borgia qui réclamait l'envoi d'un légat en France, le cardinal François Barberini députe Mazarin auprès de Louis XIII pour l'entretenir, entre autres choses, de la question de Pignerol. Le représentant de l'Espagne n'a élevé aucune objection contre un tel choix; et, le 20 décembre 1631, celui-là même qui avait été en cachette un des principaux artisans du traité secret du 31 mars, reçut commission de se rendre à la cour de France pour y débattre les conditions d'un accord au sujet de Pignerol [4].

Trois mois vont s'écouler avant que Mazarin se rende auprès de Louis XIII et de Richelieu ; il n'en résultera pourtant aucun

1. *Ibid.* Cf. la lettre du même au même du 2 janvier 1632 (*Ibid.*).
2. Voir les lettres de Mazarin à François Barberini, des 8 et 22 décembre 1631 (BAZZONI, *Un nunzio straordinario*, 36 et 39).
3. Mazarin à Richelieu, 20 décembre 1631 (A. E. *Piémont*, 18, 226).
4. François Barberini à Mazarin, 20 décembre 1631 (B. B. 8030). Cf. les lettres de François Barberini à Pancirole des 13 et 20 décembre 1631 (B. B. 7883).

dommage pour la paix en Italie. Certes l'Espagne n'est pas disposée à transiger au sujet de Pignerol, mais les succès toujours croissants du roi de Suède absorbent son attention. Tous, au reste, en sont émus, le roi de France aussi bien que les chefs de la maison d'Autriche. Le Saint-Siège en est préoccupé au plus haut point. Nous allons être témoins de tout ce qui fut fait par Urbain VIII pour unir les puissances catholiques dans un commun effort contre ce roi hérétique qui menace de ruiner complètement le catholicisme.

CHAPITRE III

Urbain VIII et la lutte contre Gustave-Adolphe

I

Après la victoire de Leipzig, Gustave-Adolphe était allé de succès en succès. Laissant à l'électeur de Saxe la charge d'attaquer directement l'empereur dans les États héréditaires et se ménageant par là le moyen de river à sa politique un allié dont l'humeur était inconstante, il avait pris la direction des riches vallées du Main et du Rhin. Moins d'un mois après avoir vaincu les forces impériales, il était maître de toute la Franconie, il pénétrait dans Würzbourg (15 octobre). Tilly aurait peut-être été à même d'arrêter le roi de Suède avec les renforts qui lui étaient arrivés des Pays-Bas et de l'Allemagne du Sud, avec le contingent de troupes que lui avait amené le duc Charles de Lorraine. Mais il avait à peine reconstitué son armée qu'il l'avait vue se dissocier : sur l'ordre de l'empereur, les deux tiers de ses soldats avaient dû gagner la Bohême pour repousser l'électeur de Saxe ; peu après, Charles de Lorraine s'en était allé protéger ses propres états menacés par le roi de France. Dès lors, Tilly n'était plus en force pour barrer le passage au roi de Suède, pour protéger les pays du Neckar et du Rhin ; il passa sur la rive gauche du Main afin de garder la Bavière contre toute attaque. La route de l'Ouest était libre ; Gustave-Adolphe s'y engagea résolument. Le 19 décembre, il était sous les murs de Mayence. Le 23 décembre, la garnison espagnole qui défendait la place, capitulait ; le roi de Suède entrait dans la capitale de l'archevêque-électeur, archichancelier de l'Empire ; quelques jours après, ses lieutenants terminaient la conquête de tout l'électorat. La campagne d'hiver s'achevait sur un triomphe [1].

1. Gustave-Adolphe ne s'était guère laissé distraire par les propositions de paix que lui avaient faites le landgrave de Hesse-Cassel. Il répondit aux

Que serait la future campagne ? Marquerait-elle la fin du catholicisme en Allemagne ? Verrait-on Gustave-Adolphe descendre le Rhin et conquérir les électorats de Cologne et de Trèves pour lier ensuite partie avec les Hollandais et combattre les Espagnols ? Se tournerait-il contre la Bavière, et, après avoir détruit la puissance de Maximilien, dirigerait-il son effort contre la maison d'Autriche ? Ou bien encore prendrait-il la route de l'Italie pour aller attaquer le chef même du catholicisme ? Telles étaient les questions qu'on se posait dans toutes les cours catholiques d'Europe en ce sombre hiver de 1631.

A Rome, le pape Urbain VIII s'émeut à la nouvelle des maux qui ont accablé les catholiques d'Allemagne[1] ; il sait qu'en dépit de toutes les promesses faites par Gustave-Adolphe au roi de France, les troupes suédoises ont marqué les étapes de leur route en pillant les églises, en saccageant les monastères[2], et il prévoit que, si le prince luthérien parvient à s'emparer des électorats ecclésiastiques, il y détruira la religion[3]. C'est pour obtenir de Dieu qu'il préserve le catholicisme en Allemagne d'une ruine complète, que, par une bulle du 15 décembre 1631, il proroge le jubilé et invite tous les fidèles à prier pour le succès des armes catholiques[4]. A ces avantages spirituels, il

ouvertures de celui-ci le 2/12 novembre 1631, qu'il était tout disposé à déposer les armes, mais qu'il doutait fort que l'empereur et les princes de la Ligue consentissent à l'imiter ; il ajouta qu'il ne pouvait prendre aucune décision sans s'être au préalable entendu avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg. Cf. Klopp, *Der dreissigjahrige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2ᵉ partie, 388.

1. « Il papa questa mattina deplorava le cose di Germania e il pericolo della religione. » Niccolini à Cioli, 13 décembre 1631 (A. F. 3350). Le 29 novembre 1631, Urbain VIII écrivait à l'Infante Isabelle qui lui avait demandé de venir en aide à l'Allemagne : « Quamuis ultra Alpes armatus hæreticæ coniurationis furor debacchetur, sentimus tamen assiduis curis obsideri cor Pontificiæ charitatis uniuersis nationibus seruientis. Intersumus spectaculo Germaniæ propria uiscera laniantis, atque oramus Deum exercituum ut flagellum diuinæ ultionis extorqueat e manibus inimicorum suorum. Nullum prætermittimus officium, quod possit esse præsentibus periculis et calamitatibus salutare : Scrutator cordium Altissimus testis est Nobis præsentis uitae lucem præ religionis dignitate et salute Christianæ Republicæ uilescere ». (B. B. 2202, 35).

2. François Barberini à Bichi, 22 novembre 1631 (B. B. 8114).

3. Le même au même, 13 décembre 1631 (*Ibid.*).

4. *Bullarium* (édit. de Turin), XIV, 254. Cf. la lettre de François Barberini à Rocci du 13 décembre 1631 (B. B. 7063, 107), celle de Remefort, agent français à Rome, à Chavigny du 20 décembre 1631 (A. E. *Rome*, 44, 392).

joint des secours matériels : déjà il a levé en faveur de l'empereur l'interdiction faite aux sujets de l'Etat pontifical de servir un prince étranger[1] ; il cède maintenant aux sollicitations des représentants de l'empereur, du roi d'Espagne, du duc de Bavière, et il accorde pour un an à l'Empire et à la Ligue un subside mensuel de 10.000 écus[2]. C'est peu assurément, au regard des besoins de l'Allemagne ; Urbain VIII en convient : mais il se défend de pouvoir être plus généreux, alors que le trésor apostolique est dans un si pitoyable état, que les guerres récentes ont à ce point appauvri l'Italie qu'il est impossible de tirer d'elle de nouvelles ressources[3]. Pour couper court par avance aux récriminations du roi d'Espagne, le cardinal François Barberini charge le nonce de Madrid de représenter que le pape fait un très grand effort, que Paul V n'est pas allé plus loin au temps de la guerre du Palatinat qui n'avait pas mis l'Empire en moindre péril[4]. Urbain VIII s'excuse lui-même auprès du représentant de la Bavière de la modicité du subside[5]. Les sommes promises furent du moins payées sans délai : le 6 décembre, les nonces étaient avertis de la décision du pape[6] ; le 20 décembre, les lettres de crédit étaient expédiées à l'adresse des nonces de Cologne et de Vienne[7].

Là ne se borne pas l'effort d'Urbain VIII. Le chef de la chré-

1. François Barberini à Rocci, 22 novembre 1631 (B. B. 7063, 101). Cf. la lettre de François Barberini à Maximilien du 22 novembre 1631 (B. B. 6729, 35).

2. François Barberini à Monti, 6 décembre 1631 (B. B. 8375, 121).

3. *Ibid.* Le 30 novembre, François Barberini avait envoyé à Monti le relevé des dépenses imposées au pape par les troubles de l'Italie depuis le commencement du pontificat. Nous l'avons retrouvé dans la correspondance de Pancirole avec François Barberini (B. B. 7883). Les dépenses s'élevaient à 4.851.535 écus 95 ; elles se décomposaient ainsi : la 1re et la 2e levée de soldats pour la Valteline 671.717,22 ; l'armée de Rome de 1625, 203.594,47 ; l'armée de Ferrare, de Bologne, de Romagne, 2.725.714,38 ; la garnison du château Saint-Ange, 53.900 : achats d'armes et de munitions, 320.391,98 ; légations et nonciatures, 463.928,32 ; fortifications, 409.912,58 ; frais des otages à Ferrare, 2.377.

4. François Barberini à Monti, 6 décembre 1631 (B. B. 8375, 121).

5. Crivelli à Gigli, 27 décembre 1631 (SCHNITZER, *Zur Politik des heiligen Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 227).

6. François Barberini à Monti, 6 décembre 1631 (B. B. 8375, 121), à Rocci, même date (B. B. 7063, 106), à Bichi, même date (B. B. 8114), à Maximilien, même date (B. B. 6729, 37).

7. Le même à Rocci, 20 décembre 1631, (B. B. 7063, 110).

tienté compte toujours sur une intervention de la France pour remédier aux maux de l'Allemagne catholique. Le 13 décembre, en des brefs qu'il envoie au roi et à la reine de France, au cardinal de Richelieu et aux principaux dignitaires de la cour pour leur annoncer la venue prochaine de Mazarin, il représente en quel péril se trouve la religion, et il adjure ceux qui ont triomphé de l'hérésie en France de contribuer à l'écraser au delà des frontières du royaume[1]. Dans ses lettres au nonce de Paris, le cardinal François Barberini ne cesse de recommander les intérêts de la religion en Allemagne, de dénoncer les « progrès monstrueux du roi de Suède[2] » ; sans vouloir distinguer la cause de l'empereur de celle des autres princes catholiques[3], il charge l'agent pontifical d'inviter le roi de France à intervenir sans retard en Allemagne, s'il ne veut pas perdre la confiance des princes catholiques de ce pays[4].

1. Urbain VIII à Louis XIII, à Anne d'Autriche, à Richelieu, à Schomberg, le 13 décembre 1631 (B. B. 2202, 36-38). Les originaux des brefs adressés à Louis XIII et à Richelieu se retrouvent à Paris aux Archives des Affaires Etrangères dans le volume 44 du fonds Rome. Urbain VIII disait à Louis XIII : « Flagella diuinæ ultionis exterrent Europam, ubi discordia potentium contristat Ecclesiam et consolatur inimicos crucis. Quæreret etiam iram Omnipotentis authoritas pontificia, si posset in tam coeco periculorum turbine conquiescere. Leuamus oculos ad montes æternitatis, unde præsens uenire potest auxilium Christianæ Reipublicæ tumultuanti.... conuertimus uero oculos publicæ saluti seruientes præcipue in Maiestatem Tuam cuius uoluntatem credimus Deo militare, cuius authoritatem gaudemus plurimi in terris æstimari. Speramus fore ut, triumphator hæresum haberi etiam uelis custos concordiæ et fœlicitatis. » D'autre part, il écrivait à Richelieu : « Furor armorum et strepitus nationum conquiescere non patiuntur sollicitudinem Pontificiæ charitatis obsessam iis legionibus, quæ uariis in regionibus laniant Europam et concordiæ nuper constitutæ exitium minitantur... Non te præterit conuersos esse in te oculos principum et prouinciarum. Nos autem fauentes laudibus nominis tui expectamus a tua pietate et prudentia salutare aliquod in tanta periculorum tempestate solatium, quod nomini tanti cardinalis quærat amorem plaudentis Ecclesiæ et numquam immemoris posteritatis. »

2. François Barberini à Bichi, 15, 22, 29 novembre, 6, 13, 20 décembre 1631 (B. B. 8114).

3. Le 15 novembre 1631, François Barberini félicite Bichi d'avoir représenté qu'on ne doit pas séparer la cause de l'empereur de celle du duc de Bavière; le 22 novembre, il lui dit formellement qu'il ne voit pas comment on peut, sans nuire à la religion, préserver le duc de Bavière et se désintéresser du sort de l'empereur ; il le lui répetera encore le 13 décembre (B. B. 8114).

4. François Barberini à Bichi, 20 décembre 1631 (B. B. 8114).

II

Au moment où Urbain VIII vient ainsi spontanément en aide à l'Allemagne catholique, la diplomatie espagnole entre en campagne auprès de lui à l'effet d'obtenir pour l'empereur et le roi Catholique d'importants secours, surtout pour déterminer le pontife à lier partie avec la maison d'Autriche contre la France. Les lettres d'Allemagne qui rapportent les prodigieux succès de Gustave-Adolphe et décrivent l'état lamentable des régions traversées par le vainqueur, sont à peine arrivées de deux jours à Madrid, que le comte duc Olivarès mande auprès de lui le représentant du pape[1] pour l'instruire des désirs de Philippe IV. Le pape et le monde, lui dit-il, savent suffisamment ce que le roi a fait et entendu faire en Italie et en Allemagne ; ils ont vu avec quelle sincérité et quel désintéressement il a procédé en tout[2]. Maintenant que l'hérésie triomphe en Allemagne, en Flandre, dans les Indes Occidentales et Orientales, que la religion catholique est en un tel péril, qu'il est temps pour la sauver de recourir aux moyens extrêmes, Sa Majesté supplie Sa Sainteté d'assister l'empereur de toutes les ressources dont elle dispose, de lui donner à elle-même l'autorisation de prélever sur les biens des églises d'Espagne l'argent nécessaire pour continuer la guerre. Le danger est pressant ; si on n'accorde pas au plus tôt ces faveurs, la puissance de l'hérésie croî-

1. Monti à François Barberini, 14 décembre 1631 (B. B. 8359, 43). Les nouvelles venues d'Allemagne, dit le nonce, ont consterné tous les esprits à Madrid : elles ont ému au plus haut point le comte duc Olivarès.

2. « Direis al Nuncio que Su Sant^d y el mundo pueden tener bastante experiencia de mis intentos y acciones en Italia y en Alemania, con ver la puntualidad, realidad, y desinteres con que he procedido, haviendo executado de mi parte la paz de Ratisbona añadiendo el desarmar el estado de Milan, sin ninguna obligacion de hazerlo, y en Alemania acudiendo al Emp^or mi tio y a los electores eclesiasticos con tropas gruesas, a los que las han querido, y ofrecidolas a todos, dexando descubiertos los proprios estados por acudir a la causa catholica, y, si se puede sacar escarmiento del proceder de otros que han sido los escogidos, no es mio en ablar en ello... » Copia del decreto de Su Mag^d para el conde duque de San Lucar en 13 de diciembre 1631 (A. S. 2995, 5).

tra, et de tels maux surviendront, que Sa Sainteté redoublera ses plaintes. Sa Majesté est entièrement dévouée au Saint-Siège ; pour le défendre, elle répandrait s'il le fallait jusqu'à la dernière goutte de son sang [1]. Le comte duc accompagne cette déclaration d'un long commentaire : le pape ne peut pas se dérober ; il doit secourir l'empereur et ne pas hésiter à puiser, s'il le faut, dans le trésor du château Saint-Ange [2].

Dans le même temps, Philippe IV charge son ambassadeur à Rome, le cardinal Borgia, de présenter des demandes toutes semblables à Urbain VIII. Le pape sera sollicité d'envoyer directement des secours à Ferdinand II et d'autre part de mettre le roi d'Espagne en état de continuer à soutenir son parent. Qu'à cet effet il étende au profit de Philippe IV le privilège de la croisade au royaume de Naples, qu'il l'autorise à percevoir la demi-annate de tous les bénéfices ecclésiastiques de ses états, à lever pendant trois ans une contribution sur ses sujets ecclésiastiques, en attendant que la demi-annate produise tous ses fruits. Suivant l'avis que lui donnera le cardinal François Barberini, Borgia exposera sa requête au pape, soit en une audience privée, soit en une audience à laquelle assisteront l'ambassadeur impérial, les cardinaux espagnols et tous les membres du Sacré Collège qui sont de la faction d'Espagne [3]. Pour disposer Urbain VIII et son neveu à bien accueillir cette requête, Philippe IV leur écrit de sa main [4]. Au premier il expose, sur un ton très respectueux et très affectueux, que la situation critique faite en Allemagne à la religion le force à solliciter son aide et

1. « Lo qual si no se desembaraza agora de las dilaciones que semejantes negociaciones suelen tener, acuerdo a Su Santd que, dexando crecer las fuerzas y parcialidad de la heregia mas de lo que aora lo esta, podrian seguirse tales daños, que tuviese Su Santd doblada ocasion de lastimarse dellos, y assi por mi parte se procurara sin perder tiempo disponer todo lo que en esto conviene, ofreciendo juntamente mi propria persona, para yr a oponerme a esta violencia, dandome medios poderosos como he dicho, y que la ocasion presente y la causa universal de la religion podian justificar esto, aun sin proponerlo a Su Santd. En lo particular se abiara en Roma a Su Santd por mis ministros, y discurrireis con el, para que despache como yo despachare correos yentes y vinientes a Su Santd, en cuya defensa y de la Santa Sede offrezco (si fuere menester y me asiste) exponer hasta la ultima gota de mi sangre » (*Ibid.*).

2. Monti à François Barberini, 14 décembre 1631 (B. B. 8359, 43).

3. Instruccion para el cardenal de Borja, 19 décembre 1631 (*Appendice*, nº IV).

4. Monti avait du reste proposé au comte duc Olivarès, que le roi écrivît au pape et au cardinal François Barberini ; voir sa lettre à François Barberini du 14 décembre 1631 (B. B. 8359, 43).

son appui ; dans les termes les plus chaleureux, il proteste de son dévouement et de celui de toute sa maison[1]. Au cardinal François Barberini, il représente que, si le pape ne fournit pas à l'empereur et ne lui assure pas à lui-même les moyens nécessaires pour arrêter les progrès de l'hérésie, il sera impossible d'y mettre un terme : car les Suédois ont trouvé des appuis en France, en Béarn, en Suisse, dans le pays des Grisons. Il faut, lui dit-il, que le Saint Père accorde des secours, qu'il les fournisse promptement; car on n'a que très peu de temps pour préparer la future campagne ; afin de ne pas perdre un instant, il a chargé son ambassadeur à Rome de prescrire aux vice-rois de Naples et de Sicile de se servir des autorisations du pape, sitôt qu'elles auront été concédées, pour recueillir de l'argent et l'envoyer sans délai dans les Pays-Bas[2].

Philippe IV affecte de ne pas douter que les réponses d'Urbain VIII ne soient conformes à ses désirs ; la nécessité de se mettre lui-même en sûreté, dit-il au cardinal Borgia, forcera le pape à s'opposer aux hérétiques et à les tenir éloignés de l'Italie. Tout ce qu'il semble craindre, c'est qu'Urbain VIII ne se décide pas avec toute la célérité nécessaire, qu'il ne perde beaucoup de temps à vouloir au préalable consulter les membres du Sacré Collège ; aussi a-t-il enjoint à son représentant de disposer le pape à ne soumettre ses demandes qu'à un petit nombre de cardinaux qui seraient dévoués à la maison d'Autriche et auraient hâte de donner une réponse favorable. Il a cependant prévu le cas où le pape rejetterait ses demandes, où il resterait insensible à toutes les démarches faites auprès de lui pour lui rappeler son devoir de chef de l'Eglise. Dans cette éventualité, il a envoyé à son représentant des ordres qui contrastent singulièrement avec le ton des lettres toutes pleines de sentiments de respect et d'affection qu'il adresse à Urbain VIII et à son neveu. Devant un refus du pape, Borgia lui déclarera que Sa Majesté rejette sur lui l'entière responsabilité de la perte du catholicisme, si, laissée à elle-même, elle est, en dépit de tous ses efforts, incapable de défendre la religion et de la préserver des pires maux. Le cardi-

1. Philippe IV à Urbain VIII, le 17 décembre 1631 (*Appendice*, nº III).
2. Philippe IV à François Barberini, 18 décembre 1631 (A. S. 2996, 141). Philippe IV donne en effet cet ordre aux vice-rois de Naples et de Sicile par sa lettre du 19 décembre 1631 (A. S. 2996, 145).

nal Borgia verra lui-même s'il convient de donner un caractère solennel à cette protestation en la notifiant en présence des cardinaux espagnols, des cardinaux Borghèse et Ludovisio, les neveux de Paul V et de Grégoire XV, de tous les cardinaux de la faction espagnole; s'il en vient à cette extrémité, il instruira les membres du Sacré Collège des demandes qu'il aura présentées et des refus qu'il aura essuyés [1].

Avec ces instructions pour le cardinal Borgia, avec les lettres destinées à Urbain VIII et à son neveu, partent pour Rome d'autres lettres que le roi envoie à divers cardinaux pour les prier de seconder l'action diplomatique de son représentant. On ne s'est pas mis en frais pour marquer aux cardinaux nationaux Sandoval, Spinola et Albornoz les services qui leur sont demandés [2]. D'autres lettres sont plus flatteuses et insinuantes; elles sont destinées non à des sujets, mais à des amis puissants tels que les cardinaux Médicis, Savelli, Borghèse et Ludovisio, qu'il importe de se concilier [3]. D'autres enfin sont très vagues et ne portent pas d'adresse : le roi s'est remis au cardinal Borgia du soin de choisir les cardinaux auxquels il conviendra de les remettre pour les gagner à la politique espagnole [4].

Afin de déterminer Urbain VIII à prendre parti pour la maison d'Autriche, le roi d'Espagne a mis en avant tous les arguments qui peuvent toucher le pape; il a cherché à gagner sa bienveillance et celle de son neveu; il s'est préoccupé de s'assurer de puissants appuis dans le Sacré Collège. Mais s'il n'atteint pas le but poursuivi, Philippe IV paraît disposé à en venir aux pires extrémités. Déjà son ministre le comte duc Olivarès lui a proposé de peser sur la décision de Rome, en s'emparant des revenus de tous les bénéfices vacants en Espagne [5]; la protestation que le cardinal Borgia a reçu ordre de faire, au cas où les demandes seraient rejetées, peut être la préface d'une rupture avec le Saint-Siège.

1. Instruccion para el cardenal de Borja, 19 décembre 1631 (*Appendice*, n° IV).
2. Philippe IV à Sandoval, Spinola, Albornoz, 19 décembre 1631 (A. S. 2996, 143).
3. Philippe IV à Borghèse, Ludovisio, Savelli, Médicis, 19 décembre 1631 (A. S. 2996, 142).
4. La minute de ces lettres est datée du 19 décembre 1631 et porte en marge ces mots : « podrian ser ocho » (A. S. 2996, 144). Voir la lettre de Philippe IV à Borgia du 15 décembre 1631 (A. S. 2996, 140).
5. Délibération du conseil d'Etat du 20 décembre 1631 (A. S. 2332).

Ce ne sera pas de Vienne que partiront pour Madrid des conseils de modération : on ne cesse pas, à cette époque, de récriminer à la cour impériale contre la politique pontificale, de se plaindre du Saint-Siège qui reste sourd à toutes les demandes de secours [1]. Surtout on reproche à Urbain VIII d'avoir puissamment contribué à unir l'électeur de Bavière au roi de France [2].

Ce n'est pas la première fois assurément, que le pape est ainsi accusé d'avoir été l'un des principaux artisans de l'alliance franco-bavaroise du 30 mai 1631 et d'avoir par là causé un tort considérable à la maison d'Autriche. Alors que les négociations qui devaient aboutir au traité de Fontainebleau étaient encore en cours, le marquis d'Aytona avait signalé à la cour d'Espagne le rôle qu'y jouait le cardinal Bagni, représentant du Saint-Siège à Paris, et il avait écrit à Philippe IV, que le pape travaillait à un rapprochement entre le roi de France et l'électeur de Bavière dans le dessein d'enlever l'empire à la maison d'Autriche pour le donner à Maximilien [3]. Après la signature du traité, on avait répété à Vienne [4] comme à Madrid [5], qu'Urbain VIII en était le

1. Nous trouvons l'écho des plaintes, qui s'élèvent contre le pape à Vienne, dans le mémoire que l'ambassadeur impérial à Madrid présente au roi d'Espagne à la fin de l'annéa 1631, pour lui demander des subsides. Après avoir exposé les progrès faits par Gustave-Adolphe et l'électeur de Saxe en Allemagne, l'ambassadeur ajoute : « Hoc totum euenisse, hoc facinus tantos infideles principes ausos fertur fuisse, ex consilio Galliarum et instancia regis et, quod peius est, si credi uel haec dici possunt, sciente et non resistente Summo ecclesiae pastore, quod quidem ex fidelissimis constat scriptis et prudentissimis noscitur coniecturis, uidelicet de conualidissimo exercito militum 20.000 et equestrium 6.000 in Caesarem a Francorum rege oblato (?) uel iam misso, et de negligentia aut excusatione uana pontificis circa auxilium in tanta ecclesiae causae necessitate mittendum necdum promittendum. » (A. E. *Espagne*, 16, 305). Ce mémoire fut communiqué à l'ambassadeur français par un Espagnol qui était à ses gages et envoyé à la cour de France, le 2 janvier 1632. Voir la lettre du comte de Barrault du 2 janvier 1632 (A. E. *Espagne*, 16, 307).

2. Rocci à François Barberini, 6 décembre 1631 (B. B. 6969, 196).

3. Le 6 mars 1631, le marquis d'Aytona apprend à Philippe IV qu'il a découvert que la France a, par l'intermédiaire du cardinal Bagni, engagé des négociations secrètes avec l'électeur de Bavière pour former avec lui une alliance défensive. Voir la délibération du conseil d'Etat du 31 mars 1631 (A. S. 2332, 1). Cf. la lettre de Philippe IV au prince de Guastalla du 22 avril 1631 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 276). Il est encore question de la ligue préparée par le cardinal Bagni au conseil d'Espagne du 7 juin 1631. (Délibération du conseil d'Etat, 7 juin 1631, A. S. 2332, 2).

4. Rocci à François Barberini, 9 août 1631 (B. B. 6963, 34). Le nonce ajoute que le père Quiroga prétend avoir en main un mémoire, dans lequel le cardinal Bagni indique par quels moyens on doit chasser les Espagnols d'Italie.

5. Monti à François Barberini, 27 septembre 1631 (B. B. 8357, 85).

principal auteur. En vain le pape s'était défendu d'avoir jamais eu la moindre part aux négociations franco-bavaroises[1]; en vain aussi, son neveu, le cardinal François Barberini, informé des bruits qui circulaient à Madrid et à Vienne, avait chargé les nonces de déclarer que le cardinal Bagni n'avait pas reçu l'ordre de se mêler de cette affaire, qu'il était tout à fait invraisemblable qu'il eût pu y intervenir[2]; il n'en restait pas moins qu'on avait su à Vienne, que Bagni avait joué un rôle dans ces négociations et un rôle des plus importants, qu'il y avait tenu le lieu et la place

1. Dans une lettre confidentielle adressée à François Barberini, le 29 novembre 1629, l'électeur de Bavière s'exprime comme si le pape avait ordonné au nonce Bagni de négocier entre le roi de France et lui un traité d'alliance. Il écrit : « In conformità del consiglio di S. B. e l'ordine dato da quella al suo nuncio in Francia di fare una stretta amicitia, alleanza, e confederatione fra S. M. X^{ma} e l'elettore di Baviera, il negocio è andato tanto avanti, che l'elettore di Baviera seguitando in ciò e abbracciando il consiglio di S. Stà ha consentito alla detta confederatione, la quale dall'una e dall'altra parte si tiene quasi conchiusa... » (B. B. 6707, 105). Nous n'avons trouvé nulle trace d'un tel ordre donné à Bagni dans la correspondance que ce dernier a échangée avec sa cour, au temps où il était nonce en France. Cette correspondance se trouve à la Bibliothèque Vaticane (B. B. mss. 8068-8072). Nous apprenons d'autre part, par une lettre de Bagni à François Barberini du 26 octobre 1629, lettre dont n'avons qu'une copie conservée aux Archives du ministère des Affaires Etrangères à Paris, dans le dossier relatif au traité franco-bavarois (A. E. *Bavière*, 1, 50), que le nonce a accepté de négocier avec le représentant de la Bavière sans consulter sa cour. Voir FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 336.

Il est certain que François Barberini a toujours recommandé à Bagni de concilier à l'électeur de Bavière les sympathies de la France; nous le savons par la lettre de Bagni à François Barberini de décembre 1628 (B. B. 8068), par les lettres de François Barberini à Bagni des 27 juillet (B. B. 8071), et 29 décembre 1629 (B. B. 8072). Comme l'électeur de Bavière a, le 21 décembre 1628, exprimé au cardinal neveu le vœu de voir une alliance se ménager par l'entremise du pape entre le roi de France et lui (B. B. 6117, 1), n'est-on pas en droit de supposer qu'il a cru, en apprenant les bons offices du nonce de Paris à son endroit, que le pape avait satisfait son désir? L'électeur de Bavière voit alors dans le traité qui l'unit à la France, l'effet de la « paternelle providence du pape ». Cf. la lettre de Maximilien à Crivelli du 23 octobre 1631 (B. B. 6708, 31). Notons que dans sa lettre à François Barberini du 21 octobre 1632 (GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 142), l'électeur ne dit plus que Bagni a agi sur les ordres du pape ; il dit seulement qu'il le lui a fait croire : « assicurandomi non solamente della sincerità dell' intentione delli ministri regii, ma che trattava questa alleanza con saputa e approbatione di S. Stà e di V. Eminenza. »

2. François Barberini écrit le 30 août 1631 à Rocci : « Tutto quello che V. S. ha udito del s. cardinale Bagno, in proposito della supposta lega fra il re di Francia e il s^{r} duca di Baviera, bisogna che sia qualche trama de mal intentionati, chi con questo mezzo vogliono mettere diffidenza tra N. S. e S. Mtà Cesarea. Noi sappiamo, che a il s. card. di Bagno che è qui, non è stato dato ordine alcuno di mescolarsi in questi affari, e che S. E. è tanto circonspetta, e prudente, e puntualissima in eseguire quel che se gli ordina, quanto nell'astenersi da quello che non se li dice, che non haverà mai per pensiero

d'un agent français, discutant avec le représentant de l'électeur de Bavière les conditions de l'alliance[1]. Les Impériaux sont persuadés qu'il n'a agi que sur l'ordre de sa cour, que le pape a des desseins hostiles à la maison d'Autriche. Les ministres du roi d'Espagne désirent trop river la politique de l'empereur à celle de leur souverain, ils souhaitent trop persuader Ferdinand II qu'il n'y a pour lui d'autre espoir de salut que dans une alliance avec l'Espagne pour ne pas accréditer cette idée. Maintenant que de nouvelles épreuves sont venues accabler la maison d'Autriche, les Impériaux pardonnent encore moins au chef de l'Eglise d'avoir divisé les forces catholiques en jetant le duc de Bavière dans les bras du roi de France, le meilleur soutien du roi de Suède; ils font grand bruit au sujet d'un bref que le pape a, prétendent-ils, adressé à Maximilien pour le féliciter de s'être uni à la France[2]. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'une très vive opposition au Saint-Siège se soit manifestée à la cour impériale.

Tout le crédit qu'a perdu la diplomatie pontificale, la diplomatie espagnole l'a gagné. Les agents de Philippe IV ont remporté un premier succès quand ils ont décidé Ferdinand II à

messo mano in questi affari » (B. B. 7063, 76). Voir les lettres de François Barberini à Monti des 20 septembre (B. B. 8375, 57), et 30 novembre 1631 (*Ibid.*, 114). François Barberini ne parle pas autrement au nonce de Paris, Bichi. Celui-ci lui a écrit le 10 juin : « Si dice che il consigliere del s. duca di Baviera tratti qua di certa lega tra re e S. A. già pratticata dal s. card. di Bagno » (B. B. 8079, 15 : cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 576) ; le cardinal lui répond le 12 juillet, qu'il ne sait ce qu'est cette ligue, qu'aucun ministre du Saint-Siège n'y a collaboré (B. B. 8114). S'il avait été au courant des agissements de Bagni, les aurait-il cachés à son successeur, à celui qui devait continuer sa politique en France?

1. On voit par la correspondance de Bagni avec Jocher, le représentant du duc de Bavière, correspondance dont on trouve une copie à Paris dans les Archives du ministère des Affaires étrangères (A. E., *Bavière*, 1, 50), que le nonce du pape a pris une grande part à ces négociations. Si d'autres négociateurs sont ensuite entrés en ligne, il n'en reste pas moins, que Bagni a été le premier et un des principaux artisans du traité du 30 mai 1631. Le secret dont celui-ci paraît s'être entouré vis à vis de sa cour, puisque nous n'avons trouvé aucune trace de ses négociations dans sa correspondance avec François Barberini, a permis au pape et à son neveu de tout ignorer de son action. Aussi est-ce très sincèrement que ceux-ci affirment que le traité a été négocié en dehors d'eux et sans eux. Voir la lettre de François Barberini au duc de Bavière du 26 novembre 1633 (B. B. 6729, 135).

2. Rocci à François Barberini, 6 décembre 1631 (B. B 6969, 196). Dans sa réponse à Rocci du 27 décembre 1631, François Barberini dira que c'est pure méchanceté que prétendre que le pape a écrit ce bref (B. B. 7063, 111). Nous n'avons trouvé nulle part trace de ce bref.

séparer ses troupes de celles de la Ligue, pour les confier à Waldstein, le général qui, en 1630, a été sacrifié au ressentiment des princes catholiques[1]. Ils en ont obtenu un second, quand, après avoir mené une campagne acharnée contre le père Lamormain, ils sont parvenus à déterminer l'empereur à ne plus s'éclairer dans les questions, où les intérêts de la religion sont mêlés à ceux de la politique, des conseils de ce religieux, qui, à leurs yeux, a le très grave défaut de ne pas épouser leurs haines, de toujours défendre l'électeur de Bavière, et enfin de représenter à Vienne les idées de la cour pontificale[2]. Le nonce du pape ne voit que trop ce que les Espagnols ont gagné à écarter ce religieux, le jour où Ferdinand II se demande, à propos de la diète qui doit se tenir à Mülhausen, s'il peut, en toute sûreté de conscience, suspendre l'exécution de l'édit de restitution. Alors que le père Lamormain aurait, s'il avait été consulté, répondu par la négative, la commission de théologiens et de conseillers d'état dont l'empereur prend l'avis, calme tous ses scrupules[3]. Il ne reste à Rocci qu'à écrire à sa cour, que les Espagnols font tout le possible pour amener le chef de la maison d'Autriche à conclure une paix honteuse[4].

Le représentant d'Urbain VIII aurait peut-être retrouvé à Vienne un peu de l'influence qu'il y avait perdue, si le subside que son maître avait accordé à l'empereur et à la Ligue avait été considérable ; mais il s'en faut qu'il en soit ainsi. Les agents de l'Espagne bercent sans doute le nonce de vains compliments ; le marquis de Cadereyta et le père Quiroga vantent plus que de raison cette libéralité du pape, où ils veulent voir une preuve des bonnes intentions du Saint-Siège ; ils vont même jusqu'à déclarer qu'ils l'estiment autant que si elle était d'un million[5]. Ferdinand II est plus franc : il trouve que le secours accordé est

1. Rocci à François Barberini, 20 décembre 1631 (B. B. 6969, 219).

2. Le prince de Guastalla à Philippe IV, 5 novembre 1631 (Délibération du conseil d'Etat du 20 décembre 1631, A. S. 2332). Cf. les lettres de Rocci à François Barberini des 6 décembre 1631 (B. B. 6969, 196) et 17 janvier 1632 (B. B. 6970, 29). Sur la campagne menée par les agents espagnols contre le père Lamormain, voir Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, II, 2e partie, 705.

3. Rocci à François Barberini, 22 novembre 1631 (B. B. 6969, 173). La commission était présidée par le cardinal Dietrichstein.

4. *Ibid.*

5. Rocci à François Barberini, 27 décembre 1631 (B. B. 6969, 226).

fort modeste et il le dit ; s'il déclare au nonce qu'il l'accepte, il ajoute qu'il espère en obtenir bientôt un plus important[1].

L'empereur a en effet résolu de faire auprès d'Urbain VIII de nouvelles démarches pour le déterminer à secourir plus efficacement la maison d'Autriche. Il ne se contente pas pour cela d'enjoindre, le 18 janvier, à son ambassadeur ordinaire à Rome, le prince Savelli, de faire un vigoureux effort auprès du pape pour le décider à ouvrir son trésor[2]. Le duc Frédéric Savelli est envoyé à Rome avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, et il est chargé de remettre au chef de l'Église une lettre de l'empereur qui réclame très instamment son assistance. Ce diplomate devra en outre s'employer auprès des cardinaux pour qu'ils agissent en sa faveur sur le pape[3]. L'empereur fait encore partir pour Rome un autre ambassadeur extraordinaire, qui est un des personnages les plus considérables du royaume de Hongrie, le cardinal Pázmány, archevêque de Gran, primat de Hongrie[4]. Il ira recevoir le chapeau de cardinal, auquel il a droit depuis 1628 ; surtout il priera Urbain VIII d'accorder au chef de la maison d'Autriche d'importants subsides, d'obliger le roi de France à rompre son alliance avec Gustave-Adolphe ; il pressera le pontife d'entrer dans la ligue que Ferdinand II est sur le point de conclure avec le roi d'Espagne[5].

Le pape aura donc à subir dans le même temps les sollicitations de l'empereur et celles du roi d'Espagne. Pourra-t-il répondre aux représentants des deux souverains qu'il a su décider le roi de France à retirer sa main de celle de Gustave-Adolphe et à se porter au secours des catholiques d'Allemagne ?

1. *Ibid.*
2. Le prince Savelli à Ferdinand II, 7 février 1632 (SCHNITZER, *Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 259).
3. Le prince Savelli à Ferdinand II, 28 février 1632 (*Ibid.*, 260).
4. Ce n'a pas été sans faire quelques difficultés que Pázmány a déféré au désir de l'empereur : il n'attendait aucun résultat de sa misson. Il le représenta à Ferdinand II ; il allégua encore que son âge avancé, les rigueurs de la saison ne lui permettaient pas d'entreprendre ce long voyage (Relatio legationis Romanae quam obiit Card. Petrus Pázmány, dans HANUY, *Petri cardinalis Pázmány epistolae collectae*, II, 315). Mais comme il n'a pu faire revenir l'empereur sur sa décision, il s'est incliné. Le 31 janvier 1631, il annonce à François Barberini qu'il arrivera à Rome vers le milieu du Carême (HANUY, *op. cit.*, II, 235).
5. L'instruction de Pázmány a été publiée dans MILLER, *Epistolae quae haberi poterant cardinalis Pázmány*, Budae, 1822, II, 68 ; elle porte la date du 5 février 1632.

III

Ni Louis XIII, ni Richelieu ne sont disposés à répondre aux vœux du chef de l'Église. Ils désirent trop abaisser la maison d'Autriche pour l'aider à sortir de la situation critique où l'ont mise les victoires de Gustave-Adolphe et des princes protestants; s'ils ne refusent pas de secourir les princes catholiques d'Allemagne, ils ne veulent les assister que dans la mesure où ceux-ci consentiront à se détacher de l'empereur. Déjà le roi et son ministre ont laissé transparaître leurs intentions quand ils ont promis aux électeurs ecclésiastiques de les protéger; ils vont les manifester, maintenant que le moment est venu pour eux de tenir leurs engagements.

C'est, en apparence, pour être à même de porter secours aux princes catholiques d'Allemagne, que le roi de France s'est dirigé vers Metz à la tête d'une forte armée, peu de temps après avoir congédié à Château-Thierry l'agent de l'électeur de Cologne [1]; ses représentants à Vienne et à Madrid ne doivent pas alléguer d'autres raisons pour justifier cette démonstration militaire à la frontière de l'Empire [2]. En réalité Louis XIII a d'autres projets moins avouables qui sont dirigés contre la maison d'Autriche et ses partisans.

Il veut tout d'abord employer ses troupes au siège de Moyenvic, cette forteresse que les Impériaux ont construite sur des terres que revendique l'évêque de Metz [3]. C'est là une résolution grave ; car elle peut avoir pour effet de provoquer une rupture complète entre le roi et l'empereur. Avant de quitter Château-Thierry, le nonce du pape, Bichi l'a représenté à Richelieu; la

1. Louis XIII quitte Château-Thierry le 10 décembre 1631. Cf. Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, VII, 1re partie, 77.

2. Lettre à Céberet, 14 décembre 1631 (A. E. *Autriche*, 15, 79). Cette lettre n'est pas signée ; elle est sans doute l'œuvre de Bouthillier ou d'un autre des conseillers du roi. Cf. la lettre de Bouthillier au comte de Barrault du 16 décembre 1631 (B. N. 10759, 93).

3. Bouthillier au comte de Barrault, 16 décembre 1631 (B. N. 10759, 93). Cf. Le Vassor, *op. cit.*, VII, 1re partie, 75.

prise de cette place, a-t-il dit, ne fera qu'encourager le roi de Suède et désespérer les catholiques[1]. A la veille de l'entrée des troupes françaises dans cette ville, le nonce a renouvelé ses offices[2]. Mais Moyenvic est une position trop importante pour qu'elle puisse rester à la disposition du chef de la maison d'Autriche : située à quatre lieues de Nancy, elle est un poste excellent d'où il est facile de surveiller le duc de Lorraine, de l'empêcher de recevoir des secours de l'empereur ou de lui en envoyer[3] ; surtout, et cela n'a peut-être pas été assez remarqué, elle est une des premières étapes de la route à suivre pour atteindre le Rhin. Le cardinal ne se laisse donc pas émouvoir par les observations du nonce ; il se borne à répondre qu'en s'emparant de cette place, on agit en vue du plus grand bien. Le 27 décembre, Moyenvic devient une place française.

Louis XIII s'est encore rendu à la frontière de Lorraine pour contraindre le duc Charles à subir sa loi et le forcer à rompre ses alliances avec la maison d'Autriche[4]. En vain Bichi s'est interposé en faveur du malheureux prince ; tandis qu'il a prodigué à celui-ci des conseils de modération et de prudence[5], il a pressé Louis XIII et Richelieu de se relâcher de leur sévérité et d'adoucir les conditions du traité qu'ils prétendent lui imposer[6]. Charles IV n'en a pas moins été forcé, le 6 janvier 1632, de promettre au roi de se départir « de toutes intelligences, Ligues, associations et pratiques qu'il auroit ou pourroit avoir avec quelque Prince ou État que ce peut estre au préjudice du Roi, de ses États et Païs de son obéissance et protection ; comme aussi au préjudice du traité d'alliance et confédération fait entre le Roi et le Roi de Suède, et entre sa Majesté et le duc de Bavière pour la conservation de la liberté d'Allemagne, de la Ligue Catho-

1. Bichi à François Barberini, 21 décembre 1631 (B. B. 8083, 78).
2. Le même au même, 24 décembre 1631 (B. B. 8083, 85).
3. « Questo forte in mano del re impedisse in buona parte alla Lorena di ricever assistenze d'Imperio, frena l'istessa metropoli di Nancy non più lontana di 4 leghe e rende dubioso al duca la disposizione di sali. In somma l'acquisto è grande, maggiore perchè è riuscito cellere e senza azzardo che constituisse il duca di Lorena in necessaria humiliatione, che tanto più eleva lo spiritu del cardinale nel veder consternati tutti i principi grandi suoi nemici. » Contarini au Sénat, 30 décembre 1631 (B. N. 1802, 291).
4. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, I, 287. Cf. Le Vassor, *op. cit.*, VII, 1re partie, 75.
5. Bichi à François Barberini, 31 décembre 1631 (B. B. 8083, 101).
6. *Ibid.* Le même au même, 7 janvier 1632 (B. B. 8084, 18).

lique, défense et protection des Princes, Amis et Alliez de la France » ; par un article secret, il s'est en outre engagé à « renoncer à toutes alliances et confédération qu'il pouvoit avoir fait avec l'empereur, le roi d'Espagne et tous autres princes de la maison d'Autriche..., à ne donner retraite et assistance dans ses états, ni à Monsieur, ni à la Reine Mère de Sa Majesté, ni à aucun des leurs. » Il a dû remettre en gage pour trois ans la place de Marsal[1].

En allant vers Metz, Louis XIII et Richelieu ont voulu enfin forcer Gaston d'Orléans dans la retraite qu'il s'est ménagée en Lorraine, et l'empêcher de contracter mariage avec Marguerite de Lorraine, la sœur de Charles IV. Cette fois ils ont été moins heureux : le 3 janvier 1632, Monsieur a épousé secrètement la princesse de Lorraine[2], et, quelques jour après, il est allé chercher en Flandre un asile; il a ainsi échappé à son frère au moment où celui-ci croyait le tenir[3].

En dépit de cet échec, dont ils ne peuvent mesurer toute l'étendue, puisqu'ils ignorent que le mariage a été célébré[4], le roi et son ministre ont toute raison de se féliciter des premiers résultats de leur voyage : n'ont-ils pas très avantageusement servi leurs intérêts ? Il leur reste maintenant à prendre en main ceux des princes catholiques d'Allemagne comme ils en ont manifesté l'intention lors de leur départ de Château-Thierry, à s'interposer en médiateurs entre Gustave-Adolphe et ses victimes.

Leurs clients sont tout disposés à se prêter à l'exécution d'un tel programme. Exact au rendez-vous qui lui a été assigné[5], Senff, l'agent de l'électeur de Cologne, est venu à Metz dans les derniers jours de décembre annoncer au roi que les princes veulent vivre sous sa protection, qu'ils garderont la neutralité, si le roi de Suède s'abstient de les attaquer et leur restitue tout

1. Traité de Vic du 6 janvier 1632 dans Du Mont, *Corps Diplomatique*, VI, 1re partie, 28. Cf. D'Haussonville, *op. cit.*, I, 294 ; Pfister, *Histoire de Nancy*, III, 16.

2. D'Haussonville, *op. cit.*, 297.

3. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 159 et suiv. Pfister, *Histoire de Nancy*, III, 18

4. L'existence du mariage sera révélée le 30 octobre 1632 par le duc de Montmorency peu d'heures avant de subir le dernier supplice. Cf. Henrard, *op. cit.*, 215.

5. Bichi à François Barberini, 9 décembre 1631 (B. B. 8083, 69).

ce qu'il leur a enlevé[1]. L'électeur de Trèves a accepté de recevoir des garnisons françaises dans ses places[2]; si l'électeur de Cologne n'a pas osé aller jusque-là, il a proposé de faire prêter serment au roi par ses propres troupes[3]. Ce sont là des conditions qui sont assurément séduisantes : Louis XIII trouverait son avantage à défendre les électeurs ecclésiastiques. Mais ce rôle de médiateur entre le roi de Suède et les princes de la Ligue ne peut suffire au roi de France alors qu'il est sur la frontière d'Allemagne à la tête d'une forte armée ? Les Habsbourg paraissent être à deux doigts de leur perte ; n'est-ce pas le moment de rompre avec eux pour atteindre la frontière du Rhin, le « but idéal de l'expansion française »[4], pour « ruiner absolument toute la maison d'Autriche »[5] et par là « être délivré pour jamais de la crainte de la jalousie et de la dépense auxquelles sa grandeur obligeoit il y a longtemps la France » ? Ne faut-il pas enfin profiter de cette occasion pour « rendre le roi, chef de tous les princes catholiques de la chrétienté » et lui permettre de ceindre la couronne impériale à laquelle il aspire[6]? La tentation de briser avec la maison d'Autriche est forte; elle l'est d'autant plus que les succès récemment remportés par le roi ont encouragé tous les espoirs, surexcité toutes les ambitions[7]. Y céde-

1. Le même au même, 31 décembre 1631 (*Ibid.*, 98).
2. Le même au même, 3 janvier 1632 (B. B. 8084, 1). Cf. Baur, *Philipp von Sötern*, I, 223-226.
3. Bichi à François Barberini, 31 décembre 1631 (B. B. 8083, 98).
4. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 584.
5. Cette expression et les suivantes citées entre guillemets sont empruntées à l'Avis au roi dans lequel Richelieu examine les divers partis qui peuvent être pris. Cet Avis au roi est inséré dans les *Mémoires* de Richelieu, II, 364 et suiv. Comme l'a très justement noté M. Fagniez (*op. cit.*, I, 587), il n'y a pas à tenir compte de la place qu'il occupe dans les *Mémoires* ; il a été présenté à Louis XIII au moment où les ambassadeurs des princes catholiques étaient encore à Metz.
6. « Beaucoup de personnes croient que Sa Majesté serait résolue d'accepter la couronne de roi des Romains, qui lui a été offerte par les électeurs dans plusieurs lettres, afin d'obtenir par là la paix en Allemagne. Les conseillers croient ici que le roi de Suède consentirait à ce projet et que l'Espagne est trop affaiblie pour s'y opposer. » Boetzelaer aux États-Généraux, 19 novembre 1631 (Cité par Fagniez, *op. cit.*, I, 585). Bichi écrit le 31 décembre à François Barberini qu'il voit bien qu'à la cour de France on aspire à l'Empire (B. B. 8083, 101) : le 7 janvier 1632, il dira encore qu'à la cour on ne lui dissimule pas le dessein que l'on a de porter le roi à l'Empire (B. B. 8084, 3).
7. L'ambassadeur de Venise, Contarini, écrit le 30 décembre 1631 au Sénat qu'on peut difficilement prévoir ce que fera la France après les succès qu'elle vient de remporter (B. N. 1802, 300).

ra-t-on ? Répondra-t-on d'une manière favorable à l'invitation faite par Gustave-Adolphe d'envahir l'Alsace, ou bien gardera-t-on vis à vis de l'empereur une neutralité hostile et se bornera-t-on à protéger le princes catholiques d'Allemagne ? Telles sont les graves questions que se posent les dirigeants de la politique française au commencement de 1632[1] ; au conseil du 6 janvier, la rupture est à peu près décidée[2].

A divers indices le nonce a pressenti le danger[3] ; il ne doute plus des intentions agressives de la France, quand les conseillers du roi lui révèlent que leur maître a résolu de s'emparer de l'Alsace[4]. Aussitôt il combat énergiquement ce projet. A ces hommes d'État qui n'ont d'autre préoccupation que celle de reculer les frontières du royaume et d'accroître la puissance de leur souverain, le représentant du Saint-Siège rappelle qu'ils doivent tenir compte des intérêts supérieurs de la religion. Une guerre avec la maison d'Autriche serait, dans les circonstances présentes, très funeste au catholicisme[5]. Mais, lui répondent-ils, le roi ne pénétrera en Alsace que pour y protéger les catholiques ; il n'occupera cette province que durant la guerre, pour empêcher Gustave-Adolphe de s'en emparer ; la paix conclue, il la rendra à son légitime souverain. Le nonce leur réplique que ces raisons ne convaincront personne, qu'il ne convient pas à la générosité française d'accabler un adversaire épuisé, et il ajoute que ce n'est pas à un prince qui a confié à un cardinal le gouvernement de son royaume, qu'il sied de diriger une entreprise contre le catholicisme[6]. Il ne suffit pas à Bichi de dissuader les conseillers du roi de rompre avec la maison d'Autriche ; il les excite à

1. Fagniez. *Le père Joseph et Richelieu*, I, 584.

2. Fagniez, *op. cit.*, I, 586. S'il fallait en croire les déclarations de Richelieu au nonce, la rupture aurait été décidée. Le cardinal dit en effet à Bichi le 8 janvier, que, malgré la délibération prise, le roi a révoqué tous les ordres qui ont été donnés. Voir la lettre de Bichi au cardinal François Barberini du 8 janvier 1631 (B. B. 8084, 21).

3. Dès le 21 décembre, Bichi dit à François Barberini qu'il craint que le roi n'attaque les cités impériales (B. B. 8083, 78). Il le redoute encore davantage après la prise de Moyenvic ; voir sa lettre à François Barberini du 31 décembre 1631 (8083, 88).

4. Bichi à François Barberini, 7 janvier 1632 (B. B. 8084, 3). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 5 janvier 1632 (B. N. 1802, 318).

5. Bichi à François Barberini, 7 janvier 1632 (B. B. 8084, 3).

6. *Ibid*. Voir la lettre du même au même du 8 janvier 1632 (B. B. 8084, 21), celles de Contarini au Sénat des 5 et 19 janvier 1632 (B. N. 1802, 318 et 341).

prendre les armes pour secourir les princes de la Ligue, pour aider l'électeur de Trèves à repousser le roi de Suède qui le menace dans son électorat[1]; il insinue que, si la France consent à s'unir aux princes catholiques, les alliés seront assez forts pour vaincre les protestants[2].

Il est malaisé de dire dans quelle mesure les représentations du nonce ont fait abandonner à Richelieu l'idée d'attaquer brutalement la maison d'Autriche [3]. Ce qui est certain, c'est que la rupture avec l'empereur qui était presque décidée, si elle ne l'était pas tout à fait, après le conseil du 6 janvier, ne l'est plus le lendemain : le 7 janvier au matin, le cardinal annonce au père Joseph qu'il renonce à déclarer la guerre[4]; il a donné au roi le conseil de n'entrer point en rupture avec personne, de « n'omettre aucun moyen pour sauver la Ligue catholique et la religion en Allemagne[5] ». Quelques heures plus tard, il charge son beau-frère, le marquis de Brézé, de se rendre auprès de Gustave-Adolphe[6] et de lui faire de nouvelles instances très pres-

1. Bichi à François Barberini, 3 janvier (B. B. 8084, 1), 7 janvier 1632 (*Ibid.*, 3).

2. Contarini au Sénat, 5 janvier 1632 (B. N. 1802, 318).

3. Bichi fut assez sceptique sur l'effet produit par ses discours (cf. sa lettre à François Barberini du 7 janvier 1632, B. B. 8084, 3). Il ne manqua pas de dire à Richelieu que l'intérêt de la France avait, beaucoup plus que ses propres représentations, déterminé le roi à renoncer à rompre avec la maison d'Autriche (cf. sa lettre à François Barberini du 8 janvier 1632, *Ibid.*, 21). Par contre Richelieu déclara que ce n'avait été que par déférence pour Urbain VIII que l'Alsace n'avait pas été envahie, et il ajouta que le pape n'aurait qu'à s'en prendre à lui-même, si Gustave-Adolphe conquérait cette province et se ménageait par les Grisons un passage en Italie (*Ibid.*). En juillet 1632, en septembre 1633, Bichi devait se voir rappeler encore par le cardinal que son intervention avait préservé l'Alsace de l'invasion au commencement de 1632. Cf. les lettres de Bichi à François Barberini des 16 juillet 1632 (B. B. 8087, 14) et 22 septembre 1633 (B. B. 8100, 6). Il est certain que le père Joseph a joué un rôle décisif en toute cette affaire; c'est lui qui a déterminé Richelieu à renoncer à la guerre ouverte en cette circonstance. Cf. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 587. Il n'est pas impossible pourtant que les représentations du nonce aient eu quelqu'influence sur les décisions prises ; c'est du moins l'avis de l'envoyé de l'électeur de Trèves qui s'attribue à lui-même d'abord, à l'envoyé de l'électeur de Cologne et au nonce Bichi ensuite l'honneur de ce revirement. Cf. FAGNIEZ, *loc. cit.*

4. FAGNIEZ, *op. cit.*, I, 586.

5. Avis au roi dans RICHELIEU, *Mémoires*, II, 366.

6. Le 7 janvier 1632, Bichi écrit à François Barberini qu'on a fait partir en diligence le marquis de Brézé (B. B. 8084, 3). Siri (*Memorie recondite*, VII, 449) donne la même date. Nous ne savons pas pourquoi Avenel (*Lettres et papiers d'Etat*, etc., IV, 245, note 1), fixe au 8 janvier la date du départ de l'ambassadeur.

santes afin que le roi condescende à une équitable neutralité avec les électeurs et toute la Ligue catholique [1].

Louis XIII viendra donc au secours des princes catholiques d'Allemagne; mais il leur prêtera aide à sa manière, c'est à dire dans la mesure où sa propre politique y est intéressée. Les princes espèrent pouvoir grâce à lui recouvrer tout ce qu'ils ont perdu : l'électeur de Cologne a, nous l'avons vu, demandé, pour déposer les armes, que le roi de Suède lui restitue toutes les conquêtes faites à ses dépens [2]; le chef de la Ligue n'a pas émis une moindre prétention dans le traité de neutralité qu'il a signé et que le baron de Charnacé est allé porter à Gustave-Adolphe [3]. Il s'en faut que Louis XIII soit disposé à les soutenir jusque-là. A l'agent bavarois Küttner, qui, peu de jours après le départ du marquis de Brézé, est venu apporter à la cour les résolutions de Maximilien [4], on marque que son maître demande beaucoup trop, et on ne lui dissimule pas qu'il sera difficile de le satisfaire [5]. Si, dans sa dépêche du 19 janvier, Richelieu dit au marquis de Brézé qu'il « faut obtenir, si l'on peut, la restitution totale de ce que le roy de Suède et les princes d'Allemagne ses confédérez ont occupé sur la ligue catholique », il se garde d'enjoindre à son agent de rompre la négociation, s'il échoue en ce point ; il lui suggère plutôt divers tempéraments à prendre pour sauvegarder les intérêts de la religion [6]. Au fond, ce que souhaitent par dessus tout Louis XIII et son ministre, c'est la conclusion à n'importe quel prix d'un traité de neutralité entre le roi de Suède et les princes catholiques. Richelieu renonce à attaquer ouvertement la maison d'Autriche ; il n'entend pas moins continuer à lui nuire le plus possible. « Il faut, écrit-il au marquis de Brézé le 19 janvier, porter le roy de Suède, autant

1. Richelieu, *Mémoires*, II, 363.
2. Cf. plus haut, p. 87.
3. Bichi à François Barberini, 14 janvier 1632 (B. B. 8084, 31).
4. Le 11 janvier 1632, Bichi écrit à François Barberini que Küttner vient d'arriver à la cour (B. B. 8084, 28).
5. Bichi à François Barberini, 14 janvier 1632 (B. B. 8084, 31). Le gouvernement français avait dit au résident anglais Wake que le duc de Bavière demandait le plus pour avoir le moins et il lui avait laissé entendre que Maximilien se résignerait à en rabattre. « Iniquum petit ut æquum ferat », écrit Wake à Dorchester le 10 janvier 1632 (Cité par Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 584).
6. Richelieu au marquis de Brézé, 19 janvier 1632 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 251).

qu'on pourra, à aller promptement attaquer la maison d'Autriche en Bohême, Autriche et autres pays héréditaires [1]. » C'est pour priver l'empereur des concours sur lesquels il est en droit de compter, c'est pour enlever à Gustave-Adolphe toute raison de se laisser distraire de la lutte contre les Habsbourg, que le cardinal désire faire « passer la neutralité entre le roi de Suède et les princes de la Ligue aux meilleures conditions que l'on pourra [2] ».

Le 25 janvier [3], le baron de Charnacé apportait à Metz les conditions auxquelles Gustave-Adolphe consentait à rester neutre : les princes de la Ligue devaient restituer aux princes et aux Etats protestants tout ce qu'ils leur avaient enlevé depuis le commencement de la guerre ; réduire leur armée à dix ou douze mille hommes dispersés dans leurs villes, sans les tenir en corps d'armée ; ne permettre aucune levée de gens de guerre pour le service de la maison d'Autriche ; accorder ou refuser également aux deux partis le passage sur leurs terres ; en retour le roi de Suède n'entreprendrait rien sur aucun prince de la Ligue à l'exception de l'évêque de Bamberg ; il rendrait aux électeurs de Cologne et de Trèves toutes leurs places, sauf Spire ; tous les lieux que Gustave-Adolphe tenait dans le Bas Palatinat seraient remis au duc de Bavière, jusqu'au jour où une composition amiable interviendrait entre lui et le comte palatin par l'entremise des rois de France et d'Angleterre [4]. Gustave-Adolphe demandait donc aux princes catholiques de se mettre en quelque manière à sa merci, sans consentir pour cela à étendre à tous le bénéfice de la neutralité : il ne comprenait dans le traité, ni l'électeur de Mayence, ni l'évêque de Würzbourg. Afin de laisser aux diplomates français le temps nécessaire pour négocier le traité à de telles conditions, il avait consenti à une suspension d'armes de quinze jours.

Ces conditions étaient « rudes » ; elles « sentoient bien leur prince victorieux qui vouloit donner et non recevoir la loi », dit Richelieu dans ses Mémoires [5] ; s'il faut en croire le nonce,

1. *Ibid.*
2. Richelieu, *Mémoires*, II, 366.
3. Bichi à François Barberini, 25 janvier 1632 (B. B. 8084, 49).
4. Richelieu, *Mémoires*, II, 363.
5. *Ibid.*, 367 et 363.

elles parurent à la cour de France être si déraisonnables qu'on refusa de les communiquer [1]. Elles dissipèrent les illusions qu'on s'était faites au sujet du roi de Suède. Le cardinal avait cru pouvoir exercer sur le jeune vainqueur une influence toute puissante, l'asservir entièrement à sa politique [2]; il se trouvait en face d'un souverain indépendant qui n'entendait plaire au roi de France que dans la mesure où ses propres intérêts le lui commanderaient, qui n'hésiterait pas à rompre avec lui dès qu'il y trouverait son avantage. Fier de ses victoires, désireux d'en imposer à ses alliés, Gustave-Adolphe avait traité de haut les représentants de la France dans les dernières négociations qui avaient abouti à ce projet de traité : il avait tout d'abord refusé d'entendre parler de restitution, voire de neutralité, quand M. de l'Isle et le baron Charnacé étaient venus lui faire des ouvertures [3]; s'il avait été ensuite plus conciliant avec le marquis de Brézé, il ne lui avait pas moins montré qu'il ne s'en laisserait pas imposer par le roi de France. L'agent français a pensé l'effrayer en lui disant que son maître est à la frontière avec 40.000 hommes; le roi de Suède lui réplique que, si le roi s'approche trop près de son armée, une rencontre deviendra inévitable [4]. Gustave-Adolphe n'est donc pas l'allié docile qu'on avait rêvé; déjà Richelieu commençait à craindre qu'il ne devînt un

1. Bichi à François Barberini, 28 janvier 1632 (B. B. 8084, 52).

2. « Ogni sodisfattione si suppone qui dal re di Suetia, mentre le sue voce, i suoi concetti sempre sono stati pretesti di voler in ogni modo regolarsi col consiglio della Francia, et alle sole prime instanze de ritirar alcune truppe che erano verso Aidelberg, dimostrando prontezza rispose con queste formali parole : poichè il re di Francia così vuole, bisogna farlo. » Contarini au Sénat, 19 janvier 1632 (B. N. 1802, 338). « Imaginavansi prima di metterlo a mazzo con gli altri elettori e principi d'Alemagna confederati della Corona, si che, in virtù de' sussidii che se gli fornivano, e delle diversioni che si procuravano per agevolare i suoi progressi, havesse ad essere dipendente e subordinato affatto a' beneplaciti della corona, e regolare le proprie imprese alla norma de' dettati di Richelieu e del Padre Iosefo, ed essere in fine come un capitano della Francia nella maniera che di poi s'è veduto il Duca di Vaimar. » Siri, *Memorie recondite*, VII, 471.

3. Voir le détail des négociations dans Droysen, *Gustav Adolf*, II, 485-490 et Klopp, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, III, 2e partie, 461-466. Charnacé se plaignit à la cour de France d'avoir été traité avec peu d'égards par Gustave-Adolphe ; voir la lettre de Bichi à François Barberini du 28 janvier 1632 (B. B. 8084, 52).

4. Droysen, *op. cit.*, II, 486, 487.

rival dangereux [1], qu'il ne prît possession des territoires que la France comptait s'annexer un jour [2].

Le nonce pensa que l'occasion était favorable pour tenter une nouvelle fois d'amener Louis XIII à combattre la Suède. Derechef il représente à Richelieu combien la rivalité de la France et de la maison d'Autriche est nuisible au bien commun. Il est temps que le roi rompe avec Gustave-Adolphe. Qu'il veuille bien considérer ces deux alternatives, les seules qui puissent se produire : ou bien le roi de Suède triomphera de l'empereur ; en ce cas il s'attaquera à la Ligue et, quand il aura eu raison d'elle, il ne trouvera plus en face de lui d'autre puissance catholique que la France dont il deviendra alors fatalement l'ennemi ; ou bien le roi de Suède sera vaincu par Ferdinand ; l'Allemagne sera dès lors à la merci des Habsbourg et la France courra les plus grands dangers. Cette dernière hypothèse, affirme le nonce, n'est nullement chimérique ; des renseignements venus d'Allemagne lui ont fait connaître que la situation de Gustave-Adolphe est très menacée ; le roi de Suède ne peut faire grand fond sur l'électeur de Saxe et les autres princes protestants tous très irrités contre lui ; il sera attaqué au printemps par Pappenheim et Waldstein, dont l'armée aura été renforcée par des contingents espagnols ; c'est à grand peine, peut-être, qu'il parviendra à regagner la Suède. Il ne suffit pas à Bichi d'exhorter Richelieu à attaquer son allié d'aujourd'hui; il lui sou-

1. « Non si era più in tanta ardenza per il re Sueco, si perchè le sue vittorie causavano gelosia anche alla Francia a causa de gli Ugonotti e forse invidia, e si anco perchè Gustavo era stato squadrato per principe d'humore di non voler ricevere la legge della Francia, anzi fare a suo modo, e di non voler compagni che fossero esenti da fatica ne' suoi acquisti e nelle sue glorie. » SIRI, *Memorie recondite*, VII, 453.

2. Dans son Avis au Roi (RICHELIEU, *Mémoires*, II, 366), Richelieu disait à Louis XIII qu'il fallait « détourner le roi de Suède autant que l'on pourroit du dessein de l'Alsace et de l'occupation du Rhin ». On ne cessait pas en effet de craindre à la cour de France, en janvier et février 1632, que Gustave-Adolphe ne s'emparât de Brisach et du reste de l'Alsace. Nous n'en voulons pour preuve que l'insistance avec laquelle il est parlé, dans l'instruction du 6 février destinée au marquis de Brezé, des mesures à prendre pour le cas où Gustave-Adolphe voudrait s'emparer de Brisach, ou même s'en serait emparé. « Il faut, y lit-on, destourner le roy de Suède d'attaquer Brissach par les meilleures raisons qu'on pourra... Il faut sonder de loin sy, au cas que le roy de Suède attaquast Brissach, il voudroit le remettre entre les mains du roy pour de l'argent, ce qu'il ne fera pas ». AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 258. Cf. ROTT, *Histoire de la representation diplomatique de la France*, etc., IV, 1re partie, 624.

met tout un plan de campagne qui permettrait à Louis XIII de combattre le roi de Suède sans compromettre aucun des intérêts français. Le roi, disait le cardinal, ne voulait pas rompre parce qu'il craignait que le roi de Suède ne s'unît à l'empereur contre lui. Qu'il joigne ses forces à celles des princes de la Ligue, répond Bichi, pour reprendre à Gustave-Adolphe ses conquêtes; l'empereur et le roi d'Espagne attaqueront ce dernier d'un autre côté. Lorsque le roi de Suède aura été contraint de repasser la mer, les princes catholiques s'uniront aux princes protestants d'Allemagne et soutenus par le roi de France, ils obligeront Waldstein à déposer les armes ; ils contraindront la maison d'Autriche à consentir à conclure un traité de paix universelle [1].

Richelieu paraît accueillir avec la plus grande faveur un discours où les considérations dictées par le désir de lui plaire ont été très habilement mêlées à celles qu'inspire le souci de préserver de la ruine les princes catholiques. Il affecte de faire grand cas des avis du nonce ; il lui laisse tout espérer [2]. Bichi est même autorisé à demander aux nonces de Bruxelles et de Vienne s'il est possible de négocier, avec l'empereur et le roi d'Espagne, un accord qui mettra Louis XIII à l'abri de toute attaque de la part de la maison d'Autriche et lui permettra de combattre Gustave-Adolphe [3]. Le cardinal n'en continue pas moins à appliquer son programme du mois de décembre. Le 31 janvier, il annonce au mandataire des princes catholiques, l'évêque de Würzbourg [4], que le baron de Charnacé retournera auprès du roi de Suède pour le prier encore une fois de restituer tout ce qui appartient aux princes catholiques; mais l'évêque est averti que, si l'agent français essuie un nouvel échec, il faudra que les princes consentent à en passer par les conditions qui leur seront faites en attendant qu'un accord général soit conclu : le roi es-

1. Bichi à François Barberini, 28 janvier 1632 (B. B. 8084, 52).
2. *Ibid.*
3. Le même au même, 2 février 1632 (B. B. 8084, 64).
4. Ainsi que l'avait annoncé l'agent de l'électeur de Cologne, l'évêque de Würzbourg était venu pour remercier Louis XIII de son intervention auprès du roi de Suède et pour lui demander de nouveau des secours. Richelieu le reçut une première fois le 25 janvier, quelques heures avant que ne fût arrivé Charnacé ; il se borna alors à lui déclarer que le roi restait toujours dans les meilleures dispositions, mais qu'il attendait pour agir de savoir quel avait été le résultat de la mission de son envoyé. Voir Klopp, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, III, 2e partie, 485 ; cf. la lettre de Bichi à François Barberini du 25 janvier 1632 (B. B. 8084, 49).

père qu'alors toute satisfaction leur sera donnée ; il aura bientôt une armée de trente mille fantassins et de sept mille cavaliers ; il s'en servira, s'il le faut, pour remettre les princes en possession de leurs biens [1]. C'est avec ces promesses que l'évêque de Würzbourg reprend la route de l'Allemagne, le 7 février [2]. Le lendemain, le baron de Charnacé part pour Mayence ; il remettra à Gustave-Adolphe une lettre autographe de Louis XIII qui prie son allié de signer avec les princes catholiques un traité de neutralité [3]. Les instructions du baron lui prescrivent de faire « tout ce qui se pourra pour signer la neutralité aux conditions que les électeurs le voudront consentir... La Ligue catholique estant resolue de signer la neutralité, au meilleur party qu'il se pourra obtenir, les ambassadeurs du roy feront tout leur possible pour faire condescendre le roy de Suède à l'un de ceux qui sont supportables... Sy par malheur, le roy de Suède et les électeurs ne peuvent convenir des conditions de la neutralité, les ambassadeurs se retireront » ; toutefois « ils se retireront sans rupture, tesmoignant au roy de Suède qu'il eust grandement obligé le roy, s'il se feust relasché à des conditions que la ligue catholique eust pu suporter [4] ».

Richelieu ne veut donc pas d'une rupture avec Gustave-Adolphe ; il le dit très ouvertement à l'ambassadeur de Venise [5]. Il en rejette d'autant plus l'idée que, fatigué de ce long séjour à la frontière, Louis XIII est tombé malade et a été obligé de regagner Paris [6]. Le nonce Bichi a compté que la France prendrait les armes pour venir en aide aux princes catholiques. Les préparatifs militaires dont il a été le témoin, les beaux discours que lui a tenus Richelieu lui ont fait penser

1. KLOPP, *op. cit.*, III, 2e partie, 483.

2. Bichi à François Barberini, 7 février 1632 (B. B. 8084, 69). Avant de partir, l'évêque de Würzbourg avait remis au baron de Charnacé un écrit dans lequel il s'était engagé à ne pas rompre la négociation pour le cas où les conditions imposées par Gustave-Adolphe seraient peu avantageuses ; il avait en outre promis d'informer l'agent français des dispositions des princes allemands. Les envoyés des électeurs de Cologne et de Bavière avaient pris le même engagement. *Loc. cit.*

3. KLOPP, *op. cit.*, III, 2e partie, 491.

4. Mémoire pour l'instruction que M. de Charnacé doibt porter à M. le marquis de Brézé, 6 février 1632 (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 256).

5. Contarini au Sénat, 9 février 1632 (B. N. 1802, 382)

6. Ce fut le 9 février que Louis XIII et la cour reprirent la route de France (Bichi à François Barberini, 9 février 1632, B. B. 8084, 76).

qu'il touchait enfin le but[1]. Sa déception est grande quand il voit s'évanouir ses espérances ; il lui paraît alors que les Français se désintéressent du sort du catholicisme et il s'en plaint amèrement. Mais c'est peine inutile : « lui aussi, écrit l'ambassadeur de Venise à sa cour, doit avoir patience et s'accommoder au pays[2] ».

Il ne reste aux princes de la Ligue qu'à subir les conditions, que les diplomates français auront obtenues de Gustave-Adolphe, s'ils veulent qu'un terme soit mis à leurs maux. Seul l'électeur de Trèves s'y résigne : le 4 juillet, il ratifie un traité de neutralité que le marquis de Brézé et le baron Charnacé ont signé le 22 avril avec le chancelier de Suède[3]. Son exemple n'est pas suivi. Les autres membres de la Ligue se sont tournés vers la France dans l'espoir qu'elle prendrait en mains leurs intérêts et que, par elle, ils obtiendraient la réparation de tout le dommage ; quand ils constatent qu'elle ne peut ou qu'elle ne veut les secourir autant qu'ils l'attendaient, ils se rappellent leurs obligations de membres de l'Empire[4]. L'électeur de Mayence, qui a toujours été un des moins empressés à recourir à Louis XIII, s'est retourné vers l'empereur dès la fin de janvier, sitôt qu'il eut connaissance du refus fait par Gustave-Adolphe de le comprendre dans le traité de neutralité[5]. Les électeurs de Cologne et de Bavière l'imitent, moins d'un mois après : au commencement de mars, un agent bavarois paraît à la cour impériale ; il y vient solliciter des secours en faveur de l'évêque de Bamberg[6], témoigner du désir qu'a son maître de servir

1. Bichi à François Barberini, 25 janvier (B. B. 8084, 49), 28 janvier (*Ibid.*, 52), 2 février (*Ibid.*, 64), 7 février 1632 (*Ibid.*, 69).

2. « Il nuntio strepita che s'abbandoni l'interesse de la religione, ma bisogna che ancor lui habbi pacienza e s'accommoda al clima. » Contarini au Sénat, 15 février 1632 (B. N. 1802, 404).

3. Baur, *Philipp von Sötern*, I, 236-238.

4. Ferdinand II les leur avait rappelées par une lettre qu'il leur avait adressée le 28 janvier 1632, au moment où se répandait en Allemagne le bruit qu'ils avaient signé un traité de neutralité avec le roi de Suède. Voir Klopp, *op. cit.*, III, 2e partie, 487.

5. Klopp, *op. cit.*, III, 2e partie, 484.

6. Le marquis de Cadereyta à Philippe IV, 11 mars 1632 (A. S. 2333, 34). A cette lettre est jointe un mémoire remis par l'envoyé du duc de Bavière à Ferdinand II pour solliciter de lui des secours. Après avoir énuméré toutes les demandes de son maître, le représentant de Maximilien disait : « Se declara S. Alt. Elett. con V. M. Ces. que mediante tal resolucion y siguiendose el cumplimiento effectivo d'ella, dexara la assecuracion ofrecida por la corona de Francia y la abertura y tratado que todavia se trae entre manos, y, en

l'empereur et de se concilier les bonnes grâces du roi d'Espagne[1]. Dès lors que les membres de la Ligue se tournent vers Vienne, les négociations entamées avec le roi de Suède sont illusoires. Les représentants des électeurs de Cologne et de Bavière se font d'abord attendre longtemps à Mayence; quand ils y paraissent enfin, c'est pour demander un délai de dix jours, afin d'aller soumettre à leurs maîtres respectifs les dernières conditions du traité et obtenir les pouvoirs nécessaires pour conclure. Une fois partis, ils ne reviennent plus : l'électeur de Cologne fait savoir qu'il ne continuera pas la conversation; Maximilien garde le silence. Ainsi les pourparlers se trouvent rompus[2].

Gustave-Adolphe n'a pas attendu du reste l'issue de ces négociations pour rentrer en campagne et faire de nouvelles conquêtes. Le duc de Bavière avait envoyé Tilly au secours de l'évêque de Bamberg assailli par Horn, un des lieutenants du roi de Suède. Gustave-Adolphe se considère comme attaqué par Maximilien, et, laissant à son chancelier Oxenstiern le soin de discuter les conditions d'un traité de neutralité qu'on désespère de conclure jamais, il prend, le 13 mars, la route du Danube. Le 5 avril, il est maître de Donauwerth, une des clefs de la Bavière; le 15, il force le passage du Lech à la suite d'un combat où Tilly tombe mortellement frappé; le 24, il est à Augsbourg. En moins de six semaines, le duc de Bavière a perdu presque tous ses états.

Le représentant du pape en France, Bichi intervient encore une fois auprès de Louis XIII et de Richelieu en faveur du malheureux chef de la Ligue. Certes, il s'est chargé d'une tâche ingrate. Depuis longtemps le duc de Bavière passe à la cour de France pour jouer un double jeu. Le retard qu'il a mis à répondre aux premières propositions de neutralité qu'est venu

nombre de Dios, aventurara el con V. M. Ces. y los demas prencipes electores y estados cattolicos sus assistentes. » Papel dado al Emperador por el embaxador del duque de Baviera (A. S, 2333, 35).

1. Le 12 mai 1632, Philippe IV écrit à Bruneau : « El marques de Cadereita me ha escrito el deseo que el duque de Baviera mostrava de reduzirse al servicio del emperador y de estar en mi gracia »... (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 339). Cette lettre à laquelle Philippe IV fait allusion, est probablement celle du 3 mars, dont parle Cadereyta dans sa lettre du 11 mars citée à la note précédente.

2. Bichi à François Barberini, 7 mai 1632 (B. B. 8086, 34).

lui présenter le baron Charnacé au mois de novembre, a, en dépit des bienveillantes explications du nonce, produit sur le roi et ses conseillers une très fâcheuse impression [1]. Les négociations que le duc a tout récemment engagées avec l'empereur, son entrée dans la ligue austro-espagnole du 14 février dernier, ont inspiré les plus légitimes défiances [2]. Bichi s'efforce néanmoins de rallier à Maximilien les sympathies du roi et celles du cardinal ; pour mieux défendre les intérêts de son client, il tente d'atténuer l'importance de son rapprochement avec la maison d'Autriche [3]. Lorsque le duc se réclame du traité de Fontainebleau et sollicite de Louis XIII des subsides [4], le nonce ne manque pas d'appuyer ses demandes ; le roi, dit-il, doit tenir les engagements qu'il a pris ; s'il ne vient pas au secours de Maximilien, il risque de perdre tout crédit auprès des princes, de se les aliéner tous ; Bichi insinue même que le duc de Bavière éconduit pourrait se tourner vers le roi d'Espagne et le charger de tirer vengeance de la France [5]. Mais tous les efforts du nonce sont vains : à ses bons offices on répond qu'il faut au préalable savoir quel sera le résultat des négociations relatives au traité de neutralité [6]. Le 8 avril, le courrier bavarois reprend la route de la Bavière [7], emportant au lieu des secours que son maître a demandés, une lettre où Louis XIII déclare à Maximilien qu'il continue à être très bien disposé à son égard [8].

Bichi n'en revient pas moins à la charge avec une inlassable

1. Voir les lettres de Bichi à François Barberini des 21 décembre (B. B. 8083, 78), 24 décembre 1631 (*Ibid.*, 85), 7 janvier 1632 (B. B. 8084, 3).

2. Bichi à François Barberini, 29 mars 1632 (B. B. 8085, 42).

3. « La Francia non si vuol impegnare che con misura, e lo deve tanto più fare quanto che scrive l'Ambr d'Inghilterra, Amstruder, da Viena che a questa corte fosse capitato il cancelliere de Baviera, il quale si trovasse in frequentissimi et longhi congressi con Echemberg. Il Vrach ha publicato l'aviso per corte, al quale fa contrapunto il nuntio et altri di quel partito, come che venghi da luoghi sospetti et che Baviera prottesti piu tosto che tratti d'unione con l'Imperatore. » Contarini au Sénat, 2 mars 1632 (B. N. 1802, 431).

4. Le duc de Bavière envoie un courrier exprès de Munich le 17 mars. Voir la lettre de Contarini au Sénat du 30 mars 1632 (B. N. 1802, 439).

5. Bichi à François Barberini, 26 mars 1632 (B. B. 8085, 35). Cf. les lettres du même au même des 29 mars (*Ibid.*, 42) et 9 avril 1632 (*Ibid*, 57).

6. *Ibid.*

7. Le même au même, 9 avril 1632 (*Ibid.*, 57).

8. Louis XIII à Maximilien, 8 avril 1632 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, VII, 995).

activité[1]. « Je suis toujours autour des ministres du roi, écrit-il le 20 avril à sa cour, pour les déterminer à expédier de l'argent au duc de Bavière et à envoyer quelqu'un auprès du roi de Suède pour enjoindre à celui-ci de s'arrêter[2]. » Il agit tant et si bien que Richelieu semble enfin se laisser toucher : il promet d'ouvrir le trésor royal en faveur de l'électeur de Bavière[3]; surtout il accueille favorablement l'idée d'une intervention diplomatique[4]. Mais quel peut en être l'effet, si on n'est pas déterminé à l'appuyer, le cas échéant, d'une démonstration militaire ? Gustave-Adolphe est de moins en moins porté à s'incliner devant les désirs de Louis XIII ; il ne le manifeste que trop, quand le résident de la France en Bavière, le baron de Saint-Étienne, vient, le 30 avril, lui demander de se réconcilier avec le chef de la Ligue[5]. Le roi de Suède ne laisse pas d'ailleurs à Richelieu le temps de lui faire des représentations : le 17 mai, il a pénétré dans Munich ; le duc de Bavière a perdu sa capitale. En dépit de tous ses efforts, le nonce Bichi n'est pas parvenu à épargner à Maximilien ce dernier malheur.

IV

Tout en s'efforçant d'obtenir du roi de France qu'il vienne en aide aux membres de la Ligue et qu'il rompe avec le roi de Suède, Bichi a entrepris une tâche bien plus difficile encore : réconcilier la France et la maison d'Autriche. A Rome on estime toujours que, pour porter efficacement remède à la situation lamentable du catholicisme en Allemagne, il est indispensable d'amener les grandes puissances catholiques à mettre fin à tous leurs différends et à unir leurs forces contre le chef du luthéranisme. Le cardinal François Barberini le rappelle sans relâche aux représentants du Saint-Siège accrédités près de l'empereur

1. Voir les lettres de Bichi à François Barberini, des 16 avril (B. B. 8085, 71), 20 avril (B. B. 8086, 2), 23 avril (*Ibid.*, 9), 27 avril (*Ibid.*, 10), 1er mai 1632 (*Ibid.*, 21).
2. Le même au même, 20 avril 1632 (B. B. 8086, 2).
3. Le même au même, 27 avril 1632 (*Ibid.*, 10).
4. Le même au même, 21 avril 1632 (*Ibid.*, 2).
5. Siri, *Memorie recondite*, VII, 465-467.

et des rois de France et d'Espagne ; il ne cesse de les exhorter à ménager un accommodement entre ces souverains rivaux [1]. Aussi, pendant ces premiers mois de l'année 1632, de concert avec ses collègues de Madrid et de Vienne, le nonce de Paris s'efforce de nouer les premiers fils de négociations, soit entre le roi de France et le roi d'Espagne, soit entre le roi de France et l'empereur à l'effet de régler toutes les difficultés.

Il s'en faut que ce soit chose facile ; car les relations de la France avec la maison d'Autriche continuent à être des plus tendues, et la paix est toujours à la merci du moindre incident. L'annexion de Moyenvic qui a suivi de près celle de Pignerol, les prétentions peu déguisées de Louis XIII à la couronne impériale ont surexcité les esprits à Madrid [2] ; certains conseillers de Philippe IV ne songent à rien moins qu'à détrôner le roi de France pour le remplacer par Gaston d'Orléans [3]. Après le conseil royal du 23 janvier la rupture avec la France est même décidée [4] ; elle aurait été consommée, si l'empereur avait consenti à suivre le roi d'Espagne [5]. La nouvelle de la perte de la flotte qui apportait à la métropole l'argent d'Amérique [6], contribuera

1. François Barberini à Bichi, 10 et 31 janvier, 7, 21 et 28 février 1632 (B. B. 8115), à Rocci, 31 janvier (B. B. 7064, 7), 28 février (*Ibid.*, 11), 6 mars 1632 (*Ibid.*, 13), à Monti, 10 février (B. B. 8376, 40), 27 février 1632 (*Ibid.*, 68). De toutes ces lettres citons seulement cet extrait de celle à Rocci du 28 février : « L'unione degl' animi e delle forze de' principi cattolici per resister alli progressi del Sueco e per impedire la depressione della religione cattolica, non è men necessaria che desiderabile, e S. B. non ha mai intermesso d'incaricar a suoi ministri di procurarla et in particolare a Mgr Nuncio in Francia, il quale ha fatto una buona scoperta e dice haverne parlato a V. S. » (*loc. cit.*).

2. Délibération du conseil d'Etat du 23 janvier 1632 (A. S. 2333, 65).

3. C'est notamment l'avis de Gonzalve de Cordoue. Voir la délibération du conseil d'Etat du 23 janvier 1632 (A. S. 2333, 65).

4. Philippe IV à Guastalla, 30 janvier 1632 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 325). Cf. la délibération du conseil d'Etat du 23 janvier 1632 (A. S. 2333, 65).

5. C'est le 22 avril, à la suite de l'examen des lettres du 27 et du 28 février, dans lesquelles Bruneau rend compte à Olivarès des entretiens qu'il a eus avec le prince d'Eggenberg au sujet de la rupture, que le conseil du roi décide de surseoir à la rupture. Voir la délibération du conseil d'Etat du 22 avril 1632 (A. S. 2333, 39). Philippe IV annonce cette résolution à Bruneau dans sa lettre du 12 mai (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 340).

6. Le 20 mars 1632, Monti informe François Barberini de la perte de la flotte dans laquelle se trouvaient les deux vaisseaux qui apportaient en Espagne l'argent d'Amérique (B. B. 8360, 95). Déjà, le 22 février, le secrétaire de l'ambassade de France à Madrid avait écrit à un de ses correspondants, que des trente vaisseaux que comptait la flotte de la Nouvelle Espagne, il n'en était arrivé que deux au port de la Havane (A. E. *Espagne*, 16, 312). Cf. *Le Mercure françois*, XVIII, 240.

encore à refroidir l'ardeur guerrière à la cour d'Espagne : Philippe IV bornera son effort à bien garder ses frontières, à se tenir prêt à toute éventualité[1]. Le roi n'en est pas moins disposé à attaquer la France, dès qu'une occasion favorable se présentera.

D'autre part, si Richelieu a, le 7 janvier, renoncé à déclarer la guerre à l'empereur, il reste animé de sentiments très peu bienveillants à l'égard de la maison d'Autriche. En s'entremettant près de Gustave-Adolphe pour lui faire conclure avec les princes de la Ligue un traité de neutralité, il a eu entre autres soucis, nous l'avons vu, celui de lancer les troupes suédoises à l'assaut des États héréditaires. On s'apprête dans ce même temps à porter aux Habsbourg un nouveau coup en envahissant l'Alsace afin de l'annexer au royaume de France[2].

Richelieu n'abandonnait nullement ce dessein, quand, à la date du 7 janvier, il refusait de rompre avec Ferdinand II. Dès le 11 janvier, le cardinal envoie au suzerain d'Alsace, l'archiduc Léopold, un capitaine du régiment de Picardie, Raymond de Comblat, chargé de lui signifier les volontés du roi. Si l'archiduc ne rapporte pas les mesures tyranniques édictées contre les Grisons, Louis XIII pénètrera en Alsace ; il s'est d'ailleurs rendu compte que Léopold est hors d'état de défendre cette région contre le roi de Suède ; aussi se chargera-t-il de ce soin et s'entendra-t-il avec l'archiduc lorsque le danger aura disparu[3]. A quelque temps de là, quand le nonce vient, ainsi

1. « Aca, per aora, se procurara reforzar y asegurar fronteras sin tratar de otras cosas como se hara con todo cuydado, y tener prevenidas las armas para lo que se puede offrezer. » Délibération du conseil d'État du 10 mai 1632 (A. S. 2333, 33-37).

2. Richelieu songe à faire au plus tôt la conquête de l'Alsace, car il craint que Gustave-Adolphe ne prévienne Louis XIII et n'installe des troupes suédoises dans Strasbourg et surtout dans Brisach, ces deux forteresses qui commandent le cours du Rhin. Ses inquiétudes se révèlent, nous l'avons dit, dans son Avis au roi (*Mémoires*, II, 366), dans son Mémoire pour l'instruction que M. de Charnacé doibt porter à M. le marquis de Brézé du 6 février 1632 (Avenel, *Lettres et papiers d'État*, IV, 256). Bichi écrit le 11 janvier 1632 à François Barberini qu'il voit très bien qu'on veut atteindre la frontière du Rhin, que pour y arriver on s'emparera de tous les prétextes qu'on trouvera (B. B. 8084, 28).

3. Instruction au sr de Comblat, capitaine au régiment de Picardie allant trouver l'archiduc Léopold, 11 janvier 1632 (A. E. *Autriche*, 15, 83). Voir la lettre de Bichi à François Barberini du 14 janvier 1632 (B. B. 8084, 31). Cf. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, etc., IV, 1re partie, 591.

qu'on l'a dit, solliciter Richelieu de répondre aux insolentes prétentions du roi de Suède en prenant la défense des princes catholiques, le cardinal lui réplique que le roi ne peut s'engager dans une telle voie s'il ne dispose d'un poste sur le Rhin. Si l'archiduc lui permet d'occuper Brisach pendant toute la durée de la guerre, le roi ne manquera pas de restituer cette place quand la paix sera conclue ; il s'y obligera au besoin par un serment qu'il prêtera en présence du nonce [1]. Mais l'archiduc a écrit à Louis XIII pour lui protester de ses intentions pacifiques à l'égard des Grisons [2] ; Richelieu n'en persiste pas moins à vouloir introduire des troupes françaises en Alsace et, puisqu'il ne peut plus se plaindre des dispositions peu bienveillantes de Léopold envers les Grisons, il ne parlera plus que de la nécessité de mettre le pays à l'abri des attaques de Gustave-Adolphe. Le cardinal députe auprès de l'archiduc Küttner, l'agent du duc de Bavière, pour lui remontrer qu'il lui faut sans retard, ou envoyer de fortes garnisons dans les places qui sont sur le Rhin, ou remettre au roi de France la charge de les défendre [3]. Il aurait souhaité que Bichi conseillât à Léopold de déférer aux désirs du roi ; il le lui a même demandé, mais le nonce s'y est refusé [4]. Bichi voit trop clairement que le cardinal n'est si zélé pour la défense de l'Alsace qu'à l'effet d'occuper Brisach et tenir par là en respect la maison d'Autriche [5]. L'intrigue ourdie par Richelieu n'aboutit pas, parce que Louis XIII, qui est tombé malade, a précipité son retour en France ; elle montre du moins que le cardinal n'a pas d'idée qui lui tienne plus à cœur que celle d'agrandir le royaume et de l'agrandir aux dépens des Habsbourg. Dès lors est-il possible d'unir la France et la maison d'Autriche contre Gustave-Adolphe ?

C'est pourtant à cette tâche que s'emploient les nonces et ils s'y essaient de diverses manières. D'abord ils s'efforcent de faire tomber l'obstacle principal au rétablissement des bonnes relations entre la France et l'Espagne. A leurs yeux, comme au sen-

1. Bichi à François Barberini, 28 janvier 1632 (B. B. 8084, 52).
2. L'archiduc Léopold à Louis XIII, 27 janvier 1632 (A. E. *Autriche*, 15, 14). Voir les lettres de Bichi à François Barberini du 7 février 1632 (B. B. 8084, 69), de Contarini au Sénat du 9 février 1632 (B. N. 1802, 385).
3. Bichi à François Barberini, 7 février 1632 (B. B. 8084, 69).
4. *Ibid.*
5. Bichi à François Barberini, 11 janvier 1632 (B. B. 8084, 28).

timent de la cour pontificale[1], cet obstacle, c'est la rivalité du cardinal de Richelieu et du comte duc Olivarès. A cette fin, depuis plus d'un an, ils s'appliquent à nouer une négociation directe entre les deux premiers ministres. Lorsque le cardinal Bagni est allé prendre congé de Richelieu à la fin de sa nonciature, il a pressé le puissant ministre de s'accorder personnellement avec Olivarès ; il a démontré aussi à l'Infante Isabelle, dans la visite d'adieu qu'il lui a faite à Bruxelles, la nécessité d'une entente entre les deux ministres[2]. Il avait alors obtenu, que, lorsque le marquis de Léganès traverserait Paris pour gagner la Flandre, il s'arrêtât pour y nouer une négociation ; si le gentilhomme espagnol n'y réussit pas, il est convenu que l'Infante enverra à Madrid un capucin, le père Philippe, pour s'occuper de cette affaire[3]. Dans le même temps, le cardinal François Barberini avait vu à Rome un secrétaire du vice-roi de Naples qui se rendait en Espagne, et il l'avait chargé d'inviter le comte duc à se réconcilier avec Richelieu[4]. Mais les promesses faites à Bagni n'ont pas été tenues : le marquis de Léganès est passé par Paris sans voir le cardinal ; à Bruxelles, la mission du religieux a été différée[5]. Les circonstances étaient du reste peu favorables : Richelieu, très excité contre le comte duc, l'accusait d'avoir soudoyé contre lui des assassins[6]; Olivarès n'était pas moins irrité contre le ministre français[7]. Le 19 avril, le nonce d'Espagne avait mandé à sa cour, que, pour l'heure, il n'y avait rien à espérer[8]. Le cardinal François Barberini n'avait pas pourtant abandonné la partie; sur son ordre[9], Monti s'était déterminé, au mois de juillet 1631, à demander de nouveau au comte duc de faire sa paix avec Richelieu[10]. Olivarès avait paru,

1. Qu'il nous suffise de citer la lettre du 12 février 1632 où François Barberini déclare au nonce Monti que, pour réconcilier la France et l'Espagne, il faut accorder entre eux Richelieu et Olivarès (B. B. 8376, 48).

2. Bagni à François Barberini, 23 janvier 1631 (B. B. 8072).

3. Le même au même, 23 janvier et 24 février 1631 (B. B. 8072).

4. François Barberini à Bichi, 15 février 1631 (B. B. 8113).

5. Bichi à François Barberini, 28 mars 1631 (B. B. 8077, 33).

6. Mazarin à François Barberini, 4 mars 1631 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 26).

7. Monti à François Barberini, 19 avril 1631 (B. B. 8355, 15).

8. *Ibid.*

9. François Barberini à Monti, 24 mai 1631 (B. B. 8374, 87).

10. Monti à Bichi, 25 juillet 1631 (B. B. 8080, 96). Voir la note du comte duc au secrétaire André de Rozas du 16 juillet 1631 (A. N., K 1415, 60).

cette fois, bien accueillir la démarche du nonce; il semble même lui avoir donné une suite, si c'est à ce moment qu'il faut placer la démarche auprès de Richelieu du secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne en France, Antoine de Navaze, pour lui témoigner les dispositions conciliantes d'Olivarès [1]. Le comte duc avait toujours cette réponse prête : si personnellement il n'est pas l'ennemi du cardinal ministre, il lui faut l'être comme ministre du roi d'Espagne [2]. Richelieu coupa court à tout en protestant de ses sentiments pacifiques : le secrétaire espagnol fut prié de répondre de sa part à Olivarès qu'il « n'avait jamais pris aucun chemin contraire à l'intelligence de L.L. M.M. Très Chrétienne et Catholique » [3]. Cette nouvelle tentative n'avait donc pas été plus heureuse que la précédente ; le cardinal François Barberini avait été, cette fois, forcé de se ranger à l'avis de Bichi, et d'admettre avec lui que le moment n'était peut-être pas très favorable pour mener à bien cette affaire [4] ; tout ce qu'il avait pu faire, ç'avait été de recommander à ses agents de profiter de la moindre occasion pour ouvrir des négociations [5].

Bichi ne tarda pas à en saisir une. A la suite des énergiques représentations que nous lui avons vu faire au roi et à son ministre au lendemain de la prise de Prague par l'électeur de Saxe [6], le père Joseph est venu lui attester les dispositions conciliantes du cardinal : il s'accorderait facilement avec Olivarès,

1. C'est, selon toute vraisemblance, du mois d'août 1631 que date la *Response donnée au sr secrétaire Navaze sur ce que le conte d'Olivarez lui a mandé sur le suject du cardinal*. Ce mémoire conservé aux Archives des Affaires étrangères (A. E. *Espagne*, 16, 291) porte la date de mai 1631. M. Avenel qui en a publié des fragments dans les *Lettres et papiers d'Etat* (VII, 663) l'a laissé à cette date « qui ne lui semble pas être loin de la véritable ». Nous ne pouvons partager son avis, parce que il nous semble voir des allusions au second traité de Cherasco et aux difficultés provoquées par le séjour en Italie du régiment de Schauenbourg dans ces lignes : « que ce n'est rien à l'Espagne d'avoir donné une ratification spécieuse en apparence, si les trouppes d'Allemagne entrent, en effet, en Italie ». N'est-ce pas à cette même entrevue de Richelieu avec Navaze, que fait allusion Mirabel, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, dans les lettres des 27 et 28 août auxquelles Philippe IV répond le 15 septembre 1631 (A. N., K 1424, 43) ?

2. Monti à Bichi, 25 juillet 1631 (B. B. 8080, 96). Voir la note du comte duc au secrétaire André de Rozas du 16 juillet 1631 (A. N., K 1415, 60)

3. Response donnée au sr secrétaire Navaze (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, VII, 663).

4. Bichi à François Barberini, 6 septembre 1631 (B. B. 8081, 6).

5. François Barberini à Bichi, 4 octobre 1631 (B. B. 8114).

6. Voir plus haut, p. 60.

si celui-ci demeurait dans les limites du raisonnable ; si le pape chargeait quelque religieux habile et jouissant d'un grand crédit d'aller en Espagne préparer le comte duc à se réconcilier avec Richelieu, l'entente entre les deux ministres s'établirait aisément [1]. Aussitôt il est apparu au nonce et au conseiller intime du cardinal que pour s'acquitter de cette mission, aucun religieux n'est qualifié comme le confesseur de la reine de Hongrie, le père Quiroga. D'accord avec le père Joseph, Bichi demande à son collègue de Vienne de prier l'empereur d'envoyer le père Quiroga à Madrid, de s'interposer lui-même en médiateur [2]. Mais, en dépit des efforts de Rocci, il est impossible de nouer une nouvelle négociation par cette voie. Si le prince d'Eggenberg défère aux désirs du nonce et écrit au comte duc [3], le père Quiroga refuse de se rendre en Espagne : il soupçonne les Français d'avoir machiné ce voyage afin de l'éloigner de la cour impériale ; d'ailleurs, il est trop lui-même l'ennemi de la France pour qu'il puisse pacifier les esprits [4]. Il consent seulement à instruire Olivarès de la démarche du nonce de Paris [5]. C'est en vain que, se conformant aux instructions du cardinal François Barberini [6], Rocci lui demande, comme au prince d'Eggenberg, de faire partir au moins pour Madrid un religieux qui pourrait entretenir des relations amicales avec le père Joseph ; le confesseur de la reine de Hongrie et le ministre de Ferdinand II se bornent à répondre qu'ils ne connaissent personne qui soit apte à remplir cette mission ; c'est au pape, disent-ils, qu'il appar-

1. Bichi à François Barberini, 7 décembre 1631 (B. B. 8082, 58).

2. Rocci à François Barberini, 26 décembre 1631 (B. B. 6969, 219). François Barberini approuve le projet et écrit le 10 janvier 1632 à Rocci pour l'inviter à le faire aboutir (B. B. 7064, 2).

3. Rocci annonce le 3 janvier 1632 à François Barberini que le prince d'Eggenberg lui a déclaré qu'il avait écrit au comte duc (B. B. 6970, 1). Le ministre de Ferdinand II avait en effet écrit à Olivarès le 29 décembre 1631 : cf. la délibération du conseil d'Etat du 19 février 1632 (A. S. 2333, 87 : A. N., K 1422, 3).

4. Rocci à François Barberini, 7 février 1632 (B. B. 6970, 72).

5. Le père Quiroga a écrit le 3 janvier 1632. Voir la délibération du conseil d'Etat du 19 février 1632 (A. S. 2333, 87 ; A. N., K 1422, 3).

6. Le 28 février, François Barberini écrit à Rocci : « La unione delli favoriti delle due corone è necessario che nel medesimo tempo seguisse, e di qua non si manca di far tutto quello che si può, e sarebbe molto a proposito la gita del padre Quiroga in Spagna per questo effetto, ma poichè non vuol andarvi lui, ne si crede che vogli inviarvi un altro religioso confidente, è bene che V. S. tenga proposito con S. M. e col principe, acciochè loro parsino di mandar qualche altro religioso, e in tanto non si lascerà ne anche qui

tient de choisir quelqu'un à Rome et de l'envoyer en Espagne[1]. Il est trop évident qu'ils ne veulent pas s'engager davantage en cette affaire. Il s'en faut, du reste, que les deux premiers ministres soient plus disposés à se réconcilier qu'ils ne l'étaient auparavant. Toutes les fois qu'on les y invite, ils répondent qu'ils ne pourront devenir amis aussi longtemps que leurs souverains seront rivaux. Richelieu déclare qu'il n'a aucun démêlé avec le comte duc et que le vrai moyen d'accorder les ministres est d'unir leurs maîtres[2]. Au dire d'Olivarès, ce sont les rois qu'il faut réconcilier[3]; si l'entente s'établit entre les monarques, il ira, quant à lui, jusqu'à Paris embrasser Richelieu[4].

Au fond, les diplomates pontificaux se dépensent en de vains efforts quand ils travaillent à réconcilier les premiers ministres de Louis XIII et de Philippe IV; ils ne se rendent pas assez compte qu'autre chose qu'une simple question d'amour propre divise les deux favoris[5]. Les passions de l'un et de l'autre con-

di pensar al medesimo » (B. B. 7064, 11). Cette idée avait du reste été suggérée par Rocci dans sa lettre à François Barberini du 7 février 1632 (B. B. 6970, 72). François Barberini reviendra sur ce point dans ses lettres des 13 mars (B. B. 7064, 15), 3 (*Ibid.*, 20) et 10 avril 1632 (*Ibid.*, 23).

1. Voir les lettres de Rocci à François Barberini des 21 février (B. B. 6970, 89), 20 mars (*Ibid.*, 108), et 1er mai 1632 (*Ibid.*, 147). Rocci demandera aussi à l'empereur, qu'un religieux soit envoyé en Espagne, mais celui-ci lui répondra que de telles missions ne doivent pas être confiées à des « frati ». Voir la lettre de Rocci à François Barberini du 27 mars 1632 (B. B. 6970, 113).

2. Bouthillier au comte de Barrault, 21 avril 1632 (B. N. 10759, 109).

3. C'est dans la réunion du conseil d'Etat qui se tient le 19 février, que le comte duc décide qu'il répondra dans ce sens aux lettres du prince d'Eggenberg et du père Quiroga. Le 3 et le 10 avril, Rocci annonce à François Barberini que les lettres d'Olivarès sont arrivées à leurs destinataires (B. B. 6970, 122 et 128). Cf. les lettres de Monti à François Barberini des 18 janvier (B. B. 8360, 18), 27 mars (*Ibid.*, 98) 4 avril 1632 (B. B. 8361, 11).

4. Monti à François Barberini, 27 mars 1332 (B. B. 8360, 98).

5. Il faut reconnaître que la curie et les diplomates pontificaux ne sont pas les seuls à commettre cette erreur. Le père Joseph la partage et est mêlé à toutes les négociations qui ont pour objet de réconcilier les deux ministres : il en noue même en dehors des nonces pour atteindre le même but. C'est ainsi qu'en juin 1632, on voit le confident du cardinal déterminer le général des dominicains qui se trouve en France à envoyer son secrétaire à Olivarès pour l'inviter à s'entendre avec Richelieu. Le nonce de France n'a aucune part à cette négociation : nous le voyons par sa lettre à François Barberini du 12 juin 1632 (B. B. 8086, 76). Le pape ne veut pas du reste que le général des dominicains s'ingère dans cette affaire : voir la lettre de François Barberini à Bichi du 10 juillet 1632 (B. B. 8115). Il nous paraît peu probable que le père Joseph n'ait eu d'autre dessein que celui d'amuser Olivarès et de l'entretenir en de dangereuses illusions sur les sentiments du cardinal. S'il a favorisé de telles négociations, c'est pour obtenir le résultat qu'elles visaient.

tribuent assurément à rendre plus difficiles les rapports entre les souverains ; la morgue insolente d'Olivarès a blessé maintes fois la susceptibilité maladive de Richelieu. Mais, en définitive, si ces ministres sont aux prises, c'est moins pour satisfaire leur propre ambition que pour assurer au maître qu'ils servent, la première place en Europe, et c'est avec la plus grande sincérité qu'ils ramènent toujours les représentants du Saint-Siège à la question fondamentale de la rivalité de la France et de la maison d'Autriche. Les diplomates pontificaux n'ont pas hésité du reste à aborder le problème de front, et, tout en cherchant à rapprocher les ministres, comme nous venons de le voir, ils ont tenté de diverses manières d'amener le roi de France et le roi d'Espagne, le roi de France et l'empereur à régler tous leurs différends.

Attentifs à ne laisser se perdre aucune occasion d'amorcer une négociation entre les rois d'Espagne et de France, les nonces de Paris et de Madrid n'ont eu garde de négliger celle que leur a offerte le passage à Paris de Gonzalve de Cordoue. Celui-ci doit aller d'Espagne dans le Palatinat pour y prendre le commandement des troupes espagnoles qui s'y trouvaient massées. Afin de lui faire traverser la France plus facilement [1], le roi d'Espagne l'envoie auprès de Louis XIII comme ambassadeur extraordinaire. Il a mission de proposer la médiation de son maître en vue d'accommoder les différends du roi avec la reine mère et le duc d'Orléans [2]. Le nonce Monti n'est pas sitôt in-

On trouvera aux Archives Nationales, dans le fonds de Simancas, la lettre du général des dominicains, du 2 juin 1632, accréditant auprès du comte duc le père Adriano de Gênes (A. N., K 1415, 83), le mémoire de ce dernier à Olivarès (*Ibid.*, 71) et la réponse du comte duc (*Ibid.*, 88 et K 1422, 9). François Barberini fut informé du résultat de cette négociation par les lettres que lui adressèrent Monti le 10 juillet 1632 (B. B. 8362, 66), Bichi les 3 et 14 août 1632 (B. B. 8087, 44 et 56).

1. Il est dit très explicitement dans le premier point de l'instruction de Gonzalve de Cordoue qui est soumise, le 28 décembre 1631, aux délibérations du comte d'Ognate, de Gonzalve de Cordoue et de Don Alonso de la Carrera, que ce que le général espagnol doit dire au roi n'est que « pretesto para el viaje ». (A. N., K 1421, 68).

2. On trouve aux Archives de Simancas, à la date du 11 février 1632 (A. S. 3147), un résumé des négociations dont Gonzalve de Cordoue doit se charger à Paris. Philippe IV prend d'autant plus volontiers prétexte des différends qui existent dans la famille royale, que, précisément le 6 janvier 1632, le secrétaire de l'ambassadeur de France à Madrid a proposé de laisser les deux reines de France et d'Espagne s'interposer entre Louis XIII, la reine mère et le duc d'Orléans. Voir la délibération du conseil d'Etat du 12 janvier 1632 (A. N., K 1422, 2). Cf. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 178.

formé de cette décision de Philippe IV, qu'il demande au comte duc que cette démarche du général espagnol inaugure de véritables négociations entre les deux cours [1] ; il exhorte Gonzalve de Cordoue à recourir aux bons offices du nonce de Paris pour traiter de la paix [2]. Bien qu'il ne lui échappe pas qu'à Madrid les esprits sont très excités contre la France, plus portés à précipiter une rupture qu'à ménager un accommodement [3], Monti a bon espoir qu'à Paris Gonzalve de Cordoue ouvrira une négociation et il l'annonce à son collègue [4]. De son côté, Bichi croit trop, en ce moment, aux bonnes dispositions de la France à l'égard de l'Espagne, pour ne pas concevoir aussi les plus grandes espérances [5]. Ne s'est-il pas imaginé que, fatigué des procédés insolents de Gustave-Adolphe, Richelieu consentirait à conclure un bon accord avec l'Espagne [6] ? C'est pour les préparer à répondre très favorablement aux ouvertures du général espagnol, qu'il entretient le roi et ses ministres dans les meilleurs sentiments [7].

Les nonces ne tardent pas à voir s'évanouir toutes leurs espérances. Gonzalve de Cordoue s'est bien présenté à Paris le 15 mars en la qualité d'ambassadeur extraordinaire [8]. Il y a été reçu avec la plus grande courtoisie [9] : dès le lendemain de son

1. Monti à François Barberini, 18 janvier 1632 (B. B. 8360, 18).
2. Le même au même, 31 janvier 1632 (B. B. 8360, 40).
3. C'est à ce moment, nous l'avons dit (voir plus haut, p. 101), qu'on se décide à rompre avec la France.
4. Bichi à François Barberini, 2 mars 1632 (B. B. 8085, 7). Le nonce d'Espagne n'est pas le seul à le penser. Le 6 février, Peny, le secrétaire de l'ambassadeur de France à Madrid, écrit à Hotman, un de ses correspondants, que Gonzalve de Cordoue va tout droit trouver le roi en la qualité d'ambassadeur extraordinaire pour chercher s'il y a moyen de trouver un tempérament aux affaires d'Allemagne (A. E. *Espagne*, 16, 311). D'Espagne, on écrira le 5 mars à l'ambassadeur d'Angleterre en France qu'à la cour de Madrid on fait le plus grand fond sur cette ambassade. L'ambassadeur d'Angleterre en France sera très impressionné par cette nouvelle et manifestera à l'ambassadeur de Venise son inquiétude de voir se renouveler la surprise de Monçon. Voir la lettre de Contarini au Sénat du 16 mars 1632 (B. N. 1803, 36).
5. Bichi à François Barberini, 2 mars 1632 (B. B. 8085, 7).
6. Le même au même, 19 mars 1632 (*Ibid.*, 20).
7. Le même au même, 2 mars 1632 (*Ibid.*, 7).
8. Bouthillier au comte de Barrault, 15 mars 1632 (B. N. 10759, 103). L'ambassadeur de Venise écrit le 23 mars 1632 au Sénat, que Gonzalve de Cordoue a hésité deux jours avant de se résoudre à entrer dans Paris en la qualité d'ambassadeur extraordinaire (B. N. 1803, 47). Le général espagnol était arrivé à Bourg-la-Reine le 13 mars ; voir la lettre de Contarini au Sénat du 16 mars 1632 (B. N. 1803, 36).
9. Dans l'une des lettres que Navarre envoyait à Olivarès les 14, 22,

arrivée, le 16 mars, il a été admis à l'audience du roi « en la plus honorable forme que l'on a coutume d'observer » [1]; aussitôt après, il a vu Richelieu. Mais aucune négociation n'a été nouée. Dans ses entrevues avec Louis XIII et avec le cardinal, le général espagnol s'est borné à dire que son maître souffrait des dissensions de la famille royale et offrait sa médiation pour y mettre un terme; il n'a parlé de la triste situation des catholiques d'Allemagne que pour se plaindre de l'appui que Gustave-Adolphe avait trouvé en France; s'il a touché à la question de Pignerol et à celle des passages des Grisons, c'est pour déclarer qu'il n'y a pas d'entente possible avec l'Espagne aussi longtemps que la France disposerait de ces voies d'accès en Italie. Aux discours abondants de Richelieu, Gonzalve de Cordoue a toujours répliqué d'une manière très brève, sans jamais se prêter à une conversation sur les différends qui divisent les deux puissances. De leur côté, Louis XIII et son ministre ont répondu qu'ils regrettaient le départ de la reine mère, mais qu'ils n'avaient besoin de l'entremise de personne pour s'accommoder avec elle; ils n'avaient jamais agi en Allemagne que dans l'intérêt de la religion. Richelieu a ajouté que son maître ne s'était allié au roi de Suède que pour faire une diversion en Allemagne, au temps où l'Espagne troublait la paix de l'Italie. Plus le général espagnol se dérobe, plus le cardinal se montre conciliant; il fait à Gonzalve de Cordoue de véritables avances [2] : à sa brutale déclaration à propos de Pignerol et des passages des Grisons, il répond que le roi serait prêt à conclure un traité de paix [3]. En

et 26 mars 1632, il était dit que Gonzalve de Cordoue avait été l'objet de beaucoup d'attentions (A. N., K 1422, 6). Ce dernier fut reçu aux frais du roi à l'hôtel des ambassadeurs. Voir la lettre de Bouthillier au comte de Barrault du 15 mars 1632 (B. N. 10759, 103); cf. la lettre de Contarini au Sénat du 23 mars 1632 (B. N. 1803, 47).

1. Bouthillier au comte de Barrault, 23 mars 1632 (B. N. 10759, 105).

2. Bichi à François Barberini, 19 mars 1632 (B. B. 8085, 20).

3. Nous trouvons des comptes rendus des entretiens de Gonzalve de Cordoue avec Louis XIII et Richelieu dans les lettres de Bouthillier au comte de Barrault du 23 mars 1632 (B. N. 10759, 105), de Bichi à François Barberini du 19 mars 1632 (B. B. 8085, 20), de Contarini au Sénat du 23 mars 1632 (B. N. 1803, 47). De ces divers comptes rendus, c'est le dernier qui paraît être le plus exact et le plus précis. L'ambassadeur de Venise pouvait être d'autant mieux informé, que, d'après ses dires, la porte de la chambre où Richelieu reçut le général espagnol resta ouverte pendant tout l'entretien; il put ainsi tout observer en détail. Cf. Siri, *Memorie recondite*, VII, 476; Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, VII, 1re partie, 105.

réalité, Richelieu n'est pas plus disposé à traiter que ne l'est le représentant de Philippe IV ; il est trop évident qu'il n'est si zélé pour la paix, que parce qu'il voit qu'il peut l'être sans aucun risque. Lorsque Gonzalve de Cordoue quitte Paris le 18 mars pour reprendre la route de la Flandre, la France et l'Espagne sont aussi divisées que par le passé ; elles le sont peut-être même davantage ; car l'affectation avec laquelle le général espagnol a écarté toute négociation a donné naissance à de nouveaux soupçons, et suscité un très vif mécontentement [1].

Les nonces voudraient pourtant que la conversation s'engageât de quelque manière entre les cours de France et d'Espagne. A Paris, Bichi a vu Gonzalve de Cordoue et lui a demandé qu'au moins il dise à l'Infante et au roi d'Espagne qu'il a trouvé Louis XIII et le cardinal dans les meilleures dispositions [2]; il a, pour son compte, informé les nonces de Flandre, d'Espagne et d'Allemagne des bonnes intentions de la cour de France [3]. D'autre part, il n'a rien épargné pour dissiper chez Louis XIII et Richelieu la pénible impression qu'a produite le passage du général espagnol [4]. A Madrid, Monti est allé se plaindre auprès du comte duc du peu d'accueil que Gonzalve de Cordoue a fait aux ouvertures françaises, de la hâte avec laquelle il a quitté la cour de France ; il a demandé que quelqu'un fût aussitôt envoyé à Paris afin de marquer que le roi d'Espagne désire vraiment la paix [5]. Olivarès s'est d'abord dérobé, en alléguant, comme il l'a fait la veille avec l'ambassadeur de France [6], qu'il n'avait pas

1. Bichi à François Barberini, 19 mars (B. B. 8085, 20) et 26 mars 1632 (*Ibid.*, 32). Le dédain avec lequel Gonzalve de Cordoue a refusé la magnifique épée ornée de riches joyaux que le roi lui a fait offrir, a aussi beaucoup froissé Louis XIII et Richelieu. Voir la lettre de Bouthillier au comte de Barrault, 23 mars 1632 (B. N. 10759, 105). Cf. le résumé des lettres de Navaze à Olivarès des 14, 22 et 26 mars 1632 (A. N., K 1422, 6), la lettre de Contarini au Sénat du 23 mars 1632 (B. N. 1803, 47).

2. Bichi à François Barberini, 19 mars 1632 (B. B. 8085, 20). Gonzalve de Cordoue a raconté au nonce qu'il a tout d'abord eu mission de traiter à Paris, mais qu'il a ensuite reçu et de Madrid, et de Bruxelles, l'ordre de traverser Paris sans s'y arrêter : les ouvertures qui lui seraient faites devraient être soumises à l'Infante (*Ibid.*).

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* Voir aussi la lettre du même au même, du 26 mars 1632 (B. B. 8085, 32).

5. Monti à François Barberini, 4 avril 1632 (B. B. 8361, 11).

6. Le 2 avril, l'ambassadeur de France était allé se plaindre à Olivarès de la rapidité avec laquelle Gonzalve de Cordoue était passé à Paris, et de

encore vu les lettres de Gonzalve de Cordoue, en faisant observer que le roi de France pourrait tout aussi bien envoyer quelqu'un à Madrid. Il en est venu ensuite à dresser un nouveau réquisitoire contre la France. Monti ne l'en presse pas moins de profiter du moment où Richelieu se montre disposé à traiter [1]. Mais quel peut être l'effet de ces instances, alors que, ni à Madrid, ni à Paris, on ne croit à la sincérité de l'adversaire ?

Ce n'est pas seulement entre les rois de France et d'Espagne, c'est encore entre le roi de France et l'empereur que les agents du Saint-Siège s'efforcent d'établir les meilleures relations. A la fin de 1631 ou au commencement de 1632, le nonce de Paris représente à son collègue de Vienne qu'il importe d'unir au plus tôt les puissances catholiques contre le roi de Suède ; à l'en croire, le roi de France est bien disposé pour l'empereur ; il s'interposerait volontiers entre lui et Gustave-Adolphe [2]. Au lendemain de l'alerte du 6 janvier, Bichi s'est attaché à dissiper les préventions de Richelieu contre le chef de la maison d'Autriche ; il lui a fait valoir en particulier qu'en apaisant les esprits à Madrid, après la prise de Pignerol, Ferdinand a contribué au maintien de la paix [3]. Richelieu avait été très désagréablement surpris, nous l'avons vu, en apprenant à quelles conditions le roi de Suède consentait à ne plus attaquer les princes catholiques d'Allemagne ; le diplomate pontifical en profite pour demander au cardinal, que non seulement le roi soutienne les membres de la Ligue, mais encore qu'il s'unisse à l'empereur contre Gustave-Adolphe [4]. Le ministre de Louis XIII a paru se laisser convaincre ; il est allé jusqu'à autoriser le nonce à exciter très secrètement ses collègues de Bruxelles et de Vienne à disposer l'Infante et l'empereur à conclure avec le roi de France une convention qui permettrait à celui-ci de rompre avec le roi

l'affront qu'il avait fait au roi en refusant le cadeau que celui-ci lui avait offert. Cf. la délibération du conseil d'Etat du 2 avril 1632 (A. N., K 1415, 76), la lettre de Monti à François Barberini du 3 avril 1632 (B. B. 8361, 7).

1. Monti à François Barberini, 4 avril 1632 (B. B. 8361, 11).

2. Rocci à François Barberini, 7 février 1632 (B. B. 6970, 72). La lettre de Bichi à Rocci, que celui-ci analyse dans sa lettre à François Barberini, paraît se rapporter à ce que Bichi a écrit lui-même au cardinal neveu le 31 décembre 1631 (B. B. 8083, 88). Il faudrait en conclure que le nonce de Paris a écrit à son collègue de Vienne avant l'alerte du 6 janvier 1632.

3. Bichi à François Barberini, 8 janvier 1632 (B. B. 8084, 21).

4. Bichi à François Barberini, 28 janvier 1632 (B. B. 8084, 52).

de Suède [1]. Bichi a aussitôt écrit dans ce sens à Lagonissa [2] et à Rocci [3]; il a même chargé ce dernier de suggérer à Ferdinand d'envoyer auprès du roi un ambassadeur pour négocier un accord [4]. Pour audacieuse qu'elle soit, la démarche est assez bien accueillie. C'est avec une bienveillante attention que l'empereur entend Rocci lui parler des démarches faites par son collègue de Paris pour amener Louis XIII à s'unir à lui contre le roi de Suède [5]. Bien qu'il lui agrée peu que le roi de France s'ingère dans les affaires d'Allemagne [6], Ferdinand II accepte l'idée de recourir à sa médiation pour mettre un terme à la guerre [7]. Bientôt l'évêque de Vienne avise Rocci que l'empereur écrira lui-même au roi de France pour l'inviter à joindre ses troupes aux siennes ; il verra par la réponse qu'il recevra, s'il doit envoyer un ambassadeur en France [8]. Quelques jours plus tard, Ferdinand II annonce lui-même à Rocci, qu'il fait partir pour Paris le baron d'Alsace, avec la mission d'informer Louis XIII de la ligue qu'il a conclue le 14 février avec le roi d'Espagne, de le convier à y entrer et de l'assurer du désir qu'il a d'entretenir avec lui les meilleures relations [9]. Les désirs de Bichi sont donc satisfaits : une négociation pourra se nouer entre Paris et Vienne.

Voici qu'en effet les fils commencent à s'entrecroiser. A peine Richelieu est-il informé de l'intention qu'a l'empereur d'envoyer

1. Voir plus haut, p. 95.
2. Lagonissa à François Barberini, 21 février 1632 (A. V. *Fiandra*, 20).
3. Rocci à François Barberini, 28 février 1632 (B. B. 6970, 94).
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. Nous apprenons par la lettre de Rocci à François Barberini du 10 janvier 1632 (B. B. 6970, 10), que l'empereur a écarté l'offre que le roi de France lui a faite, par l'intermédiaire de son résident à Vienne, de s'interposer entre lui et le roi de Suède. De même on recevra très mal à la cour impériale une proposition semblable de l'ambassadeur du duc de Bavière ; voir la lettre de Rocci à François Barberini du 31 janvier 1632 (B. B. 6970, 53). Les ministres, écrira le nonce, ne peuvent admettre que le roi de France devienne en quelque manière arbitre en Allemagne.
7. Rocci à François Barberini, 7 février 1632 (B. B. 6970, 72). Si l'empereur finit par accepter en principe la médiation de la France, c'est à la condition que cela n'ait pas pour effet de compromettre les intérêts de la religion en Allemagne, de distendre les liens qui unissent les membres de l'Empire. Le 21 février, Rocci écrit à François Barberini que Ferdinand II a répondu au roi de France qu'il accepte son offre de médiation, si ce dernier consent à voir l'Infante se joindre à lui (B. B. 6970, 69).
8. Rocci à François Barberini, 28 février 1632 (B. B. 6970, 94).
9. Le même au même, 5 mars 1632 (B. B. 6970, 100).

un ambassadeur[1], que le baron Georges de Schwarzemberg est arrivé à Paris et s'acquitte de la mission dont il a été chargé[2]. A la cour de France, on n'est pas entièrement convaincu de la sincérité des déclarations impériales ; plusieurs ministres soupçonnent Ferdinand II de ne faire mine de se rapprocher de la France que pour gagner du temps[3] ; la ligue qu'il vient de conclure avec l'Espagne ne menace-t-elle pas directement le roi[4] ? L'envoyé n'inspire lui-même qu'une médiocre confiance : il ressemble moins à un négociateur qu'à un charlatan, écrit le nonce au cardinal François Barberini[5]. On ne refuse pas cependant de répondre. Le baron de Schwarzemberg dira à l'empereur que, si le roi refuse d'entrer dans une ligue préparée et conclue en dehors de lui, qui contient des conditions auxquelles il ne peut souscrire, il est disposé, néanmoins, à correspondre aux sentiments pacifiques qui lui ont été manifestés et à coopérer par tous les moyens légitimes au rétablissement de la paix dans l'Empire[6]. Cette déclaration est trop vague et trop générale pour que le nonce ne demande pas qu'elle soit précisée[7] ; Louis XIII consent à y joindre un autre document où sont énumérées les conditions auxquelles il réglera avec l'empereur et

1. Dès que la lettre de l'empereur du 3 mars est arrivée à Paris (on en trouve une copie aux Archives des Affaires Etrangères, *Autriche*, 15, 90), Bichi s'en sert pour dissiper la pénible impression produite par le passage de Gonzalve de Cordoue. S'il ne parvient pas à décider Richelieu à envoyer à Vienne un ambassadeur extraordinaire, du moins obtient-il qu'on expédiera à l'empereur une réponse très satisfaisante ; ce qui ne pourrait pas être mis par écrit serait dit par le résident du roi à Vienne. Le cardinal a ensuite consenti à bien recevoir l'envoyé impérial ; il a toutefois demandé qu'il vînt pour traiter et non pour tenir de simples discours ; il a aussi exprimé le vœu qu'il jouît de la confiance du prince d'Eggenberg et qu'il fût muni de pleins pouvoirs. Voir la lettre de Bichi à François Barberini du 26 mars 1632 (B. B. 8085, 32). Dès le 29 mars, Bichi annonce au cardinal François Barberini l'arrivée de Schwarzemberg (B. B. 8085, 42).

2. KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, XII, 310-312.

3. *Ibid.*, 312. Dans un projet de réponse adressé au roi qui, selon toute vraisemblance, émane de Richelieu, on lit : « Ainsy si l'on intervenoit en ce traitté, on ne feroit autre chose que perdre ou descourager nos alliez et n'establiroit-on aucune chose qui nous peust establir la paix avec la maison d'Autriche qui est notre ennemie » (A. E. *Autriche*, 15, 88).

4. « La lega che recava (le baron de Schwarzemberg) fu interpretata affatto e direttamente pregiuditiale a questa corona. » Bichi à François Barberini, 27 avril 1632 (B. B. 8086, 16).

5. Le même au même, 29 mars 1632 (B. B. 8085, 42).

6. Réponse aux propositions d'un gentilhomme envoyé par l'empereur (A. E. *Autriche*, 15, 87). La minute est de la main de Bouthillier.

7. Bichi à François Barberini, 9 avril 1632 (B. B. 8085, 57).

le roi d'Espagne toutes les questions pendantes. Avant tout, Pignerol et Moyenvic doivent rester à la France ; les stipulations du traité de Monçon seront observées ; il faut par conséquent que les droits de souveraineté des Grisons soient reconnus et respectés ; les Provinces-Unies ne recevront pas de la France d'autres secours que ceux qui sont prévus par les traités ; le roi fera tout le possible pour « moyenner une bonne paix » en Allemagne, et à cet effet, il s'emploiera auprès du roi de Suède. Si l'empereur représente qu'il ne peut répondre des intentions du roi d'Espagne, l'envoyé impérial est autorisé à déclarer que le roi consentira à négocier avec l'empereur seul, pourvu que celui-ci s'engage à n'assister d'aucune manière le roi d'Espagne dans les différends qui pourraient surgir entre cette puissance et la France [1]. C'est, muni de cette réponse qui lui a été dictée et qu'il doit communiquer dans le plus grand secret à l'empereur et au prince d'Eggenberg, que le baron de Schwarzemberg reprend la route de Vienne, le 14 avril [2] ; il emporte aussi une lettre que Louis XIII adresse à Ferdinand [3]. Il part content de l'accueil qui lui a été fait et il ne désespère pas de revenir bientôt avec une réplique de son maître, qui permettrait de conclure un accord dans un bref délai. Il l'escompte à ce point qu'il demande de différer jusqu'à son retour l'envoi d'un ambassadeur à la cour impériale [4].

Bichi se flatte d'avoir beaucoup contribué à faire donner à l'envoyé impérial des réponses qui permettent d'augurer le prochain

1. Réponse aux propositions d'un gentilhomme envoyé par l'empereur (A. E. *Autriche*, 15, 87). On voit qu'il ne serait pas exact de dire avec M. Fagniez (*Le père Joseph et Richelieu*, II, 121), que le baron Georges (et non Pierre) a rapporté de Paris un projet d'accommodement où l'Espagne n'est pas comprise. M. Fagniez cite bien à l'appui de son dire ce passage d'une instruction au s[r] de Saint-Étienne pour l'Allemagne : « et lui témoignera (au duc de Bavière) aussi que S. M. seroit bien aise de dissiper tous les ombrages qui sont entre l'empereur et elle, et de faire ensemble une bonne paix, encore que l'Espagne n'y entrât point, selon le projet donné aud. Empereur par le baron de Schwartzberg, envoié de sa part au roi. » Mais le passage : « encore que l'Espagne n'y entrât point » est une incidente : la phrase « selon le projet etc. » se rapporte, ce nous semble, à ce qui précède.

2. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France*, IV, 1[re] partie, 640. Cf. Klopp, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, III, 2e partie, 675.

3. Louis XIII à Ferdinand II, 9 avril 1632 (A. E. *Autriche*, 15, 105 et 106, minutes).

4. Bichi à François Barberini, 9 avril (B. B. 8085, 57), 27 avril 1632 (B. B. 8086, 16).

rétablissement de la paix entre le roi de France et l'empereur[1]. Comme il est persuadé que Ferdinand II ne traitera pas en dehors de l'Espagne; il a, en ce même moment, tenté de nouveau de rapprocher cette dernière puissance de la France; à cet effet une entrevue a été ménagée par ses soins entre Richelieu et le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne[2]. Le 3 avril, le ministre de Louis XIII s'est rencontré très secrètement avec Navaze. Au discours que celui-ci lui a fait « sur la bonne intention que l'Espagnol a pour la France », le cardinal a répliqué que « le roy estoit fort bien intentionné pour l'Espagne et pour la maison d'Autriche ». Bientôt la conversation s'est engagée sur les questions litigieuses et a conduit Richelieu à répéter à l'agent espagnol les déclarations faites au baron de Schwarzemberg; le cardinal a pris soin d'ajouter que « s'il y avoit quelque chose à faire entre lesdites courones », on ne traiterait pas en Espagne comme au temps du traité de Monçon; « il faudroit traiter en France pour plusieurs raisons qui n'alloient point à la vanité, mais à la solidité des affaires ». C'est sur un ton enjoué que s'est terminé cet entretien. « Après cela, dit Richelieu dans son récit, nous formasmes une armée de tous les princes chrestiens qui peuvent aller contre le Turc, afin de m'oster de France par ce moyen[3] ». Le cardinal ne pouvait mieux marquer le peu d'importance qu'il attachait à cet échange d'idées et aux suites qu'il était susceptible d'avoir. Avec son vigoureux optimisme, Bichi n'en pense pas moins que ce sont là les préludes d'une négociation sérieuse, et bien que Richelieu lui ait défendu d'en écrire, il ne peut se tenir d'en informer ses collègues de Madrid et de Vienne[4]. Il attend de même les résultats les plus satisfaisants de la mission de Schwarzemberg. N'écrit-il pas, le 27 avril, au cardinal François Barberini qu'à la cour on désire voir se terminer les différends qu'on a avec la maison d'Autriche, afin

1. Le même au même, 27 avril 1632 (B. B. 8086, 16). Bichi se vante dans cette lettre d'avoir donné à Schwarzemberg une « gagliarda assistenza ».
2. Le même au même, 9 avril 1632 (B. B. 8085, 57).
3. Discours tenu avec Navaze le 3 avril 1632 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 278). Les passages que nous avons mis entre guillemets sont extraits de ce document.
4. Bichi à François Barberini, 9 avril 1632 (B. B. 8085, 57).

de pouvoir, de concert avec l'empereur et le roi d'Espagne, remédier aux maux de la religion[1] ?

Ce représentant d'Urbain VIII se fait de singulières illusions sur les intentions de la France; il ignore aussi que, depuis la rentrée en campagne du roi de Suède, les esprits sont de nouveau très excités contre Louis XIII. L'empereur reproche amèrement au roi de France d'avoir enfreint le traité de Ratisbonne, de s'être allié au roi de Suède ; il l'accuse de soulever les électeurs contre lui, de pousser les Turcs à envahir la Hongrie[2]. Ce sont les ministres français, tout particulièrement le père Joseph, qui portent le poids de la colère impériale ; Ferdinand II déclare tout uniment que cet homme devrait être banni du royaume[3].

C'est en vain qu'à son retour, le baron de Schwarzemberg témoigne des dispositions pacifiques de Louis XIII et de ses ministres ; ses origines françaises empêchent qu'on ne donne grand crédit à ses discours[4]. Tout ce qu'on lui demande, c'est de rédiger un compte rendu de sa mission qui sera soumis au conseil, et d'aller instruire Waldstein de ce qu'il a fait à Paris[5]. Rocci qui n'a négligé aucune démarche pour apaiser l'empereur et son entourage[6], est allé, trois jours après le retour de Schwarzemberg, communiquer au prince d'Eggenberg ce que le nonce de Paris lui écrit des sentiments pacifiques du roi de France ; il n'obtient du ministre impérial qu'une réponse sèche qui ne marque nulle disposition à négocier[7]. Le fil, si ténu qu'il soit, n'est pas rompu pourtant ; la crainte du roi de Suède a sans doute été bonne conseillère : Ferdinand II s'est déterminé sinon à renvoyer le baron de Schwarzemberg, du moins à écrire de nouveau à Louis XIII. Le 29 mai, Rocci transmet à sa cour l'heureuse nouvelle, que le prince d'Eggenberg lui a communiquée la veille : l'empereur adresse au roi de France une lettre pour

1. Le même au même, 27 avril 1632 (B. B. 8086, 16).
2. Rocci à François Barberini, 24 avril 1632 (B. B. 6970, 139).
3. Le même au même, 15 mai 1632 (B. B. 6970, 171).
4. Le même au même, 22 mai 1632 (B. B. 6970, 179). D'après Rocci, on se défie du baron de Schwarzemberg, parce qu'il est né en France d'un père français.
5. Le même au même, 15 mai 1632 (B. B. 6970, 171). On trouve la relation de Schwarzemberg dans KHEVENHILLER, *Annales Ferdinandei*, XII, 313-317.
6. Rocci à François Barberini, 24 avril 1632 (B. B. 6970, 139).
7. Le même au même, 22 mai 1632 (B. B. 6970, 171).

lui demander d'envoyer à Vienne un plénipotentiaire avec qui il puisse traiter toutes les questions pendantes [1]. La négociation restera donc nouée.

C'est à peu près l'unique résultat des longs et patients efforts, qu'ont faits les diplomates pontificaux dans les premiers mois de 1632 pour soutenir la cause du catholicisme en Allemagne. Certes il n'a pas dépendu d'eux que la concorde ne se rétablit entre les puissances catholiques ; ils ont tout fait pour les unir contre Gustave-Adolphe et mettre ainsi un terme aux maux de l'Allemagne. C'est pourtant dans ce même temps que les Espagnols et les Impériaux accusent Urbain VIII d'assister indifférent à la ruine de la religion en Allemagne, qu'ils élèvent contre lui des réclamations violentes et passionnées. Nous allons dire maintenant à quels excès ils se sont laissés entraîner à l'égard du pontife.

1. Le même au même, 29 mai 1632 (B. B. 6970, 184). Le nonce est à ce point satisfait du rôle que joue le prince d'Eggenberg en cette circonstance, qu'il suggère au cardinal François Barberini de faire envoyer au ministre de Ferdinand II un bref pour le remercier. Cf. Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, XII, 317.

CHAPITRE IV

Les dissentiments d'Urbain VIII avec la maison d'Autriche

I

Les Espagnols formaient à Rome, au commencement de 1632, une faction puissante. Ils avaient pour chef le cardinal Borgia, qui, depuis le départ du comte de Monterey, remplissait les fonctions d'ambassadeur auprès du Saint-Siège. Ce n'étaient certes pas les qualités intellectuelles qui distinguaient ce descendant d'Alexandre VI. Théodore Ameyden qui, d'ordinaire, est très favorable à tous les serviteurs de la maison d'Autriche, parle de lui dans les termes les plus méprisants. « Il était sans valeur, nous dit-il, il n'avait aucune aptitude pour les affaires politiques; l'on voyait, par son exemple, que l'Espagne était entièrement dépourvue d'hommes et que ce vaste empire allait à la ruine[1]. » Chez cet homme violent et entêté, la morgue insolente tenait lieu d'habileté politique. Très convaincu du rôle providentiel que la maison d'Autriche et tout particulièrement la monarchie d'Espagne était appelée à remplir dans le monde, persuadé que son roi était « le pilier sur lequel reposait la religion », Borgia ne pouvait comprendre que les intérêts de l'Église fussent en certains cas différents de ceux de son maître ; aussi estimait-il que le devoir de la papauté était de servir la politique espagnole. D'un diplomate aux conceptions politiques si élémentaires, il ne fallait attendre ni sagesse, ni modération.

Bien qu'il ne fût pas espagnol, le cardinal Ludovisio n'était

1. Théodore AMEYDEN, *Elogia summorum pontificum et cardinalium* (Mss. de la bibliothèque de Saint-Louis des Français à Rome, f° 475). Cf. GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 104. Théodore Ameyden (1570-1656) est un néerlandais qui passa à Rome la plus grande partie de sa vie. Il y fut toujours un zélé partisan de la maison d'Autriche. Il a été un des principaux rédacteurs de ces *Avvisi* qui faisaient le tour de l'Europe. On a conservé de lui un certain nombre d'ouvrages dont plusieurs sont encore inédits ; un des plus fameux est celui que nous avons cité. Cf. *Dictionnaire d'histoire ecclésiastique*, v° Ameyden.

pas moins dévoué que le cardinal Borgia à la maison d'Autriche. Il l'avait montré, lorsqu'il avait dirigé la politique du Saint-Siège sous le pontificat de son oncle, Grégoire XV. Depuis qu'il n'avait plus part aux affaires, Ludovisio ne cessait pas de regretter que le nouveau pontife se fût engagé dans des voies différentes de celles qu'il avait suivies; il en était d'autant plus mortifié qu'il avait été un des principaux électeurs d'Urbain VIII. Philippe IV avait un allié précieux en la personne de ce cardinal, à qui son passage au pouvoir et son immense fortune donnaient grand crédit. Les cardinaux espagnols Sandoval, Albornoz, Spinola, l'ambassadeur impérial, le prince Savelli, l'auditeur de rote, Motman, étaient tout naturellement au service du roi d'Espagne. Grâce à des pensions habilement distribuées, Philippe IV s'était encore assuré dans le Sacré Collège de puissants auxiliaires ; le cardinal Borghèse qui avait été le secrétaire du pape Paul V, les cardinaux Aldobrandini, Colonna, Pio, Ubaldini, Lante, Crescenzi, Saint-Sixte, Sacchetti étaient devenus ses clients. Dès lors ses ministres croyaient pouvoir tout oser.

Ils sont alors très excités contre le pape. Parce qu'à leurs yeux le souverain pontife ne vient pas suffisamment en aide à la maison d'Autriche, ils prétendent qu'il se désintéresse du sort du catholicisme en Allemagne et ils vont jusqu'à l'accuser de se réjouir des victoires du roi de Suède [1]. Que dans les différends qui s'élèvent entre les maisons de France et d'Autriche, Urbain VIII ne se déclare pas nettement d'avance en faveur de celle-ci, c'est assez pour qu'ils affirment que le pape a partie liée avec la France et entend affaiblir la maison d'Autriche en Allemagne, afin de chasser les Habsbourg d'Italie et d'enrichir l'Etat temporel de leurs dépouilles [2]. Le cardinal Borgia est des moins réservés dans ses propos. Au cardinal François Barberini, il dit que le pape a consenti à la cession de Pignerol à la France, qu'il l'a même conseillée [3]. A Urbain VIII, le représentant de Philippe VI remontre que le monde s'étonne de voir le

1. Siri, *Memorie recondite*, VII, 479.
2. Niccolini à Ferdinand II de Médicis, 27 janvier 1632 (Gregorovius, *op. cit.*, 37) D'après les Avvisi du 3 janvier 1632 (A. E. *Rome*, 45, 1) les Espagnols croient que le pape cherche à conquérir le royaume de Naples.
3. François Barberini à Monti, 17 janvier 1632 (B. B. 8375, 5).

chef de l'Eglise demeurer inactif, alors que les victoires des hérétiques en Allemagne et les troubles provoqués par les Français en Italie menacent d'avoir pour la religion les suites les plus fâcheuses. Dans les derniers événements qui se sont déroulés en Italie, la maison d'Autriche a été, au grand scandale des catholiques, traitée avec la plus grande rigueur par le Saint-Siège ; la France a au contraire joui de toutes les faveurs. Si le pape ne se déclare pas contre les fauteurs d'hérésie, s'il n'accomplit pas ainsi son devoir de vicaire de Jésus-Christ, comment s'empêcher de le tenir pour le complice de ceux qui mettent en péril toute la chrétienté? Tels sont les discours que tient Borgia au souverain pontife[1]. Quand un ambassadeur parle sur ce ton, c'est qu'il est tout prêt à recourir à la manière forte, dès que son souverain l'y autorisera ; Borgia ne devra pas attendre très longtemps.

Le 22 janvier[2], arrive à Rome le courrier d'Espagne porteur des instructions qui ont été approuvées dans le conseil du 19 décembre 1631. Aussitôt qu'il a pris connaissance des ordres du roi, Borgia les communique aux autres cardinaux espagnols et il sollicite pour ses collègues et pour lui une audience du pape[3]. Comme Urbain VIII a préféré les voir un à un plutôt que d'accorder une audience collective, les cardinaux Borgia, Colonna, Sandoval, Spinola, Albornoz se succèdent chez lui et chez le cardinal François Barberini, du 29 janvier au 4 février[4]. Tous représentent au pape qu'il doit, non seulement envoyer à l'empereur des troupes et de nouveaux subsides, mais encore se déclarer ouvertement pour lui, enjoindre aux princes catholiques d'unir leurs forces à celles de Ferdinand II pour combattre l'hérétique, user enfin de ses armes spirituelles contre tous ceux qui n'obéiraient pas ; ils lui demandent ensuite de mettre le roi d'Espagne en mesure de continuer à aider l'empereur en lui accordant une demi-annate, en l'autorisant à lever pendant trois ans un impôt sur les ecclésiastiques de ses états d'Espagne,

1. Borgia à Philippe IV, 12 janvier 1632 (*Appendice*, nº V).
2. Le même au même, 10 mars 1632 (A. S. 3096). Cf. les Avvisi di Roma per Modena, dans Gregorovius, *op. cit.*, 135.
3. Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, nº VII).
4. François Barberini à Monti, 6 février 1632 (*Appendice*, nº VI). Cf. la lettre d'Albornoz à Olivarès du 1er février 1632 (A. S. 2996, 55).

en étendant au royaume de Naples le privilège de la croisade [1]. Toutes ces demandes sont résumées dans un mémoire que Borgia remet au pape le 29 janvier, en même temps qu'il lui présente la lettre autographe de Philippe IV [2]. Le 5 février, Borgia a rencontré Urbain VIII à la congrégation du Saint-Office ; il profite de cette circonstance pour renouveler les demandes de son maître [3]. A la prière du cardinal espagnol, l'ambassadeur impérial se rend, le 6 février, auprès du souverain pontife pour solliciter à son tour des secours extraordinaires en faveur de l'empereur [4]. C'est ainsi qu'en quelques jours le pape a eu à subir les assauts de la plupart des dirigeants de la faction de la maison d'Autriche.

Les Espagnols calomniaient Urbain VIII, quand ils prétendaient qu'il assistait indifférent à la ruine de la religion en Allemagne. De tous les ennemis que pouvait avoir Gustave-Adolphe, le pape était sinon le plus dangereux, du moins le plus irréconciliable. Déjà nous avons dit les multiples efforts faits, sur son ordre, par son représentant en France pour décider Louis XIII à rompre les liens qui l'unissent au roi de Suède, à tourner ses armes contre le chef du luthéranisme. Pour empêcher Gustave-Adolphe de monter sur le trône de Pologne et d'acquérir par là une puissance considérable, le saint père a mis en mouvement tous ses diplomates [5]. S'il a éprouvé quel-

1. Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII).

2. On trouve ce mémoire aux Archives de Simancas (2996, 59) et à la Bibliothèque Vaticane, dans la correspondance de François Barberini avec Monti (B. B. 8376, 26).

3. François Barberini à Monti, 6 février 1632 (*Appendice*, n° VI). A propos de l'audience du 29 janvier, Niccolini, l'agent du grand duc, écrit à Cioli, le 31 janvier 1632 : « Il signor cardinale Borgia ha rimostrato al papa con sentimento grande il pericolo universale della Christianità e lo stato pessimo in che si trovano non solamente le cose d'Imperio, ma quelle ancora della religione cattolica, et che S. Stà sia in obbligo di premervi e di pensarvi con quei moti più efficaci che possin' essere proportionati a tanto male » (A. F. 3351).

4. Le prince Savelli à Ferdinand II, 7 février 1632 (SCHNITZER, *Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 259).

5. Au commencement de 1632, l'état de santé du roi de Pologne, Sigismond III, a fait prévoir que le trône serait bientôt vacant ; Gustave-Adolphe a manifesté l'intention de se faire élire par la diète (KLOPP, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, III, 2e partie, 502). Le Saint-Siège se préoccupe aussitôt d'écarter le roi de Suède et d'assurer la succession de Sigismond à Ladislas, un de ses fils. Voir les lettres de François Barberini à Rocci des 17 janvier (B. B. 7064, 3), 13 mars (*Ibid.*, 15), 10 avril (*Ibid.*, 23) et 29 mai 1632 (*Ibid.*, 35).

que inquiétude en apprenant que Waldstein est revenu à la tête des armées impériales, ce n'est pas qu'il ait craint que le fameux aventurier ne ramène la victoire sous les étendards impériaux ; c'est plutôt parce qu'il redoute que la rentrée en faveur de l'ancien généralissime ne soit une nouvelle cause de division entre l'empereur et les princes, et n'affaiblisse par là les forces catholiques[1]. On ne peut douter de la sincérité avec laquelle Urbain VIII a, dans un bref du 17 janvier 1632, souhaité au général impérial de remporter des victoires éclatantes sur les ennemis du catholicisme[2]. Mais, si le pape désire par-dessus tout la défaite des hérétiques, il n'entend pas pour cela lier la cause de la religion à celle de la maison d'Autriche ; aussi n'accordera-t-il pas indistinctement au roi d'Espagne tout ce qu'il demande.

De toutes les faveurs que Philippe IV a sollicitées, le souverain pontife ne lui en concède qu'une : un subside de six cent mille écus ; encore la lui concède-t-il sous la forme d'un subside et non sous celle d'une contribution à lever par le roi ; il ne le donne que pour une année, alors que le roi voulait l'avoir pour trois ans et il décide que seuls les ecclésiastiques d'Espagne, de Sardaigne, des îles Majorque et Minorque seront imposés[3].

1. François Barberini à Rocci, 10 janvier 1632 (B. B. 7061, 2).

2. Urbain VIII à Waldstein, 17 janvier 1632 (GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 122). Dans les registres des brefs conservés à la Bibliothèque Vaticane (B. B. 2202, 45) ce bref porte la date du 27 janvier. Il y a là sans doute une erreur, parce que, à la date du 17 janvier, François Barberini annonce à Rocci l'expédition du bref (B. B. 6970, 29).

3. Bulle du 5 février 1632 (*Bullarium*, XIV, 272). Sur le désir d'Urbain VIII, Borgia avise sa cour de la concession de cette faveur ; voir sa lettre à Pedro de Arze du 10 février 1632 (A. S. 2996, 74 et 75).

Ce n'est pas sans hésitation qu'Urbain VIII s'est résolu à prendre cette décision ; car il lui répugne d'imposer au clergé espagnol une nouvelle charge sans s'être au préalable assuré de son consentement : il craint des résistances. Ce ne sont pas de vains scrupules : dès qu'il apprend qu'un impôt sera levé sur les ecclésiastiques d'Espagne, l'agent du clergé espagnol à Rome fait quelque objection et demande que les intéressés soient consultés ; voir la lettre de François Barberini à Monti du 10 février 1632 (B. B 8376, 40). Le clergé espagnol ne se montrera pas très empressé à acquitter ce subside : voir les lettres de Monti à François Barberini, des 10 et 14 juillet (B. B. 8362, 64 et 78), du 29 septembre 1632 (B. B. 8363, 88). L'église de Tolède enverra à Rome, pour protester contre cette nouvelle charge imposée au clergé, le chanoine Barreiro ; mais celui-ci ne pourra accomplir sa mission, car il sera retenu à Gênes par les agents du roi d'Espagne ; voir les lettres de Philippe IV à Borgia et à Castel Rodrigo du 28 juin 1632 (A. S. 3147), à Castel Rodrigo du 10 octobre 1632 (*Ibid.*), de Castel Rodrigo à Philippe IV du 23 juillet 1632 (A. S. 2996, 39).

Afin qu'on ne l'accuse pas en France de soutenir indûment le roi d'Espagne [1], Urbain VIII prend soin de préciser que ce secours n'est accordé que pour venir en aide à l'empereur [2]. Pour refuser la demi-annate, le pape s'autorise de l'avis défavorable exprimé par une commission de cardinaux, qui, naguère, ont été saisis d'une requête semblable présentée par Borgia et que le pape avait chargés d'examiner, s'il pouvait en conscience faire une telle concession [3]. Pour ne pas étendre au royaume de Naples le privilège de la croisade, il allègue les nombreux abus qu'engendre ce privilège ; au cardinal Borgia qui le prie de consentir au moins à doubler la taxe de la croisade dans les Indes, il réplique que sa conscience le lui interdit. Vainement les cardinaux espagnols et l'ambassadeur impérial le pressent d'imiter la libéralité de ses prédécesseurs et de ne pas, par conséquent, limiter ses largesses au modeste subside mensuel de dix mille écus qui vient d'être accordé. Toujours ils obtiennent les mêmes réponses : le pape ne peut en faire davantage, son trésor est vide, l'Italie est épuisée, Paul V n'a pas été plus généreux quand l'Empire était dans une situation beaucoup plus critique qu'aujourd'hui. Il y a bien le trésor du château Saint-Ange qui est abondamment pourvu ; les cardinaux espagnols, le cardinal Borgia, tout le premier, ne manquent pas de dire au pape qu'il doit y puiser : si ce n'est pas l'Etat temporel, c'est la religion et par conséquent le Saint-Siège qui se trouve dans un cas d'extrême nécessité. Urbain VIII, peu touché par tous ces spécieux arguments, réplique que l'argent du château Saint-Ange n'est pas sa propriété ; elle est celle de ses vassaux et de

1. Cette concession devait, malgré cela, provoquer de vives réclamations en France : dès qu'il en fut informé, Richelieu s'en plaignit au nonce. Voir la lettre de Bichi à François Barberini du 13 mars 1632 (B. B. 8085, 18).

2. « Nos, pro ea, quam deipsius Ferdinandi regis in imperatorem electi, eiusque ditionum temporalium ab haereticis oppugnatarum tuitione, praecipuam habemus sollicitudinem, laudabile et Deo maxime gratum dicti Philippi regis desiderium, quantum nobis ex alto conceditur, adiuuare uolentes, etiam *ipsius Ferdinandi regis in imperatorum electi contemplatione et intuitu*, ac supplicationibus dicti Philippi regis nomine nobis super hoc humiliter porrectis inclinati... tenore praesentium, indicimus et imponimus unam semel et in praesenti anno persoluendam decimam. » Bulle du 5 février 1632 (*Bullarium*, XIV, 273).

3. Borgia à Philippe IV, 12 janvier 1632 (*Appendice*, n° V). On trouve aux Archives de Simancas (2996, 57) un mémoire, où sont réfutées les raisons alléguées par les membres de la commission pontificale pour refuser la demi-annate.

ses sujets ; il ne peut s'en servir que pour les protéger contre un danger immédiat, et le pape très catégoriquement fait entendre qu'il n'admet pas qu'on insiste davantage sur ce point. Les cardinaux espagnols et l'ambassadeur impérial demandent qu'au moins tous les subsides soient réservés à l'empereur, qu'il n'en soit rien distrait pour la Ligue ; celle-ci n'est-elle pas dissoute et son chef, l'électeur de Bavière, n'a-t-il pas conclu un traité de neutralité avec le roi de Suède? Mais, leur répond aussitôt Urbain VIII, la Ligue, bien loin d'être dissoute, sollicite de nouveaux secours ; si elle ne peut venir en aide à l'empereur, c'est qu'elle doit protéger les états des confédérés ; le duc de Bavière n'a pas signé de traité de neutralité : prince pieux, il mérite toute l'estime du pape pour le zèle avec lequel il veille à la conservation de la religion dans ses états. Urbain VIII proteste très énergiquement, quand, pour le contraindre en quelque manière d'accorder des subsides, les cardinaux prétendent que l'édit de restitution a été publié à sa demande, édit qui, à les en croire, est l'origine des maux actuels de l'Allemagne ; il rappelle avec quelle circonspection il a, au contraire, parlé de cet édit au consistoire, et il riposte très adroitement que c'est plutôt dans l'intervention des troupes impériales dans la guerre de Mantoue qu'il faut voir la source de tous les malheurs de l'Allemagne.

Le souverain pontife refuse donc d'accorder de nouveaux secours à l'empereur ; à plus forte raison, ne consent-il pas à prendre en main les intérêts de la maison d'Autriche en Italie comme en Allemagne, à se déclarer pour elle contre la France. A toutes les instances qu'on lui fait, Urbain VIII a beau jeu de répondre qu'il a suffisamment témoigné de sa sympathie pour l'Allemagne catholique en accordant des subsides. Pourquoi serait-il plus sévère à l'égard de la France, que ne l'ont été ses prédécesseurs ? Paul III n'a pas condamné François I[er] qui s'était allié aux Turcs ; pourquoi faudrait-il se tourner maintenant contre Louis XIII qui s'est uni aux hérétiques ? Si le chef de l'Eglise était tenu de combattre tous les princes qui ont des alliances avec les hérétiques, ajoute spirituellement Urbain VIII, il ne cesserait pas d'avoir les armes à la main ; il a mieux à faire qu'à poser des actes, dont le seul résultat serait d'exciter contre lui les défiances de la France et de le mettre dans l'impossibi-

lité de remplir son rôle de médiateur. Certains cardinaux étaient allés jusqu'à requérir le pontife d'appliquer au roi de France et à Richelieu les censures ecclésiastiques qu'encourent les fauteurs d'hérésie. A ces hommes d'Église qui n'ont en réalité d'autre souci que celui de servir les intérêts politiques de leur souverain, Urbain VIII répond que les censures ecclésiastiques sont « des peines médicinales » ; elles ne doivent donc pas être infligées, s'il est à craindre qu'elles aient des effets plus nuisibles qu'utiles. Il ne recommencera pas en France l'expérience qui a si mal réussi en Navarre au temps de Jules II, en Angleterre au temps de Clément VII ; il ne condamnera pas Richelieu pas plus que ses prédécesseurs n'ont condamné le cardinal de Granvelle, au temps où celui-ci inspirait en Allemagne des mesures préjudiciables au catholicisme. Tout ce qu'Urbain VIII promet, et c'est son dernier mot, c'est de continuer ses efforts auprès du roi Très Chrétien, auprès de Richelieu, son ministre, pour amener la réconciliation de la France avec la maison d'Autriche et unir les puissances catholiques contre le roi de Suède [1].

Les cardinaux espagnols ne pouvaient pas se tenir pour satisfaits de si maigres concessions : des trois faveurs qu'ils avaient demandées pour Philippe IV, ils n'en avaient obtenu qu'une ; encore la somme mise à la disposition de leur souverain leur paraissait être trop modeste [2] ; elle était accordée sous la forme d'un subside et non sous celle d'une contribution, que le roi aurait levée lui-même sur le clergé de ses états [3]. Après en

1. François Barberini à Monti, 6 février 1632 (*Appendice*, n° VI). Cf. la lettre du prince Savelli à Ferdinand II du 7 février 1632 (Schnitzer, *Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 259).

2. Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII) ; François Barberini à Monti, 10 février 1632 (B. B. 8376, 40) ; Borgia à Philippe IV, 10 mars 1632 (A. S. 3096).

3. Pour obtenir d'Urbain VIII qu'il autorise le roi d'Espagne à faire lever lui-même, par les collecteurs de la croisade, les six cent mille écus concédés, Borgia allègue que le nonce a mécontenté le roi, qu'il manque d'expérience ; il remet même au pape une lettre du roi, du 2 novembre 1631, demandant le rappel de Monti ; il prétend encore que l'opération se fera dans des conditions plus avantageuses, si le roi s'en charge. Voir la lettre du cardinal Borgia à Olivarès du 14 février 1632 (A. S. 2996, 48) et la Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII). Ce que ne dit pas Borgia au pape, c'est que le roi, jaloux de son autorité, veut non pas un *subside* que le Saint-Siège lui accorde aux dépens du clergé d'Espagne, mais une *contribution* qui doit lui être payée directement par ses sujets ecclésiastiques. Voir la délibération du conseil d'État du 2 mars 1632 (A. S. 2996, 73-75).

avoir conféré avec les autres cardinaux espagnols [1], le cardinal Borgia décide de faire lui-même une nouvelle démarche auprès du pape. Il ne put voir Urbain VIII que le 12 février [2]; il commença par s'élever avec force [3] contre la prétention du pape de vouloir lever directement six cent mille écus sur le clergé d'Espagne. S'armant ensuite des bulles de Sixte V qui règlent l'usage du trésor du château Saint-Ange, il s'attache à prouver que le pape peut, qu'il doit puiser dans ce trésor l'argent nécessaire pour aider l'empereur ; si le chef de l'Église persiste à ne rien envoyer à Vienne, il n'aura à attendre aucune assistance du roi d'Espagne, le jour où Gustave-Adolphe descendra en Italie. Urbain VIII ne s'en laissa pas imposer : après avoir finement rappelé au cardinal que l'Espagne était toujours redevable au trésor pontifical d'une somme de cent quatre vingt mille écus, il le congédia sans lui avoir rien accordé [4]. La dernière concession qu'il fit, encore se garda-t-il de le dire au cardinal Borgia [5], ce fut d'autoriser le nonce d'Espagne à se décharger du soin de percevoir les six cent mille écus sur une personne choisie parmi les trois que lui désignerait le roi [6].

Les cardinaux espagnols s'irritaient de ces résistances du

1. Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, nº VII) : Borgia à Philippe IV, 10 mars 1632 (A. S. 3096).

2. Borgia avait demandé une audience, le 8 février, mais il ne l'avait pas obtenue ; voir la lettre de François Barberini à Monti du 10 février 1632 (B. B. 8376, 40). Il profita sans doute de la séance de la congrégation du Saint-Office, qui se tint le 12 février, pour se faire entendre du pape.

3. François Barberini se plaint à Monti, dans sa lettre du 12 février, des violences de langage du cardinal Borgia et les oppose aux protestations de dévouement que le roi fait dans ses lettres (B. B. 8376, 50). Dans sa lettre à Olivarès du 14 février 1632, Borgia se vante d'avoir fait auprès du pape de grandes démonstrations (A. S. 2996, 48).

4. François Barberini à Monti, 12 février 1632 (B. B. 8376, 50). Cf. la lettre de Borgia à Olivarès du 14 février 1632 (A. S. 2996, 48).

5. François Barberini à Monti, 12 février 1632 (B. B. 8376, 56). Notons toutefois que, le 21 février, François Barberini dira à Monti que le pape n'a pas pu céler plus longtemps au cardinal Borgia la concession faite (B. B. 8376, 56).

6. Urbain VIII à Monti, 12 février 1632 (*Bullarium*, XIV, 276) ; cf. la lettre de François Barberini à Monti du 12 février 1632 (B. B. 8376, 56). Il est spécifié qu'aucun des commissaires de la croisade ne pourra être choisi, que la désignation du roi devra rester secrète. Pour montrer qu'il ne s'est pas laissé influencer par les plaintes de Borgia au sujet du nonce (voir p. 126, n. 3), Urbain VIII prend la défense de son représentant dans le bref qu'il adresse le 28 février à Philippe IV (A. S. 2996, 104), en réponse à la lettre de ce dernier du 2 novembre 1631. Dès le 20 février, François Barberini avait justifié Monti auprès d'Olivarès (A. S. 2996, 106).

pape ; Borgia laissait perfidement entendre que, si Urbain VIII ne trouvait pas d'argent pour secourir l'Allemagne, il savait s'en procurer pour construire des palais ou faire d'autres dépenses profanes [1]. Après ce nouveau refus, il songea à recourir aux grands moyens et à protester publiquement contre l'attitude du chef de l'Église ; n'en avait-il pas reçu l'ordre du roi d'Espagne [2] ? Toutefois, avant d'en venir à cette extrémité, il convint avec les cardinaux espagnols d'organiser deux manifesta-

1. Niccolini écrit, le 15 février 1632, à Cioli que le cardinal Borgia lui a dit avoir demandé des secours en argent au pape « potendo anco tanto più volentieri concorrervi la Santità Sua, quanto che il re non impiega mai i suoi assegnamenti in fabbriche de' palazzi o in altre spese profane, ma ben contro heretici e contro i Turchi per mare e per terra » (A. F. 3351).

2. « Halle acogida sino dureza en Su Santidad para no apartarse de su opinion, con lo qual y con haver cerrado la puerta a otros soccorros y demostraciones que le pedi hiziese tambien para la deffensa de la religion catholica, se queda tratando de hazer de la protesta, y ha parecido que tendria mayor fuerza y justificacion, haziendola por la causa universal que por la causa particular de faltar a lo que Su M^{d}. le pide, aunque mira a lo mismo fin. » Borgia à Olivarès, 14 février 1632 (A. S. 2996, 48). Cf. la Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII) et la lettre de Borgia à Philippe IV du 10 mars 1632 (A. S. 3096). Les autres cardinaux espagnols ne sont pas moins excités que Borgia contre le pape. Albornoz écrit, le 15 février 1632, à Olivarès : « Yo a lo menos seria de parecer, que Su Mag^{d}. de ninguna suerte inste mas en cossa ninguna en materia de gracias, porque, demas que no se consiguen, se pierde infinita authoridad, pareciendo a los ministros de Su S^{d}. que no savemos sino estar les importunando, que no falta sino decirnoslo a nostros mismos, que a otros ya lo deven de decir. En muchas cossas que ay que remediar del servicio de Dios, y como no se empobrezcan los reynos de Su Mag^{d}. con el dinero que de ellos se saca para esta corte, seria bien poner la mano, procurandolo, que como son cossas conforme al concilio, Su S^{d}. no podra dejar de concederlas » (A. S. 2995, 58). De son côté, Sandoval écrira le 17 février, à Philippe IV : « Lo demas que V. Mag^{d}. ha mandado, va disponiendo con mucho zelo de su real servicio el card. de Borja ; y pues justifica Su Mag^{d}. sus acciones tanto con el parezer de hombres santos, doctos y prudentes, y con la atencion de venerar la Sta Sede Apostolica como lo han hecho sus progenitores, no es bien perder la ocasion, que ofreze el tiempo, para tomar grandes resoluciones en las materias de esta corte, donde entra tanto dinero de España que, solo con el, se come en Roma, y se enriquezen con estados y lo demas que es tan sabido, y se empleara mejor en defensa de la religion catolica en tantas partes, como esta cuydando desta obligacion V. Mag^{d}. siempre. Y viendo aqui que les quitan el comer, se bolveran contra quien ha dado la ocasion, y respetaran y temeran a V. Mag^{d}. que los mismos interessados se admiran, como España sola es la que no cae en la quenta, para hazer lo que otras naciones, pues hasta los potentados de Italia no permiten que salga el dinero de sus estados, ni que los beneficios se ayan de dar sino a sus naturales, que tambien si procurase esto V. Mag^{d}. (como puede facilmente) consolaria a los vasallos que tiene en Italia, que lo han bien menester, pues quizas no faltara quien los inquiete, y por todos caminos veo que es grande la conjuracion y la liga, y que resucita la de Enrico quarto, y desde entonzes aca aun mas pensada como se lo dixe tambien a Su S^{d}. » (A. S. 2996, 51).

tions. Dans l'une, les acteurs seraient les membres du Sacré Collège. Les cardinaux espagnols iront les instruire des demandes présentées à Urbain VIII et les inviteront à prendre la parole au prochain consistoire pour attirer l'attention du souverain pontife sur la situation de la religion en Allemagne et le prier d'y porter remède. Dans l'autre, les rôles seraient tenus par les cardinaux espagnols, par l'ambassadeur impérial, les cardinaux Borghèse et Ludovisio, protecteurs de l'Empire ; ils demanderont tous à être reçus en corps par le pape, pour lui remettre un nouveau mémoire. Afin de bien montrer que le roi d'Espagne ne se détermine que par des motifs très désintéressés, il ne sera plus question dans ce mémoire que des dangers qui menacent l'Église d'Allemagne et des secours que le chef de l'Église doit donner pour les écarter [1]. Borgia espère par ces démonstrations faire sur le pape une pression telle que celui-ci serait « amené au raisonnable », suivant l'expression du cardinal [2] ; il était loin de compte.

Déjà Urbain VIII avait subi les sollicitations d'un grand nombre de membres du Sacré Collège. Soit qu'ils y eussent été invités par une lettre de Philippe IV, soit qu'ils eussent agi de leur propre mouvement, beaucoup de cardinaux dévoués à la maison d'Autriche s'étaient rendus auprès du pape pour appuyer les demandes du cardinal Borgia [3]. Les cardinaux Borghèse [4], Pio, Aldobrandini, Ludovisio [5] avaient très chaudement défendu la cause du roi d'Espagne ; bien qu'il fût lui-même brouillé avec le cardinal Borgia, le cardinal Colonna et son père, le connétable Colonna, avaient vivement pressé le souverain pontife de satisfaire Philippe IV [6]. Urbain n'en avait pas moins maintenu

1. Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII). Cf. la lettre de Borgia à Philippe IV du 10 mars 1632 (A. S. 3096).

2. « Todavia se continuan algunas diligencias para traer a la razon a Su S^d. » Borgia à Olivares, 14 février 1632 (A. S. 2996, 48).

3. Albornoz à Olivarès, 15 février 1632 (A. S. 2996, 58).

4. « Nel meglior modo che ho potuto, ho procurato de servire V. M. nel rappresentar al S. Stà quanto ella si è degnata di commandarmi e di corrispondere alle infinite mie obligationi. » Borghèse à Philippe IV, 9 février 1632 (A. S. 2996, 69). François Barberini écrit, le 12 février 1632, à Monti que le cardinal Borghèse n'a pu se rendre auprès du pape parce qu'il souffrait d'un accès de goutte, mais qu'il a chargé le cardinal Saint-Georges d'aller plaider la cause du roi d'Espagne (B. B. 8376, 56).

5. « Ludovissio se muestra muy fino », écrit Albornoz à Olivarès, le 15 février 1632 (A. S. 2996, 58).

6. « El condestable Colona y el cardenal, su hijo, se an mostrado en acudir

ses premières décisions. Il ne les changea pas davantage quand, au consistoire du 16 février, les cardinaux Lante, Crescenzi, Saint-Sixte, Sachetti, Vidone, Cesarini, d'accord avec les cardinaux Borgia, Sandoval et Albornoz, le pressèrent de concéder à l'empereur de nouveaux subsides, de lui réserver au moins ceux qu'il destinait à la Ligue [1]. Il n'y resta pas moins fermement attaché, après que le cardinal Borgia lui eut remis, le 26 février [2], le mémoire où, conformément aux résolutions prises, il était représenté que le pape devait donner à l'empereur d'importants secours et puiser, s'il le fallait, dans le trésor du château Saint-Ange [3]. Le représentant de Philippe IV n'avait pas pu, du reste, faire la manifestation qu'il avait projetée ; à sa demande d'audience collective, le maître de chambre avait répondu qu'il était préférable qu'il vît le pape seul [4].

Sur ces entrefaites, est arrivé à Rome l'ambassadeur extraordinaire de Ferdinand II, le duc Frédéric Savelli [5]. Le 27 février, il est admis à l'audience du pape avec son frère, le prince Savelli [6]. Après avoir présenté à Urbain VIII la lettre de son

al servicio de Su Mag^{d}. veniendo a ofrezerse, y ablando a S. S. y vissitandonos diferentes veces en esta raçon. » Albornoz à Olivarès, 15 février 1632 (A. S. 2996, 58).

1. François Barberini à Monti, 21 février 1632 (B. B. 8376, 66). Sandoval écrit le 17 février 1632 à Philippe IV : « Ayer lunes, 16 destes mes, uvo consistorio y, con el parezer del card. Borja, llegué a dar las gracias a S. S. por la decima de los seyscientos mil ducados, y dezirle quanto se deslucia este favor con mandar que se cobrase por mano del nuncio, de donde resultarian grandissimos inconvenientes y embarazos. Y queriendole hablar en lo principal de Germania y que se mostrase en favor de la religion catolica, dando un exemplo tan devido a la Christiandad, me atajo dos o tres vezes, con dezirme que ya avia hablado a los demas card^{les} españoles, que me remitia a ellos porque no podia repetirlo tantas vezes » (A. S. 2996, 51). Cf. Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII).

Notons toutefois, qu'après ce consistoire, Urbain VIII autorisa le nonce d'Espagne, par une bulle en date du 28 février 1632 (*Bullarium*, XIV, 277), à permettre à Philippe IV de demander au clergé d'Espagne plus de six cent mille écus. Cf. la lettre de François Barberini à Monti du 21 février 1632 (B. B. 8376, 66). Urbain VIII voulait sans doute sauvegarder ses droits en accordant, par avance, une autorisation qui ne lui aurait probablement pas été demandée.

2. François Barberini à Monti, 27 février 1632 (B. B. 8376, 68).

3. *Ibid.*

4. Le même au même, 14 mars 1632 (B. B. 8376, 114).

5. Le duc de Savelli est arrivé à Rome le 20 février ; voir la lettre de Niccolini à Cioli du 22 février 1632 (A. F. 3351).

6. D'après une relation conservée à Paris, dans les Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Rome*, 45, 55) et imprimée par Siri (*Memorie recondite*, VII, 481), les cardinaux espagnols auraient voulu accompagner les ambassa-

souverain, le duc lui décrit avec l'autorité d'un témoin oculaire[1] les maux qu'ont soufferts les catholiques d'Allemagne ; il lui dénonce les agissements du roi de France qui soutient de toutes ses forces le roi de Suède, et veut occuper les routes d'Alsace pour empêcher l'empereur de recevoir des secours de cette province. Comment refuser d'accorder au chef de la maison d'Autriche les secours extraordinaires qu'exige la situation critique du catholicisme en Allemagne ? Il n'y a là rien qu'Urbain VIII n'ait déjà entendu ; aussi fait-il la même réponse. Sur les pressantes instances de l'ambassadeur, il promet, toutefois, d'examiner avec attention ses demandes et d'y satisfaire dans la mesure où il le pourra. Il fait la même promesse, quand Frédéric Savelli le sollicite ensuite d'envoyer à l'empereur des cuirasses pour armer ses troupes[2]. Le cardinal Savelli, qui est venu de Sorrente à Rome pour bien disposer le pape et son neveu en faveur de Ferdinand, n'obtient rien de plus[3]. Les ambassadeurs impériaux n'en vont pas moins continuer à négocier[4].

deurs impériaux à l'audience pontificale. Mais il n'est question de cela, ni dans la lettre que le prince Savelli écrit à Ferdinand II, le 28 février 1632 (SCHNITZER, *Zur Politik des hl. Stuhles* etc., 260) ni dans celle de Borgia à Philippe IV du 3 mars 1632 (A. S. 2996, 50). Nous croirions volontiers que l'auteur de cette relation a confondu l'audience des ambassadeurs impériaux avec celle demandée par le cardinal Borgia quelques jours auparavant.

1. Borgia à Philippe IV, 3 mars 1632 (A. S. 2996, 50).

2. Le prince Savelli à Ferdinand II, 28 février 1632 (SCHNITZER, *Zur Politik des hl. Stuhles* etc., 260) ; Borgia à Philippe IV, 3 mars 1632 (A. S. 2996, 50). D'après la relation que nous avons signalée (p. 130, n° 6), Urbain VIII aurait tenu un langage qui ne pouvait que choquer les représentants de l'empereur ; il aurait dit, entre autres choses, que la guerre présente n'était pas une guerre de religion, que Gustave-Adolphe ne menaçait pas le catholicisme. Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 41-42) a suivi de tous points cette relation. Nous ne voyons pas pourtant, dans les lettres du prince Savelli et du cardinal Borgia que nous avons citées, qu'Urbain VIII ait tenu de tels propos. Schnitzer (*op. cit.*, 230, note 2) suppose que le prince Savelli n'a pas osé répéter à Ferdinand II toute la conversation du pape. Mais est-ce que le cardinal Borgia, à ce moment très excité contre Urbain VIII, aurait aussi gardé le silence? N'est-il pas plus probable que ces propos n'ont pas été tenus ?

3. « Il cardinale Savelli ha commissione, anch'egli, d'interporsi con S. Bne e di coadiuvar gl'offici del Federigo, suo fratello, come fece hiermattina. Ma il papa sin hora si scusa e dice d'aver assegnati i 12 mila fiorini al mese che non è poco, secondo che la Sua Santità disse pur hiermattina. » Niccolini à Cioli, 29 février 1632 (A. F. 3351).

4. Le 28 février, le prince Savelli annonce à Ferdinand II que le duc Frédéric se rendra auprès des cardinaux pour les intéresser à la cause qu'il vient plaider (SCHNITZER, *Zur Politik des hl. Stuhles* etc., 261). Le 13 mars suivant,

Le cardinal Borgia y a renoncé. Du jour où Urbain VIII a refusé de le recevoir escorté de l'ambassadeur impérial, des cardinaux espagnols et des cardinaux protecteurs de l'Empire[1], il a décidé, d'accord avec les autres cardinaux d'Espagne, d'en venir aux mesures extrêmes et de protester, comme Philippe IV le lui a ordonné, contre la politique pontificale ; puisqu'il ne peut voir le pape que sans témoins, il attendra pour le faire la réunion d'un consistoire ; la présence de tous les membres du Sacré Collège ne rendra que plus solennelle sa manifestation. Borgia ne s'en est pas moins présenté à l'audience du pape le 26 février[2], nous l'avons vu. Après avoir essuyé un refus qu'il ne prévoyait que trop, il n'est que plus résolu à agir[3]. Tout à coup, il apprend que le consistoire, qui devait se tenir le 1er mars, au premier lundi de Carême, est subitement renvoyé au 8[4]. Serait-ce qu'Urbain VIII soupçonne quelque chose des desseins du cardinal ? Le séjour prolongé que fait à Rome le courrier du roi d'Espagne aurait-il donné l'éveil au pontife ? Pour dissiper les soupçons, Borgia fait partir ce courrier, dans les premiers jours de mars, avec l'ordre secret d'attendre à Gênes de nouvelles dépêches[5]. Il se flatte d'avoir ainsi rassuré le pape sur ses intentions.

il avise l'empereur que le duc est allé le mardi précédent, le 9 par conséquent, faire de nouvelles instances auprès de François Barberini (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 130).

1. Le cardinal Borgia a en effet considéré la réponse du maître de chambre comme un refus d'audience; voir la lettre à Philippe IV du 10 mars 1632 (A. S. 3096), la Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII), les Avvisi di Roma per Modena (Gregorovius, *op. cit.*, 135). Toutefois Borgia ne la présente pas sous cet aspect à l'ambassadeur impérial, le 21 février. Le prince Savelli écrit en effet à cette date à Ferdinand II : « Hoggi il duca (Federigo) mio fratello, è stato dal cardinal Borgia, che gli ha detto, che di quella adunanza, che motivò che si facesse innanzi al papa de' cardinali spagnuoli, Borghese, Ludovisi e di me medesimo, non pensava farne altro, havendo penetrato che S. S. se ne sarebbe alterata et disgustata, et in modo tale, che haverebbe ciò potuto impedire l'effetto di quel di più che si pretende » (Schnitzer, *Zur Politik des hl. Stuhles*, 230). Urbain VIII n'osa pas, après la protestation du 8 mars, assumer la responsabilité du refus de l'audience générale; François Barberini prétendit que le maître de chambre n'avait donné aucune réponse au nom du pape, qu'il avait seulement conseillé à Borgia de renoncer à exiger une audience générale; voir la lettre de François Barberini à Monti du 14 mars 1632 (B. B. 8376, 114).

2. Borgia à Philippe IV, 10 mars 1632 (A. S. 3096); Relaccion de las diligencias que se han hecho (*Appendice*, n° VII).

3. Spinola à Philippe IV, 28 février 1632 (A. S. 2996, 68).

4. Borgia à Olivarès, 10 mars 1632 (A. S. 3096).

5. *Ibid*, Cf. les Avvisi di Roma per Modena (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 135).

En prévision du consistoire du 8 mars, Borgia a concerté, avec les autres cardinaux espagnols et avec le cardinal Ubaldini qui l'a finalement rédigée [1], une déclaration qui rejette sur Urbain VIII toute la responsabilité des maux dont souffre la religion en Allemagne. Le rédacteur énumérait les nombreux sacrifices que le roi d'Espagne avait faits pour protéger la religion en Allemagne ; il rappelait l'insistance avec laquelle Philippe IV avait exhorté le pape à imiter le zèle de ses prédécesseurs et l'avait pressé non seulement de consentir des secours à l'empereur, mais encore d'inviter les princes à s'unir pour défendre la cause du catholicisme. Il ajoutait : « Mais le mal augmente et Votre Sainteté temporise ! Aussi Sa Majesté m'a-t-elle ordonné d'exposer en son nom à cette Illustre Assemblée, afin que ceux qui la composent puissent l'attester devant Dieu et devant les hommes, ce que les révérendissimes cardinaux espagnols et moi-même avons plusieurs fois déjà répété à Votre Sainteté en particulier, que Sa Majesté n'a jamais cessé d'être entièrement dévouée à la cause de Dieu et à celle de la foi, et de mettre à leur service tout son crédit et toutes ses ressources. Elle m'a ordonné en même temps de déclarer, avec toute l'humilité et le respect qui convient, que si la religion catholique subit quelque dommage, ce ne sera pas à lui souverain très pieux et très obéissant qu'il faudra s'en prendre, mais à Votre Sainteté [2]. » Telle était la substance et tel était le ton de l'arrogante déclaration qu'en manière de protestation Borgia se proposait de lire en présence du pape et des cardinaux assemblés.

II

Le consistoire se réunit au jour dit. Quand son tour fut venu, le cardinal Borgia, en sa qualité de cardinal protecteur, proposa les prélats que le roi d'Espagne nommait aux églises vacantes

1. Nous le savons d'une manière certaine par la lettre de Castel Rodrigo à Olivarès du 17 juillet 1632 (A. S. 2996, 176). Une première déclaration avait été rédigée par Albornoz, mais elle n'avait pas été acceptée (*Ibid.*).

2. Protestatio Eminentissimi et Rev[i] domini cardinalis Borgiae etc. (*Appendice*, n° VIII).

en Espagne; puis il commença la lecture de sa déclaration. Urbain VIII l'écoute d'abord sans mot dire; quand il entend ces mots des plus injurieux pour lui : « Mais le mal augmente tous les jours et Votre Sainteté temporise », il enjoint brusquement au cardinal de se taire. Borgia s'arrête un instant, mais pour reprendre aussitôt sa lecture. Urbain VIII lui impose de nouveau silence. « Parlez-vous comme ambassadeur ou comme cardinal? » lui demande-t-il. « Comme cardinal », répond Borgia. « Mais, dit le pape, les cardinaux, ne peuvent parler au consistoire que s'ils sont interrogés. » Borgia de répliquer qu'il parle aussi comme ambassadeur. « Alors vous n'avez pas de place en cette assemblée, riposte Urbain VIII; les ambassadeurs n'ont rien à faire ici; nous vous avons déjà entendu et nous vous entendrons encore en audience privée. » Borgia se plaint alors de n'avoir pas été reçu; il prétend poursuivre sa lecture. De nouveau le pape lui impose silence. « Aussi longtemps que vous vous êtes borné à demander des secours, nous vous avons entendu; maintenant taisez-vous, nous vous l'ordonnons. Vous mériteriez de recevoir l'ordre de sortir ». Pour bien marquer que ces paroles sévères ne trahissent pas de sentiments malveillants pour la personne du cardinal, il lui rappelle avec quelle mansuétude il a supporté son opposition, à l'heure où Borgia refusait d'admettre qu'il fût fait appel aux cardinaux pour aider à combler le déficit du trésor pontifical.

Les membres du Sacré Collège ont jusque-là écouté en silence les propos très vifs que le pape a échangés avec Borgia. Comme ce dernier persiste à vouloir continuer sa lecture, le cardinal de Saint-Onuphre, le frère d'Urbain VIII, se lève et se dirige vers l'Espagnol en lui ordonnant de se taire. Son intervention est comme le signal d'une mêlée presque générale, et en quelques instants, la salle du consistoire devient comme un champ clos où sont aux prises les partisans du pape et les membres de la faction d'Espagne. Le cardinal Sandoval se précipite à la rencontre du frère du pape en lui criant d'aller régenter ses moines; le cardinal de Saint-Onuphre continue à interpeller Borgia, à lui enjoindre d'obéir; il va jusqu'à le tirer par son vêtement[1],

1. Il ne semble pas que ce soit pour le faire sortir, que le cardinal de Saint-Onuphre ait tiré le cardinal Borgia par son manteau. Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 45), le dit

mais le cardinal espagnol est à ce point surexcité qu'il ne s'en aperçoit pas. L'un des cardinaux neveux, Antoine, veut à son tour aller imposer silence à Borgia ; il en est empêché par le cardinal Saint-George qui lui dit : « Prenez garde que le cardinal Borgia parle au nom du roi d'Espagne ». L'autre neveu d'Urbain VIII, le cardinal François, prend la parole pour déclarer que, comme protecteur, Borgia ne peut que « proposer des églises », qu'il n'a pas à faire au consistoire de manifestations politiques. Ces scènes scandaleuses, ajoute-t-il, feront la joie de tous les hérétiques. Cependant le tumulte croît ; les cardinaux s'invectivent les uns les autres ; le cardinal Spinola est tellement irrité qu'il ne peut parler, mais les mouvements de ses yeux, de ses mains, de tout son corps, la rage avec laquelle il déchire sa barrette ne trahissent que trop son agitation. Le cardinal Albornoz est un des rares cardinaux qui gardent leur calme. Pour mettre fin à cette scène scandaleuse, plusieurs membres du Sacré Collège invitent le cardinal Colonna à appeler les gardes. Avant de sonner, celui-ci invite aussi Borgia à se taire ; il s'attire immédiatement cette réponse méprisante : « fils d'un vassal du roi, il n'a pas à parler ». C'est alors que Colonna sonne ; le tumulte cesse avec l'entrée des gardes.

Craignant de pousser à bout la patience pontificale et d'encourir l'excommunication, Borgia renonce à donner lecture du document, mais il demande au pape de le recevoir de sa main ; Urbain VIII y condescend et en prenant la déclaration il dit à celui qui vient de l'outrager : « C'est à nous qu'il appartient de veiller aux intérêts de la religion catholique ; nous n'avons pas manqué à ce devoir et nous n'y manquerons jamais ; nous aimons notre cher fils le roi Catholique comme nous l'avons toujours montré ». Sur ces paroles, l'incident se clôt et la séance continue[1].

d'après Siri (*Memorie recondite*, VII, 483) : mais cela ne ressort ni du récit que Borgia a fait au roi d'Espagne dans sa lettre du 10 mars 1632 (A. S. 3096), ni de celui de François Barberini aux nonces (B. B. 8376, 85), ni de ceux que nous indiquons à la note suivante.

1. Des comptes rendus de la scène qui s'est déroulée au consistoire, se trouvent dans les rapports de François Barberini aux nonces du 8 mars 1632 (B. B. 8376, 85), de Borgia à Philippe IV du 10 mars (A. S. 3096), de l'ambassadeur impérial, Paul Savelli, à Ferdinand II des 8 et 13 mars (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 128 et 129), de l'ambassadeur de France, le comte de Brassac, à Louis XIII du 13 mars (A. E.

Le consistoire terminé, le pape s'est retiré, suivi d'un certain nombre de cardinaux. Ceux qui sont les plus attachés à la maison d'Autriche sont restés auprès de Borgia pour sortir avec lui : ce sont les cardinaux Ubaldini, Scaglia, Sandoval, Spinola, Albornoz, Aldobrandini[1]. Borgia envoie ensuite aux chefs des trois ordres du Sacré-Collège le texte de sa protestation[2] ; par ses soins, tout Rome peut lire ce que le pontife a refusé d'entendre[3]. En vain le cardinal François Barberini s'efforce-t-il d'empêcher que la protestation ne circule ; elle pénètre partout[4], et les représentants des princes, qui ont appris avec stupeur[5] ce qui s'est passé au consistoire, s'empressent de la transmettre à leur cour.

Au lendemain du consistoire, ceux qui appartiennent à la faction d'Espagne sont des plus fiers de l'acte de Borgia. L'évêque de Catane, Mgr Massimi, compare son auteur à saint Paul, parce

Rome, 45, 77), de l'ambassadeur de Florence, Niccolini, à Cioli du 11 mars (A. F. 3351) ; dans un récit, en date du 18 mars, signé par les cardinaux Bentivoglio, de Crémone, Ludovisio, Bagni, Verospi, Ginetti (B. B. 8376, 96) ; dans les Avvisi de Rome pour Vienne du 13 mars (GREGOROVIUS, *op. cit.*, 124) ; dans les Avvisi de Rome pour Modène (*Ibid.*, 132 et 133).

Siri (*Memorie recondite*, VII, 482) reproduit, à peu de choses près, la relation de l'ambassadeur de France. Nous avons surtout suivi les relations des cardinaux François Barberini et Borgia qui ont, sur toutes les autres, l'avantage d'être l'œuvre de témoins oculaires, voire d'acteurs. Comme elles émanent de personnages appartenant à des partis très différents, nous avons chance d'avoir, en les comparant, une idée assez exacte de ce qui s'est passé en cette fameuse séance.

1. Borgia à Philippe IV, 10 mars 1632 (A. S. 3096).

2. *Ibid.*

3. « .. esta llena toda Roma de copias yendo con esta prevencion por si S. Sd. no me dexava hablar, como succedio... » (*Ibid.*).

4. Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 48), raconte, en se fondant sans doute sur la dépêche du 16 mars 1632 de l'agent de Mantoue (il ne donne pas d'autre référence), que des espions avaient été apostés pour surprendre les personnes qui la lisaient, que les lettres étaient ouvertes à la poste pour en saisir les exemplaires qui auraient pu s'y trouver ; elle n'en était pas moins lue partout, même au Vatican.

5. L'agent du duc de Bavière, Crivelli, écrit à sa cour : « In somma non vi è esempio di tanta temerità, ne si pretende, che S. M. Cat^{ca} habbia dato un tal ordine, ma si bene che il tutto sia stato concertato tra questi card^{li} spagnuoli et alcuni loro confederati » (SCHNITZER, *Zur Politik des hl. Stuhles*, etc., 231). L'agent du duc de Modène dit le 10 mars « che in consistorio vi furono tumulti non pur uditi da molto tempo in qua. » (A. M. *Roma*, 177). L'ambassadeur de Florence, Niccolini écrira de même, le 11 mars : « Qui non s'ha memoria d'un caso simile, ma la cosa non finirà qui, perchè i Spagnuoli, che han le cose loro sul'tavoliere, penseranno a altri modi da travagliare il papa, mentre anche hanno il pretesto apparente della religione. » (A. F. 3351).

que, comme lui, il a résisté en face à saint Pierre ; depuis saint Pierre, dit-il, jamais de tels ordres n'ont été donnés, jamais ils n'ont été exécutés avec plus d'élégance et plus d'à propos [1]. « La protestation est un acte des plus considérables, mande le cardinal Sandoval à Olivarès ; le courage et l'assurance avec laquelle elle a été faite, en relève encore l'importance [2]. » Tous les cardinaux espagnols s'empressent de manifester à Philippe IV combien ils sont satisfaits de la manière dont son représentant a dénoncé la politique hésitante du chef de l'Église [3]. Borgia se vante lui-même de cette action d'éclat [4], et il se préoccupe de d'en faire sortir tous ses effets. « Si on n'en profite pas, écrit-il au roi, il aura été inutile de faire une telle démonstration [5]. » Avec les cardinaux Spinola et Albornoz il représente à Philippe IV qu'il ne peut se trouver une meilleure occasion pour régler toutes les questions pendantes entre la monarchie d'Espagne et le Saint-Siège, surtout celles qui concernent les affaires ecclésiastiques d'Espagne [6].

Vis-à-vis d'Urbain VIII, Borgia est plus arrogant que jamais. Comme si rien ne s'était passé [7], il se rend, le jeudi 11 mars, à la congrégation du Saint-Office. Le pape, qui préside selon la coutume, fait observer au cardinal espagnol que si, par égard pour le roi d'Espagne, il consent à le recevoir encore comme ambassadeur et à le laisser jouir de ses droits et privilèges de

1. « El señor card[l] Borja, como San Pablo, restitit in faciem Petri. No ay memoria de San Pedro aca de semejantes ordenes y executadas con mas gallardia y a proposito, y en todo mas adequadamente... Es indicible la estimacion que ha gañado en Roma. » Mgr Massimi, évêque de Catane, à Olivarès, 15 mars 1632 (A. S. 3096).

2. « Ha sido protesta de suma importancia y el averse hecho con tanto valor y acierto la ha engrandecido mucho, pues, sin faltar a la veneracion y respeto que se deve a S. Santidad, no se perdio punto de la obediencia del rey. » Sandoval à Olivarès, 10 mars 1632 (A. S. 3096).

3. Sandoval à Philippe IV, 10 mars 1632 (A. S. 3096) ; Albornoz au même, 14 mars 1632 (*Ibid.*) ; Spinola au même, 14 mars 1632 (*Ibid.*).

4. Nicoletti, *Vita d'Urbano VIII* (B. B. 4734, 178).

5. Borgia à Philippe IV, 11 mars 1632 (A. S. 3096). Dès le 10 mars, à la fin de son rapport au roi, il avait dit : « Con ella (la protestation) ha tenido S. S. y los suyos gran disgusto y sentimiento, y no ay dudar sino que añadiendose a ella las conseguenzas que se esperan de la mucha prudencia de V. M., llegera a conocer S. S. quan mal se ha governado hasta aqui. » (*Ibid.*).

6. Borgia à Philippe IV, 11 mars 1632 (A. S. 3096) ; Albornoz au même, 13 mars (*Ibid.*) ; Spinola au même, 14 mars 1632 (*Ibid.*).

7. Borgia fait, lui-même, cette remarque à Philippe IV dans la lettre qu'il lui adresse le 14 mars 1632 (*Ibid.*).

cardinal, il ne l'absout pas cependant des peines qu'il a encourues en contrevenant gravement aux canons de l'Église. A cette admonestation Borgia réplique effrontément qu'il n'a manqué en rien au respect dû au vicaire de Jésus-Christ et il engage avec Urbain VIII une nouvelle discussion. On lui a refusé, répète-t-il, l'audience générale qu'il avait sollicitée ; il lui est dû réparation de l'injure que lui a faite au consistoire le cardinal de Saint-Onuphre en le tirant par son vêtement[1]. Ce n'est pas assez de vouloir en imposer au pape par une attitude insolente ; il faut encore qu'il fasse jouer le ressort de la crainte. Par ses soins et par ceux des cardinaux espagnols des nouvelles alarmantes circulent dans Rome : le bruit s'y répand qu'à Madrid on a interdit au nonce d'exercer sa juridiction, que le fiscal d'Aragon a proposé au roi de percevoir les revenus de tous les sièges épiscopaux vacants, si le Saint-Siège refuse des secours[2]. De Naples, le vice-roi appuie l'action de Borgia en parlant de réunir un concile, en menaçant de franchir la frontière de l'État temporel[3]. Bref, le cardinal Borgia et la faction d'Espagne s'efforcent de parachever l'œuvre commencée par la protestation du 8 mars en faisant pression sur le pape par tous les moyens.

Urbain VIII a une trop haute idée de son pouvoir, il est trop jaloux de son autorité, trop conscient de s'être acquitté de tous ses devoirs de chef de l'Eglise, pour ne pas avoir été profondément mortifié par l'outrageante manifestation du cardinal Borgia. Lui aussi déclare que, depuis Saint Pierre, jamais pape n'avait eu à subir un tel affront[4]. Très irrité contre le cardinal espa-

1. Borgia à Philippe IV, 14 mars 1632 (*Ibid.*). Cf. les Avvisi di Roma per Vienna du 13 mars 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 127), les Avvisi di Roma per Modena (*Ibid.*, 134 et 137) Nicoletti, *Vita d'Urbano VIII* (B. B. 4734, 178).

2. François Barberini à Monti, 14 mars 1632 (B. B. 8376, 114).

3. Le même au même, 20 mars 1632 (B. B. 8376, 117).

4. Borgia à Olivarès, 14 mars 1632 (A. S. 3096). Cf. les Avvisi di Roma du 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36). Notons toutefois que, devant les représentants des princes, Urbain VIII apporte une certaine coquetterie à ne pas paraître trop ému : à l'envoyé du grand duc de Toscane qui l'invite à la patience, il répond en le chargeant de dire à son maître : « di non ci pigliar punto di pensiero di certe cose, perchè sappiamo che la nostra conscienza sta bene, e che simili accidenti non si servono per altro, che per far digerir prima due hore del solito, perchè, come siamo risentiti, così il calor, che ci si accende, ci riscalda lo stomaco e ci aiuta la digestione. » Nicoolini à Cioli, 13 mars 1632 (A. F. 3351).

gnol[1] et toute la faction d'Espagne, il ne veut pas toutefois donner libre cours à son ressentiment. Les cardinaux de son entourage l'exhortent sans doute à châtier d'une manière exemplaire Borgia, en lui interdisant pour un temps de paraître aux consistoires et aux congrégations; le cardinal Bagni, que l'intimité de ses relations avec la cour de France contribue à rendre plus sévère, propose que cette peine lui soit infligée pour dix ans[2]. Mais ne faut-il pas craindre que le roi d'Espagne ne rompe complètement avec le Saint-Siège, si une peine aussi grave est infligée à son représentant, si des mesures sont prises contre les cardinaux espagnols? Urbain VIII se contente de publier, le jour même du consistoire, un décret dans lequel il proteste contre l'attentat du cardinal Borgia et de ses complices; c'est, par égard pour le roi d'Espagne, qu'il différera d'appliquer aux cardinaux coupables les peines canoniques qu'ils ont encourues[3]. A la congrégation du Saint-Office, qui se tient, comme d'habitude, le jeudi suivant, le pape ne fait que renouveler et préciser son décret devant les cardinaux qui se trouvent réunis[4]. Le 9 mars, il s'est plaint par bref à Philippe IV de l'impertinence de Borgia, mais il a affecté de croire que ce dernier a agi de sa propre initiative[5]. Le cardinal François Barberini a écrit dans le même sens à Olivarès[6]; il a ordonné au nonce de

1. « Con ella (la protestation) ha tenido S. S. y los suyos gran disgusto y sentimiento », écrit Borgia à Philippe IV le 10 mars 1632 (A. S. 3096).

2. Gregorovius, *Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all' Imperatore*, p. 56. Ce renseignement, qui ne se trouve que dans la traduction italienne de l'ouvrage de Gregorovius, est donné d'après Pieralisi, *Urbano VIII e Galileo Galilei*, Roma, 1875, p. 219.

3. Protestatio ac pontificia declaratio contra attentata per Gasparem cardinalem Borgia et complices in consistorio siue extra illud (*Bullarium*, XIV, 280).

4. *Bullarium*, XIV, 283.

5. Urbain VIII à Philippe IV, 9 mars 1632 (B. B. 8430, 28 et 2202, 152). Après avoir dit que le roi savait quel était son zèle, Urbain VIII reprenait en ces termes le *Adhuc Sanctitas Vestra cunctatur* » de Borgia : « Neque enim ambigimus exploratum esse Maiestati Tuae quod notum est oculis Dei atque hominum, quanta sollicitudine laboremus et assidue laboraturi *simus numquam cunctantes*, ut Christiana Respublica perfruatur optata foelicitate et catholici principes in salubrem concordiam coalescant, ne inimici Christi ferocius catholicae Ecclesiae insultent. Confidimus fore ut pontificia mens apud Diuinum tribunal probetur et nullius etiam aetatis oblocutiones formidet. »

6. François Barberini à Olivarès, 9 mars 1632 (A. S. 3096).

protester de même contre la conduite de Borgia et de demander le rappel de l'insolent cardinal[1].

Cependant Urbain VIII ne peut pas ne pas répondre publiquement aux accusations dont il a été l'objet ; il le fait au consistoire du 29 mars. Les cardinaux espagnols s'attendent à quelque manifestation retentissante. En dépit de ses récents décrets, le pape se propose sans doute d'édicter quelque peine contre eux ; aussi s'abstiennent-ils de paraître à l'assemblée[2] ; le cardinal Borgia seul y assiste[3]. Ces prévisions sont d'ailleurs trompées : Urbain VIII se borne à lire une déclaration rédigée en termes très mesurés et très graves, au témoignage de Borgia lui même[4] ; il y prend Dieu à témoin de tout ce qu'il a fait pour la chrétienté, et, après avoir fièrement représenté qu'il n'est tenu de rendre compte de ses actions qu'à Dieu seul, il ajoute que tous ses actes depuis huit ans témoignent de la rectitude de ses intentions[5]. De peur d'avoir à subir une nouvelle discussion

1. Le même à Monti, 8 mars 1632 (B. B. 8376, 85). Le 9 mars, le cardinal Barberini, le 12, Urbain VIII se plaignent de la conduite du cardinal Borgia au duc Frédéric Savelli ; voir la lettre du prince Savelli à Ferdinand II du 13 mars 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 130).

2. Niccolini à Cioli, 31 mars 1632 (A. F. 3351). Niccolini écrivait à Cioli le 27 mars : « S'aspetta hora qualche bolla, che obblighi gli cardenali alla residenza, sotto pena di scommunica e di non poter testare » (*Ibid.*).

3. Borgia à Olivarès, 29 mars 1632 (A. S. 3096).

4. *Ibid.* Niccolini, dans sa lettre du 31 mars citée plus haut, porte le même jugement.

5. Nous savons quelles idées a développées le pape dans cette déclaration par les dépêches de Borgia à Olivarès du 29 mars (A. S. 3096), de Niccolini à Cioli des 31 mars et 1er avril 1632 (A. F. 3351). Siri (*Memorie recondite*, VII, 485) donne un résumé de cette déclaration qui correspond à ce que nous trouvons dans les dépêches que nous venons de citer. Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, VII, 1re partie, 116), dit que la pièce était « forte et piquante ». Le résumé qu'il en donne confirme ce jugement. On y lit entre autres choses que l'empereur s'était attiré le mal dont il souffrait; l'argent dépensé et les troupes employées à ruiner l'Italie, à désoler la ville et l'état de Mantoue, à menacer le Saint-Siège et à gourmander la République de Venise auraient suffi pour arrêter le roi de Suède à sa descente en Allemagne et le repousser dans son pays. etc. etc. Mais a-t-on là un résumé bien fidèle de la déclaration pontificale ? Si Urbain VIII avait tenu un tel langage, le cardinal Borgia et les autres cardinaux espagnols n'auraient pas manqué de s'en plaindre amèrement. Or Niccolini écrit à Cioli le 31 mars : « La quale passata non è dispiaciuta alli Spagnuoli che s'aspettavano peggio, essendo anche parsa fatta con *molta moderatione*, e si crede che per adesso S. Stà habbia giudicato di non poter passar più avanti » (A. F. 3351). Dans les Avvisi expédiés à Paris à la date du 3 avril (A. E. *Rome*, 46, 42) on dit aussi que le pape a été « fort modeste ».

avec le cardinal Borgia, il lève précipitamment la séance sitôt que sa lecture est terminée[1].

Urbain VIII n'a pas sévi contre le cardinal Borgia et les autres cardinaux espagnols, parce qu'ils sont les sujets du roi d'Espagne; il n'a pas les mêmes raisons pour ménager d'autres membres du Sacré Collège qui ont approuvé la protestation du 8 mars, qui y ont même collaboré. Entre tous, se sont signalés les cardinaux Aldobrandini, Ludovisio et Ubaldini. Le premier est venu offrir ses services à Borgia à l'issue du consistoire[2]. Le cardinal Ludovisio n'a pu à cause de l'état de sa santé assister au consistoire[3], mais il est de notoriété publique qu'il n'est pas étranger à l'affaire. Il a, dit-on, noué des négociations avec Philippe IV en vue de réunir un concile[4]; il passe pour être le chef de ces cardinaux qui ont secrètement délibéré au Palatin, dans la vigne Farnèse, sur la meilleure façon de servir les intérêts des Habsbourg[5]. Le cardinal Ubaldini est l'auteur de la fameuse protestation. Ces deux derniers cardinaux vont surtout porter le poids de la colère pontificale[6]. Au commencement de l'hiver, Urbain VIII avait rappelé le cardinal Ludovisio, archevêque de Bologne, au devoir de la résidence; eu égard aux

1. Niccolini à Cioli, 31 mars 1632 (A. F, 3351). Urbain VIII a levé si vite a séance que, s'il faut en croire l'ambassadeur impérial, douze cardinaux, parmi lesquels se trouvait le cardinal Borgia, y arrivèrent trop tard. Voir la lettre du prince Savelli à Ferdinand II du 3 avril 1632 citée par Klopp, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*. III, 2e partie, 662.

2. Borgia à Philippe IV, 10 mars 1632 (A. S. 3096).

3. *Ibid.*

4. Relazione della corte di Roma, d'Alvise Contarini (Alberi, *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, série II, t. I, 379).

5. Avvisi di Roma, 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 45, 93).

6. Urbain VIII était certainement très irrité contre le cardinal Aldobrandini. Le 20 mars, Niccolini écrit à Cioli : « Da persone degne de fede si sente che S. B. chiama il signor cardinale Aldobrandini un Sardanapaletto, e si mostri disgustato di lui quanto d'ogni altro, come che Borgia frequenti la sua casa e sia suo confidente » (A. S. 3351). Dans la faction d'Espagne, on s'attendait à ce que le pape sévît contre lui; voir les lettres de Borgia à Philippe IV du 22 mars (A. S. 3096), à Olivarès du 29 mars 1632 (*Ibid.*). L'agent du duc de Modène, Mantovani, informe son maître, le 20 mars, de la mesure prise contre le cardinal Ludovisio et il ajoute : « È noto a tutti, che la residenza è il pretesto per fare uscire della corte Ludovisio, perchè ogn'uno sa che N. S. resta fisso in questo pensiero, che Aldobrandini, Ludovisio e Ubaldini siano stati gli artifici della protesta di Borgia e di tutti li disordini ; onde si resta in qualche dubio che gli altri due possino patire qualche buresca » (A. M. *Roma*, 177). Une lettre de Borgia à Philippe IV du 23 juillet 1632 (A. S. 2996, 196) nous apprendra que le pape, ne pouvant faire partir Aldobrandini de Rome, le tourmente de diverses manières.

excuses que celui-ci avait invoquées, il l'avait autorisé à surseoir à son départ jusqu'au printemps. Le cardinal se disposait à partir après les fêtes de Pâques[1]. Le 18 mars, Urbain VIII charge Cecchini, un des familiers de Ludovisio, de lui signifier qu'il ait à quitter Rome et à se retirer à Bologne dans les douze jours, s'il ne veut pas être expulsé par la force[2]. C'est en vain que Ludovisio allègue les rigueurs de la saison et l'état de sa santé pour obtenir un délai[3]; il voudrait pouvoir au moins assister au consistoire qui doit suivre celui du 8 mars[4]. Le pape reste inflexible. Le cardinal Borgia, que Ludovisio a aussitôt informé, mène grand bruit autour de cette décision pontificale[5]; il conseille au cardinal de résister; il lui offre de demander au vice-roi de Naples de répondre à l'ordre du pape en expulsant le nonce[6]. Déjà, du reste, il a saisi le comte de Monterey de l'incident[7]. Mais Ludovisio préfère se soumettre[8], et, le 27 mars, il prend la route de Bologne[9]. Urbain VIII sera ainsi débarrassé de la présence d'un cardinal qui lui est odieux[10]. S'il avait suivi

1. Borgia à Philippe IV, 22 mars 1632 (A. S. 3096).

2. Mantovani au duc de Modène, 20 mars 1632 (A. M. *Roma*, 177). Cf. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 50. Gregorovius fonde son récit sur la *Relazione della vita del cardinale Cecchini composta da lui medesimo* conservée à la Bibliothèque Vaticane (B. B. 4831 et suivants). Ce qu'il dit, s'accorde avec les indications fournies par les lettres de Ludovisio à Philippe IV du 20 mars (A. S. 3096), de Borgia au même du 22 mars (*Ibid.*), de François Barberini à Monti du 27 mars 1632 (B. B. 8376, 121). Toutefois, c'est un délai de douze et non de dix jours qui a été accordé à Ludovisio. Il est indéniable qu'Urbain VIII a menacé le cardinal de l'expulser par la force, par les « sbires » s'il n'obéissait pas; les explications que donne le cardinal François Barberini le prouvent surabondamment.

3. Ludovisio à Philippe IV, 20 mars 1632 (A. S. 3096). Le cardinal alléguera encore pour demeurer à Rome, qu'il doit assister au mariage de son frère avec la fille de la princesse de Piombino (*Ibid.*). Cette excuse n'est pas mieux accueillie que les autres.

4. Ludovisio à Olivarès, 29 mars 1632 (A. S. 2996, 45).

5. « Toda la corte queda escandalizada di semejantes terminos », écrit Borgia à Philippe IV, le 22 mars 1632 (A. S. 3096), et il invite le roi à intervenir, s'il ne veut pas perdre tous ses partisans.

6. Borgia à Philippe IV, 22 mars 1632 (A. S. 3096). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 20 mars 1632 (A. F. 3351).

7. Borgia à Olivarès, 20 mars 1632 (A. S. 3096).

8. Le même à Philippe IV, 22 mars 1632 (*Ibid.*).

9. Ludovisio à Philippe IV, 27 mars 1632 (*Ibid.*). La lettre est datée de Caprarola.

10. Ludovisio ne devait plus rentrer dans Rome : il mourut à Bologne, le 18 novembre 1632. Son familier, Cecchini, écrivit à ce moment : « La sua morte era stata cagionata da' disgusti datigli da chi tanto gli doveva »; il faisait allusion au rôle joué par Ludovisio dans le conclave où avait été élu Urbain VIII. (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 51).

son premier sentiment le pape aurait frappé d'une manière plus éclatante encore Ubaldini : dès le 10 mars, il avait ordonné au fiscal de conduire ce cardinal dans les prisons du château Saint-Ange, et l'ordre aurait été exécuté, si François Barberini n'était intervenu et n'avait persuadé à Urbain VIII de le révoquer[1]. Le souverain pontife renonce alors à citer Ubaldini devant les tribunaux, mais il veut l'humilier en exigeant de lui désaveu public de la pièce rédigée par lui. Le 20 avril, Urbain VIII a un commencement de satisfaction : Ubaldini a réprouvé l'acte de Borgia en présence du pape et des cardinaux Crescenzi et Vidone ; il s'est en outre engagé à déclarer par écrit qu'il n'a été pour rien dans la rédaction de la protestation et qu'il la condamne[2]. Mais Ubaldini a promis beaucoup plus qu'il ne tiendra. Dans les premiers jours de mai, il part pour sa villa de Zagarolo[3] ; il y résidera désormais, et, quand les agents d'Urbain VIII viendront lui rappeler sa promesse, il leur déclarera qu'il ne veut pas s'humilier à ce point[4]. Il ne restera au pape d'autre ressource que celle de se tenir pour satisfait du désaveu du 20 avril[5]; il n'en marquera pas moins son ressentiment à Ubaldini en lui retirant la part de cardinal pauvre dont celui-ci jouissait depuis trois pontificats[6].

Tandis qu'il traitait avec une rigueur excessive, peut-être,

1. Avvisi di Roma, 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36). On trouve les mêmes renseignements dans une lettre d'un secrétaire du roi d'Espagne à un ministre de la cour d'Espagne du 29 mars 1632 (A. S. 3096). Cf. Siri, *Memorie recondite*, VII, 485.

2. Une relation de cette entrevue, du 20 avril 1632, se trouve dans les papiers du secrétaire d'État, Ceva, conservés dans les Archives du Vatican (A. V. Miscellanea. Arm. III, ms. 47).

3. Niccolini à Cioli, 8 mai 1632 (A. F. 3351).

4. Un rapport du 13 juin 1632 adressé à Ceva, rapport conservé dans les papiers de Ceva (A. V. Miscell. Arm. III, 47) nous apprend que le pape a envoyé auprès d'Ubaldini un agent pour lui demander cette rétractation ; le cardinal a répondu qu'il ne veut pas « mettersi a cimento publico ». Cf. la lettre de François Barberini à Bichi, du 3 juillet 1632 (B. B. 8115).

5. François Barberini à Monti, 17 juillet 1632 (B. B. 8377, 81).

6. *Ibid.* François Barberini a dit que la portion de cardinal pauvre avait été retirée à Ubaldini parce qu'en fait il n'était pas pauvre. Dès qu'il connut la décision du pape, l'agent espagnol Saiavedra se rendit à Zagarolo auprès d'Ubaldini et lui offrit une pension de deux mille écus ; ce dernier la refusa. Voir la lettre de Diego Saiavedra à Olivarès du 15 juillet 1632 (A.S. 2996, 171). Il faut bien dire que Urbain VIII ne traita aussi rigoureusement le cardinal Ubaldini, que parce qu'il se laissa entraîner à venger les injures du cardinal Maffeo Barberini. Nicoletti, l'historien officiel du pape ne le dissimule pas : il nous expose, au tome septième de sa *Vita d'Urbano VIII*, les nombreux griefs qu'avait Urbain VIII contre son compatriote Ubaldini (B. B. 4734, 231).

deux membres du Sacré Collège qui avaient, d'ailleurs, une grande part de responsabilité dans l'acte du 8 mars. Urbain VIII s'appliquait à rendre vaines les accusations portées contre lui. S'il n'a pas cru pouvoir accorder à l'empereur le moindre secours, s'il ne lui a même pas donné les armures sollicitées par le duc Savelli [1], du moins il adresse à Ferdinand II un bref qui affirme l'affection que porte le pontife à la maison d'Autriche. Il y fait valoir les nombreux efforts tentés auprès des princes pour les amener à combattre l'hérétique, l'ennemi commun ; le pape s'excuse de ne pouvoir secourir l'Allemagne autant qu'il le voudrait [2]. Urbain VIII ne s'est pas contenté d'écrire de belles phrases ; il met à exécution un dessein formé déjà avant les tumultueux incidents du 8 mars. Toujours préoccupé de réconcilier les puissances catholiques, le pape a songé, dès la fin février, à envoyer à cet effet des nonces extraordinaires auprès de l'empereur et des rois de France et d'Espagne. C'est le nonce Bichi qui a fait naître en lui cette idée, quand il lui a laissé espérer, dans ses lettres du 28 janvier, que la France consentirait à se rapprocher de la maison d'Autriche [3]. Pour examiner son projet, Urbain VIII a aussitôt formé une commission de membres du Sacré Collège qui ont eu quelque part aux affaires publiques [4].

1. Le prince Savelli à Ferdinand II, 27 mars 1632 (SCHNITZER, *Zur Politik des heiligen Stuhles*, etc., 232). Le 13 mars, le prince Savelli écrit cependant à Ferdinand II : « Quel che ha ottenuto il duca da S. S. è che darà qualche numero d'armature per servitio degli esserciti di V. M[tà]. Ces[a] ., si saprà precisamente per avvisarne V. M[tà] Ces. ». (GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 131).

2. Urbain VIII à Ferdinand II, 13 mars 1632 (B. B. 2202, 54). Urbain VIII disait entre autres choses : « Fauemus etiam Austriaci nominis dignitati et rationibus Maiestatis Tuae, quae tantam inclyti generis potentiam esse mauult fidei propugnaculum quam dominationis. Euolant assidue nostrae preces in coelum, militant ubique officia nostra apud principes, ne in perduelli Aquilone (Gustave-Adolphe) pares sint uires impietati ; Certo, si communis parentis monitis *nunquam cunctantes* obsecuti essent potentes rerum, non cogeretur hoc tempore Ecclesia communes calamitates in multis prouinciis propellere, in omnibus deplorare. In hac etiam ipsa Italia populos pestilentia deuorauit, regiones deuastauit bellum, aeraria miles exorbuit, et nos eam quam uellemus et quam flagitamus opem, laboranti Germaniae non possumus polliceri ». Cf. EHSES, *Papst Urban VIII und Gustav Adolf*. *Historisches Jahrbuch*, 1895, 338. On remarquera que, dans ce bref, Urbain VIII fait encore allusion à l'*Adhuc Vestra Sanctitas cunctatur* de la protestation de Borgia.

3. François Barberini à Monti, 8 mars 1632 (B. B. 8376, 85). On a vu, plus haut, page 95, quelles étaient les espérances du nonce de France.

4. *Ibid.* La commission était composée des cardinaux Spada, Saint-Sixte, Gessi, Sacchetti, Pamphili, Verospi, Bagni, François et Antoine Barberini.

La commission ne s'est pas encore réunie, que survient la manifestation du cardinal Borgia[1]. Elle n'en examine pas moins le projet pontifical, les 8[2] et 12 mars; la majorité des cardinaux l'approuve[3]; dès lors Urbain VIII est décidé[4]. Le 13 mars, François Barberini peut écrire confidentiellement au nonce de Paris que des envoyés extraordinaires partiront bientôt pour exhorter l'empereur, les rois de France et d Espagne à s'unir contre le roi de Suède[5]. Quelques jours plus tard, il l'annonce officiellement au cardinal Borgia[6] et au prince Savelli[7]. Urbain VIII fait connaître lui-même sa décision aux membres du Sacré Collège dans le consistoire du 29 mars[8]; le 1er avril, il la notifie au monde chrétien par une bulle dans laquelle il invite le clergé et les fidèles à s'unir à lui, afin de demander à Dieu de bénir ses efforts et ceux de ses nonces pour liguer les princes chrétiens contre les impies[9].

Le pape estime avoir ainsi rempli tout son devoir; il a pris les moyens les plus efficaces, à son sentiment, pour remédier à l'état désespéré de la religion catholique en Allemagne. C'est dans de telles dispositions d'esprit qu'Urbain VIII s'apprête à recevoir le cardinal Pazmany[10], le nouvel ambassadeur extraordinaire de l'empereur qui est arrivé sur l'entrefaite.

1. La première réunion ne put se tenir le 4 mars, comme cela avait été tout d'abord décidé; voir la lettre de François Barberini à Monti du 8 mars (B. B. 8376, 85). C'est par suite d'une confusion que Nicoletti (*Vita d'Urbano VIII*, B. B. 4734, 170) dit que la première réunion avait été fixée au 26 février.

2. François Barberini à Monti, 8 mars 1632 (B. B. 8376, 85).

3. Nous avons retrouvé à la Bibliothèque Vaticane (B. B. 2629) une sorte de procès-verbal de la réunion du 12 mars. Nous le publions à l'appendice (n° IX).

4. Le 12 mars, Urbain VIII déclare à l'ambassadeur impérial qu'il veut envoyer des nonces extraordinaires. Voir la lettre du prince Savelli à Ferdinand II du 13 mars 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 131).

5. François Barberini à Bichi, 13 mars 1632 (B. B. 8115). Dans des lettres écrites le 14 mars à Monti (B. B. 8376, 114), le 13 à Rocci (B. B. 7064, 15), François Barberini fait part des intentions du pape sans dire que la résolution soit prise. Dès le 14 mars, la nouvelle commence à être connue dans Rome; voir la lettre de Niccolini à Cioli du 14 mars 1632 (A. F. 3351).

6. François Barberini à Monti, 20 mars 1632 (B. B. 8376, 117). C'est le 18 mars, que François Barberini informe Borgia de la décision du pape; voir la lettre de Borgia à Pedro de Arze du 20 mars 1632 (A. S. 3096).

7. Le prince Savelli à Ferdinand II, 20 mars 1632 (Schnitzer, *Zur Politik des heiligen Stuhles*, etc., 232).

8. Niccolini à Cioli, 31 mars 1632 (A. F. 3351).

9. *Bullarium*, XIV, 286.

10. L'orthographe correcte est : Pázmány. Mais, en raison de difficultés d'ordre typographique, il nous faut imprimer : Pazmany.

III

Ce n'avait pas été, sans quelque inquiétude, qu'on avait appris à Rome que le cardinal Pazmany allait s'y rendre. Le nouvel envoyé de l'empereur est un des personnages les plus considérables du royaume de Hongrie[1]. Il ne s'est élevé aux plus hautes dignités ecclésiastiques que par le seul effort de ses mérites, et il relève encore les fonctions qu'il remplit par l'éclat de ses vertus. Animé d'un zèle ardent pour la propagation de la foi catholique, il a, dans sa jeunesse, alors qu'il était simple religieux de la Compagnie de Jésus, opéré par ses prédications et ses écrits un grand nombre de conversions parmi les protestants. Devenu archevêque de Gran, Pazmany a restauré la vie religieuse dans son diocèse en réformant les mœurs de son clergé, en fondant un séminaire, en ouvrant un très grand nombre d'écoles, en favorisant l'établissement des franciscains et surtout celui des jésuites. Son activité ne s'est pas contenue dans les limites de son diocèse : primat de Hongrie, Pazmany a étendu sa sollicitude à tout le royaume. Par le moyen des synodes où il a réuni tous les évêques de Hongrie, il a introduit le bréviaire et le missel romains, il a remis en vigueur les lois et les règlements ecclésiastiques qui étaient tombés en désuétude. Le crédit dont il jouissait auprès du roi, lui a permis de reconstituer le patri-

1. La meilleure biographie du cardinal Pazmany est celle de Mgr Fraknoi, *Pazmany Peter ès kora* (Pierre Pazmany et son temps), Budapest, 1868-1872. Schwicker (*Peter Pazmany*, Cologne, 1888) a publié un résumé intéressant de la vie du grand homme d'Eglise hongrois. Cf. Hauck, *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édit., XV, 96-101 ; Wetzer und Welte, *Kirchenlexikon*. 2e édit., IX, 1738 ; Katona, *Historia critica regum Hungariae*, XXXI, Budae, 1794.

La correspondance du cardinal Pazmany a été publiée en 1910 et en 1911 par M. Hanuy (*Petri cardinalis Pazmany, ecclesiae Strigoniensis archiepiscopi et regni Hungariae primatis, epistolae collectae*, Budapest, t. I, 1601-1628, t. II, 1629-1637) dans l'édition complète des œuvres du célèbre cardinal entreprise, en 1894, par la Faculté de Théologie de l'Université de Budapest. Elle avait déjà été publiée en partie par Miller de Brasso (*Epistolae quae haberi poterant S. R. E. cardinalis, archiepiscopi Strigoniensis et Hungariae primatis, Petri Pazmany ad pontifices, imperatores, reges, principes, cardinales*, etc., Budae, 1822) et par l'Académie des Sciences de Hongrie en 1873.

moine ecclésiastique entamé par les protestants. Bref, il est l'un des plus grands hommes d'Église que la Hongrie ait possédés, et c'est par son fait, comme on l'a justement observé, que l'Europe compte une nation protestante de moins [1]. Pazmany n'occupe pas une moindre place dans l'État que dans l'Église hongroise. Entièrement dévoué à la maison des Habsbourg, parce qu'il voit en elle le meilleur appui du catholicisme en Hongrie, le « Richelieu hongrois », ainsi qu'on l'a appelé [2], a été le grand électeur de Ferdinand II, comme roi de Hongrie, en 1618; il a été ensuite celui de Ferdinand III en 1625, et il a toujours mis au service de ses souverains l'influence considérable dont il jouit auprès des magnats et des seigneurs. Si l'empereur a choisi un tel personnage pour l'envoyer à Rome, n'est-ce pas qu'il veut faire pression sur le pape et le contraindre à accéder à ses désirs? On le craint d'autant plus au Vatican, que des familiers du cardinal Borgia affirment, que le cardinal hongrois se livrera à des manifestations (fracasse) semblables à celles du cardinal espagnol [3]. Ce qui accroît encore l'inquiétude, c'est la nouvelle que le cardinal de Harrach qui est, lui aussi, un sujet de l'empereur, a pris à son tour la route de Rome sous le prétexte de venir chercher le chapeau. N'est-ce pas que les Espagnols et les Impériaux veulent fortifier leur faction pour en imposer à Urbain VIII et l'obliger à servir la politique de la maison d'Autriche [4]?

A mauvaise fortune on fait cependant beau visage : à l'ambassadeur impérial qui a, le 12 mars, annoncé la prochaine arrivée de Pazmany, Urbain VIII a répondu qu'il verrait et entendrait volontiers le cardinal hongrois [5]. Le moment venu, il tient sa promesse. La seule mesure qu'il ait prise, afin que Pazmany ne s'autorise pas de son titre d'ambassadeur pour recommencer les exploits de Borgia, a été de l'aviser qu'étant cardinal il ne peut se présenter en la qualité d'ambassadeur de l'empereur [6]. Le

1. Franz Balogh, v° *Pazmany* (Hauck, *Realencyklopädie*, 3e édit., XV, 101).
2. *Ibid.*, 98.
3. François Barberini à Rocci, 13 mars 1632 (B. B. 7064, 15).
4. *Ibid.*
5. Paul Savelli à Ferdinand II, 13 mars 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 131). Le 21 février, François Barberini avait écrit à Rocci que le cardinal Pazmany serait bien accueilli (B. B. 7064, 10).
6. Relatio Legationis Romanae (Handy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 316). Pour qu'il n'y ait pas à Rome un trop grand nombre de cardi-

28 mars, Pazmany a fait son entrée à Rome dans le plus grand apparat. A la porte du Peuple, les familles d'un grand nombre de cardinaux et de princes romains sont venus le saluer et elles lui ont fait escorte jusqu'au Palais Apostolique avec soixante carrosses attelés de six chevaux. Le primat s'est aussitôt rendu chez le cardinal neveu où il a revêtu le costume de cérémonie. Après avoir pris la soutane, le rochet, le manteau et le capuce, il a été conduit par un escalier secret auprès du pape. Urbain VIII le reçoit avec la plus grande bienveillance. A ses compliments, il répond en faisant des vœux pour le bonheur de l'empereur. L'intention du cardinal n'était pas d'aborder dès cette première entrevue les affaires publiques ; mais, comme Urbain VIII lui marque avec quelle satisfaction il a appris que Gustave-Adolphe a cessé de faire des progrès, Pazmany croit devoir éclairer tout de suite le pape sur la situation : le roi de Suède n'a été ralenti dans sa marche que par les rigueurs de l'hiver et la nécessité où il s'est trouvé d'arrêter avec ses alliés le plan de la prochaine campagne ; dès que la saison le permettra, il ne manquera pas de reprendre sa marche victorieuse. Et comme le souverain pontife ne semble pas se faire une idée exacte de l'importance des conquêtes suédoises, Pazmany le met à même de s'en rendre compte : « l'espace compris entre Venise et Rome représente, dit-il, l'étendue des évêchés occupés par l'ennemi. » — « C'est donc que le pays n'était pas bien fortifié » lui réplique le pape en le congédiant [1]. Au consistoire du 1er avril le primat de Hongrie reçoit le chapeau [2] ; à l'issue du banquet que le cardinal François Barberini lui offrait à cette occasion, il eut avec Urbain VIII un nouvel entretien qui se prolongea près d'une heure ; c'est alors qu'il apprit que son audience officielle était fixée au 6 avril [3].

naux dépendants de la maison d'Autriche, François Barberini charge le nonce d'Allemagne de représenter que le voyage annoncé du cardinal de Harrach n'est pas opportun ; voir sa lettre à Rocci du 13 mars 1632 (B. B. 7064, 15).

1. Relatio Legationis Romanae (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 315).

2. Pazmany à Ferdinand II, 3 avril 1632 (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 253) ; François Barberini à Rocci, 3 avril 1632 (B. B. 6224). La Relatio Legationis Romanae (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, 317) fixe au 3 avril la cérémonie de la remise du chapeau ; il y a là une erreur évidente.

3. Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 317).

Entre temps, le cardinal hongrois visite les membres du Sacré Collège. Le 1er avril, dès qu'il a quitté le Palais Apostolique [1], il s'est rendu chez le doyen des cardinaux et lui a remis, avec la lettre qui lui était destinée, une autre lettre de l'empereur adressée à tout le Sacré Collège [2]. Il est allé ensuite chez les autres cardinaux pour leur présenter les lettres de son maître et leur recommander chaudement les intérêts de la maison d'Autriche. Pazmany se flatte d'avoir reçu de tous le meilleur accueil et c'est plein d'espoir dans le succès de sa mission qu'il écrit à Ferdinand II, le 3 avril : « Tous les cardinaux avec lesquels je me suis entretenu, manifestent une extraordinaire affection pour Votre Majesté et déjà ils ont plaidé sa cause auprès de Sa Sainteté ; j'ai confiance que mon voyage ne sera pas inutile [3] ».

Pour ne rien laisser aux hasards d'une improvisation, le cardinal hongrois a rédigé un mémoire, dont il donna lecture au pape quand le jour d'audience fut venu. Le roi de Suède, y dit-il, a groupé autour de lui toutes les forces protestantes ; voici qu'il excite les Turcs, les Tartares, les Moscovites, les Transylvains à envahir l'Empire ; il s'efforce de détacher de l'empereur les princes catholiques en leur offrant la neutralité à des conditions des plus désavantageuses pour la religion. N'est-il pas à craindre qu'il ne descende en Italie, comme on le redoute dans les milieux populaires ? N'est-il pas des gens qui croient, sur la foi de certaines prophéties, que Gustave-Adolphe doit mettre fin à la papauté ? La guerre d'Allemagne est une guerre religieuse et non une guerre politique ; c'est indéniable. Elle n'a d'autre cause que la publication de l'édit de restitution ; tout montre que les ennemis de l'empereur se proposent exclusivement de ruiner la religion. Si la maison d'Autriche est vaincue, il est à craindre que l'hérésie ne pénètre dans les États héréditaires et ne les gagne complètement. C'est pour éviter ce malheur, c'est pour

1. Pazmany à Ferdinand II, 3 avril 1632 (*Ibid.*, 253).
2. François Barberini à Rocci, 3 avril 1632 (B. B.7064, 20).
3. « Cardinales omnes, cum quibus locutus sum, extraordinarium affectum ostendunt erga Maiestatem Vm, et reuera de facto, instantias fecerunt apud Suam Sanctitatem. Et omnino confido, aduentum meum non fore inutilem ; nam et iam consultationes instituit Sua Sanctitas, de modo colligendi bonam pecuniae summam. » Pazmany à Ferdinand II, 3 avril 1632 (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 253).

triompher de la conjuration des infidèles que l'empereur se tourne vers le chef de l'Église : que Sa Sainteté consente à accorder les secours suffisants pour continuer la guerre ; qu'elle fasse respecter le traité de Ratisbonne que le roi de France a violé en occupant Pignerol, Moyenvic et les passages des Grisons ; surtout qu'elle détermine le même roi à se séparer du roi de Suède ; qu'elle adhère enfin à la ligue qui vient d'unir les deux chefs de la maison d'Autriche et qu'elle la patronne auprès de tous les princes chrétiens ; c'est là ce que l'empereur attend du zèle de Sa Sainteté pour la cause de la religion[1].

Urbain VIII écoute d'abord sans mot dire la lecture de ce mémoire. Mais lorsqu'il entend Pazmany alléguer que l'édit de restitution a été approuvé par le Saint-Siège, il l'interrompt brusquement. Sur un ton très violent, le pape déclare que, loin d'avoir loué cet édit, il en a toujours parlé avec la plus grande circonspection. La manière dont il en a entretenu le consistoire, marquait clairement combien il le jugeait inopportun. Au reste, ajoute Urbain VIII, l'édit n'a pas été appliqué comme il aurait dû l'être : les biens ecclésiastiques n'ont pas été rendus à leurs propriétaires ; les princes se les sont attribués ; peut-être Dieu les châtie-t-il maintenant[2]. Plutôt que de s'engager dans une discussion à laquelle il se sent mal préparé, le cardinal hongrois poursuit son exposé sans répondre. Aux différentes demandes

1. Summarium Legationis ad Sanctissimum Dominum Nostrum Urbanum Octauum (*Ibid.*, 256).

2. Pazmany à Ferdinand II, 10 avril 1632 (*Ibid.*, 266). Cf. la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 317). François Barberini rapporte en ces termes cet incident à Rocci, dans sa lettre du 10 avril 1632 : « perchè in questo numerò (Pazmany), per una delle cagioni del moto dell'eretici, l'editto della restitutione de' beni ecclesiastici e soggiunse che S. B. aveva approvato il prefatto editto, rispose subito N. S. che avvertisse bene, perchè S. Stà non l'ha mai approvato e ne parlò in consistorio con molta circospettione, si anco perchè contiene alcune cose non convenienti a potestà secolare, si anco perchè i beni ricuperati non al culto divino son stati resi, ma ritenuti per altri usi, e pretesa costi la provisione delle chiese e benefici, dalli quali eccessi può dubitarsi che siano originati i presenti flagelli et irritata l'ira divina. Et in segno di ciò, disse S. B. che, quando venne fuori il detto editto et il cardinale Pallotto diede l'avviso, li fu risposto che S. B. non poteva approvar la sua forma e'l modo di eseguirlo, e però che anche egli il nuncio ne parlasse circospettamente. Et, in somma, piacque a S. B. il fine e scopo della ricuperatione de' beni ecclesiastici, ma non già la maniera di procurarla, e questa riserva di S. S. può ella saverla dalle parole che furono dette in consistoro in quel tempo, delle quali mando copia, scorgendosi che S. S. lodò alcune particole inserte nel editto in beneficio della religione cattolica ma non tutto il tenore di esso » (B. B. 7064, 22).

de l'empereur, le pape réplique que l'état du trésor pontifical ne lui permet pas d'envoyer de nouveaux secours ; il n'a pas lui-même à faire de nouveaux offices auprès de la France, puisqu'il vient d'ordonner à son représentant auprès de Louis XIII, de seconder les efforts du baron d'Alsace que l'empereur a dépêché à Paris. Urbain VIII n'accepte ni ne rejette le projet de ligue, mais, à l'entendre prévoir le cas où l'un des alliés en attaquerait un autre, on peut juger qu'il n'est guère disposé à prendre des engagements qui l'obligeraient à se déclarer, en l'occurrence, contre un prince catholique. Il avertit du reste le représentant de l'empereur que ses réponses ne sont pas définitives ; il veut au préalable examiner le mémoire [1].

L'audience aurait pu se clore sur ces mots ; mais Urbain VIII tient à porter la conversation sur la protestation du 8 mars et à se plaindre des procédés violents de Borgia : il veut convaincre le primat de Hongrie des torts du cardinal espagnol pour le dissuader sans doute d'aller renforcer son parti, peut-être aussi pour le détourner d'en venir lui-même à de tels excès. Mais il s'en faut qu'il le persuade. S'il ne va pas jusqu'à approuver ouvertement Borgia, Pazmany croit trop à l'existence d'une secrète alliance entre le Saint-Siège et le roi de France contre la maison d'Autriche pour désavouer son collègue ; il énumère au pape tous les faits, qui, à ses yeux, démontrent cette alliance et justifient le cardinal Borgia d'avoir rendu le Saint-Siège responsable de la ruine de la religion en Allemagne ; Urbain VIII conteste à bon droit l'exactitude de tous ces faits. Sans s'attarder à les prouver, Pazmany représente les suites fâcheuses qu'entraînerait pour le Saint-Siège une rupture avec l'Espagne ; il presse le pape de les éviter en accédant aux désirs de l'empereur, en adhérant à la ligue dont le projet lui est soumis. Quel scandale, ajoute-t-il en conclusion, si le pontife romain se laissait captiver par les promesses de la France et s'il brisait avec l'Espagne ! Très ému par ces dernières déclarations, le pape s'élève avec la

1. Relatio Legationis Romanae (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 318) ; François Barberini à Rocci, 10 avril 1632 (B. B. 7064, 22). Sortl (*Der Religionskrieg in Deutschland*, III, 294) a publié d'après un manuscrit italien, il ne précise pas autrement, un récit de l'audience de Pazmany qui ne s'accorde ni avec la relation du cardinal hongrois, ni avec celle du cardinal neveu ; aussi est-il impossible de le suivre.

plus grande vigueur contre les accusations portées contre lui; on ne peut en prouver aucune par un document authentique, s'écrie-t-il, et après avoir longtemps parlé sous l'empire de la colère, il congédie Pazmany en lui enjoignant de ne rien répéter de ce qu'il vient d'entendre [1].

Après une telle audience, Pazmany n'a plus une très grande confiance dans le succès de ses négociations; il y croit encore moins, quand il a vu plusieurs familiers du pape. A deux reprises il s'est rencontré avec le cardinal François Barberini : la première fois, il l'a entretenu de l'urgente nécessité qu'il y avait à réconcilier le souverain pontife avec le roi d'Espagne; mais à une allusion qu'il a faite à l'avantage que retirerait la maison des Barberini d'un rapprochement avec l'Espagne, le neveu d'Urbain VIII a répliqué avec hauteur que le pape n'a jamais eu et n'aura jamais en vue d'autre intérêt que celui de la chrétienté [2]. La seconde fois, Pazmany s'est ému du scandale que susciterait le chef de l'Eglise, s'il abandonnait le parti impérial; le car-

1. Le récit de la conversation d'Urbain VIII avec Pazmany sur la protestation de Borgia se trouve dans la Relatio Legationis Romanae (HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 319) et dans une autre pièce qui porte ce titre : Cardinalis Petri Pazmany priuato nomine cum Sua Sanctitate (*Ibid.*, 331). C'est à tort que Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 58) voit dans cette dernière pièce le compte rendu d'une nouvelle audience. Cf. la lettre de François Barberini à Rocci du 10 avril 1632 (B. B. 7064, 22).

Dans le second document que nous venons d'indiquer, Pazmany expose en ces termes les faits qui lui paraissent démontrer l'existence d'une entente secrète entre le Saint-Siège et le roi de France : « Etsi mihi secreta principum non penitus constent, tamen ex multis coniecturis existimo persuasum esse pluribus, quod Sanctitas Sua cum rege Galliae occultum aliquod foedus habeat, quod in Austriacae Domus periculum tendat. Ego considero, quod cardinalis Bagni, nuncius apostolicus tunc in Galliis, cum tractaret foedus inter Bauarum et regem Galliae, disertis uerbis scripsit : Suae Sanctitatis mentem esse ut Imperialis Dignitas a Domo Austriaca ad Bauarum transferatur, cuius scripti copiam oculis uidi. Vidi etiam capitula cuiusdam confoederationis, inter Gallum, Sabaudum et alios, dum Genuam inuaderent, ante annos aliquot, ubi in partitione ditionum Italiae, regi Hispaniarum subiectarum, regnum Neapolitanum Sedi Apostolicae deferebatur. Passim alia circumferri audiui, ex quibus uarias suspiciones pullulare intellexi. Imo, quod Sua Sanctitas tam sollicite arces muniat, arma et apparatum bellicum tot sumtibus tamque diligenter colligat, magni alicuius imminentis belli apparatum interpretantur. Nec desunt, qui uerba in secreto cubiculo dicta efferunt; qui in Gallos et Sabaudum affectum, qui in secundis uel aduersis rebus Austriacorum, uultum et uerba, imo moerorem uel laetitiam obseruent. Et, quod caput rei est, uix aliquid secreto fieri, quod cum tempore magnis principibus non innotescat. Ac demum inde esse communem illum sensum hominum, ex euentu belli Germanici magnis motibus occasionem dandam. »

2. François Barberini à Rocci, 10 avril 1632 (B. B. 7064, 22).

dinal neveu s'est borné à répondre : « Sa Sainteté fera tout ce qu'elle pourra [1] ». En présence du cardinal de Saint-Onuphre, le primat de Hongrie commet la maladresse de dire que le pape se désintéresse de la cause de la religion ; il s'attire cette verte réplique, dont la violence ne laisse pas d'inquiéter la curie : ce sont les princes qui perdent la chrétienté [2]. Le 9 avril, Pazmany sait que le souverain pontife n'adhérera pas à la ligue austro-espagnole : le secrétaire d'Etat Azzolini est venu lui notifier la résolution du pape. Urbain VIII refuse d'accéder à la ligue, parce qu'il ne veut pas être contraint à prendre les armes pour forcer la France à évacuer Pignerol. Le cardinal a beau insister, représenter que toute difficulté disparaîtrait si la France abandonnait cette place ; Azzolini réplique qu'on ne peut contester la légitimité de leur acquisition ; ce sont les Espagnols qui ont autorisé tous les soupçons en ne désarmant pas, comme l'exigeaient les traités : les Français n'ont occupé Pignerol que pour se mettre à l'abri de toute attaque [3]. Quand, le 10 avril, le primat de Hongrie dresse pour l'empereur le bilan de sa négociation, il n'accuse qu'un maigre profit. Tout ce qu'on peut espérer, c'est qu'Urbain VIII charge le nonce extraordinaire Ceva d'exhorter de nouveau Louis XIII à se détacher du roi de Suède, et qu'il envoie un modeste subside en Allemagne par l'intermédiaire du nonce extraordinaire Grimaldi. Pazmany prévoit dores et déjà qu'il lui servira de peu de demeurer longtemps à la cour pontificale ; il demande à Ferdinand de prendre les mesures nécessaires pour son retour [4].

A l'instant où il désespère d'obtenir du pape qu'il donne satisfaction à l'empereur, surgit entre le pontife et le cardinal hon-

1. Relationis Legationis Romanae (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 320).

2. François Barberini à Rocci, 10 avril 1632 (B. B. 7064, 22). « In somma, écrit le cardinal au nonce, il cardinale di San Onofrio parlò gagliardamente per haver sentito tacciare a torto S. Stà, la quale havrebbe desiderato ch'egli l'havesse passata più dolcemente e patientemente, ma la natura e la professione religiosa dal cardinale conosciuto per zelante, schietta e senza fiele, di cattiva entragna lo scusa appresso tutti. » Pazmany ne parle ni dans ses lettres, ni dans sa Relatio Legationis Romanae de ses entrevues avec le cardinal de Saint-Onuphe.

3. Relatio Legationis Romanae (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 321). Dans la pièce qui a pour titre : Diuersis uicibus proposita per Dnum Azolinum (*Ibid.*, 262), Pazmany donne la relation de ses conversations avec Azzolini des 9 et 28 avril 1632.

4. Pazmany à Ferdinand II, 10 avril 1632 (*Ibid.*, 256).

grois une difficulté très grave au sujet de son titre d'ambassadeur. Urbain VIII lui avait, nous l'avons vu, interdit de prendre cette qualité. Le pape fut très froissé, quand il sut qu'elle figurait sur les lettres remises par Pazmany aux cardinaux [1]; il en a été d'autant plus affecté que l'empereur avait, en même temps, commis une très grave incorrection en écrivant directement au Sacré Collège, alors que le Saint-Siège n'est pas vacant [2]. Urbain VIII s'empressa de marquer à Pazmany, dès l'audience du 6 avril, qu'il ne lui reconnaissait pas la qualité d'ambassadeur impérial. Il lui déclara tout d'abord qu'il n'ouvrirait pas ses lettres de créance, si elles le désignaient sous ce titre, parce qu'il ne convient pas à la dignité d'un cardinal d'être l'ambassadeur d'un autre souverain que le pape [3]. Quand Pazmany lui remit son mémoire qui était intitulé *Summarium Legationis ad Sanctissimum Dominum Nostrum Urbanum Octauum*, il ne l'accepta qu'après en avoir biffé le mot *Legationis* [4]. Crainte que la réponse des cardinaux à la lettre qu'ils avaient reçue, ne renfermât le titre que le pontife refusait d'admettre, ils reçurent ordre de la différer [5].

Le représentant de l'empereur s'était abstenu le 6 avril d'instituer un débat sur la difficulté que soulevait le pape ; il s'était borné à répliquer qu'il lui aurait été aisé d'alléguer en sa faveur l'exemple de beaucoup de membres du Sacré Collège qui, avant lui, avaient été les ambassadeurs de leurs souverains [6]. Pazmany avait espéré qu'Urbain VIII s'en serait tenu aux manifestations innocentes auxquelles il s'était livré à l'audience, que tout serait ainsi resté secret ; mais quand il apprit que l'incident devenait public, du fait de l'ordre donné aux cardinaux, il résolut de défendre vigoureusement ce qu'il considérait comme un droit [7].

1. François Barberini à Rocci, 3 avril 1632 (B. B. 7064, 20).
2. *Ibid.*
3. Relatio Legationis Romanae (HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 317). Cf. la lettre de François Barberini à Rocci du 10 avril 1632 (B. B. 7064, 22).
4. *Ibid. Ibid.*
5. Pazmany à François Barberini, 13 avril 1632 (HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 268). Le 10 avril 1632, François Barberini fait part de la mesure prise par le pape au nonce d'Allemagne (B. B. 7064, 22), aux nonces de France, de Venise, de Suisse, d'Espagne et de Naples (B. B. 8115).
6. Relatio Legationis Romanae (HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 319).
7. Pazmany à François Barberini, 13 avril 1632 (HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 268).

Le 14 avril, le primat de Hongrie adresse au cardinal François Barberini une protestation contre l'ordre qu'ont reçu les membres du Sacré Collège, ordre qui porte directement atteinte à l'honneur de l'empereur et au sien, dit-il [1] ; il y joint une lettre dans laquelle il revendique hautement le droit d'être l'ambassadeur de l'empereur et d'en porter le titre [2]. Il saisit de cette affaire tous les cardinaux en leur faisant tenir les deux documents [3]. Une telle manifestation émeut aussitôt la curie, qui y voit l'effet des perfides conseils du cardinal Borgia ; ne sera-t-elle pas suivie d'autres difficultés plus graves encore [4] ? Pour conjurer le péril, le cardinal François Barberini charge le nonce de Vienne de se plaindre de l'acte intempestif de Pazmany [5] ; il s'empresse en même temps de rassurer le cardinal hongrois sur les intentions du pape et il insiste auprès de lui pour qu'il ne suspende pas les négociations. Le souverain pontife, lui fait-il dire, ne veut pas l'empêcher d'accomplir sa mission ; il refuse seulement de lui laisser prendre le titre d'ambassadeur qui n'est pas compatible avec la dignité cardinalice [6]. Le 19 avril, c'est le cardinal Verospi qui, sans doute à l'instigation de la curie, offre au primat de Hongrie son entremise pour régler cette affaire et l'invite à se départir de son intransigeance [7]. Mais Pazmany ne veut se prêter à aucune concession : il s'acquitte des fonctions d'ambassadeur, il prétend en porter le titre [8] ; plutôt que de céder, il renoncera au chapeau de cardinal [9]. S'il consent à ne

1. Cette protestation porte la date du 13 avril 1632 ; elle est publiée dans HANUY, *op. cit.*, 271.

2. Pazmany à François Barberini, 13 avril 1632 (*loc. cit.*). Cette lettre était rédigée dès le 10 avril, puisque Pazmany l'envoie ce jour-là à Ferdinand II ; voir sa lettre du 10 avril à Ferdinand II (HANUY, *op. cit.*, 266).

3. Pazmany à Ferdinand II, 16 avril 1632 (*Ibid.*, 273).

4. François Barberini à Rocci, 17 avril 1632 (B. B. 7064, 25).

5. Le même au même, 17 avril 1632 (*Ibid.*, 26).

6. Le même au même, 17 avril 1632 (*Ibid.*, 24). Cf. la lettre de Pazmany à Ferdinand II du 16 avril 1632 (HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 273) et la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 323).

7. Pazmany à Ferdinand II, 24 avril 1632 (*Ibid.*, 282). Cf. la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 324).

8. Voir les lettres de Pazmany à Ferdinand II, des 16 et 24 avril 1632 (*Ibid.*, 273 et 282). Cf. la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 324). Le 24 avril, Pazmany adresse au cardinal Verospi un long mémoire (*Ibid.*, 276) dans lequel il réfute les arguments que celui-ci a invoqués pour lui faire renoncer au titre d'ambassadeur ; il y expose ensuite les raisons sur lesquelles il fonde ses prétentions.

9. « Caesari enim me iureiurando obstrictum esse antequam cardinalis extiterim, dit Pazmany au secrétaire du cardinal François Barberini, et si ita

pas exiger d'être reconnu comme ambassadeur jusqu'au jour où il aura reçu des instructions de l'empereur, il prend la précaution de déclarer que d'aucun de ses actes on ne pourra conclure qu'il ne remplit ses fonctions qu'à titre privé [1]. En vain le cardinal François Barberini a espéré que le primat de Hongrie serait blâmé à Vienne [2]; l'empereur prend fait et cause pour son envoyé. Dans la lettre qu'il adresse à Pazmany le 28 avril, Ferdinand II proteste contre la prétention « odieuse et intempestive » de la curie [3]; le même jour, il écrit au pape pour lui demander de vouloir bien entendre celui « à qui il a ordonné de continuer à remplir les fonctions d'ambassadeur extraordinaire [4] ».

De tels conflits ne s'apaisent, que lorsque l'une des parties a découvert le moyen de battre en retraite sans avoir l'air de se départir de sa première intransigeance. Ce fut le Saint-Siège qui céda. Le 25 mai, Urbain VIII ne reconnut pas formellement à Pazmany le titre d'ambassadeur; il lui fit remettre la déclaration suivante : son intention n'a jamais été de l'empêcher de traiter les affaires de l'empereur à la manière dont certains cardinaux avaient autrefois traité les affaires de leurs souverains, à la manière dont le cardinal Borgia traite précisément en ce moment les affaires du roi d'Espagne [5]. Le pape permit en outre

foret, libenter pro servitio mei domini, et pileo cardinalitio renunciarem et uitam exponerem. » Pazmany à Ferdinand II, 16 avril 1632 (*Ibid.* 275). Ce mot fut aussitôt colporté dans Rome : le 18 avril, Niccolini écrit à Cioli : « posso aggiungere ch'egli (Pazmany) si lascia intendere di voler più presto perdere il capello che non difendere la sua legatione » (A. F. 3351).

1. Relatio Legationis Romanae (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 324).

2. Dans sa lettre du 29 mai 1632 à Rocci, François Barberini se plaindra de ce que Pazmany ait été soutenu à la cour impériale (B. B. 7064, 36).

3. « Odiosa planeque intempestiua », dit Ferdinand II à Pazmany dans sa lettre du 28 avril 1632 (Miller de Brasso, *Epistolae Pazmany*, II, 92).

4. « Itaque eundem legatum nostrum extraordinarium, inhaerentem filo commissionis suae, in eodem munere pergere iussimus, quem, ut illo nomine, quae ulterius ad Sanctitatem Vestram perlaturus est, libenter audire, uerbisque eiusdem fidem adhibere uelit, pro solita fiducia nostra, reuerenter postulamus. » Ferdinand II à Urbain VIII, 28 avril 1632 (*Ibid.*, 87).

5. « Hucusque Sua Sanctitas clementer et benigne audiuit omnia, quae Suae Caesareae Maiestatis nomine per dominum cardinalem Pazmany proposita sunt ; neque intendit Sua Sanctitas, quo minus negotia Caesaris eodem modo, pari auctoritate et priuilegiis, repraesentarentur per dominum cardinalem Pazmany, quibus functi sunt, uel praeteritis temporibus, S. Romanae Ecclesiae cardinales, ad tractanda negotia principum huc Romam destinati, uel etiam de praesenti fungatur dominus cardinalis Borgia. Romae, 25 maii 1632. Ad Pazmanum praelatus pontificis domesticus. » (*Ibid.*, 110). Pazmany avait rédigé un projet de déclaration; voir sa lettre à Ferdinand II du 29 mai 1632

aux cardinaux de répondre aux lettres impériales [1]. Pazmany estima qu'il l'avait emporté; il se tint dès lors pour satisfait.

Les difficultés qui ont surgi n'ont pas cependant interrompu les négociations, comme on aurait pu le craindre. Tout en revendiquant le droit de porter le titre d'ambassadeur, Pazmany ne cesse pas de solliciter le pape et le cardinal François Barberini de déférer aux désirs de l'empereur et de s'y prêter promptement, afin de commencer au plus tôt la campagne contre Gustave-Adolphe [2]. Mais, quelque pressantes que soient ses instances, il doit attendre jusqu'au 24 avril pour connaître d'une manière définitive les résolutions d'Urbain VIII.

Ce jour-là, Pazmany est de nouveau devant le pape. Plus vivement que jamais il lui représente combien il importe de venir en aide à l'empereur. Le cardinal a rédigé un mémoire qu'il récite presque mot à mot, en présence d'Urbain VIII. Le roi de Suède, dit-il, menace directement la religion catholique ; les conditions auxquelles il a offert la neutralité à l'électeur de Cologne montrent clairement qu'il n'a d'autre dessein que celui de ruiner le catholicisme et de propager l'hérésie. La prise de Donauwerth a ouvert à Gustave-Adolphe la Bavière ; il se dispose à envahir les États héréditaires ; il traite avec le Sultan et il l'invite à attaquer l'empereur en Hongrie de concert avec le prince de Transylvanie et les calvinistes de ce royaume. La religion catholique est abolie en Allemagne, si le roi de Suède triomphe. Il faut verser des larmes de sang, quand on voit qu'en un tel moment le roi de France se dispose à envoyer encore un subside d'un million à ces ennemis du catholicisme. Que Sa Sainteté remédie à de tels maux en donnant une réponse favorable aux demandes de l'empereur ; si elle les exauce sans tarder, elle doublera le prix de ses bienfaits [3].

(HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 312). S'il faut en croire le cardinal hongrois, ce serait celui qu'aurait adopté le pape (*Ibid.*).

Après avoir reçu les lettres de Ferdinand II, Pazmany avait fait parvenir à la curie un nouveau mémoire dans lequel il annonçait que l'empereur lui avait ordonné de revendiquer le titre d'ambassadeur et où il rééditait les raisons sur lesquelles il fondait ses prétentions. Ce mémoire a été publié par HANUY, (*Petri cardinalis Pazmany epistolae*. II, 307). Cf. la lettre de Pazmany à Ferdinand II du 29 mai 1632 (*Ibid.*, 311).

1. Pazmany à Ferdinand II, 29 mai 1632 (*Ibid.*, 312).

2. Pazmany voit Urbain VIII le 13 avril, le cardinal François Barberini le 17 avril 1632. Cf. la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 321).

3. Le mémoire de Pazmany se trouve dans HANUY, *op. cit.*, II, 279.

Urbain VIII ne se laisse nullement émouvoir par un tel plaidoyer : sa réponse a été rédigée à l'avance ; il n'y change pas un mot [1]. Le pape verra s'il lui est possible d'accorder de plus importants secours ; il continuera à agir auprès du roi de France ; il consentirait à adhérer à une ligue dont les conditions lui paraîtraient acceptables, mais il ne peut souscrire à celle qui lui est proposée, pour des raisons que son secrétaire Azzolini ira exposer le lendemain au cardinal [2]. Vainement celui-ci s'efforce d'obtenir du pontife qu'il lui en fasse confidence ; il le presse de définir lui-même les conditions que doit remplir la ligue pour qu'il y puisse souscrire ; le pape se refuse à toute discussion et il renvoie le cardinal hongrois à ce que dira son secrétaire Azzolini. Il préfère porter la conversation sur la demande d'un subside. Pazmany avait dans son mémoire fait une discrète allusion au trésor du château Saint-Ange [3]. Le pape a maintenant un nouvel argument à invoquer pour s'excuser de ne pas y toucher. Le 23 avril, une députation de la commune de Rome est venue le prier, au nom du peuple romain, de ne rien distraire du trésor du château Saint-Ange pour envoyer des subsides en Allemagne ; elle lui a demandé de réserver toutes les ressources qui s'y trouvent à la défense de la ville et de l'État temporel [4] ; les autres communes pontifi-

1. Pazmany aurait voulu avoir le texte de la réponse pontificale, mais Urbain VIII le lui refusa, alléguant que ce n'était pas l'usage de le remettre; il promit seulement qu'il en enverrait une copie au nonce de Vienne ; voir la lettre de Pazmany à Ferdinand II du 24 avril 1632 (HANUY, *op. cit.*, II, 283). La copie du mémoire pontifical fut en effet jointe à la lettre que François Barberini envoya le 24 avril 1632 à Rocci (B. B. 7064, 28) ; on la retrouve à la Bibliothèque Vaticane (*Ibid.*, 27).

2. Pazmany à Ferdinand II, 24 avril 1632 (HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 282). Cf. la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 324).

3. Pazmany avait dit dans son mémoire : « Scio non deesse Sanctitati V^rae considerationes futurorum periculorum, ad quorum necessitatem aliqua *asseruanda uideantur*. Tamen illud Augustini uerissimum existimo, melius negligere incertum de futuro periculum, quam certum de praesenti exitium. Et Deus, qui cor aspicit, auertet haud dubie pericula, si charitate praeseruandi animas Christi sanguine redemptas ab haeresum barathro erogentur etiam necessaria » (*Ibid.*, 281).

4. Niccolini à Cioli, 24 avril 1632 (A. F. 3351) ; Avvisi di Roma, 24 avril 1632 (A. E. *Rome*, 46, 57). Cf. GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 53. Gregorovius publie, dans l'appendice de son ouvrage, les procès verbaux des séances du 19 avril, où le conseil de la commune de Rome décide de faire cette démarche auprès du pape, du 22 avril, où sont choisis les notables qui doivent faire partie de la députation. Dès le 17 avril, on disait à Rome que cette démarche se ferait (Avvisi di Roma, 17 avril 1632, A. E., *Rome*, 46, 32).

cales lui ont dans le même temps adressé la même requête [1]. La démarche est si opportune qu'il n'est pas téméraire de penser qu'elle avait été secrètement provoquée [2]; Urbain VIII s'en autorise pour répondre au cardinal hongrois, qu'il lui est impossible de toucher à cette réserve [3]. Pour s'excuser encore de ne pas élever le chiffre de ses subsides, le pape entretient longuement Pazmany de ses différends avec la République de Venise au sujet des bouches du Pô; il fait état des dépenses auxquelles il est entraîné de ce chef [4]. Urbain VIII s'étend ensuite sur les efforts répétés qu'il a faits auprès du roi de France afin de l'amener à rompre avec les hérétiques et à s'unir aux princes catholiques pour la défense de la religion. N'a-t-il pas encore écrit dans ce sens à Louis XIII, au commencement du mois de mars dernier [5]? Le pontife se répand en doléances sur l'indifférence avec laquelle Gonzalve de Cordoue a accueilli les ouvertures qui lui ont été faites à son passage à Paris et il termine ainsi une conversation qui s'est prolongée pendant plus de deux heures [6].

Le 26 avril, Pazmany connaît toute la pensée pontificale : le secrétaire Azzolini est venu lui exposer les raisons pour lesquelles le pape n'accède pas à la ligue austro-espagnole. C'est tout d'abord parce qu'il est fermement résolu à demeurer

1. Niccolini à Cioli, 18 et 24 avril 1632 (A. F. 3351).

2. C'est le sentiment de Pazmany qui, dans le résumé de son entretien avec Azzolini, écrit : « Neque excusat, sed suspiciones auget, quod populus Romanus et alii de non attingenda pecunia Castelli Suae Sanctitati proposuerunt. Id enim et a subornatis factum existimatur et ab iis ad quos res nihil spectat » (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 264). C'est aussi le sentiment de l'auteur des Avvisi di Roma du 17 avril 1632 (A. E. *Rome*, 46, 52), de Niccolini qui écrit à Cioli le 18 avril : « ogn'uno conosce che son offizi mendicati » (A. F. 3351).

3. François Barberini à Rocci, 24 avril 1632 (B. B. 7064, 28).

4. Pazmany à Ferdinand II, 24 avril 1632 (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 283). Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 324).

5. Pazmany à Ferdinand II, 24 avril 1632 (*Ibid.*, 283). Cf. les lettres de François Barberini à Rocci du 24 avril 1632 (B. B. 7064, 28), à Bichi du 24 avril (B. B. 8115). Pour qu'on ne pût mettre en doute son affirmation, Urbain VIII envoyait le même jour au nonce de France une lettre pour le roi, sous la forme d'un duplicata d'une lettre qui aurait été adressée au commencement de mars. François Barberini annonçait à Bichi l'envoi en ces termes : « E perciò invia (le pape) a V. S. une sua lettera scrittasi nella fascia duplicata, perchè ella possa dire avisarseli che, essendo stato inviato l'originale e forse smarrito, s'è rimediato con l'inviarne duplicata, dopo essersi aspettata più giorni risposta e attesa la comodità di S. B. di scriver di suo pugno ».

6. François Barberini à Rocci, 24 avril 1632 (B. B. 7064, 28). Relatio Legationis Romanae (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 324).

le père commun de tous les princes catholiques, qu'Urbain VIII refuse d'entrer dans une alliance qui le forcerait à rompre avec l'un ou l'autre souverain. S'il a favorisé la conclusion du traité de Ratisbonne, il ne s'en est nullement constitué le garant; le pape n'a donc pas à intervenir dans la question de Pignerol. Il n'a pas davantage à s'ingérer dans les affaires des Grisons; ce sont là, d'ailleurs, affaires d'hérétiques dont il n'a pas à s'occuper. Chef de l'Église catholique, il lui est en outre interdit d'entrer dans une ligue qui est ouverte aux princes hérétiques, qui a pour objet de défendre toutes les constitutions de l'Empire, qu'elles soient favorables à la religion ou qu'elles lui soient préjudiciables comme la paix de Passau. Au reste, pourquoi le souverain pontife souscrirait-il à un traité d'alliance qui l'obligerait seulement à envoyer des subsides, alors que déjà il envoie tous ceux dont il dispose? Il ne convient pas enfin à la dignité du pape d'adhérer purement et simplement à un pacte, dont toutes les conditions ont été discutées et fixées en dehors de lui[1].

Le silence gardé par le pontife, à l'audience du 24 avril, sur les raisons qui le dissuadent d'adhérer à la ligue austro-espagnole ne permettait pas au cardinal hongrois de porter les choses à l'extrême[2]; il s'était contenté de demander à Urbain VIII de s'inspirer de la situation périlleuse où se trouvait le catholicisme pour fournir des subsides plus abondants et pour travailler plus activement que jamais à l'union des princes catholiques[3]. Maintenant qu'il sait derrière quels prétextes le chef de l'Église abrite son refus, il pousse sa pointe. Sans s'attarder à discuter l'argumentation pontificale, le représentant de Ferdinand II déclare à Azzolini qu'un grand scandale sera donné au monde, si Sa Sainteté répudie une alliance qui ne peut nuire à aucun prince catholique, si Elle prive le peuple chrétien de secours qu'elle accorde dans des circonstances

1. Pazmany à Ferdinand II, 1er mai 1632 (*Ibid.*, 286). Cf. la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 325), les lettres de Borgia à Philippe IV du 11 mai 1632 (A. S. 2996, 109), de Niccolini à Cioli du 1er mai 1632 (A. F. 3351).

2. « Ego tandem post duarum fere horarum discursum abiui, recipiens, me consideraturum, quae Dnus Azolinus adferet, et Suae Sanctitati significaturum meum sensum : neque enim abrumpere uolui filum tractationis. » Pazmany à Ferdinand II, 24 avril 1632 (Hanut, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 284).

3. Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 325).

beaucoup moins graves. Déjà les hérétiques se targuent de l'abandon où le Saint-Siège laisse les intérêts de l'empereur ; les catholiques s'en plaignent amèrement. Si le pape consentait à accorder maintenant une somme considérable, quitte à ne donner ensuite que des subsides beaucoup plus modestes, il encouragerait les catholiques ; il ne s'agit pas maintenant de défendre des territoires, il s'agit d'arracher des âmes à l'hérésie. Cette fois, Pazmany parle ouvertement du trésor du château de Saint-Ange ; il prétend que les fameuses bulles de Sixte-Quint permettent d'y puiser pour défendre les princes ecclésiastiques contre les Infidèles ; si même elles ne l'autorisaient pas, la charité chrétienne le commanderait. La curie, on ne l'ignore pas à Vienne, ne laisse pas de redouter que l'empereur ne s'accorde avec les hérétiques à des conditions désavantageuses pour la religion ; le cardinal ne manque pas de dire que son maître, s'il est abandonné, fera la paix avec l'électeur de Saxe, quand il devrait pour cela renoncer à obtenir la restitution des biens ecclésiastiques [1].

Deux jours après que son secrétaire a subi les fougueuses instances du primat de Hongrie, Urbain VIII est parti pour son château de Castel Gandolfo [2] : il est allé chercher, sur les bords enchanteurs du lac d'Albano le calme et le repos ; il en a besoin après les nombreux et tumultueux incidents qui ont signalé les derniers mois. Il n'échappera pas pour cela aux sollicitations de Pazmany. Le cardinal hongrois a, le 4 mai, profité de la venue à Rome du cardinal François Barberini pour présenter au neveu du pape un nouveau mémoire [3] ; le 8 mai, il revient à la charge à l'occasion de la prise d'Augsbourg et il

1. *Ibid*. On trouve encore une relation de la conversation de Pazmany avec Azzolini dans la pièce que nous avons signalée plus haut (p. 153, n. 3), pièce qui est à tort datée du 9 avril.

On remarquera que Pazmany ne demande plus à Urbain VIII d'agir auprès du roi de France. S'est-il tenu pour satisfait des premières réponses du pape ? A-t-il jugé qu'il suffisait pour l'heure de solliciter le souverain pontife d'entrer dans la ligue ?

2. Pazmany à Ferdinand II, 1er mai 1632 (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 287).

3. Le même au même, 8 mai 1632 (*Ibid*., 295). Cf. La Relatio Legationis Romanae (*Ibid*., 326) et la lettre de Niccolini à Cioli du 8 mai 1632 (A. F. 3351). On trouve dans Hanuy (*Petri cardinalis Pazmany epistolae*, 288 et 290) deux mémoires du 3 mai, qui étaient destinés au cardinal François Barberini ; le second seul a été présenté lors de l'entretien du 4 mai.

représente que l'Italie n'est pas moins menacée que les États héréditaires d'une invasion du roi de Suède[1]. Au reçu de la lettre impériale du 20 avril, Pazmany s'est rendu à Castel Gandolfo. Les 13 et 14 mai, Urbain VIII et le cardinal François Barberini ont avec lui de longues conversations. Le primat de Hongrie leur remontre les dangers auxquels les succès de Gustave-Adolphe exposent la péninsule ; il leur décrit surtout le spectacle lamentable qu'offre l'Allemagne couverte de ruines et, à l'effet de piquer leur amour-propre, il leur parle des jugements sévères que les populations portent sur le Saint-Siège[2]. Au consistoire du 15 mai, Pazmany fait encore un vigoureux effort pour obtenir du pape qu'il adhère à la ligue et pour le déterminer à envoyer des secours[3].

Tandis qu'il est assiégé de ces incessantes sollicitations, le souverain pontife est en proie aux plus vives inquiétudes. Il sait que la flotte du grand duc de Toscane se dispose à prendre la mer, que le vice-roi de Naples a fait d'importants préparatifs militaires ; ne va-t-il pas être attaqué[4] ? Il le craint d'autant plus que le comte de Monterey a tenu au nonce de Naples les propos les plus menaçants[5]. Urbain VIII redoute un attentat contre sa personne ; s'il faut en croire les avis qui ont été transmis à la cour de France, personne n'est admis auprès de lui sans avoir été fouillé au préalable[6]. Le pape n'en persévère pas moins dans sa résolution de ne pas adhérer à la ligue austro-

1. Pazmany à Ferdinand II, 8 mai 1632 (*Ibid.*, 295). Le mémoire que Pazmany a alors envoyé au cardinal François Barberini, porte la date du 7 mai; il a été publié par Hanuy (*op. cit.*, II, 293).

2. Pazmany à Ferdinand II, 15 mai 1632 (*Ibid.*, 304). Cf. la Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 328). C'est à tort que Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 61), dit que le voyage de Pazmany a Castel Gandolfo a été déterminé par la lettre de Ferdinand II du 7 mai; cette lettre ne pouvait encore être arrivée à Rome à la date du 13. Au reste, Pazmany dit formellement au début de sa lettre du 15 mai : « Vicesima Aprilis exaratas Maiestatis Vestrae literas accepi ».

3. Relatio Legationis Romanae (*Ibid.*, 328).

4. Avvisi di Roma, 8 mai 1632 (A. E. *Rome*, 46, 70). Cf. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 61.

5. François Barberini à Monti, 8 mai 1632 (B. B. 8377, 11).

6. « Dubita il papa di veleno : è ito a Castel Gandolfo; quivi si tien acchiuso ; non vi ammette persona, prima di averla fatta sottoporre ad un' inquisizione » (Gregorovius, *Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all' Imperatore*, 74). Cf. les Avvisi di Roma, 8 mai 1632 (A. E. *Rome*, 46, 70). A la date du 15 mai, l'auteur des Avvisi di Roma dit encore que le pape est de plus en plus inquiet ; il ne dort plus (A. E. *Rome*, 46, 75).

espagnole ; à toutes les instances du cardinal hongrois, il répond ou fait répondre par son secrétaire Azzolini qu'il ne peut accéder à un traité qui l'expose à devenir l'allié de princes hérétiques ; il ne concourra jamais qu'à une ligue défensive qui comprendrait tous les princes italiens, et surtout la République de Venise[1]. Pazmany espère bien un moment qu'Urbain VIII se départira de sa première intransigeance et accordera quelques secours ; mais, bientôt, il se rend compte qu'il n'y a rien à attendre de plus que le modeste subside mensuel accordé à la fin de l'année précédente[2]. Le 15 mai, il dit avec amertume à l'ambassadeur du grand duc : « On ne manquera pas de considérer en Allemagne que, dans le temps où le souverain pontife déclare que le trésor est épuisé, les Barberini acquièrent d'immenses propriétés[3]. »

Cependant Pazmany n'insiste pas davantage. Il était décidé à négocier aussi longtemps qu'il garderait quelque espoir d'arriver à un résultat[4] ; maintenant qu'il est convaincu que tous ses efforts seront vains, il est résolu à abandonner la partie. A son retour de Castel Gandolfo, le 15 mai, il écrit à Ferdinand II que

1. Pazmany à Ferdinand II, 15 mai 1632 (Hanuy, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 304).

2. « Spes erat (quod et uulgo spargebatur) per ipsum aliquid subsidii submittendum. Ego quoque spem non abieceram ; siquidem, ad instantiam meam, de anticipanda aliqua parte decimarum nonnihil dictum fuerat. Sed ex fundamento intellexi, speciosam magis, quam magni momenti esse hanc decimam, siquidem sex decimas, etiam ante pestis et belli Italici tempora, uix ducenta millia scutatorum, attigisse ; nunc longe minus constituent. Et illa decem millia scutatorum, quae Maiestati Vestrae partim, partim Ligae Catholicae menstruatim tribuuntur, ex his decimis defalcanda accepi..... cum et illud resolutum sit, praeter exiguas illas decimas, nullum Maiestati Vestrae auxilium hoc tempore suppetitandum... » Pazmany à Ferdinand II, 15 mai 1632 (*Ibid.*).

D'après le texte de la Relatio Legationis Romanae publié par Hanuy (*op. cit.*, 326), le pape aurait informé, le 10 mai, Pazmany, par son secrétaire Azzolini, qu'il était décidé à anticiper le paiement des décimes. On lit en effet : « Itaque 10 maii Azolinus ad me uenit, referens, Suam Sanctitatem utrumque scriptum uidisse, misereri omnino ac condolere, neque omissuram significare, quod potest ; circa decimarum anticipationem, uti prius in literis ad Suam Maiestatem datis expresseram, *se resoluit.* » Mais cela ne s'accorde guère avec ce qu'écrit Pazmany le 15 mai. Le texte de Miller de Brasso (*op. cit.*, 146) : « neque omissuram significare, quod potest, circa decimarum anticipationem : uti prius in literis ad Suam Maiestatem datis expresseram » s'entend beaucoup mieux.

3. Nicolini à Cioli, 15 mai 1632 (A. F. 3351).

4. Le 8 mai 1632, Pazmany écrit à Ferdinand II : « Constitutum enim habeo non interrumpere negotium, quoadusque uel minima spes superfuerit, aliquid promouendi » (Hanuy, *op. cit.*, II, 296).

ni l'honneur de Sa Majesté Impériale ni l'intérêt public n'exige qu'il reste encore à Rome[1]. Le 22 mai, il a reçu une lettre de l'empereur l'avertissant que tout est prêt pour son retour. Son départ est fixé au lendemain de la Pentecôte[2]. Le 26 mai, Pazmany voit pour la dernière fois Urbain VIII ; il lui renouvelle ses demandes, il le sollicite encore d'avoir pitié de l'Allemagne et de venir en aide à l'empereur ; il aura ainsi plaidé jusqu'au bout la cause qui lui a été confiée[3]. Le cardinal prend ensuite congé du pape et dans les premiers jours de juin, il se met en route pour l'Allemagne[4].

Pazmany quitte Rome l'âme ulcérée. Après sa dernière audience il a eu une lueur d'espoir : Urbain VIII a répondu à sa demande de subsides qu'il ferait un sacrifice au-dessus de ses forces pour venir en aide à l'Allemagne épuisée, qu'il l'instruirait bientôt de ses desseins[5]. Mais la déception du cardinal hongrois est grande, quand, le 29 mai, il a entre les mains l'écrit « tortueux et ambigu » où le pape l'informe de la mission pacificatrice que le nonce Grimaldi va remplir en Allemagne[6]. Il n'en est que plus irrité contre la curie. A Ancône où il doit s'embarquer pour Fiume, Pazmany se répand en plaintes très amères contre le pape ; il l'accuse d'avoir lié partie avec la France et la Savoie contre la maison d'Autriche[7].

1. « Itaque, cum omnino pro certo Sanctitas Sua declarauerit, de foedere alio agere nolle, quam quod Italiae principes ad Italiam defendendam iungat, idque Sua Sanctitas non aliter adibit, nisi Veneti ingrediantur ; praeterea, cum et illud resolutum sit, praetor exiguas illas decimas, nullum Maiestati Vestrae auxilium hoc tempore suppetitandum, cum, inquam, haec ita se habeant, nec ex honore Maiestatis Vestrae, nec ex utilitate publica esse existimo, ut, hic diutius inutiliter haerendo, spes etiam Maiestatis Vestrae pendentes teneam. » Pazmany à Ferdinand II, 15 mai 1632 (*Ibid.*, 305).

2. Pazmany à Ferdinand II, 22 mai 1632 (*Ibid.*, 305).

3. Le même au même, 29 mai 1632 (*Ibid.*, 311). Cf. la lettre de François Barberini à Rocci du 29 mai 1632 (B. B. 7064, 36).

4. Nous n'avons pu fixer plus exactement la date du départ de Pazmany ; nous voyons seulement que le cardinal hongrois écrit à l'empereur le 29 mai (*loc. cit.*) qu'il partira le 2 ou le 3 juin.

5. « De subsidiis respondit Sua Sanctitas : Se etiam supra uires conaturum, ut laborantem Germaniam subleuet. Acturum itaque cum officialibus et determinatum responsum daturum. Fateor, magnam spem conceperam ex uerbis speciosis..... » Le cardinal Pazmany à Ferdinand II, 29 mai 1632 (*Ibid.*).

6. «.. scriptum inuolutum, irresolutum, ambiguum, uerbis tantum copiosum, cum admiratione legi. » (*Ibid.*). Le 29 mai 1632, François Barberini informe Rocci qu'il lui envoie ce mémoire (B. B. 7064, 36). Nous ne l'avons pas retrouvé.

7. François Barberini à Rocci, 14 juin 1632 (B. B. 7064, 40).

La mission de Pazmany n'a pas été pourtant inutile. Urbain VIII a finalement accédé à l'une de ses requêtes : il s'est résolu à envoyer en une fois à l'empereur et à la Ligue une somme de 130.000 thalers. Mais, soit qu'il ait voulu marquer qu'il ne reconnaissait pas le cardinal hongrois comme ambassadeur, soit qu'il ait préféré ménager un meilleur accueil à son nonce Grimaldi, il n'a rien dit de sa décision à Pazmany et c'est Grimaldi qui est chargé d'aller porter cette nouvelle à la cour impériale [1].

IV

A Vienne, on n'avait pas approuvé l'acte du cardinal Borgia. Dès qu'il en avait été informé, l'empereur avait déclaré qu'il y était tout à fait étranger [2] ; s'il faut en croire le nonce, il serait allé jusqu'à dire que cette manifestation lui déplaisait [3]. Plusieurs de ceux qui jouissaient le plus de la confiance impériale, le prince d'Eggenberg, Antoine Wolfrath, évêque de Vienne, le cardinal Dietrichstein avaient laissé voir au représentant du pape qu'ils blâmaient le geste du cardinal espagnol [4]. Mais le respect qu'on affectait de professer à la cour impériale pour le Saint-Siège tombe, sitôt qu'on y apprend les difficultés faites au cardinal Pazmany au sujet de son titre d'ambassadeur et le peu d'empressement qu'apporte Urbain VIII à venir au secours de l'Allemagne. L'attitude du chef de l'Église, qui prétend n'avoir jamais approuvé l'édit de restitution, est qualifiée d'impudence. L'assurance avec laquelle il avait accusé les princes catholiques de ne pas avoir rendu à leurs propriétaires les biens repris aux

1. François Barberini à Grimaldi, 5 juin 1632 (B. B. 7077, 1). Un tel procédé n'était pas pour réconcilier Pazmany avec la curie. Le primat de Hongrie en fut très froissé et il marqua son ressentiment aux représentants du Saint-Siège, quand il les vit à Vienne au mois de juillet : voir la lettre de Rocci à François Barberini du 10 juillet 1632 (B. B. 6970, 226).

2. « Io non ho saputo prima d'hora questo successo, répond l'empereur au nonce, e molte cose fanno i Spagnuoli senza participarmelo, sicome ne fo, anch'io, senza participatione loro. » Rocci à François Barberini, 3 avril 1632 (B. B. 6970, 122).

3. *Ibid.*

4. *Ibid.* Cf. la lettre de Rocci au même du 10 avril 1632 (*Ibid.*, 128).

protestants, avait scandalisé l'empereur au plus haut point [1]. Pour mettre le cardinal hongrois en état de confondre le pape, Ferdinand II lui avait envoyé les brefs et autres actes pontificaux approuvant l'édit de restitution, tous les documents ayant trait à son application [2]. L'empereur ne croyait pas fondées les raisons qu'Urbain VIII avait alléguées pour ne pas élever le chiffre de ses subsides [3]; ses ministres, qui résidaient à Rome, lui avaient écrit qu'elles étaient sans valeur [4]. Aussi Ferdinand II avait-il ordonné à son représentant d'user des mêmes procédés que Borgia. Pazmany renouvellerait ses demandes au souverain pontife ; il lui montrerait que l'Italie n'était pas moins menacée que les Etats héréditaires d'une invasion de Gustave-Adolphe ; si Urbain VIII restait intraitable, le cardinal protesterait contre son attitude et quitterait Rome sur le champ [5]. Le chef de la maison d'Autriche n'hésitait donc pas à recourir à des mesures qui l'auraient probablement entraîné très loin, si elles avaient été exécutées [6] : une rupture avec le Saint-Siège aurait pu s'en suivre. Pour que le pieux Ferdinand II en vint là, il fallait qu'il fût très excité contre le pape.

En Espagne, le roi et ses conseillers l'étaient encore beaucoup plus. Aussi longtemps qu'ils avaient attendu l'issue des

1. «.. illud de edicto ecclesiastico, quod tali tempore, eoque loco, interloquuta ac professa est, ingenti omninoque insolita admiratione, affecit, oppleuitque nos, non satis assequentes rationem eiusmodi dictorum, uel factorum, nec, quorsum illa spectent, coniicere ualentes. » Ferdinand II à Pazmany, 28 avril 1632 (MILLER DE BRASSO, *Epistolae Pazmany*, II, 89). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 6 mai 1632 (B. B. 6970, 158).

2. Ferdinand II à Pazmany, 28 avril 1632 (MILLER DE BRASSO, *Epistolae Pazmany*, II, 90).

3. Rocci à François Barberini, 1er mai 1632 (B. B. 6970, 147).

4. Le même au même, 17 avril 1632 (*Ibid.*, 131).

5. « Quodsi autem, nec sic quidem huic aequissimo postulato nostro, totque rationibus ac officiis, locus esset, planeque in eo, quod semel attentatum est, sese obfirmasset ; tunc, Eandem Reuerendissimam Paternitatem Vestram, protestatam de nouitate ac indignitate rei, loco et tempore, modoque, quibus conuenerit, et apud quos opus et sicut ex dignitate nostra fuerit, eiusque protestationis documento post se relicto, quamprimum ad nos redire cupimus, nec deinceps, in iis, quae ad hanc legationis caussam pertinent, nostro nomine quicquam ibidem agere. » Ferdinand II à Pazmany, 28 avril 1632 (MILLER DE BRASSO, *Epistolae Pazmany*, II, 92).

6. S'il faut en croire des Avvisi du 13 juin 1632 (GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 75), Pazmany se serait abstenu de toute protestation, sur le conseil du prince Savelli, l'ambassadeur ordinaire de l'empereur.

négociations engagées par Borgia, ils s'étaient montré beaucoup plus respectueux que de coutume vis à vis du Saint-Siège. Au nonce qui s'était plaint des procédés peu courtois de Borgia à l'égard d'Urbain VIII, de ses discours insolents et emportés, Philippe IV et Olivarès avaient répondu qu'ils regrettaient la conduite du cardinal, qu'ils la réprouvaient ; ils avaient même promis qu'ils ordonneraient à leur représentant de traiter le pape avec la plus grande déférence [1]. La concession d'un subside mensuel de dix mille écus à l'empereur et au chef de la Ligue [2], celle de la décime à lever sur le clergé d'Espagne avait autorisé tous les espoirs [3]. Les dépêches où Borgia racontait la scène du 8 mars, les événements qui l'avaient précédée et ceux qui l'avaient suivie vinrent détruire cette confiance ; elles firent naître en même temps chez le roi et chez la plupart de ses conseillers des sentiments très hostiles au pape.

Ce fut à Valence, au cours d'un voyage qu'il avait entrepris vers la frontière française avec Olivarès et un grand nombre des membres de son conseil, que Philippe IV reçut le courrier qui lui apportait ces dépêches de Borgia [4]. Quand il fut arrivé à Barcelone, après avoir entendu le comte d'Ognate et le comte duc, le roi expédia au cardinal Borgia une lettre le nommant ambassadeur ordinaire ; le marquis de Castel Rodrigo à qui cette qualité avait été conférée et qui était déjà en route pour Rome, devenait simplement ambassadeur extraordinaire [5]. Philippe IV ne pouvait montrer plus clairement qu'il était résolu

1. Monti à François Barberini, 20 mars 1632 (B. B. 8360, 83).

2. Ce n'est que vers le milieu de février, qu'arrive à Madrid la nouvelle de cette faveur du pape. Le 14 février 1632, Monti écrit à François Barberini que cela est venu très opportunément dissiper les soupçons à l'égard du Saint-Siège (B. B. 8360, 47). Le 20 février, il ajoute que le roi, le comte duc et les conseillers d'Etat s'attendent à ce qu'Urbain VIII continue à leur manifester ses bonnes dispositions (*Ibid.*, 62).

3. Monti à François Barberini, 20 mars 1632 (B. B. 8360, 83). Cf. la lettre du même au même du 27 mars 1632 (*Ibid.*, 98). Par le procès-verbal de la délibération du conseil d'Etat du 2 mars 1632 (A. S. 2996, 73), on voit que si les conseillers du roi jugent la concession insuffisante, ils estiment néanmoins qu'il faut en remercier le pape. La majorité des conseillers sont d'avis qu'il ne faut pas laisser au nonce le soin de recouvrer cette décime; Philippe IV se décharge néanmoins de ce soin sur Monti afin de gagner du temps. Au reste, le nonce avait offert d'abandonner le droit de 6 % qui lui revenait selon l'usage; voir la lettre de Monti à François Barberini du 20 mars 1632 (B. B. 8360, 83).

4. Délibération du conseil d'Etat du 19 mai 1632 à Barcelone (A.S. 2996, 117).

5. Philippe IV à Borgia, 13 mai 1632 (A. S. 3147). Le roi terminait ainsi sa lettre : « como aveis procedido hasta aora, quedo con satisfaccion, como

à soutenir le cardinal Borgia en face du pape, que, loin de désavouer l'acte du 8 mars, il en assumait toute la responsabilité. Pour aviser aux mesures qu'il conviendrait de prendre ensuite, le roi décida de consulter non seulement ses conseillers ordinaires mais encore les personnages notables qui se trouvaient dans son entourage[1]. La circonstance était grave : il importait de s'éclairer du plus grand nombre d'avis.

Les deux principaux conseillers de Philippe IV, le comte duc Olivarès et le comte d'Ognate se trouvent d'accord pour recommander à leur souverain de soutenir résolument son représentant et tous ceux qui se sont compromis avec lui. Le cardinal Borgia a sans doute agi avec trop de précipitation : il eût mieux fait de différer sa protestation jusqu'au moment où il aurait su quelle impression avait produite sur le roi la concession de la décime de six cent mille écus ; Olivarès et Ognate s'en rendent compte. Mais, puisque le coup a été porté avec l'approbation des cardinaux espagnols, il convient de l'approuver aussi, de protester contre l'affront essuyé par le représentant du roi en plein consistoire, de protéger contre le ressentiment du pape tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu quelque part à la manifestation, de tirer enfin de ces événements les conséquences les plus avantageuses pour la monarchie d'Espagne. Le comte duc et son collègue ont donc conseillé à Philippe IV de maintenir le cardinal Borgia dans ses fonctions d'ambassadeur, de fortifier à Rome la faction d'Espagne en y envoyant d'autres cardinaux comme les cardinaux Zapata, de la Cueva, en comblant de faveurs les membres du Sacré Collège qui ont pris le parti du roi. Le pape est très mal disposé à l'égard des cardinaux Aldobrandini et Udalbini; il a ordonné au cardinal Ludovisio de

mas en particular lo entendereys por los despachos que se os embiaran. » Le même jour, Philippe IV adressait à Urbain VIII une lettre accréditant auprès de lui le marquis de Castel Rodrigo comme ambassadeur extraordinaire (*Ibid.*) ; le marquis était avisé, par une lettre de la même date, du changement survenu dans sa situation (*Ibid.*). Le 14 mai, à deux heures du matin, le roi ordonnait de faire partir en diligence un courrier qui remettrait ces lettres à Castel Rodrigo, qui était en ce moment à Gênes (*Ibid.*).

1. Le 11 mai, Philippe IV ordonne de prendre, non seulement l'avis de ses conseillers ordinaires, mais encore celui de l'évêque de Cuenca, président du conseil d'Aragon, du licencié Joseph Gonzalez, du régidor Manuel de Vasconcelos, des régents d'Aragon et d'Italie, des pères Dominique Cano et Jean de Saint Augustin (Délibération du conseil d'Etat du 19 mai 1632, A. S. 2996, 117).

quitter Rome ; Sa Majesté doit récompenser ces dignes serviteurs de la maison d'Autriche en accordant aux deux premiers des pensions, au dernier l'archevêché de Saragosse. Olivarès va même jusqu'à suggérer l'idée de conférer à Ludovisio le titre d'ambassadeur extraordinaire, afin, sans doute, de le couvrir de la protection royale. Sur les conséquences à tirer de la protestation les deux conseillers n'ont qu'un sentiment : il faut que Sa Majesté profite de cette occasion pour régler toutes les questions qui sont pendantes depuis si longtemps entre le Saint-Siège et la monarchie d'Espagne au sujet des nominations aux bénéfices, de la juridiction des nonces, des droits de la Daterie[1].

Où le comte d'Ognate et Olivarès diffèrent d'avis, c'est sur les moyens opportuns à prendre pour arriver au résultat souhaité. Partant de ce principe qu'Urbain VIII n'est fort qu'avec les faibles, qu'il est au contraire faible avec les forts, Ognate est pour la manière forte : il propose à Philippe IV de congédier aussitôt les nonces de Portugal, de Flandre et de Naples, sous le prétexte qu'ils n'ont rien à faire dans des pays soumis à la couronne d'Espagne. Le roi interdira à tous ses sujets de recevoir une dignité du pape. Le cardinal Borgia devra mettre Urbain VIII en demeure de respecter en Espagne les prescriptions du concile de Trente au sujet des nominations aux bénéfices, d'observer dans le royaume de Naples les décisions relatives aux clercs mariés, de diminuer dans ce royaume la juridiction de l'Inquisiteur, de laisser l'économe de Milan s'acquitter de ses fonctions[2]. Si le souverain pontife refuse de faire droit à ces demandes, le

1. Votos del conde duque Olivarès e del conde d'Oñate (*Appendice*, nos X et XI).

Depuis quelque temps déjà, on songeait à créer des difficultés au Saint-Siège, à propos de questions de juridiction et de nominations aux bénéfices. Le 22 avril 1631, Philippe IV avait écrit à Guastalla : « Con el papa conviene disimular y no irritarle por aora, aunque pueda haver artas causas de justo sentimiento : pero aca se van disponiendo algunos medios sobre puntos de jurisdicion y intereses suyos en mis reinos para moverlos a su tiempo, y se procurara ajustar y justificar el, como y quando se le podria dar cuidado, para que se detenga en tantos malos officios como haze contra mi y contra la casa de Austria en todas partes. Apuntoos esto en secreto y confianza por si pareciere, que sera bien dar alguna luz dello al emperador, para que vea lo que se procura atender y zelar sus conveniencias. » (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 280). Voir aussi les conseils que donnent à Philippe IV, Albornoz, dans sa lettre du 15 février 1632, Sandoval, dans sa lettre du 17 février 1632 (page 128, note 2).

2. Le pape s'opposait à ce que le roi d'Espagne administrât les biens de l'archevêché de Milan pendant la vacance du siège.

cardinal Borgia et le marquis de Castel Rodrigo lui notifieront la résolution prise par le roi de ne plus tolérer de tels abus; ils menaceront le cardinal François Barberini du ressentiment de Sa Majesté, s'il ne parvient pas à bien disposer son oncle; ils insinueront enfin qu'il sera aisé au chef de la maison d'Autriche de réunir un concile pour réformer tous les abus[1].

Olivarès n'est pas d'avis que Philippe IV use de procédés aussi violents. Ce n'est pas qu'il soit animé de sentiments bienveillants à l'égard du Saint-Siège, mais ce politique prudent et avisé tient compte de l'opinion et il se garde de conseiller la moindre démarche qui serait de nature à mettre son souverain en mauvaise posture vis à vis des autres princes catholiques. Selon lui, Philippe IV doit agir avec la plus grande modération, s'abstenir de toute mesure précipitée qui paraîtrait être dictée par la colère. Plutôt que de charger les ambassadeurs du roi auprès du pape de présenter aussitôt une liste de revendications, il conviendrait de confier tout d'abord à une commission composée de juristes et de théologiens le soin d'examiner toutes les difficultés qui sont pendantes entre le Saint-Siège et la monarchie d'Espagne. Puis, un ou deux membres du conseil de Castille se rendraient à Rome, s'y rencontreraient avec des juristes de Naples et de Milan; ils pourraient ensuite informer très exactement les ambassadeurs des réclamations à présenter. Si Olivarès parle d'un concile, c'est pour observer qu'il n'y faut venir qu'à « pas de plomb », quand l'intérêt général l'exigera, quand tous les autres moyens d'action auront été épuisés; encore faudra-t-il savoir ce qu'en pensent l'empereur et les autres princes catholiques. Il serait préférable que le roi ordonnât aux prélats de ses états de se réunir et de dresser la liste des abus du gouvernement pontifical dans leurs provinces; un prélat serait ensuite envoyé à Rome pour demander la réforme de ces abus. Pour l'instant, ce qui importe, c'est que Philippe IV se plaigne au nonce de la conduite du pape envers le cardinal Borgia et les autres cardinaux de la faction d'Espagne, c'est qu'il mande à ses représentants à Rome de s'en plaindre; ne rien compromettre par la violence, laisser la porte ouverte

1. Voto del conde d'Oñate (*Appendice*, n° IX).

aux négociations, tel est le conseil final du ministre de Philippe IV [1].

Le sentiment d'Olivarès est celui de la plupart de ceux que le roi a consultés. Tous s'accordent pour approuver la manifestation du cardinal Borgia [2]; ils invitent Philippe IV à maintenir le cardinal comme ambassadeur, à protéger les membres du Sacré Collège qui ont encouru la colère pontificale, à forcer enfin Urbain VIII à réparer l'affront qui a été fait au représentant du roi [3]. Sotomayor, le confesseur de Philippe IV, Jean-Baptiste Valenzue la Velasquez veulent, de même qu'Olivarès et Ognate, que le roi profite de ces conjonctures pour obtenir la réforme des abus [4]; toutefois ils ne désirent pas qu'on ait recours à la force. Il n'y a vraiment, pour préconiser les méthodes violentes, que Don Alphonse de la Carera qui parle de réunir soit un concile général, soit un concile national [5], Joseph Gonzalez qui propose

1. Voto del conde duque Olivarès (*Appendice*, n° X).

2. Votos del licenciado Jose Gonzalez (A. S. 2996, 118), del obispo de Cuenca, presidente de Aragon (*Ibid.*, 124), del padre confesor (*Ibid.*, 125), del regidor Manuel de Basconcelos (*Ibid.*, 126), del regente Magarola (*Ibid.*, 127), del padre fray Domingo Cano (*Ibid.*, 128), del regente don Alfonso de la Carera (*Ibid.*, 136), del regente Juan Bautista Valenzue la Velasquez (*Ibid.*), de Juan de San Agustin (*Ibid.*, 137).

Le licencié Joseph Gonzalez dira que, quand bien même on jugerait que le cardinal Borgia est allé trop loin, il faudrait néanmoins l'approuver et le soutenir : « ... me parece que aunque el cardenal Borxa ubiese en algo excedido en la protesta que hiço a Su S[d], debe conservarse aquella accion, porque siendo la mayor que se obrado y una de las que hara mas glorioso el nombre de V. Mag[d], y pondra mayor nota en la memoria de Su S[d]; si aora se retirase V. Mag[d], tomando por pretexto que el cardenal excedio, sin duda quedaria muy postrada la reputacion de las acciones de V. Mag[d], porque no se atribuyra a acto de obediencia sino de temor.

La protesta en la sustancia esta muy medida ; en el modo de hacerse se guardo todo respecto a Su S[d] : el lugar donde se hiço, fue el mas conveniente ; la causa de hacerse tan manifiesta al mundo como lo testifican las ruinas de los catholicos de Alemania con la tolerancia o disimulacion de Su S[d]. Y asi tengo por necesario que V. M[d] continue estos mismos officios con la viveça que pide la justificacion de la causa y la obligacion de ser V. M[d]. en lo temporal columna de la yglesia, haciendole V. M[d]. a Su S[d]. vivas instancias por medio de sus embaxadores, hasta que cumpla con la obligacion que tiene de defender la yglesia y gastar en esto sus thesoros, mostrando el rigor y severidad que debe con los principes catholicos que asisten a los hereges. » (*loc. cit.*).

3. Voir les votos indiqués à la note précédente.

4. Voir les votos du confesseur du roi et de Juan Bautista Valenzue la Velasquez. Joseph Gonzalez, Alphonse de la Carera et l'évêque de Cuenca demandent aussi la réforme des abus.

5. Voto del regente don Alfonso de la Carera (*loc. cit.*). Après avoir dit qu'il faut réunir un concile universel pour réformer l'Eglise *in capite et in membris*, don Alfonso de la Carera ajoute : « Esto es cierto que causaria (el

de refuser l'audience au nonce[1]; encore ce dernier ne souhaite-t-il pas une rupture complète, puisque avec l'évêque de Cuenca et Manuel de Basconcelos, il demande que, quoiqu'il arrive, le comte duc continue à entretenir des relations avec le cardinal François Barberini[2]. Il n'est aucun de ceux, dont Philippe IV a pris l'avis, qui ne soit très hostile au pape; s'ils n'usent pas tous d'expressions aussi vives que celles dont se sert don Alphonse de la Carera[3], ils n'en jugent pas moins très défavorablement l'attitude du souverain pontife. Des hommes d'Eglise tels que Sotomayor, le confesseur du roi, l'évêque de Cuenca, président du conseil d'Aragon, les religieux Jean de Saint-Augustin et Dominique Cano ne se montrent pas moins sévères que leurs collègues dans leurs appréciations[4]. A tous il apparaît que le pape est l'offenseur et non l'offensé.

concilio) gran congoxa y confusion al pontefice, porque, aunque el concilio general no se puede juntar legitimamente sin autoridad del papa, pero si el no le quisiesse convocar, lo podria hacer el Emperador conforme a la opinion de unos, o el colegio de los cardenales como sienten otros, pero, como en el concilio es necesario la asistencia del' Espiritu Santo, el procurarlo no ha de ser con apetito de vengança, sino con çelo de que se remedian los dannos que padece la christianidad. »

1. Voto del licenciado Jose Gonzalez (*loc. cit.*).

2. Votos del obispo de Cuenca, de Manuel de Basconcelos, del licenciado Jose Gonzalez. Ce dernier dira : « El corresponderse el conde duque con el cardenal Barberino, lo tengo por necessario, porque no es bien cerrar la puerta a Su S[d]. y a sus criaturas para recobrarse ni usar de los ultimos remedios, pues las ocasiones y el tiempo mostraran lo mas que se a de executar ».

3. « Es el pontefice altivo y orgulloso y suele mostrarse bizarro en los primeros lances, pero si se le hace gallarda opposicion suele amainar. » Voto del regente don Alfonso de la Carera (*loc. cit.*). Manuel de Basconcelos dit de son côté : « El papa en todo ha mostrado bien mas animo de principe seglar, que de pastor de l'Iglesia. » (*loc. cit.*).

4. Le confesseur du roi s'exprime en ces termes : « Porque aberiguada y asentada [la quexa], es grande la que se puede tener contra el papa, que tan gran ofenssa hiço a su persona y dignidad con action tan agena della, quanto agrabio a Su M[d]. por offender a su embajador y al mismo embajador por el privilegio de su officio tan oservado, quanto en las sagradas Letras se encarece que es sobre todo encarecimiento, quando David imbio sus embajadores a los hijos de Amon, que les rayeron las barbas y cercenaron las vistiduras, cosa que David sintio tanto que, siendo manso sobre todos los hombres, guerreo contra los de Amon y los vencio, y hiço lo que nunca avia sido, visto ni oydo, que los tendio en una era, y alli los hiço trillar como si fueran trigo con unos trillos de hierro. Aberiguada pues y asentada la quexa, asentado tambien que el cardenal Borja no aya excedido en substancia ni en modo en lo que se le ordeno, soi de parecer que a Su S[d]. se le represente vivamente la gran quexa y sentimiento que V. M[d]. a adquirido deste hecho, y que pide entera satisfaccion, de la qual no desistira hasta tenerla cumplidamente, certificandole que si Su S[d]. no la diere, V. M[d]. la tomara, y podra tomar no

Ce ne sont certes pas les représentations du nonce qui peuvent dissuader Philippe IV de s'engager dans la voie où le poussent ses conseillers. Au reçu des lettres qui l'ont informé de la manifestation de Borgia[1], Monti, qui est demeuré à Madrid, s'est empressé de transmettre à Olivarès la lettre que le cardinal François Barberini avait destinée au puissant ministre, le bref que le pape avait écrit au roi; il leur a en même temps expédié une relation des événements[2]. Le diplomate pontifical s'est mis en route pour Barcelone, dès qu'il a su que la cour était arrivée en cette ville: il a hâte de voir Philippe IV, avant qu'aucune décision ait été prise[3]. Mais déjà le roi a repris la route de sa capitale et c'est à Saragosse que le nonce a rencontré le cortège royal[4]. Monti n'a pas sitôt protesté contre l'affront fait au chef de l'Église et réclamé le châtiment du coupable, qu'il a entendu tout un concert de récriminations s'élever contre Urbain VIII. Olivarès s'est plaint très amèrement que le pape ait traité avec si peu d'égards le représentant du roi: Borgia s'est vu refuser des audiences à plusieurs reprises; il a été outragé devant la congrégation du Saint-Office; il a même été menacé des peines ecclésiastiques! Le cardinal de Saint-Onuphre est allé jusqu'à oser porter la main sur lui! Aussi, bien loin d'avoir à attendre une réparation, le pape doit des excuses au roi. Olivarès reproche enfin au souverain pontife de n'avoir consenti aucun secours alors que la religion court les plus graves dangers, que le roi

solo licitamente por aver sido hecho lo agrabio no como por Pontifice sino como por persona particular, sino tanbien porque tenia poder y occasiones para satisfacerse, y que, si Su S^d^. no lo hace en forma, que no solo V. M^d^. sino el mundo vea quan cumplida sea; y pongo en consideracion, si seria bien, pues se conoce la enfermedad de que se duele, que es la de su sangre, si seria bien decirle que mire que no se acaba su casa con su persona, sino que quedaran della muchos que necesiten del patrocinio de V. M^d^. » (*loc. cit.*).

1. Monti à François Barberini, 24 avril 1632 (B. B. 8361, 39). Monti a reçu le courrier de Rome le 23 avril.

2. Monti à Olivarès, 24 avril 1632 (A. S. 3096); cf. la lettre de Monti à François Barberini du 24 avril 1632 (B. B. 8361, 39). C'est, après en avoir conféré avec le duc d'Albe, que le nonce s'est déterminé à envoyer un courrier à Olivarès.

3. Monti à François Barberini, 25 mai 1632 (8361, 64). Monti avait, le 24 avril, manifesté l'intention de se rendre auprès du roi; le comte duc lui avait répondu que le roi ne prendrait aucune décision avant d'être de retour dans sa capitale. Voir les lettres de Monti à François Barberini du 5 mai 1632 (B. B. 8361, 53), d'Olivarès à Monti (*Ibid.*, 56). Le nonce ne s'en était pas moins mis en route, dès qu'il avait appris l'arrivée de roi à Barcelone.

4. Monti à François Barberini, 25 mai 1632 (B. B. 8361, 64).

de Suède est aux portes de l'Italie [1]. C'est surtout sur ce dernier point que Philippe IV insiste dans sa conversation avec Monti. Jamais, lui dit-il, il n'aurait sollicité les faveurs pontificales, si la religion ne s'était trouvée en péril ; mais aujourd'hui le catholicisme est sur le point de se perdre ; le roi d'Espagne est la colonne de la foi ; il ne peut porter devant le monde la responsabilité de la ruine de la religion ; maintenant qu'il a épuisé toutes ses ressources à la défendre, c'est au chef de l'Église qu'il revient de lui en procurer d'autres. Or bien loin de le faire, Urbain VIII maltraite les cardinaux qui lui rappellent son devoir, qui sollicitent des secours comme ils en ont reçu l'ordre. Il faut que le pape change d'attitude, qu'il accorde une juste réparation pour l'outrage qu'il a fait au représentant de l'Espagne, qu'il se décide enfin à venir en aide à la maison d'Autriche [2]. Le soir même, Philippe IV a repris la route de Madrid ; c'est là, comme le comte duc l'a dit au nonce, qu'il verra quelles dispositions il doit prendre [3]. Monti n'a donc pu renouveler ses offices ; il ne reste à l'agent pontifical qu'un seul espoir d'obtenir quelque satisfaction ; peut-être le roi reviendra-t-il à de meilleurs sentiments sous l'influence des conseillers d'État tels que le duc d'Albe, le cardinal Zapata et le marquis de Gelves qui sont restés à Madrid et dont on connaît le dévouement au Saint-Siège [4].

Partagés entre la crainte d'affaiblir l'autorité de leur souverain à Rome et le souci d'empêcher une rupture avec le Saint-Siège, le cardinal Zapata, le duc d'Albe et le marquis de Gelves n'auront d'autre conseil à donner à leur maître que celui d'être des plus modérés. Il s'en faut certes qu'ils approuvent l'acte de Borgia ; ils le blâment d'un accord unanime [5] ; ils ne demandent pas cependant que le cardinal soit désavoué ; tout ce qu'ils

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Dans sa lettre de 24 avril 1632, Monti les représente à François Barberini comme très dévoués au Saint-Siège (B. B. 8361, 39).
5. Votos del duque d'Alba, 9 juin 1632 (A. S. 2996, 132), del marques de Gelves, 10 juin (*Ibid.*, 134), del cardenal Zapata, 12 juin (*Ibid.*, 130-132). Cf. la lettre de Zapata à Pedro de Arze du 12 juin 1632 (*Ibid.*, 131). Monti ne s'est pas fait faute, du reste, d'exciter les esprits contre Borgia ; voir sa lettre à François Barberini du 5 mai 1632 (B. B. 8361, 53). L'agent du duc de Modène, Jean-Baptiste Ronchi, écrit à son maître le 24 avril que beaucoup de personnes à Madrid blâment l'acte de Borgia (GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 73).

désirent, c'est que le roi ménage Urbain VIII. Le cardinal Zapata propose de donner quelque satisfaction au pape[1]; le marquis de Gelves invite le roi à ne rien négliger pour se ménager les bonnes grâces du souverain pontife[2]; « avant tout il s'agit de temporiser », dira le duc d'Albe[3]. Tous trois dissuadent leur maître d'accorder pour l'instant des faveurs aux cardinaux qui ont encouru la colère pontificale[4].

Ces conseils sages et prudents n'ont pas chance d'être écoutés; ils en ont d'autant moins qu'on n'a pas tardé à apprendre à Madrid les incidents qui ont marqué l'ambassade du cardinal Pazmany. Les refus qu'a essuyés le primat de Hongrie, les difficultés que lui a faites Urbain VIII au sujet de son titre d'ambassadeur ont encore accru à la cour espagnole le ressentiment contre le pape[5]. Aussi est-ce en vain que le nonce revient à la charge auprès du roi et de son ministre pour obtenir d'eux que Borgia soit désavoué et rappelé[6]. C'est également sans succès qu'il fait agir l'Infante, prieure du monastère de l'Incarnation[7]. A toutes les représentations du diplomate pontifical le comte duc répond en accusant le pape d'être tout dévoué à la France, de soutenir Louis XIII l'allié des hérétiques, l'adversaire de la maison d'Autriche[8]. Olivarès laisse finalement à Monti ce dernier mot: avant de conseiller au roi de désappouver la protestation de Borgia, il veut être certain que le pape accordera les secours nécessaires et réduira la France au devoir[9].

1. « ... Podria ser servido de tomar algun medio para consolar el papa sin descomponer al cardenal Borja, pues el fue mero executor de la voluntad de V. M^{d}., porque en esto hara V. M^{d}. una gran demostracion de la devocion y respecto que tiene al que Dios tiene en tan supremo lugar... » Voto del cardenal Zapata (*loc. cit.*).

2. « Assi se debe servir de mandar esforzar, por todos los camminos que se pueda, negocio en que tanto va y que tan poco se pone de parte de Vuestra Majestad para conseguir cosa tan grande, como tener grato y gustoso al papa... ». Voto del marques de Gelves (*loc. cit.*).

3. ... « Juzgo que es mas conveniente el contemporizar con Su San^{d}. que en otros ningunos ». Voto del duque d'Alba (*loc. cit.*).

4. Voir les avis cités p. 174, n. 5.

5. La lettre de Borgia à Philippe IV du 11 mai 1632, où il est parlé des incidents qui ont marqué l'ambassade de Pazmany, a été dechiffrée le 7 juin (A. S. 2996, 109). Cf. la lettre du comte de Barrault à Bouthillier du 24 juin 1632 (A. E. *Espagne*, 16, 353).

6. Monti à François Barberini, 5, 12, 15 juin 1632 (B. B. 8362, 1, 27, 36).

7. Le même au même, 12 juin 1632 (*Ibid.*, 27).

8. Le même au même, 5, 12, 15 juin 1632 (*Ibid.*, 1, 27, 36).

9. Le même au même, 15 juin 1632 (*Ibid.*, 36).

La politique qu'Olivarès a préconisée sera donc suivie : le roi n'en viendra pas à des mesures extrêmes ; mais il exigera que soit réparé le prétendu outrage qui a été fait à son représentant. Le seul fait de maintenir à Rome Borgia comme ambassadeur ne manifeste que trop sa volonté de persévérer dans la voie où son ministre l'a engagé par la protestation du 8 mars.

V

Dans de telles conjonctures la France apparaît comme l'allié naturel du Saint-Siège. Comment Louis XIII laisserait-il échapper l'occasion qui se présente à lui de remplir à l'égard du pape l'office d'un protecteur ? Peut-être réussira-t-il à le compromettre, en lui rendant des services et à le conduire à une rupture avec la maison d'Autriche. Le représentant du roi de France à Rome, le comte de Brassac, a aussitôt vu le parti qu'on pouvait tirer de la situation. Dès qu'il a été informé de ce qui s'est passé au consistoire, l'ambassadeur s'est empressé d'aller protester auprès d'Urbain VIII et du cardinal François Barberini contre l'impertinente manifestation de Borgia [1] et il leur a aussitôt offert l'appui de son maître [2]. A peine les scènes violentes ont-elles été connues à la cour de France, qu'on a marqué au nonce l'indignation soulevée par l'acte « audacieux et insolent » [3] du cardinal espagnol ; on n'y tarit pas d'éloges sur la

1. Le comte de Brassac venait d'avoir été reçu par le pape ; il n'en demande pas moins une nouvelle audience, dès qu'il est informé de ce qui s'est passé : elle lui est accordée le 9 mars (Niccolini à Cioli, 11 mars 1632, A. F. 3351).

2. François Barberini à Bichi, 13 mars 1632 (B. B. 8115). Dans une lettre à Richelieu du 13 mars, le comte de Brassac dit qu'il écrit au roi « le survenu au consistoire » (A. E. *Rome*, 45, 78) ; nous n'avons pas retrouvé la lettre de l'ambassadeur. Pour sauvegarder les droits de son souverain, le comte de Brassac a notifié à Urbain VIII que, si le cardinal Borgia avait été autorisé à parler au consistoire, il aurait lui-même demandé à y être entendu ; voir la lettre citée de François Barberini à Bichi et celle de Niccolini à Cioli du 11 mars 1632 (A. F. 3351).

3. Bichi à François Barberini, 30 mars (B. B. 8035, 49), 2 et 3 avril 1632 (*Ibid.*, 53 et 55). Les expressions entre guillemets sont empruntées à la lettre de Louis XIII au comte de Brassac du 5 avril 1632 (A. E. *Rome*, 45, 108). Dans sa lettre au comte de Barrault, ambassadeur en Espagne, du 25 mai 1632, Bouthillier qualifiera d'extravagante la protestation de Borgia (B. N. 10759, 113).

« retenue et la modération » d'Urbain VIII et de son neveu. Le roi prie Bichi d'attester au pape qu'il a pour sa personne le plus grand respect, de lui mander qu'il met à sa disposition toutes ses forces pour le défendre[1]. Le 5 avril, il écrit à son ambassadeur, qu'il a « trouvé fort à propos les offres de son assistance » et lui enjoint de les réitérer[2]. Le 23 avril, c'est à Urbain VIII lui-même que Louis XIII adresse une lettre autographe, où il assure Sa Sainteté qu'elle peut entièrement disposer de lui, non seulement pour la dignité du Saint-Siège, mais encore pour ses intérêts propres et ceux de toute sa maison[3]. Richelieu ne se montre pas moins jaloux que son souverain de l'honneur pontifical ; il envoie aussi au souverain pontife une lettre qu'il a pris soin de nous conserver dans ses Mémoires[4]. Après avoir dit que « Sa Majesté a receu un mescontentement sensible du mauvais procédé de quelques-uns des ministres d'Espagne vers Sa Sainteté et du peu de respect qui luy a esté rendu par un de ceux qui sont les plus obligez à l'honorer », le cardinal continue ainsi : « Vostre Sainteté a tousjours paru sy clairement désirer le repos de la chrestienté et vouloir appaiser les différens qui la pouvoient troubler, qu'il n'y a personne, s'il n'est prévenu de passion, qui ne recognoisse que vous n'avez rien obmis de ce que vous avez estimé convenable pour parvenir à une si bonne fin..... Il semble que Dieu ayt permis ce qui s'est passé depuis quelque temps en ce genre, pour que Vostre Sainteté receut de nouveaux tesmoignages du zelle du plus pieux et du plus grand prince de la chrestienté, qui tiendra tousjours à gloire singulière d'embrasser tous vos intérestz et se joindra aux soins et aux bonnes résolutions que Vostre Sainteté a tousjours eues pour l'advancement de la religion et l'affermissement de la tranquilité publique... Pour moy, très saint père, je m'estimerois du tout indigne, et de l'honneur que j'ay en l'Église, et des graces que je reçoy d'un si vertueux prince, comme est celuy au service duquel je suis attaché par toutes sortes de respectz, si je ne désirois ardemment le repos que Vostre Sainteté et Sa Majesté souhaittent avec tant de passion en la chrestienté et qui, jus-

1. Bichi à François Barberini, 9 avril 1632 (B. B. 8085, 57).
2. Louis XIII au comte de Brassac, 5 avril 1632 (A. E. *Rome*, 45, 108).
3. Louis XIII à Urbain VIII, 23 avril 1632 (B. B. 7942).
4. Richelieu, *Mémoires*, II, 352.

qu'à présant, n'a esté troublé que par ceux qui affectent de paroistre contraires à l'un et à l'autre »[1]. Le même jour, Richelieu écrit à l'ancien nonce, le cardinal Bagni, que le pape doit prendre une bonne et forte résolution contre l'insolence de Borgia. « On dit, ajoute-t-il, qu'il est résolu d'envoier tous ces Mrs d'Espagne en leur résidence. Je croy qu'il fera fort bien, puisqu'en cela il ne fera rien qu'il ne puisse soustenir avec approbation de tout le monde[2]. » Déjà il avait déclaré à Bichi que le pape ne pouvait se dispenser de faire un exemple[3]. La conduite du cardinal Pazmany ne sera pas taxée moins sévèrement que celle de Borgia[4].

On ne tardera pas à s'apercevoir à la cour de France qu'on a caressé de vains espoirs. Si le chef de l'Église a refusé d'être sous la sujétion de la maison d'Autriche, ce n'est pas pour se placer sous la tutelle de la France. Assurément Urbain VIII agrée beaucoup les témoignages de sympathie qui lui sont venus du côté français : le cardinal François Barberini a chargé Bichi de témoigner de la satisfaction qu'a causée à Sa Sainteté la démarche du comte de Brassac[5]; le pape a écrit lui-même à Louis XIII et à Richelieu pour leur dire combien leurs démonstrations l'ont touché[6]. Il ne profite toutefois des relations amicales établies entre la curie et l'ambassade de France que pour solliciter de Richelieu une démarche qui permette au pontife de résister aux instances des Espagnols, dont la haine ne sera satisfaite, qu'au jour où l'excommunication frapperait le cardinal

1. Richelieu à Urbain VIII, 20 avril 1632 (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 284).
2. Richelieu à Bagni, 20 avril 1632 (*Ibid.*, 283).
3. Bichi à François Barberini, 9 avril 1632 (B. B. 8085, 57). Notons toutefois la remarque faite à Bichi par Richelieu, que le pape doit avoir égard au caractère d'ambassadeur que porte le cardinal Borgia ; le ministre de Louis XIII aurait seulement souhaité, s'il faut en croire le nonce, que le pape eût interdit au cardinal espagnol l'accès du consistoire.
4. Bichi à François Barberini, 26 mai 1632 (B. B. 8086, 54).
5. François Barberini à Bichi, 13 mars 1632 (B. B. 8115).
6. Le 29 mai 1632, François Barberini annonce à Bichi qu'il lui envoie un bref du pape au roi (B. B. 8115). Ce bref ne fut, en fait, envoyé que le surlendemain, comme on le voit par une autre lettre du cardinal neveu au nonce de France du 31 mai (*Ibid.*). Nous n'avons retrouvé aux Archives des Affaires Etrangeres que le bref d'Urbain VIII à Richelieu (A. E., *Rome*, 45. 144) ; il porte la date du 22 mai. On y lit entre autres choses : « Exploratum est Europae et coelo nos charitate semper sollicita nil intentatum reliquisse, quod esse possit opportunum praesentibus calamitatibus remedium ; commu-

allié des hérétiques [1]. Par l'intermédiaire du comte de Brassac, Urbain VIII prie le ministre de Louis XIII d'affirmer son dévouement à la cause du catholicisme dans une lettre, qu'il adresserait, soit au saint père, soit au cardinal François Barberini, soit même à l'ambassadeur de France. Fort de cette lettre, le pape pourrait répondre victorieusement à toutes les accusations espagnoles [2]. Mais que l'ambassadeur vienne, comme il le fait à la fin du mois de mai, entretenir le souverain pontife des préparatifs militaires que les Espagnols font à Naples contre la France, qu'il représente à Urbain VIII qu'il doit s'armer à son tour, le pape déclinera son invitation en répondant qu'il s'est toujours conduit en père : il n'a jamais donné, il ne donnera jamais à aucune puissance l'occasion de l'attaquer [3].

Les mesures de rigueur souhaitées à la cour de France ne sont pas prises. On se lasse d'attendre, on se dépite, on commence à parler de la faiblesse du pape et Urbain VIII est accusé de ne pas éprouver tout le ressentiment qu'il conviendrait d'avoir [4]. Richelieu ne désespère pas cependant de faire entrer le Saint-Siège dans l'orbite de sa politique, en obtenant d'Urbain VIII son adhésion à une ligue de princes italiens qui se

nis parentis fungentes officium, promereri semper conabimur tutelam Coelitum et beneuolentiam principum quorum saluti numquam desistimus famulari. Plane non committemus ut, in tanto nationum belligerantium tumultu, argui possimus opus Dei fecisse negligenter ».

Dès le 18 mai, le cardinal François Barberini avait chargé Bichi de remercier le roi au nom du pape (B. B. 8115).

1. Voir les lettres du comte de Brassac à Richelieu du 17 mars 1632 (A. E. *Rome*, 45, 83), de l'agent Remefort à Chavigny du 17 mars 1632 (*Ibid.*, 86).

2. Le comte de Brassac à Richelieu, 17 mars 1632 (*Ibid.*, 83). François Barberini fait plus : le 3 avril, il ordonne au nonce de lui adresser une lettre, qui serait datée du mois de janvier. Dans cette lettre, dont le texte aurait été au préalable concerté avec Richelieu, Bichi dirait qu'aux représentations faites au sujet des secours accordés aux hérétiques, le cardinal ministre a répondu qu'il se borne à aider le roi dans le gouvernement du royaume ; c'est Sa Majesté qui assume toute la charge des affaires extérieures. De cette manière, François Barberini voulait disculper Richelieu des accusations que portaient contre lui les Espagnols ; pour avoir un argument ad hominem à opposer à ces derniers, il suggérait à Bichi qu'on pourrait rappeler dans cette même lettre les traités de la maison d'Autriche avec le Danemarck, avec l'Angleterre, les conseils donnés autrefois par le cardinal de Granvelle. François Barberini avait recommandé à Bichi de brûler la lettre où il donnait de tels ordres : lui-même a négligé de détruire la minute que nous avons retrouvée à la Bibliothèque Vaticane (B. B. 8115).

3. François Barberini à Bichi, 31 mai 1632 (B. B. 8115).

4. Bouthillier au comte de Barrault, 1er juillet 1632 (B. N. 10759, 119). Cf. la lettre du même au même du 25 mai 1632 (*Ibid.*, 113).

conclurait avec le concours et sous le patronage de la France. Il compte pour parvenir à ses fins sur les bons offices de l'agent pontifical, Jules Mazarin.

Ce personnage qui avait déjà rendu à la France des services inappréciables, était parfaitement disposé à lui donner encore d'autres preuves de son dévouement. Il était arrivé à Paris le 2 avril [1], chargé de missions très diverses. Le Saint-Siège l'avait envoyé en apparence pour travailler à la réconciliation des membres de la famille royale [2]; en réalité, Mazarin devait débattre les conditions d'un accord au sujet de Pignerol [3], inviter Louis XIII à favoriser le rétablissement de la paix en Italie et protéger les catholiques d'Allemagne [4]; il devait surtout, et cette partie de sa mission était soigneusement tenue secrète, amener Louis XIII à entreprendre de concert avec le duc de Savoie la conquête de Genève [5]. Victor Amédée avait, en outre, chargé l'agent pontifical, à l'insu du Saint-Siège, de rechercher avec Richelieu et son propre ambassadeur, le comte de Druent, les meilleurs partis qu'il y aurait à prendre pour assurer la paix de la péninsule, de négocier enfin le traité définitif de cession de Pignerol [6]; dans la pensée du duc de Savoie, ce dernier traité serait lié à celui qui réglerait les conditions de l'entreprise dirigée contre Genève [7].

1. Mazarin à François Barberini, 3 avril 1632 (B. B. 8031, 175). Cf. Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 49.

2. François Barberini à Bichi, 10 septembre 1631 (B. B. 8114). Cf. Bazzoni, *op. cit.*, 45.

3. François Barberini à Mazarin, 20 décembre 1631 (B. B. 8030). Voir plus haut, p. 70.

4. Servien et Toiras à Richelieu, 4 février 1632 (A. E. *Piémont*, 21, 25).

5. Istruttione secreta al signor Giulio Mazarino per andare alla corte di Francia per il negotio di Ginevra. (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 45). Dans cette instruction, François Barberini recommande à Mazarin de garder le plus grand secret sur cette affaire : « Si giudica che a questo negotio convenga somma segretezza ». Il fait encore la même recommandation à l'agent pontifical dans sa lettre du 20 décembre 1631 (B. B. 8030).

6. Rott, *Richelieu et l'annexion projetée de Genève dans la Revue Historique*, t. CXIII, 1913, 44 et 46. Cf. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique*, etc., IV, 1re partie, 689-690.

7. Nous n'avons pas à dire ici les raisons pour lesquelles l'entreprise projetée contre Genève ne pût s'effectuer. M. Rott les a excellemment exposées dans le mémoire que nous venons de citer. Les conditions de la cession définitive de Pignerol à la France n'en furent pas moins discutées et arrêtées. Le 5 mai, furent jetées les bases du traité qui devait être conclu le 5 juillet 1632. Voir le texte du traité dans Du Mont, *Corps diplomatique*, VI, 1re partie, 38. Cf. Rott, *art. cit.*, 59.

Dès les premières conversations qu'il eut avec Mazarin, Richelieu lui insinua que de tous les moyens propres à assurer la paix de l'Italie, il n'en était pas de meilleur que la formation d'une ligue; c'est un de ceux qu'a préconisés le duc de Savoie, a-t-il eu soin d'ajouter [1]. Peu après, c'est aux deux ambassadeurs de Venise, à Soranzo qui arrive [2], à Contarini qui s'en va [3] que le cardinal découvre le même projet : il est indispensable, dit-il, que la République soit très étroitement unie à la France, aux ducs de Savoie et de Mantoue. Au commencement du mois de mai, Richelieu ne se contente plus d'émettre des vœux, de donner des conseils; il manifeste à Mazarin son intention d'entrer dans la voie des réalisations : il proposera aux princes italiens de former une ligue générale. Elle sera ouverte aux Espagnols et à quiconque consentirait à prendre les armes contre ceux qui voudraient troubler le repos de la péninsule. A plusieurs reprises, le ministre demande à l'agent d'Urbain VIII si son maître acceptera d'y adhérer [4]. Bientôt le nonce Bichi est à son tour saisi de ces projets; comme au mois de novembre précédent, il est tout d'abord invité à assister aux réunions où les conditions de la ligue seront discutées entre les représentants du roi et les agents des princes italiens. Si Richelieu souhaite que le diplomate pontifical soit présent, ce n'est pas, lui dit-il, dans la pensée de compromettre le pape; c'est uniquement pour lui donner une marque de confiance et lui montrer que le roi n'a d'autre dessein que de concourir avec les autres princes italiens à la défense de l'Italie et du Saint-Siège [5]. Puis, quand Bichi vient l'entretenir des dangers que Gustave-Adolphe fait courir à l'Italie, le ministre de Louis XIII lui réplique aussitôt qu'une ligue générale serait le boulevard le plus solide qu'on pût élever pour couvrir l'Italie contre une agression du roi de Suède [6]. Enfin, lorsque le nonce avise Richelieu de l'intention qu'ont les princes italiens de se liguer entre eux pour défendre la péninsule, le cardinal s'empresse d'applaudir à ce projet et de le ramener au

1. Mazarin à François Barberini, 10 avril 1632 (B. B. 8031, 178).
2. Soranzo et Contarini au Sénat, 20 avril 1632 (B. N. 1803, 96).
3. Mazarin à François Barberini, 9 mai 1632 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 54).
4. *Ibid.*
5. Bichi à François Barberini, 12 mai 1632 (B. B. 8086, 44).
6. Le même au même, 26 mai 1632 (*Ibid.*, 54).

sien propre. Le roi, déclare-t-il, est tout prêt à entrer dans une telle ligue ; les Espagnols doivent aussi y être admis; de cette manière le pape pourra en être le chef. Sa Majesté se soumettra à toutes les conditions qu'on lui proposera, pourvu qu'on ne lui demande pas de restituer Pignerol ; elle abandonnerait Casal contre des garanties, laisserait libres les passages des Grisons ; il faudrait seulement que le roi de Suède ne fût pas nommé dans le traité à cause des engagements antérieurs qui ont été contractés avec lui [1].

Mazarin est un trop fin diplomate pour défendre ouvertement auprès de sa cour le projet de ligue française. C'est au contraire du ton le plus désintéressé qu'il en parle au cardinal François Barberini [2]. Tous les arguments dont use le cardinal pour défendre son projet n'en sont pas moins exposés très fidèlement ; c'est, pour l'instant, la meilleure façon de favoriser les desseins de Richelieu. Mazarin les servira plus directement, quand il sera de retour dans la péninsule. Quelques jours après le dernier entretien du cardinal avec Bichi sur la question de la ligue, Mazarin a repris en effet la route de l'Italie [3]. Il a gagné d'abord Turin [4], où, conformément au désir du ministre de Louis XIII [5], il s'est employé avec l'agent français Servien à faire adhérer le duc de Savoie au projet de ligue [6], qui avait été expédié de la cour de France le 18 juin [7]. L'agent pontifical devait ensuite

1. Le même au même, 14 juin 1632 (*Ibid.*, 79).

2. « M'ha il cardinale domandato più volte se N. Sre sarebbe entrato in questa lega, écrit Mazarin à François Barberini le 9 mai. Gli ho risposto he la Stà Sua non haveva altro fine, che conservarsi neutrale in modo che nessuno con giusta occasione possa dolersene. » (BAZZONI, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 57).

3. Mazarin quitta la cour vers la fin juin. Le 17 juin, il a pris congé du roi et des ministres ; voir la lettre de Soranzo au Sénat du 17 juin 1632 (B. N. 1803, 199). Le 19 juin, le comte de Druent, l'ambassadeur du duc de Savoie, considère comme imminent le départ de Mazarin. Cf. ROTT, *Richelieu et l'annexion projetée de Genève*, 53, note 1.

4. Mazarin arrive à Turin à la fin juillet. Le duc de Savoie écrit, en effet, le 1er août 1632, au marquis de Pianezza, son ambassadeur à la cour impériale, que Mazarin est arrivé depuis quelques jours (A. E. *Piémont*, 21, 197). Cf. ROTT, *art. cit.*, 52, note 2.

5. Le 16 juin 1632, Richelieu charge Servien de rechercher avec Mazarin le moyen « d'acheminer au mieux qu'il se pourra » auprès du duc de Savoie, les affaires de Genève et celle de la ligue générale (A. E. *Piémont*, 20, 63).

6. Servien à Richelieu, 11 août 1632 (A. E. *Piémont*, 21, 204).

7. Richelieu à Servien, 18 juin 1632 (AVENEL, *Lettres et papiers d'État*, VII, 996). Le project de ligue est datée du 17 juin 1632 (A. E. *Piémont*, 21, 164).

partir pour Rome[1]; s'il ne s'y est pas rendu aussitôt[2], il a écrit au cardinal François Barberini le 31 août, pour lui manifester le désir qu'avait Richelieu de voir le pape concourir à la ligue générale et inviter les Espagnols à en faire partie ; cette fois, il ne s'est pas contenté d'exposer les projets du cardinal et de développer avec une visible complaisance les arguments apportés par le ministre de Louis XIII ; il s'est avancé jusqu'à dire sous quelle forme on pourrait, à son avis, demander au roi d'Espagne son adhésion[3].

Mais tous les efforts de Richelieu et ceux de son auxiliaire dévoué échouent devant la ferme résolution d'Urbain VIII de n'entrer dans aucune ligue qui le mettrait dans le cas de rompre un jour avec l'un ou l'autre prince catholique. Dès qu'il a été informé des nouvelles ouvertures françaises, le cardinal François Barberini a aussitôt dicté à Bichi et à Mazarin leurs réponses : le pape se refuse à toute alliance qui serait dirigée contre quiconque troublerait le repos de la péninsule ; il ne consentira qu'à une ligue qui se proposera de défendre l'Italie contre les attaques de Gustave-Adolphe ou de tout autre hérétique[4]. Le cardinal neveu ne fera jamais que confirmer ces premiers ordres[5].

Quels que soient les bons offices des uns, les mauvaises dispo-

1. Le 28 août 1632, Mazarin écrit à Richelieu qu'il part la semaine suivante pour Rome et il ajoute qu'il fera en sorte que « non potendo haver luogho (come vi è apparenza di credere) la legha generale per li fini che si riconoscono ne i Spagnuoli, si metta en pratica la particolare alla quale ho sempre creduto che havrebbe fatta scala la propositione dell'altra. » (A. E. *Piémont*, 21, 221). Le 5 juin, Mazarin avait reçu de François Barberini une lettre lui enjoignant de revenir à Rome « a dirittura » (B. B. 8031, 210).

2. Mazarin ne rentre à Rome que dans la seconde moitié du mois de novembre, le 19 novembre, s'il faut en croire l'agent français Remefort qui, le 21 novembre, écrit à Bouthillier : « M. Mazarin est enfin arrivé depuis deux jours » (A. E. *Rome*, 45, 263).

3. Mazarin à François Barberini, 31 août 1632 (A. E. *Piémont*, 21, 100, minute). Nous n'avons pas trouvé à la Bibliothèque Vaticane la lettre dont nous venons de signaler la minute.

4. François Barberini à Bichi, 5 juin 1632 (B. B. 8115) ; le même à Mazarin, 5 juin 1632 (B. B. 8031, 210).

5. Le même à Bichi, 20 juillet 1632 (B. B. 8115). D'après une lettre que l'ambassadeur de Venise à Rome, Contarini, adresse au Sénat le 27 novembre 1632, Mazarin aurait entretenu le pape de la ligue et aurait trouvé Sa Sainteté favorable à ce projet. L'ambassadeur n'en ajoute pas moins : « Io per me credo, che tutto finirà in discorso, perchè non veggo che qui si sia capace d'una tal risolutione » (A. V. Frari, *Roma*, 105, 489). Ce qui est certain, c'est que le pape n'adhéra pas à ce projet de ligue.

sitions des autres, Urbain VIII suit fidèlement la ligne de conduite qu'il s'est tracée : père commun, ainsi qu'il aime à se nommer, il veut se tenir en dehors de toutes les combinaisons qui l'entraîneraient à prendre les armes contre l'un ou l'autre de ses enfants.

VI

Dans le temps même où il refuse d'accéder à aucune des ligues que l'empereur, le roi d'Espagne ou le roi de France veulent former sous le fallacieux prétexte d'assurer la paix de l'Italie et celle de la chrétienté, Urbain VIII tente lui-même d'en organiser une pour mettre la péninsule à l'abri d'une invasion suédoise.

Après la victorieuse campagne qui a conduit Gustave-Adolphe jusqu'au Rhin, le pape a craint que le roi de Suède n'ait la pensée de descendre en Italie. Aussi s'est-il, dès ce moment, préoccupé d'unir tous les princes d'Italie et tous ceux qui ont des intérêts en deçà des monts, afin de pouvoir, le cas échéant, repousser l'envahisseur. De la proposition que lui a soumise l'ambassadeur impérial, le 5 février, de former une ligue offensive contre le roi de Suède, une ligue défensive contre quiconque troublerait la paix de la péninsule, Urbain VIII a retenu l'idée d'une ligue exclusivement défensive dirigée contre le roi de Suède [1]. Dès le 7 février, l'ambassadeur de Toscane est chargé par le pape de demander au grand duc ce qu'il pense d'une ligue dont le souverain pontife serait le chef et qui aurait pour

1. François Barberini à Bichi, 7 février 1632 (B. B. 8115). C'est parce que le pape songe à une ligue défensive, qu'il fait à la proposition de l'ambassadeur impérial un accueil tel, que celui-ci s'imagine voir pris en considération son projet de ligue. Le prince Savelli écrit en effet à l'empereur, le 7 février 1632 : « Quanto alla lega d'Italia (lega tra li prencipi catolici et interessati in Italia a diffesa della medesima Italia et offesa del Re di Suetia) mostrò (il papa), che il motivo piacesse, e sopra ciò restò anco di voler far riflessione, e mi disse, che io ne parlassi col cardinale Barberino, come feci, havendo ritrovato in lui l'istessi sentimenti, con essersi offerto di favorire il tutto con ogni spirito per l'effetto » (Schnitzer, *Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 259). Voir aussi la lettre de Niccolini à Cioli du 6 février 1632 (A. F. 3351).

objet unique de défendre la péninsule contre Gustave-Adolphe ; cette ligue comprendrait tous les princes italiens, notamment le duc de Savoie, la République de Venise, le roi d'Espagne en sa qualité de duc de Lombardie et de roi de Naples ; elle serait ouverte à tous les princes catholiques [1]. Comme Urbain VIII tient essentiellement à ce que Philippe IV adhère à cette ligue, le cardinal François Barberini commet, quelques jours plus tard, à l'ambassadeur toscan le soin de s'enquérir des dispositions du cardinal Borgia, de savoir si le représentant du roi d'Espagne a les pouvoirs nécessaires pour souscrire un tel traité d'alliance [2].

Le projet pontifical n'est pas tel qu'on s'y rallie sans hésitation. Le grand duc aurait préféré une ligue perpétuelle destinée à défendre l'Italie contre quiconque aurait troublé son repos [3]. N'avait-il pas lui-même fait faire des ouvertures en ce sens à Urbain VIII, au mois de novembre précédent [4] ? Son représentant à Rome a vu aussitôt combien il serait difficile de mettre sur pied une ligue dirigée exclusivement contre le roi de Suède, dont l'action s'arrêterait aux frontières d'Italie et que présiderait un pape qui passe pour être entièrement gagné à la cause française [5]. Le cardinal Borgia n'est pas non plus très enthousiaste d'une ligue qui se désintéresse de l'Allemagne et réserve au pape la première place ; il a commencé par déclarer qu'il n'a de pouvoirs que pour adhérer à une ligue qui serait dirigée contre tout perturbateur du repos en Italie [6]. Toutefois le grand duc consent à approuver le projet pontifical [7]; après en avoir conféré avec le prince Savelli et le duc Savelli, Borgia autorise l'ambassadeur toscan à répondre que le roi

1. Niccolini à Cioli, 7 février 1632 (A. F. 3351).

2. « Ha voluto il s. cardinale Barberini ch'io scopra non solo l'intentione dell' Emza. S. (Borgia) quanto al far entrar il re nella lega, come ancora se può trattar, o negoziare, e n'habbia gli ordini et le facoltà. » Niccolini à Cioli, 21 février 1632 (A. F. 3351).

3. Cioli à Niccolini, 17 février 1632 (A. F. 3523).

4. Niccolini à Cioli, 15 novembre 1631 (A. F. 3350).

5. Niccolini à Cioli, 8 et 15 février 1632 (A. F. 3351). Voir aussi les lettres du même au même des 21 et 27 février 1632 (*Ibid.*).

6. Niccolini à Cioli, 21 février 1632 (A. F. 3351). Cf. la lettre de François Barberini à Monti du 29 février 1632 (B. B. 8376, 74).

7. « Poichè S. B. stima per hora bastante il primo capo (une ligue dirigée uniquement contre le roi de Suède), a questo se potrà attendere, et V. E. ne parli o no, secondo ch'ella vedrà che si dica davero, perchè S. A. non vuole apparere autore di cosa che non possa havere effetto. » Cioli à Niccolini, 25 février 1632 (A. F. 3523). Ferdinand de Médicis ne se contente pas d'ap-

d'Espagne ne refusera pas de s'unir aux princes d'Italie pour défendre les intérêts de la religion contre les infidèles ; Niccolini proposera seulement au pape de faire jouir l'Allemagne du bénéfice de cette ligue, en lui accordant au moins des secours pécuniaires [1]. Devant le refus formel de la curie d'étendre le champ d'action de la ligue, Borgia promet à l'ambassadeur toscan qu'il demandera à sa cour les pouvoirs nécessaires pour traiter [2].

Aucune de ces réponses n'était décourageante. Si le pape ne presse pas davantage l'exécution de son projet, ce n'est pas à cause de la manifestation du cardinal Borgia au consistoire du 8 mars : Urbain VIII a déclaré à l'ambassadeur de Toscane qu'il n'en persévérerait pas moins dans ses desseins [3] ; ce n'est pas, non plus, à cause de la mésintelligence qui existe entre le Saint-Siège et la République de Venise : le différend qui s'est élevé entre le préfet de Rome et l'ambassadeur de la République prend fin précisément en ce moment [4]. Tout reste en suspens, parce que ni le pape, ni le grand duc ne veulent assumer la charge d'inviter les princes d'Italie à se confédérer. Urbain VIII allègue que sa qualité de père commun et de chef de l'Église le lui dé-

prouver le projet ; il propose de donner pour chef à la ligue pontificale Thaddée Barberini, le neveu d'Urbain VIII ; il se dit prêt à mettre à la disposition des alliés huit mille fantassins et cinq cents cavaliers (Cioli à Niccolini, 13 mars 1632, A. F. 3523).

1. « Habbiamo risoluto (Borgia et Niccolini) anche col consiglio del s. principe Savelli, da chi è stato antecedemente anche il s. card. Borgia, che s'accetti d'unirsi per interesse della religione contro agli infedeli in generale, ma perchè questa, come dicevo io, vuol esser conservata e difesa hora, principalmente in Germania, non bastando ridursi per questa a'confini d'Italia, s'è concertato ancora ch'io proponga, come da me, che per quel che possa importar l'interesse della Germania, si lasci d'entrar in imbarazzi di mandarci o sostentarci eserciti, come cosa assai remota e da partorire difficoltà e fastidi infiniti a lung'andare, ma vi si concorra da'collegati piuttosto con qualche assegnamento pecuniario, secondo le forze di ciascuno e secondo le convenzioni. » Niccolini à Cioli, 27 février 1632 (A. F. 3351).

Comme Borgia voit un très grave inconvénient à ce que le pape, à ses yeux entièrement gagné à la France, soit le chef de la ligue, il a dit à Niccolini, en l'absence du prince et du duc Savelli, que le grand duc pourrait former, en dehors d'Urbain VIII, une ligue avec le roi d'Espagne et quelques autres princes d'Italie contre quiconque troublerait le repos de la péninsule (*Ibid.*).

2. Niccolini à Cioli, 28 février 1632 (A. F. 3351). Nous ne savons si Borgia a tenu sa promesse ; nous n'avons, en tous cas, trouvé nulle trace de demande de pouvoirs dans sa correspondance avec sa cour.

3. Niccolini à Cioli, 13 mars 1632 (A. F. 3351).

4. Le même au même, 27 mars 1632 (A. F. 3351).

fend [1] ; Ferdinand de Médicis répond qu'il ne lui appartient pas de grouper les princes; ce rôle revient au chef de l'Eglise ; sans son autorité rien ne peut aboutir [2]. En vain l'ambassadeur de Toscane s'efforce-t-il pendant tout le mois de mars, de triompher de cette difficulté ; toujours il se heurte à l'inébranlable décision d'Urbain VIII de ne pas prendre l'initiative [3]. S'il ne va pas jusqu'à penser avec le cardinal Borgia que le pape adopte cette attitude pour ne pas mécontenter les Français [4], il en vient bientôt, de guerre lasse, à croire que ce projet de ligue n'est pas sérieux et a été mis en avant à seule fin de donner aux Impériaux une apparente satisfaction [5]. Aussi Niccolini conseille-t-il à sa cour d'attendre, pour pousser à fond cette affaire, l'issue des négociations qu'engageait alors le cardinal Pazmany [6].

Cependant le péril suédois devient plus pressant que jamais. Les propos tout à la fois plaisants et menaçants que le roi de Suède a tenus sur Rome au marquis de Brézé, ont ému le pape [7];

1. François Barberini à Bolognetti, nonce à Florence, 6 mars 1632 (B. B. 7310, 5). Cf. les lettres du même à Monti du 6 mars 1632 (B. B. 8376, 77), de Niccolini à Cioli des 28 février, 2 et 7 mars 1632 (A. F. 3351).

2. Cioli à Niccolini, 3 mars 1632 (A. F. 3523).

3. Voir les lettres de Niccolini à Cioli des 11, 27 et 31 mars 1632 (A. F. 3351). Le 31 mars Niccolini rapporte à Cioli un entretien qu'il a eu, au sujet de la ligue, avec Azzolini, le secrétaire du pape, et il dit : « Il papa poi dice di non voler pigliar sopra di se di trattare o chiamare i principi d'Italia a unirsi, ma ben verrà con loro nell'unione ; e perchè ho replicato questo esser officio suo proprio come padre universale et principe ecclesiastico, massime trattandosi d'interesse di religione, m'ha replicato haverlo cosi comandato S. Stà. »

4. Dès le commencement de mars, Borgia prétend que le pape ne veut pas de la ligue pour ne pas mécontenter les Français. « Borgia, écrit Niccolini à Cioli le 2 mars 1632, ha mostrato di maravigliarsi della risposta e della freddezza incontrata, e dice che proceda dal non voler disgustar i Francesi et, per conseguenza, dal non voler far niente » (A. F. 3351). Le 11 avril, Niccolini écrit encore à Cioli : «... persiste Borgia nel solito pensiero, che si dubiti di non disgustar il re di Francia et che questa sia la massima tutta in qualche si maneggia, pigliando per pretesto d'esclusione il non voler esser lei quella che essorti i potentati da collegarsi » (*Ibid.*).

5. Niccolini dit à Cioli le 11 avril, qu'il attribue le refus du pape d'inviter les princes à faire partie de la ligue « alla solita inconstanza o più tosto al contentarsi d'andar maneggiando queste cose, per mostrar di premer nell'interesse publico come per andar anco quietando le doglienze delli Imperiali per meno esser pressato, ma che in effetto non si voglia la conclusione o lo stabilimento de' capitolati, s'il mondo non rovina » (*Ibid.*).

6. Niccolini à Cioli, 11 avril 1632 (A. F. 3351).

7. François Barberini à Bichi, 13 mars 1632 (B. B. 8115). Le 7 février, Bichi avait écrit à François Barberini que Gustave-Adolphe avait dit au marquis de Brézé qu'il avait besoin d'aller à Rome pour y réformer les prêtres

l'inquiétude de la curie est à son comble, quand lui arrive le bruit que Gustave-Adolphe a obtenu des Grisons la faculté de traverser leurs vallées, qu'il a occupé déjà les places de Constance et de Lindau [1]. Pour Urbain VIII et son entourage, une invasion suédoise est imminente [2]; pour la repousser, non seulement le pape demande au roi de France d'agir auprès du roi de Suède [3], mais encore il fait de nouveaux efforts afin de coaliser les princes italiens contre le chef du luthéranisme. Tandis que son secrétaire Azzolini va, sur son ordre, reprendre la conversation sur le sujet de la ligue avec l'ambassadeur de Toscane [4], Urbain VIII exhorte le duc de Savoie à se prêter à la formation d'une confédération entre les princes italiens [5]. Il est difficile, à cette heure, de demander à la République de Venise son concours, car les contestations qui ont surgi à propos du port de Goro l'ont de nouveau brouillée avec le Saint-Siège; mais que le différend soit aplani comme il ne tarde pas à l'être, et la question de la ligue se pose aussitôt; elle est l'une de celles qu'aborde immédiatement Urbain VIII dans le premier entretien qu'il a, le 24 juillet, avec Contarini, l'ambassadeur que la République a envoyé à Rome pour renouer avec le souverain pontife [6]. Aux princes d'Italie, au roi d'Espagne qu'il entend

(B. B. 8084, 69). Le nonce faisait très probablement allusion à la réponse du roi de Suède au marquis de Brézé, qui le sollicitait de cesser de persécuter les ecclésiastiques. Que le pape prenne garde, avait-il dit, que Dieu ne le veuille aussi punir, comme il a déjà puni ces évêques. Voir la lettre du marquis de Brézé du 31 janvier 1632 (A. E. *Allemagne*, 8, 141).

1. Le 8 mai 1632, François Barberini écrit à Mazarin que d'après les bruits qui circulent, Gustave-Adolphe a à sa disposition les passages des Grisons (B. B. 8031, 198). Le 15 mai, le cardinal neveu avise le nonce de Suisse, Scotti, qu'après la venue de sa lettre du 23 avril (cette lettre a été déchiffrée le 13 mai) est arrivée la nouvelle de la prise de Lindau et de Constance (A. V. *Svizzera*, 23); cf. la lettre de François Barberini à Bichi du 15 mai 1632 (B. B. 8115). Ces deux nouvelles étaient fausses.

2. « La vicinanza del re di Svezia e i suoi progressi accrescano il timore a questa corte, et già alcuni dubitano che le sue truppe possino a quest'hora esser in Valtellina e forse più avanti verso lo stato di Milano..... Si crede che Svezia habbia a poter far un incursione in Italia senza lasciar i progressi di Germania. » Niccolini à Cioli, 6 mai 1632 (A. F. 3351). Cf. les lettres citées dans la note précédente.

3. François Barberini à Bichi, 15 mai 1632 (B. B. 8115).

4. Niccolini à Cioli, 15 mai 1632 (A. F. 3351).

5. Servien à Richelieu, 9 juin 1632 (A. E. *Piémont*, 21, 159). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 5 juin 1632 (A. F. 3351).

6. Contarini au Sénat, 24 juillet 1632 (A. V. Frari, *Roma*, 105, 33). Bühring (*Venedig, Gustav Adolph und Rohan*, 264) cite les passages les plus caractéristiques de cette dépêche. Notons qu'à cette date du 24 juillet, Conta-

toujours comprendre dans la ligue [1], le pape veut joindre les Suisses catholiques, auxquels il avait déjà songé au mois de février précédent [2]; les vallées suisses, qu'ils occupent sur le versant italien des Alpes, seront leurs titres à entrer dans cette confédération de princes italiens. Le 15 mai, le cardinal François Barberini charge le nonce de Suisse, Scotti, de disposer les cantons catholiques à adhérer à la ligue pontificale [3]. L'affaire

rini n'a pas encore été reçu officiellement ; il ne le sera que le 31 ; voir sa dépêche du 31 juillet 1632. (A. V. Frari, *Roma*, 105, 58). Tighetti, le secrétaire du cardinal François Barberini, est venu l'entretenir trois fois, entre le 24 et le 31 juillet, des bonnes dispositions du pape à l'égard de la République et de son désir de coopérer au bien de la péninsule.

1. Le 26 mai 1632, Cioli écrit à Niccolini : « Quanto alla lega, se S. Stà. stimorà espediente quella de' soli principi d'Italia senza mescolarsi gli estranei, questo forse sarà il modo da fare andare più considerati quelli che ci vorranno offendere : nè Francia, nè Spagna haveranno causa di dolersi che provediamo alla propria difesa » (A. F. 3323). Après avoir reçu cette lettre, Niccolini interroge Azzolini, le secrétaire du pape ; il en obtient cette réponse, qu'il ne répugne nullement à Sa Sainteté de comprendre les Espagnols dans la ligue ; elle ne voit pas comment on pourrait faire la ligue sans eux ; voir la lettre de Niccolini à Cioli du 5 juin 1532 (A. F. 3351). C'est donc à tort que M. Rott (*Histoire de la représentation diplomatique de la France*, IV, 1re partie, 640) écrit, sur la foi de dires vénitiens, qu'Urbain VIII voulait former la ligue à l'exclusion de l'Espagne.

2. Niccolini avait, en février, suggéré à Urbain VIII d'inviter l'archiduc Léopold, les Suisses et les Grisons à entrer dans cette ligue. « Ma, écrit-il le 7 février à Cioli, a S. Bne non parve di dover sottoporsi in paese così lontano dall'Italia al pericolo d'entrare per necessità in qualche giornata nelle largure dell'Alsatia, et considerò che quest'istesso si poteva far più tosto in paese de' Svizzeri fra quelle asprissime lor montagne, dove Svezia difficilmente potrebbe mantener la sua gente, e dove, con un esercito che di là mandassero i Pollachi e l'Imperatore, se li darebbe da pensare, e si metterebbe anche facilmente in mezzo con la sicura rovina delle cose sue, e che ella risolverebbe che così si facesse » (A. F. 3331). Pour donner suite à cette résolution du pape, François Barberini mande, le 7 février 1632, à Scotti, le nonce de Suisse, de détourner les Suisses de prêter l'oreille aux propositions insidieuses de Gustave-Adolphe et il ajoute : « appresso di lui (Gustave-Adolphe) sempre più valerebbono i cantoni eretici, il che più tosto deve far pensar cotesti signori a qualche altra unione con potentati cattolici, per ogni caso che il Gustavo pensasse di passar avanti anco verso Italia, si, per i nostri peccati, li succedessero avveniment prosperi in avenire, il che speriamo che debba accadere al contrario » (A. V. *Svizzera*, 23).

3. « Però ella ha necessità di mantener ben affetti, come ha fatto egregiamente sin hora con sua laude, cotesti sri cattolici verso questa Santa Sede per tutte quelle risolutioni alle quali potesse invitarci il tempo e le congiunture ; imperochè, se volesse farsi una lega de' prencipi d'Italia per difesa di questa provincia dallo Sueco et heretici suoi adherenti, molto a proposito sarebbe che anche cotesti signori vi entrassero, possedendo anch'essi qualche valle d'Italia, e potrebbe V. S., come per suo pensiero, farne diligentemente qualche motivo con alcuni de' principali, e sentire, e riferire diligentemente ; e riconoscendosi cotesti signori, come ella dice, burlati da Spagnuoli e da Francesi, haverà ella ottima opportunità di affettionarli tanto maggiormente alla Sede Apostolica. Ma ella non si vaglia di questo mezzo de' disgusti loro, ma

de la ligue est donc cette fois bien engagée, ainsi que le mande le cardinal neveu à Bichi et à Mazarin, le 5 juin [1].

C'est cependant à de nouveaux échecs que court la diplomatie pontificale. Le duc de Savoie n'a bien accueilli l'idée de la ligue, que parce qu'il espérait attirer le pape dans la confédération qu'il veut former avec la France pour assurer la paix de l'Italie [2]; du jour où Urbain VIII refusera d'accepter le projet français, il lui faudra renoncer à avoir le duc de Savoie comme allié. Aux ouvertures qui lui ont été faites le 24 juillet, l'ambassadeur de Venise a seulement répliqué que la République n'a pas cessé dans le passé de dépenser son argent, de répandre le sang de ses citoyens pour venir en aide au Saint-Siège ; elle continuera à le faire à l'avenir, Sa Sainteté peut en être sûre [3]. C'est là une réponse des plus vagues ; elle correspond bien aux vues du gouvernement vénitien, puisque celui-ci l'approuve entièrement et enjoint à son représentant de ne pas en sortir [4]. C'est en vain que, pour gagner la République, Urbain VIII règle au profit de cette dernière l'affaire du patriarcat d'Aquilée [5] ; Venise ne se montre pas plus empressée en faveur de la ligue pontificale qu'envers toute autre ligue ; elle est au fond trop jalouse de son repos pour se compromettre dans une confédération [6].

solo procuri di renderli favorevoli a noi, e lasci che loro, da per se, faccino li discorsi, e piglino per motivo di affettionarcisi le male sodisfationi che ricevono. » François Barberini à Scotti, 15 mai 1632 (A. V. *Svizzera*, 23).

1. François Barberini à Bichi, 5 juin 1632 (B. B. 8115) ; le même à Mazarin, 5 juin 1632 (B. B. 8031, 210 et A. E. *Rome*, 46, 88).

2. Servien à Richelieu, 9 juin 1632 (A. E. *Piémont*, 21, 159).

3. « Per quello riguarda alla preservatione d'Italia rimostrai il molto che la Republica in altri tempi havea contribuito d'opere, di denaro, di sangue de' medesimi cittadini per la salvezza della Sede Apostolica, che di tanto poteva la Stà Sua assicurarsi et che per infiammarla maggiormente a questo, doveva corrisponderle con le sue paterne gratie in conservatione de' suoi antichi privilegii, in augumento di nuovi favori a misura delle congionture, come che questo fosse il vero mezo d'obligarla e di mortificar insieme tutti quelli che mal volontieri la veggono unita con questa Santa Sede. » Contarini au Sénat, 24 juillet 1632 (BUEHRING *Venedig, Gustav Adolf und Rohan*, 265, note 1).

4. Deliberazioni de' Pregadi, 31 juillet 1632 (A. V. Frari, *Deliberazioni*, 62).

5. Par un bref du 25 septembre 1632, Urbain VIII met le coadjuteur, Marc Antoine Mocenigo, en possession du patriarcat d'Aquilée ; ainsi il passait outre à l'opposition de l'empereur, qui ne voulait pas qu'un vénitien eût ce patriarcat qui comprenait dans ses limites des terres sujettes à la maison d'Autriche. Voir BUEHRING, *Venedig, Gustav Adolph und Rohan*, 265.

6. Ajoutons que la République ne tarde pas à se brouiller à nouveau avec le Saint-Siège à propos du canal qu'elle prétend construire de Legnago, sur l'Adige, à Ostiglia, sur le Pô ; son but est d'aller en Lombardie sans avoir à passer sur le territoire de l'Etat pontifical ; le pape s'y oppose pour ne pas perdre le bénéfice des droits de passage qu'acquittaient jusque-là les Vénitiens.

Les Suisses ont mal accueilli les propositions que le nonce Scotti a eu la précaution de leur faire sous sa propre responsabilité [1]. Ceux qui ont des sympathies pour la France craignent de mécontenter Louis XIII, qui est l'allié de Gustave-Adolphe; ceux qui sont gagnés au roi d'Espagne demandent si Philippe IV fait partie de la coalition projetée et, comme le nonce n'est pas en état de satisfaire leur curiosité, ils ont peur de causer un préjudice à l'Espagne en adhérant à la ligue. Il en est plusieurs qui redoutent de fournir à leurs compatriotes protestants l'occasion de s'unir au roi de Suède; d'autres enfin allèguent qu'ils doivent respecter l'engagement qu'ils ont pris à l'égard de Gustave-Adolphe d'observer la neutralité [2]. Le représentant du Saint-Siège trouve bien à répondre à toutes ces difficultés [3]; mais, s'il a conçu quelque espoir de faire aboutir le projet pontifical après en avoir tout d'abord conféré avec les notables de Lucerne [4], il l'a perdu tout à fait, depuis qu'il s'est rencontré à la diète du 5 juin avec les représentants des autres cantons catholiques. Scotti continuera sans doute ses démarches pour se

1. Dans sa lettre du 4 juin 1632 à François Barberini, Scotti dit : « Ho, come da me, fatto motivo con alcuni principali » (A. V. *Svizzera*, 23); le 11 juin, il répétera : « havendo però a ciascuno di essi separatamente scoperto il negotio, come mio pensiero » (*Ibid.*).

2. «... alcuni adducevano non potersi far niente senza vedersi li capitoli, senza esser invitati, e gli adherenti a Francia, senza sapersi la volontà di S. M[tà] Christ[ma], quelli a Spagna, di non pregiudicare agl'interessi loro con il re Cattolico; li politici poi maggiori, haver promesso la neutralità allo Sueco, cioè di non dar passo ad alcuno e, non confederandosi seco, non confederarsi con altri, e cose simili ; alle quali è bisognato farli tutte le sue repliche, cioè, che circa la neutralità, maggiore non potrebbero mantenerla che con detta lega, quale non sarebbe senon a difesa propria e non ad offesa di alcuno, e più neutrale principe non trovarsi di N[ro] Sig[re], al quale però conveniva difendere il proprio stato e nell'istesso tempo continuare con gusto di tutti gli uffitii alla pace et unione tra principi cattolici ; che ne Franzesi, ne Spagnuoli potrebbono dolersi di difendere il loro paese, anzi haver ciascheduno gusto che si mantenghino nella loro libertà, e più di tutti Sua Beatitudine che tanto gli ama. » Scotti à François Barberini, 11 juin 1632 (A. V. *Svizzera*, 23). Cf. la lettre du même au même du 4 juin 1632 (*Ibid.*). Dans ses lettres des 25 juin et 2 juillet 1632, Scotti avise François Barberini que les Suisses songent à demander de l'argent (*Ibid.*).

3. Scotti à François Barberini, 11 juin 1632 (*Ibid.*). Cf. Rott. *Histoire de la représentation diplomatique de la France*, IV, 1re partie, 640.

4. « Tali repliche, écrit Scotti à François Barberini le 4 juin 1632, gli hanno resi assai capaci et in modo che da quello vado scoprendo, quando si venisse alle strette, il negotio sarebbe per riuscire, con quel riguardo però, che V. E. pensa della loro riputatione, cioè d'esserne ricercati, havendone essi tirato molto » (A. V. *Svizzera*, 23).

conformer aux instructions qui lui ont été envoyées[1]; mais il insinuera au cardinal François Barberini qu'il serait préférable de renoncer à vouloir comprendre les Suisses dans la ligue[2]. Cet avis sera entendu à la curie[3]; il en sera surtout tenu compte, quand le cardinal Borgia, le marquis de Castel Rodrigo seront venus se plaindre soit au pape, soit au cardinal François Barberini, de ce que les Suisses ont été invités à s'unir aux princes d'Italie, à l'insu du roi d'Espagne et de ses représentants[4]. L'ambassadeur de Philippe IV dans les cantons suisses, Casati, le gouverneur de Milan, le duc de Feria, les agents de l'Espagne à Rome ont en effet découvert, dans les démarches du nonce de Suisse, le dessein caché du pape d'enlever à la maison d'Autriche la libre disposition des passages qui mettent en communication l'Italie et l'Allemagne[5]. Le bruit se répand à ce même moment

1. Nous savons que Scotti a continué à agir, par sa lettre du 25 juin à François Barberini (A. V. *Svizzera*, 23) et par la lettre de Casati, l'agent du roi d'Espagne en Suisse, au duc de Feria du 19 juillet 1632 (A. S. 3337).

2. « Starò però attendendo quello anderanno discorrendo fra loro et insieme li comandi di V. E.; alla quale parmi humilmente di rappresentare che, stando questi cantoni tanto uniti insieme et accordati di fresco a voler difendersi et impedire allo Sueco ogni progresso più oltre verso l'Elvetia, et in conseguenza in Italia, et havendo in Bada dal duca di Roano havuta intentione che per Grisoni esso non permetterà che passi, et indiferentemente tutti questi de' cantoni cattolici siano dispostissimi, mentre venisse il bisogno, ad accorrere in difesa dello Stato Ecclesiastico e Sede Apostolica, che in ciò esaggerano esser prontissimi, quando anco essi non potessero accordarsi a entrar nella lega d'Italia, non si verrebbe a disvantaggiarsi in cosa alcuna, anzi, per esser questi tanto interessati che non farebbero alcuna risolutione senza poter sperare con denaro emolumenti da Sua Beat[ne], si verrebbe ad avanzare ogni spesa et in istesso tempo la Stà Sua haverebbe mostrato di stimarli, quando li havesse invitati a detta lega, ne si potrebbero mai dolere d'esser stati lasciati a dietro. E per questo, se V. E. con la sua prudenza stimerà bene che io habbia il breve con le istruttioni da valermene secondo il bisogno, tempo et avantaggio della Sede Apostolica, mi rimetto humilmente all'istessa, dicendole che, se la difficoltà puol'essere nei protestanti, a'quali però, per il capo di veder i cattolici più fuori delle mani de'Spagnuoli, non dovrebbe esser discara la lega, maggior forsi sarà degl'interessi spagnuoli, che si opporranno, non potendoli piacere che questa provincia si metta in termine di non portar il peso di qualche servitù in che aspirano tenerla. » Scotti à François Barberini, 11 juin 1632 (A. V. *Svizzera*, 23).

3. « Ella dunque non prema più oltre, fin che non li venisse nuovo ordine », répond François Barberini, le 3 juillet, à la lettre de Scotti du 11 juin 1632 (*Ibid.*).

4. Castel Rodrigo à Olivarès, 17 juillet 1632 (A. S. 2996, 176). Cf. les lettres de Niccolini à Cioli du 17 juillet 1632 (A. F. 3352), du duc de Feria à Philippe IV du 22 août 1632 (A. S. 3337).

5. Voir les lettres de Casati au duc de Feria des 29 juin et 19 juillet 1632 (A. S. 3337), de Castel Rodrigo à Olivarès du 17 juillet 1632 (A. S. 2996, 176), de Diego de Saiavedra à Olivarès du 30 juillet 1632 (*Ibid.*, 175).

qu'une ligue secrète a été formée entre le Saint-Siège, le roi de France et la République de Venise [1]. Comment douter des intrigues nouées en Suisse par la curie ? En vain Urbain VIII et son neveu s'efforcent-ils de diminuer la portée des efforts du nonce [2]. La ligue qu'on voulait ouvrir aux Suisses, n'est-ce pas celle-là même dont il est question depuis si longtemps, et dont le projet a été soumis au cardinal Borgia ? Il ne s'agit que de mettre l'Italie à l'abri d'une invasion suédoise ; la coalition ne doit nullement se former en dehors de l'Espagne [3]. En vain le résident de Toscane se rend-il auprès de Borgia pour lui confirmer les déclarations de la curie [4] ; le grand duc, son maître, justifie inutilement auprès du duc de Feria la conduite du pape [5]. Rien ne peut dissiper les soupçons [6] et Urbain VIII se voit con-

1. Voir les lettres de François Barberini à Rocci du 26 juin 1632 (B. B. 7064, 43), de Monti à François Barberini du 24 juin 1632 (B. B. 8362, 54). Cf. les Avvisi di Roma du 7 août 1631 (A. E. *Rome*. 46, 226).

2. Castel Rodrigo à Olivarès, 17 juillet 1632 (A. S. 2996, 176). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 31 juillet 1632 (A. F. 3351).

3. Voir les lettres citées à la note précédente et celle du duc de Feria a Philippe IV du 22 août 1632 (A. S. 3337). Pour prouver au roi d'Espagne la déloyauté de la curie, le gouverneur de Milan insiste beaucoup sur ce fait : tandis que le pape répond à Borgia que la ligue en question n'est autre que celle dont il a parlé à propos des demandes du cardinal Pazmany, François Barberini dit au marquis de Castel Rodrigo que ce projet de ligue est issu des propositions faites, au début de l'année, par le cardinal Borgia et le prince Savelli. D'après tout ce que nous avons dit, on voit que la contradiction relevée par le gouverneur de Milan n'existe pas.

Il est impossible de croire qu'Urbain VIII ait voulu faire cette ligue en dehors de l'Espagne. Le 26 juin 1632, François Barberini écrit à Scotti : « è vero che la detta lega si farebbe a tempo per i correnti bisogni e sarebbe utile a tutti, particolarmente a quelli che posseggono in Italia et anco all'Imperio, che vi ha i suoi feudi *e già S. Mtà Ces. e gli altri sanno il motivo fatto di questo negotio* » (A. V. *Svizzera*, 23). Au reste, nulle part nous ne voyons qu'Urbain VIII ait demandé le secret.

Niccolini, le représentant du grand duc, qui ne peut être soupçonné d'être mal intentionné pour l'Espagne, atteste, le 17 juillet 1632, que le pape n'a pu songer à faire une ligue en dehors de l'Espagne : « Che il papa poi tratti di lega senza includervi li stati del re, io non lo credo perchè Sua Stà altre volte ha mostrato di conoscer le difficoltà che si possono includer, et io lo significai di nuovo a V. V. S. S., poco più d'un mese fa. Vero è che Sua Stà poteva participar quel che andava maneggiando, perchè non s'havesse a entrar in sospetti o diffidenze, ma questo è natura di questi signori » (A. F. 3352).

4. Niccolini à Cioli, 17 juillet 1632 (A. F. 3352).

5. Voir les lettres de Niccolini à Cioli du 8 août 1632 (A. F. 3352), de François Barberini à Monti du 16 octobre 1632 (B. B. 8378, 49).

6. « El cardl Borja y el Ms de Castel Rodrigo respondieron refiriendo las diligencias que avian hecho el cardl con Su Santd, y el Marques con el cardl Francesco Barberino ; y assi las respuestas que han dado, como el orden y forma con que se ha guiado este negocio, descubren bien la intencion que en el se ha tenido, que ha sido de quitar a Md y su casa los passos de Esguizaros,

traint de renoncer à son projet[1]. Au reste l'Espagne jouit de trop de crédit auprès des cantons suisses catholiques pour qu'il soit possible de les amener à conclure un traité qu'elle désapprouve ; les démarches de Casati ont, sans aucun doute, enlevé aux Suisses tout désir de répondre à l'invitation du Saint-Siège[2].

C'est donc à un échec complet qu'aboutit le projet de ligue pontificale.

VII

Tout en se préoccupant de préserver l'Italie d'une invasion suédoise, le souverain pontife ne se désintéresse pas du sort de l'Allemagne, et c'est avec la plus vive sympathie qu'il suit les efforts des catholiques contre les hérétiques[3]. Au lendemain de la conquête de la Bavière par Gustave-Adolphe, il n'a pas hésité à accorder tous les secours spirituels et temporels que lui a demandés Crivelli, l'agent de Maximilien[4]. Sur ses ordres, le Saint-Sacrement a été exposé le 6 juin, dimanche de la Trinité, et les deux jours suivants en l'église de Sainte-Marie-la-Victoire; une indulgence plénière a été concédée aux fidèles qui pren-

para ympedir la comunicazion que se podia tener de Italia en Alemania por ellos, y cerrarlos todos ultimamente con las diligencias de Franzeses en Grisones y acometimiento de unos y otros en la Baltelina. » Le duc de Feria à Philippe IV, 22 août 1632 (A. S. 3337).

1. François Barberini à Monti, 18 septembre (B. B. 8378, 17), 16 octobre 1632 (*Ibid.*, 49). Dans cette dernière lettre le cardinal neveu écrit : « Non si seguitó poi questa pratica, perchè erano cominciate a insorgere l'accennate sospettioni. »

2. Le duc de Feria à Philippe IV, 23 septembre 1632 (A. S. 3337). Cf. ROTT. *Histoire de la représentation diplomatique de la France*, IV, 1re partie, 642. Le duc de Feria exagère toutefois, quand il dit que c'est à la suite de l'intervention de Casati, que le nonce Scotti a cessé de négocier la ligue. Scotti n'a fait que suivre les ordres de sa cour que nous avons signalés.

3. Ne voyons-nous pas Urbain VIII charger Crivelli, l'agent du duc de Bavière, de demander à Maximilien d'informer très exactement la curie de tous les événements importants ? Voir les lettres de Crivelli à Gigli des 5 et 26 juin 1632 (SCHNITZER, *Zur Politik des heiligen Stuhles.*, 236).

4. « Ho fatto grand'istanza a N. S. et al s. card. Barberino d'aiuti spirituali e temporali per li bisogni di Germania. Intorno a primi non si manca sicuramente, anzi si farà qualcosa particolare per S. A. S. propostagli da me. Intorno alli secondi n'ho riportato bonissima intentione dall'uno e l'altro... » Crivelli à Gigli, 29 mai 1632 (*Ibid.*, 234).

draient part à ces prières des quarante heures et prieraient à l'intention des catholiques d'Allemagne. Urbain VIII s'est rendu lui-même dans cette église le troisième jour, accompagné de beaucoup de cardinaux et y a célébré le saint sacrifice de la messe[1]. Des cent trente mille thalers que le nonce extraordinaire Grimaldi porte en Allemagne, cinquante mille sont réservés à la Ligue[2] et le pape a manifesté à son représentant le désir de voir cette somme mise au plus tôt à la disposition du duc de Bavière[3]. Peu après, de nouvelles prières publiques ont encore été ordonnées pour obtenir le succès des armes catholiques en Allemagne. Le 25 juillet, Urbain est allé à l'église des Capucins et y a publié une indulgence plénière pour ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, viendraient y prier pour les besoins de l'Église, pour l'extirpation des hérésies et la victoire des catholiques[4]. Bien qu'il ait eu à subir beaucoup d'affronts de la part

1. Crivelli à Gigli, 4 et 12 juin 1632 (*Ibid.*, 235). Cf. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 65, et la lettre de François Barberini à Rocci du 5 juin 1632 (B. B. 6224). Maximilien sut gré au pape de cette démonstration. Le 9 juillet 1632, il écrit du camp de Neumark à François Barberini : « È proprio della pietà di S. Beatitudine l'affetto con ch'ella compatisce i moderni travagli della Germania e miei in particolare, et il fervore con che le racommanda e fa racommandare a Dio, com'è avvenuto nel porre l'oratione delle 40 hore et celebrar Lei di persona alla Madonna della Vittoria ; onde io me gli ne chiamo tenuto di singolarissimo obligo, et ardisco pregare Vostra Eminenza che in nome mio si compiaccia baciargliene i santissimi piedi et certificarla dell'ossequentissima devotione con che sempre sono per riverirla » (B. B. 6709, 33). Le 2 juillet, Maximilien avait chargé son représentant à Rome de remercier le pape dans des termes où nous ne découvrons pas l'ironie que Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 66) veut y voir. L'électeur disait : « Fra tanto renderà, da parte mia, gratie a S. Stà per la paterna et benignissima dimostratione, che s'è degnata fare per il sentimento, che ha delli danni di miei stati, che sono veramente testimonii infallibili della benignità, con la quale honora la divota et obligata servitù mia. »

2. Crivelli à Gigli, 4 et 12 juin 1632 (Schnitzer, *Zur Politik des heiligen Stuhles*, etc., 235) ; François Barberini à Grimaldi, 5 juin 1632 (B. B. 7077, 1). Cf. les lettres du même au même des 17 juillet (*Ibid.*, 4) et 4 septembre 1632 (*Ibid.*, 11).

3. Comme le nonce extraordinaire, Grimaldi, n'avait pas, à son arrivée à Vienne, trouvé l'agent du duc de Bavière, il n'avait pu remettre aussitôt la somme concédée ; voir sa lettre à François Barberini du 3 juillet 1632 (B. B. 6978, 14). Au mois d'août, il vit arriver à la cour un agent bavarois, mais il ne crut pas pouvoir lui remettre le subside pontifical ; voir sa lettre à François Barberini du 14 août 1632 (*Ibid.*, 76). Cet agent bavarois n'en apprécia pas moins beaucoup le secours annoncé. Ignorant tout cela, Crivelli s'était plaint du retard apporté par le nonce à payer le subside ; il l'avait attribué à de secrètes intrigues des Espagnols (Crivelli à Gigli, 31 juillet 1632, Schnitzer, *op. cit.*, 235).

4. « Il papa è stato di persona alla chiesa de' padri capuccini questa mattina e

des représentants de la maison d'Autriche, le souverain pontife prend sa part de tous les succès, de tous les revers qui surviennent aux Habsbourg. A la nouvelle de la reprise de Prague par Waldstein (25 mai), nouvelle qu'il apprend le 15 juin, Urbain VIII manifeste aussitôt la joie la plus sincère et le 16 juin, il se rend à l'Anima, l'église nationale des Allemands, pour y assister au Te Deum d'actions de grâces[1]; bien qu'il souffre d'un violent accès de goutte, il tient à célébrer lui-même la messe[2]. Des brefs, en date du 26 juin, viennent bientôt apporter à l'empereur et à son général Waldstein les chaudes félicitations du pape et leur exprimer l'espoir d'un prochain et complet triomphe[3]. L'échec du roi de Suède auprès de Zindorf (10 septembre) cause à Urbain VIII la plus grande satisfaction; il y voit, en effet, un signe avant-coureur de la victoire définitive; le cardinal François Barberini déclare, rayonnant de joie, qu'« avec le secours de Dieu l'empereur ne tardera pas à donner la paix

vi ha posta l'indulgenza plenaria a tutti quelli che, confessati e communicati, pregheranno per i presenti bisogni della santa Chiesa, per l'estirpatione de gl'eretici e per i buoni progressi de' cattolici. » Niccolini à Cioli, 25 juillet 1632 (A. F. 3352). Cf. la lettre de François Barberini à Rocci du 24 juillet 1632 (B. B. 7064, 48). On sait que cette église, qui se trouve sur la place appelée aujourd'hui la place Barberini, a beaucoup bénéficié des largesses des Barberini ; on y voit la tombe du cardinal de Saint-Onuphre.

1. Niccolini à Cioli, 15 juin 1632 (A. F. 3351). « Sua Santità gode particolarmente, dit Niccolini, che la fazione seguisse il giorno di San Urbano (25 mai). » Voir les lettres de François Barberini à Rocci du 19 juin 1632 (B. B. 6224 et 7064, 41). Cf. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 70 ; Schmidlin, *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom S. Maria dell'Anima*, 457.

2. « Il papa, contuttochè si trovi tuttavia con qualche travaglio nel piede destro e nel ginocchio, si trasferì mercoledì mattina alla chiesa dell'Anima per render gracie di prosperi successi delle cose di cattolici in Germania, e vi celebrò messa bassa a questo effetto, essendo, all'andare et al ritorno, andato in sedia et per chiesa, mentre era a piedi, appoggiatosi. » Niccolini à Cioli, 18 juin 1632 (A. F. 3351).

3. Urbain VIII disait à Ferdinand II : « Triumphale illud uexillum, quod in Pragensi arce uictores tui milites erexerunt, fiat auspicium perfecti triumphi, qui profligati septentrionis manubiis templa et propugnacula exornet Maiestatis Tuae » (Ehses, *Papst Urban VIII und Gustav-Adolf*, dans le *Historisches Jahrbuch*, 1895, 339). Le pape écrivait à Waldstein : « Haec uictoria, quae noui belli rudimentum fuit, habetur perfecti triumphi auspicium. Benedicimus tibi, nobilis uir, cupientes ductu nobilitatis tuae Germaniam calamitate et formidine liberari. Triumphabis in benedictionibus ecclesiae, et fortitudinem tanti ducis esse hastam fulgurantis coeli fatebitur Europa » (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 148). Ce bref, auquel Gregorovius donne la date du 15 juin, porte celle du 26 juin dans les registres d'Urbain VIII (B. B. 2202, 107).

au monde [1] ». Par contre, Urbain VIII fut très affecté des défaites que les Espagnols essuyèrent dans les Pays-Bas [2].

Mais quelque preuve qu'il donne de l'intérêt qu'il porte aux Habsbourg, le pape est toujours l'objet des pires soupçons de l'Espagne. N'ayant aucune confiance dans ce chef de l'Église qui refuse de lier sa politique à celle de leur souverain, les agents espagnols lui prêtent les plus détestables desseins. Qu'Urbain VIII lève des troupes pour être en mesure de repousser l'attaque dont l'a menacé le vice-roi de Naples au lendemain de la protestation de Borgia [3], qu'il renforce les postes de l'État temporel dans les Marches et dans les Abruzzes à la nouvelle d'une prochaine incursion des Turcs dans l'Adriatique [4], le comte de Monterey se plaint très vivement des armements du pape et à Rome, le cardinal Borgia et le marquis de Castel Rodrigo font écho à ses doléances [5]. Tous ceux qui appartiennent à la faction d'Espagne sont convaincus qu'Urbain VIII a partie liée avec la France, qu'il ne songe à rien moins qu'à attaquer, d'accord avec elle, le roi d'Espagne en Italie. Certains vont même jusqu'à dire que le pape s'est entendu avec Louis XIII et le duc de Savoie pour partager avec eux les possessions espagnoles dans la péninsule : le Milanais reviendrait au duc de Savoie, le royaume de Naples au roi de France ; la Sicile serait dévolue à Thaddée Barberini, le neveu du souverain pontife [6]. La divulgation tant des pourparlers engagés avec les Suisses catholiques en vue de former une ligue défensive [7], que

1. François Barberini à Grimaldi, 2 octobre 1632 (B. B. 7077, 19). Voir la lettre de l'auditeur de rote, Motman, à Ferdinand II du 2 octobre où il est dit : « Eminentissimus D. Card[lis] Barberinus prae se tulit, hoc nuntio intellecto, non uulgarem hilaritatem, pro ea quam in C. M[tis] V. pietate incomparabili ac summa uirtute habet fiducia, professusque est se nullo modo dubitare, quin M. V. suffragante diuinae uirtutis dextera tandem orbi quietem ac almam pacem sit redditura » (SCHNITZER, *Zur Politik des heil. Stuhles*, etc., 236).

2. François Barberini à Monti, 7 août (B. B. 8377, 114), 18 et 25 septembre 1632 (B. B. 8378, 20 et 22).

3. Voir plus haut, p. 138.

4. François Barberini à Monti, 28 août (B. B. 8377, 138), 4 septembre 1632 (B. B. 8378, 1).

5. Le même au même, 3 juillet (B. B. 8377, 60), 16 octobre (B. B. 8378, 52), 6 novembre 1632 (*Ibid.*, 81). Cf. la lettre de Castel Rodrigo à Olivarès du 25 septembre 1632 (A. S. 2996, 222).

6. François Barberini à Monti, 6 novembre 1632 (B. B. 8378, 81). Cf. la lettre de Borgia au comte de Monterey du 26 octobre 1632 (A. S. 2997, 90).

7. Voir plus haut, p. 192.

du rôle joué par Mazarin dans la négociation qui aboutit à la rétrocession de Pignerol à la France[1] ne peut que confirmer les Espagnols dans leur conviction que le pape poursuit la ruine de la puissance espagnole en Italie. Don Diego de Saiavedra, un des intimes du cardinal Borgia, prétend même qu'Urbain VIII se propose aussi d'abattre la maison d'Autriche en Allemagne, qu'à cet effet il soutient les rois de Suède et de France, traite secrètement avec le duc de Bavière et Waldstein, le général en chef des forces impériales[2]. Toutes ces accusations vont échauffer les esprits à Madrid[3], les excitent plus que jamais contre le Saint-Siège. Le roi et ses conseillers n'en seront que moins disposés à régler pacifiquement le différend provoqué par l'attitude du cardinal Borgia.

1. Le 30 juillet 1632, Saiavedra écrit à Olivarès : « E savido de original que no recive duda, que Mazarini ajusto con el duque de Saboia la entrega de Pinarolo, y que passo luego a Francia a dar la nueva d'esta negociacion, que fue quando aquel rey hizo con el muchas demostraciones poniendole en su carrozza, de suerte que no fue fuerza, como dio a entender el duque a los ministros de Su Magd, sino trato, y es de creer que este fue con gran seguridad de mayores aumentos de estados, junto pues este aviso con lo que agora se descubre de la lega que trata el nuncio en Esguizaros, y que una y otra es negociacion de ministros de Su Bd facilmente se conoziera el intento » (A. S. 2996, 175) ; cf. la lettre de Castel Rodrigo à Olivarès du 31 juillet 1632 (A. S. 2996, 179). Le duc de Feria a, de son côté, averti le roi d'Espagne par la lettre qu'il lui a adressée le 21 juin 1632 ; voir la lettre de Philippe IV à Castel Rodrigo du 10 octobre 1632 (A. S. 3147).

A Castel Rodrigo, qui s'est plaint du rôle joué par Mazarin dans l'affaire de Pignerol, le pape a répondu qu'il fallait attendre le retour de l'agent pontifical, pour savoir ce qu'il en était ; voir la lettre de François Barberini à Monti du 25 septembre 1632 (B. B. 8378, 22).

2. « Ya aqui tienen por cierto que volvera sobre si el Imperio, sin que baste contra el la fuerza del rey de Suecia, ni las assistencias de Francia, y en esta conformidad caminan las negociaciones oy mas peligrosas que antes, porque temen mas al emperador que al Sueco, y si fomentavan a este y se alegravan de sus buenos sucesos ora, porque fuesse instrumento para deshazer la casa de Austria, y que despues el mismo curso de sus vitorias y las opresiones de Alemania obligarian a echallo de si, llamando y introduciendo en el Imperio las armas de Francia. Este, Señor, a sido el discurso ; creame V. Exa que no es juicio temerario, y que con el tiempo lo hallara cierto V. Exa, y por lo que puede suceder, procuran aqui tener muy gratos a Babiera y a Bolcstain con negociaciones secretas. » Diego Saiavedra à Olivarès, 24 juillet 1632 (A. S. 2995, 173).

3. Monti écrit, notamment le 25 septembre, à François Barberini qu'on est très excité à Madrid contre le Saint-Siège, à cause des lettres qui viennent de Rome (B. B. 8363, 71). Font surtout scandale les révélations concernant le rôle joué par Mazarin dans l'affaire de Pignerol. Olivarès fait sur ce point de très énergiques représentations au nonce et réclame un châtiment exemplaire pour le coupable. Voir les lettres de Campeggi à François Barberini du 11 septembre 1632 (B. B. 8394, 25), de Monti au même du 9 octobre 1632 (B. B. 8364, 10). Le 10 octobre 1632, Philippe IV charge Castel Rodrigo et Borgia de « representar a S. Bne en mi nombre, por el modo que pareciere mejor,

Cette querelle a été envenimée encore par les résolutions que Philippe IV a prises pour soutenir l'auteur de la protestation du 8 mars. Alors qu'Urbain VIII demandait réparation de l'injure, qu'il exigeait pour première satisfaction le rappel de celui qui l'avait outragé devant le Sacré Collège, le roi a couvert Borgia de son approbation ; il ne s'est pas contenté de le maintenir à Rome, il en a fait son ambassadeur ordinaire. Le pape, qui vient de montrer, à propos du cardinal Pazmany, combien il lui répugne que des membres du Sacré Collège soient revêtus d'un tel titre, ne peut qu'être très froissé d'une telle décision [1]. Cet affront lui est d'autant plus sensible que tout d'abord, en voyant arriver à Rome le marquis de Castel Rodrigo, il s'était cru déjà délivré de la présence du coupable [2]. Ce qui exaspère Urbain VIII, c'est l'insolence avec laquelle le cardinal espagnol se targue de son nouveau titre, l'air triomphateur qu'il se donne, dès qu'il est informé des résolutions prises à Madrid [3]. Sans les rendre entièrement publiques Borgia en a révélé assez pour que tout Rome sache qu'elles sont à son avantage : il a montré la lettre du roi d'Espagne à des confidents et aussitôt toute la ville a su qu'elle était « très belle », qu'elle approuvait entièrement la manifestation du 8 mars, qu'elle était pleine de promesses pour les cardinaux qui avaient soutenu la cause de l'Espagne [4].

el justo sentimentio que tengo, de que se hagan semejantes officios de parte de Su S^d en cosa de tan grande inconveniente, y que espero que Su S^d no dara lugar a esto sino que antes pondra el remedio necessario » (A. S. 3147). Ce fut, après avoir entendu Mazarin, que François Barberini écrivit à Monti, le 27 novembre 1632, que tout ce qui avait été dit était faux : tout avait été inventé par ceux qui voulaient brouiller le roi d'Espagne et le pape (B. B. 8378, 108).

1. « Si sente che il papa habbia sentito acramente le risolutioni di Spagna in proposito di questi ambasciatori, perchè non solo vien dichiarato in questa maniera che Borgia habbia fatto bene, ma che si voglia disgustar apertamente Sua Santità col necessitarla a negoziar con ch'è seco in manifesta rottura, e per tanto più duro quanto che Sua Eminenza vien dichiarata ambasciatore ordinario, appunto quando S. Stà haveva dichiarato, in proposito di Pazmany, che a i cardinali non competesse questo titolo. » Niccolini à Cioli, 30 mai 1632 (A. F. 3351); cf. la lettre de François Barberini à Monti du 29 mai 1632 (B. B. 8377, 27). Dans cette dernière lettre, le nonce est chargé de faire comprendre à Philippe IV et à son ministre Olivarès, que Borgia ne peut être ambassadeur auprès du Saint-Siège parce qu'il est cardinal et parce qu'il a encouru le mécontentement du pape. Voir aussi la lettre du même au même du 12 juin 1632 (*Ibid.*, 31).

2. François Barberini à Monti, 29 mai 1632 (B. B. 8377, 27).

3. Le même au même, 12 juin 1632 (*Ibid.*, 31).

4. Avvisi di Roma, 6 juin 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 74).

Urbain VIII est irrité au plus haut point et son premier mouvement est de cesser toute relation avec l'impudent cardinal. Le 3 juin, il retourne précipitamment dans ses appartements pour échapper à une conversation que Borgia veut engager avec lui à l'issue de la congrégation du Saint-Office ; le 5 juin, le cardinal espagnol assiste à la remise des lettres de créance du marquis de Castel Rodrigo ; pour ne pas lui laisser l'occasion de parler des affaires courantes, le pape s'informe exclusivement de la santé du roi. Au consistoire du 7 juin, Borgia demande un bref autorisant le cardinal Infant à devenir gouverneur de la Catalogne ; Urbain VIII lui réplique sèchement qu'il examinera la question [1]. Il est difficile pourtant que le souverain pontife garde longtemps cette attitude. Borgia a eu recours à la menace, on a dit dans Rome, et ces bruits viennent du palais du cardinal : que si Sa Sainteté s'oppose de quelque manière aux résolutions de Sa Majesté, que si elle n'admet pas Borgia comme ambassadeur et l'exclut des consistoires et des congrégations, tous les cardinaux et tous les sujets espagnols quitteront Rome ; toutes les relations seront rompues entre le roi et le Saint-Siège [2]. Plutôt que de courir un tel risque, Urbain VIII se résout à user de tempéraments. Plus que jamais il demandera au roi d'Espagne le rappel du cardinal. Déjà, pour diminuer le nombre des cardinaux espagnols à Rome, il a fait représenter à Philippe IV que les évêques doivent résider dans leurs diocèses [3]. Tout prétexte est retiré à Borgia de se dérober à l'obligation de résider dans l'archevêché de Séville dont il a été récemment pourvu [4] ; Urbain VIII s'empresse, en effet, de lui conférer le pallium au consistoire du 17 juin [5]. Il a eu auparavant la précaution de déclarer devant les quatre cardinaux Gessi, Saint-Sixte, Verospi et Ginetti, que s'il a accordé cette faveur à l'auteur de la protestation du 8 mars, il n'a pas entendu pour cela lui remettre les

1. François Barberini à Monti, 12 juin 1632 (B. B. 8377, 31).

2. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 74.

3. François Barberini à Monti, 12 juin (B. B. 8377, 31), 19 juin 1632 (*Ibid.*, 46 et 48).

4. Borgia avait été présenté par Philippe IV à l'archevêché de Séville vers la fin de l'année 1631 ; voir la lettre de Borgia à Philippe IV du 3 février 1632 où le cardinal remercie le roi de la nomination (A. S. 2996). Le pape avait nommé Borgia à l'archevêché avant l'incident du 8 mars ; voir la lettre de Borgia à Philippe IV du 19 juillet 1632 (A. S. 2996, 71).

5. *Bullarium*, XIV, 291.

peines, le relever des censures encourues[1]. Aussi longtemps que Borgia demeurera à Rome, le pape le recevra, mais il ne le considérera pas comme ambassadeur ; il le déclare solennellement par une bulle en date du 17 juin[2].

Le cardinal Borgia n'est pas homme à laisser prescrire le moindre de ses droits ; il a été nommé ambassadeur ordinaire par son souverain ; il entend être traité comme tel. Quand son honneur ne l'y obligerait pas, son intérêt le lui commanderait : ne serait-il pas exposé à toutes les rigueurs de la justice pontificale, s'il n'était plus couvert par l'immunité diplomatique ? Aussi ne perd-il aucune occasion de se comporter et d'agir comme ambassadeur ordinaire. Le 28 juin, l'ambassadeur espagnol devait, conformément à la tradition, conduire en grand cortège au palais du pape la haquenée richement harnachée, tribut que le roi d'Espagne présentait au Saint-Siège en qualité de roi de Naples. Borgia entend que le cortège parte de son palais pour aller directement au palais pontifical : à grand peine on parvient à lui faire accepter que le marquis de Castel Rodrigo attende dans son propre palais le passage du cortège pour en prendre la direction[3]. Les apparences seront ainsi respectées : dans les milieux espagnols, la cérémonie aura commencé au palais de Borgia ; pour la curie, le cortège aura pour point de départ le palais de Castel Rodrigo. Si, en dépit de tous ses efforts, Borgia ne parvient pas à être reçu par le pape le samedi, jour réservé aux ambassadeurs d'Espagne[4], il a soin, chaque fois qu'il est admis à une audience, de se rendre au palais pontifical dans le plus somptueux apparat afin de bien marquer qu'il y va comme ambassadeur : le 11 juillet, il se fait escorter de vingt-sept carrosses[5] ; le 8 août, de soixante-dix[6]. Pour que le peuple de

1. *Ibid.* Cf. les lettres de François Barberini à Monti du 19 juin 1632 (B. B. 8377, 46 et 48).

2. *Bullarium*. XIV, 289. Cf. la lettre de François Barberini à Monti du 19 juin 1632 (B. B. 8377, 46).

3. François Barberini à Monti, 26 juin (B. B. 8377, 50), 3 juillet 1632 (*Ibid.*, 60).

4. Le même au même, 9 et 26 juillet 1632 (*Ibid.*, 74 et 106).

5. Niccolini à Cioli, 16 juillet 1632 (A. F. 3352). Niccolini ajoute ces mots : « ...oltre all'aversione che ha seco il papa, dispiacque a Sua Stà che vi andasse con corteggio, stimata vera ostentatione, quanto a che li ambasciatori non l'usano ne giorni straordinarii delle loro audienze ». Cf. la lettre de François Barberini à Monti du 17 juillet 1632 (B. B. 8377, 81).

6. Avvisi per Modena, 14 août 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 149).

Rome sache bien qu'il est l'ambassadeur, Borgia a soin d'avertir, par voie d'affiches, que c'est à lui qu'il faut apporter les lettres qui doivent partir par le courrier d'Espagne[1]. Loin de vouloir user du moindre tempérament, il semble s'attacher à irriter davantage la curie par sa morgue insolente : deux fois il croise dans les rues de Rome le cardinal François Barberini sans le saluer selon l'usage[2]. Dans ses lettres à Philippe IV, Borgia ne cesse de se plaindre de l'obstination avec laquelle le pape refuse de le considérer comme ambassadeur[3] ; s'il faut en croire le nonce d'Espagne, il intrigue secrètement à Madrid pour que le marquis de Castel Rodrigo soit rappelé ; ainsi il resterait à Rome seul ambassadeur d'Espagne[4].

Un moment, Urbain VIII avait pensé qu'il pourrait, par l'intermédiaire du marquis de Castel Rodrigo, mettre un terme à toutes ces difficultés, issues de la protestation du 8 mars. Le nouveau ministre de Philippe IV est en mauvais termes avec le cardinal espagnol. Désigné tout d'abord pour être l'ambassadeur ordinaire, le marquis de Castel Rodrigo ne pardonne pas à Borgia de lui avoir ravi sa place et de l'avoir ainsi relégué au second plan ; il supporte d'autant plus impatiemment sa nouvelle condition qu'il craint que tout se termine par son rappel[5]. Ce qui contribue encore à augmenter la mésintelligence entre les deux ministres du roi d'Espagne, c'est que le marquis n'approuve pas les procédés violents du cardinal ; naturellement, il blâme en particulier l'obstination avec laquelle Borgia veut se faire reconnaître comme ambassadeur[6]. La concorde est donc loin

1. François Barberini à Monti, 4 septembre 1632 (B. B. 8378, 5).

2. Le même au même, 8 septembre 1632 (*Ibid.*, 7). Cf. GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 76.

3. Borgia à Philippe IV, 16 juillet (A. S. 2996, 36), 24 juillet 1632 (*Ibid.*, 37). Voir dans la délibération du conseil d'État du 3 août 1632 le résumé de lettres de Borgia des 29 mai, 5, 9, 14, 19 juin 1632 (A. S. 2996, 45)

4. Monti à François Barberini, 9 et 22 octobre 1632 (B. B. 8364, 10 et 22).

5. « In proposito poi delle poche sodisfationi tra il s. card[le] Borgia et il marchese di Castel Rodrigo, dice confidentemente Mediana che l'istesso marchese non sa molto celar le sue passioni, e che spesso scappa in qualche cosa che dichiara il suo disgusto di trovarsi qui di questa maniera, e che qualched'uno di casa sua lui ha detto in confidenza che il marchese medesimo dubita di qualche ordine di doversene andar passati i caldi. » Niccolini à Cioli, 24 juillet 1632 (A. F. 3352).

6. « El cardenal Borja ha deseado audiencia con cortexo para representar mejor la forma embaxador ordinario sin embargo de no haverla querido assi en los tiempos que ha servido esta occupacion, y ver la repugnancia que Su

de régner entre les deux ministres espagnols, et des diplomates aussi perspicaces que le représentant du grand duc ne tardent pas à s'apercevoir des différends qui les divisent derrière leur apparente union [1]. Urbain VIII et son neveu ne manquent pas d'essayer de tirer parti de ce désaccord : ils prodiguent au marquis de Castel Rodrigo les marques d'estime et d'affection, ils le comblent de mille prévenances [2], afin de se le concilier et de négocier avec lui, à des conditions avantageuses, le règlement de leurs difficultés avec la monarchie d'Espagne. Mais, aux premières ouvertures que lui fait officieusement Tichetti, secrétaire du cardinal François Barberini [3], le marquis de Castel Rodrigo répond en élevant des prétentions, auxquelles le pape a depuis longtemps refusé de se soumettre. Vouloir qu'Urbain VIII manifeste par des actes l'intention qu'il a de servir la maison d'Autriche [4], n'est-ce pas lui demander de cesser d'être neutre, le mettre en demeure de capituler sur la question même qui est à l'origine de ses dissentiments avec l'Espagne ? Une négociation ne peut se poursuivre sur de telles bases ; elle est à peine amorcée qu'elle prend fin. Pour l'heure, Urbain VIII et le cardi-

Santidad tenio a esto. Yo confesso a V. E. que no dexava de parecerme poco necessario el meternos en esto empeño, quando S. M. por huyr d'ellos le ha conservado a el en el cargo. Con todo he hecho quanto he podido porque lo consiga ; el lunes la tubo, consolandose el papa con variar el dia, que no es mucho para el empeño en que al principio se puso di non darsela en ninguna manera, y assi creo que se podran vencer muchas cosas con el de las de mediano porte, con el tiempo. » Castel Rodrigo à Olivarès, 17 juillet 1632 (A. S. 2995, 176).

1. « Tra il card[le] Borgia e Castel Rodrigo cresce tuttavia la diffidenza ma l'apparenza dell'unione rimane in piedi. » Niccolini à Cioli, 16 juillet 1632 (A. F. 3352). L'ambassadeur de Venise, Contarini, signale aussi au Sénat la mésintelligence qui existe entre les deux ministres espagnols ; voir sa lettre au Sénat du 24 juillet 1632 (A. V. Frari, *Roma*, 105, 41).

2. François Barberini à Monti, 12 juin (B. B. 8377, 36), 3 et 26 juillet 1632 (*Ibid.*, 60 et 106). Voir les Avvisi por Modena du 14 août (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 152) et la lettre de Contarini au Sénat du 21 août 1632 (A. V. Frari, *Roma*, 105, 119)

3. Il semble que des négociations se soient engagées, en juillet 1632, entre des gens de la maison du pape et les agents de l'Espagne pour obtenir de Philippe IV la cession au Saint-Siège de la principauté de Salerne en compensation des sommes d'argent que l'Espagne devait au trésor pontifical : voir les Avvisi di Roma du 3 juillet 1632 (A. E. *Rome*, 46, 110). Tichetti, le secrétaire du cardinal François Barberini, prend prétexte de ces négociations pour entretenir le marquis de Castel Rodrigo de la protestation ; voir les lettres de Castel Rodrigo à Olivarès des 17 juillet (A. S. 2996, 176) et 31 juillet 1632 (*Ibid.*, 179).

4. Castel Rodrigo à Olivarès, 17 juillet 1632 (*Ibid.*, 176).

nal François Barberini ne mettront à profit leurs bonnes relations avec le marquis de Castel Rodrigo que pour exciter celui-ci contre Borgia[1] et pour essayer de le convaincre de l'obligation, qui s'impose au cardinal espagnol et à ses collègues, d'aller résider dans leurs diocèses[2].

Il faut donc que le pape attende du bon plaisir du roi la réparation de l'injure qui lui a été faite. Aussi n'est-il pas de courrier qui parte de Rome pour Madrid, sans emporter des ordres prescrivant au nonce de se plaindre de l'insolence de Borgia et de demander son rappel[3]. Quelque sympathie qu'il ait pour l'Espagne, quelque désir qu'il ait de voir s'accommoder tous les différends[4], François Barberini ne cesse pas de parler avec âpreté du cardinal protestataire. Au lendemain de l'affront public que lui a fait Borgia, il écrit au nonce de Madrid cette lettre qui nous montre à quel point il est excité : « L'insolence de cet homme a crû à un tel point, que cela ne peut pas ne pas dégénérer un jour en folie. Les inconvenances qu'il commet chaque jour pour nous tourmenter, dégénèrent en outrages et ne peuvent plus être tolérées. Sa passion et sa rage sont devenues telles, qu'il ne sait même plus cacher une méchanceté qu'il dissimulait jusqu'ici avec tant d'artifice. C'est vraiment un jugement de Dieu : tout ce qui paraissait être bon chez lui n'existait que pour nous tromper. Appliquez vous donc de toutes vos forces à obtenir que cette histoire ait enfin un terme ; que le comte duc sache combien la présence à Rome de cet homme enragé dessert le roi ; qu'il sache aussi quel compte sévère le roi et lui auront à rendre à Dieu pour tous les maux dont souffre l'Église de Séville depuis si longtemps privée de son pasteur. Entretenez sérieusement de cette affaire tous ceux à qui il convient d'en parler ; elle est la plus importante de toutes celles dont vous pouvez avoir à vous occuper[5]. »

1. Contarini au Sénat, 21 août 1632 (A. V. Frari, *Roma*, 105, 119).

2. François Barberini à Monti, 14 août 1632 (B. B. 8377, 128).

3. François Barberini à Monti, 26 juillet 1632 (B. B 8377, 81), 7, 14, 28 août 1632 (*Ibid.*, 114, 125, 138), etc., etc.

4. « In generale però si vede la propensione del card[le] Barberino di accomodarsi a ogni prezzo con Spagnuoli ; il timore de' quali appresso di lui è grandissimo, e rapisce violentemente l'animo del papa a quello a che forse non inclinerebbe per natura. » Contarini au Sénat, 21 août 1632 (A. V. Frari, *Roma*, 105, 119).

5. « L'alterigia di quest 'uomo, è cresciuta tant'oltre, che non può se non

Ces dernières recommandations étaient inutiles : le nonce Monti s'emploie avec le plus grand zèle auprès du roi, du comte duc et des principaux conseillers d'Etat pour obtenir la réparation de l'outrage fait au pape, et le rappel de Borgia. Il n'est presque pas d'entretien entre Olivarès et lui où il ne se plaigne amèrement du cardinal[1]. Suivant à la lettre les instructions de François Barberini, Monti expose toutes les raisons pour lesquelles Borgia ne peut être ambassadeur : il est membre du Sacré Collège ; il doit, comme archevêque de Séville, résider dans son diocèse ; enfin il a publiquement outragé le pape[2]. Pour que Philippe IV donne satisfaction au pape, les nonces font agir sur lui la prieure du Carmel de l'Incarnation[3]. Mais à toutes ces représentations le roi et son ministre se contentent de répondre que deux envoyés royaux partiront prochainement pour Rome, afin d'y régler les difficultés pendantes entre le Saint-Siège et la monarchie d'Espagne ; jusqu'à l'arrivée de ces députés, tout doit rester dans le *statu quo*[4]. Philippe IV ne peut tolérer qu'Urbain VIII refuse de recevoir Borgia comme ambas-

prorompere un dì in manifesta pazzia ; e queste leggierezze, che hoggidì commette a fine di dare disgusti, degenerano in manifeste ingiurie, ne potranno esser più tolerate. La sua rabbia e passione è arrivata a segno, che ne anche sa coprire la sua malignità dissimulata finora con tanto artificio. Ed è proprio giudizio di Dio, che vuole scoprire al mondo quelle cose, che in lui appariscono buone, essere fatte a fine di ingannare. Però V. S. applichi l'animo a fare che una volta finisca questa historia, e che il signor conte duca conosca esser poco servigio di Sua Maestà che quest'uomo già arrabiato stia qui, e quanto stretto conto il re et il detto conte duca hanno da dare a Dio de'mali, che patisce la chiesa di Seviglia per l'assenza di tanti anni del suo pastore. V. S. parli con chi bisogna seriamente, perchè questo è il maggior negozio che possa haver alle mani. » François Barberini à Monti, 8 septembre 1632 (B. B. 8378, 7). Cette lettre a été publiée dans GREGOROVIUS, *Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all' Imperatore* (trad. italien., 90).

1. Monti à François Barberini, 24 juillet (B. B. 8362, 87), 7 et 28 août (B. B. 8363, 1 et 36), 4, 11, 18, 25, 29 septembre (*Ibid.*, 46, 55, 64, 71, 91), 2, 16, 22 octobre 1632 (B. B. 8364, 6, 15, 22).

2. Voir surtout les lettres de Monti à François Barberini des 24 juillet (B. B. 8362, 87), et 7 août 1632 (B. B. 8363, 1).

3. Campeggi à François Barberini, 2 octobre (B. B. 8394, 39) ; Monti à François Barberini, 9 octobre 1632 (B. B. 8364, 10).

4. Voir les lettres de Monti à François Barberini des 24 juillet (B. B. 8362, 87), et 7 août 1632 (B. B. 8363, 1). « Tambien convendra que el conde duque scriba al Barberini, dandole a entender que conviene que no se empeñe mas Su S^d. basta que oyga los que van de aca, que llevaran cartas confidentes del conde duque por el cardenal Barberini, y que Su Sant^d haga qualquiera novedad, todo se alterara y se cerrara el camino de la composicion. » Délibération du conseil d'Etat du 3 août 1632 (A. S. 2996, 45).

sadeur. Que du moins le pape s'abstienne de toute nouveauté avant l'arrivée des dits commissaires, c'est le désir exprimé par deux fois à Monti de la part du roi [1]. Tout ce qu'obtient le nonce, après avoir remontré l'inconvenance de la conduite de Borgia, c'est que le roi enjoigne au cardinal d'éviter tout incident qui pourrait fournir au pape de nouvelles raisons de se plaindre [2]. Encore cette concession n'est-elle faite sans doute qu'afin de ne pas pousser à bout Urbain VIII, au moment où les agents du roi d'Espagne vont reprendre avec lui et les autres princes italiens des négociations au sujet de la ligue défensive [3]. Philippe IV songe si peu à réparer le scandale de la protestation du 8 mars, que, dans ce même temps, il nomme gouverneur de Milan le cardinal Ludovisio, ce complice de Borgia, que le pape a contraint d'aller résider dans son diocèse [4].

Tout doit donc rester à Rome dans le *statu quo* jusqu'à ce qu'y arrivent les commissaires royaux; du moins on en a décidé ainsi à Madrid. Or voici que des négociations s'engagent entre Urbain VIII et le cardinal Borgia, alors que les commissaires ne sont pas encore partis. Le plus singulier, c'est que, selon toute vraisemblance, ce rapprochement est provoqué par la décision

1. Philippe IV envoie une première fois, au mois d'août, le comte de Castrillo auprès du nonce pour protester contre le refus d'Urbain VIII d'accepter Borgia comme ambassadeur ; voir la délibération du conseil d'Etat du 27 août 1632 (A. S. 2996, 115) et l'ordre de Philippe IV au comte de Castrillo du 28 août 1632 (A. S. 3147). Le comte est renvoyé auprès du nonce une seconde fois, à la fin de septembre ; voir la délibération du conseil d'Etat du 17 septembre 1632 (A. S. 2996, 191-192) et la lettre de Monti à François Barberini du 1er octobre 1632 (B. B. 8364, 1).

2. A la suite de la délibération du conseil d'Etat du 6 octobre (A. S. 2996, 163), Philippe IV écrit à Borgia, le 18 octobre : « holgare mucho de que escuseys, en quanto se pudiera, nuevos empeños con S. B., ni dar occasion a que pueda aver nuevas quexas » (A. S. 3147).

3. Orden de lo que ha de hacer el duque de Feria, 23 octobre 1632 (A. S. 3147). Philippe IV écrit, le 23 octobre, à Borgia et à Castel Rodrigo, qu'il faut faire auprès du pape de nouvelles démarches pour l'amener à entrer dans une ligue destinée à tout ramener à l'état de choses établi par la paix de Ratisbonne (*Ibid.*)

4. Philippe IV à Borgia et à Castel Rodrigo, 23 octobre 1632 (A. S. 3147). Ludovisio avait mis à la disposition du roi cent mille écus et les revenus de dix abbayes qu'il possédait dans le Milanais, dans les royaumes de Naples et de Sicile. Pour le récompenser, Olivarès avait proposé de le nommer soit archevêque de Saragosse, soit gouverneur de la Lombardie ; voir la délibération du conseil d'Etat du 3 août 1632 (A. S. 2996, 45). Ce dernier parti prévalut. Pour qu'Urbain VIII ne pût s'opposer à cette nomination en alléguant l'obligation de la résidence, Philippe IV ordonna à ses ambassadeurs de proposer à Ludovisio d'échanger contre l'archevêché de Milan son archevêché de Bologne qui serait donné au cardinal Colonna. Voir la lettre citée.

prise par le roi d'envoyer ces nouveaux agents. A en croire Borgia, le pape redoute qu'ils ne fassent valoir de nouvelles exigences ; pour leur enlever toute raison de venir, il aurait préféré traiter directement avec le cardinal espagnol [1] ; peut-être Borgia ne s'est-il pas trompé. Toutefois l'empressement avec lequel il engage et poursuit ces négociations, le désir qui visiblement l'anime de satisfaire le souverain pontife, en dépit de tous les obstacles qui surgissent, persuadent François Barberini que le cardinal espagnol est le solliciteur et non le sollicité [2]. Des deux parties, c'est celle qui souhaite le plus arranger l'affaire de la protestation avant l'arrivée des agents annoncés. Borgia n'est pas très bien en cour à Madrid ; il s'en faut qu'il jouisse de la faveur d'Olivarès, son beau-frère pourtant ; n'a-t-il pas à craindre d'être sacrifié dans l'accord que les envoyés du roi concluront avec le Saint-Siège ? En discutant lui-même les conditions d'un accommodement, Borgia éviterait plus sûrement d'en être la victime ; en décidant le pape à donner des gages certains de son affection envers la maison d'Autriche en retour d'un désaveu quelconque de la protestation, il se flatte d'acquérir des titres à la reconnaissance d'Urbain VIII et à la faveur du roi ; il apparaîtrait de plus en plus l'homme nécessaire à Rome. C'est ainsi que nous nous expliquons l'attitude subitement conciliante que prend le ministre de Philippe VI.

Dès les premiers jours de septembre, la conversation s'engage secrètement entre Borgia et la curie [3]. S'il faut en croire le

1. Borgia au comte de Monterey, 22 octobre (A. S. 3096, 1), 22 novembre (A. S. 2997, 86), 4 décembre 1632 (A. S. 3096, 13) ; le même au duc de Feria, 27 novembre 1632 (A. S. 2997, 82).

2. François Barberini à Monti, 9, 10 et 16 octobre (B. B. 8378, 43, 47, 54), 6 novembre 1632 (*Ibid.*, 75). Citons seulement quelques fragments de ces lettres. Le 16 octobre, le cardinal neveu écrit : « Se alcuno dicesse esservi accomodamento tra il card. Borgia e noi, V. S. non lo creda, come ancora se dicesse l'essere stato da noi richiesto, perchè più presto egli fa richiedere, ma non già per altro che, o per star a cavallo del fosso, o per meglio imbrogliare » ; le 6 novembre, il dira : « Il cardinale Borgia persevera tuttavia nella volontà e desiderio di volersi accordar, ma N. S. et io mostriamo di non darne orecchie, e veramente non sappiamo che inganno o misterio specificatamente si possa esser sotto, giudicandosi che egli non lo faccia altrimente per sodisfar al debito della conscienza ». Le 16 octobre 1632, Niccolini écrivait à Cioli : « Vengo assicurato, che il s. card[le] Borgia da orecchie et ch'ha voglia grande d'accomodarsi con S. B., e che D. Diego Saiavedra, suo principale consigliere, lo desideri » (A. F. 3352).

3. Nous ne pouvons fixer la date d'une manière plus précise. Ce qui est certain, c'est que la conversation s'est engagée avant le 11 septembre, puis-

rapport du cardinal espagnol à Philippe IV du 18 septembre, le pape offre, s'il obtient la rétractation qu'il réclame, de former avec le roi d'Espagne une ligue défensive en Italie ; Borgia aurait répondu qu'il ne pouvait sans ordre revenir sur le passé, que Sa Sainteté donne tout d'abord satisfaction au roi [1]. Mais le secret n'a pas été gardé : le marquis de Castel Rodrigo et les autres cardinaux espagnols ont percé le mystère dont Borgia voulait s'entourer ; ils ont alors contraint le cardinal à tout leur communiquer et à soumettre à leur examen les ouvertures pontificales [2]. Ils sont tombés d'accord sur ce point : aussi longtemps qu'Urbain VIII n'est pas venu en aide à l'Allemagne, qu'il n'a pas accordé à leur souverain les secours sollicités, il n'y a pas lieu de songer à rétracter la protestation [3]. Ils demandent donc au pape de désavouer toute sa conduite passée. Urbain VIII ne pouvait y consentir ; dès lors tout en reste là.

Borgia n'a pas cependant renoncé à traiter. Le 20 octobre, il est à Albano, dans le voisinage, par conséquent, de Castel Gandolfo où réside le pape. Borgia a pris pour prétexte d'aller visiter son diocèse [4] ; en réalité, il se propose d'avoir avec Urbain VIII une entrevue que deux confidents du cardinal, le procureur des Carmes et le patriarche Sangro, ont concertée avec Mgr Fausto, le majordome pontifical. Ainsi qu'il a été convenu, Borgia voit le pape le 20 ; il le revoit encore le 22. Dans ces deux entretiens, le cardinal espagnol s'est montré tout disposé à rétracter la protestation du 8 mars, mais il a demandé que le pape de son côté adhère à deux ligues qui auront pour objet, l'une de défendre les catholiques d'Allemagne, l'autre d'assurer l'exécution des traités de Ratisbonne et de Cherasco [5].

qu'à cette date. Castel Rodrigo en informe Olivarès ; voir la lettre de Castel Rodrigo à Olivarès du 11 décembre 1632 (A. S. 2977, 111-112).

1. Borgia à Philippe IV, 18 septembre 1632 (A. S. 2997, 239). Nous ne savons s'il faut ajouter entièrement foi à tout ce que contient cette lettre écrite après que Castel Rodrigo a découvert les négociations ; il est fort possible que Borgia ait donné à ses réponses un tour intransigeant qu'elles n'auraient pas eu en réalité.

2. Albornoz au comte de Monterey, 17 novembre 1632 (A. S. 3096, 26). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 16 octobre 1632 (A. F. 3352).

3. Voir le mémoire du 4 octobre 1632 joint à la lettre d'Albornoz au comte de Monterey du 17 novembre 1632 (A. S. 3096, 26).

4. On sait que Borgia était cardinal évêque d'Albano.

5. Borgia au comte de Monterey, 22 octobre (A. S. 3096, 1), 25 octobre 1632 (A. S. 2997, 90) ; le même au duc de Feria, 22 octobre 1632 (A. S. 2997,

Le souverain pontife ne lui a pas sur le champ donné réponse formelle[1]. C'est à Rome, dans les premiers jours de novembre, qu'il fait connaître son sentiment : il exige que Borgia rétracte d'abord sa protestation[2] ; cela fait, le pape adhérera à la ligue d'Allemagne[3] ; mais il refuse de souscrire à la seconde ligue : il ne veut pas avoir à s'occuper des affaires des Grisons hérétiques, il ne veut pas davantage être contraint un jour à rompre avec la France, une puissance catholique[4]. C'est en vain que Borgia transforme cette seconde ligue en une ligue défensive entre le pape et le roi : elle serait défensive sans autre précision[5] ; aux yeux d'Urbain VIII, elle a encore l'inconvénient de l'exposer à une rupture avec la France ; la seule ligue italienne défensive que le pape admette devra, comme celle d'Allemagne, être exclusivement dirigée contre les hérétiques[6].

Au marquis de Castel Rodrigo et aux cardinaux espagnols qui avaient eu connaissance des premiers pourparlers, Borgia avait promis de ne rien conclure en dehors d'eux. Il ne mit ses collègues au courant de ses nouvelles négociations que lorsqu'il se crut sur le point de faire sa rétractation au consistoire[7]. Très étonnés de trouver l'affaire si avancée, ils ne s'opposent pas cependant à ce qu'elle soit poussée plus loin. Si le cardinal Albornoz demande qu'on prenne au préalable le sentiment du roi, si le marquis de Castel Rodrigo insiste pour qu'au moins le comte duc soit informé, avant que tout soit terminé, les autres cardinaux sont d'avis qu'on peut conclure sans attendre des ordres de Madrid ; ils veulent seulement que Borgia en réfère au gouverneur de Milan et au vice-roi de Naples[8]. Une telle exigence n'est pas pour embar-

95). Voir aussi les lettres de François Barberini à Monti du 23 octobre 1632 (B. B. 8378, 64 et 68), d'Albornoz au comte de Monterey du 17 novembre (A. S. 3096, 26), de Castel Rodrigo au comte de Monterey du 18 novembre (*Ibid.*, 18), de Castel Rodrigo à Olivarès du 11 décembre 1632 (A. S. 2997, 111-112).

1. François Barberini à Monti, 23 octobre 1632 (B. B. 8378, 68).

2. Borgia au duc de Feria, 6 novembre 1632 (A. S. 2997, 97) ; le même au comte de Monterey, 8 novembre 1632 (2997, 92).

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Borgia au comte de Monterey, 22 novembre 1632 (A. S. 2997, 86).

7. Albornoz au comte de Monterey, 17 novembre 1632 (A. S. 3096, 26).

8. *Ibid.* Castel Rodrigo au comte de Monterey, 18 novembre 1632 (A. S. 3096, 18).

rasser Borgia ; n'a-t-il pas pris lui-même les devants? Du premier jour où la conversation s'est de nouveau engagée, il a instruit de tout le duc de Feria et le comte de Monterey et il n'a pas cessé de les tenir au courant [1]. Le gouverneur de Milan s'est opposé à la moindre rétractation [2]; un tel acte, écrit-il à Borgia, ne saurait être posé sans ordre du roi [3]. Mais le vice-roi de Naples s'est montré beaucoup moins intransigeant : tout en mettant en garde le cardinal contre la perfidie de la curie [4], il accepte que le pape obtienne une certaine satisfaction [5] ; en un mot, il laisse à Borgia toute liberté d'action.

Borgia n'en est que plus pressé d'aboutir. Urbain VIII n'entrera jamais dans une ligue qui ne soit pas uniquement dirigée contre les hérétiques; le cardinal, obligé de renoncer à sa première exigence, suspend les négociations, mais c'est seulement afin d'avoir le loisir de demander au vice-roi de Naples un avis qui le couvrira [6] : dans les lettres qu'il adresse au comte de Monterey et au duc de Feria, Borgia représente qu'il faut en passer par les volontés du pape ; ces ligues, leur écrit-il, auront sans doute un champ d'action très limité, elles n'en seront pas moins des plus avantageuses pour le roi, parce qu'elles auront pour premier effet de brouiller le chef de l'Église avec les ennemis de l'Espagne [7]. Le 29 novembre, le cardinal tient la réponse de Monterey : elle est telle qu'il la peut souhaiter [8] ; le même jour, il écrit à Philippe IV qu'il s'y conformera [9]. La réconciliation de Borgia avec le pape n'est plus dès lors qu'une question de jours.

1. Voir les lettres de Borgia au comte de Monterey des 22 octobre (A. S. 3096, 1), 26 octobre (A. S. 2997, 90), 8 novembre (*Ibid.*, 92) et 18 novembre 1632 (A. S. 3096, 7); du même au duc de Feria des 22 et 30 octobre (A. S. 2997, 96 et 95), 6 et 13 novembre 1632 (*Ibid.*, 97 et 98).

2. Le duc de Feria à Borgia, 3 novembre 1632 (A. S. 3096, 7).

3. Le duc de Feria à Borgia, 15 et 28 novembre 1632 (A. S. 2997, 83 et 94). Le 8 décembre, le duc de Feria écrit à Philippe IV, qu'il ne faut consentir à d'autre ligue qu'à celle destinée à défendre l'Empire et à assurer l'exécution des traités de Ratisbonne et de Cherasco; en aucun cas, le cardinal Borgia ne doit parler de rétracter la protestation (A. S. 2997, 87).

4. Le comte de Monterey à Borgia, 2 novembre (A. S. 2997, 91), 14 novembre 1632 (A. S. 3096, 5).

5. Le même au même, 26 novembre 1632 (A. S. 3096, 9).

6. Borgia à Philippe IV, 29 novembre 1632 (A. S. 2997, 84).

7. Borgia au comte de Monterey, 22 novembre 1632 (*Ibid.*, 86) ; le même au duc de Feria, 27 novembre 1632 (*Ibid.*, 82).

8. Le comte de Monterey à Borgia, 26 novembre 1632 (*Ibid.*, 85).

9. Borgia à Philippe IV, 29 novembre 1632 (*Ibid.*, 84).

C'est sur ces entrefaites qu'arrivent à Rome de sensationnelles nouvelles : Gustave-Adolphe est mort, Richelieu malade, Gaston d'Orléans a fui en Lorraine, Ladislas est élu roi de Pologne[1]. Borgia informe aussitôt la curie qu'il renonce à demander au pape d'adhérer aux ligues, qu'il est prêt néanmoins à donner toutes les satisfactions qu'on voudra pour la protestation du 8 mars[2]. A la suite d'événements aussi heureux pour la maison d'Autriche, le marquis de Castel Rodrigo et les autres cardinaux espagnols voudront certainement mettre à un plus haut prix l'accommodement avec le Saint-Siège et le rendront par là plus difficile ; c'est sans doute pour cette raison que le cardinal veut précipiter le dénouement. Mais il a compté sans l'opposition de ses collègues. L'ambassadeur extraordinaire a été avisé immédiatement de la démarche de Borgia ; il en a conféré aussitôt avec les cardinaux espagnols et, avec eux, il a jugé qu'agir de la sorte dans les circonstances présentes, ce serait ruiner le crédit du roi à Rome ; rien ne doit se faire en dehors d'eux et sans un ordre exprès de Sa Majesté[3]. Borgia est sur le champ invité à se conformer à ces décisions[4]. Le comte de Monterey, à qui le cardinal Spinola a révélé, le 7 décembre, les manœuvres ténébreuses qui viennent d'être découvertes[5], écrit de son côté à Borgia dans le même sens[6]. L'orgueilleux cardinal aurait peut-être passé outre à l'opposition du marquis de Castel Rodrigo et des cardinaux espagnols ; il a nié à l'ambassadeur avoir jamais eu les intentions qu'on lui prête ; il a refusé de conférer avec ses collègues au sujet des négociations en cours[7]. Dans Rome le bruit se répand qu'en dépit de Castel

1. Le 4 décembre 1632, Borgia annonce au comte de Monterey qu'un courrier dépêché au pape par le nonce de Venise a apporté ces nouvelles (A. S. 3096, 13). Ce courrier est arrivé à Rome le 3 décembre, s'il faut en croire la lettre de François Barberini au nonce de France du 4 décembre (B. B. 8116). D'après la lettre de Spinola au comte de Monterey du 7 décembre (A. S. 3096, 33), la nouvelle serait arrivée le jeudi, c'est à dire le 2 décembre.

2. Castel Rodrigo à Olivarès, 4 décembre 1632 (A. S. 2997, 43) ; Spinola à Olivarès, 5 décembre 1632 (*Ibid.*, 105) ; le même au comte de Monterey, 7 décembre 1632 (A. S. 3096, 33).

3. Spinola au comte de Monterey, 7 décembre 1632 (*Ibid.*).

4. Castel Rodrigo à Olivarès, 11 décembre 1632 (A. S. 2997, 112).

5. Spinola au comte de Monterey, 7 décembre 1632 (A. S. 3096, 33).

6. Le comte de Monterey au cardinal Borgia, 9 décembre 1632 (*Ibid.*, 15). Cf. la lettre du même à Spinola du 9 décembre (*Ibid.*, 34), du même à Philippe IV du 23 décembre 1632 (*Ibid.*, 4).

7. Castel Rodrigo à Olivarès, 11 décembre 1632 (A. S. 2997, 112). Cf. la lettre de Spinola au comte de Monterey du 7 décembre 1632 (A. S. 3096, 33).

Rodrigo et des cardinaux d'Espagne, Borgia donnera toute satisfaction au pape dans le prochain consistoire [1]. Mais le cardinal n'ose agir contre l'avis du vice-roi de Naples et au reçu des « lettres de feu » du comte de Monterey, il avertit la curie qu'il lui est impossible de s'exécuter [2] ; il n'a d'autre ressource, pour masquer sa retraite, que de prier Urbain VIII, par l'intermédiaire du connétable Colonna, de lui ménager le moyen de tenir sa promesse en signalant au consistoire les succès remportés par les armées catholiques en Allemagne et en promettant d'envoyer des secours [3].

Ainsi prend fin une négociation dont le seul résultat est de discréditer le cardinal Borgia [4] ; elle n'aura contribué en aucune manière à rapprocher le Saint-Siège et la monarchie d'Espagne.

En recourant à des procédés violents, le roi d'Espagne et l'empereur avaient pensé avoir raison de l'inflexible volonté du chef de l'Église de rester neutre entre la France et la maison d'Autriche ; ils ont entièrement échoué. Ont-ils du moins secondé les efforts que le pape a tentés, dans le même temps, par l'intermédiaire de ses nonces extraordinaires, pour unir les princes catholiques contre l'hérétique, l'ennemi commun ? Dans quelle mesure se sont-ils prêtés à cette réconciliation avec la France que désire tant le Saint-Siège ? Jusqu'à quel point le roi de France s'est-il montré disposé à répondre aux vœux du pape ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

1. Castel Rodrigo à Olivarès, 11 décembre 1632 (A. S. 2997, 112) ; Spinola à Olivarès, 14 décembre 1632 (*Ibid.*, 115). Ce bruit a pris une telle consistance que les cardinaux espagnols s'abstiendront de paraître au consistoire du 20 décembre. Voir la lettre de Borgia à Olivarès du 25 décembre 1632 (*Ibid.*, 119).

2. Castel Rodrigo à Olivarès, 18 décembre 1632 (*Ibid.*, 108). « Las cartas eran de fuego », enverra dire Borgia à la curie.

3. *Ibid.*

4. « Addesso, per mille debolezze usate, a perduto il rispetto appresso a' Barberini, e'l credito appresso agli altri. » Testi au duc de Modène, 12 janvier 1633 (GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 156). Borgia écrivit à Olivarès le 25 décembre une longue lettre où il se défendit d'avoir eu l'intention de rétracter la protestation ; il y prétendit n'avoir jamais eu, après la mort du roi de Suède, d'autre pensée que celle de continuer la négociation sur les bases antérieures ; il n'aurait rien fait sans l'ordre du roi (A. S. 2997, 243). Mais, en dépit de ses affirmations, le cardinal ne parvint pas à justifier sa conduite à Madrid. Voir la délibération du conseil d'État du 5 mars 1633 (A. S. 2997, 42 et 43).

CHAPITRE V

La mission des nonces extraordinaires

I

C'est avec froideur, même avec mécontentement, que les représentants de Philippe IV et de Ferdinand II ont accueilli la résolution prise par le pape d'envoyer des nonces extraordinaires auprès de l'empereur, des rois de France et d'Espagne pour les inviter à se réconcilier : ils avaient demandé des secours et non une intervention diplomatique[1]. Les ambassadeurs impériaux, le prince Savelli et son frère le duc Savelli, ne désapprouvent pas Urbain VIII ; ce n'est pas ainsi, lui font-ils pourtant observer, qu'il remédiera aux maux de la religion[2]. Le cardinal Borgia déclare catégoriquement que cette mission ne donnera aucun résultat[3] ; le cardinal Spinola ne voit là qu'une manœuvre du souverain pontife pour s'arroger l'office de médiateur et d'arbitre entre les puissances catholiques[4].

Le choix des diplomates destinés à s'acquitter de cette mission pacifique ne rallie pas davantage les suffrages de la faction espagnole. Urbain VIII a désigné pour l'Espagne Mgr Campeggi,

1. Avvisi di Roma, 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36).

2. « S. S. disse al duca che voleva spedir nuncii per conciliar gli animi di V. M. Ces. del re di Spagna et Franza, per togliere le gelosie. Replicò il duca che questo non era se non bene, ma non il remedio presentaneo che ricercavano le necessità pur troppo grandi et urgenti della religione. » Le prince Savelli à Ferdinand II, 13 mars 1632 (GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 131). Le 20 mars, le prince Savelli annonce à Ferdinand II que le cardinal François Barberini lui a fait part de la résolution du pape d'envoyer trois nonces extraordinaires et il ajoute : « Non si è restato di replicare non essere questo il remedio presentaneo per li grandi e pur troppo urgenti bisogni della religione » (SCHNITZER, *Zur Politik des heiligen Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 232).

3. Borgia à Pedro de Arze, 20 mars 1632 (A. S. 3096) ; cf. la lettre de François Barberini à Monti du 20 mars 1632 (B. B. 8376, 117). Dès le 20 février, Philippe IV avait mandé à Borgia de détourner le pape d'envoyer un légat (A. S. 3147). La lettre du roi d'Espagne n'était pas encore arrivée à Rome à la date du 20 mars.

4. Spinola à Olivarès, 31 mars 1632 (A. S. 3096).

évêque de Sinigaglia, pour l'Allemagne Mgr Grimaldi, gouverneur de Rome, pour la France Mgr Ceva, le maître de chambre. Campeggi n'est pas bien vu des Espagnols ; il passe auprès d'eux pour être très austère et très entêté ; à leurs yeux, il est plus fait pour précipiter une rupture que pour amener un rapprochement [1]. On rappelle malignement que c'est un Campeggi qui, au XVIe siècle, a été le dernier représentant du Saint-Siège en Angleterre avant le schisme de Henri VIII [2]. Grimaldi est très suspect aux partisans de l'Espagne à cause de ses sympathies pour la France [3] ; il le sera davantage encore, quand ils sauront que l'ambassadeur de France avait exprimé le vœu qu'il fût député auprès de Louis XIII [4]. Mais la nomination qui irrite le plus les agents de l'Espagne est celle de Ceva [5]. Ce dernier est d'origine piémontaise ; il est par conséquent le vassal du duc de Savoie qui est très lié avec la France ; surtout, Ceva jouit de toute la confiance du pape : il est entré à son service au temps où Maffeo Barberini n'était encore que nonce en France, et depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quelque vingt-huit ans, il est toujours demeuré auprès de lui ; il est ainsi devenu le confident de toutes ses pensées [6]. Choisir pour l'envoyer en

1. Le comte de Monterey à Olivarès, 30 mars 1632 (A. S. 3096) ; cf. les Avvisi du 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36).

2. Avvisi du 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36). Le cardinal Campeggi avait été, en 1528, envoyé en Angleterre par le pape Clément VII pour instruire avec le cardinal Wolsey le procès du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon ; il quitta l'Angleterre en 1529 et fut le dernier légat pontifical qui ait paru en ce pays.

3. « Es sumamente inclinado a aquella nacion (la Francia), y sujeto que es bien de tenerle de todo punto por difidente. » Le comte de Monterey à Olivarès, 30 mars 1632 (A. S 3096). Borgia dira le 6 avril à Philippe IV que Grimaldi est très attaché à la France ; il ajoutera, il est vrai, qu'il a donné des signes d'affection pour l'Espagne (*Ibid.*).

4. Le 30 juillet 1632, Saiavedra informe Olivarès qu'avant de désigner les nonces extraordinaires, le pape a demandé à l'ambassadeur de France de lui indiquer quel prélat pourrait être envoyé en France ; le comte de Brassac lui aurait signalé Ceva ou Grimaldi. « Esta respuesta, écrit l'agent espagnol, vasto para que no solamente embiase Su Sd a Françia a Mons. Ceva, sino tambien a Alemania a Mons. Grimaldi, de suerte que ambos son confidentes a Francia, y hechos a devocion suya » (A. S. 2996, 174). Que le pape ait ou non consulté le comte de Brassac (nous n'avons trouvé nulle trace de cela dans la correspondance de l'ambassadeur de France), il est certain que Brassac avait souhaité que Grimaldi fût envoyé en France ; voir la lettre de Remefort à Chavigny du 17 mars 1632 (A. E. *Rome*, 45, 86), celle du comte de Brassac à Chavigny du 27 mars 1632 (*Ibid.*, 95).

5. Avvisi di Roma, 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36).

6. « ...criado muy antiguo del papa y que le sirve desde que fue nuncio junto al Rey Xmo, y el averle escogido para embiarle aora en Francia, siendo

France quelqu'un qui lui tient de si près, qui est si avant dans son intimité, n'est-ce pas de la part du pape manquer gravement à la neutralité ? Les Espagnols vont jusqu'à dire que si le pontife a fait un tel choix, c'est afin de pouvoir charger son agent de certaines missions qu'il n'aurait pas osé confier à d'autres [1]. Dans les milieux espagnols on affecte à l'endroit de Ceva un souverain mépris ; il est, dit-on, trop homme du commun pour pouvoir être honorablement reçu [2] ; on y parlera de sa bassesse [3], de sa vénalité [4]. Mais quels que soient les discours des agents de l'Espagne, le pape ne revient pas sur ses décisions : au mois de juin, tous les nonces sont partis pour rejoindre les postes qui leur ont été assignés.

Les instructions qu'ils ont emportées leur indiquent très nettement le but à poursuivre et les moyens dont ils disposent pour l'atteindre [5]. Coaliser les princes catholiques contre le roi de Suède, c'est là tout le dessein d'Urbain VIII. Grâce aux divisions des princes catholiques, Gustave-Adolphe a pu triompher en Allemagne ; il menace maintenant l'Italie, la Flandre, la France, la Pologne ; pour sauver la religion il faut unir tous les souverains contre l'ennemi commun. Le mieux serait sans doute de terminer les nombreux différends qui, à chaque instant, menacent de mettre aux prises la France et la maison d'Autriche ; à cet effet, les diplomates pontificaux s'efforceront de faire aboutir les négociations que le roi de France vient d'engager

la persona que mas puede saver de sus afectos y dictamenes, muestra bien la natural inclinacion que tiene con aquel rey... » Le comte de Monterey à Olivarès, 30 mars 1632 (A. S. 3096). Cf. les Avvisi du 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36).

1. « Oedipus (le pape) me dit hier que ceux de Psyché (d'Espagne) luy reprochoient [l'envoi en France de Ceva] et adioustoient encores que c'estoit signe que le pape vouloit commettre des choses particulières à cestuy cy qu'il n'eust pas commises à un autre. » Le comte de Brassac à Chavigny, 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 45, 95).

2. Avvisi di Roma, 27 mars 1632 (A. E. *Rome*, 46, 36).

3. « Su [Ceva] origen es de Cheva en el Piamonte donde nacio con alguna nobleza, pero su trato y acciones son tan serviles, que non corresponden al nacimiento. » Borgia à Philippe IV, 6 avril 1632 (A. S. 3096).

4. « El nuncio que fue a Francia, me aseguran, que es persona venal y judiciosimo (?), y que como ay a dinero se podra saber del lo que se quisiere... ». Castel Rodrigo a Olivarès, 17 juillet 1632 (A. S. 2996, 176).

5. Nous n'avons retrouvé que l'instruction donnée par François Barberini au nonce Ceva, le 1er mai 1632 (A. V. Misc. Arm. III, ms. 47). Tout nous porte à croire que les instructions données à Grimaldi et à Campeggi n'en différaient pas ; car cette instruction a un caractère tout à fait général.

avec l'empereur, d'établir une entente cordiale entre Richelieu et Olivarès, de réconcilier les membres de la maison de France, d'accorder le duc de Savoie avec la République de Gênes. Mais le règlement de ces questions irritantes demande beaucoup de temps et la religion est sur le point de se perdre. Aussi faut-il que les nonces s'emploient auprès de l'empereur, des rois de France et d'Espagne, pour les persuader de laisser pendant tout ce qui les divise ; qu'ils s'unissent sans délai contre l'ennemi commun ; le roi de Suède vaincu, ils termineront leurs litiges. Chacune des deux puissances donnera des garanties à l'autre, afin qu'elle n'ait plus lieu de craindre d'être attaquée par sa rivale, alors que toutes ses forces seront engagées dans la lutte contre Gustave-Adolphe. De toutes les questions contestées, la plus grave assurément est celle de Pignerol ; elle est exposée dans le plus grand détail. Urbain VIII suggère aux nonces quelques expédients qui provisoirement permettraient aux rois de France et d'Espagne de former sans délai une ligue destinée à délivrer la chrétienté du péril suédois. Dictées par un ardent désir de soulager l'Allemagne des maux qui l'accablent, ces instructions montrent encore que le pape ne veut à aucun prix sortir de la neutralité où il s'est enfermé ; elles commandent aux nonces de se contenir dans les limites que leur impose le rôle de médiateur, de ne pas les franchir pour devenir des arbitres ; elles leur interdisent de se prêter à toute combinaison qui serait susceptible d'amener le chef de l'Église à rompre avec l'une ou l'autre puissance [1].

1. Le 31 juillet 1632, Castel Rodrigo transmettait à Olivarès une instruction secrète qui, selon lui, avait été donnée à Ceva. Cette instruction est toute différente de celle que nous avons analysée. Après avoir exposé que les succès de Gustave-Adolphe menacent tout à la fois l'Eglise et le royaume de France, son auteur dit qu'il faut amener le roi de France à conclure la paix avec l'empereur et le roi d'Espagne. En rendant ainsi la paix à l'Allemagne, en remettant les ecclésiastiques en possession de leurs biens, le nonce veillera à ce que tous sachent que le roi de France a préféré le bien de la religion à son propre avantage ; il verra à bien établir la réputation de Louis XIII, de manière à ce que le roi de France jouisse d'un grand crédit auprès des catholiques et des protestants d'Allemagne et puisse aspirer aux plus hautes dignités. Si la paix ne se conclut pas, ou le roi de Suède triomphera de l'empereur, ou il sera vaincu par lui ; dans le premier cas, il faudra faire en sorte que le roi de Suède abjure sa religion ou qu'il fasse semblant de l'abjurer ; au moins faudra-t-il obtenir de lui qu'il accorde la liberté de conscience aux catholiques. A tout prix le nonce évitera qu'on fasse la guerre en Italie, qu'on attaque le Milanais. Dans le second cas, il est à craindre que l'empereur n'attaque ensuite la France, la Savoie et la République de Venise.

Il s'en faut que les circonstances servent les diplomates pontificaux dans leur entreprise. Alors que le roi de Suède abandonne la Bavière pour aller écraser la dernière armée impériale qui soit capable de lui résister, la France et l'Espagne n'ont d'autre souci que celui de se porter mutuellement les plus rudes coups. Le roi de France est revenu sur la frontière de l'Est pour envahir de nouveau la Lorraine, et le 26 juin, il a imposé au duc Charles, l'allié de la maison d'Autriche, l'onéreux traité de Liverdun [1]. Sous le prétexte de protéger l'électeur de Trèves contre le roi de Suède. Louis XIII a chassé de Trèves les garnisons espagnoles qui s'y trouvaient et y a installé des troupes françaises [2]. Dans le même temps il a cherché à fomenter une rebellion générale dans les Pays-Bas catholiques [3]. De son côté,

C'est à la France à arrêter l'effort de la maison d'Autriche ; pour cela elle devra avoir sur pied une armée de trente mille fantassins et de cinq mille cavaliers ; Casal et Pignerol seront abondamment pourvues de vivres et de munitions, afin d'être en état de soutenir un long siège (A. S. 2996, 181). On trouve une traduction espagnole de cette même instruction aux Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Espagne*, Mémoires, 268, 225). En communiquant cette instruction à Olivarès, Castel Rodrigo disait : « El papel mi parece mas di Machavello que de un vicario de X[to], pues en todo el vera V. E, se trata de una paz universal encaminada a la materia de stado siendo lo acessorio y anteponiendose la preservacion futura del a los presentes dannos de l'Iglesia... Dios nuestro señor nos ayude que si bara, pues la causa es suya, y castigara aquien no fia nada de su providencia, anteponiendo las conveniencias de potendado italiano a las obligaciones de successor de S. Pedro » (A. S. 2996, 179).

L'indignation de Castel Rodrigo était grande ; elle aurait été entièrement justifiée, si Urbain VIII avait réellement donné de tels ordres au nonce Ceva. Mais les a-t-il donnés ? Faut-il croire à l'authenticité de cette instruction envoyée par l'ambassadeur d'Espagne à sa cour ? Nous n'avons trouvé nulle trace d'un tel texte dans les papiers du nonce, papiers conservés aux Archives Vaticanes (A. V. Misc. Armario III). Il n'y est jamais fait allusion dans la correspondance de Ceva avec sa cour. Nous constatons de plus que non seulement le nonce n'a pas tenu compte de cette prétendue instruction, mais qu'il y a contrevenu ; ne verrons-nous pas qu'il s'est épuisé en de vains efforts, pour persuader au roi d'évacuer Pignerol ? Au reste, l'authenticité de cette instruction est niée par le nonce lui-même. Dans une dépêche à Monti du 3 septembre 1633, François Barberini avait dit que le duc de Feria s'était vanté d'avoir eu entre les mains une instruction destinée à Ceva, où se trouvaient beaucoup de choses contraires aux intérêts de l'Espagne, notamment l'ordre de tout faire pour que Pignerol demeurât à la France. En marge, Ceva, devenu secrétaire d'Etat, a écrit que ses négociations démontrent qu'il n'a jamais reçu de tels ordres ; de sa grosse écriture il a signé sa déclaration : « Io Ceva ». (B. B. 8381, 117); Selon toute vraisemblance, Castel Rodrigo a été la dupe d'un faussaire.

1. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, I, 310-321.

2. Baur, *Philipp von Sötern*, I, 255-258.

3. Waddington, La *République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols*, I, 151-166. Cf. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 202-207.

le gouvernement espagnol arme contre Louis XIII son frère, Gaston d'Orléans[1]. Philippe IV a des troupes massées sur sa frontière afin de faire irruption sur le territoire français, dès que le Languedoc se sera soulevé ; il tient à l'ancre dans les ports de Catalogne une flotte qui n'attend qu'un ordre pour aller ravager les côtes de Provence[2]. Bref, si la France et l'Espagne sont officiellement en paix, elles n'en sont pas moins animées l'une à l'égard de l'autre des sentiments les plus hostiles et c'est à des adversaires qui seront aux prises au moindre incident, que les diplomates pontificaux doivent parler d'une action commune !

II

Grimaldi, le nonce extraordinaire d'Allemagne, est le premier qui rejoigne son poste et ouvre les négociations. Le 21 juin, il est à Vienne[3] ; il a sur lui les lettres de crédit nécessaires pour verser immédiatement à l'empereur et à la Ligue un subside de cent trente mille thalers[4]. Le 23 juin, le nonce a été admis à présenter à l'empereur le bref du pape et ses lettres de créance, et aussitôt, sur le désir de Ferdinand II, il a exposé ce qui fait l'objet de sa mission : après avoir rappelé tous les efforts d'Urbain VIII pour unir les princes catholiques, Grimaldi invite le chef de la maison d'Autriche à entrer dans les vues du souverain pontife, à s'allier avec le roi de France contre l'ennemi commun[5]. Mais, lui objecte sur le champ l'empereur, comment faire confiance à la France ? Ne voit-on pas Louis XIII occuper les places de l'électorat de Trèves dans le moment même où une négociation est en cours ? Comme Ferdinand II l'interroge sur les intentions du chef de l'Église relativement à l'Allemagne, le nonce répond que son maître ne souhaite rien

1. Henrard. *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, chapitre VIII et IX.
2. Délibération du conseil d'État des 31 juillet et 1er août 1632 (A. N., K 1115, 93 *b* et 93 *a*).
3. Grimaldi à François Barberini, 26 juin 1632 (B. B. 6978, 1). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 26 juin 1632 (B. B. 6970, 214).
4. François Barberini à Grimaldi, 5 juin 1632 (B. B. 7077, 1).
5. Grimaldi à François Barberini, 26 juin 1632 (B. B. 6978, 1).

tant que de concourir au succès des armées catholiques ; l'état du trésor pontifical l'empêche malheureusement de faire tout ce qu'il voudrait ; il envoie du moins une somme de cent trente mille écus. Pour excuser le pape de ne pas lever en Italie des impôts qui lui permettraient d'augmenter le chiffre de ses subsides, Grimaldi a parlé de la situation lamentable de la péninsule ; Ferdinand II lui réplique que ses propres états ont beaucoup plus souffert et après avoir déclaré qu'il attendra d'avoir vu le cardinal Pazmany pour prendre une détermination, il renvoie l'agent pontifical à ses ministres, notamment au prince d'Eggenberg, à Trautmansdorf et au comte de Meggau[1].

Grimaldi entre sans retard en relations avec les conseillers de l'empereur, avec les représentants officiels et officieux du roi d'Espagne, avec tous ceux qui jouissent à la cour impériale de quelque crédit. Successivement il voit le prince d'Eggenberg[2], le père Quiroga[3] qui, on le sait, est un des principaux agents de l'Espagne, Trautmansdorf et Verda sur lesquels compte le Saint-Siège dans les circonstances présentes[4], Slavata et beaucoup d'autres conseillers impériaux[5]. Waldstein a maintenant une situation trop importante dans l'Empire pour qu'une question aussi grave que celle de la réunion des couronnes puisse être résolue sans lui. Grimaldi lui députera quelqu'un, afin de lui remettre le bref qui lui a été destiné et de le presser de favoriser les desseins pacificateurs d'Urbain VIII[6]. A tous ceux qu'il rencontre, le nonce répète ce qu'il a dit à l'empereur : le souverain pontife souhaite unir les princes catholiques contre le roi de Suède. Il expose aussi la détresse du trésor pontifical ; elle est telle que le chef de l'Église ne peut secourir l'Allemagne autant qu'il le voudrait. Urbain VIII n'en est pas moins très bien disposé pour l'Allemagne ; les cent trente mille écus qui ont été apportés ne le démontrent-ils pas ? Grimaldi s'imagine que le versement de cette somme a suffi à faire tomber les préventions de la cour impériale contre le Saint-Siège[7]. Il se prend à

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Grimaldi à François Barberini, 3 juillet 1632 (B. B. 6978, 14).
5. Rocci à François Barberini, 3 juillet 1632 (B. B. 6970, 220) ; Grimaldi à François Barberini, 10 juillet 1632 (B. B. 6978, 22).
6. Grimaldi à François Barberini, 3 juillet 1632 (B. B. 6978, 14).
7. *Ibid.*

espérer un heureux succès de sa mission. Certaines réponses qui lui ont été faites ont été sans doute peu encourageantes : c'est par les armes seulement, a déclaré le père Quiroga, que s'opèrera l'union des couronnes[1]. Mais d'autres réponses lui ont rendu confiance. Trautmansdorf convient que l'union est nécessaire, que pour la réaliser, il ne faut pas s'attarder à de longues négociations ; le meilleur moyen d'aboutir serait de suspendre les hostilités et de conclure un accord provisoire ; l'empereur serait tout disposé à embrasser ce parti ; il s'y engagerait même pour le roi d'Espagne. Trautmansdorf est allé jusqu'à autoriser Grimaldi à écrire tout cela au nonce de France[2]. Ferdinand a tenu un langage semblable à l'agent pontifical, quand il l'a revu le 14 juillet[3]. Tout paraît dépendre des dispositions de la France.

Sur ces entrefaites, est arrivée à Vienne la réponse de Louis XIII à la lettre que l'empereur lui avait adressée le 29 mai, après le retour du baron de Schwartzemberg à la cour impériale. Elle est très brève : le roi de France déclare simplement qu'il n'a rien plus à cœur que le rétablissement de la paix[4]. Richelieu n'a pas voulu qu'elle fût plus explicite, de peur que les Espagnols ne s'en servissent pour semer la défiance entre la France et la Suède[5] ; pour la même raison, il n'accepte pas qu'un agent français soit, comme le demandait Ferdinand, envoyé à Vienne pour négocier[6]. Le nonce de Paris a été seulement chargé par le cardinal de demander à ses collègues de Vienne de donner à la lettre du roi un complément oral. Louis XIII, diront-ils, a été très satisfait d'apprendre que Sa Majesté Impériale avait l'intention de traiter et avait promis de disposer le roi d'Espagne à concourir à la paix ; il a cependant regretté qu'Elle n'ait pas fait connaître son sentiment et celui du roi d'Espagne sur les points abordés dans les entretiens avec le baron de Schwartzemberg ; crainte de mécontenter ses alliés, le roi n'enverra

1. Le même au même, 26 juin 1632 (B. B. 6978, 1).
2. Le même au même, 10 juillet 1632 (*Ibid.*, 22).
3. Le même au même, 17 juillet 1632 (*Ibid.*, 33).
4. Louis XIII à Ferdinand II, 2 juillet 1632 (B. B. 6978, 48).
5. Bichi à François Barberini, 19 juin 1632 (B. B. 8095, 30). Cette lettre porte la date du 19 juin 1633 et est classée avec celles de 1633 ; l'erreur est évidente.
6. Le même au même, 30 juin 1632 (B. B. 8086, 104). Cf. les lettres du même au même des 14 juin (*Ibid.*, 82) et 19 juin 1632 (B. B. 8095, 30).

pas de commissaires à Vienne ; il ne l'a pas promis du reste ; mais, sitôt qu'il s'apercevra qu'à Vienne on veut traiter sincèrement, dès qu'il aura su de Sa Majesté Impériale quelles sont les intentions de l'Espagne, il fera partir pour la cour impériale un résident muni de tous les pouvoirs nécessaires. Les nonces prieront l'empereur de transmettre sa réponse par leur intermédiaire afin que tout demeure très secret [1]. Ce ne sont pas de tels commentaires qui peuvent dissiper la fâcheuse impression produite par les dernières entreprises du roi de France, ni surtout détruire les sentiments de défiance qu'inspire la formule si brève et si vague de la lettre de Louis XIII. Lorsque Rocci et Grimaldi présentent à Ferdinand II ces explications en leur audience du 14 juillet, l'empereur refuse de les discuter ; il renvoie les agents pontificaux au prince d'Eggenberg [2]. Le 22 juillet, Questenberg apporte aux nonces la réponse impériale : l'empereur attendra pour reprendre la conversation avec la France qu'il ait eu des preuves non équivoques de la sincérité du roi ; s'il ne s'est pas ouvert de ses prétentions, c'est qu'elles ne sont que trop connues ; il ne demande que le respect du traité de Ratisbonne que la France a violé en occupant Pignerol, Moyenvic, en s'emparant des passages des Grisons. Ferdinand II manifeste sans doute quelque regret qu'il n'y ait pas à Vienne un résident français avec lequel il soit possible de négocier, mais il désire si peu prolonger la conversation avec la cour de France qu'il ne demande même pas aux nonces de transmettre sa réponse à la cour de France [3]. Grimaldi a donc à peine abordé la question de l'union des couronnes qu'il doit renoncer aux espoirs qu'il aurait pu fonder sur la négociation nouée au mois d'avril précédent. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'en dépit des premières réponses, la cause de l'union paraît être irrémédiablement compromise [4].

Les diplomates pontificaux n'abandonnent pas pourtant la

1. Grimaldi à François Barberini, 17 juillet 1632 (B. B. 6978, 33). Cf. les lettres de Bichi à François Barberini des 19 juin (B. B. 8095, 30) et 30 juin 1632 (B. B. 8086, 104).

2. Grimaldi à François Barberini, 17 juillet 1632 (B. B. 6973, 33). Rocci à François Barberini. 17 juillet 1632 (B. B. 6970. 240).

3. Grimaldi à François Barberini, 24 juillet 1632 (B. B. 6973, 52) ; Rocci à François Barberini, 24 juillet 1632 (B. B. 6970, 249).

4. Rocci la considère comme désespérée ; voir sa lettre à François Barberini du 31 juillet 1632 (B. B. 5970, 256).

partie. La négociation de Schwarzemberg a échoué ; ils vont tenter d'en ouvrir une autre. Dès les premiers jours d'août, Grimaldi est retourné auprès de l'empereur et du prince d'Eggenberg ; il leur suggère de conclure soit un traité de paix, soit tout au moins, une longue suspension d'armes [1]. Peu après lui arrive une lettre du nonce de France ; au sentiment de ce dernier, il serait opportun que l'empereur envoyât successivement en France et en Espagne un agent pour réconcilier Louis XIII et Philippe IV [2]. Grimaldi s'en vient prier Ferdinand II d'assumer la charge de médiateur et de députer quelqu'un auprès des deux rois [3]. Mais quelle chance a le nonce de faire agréer l'une ou l'autre de ses propositions, alors que son gouvernement inspire les plus graves soupçons? Il s'en faut, en effet, que le subside de cent trente mille thalers ait eu, comme il l'a cru un moment, cet effet magique de mettre un terme aux récriminations contre le Saint-Siège [4] ; Grimaldi doit bientôt constater qu'il s'est fait grossièrement illusion. A Vienne, on ne cesse pas de se plaindre du souverain pontife ; les agents de l'Espagne et ceux qui les suivent, reprochent à Urbain VIII de se renfermer dans une stricte neutralité, alors que son devoir est de forcer la France à observer le traité de Ratisbonne, à évacuer Pignerol; n'a-t-il pas, sous prétexte d'assurer le repos de l'Italie, favorisé la rentrée des Français dans cette place [5] ? Bien que l'on soit très mal informé des projets de ligue italienne formés par le pape, on ne manque pas de dire que la ligue pontificale sera dirigée contre l'Espagne, qu'elle aura pour objet de maintenir les Français dans Pignerol [6]. Des religieux comme le père Qui-

1. Grimaldi à François Barberini, 7 août 1632 (B. B. 6978, 70).
2. Le même au même, 21 août 1632 (*Ibid* , 85).
3. Le même au même, 4 septembre 1632 (*Ibid.*, 107).
4. Au fond, on sait peu de gré au pape de son geste. L'empereur ne se résout à l'en remercier que le 17 septembre : voir sa lettre à Urbain VIII (B. B. 6839). Jusqu'à cette date, le nonce ne cesse pas de demander qu'on s'acquitte de ce devoir élémentaire : voir les lettres de Grimaldi à François Barberini des 28 août (B. B. 6978, 98), 11 et 18 septembre (*Ibid.*, 115 et 121). On est en droit de supposer que l'empereur ne s'est décidé à écrire au pape que dans l'espoir d'obtenir de nouveaux subsides ; par des lettres de Grimaldi à François Barberini du 2 octobre (*Ibid.*, 137), de François Barberini à Grimaldi du 9 octobre 1632 (B. B. 7077, 21), nous savons que des secours sont encore demandés.
5. Voir les lettres de Grimaldi à François Barberini des 14 et 21 août 1632 (B. B. 6978, 76 et 85).
6. Le même au même, 28 août 1632 (*Ibid.*, 98).

roga, le père Basile, le père Jean-Baptiste d'Este, qui appartient à la famille du duc de Modène, ne sont pas les derniers à se répandre en doléances sur la politique pontificale [1]. Grimaldi fait front sans doute à ces attaques : à toutes les accusations il répond que le pape n'a pas cessé d'agir auprès du roi de France pour le déterminer à évacuer Pignerol ; il s'efforce de faire comprendre qu'Urbain VIII doit être médiateur et non arbitre ; père commun de tous ses enfants, il ne peut consentir à la moindre démarche qui le forcerait à rompre avec l'une ou l'autre des puissances catholiques [2]. Mais les meilleures explications ne peuvent rien contre le parti pris, et quand le père Quiroga annonce au représentant du Saint-Siège que des négociations se sont engagées avec le roi de Suède pour conclure la paix, il les présente comme nécessaires, puisque, dit-il, tout le monde est conjuré contre la maison d'Autriche [3]. D'autre part, Grimaldi se heurte toujours aux mêmes exigences : le prince d'Eggenberg, l'évêque de Vienne et les autres conseillers de l'empereur ne mettent d'autre condition à un accord que l'exacte observation du traité de Ratisbonne ; ils prétendent par suite que Louis XIII évacue Moyenvic, qu'il abandonne Pignerol [4].

Ce qui est beaucoup plus grave encore, parce que toute négociation devient dès lors impossible, c'est qu'à Vienne, on n'admet pas que le roi de France et ses ministres soient, de bonne foi, pacifiques. Comment le croirait-on, observe Ferdinand à Grimaldi, quand les Français envahissent l'Empire alors qu'il ne leur a été donné aucun sujet de mécontentement [5], quand ils négocient, à l'insu de l'empereur, un traité de neutralité entre le roi de Suède et les princes catholiques d'Allemagne [6] ? Est-ce au moment où Louis XIII soutient Gustave-Adolphe et les Provinces-Unies, où il vient d'occuper les places de l'électorat de Trèves, qu'il faut

1. Sur l'attitude de ces religieux, voir la lettre de Grimaldi à François Barberini du 25 septembre 1632 (*Ibid.*, 132). Voir en outre sur le père Quiroga et le père Basile les lettres citées p. 222, n. 5 et 6, sur le père Jean-Baptiste d'Este, la lettre de Grimaldi à François Barberini du 17 juillet 1632 (*Ibid.*, 33).

2. Voir les lettres citées, p. 222, n. 5 et 6.

3. Grimaldi à François Barberini, 25 septembre 1632 (*Ibid.*, 132).

4. Le même au même, 7, 14, 21 août (*Ibid.*, 70, 76, 85), 11 septembre 1632 (*Ibid.*, 115).

5. Le même au même, 7 août 1632 (*Ibid.*, 70).

6. Le même au même, 4 septembre 1632 (*Ibid.*, 107).

parler de ses intentions pacifiques, disent le prince d'Eggenberg et l'évêque de Vienne [1] ? Un instant pourtant, Grimaldi croit qu'on écoutera sa proposition d'envoyer un agent impérial aux rois de France et d'Espagne ; le conseiller impérial Verda lui a promis de la défendre auprès de Ferdinand II [2]. Mais l'évêque de Vienne la combat de toutes ses forces et il vient finalement dire au nonce, de la part de Ferdinand II, qu'il est impossible que l'empereur soit médiateur alors qu'il est lui-même attaqué par la France [3]. Antoine Wolfrath a bien une autre proposition à soumettre au nonce : celle d'un congrès qui se réunirait en une ville comme Constance ou Innsbruck pour régler toutes les questions pendantes [4] ; par là il veut évidemment rendre publiques des négociations que la France tient à laisser secrètes et se garder ainsi de toute surprise. Mais la raison qui inspire ce projet est précisément celle qui, pour l'instant, empêchera la France d'y adhérer ; Grimaldi le prévoit, et si, comme il l'a promis, il soumet cette idée au nonce de France, il ne s'attend nullement à la voir agréer [5].

Au commencement d'octobre, il semble que Grimaldi doive renoncer à tout espoir d'unir prochainement les couronnes : le conseiller Verda est venu lui dire qu'il faut attendre pour reprendre l'affaire, que les armées soient rentrées dans leurs quartiers d'hiver [6]. Un mois ne s'est pas écoulé cependant et la campagne n'est pas encore achevée, qu'on consent à Vienne à rouvrir la question de l'union et à faire donner au roi de France quelque témoignage de la disposition où est l'empereur de concourir à un accord. Dans les derniers jours d'octobre, l'évêque de Vienne autorise en effet le nonce à informer son collègue de Paris que le roi obtiendra de l'empereur toutes les satisfactions qu'il est en droit d'espérer, s'il manifeste le désir de jouir de son

1. Le même au même, 7 août (*Ibid.*, 70), 11 et 18 septembre 1632 (*Ibid.*, 115 et 121) ; cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 14 août 1632 (B. B. 6971, 10).

2. Le même au même, 11 septembre 1632 (*Ibid.*, 115) ; cf. la lettre du même au même du 4 septembre 1632 (B. B. 6978, 107).

3. Le même au même, 18 septembre 1632 (*Ibid.*, 121).

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Grimaldi à François Barberini, 2 octobre 1632 (B. B. 6978, 137). Le 9 octobre, Grimaldi écrit à François Barberini que l'évêque de Vienne et d'autres conseillers impériaux lui ont répété qu'il fallait attendre la fin de la campagne pour reprendre la conversation (B. B. 6978, 142).

amitié; il laisse même entendre que la difficulté de Pignerol ne sera pas insurmontable [1]. Quelques jours plus tard, les conseillers impériaux ont oublié que, deux mois plus tôt, il eût été déshonorant à leurs yeux de prendre connaissance des revendications de la France transmises par Bichi [2]; ils les ont examinées et déférant aux désirs de Grimaldi, ils ont opposé aux prétentions du roi de France celles de leur maître [3]. Rien en fait n'a été concédé ; les infractions de la France aux traités de Ratisbonne et de Monçon soulèvent toujours de très vives protestations ; le roi de France est mis en demeure d'évacuer Moyenvic, le duché de Lorraine, les places de l'électorat de Trèves [4]. Les conseillers impériaux ont pris la précaution de spécifier au nonce que leur réponse n'avait aucun caractère officiel, qu'elle ne lui était présentée que pour lui permettre d'instruire son collègue de France ; ils n'ont pas laissé de représenter qu'il était du devoir du pape de rappeler la France au respect des traités [5]. Malgré tout cela, le fait qu'ils ont répondu, qu'ils ont encore une fois demandé la réunion d'un congrès en une ville neutre [6], montre qu'à la cour impériale on ne refuse pas de se prêter à une vraie discussion. Les sentiments de défiance qu'on professait à l'égard de la France seraient-ils tombés ? Nullement. Louis XIII passe toujours pour ne pas vouloir d'un accord [7]; son unique intention serait de profiter des troubles de l'Allemagne pour conserver ses acquisitions et en faire d'autres [8]; les nouvelles tentatives de Richelieu auprès des princes catholiques pour les amener à s'allier à son maître, ont excité chez l'empereur un très vif mécontentement [9]. Mais le péril suédois est de

1. Grimaldi à François Barberini, 30 octobre 1632 (*Ibid.*, 161).
2. Le même au même, 28 août 1632 (*Ibid.*, 98).
3. Le même au même, 13 novembre 1632 (*Ibid.*, 185).
4. Risposta data dal padre Basilio (B. B. 6978, 192). Cette réponse a été expédiée avec la lettre de Grimaldi à François Barberini du 13 novembre 1632 (*Ibid.*, 185).
5. Grimaldi à François Barberini, 13 novembre 1632 (*Ibid.*, 185).
6. Risposta data dal padre Basilio (*Ibid.*, 192). Grimaldi dit, dans sa lettre à François Barberini du 20 novembre 1632, que l'évêque de Vienne remontre qu'il est nécessaire de réunir un congrès dans un pays neutre (*Ibid.*, 196). Cf. les lettres de Grimaldi à François Barberini des 23 et 30 octobre 1632 (*Ibid.*, 156 et 161).
7. Rocci à François Barberini, 4 novembre 1632 (B. B. 6971, 115).
8. Grimaldi à François Barberini, 16 octobre 1632 (B. B. 6978, 149).
9. Le même au même, 30 octobre (*Ibid.*, 161), 20 novembre 1632 (*Ibid.*, 196).

plus en plus pressant : les négociations qui ont été engagées avec Gustave-Adolphe n'ont pas abouti et le chef luthérien s'apprête à écraser la dernière armée impériale. D'autre part, Louis XIII a les mains libres : il a triomphé de Gaston d'Orléans et des grands seigneurs révoltés ; il est en état de soutenir, s'il le veut, le roi de Suède ; ne faut-il pas l'en empêcher ? Grimaldi craint bien que ce ne soit là l'explication de l'attitude présente de la cour de Vienne [1] ; les déclarations du père Basile ne peuvent que le confirmer dans cette opinion [2]. Qu'importe, si un pas est fait vers l'union tant désirée ! Le nonce s'empresse d'informer Bichi du revirement qui s'est produit à la cour impériale et des ouvertures qui ont été faites.

Les choses en sont là, quand, tout à coup, survient la nouvelle de la bataille de Lützen et de la mort de Gustave-Adolphe. Qu'adviendra-t-il de ce projet d'union qu'a seule inspiré la crainte du roi de Suède ?

III

Les difficultés auxquelles s'est heurté Grimaldi à Vienne, ne sont rien à côté de celles que rencontre à la cour d'Espagne le nonce extraordinaire Campeggi. Au moment où celui-ci arrive à Madrid, les relations des rois de France et d'Espagne sont des plus tendues. La nouvelle invasion de la Lorraine par les troupes françaises aurait déterminé Philippe IV à rompre avec Louis XIII, s'il s'était cru en état d'affronter la lutte [3]; elle l'a décidé du moins à soutenir plus énergiquement que jamais Gaston d'Orléans dans sa révolte. L'ordre a été donné de profiter de la moindre occasion favorable pour attaquer la flotte française de la Méditerranée et s'emparer des îles qui sont en face

1. Le même au même, 30 octobre 1632 (*Ibid.*, 161).

2. Le père Basile à Grimaldi, 20 novembre 1632 (B. B. 6978, 201). Le père Basile dit entre autres choses : « se però altri partiti più moderati non s'offereranno, la violenza darà l'ultima figura a queste cose. Interim ogn'uno misurerà l'altezza e declinatione del suo polo, e secondo quella via facti, limiterà l'horizonte al compagno ; all' hora la patienza dell'uno servirà in vece d'ogni convento o patto. »

3. Délibération du conseil d'Etat du 31 juillet 1632 (A. N., K 1415, 93b). Dans la délibération du conseil d'Etat du 11 juillet 1632 (*Ibid.*, 89), Olivarès avait dit qu'il fallait aller au secours du duc de Lorraine.

des côtes de Provence [1]. C'est en vain que le nonce Monti s'emploie auprès d'Olivarès, pour qu'il dissuade le roi de secourir le duc d'Orléans [2] ; pour toute réponse, Philippe IV demande au nonce que le pape intervienne au plus tôt pour mettre un terme aux querelles de la maison de France [3]. C'est donc à l'instant où le roi d'Espagne est très mal disposé pour le roi de France, que Campeggi vient lui parler de l'union des couronnes. Notez qu'on est très excité à la cour d'Espagne contre le Saint-Siège, qu'on n'y approuve pas l'envoi de nonces extraordinaires [4], qu'on y est persuadé que cette mission ne donnera aucun résultat [5]. Comment Campeggi qui, par surcroît, est précédé d'une réputation peu avantageuse, pourrait-il surmonter tant d'obstacles ?

Le nonce ne s'en met pas moins résolument à l'œuvre, dès qu'il a rejoint son poste le 22 août [6]. A la première audience que lui accorde Philippe IV, aussitôt qu'il a remis le bref très affectueux qui l'accrédite [7], Campeggi invite le roi à se prêter à une union avec la France ; il presse Olivarès et les autres conseillers royaux de concourir à la grande œuvre de la réconciliation des couronnes [8]. Ses discours sont assez mal accueillis. Le roi, lui réplique le comte duc, ne désire rien tant que la paix ; la France seule a troublé le repos public en faisant rentrer des troupes dans Pignerol, en soutenant les hérétiques en Allemagne, dans les Pays-Bas, en attaquant le duc de Lorraine. Il n'est pour terminer tous les conflits d'autre moyen que de tout ramener à l'état antérieur. Surtout il faut obtenir, d'abord, l'évacuation de Pignerol; le pape n'a pas protesté avec une énergie suffisante contre les usurpations françaises. S'il l'avait fait, cette intervention eût produit les meilleurs résultats. Olivarès se répand ensuite en doléances sur l'attitude des princes italiens, sur le choix

1. Délibération du conseil d'Etat du 31 juillet 1632 (A. N., K 1415, 93b), et du 1er août 1632 (*Ibid.*, 93a). Cf. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 220.
2. Monti à François Barberini, 7, 14, 16, 20 août 1632 (B. B. 8363, 1, 19, 23, 28).
3. Le même au même, 21 août 1632 (*Ibid.*, 31).
4. Délibération du conseil d'Etat du 17 septembre 1632 (A. S. 2996, 154-162).
5. Monti à François Barberini, 26 juin 1632 (B. B. 8362, 60).
6. Campeggi à François Barberini, 22 août 1632 (B. B. 8338, 22).
7. Urbain VIII à Philippe IV, 30 juin 1632 (*Appendice*, nº XII).
8. Campeggi à François Barberini, 4 septembre 1632 (B. B. 8394, 13).

du nonce extraordinaire Ceva. Il déclare très explicitement qu'il n'acceptera de négocier que sur la base du retour à l'état qui précéda la reprise de Pignerol. Engager à fond la discussion sur ce point, alors que la conversation ne fait que commencer, peut avoir les plus fâcheuses conséquences. Campeggi et Monti se bornent pour l'instant à disculper Urbain VIII des accusations portées contre lui ; ils prennent congé du comte duc en lui promettant de venir bientôt le revoir [1]. Quelques jours plus tard [2], Campeggi remet à Philippe IV un mémoire, où après avoir rappelé tout ce qu'a fait le pape pour l'Allemagne, il loue le roi de son zèle pour la religion et le prie de correspondre aux désirs du souverain pontife en favorisant le rétablissement de la concorde entre les puissances catholiques [3]. C'est ainsi que, toutes défavorables que sont les circonstances, Campeggi pose la question de l'union des couronnes.

Tandis qu'on délibère au conseil d'Etat et au conseil d'Italie sur la réponse à faire à son mémoire [4], le nonce revoit Olivarès. Dissiper les soupçons que le comte duc continue d'entretenir sur l'impartialité du pape, faire connaître les dispositions pacifiques qui se manifestent en France, c'est là tout l'objet de ses conversations avec le ministre de Philippe IV. Campeggi apprend notamment au comte duc que le nonce de France a, sur la demande de Richelieu, averti le nonce d'Allemagne que le roi désire savoir à quelles conditions l'empereur et le roi d'Espagne consentiraient à traiter. Mais toujours Olivarès répond qu'il faut se défier des Français ; on doit tout craindre de leur ambition. Il revient enfin sur la question de Pignerol : aussi longtemps

1. *Ibid.*

2. Le 4 septembre, Campeggi écrit à François Barberini qu'il se rendra chez le roi le lundi 6 septembre pour lui remettre le mémoire (B. B. 8394, 13) Nous ne savons s'il y est allé le 6 ; il ne le dit pas dans la lettre du 11 septembre où il annonce qu'il a présenté le mémoire (*Ibid.*, 25).

3. Papel que dio a su M[d]. el nuncio straordinario (A. S. 2996, 157). Campeggi envoya une copie de ce mémoire à François Barberini avec sa lettre du 11 septembre 1632 (B. B. 8394, 31).

4. Le mémoire du nonce fut examiné le 17 septembre en une première réunion que tint le conseil d'Etat (Délibération du conseil d'Etat du 17 septembre 1632, A. S. 2996, 154-162). Le 16 octobre, eut lieu une nouvelle délibération (*Ibid.*, 197-199). Nous apprenons par la lettre de Campeggi à François Barberini du 25 septembre 1632 (B. B. 8394, 33), que le mémoire a été soumis au conseil d'Italie.

que cette place demeurera en possession de la France, la paix de l'Italie sera toujours menacée [1].

C'est seulement dans les derniers jours d'octobre que le conseiller d'Etat, le comte de Castrillo, vient, accompagné du secrétaire Pedro de Arze, porter à Campeggi la réponse de Philippe IV [2]. Aux félicitations qui lui ont été adressées pour le zèle avec lequel il a servi la cause de la religion, le roi réplique qu'il a épuisé toutes ses ressources en défendant le catholicisme dans ses États; les six cent mille écus qui lui ont été accordés ont déjà été employés; aussi avait-il espéré que le nonce lui apporterait de nouveaux subsides. N'étant en guerre avec aucune puissance catholique, il ne voit pas quel pourrait être l'objet d'un traité de paix où l'Espagne serait partie contractante; il n'en est pas moins tout disposé à concourir aux accords qu'on jugerait nécessaires [3]. Une réponse aussi vague n'engageait à rien; elle avait, du moins, l'avantage de permettre de continuer la conversation. Après en avoir remercié les agents du roi, Campeggi leur fait observer que, s'il n'y a pas de guerre ouverte entre les puissances catholiques, comme le dit le roi, il n'en est pas moins évident que les couronnes sont divisées; c'est pour les unir que le pape s'interpose en médiateur [4]. Mais, objectent le comte de Castrillo et Pedro de Arze, pourquoi inviter le roi à faire la paix alors qu'il n'a violé aucune clause des traités? C'est, répond Campeggi, qu'il serait avantageux que Sa Majesté Catholique indiquât quelles sont ses prétentions [5]; les ouvertures de Richelieu au secrétaire Navaze pourraient servir à amorcer des négociations. Il s'en faut qu'elles soient suffisantes, réplique Pedro de Arze, et le secrétaire de Philippe IV part de là pour exposer, une fois encore, la thèse espagnole au sujet de Pignerol. Comme Campeggi

1. Campeggi à François Barberini, 25 septembre 1632 (B. B. 8394, 33). Voir aussi la lettre du même au même du 11 septembre 1632 (*Ibid.*, 25).

2. Le 16 octobre, Philippe IV décide que le comte de Castrillo ira, accompagné de Pedro de Arze, porter la réponse au nonce (Délibération du conseil d'Etat du 16 octobre 1632, A. S. 2996, 197-199). L'entrevue du comte de Castrillo avec le nonce ne dut pas avoir lieu avant les derniers jours d'octobre, parce que Campeggi en parle pour la première fois dans sa lettre à François Barberini du 30 octobre (B. B. 8394, 45).

3. Papel de respuesta del conde de Castrillo, octobre 1632 (A. S. 2996, 208).

4. Campeggi à François Barberini, 30 octobre 1632 (B. B. 8394, 45).

5. Délibération du conseil d'Etat du 30 octobre 1632 (A. S. 2996, 206-208).

insiste pour qu'on s'inspire au moins de l'échange de vues de Richelieu avec le secrétaire espagnol, le comte de Castrillo coupe court à toute discussion : Pedro de Arze et lui n'ont pas à s'engager dans cette voie ; ils n'ont reçu mission que de communiquer la réponse de leur souverain [1]. Dès lors il ne reste plus au nonce qu'à demander le texte écrit des déclarations du roi, et c'est sur la promesse qu'ils feront part de son désir à Philippe IV que les agents royaux terminent l'entretien [2]. Après plus de deux mois de séjour à la cour d'Espagne, Campeggi en est encore aux préliminaires des négociations.

L'arrivée inopinée d'un gentilhomme français à la cour d'Espagne vient tout à coup lui apporter l'espoir d'en sortir. Les succès que ses alliés, le roi de Suède et les Provinces-Unies, avaient, au cours de la présente campagne, remporté sur la maison d'Autriche, les avantages qu'il avait lui-même obtenus en amenant à merci le duc de Lorraine, en étendant sa protection armée sur les électorats de Trèves et de Cologne, en triomphant de la révolte de Gaston d'Orléans et des grands seigneurs avaient fait croire à Louis XIII que le moment était venu de négocier avec le roi d'Espagne un traité de paix qui le laisserait nanti de ses dernières acquisitions [3]. Aussi avait-il été décidé à la cour de France, au commencement du mois d'octobre, que le gentilhomme français Bautru se rendrait auprès de Philippe IV pour sonder ses dispositions. Aux termes mêmes de son instruction, l'agent français était dépêché à Madrid « pour se plaindre des sujets de mécontentement que nous avions de la part de cette couronne-là, mais en effet pour pénétrer ce qu'on pouvoit espérer d'eux pour la paix de la chrétienté [4] ». Bautru n'avait

1. Campeggi à François Barberini, 30 octobre 1632 (B. B. 8394, 45).

2. *Ibid.* Voir la délibération du conseil d'Etat du 30 octobre 1632 (A. S. 2996, 206-208).

3. Que Louis XIII ait vraiment voulu négocier à ce moment un traité de paix avec l'Espagne, nous en trouvons la preuve non seulement dans cette mission de Bautru mais encore dans les deux lettres du père Joseph au comte de Barrault, ambassadeur d'Espagne, du 10 octobre (B. N. 10759, 135 et 137) ; l'une de ces lettres est signée : Duprat, un pseudonyme du père Joseph. Cf. la lettre du 12 novembre 1632 (B. N. 1804, 105) où Soranzo rapporte au Sénat que dans une conversation avec le père Joseph, le confident de Richelieu lui a dit que le roi et le cardinal ne songent qu'à la paix. On remarquera, que c'est à ce moment que le nonce Bichi envoie au nonce de Bruxelles l'exposé des revendications françaises. Voir plus loin, p. 234, n. 1.

4. Projet d'instruction pour M. Bautru, ambassadeur en Espagne (A. E. *Espagne*, 16, 371). Cette instruction se trouve reproduite dans Richelieu,

pas les pouvoirs nécessaires pour traiter; il n'était même pas autorisé à aborder lui-même la question de la paix, mais si on lui en parlait, il devait témoigner des bonnes intentions du roi, de son désir de concourir à un traité qui serait conclu à « des conditions justes et raisonnables »; si à la cour d'Espagne se manifestaient des dispositions pacifiques, Bautru pourrait alors ébaucher un projet de traité[1]. L'envoyé français partait copieusement informé des différends qui existaient entre les deux couronnes, des prétentions qu'il avait à défendre[2]. Son instruction lui prescrivait bien de « pénétrer autant qu'il lui seroit possible tous les mauvais desseins qu'on avoit eus contre la France, le roi et les siens, de découvrir ceux qu'on avoit encore, échauffant souvent le comte d'Olivarès pour apercevoir la vérité dans ses colères[3] »; mais cet ordre ne contredisait nullement ceux qui lui enjoignaient de préparer la conclusion de la paix : Richelieu était trop avisé pour ne pas chercher à connaître les secrets desseins de son adversaire, alors même qu'il était résolu à traiter avec lui.

Campeggi n'a pas été informé d'une manière très explicite des intentions de la cour de France: Richelieu s'est opposé à ce que Bichi les lui révélât[4]. Le nonce n'en voit pas moins aussitôt le parti qu'il peut tirer de la présence à Madrid du gentilhomme français[5]. Il fera tout pour que la question de la paix soit abordée. A cet effet, Campeggi s'est instruit auprès de Bautru des prétentions de la France et il les expose à Olivarès[6]. Mais l'Espagne n'est pas à ce point abattue par les revers de la dernière campagne qu'elle soit réduite à subir la loi de Louis XIII. Sans même aborder le fond de la question, le comte duc fait observer que Bautru n'a pas reçu de pouvoirs, qu'il est donc

Mémoires, II, 420. Dans la lettre que Louis XIII envoyait le 10 octobre à Philippe IV pour accréditer Bautru, le roi disait qu'il lui envoyait ce gentilhomme pour « l'assurer de nostre affection à son endroit telle qu'il convient à l'alliance qui est entre nous » (A. N., K 1422, 28).

1. Bichi à François Barberini, 9 octobre 1632 (B. B. 8088, 82).
2. Voir son instruction dans Richelieu, *Mémoires*, II, 420.
3. *Ibid.*
4. Bichi à François Barberini, 9 octobre 1632 (B. B. 8088, 82). Bichi dit au cardinal neveu qu'il a cependant donné quelque indication au nonce, afin que ne se perde pas cette occasion de traiter.
5. Campeggi à François Barberini, 6 novembre 1632 (B. B. 8394, 55).
6. Le même au même, 20 novembre 1632 (*Ibid.*, 64).

inutile de traiter avec lui[1]. Campeggi se retourne vers l'agent français; il lui demande de prendre sur lui de négocier ou d'écrire à sa cour afin qu'on l'y autorise. Bautru lui oppose les ordres formels qu'il a reçus : il est chargé seulement de témoigner des bonnes dispositions de son souverain et d'écouter les propos qui lui seront tenus ; il ne peut, au reste, s'attarder en Espagne[2]. Campeggi imagine alors de charger les nonces Ceva et Bichi de solliciter pour l'agent français des pouvoirs plus étendus[3] ; il n'obtient même pas du gentilhomme français qu'il attende à Madrid la réponse du roi. Après ses diverses conversations avec Olivarès, Bautru a en effet reconnu qu'il n'y avait dans le ministre de Philippe IV « qu'inclination à la guerre et au sang »[4]. Il n'y a donc pas lieu d'espérer un accord et il est inutile de demeurer plus longtemps. Le 11 décembre, il est déjà parti pour la France[5]; la seule concession qu'il ait faite au nonce, c'est qu'il s'attardera un peu à Bayonne et à Bordeaux : si le roi lui envoyait l'ordre de retourner en Espagne, il pourrait le recevoir avant d'être rentré à Paris[6]. Cet ordre que sollicitait Campeggi ne devait pas être donné d'ailleurs. Les lettres que Ceva et Bichi ont adressées à Richelieu, alors absent de la cour[7], les démarches des nonces auprès de Bouthillier ont été sans résultat[8]; dans les derniers jours de décembre, Ceva a écrit à Campeggi qu'on a jugé inutile de faire retourner Bautru en Espagne[9]. Cette lettre vient anéantir les espoirs que le nonce avait fondés sur la présence du gentilhomme français à Madrid.

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* A la même date, Campeggi envoie à François Barberini la copie de la lettre expédiée à Ceva (*Ibid.*, 60).
4. Richelieu, *Mémoires*, II, 511.
5. Campeggi à François Barberini, 11 décembre 1632 (B. B. 8394, 75).
6. *Ibid.*
7. Ceva à Richelieu, 30 novembre 1632 (B. B. 8125). Bichi dit à François Barberini dans sa lettre du 12 décembre 1632 (B. B. 8089, 45), qu'il a écrit à Richelieu dans le même sens. Richelieu était tombé malade à Bordeaux et avait laissé le roi retourner seul à Paris; voir la lettre de Bichi à François Barberini du 12 novembre 1632 (B. B. 8089, 5).
8. Ceva à François Barberini, 3 décembre 1632 (B. B. 8125).
9. Le même au même, 4 janvier 1633 (*Ibid.*). Voir la lettre de Soranzo au Sénat du 4 janvier 1633 (B. N. 1804, 225), où est annoncé le retour de Bautru; après avoir dit que les nonces auraient voulu que le gentilhomme français eût amorcé des négociations, l'ambassadeur ajoute : « Ma non furono veramente che vanità delle sue eluse pretentioni di maneggiare tutti li negocii e haver parte in tutte le risolutioni ».

Loin d'avoir amélioré les relations de la France avec l'Espagne, la mission de Bautru n'a fait que les rendre encore plus difficiles. Olivarès a bien promis de hâter le départ pour Paris du nouvel ambassadeur d'Espagne ; mais c'est uniquement pour avoir l'air d'être le plus conciliant, en un moment où la France l'est le moins. Quand il apprend que Bautru a refusé de demander l'extension de ses pouvoirs, son animosité contre la France éclate ; tout cela prouve, dit-il, que la France ne veut pas traiter, qu'il n'est pour l'y forcer d'autre moyen que l'excommunication ; le pape doit y recourir[1].

Campeggi n'avait pas encore abandonné l'espoir de voir Bautru revenir en Espagne, quand il reçut du nonce de Bruxelles, Lagonissa, une lettre l'informant des dispositions pacifiques de la gouvernante des Pays-Bas[2]. L'Infante Isabelle avait, quelques mois auparavant, témoigné à Urbain VIII son désir de le voir travailler à l'union des couronnes[3] ; le pape lui avait répondu, le 28 août, que rien ne lui avait jamais tenu plus à cœur que la réconciliation des grandes puissances catholiques ; il l'avait invitée à mettre au service de la paix le crédit dont elle jouissait auprès de l'empereur et du roi d'Espagne[4]. Le cardinal François Barberini avait de son côté chargé le nonce de Bruxelles de presser l'Infante de s'interposer entre les puissances rivales[5]. Les exhortations du pape, les bons offices de Lagonissa eurent sans doute quelque effet[6] ; les défaites que les armées espagnoles

1. Campeggi à François Barberini, 20 novembre 1632 (B. B. 8394, 64).

2. Le même au même, 18 décembre 1632 (*Ibid.*, 77).

3. François Barberini à Bichi, 21 août 1632 (B. B. 8115). Cf. la lettre du même à Monti du 6 novembre 1632 (B. B. 8378, 73).

4. Urbain VIII à l'Infante Isabelle, 28 août 1632 (B. B. 2202, 177). En terminant, le pape disait : « Interea, dum nos nullis defessi laboribus et diuina freti misericordia, obuiam imus difficultatibus et animos potentium salutaribus officiis flectere studemus, enitere, nobilis mulier, ut authoritas tua tum apud Caesarem, tum apud Catholicam Maiestatem habeatur eorum dissidiorum uictrix, in quorum diuturnitate praecipuam impiorum triumphorum spem haeretica coniuratio constituit »

5. François Barberini à Lagonissa, 21 août 1632 (A. V. *Fiandra*, 21). « L'autorità della Ser. Infante è tanto grande appresso tutti quelli che hanno parte in presenti affari, disait François Barberini, che con essa può giovar assaiissimo alla causa publica, e desidera S. B. che l'Altezza Sua s'interponga con ogni sollecitudine e vivezza particolarmente per sincerar gl'animi e levar da tutte le parti l'ombre ».

6 Le 27 septembre, l'Infante Isabelle écrivait au pape pour l'assurer de sa disposition à travailler à l'union des couronnes ; voir la lettre de François Barberini à Lagonissa du 23 octobre 1632 (A. V. *Fiandra*, 21).

avaient essuyées dans les Pays-Bas contribuèrent aussi à inspirer des sentiments conciliants. Aussi le nonce fut-il bien accueilli, quand, le 27 octobre, il soumit les conditions auxquelles la France consentait à faire la paix[1]. Non seulement l'Infante ne refusa pas de les prendre en considération, mais, s'il faut en croire Lagonissa, elle aurait regretté de ne pas avoir les pouvoirs nécessaires pour conclure un traité[2]. Ses intentions pacifiques se révèlent en tout cas dans ses contre-propositions: l'Infante ne s'oppose pas à ce que la France conserve Pignerol, à la condition que le nombre de soldats qui composeront la garnison de cette place ne dépasse pas un certain chiffre; elle interviendra, s'il le faut, auprès de l'empereur, pour que Moyenvic soit laissé à l'évêque de Metz; en ce qui concerne les Grisons, on s'en tiendra au traité de Monçon; des concessions pourront être faites à Gustave-Adolphe, mais aucune ne devra être préjudiciable à la religion; l'Infante demande qu'on les soumette au préalable à son examen; le roi de France sera libre de continuer ses secours ordinaires aux Hollandais; il s'abstiendra seulement de leur fournir des subsides extraordinaires[3].

Ce sont là, certes, des conditions modérées; celle qui concerne Pignerol devait particulièrement sourire aux ministres de Louis XIII. Une négociation qui se serait engagée sur ces bases aurait certainement eu chance d'aboutir à Paris[4]. Aussi le nonce de Bruxelles a-t-il immédiatement informé son collègue de Madrid. Mais Campeggi n'a pas le loisir de sonder les dispositions de la cour: il a attendu, pour le faire, de savoir si Bautru

1. Le 21 août 1632, François Barberini avait averti Bichi des ordres donnés au nonce de Bruxelles et lui avait recommandé de correspondre avec ce dernier (B. B. 8115). Bichi répond le 30 septembre au cardinal neveu qu'il déférera à son désir (B. B. 8088, 53). Le 4 octobre suivant, il soumet en effet au nonce de Bruxelles les propositions suivantes : le roi de France conservera Pignerol mais il consentira à n'avoir dans cette place qu'un nombre limité de soldats ; il retirera toutes ses troupes d'Italie ; il laissera libres les passages des Grisons, mais il faut que soit observé le traité de Monçon ; Vic et le pays occupé dans l'évêché de Metz sera rendu ; Moyenvic restera à l'évêque de Metz, conservera ses fortifications ; la ville n'en continuera pas moins à être un fief impérial. Le duc de Lorraine recouvrera ses places au temps fixé. Louis XIII s'engage en outre à forcer le roi de Suède à conclure un accord convenable ; s'il échoue, il prendra les armes contre lui ; il s'abstiendra de donner des secours extraordinaires aux Hollandais. Voir la lettre de Lagonissa à François Barberini du 2 novembre 1632 (A. V. *Fiandra*, 21).

2. Lagonissa à François Barberini, 2 novembre 1632 (A. V. *Fiandra*, 21).

3. *Ibid.*

4. François Barberini à Grimaldi, 4 décembre 1632 (B. B. 7077, 34).

reviendra ou non en Espagne[1]; quand il est fixé, la nouvelle de la bataille de Lützen et de la mort de Gustave-Adolphe est venue modifier du tout au tout la situation et ouvrir au roi et à ses conseillers de nouvelles perspectives.

IV

Les représentants du Saint-Siège en France n'ont, de leur côté, rien négligé pour y disposer les esprits à un accommodement avec la maison d'Autriche. Fort des marques de faveur que lui multiplie Richelieu, informé jusqu'au moindre détail d'une affaire à laquelle il se trouve mêlé depuis son arrivée à la cour, le nonce ordinaire Bichi est attentif d'abord à écarter tout ce qui peut être une occasion de rupture entre la France et la maison d'Autriche. L'invasion de la Lorraine par Louis XIII, au mois de juin, en était une. Bichi s'est entremis entre le roi et Charles de Lorraine pour empêcher que les troupes françaises ne pénétrassent sur le sol lorrain : d'une part, il a conseillé au duc de donner au roi une preuve de ses bonnes dispositions en persuadant à Gaston d'Orléans de déposer les armes[2]; d'autre part, il importait de calmer l'irritation qu'on éprouvait à la cour contre ce malheureux prince, et le nonce a intercédé en sa faveur[3]. Quand les troupes françaises ont envahi le duché, Bichi a plaidé encore la cause de Charles de Lorraine[4]. Tous ses efforts se sont heurtés à la volonté très arrêtée chez Richelieu de réduire le duc en la puissance du roi et de préparer l'annexion de ses états au royaume. Le 26 juin, a été signé à Liverdun un traité qui force Charles de Lorraine à vendre au roi le comté de Clermont, à lui remettre en dépôt les deux places de Stenay et de Jametz, à s'engager enfin à « demeurer inviolablement uni et attaché aux

1. Campeggi à François Barberini, 18 décembre 1632 (B. B. 8394, 77).
2. Bichi à François Barberini, 13 juin 1632 (B. B. 8086, 73).
3. Le même au même, 6, 16 juin (*Ibid.*, 70, 85), 19 juin 1632 (B. B. 8095, 30). Cf. la lettre de Soranzo au Sénat du 17 juin 1632 (B. N. 1803, 199).
4. Bichi à François Barberini, 23 juin 1632 (B. B. 8086, 90). Le nonce avait eu tout d'abord l'intention de ne pas suivre la cour en Lorraine, afin de ne pas être le témoin de la violence faite à un prince aussi catholique que le duc Charles : mais les négociations entamées avec l'empereur l'ont forcé de rejoindre la cour. Bichi se propose néanmoins de se retirer à Metz ou à Verdun, s'il peut le faire sans offenser le roi et sans nuire à ses négociations. Voir sa lettre à François Barberini du 19 juin 1632 (B. B. 8095, 30).

interests de Sa Majesté », à « joindre ses armes aux siennes » et à l'assister « de toutes ses forces en quelque guerre que Sa Majesté puisse entreprendre »[1]. Bichi n'a, du moins, rien négligé pour amener le roi à traiter avec plus de miséricorde le duc et à éviter de donner aux Espagnols une nouvelle raison de se plaindre des ambitions de la France.

Depuis que le duc d'Orléans s'est retiré dans les Pays-Bas, au commencement de janvier 1632, le désaccord des membres de la famille royale menace plus que jamais de précipiter un conflit entre la France et l'Espagne. Bichi s'emploie avec le plus grand zèle à mettre un terme à cette mésintelligence. Dans les premiers jours de février, il presse Richelieu de favoriser la conclusion d'un accord entre le roi et Gaston d'Orléans ; il invite le nonce de Bruxelles à ne laisser se perdre aucune occasion de traiter[2]. En mars, une négociation s'ébauche même par son intermédiaire et celui du nonce de Cologne ; si elle ne prend pas corps, c'est que Gaston d'Orléans refuse de se soumettre à la première condition du cardinal, qui exige, pour traiter, que le duc ait quitté la Flandre[3]. A la fin d'avril et au commencement de mai, alors que Monsieur est sur le point de prendre les armes, Bichi, qui le sait[4], parle encore d'un accord[5]. Dès l'ouverture de cette lamentable campagne, où l'on voit l'héritier présomptif du trône s'appuyer sur les ennemis héréditaires du royaume et soulever les grands seigneurs contre leur souverain, le nonce continue à jouer le rôle de pacificateur. A Richelieu il prêche la conciliation : quel dommage pour l'Etat, si Monsieur se réfugiait en Espagne et y était retenu par les Espagnols[6] ! Le nonce prie en même temps Del Bene, l'un des conseillers de Gaston d'Orléans, de faire de nouvelles propositions de paix[7]. Après le traité de Li-

1. Du Mont, *Corps Diplomatique*, VI, 1re partie, 39. Cf. Richelieu, *Mémoires*, II, 388.

2. Bichi à François Barberini, 2 février 1632 (B. B. 8034, 60). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 2 février 1632 (B. N. 1802, 375).

3. Bichi à Carafa, nonce de Cologne, 12 et 19 mars 1632 (B. B. 8035, 16 et 30).

4. Bichi le dit dans sa lettre du 7 mai 1632 à François Barberini (B. B. 8086, 31).

5. Bichi à François Barberini, 27 avril 1632 (*Ibid.*, 16), 11 mai 1632 (*Ibid.*, 39).

6. Le même au même, 14 juin 1632 (*Ibid.*, 82).

7. *Ibid.*

verdun, l'agent pontifical revient à la charge auprès du cardinal : il discute avec lui les conditions de la paix à offrir au prince révolté et il lui persuade de ne pas soumettre le duc d'Orléans à l'humiliante obligation de se séparer du duc de Puylaurens, son principal conseiller[1]. Alors que l'armée royale se dirige vers le sud de la France pour aller y combattre les révoltés, alors que le conflit paraît devoir se dénouer les armes, le nonce continue à parler de la paix[2] ; il saisit toute occasion pour amorcer une négociation. Apprend-il que Monsieur est tombé malade, Bichi suggère à Louis XIII d'envoyer quelqu'un auprès du rebelle ; il le presse de se réconcilier avec son frère[3]. Le roi se plaint-il de ce que le duc de Montmorency a établi des prédicants hérétiques dans les provinces révoltées, le meilleur moyen d'y remédier, réplique le nonce, est de conclure la paix[4]. Par ailleurs le nonce extraordinaire Ceva, passant dans le voisinage de l'armée des révoltés, envoie à Gaston d'Orléans un gentilhomme qui devra faire en sorte de s'introduire dans sa confiance et s'instruire de ses intentions les plus secrètes ; c'est évidemment afin de le servir auprès du roi[5]. Mais quelque pressants que soient tous ces efforts, ils ne produisent aucun résultat. A la cour on ne refuse pas absolument de traiter ; « toutefois, écrit Bichi le 31 juillet, on ne s'y applique pas autant que je le voudrais ». D'autre part, ajoute le nonce, il ne vient des révoltés aucune réponse qui permette de poursuivre les négociations et de chercher à obtenir les satisfactions que Monsieur pourrait désirer[6].

Ce n'est que lorsque Gaston d'Orléans a vu toutes ses espérances s'effondrer à la bataille de Castelnaudary (1er septembre), qu'une négociation sérieuse s'engage. A peine Bichi a-t-il appris la victoire des armées royales, qu'il est allé exhorter Louis XIII et Richelieu à se montrer généreux, à députer quelqu'un auprès du vaincu, pour lui faire entendre des paroles

1. Le même au même, 30 juin 1632 (*Ibid.*, 104).
2. Le même au même, 7 juillet (B. B. 8087, 8), 21 et 24 août 1632 (*Ibid.*, 62 et 74).
3. Le même au même, 16 juillet 1632 (*Ibid.*, 19). A la nouvelle d'un échec essuyé par Gaston d'Orléans, le nonce invite Richelieu à traiter avec le révolté ; voir la lettre de Bichi à François Barberini du 7 juillet 1632 (B. B. 8087, 8).
4. Bichi à François Barberini, 26 août 1632 (B. B. 8087, 77).
5. Ceva à François Barberini, 11 août 1632 (B. B. 8125).
6. Bichi à François Barberini, 31 juillet 1632 (B. B. 8087, 40).

de paix [1]. Le 8 septembre, il a la satisfaction d'entendre le cardinal lui annoncer que le roi envoie à son frère M. d'Aiguebonne porteur de ces propositions : ou bien le duc d'Orléans viendra reprendre sa place à la cour et il rentrera en possession de tous ses biens, pensions, et apanages, ou bien il se retirera en quelque ville comme Avignon, Rome ou Venise jusqu'au jour où il sera convaincu de la sincérité des sentiments du roi à son égard [2]. De son côté, Gaston d'Orléans est las de la lutte et il a envoyé à la cour M. de Chaudebonne avec des propositions de paix [3]. Gaston n'a pas sans doute déposé son arrogance première ; « il semblait, dit Richelieu dans ses Mémoires, qu'il parlât l'épée à la main et en victorieux, au lieu qu'il était à la miséricorde du roi [4] ». Mais quand il apprit que ses propositions étaient repoussées « comme peu convenables à la dignité du roi et au bien de son estat [5] », il s'est décidé à se soumettre : le 29 septembre, il signe la paix aux conditions qui lui ont été imposées [6]. Aussi longtemps que durent les pourparlers, Bichi veille avec un soin jaloux afin que rien ne vienne en compromettre l'issue ; il n'a pas cessé de disposer le roi et son ministre à conclure un accord auquel ils ne tenaient que médiocrement, s'il faut l'en croire [7]. Que le nonce ait exagéré son rôle en cette affaire, comme l'insinue l'ambassadeur de Venise [8], c'est possible ; il n'en reste pas moins qu'il a poursuivi avec le plus grand zèle la réconciliation de Gaston d'Orléans avec son frère et qu'il a par là travaillé à dénouer une intrigue d'où, à tout instant, pouvait sortir la guerre entre la France et l'Espagne.

Bichi a servi plus directement encore la cause de la paix en s'efforçant de rompre l'alliance franco-suédoise, en s'employant à réconcilier la France et la maison d'Autriche [9]. S'il ne presse plus Louis XIII et Richelieu de faire disparaître la principale

1. Le même au même, 7 septembre 1632 (B. B. 8088, 4).
2. Le même au même, 8 septembre 1632 (*Ibid.*, 11).
3. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 294.
4. Richelieu, *Mémoires*, II, 411.
5. Louis XIII à Gaston d'Orléans, 15 septembre 1632 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 368).
6. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 256. Cf. Richelieu, *Mémoires*, II, 412-415.
7. Bichi à François Barberini, 28 septembre 1632 (B. B. 8088, 26).
8. Soranzo au Sénat, 17 septembre 1632 (B. N. 1804, 20).
9. Voir notamment les lettres de Bichi à François Barberini des 16 juillet (B. B. 8087, 14), 14 et 24 août 1632 (*Ibid.*, 56 et 74).

cause du dissentiment en abandonnant Pignerol, c'est qu'il a reconnu que sur ce point ses efforts seront inutiles [1]. Toute son industrie s'emploie à nouer le premier fil des négociations entre les rois de France et d'Espagne, entre le roi de France et l'empereur ; dès lors que les adversaires se parleront et qu'ils se parleront de la paix, ne sera-t-il pas plus facile d'élaborer un traité d'accord ? Louis XIII se propose de dépêcher en Espagne un gentilhomme pour se plaindre de l'appui que Philippe IV a prêté à Gaston d'Orléans et aux révoltés. Bichi ne l'a pas sitôt appris qu'il est intervenu auprès de Richelieu ; il faut, a-t-il dit, que cette mission conduise les parties à un traité de paix et non à une déclaration de guerre [2], et à cette fin, il a demandé instamment que Bautru fût autorisé à discuter les conditions d'un accord [3]. La conversation qui s'est engagée entre le roi et l'empereur par l'intermédiaire du baron d'Alsace ne doit-elle pas aussi se poursuivre ? A cet effet, Bichi sollicite Louis XIII et Richelieu, dès le mois de juillet, d'envoyer à la cour impériale un nouveau résident muni des pouvoirs nécessaires pour traiter [4]. Charbonnières a été désigné à ce moment [5] ; au mois d'octobre, il n'est pas encore parti. Bichi fait de nouvelles démarches pour hâter son départ [6] et quand au commencement du mois de décembre le nonce quitte Richelieu pour se rendre à Paris, il emporte la nouvelle que Charbonnières se mettra en route le 2 décembre pour Vienne. Il a mission, écrit Bichi au cardinal François Barberini, d'entendre les intentions de l'empereur sur les points qui ont été soumis au baron d'Alsace, et de déclarer que le roi désire conclure à des conditions raisonnables et justes une paix qui se négocierait par l'intermédiaire des représentants du pape [7]. Certes c'est là un résultat dont l'agent pontifical a quelque droit de se féliciter.

1. Bichi à François Barberini, 7 octobre 1632 (B. B. 8088, 70).
2. Le même au même, 2 octobre 1632 (B. B. 8088, 59).
3. Le même au même, 7 et 9 octobre 1632 (*Ibid.*, 70 et 82). Il est difficile de dire dans quelle mesure Bichi a contribué à donner un caractère pacifique à la mission de Bautru. D'après le nonce, auraient été adoucies les plaintes qui devaient être faites. D'autre part, Richelieu et le roi paraissent bien à ce moment avoir voulu conclure un traité de paix Voir plus haut, p. 230.
4. Bichi à François Barberini, 6 juillet 1632 (B. B. 8087, 3).
5. *Ibid.*
6. Le même au même, 23 octobre (B. B. 8088, 96), 25 novembre 1632 (B. B. 8089, 31).
7. Le même au même, 1er décembre 1632 (*Ibid.*, 43). Richelieu a été sin-

Pendant toute cette période le nonce extraordinaire Ceva joue à côté de son collègue Bichi un rôle très effacé. Toute son action auprès de Louis XIII et de Richelieu se réduit à l'entretien qu'il a avec eux à Lyon dans les premiers jours de septembre [1]. Les discours qu'on lui a tenus ont été certainement encourageants. Louis XIII s'est montré intransigeant au sujet de Pignerol [2]; mais il a accepté de concourir à un accord, si ses rivaux faisaient de même et se contentaient de conditions équitables [3]. Richelieu a demandé que le pape s'informe des prétentions de la maison d'Autriche; qu'il les réduise à leurs justes proportions; la France se soumettra à ce qu'il décidera; il faut, toutefois, que les clauses du traité soient justes, qu'elles ne puissent avoir de suites fâcheuses pour le Saint-Siège. Le cardinal est parti de là pour dénoncer les secrètes menées des chefs de la maison d'Autriche qui ne tendent à rien moins qu'à faire du chef de l'Église le chapelain des Habsbourg. Le roi est au contraire des plus respectueux pour la personne d'Urbain VIII; il favorisera sa maison, autant qu'il le pourra. Ce qui importe, c'est que l'affaire de la paix se traite secrètement, afin que les Espagnols ne puissent se prévaloir des négociations pour nuire à la France auprès du roi de Suède. En vain Ceva représente au cardinal que le souverain pontife ne veut être que médiateur, qu'il ne peut être arbitre; Richelieu répète au nonce, quand il va lui rendre sa visite, que le roi donne carte blanche au pape pour tout régler [4]. Ceva ne peut que se féliciter de ce début; il se propose d'aborder dans une nouvelle audience les principaux points en litige [5]. Mais la cour reprend bientôt ses voyages à travers la France; plutôt que de la suivre dans ses déplacements comme le fait Bichi, Ceva préfère demeurer à Lyon [6]; il doit

cère, quand il a promis au nonce de faire partir Charbonnières pour Vienne. Nous trouvons, en effet, à la date du 13 décembre une lettre du père Joseph à Bouthillier, où il est dit que Richelieu veut que Charbonnières parte au plus tôt (A. E. *France*, 252, 122).

1. Ceva est arrivé à Lyon le 16 août 1632; il y a attendu l'arrivée du roi, qui a fait son entrée en cette ville le 5 septembre 1632. Voir la lettre de Ceva à François Barberini du 7 septembre 1632 (B. N. 8125) et la relation de Ceva (A. V. Miscel. Arm. III, ms. 47).

2. Ceva à François Barberini, 7 septembre 1632 (B. B. 8125).

3. Le même au même, 8 novembre 1632 (*Ibid.*).

4. Le même au même, 9 septembre 1632 (*Ibid.*).

5. Le même au même, 23 septembre 1632 (*Ibid.*).

6. Le même au même, 8 novembre 1632 (*Ibid.*). Cf. la lettre de Soranzo

dès lors laisser à son collègue le soin de poursuivre auprès du roi l'affaire de l'union des couronnes?

En attendant que Louis XIII soit revenu à Paris, Ceva ne reste pas inactif : il converse avec le cardinal de Lyon, le frère de Richelieu ; il cherche à se ménager sa bienveillance et à le gagner aux vues du Saint-Siège[1]. Le cardinal de la Cueva, un des conseillers de Philippe IV, passe par Lyon; Ceva va l'entretenir de la question de l'union des couronnes ; il serait avantageux au roi d'Espagne, lui dit-il, de renoncer pour un temps à exiger l'évacuation de Pignerol[2]. Ceva prépare ainsi l'avenir. Aussitôt qu'il apprend que Louis XIII regagne sa capitale, le nonce extraordinaire se met lui-même en route : il a hâte de reprendre une conversation qu'il n'a pu que commencer[3]. Il est à peine arrivé à Paris que s'y répand la nouvelle de la mort de Gustave-Adolphe qui jette par terre tout l'échafaudage si laborieusement construit par les diplomates pontificaux.

V

Tout en travaillant très activement à la réconciliation de la France et de la maison d'Autriche, les représentants du Saint-Siège à Vienne et à Paris n'avaient pas cessé d'agir auprès de l'empereur et du roi de France pour déterminer ces souverains à venir en aide au duc de Bavière. Les états de Maximilien sont envahis par le roi de Suède ; sa capitale est tombée au pouvoir de Gustave-Adolphe ; il importe que le chef de la Ligue ne reste pas isolé en face de son terrible adversaire. Urbain VIII est trop préoccupé de l'avenir du catholicisme en Allemagne pour ne pas mettre sa diplomatie au service du chef des princes catholiques.

A Vienne, Rocci n'avait pas attendu des instructions pour

au Sénat du 9 septembre 1632 (B. N. 1804, 13). Cette dépêche de Soranzo nous apprend que les deux nonces ne vivent pas en bonne harmonie. Est-ce à cause de cela que Ceva préféra ne pas suivre la cour? Cette hypothèse ne nous paraît pas invraisemblable.

1. Ceva à François Barberini, 31 octobre 1632 (B. B. 8125).

2. Le même au même, 18 octobre 1632 (*Ibid.*).

3. Ceva écrit de Paris le 30 novembre 1632 à François Barberini (*Ibid.*).

demander que l'armée impériale se portât au secours du malheureux duc : à la nouvelle de l'entrée des Suédois dans Munich, il avait représenté au prince d'Eggenberg que Maximilien avait sauvé les États héréditaires en laissant envahir ses propres états; il devait donc être secouru[1]. Les lettres que le nonce reçoit ensuite de sa cour ne peuvent que l'encourager à continuer ses efforts[2]. Rocci a bien appris au mois de juillet que Waldstein joint ses forces à celles de Maximilien[3]; il n'en insiste pas moins auprès de l'empereur pour que le duc de Bavière ne soit pas abandonné[4]. A la cour de France, Bichi sollicite sans relâche Louis XIII et Richelieu de se porter au secours de Maximilien. La prompte soumission de Charles de Lorraine a rendu libre l'armée royale; aussitôt, le nonce propose qu'elle soit dirigée contre le roi de Suède[5]. Maximilien n'a pas de plus chaud défenseur à la cour de Louis XIII, quand il réclame les secours qui lui sont dûs en vertu du traité de Fontainebleau[6].

Si à Vienne on a consenti à venir en aide au chef de la Ligue[7], il s'en faut qu'en France on lui ait envoyé des renforts. A Bichi qui invite à rompre avec le roi de Suède, Richelieu répond qu'il faut encore attendre six mois; on verra alors, dit-il, que je ne suis pas aussi hérétique que le prétendent les Espagnols[8]. Des troupes françaises passent bien en Allemagne, mais c'est pour aller déloger des places de l'électeur de Trèves les garnisons espagnoles qui les occupent[9]. L'agent bavarois Küttner n'a pas été envoyé à la cour pour y resserrer les liens qui unissent la France et la Bavière; le cardinal qui s'attendait

1. Rocci à François Barberini, 29 mai 1632 (B. B. 6970, 184).
2. François Barberini à Rocci, 19 et 26 juin (B. B. 7064, 41, 43), 3 juillet 1632 (*Ibid.*, 44).
3. Rocci à François Barberini, 3 juillet 1632 (B. B. 6970, 220).
4. Le même au même, 17 juillet 1632 (*Ibid.*, 240).
5. Bichi à François Barberini, 23, 29 et 30 juin 1632 (B. B. 8086, 90, 97 et 104).
6. Le même au même, 6 juillet 1632 (B. B. 8087, 3).
7. Vers la fin de juin, les troupes impériales et les troupes bavaroises font leur jonction à Eger. Cf. Klopp, *Der dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 720. Dans sa lettre à Rocci du 14 août 1632 (B. B. 7064, 51), François Barberini dira que le pape a appris avec la plus grande joie, par la lettre du 24 juillet précédent (B. B. 6970, 249), la disparition de toute mésintelligence entre Waldstein et le duc de Bavière.
8. Bichi à François Barberini, 23 juin 1632 (B. B. 8086, 90).
9. Voir plus haut, p. 217.

à cette démarche a été déçu [1]; il veut pourtant servir Maximilien, à condition que le roi y trouve avantage. Amener les princes catholiques à conclure un traité de neutralité avec le roi de de Suède afin que celui-ci dirige toutes ses forces contre la maison d'Autriche, tel est toujours le plan favori de Richelieu. Il y tient d'autant plus qu'il le croit tout près de se réaliser : au moment où le duc de Bavière sollicite des secours, son frère, l'électeur de Cologne, se dispose à se mettre sous la protection de la France et envoie deux agents à Louis XIII pour le prier de faire respecter sa neutralité par les Espagnols et les Hollandais [2]. Aussi aux instances de Bichi en faveur de Maximilien, Richelieu répond-il que le roi députera des ambassadeurs auprès de Gustave-Adolphe et des électeurs catholiques, afin de proposer une suspension d'armes de trois mois; les belligérants resteront dans leurs situations respectives; à l'expiration des trois mois, une diète se réunira pour arranger les affaires d'Allemagne [3]. Si à la suite des démarches pressantes du nonce, le cardinal se résout à offrir à Maximilien un subside de cent mille écus, c'est, comme devra le dire l'agent français au duc de Bavière, « pour lui témoigner l'excès d'affection que le roi avoit pour lui [4] »; c'est, à parler clair, pour retenir le duc dans l'alliance française.

Maximilien est en effet sollicité par l'agent français La Grange aux Ormes de souscrire à une suspension d'armes et à un traité de neutralité [5]. Mais il refuse. « Je ne le puis en honneur et

1. Richelieu avait su que Maximilien s'était plaint de n'avoir pas été assisté suffisamment par l'empereur ; il avait espéré que l'agent bavarois, Küttner, serait venu secrètement négocier un nouveau traité avec la France ; voir la lettre de Bichi à François Barberini du 26 juin 1632 (B. B. 8068, 100). Le cardinal manifestera au nonce sa déception et son mécontentement en ne voyant pas venir Küttner; voir la lettre de Bichi à François Barberini du 6 juillet 1632 (B. B. 8087, 3).

2. Bichi à François Barberini, 1er juillet 1632 (B. B. 8087, 1).

3. Le même au même, 7 juillet 1632 (*Ibid.*, 8).

4. Richelieu, *Mémoires*, II, 394. Cf. les lettres de Bichi à François Barberini des 7 et 24 juillet 1632 (B. B. 8087, 8 et 29).

5. Bocci à François Barberini, 25 septembre (B. B. 6971, 58), 9 octobre 1632 (*Ibid.*, 80); Maximilien à François Barberini, 21 octobre 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 142). La Grange aux Ormes avait été envoyé par Richelieu auprès du roi de Suède ; Saint-Etienne devait aller auprès des électeurs de Cologne et de Bavière. (Richelieu, *Mémoires*, II, 394). Mais les ministres de Suède refusèrent de donner un passe-port à M. de Fenf, l'agent de l'électeur de Cologne qui devait accompagner Saint-Etienne auprès de Maximilien. Dès lors, Saint-Etienne ne continua

conscience, écrit-il au cardinal François Barberini dans une lettre qui est un véritable réquisitoire contre la France[1]. La guerre n'en continuerait pas moins; les Suédois demeureraient en possession des territoires qu'ils ont enlevés aux catholiques et je serais forcé d'abandonner tous mes alliés. » Ce qu'il attend de la France ce sont les subsides auxquels il a droit en vertu du traité de Fontainebleau ; il souhaite aussi de la part de Louis XIII une intervention d'où résulterait la paix générale. Seul le pape peut obtenir du roi de France qu'il lui donne satisfaction. « A tous les maux dont souffrent mes états je ne vois aucun remède, si Sa Sainteté n'interpose pas son autorité, ou pour réconcilier les couronnes, car de cela dépend le repos de toute la chrétienté, ou pour disposer le roi de France à établir réellement la paix en Allemagne et à sauver par ce moyen la religion catholique[2]. »

Réconcilier les couronnes! A cela tendaient tous les efforts d'Urbain VIII et ceux de ses auxiliaires. Les nonces extraordinaires s'y étaient employés avec les nonces ordinaires. Mais comment avoir raison de l'égoïsme des souverains? Les princes protestent à l'envi de leur amour de la paix; il n'en est aucun, à l'exception peut-être de l'empereur, qui soit vraiment disposé à faire les sacrifices nécessaires, pour qu'une entente s'établisse. Les intérêts particuliers dominent l'intérêt général. Urbain VIII est seul à se préoccuper des intérêts supérieurs de la chrétienté.

C'est au moment où les grandes puissances catholiques sont semble-t-il, sur le point de se précipiter l'une contre l'autre, que disparaît brusquement de la scène ce jeune conquérant qui par sa fortune foudroyante avait étonné toute l'Europe occidentale. Quelles vont être les conséquence de sa mort? C'est ce que doivent se demander avec anxiété tous ceux qui se préoccupent de maintenir la paix entre la France et la maison d'Autriche.

pas son voyage. Ce fut La Grange aux Ormes qui se rendit auprès du duc de Bavière (Bichi à François Barberini, 5 septembre 1632, D. B. 8088, 1).

1. Maximilien à François Barberini, 21 octobre 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 142). Gregorovius date cette lettre du 19 octobre, d'après une note en marge de la minute conservée dans les Archives de Munich ; l'original, qui se trouve à la Bibliothèque Vaticane (B. B. 6718, 130), porte la date du 21 octobre.

2. *Ibid.*

LIVRE II

LA GUERRE COUVERTE

CHAPITRE PREMIER

La mort de Gustave-Adolphe

I

La nouvelle de la fin tragique de Gustave-Adolphe à Lützen ne pouvait manquer d'être accueillie avec une vive satisfaction par Urbain VIII. L'évènement servait trop bien la politique d'un pape qui s'attache à défendre dans l'Europe chrétienne les intérêts du catholicisme, à anéantir l'hérésie en Allemagne, à préserver l'Italie des horreurs de la guerre, à réconcilier les maisons de France et d'Autriche. C'en est fait du soutien de la cause protestante, du vainqueur de l'Allemagne catholique, de l'instrument que maniait secrètement Richelieu contre l'empereur. Le cardinal François Barberini écrit au nonce de France : « Le pape a appris avec la joie que vous pouvez imaginer la disparition de ce serpent qui cherchait à intoxiquer le monde entier de son venin [1] » ; au duc de Bavière le cardinal neveu parle de l' « indicible contentement » dans lequel se trouve Sa Sainteté [2].

1. « Habbiamo havuta la certezza della morte di Gustavo, la quale è stata udita da N. S. con quel giubilo, che V. S. può imaginare, vedendosi estinto quel serpente, che col suo veleno cercava di attossicare tutto il mondo. » François Barberini à Bichi, 11 décembre 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 155). Cette lettre que Gregorovius publie d'après Nicoletti (*Vita d'Urbano VIII*, V, ch. 5, B. B. 4734) se trouve dans la correspondance de François Barberini avec Bichi (B. B. 8116).

2. « La vittoria memorabile che hanno riportata l'arme cattoliche nel combattimento co Suezzesi è cosi qualificata per la morte di Gostavo e per gl' altri

Avant même qu'il ait eu confirmation de l'heureux évènement. Urbain VIII a donné à tous ceux qui l'ont approché des signes non équivoques de son allégresse[1]; dès que le succès des armées impériales est certain, des cérémonies publiques sont prescrites pour en remercier Dieu[2]. Le samedi 11 décembre[3], le souverain pontife se rend accompagné de presque tout le Sacré Collège, à Santa Maria dell'Anima, l'église nationale des Allemands, et il y célèbre une messe d'action de grâces en l'honneur de la Vierge[4]. Soit que les maîtres de cérémonies aient mal compris les ordres qui leur avaient été donnés, soit plutôt que le pape ait estimé qu'il n'y avait pas lieu d'en faire davantage pour une victoire qui n'était pas complète[5], l'office se termine

avvenimenti, che con molta raggione se n'è udito da N. S. e da me l'aviso con inesplicabile contentezza. » François Barberini à Maximilien, 11 décembre 1632 (SCHNITZER, *Urbans VIII Verhalten bei der Nachricht vom Tode des Schwedenkönigs*, dans EHSES, *Festschrift zum 1100jährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom*, 282).

1. « Il popolo vuole che intrinsecamente il papa non ne habbia gran gusto per quel che risguarda l'interesse della casa d'Austria : tuttavia la S.Stà mostra di star contenta, et ieri particolarmente cavalcò per il giardino del Belvedere con segni d'allegrezza facendo far l'istesso in sua compagnia al s. Bernardino Capponi. » Niccolini à Cioli, 5 décembre 1632 (A. F. 3352).

2. C'est le 9 décembre, dans la soirée, que sont arrivées à Rome les dépêches annonçant d'une manière indubitable la mort du roi de Suède ; le 10, le duc Savelli a officiellement informé le pape de l'heureux événement. Voir les lettres du duc de Savelli à Ferdinand II du 11 décembre 1632, de l'auditeur de rote, Motman, à Ferdinand II du 11 décembre 1632 (SCHNITZER, *Urbans VIII Verhalten bei der Nachricht vom Tode des Schwedenkönigs* dans EHSES, *op. cit.*, 280). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 11 décembre 1632 (A. F. 3352).

3. Et non le dimanche, comme le dit Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 80).

4. François Barberini à Rocci, 11 décembre 1632 (B. B. 6224) ; le même à Maximilien, même date (SCHNITZER, *Urbans VIII Verhalten bei der Nachricht vom Tode des Schwedenkönigs* dans EHSES, *op. cit.*, 282). Cf. EHSES, *Papst Urban VIII und Gustav Adolf* dans le *Historisches Jahrbuch*, 1895, 340 ; SCHNITZER, *Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 238 ; SCHMIDLIN, *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom S. Maria dell'Anima*, 456.

Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 81) insinue que le pape a célébré la messe pour le repos de l'âme de Gustave-Adolphe. C'est non seulement invraisemblable, comme le font remarquer Schnitzer (*op. cit.*, 238, note 2) et Schmidlin (*loc. cit.*), mais encore des textes connus disent que le pape a célébré la messe pour « *render le gratie al S. Dio di questo buon successo* » (François Barberini à Maximilien, 11 décembre), « *pro gratiarum actione* » (Motman à Ferdinand II, 11 décembre).

5. Dans ses lettres du 11 décembre à Bichi (B. B. 8116), à Maximilien (SCHNITZER, *Urbans VIII Verhalten bei der Nachricht vom Tode des Schwedenkönigs*, dans EHSES, *Festschrift zum 1100jährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom*, 282), dans ses deux lettres à Rocci du 15 décembre, l'une en clair (B. B. 6224), l'autre en chiffres (B. B. 7066, 85), François Bar-

par la récitation des litanies. L'omission du Te Deum parut aux Espagnols et aux Impériaux une preuve du peu de sympathie d'Urbain VIII pour la maison d'Autriche. Pour faire taire leurs réclamations, un Te Deum fut chanté solennellement le lendemain à la chapelle Sixtine, à l'issue de la messe pontificale; le pape récita lui-même les versets et chanta l'oraison accoutumée. Pendant ce temps le canon tonnait au château Saint-Ange en signe de joie [1]. Quelques jours plus tard, le 14 décembre, Urbain VIII adresse des brefs à l'empereur et au commandant en chef des forces impériales pour les féliciter chaleureusement de leur succès [2].

berini impute aux maîtres de cérémonies l'omission du Te Deum. Ne les charge-t-il pas d'une responsabilité que le pape doit porter seul? Le 11 décembre 1632, il écrit aux nonces d'Espagne, d'Allemagne et de Naples qu'il n'y a pas lieu de chanter le Te Deum parce que la victoire n'est pas complète: elle consiste surtout dans la mort d'un hérétique dont on peut présumer la damnation (B. B. 7066, 83). N'est-ce pas la véritable explication de l'omission du Te Deum, explication qui est, au reste, toute à l'honneur de la curie? Si elle est insinuée par l'ambassadeur de Venise qui prétend aussi qu'Urbain VIII est au fond peu satisfait des succès espagnols, elle est donnée par le résident de Toscane qui ne doute pas de la sincérité des sentiments de joie que manifeste le pape; voir la lettre de Contarini au Sénat du 11 décembre 1632 (A. V. Frari, *Roma*, 106, 60) et celle de Niccolini à Cioli du 11 décembre 1632 (A. F. 3352).

1. François Barberini à Rocci, 15 décembre 1632 (B. B. 6224): Niccolini à Cioli, 12 décembre 1632 (A. F. 3352): cf. les lettres de François Barberini à Bichi du 11 décembre 1632 (B. B. 8116), à Maximilien du 11 décembre 1632 (Schnitzer, *Urbans VIII Verhalten*, etc., 282). Mécontents de ce que le Te Deum n'a pas été chanté la veille, les cardinaux espagnols se sont abstenus de paraître à l'office pontifical; voir la lettre de Niccolini à Cioli du 12 décembre 1632 (A. F. 3352). Tandis que cette cérémonie avait lieu à la chapelle Sixtine, le duc de Savelli, l'auditeur de rote, Motman, et les notables de la nation allemande assistaient à un Te Deum à l'Anima. Cf. Schmidlin, *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom S. Maria dell' Anima*, 456. Le maître des cérémonies, Paul Alaléon, que suivent Ehses (*Papst Urban VIII und Gustav Adolf. Historisches Jahrbuch*, 340) et Schnitzer (*Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 238), a confondu dans son *Diarium* la cérémonie de l'Anima et celle de la Sixtine.

2. « Quod unum præ cæteris diu nobis in uotis fuit, quodque ardentissime a Deo precibus assidue efflagitauimus, id Maiestati Tuæ in præsentia ab Eo tributum esse magnopere gratulamur. Immortales autem ultionum Domino gratias agimus, quod reddiderit retributionem superbis quodque a Catholicorum ceruicibus acerbissimum hostem depulerit; sane quod a summa illius clementia acceptum sit nouit Germania, cuius plures prouinciæ hostilibus armis ad uastitatem pæne redactæ suorum funera, urbium direptiones atque agrorum clades diutissime lamentabuntur; nouimus et nos cuius animo incredibili mærore filiorum luctus et damna perpetuo obseruabantur; nouit uniuersus christianus orbis, qui non sine magno terrore regem catholici nominis perduellem ac florentibus militum copiis uictoriisque superbientem ab extremis Balthici oceani finibus ad Vindelicos usque omnia ferro, flammis, depopulatione summa celeritate a se perdomita iactantem audierat..... »

Le chef de l'Église s'est donc réjoui très sincèrement[1] de la disparition du plus redoutable ennemi que le catholicisme ait eu depuis longtemps[2]; il a avisé en même temps aux graves conséquences qu'elle ne peut manquer d'entraîner. On se demande tout d'abord, à la curie, si l'évènement n'est pas de nature à amener un rapprochement entre la France et la maison d'Autriche[3]. Mais l'indiscrétion avec laquelle les Espagnols manifestent leur joie[4] fait bientôt redouter que la mort de Gustave-

Urbain VIII à Ferdinand II, 14 décembre 1632 (Ehses, *Papst Urban VIII und Gustav Adolf*, 339). A Waldstein le pape écrit le même jour : « Nobilitati tuæ eam felicitatem gratulamur cuius non uniuersa modo Germania sed etiam totus Christianus orbis, deleto tua fortitudine perniciosissimo hoste, compotem se futurum existimat » (B. B. 2203, 14).

1. D'après Fulvio Testi, l'agent du duc de Modène à Rome, et Contarini, l'ambassadeur de la République de Venise, la nouvelle de la mort de Gustave-Adolphe aurait attristé le pape beaucoup plus qu'elle ne l'aurait réjoui. « Questo avviso, écrit le premier le 10 décembre, è dispiaciuto interamente al papa, e ne sta travagliato » ; le jour où a lieu la cérémonie à l'Anima, Testi dit encore : « Dicono però che S. Stà stette tutto quel giorno alteratissima e rabbiosissima » (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 80 et 81). L'ambassadeur de Venise dit le 18 décembre 1632 : « Sono veramente queste allegrezze state fatte a mezo, perchè in effetto il papa non ha del successo goduto nel suo interno » (A. V. Frari, *Roma* 106, 76). Dans sa relation il écrira plus tard : « L'opinione vive tuttavia che a S. Stà sia dispiaciuta la morte del re di Svezia che più goda — o manco tema — i progressi dei protestanti che degli Austriaci » (Barozzi et Berchet, *Relazione della Corte di Roma*, I, 368). Les Espagnols n'étaient que trop disposés à partager le sentiment des représentants du duc de Modène et de la République de Venise; aussi les vit-on attacher une grande importance à l'omission du Te Deum et au fait que les cardinaux qui assistaient à la cérémonie de l'Anima, ne quittèrent pas les habits violets, qui étaient ceux du temps de l'Avent, pour revêtir ceux de couleur rouge ; voir la lettre de Castel Rodrigo à Olivarès du 18 décembre 1632 (A. S. 2997). A ces témoignages hostiles au pape, opposons-en un autre qui ne peut être suspect, puisqu'il émane de l'auditeur de rote, Motman ; celui-ci écrit à Ferdinand II, le 12 février 1633 : « Pontifex multa denuo præfatus est de summa Dei benignitate, qui tantum hostem ecclesiæ et christianitati infensum opportune de medio sustulerit » (Schnitzer, *Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 239).

2. « Sarà sempre di gran vantaggio la morte di un tanto fiero nemico della religione e valoroso capitano. » François Barberini à Bichi, 11 décembre 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 155).

3. François Barberini à Grimaldi, 4 décembre 1632 (B. B. 7077, 34) ; le même à Bichi, 4 décembre 1632 (B. B. 8116).

4. « L'allegrezza dei Spagnuoli per la morte del Sueco non si può riferire perchè è in sommo grado. » Niccolini à Cioli, 4 décembre 1632 (A. F. 3352). Le 11 décembre, Niccolini écrit encore : « La corte per il più se ne è rallegrata sommamente, nè poteva esser maggior il contento, se in molti non fusse scemato dal timore che i Spagnoli siano per divenire insopportabili » (A. F. 3352). Le 18 décembre, il mande à son correspondant qu'au cours des fêtes qu'ils ont données à l'occasion de la mort de Gustave-Adolphe, les Espagnols ont brûlé en effigie le roi de Suède ; ce qui, ajoute-t-il, a été désapprouvé de tous (*Ibid.*).

Adolphe ne hâte au contraire la rupture [1] : « J'estime que cet accident changera la face des affaires, écrit François Barberini au nonce de France le 11 décembre ; je crains que les Espagnols ne deviennent intraitables, que les Français ne s'entêtent à ne rien abandonner de leurs prétentions, de peur d'avoir l'air de céder devant la puissance de la maison d'Autriche [2]. » Pour parer à des suites aussi funestes, Urbain VIII prescrit à ses nonces de s'employer plus que jamais à empêcher toute rupture, à poursuivre la conclusion d'un accord entre les puissances catholiques [3]. « Pignerol et le règlement des affaires d'Allemagne, tels sont les deux écueils qui peuvent faire échouer toute négociation », dit le cardinal François Barberini à Bichi [4]. Les nonces de France éviteront ces deux écueils en disposant Louis XIII et Richelieu à être accommodant surtout dans la question de Pignerol [5] ; les nonces d'Espagne et d'Allemagne représenteront à Philippe IV et à Ferdinand II qu'il n'est pas de moyen plus sûr et plus expéditif d'arriver à une paix durable que d'admettre la France à régler avec eux les affaires d'Allemagne [6]. La mort de Gustave-Adolphe ne suscite donc aucun changement dans les desseins d'Urbain VIII. En cette conjoncture il s'agit toujours exclusivement pour lui de réconcilier la France et la maison d'Autriche. Quel accueil est réservé à ses vues auprès des deux puissances ?

1. François Barberini à Bichi, 11 décembre 1632 (B. B. 8116).

2. « Stimo che questo accidente muterà anche il stato del negozio, e dubito che gli Spagnoli s'inalberino et in Francia s'impegnino a non cedere, parendo loro che ciò si faccia per paura della potenza degli Austriaci. » François Barberini à Bichi, 11 décembre 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 155).

3. François Barberini à Bichi, 11 décembre 1632 (B. B. 8116), 1er et 8 janvier 1633 (B. B. 8117) ; le même à Ceva, 18 décembre 1632 (B. B. 8116) ; le même à Grimaldi, 25 décembre 1632 (B. B. 7077, 40), 1er janvier 1633 (*Ibid.*, 41) ; le même à Campeggi, 25 décembre 1632 (B. B. 8426, 7), 8 et 16 janvier 1633 (*Ibid.*, 12 et 14).

4. « Pinarolo e l'aggiustamento degli affari dell'Imperio saranno li due scogli, dove può far naufragio questo negozio, e particolarmente nei tempi d'hoggi. » François Barberini à Bichi, 11 décembre 1632 (Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 155).

5. François Barberini à Ceva, 18 décembre 1632 (B. B. 8116) ; le même à Bichi, 1er janvier 1633 (B. B. 8117).

6. François Barberini à Campeggi, 25 décembre 1632 (B. B. 8426, 7) ; le même à Grimaldi, même date (B. B. 7077, 40).

II

C'est avec des transports de joie que l'on apprend à Madrid la mort du roi de Suède : à cette nouvelle des feux de joie s'allument devant le palais royal ; la ville entière s'illumine[1]. Olivarès ne peut se tenir de manifester malignement toute sa satisfaction devant l'ambassadeur de France, de le railler en lui demandant si Richelieu ne prend pas le deuil ; lui-même ne le prendra-t-il pas[2] ? Peu importe que les armées impériales aient été forcées d'abandonner le champ de bataille et que la victoire soit en fait restée aux hérétiques, Gustave-Adolphe est tombé ; cet événement inespéré dissipe toutes les alarmes. Le chef supprimé, il sera aisé de disperser ses troupes, d'amener à composition les princes allemands ses alliés, de triompher de la France son principal soutien, et d'établir ainsi définitivement la suprématie de la maison d'Autriche. Sur l'échiquier où la partie est engagée il faut, par une prompte manœuvre, tirer parti de la disparition de cette pièce maîtresse dans le jeu de l'adversaire.

Au conseil du 9 janvier 1633, Olivarès résume ainsi le plan de campagne : « s'efforcer encore une fois de se concilier le duc de Friedland en lui accordant de nouveaux secours ; car le moment est venu de tout terminer : régler les affaires de l'Empire, procéder à l'élection du roi des Romains, conclure la paix de Hollande, établir une paix honorable en Italie, obtenir la restitution de la Lorraine, semer en France la division[3]. » A cet effet il faut assurer l'élection du roi de Hongrie comme roi des Romains ; on réconciliera l'électeur de Saxe avec l'empereur sans toutefois que la religion ait à en souffrir ; l'électeur de Brandebourg sera humilié. Le roi de Pologne devra épouser la fille du roi de Suède.

1. Mémoire du comte de Barrault à la cour de France, 1er janvier 1633 (A. E. *Espagne*, Supp. 3, 143).
2. *Ibid.*
3. « Hazer con el duque de Friedland nuevos esfuerzos porque es la occasion de acavar con todo, ajustar las cosas del Imperio, una eleccion de rey de Romanos, la paz de Holanda con reputacion, la de Italia, y la restitucion de Lorena y meter en Francia la dissension... » Délibération du conseil d'Etat du 9 janvier 1633 (A. S. 2334, 40).

Pour attacher le duc de Bavière à la cause impériale, il suffira de régler la question du Palatinat à sa convenance tout en se gardant de s'aliéner le roi d'Angleterre. Waldstein sera mis en possession d'États conquis sur les rebelles, ou bien on lui procurera par un mariage l'un des électorats de Saxe, de Brandebourg, du Palatinat ; la maison d'Autriche s'assurera de lui par un traité d'alliance offensive et défensive. Aux électeurs ecclésiastiques il sera rendu à chacun selon ses œuvres : la fidélité de l'électeur de Mayence aura récompense ; la tiédeur de l'électeur de Cologne sera châtiée ; l'archevêque de Trèves perdra son électorat qui passera à un ami de la maison d'Autriche. Un traité d'alliance offensive et défensive unira l'empereur, le roi d'Espagne et les princes de l'Empire. En Italie, justice sera faite du duc de Mantoue qui a accepté des garnisons françaises à Casal et à Mantoue, du duc de Savoie qui a vendu à la France Pignerol ; à ce dernier on reprendra la partie du Montferrat que les derniers accords de Cherasco lui ont attribuée. L'empereur s'assurera très secrètement la possession des passages d'Italie. Le maintien de la paix dans la péninsule est à souhaiter, à moins que le maréchal de Toiras n'ait été vraiment gagné, comme on le dit ; en ce cas, le gentilhomme français remettra à l'empereur qui nous les livrera Casal et Pignerol. Si les Hollandais renoncent à Pernambouc et excluent l'empereur de la trêve, on conclura aussitôt avec eux ; il sera facile d'arguer ensuite de l'exclusion de l'empereur pour obtenir de meilleures conditions ; s'ils persistent à vouloir y comprendre l'empereur, on exigera d'eux qu'ils restituent contre Breda et une somme d'argent, Pernambouc, Maestricht, Ruremonde, Venloo, Limbourg, Orsoy et toutes les autres places qu'ils ont prises. Arrivant à la France, Olivarès déclare « qu'il faut lui souhaiter tout le mal possible : plus elle souffrira, plus la chrétienté sera tranquille, plus le catholicisme sera en repos [1] ». On atteindra cette puissance en lui opposant une ligue où entreront Marie de Médicis, Gaston d'Orléans, le duc de Lorraine, l'empereur et le roi d'Espagne. La reine mère, le duc d'Orléans et Charles de Lorraine soutenus

1. « A Francia se debe desear todo el mal que se pudiere, porque quanto fuere mayor, mas quieta estara la christiandad, y mas segura la religion cattolica, con que viene a ser licito y necesario una propuesta que parece tan dura » (*Ibid.*).

par des troupes auxiliaires d'Espagne et de l'Empire feront tête à l'ennemi, jusqu'au jour où il conviendra aux chefs de la maison d'Autriche de prendre part directement à la lutte[1].

Les projets que l'événement de Lützen inspire au ministre d'Espagne et que Philippe IV fait siens s'accordent assez bien avec les plans précédemment conçus. A la suite de la prise de Maestricht qui était venue clore la désastreuse campagne de 1632, Philippe IV avait pris toutes ses dispositions pour attaquer vigoureusement les Hollandais en 1633. Il avait envoyé le régent Villani auprès de Waldstein pour l'engager à diriger ses forces contre les Provinces-Unies; le gouverneur de Milan et le cardinal Infant ont ordre de gagner les Pays-Bas avec une armée de 15 à 16.000 hommes[2]. Il faut empêcher les Français de se porter au secours de leurs alliés; le père Quiroga doit leur préparer de l'occupation ailleurs en demandant à l'empereur de soutenir la reine mère contre Louis XIII, d'exiger, au besoin par la force, l'évacuation de la Lorraine et de toutes les terres d'Empire que le roi de France occupe indûment[3]. De crainte que les Français ne profitent de ces conjonctures soit pour attaquer le Milanais, soit pour faire toute autre acquisition en Italie, le duc de Feria a reçu l'ordre de laisser à son successeur à Milan une province bien défendue, de négocier avec les cantons suisses une nouvelle ligue. En vue d'assurer l'exécution du traité de Ratisbonne et de réparer les infractions qui lui auraient été faites, une autre ligue défensive serait établie entre tous les princes d'Italie[4]; de concert avec les ambassadeurs de Rome et de Venise, le duc de Feria devra presser tout particulièrement le pape et la République de Venise d'y adhérer[5]. Il n'est aucune de ces dispositions qui ne réponde aux exigences de la situation présente; aussi ne sont-elles pas changées. Des instructions conformes à l'avis donné par Olivarès sont adressées en Flandre

1. *Ibid.*
2. Orden de lo que ha de hacer el duque de Feria, 23 octobre 1632 (A. S. 3147).
3. Philippe IV à Quiroga, 10 octobre 1632 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 344).
4. Instruction au duc de Feria, 23 octobre 1632 (A. S. 3147). Cette instruction est différente de l'Orden de lo que ha de hacer el duque de Feria citée à la note 2.
5. Philippe IV aux ambassadeurs de Rome, 23 octobre 1632 (A. S. 3147).

au marquis de Aytona [1] et à l'Infante Isabelle [2]. Comme l'a demandé le comte duc, un nouvel ambassadeur est envoyé à la cour impériale ; le choix du roi s'arrête sur le comte d'Ognate [3].

Sur ces entrefaites le bruit se répand à la cour d'Espagne que Louis XIII s'apprête à rompre et à prendre l'offensive en Flandre et en Italie, qu'il s'opposera au passage du cardinal Infant et du duc de Feria. Ces rumeurs affermissent Philippe IV dans ses résolutions. Le duc de Feria et le cardinal Infant reçoivent l'ordre de mettre le Milanais à l'abri de toute attaque [4]. Le duc de Feria a averti son souverain qu'il n'y a pas à compter sur une trahison du maréchal de Toiras ; le roi recommande néanmoins au gentilhomme espagnol de ne pas perdre de vue l'officier français [5]. A Vienne, le marquis de Castagneda invitera l'empereur à s'unir à son maître pour mettre le roi de France en demeure de renoncer à soutenir les révoltés de Flandre et à barrer la route au cardinal Infant ; il lui persuadera d'envoyer une armée pour appuyer en France l'effort des mécontents [6]. Le gentilhomme espagnol Cristobal de Benavente y Benavidès, qui est déjà parti pour remplir la charge d'ambassadeur à la cour de France, cherchera à pénétrer les desseins du roi de France ; si Louis XIII menace de prendre les armes, il lui représentera combien une rupture est peu justifiée, quels inconvénients elle pourrait entraîner pour la chrétienté ; s'il le juge opportun, il fera faire cette démarche par le nonce du pape [7]. Ainsi

1. Philippe IV à Aytona, 20 janvier 1633 (A. N., K 1424, 86).
2. Philippe IV à l'Infante, 25 janvier 1633 (*Ibid.*, 87).
3. Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 129.
4. Philippe IV au duc de Feria et au cardinal Infant, 11 février 1633 (A. S. 3446). Cf. l'ordre de Philippe IV à Pedro de Arze du 9 février 1633 (A. N., K 1425, 3).
5. « He recibido dos cartas vuestras de 26 de diciembre del anno passado de 1632 y entendido por la una, l'impossibilidad que hallavades de poder intentar negociacion con M. de Toiras para la entreja o retencion en nombre de Monsieur de Casal y Pinarol, y aunque esto tiene la dificultad que representais, todavia es bien que esteis atento siempre a lo que en esta parte os he encargado. » Philippe IV au duc de Feria, 11 février 1633 (A. S. 3446). Cette lettre ne porte pas de date ; mais, décidée au conseil du 9 février comme celle citée à la note précédente, elle est selon toute vraisemblance du 11 février.
6. Philippe IV à Castagneda, 10 février 1633 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 351).
7. Philippe IV à Benavidès, 10 février 1633 (A. N., K 1425, 4). D'après la lettre de Campeggi à François Barberini du 15 janvier 1633 (B. B. 8394, 94), Benavidès est parti le 9 janvier.

le cabinet de Madrid se posera en défenseur de la paix dans le même temps où il organisera la guerre ; il entend rejeter sur l'adversaire la responsabilité d'une rupture qu'il ne s'applique que trop à rendre inévitable.

C'est au milieu de ce branle-bas de combat que les représentants du pape à Madrid ont à s'acquitter de leur rôle de pacificateurs. A la nouvelle de la mort du roi de Suède, ils ont partagé l'allégresse générale. Les ambassadeurs de France et de Venise ont vainement tenté de les dissuader de se rendre au Te Deum d'actions de grâces. Pour toute réponse, les agents du pape ont invité leurs interlocuteurs à aller féliciter le roi d'Espagne du succès des armées impériales [1]. N'ont-ils pas dès lors autorité pour défendre la cause de la paix, rassurer Philippe IV et le comte duc sur les intentions de la France et remontrer que l'Espagne aurait tout avantage à profiter de ces circonstances pour négocier ? Le moindre incident peut rendre inutiles leurs efforts ; les nonces s'attachent à tout expliquer, à tout excuser afin d'écarter la moindre cause de rupture. Ont-ils appris que le gentilhomme français Bautru ne reviendra pas ? Ils font valoir que Louis XIII ne pouvait prendre une décision au moment où Richelieu était retenu loin de lui par la maladie et ils annoncent à Olivarès que le cardinal se tient prêt à nouer de sérieuses négociations dès son retour à Paris [2]. Le geste de Louis XIII s'adressant directement aux Etats Généraux des Pays-Bas pour obtenir l'extradition de Matthieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, et du père Chanteloube, deux conseillers de Marie de Médicis, a froissé à Madrid comme à Bruxelles ; Olivarès a déclaré au nonce extraordinaire que, si un tel affront n'est pas réparé, il n'y aura plus lieu de négocier [3]. Bien que

1. Monti à François Barberini, 30 décembre 1632 (B. B. 8364, 71). Cf. le mémoire du comte de Barrault à la cour de France du 1[er] janvier 1633 (A. E. *Espagne*, Supp. 3, 143). La conduite de l'ambassadeur de France sera du reste approuvée par sa cour ; voir la lettre de Bouthillier au comte de Barrault du 22 janvier 1633 (B. N. 10759, 157).

2. Campeggi à François Barberini, 15 janvier 1633 (B. B. 8394, 94).

3. *Ibid.* Louis XIII avait envoyé à Bruxelles M de Rogles pour demander l'extradition de ces deux conseillers de Marie de Médicis ; il avait muni son agent d'une lettre de créance pour les Etats Généraux des Pays-Bas. Le gentilhomme français présenta d'abord la requête de son maître à l'Infante. Ayant essuyé un refus, il demanda une audience aux Etats. Elle ne lui fut pas accordée : mais l'envoyé français pénétra par surprise dans la salle où se tenaient les séances et laissa sa lettre de créance ; il repartit ensuite pour la France.

son collègue de Bruxelles l'ait quelque peu instruit de cette affaire, Campeggi feint devant le comte duc de tout ignorer ; mais il intervient auprès de l'ambassadeur de France et il met en mouvement le nonce de Paris pour que satisfaction soit donnée au roi d'Espagne[1]. A chaque entrevue du diplomate pontifical avec Olivarès, il lui représente qu'il faut terminer tous les différends pour avoir une bonne paix : le roi devrait profiter de la prochaine arrivée à Paris d'un nouvel ambassadeur d'Espagne pour traiter[2] ; qu'il donne à son agent les pouvoirs les plus amples ; les nonces à Paris en demanderont de tout semblables pour l'ambassadeur de France qui est à Madrid ; un accord pourra ainsi être obtenu[3]. Campeggi entretient encore le puissant ministre du projet de congrès en une ville neutre dont, à la cour impériale, l'évêque de Vienne a parlé au nonce[4].

Le favori de Philippe IV accueille toutes ces ouvertures avec une parfaite bonne grâce. Il ne cesse de protester devant les agents du Saint-Siège de son amour de la paix, de son désir de voir la maison d'Autriche se réconcilier avec la France. A l'entendre, il accepterait d'envoyer des négociateurs en n'importe quel lieu ; le traité pourrait même être conclu à Paris, si les conditions en étaient raisonnables[5]. Mais, dans le même temps, Olivarès dénonce comme intolérable la prétention qu'a la France de conserver Pignerol[6] ; il soutient, d'autre part, que ni Louis XIII ni Richelieu ne veulent la paix ; il insiste sur les mauvaises dispo-

L'Infante protesta contre cette atteinte portée à ses droits de souveraine et exigea le rappel du résident français Humbert. Voir Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 274-278.

1. Campeggi à François Barberini, 15 janvier 1633 (B. B. 8394, 94).

2. Le même au même, 5, 12 février 1633 (B. B. 8394, 100, 102).

Philippe IV s'était en effet résolu à hâter le départ pour Paris du successeur du marquis de Mirabel que Louis XIII ne voulait plus voir à la cour. Bénavidès avait été désigné dès le mois de mai 1632 (Bouthillier au comte de Barrault du 25 mai 1632, B. N. 10759, 113) ; le 6 octobre lui est adressé l'ordre de se mettre en route (Philippe IV à Bénivadès, 6 octobre 1632, A. N., K 1424, 66). Le 20 novembre, le roi mande à l'ambassadeur de partir au plus tôt (Instruccion 4ª a Don Xristoval de Benavente y Benivadès para la embajada de Francia, A. N., K 1424, 75). La lettre de Philippe IV à Louis XIII accréditant auprès de lui Bénavidès porte aussi la date du 20 novembre (*Ibid.*, 78). Philippe IV a pensé un moment envoyer en France Castagneda, puisque, dans la lettre que nous venons de signaler, il dit à Louis XIII qu'il avait tout d'abord nommé Castagneda.

3. Campeggi à François Barberini, 12 février 1633 (B. B. 8394, 102).

4. *Ibid.*

5. Campeggi à François Barberini, 12 février 1633 (*Ibid.*, 105).

6. Monti à François Barberini, 8 janvier 1633 (B. B. 8365, 1).

sitions du cardinal à l'égard de la maison d'Autriche, sur ses alliances avec les hérétiques; pour conclure, si le pape ne sort pas de la neutralité et ne recourt pas aux mesures de rigueur à l'exemple de ses prédécesseurs, on n'aboutira jamais à aucun résultat[1]. En vain Campeggi lui répond que le meilleur moyen de convaincre la France de mauvaise foi est d'engager des négociations[2]. Tout ce que lui laisse espérer le comte-duc, c'est que Bénavidès sera autorisé à écouter les propositions qui lui seraient faites et à témoigner d'une manière générale des intentions pacifiques de son gouvernement[3]; il refuse de promettre rien de plus.

La conversation d'Olivarès avec le nonce en est là, quand parviennent à Madrid des informations plus précises au sujet des intrigues que le roi de France ourdit avec le comte d'Egmont et du dessein qu'il a d'envoyer des troupes sur la frontière de Flandre, afin d'y faire une diversion dont bénéficieraient les Hollandais[4]. Sera-t-on surpris par la guerre avant qu'on ait eu le temps d'achever tous les préparatifs nécessaires? Aussitôt ordre est donné de mettre en état les places frontières[5]; Louis Bravo de Acuna est envoyé en France pour recruter de nouveaux adhérents au parti de la reine mère et de Gaston; il doit solliciter le duc d'Epernon, gouverneur de Provence et de Guyenne, le duc de Gramont. gouverneur de Bayonne[6]. Mais comme il importe de retarder l'heure de la rupture, Philippe IV et Olivarès feindront de se prêter aux négociations que leur conseille le nonce.

Le 27 février, le comte duc a instruit Campeggi des projets du roi de France et il lui a dénoncé le danger qu'ils font courir à la paix entre les deux pays[7]. Le 1er mars, le diplomate pontifical propose de faire intervenir les nonces de France

1. Campeggi à François Barberini, 12 février 1633 (B. B. 8394, 105).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Campeggi à François Barberini, 5 mars 1633 (B. B. 8395, 3). Sur les relations du comte Louis d'Egmont et de Henri de Bergh avec la cour de France à la fin de 1632 et au commencement de 1633, voir Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 249-253.
5. Ordre de la part du roi à Pedro Colonna, 2 et 3 mars 1633 (A. N., K 1425, 7, 11), à Geronimo de Villanueva, 2 mars (*Ibid.*, 10).
6. Ordre du roi à Geronimo de Villanueva, 2 mars 1633 (*Ibid.*, 9).
7. Campeggi à François Barberini, 5 mars 1633 (B. B. 8395, 3).

auprès de Louis XIII, afin qu'il renonce à son dessein; mais, ajoute Campeggi, la démarche des agents du Saint-Siège ne peut réussir que s'il leur est donné mission de parler en faveur d'un accord général. Puisque le comte duc professe qu'il lui est indifférent qu'on discute les conditions de la paix en Allemagne, en Flandre ou en France, qu'il donne à Bénavidès l'ordre de se prêter aux négociations que les nonces noueront; Campeggi fera en sorte que de « bons ordres » soient envoyés à l'ambassadeur de France à Madrid. Cette offre est accueillie avec empressement et c'est avec l'agrément du roi d'Espagne et de son ministre que le nonce écrit à ses collègues de Paris; il leur annonce que l'ambassadeur espagnol aura, conformément à leurs désirs, toute autorité pour traiter. Le courrier exprès, qu'il envoie à Paris, ira ensuite à Bruxelles mettre le nonce de Flandre au courant de tout, afin que ce dernier soit à même de concourir aussi à l'œuvre de la réconciliation. Philippe IV fera partir de son côté un courrier qui portera à Bénavidès, son ambassadeur à Paris, à Aytona, son représentant à Bruxelles, les pouvoirs et instructions nécessaires; l'Infante Isabelle sera instruite par la même voie [1].

Campeggi se félicite des résultats auxquels il est arrivé; il est persuadé que le plus difficile est fait, que les négociations vont vraiment se nouer [2]. Le comte duc lui insinue bien que l'empereur pourrait ne pas accepter de traiter en France [3]; l'optimisme vigoureux du nonce n'est pas atteint et gagne même la cour de Rome [4]. Le nonce aurait été moins satisfait, s'il avait eu connaissance des ordres que Philippe IV avait envoyés à son ambassadeur à Paris. Bénavidès devait assurément négocier avec Louis XIII et ses ministres; mais, pour qu'un accord pût être conclu, il fallait que la France cessât de menacer la frontière des Pays Bas, qu'elle renonçât à soutenir le comte

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. On lit en marge de la lettre de Campeggi, que nous signalons dans les notes précédentes, ces mots qui ont été écrits à la secrétairerie pontificale et sont évidemment inspirés par François Barberini : « Si lodi el nuntio della trattatione, si scriva in tutti li luoghi agli altri per riscaldar la trattatione, et perché i Francesi si sono mostrati di non esser alieni dal trattar in luogho terzo si stringhino, perchè questo impedimento non dissolva la negotiatione. »

d'Egmont et Henri de Bergh ; la paix ne sera pas signée à Paris mais dans une ville neutre ou dans une ville d'Empire[1]. D'aucune manière il n'était question d'autoriser l'ambassadeur à traiter et à conclure. Il est trop évident que la seule préoccupation de Philippe IV et de son astucieux ministre est de gagner du temps.

III

A Vienne, les résultats de la journée de Lützen ont mis à l'ordre du jour la question de la paix[2]. Ce n'est pas qu'on y estime que la partie soit gagnée. Si l'empereur et ses conseillers ont considéré comme un grand succès la disparition de leur adversaire le plus redoutable, ils ne se dissimulent pas qu'ils ont encore à combattre des ennemis puissants, qui ont des forces supérieures à toutes celles qu'ils peuvent leur opposer ; ils ne s'attendent pas à les voir se soumettre[3]. Ce qui à la cour impériale tourne les esprits vers la paix, c'est le besoin qu'on éprouve de mettre un terme à cette longue et pénible guerre. Mais avec qui traitera l'empereur ? Se rapprochera-t-il de la France pour écraser l'hérésie en Allemagne, ou s'accordera-t-il avec les hérétiques d'Allemagne ? Les diplomates pontificaux se le demandent avec anxiété et c'est à persuader Ferdinand II de prendre le premier parti qu'ils s'emploient sans retard.

Y parviendront-ils ? Dès qu'il a appris la mort de Gustave-Adolphe, l'évêque de Vienne a sans doute dit au nonce extraordinaire Grimaldi que le temps est venu de réunir un congrès pour discuter les questions en litige et conclure un traité de paix ; mais il n'échappe pas au perspicace agent du Saint-Siège, que ce langage lui est tenu moins parce qu'on songe à s'accommoder avec la France, que parce qu'on voudrait la détourner de resserrer les liens qui l'unissent déjà aux protestants[4]. En fait,

1. Philippe IV à Benavidès, 5 mars 1633 (A. N., K 1425, 12).
2. Klopp, *Der dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 845.
3. Voir les délibérations des conseillers impériaux du 5 au 10 décembre 1632 analysées par Klopp (*op. cit.*, III, 2e partie, 841-845).
4. Grimaldi à François Barberini, 4 décembre 1632 (B. B. 6978, 207).

on désespère à la cour impériale d'arriver jamais à une entente avec le roi de France[1]; quelle confiance peut-on avoir dans la sincérité de ses dispositions pacifiques, après les douloureuses expériences de Ratisbonne et de Cherasco[2]? Les conseillers impériaux dénoncent au représentant du pape l'ambition sans cesse croissante de Louis XIII et de son ministre; ils lui parlent des négociations que le roi a nouées pour pénétrer dans Strasbourg et devenir ainsi maître du Rhin, des offres qu'il a faites aux Hollandais afin de les dissuader de signer la trêve avec le roi d'Espagne[3], des intrigues qu'il a ourdies en vue d'être élu roi des Romains[4]; à Richelieu ils prêtent le dessein de vouloir acquérir Trèves, quitte à donner à l'archevêque électeur une honnête compensation en France[5]. Ce qui par dessus tout irrite les Impériaux, c'est l'insupportable prétention qu'aurait le roi de France de jouer le rôle d'arbitre entre l'empereur et les princes hérétiques d'Allemagne; l'évêque de Vienne déclare à Grimaldi qu'aussi longtemps que le roi de France nourrira cette pensée, il sera impossible de traiter[6]. Un accord avec la France semble être donc des plus difficiles; les représentants du pape ne s'en mettent pas moins en campagne pour représenter à Ferdinand II et aux personnages influents de la cour impériale combien il importe qu'il soit conclu.

Parmi tous les conseillers qui entourent en ce moment l'empereur, l'évêque de Vienne, Antoine Wolfrath, est un de ceux qu'il écoute le plus volontiers[7]. C'est pour Grimaldi une excellente raison d'essayer de gagner le digne prélat à la cause qu'il a déjà plaidée auprès de lui avec le plus grand zèle. Il exploite à cet effet la réponse de Louis XIII au projet de congrès qu'avait imaginé l'évêque de Vienne. Cette réponse est assurément peu encourageante : le roi a accueilli avec un très médiocre enthousiasme une proposition dont le principal inconvénient à ses yeux est de rendre publique une négociation qu'il veut tenir

1. Voir les délibérations des conseillers impériaux du 5 au 10 décembre 1632 analysées par Klopp (*op. cit.*, III, 2e partie, 841-845).
2. Grimaldi à François Barberini, 4 décembre 1632 (B. B. 6978, 207).
3. Le même au même, 27 novembre 1632 (*Ibid.*, 202).
4. Le même au même, 4 décembre 1632 (*Ibid.*, 207).
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*
7. Le prince d'Eggenberg est à ce moment absent de la cour; il y est attendu pour la Noël.

secrète[1]. Qu'importe ! Grimaldi s'en autorise pour exhorter l'évêque de Vienne à déterminer son maître à faire connaître les conditions auxquelles il consentirait à traiter ; feignant habilement de croire les relations entre les deux souverains moins tendues qu'elles ne le sont en réalité, il demande quel contingent d'hommes, quel secours en argent l'empereur attendrait du roi de France, s'il était disposé à s'unir avec lui contre les hérétiques. La réunion d'un congrès ne peut que retarder les négociations; le nonce demande qu'on commence aussitôt les pourparlers, afin d'éviter que le roi de France ne conclue avec les hérétiques de nouveaux traités ; ne serait-il pas facile de tout ajuster par l'intermédiaire des agents du pape? « Il s'en faut, dit Grimaldi à Antoine Wolfrath, que la France refuse de s'accorder avec la maison d'Autriche. Les acquisitions qu'elle a faites sur les bords du Rhin l'ont rendue suspecte aux princes allemands, ses alliés; elle doit craindre qu'ils ne se tournent contre elle. Le royaume est troublé; le peuple est écrasé d'impôts; la noblesse est mécontente de l'exécution du duc de Montmorency; tous sont très irrités contre Richelieu. La fuite de Monsieur a tout remis en question. Que l'empereur profite donc de ces conjonctures pour traiter[2] ! » Mais l'évêque de Vienne repousse dédaigneusement une telle proposition d'alliance : l'empereur n'a pas besoin du concours de la France pour combattre les hérétiques; il suffit que Louis XIII s'abstienne de les secourir. Plus que jamais le conseiller de Ferdinand II tient à son projet de congrès, et c'est dans l'espoir que Louis XIII s'y ralliera plus facilement après la mort du roi de Suède, qu'il charge le nonce de travailler à le faire accepter par la cour de France[3].

En dépit de tous les efforts des Espagnols pour ruiner son crédit, le père Lamormain exerce encore une grande influence sur l'empereur. Grimaldi la mettra à profit. Il ne convainc pas sans doute le confesseur de Ferdinand II de la nécessité de nouer

1. Voir plus haut, p. 224.
2. Grimaldi à François Barberini, 11 décembre 1632 (B. B. 6978, 212).
3. De telles réponses n'empêchent pas les nonces de revenir à la charge quelques jours plus tard. A l'évêque de Vienne qui, le 14 décembre, les prie au nom de l'empereur de disposer le pape à octroyer de nouveaux subsides, ils représentent qu'il n'est pas de meilleur remède aux maux de l'Allemagne que celui de la réconciliation des couronnes; voir la lettre de Grimaldi à François Barberini du 18 décembre 1632 (B. B. 6978, 219).

immédiatement des négociations. Le père Lamormain préfère voir l'empereur rétablir d'abord par les armes sa situation ; quand ce sera chose faite, Sa Majesté invitera le roi de France et les autres princes à régler leurs différends ; elle pourra alors faire toutes les concessions que lui permettra son honneur[1]. Le zélé jésuite n'en promet pas moins au nonce de disposer son pénitent à conclure la paix avec la France. Comme par le passé, il sera le meilleur auxiliaire des agents pontificaux dans leur œuvre de pacification.

Son concours leur est d'autant plus précieux qu'ils ont à combattre l'influence du confesseur de la reine de Hongrie, influence redoutable qui est tout entière au service de l'Espagne. Grimaldi essaie bien de gagner le père Quiroga à la cause de la paix. Le 21 décembre, il l'entretient longuement des avantages que présente pour la maison d'Autriche une entente sincère avec la France[2]. Mais le capucin espagnol a contre le roi de France des préventions trop fortes pour que les discours des nonces puissent les dissiper. Il propose, il est vrai, d'établir une ligue pour extirper l'hérésie ; mais c'est là un projet irréalisable, un projet vain et chimérique, comme le qualifiera l'évêque de Vienne lui-même[3] ; son auteur n'y attache pas lui-même d'importance[4]. Persuadé comme il l'est que Richelieu ne veut pas la paix, Quiroga pousse à la guerre avec la France. Par contre, en invitant l'empereur à aider puissamment les Espagnols en Flandre, il insinue, ainsi que le remarque le nonce Rocci, que la paix doit être conclue avec les protestants d'Allemagne[5]. En même temps qu'il agit sur Ferdinand II, cet agent de Philippe IV entreprend de disposer Waldstein à servir la politique de l'Espagne, de le déterminer, en lui promettant la Frise, à descendre dans les Pays-Bas[6]. Ses intentions sont à ce point connues que, lorsqu'il se rend à Prague au mois de janvier 1633, on dit à la cour de Vienne qu'il va conseiller au général impérial

1. Grimaldi à François Barberini, 11 décembre 1632 (*Ibid.*, 212).

2. Le même au même, 25 décembre 1632 (*Ibid.*, 229). Nous connaissons la date de cet entretien par la lettre de Grimaldi à François Barberini du 22 janvier 1633 (B. B. 6979, 16).

3. Grimaldi à François Barberini, 22 janvier 1633 (B. B. 6979, 16).

4. Le même au même, 1er janvier 1633 (*Ibid.*, 1).

5. Rocci à François Barberini, 29 janvier 1633 (B. B. 6972, 30).

6. Le père Quiroga à Olivarès, 14 janvier 1633 (Délibération du conseil d'État du 27 mars 1633, A. S. 2334, 81).

de traiter avec les protestants d'Allemagne pour secourir la Flandre et porter la guerre en Italie [1]. Quiroga organise donc la prochaine campagne contre la France, comme il en a reçu l'ordre de Madrid ; comment aurait-il pu déférer aux désirs des nonces ?

Tandis que, conformément au programme pontifical, les agents du Saint-Siège préconisent une entente avec la France qui permettra d'extirper l'hérésie d'Allemagne, on incline à Vienne à traiter avec les protestants pour se tourner ensuite contre la France. Comptant mettre à profit les divisions de ses adversaires [2], l'empereur a accepté l'offre de médiation que lui a faite le landgrave Georges de Hesse-Darmstadt au lendemain de la bataille de Lützen ; il a, par cet intermédiaire, noué des négociations avec l'électeur de Saxe [3]. Waldstein a député à Dresde un de ses agents pour ouvrir les voies à un accord [4]. D'autre part, le roi de Danemark qui, après la mort de Gustave-Adolphe, s'est présenté en médiateur, a envoyé, au mois de janvier, un ambassadeur en Allemagne pour y travailler au rétablissement de la paix [5]. Dès le 1er janvier 1633, le nonce Rocci informe sa cour qu'à Vienne on ne pense qu'à traiter avec les hérétiques [6]. Plus optimiste, Grimaldi refuse longtemps de croire à l'imminence d'un danger qu'il n'était pas sans redouter [7] ; il est contraint de se rendre à l'évidence quand l'évêque de Vienne l'instruit des négociations qui sont en cours [8].

Bientôt les ministres impériaux annoncent que Waldstein a rendu la paix possible en renonçant à ses prétentions sur le duché de Michelsbourg, qu'il a conseillé à l'empereur de la signer ; le bruit court à Vienne que la paix va être conclue [9]. Heu-

1. Grimaldi à François Barberini, 22 janvier 1633 (B. B. 6979, 16).
2. Le même au même, 18 décembre 1632 (B. B. 6978, 219).
3. Le même au même, 15 janvier 1633 (B. B. 6979, 12).
4. *Ibid.*
5. Hallwich, *Wallenstein's Ende*, II, lxxxi. Par la lettre de Waldstein à Christian IV du 31 janvier 1633 (*Op. cit.*, I, 80), on voit que le roi de Danemark s'est entremis pour la paix dès le 1er décembre 1632.
6. Rocci à François Barberini, 1er janvier 1633 (B. B. 6972, 13).
7. Grimaldi à François Barberini, 1er et 8 janvier 1633 (B. B. 6979, 1 et 9). Le père Lamormain avait déclaré au nonce Grimaldi qu'il était impossible que l'empereur fît un accord avec les hérétiques.
8. Grimaldi à François Barberini, 15 janvier 1633 (*Ibid.*, 12).
9. Le même au même, 12 février 1633 (*Ibid.*, 36).

reusement il n'est pas fondé : le 12 février, Grimaldi mande à Rome qu'on hésite encore sur les réponses qui seront données à l'envoyé du roi de Danemark [1]. Tout ne peut donc être terminé avant quelques jours.

La diplomatie pontificale met aussitôt à profit ce délai. Quand Grimaldi eut été mis au courant des négociations, il fit immédiatement observer que c'était avec la France et non avec les hérétiques que l'empereur devait traiter ; il a demandé qu'au moins aucune clause de l'accord ne fût de nature à nuire aux intérêts de la religion [2]. L'évêque de Vienne et le conseiller impérial Verda le rassurent : toutes les précautions ont été prises ; la religion ne subira aucun dommage ; mais, ont-ils ajouté, Sa Majesté Impériale est forcée de soulager ses peuples éprouvés par la guerre ; si le roi de France consentait à la réunion d'un congrès, très volontiers elle négocierait avec lui [3]. Une lettre de leur collègue de Paris vient à point apprendre aux nonces de Vienne que Louis XIII est disposé à concourir à la réunion d'un congrès. Le 13 février, Grimaldi et Rocci sont chez l'empereur ; ils lui annoncent que, surmontant sa répugnance à débattre publiquement les conditions d'un traité, le roi a accepté l'idée d'un congrès ; ils prient aussitôt Sa Majesté d'aviser au lieu où pourraient se rencontrer les plénipotentiaires [4].

Cette demande était des moins attendues. Ferdinand II surpris, invite les diplomates pontificaux à lui remettre un mémoire ; il aura ainsi le temps de réfléchir. Les nonces hésitent : donner par écrit les déclarations faites à leur collègue Bichi, n'est-ce pas engager le roi de France plus qu'ils ne le peuvent ? D'autre part, refuser d'accéder au désir de l'empereur, n'est-ce pas exciter toutes les défiances, compromettre une négociation qui en est à ses débuts ? Cette considération finit par l'emporter ; Rocci et Grimaldi défèrent au vœu de Ferdinand II. Le 17 février, l'évêque de Vienne leur communique la réponse de l'empereur : Sa Majesté abandonne au pape le soin de fixer le lieu et l'époque du congrès ; elle enverra ses représentants au temps qui sera marqué, au lieu qui sera désigné. Antoine Wolfrath ne se

1. *Ibid.*
2. Le même au même, 15 janvier (*Ibid.*, 12), 5 février 1633 (*Ibid*, 29).
3. *Ibid.*, *Ibid.*
4. Le même au même, 19 février 1633 (*Ibid.*, 45).

contente pas de transmettre cette réponse, il manifeste aux nonces la préférence que le prince d'Eggenberg et lui ont pour Trente; il demande que le pape se fasse représenter au congrès par un légat [1].

De telles réponses auraient été des plus satisfaisantes, si l'empereur avait en même temps renoncé à traiter avec les hérétiques d'Allemagne. Mais, à la cour impériale, on est plus que jamais décidé à conclure un accord avec les princes protestants. N'y est-on pas persuadé qu'une fois que le chancelier Oxenstiern sera parti pour la Suède, comme il en a l'intention, l'électeur de Saxe traitera avec l'empereur plutôt que de s'unir au roi de France [2]? Le 11 mars, l'évêque de Vienne part pour Prague afin de conférer avec Waldstein des conditions de la paix; il se rendra ensuite à Leitmeritz pour les discuter avec le landgrave Georges de Hesse-Darmstadt [3]. Les agents du roi d'Espagne exhortent l'empereur à négocier avec les hérétiques; ils ne font pas mystère des ordres qu'ils ont reçus à ce sujet [4]. Il n'est pour combattre leur efforts que le père Lamormain. Que peut-il obtenir? Ferdinand II lui a promis sans doute qu'il ne conclurait rien sans lui en faire part [5]. Mais, dit le nonce, on doit craindre que l'opinion du confesseur ait beaucoup moins de poids que celle des autres conseillers [6]. En effet, quand, quelques jours plus tard, l'empereur consulte le père Lamormain, c'est pour opposer à son avis celui du cardinal Pazmany et de deux autres prélats qui l'autorisent à traiter en toute sûreté de conscience avec les princes protestants, à leur accorder tout ce qu'ils exigent, s'il se réserve la faculté de conserver la religion catholique dans ses propres états [7].

Les négociations de l'empereur avec les princes protestants auraient peut-être abouti, si ces derniers n'avaient eu des pré-

1. *Ibid.*
2. Le même au même, 5 mars 1633 (B. B. 6979, 64).
3. Le même au même, 12 mars 1633 (*Ibid.*, 70). Le 9 mars, Ferdinand II avise Waldstein qu'il envoie à Leitmeritz l'évêque de Vienne et Questenberg (HALLWICH, *Wallenstein's Ende*, I, 169). Voir aussi une autre lettre du même au même du 11 mars (*Ibid.*, 174). Dès le 6 mars, l'évêque de Vienne avait averti Waldstein de son voyage (*Ibid.*, 165).
4. Rocci à François Barberini, 19 mars 1633 (B. B. 6972, 105).
5. Grimaldi à François Barberini, 5 mars 1633 (B. B. 6979, 64).
6. *Ibid.*
7. Le même au même, 19 mars 1633 (*Ibid.*, 78).

tentions trop élevées. L'évêque de Vienne a été autorisé à donner toutes les satisfactions qui seraient demandées au sujet des biens ecclésiastiques : l'édit de restitution serait maintenu ; toutefois l'exécution pourrait en être suspendue jusqu'à la réunion d'une diète générale ; seul l'archevêché de Magdebourg serait restitué à Léopold-Guillaume, le fils de l'empereur ; les Espagnols évacueraient la partie du Palatinat qu'ils occupent ; le duc de Bavière abandonnerait l'autre partie moyennant une compensation [1]. Mais cela ne peut suffire aux princes protestants qui exigent la cession aux Suédois de quelques territoires comme fiefs de l'Empire, la restitution des états du Palatin à ses héritiers, la révocation de l'édit de restitution et la limitation de la réserve ecclésiastique aux seuls évêchés actuellement catholiques, l'égalité des deux religions dans la chambre de justice, pour la Bohême enfin, la liberté du luthéranisme et le rétablissement du droit d'élire le roi [2]. S'il faut en croire Grimaldi, ils auraient demandé en outre que le roi de France fût compris dans le traité [3]. L'entente ne peut se faire. Tout ce dont on convient dans les conférences qui se tiennent à Leitmeritz le 23 et le 24 mars, c'est de réunir un congrès dans lequel on traitera de la paix générale [4]. Le danger d'un accord avec les protestants se trouve ainsi écarté pour l'heure. Si les représentants du pape ne sont pas parvenus à rapprocher le roi de France et l'empereur, ils n'ont pas du moins la douleur d'avoir vu conclure ce traité qu'ils ont tant redouté.

IV

A la cour de France, on n'a songé après la bataille de Lützen qu'à poursuivre la guerre avec une nouvelle ardeur. Louis XIII a, il est vrai, éprouvé d'abord un mouvement d'inquiétude. N'est-il pas à craindre que la mort de Gustave-Adolphe ne donne

1. Le même au même, 12 mars 1633 (B. B. 6979, 70).
2. Charvériat, *La guerre de Trente ans*, II, 224. Cf. Irmer, *Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser*, II, xiii.
3. Grimaldi à François Barberini, 2 avril 1633 (B. B. 6979, 105).
4. Hallwich, *Wallenstein's Ende*, II, lxxxii.

à l'empereur la facilité de reprendre le dessus et de rétablir son autorité en Allemagne ? Ne découragera-t-elle pas les Hollandais et ne les déterminera-t-elle pas à accepter la trêve que leur proposent les Etats Généraux des Pays-Bas ? [1] A défaut de Richelieu qui est retenu loin de lui par la maladie, les disciples du premier ministre, les deux conseillers Bouthillier et Bullion dissipent ses alarmes [2] ; avec eux, Louis XIII décide d'envoyer immédiatement deux courriers : l'un pour consulter le cardinal, l'autre pour porter à La Grange aux Ormes et à Charnacé l'ordre d'encourager les princes protestants à continuer la lutte et de leur promettre son appui [3]. De nombreux conseils se tiennent ensuite pour aviser aux mesures à prendre, mais toute décision est différée jusqu'au retour de Richelieu [4]. Il n'est qu'une chose qui soit certaine : c'est que, comme l'écrit Bouthillier à l'ambassadeur de France à Madrid le 25 décembre, le roi ne négligera rien pour empêcher que les ennemis du bien public se prévalent de la mort du roi de Suède [5].

Toutes les pensées de Richelieu vont à encourager Louis XIII dans cette voie. La mort du roi de Suède peut être prématurée [6], elle ne dessert pas tout à fait les intérêts de la France. Gustave-Adolphe n'avait pas accompli complètement la tâche que lui réservait le ministre français ; mais l'allié de la veille était en passe de devenir un adversaire redoutable ; sa disparition délivre le roi de toute inquiétude [7]. Richelieu n'en est que plus porté à

1. Mémoire de Bouthillier du 4 décembre 1632 (A. E. *Allemagne*, 8, 337).

2. *Ibid.* Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 105. Le 5 décembre 1632, Bouthillier écrit au comte de Barrault que « rien ne scauroit esbranler [Sa Majesté] de la constante résolution qu'elle a de prendre la mesme part dans les affaires de dehors à l'esguard de la maison d'Autriche qu'elle a eue jusques icy » (B. N. 10759, 150).

3. Mémoire de Bouthillier du 4 décembre 1632 (A. E. *Allemagne*, 8, 337). Voir aussi la lettre de Louis XIII à Charnacé du 6 décembre 1632 (*Ibid.*, 339), à La Grange aux Ormes (*Ibid.*, 340). La traduction de cette dernière lettre se trouve dans Klopp (*Der dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 849).

4. Soranzo au Sénat, 14 décembre 1632 (B. N. 1804, 155).

5. Bouthillier au comte de Barrault, 23 décembre 1632 (B. N. 10759, 151).

6. Richelieu à Louis XIII, 15 décembre 1632 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 415).

7. « Nell' abboccamento seguito ultimamente del re e del cardinale si sono tenuti dei consigli sopra gli affari d'Alemagna, e son assicurato che il cardinale particolarmente habbi sostenuto in tempo opportunissimo fu accaduta la morte del re di Suetia; provando ch' havendo egli ridotte le cose di casa d'Austria a termine assai abbatuto, se più lungamente sopraviveva, non v'era più ostacolo alcuno alle sue imprese in Alemagna, et a suoi dissegni già scoperti

continuer la lutte et, dès le 15 décembre, il rassure Louis XIII. « Si le roy de Suède, lui écrit-il, eust attendu six mois à mourir, il y a apparence que les affaires de Vostre Majesté en eussent esté plus asseurées. Cependant, pourveu qu'on face diligemment tout ce qui est nécessaire pour empescher la désunion des princes que cet accident pourroit deslier, je ne croy pas que Vostre Majesté ait beaucoup à craindre la mauvaise volonté des ennemis qu'elle a en Alemagne [1]. » Après son retour à Paris (3 janvier 1633), il expose ses vues au roi dans un avis qu'il nous a conservé dans ses Mémoires. La première chose à laquelle le roi doit tendre, dit-il, est de tâcher à faire par argent, quoiqu'il en puisse coûter, continuer la guerre en Allemagne et en Hollande sans que le roi soit obligé de se mettre ouvertement de la partie, à condition que ceux qui reçoivent l'argent du roi ne puissent faire la paix ni la trêve sans l'y comprendre, en sorte que par après les ennemis ne puissent rompre avec l'un des confédérés sans rompre avec tous. Mais si on ne peut parvenir à cette fin, et si on voit clairement que la lassitude que les protestants d'Allemagne ont de la guerre, les divers intérêts qu'Oxenstiern et les Suédois peuvent avoir, l'inclination que le prince d'Orange a au repos pour les considérations particulières de sa maison doivent, par raison, faire craindre et prévoir un accommodement des affaires, il est à délibérer si le roi doit plutôt entrer en rupture avec la maison d'Autriche, conjointement avec les protestants d'Allemagne et les Hollandais, que de s'exposer à laisser faire la paix ou la trêve sans y être compris. Il est certain que si la paix se fait en Allemagne et la trêve en Hollande, ou l'une des deux seulement, la France aura à supporter seule une guerre défensive qu'on lui apportera jusque dans ses entrailles. Ne vaut-il pas mieux dès lors se

di passare in Italia bisognava azzardar tutto per opporsegli, onde al presente sono le cose in stato tale che il re si renderà facilissimo il disporre della guerra e della pace. » Soranzo au Sénat, 11 janvier 1633 (B. N. 1804, 238). Bichi, dans sa lettre du 25 décembre 1632 à François Barberini (B. B. 8089, 81), dit qu'à Paris beaucoup considèrent que la mort de Gustave Adolphe débarrasse la France d'un de ses grands ennemis. Cf. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 108.

1. AVENEL, *Lettres et papiers d'État*, IV, 415. Les lettres de Bouthillier qui demandent à Richelieu, conformément à l'ordre du roi, son avis sur la situation, sont arrivées au père Joseph dans la soirée du 13 décembre. Celui-ci les transmet au cardinal le lendemain : voir la lettre du père Joseph à Bouthillier du 14 décembre 1632 (A. E. *France*, 252, 123).

joindre maintenant aux protestants d'Allemagne et aux Hollandais et se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche? On pourrait demander aux protestants d'Allemagne de conserver la religion en tous les lieux où elle était avant la guerre, de remettre au roi toutes les places de la rive gauche du Rhin et quelques places de la rive droite, de ne faire jamais ni paix, ni trêve, ni traité aucun sans le consentement de la France ; aux Hollandais de maintenir la religion catholique en tous les lieux de leurs nouvelles conquêtes, d'attaquer conjointement toute la côte de la mer et en laisser la possession au roi comme lui appartenant. « La guerre avec ces deux puissances seroit sans péril » ; « elle seroit un chemin à une paix qui seroit sûre » ; elle est le seul moyen de faire la paix, vu l'infidélité de la maison d'Autriche qui ne gardera jamais aucun traité qu'elle fera, s'il n'est fait en sorte qu'elle ne puisse le rompre sans se perdre. En terminant son mémoire, Richelieu résume en ces termes sa pensée : Il vaut mieux faire l'union susdite qui tend à une paix universelle par une courte guerre, que de s'exposer à supporter seul et promptement une longue guerre dans ses entrailles[1].

Louis XIII n'hésite pas à se ranger à l'avis de son ministre et, sans tarder, s'organise une savante campagne diplomatique de laquelle tout doit dépendre. Les premiers résultats à rechercher sont d'unir plus étroitement que jamais les princes protestants d'Allemagne, de les gagner aux vues de la France. Le marquis de Feuquières, gouverneur de Vic et de Moyenvic, lieutenant général du roi à Metz et à Toul, reçoit l'ordre d'aller « vers les princes protestants d'Allemagne et les chefs des Suédois et de leur représenter que la fin générale de Sa Majesté, en ce qui regarde les affaires de l'Empire, est de s'acquérir l'amitié des princes catholiques et protestants, en leur faisant connoître le dessein qu'elle a de les conduire à une sûre et raisonnable paix ». Le gentilhomme français exhortera l'électeur de Saxe à saisir à la tête du parti évangélique et dans l'alliance de la France la place qu'y tenait Gustave-Adolphe, à prendre par

1. RICHELIEU, *Mémoires*, II, 436. Nous avons résumé cet avis en reprenant le plus souvent les fortes expressions du cardinal. Cf. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 108-109.

conséquent la direction des affaires, à « se maintenir en autorité et en puissance » ; il le mettra en défiance contre ceux de la maison d'Autriche qui ne tendent « qu'à le ruiner après avoir divisé son parti » ; il lui persuadera enfin d'entrer en bonne intelligence avec les princes catholiques « de contribuer en tout ce qui dépendra de lui à ce que le roi intervienne par ses ambassadeurs en la diette en qualité de médiateur pour la paix ». A l'électeur de Brandebourg, Feuquières dira : « que le roi l'assure qu'il continuera de prendre un grand soin de tous ses intérêts comme des siens même ; qu'il l'exhorte de se maintenir dans l'union de ceux de son parti avec l'électeur de Saxe » ; il lui fera « comprendre que s'il se laisse tromper par les belles paroles de la maison d'Autriche, les Suédois et les Hollandois retiendront ses places et l'empereur ensuite prendra part à sa dépouille ». L'agent français aura soin d'acquérir « la confiance et l'amitié » du chancelier de Suède, Oxenstiern ; il verra à le maintenir « uni inséparablement avec la France » ; il l'amènera à céder au roi les places qu'il occupe de deçà le Rhin. « En tout ce que, le sieur de Feuquières aura égard de détourner le soupçon que les Allemands pourroient prendre que le roi voulût penser plutôt à son intérêt qu'au leur ». Il devra enfin « employer principalement l'autorité du roi avec toute la prudence et l'industrie qu'il lui sera possible, pour prévenir et ôter les divisions et jalousies entre les Allemands et les Suédois et entre ceux de leur même nation[1] ». D'autres agents du roi, d'Avaugour, Rorté, Miré, Beauregard, La Grange aux Ormes, seconderont l'action de Feuquières en Allemagne[2]. Melchior de Lisle conservera Strasbourg « en l'affection et en la confiance qu'elle doit au roi[3] ». Pour porter les Hollandais à prendre les mêmes conseils de Sa Majesté, le baron de Charnacé, le négociateur du traité de Bärwalde, se rendra auprès d'eux. « Sa fin est d'empescher que la trefve se face ; et, au cas qu'elle se face, de faire que le roy y soit compris, en sorte que la maison d'Autriche et les Espagnols ne puissent rompre avec luy sans

1. Voir l'instruction du marquis de Feuquières dans Feuquières, *Lettres et négociations*, I, 7-26 et dans Richelieu, *Memoires*, II, 438-442. Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 113-117.

2. Fagniez, *loc. cit.*

3. Voir l'instruction de Melchior de Lisle dans Richelieu, *Mémoires*, II, 442.

que les Holandois soient obligés de rompre avec eux[1] ». Ainsi, loin d'abandonner le jeu après la disparition d'un puissant partenaire, la cour de France ne songe qu'à maintenir et à encourager ses tenants pour faire front avec eux contre l'irréconciliable adversaire.

Les nonces ordinaire et extraordinaire qui résident auprès de Louis XIII n'ont pas cependant apporté moins de zèle que leurs collègues de Madrid et de Vienne à défendre la cause de la paix. La première fois qu'il obtient audience après que s'est répandue la nouvelle de la mort du roi de Suède, Ceva invite le roi à cesser de soutenir les hérétiques, à conserver toute son indépendance d'action pour donner au catholicisme la liberté ; comme quelques jours auparavant l'agent d'Urbain VIII avait demandé que Bautru demeurât à Madrid pour y ouvrir des négociations, il revient à la charge et représente à Louis XIII qu'il est assez puissant pour faire à l'Espagne quelques concessions ; il va même jusqu'à lui insinuer discrètement qu'il pourrait renoncer à Pignerol afin d'établir la paix sur une base inébranlable sans compromettre la sécurité du royaume. A Chavigny, le diplomate pontifical remontre que le roi ne doit pas s'engager dans de nouvelles aventures ; il demande enfin au confesseur du roi de disposer son royal pénitent à prendre toutes les résolutions que commande la religion, le bien public et le souci de sa propre gloire[2]. De son côté, Bichi a cherché à inspirer à Louis XIII une vive horreur pour toute alliance avec les hérétiques, un très grand amour pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens[3]. Mais Richelieu est absent ; si le roi proteste de son désir de voir la guerre se terminer, il allègue qu'il ne veut rien faire sans son premier ministre ; il faut donc que les nonces attendent le retour du cardinal.

Bichi a quelque temps l'illusion que des négociations pourront s'ouvrir bientôt : Richelieu a accepté l'idée du congrès proposée par l'évêque de Vienne[4] ; il a autorisé le représentant

1. Instruction pour le sieur de Charnacé, 13 janvier 1633 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 421). Cf. Richelieu, *Mémoires*, II, 431 ; Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 126-129.
2. Ceva à François Barberini, 13 décembre 1632 (B. B. 8125).
3. Bichi à François Barberini, 25 et 28 décembre 1632 (B. B. 8089, 81 et 84).
4. Le même au même, 25 décembre 1632 (*Ibid.*, 81).

du Saint-Siège à laisser espérer aux nonces de Vienne que la France participerait au congrès, que des plénipotentiaires seraient nommés ; il a même recherché avec lui lequel des diplomates français devrait y être député[1]. Bichi s'inquiète assurément d'entendre Richelieu subordonner son adhésion au projet de congrès à la condition qu'il soit auparavant bien entendu que la question de Pignerol ne sera pas discutée[2]. Bichi s'alarme plus encore, quand il apprend que le cardinal continue à vouloir soutenir le parti protestant et à envoyer auprès des princes le marquis de Feuquières. Le nonce n'en continue pas moins à avoir foi dans les bonnes dispositions de la France ; il espère que la paix se conclura si le congrès peut se tenir et d'accord avec Ceva, il se propose d'en hâter la réunion[3]. Ce qui lui décille les yeux, c'est l'entretien au cours duquel Richelieu lui rapporte les propos qu'a tenus Olivarès à l'ambassadeur de France à la suite de la mort de Gustave-Adolphe. Bichi s'aperçoit très bien alors que, si le cardinal peut compter sans réserve sur le concours des protestants d'Allemagne, il s'opposera au rétablissement de la paix ; il lui apparaît clairement que le premier ministre de Louis XIII se propose exclusivement d'occuper la maison d'Autriche et de l'empêcher de trouver dans le repos le moyen de réparer ses forces[4].

1. Le même au même, 3 et 8 janvier 1633 (B. B. 8090, 10 et 14).
2. Le même au même, 8 janvier 1633 (*Ibid.*, 14).
3. *Ibid.*
4. « La parlata del conte duca all' ambasciatore di Francia in presenza de' nuntii, quali dovranno haverne data parte a V. E., fa che il sr cardinale tiri conseguenza che esso conte duca non habbi mai havuta inclinatione alla pace, ne che sia per havercela se non constretto dalla necessità, e che fuori di necessità, piuttosto che aiutar la negotiatione, v'interporrà ogni impedimento ; il che cagiona che di qua ancora vi si attenda più freddamente e che, in luogo di ritirarsi da' nemici di casa d'Austria, si procuri di suscitarlene sempre de' nuovi da ogni parte, e dove prima nella negotiatione dell'accomodamento si saria caminato con miglior fede, hora di qua maggiormente si cercheranno i vantaggi, perchè hoggi tengono per indubitato che, non ostante qualsivoglia accomodamento, la Spagna tanto s'asterrà d'offendere la Francia quanto le ne mancherà il potere ; e però, a quel che io posso comprendere le intentioni di qua, penso che, sempre che si potranno assicurare di mantenere guerra in Germania, si opporranno con ogni sforzo d'uffitii e di assistenze alla pacificatione di quella provincia, per tener la casa d'Austria occupata in quelle parti et impedirla di mettersi col riposo in migliore stato. Daranno ben orecchie a particolari trattationi in Spagna e con l'Imperatore, le quali però saranno sempre vane e più tosto di apparenza che di sostanza : ma, perchè veggono i principi protestanti d'Alemagna deboli d'ingegno e di spirito, con diversi interessi e la più parte stracchi di guerra, non si promettono

La démonstration que Richelieu se résout à faire à Vienne en faveur de la paix est uniquement commandée par la crainte de voir les princes protestants d'Allemagne, las de la guerre, se réconcilier avec Ferdinand II en dehors de la France. Les agents français, Saint-Étienne et Charbonnières [1], reçoivent mission d'aller à Vienne informer l'empereur que le roi est prêt à négocier par l'intermédiaire des nonces sur les bases qui ont été indiquées au baron de Schwarzemberg ; le premier ne fera que passer à la cour impériale ; le second y demeurera pour y remplir les fonctions de résident qui lui sont destinées depuis le mois de juillet 1632 [2]. Si ses ouvertures pacifiques sont favorablement accueillies, Charbonnières fera espérer l'envoi d'un plénipotentiaire « à Vienne ou en autre lieu qui serait jugé plus commode ». Toutefois, « il ne conférera point avec les gens de l'empereur, que M. de Feuquières ne lui ait fait savoir que les princes avec lesquels il traite le trouvent bon ». Afin de hâter la conclusion de l'accord, l'empereur sera invité à ne pas compren-

facilmente il sopradetto fine ; stanno più volti per hora all'aggiustamento et aplicano a dar adito alla negotiatione. Mandano tosto Foucher alli protestanti, si è richiamato la Charboniere, che andava a Vienna, e se gli da ordine di passar da Baviera e da altri principi cattolici, e credo che si manderà ancora mons. d'Avaux o altro all'Imperatore benchè non così in fretta. Quel che di più sia per resultare non saprei dirlo, poichè, se bene, vivendo il Sueco, la Francia haverebbe atteso all'accomodamento proprio con la casa d'Austria posponendo gl'interessi altrui, si perchè il Sueco diventava formidabile, come anco perchè il suo partito si trovava in stato da poter procurarsi da se stesso buone conditioni dall'Imperatore senza la consideratione dell'allianza con questa corona ; hoggi che lo Sueco è morto e che il detto partito, non assistendogli Francia, corre pericolo di succumbere e lasciare la casa d'Austria come padrona in Alemagna con quelle conseguenze che ne possono venire, qui a mio credere camineranno concertamente con quelli, non ostante quant' altro dichino, e non stringeranno alcun accomodamento se non generale per tutti et a tali conditioni da bilanciare le cose in maniera, per quello riguarda l'interesse politico, che l'Imperatore habbi il suo contrapeso, e non possa servire così liberamente alle voglie de' Spagnuoli et all'oppressione della libertà alemanna ». Bichi à François Barberini, 18 janvier 1633 (B. B. 8090, 33). Cf. la lettre de Ceva à François Barberini du 18 janvier 1633 (B. B. 8125).

1. Les agents du Saint-Siège auraient souhaité qu'un grand personnage de la cour fût envoyé en ambassade solennelle. Le cardinal craignit d'exciter les soupçons des princes protestants. Après avoir promis aux représentants d'Urbain VIII de leur donner satisfaction, après avoir été jusqu'à désigner le maréchal d'Estrées pour cette ambassade, il se contenta d'envoyer Saint-Etienne et Charbonnières, agents de condition plus modeste. Voir les lettres de Ceva à François Barberini du 18 janvier 1633 (B. B. 8125), de Bichi à François Barberini du 18 janvier 1633 (B. B. 8090, 33). Cf. la lettre de Bichi à François Barberini du 25 décembre 1632 (B. B. 8089, 81).

2. Voir plus haut, p. 239.

dre l'Espagne dans le traité. Les conditions que le roi met à la paix sont indiquées dans un projet que Charbonnières emporte : Pignerol doit rester à la France ; le *statu quo* sera maintenu dans les Trois Evêchés ; le roi évacuera les places qu'il occupe dans l'électorat de Trèves ; il fera démolir les forts construits par les Grisons ; les troupes françaises qui sont dans la Rhétie et dans la Valteline seront rappelées à la condition que le traité de Monçon soit exécuté ; une diète où le roi de France interviendra en médiateur arrêtera les mesures propres à pacifier l'Allemagne ; par contre, l'empereur n'aura pas à s'ingérer dans les relations de la France avec le duc de Lorraine. Le chef de la maison d'Autriche et le roi se promettront réciproquement de ne s'attaquer ni directement, ni indirectement. Charbonnières ne pouvait communiquer ces conditions à personne ; il devait « s'en servir seulement pour reconnaître s'il y avoit moyen de porter l'empereur à se conformer aux intentions du roi et pour détourner les propositions qu'on lui pourroit faire qui en seroient éloignées[1] ». Ce projet complétait celui que le baron de Schwarzemberg avait reçu en avril 1632 ; il démontrait que la France n'abandonnait rien de ses prétentions, que si Richelieu consentait à un accord, il voulait en dicter les articles et assurer à son maître le rôle d'arbitre en Allemagne.

Le cardinal ne vise pas un autre but, quand il prend les dispositions nécessaires pour « maintenir en l'autorité du roi les princes catholiques ». Bichi l'avait sollicité de venir en aide à l'électeur de Cologne[2], de secourir le duc de Bavière en lui accordant pour le moins les cent mille écus qui avaient été promis dès le mois de juillet 1632[3]. Le nonce a été averti non seulement par le cardinal François Barberini, mais encore par Maximilien lui-même, de l'abandon où la France avait laissé la Bavière[4] ; aussi se fait-il auprès du cardinal l'écho des plaintes

1. Voir l'instruction de Charbonnières et celle de Saint-Etienne dans Richelieu, *Mémoires*, II, 447-451. Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 121-122.

2. Bichi à François Barberini, 5 février 1633 (B. B. 8091, 13). François Barberini avait ordonné à Bichi d'agir, par sa lettre du 1er janvier 1633 (B. B. 8117).

3. Bichi à François Barberini, 18 et 23 janvier (B. B. 8090, 37 et 58), 5 février 1633 (B. B. 8091, 21).

4. Le même au même, 22 janvier 1633 (B. B. 8090, 52). Le duc de Bavière avait lui-même écrit à Louis XIII, le 22 décembre 1632, pour se plaindre

du malheureux duc et il rappelle les obligations qu'imposait au roi le traité de Fontainebleau. Il est trop aisé à Richelieu de répondre que l'influence espagnole est prépondérante à la cour bavaroise, que son maître n'a pas à envoyer des subsides qui profiteront à la maison d'Autriche [1]. Que le duc de Bavière consente à être sincèrement l'ami de la France, et aussitôt il lui sera versé une somme de beaucoup supérieure à 100.000 écus [2]. C'est en apparence pour donner quelque satisfaction au nonce; c'est en réalité pour servir ses propres desseins, que Richelieu dépêche Saint-Etienne à l'électeur de Bavière et aux autres princes catholiques d'Allemagne. L'agent français exhortera Maximilien à persévérer dans l'alliance française ; « combien que cela ne serve pas pour faire que ledit duc donne à la France le secours promis, écrit Richelieu, l'on en pourra tirer cet avantage qu'il sera moins notre ennemi, plus retenu à nous offenser et mieux disposé à faciliter nos intérêts et notre entrée en la diète ». Tout au moins faut-il que le duc de Bavière et les autres princes catholiques entrent « en une bonne intelligence avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg » ; qu'ils ne concourent à la paix que d'accord avec eux et avec le roi de France. Saint-Etienne justifiera le roi du reproche de les avoir abandonnés dans la dernière campagne ; il attestera que « Sa Majesté est entièrement résolue d'entrer avec l'empereur en un sincère accommodement, quand même l'Espagne n'y voudroit pas venir, et de terminer avec lui tous les différends sous des conditions raisonnables [3] ». Comme il importe avant tout de gagner le chef de la Ligue, Charbonnières se rendra auprès du duc de Bavière en allant à Vienne ; il répondra point par point aux griefs de l'électeur contre le roi ; comme Saint-Etienne il s'efforcera de le gagner aux vues de son gouvernement [4].

d'avoir été abandonné. Voir Klopp, *Der dreissigjährige Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs*, III, 2e partie, 848.

1. Bichi à François Barberini, 22 et 23 janvier (B. B. 8090, 52 et 58) et 5 février 1633 (B. B. 8091, 21).

2. Le même au même, 5 février 1633 (B. B. 8091, 21).

3. Voir l'instruction de Saint-Etienne dans Richelieu, *Mémoires* II, 444-447. Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 121.

4. Voir l'instruction de Charbonnières dans Richelieu, *Mémoires* II, 448. Bichi écrit, le 15 février 1633, à François Barberini (B. B. 8091, 36), que Charbonnières est parti la veille. Il ressort pourtant d'une lettre de Louis XIII à l'agent français du 23 février (A. E. *Bavière*, 1, 102) que ce dernier n'est

Aussi longtemps que Richelieu ignore l'accueil fait aux agents députés par lui en Hollande et en Allemagne, il lui est impossible d'opter pour la paix ou pour la guerre. Les représentants d'Urbain VIII ne l'ignorent pas[1]. Ils n'en continuent pas moins à solliciter le ministre de Louis XIII d'envoyer à Vienne non seulement un simple résident, mais encore un ambassadeur muni des pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure un traité de paix[2]. La prétention qu'avait le cardinal de soustraire à toute discussion la question de Pignerol et celle de la Lorraine condamnait presque inévitablement à un insuccès toute négociation; Ceva le fait observer à Richelieu, il s'efforce de l'amener à renoncer à une telle prétention[3]; il essaie même, bien inutilement il est vrai, de lui persuader d'abandonner Pignerol[4]. Pour accommoder des différends qui fournissent sans cesse à l'Espagne l'occasion d'agir contre la France, Bichi conseille au cardinal de réconcilier les membres de la famille royale[5], d'accorder la main de sa nièce Mme de Combalet au cardinal Nicolas de Lorraine[6]. Par-dessus tout, il s'efforce de le détourner de conclure de nouveaux traités avec les hérétiques de Hollande ou d'Allemagne[7]. C'est la cause qu'il plaide en présentant au roi un bref d'Urbain VIII[8]. Emu par la lettre que La Grange aux Ormes avait reçue de Louis XIII au lendemain de la mort de Gustave-Adolphe, le pape invitait le roi à se réconcilier avec la maison d'Autriche plutôt que de s'unir aux ennemis de la religion[9].

parti que le 21. Le roi a hâte qu'il arrive auprès du duc de Bavière ; aussi lui enjoint-il de laisser sa femme en arrière et d'aller au plus tôt rejoindre Maximilien. Le 24, Charbonnières répond d'Auxerre qu'il fera diligence (A. E. *France*, 807, 45).

1. Bichi à François Barberini, 11 février 1633 (B. B. 8091, 23) ; Ceva à François Barberini, 21 février (B. B. 8091, 57), 5 et 11 mars 1633 (8125).

2. Le même au même, 5 février (B. B. 8125), 11 mars 1633 (*Ibid.*) ; Bichi à François Barberini, 5 mars 1633 (B. B. 8092, 23).

3. Ceva à François Barberini, 11 mars 1633 (B. B. 8125).

4. Le même au même, 5 février 1633 (B. B. 8125).

5. Bichi à François Barberini, 26 février 1633 (B. B. 8091, 70).

6. Le même au même, 19 et 21 mars 1633 (B. B. 8092, 54 et 66). Le duc Charles de Lorraine avait envoyé M. de Vil demander à Richelieu la main de Mme de Combalet pour son frère le cardinal.

7. Bichi à François Barberini, 16 mars (B. B. 8092, 50), 2 et 7 avril 1633 (B. B. 8093, 1 et 14).

8. Le même au même, 12 avril 1633 (B. B. 8093, 20).

9. Urbain VIII à Louis XIII, 12 mars 1633 (A. E. *Rome*, 47, 53). Cf. la lettre de François Barberini à Bichi du 12 mars 1633 (B. B. 8117).

Richelieu répond en protestant de son zèle pour la paix, du désir qui l'anime de réconcilier la France et la maison d'Autriche [1] ; s'il s'obstine à n'admettre aucune discussion au sujet de Pignerol et des affaires de Lorraine [2], il paraît ne pas rejeter absolument l'idée d'envoyer un ambassadeur à Vienne ; qu'on lui laisse seulement le temps d'apprendre le tour qu'aura pris la mission de Charbonnières [3]. Afin de se justifier, le cardinal se répand en plaintes amères contre l'Espagne [4] : il accuse le comte duc Olivarès de ne vouloir que la guerre, de concerter avec Waldstein un assaut contre la France [5] ; si le roi entretient des relations avec les hérétiques, c'est afin de provoquer en Allemagne une diversion qui sauvera son royaume [6].

Il est trop évident que la guerre continuera en Allemagne et elle s'y perpétuera avec le concours de la France. Bichi n'a plus sur ce point le moindre doute [7]. Moins que jamais Richelieu est disposé à renoncer à son dessein de ruiner la puissance des Habsbourg. Le roi d'Espagne compte trop, de son côté, avoir raison de la France pour entendre à un accommodement ; l'empereur est forcé de le suivre. Vainement le pape et ses agents ont pensé profiter de la disparition du roi de Suède pour réconcilier les puissances catholiques. Tous leurs efforts pour mettre un terme à la rivalité de la France et de la maison d'Autriche sont restés impuissants.

1. Bichi à François Barberini, 5 mars 1633 (B. B. 8092, 23) ; Ceva à François Barberini, 11 mars 1633 (B. B. 8125).
2. Ceva à François Barberini, 5 février (B. B. 8125), 11 mars 1633 (*Ibid.*); Bichi à François Barberini, 19 mars 1633 (B. B 8092, 58).
3. Ceva à François Barberini, 11 mars 1633 (B. B. 8125) : Bichi à François Barberini, 19 mars 1533 (B. B. 8092, 58).
4. Bichi à François Barberini, 2 et 7 avril 1633 (B. B. 8093, 1 et 14).
5. Le même au même, 7 avril 1633 (B. B. 8093, 14). Cf. les lettres du même au même des 19 et 20 mars 1633 (B. B. 8092, 58 et 64).
6. Le même au même, 12 avril 1633 (B. B. 8093, 20).
7. Le même au même, 2 avril 1633 (*Ibid.*, 1).

CHAPITRE II

Les négociations pacifiques à Paris et à Vienne pendant l'été de 1633

La guerre est l'aboutissement normal de toutes les dispositions qui ont été prises par la France et la maison d'Autriche après la mort du roi de Suède; elle ne peut manquer d'éclater à brève échéance, semble-t-il. Plus de deux ans s'écouleront cependant avant que les adversaires soient aux prises. Les puissances rivales ne vont pas cesser, pendant cette période, d'ourdir l'une contre l'autre de nouvelles intrigues, de se dresser de mutuelles embûches; elles n'en continueront pas moins d'entretenir des relations diplomatiques, de vivre officiellement sur le pied de paix. Elles seront l'une à l'égard de l'autre dans un état que Richelieu a excellemment nommé : « l'état de guerre couverte »[1]. Dès lors, les diplomates pontificaux ont le champ libre pour renouveler leurs tentatives antérieures ; réconcilier les couronnes, les dissuader de traiter avec les hérétiques, plaider près d'elles la cause des princes catholiques d'Allemagne ruinés par la guerre, tel est le programme de l'activité inlassable que déploieront les agents du Saint-Siège.

I

La présence d'un ambassadeur d'Espagne à la cour de France, à partir de la fin du mois de février 1633[2], permet aux représentants du Saint-Siège de reprendre à Paris la question d'un

1. Dans l'exposé des raisons qui ont, en 1635, déterminé Louis XIII à déclarer la guerre à l'Espagne, Richelieu écrit : « ...nous sommes contraints pour nous défendre de leur déclarer que nous ne voulons plus souffrir la *guerre couverte* qu'ils nous font. » (RICHELIEU, *Mémoires*, II, 577).

2. Par une lettre de Bénavidès à Philippe IV du 18 février 1633, nous apprenons que l'ambassadeur est arrivé à cette date à Bourg-la-Reine (Philippe IV à Bénavidès, 28 avril 1633, A. N., K 1425, 22). Le 26 février 1633, Bichi écrit à François Barberini que l'ambassadeur d'Espagne se tient à Bourg-la-Reine, attendant que son hôtel soit aménagé (B. B. 8091, 67).

accord entre la France et l'Espagne. Ils n'ont certes pas à compter beaucoup sur le concours de celui que Philippe IV a donné pour successeur au marquis de Mirabel. Cristobal de Benavente y Benavidès est l'homme le moins qualifié pour des négociations délicates. D'un caractère violent et emporté, il ignore tout de l'art des concessions habiles [1]; il ne sait que défendre les prétentions de son maître avec une morgue toute castillane. Les instructions qui ont été remises à l'ambassadeur ne le convient guère, du reste, à rechercher des voies d'accommodement. Elles lui prescrivent bien de se prêter à des discussions sur la paix, mais que de conditions préalables mises à la négociation! Il faut que la France répare ses infractions aux traités de Ratisbonne et de Cherasco, qu'elle consente en particulier à évacuer Pignerol, à rompre son alliance avec la Suède, à disposer les Hollandais à accepter la trêve qui leur sera offerte [2]. Bien qu'elles aient été dictées par la crainte de voir Louis XIII s'opposer au passage du cardinal Infant et soutenir les rebelles des Pays-Bas, les lettres que Philippe IV adresse à son ambassadeur le 10 février et le 5 mars, ne lui permettent pas de faire la moindre concession [3]. D'autre part, Bénavidès n'a aucun des pouvoirs nécessaires pour conclure un traité; il n'est même pas autorisé à faire les premières ouvertures [4]: à aucun prix l'ambassadeur espagnol ne veut avoir l'air d'être venu pour demander la paix. Entreprendre, dès lors, d'améliorer les relations de la France et de la maison d'Autriche, n'est-ce pas courir à un échec certain? Les diplomates pontificaux l'essaient néanmoins.

Pour qu'une négociation s'engage, il faut que les avances viennent du côté français, puisque l'ambassadeur espagnol ne

1. Après neuf mois de relations constantes avec l'ambassadeur, le nonce Bichi écrira à François Barberini le 22 novembre 1633 : « Dubito che questo buon personaggio vada più tosto con oglio che con acqua all' incendio delle presenti si dispettose gelosie » (B. B. 8102, 55).

2. Instruccion 4ª a Don Xristobal de Benavente y Benavidès para la embajada de Francia (A. N., K 1424, 75); instruccion a Don Xristobal de Benavente y Benavidès para las negociaciones tocantes a la reyna madre, al Monsieur y al duque de Lorena, 20 novembre 1632 (*Ibid.*, 75 b); instruccion a Don Xristobal de Benavente y Benavidès en cosas de la reyna madre y otras, 20 novembre 1632 (*Ibid.*, 76).

3. Philippe IV à Bénavidès, 10 février (A. N., K 1425, 4), 5 mars 1633 (*Ibid.*, 12).

4. Bichi à François Barberini, 20 mars 1633 (B. B. 8092, 64).

peut aborder le premier la question de la paix. Richelieu hésite à les faire : n'a-t-il pas vu les Espagnols mettre sur le compte de la peur les ouvertures au secrétaire Navaze[1]? Le nonce Bichi finit cependant par triompher de ses répugnances : le cardinal aborde la question de la paix dans la première audience qu'il accorde à Benavidès[2]. Le roi, dit-il à l'ambassadeur, souffre de l'état lamentable où se trouve la chrétienté ; tout y est bouleversé. Il faut que l'ordre y soit rétabli avec le concours de tous. Il ne le sera que lorsqu'aura été signé un bon traité qui respecte les intérêts de chacun. Les rois de France et d'Espagne pourraient concerter entre eux les solutions que comportent les problèmes ; ils useraient ensuite de leur autorité pour les faire accepter de leurs alliés respectifs. Ces principes posés, Richelieu passe à l'examen des difficultés pendantes entre la France et l'Espagne ; il s'arrête surtout à celles de Pignerol et de la Valteline. Le cardinal met hors de conteste la légitimité de l'acquisition de Pignerol, mais il offre de donner toutes les garanties jugées nécessaires pour que l'Espagne ne soit pas menacée par la France dans le Milanais ; pourvu que les droits de souveraineté des Grisons soient respectés, il consent à s'entendre avec l'Espagne sur l'interprétation du traité de Monçon. A ces ouvertures, l'ambassadeur espagnol oppose une froide réserve. Il proteste de l'intention qu'a son maître de correspondre aux bonnes dispositions du roi de France ; il émet le vœu que l'empereur soit admis à concourir avec les rois de France et d'Espagne à l'élaboration du traité ; il se garde de discuter les prétentions françaises ; il exprime seulement le désir de les avoir par écrit. Richelieu refuse tout d'abord, alléguant que c'est contraire à l'usage ; comme Bénavidès insiste, il finit par lui promettre qu'il en référera au roi. Avant de prendre congé du cardinal, l'ambassadeur demande que le roi de France s'abstienne de soutenir les princes révoltés dans les Pays-Bas et de changer le *statu quo* dans la région de Trèves[3].

1. Bichi à François Barberini, 21 mars 1633 (B. B. 8092, 66). Voir les lettres du même au même des 20, 26 et 29 mars 1633 (*Ibid.*, 64, 75 et 78).

2. Cette audience eut lieu soit à la fin du mois de mars, soit au commencement du mois d'avril. Le 29 mars, Bichi écrit à François Barberini que Richelieu va recevoir le lendemain Bénavidès (B. B. 8092, 78). Le 5 avril, il donne au cardinal neveu un compte rendu de l'audience (B. B. 8093, 6).

3. Bichi à François Barberini, 5 avril 1633 (B. B. 8093, 6) ; Ceva à François Barberini, 6 avril 1633 (B. B. 8125).

Il s'en faut de peu que cette première conversation relative à la paix soit la dernière. L'ambassadeur d'Espagne ne consent à en avoir une autre que s'il est mis en possession d'un texte écrit des exigences françaises ; il prétend que Richelieu le lui a promis. Ce n'est pas certes que Bénavidès veuille engager une discussion sérieuse : au nonce Ceva il a déclaré que son gouvernement ne traitera pas, si la France ne répare pas ses infractions aux traités, surtout si elle ne rend pas Pignerol ; il ne veut que sauver les apparences, avoir l'air de se prêter à des négociations sans pourtant paraître solliciter la paix[1]. Le cardinal n'est pas disposé à lui donner satisfaction : ne se servira-t-on pas à Madrid du document qu'il remettra pour éveiller les défiances des alliés du roi[2] ? Les négociations engagées par l'Espagne avec les Provinces-Unies pour conclure une trêve ne sont qu'en trop bonne voie ; ne fournira-t-on pas au prince d'Orange un prétexte pour les faire aboutir[3] ? Il faut que les nonces s'entremettent, que Bichi entreprenne Richelieu, Ceva, le père Joseph[4]. Toute difficulté paraît bientôt être aplanie : la cour doit gagner Fontainebleau ; Bichi y amènera le diplomate espagnol ; le cardinal fait espérer qu'il remettra alors un mémoire à l'ambassadeur. Toutefois, comme il veut gagner du temps, l'habile ministre suscite une nouvelle difficulté : Bénavidès devra, avant de recevoir le mémoire, produire les pouvoirs qui l'autorisent à traiter[5]. L'ambassadeur se rebelle contre une telle prétention ; à son arrivée, répond-il au nonce, il a montré ses lettres de créance ; il n'a pas à en présenter d'autres ; il suffira qu'il exhibe ses pouvoirs au moment où un traité sera signé ; tout au plus consentira-t-il à déclarer de vive voix qu'il a tous les pouvoirs désirés[6]. Il ne reste au nonce qu'à persuader à Richelieu de ne pas insister davantage. Ne peut-on, dit-il au cardinal, avoir foi dans la loyauté de l'Infante ? Elle a déclaré au

1. Ceva à François Barberini, 12 et 14 avril 1633 (B. B. 8125).
2. Bichi à François Barberini, 12 avril 1633 (B. B. 8093, 21).
3. Le même au même, 16 avril 1633 (B. B. 8093, 30). Cf. la lettre de Bouthillier au comte de Barrault du 29 mai 1633 (B. N. 10759, 173) et la délibération du conseil d'Etat du 24 mai 1633 (A. N., K 1416, 19).
4. Bichi à François Barberini, 12 et 16 avril 1633 (B. B. 8093, 21 et 30) ; Ceva à François Barberini, 12 et 14 avril 1633 (B. B. 8125).
5. Bichi à François Barberini, 16 et 25 avril 1633 (B. B. 8093, 30 et 59).
6. Ceva à François Barberini, 14 et 26 avril 1633 (B. B. 8125) ; cf. la délibération du conseil d'Etat du 24 mai 1633 (A. N., K 1416, 19).

nonce de Bruxelles que non seulement l'ambassadeur était autorisé à traiter, mais encore qu'elle avait elle-même tout pouvoir pour conduire les négociations et résoudre les difficultés qui se présenteraient ; sa parole doit suffire[1].

Le 11 mai, Bénavidès s'est rendu à Fontainebleau ; il y a attendu jusqu'au 16 une audience de Richelieu. Entre temps, pour ne pas le décourager, Bichi lui a ménagé une entrevue avec le père Joseph. C'est dans un coin du parc royal que le confident du cardinal s'est rencontré avec l'ambassadeur d'Espagne. Le capucin a protesté des intentions pacifiques de Richelieu : le puissant ministre est disposé à favoriser la conclusion d'une paix générale ; les prétentions de la France sont des plus justes, a-t-il ajouté, elles ne sont pas tellement exagérées qu'on ne puisse y faire droit. Volontiers le père Joseph eût engagé une discussion sur Pignerol et Moyenvic. Mais Bénavidès ne s'y est pas laissé entraîner ; après avoir à son tour témoigné du désir qui anime le roi d'Espagne de faire la paix, il s'est borné à dire qu'il attend un exposé écrit des exigences françaises : il y souscrira si elles sont raisonnables ; il les discutera s'il y a lieu. L'ambassadeur au cours de cet entretien n'a gagné qu'un point : le père Joseph invitera Richelieu à lui donner au plus tôt satisfaction[2]. Le 16 mai, lorsque Bénavidès est en présence du cardinal, les difficultés paraissent levées : tout fait espérer que le mémoire sera remis, que les négociations seront nouées. Mais l'empressement, le ton hautain avec lequel l'ambassadeur demande l'écrit, indispose Richelieu qui refuse. « En France la coutume est de négocier de vive voix, déclare-t-il sèchement ; il n'y sera pas dérogé. » En vain Bénavidès proteste et s'emporte ; ses paroles violentes ne font que confirmer davantage le cardinal dans sa résolution. Le projet de négociation paraît être irrémédiablement compromis : l'ambassadeur s'en est allé en disant qu'il ne traitera plus de longtemps[3]. Il faut que Bichi remette tout sur pied. « Deux jours durant, écrit-il au cardinal François Barberini, j'ai bataillé pour disposer Richelieu à se prêter à à quelque tempérament. » Le 19 mai, il l'a enfin emporté : le cardinal a consenti à rédiger un mémoire[4]. Dès le lendemain

1. Bichi à François Barberini, 29 avril 1633 (B. B. 8093, 69).
2. Le même au même, 13 mai 1633 (B. B. 8094, 23).
3. Le même au même, 20 mai 1633 (*Ibid.*, 41).
4. *Ibid.*

le nonce regagne Paris en la compagnie du père Joseph[1]; le 21 mai, le confident du premier ministre de Louis XIII remet à l'ambassadeur le projet d'un traité pour l'établissement d'une paix universelle dans la chrétienté[2].

Il n'y a dans ce mémoire rien que ne sache déjà Bénavidès. Le représentant de Philippe IV y retrouve toutes les déclarations pacifiques qu'il a déjà entendues, toutes les plaintes qu'il a dû subir sur les atteintes portées par son gouvernement à la paix de Monçon : le roi promet de retirer ses troupes de la Valteline, d'amener les Grisons à détruire leurs forts, si le traité de 1626 est loyalement exécuté ; la thèse de la légitimité de l'acquisition de Pignerol est toujours défendue ; pour assurer la paix de l'Italie, Louis XIII invite le roi d'Espagne à former avec lui une ligue où entreront tous les princes de la péninsule. Si satisfait qu'il ait été d'avoir déterminé Richelieu à faire le premier pas, Bénavidès ne laisse pas de s'étonner de voir toute autre question passée sous silence ; il demande à connaître les intentions du roi à l'égard de l'empereur. Comme le père Joseph lui réplique qu'on ne peut les lui soumettre que si l'empereur l'autorise à traiter en son nom, il s'engage sur-le-champ à prier son gouvernement de lui obtenir les pouvoirs nécessaires. Pour répondre au mémoire français, il demande quelque délai ; il doit auparavant consulter ses instructions[3].

1. *Ibid.*, Richelieu avait demandé au nonce d'aller porter l'écrit à l'ambassadeur. Comme il était question dans ce mémoire des intérêts des Grisons, Bichi refusa. Il décida le cardinal à envoyer le père Joseph le remettre à Bénavidès sans attendre que celui-ci revint à Fontainebleau.

2. Projet d'un traité pour une paix universelle, 20 mai 1633 (A. E. *Espagne*, 17, 216). Ce document est en italien. On le retrouve annexé à la lettre de Bichi à François Barberini du 24 mai 1633 (B. B. 8094, 64). Dès le 20 mai, le nonce en a envoyé à François Barberini un résumé (*Ibid.*, 41). Une traduction espagnole est adressée par Bénavidès à sa cour le 22 mai 1633 (A. N., K 1415, 54) ; cette dernière pièce porte la date du 22 mai 1631, date évidemment fausse.

On trouve aux Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Espagne*, 17, 217) un mémoire portant la date du 20 mai 1633, dans lequel il est question non seulement de Pignerol et du traité de Monçon, mais encore des Trois Evêchés, des places occupées par la France en Lorraine et dans l'électorat de Trèves. Ce mémoire, identique en beaucoup de ses points au projet de traité remis à Charbonnières et inséré par Richelieu dans ses *Memoires* (II, 450), est peut-être celui que le cardinal avait tout d'abord rédigé et soumis au nonce Bichi, le 11 avril 1633 : voir la lettre de Bichi à François Barberini du 12 avril 1633 (B. B. 8093, 21).

3. Bichi à François Barberini, 21 mai 1633 (B. B. 8094, 54) ; Bénavidès à Philippe IV, 22 mai 1633 (A. N., K 1416, 16).

Le lendemain, la réponse de l'ambassadeur est prête : elle oppose à la thèse française la thèse espagnole. C'est le roi de France et non le roi d'Espagne qui a commis des infractions au traité de Monçon ; il dépend de lui de les réparer. C'est encore Louis XIII qui a troublé la paix de l'Italie en prenant Pignerol contrairement aux accords de Cherasco ; il ne les restaurera qu'en rendant sa conquête. Le mémoire de Bénavidès se termine par une invitation à ne plus venir en aide aux Hollandais[1]. Il aurait pu être remis aussitôt. L'ambassadeur préfère le soumettre auparavant à l'Infante : en fait, il l'envoie à Bruxelles et à Madrid. Il faut dès lors attendre que la pièce soit revenue de l'une et l'autre cour[2]. La négociation n'est donc pas sitôt nouée qu'elle est suspendue.

Les ouvertures françaises sont très mal accueillies dans les sphères austro-espagnoles. A Bruxelles, l'Infante s'étonne du silence gardé par Richelieu sur beaucoup de questions litigieuses ; elle n'en est que plus convaincue du peu de sincérité avec lequel on désire la paix à Paris[3]. N'osant prendre sur elle d'approuver la réponse de Bénavidès, Isabelle en réfère au roi d'Espagne[4]. Philippe IV ne montre pas moins de méfiance. « En tout cela, écrit-il à son ambassadeur à Vienne, il faut reconnaître les artifices ordinaires des Français ; ils n'ont d'autre but que celui de faire approuver par l'empereur et par moi toutes leurs acquisitions illégitimes dans les états des ducs de Savoie et de Lorraine[5]. » Le mémoire français est encore jugé plus sévèrement par son ministre : « Il est plein de venin et vide d'idées comme tout ce qui vient de cette cour », dit Olivarès[6]. Après l'avoir discuté avec l'ambassadeur de France, après avoir

1. Réponse au projet de traiter une paix universelle (A. N., K 1416, 17).

2. Bénavidès à Philippe IV, 22 mai 1633 (A. N., K 1416, 16); Bichi à François Barberini, 24 mai 1633 (B. B. 8094, 61).

3. Lagonissa à François Barberini, 28 juin 1633 (A. V. *Fiandra*, 21).

4. Ceva à François Barberini, 5 juillet 1633 (B. B. 8125).

5. « En todo esto se hecha de veer el ordinario artificio de Franceses, y que llevan la mira a que con mi intervencion y la del emperador mi tio queden qualificadas las usurpaciones, que han hecho en los stados del duque de Saboia y del duque de Lorena. » Philippe IV à Castagneda, 13 juillet 1633 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 366).

6. « Ellas vienen.... llenas de ponzona y vacuas de sustancia. » Olivarès à Philippe IV, 21 juin 1633 (A. N., K 1422, 67). Cf. la délibération du conseil d'Etat du 6 juillet 1633 (A. N., K 1416, 30).

défendu avec une certaine âpreté chacune des prétentions de son souverain, le comte duc prononce ces paroles qui sont grosses de menaces : « L'Espagne est loin d'être réduite à l'impuissance devant la France ; elle se vengera. L'empereur est lui aussi en mesure de défendre son honneur et ses intérêts ; s'il le faut, il pénétrera jusqu'au cœur de la France[1]. » A aucun prix Olivarès n'admet que l'empereur soit prié d'autoriser l'ambassadeur d'Espagne à Paris à traiter en son nom. Aux nonces qui, après l'arrivée du courrier, l'ont sondé sur ce point, il répond brutalement que jamais le chef de la maison d'Autriche ne consentira à débattre ses intérêts dans des négociations dont le siège serait en France[2]. Volontiers le comte duc dissuaderait Philippe IV de poursuivre des pourparlers qui n'ont aucune chance d'aboutir; mais il a conçu un grand projet : séduire le cardinal de Richelieu, le gagner à la cause de l'Espagne[3], et c'est dans l'espoir de réaliser son chimérique dessein qu'il conseille à son souverain d'autoriser Bénavidès à reprendre la conversation. Suivant les instructions qui lui sont expédiées, l'ambassadeur devra tenir ce langage : le roi d'Espagne est tout prêt à exécuter le traité de Monçon, à concourir à la formation d'une ligue italienne qui aurait pour but de faire observer les traités de Ratisbonne et de Cherasco, à accepter enfin la vente de Pignerol, sitôt qu'il apparattra qu'elle a été faite selon toutes les règles ; l'empereur sera invité soit à envoyer un agent à Paris, soit à expédier à l'ambassadeur d'Espagne à Paris les pouvoirs nécessaires pour négocier en son nom, lorsque le roi de France aura lui-même député quelqu'un à Vienne. Bénavidès manifestera en outre la surprise avec laquelle le roi d'Espagne s'est aperçu que dans la note du 21 mai il n'était question que des intérêts du roi de France. Ceux des ducs de Savoie, de Lorraine, des amis et des alliés de l'Espagne y sont entièrement passés sous silence ; le roi de France ne s'engage aucunement à retirer aux rebelles les secours qu'il leur accordait ; Bénavidès réclamera la rédaction d'un second mémoire qui traitera de ces divers points.

1. Bichi à François Barberini, 30 juin 1633 (8095, 77). Voir aussi le résumé de la lettre du comte de Barrault du 16 juin 1633 (A. E. *Espagne*, 17, 231).

2. Campeggi à François Barberini, 11 juin 1633 (B. B. 8395, 82).

3. Olivarès à Philippe IV, 21 juin 1633 (A. N., K 1422, 67). Cf. la délibération du conseil d'État du 6 juillet 1633 (A. N., K 1416, 30).

Comme il faut se garder des manœuvres françaises, l'ambassadeur évitera autant que possible de rien remettre par écrit [1]. Philippe IV ne dissimule pas à son représentant qu'il ne fait aucun fond sur ces pourparlers: « J'ai désiré vous dire que toutes les négociations qui se poursuivent en France n'offrent aucune garantie ; je ne vois aucune raison d'attendre quelque résultat de celle qui s'ouvre en ce moment [2]. » Ce que le roi recommande surtout à Benavidès, c'est de se lier très étroitement avec Richelieu, de chercher à entrer très avant dans sa confiance à l'effet de tenter un jour son ambition [3].

A Vienne, les conversations de Richelieu avec Bénavidès ne sont pas prises au sérieux. A entendre l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Castagneda, aucun accord n'est à espérer aussi longtemps qu'on n'en sera pas venu à une bonne guerre [4]. Les ministres impériaux ne partagent que trop son avis ; aussi est-ce avec un sourire sceptique qu'ils ont appris que des négociations s'étaient engagées à la cour de France [5]. En vain le nonce Grimaldi a-t-il insinué discrètement au prince d'Eggenberg qu'il convenait de les favoriser [6] ; en vain aussi a-t-il remontré à l'évêque de Vienne que l'empereur devait donner tout pouvoir à Bénavidès pour traiter en son nom à Paris [7]. Il était trop aisé de lui répondre qu'il n'y avait pas lieu de donner à l'ambassadeur d'Espagne des pouvoirs que son gouvernement ne demandait pas [8]. Quand le représentant du pape a prié le marquis de Castagneda de les solliciter, celui-ci lui a répliqué que rien ne l'autorisait à faire cette démarche ; il ne lui a pas laissé ignorer que les ordres donnés à Bénavidès ne l'avaient été que pour la forme, pour satisfaire les agents pontificaux ; « aussi longtemps que Richelieu sera au pouvoir, a-t-il conclu, on ne pourra avoir

1. Philippe IV à Bénavidès, 13 juillet 1633 (A. N., K 1644, 3). Cf. la lettre de Philippe IV à Castagneda du 13 juillet 1633 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 366).
2. Philippe IV à Bénavidès, 13 juillet 1633 (A. N., K 1425, 34).
3. *Ibid.*
4. Grimaldi à François Barberini, 9 juillet (B. B. 6980, 66), 13 août (*Ibid.*, 115), 10 septembre 1633 (*Ibid.*, 136).
5. Le même au même, 9 juillet (*Ibid.*, 66). 6 août 1633 (*Ibid.*, 100).
6. Le même au même, 2 juillet 1633 (*Ibid.*, 52).
7. Le même au même, 20 août 1633 (*Ibid.*, 125).
8. *Ibid.*

qu'une paix trompeuse dont le cardinal profitera pour nuire de toute manière à la maison d'Autriche[1]. »

A Rome, on connaît trop bien les dissentiments profonds de la France et de la maison d'Autriche pour ne pas voir combien un accord est difficile. « Ni l'empereur, ni le roi d'Espagne ne consentiront à permettre au roi de France de rétablir la paix en Allemagne, écrit le cardinal François Barberini à Bichi le 18 juin ; ils craignent trop que Louis XIII ne jouisse en ce pays d'une influence exagérée[2]. » L'obstination avec laquelle les Espagnols réclament l'évacuation de Pignerol n'inquiète pas moins le neveu d'Urbain VIII ; il regrette qu'à Madrid on se soit si imprudemment avancé sur ce point[3]. Averti par les nonces de France de la fâcheuse impression qu'ont produite sur Richelieu les déclarations fanfaronnes du comte duc à l'ambassadeur de la France[4], il redoute de plus que la partie ne soit abandonnée[5]. Mais il ne faut à aucun prix la laisser perdre : aussi François Barberini ne se lasse pas de recommander aux agents pontificaux de maintenir par tout moyen les négociations ouvertes[6] ; pour résoudre la délicate question de Pignerol, il suggère à ceux de Paris d'insinuer d'eux-mêmes à Bénavidès que les Espagnols auraient tout profit à laisser cette place à la France si, en retour, ils obtenaient que Casal fût évacuée par les Français, Mantoue par les Vénitiens[7].

Ces recommandations sont superflues. Les nonces de France ne cessent pas de s'entremettre, de maintenir le contact entre les parties ; ils s'efforcent de dissiper tous les nuages. Tout peut être ruiné si Richelieu persiste à soutenir le comte d'Egmont et les rebelles de Flandre ; Bichi persuade au cardinal d'y renoncer, et ainsi il est fait droit aux réclamations que l'ambassadeur d'Espagne a élevées[8]. Les rodomontades d'Olivarès

1. Le même au même, 24 septembre 1633 (*Ibid.*, 147). Cf. la lettre du même au même du 10 septembre 1633 (*Ibid.*, 136).
2. François Barberini à Bichi, 18 juin 1633 (B. B. 8118).
3. François Barberini à Grimaldi, 30 juillet 1633 (B. B. 7078, 47).
4. Bichi à François Barberini, 30 juin 1533 (B. B. 8095, 77).
5. François Barberini à Grimaldi, 30 juillet 1633 (B. B. 7078, 47).
6. François Barberini à Ceva, 9 et 30 juillet 1633 (B. B. 8125). Cf. la lettre de François Barberini à Bichi du 30 juillet 1633 (B. B. 8118).
7. François Barberini à Ceva, 9 juillet 1633 (B. B. 8125) ; le même à Bichi, 9 juillet 1633 (B. B. 8118).
8. Bichi à François Barberini, 7 juin 1533 (B. B. 8095, 10). Cf. la lettre de Ceva à François Barberini du 21 juin 1633 (B. B. 8125).

ont gravement compromis les négociations : « Ne vous avais-je pas toujours dit, a déclaré Richelieu à Bichi, que le comte duc avait des intentions perverses, qu'il voulait non pas conclure la paix mais ruiner la chrétienté et devenir maître de tout [1] ? » Le nonce s'emploie patiemment à apaiser le ressentiment du ministre ; à entendre l'agent pontifical, l'intérêt commande à Richelieu de s'inspirer des sentiments les plus pacifiques ; finalement il le dispose à reprendre la conversation quand l'ambassadeur d'Espagne aura répondu à la note du 21 mai [2].

Cette réponse tarde malheureusement à venir. Benavidès allègue pour s'excuser que l'Infante ne lui a pas encore fait tenir son avis. Après avoir différé de répondre sous prétexte de consulter ses conseillers Gonzalve de Cordoue et le marquis d'Aytona, elle a, en fin de compte, renvoyé l'ambassadeur aux ordres qui lui seront adressés de Madrid ; force lui est donc d'attendre qu'il ait reçu les instructions de son gouvernement [3]. Les nonces ne manquent pas de faire valoir ces excuses [4] ; pour dissiper les soupçons, ils persuadent au diplomate espagnol de montrer à Richelieu la lettre du 20 novembre 1632 qui l'autorise à traiter [5]. On s'impatiente cependant à la cour de France de

1. « Non vi ho sempre detto che l'conte duca ha pessima intentione e non vuole pace ma la ruina di tutta la cristianità e l'impadronimento di tutto. Sapete che vi dicevo, quando mi facevate instanza per la consegnatione della scrittura, che Spagnuoli non volevano che burlarsi di noi. Me l'havete voluta strappar di mano et ecco che succede appunto, come io predissi. Nell'avvenire, di gratia, credetemi un poco più et assicuratevi che in sett'anni e da vantaggio che ho havuto a trattar col conte duca, ho arrivato a conoscere la sua natura così bene come ogni altro. Egli giudica la rottura a se più utile che la pace. Vedremo come gli succederà. Almeno ci troverà ben provisti per difender il nostro. » Bichi à François Barberini, 30 juin 1633 (B. B. 8095, 77).

2. *Ibid.*

3. Le même au même, 7 et 11 juin 1633 (B. B. 8095, 15 et 21), 12 juillet 1633 (B. B. 8096, 50) ; Ceva à François Barberini, 5 et 13 juillet 1633 (B. B. 8125).

4. *Ibid., Ibid.*

5. Ceva à François Barberini, 5 juillet 1633 (B. B. 8125) ; Bichi à François Barberini, 8 et 12 juillet 1633 (B. B. 8096, 43 et 50). La lettre de pouvoir datée du 20 novembre 1632 était de beaucoup postérieure à cette date ; elle avait été envoyée à Bénavidès, sur le conseil d'Olivares, après le conseil du 24 mai 1633 ; voir la délibération du conseil d'État du 24 mai 1633 (A. N., K 1416, 19) et la lettre de Philippe IV à Benavidès du 12 juin 1633 (A. N., K 1425, 25). La minute de cette lettre a été conservée (A. N., K 1424, 69). Ce qui ne laisse pas d'être piquant, c'est qu'au dos on avait tout d'abord écrit : « 20 junio 1633. » Cette date, qui était la vraie, a été biffée pour être remplacée par la date supposée : « noviembre 1632 ».

ces délais : si l'Espagne ne donne pas signe de vie, n'est-ce pas qu'elle refuse de négocier[1] ?

Le 30 juillet, Bénavidès vient enfin communiquer à Richelieu et au père Joseph la réponse de son souverain[2]. L'entrevue qu'il a avec le ministre de Louis XIII est des plus courtoises. Si le cardinal met de nouveau hors de conteste la légitimité de l'acquisition de Pignerol, s'il combat la prétention du roi d'Espagne de s'ingérer dans les rapports de Louis XIII avec le duc de Lorraine, il n'en fait pas moins bon visage à Bénavidès et il lui promet de reprendre bientôt la conversation[3]. Bichi veut le persuader qu'il aurait avantage à discuter toutes les questions qui n'ont pas été soulevées dans le mémoire du 21 mai[4]. Richelieu paraît disposé à se laisser convaincre et, si le représentant du Saint-Siège ne s'était récusé, ne voulant pas traiter des intérêts des hérétiques, il aurait même été chargé d'engager le débat[5]. Il ne s'élève de difficultés que lorsque Richelieu demande à Bénavidès le texte écrit de son mémoire. L'ambassadeur refuse d'abord de le communiquer ; il prétend ensuite ne le remettre qu'après avoir reçu une note complétant celle du 21 mai sur les points indiqués par le roi d'Espagne[6]. Quand finalement Bénavidès s'exécute, le 5 août, le mémoire qu'il présente ne touche que les points abordés dans la note française[7]. Qu'importe ! Le contact est rétabli, c'est l'essentiel ; rien ne s'oppose plus, semble-t-il, à ce que la négociation se poursuive.

En réalité, le cardinal n'accorde qu'une médiocre attention à ces pourparlers : en ce même moment, il songe surtout à réduire en la puissance de son maître le duc Charles de Lorraine, l'allié du roi d'Espagne : une expédition en Lorraine vient brusquement tout interrompre.

1. Bichi à François Barberini, 11 juin (B. B. 8095, 21), 3 et 19 juillet 1633 (B. B. 8096, 9 et 72).
2. Ceva à François Barberini, 31 juillet 1633 (B. B. 8125); Bichi à François Barberini, 30 juillet 1633 (B. B. 8097, 14).
3. *Ibid.*, *Ibid.*
4. Bichi à François Barberini, 7 août 1633 (B. B. 8097, 49).
5. Le même au même, 15 août 1633 (B. B. 8098, 18).
6. Ceva à François Barberini, 31 juillet 1633 (B. B. 8125); Bichi à François Barberini, 30 juillet 1633 (B. B. 3097, 14).
7. Réponse de Cristoforo de Bénavidès, 5 août 1633 (A. E. *Espagne*, 17, 227). Voir les lettres de Bichi à François Barberini du 7 août 1633 (B. B. 8097, 49), de Ceva à François Barberini, du 16 août 1633 (B. B. 8125). Cf. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 325.

Le nonce Bichi avait vainement tout fait pour conjurer l'orage qui menaçait une nouvelle fois le malheureux prince [1]. Quand il a dû se résigner à le voir éclater, il a encore plaidé avec le plus grand zèle la cause de Charles de Lorraine [2]. Mais que peuvent les meilleurs arguments sur des esprits aussi prévenus que ceux de Louis XIII et de son ministre ? Blessé au vif par le mariage de son frère avec Marguerite de Lorraine, le roi de France brûle de faire expier au duc Charles la part qu'il a prise à cette union. Richelieu est trop résolu à pousser les troupes françaises jusqu'aux portes de l'Allemagne pour se laisser toucher [3]. Le traité de Charmes qui est signé le 20 septembre impose au duc de Lorraine les conditions les plus dures ; entre autres obligations, il le force à remettre sa capitale en dépôt au roi. Conformément à ce traité, Louis XIII fait, le 25 septembre, son entrée solennelle dans Nancy [4].

L'agression dont Charles de Lorraine a été la victime émeut au plus haut point Philippe IV et ses conseillers. Ne montre-t-elle pas Richelieu poursuivant l'exécution de son grand dessein d'isoler l'Espagne pour mieux la réduire ? Aujourd'hui, le roi de France s'empare de la Lorraine ; demain, il aura Cologne en sa possession et il commandera les routes qui mènent des

1. Bichi à François Barberini, 7 juillet 1633 (B. B. 8096, 24).

2. « Io ne ho parlato ad ambidue (le roi et Richelieu) et ho rappresentato che Nro Sigre sentirà con grandissimo dispiacere che quelle armi, le quali con atto più proprio d'un re Cristianissimo si volteriano contro gli heretici e persecutori della fede, s'adoprino contro un principe cattolico si zelante, devoto e benemerito della Sta Sede ; che se il duca ha gravemente errato, lo confessa e ne chiede perdono, si che, per non mancare alla solita loro generosità, devono perdonargli e non cercarne vendetta ; che l'esempio delle cose passate, con li pegni che si hanno in mano, serve alla Francia di bastante sicurezza, e nondimeno se n'offerisce altri a sodisfattione di S. Mtà, purchè non si tiri al rigore di voler Nancy ; che il recusarlo darà a credere che non si cerchi di sicurezza, ma d'occupare con tal pretesto quello del compagno, il che (come è in effetto nella stessa corte) verrà tanto più aborrito e detestato universalmente, quanto pare che si facci a concorrenza co' Svezzesi e concertatamente con loro si tiri alla destruttione de' principi cattolici.

Queste e più altre cose che ho detto, credo, haverebbono havuta più forza, se si fosse riconosciuta maggior dispositione a difender Nancy, dove dicono saper di certo che non sono ne soldati, ne altre provisioni necessarie ; onde hanno concepito speranza d'inghiottirlo in pochi giorni e ne parlano come di cosa che già sia loro. » Bichi à François Barberini, 25 août 1633 (B. B. 8098, 50). Cf. les lettres du même au même des 21 août (*Ibid.*, 39) 1er et 17 septembre (B. B. 8099, 16 et 88), 25 septembre 1633 (B. B. 8100, 21).

3. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, I, 344 et 351.

4. Pfister, *Histoire de Nancy*, III. p. 41. Cf. D'Haussonville, *op. cit.*, 362-393.

Pays-Bas en Allemagne ; il est déjà tout puissant dans l'Alsace et dans le Brisgau ; quand Brisach, la dernière place de ces régions qui ne soit pas encore passée sous la domination française, sera réduite, toutes les voies conduisant d'Italie en Flandre seront coupées ; toutes relations entre les Pays-Bas et les provinces espagnoles d'Italie deviendront impossibles. « Il faut, dit Olivarès au roi, s'opposer à la réalisation de ce plan et répondre à la violence par la violence [1]. » Sans retard, Philippe IV met en mouvement ses diplomates pour former une ligue qui aura pour but de rétablir la paix et de rendre leurs états aux princes dépossédés. Ouvertement dirigée contre la France, cette union doit, dans la pensée du roi d'Espagne, comprendre le pape, l'empereur, les princes catholiques d'Allemagne, le roi d'Angleterre, Gaston d'Orléans et Marie de Médicis [2]. Philippe IV se dispose donc à rompre avec le roi de France dans le temps même où les représentants du Saint-Siège s'efforcent de ménager un rapprochement.

Les nonces accrédités en France n'ont pas cependant perdu courage. Pendant tout le temps qu'a duré l'expédition de Lorraine, ils ont continué à parler de la paix. A plusieurs reprises, Ceva, qui est demeuré à Paris, a mis sous les yeux de Bénavidès tout ce que son gouvernement gagnerait à se réconcilier avec la France, même au prix de Pignerol : en laissant la France en possession de cette place, on pourrait obtenir l'évacuation de Casal et de Mantoue [3]. Il a, d'autre part, représenté au cardinal de Lyon, le frère de Richelieu [4], au secrétaire d'Etat, Bouthillier [5], au confesseur du roi [6], que Louis XIII aurait tout intérêt à s'accommoder avec son rival. Dans le camp royal, Bichi a saisi les moindres occasions pour empêcher qu'on ne perdît de vue les négociations en cours [7]. Lorsque le traité de Charmes

1. Avis du comte duc Olivarès à Philippe IV du 16 septembre 1633 (A. N., K 1422, 76). Cf. la délibération du conseil d'Etat du 17 septembre 1633 (A. N., K 1416, 56). Voir le projet de ligue publié par GUENTER (*Die Habsburger-Liga*, 376 et 379).

2. Instruccion a don Sarmiento, 28 octobre 1633 (A. N., K 1425, 67).

3. Ceva à François Barberini, 23 et 30 août (B. B. 8125), 14 septembre 1633 (*Ibid.*).

4. Le même au même, 30 août 1633 (*Ibid.*).

5. Le même au même, 23 août 1633 (*Ibid.*).

6. Le même au même, 22 octobre 1633 (*Ibid.*).

7. Bichi à François Barberini, 1er, 10, 14, 17 septembre 1633 (B. B. 8099, 8, 60, 69, 79).

est signé, le nonce insiste pour que la conversation avec l'ambassadeur d'Espagne soit reprise[1]. Les agents pontificaux se dépensent malheureusement en d'inutiles efforts. Que peut valoir la promesse du cardinal de faire à Bénavidès des ouvertures très satisfaisantes[2], quand, en même temps, il prétend que ce diplomate espagnol ne jouit d'aucun crédit dans sa propre cour, que ses négociations n'y sont pas prises au sérieux[3] ?

La nouvelle de l'entrée en campagne du duc de Feria achève de tout compromettre. Si Richelieu ne retire pas à Bichi l'autorisation qu'il lui a donnée de préparer une nouvelle conversation, il lui impose de le faire avec de telles précautions qu'il devient très difficile à l'agent pontifical de s'acquitter de sa mission ; le cardinal ne lui cache pas, d'ailleurs, qu'une attaque dirigée par le général espagnol contre les troupes françaises qui occupent le comté de Montbéliard et l'électorat de Trèves, équivaudra à une déclaration de guerre[4]. De son côté, Bénavidès escompte trop les prochains succès du duc de Feria pour se soucier de négocier : à ses yeux le rôle des diplomates est terminé ; celui des hommes de guerre commence[5]. C'est à la guerre que tous pensent ; Bichi ne le voit que trop. « Les esprits sont à ce point excités, écrit-il, que si Dieu n'intervient pas, il n'y aura que la nécessité pour les contraindre à traiter ; l'intérêt général est passé au second plan ; on ne se préoccupe que des intérêts particuliers[6] ».

1. Le même au même, 22 septembre 1633 (B. B. 8100, 6).
2. *Ibid.*
3. Le même au même, 28 septembre (B. B. 8100, 47), 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 26).
4. Le même au même. 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 26).
5. Le même au même, 8 novembre 1633 (*Ibid.*, 38).
6. « Io procuro che il negotio non si distacchi e di occultare al possibile questa mutatione dell' ambasciatore, attendendo tra tanto di prevalermi d'ogni congiuntura per avanzar l'istesso negotio ; ma ben vedo gli animi tanto inaspriti che malamente si riduranno a concordarsi salvo che per necessità, si Dio non vi pone la mano, e che le considerationi di ben publico sono affatto neglette e superate da particolari passioni. » Bichi à François Barberini, 8 novembre 1633 (B. B. 8101, 38).

II

Les nonces de Vienne sont encore moins heureux que leurs collègues de Paris : ils ne parviennent même pas à nouer une négociation entre le roi de France et l'empereur. L'arrivée du résident français Charbonnières à la cour impériale leur avait fourni une excellente occasion : l'agent français avait pour mission expresse de reprendre la conversation là où l'avait laissée l'année précédente le baron d'Alsace[1]. Mais Ferdinand II et son entourage ont été très mal impressionnés quand ils ont constaté que les nouvelles propositions françaises ne différaient guère de celles apportées de Paris par Schwarzemberg; la prétention de Louis XIII de jouer en Allemagne le rôle de médiateur sinon celui d'arbitre, celle de se faire reconnaître avant toute discussion comme légitime possesseur de Pignerol et de Moyenvic achève de les indisposer[2]. La réunion d'un congrès en une ville neutre venait d'être proposée; l'empereur a allégué pour ne pas se prêter immédiatement à une nouvelle négociation, qu'il faut au préalable savoir quel accueil la France a fait à ce projet de congrès[3]. Aux ouvertures françaises il s'est borné à répondre dans une lettre adressée à Louis XIII, qu'il travaillera au rétablissement de la paix de concert avec les nonces et le représentant du roi d'Espagne[4]. Charbonnières a insisté pour que Ferdinand II entre dans le vif de la question; mon maître, a-t-il dit, souhaite entretenir les meilleures relations avec le chef de la maison d'Autriche ; il enverra une ambassade sitôt qu'il apparaîtra qu'un accord peut être conclu[5]. A la demande de l'agent français[6], le nonce est venu à la rescousse : il a représenté que Louis XIII et Richelieu n'attendent que de connaître l'issue de la mission de leur envoyé pour rendre

1. Voir plus haut, p. 273.
2. Grimaldi à François Barberini, 2 et 9 avril 1633 (B. B. 6979, 105 et 117).
3. Le même au même, 9 avril 1633 (*Ibid.*, 117).
4. Ferdinand II à Louis XIII, 1er avril 1633 (A. E. *Autriche*, 15, 121).
5. Grimaldi à François Barberini, 28 mai (B. B. 6979, 191), 30 juillet 1633 (B. B. 6980, 92).
6. Grimaldi à François Barberini, 16 avril 1633 (B. B. 6979, 132).

publique leur adhésion au congrès [1]. Au risque de mécontenter le prince d'Eggenberg qui y a vu une menace, Grimaldi est allé jusqu'à dire qu'il importe de donner à Charbonnières quelque satisfaction, de peur que la France ne se lie davantage avec les hérétiques [2]. Tout a été inutile. Ferdinand II et ses conseillers se défient trop de la France pour entrer dans des négociations particulières. A des pourparlers qui leur paraissent devoir être stériles, ils préfèrent la réunion d'un congrès dans une ville neutre où seront débattues les conditions d'une paix générale [3]. Aussi faut-il qu'avant tout la France adhère au congrès [4].

Un instant, les nonces espèrent que la conversation qui ne s'est pas engagée à Vienne, le sera à Paris. Poussé sans doute par le désir d'avoir un résident à la cour de France au moment où l'ambassadeur d'Espagne y noue des négociations, l'empereur s'est décidé, au mois de juillet, à envoyer auprès de Louis XIII le prêtre Sébastien Lustrier [5]. Aussitôt les nonces représentent à l'évêque de Vienne qu'il importe de munir l'agent impérial de toutes les instructions, de tous les pouvoirs nécessaires pour traiter de la paix [6]. Leurs instances sont vives, pressantes ; elles n'ont pas cependant raison de l'insurmontable défiance qu'on éprouve à Vienne contre la France. Il est prescrit à Lustrier de

1. Le même au même, 23 avril (*Ibid.*, 143), 7 et 14 mai 1633 (*Ibid.*, 161 et 176).

2. Le même au même, 4 juin 1633 (B. B. 6980, 1).

3. Le même au même, 28 mai 1633 (B. B. 6979, 191).

4. Tandis que le nonce Grimaldi s'épuise ainsi en d'inutiles efforts, se produit un incident de frontière qui aurait pu avoir les plus graves conséquences : le marquis de Saint-Chaumont a poursuivi sur le territoire de l'électeur de Trèves le comte de Mérode et l'en a chassé. Craignant que cela ne détermine une rupture, les nonces s'entremettent aussitôt. A Paris, Bichi remontre au cardinal de Richelieu qu'il doit présenter des explications à l'empereur ; il obtient de lui la promesse (promesse, qui ne sera pas tenue du reste) d'envoyer des ordres à cet effet au résident Charbonnières. Grimaldi, de son côté, s'efforce de dissiper la pénible impression causée par l'agression du gentilhomme français contre le comte de Mérode. L'incident très heureusement n'eut pas de suites. Voir les lettres de Bichi à François Barberini des 3, 7 et 11 juin 1633 (B. B. 8095, 6, 17 et 19), de Grimaldi à François Barberini des 23 juillet (B. B. 6980, 85), 30 juillet (*Ibid.*, 92), 6 août 1633 (*Ibid.*, 100).

5. C'est, au plus tard, au mois de juillet 1633, que Ferdinand II a décidé d'envoyer en France Sébastien Lustrier, puisque, dès le 22 juillet 1633, l'ambassadeur d'Espagne à Paris avertit Philippe IV de la résolution de l'empereur ; voir la délibération du conseil d'Etat du 26 août 1633 (A. N., K 1416, 50).

6. Grimaldi à François Barberini, 10 septembre (B. B. 6980, 136), 8 octobre 1633 (*Ibid.*, 158).

se tenir sur la plus grande réserve : il devra se borner à protester des bonnes dispositions de l'empereur, à demander au roi de France d'y correspondre en cessant de secourir les hérétiques et en respectant le traité de Ratisbonne ; il laissera Bénavidès intervenir seul dans les discussions ayant trait à Pignerol et au traité de Monçon. Si des propositions de paix lui sont faites, l'agent impérial ne les écoutera que pour les transmettre à sa cour[1]. Lustrier a donc un champ d'action nettement délimité ; il lui est impossible d'en sortir pour jouer le rôle que les nonces auraient souhaité lui voir prendre.

Pour s'excuser de ne pas donner de plus amples pouvoirs à son agent, l'empereur avise le nonce Grimaldi que les négociations seront reprises avec Charbonnières, dès que le prince d'Eggenberg sera revenu à la cour[2]. Le diplomate pontifical n'est pas dupe. Le favori de Ferdinand II n'a pas plus confiance dans la sincérité de la France que les autres conseillers impériaux[3], le nonce le sait ; il sait aussi que l'opinion dominante à la cour impériale est qu'il ne faut faire droit à aucune des exigences françaises. L'ouverture de nouvelles négociations devient moins probable encore du jour où l'invasion de la Lorraine est connue à Vienne ; les raisons que Charbonnières peut invoquer pour la justifier sont plus propres à exciter les esprits qu'à les apaiser. Ne doit-il pas alléguer que le duc a pris les armes contre les Suédois, les alliés du roi de France, et a favorisé le mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine[4] ? En fait, à Vienne on se prépare plus à rompre avec la France qu'à traiter avec elle[5]. La nouvelle de la conclusion du traité de Charmes achève de rendre impossible toute négociation. Les agents de l'Espagne, l'ambassadeur Castagneda et le père Quiroga déclarent tout net, en l'apprenant, qu'il est désormais inutile de parler encore de paix avec un adversaire aussi déloyal que le roi de France[6]. « Ce seront les armes qui décideront », dit le capucin à l'envoyé français[7]. Si le prince d'Eggenberg

1. Le même au même, 1, 8 et 15 octobre 1633 (*Ibid.*, 150, 158 et 160).
2. Le même au même, 15 octobre 1633 (*Ibid.*).
3. *Ibid.* Cf. la lettre du même au même du 29 octobre 1633 (B. B. 6980, 168).
4. *Ibid.* *Ibid.*
5. Le même au même, 22 octobre 1633 (B. B. 6980, 164).
6. Le même au même, 5 novembre 1633 (*Ibid.*, 172).
7. Le même au même, 12 novembre 1633 (*Ibid.*, 178).

est plus réservé dans ses propos, si même il écoute avec une certaine bienveillance Charbonnières qui lui expose les causes de l'expédition de Lorraine, il n'en refuse pas moins toute conversation sur la paix [1]. « On voit, écrit Grimaldi à sa cour, le 5 novembre, qu'on ne veut pas traiter avec Charbonnières [2]. » C'est un nouvel échec pour la politique de paix que poursuit la diplomatie pontificale.

Elle n'est pas plus heureuse lorsqu'elle tente de ménager un accord par l'intermédiaire du roi de Pologne. Au mois d'octobre 1632, le nonce extraordinaire Grimaldi a chargé le père Valeriano Magni de disposer Ladislas à offrir sa médiation à l'empereur et au roi de France [3]. Ce religieux, bien connu dans les cercles diplomatiques [4], avait imaginé des solutions très hardies pour les problèmes en cours : afin de supprimer tout germe de discorde entre la France et l'Espagne, il proposait d'enlever complètement les Pays-Bas à l'Espagne et de les donner en toute souveraineté au cardinal Infant qui épouserait une princesse française ; une diète mettrait fin aux difficultés dans l'Empire en révoquant la paix d'Augsbourg et en établissant la constitution de l'Empire sur des bases telles que l'empereur ne pourrait plus accroître indûment son autorité [5]. Encore qu'il n'ait aucune confiance dans les projets aventureux du capucin [6], le Saint-Siège n'en a pas moins applaudi à son dessein de faire concourir le roi de Pologne au rétablissement de la paix [7]. Bientôt il est allé plus loin. Au lendemain de la mort du roi de Suède, l'électeur de Brandebourg avait prié Ladislas de s'entremettre entre les princes allemands pour rendre la paix à l'Empire [8]. Dès qu'il en a été informé, le cardinal François

1. Le même au même, 5 et 19 novembre 1633 (*Ibid.*, 172 et 182).
2. *Ibid. Ibid.*
3. Grimaldi à François Barberini, 9 octobre 1632 (B. B. 6978, 142).
4. Voir une lettre apologétique du provincial des capucins au général de l'Ordre en faveur du père Valeriano Magni arrêté par ordre du pape (Bibl. Mazarine, T. 2262, 27). Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 250.
5. Grimaldi à François Barberini, 16 octobre 1632 (B. B. 6978, 149).
6. Dans ses dépêches à Grimaldi du 6 novembre (B. B. 7077, 30) et du 11 décembre 1632 (*Ibid.*, 35) François Barberini se montre très réservé sur les idées du père Valeriano Magni. C'est, selon toute vraisemblance, son véritable sentiment qui est exprimé dans le passage de la *Vita d'Urbano VIII* de Nicoletti (B. B. 4733, 1350) où il est dit, que les plans du père Valeriano Magni étaient presque impossibles à exécuter.
7. François Barberini à Grimaldi, 12 février 1633 (B. B. 7077, 53).
8. Visconti, nonce de Pologne, à François Barberini, 31 décembre 1632 (A. V. *Polonia*, 45).

Barberini a enjoint au nonce de Varsovie de persuader au roi de négocier un accord entre les grandes puissances catholiques[1]. Pressé ainsi par les princes allemands et par le Saint-Siège, sollicité aussi par l'empereur[2], désireux d'ailleurs d'enlever à la Suède, l'ennemi héréditaire, l'appui de la France et des hérétiques d'Allemagne[3], Ladislas s'est décidé à intervenir : il offre sinon un traité de paix universelle, — ce serait d'une trop difficile entreprise —, du moins un traité de paix particulière à l'Allemagne[4]. Mais la froideur avec laquelle la cour de France accueille ses premières ouvertures, lui montre que rien n'est à espérer[5]. L'ambassadeur polonais, arrivé à Paris au moment où se prépare l'expédition contre le duc de Lorraine, s'en retourne convaincu que ce n'est pas la paix mais la guerre qui se prépare[6]. L'espoir que le Saint-Siège a pu fonder sur une intervention du roi de Pologne s'évanouit donc comme tous ceux qui reposent sur les efforts incessants des nonces.

III

Le même zèle est dépensé par les diplomates pontificaux pendant toute cette année 1633, soit pour nouer des négociations entre le roi de France et les deux chefs de la maison d'Autriche, soit pour combattre celles que l'une et l'autre puissance ont engagées avec les hérétiques. En Allemagne, aussi bien dans le camp impérial qu'à la cour de l'empereur, la question d'un accord avec les princes protestants a toujours été à l'ordre du jour. A deux reprises, alors qu'il était sur le point de remporter un succès décisif, Waldstein a soumis aux protestants des propositions de paix, et, pour leur laisser le loisir de les discuter,

1. François Barberini à Visconti, 19 février 1633 (A. V. *Polonia*, 46).
2. Visconti à François Barberini, 17 février 1633 (*Ibid.*).
3. Le même au même, 23 mars 1633 (*Ibid.*).
4. *Ibid.*
5. Bichi à François Barberini, 21 juin 1633 (B. B. 8095, 42); Ceva à François Barberini, 21 juin 1633 (B. B. 8125).
6. Grimaldi à François Barberini, 30 juillet 1633 (B. B. 6980, 92). L'ambassadeur du roi de Pologne avait quitté Paris le 26 juin 1633. Voir la lettre de Bichi à François Barberini du 27 juin 1633 (B. B. 8095, 61).

il a conclu avec eux une suspension d'armes[1]. Après sa brillante victoire de Steinau (11 octobre), le généralissime a renouvelé ses ouvertures pacifiques[2]. A Vienne, on n'a pas sans doute approuvé toutes ses démarches[3]. L'empereur n'en a pas moins, au mois de juillet, résolu d'envoyer ses représentants au congrès qui doit se réunir à Breslau, ainsi qu'il avait été convenu à Leitmeritz, au printemps[4].

Dans toutes ces négociations, les intérêts du catholicisme risquent d'être lésés, s'ils ne sont pas entièrement sacrifiés : un des articles du projet de traité abroge l'édit de restitution de 1629 pour ramener l'Allemagne à 1618 ; un autre enlève au duc de Bavière le droit de transmettre à ses descendants la dignité électorale[5]. Ce qui est tout particulièrement à craindre, c'est qu'à cette paix particulière conclue avec des ennemis du catholicisme succède une guerre nouvelle avec la France, l'une des grandes puissances catholiques[6]. Aussi, de concert avec le père Lamormain qu'ils ont appelé à leur aide[7], les nonces se sont efforcés de dissuader l'empereur et ses conseillers de traiter à des conditions si onéreuses pour le catholicisme[8]. Rocci a entrepris de convaincre le prince d'Eggenberg qu'il ne convient pas de faire la paix avec les hérétiques pour prendre ensuite les armes contre les catholiques ; il lui a représenté que plus que jamais les puissances catholiques doivent s'unir pour combattre les infidèles[9]. Averti par ses agents des négociations en cours, Urbain VIII a, le 9 juillet, adressé à Ferdinand II un bref où il l'a exhorté à ne souscrire à aucun accord qui fût de nature à

1. Waldstein a conclu avec Arnim, le général saxon, une première suspension d'armes de quatorze jours, le 9 juin, une seconde de quatre semaines, le 21 août 1633. Cf. HALLWICH, *Wallenstein's Ende*, II, LXIV et LXVIII et IRMER, *Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser*, II, XL et LVII.

2. IRMER, *Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser*, III, 12-15.

3. Grimaldi à François Barberini, 25 juin 1633 (B. B. 6980, 45).

4. Ferdinand II à Waldstein, 19 juillet 1633 (HALLWICH, *Wallenstein's Ende*, I, 451).

5. Voir le projet de paix envoyé par Grimaldi à François Barberini le 18 juin 1633 (B. B. 6980, 42).

6. Rocci à François Barberini, 11 juin 1633 (B. B. 6972, 218).

7. Le même au même, 18 juin 1633 (*Ibid.*, 226).

8. *Ibid.* Voir aussi les lettres de Grimaldi à François Barberini des 18 et 25 juin 1633 (B. B. 6980, 36 et 45).

9. Rocci à François Barberini, 18 juin 1633 (B. B. 6972, 226).

nuire au catholicisme[1]; Rocci a présenté ce bref au moment où les commissaires impériaux partaient pour Breslau[2]; comme le lui a prescrit le cardinal François Barberini, il a rappelé, à cette occasion, à l'empereur toutes les marques de bienveillance que le souverain pontife avait, en ces derniers temps, données à l'Allemagne[3]. Ferdinand a répondu : « Soyez assuré que, dans des affaires aussi importantes, j'aurai toujours le souci de ma réputation et ne perdrai pas de vue le service de Dieu[4] ». En fait, le nonce n'a rien obtenu. Si, peu de temps après, le pape peut, au grand scandale des Espagnols[5], se réjouir de l'échec définitif des négociations, c'est que les princes protestants ont trouvé encore trop rigoureuses les conditions impériales.

Les accords de la France avec les hérétiques de Suède et d'Allemagne n'ont pas plus trouvé grâce devant le Saint-Siège que les projets de paix particulière de l'empereur et de Waldstein. Pour dissuader le roi Très Chrétien de s'unir à nouveau avec la Suède après la mort de Gustave-Adolphe, Urbain VIII lui a, nous l'avons vu, adressé un bref le 12 mars[6]; à plusieurs reprises, depuis lors, le cardinal François Barberini a chargé les nonces ordinaire et extraordinaire de remontrer à Louis XIII et à ses ministres combien il était dangereux et criminel de se

1. « Etsi in hoc tempore nostri similes omnino sumus, pro munere tamen nostro facere non possumus quin Maiestatem Tuam moneamus, ut, si pacem inter te ac principes protestantes conuenire contigerit, pietatem erga Deum et catholicae religionis conseruationem ex ueteri tuo atque Austriacae domus instituto omnibus humanis rationibus anteponas, neque eorum suasione qui communis boni specie politicis sed minus firmis argumentis innituntur, quicquam transigere patiaris quod illi detrimentum aut imminutionem afferre possit. Hoc a tua constantia et uirtute omnes Christianae nationes exspectant, hoc Sedes Apostolica sibi pollicetur, hoc tot a diuina bonitate in te collata beneficia exposcunt, hoc denique pastoralis nostra sollicitudo et paterna beneuolentia a charissimo filio suo iure optimo exigit. » Urbain VIII à Ferdinand II, 9 juillet 1633 (B. B. 2203, 64).

2. Rocci à François Barberini, 3 septembre 1633 (B. B. 6973, 87).

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. « Por avisos de Roma se ha entendido, que el papa estava contento de que no se hubiese hecho la paz de Alemania, y que havia obrado para ello todo lo possible por mano de sus nuncios, dando por pretexto desta accion que de la paz havia de resultar una guerra entre catholicos y tenia por mejor fuese con herejos. » Philippe IV à Castagneda, 25 novembre 1633 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 150). Le 17 juillet 1633, Niccolini, l'agent de Toscane, mande à Cioli que les Espagnols à Rome se plaignent de l'opposition des ministres du pape à la conclusion de la paix (A. F. 3354).

6. Cf. p. 275.

lier avec des hérétiques [1]. Le renouvellement de la ligue franco-suédoise à Heilbronn (19 avril 1633) a profondément affligé le souverain pontife [2]. La crainte de voir cette alliance se fortifier par l'adhésion de tous les princes protestants d'Allemagne l'a déterminé à faire encore une démarche : le 27 août, Urbain VIII a, dans un nouveau bref, pressé Louis XIII de protéger les catholiques d'Allemagne contre les attaques des hérétiques [3].

Les nonces de France ont servi excellemment les intentions du Saint-Siège. Ils n'ont cessé de représenter au roi et à Richelieu quel scandale donnaient leurs relations avec les ennemis du catholicisme, de leur faire craindre d'être les premières victimes de ceux-là mêmes dont ils fondaient la puissance [4]. Lorsque, comme nous le verrons, Bichi aura à protester contre

1. François Barberini à Bichi, 23 et 30 avril (B. B. 8117), 14 mai 1633 (*Ibid.*). Dans cette dernière lettre François Barberini dit au nonce qu'il ne peut que lui répéter le mot de saint Paul : *Argue, obsecra in omni patientia.*

2. « Può immaginarsi V.S. con quanto sentimento è audita da [S. Stà] la lega fatta da cotesto con i Protestanti, della quale ella me ne da cenno in una sua cifra [de 13] del passato. Et, benchè si [dica] che ne i luoghi occupati debba restar intatta et illesa la religione cattolica con la libertà dell'essercitio, non giustifica però punto un attione cosi poco pia, la quale habilità, come c' insegnano gli esempii passati, non sarà punto osservata dagli eretici. Io so che V.S. non ha lasciato indietro diligenza alcuna a dissuader questa lega, ma che il falso interesse dello Stato è prevaluto alla vera pietà. Piaccia a Dio che quest'amicitia e lega con huomini impii non sia loro appoggio di canna, come altre volte ho accennato a V.S. et ella lo conosce esempio molto appropriato. Con la sua cifera de 24 del passato, ella non mi dice niente da vantaggio in questo proposito, onde mi giova di dar ad intendere a me medesimo che possa esser non vera. » François Barberini à Bichi, 18 juin 1633 (B. B. 8118). Nous avons cru devoir ajouter, pour la pleine intelligence du texte, les mots placés entre crochets.

3. ... « Quae pro uera religione in Galliae prouinciis restituenda fortiter perfecisti, exigunt ut credamus te et per te ipsum, et praecipue nostrarum hortationum impulsu nullum officii genus praetermisisse, quo Catholicorum causa in Germania iuuari potuerit. Sed quoniam illi, quibuscum egisti, tua auctoritate parum moueri uidentur, et Catholicorum res non minus in praeceps quotidie ruere cognoscimus, quam si hoc bellum aduersus religionem aperte susceptum esset, in uisceribus Christi a te petimus, ut tanto malo cuius perniciem tua solius opera coerceri posse plerique arbitrantur, eius generis adhibeas remedia, ut illorum efficacitas neque miserorum qui tamdiu grauissimas calamitates patiuntur, neque nostram qui summa quaeque et christianae Reipublicae maxime salutaria de tua uirtute ac pietate nobis pollicemur, spem atque exspectationem frustrentur ». Urbain VIII à Louis XIII, 27 août 1633 (A. E. *Rome*, 47, 172). La copie de ce bref conservée dans le registre des brefs (B. B. 2203, 74) porte la date du 25 août 1633 ; cf. la lettre de François Barberini à Bichi du 30 août 1633 (B. B. 8119). Déjà, le 20 août, le cardinal avait enjoint au nonce de combattre à nouveau les ligues avec les protestants (*Ibid.*) ; le 22 octobre 1633, il reviendra à la charge (*Ibid.*).

4. Bichi à François Barberini, 22 avril (B. B. 8093, 50), 13 et 24 mai (B. B. 8094, 29 et 62), 7 août 1633 (B. B. 8097, 45).

les violences des Suédois dans les pays catholiques d'Allemagne, il ne manquera pas d'attirer l'attention du confesseur du roi sur le péril auquel ces alliances coupables exposent l'âme de son pénitent et il le déterminera à avoir sur ce sujet un sérieux entretien avec le cardinal[1]. Au mois de novembre, Jacob Löffler, vice-chancelier de Suède et chancelier du duc de Wurtemberg, Philippe Streif de Lauenstein, conseiller secret du comte palatin des Deux-Ponts, paraissent à la cour de France pour faire ratifier le traité d'accession des confédérés à l'alliance franco-suédoise (traité de Francfort du 10 septembre 1633) et solliciter des subsides[2]. Bichi et Ceva protestent une nouvelle fois contre ces pactes scandaleux[3]. Bichi insiste surtout auprès de Richelieu : le cardinal vient de sentir une nouvelle atteinte du mal auquel il est sujet depuis longtemps[4]; suivant le conseil du cardinal François Barberini[5], le nonce invite le puissant ministre à voir, dans cet assaut de la maladie, un moyen dont se sert la Providence pour le détourner de nuire encore à la religion par ses alliances avec les hérétiques[6].

Richelieu a des réponses toutes prêtes : c'est l'Espagne qui force la France à s'unir aux hérétiques ; qu'à Madrid on consente

1. Le même au même, 24 juillet 1633 (B. B. 8096, 102).

2. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 142.

3. Ceva à François Barberini, 14 novembre 1633 (B. B. 8125) ; Bichi à François Barberini, 22 novembre (B. B. 8102, 45), 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 1). Le peu de sympathie que les agents du pape ont pour les ministres hérétiques ne se manifeste que trop dans le ton méprisant avec lequel ils en parlent. « Li sopradetti deputati mandati qua, écrit Bichi à François Barberini le 8 novembre 1633, sono dell' infima plebe, mal in ordine et mal accompagnati, e ben mostrano portar ambasciata da paesi settentrionali, essendo la loro miglior suppellettile grosse pelliccie di qualità poco differenti da quale che portano i pecorari di cotesta campagna nel maggior inverno : si che si sono vergognati d'accettar l'alloggiamento, che voleva dar loro il re, come si usa con gl'ambasciatori straordinarii, et non hanno voluto uscire dall'hosteria, dove però sono spesati da S. Mtà che fa fare loro gran banchetti et li tiene sempre imbriachi ; ma non per questo si lasciano trovar punto a dormire. Il padre Giuseppe ha qui trattato spesso con loro in luogo terzo et secretamente, benchè si sia risaputo e con molto scandalo. Perquanto intendo, ne egli si loda di loro, ne essi di lui, et m'è facile a crederlo » (B. B. 8101, 57).

4. Richelieu avait souffert d'un abcès au col de la vessie à la fin de l'année 1632 ; cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 238. D'après la lettre de Bichi à François Barberini du 8 octobre 1633 (B. B. 8100, 66), il semble avoir été repris du même mal. Au commencement du mois de novembre, il était sur le point d'être guéri. Voir la lettre de Bichi à François Barberini du 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 1).

5. François Barberini à Bichi, 5 novembre 1633 (B. B 8120).

6. Bichi à François Barberini, 22 novembre 1633 (B. B. 8102, 45).

à conclure la paix à des conditions acceptables, et non-seulement le roi abandonnera les Suédois, mais encore il prendra les armes contre eux. Pourquoi, du reste, la France ne pourrait-elle pas avoir avec la Suède les relations que l'Espagne a eues et a encore avec l'Angleterre, que l'électeur de Bavière entretient avec l'électeur de Saxe, l'électeur de Cologne avec les Provinces-Unies? Un prince catholique a toujours le droit, pour assurer l'indépendance de son propre État, de rechercher l'alliance d'un souverain qui appartient à une religion différente [1]. En vain les nonces s'élèvent très vivement contre un tel principe qui va à l'encontre de tout le système politique du Saint-Siège [2]. Si les députés protestants n'obtiennent pas tous les secours qu'ils ont demandés, ils emportent du moins leurs traités ratifiés [3]. En dépit des efforts du pape et de ses agents, le roi de France a resserré les liens qui l'unissaient aux ennemis du catholicisme.

IV

Opposés à la conclusion de tout accord avec les hérétiques, les nonces pressent l'empereur et le roi de France de venir en aide aux princes catholiques et d'écouter les instantes prières qu'ils leur adressent. Ils ont supporté en effet presque tout le

1. *Ibid.* Cf. les lettres du même au même du 1[er] novembre 1633 (B. B. 8101, 1), de Ceva à François Barberini du 14 novembre 1633 (B. B. 8125).

2. « Ho esclamato quanto ho potuto acciò non si dessero loro le assistenze domandate, et ho detestato e detesto la continuatione di queste amicitie, se ben vedo chiaro che questo secondo articolo è insuperabile duranti le male intelligenze tra le corone, e che il più che io n'ottenga è che usano ogni arte per occultarmi queste loro trattationi, che però ne anche mi confessano la sopradetta promessa d'osservare detto trattato : del che e di quanto è seguito con già mentovati ambasciatori ho havuta assai certa notitia per altra parte sicura, ma solo m'hanno comunicato l'altra che hanno ritratta da essi ambasciatori come una grand'opera delle loro mani e della quale dovessi molto ringratiarli ; ma io poco me ne sono mostrato contento et ho detto havere sperato assai più da un re si buono governato da un cardinale, e persevero di abominare queste prattiche, massime con l'esempio troppo evidente del disutile e dannoso appoggio alla canna. » Bichi à François Barberini, 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 1). Le dernier mot du nonce s'explique par la lettre du 23 avril 1633, où François Barberini disait à Bichi que le roi de France ne devait pas s'appuyer sur le *baculus arundinis* qu'étaient les hérétiques (B. B. 8117).

3. Les traités furent ratifiés le 26 novembre 1633 ; voir Du Mont, *Corps diplomatique*, VI, 1[re] partie, 57. Sur les négociations des agents suédois à la cour de France, voir Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 112-158.

poids de la campagne de 1633. Pendant que Waldstein a négocié avec Arnim, le général saxon, les généraux au service de la Suède, Bernard de Saxe-Weimar et Gustave Horn se sont dirigés vers l'ouest de l'Allemagne et ont livré à leurs troupes privées de solde depuis longtemps les régions du haut Rhin et du haut Danube. Tout a été ravagé sur leur passage ; au mépris de toutes les conventions de la France avec la Suède, les catholiques ont été odieusement persécutés, les religieux ont été chassés de leurs monastères [1]. Impuissant à repousser l'ennemi, l'électeur de Bavière a appelé à son secours l'empereur et le roi de France, et c'est, pour que sa prière soit entendue, qu'il sollicite les nonces d'Allemagne [2] et de France [3] de plaider sa cause dans l'une et l'autre cour. Dans leur détresse les électeurs de Cologne et de Mayence, les évêques de Worms et de Würzbourg se sont unis à lui pour implorer la protection du Saint-Siège [4]. L'électeur de Cologne a, pour son propre compte, chargé le nonce de Paris de se plaindre à Louis XIII des innombrables vexations dont sont victimes les catholiques [5]. Émus et douloureusement attristés par les épreuves qui accablent les catholiques d'Allemagne, le pape et son neveu ne cessent de recommander aux ministres du Saint-Siège de mettre leur influence au service des princes [6]. François Barberini insiste d'autant plus

1. A Augsbourg, le chancelier Oxenstiern avait exigé des membres des clergés séculier et régulier un serment par lequel ils s'engagaient à « estre tousjours et en toutes occasions fidèles et affectionnez à la couronne de Suède ...à avancer tousjours et de tout leur pouvoir le bien et intérest de la dite couronne, ses pays, sujets, armées et aliiez » (*Le Mercure François*, t. XIX, 510). Faute de l'avoir prêté, plus de deux cents religieux et ecclésiastiques durent, le 19 mai 1633, quitter la ville. Pour la même raison, les religieux de Mayence, de Francfort furent forcés d'abandonner leurs monastères.

2. Grimaldi à François Barberini, 14 mai (B. B. 6979, 176), 30 juillet 1633 (B. B. 6980, 92).

3. Bichi à François Barberini, 3 juillet (B. B. 8096, 17), 8 août 1633 (B. B. 8097, 61).

4. Nous n'avons pas trouvé trace de cette demande ; nous la présumons du fait qu'Urbain VIII adresse, le 28 juillet 1633, aux électeurs de Cologne, de Mayence et de Bavière, aux évêques de Würzbourg et de Worms un bref où il leur rappelle tout ce qu'il a fait pour venir en aide à l'Allemagne (B. B. 2203, 68).

5. Bichi à François Barberini, 24 juillet 1633 (B. B. 8096, 102).

6. Voir les lettres de François Barberini à Bichi des 30 avril (B. B. 8117), 7, 14 et 28 mai, 16 et 23 juillet, 6 et 13 août (B. B. 8118), 20 août, 9 et 22 octobre (B. B. 8119), 12 novembre 1633 (B. B. 8120), à Grimaldi des 14 mai (B. B. 7078, 29), 25 juin 1633 (*Ibid.*, 40), à Rocci du 18 juin 1633 (B. B. 7065, 57).

auprès des nonces qu'il a accepté la charge de protecteur de la Ligue[1].

Grimaldi n'a pas, du reste, attendu d'être sollicité pour agir. Dès qu'il a vu les états de Maximilien exposés à une nouvelle invasion, il a invité l'empereur à soutenir très puissamment l'électeur[2]. Lorsqu'au mois de mai, Donnersberg, le grand chancelier de Bavière, s'est plaint à Ferdinand II de l'insuffisance des secours envoyés à son maître, de l'ordre que Waldstein a donné à Aldringen, le chef du contingent impérial, de se tenir strictement sur la défensive[3], les nonces ordinaire et extraordinaire ont demandé avec lui qu'il soit fait droit aux réclamations du duc[4]. A la fin de juillet, Donnersberg reparaît à la cour impériale pour renouveler les réclamations de l'électeur[5] ; sans se décourager, les nonces reviennent à la charge, et, après avoir représenté tous les services que Maximilien a rendus à l'Empire et au catholicisme, ils blâment le peu d'empressement qu'apporte Waldstein à obéir aux ordres de l'empereur[6]. Loin de contrecarrer leur action comme ils ne l'ont fait que trop souvent jusque-là, les agents de l'Espagne la favorisent cette fois[7]. Le marquis de Castagneda dénonce à l'empereur les secrètes

1. Le 2 juillet 1633, Urbain VIII envoie un bref aux électeurs ecclésiastiques et à l'électeur de Bavière pour leur annoncer qu'à leur demande, il a nommé François Barberini protecteur de la Ligue (B. B. 2203, 64) : cf. la lettre de François Barberini à Bichi du 14 mai 1633 (B. B. 8118).

2. Grimaldi à François Barberini, 9 avril 1633 (B. B. 6979, 117).

3. Rocci à François Barberini, 14 mai 1633 (B. B. 6972, 180). Cf. Hallwich, *Wallenstein's Ende*, II, cxiii.

4. Grimaldi à François Barberini, 14 mai 1633 (B. B. 6979, 176).

5. Rocci à François Barberini, 30 juillet 1633 (B. B. 6973, 40) ; Grimaldi à François Barberini, 30 juillet 1633 (B. B. 6980, 92). Cf. Hallwich, *Wallenstein's Ende*, II, cxxiv.

6. Grimaldi à François Barberini, 6 août 1633 (B. B. 6980, 100).

7. Un rapprochement s'est opéré à ce moment entre le roi d'Espagne et le duc de Bavière. Le roi d'Espagne cherche à se concilier le chef de la Ligue ; à cet effet, il a envoyé auprès de lui Don Diego de Saavedra ; Cf. Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 141-144. Les meilleures relations se sont établies à Vienne entre les agents de Maximilien et ceux de Philippe IV ; elles sont même à ce point intimes qu'il paraît à Rocci que le duc de Bavière est devenu tout espagnol ; voir la lettre de Rocci à François Barberini du 17 septembre 1633 (B. B. 6973, 104). Les agents du roi d'Espagne hésitent d'autant moins à prendre le parti du duc contre Waldstein, qu'ils ont à se plaindre de l'opposition que le généralissime fait à l'expédition du duc de Feria en Allemagne. Voir Gindely, *Waldsteins Vertrag mit dem Kaiser bei der Uebernahme des zweiten Generalats*, 25-27. Cf. Irmer, *Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser*, II, Einleitung.

manœuvres du généralissime contre le duc de Bavière ; il persuade à Ferdinand II de donner au chef de la Ligue d'importants secours [1]. Les nonces auront ainsi gain de cause : le 24 septembre, Grimaldi pourra mander au cardinal François Barberini qu'Aldringen a reçu l'ordre de se mettre entièrement à la disposition de l'électeur [2].

Le nonce de France ne se montre pas moins empressé que ses collègues de Vienne pour venir en aide à Maximilien. Dès qu'il a connaissance du dommage que les Suédois ont fait subir à la Bavière, Bichi a prié Louis XIII et ses ministres de secourir le malheureux duc [3]; depuis lors, il ne cesse plus de demander que la Suède soit contrainte de respecter les états du chef de la Ligue [4]. « Je ne suis jamais avec Richelieu ou un autre ministre, écrit le diplomate pontifical au cardinal François Barberini le 4 juillet, sans que je leur parle des intérêts du duc de Bavière [5]. » Pour plaider la cause de Maximilien, le nonce fait appel à toutes sortes d'arguments : à celui de l'honneur, la France ne peut manquer à l'engagement qu'elle a pris par le traité de Fontainebleau de secourir la Bavière ; à celui de l'intérêt, le roi doit se conserver en Allemagne un allié tel que le chef de la Ligue [6]. Mais le rapprochement qui s'est opéré entre le duc de Bavière et la cour d'Espagne rend la tâche de Bichi des plus difficiles. Très vite on a été informé en France de l'intimité des relations qui se sont établies à Vienne entre le grand chancelier de Bavière et l'ambassadeur d'Espagne, des discours tenus par Donnersberg contre la France [7]. Maximilien a eu beau aviser la cour de France par l'intermédiaire du nonce qu'il n'a nullement désiré voir arriver auprès de lui un agent de l'Espagne, qu'il souhaite très ardemment son départ ; le

1. Grimaldi à François Barberini, 17 septembre 1633 (B. B. 6980, 143).

2. Le même au même, 24 septembre 1633 (*Ibid.*, 147). Voir dans HALLWICH, (*Wallenstein's Ende*, II, 323), la lettre de Ferdinand II à Aldringen du 18 septembre 1633 lui ordonnant de se mettre entièrement à la disposition de l'électeur et lui interdisant de recevoir d'ordre d'aucun autre chef.

3. Bichi à François Barberini, 29 avril 1633 (B. B. 8093, 69).

4. Le même au même, 31 mai (B. B. 8094, 78), 3, 11, 30 juin (B. B. 8095, 1, 25, 94), 3, 7, 24 juillet (B. B. 8096, 17, 26, 102), 8 août (B. B. 8097, 61), 24 août (B. B. 8098, 46), 1er et 9 septembre (B. B. 8099, 11 et 39), 1er novembre (B. B. 8101, 30), 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 1).

5. Le même au même, 3 juillet 1633 (B. B. 8096, 17).

6. Le même au même, 3 juin 1633 (B. B. 8095, 1).

7. Le même au même, 24 juillet 1633 (B. B. 8096, 102).

séjour de don Diego de Saiavedra auprès de lui autorise tous les soupçons [1]. Au mois de septembre, Louis XIII et Richelieu se doutent plus de la duplicité du chef de la Ligue : les ministres du duc de Lorraine ont révélé qu'il avait poussé leur maître dans la voie de la révolte [2]. Au commencement de novembre, il n'y a plus à essayer de démontrer au roi et à son ministre que Maximilien ne s'est pas jeté entièrement entre les bras de l'Espagne [3] : Charles de Lorraine leur a fait dire que l'électeur l'a excité à reprendre les armes et lui a offert l'assistance de l'empereur et celle du roi d'Espagne ; Louis XIII et le cardinal ont vu les troupes de Bavière, commandées par Aldringen, aller rejoindre celles du général espagnol, le duc de Feria [4]. Bichi s'efforce inutilement de détruire les fâcheuses impressions produites par ces nouvelles ; il lui sert de peu de contester les allégations des ministres lorrains [5], voire celles du duc Charles lui-même [6] ; il ne parvient pas à dissiper les sentiments de défiance qu'inspire la conduite de Maximilien [7].

Richelieu ne peut cependant se désintéresser tout à fait du sort de l'électeur : il a besoin de ménager le chef de la Ligue pour l'amener à conclure avec la Suède un traité de neutralité qui le séparera de l'empereur [8]. Le cardinal le secourra

1. Le même au même, 8 août 1633 (B. B. 8097, 61). François Barberini avait écrit au nonce de France, à la prière du duc de Bavière, pour le charger de dissiper les soupçons que pouvait inspirer en France la présence de Saiavedra à la cour de Bavière ; voir la lettre de Maximilien à François Barberini du 6 juillet 1633 (B. B. 6719, 58) et la réponse du cardinal à Maximilien du 23 juillet 1633 (B. B. 6729, 115).

2. Bichi à François Barberini, 9 septembre 1633 (B. B. 8099, 39).

3. Le même au même, 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 30).

4. Le même au même, 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 1 et 30).

5. Le même au même, 9 septembre 1633 (B. B. 8099, 39).

6. Le même au même, 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 1).

7. Le même au même, 8 août (B. B. 8097, 61), 9 septembre 1633 (B. B. 8099, 39). Bichi confie lui-même au cardinal François Barberini que le duc de Bavière aurait pu agir d'une manière plus sincère. « Ben è anche vero, parlando con l'Emza V. con ogni più riverente confidenza, che nelle attioni di Baviera poteva desiderarsi molto maggior sincerità, la quale però in un principe della sua qualità, voglio credere che non sia mancato nell intrinseco, ma tal suo modo ha contribuito forse quant'ogni altra cosa a cattivi suoi accidenti, che a altro, quando si fusse mostrato constantemente attaccato all' amicitia di qua, senza voler havere il piede in più staffe, o darne a sospettare, ancorchè non havesse fatta la neutralità, di qui non l'haveriano abbandonato. Io sono appassionatissimo negl'interessi di S. A., perchè è principe tanto cattolico e perchè premono grandemente a V. E. ; perciò non ho lasciato, ne lascierò di rendergli ogni servitio a me possibile. » Bichi à François Barberini, 8 novembre 1633 (B. B. 8101, 47).

8. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 145-148.

donc, mais à sa manière. A la suite des premières démarches du nonce, le marquis de Feuquières reçoit mission de « favoriser en ce qu'il pourra le duc de Bavière » ; « s'il ne peut réduire les affaires à quelque accommodement entre le dit duc de Bavière, y joignant ou non la Ligue catholique et le parti protestant, il fera instance que l'on décharge son païs de troupes et de mauvais traitemens autant qu'il se pourra, pour s'avancer plutôt sur les terres de la maison d'Autriche[1] ». L'agent français de Miré s'était entremis entre Maximilien et les chefs des forces suédoises pour négocier un traité de neutralité ; ordre est donné au marquis de Feuquières de faire « de nouvelles instances de la part du roi à Oxenstiern pour le porter à accepter la dite neutralité[2] ». A Bichi les ministres français ne cessent de représenter que le seul moyen qui s'offre au duc de se dégager de sa situation lamentable consiste à s'accorder avec la Suède[3]. En novembre, Richelieu et son confident le père Joseph chargent les députés protestants, venus pour la ratification du traité de Francfort, d'inviter leurs maîtres à s'accommoder avec Maximilien[4]. Ainsi donc, au moment où le ministre du Saint-Siège poursuit le dessein de faire prendre les armes à la France pour défendre le duc de Bavière contre la Suède, c'est à négocier un traité de paix entre le chef de la Ligue et les hérétiques que s'emploie la diplomatie française.

Dans le même temps où il défend la cause de l'électeur de Bavière, le nonce de Paris plaide celle des autres princes catholiques d'Allemagne. Bichi n'intervient pas sans doute dans les négociations qui se sont engagées à la cour de France entre l'électeur de Cologne et Louis XIII, à la suite de la défaite des Impériaux devant Hameln, et qui ont abouti aux traités du 8 septembre et du 19 novembre 1633[5]. Comme elles ont pour

1. Réponse de Sa Majesté aux dépêches du sieur de Feuquières du 25 avril 1633, 17 mai 1633 (FEUQUIÈRES, *Lettres et négociations*, I, 181). Cf. la lettre de Bichi à François Barberini du 29 avril 1633 (B. B. 8093, 69).

2. Instruction du roi en réponse aux dépêches du 27 avril et des 11-14 mai, 13 juin 1633 (FEUQUIÈRES, *Lettres et négociations*, I, 194). Cf. la lettre de Bichi à François Barberini du 3 juin 1633 (B. B. 8095, 1).

3. Le même au même, 3 juillet (B. B. 8096, 17), 8 août (B. B. 8097, 61), 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 30).

4. Le même au même, 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 1). Cf. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 145.

5. Le 8 septembre 1633, est signé devant Nancy un traité mettant l'électeur de Cologne sous la protection du roi de France et livrant à Louis XIII, à titre

objet de fixer les conditions auxquelles l'archevêque de Cologne gardera la neutralité et se placera sous la protection de la France, le représentant du Saint-Siège n'a pas à y prendre part; le cardinal François Barberini le lui a d'ailleurs interdit[1]. Bichi s'est borné à recommander d'une manière très générale les intérêts de l'électeur à la bienveillance des ministres français[2]. Mais quand il s'agit de protester contre la pénible situation faite par les Suédois aux catholiques d'Allemagne, d'inviter le roi de France à venir en aide aux opprimés et à combattre les oppresseurs, le nonce s'y emploie avec le plus grand zèle. L'électeur de Cologne l'a averti des exactions commises par les Suédois dans son électorat et dans celui de l'électeur de Mayence, notamment des persécutions dont ont souffert les capucins et les autres religieux de Francfort, de Mayence, de Spire, d'Augsbourg. Bichi a aussitôt demandé à Louis XIII et à Richelieu de contraindre les hérétiques à respecter les catholiques, à rendre aux religieux leurs monastères[3]. Le nonce n'hésite pas à dire au cardinal qu'il faut recourir à la force, si les Suédois ne donnent pas satisfaction[4]. Au mois de septembre, le représentant du Saint-Siège apprend par son collègue de Cologne et par les religieux qui fuient devant leurs persécuteurs, que les catholiques continuent d'être en butte aux pires vexations; il renouvelle ses protestations[5], et, s'autorisant du bref que le pape vient d'adresser à Louis XIII pour le dissuader d'assister les

de dépôt, les places de Linz et de Kaiserwerth sur le Rhin, de Pyrmont et de Dortmund en Westphalie. Le 19 novembre suivant, est signé un autre traité qui complète et précise certaines clauses du précédent. Bichi envoie le texte du premier et du second traité (B. B. 8103, 29 et 35) à François Barberini avec sa lettre du 30 novembre 1633 (B. B. 8103, 18). Les envoyés de l'électeur de Cologne emportèrent en outre un projet de traité de neutralité avec la Suède que Bichi envoya à sa cour le 18 septembre (B. B. 8099, 92); voir la lettre de Bichi à François Barberini du 18 septembre 1633 (B. B. 8099, 90). Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 153.

1. François Barberini à Bichi, 6 et 13 août (B. B. 8118), 1er octobre 1633 (B. B. 8119).

2. Bichi à François Barberini, 10 septembre (B. B. 8099, 60), 30 novembre 1633 (B. B. 8103, 18). Bichi ne manque pas de représenter aux agents de l'électeur de Cologne que le pape ordonne à ses ministres de travailler non pas à favoriser la conclusion d'un traité de neutralité avec la Suède, mais à unir les catholiques contre les hérétiques: voir sa lettre à François Barberini du 15 septembre 1633 (B. B. 8099, 73).

3. Bichi à François Barberini, 24 juillet 1633 (B. B. 8096, 102).

4. Le même au même, 7 août 1633 (B. B. 8097, 45).

5. Le même au même, 17 septembre 1633 (B. B. 8099, 79).

hérétiques[1], il donne un tour très vif à ses réclamations[2]. A quelques jours de là, Louis XIII fait son entrée solennelle dans Nancy ; le nonce en prend occasion pour entretenir le roi et son ministre de la situation des catholiques persécutés en Allemagne, pour les presser de rompre avec les Suédois; le royaume est tranquille ; maintenant que Nancy est pris, la frontière de l'est est couverte ; l'Autriche ne pourra nuire de longtemps ; le moment est donc venu de contraindre la Suède à tenir ses promesses, de remettre les princes catholiques en possession de ce qu'ils ont perdu[3].

C'est trop demander. Richelieu n'est certes pas indifférent aux malheurs des catholiques d'Allemagne. Mais il a toujours besoin des Suédois pour combattre la maison d'Autriche; comment romprait-il avec eux[4]? Que l'Espagne cesse de nous inquiéter,

1. Cf. plus haut, p. 298.

2. « Sono passato col cardinale a di quelle espressioni, che io non so come habbia ricevute nel suo intrinseco, benchè il ragionevolissimo mio sentimento l'habbi reso in quest'occasione assai sofferente nel suo extrinseco alla mia ingenuità. » Bichi à François Barberini, 17 septembre 1633 (B. B. 8099, 79).

3. Bichi à François Barberini, 28 septembre 1633 (B. B. 8100, 47).

4. « Li pensieri di qua mirano intieramente al servicio proprio e, perchè la continuatione della guerra in Alemagna, oltre il tener impegnati li loro nemici, da qui commodità d'avanzarsi, è di loro intentione continuarla quanto potranno fin che stia in mani loro farvi una pace a loro sodisfattione, con bilanciar le cose e trovarvi il lor conto ; per il che anche, se bisogna, venderanno li nemici e gli amici, perchè in effetto sono tutti per loro e per gli altri solo tanto quanto ci è qualche radice o redondanza di proprio interesse. Hanno qui per facile conseguir il sopradetto fine perchè tra l'altre cose vi si vedono uniti tutti quelli della dieta di Heilbrun e particolarmente li Sueci, che temono esser costretti con la pace a render buona parte di quelle che occupano e di esser privi della commodità di continuare nelle loro rapine. Del resto hanno qui per massima indubitabile che sia così per loro da temere del partito protestante troppo potente come della casa d'Austria ; ma come che vedono questa emula e nemica per natura, e non trovandola disposta ad accommodarsi con que' vantaggi che qui vorrebbono, la stimano esasperata irreconciliabilmente ; hanno per ben valersi de gli altri per abbassarla e ridurla a stato da non poterne più temere, e tra tanto vi trovano la commodità d'avanzarsi senza ostacolo ; ma alla fine dell'atto hanno qui per indubitato che converrà loro venir alle mani co'Sveci et hanno anche proposito di farlo : e qui mira quello che dice il s. cardinale, quando se gli ragiona di questa materia, cioè che altra volta è stato chiamato il cardinale della Roccella e poi l'ha presa, e qui va anche a parare il rendersi considerabili in Alemagna, il mettervi piede in molti luoghi anche di la dal Reno, benchè fin qui non gli siano se non di spesa, et il pensiero, al qual piegano, di rimetter in piedi et appoggiar la lega cattolica, mentre si trovi modo che'l suo risorgimento non serva alla casa d'Austria ma a suo tempo prontamente al re per ridurre in uffitio gli altri, essendo in effetto il fine di qua bilanciar le cose d'Alemagna in modo che quella parte, alla quale la Francia si voglia aggiungere, sia più forte, che così credono continuar a restar arbitri di quella provincia. » Bichi à François Barberini, 9 septembre 1633 (B. B. 8099, 40).

répète le cardinal au nonce, et le roi s'empressera de prendre les armes pour restaurer le catholicisme en Allemagne[1]. Pour le moment, le ministre de Louis XIII consent seulement à rappeler aux Suédois l'engagement qu'ils ont pris à Heilbronn d'entretenir inviolablement l'exercice de la religion catholique romaine dans les lieux où il aura été trouvé, à leur demander réparation de tous les dommages causés par eux[2]. A cet effet, des ordres sont envoyés au marquis de Feuquières[3]. Peu après, le 13 août, un gentilhomme de la maison du roi, M. de Varennes, est député à Oxenstiern ; il fera part au chancelier de Suède du déplaisir qu'a le roi du mauvais traitement fait aux ecclésiastiques ; il lui dira « que le roi estime qu'il va de leur intérest commun de ne point donner lieu de croire que l'on faist une guerre de religion, ce que leurs ennemis veulent persuader; estant vray que cette créance n'auroit que trop de fondement si le dit s^r^ chancelier n'empesche la continuacion de tels désordres[4] ». Après le départ de M. de Varennes, Bichi obtiendra encore que les agents français, qui résident auprès des princes protestants, parlent dans le même sens[5]. D'assez sérieuses représentations seront faites

1. Bichi à François Barberini, 17 septembre (B. B. 8099, 79), 28 septembre 1633 (B. B. 8100, 47). Cf. la lettre du même au même du 7 août 1633 (B. B. 8097, 45).

2. Le même au même, 7 août 1633 (B. B. 8097, 45).

3. Mémoire du roi à M. de Feuquières, son ambassadeur extraordinaire en Allemagne, pour réponse sur sa dépêche du 2 de juillet, 29 juillet 1633 (FEUQUIÈRES, *Lettres et négociations*, II, 25-26).

4. Mémoire donné au Sr de Varennes, gentilhomme ordinaire de la Maison du roi allant par commandement de Sa Majesté, vers le Sr chancelier Oxenstiern (A. E. *Suède*, 3, 152). Le texte que nous citons ici est le texte original et non celui qui a été corrigé en vue d'être inséré dans les *Mémoires* de RICHELIEU. Ce mémoire ne porte pas de date, mais la lettre d'envoi est du 13 août 1633 (*Ibid.*, 196). Des idées toutes semblables sont exposées, le 16 août 1633, dans le mémoire envoyé à M. de La Grange (A. E. *Allemagne*, 9, 63). Le 15 août 1633, Bichi annonce à François Barberini que M. de Varennes a été désigné (B. B. 8098, 10) ; le 24, il écrit qu'il est parti (*Ibid.*, 46).

Le gentilhomme français reviendra de Francfort avec la promesse du chancelier de Suède de traiter mieux à l'avenir les catholiques. Oxenstiern s'est même engagé à remettre les religieux en possession de leurs biens, à les autoriser à faire de nouvelles fondations, s'ils consentent à prêter serment entre ses mains ; voir la lettre de Bichi à François Barberini du 25 septembre 1633 (B. B. 8100, 27). Mais le cardinal neveu réprouvera ce serment : voir sa lettre à Bichi du 22 octobre 1633 (B. B. 8119). Bichi le condamnera à son tour et s'efforcera de persuader aux ministres du roi de France que ce serment ne peut être prêté ; voir sa lettre à François Barberini du 8 novembre 1633 (B. B. 8101, 57).

5. Mémoire envoyé de la part de Sa Majesté à M. de Feuquières du 9 septembre 1633 (FEUQUIÈRES, *Lettres et négociations*, II, 112) : lettre du roi à M. de Feuquières, le 15 septembre 1633 (*Ibid.*, 120). Cf. la lettre de Bichi

d'autre part à l'agent de Suède qui viendra, en septembre, visiter Louis XIII à Nancy[1].

En novembre, lorsque les députés de la Suède et des princes protestants soumettront à la ratification de Louis XIII le traité de Francfort, le nonce fera de nouvelles démarches en vue d'obtenir que le roi proteste contre la malheureuse situation des catholiques[2]. Tout en se rendant compte lui-même que la France a trop besoin des Suédois pour qu'elle ose les contraindre à quoi que ce soit[3], Bichi demandera qu'on force les hérétiques à y porter remède. En effet, Louis XIII déclare alors aux députés protestants qu'il ne peut s'accorder avec leurs princes, si réparation n'est faite des dommages causés aux catholiques[4] ; l'acte de ratification du traité de Francfort spécifiera que les confédérés protestants seront obligés d'observer l'article VI du traité de Heilbronn « depuis la date dudit traité de confédération fait à Heilbronn et en tous les points dudit article selon et en la forme qu'il est exprimé en ladite confédération[5] ». C'est là tout ce qu'obtiendra Bichi.

La rivalité de la France et de la maison d'Autriche! C'est toujours contre cet obstacle que viennent se briser les efforts de la diplomatie pontificale pour rétablir la paix. Loin de s'améliorer les relations de la France et des Habsbourg vont tous les jours se tendant davantage. L'horizon politique se charge de plus en plus.

à François Barberini du 17 septembre 1633 (B. B. 8099, 79). Le 16 septembre 1633, Sigismond de Götzen, chancelier de Brandebourg, écrit à l'électeur Georges-Guillaume : « Weiters klagte Monsieur de la Grange gar sehr über dem, dass man die Carmeliter und Capuciner zu Franckfurt ausgetrieben vermeinte, es liefe wider die alliance, und solte man umb pater Josephs willen die Capuciner billich wiederumb einnehmen. » (Irmer, *Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser*, II, 319).

1. Bichi à François Barberini, 17 septembre 1633 (B. B. 8099, 79).

2. Le même au même, 1er novembre (B. B. 8101, 30), 22 novembre 1633 (B. B. 8102, 45). Le 16 octobre, Bichi mande à François Barberini qu'à la nouvelle de la prochaine arrivée des agents protestants, il a écrit à Richelieu, retenu loin de la cour par la maladie, pour obtenir de lui qu'il invite la Suède à respecter ses engagements au sujet du catholicisme (B. B. 8100, 74). Le 22 novembre, il l'informe encore qu'il a demandé au confesseur du roi d'éveiller les scrupules de son pénitent (B. B. 8102, 45).

3. Bichi à François Barberini, 8 novembre 1633 (B. B. 8101, 57).

4. Bichi à François Barberini, 22 novembre 1633 (B. B. 8102, 45). Par la même lettre nous apprenons que Richelieu et le père Joseph ont tenu le même langage aux députés protestants. Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 146.

5. Du Mont, *Corps diplomatique*, VI, 1re partie, 57. Cf. la lettre de Bichi à François Barberini du 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 1).

CHAPITRE III

Les entreprises de la maison d'Autriche et de la France contre la neutralité pontificale.

I

Tandis que la diplomatie pontificale s'efforce de mettre un terme aux maux qui affligent la chrétienté, tout particulièrement aux souffrances des catholiques d'Allemagne, on ne cesse pas de se plaindre amèrement du Saint-Siège à Madrid et dans tous les milieux qui subissent l'influence de l'Espagne. Parce que le pape entend sauvegarder son indépendance et celle des autres princes de la péninsule, parce qu'il refuse d'être l'exécuteur docile des volontés des Habsbourg dans la guerre d'Allemagne, il est toujours soupçonné d'être favorable à la France, il est accusé de préparer, de concert avec Louis XIII, la ruine de la maison d'Autriche. Urbain VIII doit protester constamment de la loyauté de son attitude, de la rectitude de ses intentions.

Il s'en faut de peu que, dans les premiers mois de l'année 1633, la guerre ne soit allumée. La présence à Rome du général de cavalerie du duc de Savoie et celle d'un grand nombre de Français, la nouvelle de l'arrivée prochaine du maréchal de Créqui, du maréchal de Toiras, voire celle du duc d'Orléans, une prétendue levée de 6.000 hommes que le gouvernement pontifical aurait faite chez les Grisons, ont suffi pour exciter les défiances des ministres d'Espagne à Rome et à Naples : les agents de Philippe IV se sont persuadé que le pape a préparé avec le roi de France une attaque contre le royaume de Naples[1]. En dépit des explications du nonce, le vice-roi a jeté feu et flamme ; il ne s'est pas contenté d'envoyer au marquis de Castel Rodrigo la

1. Castel Rodrigo à Philippe IV, 28 février 1633 (A. S. 2997, 134). Cf. les lettres de Saiavedra à Olivarès du 20 février 1633 (*Ibid.*, 157), du comte della Rocca à Philippe IV du 26 mars 1633 (A.S. 3540), de François Barberini à Monti du 12 mars 1633 (B. B. 8380, 3), à Bichi du 19 mars 1633 (B. B. 8117).

longue série de ses griefs contre le Saint-Siège[1]; il s'est empressé de pourvoir à la défense de ses états. Les fortifications de Capoue ont été restaurées; l'artillerie a été mise en état; les troupes qui devaient aller renforcer l'armée du cardinal Infant ont été retenues[2]. Le comte de Monterey a même sollicité du roi d'Espagne l'autorisation de prévenir le pape et d'envahir l'Etat temporel[3]. Pour échapper à une guerre qui lui paraît être imminente[4], Urbain VIII s'est empressé de donner à l'ambassadeur d'Espagne à Rome les explications les plus satisfaisantes : aucune levée nouvelle n'a été ordonnée chez les Grisons; le capucin qu'on disait y avoir été envoyé n'a pas dépassé le duché de Modène; des troupes ont été rassemblées sans doute, mais c'est uniquement afin de repousser les Vénitiens, le cas échéant; le maréchal de Toiras ne vient à Rome que pour y chercher un refuge contre la colère de Richelieu à qui il est suspect[5]. En même temps, le pape a demandé à Philippe IV d'enjoindre au comte de Monterey de ne pas franchir la frontière pontificale et de réduire ses armements[6]. Si, malgré tout, la guerre n'éclate pas, c'est que, très heureusement, les lettres du gouverneur de Milan et du résident d'Espagne à Gênes démontrent au roi l'inanité des soupçons du comte de Monterey[7]. Croyant à un danger pour le royaume de Naples, Philippe IV avait déjà ordonné au cardinal Infant d'envoyer des renforts au vice-roi[8]; mieux informé, il

1. Monterey à Castel Rodrigo, 10 mars 1633 (A. S. 2997, 145).

2. François Barberini à Monti, 12 mars 1633 (B. B. 8380, 3); le même à Bichi, 19 mars 1633 (B. B. 8117).

3. François Barberini à Rocci, 26 mars 1633 (B. B. 7065, 33).

4. Castel Rodrigo à Olivarès, 23 mars 1633 (A. S. 2997, 154). L'ambassadeur mande au comte duc qu'à Rome, au reçu de la nouvelle des armements du vice-roi de Naples, « huvo brava paura y se passaron dos o tres dias en palacio muy bellacos, y aun quando yo fui alli con la carta del conde... » Le résident de Toscane, Niccolini, écrit à Cioli, le 2 avril 1633 : « Quanto poi alle dimostrationi del vice-re di Napoli, veggo in sostanza che danno qui fastidio non piccolo, non perchè si dubiti di cosa alcuna, ma per gli avvisi che ne possono andar attorno e per una certa apparenza di continuatione di diffidenze con quella corona » (A. F. 3353).

5. Castel Rodrigo à Philippe IV, 23 mars 1633 (A. S. 2997, 144-145). Cf. les lettres de François Barberini à Bichi des 19 mars 1633 (B. B. 8117) et 16 avril 1633 (*Ibid.*).

6. François Barberini à Monti, 26 mars 1633 (B. B. 8380, 24).

7. Feria à Philippe IV, 22 mars 1633 (A. S. 3338); Melos à Philippe IV, 20 mars 1633 (*Ibid.*).

8. Philippe IV au cardinal Infant, 15 avril 1633 (A. S. 3446).

prescrit au comte de Monterey de ramener ses troupes à leur contingent normal[1].

Mais on n'a pas sitôt cessé dans les milieux espagnols de craindre une entreprise pontificale contre le royaume de Naples, qu'on y accuse Urbain VIII d'ourdir d'autres intrigues contre la maison d'Autriche. Décevant tous les espoirs qu'avait fondés sur lui la couronne d'Espagne, le duc de Parme n'avait pas seulement refusé la charge de capitaine général de Catalogne et le généralat de la mer en Flandre qui lui avaient été offerts[2]; il avait de plus déserté la cause de l'Espagne pour passer au parti de la France[3]. Crainte de représailles, et pour ne pas être contraint par les Espagnols d'accepter leurs soldats dans la place de Plaisance qu'il possédait, dans celle de Sabbioneta qu'il gardait en dépôt, Odoardo Farnèse avait cherché, au commencement de 1633, à réunir des troupes[4] : il en avait demandé à Louis XIII[5] et il avait sollicité du pape, son suzerain, l'autorisation d'en lever dans ses fiefs de Castro et de Ronciglione[6]. Urbain VIII la lui avait accordée d'autant plus facilement qu'il ne désirait pas moins que son vassal mettre Plaisance et Sabbioneta à l'abri d'un coup de main espagnol[7]; il n'avait pas laissé toutefois de conseiller au duc de Parme d'observer

1. Philippe IV à Castagneda, 13 juillet 1633 (A. S. 2459, 166). Cf. la lettre de Borgia à Philippe IV du 19 mai 1633 (A. S. 2997, 197).

2. Le 23 octobre 1632, Philippe IV avait chargé le duc de Feria d'offrir ces charges au duc de Parme pour le décider à lever, pour deux ans, 6.000 fantassins et à accompagner dans les Pays-Bas le cardinal Infant (Orden de lo que ha de hacer el duque de Feria, 23 octobre 1632, A. S. 3147).

3. A la fin du mois d'avril 1633, le père Joseph confie très secrètement à Soranzo, l'ambassadeur de la République de Venise à Paris, que le duc de Parme est passé au parti de la France; voir la lettre de Soranzo au Sénat du 29 avril 1633 (B. N. 1805, 204).

4. D'après la lettre de Bichi à François Barberini du 25 avril 1633 (B. B. 8093, 57), le duc de Parme informe Louis XIII par un courrier expédié par l'agent français Bachelier, que les Espagnols le pressent de leur remettre Sabbioneta et de laisser entrer leurs soldats dans Plaisance

5. Bichi à François François Barberini, 25 avril 1633 (B. B. 8093, 57); Soranzo au Sénat, 29 avril 1633 (B. N. 1805, 204).

6. François Barberini à Monti, 7 mai 1633 (B. B. 8330, 54).

7. Urbain VIII avait intérêt à ce que Plaisance restât en la possession du duc de Parme, parce que l'Espagne contestait au pape ses droits de suzeraineté sur cette place; voir, par exemple, la lettre de Monti à François Barberini du 15 juillet 1633 (B. B. 8367, 53). Urbain VIII veillait à ce que Sabbioneta ne fût pas davantage occupée par les Espagnols, sans doute parce qu'il craignait que l'entrée de ces derniers dans cette forteresse, qui commandait la route de Parme et de Mantoue, ne déchaînât une nouvelle guerre en Italie.

une prudente réserve[1]. Il suffit que le pape ait permis de lever des troupes, pour qu'aussitôt les partisans de la maison d'Autriche l'accusent de favoriser les entreprises de leurs adversaires. Il sert de peu au souverain pontife d'alléguer qu'il ne pouvait refuser à son vassal l'autorisation demandée pour armer des citadelles dégarnies[2], qu'il lui était difficile de dissiper les inquiétudes du duc de Parme, alors que l'agent espagnol Villani les avait excitées lui-même en menaçant de mettre une garnison dans Plaisance[3]. Le marquis de Castel Rodrigo fait observer à Urbain VIII qu'il accrédite ainsi les soupçons injustement conçus par Odoardo Farnèse sur les desseins du roi d'Espagne en Italie[4]. A Vienne, on prétend que c'est sur le conseil du pape que le duc de Parme a pris les armes[5]. Si, à Madrid, Olivarès paraît se contenter des explications données par le nonce[6], il n'en accuse pas moins le chef de l'Eglise d'être tout français. Parce qu'Urbain VIII ne recourt pas à la force pour contraindre Louis XIII à évacuer Pignerol, le comte duc prétend qu'il désire voir le roi de France conserver ses conquêtes en Italie ou même les augmenter[7]; il travaille ainsi à la ruine de la religion, ajoute le favori de Philippe IV, parce qu'en pénétrant dans la péninsule, le roi de France introduit avec lui le venin pestilentiel de l'hérésie[8]. Au mois d'août, les sentiments de défiance qu'inspire

1. François Barberini à Monti, 7 juillet 1633 (B. B. 8381, 34); Niccolini à Cioli, 7 mai (A. F. 3353), 3 juillet 1633 (A. F. 3354). « Questo è certo, écrit l'ambassadeur de Venise au Sénat le 4 juin 1633, che il papa persuade quel prencipe (il duca di Parma) a star vigilante et a ben guardare le sue piazze: per il quale effetto si lasciano passare militie dalla legatione di Bologna, et anco vien detto ch'un tal Pepoli sia per condursi con gente in servitio di Parma. Nel medesimo tempo però fa il papa intendere al duca di Parma non se dichiarar tanto franzese ne nell'habito, ne nell'inclinationi » (A. V. Frari, *Roma*, 107, 346).

2. François Barberini à Monti, 7 mai 1633 (B. B. 8380, 54), 7 juillet 1633 (B. B. 8381, 34); le cardinal Infant à Philippe IV, 5 juillet 1633 (A. S. 3339).

3. « Io non aprovo li capricci del duca di Parma, ma ne anche aprovo il parlar che fece a S. A. il Villani, ne tampoco stimo savio consiglio di minacciarlo. » François Barberini à Bichi, 20 août 1633 (B. B. 8119). Cf. les lettres de François Barberini à Monti du 27 août 1633 (B. B. 8381, 93), du cardinal Infant à Philippe IV du 5 juillet 1633 (A. S. 3339).

4. Le cardinal Infant à Philippe IV, 5 juillet 1633 (A. S. 3339). Cf. les lettres de François Barberini à Monti des 7 mai (B. B. 8380, 54) et 4 juin 1633 (*Ibid*, 114).

5. Grimaldi à François Barberini, 25 juin 1633 (B. B. 6980, 45).

6. Monti à François Barberini, 1er août 1633 (B. B. 8368, 14).

7. Campeggi à François Barberini, 16 juillet 1633 (B. B. 8396, 13); Monti à François Barberini, 27 août 1633 (B. B. 8368, 62).

8. Campeggi à François Barberini, 16 juillet 1633 (B. B. 8396, 13). Après

l'attitude du pape se sont accrus au point que le roi d'Espagne ordonne à ses ambassadeurs de France et d'Allemagne de mettre en garde la République de Venise contre les secrets desseins du Saint-Siège ; ils s'efforceront de la séparer de la France ; sinon, leur dit-il, il est à craindre que le pape ne trouble le monde[1].

Les intentions que les agents de l'Espagne prêtent au chef de l'Eglise au sujet de l'Allemagne sont des plus hostiles à la maison d'Autriche. De Rome, le marquis de Castel Rodrigo informe son gouvernement que le nonce Ceva a reçu d'Urbain VIII la mission de concerter avec Waldstein le partage de l'Empire[2]. A Milan, le duc de Feria prétend savoir, par des révélations du généralissime à l'empereur, que le pape a promis d'entrer dans une ligue de princes italiens formée par la France et la Suède dans le but d'assurer à Waldstein la couronne impériale ; il y croit d'autant plus facilement qu'il tient pour authentique la prétendue instruction de Ceva expédiée, l'année précédente, à Madrid, par le marquis de Castel Rodrigo[3].

Quand on ne dénonce pas à Madrid et à Vienne les desseins du pape contre la maison d'Autriche, on s'y plaint de l'indifférence avec laquelle le chef de l'Eglise assiste à la destruction du

avoir entendu l'avis de son conseiller, Philippe IV décide le 23 juillet 1633 de faire dire au pape, que, si le chef de l'Eglise laisse les Français à Pignerol, il consent à ce que l'hérésie pénètre en Italie : « siendo aquella nacion infesta por permission de sũ rey y no pudiendose en naciones mezcladas divider los catholicos de los herejes, y siendo la religion cosa tan çelosa y peligrosa de contagio, es impossible que quien adhiriere o permitiere esta introducion non sea complice en la infecion de Italia ». Délibération du conseil d'Etat du 23 juillet 1633 (A. S. 2997, 173).

1. « Las machinas del papa y sus dictamenes son tan extraordinarios y violentes, que pueden dar cuidado a todos. Y assi holgare que procureis introduciros como pudierades con el embajador o residente que tubiere en esa corte la republica de Venecia, para ponerle en recato dellos, asegurandole que los mios y mis intentos y resoluciones son afixadas totalmente a la paz y quietud de Italia y que cada uno possea lo que es suyo, y que a este fin desseo la union de la republica. Enderezareis todo esto a apartarla de Francia, sin lo qual se puede temer que el papa con su condicion y la poca voluntad que se le conoce a la quietud comun y a nuestras cosas, ha de turbar el mundo. » Philippe IV à Ognate, à Castagneda, à Bénavidès, 22 août 1633 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 371).

2. Pedro de Arze à Rozas, 19 novembre 1633 (A. S. 2334). C'est à tort que Guenter (*Die Habsburger-Liga*, 158) donne à la communication de Castel Rodrigo la date du 19 novembre. Cette date est celle de la lettre du secrétaire Pedro de Arze qui donne le compte rendu de la séance du conseil d'Etat où a été examinée la lettre de l'ambassadeur de Rome à Olivarès du 30 juillet 1633.

Le 25 novembre 1633, Philippe IV enjoint au père Quiroga de rechercher si Ceva a osé proposer à Waldstein le partage de l'Empire (A. S. 2459, 94).

3. François Barberini à Monti, 3 septembre 1633 (B. B. 8381, 117).

catholicisme en Allemagne. Pourquoi Urbain VIII n'inflige-t-il pas à Richelieu les censures que ce dernier a encourues pour avoir négocié l'union scandaleuse de la France avec la Suède? Pourquoi ne prend-il pas la défense du duc de Lorraine qui n'a commis d'autre crime que celui d'avoir attaqué les Suédois, les ennemis de la religion? Ce qui irrite surtout les Habsbourg, c'est que le souverain pontife ne vient pas en aide, comme il le devrait, à tous ceux qui défendent la cause de l'Eglise contre les hérétiques.

A Vienne, on a d'autant plus mauvaise grâce à se plaindre du pape que celui-ci envoyait encore un subside au mois d'avril 1633. Urbain VIII s'est sans doute laissé solliciter beaucoup. Les cent trente mille écus portés par le nonce Grimaldi en Allemagne, au mois de juin 1632, ont été vite jugés insuffisants. Dès le mois de septembre, Ferdinand II a réclamé de nouveaux secours[1]. Le 8 octobre, l'auditeur de rote pour l'Allemagne, Mgr Motman a prié le pape de rouvrir ses trésors[2]. Le nouvel ambassadeur impérial, Frédéric Savelli, n'a pas été sitôt en présence d'Urbain VIII, qu'il lui a présenté la même requête[3]. En vain le pape a objecté l'état lamentable du trésor pontifical. Le Saint-Siège peut-il assumer de nouvelles charges, alors qu'il doit toujours payer l'intérêt des sommes précédemment envoyées en Allemagne? Comment se dépouiller entièrement alors que tout fait craindre une rupture avec la République de Venise[4]? Savelli est revenu à la charge[5]; une fois même, il a insisté avec une telle insolence que le pape, excédé, lui a crié : « Je ne suis ni fou ni sot, je me suis expliqué trop souvent déjà sur les raisons qui m'empêchent de vous donner satisfaction pour que je sois toujours assailli de vos requêtes[6] ». Urbain VIII finit pourtant par céder. Poussé peut-être par le désir de rompre les dangereuses négociations que l'empereur a engagées avec les princes protestants, il a mis vingt-cinq mille écus à la disposition du chef de

1. Grimaldi à François Barberini, 2 octobre 1632 (B. B. 6978, 137).
2. François Barberini à Grimaldi, 9 octobre 1632 (B. B. 7077, 21).
3. François Barberini à Rocci, 27 novembre 1632 (B. B. 7064, 78); cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 4 décembre 1632 (A. F. 3352).
4. François Barberini à Grimaldi, 9 octobre 1632 (B. B. 7077, 21), 8 janvier 1633 (*Ibid.*, 42); le même à Rocci, 10 décembre 1632 (B. B. 7064, 80).
5. François Barberini à Rocci, 10 décembre 1632 (B. B. 7064, 80); le même à Grimaldi, 8 janvier 1633 (B. B. 7077, 42).
6. François Barberini à Rocci, 22 janvier 1633 (B. B. 7065, 12).

la maison d'Autriche ; il en a destiné vingt-cinq mille autres au duc de Bavière, le chef de la Ligue [1]. Mais, même alors, le pontife n'a pas rallié tous les suffrages ; si Ferdinand II le remercie chaleureusement de ce subside [2], plusieurs de ses conseillers trouvent mauvais que Maximilien soit aussi bien traité que leur maître [3].

Les jugements injustes, les calomnies qu'on colporte contre la politique pontificale affligent le cardinal François Barberini. « Je souffre jusqu'au fond de l'âme, écrit-il le 8 octobre, au nonce de Madrid, lorsque j'entends le comte duc se plaindre de ce que Sa Sainteté soutient la France et a l'intention de susciter une nouvelle guerre en Italie [4] ». Urbain VIII répond aux accusations en expliquant sa conduite, en rappelant les efforts qu'il a faits pour réconcilier les puissances catholiques et pour déterminer celles qui sont liées avec les protestants à se séparer d'eux [5]. Ses représentants à Vienne et à Madrid ont souvent protesté de son dévouement à la maison d'Autriche ; ils ont fait valoir que toutes ses démarches étaient commandées par le désir de travailler au bien de tous ; surtout ils ont insisté sur le rôle de conciliateur qu'ont joué les ministres du Saint Siège à Paris [6].

1. François Barberini à Grimaldi, 23 avril 1633 (B. B. 7078, 19).
2. Rocci à François Barberini, 14 mai 1633 (B. B. 6972, 180).
3. Le même au même, 28 mai 1633 (B. B. 6972, 201).
4. « Io confesso a V. S. di sentir sino all'animo che il signor conte duca prorompa in quelle doglienze ch'ella registri in una sua cifra de 27 di agosto, di che il papa aderisca a Francia e vogli la guerra in Italia ; et il mio dolore riguarda più l'inquietezza che vi prende senza alcuna necessità l'E. S. che la mia persona, perchè, essendo consapevole a me medesimo della verità e della rettissima intentione e zelo di S. B., ringratio Dio con animo allegro di questa mortificatione che in se stessa è di momento, e non chieggo altro della sua giustitia senon che manifesti la verità et illumini la mente di chi hora, forse per colpa altrui, non la conosce, e li disponga a creder del suo Vicario in terra quel che detta loro la pietà e quel che evidentemente aparisce, per sotrargli da quelli castighi che Iddio ha sempre mandato a chi senza ragione ha portato concetti improprii del Sommo Pontefice. A mi pare che dopo haver usato inutilmente tutti li mezzi humani per metter in chiaro la candidezza delli pensieri di S. B., dobbiamo ricorrer meramente all'aiuto di Dio e di San Pietro, non con imprecationi ma con humillissime preghiere, che mutino in meglio i cuori de' principi e loro ministri ». François Barberini à Monti, 8 octobre 1633 (B. B. 8382, 37).
5. François Barberini à Campeggi, 18 mai (B. B. 8426, 27), 27 août (*Ibid.*, 41), 3 septembre 1633 (*Ibid.*, 45) ; le même à Monti, 3 septembre 1633 (B. B. 8331, 117).
6. Voir entre autres les lettres de Rocci à François Barberini des 26 mars (B. B. 6972, 116), 2 avril 1633 (*Ibid.*, 126), de Campeggi à François Barberini des 15 mai (B. B. 8395, 60), 16 et 18 juillet 1633 (B. B. 8396, 13, 20).

Comme par le passé, les nonces d'Espagne ont ordre d'exhorter le roi à sacrifier ses prétentions au bien de la paix, à laisser les Français en possession de Pignerol, puisque aussi bien ils ont occupé cette forteresse pendant longtemps, sans que le repos de l'Italie ait été troublé ; mais ils diront aussi que, loin d'avoir consenti à l'annexion de cette place, le pape n'a pas cessé d'inviter Louis XIII à l'évacuer[1]. « Sa Sainteté a fait et fait tout ce qu'elle peut », écrit le cardinal François Barberini au nonce extraordinaire de Vienne, le 15 octobre ; et, répondant aux réclamations qui se sont élevées parce qu'aucune censure n'a été infligée à Richelieu, il ajoute : « On ne peut user d'autre remède que de ceux dont on s'est servi déjà parce que cela n'est pas expédient. Il faut mettre tout son espoir dans les démarches que Sa Sainteté a ordonnées et ordonnera de faire. Le pape ne peut jamais se rappeler sans douleur les résolutions inopportunes de Clément VII contre le roi d'Angleterre[2] ».

Tout en se justifiant, le pape doit garder jalousement sa neutralité contre les entreprises de la maison d'Autriche. En dépit des refus qu'ont essuyés tour à tour les cardinaux Borgia et Pazmany, l'empereur et le roi d'Espagne ont, à la fin de 1632, résolu d'inviter de nouveau Urbain VIII à adhérer à une ligue italienne qui aurait pour objet d'assurer l'exécution des traités de Ratisbonne et de Cherasco ; leur arrière-pensée est toujours d'amener par ce moyen le chef de l'Eglise à contraindre le roi de France à évacuer Pignerol. Dès son arrivée à Rome, Frédéric Savelli propose au pape d'entrer dans cette ligue[3] ; le marquis de Castel Rodrigo le lui demande à son tour[4], aussitôt qu'il en a

1. François Barberini à Monti, 14 août (B. B. 8381, 83), 8 octobre 1633 (B. B. 8382, 37) ; le même à Campeggi, 27 août 1633 (B. B. 8426, 41 et 42).

2. « N. S. ha fatto e fa tutto quel che può per divertire e fermare, ne può porgere altro rimedio che non sia superiore al male ; ne essendo ciò espediente per servitio di Dio, bisogna metter tutta la speranza nella continuatione degli uffitii che non si mancano d'incaricare. Il papa non può mai ricordarsi senza lagrime del intempestivo consiglio di Clemente VII contro Inghilterra e basti a V. S. questo sol cenno, la quale vadi mitigando con prudenza i sensi dell' ambasciatore [l'ambassadeur d'Espagne] in maniera però che non possi argomentare che qui si aprovino le cose di Francia. » François Barberini à Grimaldi, 15 octobre 1633 (B. B. 7078, 56).

3. François Barberini aux nonces d'Allemagne et d'Espagne, 4 décembre 1632 (B. B. 8378, 117).

4. Castel Rodrigo à Philippe IV, 23 mars (A. S. 2997, 144-145), 21 mai 1633 (*Ibid.*, 208). Cf. les lettres de François Barberini à Monti des 11 et 21 mai 1633 (B. B. 8380, 71 et 84).

reçu l'ordre[1]. Urbain VIII ne se dérobe à ces instances qu'en répétant ses déclarations antérieures : père commun, il ne peut souscrire à cette ligue ; s'il y adhérait, il perdrait le droit de s'interposer désormais en médiateur ; loin de hâter la conclusion de la paix, il précipiterait la guerre[2].

Ce refus du pape indispose le roi d'Espagne ; la légitime prétention d'Urbain VIII de n'accorder qu'à de certaines conditions le droit de percevoir des impôts sur le clergé des royaumes d'Aragon et de Castille, l'irrite. Au mois de novembre 1632, le marquis de Castel Rodrigo et le cardinal Borgia étaient venus, au nom de leur gouvernement, demander au pontife de permettre aux ecclésiastiques des royaumes de Léon et de Castille de contribuer pour leur part à l'acquittement de l'accise de dix neuf millions et demi votée pour six ans par les Cortès, le 1er aout 1632[3]. Partagé entre le désir de donner satisfaction au roi et celui de ne pas imposer au clergé castillan des charges excessives, Urbain VIII avait, après avoir pris l'avis d'une commission de prélats[4], décidé tout d'abord de donner à Philippe IV l'autorisation demandée ; mais il avait en même temps révoqué la conces-

1. Philippe IV à Borgia et à Castel Rodrigo, 23 octobre 1632 (A. S. 3147), 4 décembre 1632 (*Ibid.*).

2. Castel Rodrigo à Philippe IV, 21 mai 1633 (A. S. 2997, 208).

3. Relaccion de la succedido en Roma sobre la concession de S. Sd para que los eclesiasticos de Castilla y Leon contribuyan como los legos al servicio de los 19 millien y medios para soccorro de las necessidades presentes de Alemania (A. S. 2997, 152). Cette relation fut envoyée par Castel Rodrigo à Olivarès avec sa lettre du 28 février 1633 (*Ibid.*, 150). Voir aussi les lettres de François Barberini à Monti du 20 novembre 1632 (B. B. 8378, 106), de Niccolini à Cioli du 14 novembre 1632 (A. F. 3352). Ces trois documents assignent une date différente à l'audience des représentants du roi d'Espagne : le premier la fixe au 15, le second au 16, le troisième au 14 novembre.

4. Relaccion de lo succedido etc. (A. S. 2997, 152). Par cette relation nous apprenons que cette commission a entendu tour à tour l'agent Saiavedra qui a démontré le bien fondé de la demande de Philippe IV, les chanoines de Séville, de Cordoue, de Tolède qui ont défendu les intérêts du clergé : ces derniers ont représenté que les ecclésiastiques de ces états, ayant été soumis en 1629 à une accise de 18 millions payables en 9 ans, ne pouvaient supporter de nouvelles charges. Le chanoine de Tolède était le Dr Bareiro qui avait été envoyé par l'église de Tolède pour exposer au pape que le clergé tolétain ne pouvait payer la décime de six cent mille écus accordée au commencement de 1632 ; voir la lettre de Philippe IV à Borgia et à Castel Rodrigo du 28 juin 1632 (A. S. 3147). Ce dignitaire de l'église de Tolède était parvenu à gagner Rome en dépit des efforts faits par les agents d'Espagne, sur l'ordre de leur gouvernement, pour l'empêcher d'y arriver. Voir les lettres de Castel Rodrigo à Philippe IV du 23 juillet 1632 (A. S. 2996, 39), de Philippe IV à Castel Rodrigo du 10 octobre 1632 (A. S. 3147), de François Barberini à Monti des 13 et 27 novembre 1632 (B. B. 8378, 88 et 111). Cf. plus haut p. 123.

sion des décimes faite au commencement de l'année précédente; les sommes qui déjà avaient été perçues devraient être remboursées[1]. Devant les protestations de l'ambassadeur d'Espagne contre une résolution qui supprimait une faveur accordée antérieurement et exemptait de toute charge les ecclésiastiques d'Aragon et de Catalogne[2], le pape avait consenti à laisser au roi les décimes; toutefois, pour dégrever le clergé de Léon et de Castille, il avait ordonné que ces décimes fussent exclusivement payées par le clergé des autres provinces[3]. Dans les bulles publiées le 5 mars 1633, Urbain VIII avait pris soin de spécifier que ces faveurs étaient concédées pour permettre au roi d'Espagne de soutenir « l'Allemagne » dans sa lutte contre la Suède et les princes protestants[4]. Philippe IV a donc obtenu ce qu'il désirait; il ne l'a pas pourtant obtenu comme il le souhaitait. En premier lieu, le roi n'admet pas que le pape libère le clergé de Léon et de Castille de l'obligation de payer les décimes accordées en 1632 : le comte duc Olivarès expose aux nonces que les clergés d'Aragon, de Catalogne et des Iles Baléares ne parviendront que très difficilement à les acquitter seuls; le pourraient-ils, il leur faudrait pour cela beaucoup de temps et il importe d'envoyer au plus tôt des subsides en Allemagne[5]. Ce qui mécontente surtout Philippe IV et ses conseillers, c'est de lire dans les documents pontificaux que ces faveurs ne sont accordées que pour secourir l'Allemagne. N'est-ce pas considérer le roi d'Espagne comme un feudataire de l'empereur[6]? N'est-ce pas réserver au pape la

1. Relaccion de lo succedido etc. (A. S. 2997, 152); François Barberini à Monti, 15 janvier 1633 (B. B. 8379, 17). Après avoir entendu les représentants du clergé d'Espagne, la commission avait émis un avis qui leur était nettement favorable; cf. la Relaccion de lo succedido et la lettre de Niccolini à Cioli du 9 janvier 1633 (A. F. 3353).

2. Relaccion de lo succedido etc. (A. S. 2997, 152). François Barberini à Monti, 15 janvier 1633 (B. B. 8379, 17). A Madrid, on fut très irrité quand on apprit cette décision : on parla tout uniment de rompre avec Rome; voir la lettre de Monti à François Barberini du 25 février 1633 (B. B. 8365, 54). Olivarès notifia aux nonces que le roi préférait se passer de l'autorisation pontificale qui était sollicitée plutôt que de renoncer aux décimes accordées; voir les lettres de Monti à François Barberini des 28 février (B. B. 8365, 56) et 22 mars 1633 (*Ibid.*, 69).

3. François Barberini à Rocci, 5 février 1633 (B. B. 7065, 19) : le même à Monti, 12 février 1633 (B. B. 8379, 59). Relaccion de lo succedido etc. (A. S. 2997, 152). Contarini au Sénat, 12 février 1633 (A. V. Frari, *Roma*, 106, 252).

4. *Bullarium*, XIV, 324 et 327.

5. Monti à François Barberini, 16 avril 1633 (B. B. 8366, 1).

6. Campeggi à François Barberini, 19 janvier 1634 (B. B. 8397, 12).

faculté de ne pas renouveler le privilège si, à l'expiration des six années pour lesquelles il est concédé, la guerre est terminée en Allemagne[1]? Après tout, dit-on à Madrid, le roi n'a nul besoin d'une autorisation pontificale pour lever des impôts sur son clergé[2]. Vainement le nonce fait-il observer que le terme « Allemagne » est très large et comprend les Pays-Bas[3]; vainement aussi Urbain VIII représente-t-il à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne peut taire la principale des raisons qui ont été invoquées pour fonder la requête[4]. Le marquis de Castel Rodrigo demande qu'elle soit passée sous silence[5]; le comte duc insiste auprès du nonce pour qu'il n'y soit pas fait allusion dans les bulles[6]. Le 10 octobre, Olivarès notifie lui-même à l'agent du pape que le roi l'exige et il le dit en des termes tels que le patriarche Monti craint que les bulles ne soient jamais acceptées si elles ne sont corrigées[7]. Comme Urbain VIII ne cède pas néanmoins, le mécontentement va croissant; de plus en plus, aux yeux des Espagnols, l'attitude du pape inspire toutes les défiances[8].

La querelle soulevée par le cardinal Borgia achève de troubler les relations du Saint-Siège avec la monarchie d'Espagne. Le souverain pontife persiste à ne pas reconnaître à l'auteur de la protestation du 8 mars 1632 la qualité d'ambassadeur d'Espagne: à peu près toutes les audiences qu'il demande lui sont refusées. Si, de loin en loin, Urbain VIII consent à le recevoir, le jour qu'on lui assigne n'est pas celui où le pape reçoit l'ambassadeur d'Espagne[9]. Borgia présente-t-il une requête au nom du roi? Ordinairement Urbain VIII n'y prend garde que du jour où elle lui est de nouveau soumise par le marquis de Castel Rodrigo[10]; le cardinal se voit refuser presque toujours les faveurs person-

1. Monti à François Barberini, 18 août 1633 (B. B. 8368, 49).
2. Délibération du conseil d'État du 4 septembre 1633; avis du comte duc Olivarès (A. S. 2997, 218).
3. Monti à François Barberini, 1er août 1633 (B. B. 8368, 17).
4. François Barberini à Monti, 16 juillet 1633 (B. B. 8381, 70).
5. Le même au même, 3 et 16 juillet 1633 (*Ibid.*, 5, 76).
6. Monti à François Barberini, 1er août 1633 (B. B. 8368, 17).
7. Le même au même, 10 octobre 1633 (B. B. 8369, 56).
8. Nicoletti, *Vita d'Urbano VIII*, tome V (B. B. 4734, 596).
9. François Barberini à Monti, 15 janvier 1633 (B. B. 8379, 13), 26 février (*Ibid.*, 25), 5 mars (*Ibid.*, 132), 12 mars (B. B. 8380, 5), 21 mai (*Ibid.*, 84), 16 juillet 1633 (B. B. 8381, 70).
10. Le même au même, 10 mai 1633 (B. B, 8380, 66).

nelles qu'il sollicite[1]. A maintes reprises, le cardinal François Barberini dénonce Borgia comme un semeur de zizanie, comme un génie malfaisant qui n'a d'autre préoccupation que celle de mettre aux prises le Saint-Siège et la monarchie d'Espagne[2]. Ni le pape, ni son neveu n'ont de repos qu'ils ne soient délivrés de sa présence : le 7 juillet est parti à l'adresse du nonce d'Espagne l'ordre formel de demander son rappel[3]; le cardinal François Barberini fait du départ du cardinal espagnol une question personnelle[4] et ne se lasse pas de répéter à Monti qu'il doit tout mettre en œuvre pour l'obtenir[5]. Afin de contraindre Borgia à quitter Rome, Urbain VIII menace de publier une bulle rigoureuse sur l'obligation qui incombe aux évêques de résider dans leurs diocèses[6]. A Madrid, les diplomates pontificaux se font sur le compte du cardinal les échos fidèles des doléances du Saint-Siège[7]. Ils agissent sur le roi et sur tous ceux qui sont susceptibles d'avoir quelque influence sur lui[8]. Un incident survenu à Rome, entre Borgia et le gouverneur de Rome, vient à point leur fournir une nouvelle arme contre le cardinal[9].

1. Le 28 mai 1633, Borgia informe Philippe IV que, toujours mécontent de la protestation du 8 mars 1632, le pape lui a refusé l'autorisation de se réserver les fruits de l'archidiaconat de Tolède abandonné à don François d'Aragon, fils du duc de Villa Hermosa (A. S. 2997).

2. François Barberini à Monti, 21 mai (B. B. 8380, 84), 25 juin (*Ibid.*, 132), 24 septembre 1633 (B. B. 8382, 3) ; le même à Grimaldi, 23 juillet 1633 (B. B. 7078, 45).

3. François Barberini à Monti, 7 juillet 1633 (B. B. 6228). Cette lettre est en clair ; voir l'autre lettre du même au même de la même date qui est chiffrée (B. B. 8381, 30) et celle du 30 octobre 1633 (B. B. 8382, 78).

4. François Barberini aux nonces Monti et Campeggi du 20 avril 1633 (B. B. 8380, 44) ; le même à Monti, 7 juillet (B. B. 8381, 30), 30 octobre 1633 (B. B. 8382, 78).

5. François Barberini à Monti, 3 septembre 1633 (B. B. 8381, 117).

6. François Barberini à Monti, 14 aout (B. B. 8381, 85), 24 septembre 1633 (B. B. 8382, 5).

7. Monti à François Barberini, 4 juin 1633 (B. B. 8367, 3).

8. Les nonces voient tour à tour le favori Olivarès, le confesseur Sotomayor, la mère prieure de l'Incarnation, une parente de Philippe IV, les conseillers d'Etat le comte de Castrillo et Jérôme de Villanueva. Voir les lettres de Campeggi à François Barberini des 15 mai 1633 (B. B. 8395, 65) et 13 août 1633 (B. B. 8396, 28), de Monti à François Barberini des 4, 8, 18 juin (B. B. 8367, 3, 18, 28), 6, 10, 14, 20, 27 août (B. B. 8368, 25, 28, 35, 39, 60), 10, 14 septembre (*Ibid.*, 90, 103), 20, 27, 30 septembre 1633 (B. B. 8369, 5, 34, 44).

9. Monti à François Barberini, 10 et 13 septembre (B. B. 8368, 90, 99). Les gens de Borgia avaient délivré un voleur arrêté par les sbires du gouverneur de Rome sur la place des Saints Apôtres, où habitait le cardinal espagnol :

Les ministres du pape se dépensent en de vains efforts. Assurément Borgia n'est pas fort en faveur à la cour d'Espagne : les avances qu'il a faites à Urbain VIII, à la fin de 1632, pour rentrer en grâce près du Saint-Siège, ont beaucoup diminué son crédit à Madrid[1]. Mais à Rome il représente le roi ; c'est au nom de Sa Majesté Catholique qu'il a, le 8 mars 1632, protesté contre l'attitude du souverain pontife ; il ne peut donc être sacrifié purement et simplement au ressentiment de la cour romaine[2]. La seule réponse qu'obtiennent les nonces, c'est que les commissaires, dont le départ est annoncé depuis longtemps, se rendront à Rome pour régler toutes les questions litigieuses ; on verra ensuite à déférer au désir du pape[3]. En attendant, le cardinal Borgia demeure à Rome et, dans les dépêches enfiellées qu'il envoie à sa cour, il donne libre cours à son irritation sans cesse renouvelée par les nouveaux affronts qu'il lui faut dévorer.

Les deux commissaires royaux, Don Jean Chumazero et Dominique de Pimentel, évêque de Cordoue, vont en effet prendre enfin la route de Rome[4]. Le but de leur voyage est moins de régler l'affaire Borgia que de solliciter le pape de prendre parti contre la France en faveur de la maison d'Autriche. A la suite de l'expédition de Louis XIII en Lorraine, Philippe IV avait, nous l'avons vu, résolu de former une ligue qui aurait eu pour objet de rétablir la paix et de remettre les princes dépossédés en pos-

ils l'avaient conduit dans le couvent des conventuels qui se trouvait non loin de là. Peu après, ils en étaient venus aux mains avec les sbires qui prétendaient reprendre le délinquant. Borgia prit fait et cause pour ses gens prétendant que son privilège d'ex-territorialité avait été violé ; il protesta une nouvelle fois, quand il apprit que le voleur avait été arrêté de nouveau et exécuté le 17 septembre 1633. Voir sur toute cette affaire NICOLETTI, *Vita d'Urbano VIII*, tome V (B. B. 4734, 392).

Ajoutons qu'il servit de peu aux nonces d'exploiter contre Borgia cet incident : à Madrid, on épousa la querelle de l'ambassadeur et on se plaignit de l'injure faite au représentant du roi ; voir la lettre de Monti à François Barberini du 27 septembre 1633 (B. B. 8369, 34).

1. Voir plus haut, p. 212, et la lettre de Campeggi à François Barberini du 15 mai 1633 (B. B. 8396, 65). S'il faut en croire le nonce Monti, il y aurait eu, au mois d'avril 1633, à la suite des négociations relatives à la participation du clergé à l'accise du 19 millions et demi, une majorité au conseil d'Etat favorable au rappel de Borgia : voir la lettre de Monti à François Barberini du 8 avril 1633 (B. B. 8365, 86).

2. Délibération du conseil d'Etat du 4 septembre 1633 (A. S. 2997, 218).

3. Monti à François Barberini, 10 et 11 octobre 1633 (B. B. 8369, 54 et 61). Cf. les lettres du même au même des 9 et 16 juillet (B. B. 8367, 44 et 64), du 18 septembre 1633 (B. B. 8369, 1).

4. Monti à François Barberini, 20 septembre 1633 (B. B. 8369, 5).

session de leurs états ; le pape en aurait été le chef avec l'empereur et le roi d'Espagne[1]. Les commissaires sont envoyés auprès du chef de l'Eglise pour lui demander de remplir le rôle qui lui a été réservé. Dès qu'ils auront appris que l'empereur s'est ligué avec leur maître, ils représenteront au souverain pontife que, grâce à l'appui de la France, l'hérésie domine en Allemagne. Le roi de France, lui diront-ils, a concerté avec les Suédois, les calvinistes et les luthériens d'Allemagne, de bouleverser l'Empire et de déposer l'empereur, de ruiner les électorats ecclésiastiques et de les transformer en électorats protestants ; pour exécuter cet abominable dessein, Louis XIII s'est emparé aujourd'hui, au mépris de tout droit, des provinces en deçà du Rhin ; il a violenté et dépouillé les princes catholiques qui ont défendu leurs états contre l'hérésie. Le roi d'Espagne supplie Sa Sainteté de servir la cause de la religion en usant de tous les moyens spirituels et temporels qui sont à sa disposition ; pour défendre cette même cause, les deux chefs de la maison d'Autriche ont formé une ligue qui est ouverte à tous ceux qui voudront concourir à la protection de la religion en Allemagne. Si Sa Sainteté consent à se déclarer contre la France, les dangers qui menacent le catholicisme soint conjurés ; si elle refuse, la religion est exposée aux pires périls et menacée de se perdre entièrement[2]. Les deux commissaires royaux tiendront ces discours au pape et à tous les cardinaux en présence des ministres impériaux[3] ; si Urbain VIII ferme l'oreille à ces nouvelles instances, il restera au cardinal Borgia et au marquis de Castel Rodrigo, ambassadeurs ordinaire et extraordinaire d'Espagne, à en avertir les membres du Sacré Collège[4].

Dans le temps même où se décide le départ de don Jean Chumazero et de Dominique de Pimentel, se répandent en

1. Voir plus haut, p. 290.

2. Philippe IV à l'evêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 29 septembre 1633 (Appendice, n° XIII).

3. *Ibid.*

4. « Encargo os mucho que en casso que S. S. cerrasse los oidos a lo que se le pide, lo representareys al colegio de los cardenales, assi juntos como separados, en la buena forma que sabreys. y el obispo y don Juan Chumazero os comunicaron esto despacho. » Philippe IV à Borgia et à Castel Rodrigo, 29 septembre 1633 (A. S. 3148).

Espagne[1] et même à Rome[2] des libelles où on reproche à la France ses alliances avec les hérétiques. Le roi de France y est rendu responsable des maux qui affligent la religion ; la conclusion de ces pamphlets est que le pape doit châtier sévèrement le coupable et l'excommunier avec tous ses conseillers. Ces libelles sont évidemment destinés à faire pression sur le Saint-Siège. Le départ du cardinal Borgia semble, d'autre part, devoir être le prix de l'adhésion d'Urbain VIII à la ligue espagnole[3]. Tous les moyens sont ainsi mis en jeu par le roi d'Espagne pour amener le chef de l'Eglise à servir sa propre politique.

II

La neutralité pontificale n'est pas moins menacée par les projets du roi de France. En dépit de ses échecs de l'année précédente, Richelieu travaille toujours à former entre les princes d'Italie une ligue destinée à faire respecter le *statu quo* dans la péninsule. D'Urbain VIII, il ne réclame pas seulement adhésion à son projet; il faut encore que le pape consente à s'en faire le promoteur. La méthode du premier ministre de Louis XIII n'est pas d'ailleurs celle que nous avons vu adopter par la cour d'Espagne; loin d'user de la manière forte, le cardinal tentera de s'insinuer dans les bonnes grâces du pape et de le gagner ainsi peu à peu à servir les intérêts de la France.

Au mois de janvier 1633, Louis XIII envoie à Rome un des principaux gentilshommes de sa cour, le maréchal de Créqui. Il

1. Le 22 octobre Monti annonce à François Barberini que le Dr Balboa, fiscal, ancien professeur à l'Université de Salamanque, a publié un libelle intitulé *Gemidos de la Iglesia de Dios a los oidos de Su Santidad*. (B. B. 8369, 79).

2. « La voce della venuta di nuovi ministri di Spagna a Roma va tuttavia pigliando forza, e molti la tengono prossima. Il principale motivo di tal missione già ho scritto a V. S. essere di far doglienze et istanze contro il re Cristianissimo et il cardinal de Richelieu delle confederationi che ha cotesta corona con gli eretici ; e già dalle stampe che vanno, attorno di che io scrivo a parte, se ne commciono a veder i segni, le quali stampe, se bene anche toccano N. S., si scorge nondimeno, che sono tutte dirizzate a porre in mala fide i Franzesi et a costituirgli odiosi appresso tutti. » François Barberini à Bichi, 20 novembre 1633 (B. B. 8120).

3. Monti à François Barberini, 11 octobre 1633 (B. B. 8369, 61).

a mission de gagner Urbain VIII à l'idée d'une ligue générale pour la liberté de l'Italie et de l'inviter à « s'en rendre autheur et promoteur[1] ». Comme la ligue ne peut subsister sans la bonne intelligence du pape et des Vénitiens, l'ambassadeur « a commandement d'employer le nom et l'authorité de S. M. à composer tous les différens existans ou qui pourroient survenir[2] ». Pour bien disposer Urbain VIII en sa faveur, le maréchal de Créqui est en même temps chargé d'une autre mission qui sera des plus agréables au souverain pontife : il ira rendre à Sa Sainteté l' « obédience filiale » que les souverains catholiques doivent au chef de l'Eglise à l'occasion de son élévation au trône pontifical[3], obédience que depuis longtemps Urbain VIII réclamait, sans l'obtenir, du roi de France[4].

C'est au mois de mars 1633 que le maréchal de Créqui est parti pour l'Italie[5]. Il n'a atteint Rome que dans les premiers

1. Mémoire particulier pour M. le duc de Créqui (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, VII, 694). Cette instruction dont Avenel *(loc. cit.)* donne quelques fragments, est en partie reproduite dans RICHELIEU, (*Mémoires*, II, 508). On la trouve aux Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Rome*, 47, 42). Dans le tome septième de sa publication, Avenel l'avait datée de la mi-février ; il l'a très heureusement reportée à la mi-janvier dans son tome huitième (p. 247).

2. *Ibid.*

3. Instruction au duc de Créqui du 13 janvier 1633 (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, VIII, 246). Cette instruction, reproduite en partie dans RICHELIEU, (*Mémoires*, II, 508), se trouve à la Bibliothèque Nationale (B. N. 18678, 205).

4. Louis XIII s'excuse dans l'instruction destinée au duc de Créqui du retard apporté a donner satisfaction au pape : « Les grandes affaires qui ont continué à agiter l'Europe depuis dix années, écrit-il, ont empesché le roi de rendre à Sa Sainteté l'obédience filiale due par les princes chrestiens à Sa Béatitude ». (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, VIII, 247). Au mois de juillet 1632, le roi avait ordonné à Créqui d'aller porter l'obédience au pape ; voir les lettres que, le 21 juillet, Créqui écrit à Léon Bouthillier pour le lui annoncer (A. E., *Rome*, 45, 170), à Richelieu pour le remercier de sa nomination (A. E. *France*, 804, 201). Mais Créqui ne s'empresse guère de répondre aux désirs du monarque ; les plaisirs le retiennent à Paris. Une lettre de Bichi à François Barberini du 2 octobre 1632 nous apprend qu'on hâte le départ de l'ambassadeur, que le roi se plaint de ce que le maréchal n'arrive pas à s'arracher aux « garze » de Paris (B. B. 8088, 61).

5. Au commencement de février 1633, Créqui a reçu ordre de partir au plus tôt. Le 5 février 1633, Bichi informe François Barberini que, pressé par le roi, Créqui a promis de partir dans huit jours ; il ajoute que l'ambassadeur consent difficilement à se priver des plaisirs du carnaval (B. B. 8091, 15). Le 19 février, il répète que les réjouissances du carnaval retiennent toujours le maréchal (*Ibid.*, 49). Le 1er mars, le nonce mande que Richelieu a appelé Créqui pour lui enjoindre de partir (B. B. 8092, 1). Ce ne sera que le 14 mars que le gentilhomme français se mettra en route (Bichi à François Barberini, 14 mars 1633, *Ibid.*, 44).

jours de juin[1]; le 19, il y fait son entrée dans le plus somptueux appareil[2]. Pour que l'irritante question de la préséance du préfet ne soit pas soulevée, Thaddée Barberini s'est très opportunément éloigné de Rome[3]. Comme Créqui a exigé que, selon la coutume, un membre de la famille pontificale allât à sa rencontre, le fils de don Thaddée a été conduit en dehors de la porte Angélique; le chevalier Correo a pris la parole au nom de cet enfant de trois ans et a complimenté l'ambassadeur français[4]. De nombreux Français et une grande partie de la population sont venus au devant du représentant du roi et c'est au milieu de beaucoup d'acclamations, parmi lesquelles on distingue celle de Vive le roi!, que le duc de Créqui pénètre dans la ville[5]. Le 25, il est reçu en audience solennelle devant tous les cardinaux réunis en consistoire. Après avoir remis au souverain pontife une lettre autographe du roi, il prête « obédience au nom de Sa Majesté en qualité de roi de France et de Navarre[6] ». Le sieur Salvaing de Boyssieux, lieutenant général de Grenoble, prononce ensuite une harangue où il exalte les victoires que Louis XIII a remportées; « Sa Majesté, dit-il en terminant, proteste à Votre Sainteté que ses armes et ses forces seront toujours prêtes pour la défense et la protection du Saint-Siège Apostolique[7]. » Après ce discours, qui est très goûté[8], le duc de

1. Le 11 juin, François Barberini avertit Bichi que le duc de Créqui est arrivé à Rome le mardi précédent (le 7 juin) (B. B. 8118).

2. Le *Mercure François* (XIX, 703-707) publie une description très complète du cortège qui fut fait au duc de Créqui, lors de son entrée. C'est à tort que Richelieu (*Memoires*, II, 507) place l'entrée solennelle à la date du 20. Le *Mercure François* et les documents cités à la note 4 donnent la date du 19.

3. Créqui à Bouthillier, 20 juin 1633 (B. N. 10728, 5). Cette lettre porte par erreur la date du 19; elle est certainement du 20, puisque Créqui y dit: « Hier 19, j'ai fait mon entrée... »

4. Créqui à Bouthillier, 20 juin 1633 (B.N. 10728, 5). Nicoletti, *Vita d'Urbano VIII*, V (B. B. 4734, 105). Cette démarche d'un enfant de trois ans exigée par Créqui ne laissa pas de paraître ridicule. L'ambassadeur de Venise à Rome se moqua assez agréablement dans une lettre au Sénat de l'exhibition de ce « puttino di tre anni incirca, che haveva bisogno d'una cuna sopra il cavallo et d'una balia che lo accompagnava ». Contarini au Sénat, 18 juin 1633 (A. V. Fran, *Roma*, 107, 419).

5. Créqui à Bouthillier, 20 juin 1633 (B. N. 10728, 5); Richelieu, *Mémoires*, II, 507. Comme il convient, le cardinal amplifie dans ses *Mémoires*: « On ne vit jamais une si grande affluence du peuple romain et un applaudissement si solennel, car on n'entendoit qu'une voix confuse de plusieurs milliers d'hommes qui tous criaient vive France! »

6. Richelieu, *Mémoires*, II, 508.

7. Le *Mercure François*, XIX, 708-727.

8. Créqui écrit à Louis XIII, le 25 juin 1633 « que le sieur de Boyssieux a

Créqui s'entretient très cordialement avec le pape. L'ambassadeur français quitte le palais apostolique, très satisfait de tous les honneurs qui lui ont été rendus[1].

Les difficultés commencent pour Créqui quand il entreprend d'accomplir la seconde partie de sa tâche, de déterminer le pape à former une ligue italienne. Toutes les fois que l'ambassadeur aborde ce sujet, Urbain VIII se dérobe : ou il détourne la conversation[2], ou il déclare qu'il est impossible de songer à un tel projet aussi longtemps que ses différends avec la République de Venise ne seront pas accommodés[3]. Quand Créqui le suit sur ce terrain et cherche à négocier un accord, les prétentions du pape sont telles que l'ambassadeur ne doute pas du secret dessein d'Urbain VIII de retarder la conclusion de l'affaire vénitienne afin de n'avoir pas à s'occuper de la question de la ligue italienne[4].

Très vite le découragement gagne Créqui. « Je vous advoue, Monseigneur, écrit-il le 26 juillet à Richelieu, que je me treuve un peu eslogné de l'opinion que j'avois de treuver un pape entièrement françois et assez courageux pour favoriser les desseins du roy qui sont tous portés à l'advantage du Saint-Siège et à la tranquillité de l'Italie. Il est vray que toutes ses paroles, quand je suis avec luy, sont à l'advantage de la France. Mais quand il en faut venir aux effects, il s'y rencontre des dificultés qui ne se peuvent surmonter[5] ». L'ambassadeur s'en prend

fait tout ce qu'il faut attendre d'un orateur éloquent » (B. N. 10728, 9). François Barberini dit, de son côté, à Bichi le 2 juillet suivant : « L'eloquenza dell'oratore accompagnata con la vivacità dell'attione piacque assai : parve però l'oratione piccante contro li Spagnuoli, i quali hanno saputo, non però per mio mezzo, che da noi si è procurato che si levasse qualche motto piccante » (B. B. 8118). Comme on le voit, le cardinal neveu avait fait supprimer quelques passages afin de ménager la susceptibilité de l'Espagne ; il avait aussi veillé à ce que le serment d'obédience fût prêté, sans que fussent lésés les droits que Philippe IV prétendait avoir sur la Navarre. Voir la lettre de François Barberini à Monti du 25 juin 1633 (B. B. 8380, 132) et celle de Borgia à Philippe IV du 3 juillet (Délibération du conseil d'État du 4 septembre 1633, A. S. 2997, 218). Les Espagnols furent néanmoins froissés de quelques passages du discours de l'orateur français. Le 25 juin 1633, le résident du duc de Modène écrit à son maître : « L'oratione recitata questa mattina in publico consistorio dalli Francesi è stata pungentissima contra gli Spagnoli e si aspetta di sentirne querele publiche, perchè Nro Signore ha permesso che si reciti » (A. M. 178).

1. François Barberini à Bichi, 25 juin et 2 juillet 1633 (B. B. 8118).
2. Créqui à Bouthillier, 15 juillet 1633 (B. N. 10728, 43).
3. Le même au même, 4 septembre 1633 (*Ibid.*, 91).
4. Le même au même, 17 septembre 1633 (*Ibid.*, 111).
5. Créqui à Richelieu, 26 juillet 1633 (A. E. *Rome*, 47, 156).

surtout au cardinal François Barberini : dès le 15 juillet, il le dénonce comme étant entièrement favorable à l'Espagne[1]. « Monsieur le cardinal Barberin seul puissant en ceste court, écrit-il le 26 juillet, ne veut point choquer l'Espagne ni luy déplaire et de toutes les afaires que l'on traitte avec le pape, il ne s'en achève que celles dont on convient avec luy. Croiez, Monseigneur, qu'il est impossible de le porter aux résolutions générales auxquelles l'Espagne ne consent point[2]. » Créqui regrette sans doute les plaisirs de Paris qu'il n'a quittés qu'à regret ; comme il est persuadé qu'il n'obtiendra rien, il demande à quitter Rome dans le plus bref délai[3].

Le gentilhomme français n'a aucune chance de voir ses désirs exaucés; car, précisément à ce moment, Richelieu décide de tenter un nouvel effort auprès du pape pour lui arracher son adhésion au projet français de ligue italienne. L'agent Bachelier qui, au mois d'avril 1633, avait été envoyé auprès des ducs de Mantoue, de Modène, de Parme et de Toscane pour leur faire entendre ce qu'ils pouvaient espérer du roi et craindre des Espagnols[4], était revenu le 22 juillet[5] avec des nouvelles qui autorisaient tous les espoirs. D'après lui, l'Espagne avait perdu beaucoup de son crédit auprès des princes italiens : le grand duc souhaitait l'affaiblissement de la puissance des Espagnols; le duc de Modène avait refusé de leur céder la forteresse de Brescello, alors qu'en compensation ils lui offraient de l'aider à reprendre au Saint-Siège certains territoires dans le Ferrarais; tous les princes, d'autre part, étaient gagnés à l'idée de la ligue; les ducs de Parme et de Mantoue étaient prêts à la former; les ducs de Modène et de Toscane n'attendaient pour

1. « La paix d'Allemagne que l'on croit icy faite, augmente le crédit des Espagnols dans le palais, lesquels n'en avoient deja que trop, puisque touttes les apparences font juger que le cardinal Barberini leur est entièrement favorable, qui est le plus puissant, puisqu'il peut changer en un moment touttes les choses dont vous series tombes d'accord avec le pape, si on n'en a premièrement convenu avec luy. » Créqui à Bouthillier, 15 juillet 1633 (B. N. 10728, 43). Dès le 7 juillet, Castel Rodrigo informe Olivarès que Créqui ne s'entend pas avec François Barberini : voir la délibération du conseil d'Etat du 4 septembre 1633 (A. S. 2997, 218).

2. Créqui à Richelieu, 26 juillet 1633 (A. E. *Rome*, 47, 156).

3. *Ibid.*

4. Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, VII, 701. Les instructions de Bachelier portent la date du 26 avril 1633.

5. Bichi à François Barberini, 23 juillet 1633 (B. B. 8094, 84).

y entrer que l'exemple du pape; le grand duc y aurait même adhéré immédiatement, si Urbain VIII lui avait promis de l'assister secrètement, au cas où il aurait été attaqué[1]. Le cardinal a d'autant plus volontiers ajouté foi à ces rapports de Bachelier qu'il sait combien les princes italiens s'inquiètent de la présence de nombreuses troupes espagnoles dans le Milanais: l'ambassadeur de la République de Venise a reçu l'ordre d'attirer l'attention du roi sur ce point[2]; déjà le duc de Savoie a demandé à Louis XIII de l'aider à chasser les Espagnols de la place de Roccaverano qu'ils viennent de lui enlever[3]. Encouragé par les bonnes dispositions des princes italiens le cardinal s'applique avec une nouvelle ardeur à la formation de la ligue projetée. Avant tout il veut gagner le Saint-Siège et la République de Venise, puisque de la résolution de ces gouvernements dépend celle des autres princes de la péninsule. A cette fin, Richelieu entreprend, de concert avec les autres conseillers du roi, le siège de l'ambassadeur de Venise[4] et celui du nonce. Bichi s'entend répéter de toutes manières que le pape doit entrer dans la ligue ou tout au moins en favoriser la formation, que les princes italiens n'attendent pour se décider que de connaître la volonté du souverain pontife[5]. Le cardinal agit en même temps à Rome: d'une part, il demande au duc de Savoie de gagner Urbain VIII[6]; d'autre part, il enjoint à Créqui de redoubler d'activité. Déjà, avant le retour de Bachelier, était parti pour l'ambassadeur l'ordre de faire « connoistre au pape quel soupçon il doit prendre des entreprises d'Espagne sur Corregio et Sabionnedde, » de lui représenter « par cet exemple combien il

1. Le même au même, 23 et 24 juillet (B. B. 8096, 84), 7 août (B. B. 8097, 52), 15 août (B. B. 8098, 7), 17 septembre 1633 (B. B. 8099, 85). Dans ces diverses dépêches, le nonce relate les entretiens qu'il a eus avec l'agent français afin de savoir quels résultats ont été obtenus; il ne laisse pas d'être quelque peu sceptique sur leur portée.

2. Zon au Sénat, 8 août 1633 (B. N. 1805, 417). Cf. la lettre de Bichi à François Barberini du 2 août 1633 (B. B. 8097, 34).

3. Bichi à François Barberini, 23 juillet (B. B. 8096, 100), 31 juillet (B. B. 8097, 25), 2 et 8 août 1633 (*Ibid.*, 34 et 63); Soranzo au Sénat, 26 juillet 1633 (B. N. 1805, 398) et Zon au Sénat, 2 août 1633 (*Ibid.*, 428).

4. Soranzo au Sénat, 15 et 22 août 1633 (B. N. 1805, 471 et 492). Cf. les lettres de Bichi à François Barberini des 7 août (B. B. 8097, 52) et 15 août 1633 (B. B. 8098, 1).

5. Bichi à François Barberini, 23 et 24 juillet (B. B. 8096, 84), 5 septembre 1633 (B. B. 8099, 21).

6. Le même au même, 21 août 1633 (B. B. 8098, 36).

seroit nécessaire de former présentement une ligue entre les princes d'Italie contre ceux qui voudront en troubler le repos et usurper sur leurs voisins[1] »; le 11 août, il lui est de nouveau ordonné « de faire sur le sujet de la ligue de très pressantes instances[2] ». Des instructions en date du 7 septembre viennent enfin prescrire à Créqui « de faire entendre à Sa Sainteté que le roi n'aiant point de plus grande passion que d'assurer le repos de la chrétienté, spécialement celuy de l'Italie... a jugé que ce seroit un moien très propre pour arriver à cette fin que de former la dite ligue... » ; elle obligera les Espagnols à renoncer à troubler la péninsule et « les réduira à consentir aux justes propositions d'une paix universelle ». Le duc s'opposera à ce que le pape « en donne part aux Espagnols auparavant que de rien résoudre.... Si le pape s'excuse de ne se vouloir engager publiquement en cette action, au moins il le faut réduire à promettre de ne la point défavoriser mais de l'approuver et de l'appuyer soubs main.... ». L'ambassadeur « fera connaître que cette nouvelle union entre lesdits princes... acquerra au pape, dès à présent et à l'advenir, tant en faveur du Saint-Siège que de sa maison, un grand pouvoir de conduire les affaires au point qu'il voudra et retiendra les Espagnols dans le respect qu'ils doibvent à l'Église et à sa personne ». Il révèlera enfin à Urbain VIII le secret dessein des Espagnols de lui donner pour successeur le cardinal Infant. Rien ne peut mieux servir pour leur faire quitter cette pensée que « ladite réunion desdits princes conjoints à la défense de Sa Sainteté et du Saint-Siège soubs le nom spécieux et juste de la seureté d'Italie[3] ». De Rome, Créqui se rendra à Venise pour réconcilier la République avec le pape et avec le duc de Savoie; il devra faire en sorte que les Vénitiens entrent dans la ligue[4]. A ces instructions est joint un projet d'articles[5]; si Urbain VIII ou la République l'accepte, l'ambassadeur a tout

1. Mémoire de Louis XIII à Créqui, 19 juillet 1633 (B. N. 10728, 78).
2. Mémoire de Louis XIII à Créqui, 11 août 1633 (*Ibid.*, 81).
3. Mémoire de Louis XIII à Créqui, 7 septembre 1633 (A. E. *Rome*, 47, 195).
4. *Ibid.*
5. Projet de ligue défensive en Italie (A. E. *Rome*, 47, 207). Ce projet a été envoyé par Bichi à François Barberini le 9 septembre 1633 (B. B. 8099, 55).

pouvoir pour le signer; le roi s'engage à tout ratifier[1]. Le maréchal de Créqui doit donc tenter un nouvel assaut auprès du chef de l'Église pour l'amener à sortir de la neutralité; il a été, à cette fin, muni des armes qu'on croit être les meilleures pour triompher de la résistance pontificale.

Urbain VIII ne se laisse pas fléchir : il craint tellement d'engager sa liberté qu'il renonce, en ce moment même, à réaliser un projet de ligue qu'il avait lui-même conçu. Comme tous les princes italiens, il avait été très ému, quand, au mois d'avril, on avait annoncé que les Espagnols se proposaient d'entreprendre avec le concours de Waldstein le siège de Mantoue[2]. La nouvelle de la prochaine arrivée du cardinal Infant dans la péninsule, celle de la concentration d'une forte armée en Lombardie, avaient encore augmenté ses inquiétudes[3]; les explications que lui avaient données les agents espagnols n'étaient pas parvenues à le rassurer[4]; si les Espagnols s'armaient, n'était-ce pas qu'ils voulaient s'emparer de Casal et de Mantoue afin de forcer les Français à évacuer Pignerol? Quand il apprit que l'empereur et le roi d'Espagne prétendaient, en dépit de son opposition, conclure la paix avec les hérétiques d'Allemagne, il ne douta plus que ce fût pour déchaîner la guerre en Italie[5]. Urbain VIII songea alors soit à s'allier avec la Toscane, soit à former entre tous les princes d'Italie une ligue défensive[6], comme le lui avaient proposé le grand duc[7] et le duc de Savoie[8]. Des con-

1. Mémoire de Louis XIII à Créqui, 7 septembre 1633 (A. E. *Rome*, 47, 195).

2. Niccolini à Cioli, 16 avril 1633 (A. F. 3353).

3. Le même au même, 7 mai 1633 (A. F. 3353). Le 14 mai, Niccolini écrit encore : « Cresce la gelosia da tutte le parti di nuovi garbugli in Italia » (*Ibid.*). Cf. les lettres de Contarini au Sénat du 7 mai 1633 (A. V. Frari, *Roma*, 107, 245), de Saavedra à Olivarès du 27 mai 1633 (A. S. 3339).

4. Castel Rodrigo à Olivarès, 7 mai 1633 (A. S. 2997, 211) ; Borgia à Philippe IV, 19 mai 1633 (*Ibid.*, 196).

5. François Barberini à Grimaldi, 18 juin 1633 (B. B. 7078, 38) : le même à Rocci, 25 juin 1633 (B. B. 7065, 68) ; le même à Campeggi, 3 juillet 1633 (B. B. 8426, 32).

6. Après avoir, le 21 mai, exposé à Philippe IV qu'il n'était pas parvenu à faire entrer le pape dans la ligue d'Italie proposée par lui, Castel Rodrigo ajoute : « Lo que he sacado de todos estos discursos es que S. Sd. no esta desaficionado de lega defensiva conservando a Italia en el estado presente que oy tiene » (A. S. 2997, 268).

7. Niccolini à Cioli, 5 juin 1633 (A. F. 3353).

8. Castracani, nonce de Savoie, à François Barberini, 26 juin 1633 (A. V. *Savoia*, 57).

versations qui s'engagèrent d'une manière tout à fait privée entre Niccolini, le résident du grand duc, et Celio Bichi, un des secrétaires du cardinal François Barberini [1], se transformèrent bientôt en une négociation officielle [2]; le 22 septembre, un projet de ligue était présenté par l'agent toscan [3]. C'est alors que, sans donner aucune raison, le pape rompt brusquement tous les pourparlers : le 15 octobre, Celio Bichi signifie à Niccolini que Sa Sainteté renonce à former aucune ligue [4].

Urbain VIII n'en est que plus fort pour opposer un refus formel à toutes les sollicitations françaises. Le 19 octobre, il fait entendre très nettement sa pensée à l'ambassadeur de Louis XIII [5]. Le duc de Créqui a représenté que la ligue proposée par le roi couvrira de gloire le pontificat du pape; elle sera des plus utiles pour tous les princes, même pour les Espagnols, a-t-il ajouté; l'union des princes d'Italie les défendra contre toute attaque. Après avoir loué la sollicitude avec laquelle Louis XIII veille sur le repos et la liberté de la péninsule, après avoir attesté qu'il n'a pas lui-même de plus grand désir que de voir la paix régner entre les princes, surtout en Italie, Urbain VIII déclare qu'il ne peut se rallier au projet français. Depuis Clément VII, tous les papes ont, à l'exception de Paul IV, refusé d'entrer dans aucune ligue; toujours ils ont estimé qu'ils seraient par là empêchés de travailler au rétablissement de la paix entre les catholiques et au progrès du catholicisme; aujourd'hui une telle ligue entretiendrait l'inquiétude en Italie,

1. Niccolini à Cioli, 10 juillet 1633 (A. F. 3354).

2. Le même au même, 13 août 1633 (*Ibid.*).

3. Le même au même, 24 septembre 1633 (*Ibid.*); voir les lettres du même au même des 28 août, 4 et 11 septembre 1633 (*Ibid.*). Le projet prévoyait que les forces des alliés s'élèveraient à 10.000 hommes : le pape y aurait concouru pour 4.000 hommes, le grand duc pour 2.000.

4. Niccolini à Cioli, 16 octobre 1633 (A. F. 3354). Le résident de Toscane se perdit en conjectures sur les raisons qui dictèrent au pape sa décision : est-ce qu'Urbain VIII aurait mis fin aux pourparlers pour échapper plus facilement aux instances de Créqui? ne les avait-il pas provoqués pour savoir quel accueil le grand duc aurait, le cas échéant, fait à un projet de ligue proposé par le roi de France?

5. Créqui avait saisi le pape de la demande du roi, dès qu'il avait reçu ses dernières instructions : Urbain VIII l'avait alors prié de rédiger un mémoire. L'ambassadeur de Venise à Rome, Contarini, qui donne ces renseignements au Sénat le 1er octobre 1633, ajoute : « Si sentirà sopra questa proposta quello risponderanno, ma, in effetto, credo che la richiesta in scritto non sia ch'un scanso et un pretesto per tirar il negocio in lungho... » (A. V. Frari, *Roma*, 108, 86).

bien loin de la dissiper; elle commencerait comme toutes les ligues par être défensive pour devenir ensuite offensive ; au reste, comment s'accorder avec les Vénitiens? Après avoir rappelé qu'autrefois la République de Venise et François Ier lui-même avaient manqué à leurs engagements envers leurs alliés italiens, le pape ajoute en manière de conclusion : « Les ligues ne garantissent rien, parce que les princes qui y adhèrent, n'agissent constamment que suivant leurs intérêts; surtout elles ont toujours causé de graves dommages au Saint-Siège ». L'ambassadeur demande à Urbain VIII de ne pas s'opposer du moins à ce que les autres princes s'unissent; le pape lui répond que, s'il est consulté, il manifestera simplement son désir de voir les princes catholiques et surtout ceux d'Italie vivre dans la paix et la concorde. En vain Créqui insinue-t-il que les Espagnols pourraient attaquer soit le Saint-Siège, soit le duc de Parme, un des feudataires pontificaux; Urbain VIII réplique que les raisons qui ont déterminé les cardinaux, au commencement de son pontificat, à le dissuader de souscrire à la ligue proposée par les Espagnols, ont gardé toute leur force; elles lui dictent une décision semblable au sujet du projet français. La discussion se clôt sur ces mots du souverain pontife : « Sa Majesté sait qu'elle n'a pas besoin d'une ligue pour disposer de ma bonne volonté; elle ne doit pas en douter[1] ».

Faut-il croire qu'Urbain VIII s'est départi ensuite de sa première intransigeance, qu'il a, sinon adhéré à la ligue française, du moins consenti à la recommander aux princes italiens? D'après l'ambassadeur de Venise à Paris, le nonce aurait, à la fin de décembre, déclaré que le pape userait de son influence pour amener les princes à concourir à la ligue[2]. Dans l'instruction destinée au comte de Noailles, le nouvel ambassadeur de France à Rome, Richelieu dit expressément que l'ambassadeur doit rappeler au pape sa promesse que « ne pouvant entrer dans la ligue comme père commun, il feroit cognoistre aux ambassadeurs qu'il a auprès de lui, et à ses ministres qu'il a auprès d'eux (les princes d'Italie), que la ligue estoit nécessaire et qu'il l'approuvoit entièrement[3] ». Nous avons peine à admettre

1. François Barberini à Bichi, 22 octobre 1633 (Appendice, n° XIV).
2. Soranzo au Sénat, 20 décembre 1633 (B. N. 1806, 291).
3. AVENEL, *Lettres et papiers d'État*, VII, 701.

qu'une telle promesse ait été faite : nous n'en trouvons nulle trace dans la correspondance du nonce de Paris avec sa cour ; elle cadre mal avec le nouveau plaidoyer que Richelieu fait auprès de Bichi, précisément à la fin du mois de décembre[1]. Créqui a dû prendre ses vœux pour des réalités et forcer le sens de l'une ou l'autre des déclarations d'Urbain VIII[2]. En tout cas, que la promesse ait été faite ou non, nous ne voyons pas qu'elle ait été tenue.

C'est donc en vain que la France et la maison d'Autriche se sont efforcées d'amener le chef de l'Église à prendre parti. Urbain VIII a su résister aux arguments séducteurs de l'une, aux procédés d'intimidation de l'autre. Avec la plus grande habileté il a défendu sa neutralité contre les entreprises dirigées contre elle. Sa seule préoccupation est de rétablir la paix entre les puissances catholiques. Avec une inlassable activité il poursuit sa difficile tâche sans que rien puisse l'en distraire.

1. Bichi à François Barberini, 23 décembre 1633 (B. B. 8104, 27).

2. Nous ne pouvons savoir par le maréchal de Créqui lui-même quelle a été la déclaration du pape, parce que nous n'avons retrouvé, ni à la Bibliothèque Nationale, ni aux Archives des Affaires Étrangères le mémoire où l'ambassadeur a relaté ses conversations avec Urbain VIII sur la ligue. Notons que le 23 octobre 1633, Niccolini, l'agent du grand duc, informé sans doute par Créqui, annonce à Gioli que l'ambassadeur français a eu avec le pape une conversation sur la ligue et il ajoute : « Doppo lungo discorso, S. Stà mostrò d'inclinarvi, dichiarandosi che vi sarebbe entrata, ma di non voler la promovere nè esserne il direttore e che S. M. si pigliasse lei il pensiero di disporvi gl'altri principi italiani » (A. F. 3354). Le 26 novembre 1633, l'ambassadeur de Venise écrit au Sénat que Créqui lui a dit « che il papa le havea parlato più chiaramente del solito, e ch'anche Barberini, con queste tante ingiurie fatteli e da farsi da Spagnuoli, s'andava alquanto distaccando dall'osso che lo teneva congiunto non di propensione ma di timore a medesimi Spagnuoli, che in somma, se i principi Italiani maggiori faranno pervenire a S. Stà le loro intentioni di adherir alla lega, non sarà lontano e d'entrarvi, e di dichiararsi anco direttore » (A. V. Frari, *Roma*, 108, 277).

CHAPITRE IV

Les pourparlers de paix pendant l'hiver 1633-1634

Urbain VIII n'a pas à se réjouir des résultats de la campagne de 1633. De notables succès ont sans doute été remportés sur les champs de bataille par les armées catholiques : Waldstein a restauré le pouvoir de l'empereur en Silésie et en Lusace[1] ; avec le concours d'Aldringen, le duc de Feria a enlevé aux hérétiques toute la Haute Alsace ; mais, au lendemain de ces victoires, Ratisbonne a ouvert ses portes à Bernard de Saxe-Weimar (26 novembre 1633) et la chute de cette ville, la plus importante des places du Danube, a laissé libre la route de l'archiduché d'Autriche. C'est là un échec considérable qui fait grande impression à Rome et détermine le pape à envoyer immédiatement un nouveau subside de cinquante mille thalers à l'empereur et au chef de la Ligue[2]. La campagne diplomatique n'a pas été plus heureuse. Si les négociations que Ferdinand II a nouées avec les princes protestants d'Allemagne ont échoué[3], il a, d'autre part, été impossible de réconcilier les puissances catho-

1. Le 26 novembre 1633, fut célébrée à Santa Maria dell'Anima, l'église nationale des Allemands, une messe qui fut suivie du chant du Te Deum pour remercier Dieu des succès remportés en Allemagne (SCHMIDLIN, *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom S. Maria dell'Anima*, 457). Urbain VIII avait pensé y assister en personne, mais, retenu par une indisposition, il se fit remplacer par le cardinal doyen Ginnasio qui célébra la messe. Cf. SCHMIDLIN, *loc. cit.*; voir aussi les lettres de François Barberini à Rocci des 12 et 26 novembre 1633 (B. B. 7065, 52 et 88) ; celles de Niccolini à Cioli des 13 et 26 novembre 1633 (A. F. 3354). Ce dernier dit à tort, le 26 novembre, que le pape assista à la cérémonie.

2. François Barberini à Rocci, 24 décembre 1633 (B. B. 7065, 101); cf. la lettre de François Barberini à Monti du 31 décembre 1633 (B. B. 8382, 164). Cette libéralité d'Urbain VIII fut très bien accueillie par l'empereur et le duc de Bavière; voir les lettres de Rocci à François Barberini du 14 janvier 1634 (B. B. 6974, 11), de Maximilien à François Barberini du 18 janvier 1634 (B. B. 6720, 2).

3. Il avait été de nouveau question à Vienne, à la suite des succès de Waldstein en Silésie, d'une paix avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg (Grimaldi à François Barberini, 5 novembre 1633, B. B. 6980, 177) ; mais le 10 décembre 1633, Grimaldi annonce à François Barberini que tous les pourparlers ont cessé (*Ibid.*, 195).

liques, de rompre les liens qui unissent la France avec les hérétiques d'Allemagne, avec les Provinces-Unies et la Suède.

La cause de la paix et celle du catholicisme, si intimement liée à la première, au sentiment du pape, ne sont pas cependant considérées comme irrémédiablement perdues. Les rigueurs de la saison ralentissent le cours des opérations militaires ; les diplomates n'en pourront que déployer une activité plus grande. Tandis qu'Urbain VIII défendra sa neutralité contre les assauts livrés par les agents du roi d'Espagne, les représentants du Saint-Siège redoubleront de zèle dans toutes les coûrs pour faire l'union entre la France et la maison d'Autriche et sauver par là le catholicisme en Allemagne.

I

C'est entièrement contre le gré du pape qu'arrivent à Rome les agents espagnols Dominique de Pimentel, évêque de Cordoue, et Jean Chumazero, conseiller d'État. Leurs personnes ne sont assurément pas en cause. L'un et l'autre sont précédés d'une excellente réputation. Jean Chumazero a fait avertir le cardinal François Barberini par le nonce qu'il est dans les meilleures dispositions; Monti l'a présenté comme l'un des plus pieux des conseillers d'État [1]. Au jugement des diplomates pontificaux, son collègue Dominique de Pimentel a toujours été dévoué au Saint-Siège [2]; dès son arrivée à Rome, il souhaitera d'avoir avec le cardinal neveu les rapports les plus cordiaux [3]. Ce qui inquiète Urbain VIII, c'est la mission dont ils sont chargés. Projetée à la suite de la protestation du cardinal Borgia [4], décidée au

1. Monti à François Barberini, 4 octobre 1633 (B. B. 8369, 43).

2. *Ibid.*; voir les lettres de Monti à François Barberini des 16 et 30 octobre 1632 (B. B. 8364, 15 et 29), 14 août (B. B. 8368, 42) 17 septembre 1633 (*Ibid.*, 108).

3. François Barberini à Monti, 15 janvier 1634 (B. B. 8383, 41). C'est, selon toute vraisemblance, pour voir plus facilement le cardinal François Barberini, que Dominique de Pimentel quitte, peu de temps après son arrivée à Rome, l'hôtel du cardinal Borgia où il était descendu, pour aller loger à la Minerve, le couvent des dominicains ; le nonce de Madrid le lui avait du reste conseillé : voir la lettre de Monti à François Barberini du 30 octobre 1632 (B. B. 8364, 29). Pimentel appartenait à l'ordre des dominicains.

4. Voir plus haut, p. 205.

commencement d'octobre 1632[1], cette démarche inspire à Rome de très légitimes craintes. Selon les uns, ces envoyés sont chargés de réparer l'outrage fait au chef de l'Église par le cardinal espagnol, mais seulement au cas où le pape consentirait à se déclarer contre la France et à s'unir à l'Espagne; selon d'autres, ils présenteront la longue série des doléances de la monarchie d'Espagne contre le Saint-Siège et exigeront qu'il soit porté remède aux abus. Certains prétendent que leur mission a trait à la réunion d'un concile général qui aviserait aux moyens d'arrêter les progrès de l'hérésie et condamnerait ses fauteurs[2]. A Naples, le vice-roi a annoncé que les commissaires du roi achèveraient l'œuvre commencée par Borgia[3]; à Vienne, le père Quiroga confie au nonce qu'ils auront à traiter des questions qui troubleront beaucoup la tranquillité du Saint-Siège[4]. De ces bruits qui circulent, Urbain VIII peut du moins conclure que cette mission lui créera de graves difficultés. Ce qui ne l'émeut pas moins, c'est de voir s'augmenter d'une manière démesurée le nombre des représentants de l'Espagne à Rome[5]. Vainement il s'est efforcé de faire abandonner au roi d'Espagne son dessein d'envoyer de nouveaux agents. Sur son ordre[6], les nonces ont, à diverses reprises, représenté à Philippe IV et au comte duc qu'il était inutile de compliquer ainsi les négociations. Loin de conduire à l'accommodement de l'affaire Borgia, l'entrée en scène de nouveaux personnages le rendrait encore plus difficile[7]. Les diplomates pontificaux ont même agi sur Jean Chumazero et Dominique de Pimentel pour leur faire prendre en dégoût leur mission[8]; toutes ces démarches ont été inutiles. Après avoir été plusieurs fois retardé[9], le départ des agents

1. *Ibid.*
2. François Barberini à Bichi, 13 novembre 1632 (B. B. 8116). Cf. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 83.
3. François Barberini à Monti, 4 septembre 1632 (B. B. 8378, 1).
4. Le même au même, 9 octobre 1632 (*Ibid.*, 37).
5. Le même au même, 13 novembre 1632 (*Ibid.*, 83).
6. Le même au même, 8 janvier (B. B. 8379, 3), 28 mai (B. B. 8380, 100), 17 juillet (B. B. 8381, 40 b), 13 août (B. B. 8381, 69 b), 24 septembre (B. B. 8382, 1), 8 octobre 1633 (*Ibid.*, 31).
7. Monti à François Barberini, 14 août (B. B. 8368, 42), 3 septembre 1633 (*Ibid.*, 83).
8. Le même au même, 29 janvier 1633 (B. B. 8365, 24).
9. Décidé au commencement du mois d'octobre 1632, comme nous l'avons vu (voir plus haut, p. 205), le voyage des agents espagnols est retardé une première fois à la suite de la mort de Gustave-Adolphe (Monti à François Barberini,

espagnols a fini par s'effectuer dans les premiers jours d'octobre 1633 ; le 8 octobre, Monti en a informé sa cour [1].

Puisqu'il n'a pu empêcher cette mission d'être mise en route, Urbain VIII la subira ; mais il la subira sans tolérer que la moindre atteinte soit portée à la dignité du Saint-Siège ; soutenu par la présence de l'ambassadeur de France qui, à la prière d'Antoine Barberini [2], a consenti à surseoir à son départ pour

29 janvier 1633, B. B. 8365, 24). Au mois de février, Pedro de Arzedt au nonce qu'on hâte leur départ (Monti à François Barberini, 24 février 1633, B. B. 8365, 52). Le 26 mars, le nonce informe le cardinal neveu que le roi a ordonné de tout disposer pour que les agents se mettent en route le lundi de Pâques (*Ibid.*, 76). Leur départ est une nouvelle fois remis : le 15 mai Campeggi pense qu'il n'en sera plus question ; voir sa lettre à François Barberini du 15 mai (B. B. 8395, 65). Il s'est trop avancé : le 8 juin, Monti croit qu'on reparle du voyage ; les agents du roi seront à Rome au mois de septembre (B. B. 8367, 21). En juillet, paraît en effet un décret ordonnant à Dominique de Pimentel et à Jean Chumazero de partir le 14 août ; voir la lettre de Monti à François Barberini du 16 juillet (B. B. 8367, 62), la délibération du conseil d'État du 18 juin (A. S. 2997, 131) et la lettre de Philippe IV à Castel Rodrigo du 24 juillet (A. S. 3148). Comme les agents royaux ne sont pas partis encore à la date assignée, un nouveau décret, publié le 17 août, fixe leur départ au 2 septembre (Monti à François Barberini, 20 août, B. B. 8368, 42). Mais on a compté sans de nouveaux délais ; le 14 septembre, Monti signale la publication d'un troisième décret leur enjoignant de partir aussitôt (*Ibid.*, 104) ; le 20 septembre, il ajoute que l'expédition de Louis XIII en Lorraine a précipité leur voyage (B. B. 8369, 5).

1. Monti à François Barberini, 8 octobre 1633 (B. B. 8369, 51).

2. Antoine Barberini à Richelieu, 28 novembre 1633 (A. E. *Rome*, 47, 264). Cf. les lettres de Contarini au Sénat du 3 décembre 1633 (A. V. Frari, *Roma*, 108, 306), de Niccolini à Cioli du 3 décembre 1633 (A. F. 3354). D'après les ambassadeurs toscan et vénitien, François Barberini aurait conseillé à Créqui de partir, bien loin de lui demander de demeurer à Rome. Ce n'est pas invraisemblable. D'après Niccolini, le cardinal neveu aurait en cette occurrence marqué un penchant trop vif pour l'Espagne ; Urbain VIII le lui aurait reproché. Peut-être François Barberini a-t-il vraiment vu ce mauvais œil le séjour à Rome de l'ambassadeur français qu'il n'aimait guère ; peut-être aussi a-t-il marqué qu'il ne le souhaitait pas, afin de ne pas exciter outre mesure les Espagnols. A Monti, il expliquera, le 29 novembre 1633, que ce sont les racontars de Borgia qui ont déterminé l'ambassadeur français à ne pas partir (B. B. 8382, 128) ; à Bichi, il écrira à la même date : « perchè il signor duca in questa venuta ha udito varii discorsi e in particolar che tali ministri siano inviati qua per far instanze pregiudiciali al servitio del suo re, ha stimato di ben servire a Sua Maestà in fermandosi qua, con tutto che di costà non ne tenga ordine alcuno, parendoli questa occasione che havesse obligato l'Eccellenza sua a tornar da Venezia, quando vi si fosse trovato, non che a non partire di Roma in tal congiuntura. Se V. E. sentiva parlare di questa risolutione del signor duca, N. S. si contenta che, come da se, senza mostrare d'haver da noi altra notitia, ella procuri di farla trovar buona con le sudette et altre ragioni che sovverranno alla sua molta accortezza, la quale insieme sapra dar a divedere che noi desideriamo la quiete de' principi cattolici, e non approviamo l'amicitie d'eretici, e torno a dire che niuno potrà difender le cose mal fatte » (B. B. 8120). Ce qui est certain, c'est que, l'année précédente, lorsqu'il avait commencé à être question de l'envoi des agents espagnols, le cardinal neveu s'était empressé

Venise, le pape n'en sera que plus fort pour contraindre les agents espagnols à se soumettre à ses légitimes exigences. Lorsqu'il avait été question de leur envoi à Rome, le roi d'Espagne avait décidé de leur donner le titre de commissaires et de les faire jouir des prérogatives des ambassadeurs[1] ; Urbain VIII s'était aussitôt refusé à leur laisser porter un titre qui semblait leur conférer une certaine juridiction sur ses propres états. Il ne les traitera pas en ambassadeurs, à moins qu'ils ne le soient en réalité[2]. Mais, sans avoir égard aux représentations du pape[3], Philippe IV avait maintenu sa première décision. Dès qu'il apprend que les agents espagnols sont sur le point d'arriver à Rome, Urbain VIII leur notifie qu'ils ne seront pas reçus, s'ils n'ont d'autre titre que celui de commissaires[4] ; il ne consent en fait à leur accorder d'audience que lorsque le marquis de Castel Rodrigo a consenti à leur donner le titre d'ambassadeurs et à les traiter comme tels[5]. Avant de les admettre en sa présence, il a encore exigé d'eux qu'ils lui soumettent leurs pouvoirs afin qu'il s'assure que l'objet avoué de leur mission n'a rien d'offensant pour le Saint-Siège[6]. Le pape connaissait assez le cardinal Borgia pour prévoir que celui-ci ne manquerait pas

de demander à Paris que la charge d'ambassadeur à Rome, vacante depuis le départ du comte de Brassac, eût au plus tôt un titulaire ; voir ses lettres à Bichi des 9, 10 septembre (B. B. 8115), 13 novembre 1632 (B. B. 8116).

1. Monti à François Barberini, 29 septembre 1632 (B. B. 8363, 91).

2. François Barberini à Monti, 13 novembre 1632 (B. B. 8378, 83), 17 juillet (B. B. 8381, 40 b), 13 août (*Ibid.*, 69 b), 3 septembre 1633 (*Ibid.*, 111).

3. Monti à François Barberini, 29 septembre 1632 (B. B. 8363, 91), 14 et 27 août (B. B. 8368, 42 et 62), 20 et 27 septembre (B. B. 8369, 5 et 34), 4, 8 et 11 octobre 1633 (*Ibid.*, 43, 51 et 61).

4. A la nouvelle de l'arrivée des agents espagnols à Gênes, Urbain VIII leur a envoyé Mgr Gavotti, l'évêque de Vintimille, pour leur notifier qu'ils ne seront pas reçus s'ils n'ont pas d'autre titre que celui de commissaires, s'ils ne déclarent pas par écrit que leurs instructions ne contiennent rien qui soit préjudiciable au Saint-Siège. François Barberini à Monti, 13 et 24 novembre 1633 (B. B. 8382, 88 et 101).

5. C'est vers le 24 décembre 1633, que les agents espagnols sont reçus à Rome ; voir les lettres de François Barberini aux nonces de France, d'Allemagne et de Venise du 24 décembre 1633 (B. B. 7065, 100), de Philippe IV à Castel Rodrigo du 6 avril 1634 (A. S. 3149). Ils étaient arrivés à Civita-Vecchia le 7 décembre. On trouvera le détail des négociations qui s'engagèrent avant leur entrée dans les lettres de François Barberini à Monti des 11, 15 et 18 décembre 1633 (B. B. 8382, 136, 138, 145). Cf. Novoa, *Historia de Felipe IV*, 276.

6. François Barberini avait, le 14 août 1633, averti Monti de cette exigence du pape (B. B. 8381, 85). Urbain VIII eut satisfaction, comme on le voit par la lettre de François Barberini à Monti du 15 décembre 1633 (B. B. 8382, 138).

de profiter de cette occasion pour s'affirmer comme ambassadeur ordinaire ; aussi avait-il eu soin d'avertir tout à la fois le marquis de Castel Rodrigo et la cour d'Espagne que, si le cardinal espagnol demandait à accompagner les agents du roi à leur première audience, il essuierait un refus [1]. Borgia n'en veut pas moins paraître à l'audience où seront remises les lettres de créance [2]. Il faut, pour qu'Urbain VIII consente à un tempérament, qu'ait été découverte une ingénieuse combinaison qui, dans la pensée du pape, enlève à la démarche de Borgia le caractère que celui-ci voulait lui donner [3].

Les deux agents espagnols ne s'expliquent que le 18 février sur ce que le roi d'Espagne attend du Saint-Siège. Le 26 janvier, ils se sont bornés à remettre à Urbain VIII, comme il avait été convenu, la lettre autographe où Philippe IV dépeignait l'état lamentable de l'Allemagne et priait Sa Sainteté de prendre les mesures nécessaires pour y porter remède [4]. Dans deux entrevues qu'ils ont eues ensuite avec François Barberini, Dominique de Pimentel et Jean Chumazero ont développé les idées exprimées dans la lettre royale, mais le cardinal neveu leur a vainement demandé des précisions ; ce qu'ils ont répondu de plus clair, c'était qu'il fallait puiser dans le trésor du château Saint-Ange

1. François Barberini à Monti, 13 et 14 août (B. B. 8381, 69 b et 85), 11 décembre 1633 (B. B. 8382, 136). Monti s'était entretenu de cette question avec Olivarès et Chumazero ; voir ses lettres à François Barberini des 27 septembre (B. B. 8369, 31) et 4 octobre 1633 (*Ibid.*, 43).

2. François Barberini à Monti, 1er et 8 janvier 1634 (B. B. 8383, 1 et 19).

3. Il fut convenu que les agents espagnols demanderaient leur audience au pape pour le jeudi, jour où le cardinal Borgia venait au palais pontifical afin d'assister à la congrégation du Saint Office. Les cardinaux Spinola et La Cueva se rendraient dans les appartements du cardinal neveu ; à l'issue de la séance de la congrégation, ils descendraient dans l'antichambre du pape où ils se rencontreraient avec les agents accompagnés de Castel Rodrigo. Tous ensemble pénétreraient chez Urbain VIII où se trouverait Borgia. Les agents présenteraient leurs lettres de créance sans négocier. Voir les lettres de François Barberini à Monti des 21 et 28 janvier 1634 (B. B. 8383, 51 et 63). Cette élégante combinaison fut approuvée à Madrid mais à regret. Le 18 juillet 1634, Philippe IV écrivit à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero : « no devia (Borgia) ajustarse tan brebemente a este partido .. pero es menester pasar por mucho estando como estan las cosas tan enconadas aora dexandolo para mexor sazon » (A. S. 3149).

4. François Barberini à Bichi, 28 janvier (B. B. 6214) et 18 février 1634 (B. B. 8121). Dans cette dernière lettre, François Barberini analyse la lettre de Philippe IV.

et accorder à leur souverain le revenu de la croisade[1]. Le 18 février, les agents espagnols se décident enfin à formuler leurs demandes dans un mémoire où se retrouvent les idées contenues dans leur instruction, mais exprimées sur un ton beaucoup plus modéré. L'objet de notre ambassade, disent-ils en substance, est de représenter au pape les graves dangers que court le catholicisme, de le solliciter d'y parer, puisqu'il le doit, comme chef de l'Église. Pour remédier aux maux de la religion, il faut que le souverain pontife envoie de l'argent en Allemagne au fur et à mesure des besoins des catholiques, qu'il exhorte les princes à suivre son exemple, qu'il le leur ordonne au besoin. Le roi d'Espagne est résolu à continuer à venir en aide à l'Allemagne ; il concourra à tout ce que le pape jugera opportun dans la mesure où il le pourra, obligé qu'il est, non seulement d'assister sans cesse l'Allemagne, mais de faire face aux difficultés que d'autres lui suscitent[2].

Aux critiques de la politique pontificale insinuées dans le mémoire des agents espagnols, le cardinal François Barberini a répondu par avance : le courrier, qui porte le bref de réponse du pape à la lettre du roi[3], remettra au nonce de Madrid une note où sont énumérées les multiples démarches du Saint-Siège en faveur de la maison d'Autriche, les charges que lui a imposées la rivalité des puissances; Monti pourra ainsi représenter que le souverain pontife n'a rien négligé pour venir en aide à l'Allemagne catholique[4]. Aux envoyés de Philippe IV, Urbain VIII réplique directement, le 18 février, que la maison d'Autriche n'a pas à douter de ses dispositions : il les a suffisamment manifestées par les faveurs qu'il a concédées, par les sages conseils qu'il a prodigués ; si ses avis avaient été écoutés, le catholicisme ne serait pas réduit à l'état où il se trouve. Après s'être plaint du rôle néfaste qu'ont joué ceux qui ont semé la défiance entre le

1. François Barberini à Bichi, 18 février 1634 (B. B. 8121). Cf. les lettres de François Barberini à Monti du 4 février 1634 (B. B. 8383, 73), à Campeggi du 11 février 1634 (B. B. 8425, 82).

2. François Barberini à Bichi, 18 février 1634 (B. B. 8121). Nous n'avons pu retrouver ce mémoire ; le cardinal neveu en donne une analyse au nonce de France dans la lettre que nous venons de citer.

3. François Barberini à Monti, 4 février 1634 (B. B. 8383, 73). Habituellement le pape attendait pour répondre la fin de la négociation ; cette fois, il répond immédiatement sans en souffler mot aux agents de l'Espagne.

4. François Barberini à Monti, 4 février 1634 (*Ibid.*).

Saint-Siège et le roi d'Espagne, le pape promet d'employer les remèdes exigés par la situation et il renvoie Pimentel et Chumazero au cardinal François Barberini pour aviser avec lui aux mesures qui seraient à prendre [1].

Au sentiment du chef de l'Église, il n'est, pour soulager l'Allemagne, de moyen vraiment efficace que de réconcilier les grandes puissances catholiques; le cardinal François Barberini l'a dit aux agents espagnols dans la première entrevue qu'il a eue avec eux [2], et il le leur a répété ensuite à satiété [3]. Aussi n'est-il pas surprenant que cette nouvelle démarche du roi d'Espagne en faveur de l'Allemagne détermine le pape à chercher encore à nouer une négociation entre la France et l'Espagne. L'évêque de Cordoue paraît être animé des meilleures dispositions; ne pourrait-on pas obtenir qu'il fût autorisé par son gouvernement à discuter avec un représentant du roi de France les conditions d'un accord?

Sur le désir du cardinal François Barberini [4], le général des dominicains, Ridolfi, prépare à cette idée Dominique de Pimentel, son frère en religion. Il l'entretient de la nécessité d'unir entre elles les puissances catholiques, des conditions auxquelles l'Espagne devrait faire la paix avec la France. Sa Majesté Catholique, lui dit-il, aurait tout avantage à cesser de réclamer l'évacuation de Pignerol et de Moyenvic, si Sa Majesté Très

1. Le même au même, 18 février 1634 (B. B. 8383, 88).

2. Le même au même, 4 février 1634 (B. B. 8383, 73).

3. François Barberini à Campeggi, 25 février (B. B. 8426, 92), 4 mars 1634 (B. B. 8427, 2). Dans cette dernière lettre, le cardinal neveu dit notamment : « e se come si dice al papa da Spagnuoli, che è obligato a vender i vasi sacri per soccorrer la religione, cosi può S. B. dir loro che sono obligati a far la pace con Francia nel meglior modo che possono, perchè non c'è altra strada ne più adequata, ne più sicura per distaccar i Francesi dalla assistenza degli eratici che è il maggior soccorso che se gli possa dare e, senza questo, tutto quello che si farebbe, sarebbe inutile. » Voir aussi les lettres de François Barberini à Monti des 18 février (B. B. 8383, 91) et 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43).

4. Ridolfi à Richelieu, 7 mai 1634 (A. E. *Rome*, 54, 140). Depuis longtemps le général des dominicains était dévoré du désir de jouer un rôle dans les négociations tendant à la paix. En 1632, il se trouvait en France et il s'était occupé très activement de réconcilier Richelieu et Olivarès (Voir plus haut, p. 107, n. 5). Le cardinal François Barberini lui avait alors, à plusieurs reprises, reproché de s'être immiscé dans les affaires publiques; il avait chargé le nonce de Paris de lui enjoindre de regagner Rome; il avait fallu recourir à la menace pour le décider à revenir; voir les lettres de François Barberini à Bichi des 10 et 20 juillet (B. B. 8115), 11 septembre (*Ibid.*), 18 septembre 1632 (B. B. 8116).

Chrétienne consentait, à ce prix, à se séparer des hérétiques, à quitter Casal et Mantoue et à restituer au duc de Lorraine ses états [1]. Comme l'évêque de Cordoue semble entrer dans ces vues, le cardinal neveu lui persuade de demander à sa cour des pleins pouvoirs [2]. Dans le même temps, le nonce de France est informé du tour qu'a pris la conversation de l'agent espagnol avec le général des dominicains. Il devra s'enquérir des sentiment du roi sur les points litigieux ; François Barberini lui suggère une foule de bonnes raisons pour déterminer Richelieu à traiter et le charge de solliciter pour le comte de Noailles, le nouvel ambassadeur à Rome, l'autorisation de conclure un accord avec Dominique de Pimentel [3]. Le général des dominicains écrit de son côté au père Joseph afin de le disposer à accueillir favorablement le projet d'accommodement qu'il a soumis à l'évêque de Cordoue [4]. Poussant sa pointe, François Barberini enjoint, le 4 mars, aux nonces de Madrid de faire comprendre à Olivarès que la maison d'Autriche a tout avantage à profiter des dissentiments qui paraissent soulevés entre les hérétiques et la France pour se réconcilier avec cette dernière puissance ; les intérêts de la religion priment tout ; ils doivent surtout passer avant tout désir de vengeance ; pour l'heure, le meilleur moyen de servir la religion est de conclure la paix [5]. Le même jour, le cardinal neveu insiste de nouveau auprès du nonce de Paris pour qu'il incite Richelieu à favoriser la conclusion d'un accord [6].

1. François Barberini à Campeggi, 11 février 1634 (B. B. 8426, 82).

2. *Ibid.*, et François Barberini à Monti, 18 fevrier 1634 (B. B. 8383, 91). Cf. la réponse de Philippe IV du 18 juillet à la lettre de l'évêque de Cordoue et de Jean Chumazero du 11 février 1634 (A. S. 3149). Le 8 mars, François Barberini aura avec l'évêque de Cordoue une entrevue secrète où il s'efforcera de lui démontrer combien il serait avantageux pour le roi d'Espagne de traiter sur ces bases : voir la lettre de François Barberini à Monti du 8 mars 1634 (B. B. 8384, 17) et la réponse de Philippe IV du 18 juillet 1634 à la lettre de l'évêque de Cordoue et de Jean Chumazero du 8 mars (A. S. 3149). Cf. Niccolini à Cioli, 10 mars 1634 (A. F. 3355).

3. François Barberini à Bichi, 13 et 18 février 1634 (B. B. 8121).

4. Un mémoire, envoyé par Créqui à sa cour le 17 mars 1634, dit que le général des jacobins doit écrire au père Joseph « sur un accommodement qu'il prétend traiter avec l'évêque de Cordoue » (A. E. *Rome*, 54, 74). Dans une lettre à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero du 18 juillet 1634, Philippe IV les charge de remercier François Barberini de ses bons offices et de la lettre qu'il a fait envoyer au père Joseph par le général des jacobins pour le rétablissement de la paix (A. S. 3149).

5. François Barberini à Monti, 4 mars 1634 (B. B. 8384, 1).

6. François Barberini à Bichi, 4 mars 1634 (B. B. 6214).

Il faut envelopper Vienne dans le réseau des négociations ; c'est à cet effet que le père Alexandre d'Alès, un capucin qui jouit d'une certaine réputation parmi les diplomates[1], part pour l'Allemagne le 20 février[2]. Le but apparent de son voyage est de rechercher comment l'Italie pourra ravitailler en blé la Bavière[3] ; le but réel est d'aller représenter à l'empereur qu'il convient de faire à la France les concessions indispensables, notamment de la laisser en possession de Pignerol et de Moyenvic[4]. La mission du père d'Alès n'a pas un caractère officiel ; le cardinal François Barberini avise les nonces de Paris et de Vienne que le pape n'y a aucune part ; s'il en assume lui-même toute la responsabilité[5], il n'en prescrit pas moins à son agent de présenter ses projets de paix comme étant ceux d'un autre capucin, le père Valeriano Magni[6]. De peur, sans doute, que les Espagnols ne gênent son action, le père d'Alès prendra toutes sortes de précautions pour que sa mission reste enveloppée dans un profond mystère[7].

1. Maximilien écrivait, le 26 novembre 1526, au sujet du père d'Alès : « Egli è huomo di buona vita, intendente degli affari del mondo, ha per il passato con gran destrezza e prudenza esseguito ciò che gli è stato commesso, e molto bene è giustificato di quelli sospetti ch'altre volte furono concepiti di lui ». (Schnitzer, *Zur Politik des hl. Stuhles in der ersten Hälfte des dreissigjährigen Krieges*, 1891). Le père d'Alès était venu en France, en 1626, pour défendre les intérêts du duc de Bavière et ceux de la maison d'Autriche (Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 251-265). Il se nommait dans le monde Francesco della Rota et avait pris en religion le nom du fameux théologien du XIIIe siècle : Alexandre de Halès. Nous ne l'en appellerons pas moins Alexandre d'Alès : les documents de la curie ne le désignent pas autrement.

2. François Barberini à Maximilien, 25 février 1634 (B. B. 6730, 11).

3. François Barberini à Bichi, 20 février 1634 (B. B. 8121) ; le même à Rocci, 25 février 1634 (B. B. 7066, 17). Dès le 8 mars, Castel Rodrigo informe Olivarès de cette mission (A. S. 2998, 56). Le secret n'a donc pas été bien gardé.

4. François Barberini à Bichi, 20 février 1634 (B. B. 8121) ; le même à Rocci, 25 février 1634 (B. B. 7066, 17).

5. *Ibid.* *Ibid.*

6. François Barberini à Maximilien, 20 février 1634 (B. B. 7086, 1). Cf. la lettre de François Barberini à Bichi du 9 mai 1634 (B. B. 8123).

7. Pour que le secret de sa mission ne soit pas surpris, le père d'Alès demandera à François Barberini de lui adresser ses lettres au nom du père Francesco de Franceschi ; voir ses lettres des 25 juin (B. B. 7050, 17), 15 juillet (*Ibid.*, 49), 2 et 19 août 1634 (*Ibid.*, 61 et 82), la lettre de François Barberini au père d'Alès du 10 juin 1634 (B. B. 7086, 17). Les lettres lui arriveront de Rome soit par l'intermédiaire du gardien du couvent de Braunau (François Barberini au père d'Alès, 10 juin 1634, B. B. 7086, 17), soit par celui du général des jésuites (François Barberini au père d'Alès, 15 juillet 1634, B. B. 7086, 23). Le père d'Alès écrira lui-même par l'intermédiaire du général des jésuites (voir sa lettre à François Barberini du 29 avril 1634, B. B.

Cependant le roi d'Espagne attend du chef de l'Eglise autre chose que de nouvelles démarches tendant à réconcilier la France et la maison d'Autriche. Ses agents ont demandé des subsides et ils ont proposé au pape de se procurer les ressources nécessaires en puisant dans le trésor du château Saint-Ange, en levant une taxe sur les bénéfices ecclésiastiques d'Italie[1]. « Il faut, ont-ils dit dans le mémoire présenté le 18 février, employer en ces circonstances le patrimoine ecclésiastique et prendre, s'il est épuisé, les vases et les ornements sacrés[2]. » Il leur a été répondu qu'il était difficile de leur donner satisfaction : la chambre apostolique est toujours obérée; il est impossible de toucher au trésor du château Saint-Ange puisqu'aucune des conditions prévues par les bulles de Sixte-Quint ne se trouve réalisée[3]; l'Italie épuisée ne peut guère supporter de nouvelles charges[4]. Mais Urbain VIII craint peut-être, s'il persiste dans son refus, de rencontrer de graves difficultés du côté de la couronne d'Espagne. La religion est assez menacée en Allemagne pour qu'il puisse, sans manquer à la neutralité, donner satisfaction à Philippe IV; le cardinal François Barberini l'écrira le 13 mars au nonce de France[5]. Le pape ne s'obstine donc pas : le

7049, 46), par celui du nonce de Vienne (voir sa lettre à François Barberini du 10 juin, B. B. 7050, 8), par celui du cardinal Bagni (voir sa lettre à François Barberini du 25 juin 1634, *Ibid.*, 17). Sur les ordres donnés par le cardinal neveu dans ses lettres des 1er et 15 juillet 1634 (B. B. 7086, 20 et 23), le père d'Alès reprendra la voie du général des jésuites qu'il avait abandonnée (voir sa lettre à François Barberini du 2 août 1634, B. B. 7050, 61). Cette correspondance par intermédiaires fut forcément très irrégulière. Le cardinal neveu et le père d'Alès s'en plaignirent à plusieurs reprises; voir les lettres de François Barberini au père d'Alès du 10 juin 1634 (B. B. 7086, 17), du père d'Alès à François Barberini des 25 juin 1634 (B. B. 7050, 17), 1er et 15 juillet (*Ibid.*, 24 et 49), 2 et 12 août 1634 (*Ibid.*, 61 et 72), etc., etc.

1. François Barberini à Campeggi, 11 février 1634 (B. B. 8426, 82).

2. « ...in queste occasioni si deve impegnar il patrimonio della Chiesa e, quando mancasse questo, si devono pigliar gl'ornamenti e vasi delli tempii. » François Barberini à Bichi, 18 février 1634 (B. B. 8121).

3. François Barberini à Monti, 4 mars 1634 (B. B. 8384, 11).

4. *Ibid.*

5. « Io non voglio star a discorrere se questa è guerra di religione o di stato; mi basta solo che la religione o primariamente, o in conseguenza, va sotto, come fa in tutti gl'acquisti che succedono al Turco, benchè si sappi per certo che il Turco non fa alli cristiani la guerra per distruggere la religione ma per occupar i loro stati, alla quale occupatione segue il danno della religione; e, se questo deve muover li principi cristiani a soccorrer quello contra chi muove l'armi l'ottomano, perchè non è obligato a farlo quando un principe cattolico è travagliato dagl'eretici che primariamente cercano di opprimer la religione? Questo accenno brevemente a V. E. acciochè, parendole adequata risposta, la dia quando le sarà parlata sopra questo soccorso, non dovendo

24 février, le cardinal Durazzo s'abouche, sur son ordre, avec les agents espagnols pour les instruire de l'état dans lequel se trouve le trésor pontifical et leur demander quelle somme ils attendent du Saint-Siège[1]. Après s'être ainsi informé des exigences espagnoles, après avoir pris l'avis du trésorier de la Chambre Apostolique sur les meilleures façons de se procurer des ressources, le pape se résout à concéder à l'Allemagne une somme de deux cent mille écus; elle sera fournie par un emprunt gagé par un impôt de deux pour cent établi pour dix ans sur tous les revenus ecclésiastiques d'Italie[2].

C'est trop peu au gré des agents espagnols[3]. Chumazero avait demandé un secours mensuel de cent mille écus ou une somme globale beaucoup plus importante[4]. Lorsque le cardinal Durazzo vient lui notifier la décision du pape, l'évêque de Cordoue ne lui dissimule pas sa déconvenue : il avait compté au moins sur quatre cent mille écus[5]. Les deux diplomates comptent toujours sur le trésor du château Saint-Ange[6]; ils insistent pour qu'à la somme déjà accordée soit joint un subside

ella esser la prima a parlare. La parte che potrebbe contribuire S. Mtà per il soccorso della religione, sarebbe una buona pace con la casa d'Austria e disobligarsi in questo modo della assistenza agl'eretici. » François Barberini à Bichi, 13 mars 1634 (B. B. 8121). Pour qu'on ne puisse dire à la cour de France que le Saint-Siège a cédé devant les bravades des agents espagnols, le cardinal neveu a soin d'ajouter que ces derniers ont eu une attitude très déférente et très respectueuse.

1. François Barberini à Campeggi, 25 février 1634 (B. B. 8426, 92). Le cardinal Durazzo s'était rencontré avec le cardinal espagnol Spinola avant de voir les agents espagnols.

2. François Barberini à Monti, 8 mars 1634 (B. B. 8384, 29). Il importe de noter qu'à cette date la nouvelle de la découverte de la trahison de Waldstein ne paraît pas encore être connue à Rome : la lettre du 25 février, où Rocci en parle à François Barberini, n'a été déchiffrée que le 10 (B. B. 6974, 78). Les événements d'Allemagne ne dictèrent donc pas au pape sa décision, comme le prétendit Créqui dans son mémoire du 16 mars 1634 (A. E. *Rome*, 54, 75). Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 98) croit, à tort, à une influence des événements d'Allemagne sur la détermination d'Urbain VIII.

3. « Rispose il vescovo che veramente era molto piccola la somma che S. B. offeriva, e molto minore di quello che loro aspettavano, e che nella necessità presente non si levava nulla. » François Barberini à Monti, 11 mars 1634 (B. B. 8384, 39). Le 14 mars 1634, Borgia écrit à Philippe IV : « Este socorro es muy corto respecto al aprieto y afficion con que se halla el Emperador y assi van reiterando las instancias para que se sirva de alargarle Su Santidad » (A. S. 2998, 29).

4. François Barberini à Campeggi, 25 février 1634 (B. B. 8426, 92).

5. François Barberini à Monti, 11 mars 1634 (B. B. 8384, 39).

6. Le même au même, 4 mars 1634 (*Ibid.*, 11).

mensuel[1]. Mais toutes leurs instances sont inutiles[2]. Il faut dès lors qu'ils fassent contre mauvaise fortune bon cœur : le 15 mars, Dominique de Pimentel et Jean Chumazero se rendent à l'audience d'Urbain VIII et remercient le pape des subsides qui ont été octroyés[3]. Sept jours plus tard, au consistoire du 22 mars, le souverain pontife édicte le nouvel impôt que sa générosité à l'égard de l'Allemagne vient de rendre nécessaire[4].

Le chef de l'Eglise ne compte pas seulement sur des secours humains pour soulager ce malheureux pays. En ce même consistoire, il promulgue un jubilé pour apaiser la colère divine et écarter tous les dangers qui menacent le catholicisme[5]. Bien qu'il soit souffrant, Urbain VIII tient à l'ouvrir lui-même : le 29 mars, il préside la première procession qui va de la basilique de Saint-Pierre à l'église de San Spirito[6]. Le souverain pontife ne peut mieux marquer quel intérêt il porte aux catholiques

1. Le même au même, 11 mars 1634 (*Ibid.*, 39) ; le même à Rocci, 11 mars 1634 (B. B. 7066, 21).

2. François Barberini à Monti, 4 et 11 mars 1634 (B. B. 8384, 11 et 34). Les agents espagnols ne se sont pas laissés sans doute convaincre par le cardinal neveu : le 18 mars 1634, le résident de Toscane écrit à sa cour : « Questi signori Spagnuoli han gusto dell'assegnamento delli 200.000 scudi per Germania, ma non son per questo interamente contenti et però vogliono far instanze di qualche altra cosa » (A. F. 3355). Les agents espagnols demanderont en effet que soit étendu à l'Espagne l'impôt de 2 0/0, que leur souverain ait le bénéfice de la taxe de la croisade dans le royaume de Naples ; voir la lettre de François Barberini à Monti du 24 mars 1634 (B. B. 8384, 67).

3. François Barberini à Monti, 18 mars 1634 (*Ibid.*, 48). Cf. la lettre de François Barberini à Rocci du 18 mars 1634 (B. B. 7066, 22).

S'il faut en croire le cardinal neveu, l'ambassadeur impérial aurait trouvé que, dans la détresse où se trouvait l'Allemagne, le secours accordé par le pape était important et aurait promis de décider les agents espagnols à l'accepter ; voir les lettres de François Barberini à Rocci du 11 mars 1634 (B. B. 7066, 21), à Monti du 11 mars 1634 (B. B. 8384, 34).

4. *Acta consistorialia*, 22 mars 1634 (A. V.). Cf. la lettre de François Barberini à Monti du 24 mars 1634 (B. B. 8384, 67). Voir dans le *Bullarium* (XIV, 378) l'Indictio seu impositio duorum pro centenario super omnibus fructibus et pensionibus ecclesiasticis universae Italiae.

5. *Acta consistorialia*, 22 mars 1634 (A. V.). Cf. la lettre de François Barberini à Monti du 24 mars 1634 (B. B. 8384, 67). Voir dans le *Bullarium* (XIV, 384) l'Indictio iubilaei universalis ad divinam iram avertendam et catholicae rei pericula ac detrimenta praesertim in Germania ingruentia removenda etc. etc.

6. François Barberini à Campeggi, 30 mars 1634 (B. B. 8427, 10). Cf. les lettres de Borgia à Olivarès du 5 avril 1634 (A. S. 2998, 42), de Nicolini à Gioli du 29 mars 1634 (A. F. 3355) ; voir SCHMIDLIN, *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom S. Maria dell'Anima*, 458. Schmidlin, qui a suivi le *Diarium* d'Alaleon, a placé la première cérémonie au 30 mars.

d'Allemagne : non seulement il leur accorde des secours matériels, mais encore il les fait bénéficier de précieuses faveurs spirituelles.

II

A Madrid, les nonces n'ont cessé pendant tout l'hiver de répéter au roi et à son premier ministre qu'il fallait régler les différends de la maison d'Autriche avec la France, que la paix de la chrétienté était à ce prix. Le 24 novembre, Campeggi est allé féliciter Olivarès des victoires remportées par Waldstein ; à cette occasion, il lui a demandé d'informer l'ambassadeur d'Espagne à Vienne des premières négociations nouées par Bénavidès à Paris, de le charger d'en instruire les ministres de l'empereur ; ce serait permettre à ces derniers, a-t-il ajouté, de donner des réponses plus précises aux propositions de l'agent français Charbonnières[1]. Au mois de janvier 1634, il sollicite tour à tour Philippe IV et le comte duc d'ordonner à Bénavidès de se prêter aux nouvelles négociations que la cour de France engage avec lui[2]. Mais quel succès attendre de ces démarches ? Olivarès est trop persuadé du bon droit de son maître, il est trop convaincu de la perfidie de la France pour se montrer disposé à conclure un accord. A ses yeux, les auteurs responsables des maux qui accablent les catholiques d'Allemagne sont Louis XIII et Richelieu. Ils ont ruiné l'Allemagne en s'alliant avec les hérétiques. L'expédition dirigée contre le duc de Lorraine n'a-t-elle pas montré, une fois de plus, qu'ils n'ont d'autre dessein que de réduire à néant la maison d'Autriche et tous ses partisans ? « Tout est arrivé à un tel point, qu'une rupture est nécessaire », a dit Olivarès à Monti à la fin de décembre[3]. Un mois plus tard, le comte duc veut en venir aux actes : après avoir énuméré à son souverain la longue série des attentats qu'il impute à la France depuis la campagne de 1629, après lui avoir exposé que Louis XIII exige du duc de Savoie de nouvelles places, qu'il

1. Campeggi à François Barberini, 29 novembre 1633 (B. B. 8396, 75).
2. Le même au même, 19 janvier 1634 (B. B. 8397, 12).
3. Monti à François Barberini, 24 décembre 1633 (B. B. 8370, 59).

lève des troupes en vue d'envahir au printemps l'Artois et le Hainaut, Olivarès invite Philippe IV à prendre toutes mesures pour mettre décidément un terme à l'ambition française[1]. Sur son conseil, le roi d'Espagne mande, le 31 janvier, au comte d'Ognate, son ambassadeur à Vienne, de hâter la formation d'une ligue qui coalisera contre la France l'ensemble des forces de l'Allemagne catholique et celles de l'Espagne[2]. Dès lors qu'à la cour d'Espagne on est dans de telles dispositions, les efforts des nonces sont voués par avance à l'insuccès[3].

En fait, Olivarès ne veut du pape qu'une chose : qu'il se prononce très nettement contre la France. Quand les nonces lui parlent de négociations avec le roi de France, il leur répond que le souverain pontife doit s'unir aux princes catholiques pour combattre les hérétiques et ceux qui les favorisent[4]. Ses instances sont particulièrement pressantes au mois de février, quand la guerre lui apparaît comme certaine. Le 5 de ce mois, Olivarès donne lecture au cardinal Monti[5] d'un mémoire. Le pape, y est-il dit, se doit d'agir sur ses fils ; qu'il mette la France en demeure de cesser de soutenir les hérétiques ; au besoin il est tenu de se déclarer contre elle ; il n'y a pas lieu de craindre qu'un schisme se produise en France comme autrefois en Angleterre : le peuple ne suivrait certainement pas son souverain dans sa rebellion contre l'autorité pontificale. La situation est des plus graves, ajoute ensuite de vive voix le comte duc ; la guerre est imminente ; il faut que le chef de l'Église contraigne le roi de France à signer la paix dans un délai determiné[6]. Le 7, Olivarès est plus catégorique encore. Le nonce est venu lui attester les bonnes dispositions du pape à l'égard de l'Espagne ; il lui a rappelé les

1. Voir l'Avis au roi du 26 janvier 1634 (A. N., K 1423, 5).

2. Philippe IV à Ognate, 31 janvier 1634 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 406).

3. Dans la lettre à Ognate que nous venons de citer, Philippe IV dit : « Por las noticias, que se tienen de todas partes, y por los effectos y prevenciones que se veen, se entiende que el rey de Francia esta resuelto a romper la guerra con el imperio y conmigo en Flandes, Alemania y Italia. Y en este sentir aca se va caminando con lo que es necessario prevenir para en este caso » (GUENTER, *op. cit.*).

4. Campeggi à François Barberini, 29 novembre 1633 (B. B. 8396, 75), 19 janvier 1634 (B. B. 8397, 12). Voir aussi la lettre de Monti à François Barberini du 17 janvier 1634 (B. B. 8371, 20).

5. Le nonce Monti a été créé cardinal au consistoire du 28 novembre 1633 avec Rocci et Bichi, les nonces d'Allemagne et de France.

6. Monti à François Barberini, 5 février 1634 (B. B. 8371, 46).

nombreuses marques de bienveillance que le Saint-Siège a données à la couronne d'Espagne en dépit des multiples affronts qu'il a subis de la part des ministres espagnols. Derechef Monti a représenté qu'il n'y avait d'autre remède à la situation présente que dans l'union des couronnes ; il est parti de là pour proposer de négocier à Rome un traité par l'entremise du pape : il suffirait que le roi donnât tout pouvoir à son ambassadeur à Rome pour souscrire aux conditions du traité, quand elles seraient arrêtées ; toutes les questions pendantes seraient réglées à l'exception de celle de Pignerol, qui, trop difficile, serait réservée [1]. Le ministre de Philippe IV répond : la France doit se séparer de tous ceux qui se disposent à attaquer la maison d'Autriche ; si elle ne le fait, l'empereur s'accordera avec les hérétiques d'Allemagne, le roi d'Espagne avec ceux des Provinces-Unies et tous deux uniront leurs forces devenues libres contre la France ; bien que le printemps soit proche, il reste au pape assez de temps pour forcer Louis XIII à rompre avec les ennemis de la religion ; qu'il envoie pour cela un cardinal légat ; si le roi de France ne se soumet pas, le souverain pontife aura à user contre lui de ses forces temporelles et spirituelles. Si le chef de l'Église laisse se consommer la rupture sans avoir tout tenté pour l'empêcher, il perdra la confiance des couronnes ; il n'aura plus aucune autorité pour les réconcilier et devant la chrétienté c'est lui qui portera la responsabilité de cette guerre [2]. Le 9 février, Olivarès mande à Castel Rodrigo de tenir un langage tout semblable au pape et au cardinal François Barberini [3]. Ainsi se trouvent complétées et précisées les instructions que les commissaires du roi d'Espagne ont emportées au mois d'octobre précédent. C'est un véritable ultimatum que le comte duc veut faire envoyer par le pape au roi de France.

Moins que jamais Urbain VIII n'est disposé à servir cette politique. Son neveu, le cardinal François Barberini, vient de le rappeler au nonce d'Espagne : on ne parviendra à rompre les alliances de la France avec les hérétiques qu'en réconciliant les couronnes. Prendre des mesures de rigueur contre la France,

1. *Ibid.*
2. *Ibid.* Cf. la lettre d'Olivarès à Castel Rodrigo du 9 février 1634 (A. S. 2415, 21).
3. Olivarès à Castel Rodrigo, 9 février 1634 (A. S. 2415, 21).

a-t-il ajouté, serait user de remèdes violents dont un médecin prudent ne doit pas se servir[1]. Au long discours que lui tient l'ambassadeur d'Espagne sur l'ordre d'Olivarès, le cardinal neveu se borne à répondre qu'il transmettra son vœu au pape[2]. Castel Rodrigo a pensé le séduire en lui insinuant que des États pourraient être donnés à son frère, Thaddée; François Barberini lui fait observer qu'un tel cadeau n'est pas nécessaire pour disposer le chef de l'Eglise à des actes qui seraient bons en eux-mêmes[3]. Il n'a pas la peine de déclarer qu'il serait inopportun d'envoyer un cardinal légat en France : le diplomate espagnol n'a pas ouvert la bouche sur ce sujet[4]. La curie est évidemment décidée à n'accueillir aucune suggestion qui l'écarte d'un programme fermement arrêté : terminer les différends qui mettent aux prises les puissances catholiques.

III

Les ministres du pape à Paris ne se montrent pas moins empressés que leurs collègues de Madrid à servir la cause de la paix. L'expédition de Lorraine a, nous l'avons vu, très malencontreusement interrompu la conversation qui s'était engagée, au mois de mai, entre la cour de France et l'ambassadeur d'Espagne[5]; les nonces de France n'ont pas ménagé leurs peines pour qu'elle fût reprise. La première fois qu'il a revu le roi après

1. « ... l'altre dimostrazioni rigorose contro il re e il cardinale di Ricchu sono rimedii più potenti del male, che da un prudente medico non devono mai adoperarsi..., [S. B.] havendo fatto per il passato tutto quel che poteva per divertire i Francesi dall'assistenza degli eretici, e facendolo ancora oggidi con quelli mezzi che sono convenienti alli pontefici, ha finalmente scoperto che questo è quasi impossibile ottener per altra strada che per quella di unione delle corone, perchè dalle risposte fatte più volte da Francesi si raccoglie che non si fidano in effetto d'eretici e particolarmente di Suezzesi e che desiderano potersi con sicurezza distaccar da essi, ma che questo non possono fare senza haver certezza d'une buona amicitia con la casa d'Austria e che, mostrandosi questa lontana dalla pace, esser necessario che essi si tenghino in amicitia con l'eretici, poichè non possono in alcun modo essere nemici degl'uni e degl'altri in un medesimo tempo. » François Barberini à Campeggi, 4 mars 1634 (B. B. 8427, 2).

2. François Barberini à Monti, 11 mars 1634 (B. B. 8384, 36).

3. *Ibid.*

4. Le même au même, 11 mars 1634 (*Ibid.*, 30).

5. Voir plus haut p. 288.

ces événements, Ceva l'a félicité de son heureux retour, et aussitôt l'a invité à couronner les succès qu'il vient de remporter en faisant une bonne paix, en s'unissant à l'empereur et au roi d'Espagne contre les hérétiques[1]. Il a tenu le même discours au père Joseph[2]; à la fin de décembre, quand il va visiter Richelieu dans son château de Rueil, il lui représente que toujours les protestants ont trahi la confiance du roi, qu'ils n'aspirent qu'à relever dans le royaume leur parti; par là il espère le persuader de rompre les alliances passées avec les hérétiques d'Allemagne, de Suède et des Provinces-Unies. Pignerol est toujours un obstacle sérieux à tout accord; pour le surmonter, Ceva suggère, sans toutefois vouloir prendre l'idée à son compte, que cette place pourrait être rendue au duc de Savoie après que ses fortifications auraient été détruites[3]. Bichi, qui est beaucoup plus mêlé à la vie de la cour[4], n'a pas, de son côté, perdu une occasion d'entretenir le roi et ses conseillers de la question de la paix[5]. Les diplomates pontificaux se sont efforcés en même temps de disposer l'ambassadeur

1. « Essendo qui gli ambasciatori dell'asserta corona di Suetia, credesi, per instar di maggior assistenza et di pagamento d'assegnamenti decorsi, ho procurato d'esser preferito nell'audienza del re, che me l'ha data in San Germano, con supposto che sia la prima d'ambasciatore dopo il ritorno di S. Mta. Ho trovato il re con bonissima salute, molto gioviale et benigno. Quanto alla congratulatione del suo felice ritorno, m'ha risposto, che è contento che io sia così bene portato verso la persona et interessi suoi, et che attribuisce la prosperità de' successi al favor divino. Ha inteso da me S. Mta la ragione che ha di riconoscer le gratie, che gli fa il Sr Iddio, poichè glie ne è del continuo sì liberale et che ciò è chiaro inditio della pietà della Mtà S., che si attende la volti al servitio della religione cattolica, la quale, dilatata con celebre et devota fama nel suo regno, hora resta che di fuori ancora sia propagata e protetta, et che i regii trionfi dovriano al presente segnalarsi a risplender con le corone di pace, il che succederebbe con lo stabilimento d'una buona unione con l'Imperadore et la Republica di Venetia (a) contro gli heretici, potendo S. Mà Cristianissima, di presente nel colmo della sua potenza, usar questa volontaria generosità con dichiararsi spontaneamente per acquistar maggior gloria e merito. » Ceva à François Barberini, 14 novembre 1633 (B. B. 8125).
(a) En marge, on lit : « vorrà dire : col re cattolico ».

2. *Ibid.*

3. Ceva à François Barberini, 31 décembre 1633 (B. B. 8125).

4. Ceva vivait très retiré. L'ambassadeur de Venise à Paris écrivait au Sénat, le 13 décembre 1633, que le nonce terminerait sa nonciature « con poco negotio e minor spesa, essendo stato sempre ritirato non senza qualche biasimo » (B. N. 1806, 271).

5. Voir notamment les lettres de Bichi à François Barberini des 29 novembre (B. B. 8103, 4), 13 décembre 1633 (B. B. 8104, 6) et 8 janvier 1634 (B. B. 8105, 31). Dans celle du 13 décembre, le nonce raconte qu'il a déterminé le père Maillard, confesseur du roi, à inviter Richelieu à favoriser la conclusion de la paix.

d'Espagne à accepter une nouvelle conversation[1]. Bichi a fait plus : persuadé comme il l'est que la France et l'Espagne resteront rivales aussi longtemps que le seront les premiers ministres, il a cherché à introduire une négociation particulière entre Richelieu et Olivarès[2]. Il s'y est appliqué avec d'autant plus de zèle que l'ambassadeur d'Espagne se montre peu pressé de traiter[3]. Dès le mois d'octobre, Bichi avait insinué à Richelieu qu'il devrait dépêcher à Olivarès une personne habile qui manifesterait au comte duc ses intentions au sujet de la paix[4] ; au mois de novembre, il propose à Bénavidès et au ministre de Louis XIII de charger quelqu'un d'aller faire à Olivarès de sincères ouvertures de paix et de lui demander d'en formuler à son tour; quand les deux parties se seraient ainsi mutuellement éclairées sur leurs sentiments, elles pourraient discuter les conditions de la paix soit en Allemagne, soit en tout autre lieu[5].

Aux instances des diplomates pontificaux le roi et ses conseillers ont toujours répondu en protestant de leurs intentions pacifiques, en rejetant sur la maison d'Autriche la responsabilité des maux dont sont affligés les catholiques. C'est à l'empereur et au roi d'Espagne, a dit Louis XIII au nonce Ceva, qu'on doit imputer les ruines amoncelées en Allemagne; ils ont voulu dominer les autres princes; ils ont aspiré à la monarchie universelle; il a fallu s'opposer à leur ambition[6]. Le père Joseph s'est plaint de la déloyauté de l'Espagne; aussi longtemps que cette puissance n'agira pas avec franchise, il sera impossible de conclure la paix[7]. Richelieu a dénoncé à son tour le dessein de la maison d'Autriche de subjuguer les princes d'Allemagne, de les priver de leur liberté; le roi n'est intervenu que pour le faire échouer[8].

1. Voir les lettres adressées à François Barberini par Ceva le 14 novembre 1633 (B. B. 8125), par Bichi les 15 et 22 novembre 1633 (B. B. 8102, 6 et 55).
2. Grimaldi, le nonce extraordinaire de Vienne, pensait de même; voir sa lettre à François Barberini du 5 novembre 1633 (B. B. 6973, 169).
3. Après avoir dit que l'ambassadeur d'Espagne ne goûtait guère la mission d'un agent à Madrid, Bichi ajoutait dans sa lettre à François Barberini du 22 novembre 1633 : « nondimeno io la stimo tanto più necessaria quanto che egli ogni giorno si manifesta più tardo e più freddo al negotio » (B. B. 8102, 55).
4. Bichi à François Barberini, 1er novembre 1633 (B. B. 8101, 26).
5. Le même au même, 15 novembre 1633 (B. B. 8102, 6).
6. Ceva à François Barberini, 14 novembre 1633 (B. B. 8125).
7. *Ibid.*
8. Le même au même, 31 décembre 1633 (B. B. 8125).

Le cardinal ne refuse pas cependant de négocier; s'il faut en croire Bichi, il y est même plus disposé qu'il ne l'était après l'expédition de Lorraine, alors qu'il n'avait pas encore regagné Paris[1]. D'une part, l'idée d'envoyer quelqu'un à Madrid lui agrée, pourvu que son honneur soit sauf[2]; il ne lui déplaît pas, d'autre part, de reprendre la conversation avec l'ambassadeur d'Espagne. Dès la fin de novembre, une réplique au mémoire remis par Bénavidès, le 5 août, a été préparée. Elle est assurément très incomplète. Comme la première note française, elle ne parle que des intérêts des Grisons et de la ligue italienne; le roi continue à s'y plaindre des infractions au traité de Monçon; il précise que, s'il concourt à une ligue en Italie, ce sera non pas pour faire observer les traités de Ratisbonne et de Cherasco mais pour maintenir le *statu quo*; encore faudra-t-il qu'auparavant la question de la Valteline soit réglée; la nouvelle note française se termine sur cette déclaration : le roi de France n'a rien à craindre de l'enquête que le roi d'Espagne prétend faire sur les conditions dans lesquelles Pignerol a été cédée à la France. Bien qu'elle ne souffle pas mot des autres questions sur lesquelles on avait à Madrid souhaité connaître le sentiment du roi[3], elle peut, telle qu'elle est, servir à renouer les négociations; à cette fin, Bichi persuade à Richelieu de la remettre au plus tôt à l'ambassadeur d'Espagne[4].

Malheureusement Bénavidès ne se prête d'aucune manière à reprendre la conversation. Les premiers succès du duc de Feria l'ont enivré d'espoir, nous l'avons vu[5]; il ne doute pas que ces

1. Nous avons vu (page 291), quelles étaient les dispositions de Richelieu. Dans sa lettre du 15 novembre à François Barberini, Bichi remarque que le cardinal est mieux disposé. Il se demande si c'est l'état de sa santé ou la crainte de voir les affaires de la maison d'Autriche s'améliorer en Allemagne, qui a conduit Richelieu à penser autrement (B. B. 8102, 6). Le 29 novembre, Bichi confirme à François Barberini les sentiments pacifiques du premier ministre de Louis XIII (B. B. 8103, 4).

2. Bichi à François Barberini, 15 novembre 1633 (B. B. 8102, 6). « Purche io veda che sia con sua dignità », écrit le nonce.

3. Note remise au nom de Richelieu à Bénavidès (B. B. 8103, 11). Cette note a été expédiée par Bichi à François Barberini le 29 novembre 1633; voir la lettre de Bichi à cette date (B. B. 8103, 11). Le 19 février, elle est encore expédiée par Ceva (B. B. 8125); voir la lettre de ce dernier à cette date (B. B. 8125). Le texte qui sera remis à Bénavidès le 5 février 1634, se retrouve dans les papiers de l'ambassadeur d'Espagne (A. N., K 1423, 7).

4. Bichi à François Barberini, 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 4).

5. Voir plus haut, p. 291.

avantages ne soient bientôt suivis d'autres qui contraindront la France à faire la paix avec la maison d'Autriche, en renonçant à d'injustes prétentions. Au reste, moins que jamais l'ambassadeur admet la bonne foi des ministres français; selon Bichi, toutes les dépêches qu'il reçoit de son gouvernement le mettent en garde contre les roueries de Richelieu, contre son esprit d'intrigue[1]; Bénavidès ne veut pas passer à Madrid pour un naïf qui se laisse duper par les discours pacifiques du cardinal; il ne croira donc plus rien[2]; dans ses lettres il ne cessera de dénoncer la déloyauté de Richelieu[3] et il le fera d'autant plus volontiers qu'il espère par ce moyen entrer dans les bonnes grâces d'Olivarès[4]. Le diplomate espagnol s'ennuie à Paris; il regrette les douceurs du foyer familial; il a hâte d'être déchargé de sa mission afin d'aller rejoindre son épouse; aussi ne souhaite-t-il pas que se prolonge une négociation qui, il en est convaincu, ne mènera à rien[5]. Dès lors, le nonce n'a pas à attendre de ce représentant de Philippe IV qu'il rende plus facile sa tâche; il le voit non seulement s'opposer à la mission proposée à Richelieu[6], mais encore éviter toute conversation sur le sujet de la paix soit avec le cardinal, soit avec le père Joseph. Bénavidès ne se contente pas de se contenir dans une réserve irritante; il se laisse aller à de vaines rodomontades qui ne

1. Bichi à François Barberini, 15 novembre 1633 (B. B. 8102, 6).

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Le même au même, 22 novembre 1633 (B. B. 8102, 55). Le 15 janvier 1634, Bichi dit encore à François Barberini : « ...dal discorso familiare, nel quale procurai metterlo, scopersi chiaro quello di che con fondamento ho altre volte dubitato, cioè che quest' huomo, naturalmente di pessima intentione (se oltre quel che n'appare, è vero quel che ne dicono altri ministri di principii, essendo in stato di bisogno per avanzamento di sua casa, e, per altro, non essendo molto inanzi nella gratia del conte duca, si è messo in capo di volersela guadagnare con adularlo medianti male relationi della natura del cardinale e del governo presente, e, come che vede che simili concetti sono ben ricevuti in Spagna, niente gli è più molesto che trovarsi obligato a scrivere in diferente stile ; anzi, per quanto raccolgo da alcune risposte del conte duca da lui communicatemi, non solo si gloria di fare delle strane passate contro il cardinale con quelli che sono in concetto di havere qualche entratura e per altro sa che non sono huomini da ridirle, ma vedo che serve d'haver detto allo stesso cardinale cose che ho quasi evidenza che non ha dette » (B. B. 8105, 66).

5. Bichi à François Barberini, 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 4).

6. Le même au même, 17 janvier 1634 (B. B. 8105, 76). Cf. la lettre du même au même du 22 novembre 1633 (B. B. 8102, 6).

peuvent que rendre plus difficiles ses relations avec la cour de France[1].

Pour renouer les négociations, Bichi s'est efforcé de faire remettre à l'ambassadeur d'Espagne le mémoire préparé par Richelieu. Il avait obtenu que le père Joseph irait le porter[2]; mais quand le confident du cardinal s'est rendu à l'ambassade d'Espagne, Bénavidès lui a fait répondre qu'il était malade, qu'il ne pouvait le recevoir[3]. La visite faite à Richelieu par l'ambassadeur, à l'occasion de la mort de l'Infante Isabelle, offre au ministre une nouvelle occasion de communiquer la note française. Bichi persuade au cardinal de la saisir. Toutefois Richelieu y met pour condition que Bénavidès l'invitera de quelque manière à lui remettre cette note; il ne veut pas, en prenant les devants, avoir l'air de quémander la paix[4]. Mais, soit que l'ambassadeur ait, au cours de l'audience, évité de faire la moindre avance, comme le prétendra le cardinal, soit que Richelieu n'ait pas voulu répondre à l'invite, comme le dira Bénavidès, le ministre de Philippe IV s'en est allé sans emporter la note française[5]. Bichi songe alors à recourir de nouveau au père Joseph. Bénavidès s'y oppose cette fois formellement : il estime qu'il ne sied pas à un ministre de Sa Majesté Catholique de négocier avec un sous-ordre; surtout, il refuse de traiter avec un personnage qui lui est aussi antipathique que le confident du cardinal[6]. Si Benavidès consentait à solliciter une audience, Richelieu lui remettrait lui-même la note; le cardinal a encore fait cette concession au diplomate pontifical qui cherche à tout prix à faire sortir l'affaire de cette impasse[7]. Mais l'ambassadeur répond rudement à Bichi qu'il n'a aucune raison de solliciter une audience; il n'en demandera donc pas; il n'ira plus chez Richelieu sans un ordre exprès de son gouvernement; « du reste, ajoute-t-il, ce sera le cardinal qui viendra bientôt se recommander à moi les mains jointes, à moins qu'il n'ait été ruiné complètement auparavant et qu'il n'ait subi une mort ignomi-

1. Le même au même, 15 novembre 1633 (B. B. 8102, 6).
2. Le même au même, 29 novembre 1633 (B. B. 8103, 4).
3. Le même au même, 6 décembre 1633 (B. B. 8103, 77).
4. Le même au même, 8 décembre 1633 (B. B. 8104, 1).
5. Le même au même, 8 janvier 1634 (B. B. 8105, 31).
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*

nieuse ». « Il a dit cela avec une telle insolence et une telle rage que les yeux lui sortaient de la tête », écrit Bichi au cardinal François Barberini[1].

Quelque récalcitrant que se montre l'ambassadeur d'Espagne, le nonce n'abandonne pas pourtant la partie. Au cardinal neveu qui, le 17 décembre, lui rappelait, pour exciter son zèle, les mots de l'apôtre saint Paul : « obsecra in omni patientia et doctrina[2] », il répond par une réminiscence classique : « Non cedam aduersis, sed contra audentior ibo[3]. »

Pour ne pas irriter la cour de France, le prudent diplomate lui dissimule, le plus qu'il lui est possible, les sentiments du ministre de Philippe IV; il continue à entretenir Richelieu dans des dispositions pacifiques[4]. Son obstination patiente, servie par un esprit fertile en ressources, finit par avoir raison de l'humeur chagrine de Bénavidès, de son caractère violent et emporté. L'ambassadeur ne consentait à se rendre chez Richelieu que s'il y était invité; le cardinal exigeait qu'on lui demandât une audience. Bichi imagine de se faire écrire par le père Joseph une lettre où on lit que son Eminence attend l'ambassadeur d'Espagne pour traiter avec lui du bien public[5]. La combinaison a été acceptée par l'une et l'autre partie : le 5 février, Bénavidès peut se rendre en tout honneur auprès du premier ministre de Sa Majesté Très Chrétienne.

Après avoir remis à l'ambassadeur la note rédigée à la fin du mois de novembre précédent, le cardinal engage une longue conversation sur la paix. Ce lui est une nouvelle occasion de protester de ses intentions pacifiques, d'exprimer son désir de

1. « L'ambasciatore dopo quattro gagliarde sbuffate mi rispose non haver occasione di pigliare udienza dal cardinale ; che, quando anche l'havesse, non vuole pigliarla, nè andrà più da lui senza espresso ordine del suo re, e che se qui vorranno niente, anderanno dietro a lui ; che spera in Dio che ciò sarà tosto ; che il cardinale andarà a raccomandarsi a mani giunte, se però non sarà prevenuto da sua rovina, la quale accompagneranno accidenti e morte ignominiosa. Disse ciò con grande altierezza e rabbia, che quasi gli occhi gli uscivano di testa. » Bichi à François Barberini, 15 janvier 1634 (B. B. 8105, 66).

2. François Barberini à Bichi, 17 décembre 1633 (B. B. 8120).

3. Bichi à François Barberini, 17 janvier 1634 (B. B. 8105, 76). Bichi fait allusion au vers de Virgile :

Tu ne cede malis ; sed contra audentior ito (Eneide, VI, 95).

4. Bichi à François Barberini, 17 et 23 janvier 1634 (B. B. 8105, 76 et 99).

5. Le même au même, 31 janvier 1634 (B. B. 8106, 19). Cf. la lettre de Ceva à François Barberini du 26 janvier 1634 (B. B. 8125).

voir se conclure bientôt une bonne paix universelle, le seul remède aux maux dont sont affligés les catholiques, dit-il. A Bénavidès qui lui objecte que, sans l'appui de la France, la Suède n'aurait jamais pu triompher, Richelieu réplique qu'elle n'a jamais reçu que de modestes secours. Des conditions auxquelles un accord pourrait être conclu entre la France et l'Espagne, il n'est rien dit, dans cet entretien, qui ne l'ait été déjà. L'ambassadeur demande que chacune des clauses du traité de Ratisbonne soient respectées, que la France renonce à soutenir les Provinces-Unies et les princes protestants d'Allemagne, qu'elle évacue Pignerol et observe le traité de Monçon. Le mémoire exprimait le point de vue français sur ces deux derniers points; Richelieu y renvoie Bénavidès, afin de n'engager, comme l'en a prié le nonce, aucun débat au cours de cette audience. Au sujet des alliances avec les Provinces-Unies et les princes protestants d'Allemagne, il répond que le roi ne peut les rompre; mais Sa Majesté agira sur ses alliés pour leur faire accepter les justes conditions qui leur seraient offertes. Ce qu'il y a de plus nouveau dans cette conversation, ce sont les déclarations faites de part et d'autre au sujet d'un congrès. Le père Joseph, qui assistait à l'audience, avait, sur l'ordre du cardinal, exposé que deux voies pouvaient être suivies pour arriver à la paix : négocier directement entre tous les intéressés un accord universel, ou régler d'abord les différends existant entre la France et la maison d'Autriche et conclure ensuite un accord général. Le premier projet plaît davantage à Bénavidès; l'ambassadeur propose aussitôt de discuter les questions litigieuses en un congrès qui se tiendrait en une ville neutre, Liège par exemple. Richelieu paraît se ranger à cette idée; à Liège, il préfère seulement Francfort ou toute autre ville neutre sise sur les bords du Rhin. L'entretien se termine par la promesse faite par le cardinal de communiquer ce projet à Charbonnières et aux autres résidents du roi en Allemagne afin qu'ils préparent les princes auprès desquels ils sont accrédités, à y concourir [1].

1. Bichi à François Barberini, 7 février 1634 (B. B 8106, 32) ; cf. la lettre de Ceva à François Barberini du 7 février 1634 (B. B. 8125).

Si l'ambassadeur d'Espagne propose la ville de Liège, c'est pour se conformer au vœu exprimé au conseil d'Etat du 26 août 1633 ; voir la délibération du conseil d'Etat du 26 août 1633 (A. N., K 1416, 50).

Au fond, cette conversation n'a pas grand résultat. Richelieu n'est en réalité nullement disposé à favoriser la réunion d'un congrès : il craint trop qu'elle n'ait pour effet de tempérer l'ardeur des Suédois contre la maison d'Autriche, de semer la défiance entre la France et ses alliés ; aussi demande-t-il au nonce de ne pas en reparler à l'ambassadeur. Il suffit au cardinal que la négociation ait été nouée [1]. Bichi n'en souhaite pas plus pour l'instant. Cette conversation a eu au moins, à ses yeux, l'avantage de faire reprendre contact [2]. Rien n'est plus opportun, à l'heure où le nonce de Vienne charge Bichi de soumettre, au nom du prince d'Eggenberg, des propositions d'accord meilleures que toutes celles qui ont été proposées jusque là.

IV

C'est au prix de beaucoup d'efforts que les représentants du Saint-Siège à Vienne ont obtenu du premier ministre de l'empereur qu'une telle mission fût confiée à leurs collègues de Paris. Le danger qui menace les Etats héréditaires à la suite de la chute de Ratisbonne a sans doute rendu Ferdinand II et ses ministres plus accommodants [3]. Mais les relations que Louis XIII entretient avec les protestants d'Allemagne et la Suède provoquent à Vienne un tel mécontentement, son attitude inspire une si grande défiance qu'une négociation ne laisse pas d'être des plus difficiles [4]. Il faut en outre compter avec les agents de l'Es-

1. Bichi à François Barberini, 7 février 1634 (B. B. 8106, 32).

2. *Ibid.*

3. « Crederei che se, nelle congiunture correnti, i Franzesi havessero a questa corte persona con plenipotenza di trattare e di concludere, non sarebbe difficile che qui, per non ridursi in maggiori strettezze, per assicurare li suoi stati e per quietare, si condescendesse a conditioni che per l'inanzi pareva gran stravaganza che fossero pretese. » Rocci à François Barberini, 3 décembre 1633 (B. B. 6973, 290).

4. Grimaldi à François Barberini, 26 novembre 1633 (B. B. 6986, 183), 31 décembre (*Ibid.*, 213). Dans cette dernière lettre, Grimaldi dit : « ...nelle visite di questi consiglieri et altri ministri, mi pare di haver tocco con mano, per quello che mi hanno dichiarato de' loro sentimenti, che qui si è fermato di non trattare con Franzesi perche si stima impossibile separargli da Suezzesi, ma che si debba più presto procurare la pace con principi di Germania et, ottenendosi, portare la guerra in Francia, fondandosi che non vi sia altro mezo per far desistere il Cristianissimo dal fomentare la guerra in Germania contro la casa d'Austria. »

pagne qui excitent sans relâche l'empereur et ses conseillers contre la France[1]. Le comte d'Ognate, qui est venu tout récemment se joindre aux représentants de Philippe IV à Vienne[2], se refuse à la moindre conversation qui tende à conclure un traité de paix[3]; il ne se soucie que d'obtenir l'adhésion de Ferdinand II au traité d'alliance offensive et défensive qu'il a été chargé de négocier[4].

La tâche des diplomates pontificaux est d'autant plus malaisée que le gouvernement impérial cherche à engager le Saint-Siège dans la lutte. Aux exhortations pacifiques de Grimaldi, au lendemain de la perte de Ratisbonne, le prince d'Eggenberg répond que l'empereur a autrefois proposé la réunion d'un congrès en une ville neutre; il reste disposé à envoyer des représentants là où on voudra, mais la France s'est constamment dérobée; il appartient maintenant au chef de l'Eglise de convoquer les puissances à un congrès; Sa Sainteté verra elle-même quel est celui de ses fils qui lui désobéit et elle marquera au récalcitrant l'étendue de sa faute en prenant le parti de celui qui se sera soumis[5]. Une autre fois, le ministre de Ferdinand II demande à

1. Le 26 novembre 1633, Grimaldi écrit à François Barberini: « In discorso di questi affari publici, Castagneda ha professato meco di haver lasciato totalmente ogni negotio al conte d'Ognate e di non haver più parlato di cosa alcuna dopo il suo arrivo; tuttavia, in ragionamento, mi ha detto che non vede modo come presentemente possa la casa d'Austria fidarsi de' trattati con Franzesi, senza toccar quello che altre volte disse, che era necessario di lasciare la confederatione con Olandesi et altri, forse stimandola cosa impossibile, soggiungendo che i principi non hanno miglior consigliere quanto l'esperienza delle cose passate, nelle quali si vede che con la guerra la casa d'Austria ha sempre guadagnato contro i Franzesi, dove che ne' trattati e nelle paci sempre si è perso. Io andai apportando qualche argomento in contrario, ma lui non si mosse da questa nè da altre sue solite propositioni. » (B. B. 6980, 185).

2. Le 12 novembre 1633, Rocci annonce à François Barberini que le comte d'Ognate vient d'arriver à la cour impériale (B. B. 6973, 172).

3. « Non ho potuto sin hora intendere i sensi d'Ognate circa l'introdurre negotiatione d'unione con la Francia, poichè quando è venuta in discorso la materia, egli l'ha divertita come cosa noiosa senza far altro motivo, nè io ho havuto cosa che mi dasse adito a parlargliene di proposito. » Grimaldi à François Barberini, 3 décembre 1633 (B. B. 6980, 191).

4. Voir plus haut, pp. 251 et 253.

5. « Quanto alle propositioni fatte da Franzesi, disse [le prince d'Eggenberg] esser cosa da ridere, e che lui, in effetto, giudico sempre et ha desiderato che si venisse con plenipotenze ad un congresso in luogo proportionato per le parti interessate, come già si parlò, e che S. Sta haveria visto da chi è mancato, e che, se non paressero a proposito i luoghi che si pensorno, si potrebbero nominare altri e rimettere queste et altre difficoltà del congresso in Sua Beatitudine come padre comune, e che, quando si veda che nè l'autorità nè i

Rocci que le pape s'instruise des prétentions de chacune des puissances ; il décidera alors ce qui lui paraîtra être juste [1]. Ces discours ne tendent, on le voit, qu'à obtenir du souverain pontife qu'il prenne position en faveur de la maison d'Autriche. C'est précisément ce que ne veut pas Urbain VIII et ce que ne peuvent laisser espérer ses représentants.

A la suite des diverses conversations qu'il avait eues avec Richelieu après l'expédition de Lorraine, Bichi avait obtenu du cardinal la promesse que le roi enverrait à Vienne un ambassadeur muni de pleins pouvoirs pour traiter avec les princes d'Allemagne, si l'empereur acceptait sa médiation et consentait à conclure un accord universel [2]. Engager des négociations de cette manière, c'était vouloir comprendre dans le même traité les catholiques et les hérétiques, au plus grand avantage de ces derniers. Le nonce Grimaldi ne s'était pas laissé arrêter par cette considération : il escomptait qu'une fois les pourparlers commencés, la France se détacherait des Suédois et s'accorderait avec les souverains catholiques [3]. Le 17 décembre, il avait informé le prince d'Eggenberg de la promesse de Richelieu et il l'avait recommandée à son attention [4]. Craignant de voir les agents espagnols contrecarrer son action, le diplomate pontifical s'était gardé de leur en souffler mot [5]. Mais permettre

prudenti racordi di Sua Stà possono distoglier il figliuolo discolo dalle male operationi, non dice già che si debba porre in disperatione, ma fargli almeno conoscer l'error suo con tenere le parti del figlio obediente et della causa giusta. » Grimaldi à François Barberini, 26 novembre 1633 (B. B. 6980, 185).

1. « Perchè Sua Stà, che con molte ragioni preme tanto nell'unione, non sente le pretensioni di Francia, dell'Imperatore e di Spagna e non decide quello che stima esser più giusto e più ragionevole ? ...questo sarebbe l'officio di padre comune. » Rocci à François Barberini, 10 décembre 1633 (B. B. 6973, 211). Le prince d'Eggenberg reviendra encore à la charge au commencement de janvier 1634 ; voir la lettre de Rocci à François Barberini du 7 janvier 1634 (B. B. 6974, 1).

2. Bichi l'écrit à Grimaldi le 14 novembre 1633 (Grimaldi à François Barberini, 17 décembre 1633, B. B. 6980, 200).

3. Grimaldi à François Barberini, 17 décembre 1633 (B. B. 6980, 200). Rocci était plus scrupuleux : le 10 décembre, il écrivait au cardinal neveu que la France prétendait faire une paix universelle qui comprendrait les hérétiques et il ajoutait que les ministres pontificaux ne pourraient s'en occuper (B. B. 6973, 211).

4. Grimaldi à François Barberini, 17 décembre 1633 (B. B. 6980, 200). Voir la lettre de Richel, vice-chancelier de Bavière, à Maximilien du 31 décembre 1633 (Irmer, *Die Verhandlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser*, III, 91).

5. Grimaldi à François Barberini, 17 décembre 1633 (B. B. 6980, 200).

au roi de France d'intervenir en médiateur, n'était-ce pas l'établir arbitre des affaires d'Allemagne ? L'empereur ne pouvait y consentir. Le ministre de Ferdinand II le fit comprendre à Grimaldi [1].

C'est d'une autre manière que s'amorce la négociation. Au lendemain du désastre de Ratisbonne, le résident français Charbonnières avait laissé entendre qu'il serait facile d'arriver à un accord, si l'empereur cessait de contester à la France la possession de Pignerol et de Moyenvic [2]. Sans être tout à fait gagné à cette idée au commencement de décembre, le prince d'Eggenberg ne l'avait pas rejetée absolument. « Charbonnières souhaite que nous offrions étourdiment au roi de France Pignerol et Moyenvic, avait-il dit à Rocci qui le pressait de faire quelque ouverture de paix à la France. Si on veut négocier, que son roi demande ces places à l'empereur par une lettre ou par un plénipotentiaire ; non seulement nous répondrons, mais nous communiquerons nos prétentions. [3] » Dans les premiers jours de janvier, l'idée a fait du chemin : le prince d'Eggenberg a dit à Charbonnières : il ne convient pas de mettre toute la chrétienté sens dessus dessous pour Pignerol et Moyenvic [4]. Le 14 janvier, l'empereur est décidé à discuter les conditions de la paix sur les bases indiquées par Charbonnières ; ce jour là, Rocci mande à Bichi que la France sera autorisée à conserver Pignerol et Moyenvic, si elle donne à l'empereur de sérieuses satisfactions ; ce serait le cas, si le roi consentait à laisser aux Espagnols un

Le prince d'Eggenberg ne tardera pas du reste à mettre Oñate au courant. Ce dernier l'écrit lui-même à Philippe IV dès le 23 décembre 1633 (Déliberation du conseil d'Etat du 19 février 1634, A. S. 2335, 138 et 139).

1. Grimaldi à François Barberini, 31 décembre 1633 (B. B. 6980, 213).

2. Rocci à François Barberini, 26 novembre 1633 (B. B. 6973, 187).

3. « Entrai poi a trattar col signor principe dell'unione fra le corone, procurando di stringer S. E. a far maggiore apertura per questa negotiatione. S. E. mi rispose : Charbonière vorrebbe che noi alla balorda offerissimo al re di Francia Pinerolo e Moienvich. Se si vuole introdurre trattato di pace, faccia il suo re questa intanza all'Imperatore con lettere o con suo ambasciatore che habbia plenipotenza, che allora noi, non solo risponderemo, ma all'incontro proporremo quello che pretendiamo dal re Cristianissimo ; soggiungendo che, quanto al lasciar Pinerolo, l'Imperatore vorrebbe prima udire li sensi de' principi d'Italia, quali, credeva S. E., che fossero per contentarsi che quello passo aperto per Italia restasse a Franzesi ; e quanto al lasciar Moienvich, essendo parimente passo a Franzesi per Germania Sua Maestà vorrebbe sentir se gli elettori e gli altri principi dell'Imperio glielo volessero lasciare. » Rocci à François Barberini, 10 décembre 1633 (B. B. 6973, 211).

4. Rocci à François Barberini, 7 janvier 1634 (B. B. 6974, 1).

passage leur permettant de se rendre d'Italie en Allemagne, d'établir une communication entre leurs états d'Italie et ceux de Flandre [1].

En ce qui concerne Pignerol et Moyenvic, ces propositions sont très satisfaisantes pour la France : ne laissent-elles pas le roi de France jouir paisiblement de ces places qui jalonnent la route de l'Italie et celle de l'Allemagne ? Elles le sont moins, quand elles demandent d'ouvrir à l'Espagne la route des Alpes. Mais pourquoi ne les discuterait-on pas avec le résident impérial Lustrier qui vient de gagner Paris ? Richelieu y est d'autant plus porté que la présence simultanée d'un représentant de l'empereur et d'un représentant du roi d'Espagne lui permettra peut-être d'élaborer avec eux et sous sa direction les conditions d'un traité qui pourrait être ensuite soumis à l'approbation des puissances Les propositions impériales sont arrivées à Paris le 2 février [2]. Par l'intermédiaire du nonce Bichi, le ministre de Louis XIII fait répondre sur-le-champ à Rocci qu'il ne refuse pas d'accorder à l'Autriche de justes satisfactions ; que l'empereur instruise son résident à Paris de ses exigences, qu'il le munisse de pouvoirs ; une bonne négociation se nouera avec le concours de l'ambassadeur d'Espagne ; rien ne s'opposera à ce que la paix soit ensuite conclue dans un autre lieu, voire même auprès de la cour impériale [3].

V

Bichi aurait souhaité qu'en attendant une réponse de Vienne une conversation se fût engagée entre les ministres de Louis XIII, le représentant de l'empereur et celui du roi d'Espagne : plus on aurait causé, plus on aurait eu chance de décou-

1. Rocci à Bichi, 14 janvier 1634 (B. B. 6974, 18). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini, 14 janvier 1634 (B. B. 6974, 11).

2. Bichi à François Barberini, 7 février 1634 (B. B. 8106, 32). Rocci mande, le 14 janvier 1634, à François Barberini (B. B. 6974, 11) qu'il a eu beaucoup de difficultés à déterminer le résident français à envoyer un courrier à Paris. Charbonnières craignait en effet d'engager imprudemment son souverain, de fournir aux alliés de la France une occasion de se défier de l'alliance française.

3. Bichi à François Barberini, 7 février 1634 (B. B. 8106, 32).

vrir des voies d'accommodement. Mais il n'est personne qui soit moins disposé à traiter que l'ambassadeur d'Espagne. Bénavidès a quitté Richelieu le 5 février, assez satisfait de l'entretien qu'il a eu avec lui[1]; presque aussitôt, il a été repris par ses soupçons habituels : il s'est persuadé qu'il a été joué et il a recommencé à se plaindre de la déloyauté du cardinal, de sa duplicité[2]. « L'ambassadeur est devenu intraitable », écrit Bichi. Son irritation ne connaît plus de bornes à la nouvelle que des troupes françaises ont pénétré dans Saverne et dans Haguenau[3]; plus que jamais il est convaincu que Richelieu ne veut pas la paix et il s'efforce de faire partager son sentiment au nonce et au résident impérial[4].

Une des grandes inquiétudes de Bichi, c'est l'influence néfaste que peut exercer sur Lustrier ce diplomate irascible et pointilleux qui ne cherche qu'à envenimer les conflits au lieu de les apaiser. Ce qui redouble les appréhensions du nonce, c'est que l'agent de l'empereur a paru se soumettre entièrement à l'action de Bénavidès dans les premières semaines qu'il a passées à Paris[5]. Il ne tarde pas à se rassurer. Arrivant dans une cour hostile aux Habsbourg, il était naturel que le résident impérial fût porté à se lier très étroitement avec le représentant du roi d'Espagne ; il le devait d'autant plus qu'il lui avait été prescrit d'agir toujours de concert avec lui[6] ; les malencontreux retards que Louis XIII avait apportés à le recevoir, avaient pu lui faire croire un moment, au bien fondé des déclarations de Bénavi-

1 Bichi à François Barberini, 7 février 1634 (B. B. 8106, 32).
2. *Ibid.* Le même au même, 14 et 28 février 1634 (B. B. 8106, 49 et 92).
3. Le même au même, 18 février 1634 (*Ibid.*, 60).
4. Le même au même, 14 et 28 février 1634 (*Ibid.*, 49 et 92).
5. *Ibid.*, *Ibid.*
6. Grimaldi à François Barberini, 26 novembre 1633 (B. B. 6980, 185). Cf. la lettre de Castagneda à Philippe IV du 5 octobre 1633 dans la délibération du conseil d'État du 19 février 1634 (A. S. 2335, 116). La mission de Lustrier n'avait pas été sans éveiller des soupçons à Madrid. Le 22 juillet 1633, Bénavidès en avait averti Philippe IV et lui avait fait craindre qu'à Paris Lustrier fût circonvenu et opposé au représentant du roi d'Espagne : voir la délibération du conseil d'État du 26 août 1633 (A. N., K 1416, 50). Dans cette délibération du conseil du 26 août 1633, il est décidé que l'ambassadeur du roi à Vienne combattra, avec toute la discrétion nécessaire, la mission de Lustrier si elle doit avoir trait à la paix. Castagneda représentera qu'il importe qu'un seul ambassadeur soit chargé de tout. Le 20 septembre 1633, Philippe IV écrit dans ce sens à Castagneda (GUENIER. *Die Habsburger-Liga*, 371). Le même jour, le roi ordonne à Bénavidès de chercher à savoir l'objet du voyage de Lustrier (A. N., K 1425, 41).

dès [1]. Mais Lustrier est un esprit droit et sincère, véritablement zélé pour le service de Dieu ; il n'inféode pas la politique de l'empereur à celle du roi d'Espagne [2]. Très vite il voit clair dans le jeu de l'ambassadeur. Aussi, dès qu'il rencontre le nonce, lui témoigne-t-il son désir de travailler au rétablissement de la paix; il va même jusqu'à lui demander d'agir avec lui sur Bénavidès pour le disposer à traiter [3].

Loin de tenir à distance le père Joseph, comme le fait l'ambassadeur d'Espagne, l'agent de Ferdinand II a cherché à le voir : il s'est autorisé, pour aller le visiter, des relations assez amicales qu'il avait eues autrefois avec lui à la diète de Ratisbonne, en 1630 [4]. Du confident de Richelieu Lustrier apprend que, si l'empereur abandonnait au roi de France Pignerol et Moyenvic, s'il lui donnait en fief les Trois Evêchés, Louis XIII, en retour, évacuerait les territoires occupés en Allemagne, amènerait les Provinces-Unies à signer une trêve, déterminerait les princes d'Allemagne à conclure une paix à des conditions avantageuses pour l'Empire [5]. Lustrier ne dédaigne pas de telles propositions

1. Une première fois, l'audience de Lustrier est retardée à cause de la fête de la Chandeleur (Bichi à François Barberini, 31 janvier 1634, B. B. 8106, 14). Elle l'est une seconde fois à cause du voyage de Louis XIII à Chantilly (Bichi à François Barberini, 14 février 1634, *Ibid.*, 49).

Le 23 février 1634, Soranzo informe le Sénat que Lustrier a eu sa première audience (B. N. 1806, 490).

2. « Lustrier apparisce fin qui sincero, benchè non senza qualche lecito artifitio non molto oculto ; ha capacità più che mediocre, ma forse, se io non erro, non si profonda troppo ; è zelante del servitio di Dio senza ostentatione, e mi ha parlato contro l'editto de' beni ecclesiastici ; è affettionato alla patria e non molto spagnuolo, se bene confessa che, predominando nella corte Cesarea questa fattione, è necessario che li ministri Imperiali vadino avvedutamente e si tengano bene con quelli del re di Spagna e, a tal causa, non ardisce trovarsi a conferenza alcuna senza l'ambasciatore. Mostra desiderio di oprare e si compiace ne suoi ratiocinii, e sopra tutto appare in lui premura particolare di avanzare la negotiatione della pace, la quale crede fin hora che qui sinceramente si voglia, ne si cura di Pinerolo, Grisoni e Moienvich, purchè si havesse concordia in Alemagna. Si professa obligato a V. E ; scorgesi in lui divotione verso Nro Sre et la Santa Sede, nel che aspetto occasioni più proprie per scuoprire li veri suoi sentimenti, dopo che l'haverò più adomesticato, al che gli do ogni adito a servir al comandamento dell' E. V. Continuerò di stare attorno a questo ambasciatore, a vedere di guadagnarlo, e pensarò ad ogni altro modo possibile perchè non si abbandoni la negotiatione. » Bichi à François Barberini, 6 mars 1634 (B. B. 8107, 27). Soranzo écrit de lui au Sénat le 23 février : « differente relatione mi vien fatta di lui : alcuni mi dicono ch'è huomo ben accorto, altri più che d'ordinario » (B. N. 1806, 490).

3. Bichi à François Barberini, 28 février 1634 (B. B. 8106, 92).

4. Soranzo au Sénat, 23 février 1634 (B. N. 1806, 490).

5. Bichi à François Barberini, 6 mars 1634 (B. B. 8107, 27).

et, comme il lui est interdit d'agir en dehors de l'ambassadeur d'Espagne, il s'efforce de déterminer ce dernier à en conférer avec le père Joseph en présence du nonce [1].

Ni les instances du résident impérial, ni celles de Bichi n'ont raison de l'obstination du diplomate espagnol ; à aucun prix Bénavidès ne veut débattre avec le capucin les conditions d'un accord. Sur un ton des plus amers, il reproche à Lustrier de se laisser duper par les Français ; il menace même le résident de la colère impériale : qu'il aille à cette conférence, s'il le veut, mais l'empereur sera averti de tout [2]. La seule concession que l'ambassadeur fera, non pas à Lustrier mais à Bichi, sera d'aller converser avec Richelieu, si celui-ci l'invite à venir le voir ; si le père Joseph ou un autre conseiller du roi lui rend visite, il l'écoutera, mais il ne lui répondra pas [3]. Bichi pense avoir raison de l'intransigeance de Bénavidès en demandant à Richelieu d'assister à la première des conférences que l'ambassadeur aurait avec le père Joseph ; l'orgueilleux diplomate suscite aussitôt une nouvelle difficulté : au grand scandale de Lustrier, il déclare qu'il ne se dérangera pas, s'il n'est pas invité par le cardinal à se rendre auprès de lui [4]. Tout ce que, de guerre lasse, on finit par obtenir, c'est qu'il ne s'opposera pas à ce que l'agent impérial aille conférer avec le père Joseph et lui rapporte les résultats de la conversation [5].

Le 24 mars, Lustrier et le nonce Bichi se rencontrent dans ces conditions avec le confident de Richelieu. Si la plupart des questions litigieuses sont abordées, aucune ne peut être réglée, puisque le résident impérial est sans pouvoirs [6]. Bichi estime pourtant que cet entretien n'est pas inutile : il a permis à l'une et à l'autre partie de s'éclairer sur leurs prétentions réciproques ; surtout, quelque mauvaises que soient les dispositions de l'ambassadeur d'Espagne, il maintient attaché le fil des négociations en attendant que Lustrier ait reçu de sa cour les pouvoirs qui ont été demandés. Mais les obtiendra-t-il ?

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Le même au même, 21 mars 1634 (*Ibid.*, 42).
6. Le même au même, 28 mars 1634 (B. B. 8108, 25). Cf. la lettre de Soranzo au Sénat du 28 mars 1634 (B. B. 1807, 75).

VI

C'est, au lendemain de la tragédie d'Eger, que parvient au nonce de Vienne[1] la lettre où Bichi l'informait de l'accueil favorable fait par Richelieu aux propositions impériales et de la suite que le cardinal comptait y donner, si Lustrier était autorisé à traiter. L'heureux dénouement du drame qui a commencé avec la découverte de la trahison de Waldstein et qui s'est terminé par le châtiment du coupable exalte alors les esprits à la cour impériale[2]. L'empereur et ses conseillers sont maintenant pleins de confiance dans l'issue de la campagne qui va s'ouvrir. L'échec des projets du généralissime présage pour la cause impériale les plus brillants succès. Le traître disparu, rien n'empêchera plus les armées impériales de livrer bataille à la première occasion favorable ; elles sauront désormais tirer profit de leurs victoires, alors que Waldstein les a toujours laissées se perdre[3]. Un accord se négociera sans doute assez facilement avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg[4]. Faut-il dès lors continuer de faire à la France de si larges concessions pour traiter avec elle ?

Les agents de l'Espagne s'y opposent de toutes leurs forces. Ils sont d'autant plus pressants que leur crédit a beaucoup gagné depuis la découverte de la trahison de Waldstein. La sourde opposition qu'ils faisaient depuis quelque temps au général impérial, les soupçons qu'ils avaient laissés planer sur ses menées ténébreuses se sont trouvés tout à coup justifiés[5]. Après

1. Rocci annonce, le 11 mars 1634, à François Barberini qu'il a reçu la lettre de Bichi (B. B. 6974, 102).

2. Rocci à François Barberini, 4 mars 1634 (*Ibid.*, 91).

3. *Ibid.* Cette lettre est citée par GINDELY, *Waldstein in der Beleuchtung des Vatikanischen Archivs* (*Allgemeine Zeitung*, 1882).

4. Rocci à François Barberini, 18 mars 1634 (B. B. 6974, 111).

5. Depuis longtemps, Waldstein était suspect à la couronne d'Espagne. Sa volonté de servir l'empereur sans se préoccuper des intérêts du roi d'Espagne, ses refus réitérés d'envoyer des secours au duc de Feria, de partager le commandement avec le roi de Hongrie lui avaient aliéné les sympathies à la cour d'Espagne. Si on l'y ménageait, c'était qu'on le jugeait puissant et qu'on ne désespérait pas de l'amener à servir la politique de l'Espagne. Cf. GINDELY, *Waldsteins Vertrag mit dem Kaiser bei Uebernahme des zweiten Generalats* et GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 158-168.

avoir été l'un des premiers à donner l'alarme, le comte d'Ognate a prouvé la culpabilité du traître ; en déterminant l'empereur à recourir à des mesures de rigueur, il a été le principal artisan de la catastrophe d'Eger[1]. Par suite, cet ambassadeur de Philippe IV a des droits tout particuliers à jouir de la confiance de Ferdinand II. Il en use sans retard pour resserrer les liens qui unissent déjà les deux branches de la maison d'Autriche et tenter d'établir entre l'empereur et son souverain cette alliance qu'il a reçu mission de négocier : dès le 18 mars, il envoie à sa cour un projet de ligue « pour la pacification du Saint Empire Romain, pour la restauration de ses membres injustement opprimés et pour la conservation de ses alliés »[2]. Ognate profite de la faveur impériale pour exciter sans relâche Ferdinand II à prendre les armes contre la France ; il n'est aucun de ses discours qui ne tende à prouver que les Français ne consentiront vraiment à faire la paix que lorsqu'ils y seront forcés[3].

L'empereur n'obéit pas à toutes les suggestions de l'ambassadeur d'Espagne. S'il consent à se lier plus étroitement avec son neveu pour défendre le Saint Empire, il refuse, au grand scandale de Philippe IV, de rompre avec la France[4] : il a trop besoin de la paix pour se commettre dans un telle aventure. Au lendemain de la mort du généralissime, le prince d'Eggenberg a répété que la France pourrait conserver Pignerol, si elle laissait aux Espagnols une voie ouverte leur permettant d'aller d'Italie en Flandre[5] ; Ferdinand II ne revient pas sur cette déclaration de son ministre. Toutefois la disparition de Waldstein lui a donné assez de confiance dans sa fortune pour qu'il ne veuille pas subir

1. P. SCHWEITZER, *Die Wallenstein-Frage in der Geschichte und im Drama*, 251 et 271.

2. Liga para la pacificacion del sacro Romano imperio y para la restitucion de sus miembros injustamente oprimidos y conservacion de los aliados (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 408). Cf. la lettre d'Ognate à Philippe IV du 18 mars 1634 (A. S. 2335, 74).

3. « Il conte d'Ognate mi ha detto, i Francesi non diranno mai da dovero se non quando vedranno che gli compla fare la pace, e però bisogna prima ridurre i Francesi a questa necessità; et io credo che il conte d'Ognate speri di potere far ciò col ridurre alla divotione di Cesare, Sassonia e Brandebourg, nel che si affatica alla gagliarda ; se gli fa il ponte d'oro. » Rocci à François Barberini, 15 avril 1634 (B. B. 6974, 148).

4. « En uno de vuestros despachos decis, que el emperador no viene en el rompimiento con el rey di Francia : ¡mi parece bien estraña cosa... » Philippe IV à Ognate, 18 mai 1634 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 416).

5. Rocci à François Barberini, 4 mars 1634 (B. B. 6974, 91).

la loi de la France. Plus que jamais l'empereur se défie des secrètes menées de cette puissance; il soupçonne Richelieu d'avoir intrigué avec le général coupable pour faire élire Louis XIII empereur[1]. L'occupation de plusieurs places d'Alsace par les troupes françaises a manifesté, une fois de plus, le dessein de Louis XIII d'atteindre la frontière du Rhin[2]. Aujourd'hui les Français prétendent conclure une paix universelle dans laquelle seront comprises les Provinces-Unies; que n'exigeront-ils pas demain[3]? Si Richelieu demande des pouvoirs pour Lustrier, n'est-ce pas qu'il veut traîner les négociations en longueur pour gagner du temps[4]? L'empereur désire un accord, mais il se défie trop de la France pour admettre qu'on en discute les conditions à Paris; il n'enverra donc pas à Lustrier les pouvoirs demandés. Au nonce qui insiste il répond que, s'il y consentait, il aurait l'air de mendier la paix; son honneur exige qu'on traite à Vienne ou dans une ville neutre[5].

Dès lors que les pouvoirs demandés pour Lustrier ne sont pas envoyés, il n'y a plus lieu d'espérer que des négociations pourront s'engager sur les bases proposées dans la lettre de Rocci à Bichi du 14 janvier. Au reste, déjà le cardinal n'attache plus d'importance à ces ouvertures; il lui apparaît de plus en plus clairement qu'aucun traité ne se fera sans le concours des Espagnols, et que ceux-ci ne se résoudront jamais à de telles concessions[6].

1. Le même au même, 25 février 1634 (*Ibid.*, 78), 11 mars 1634 (*Ibid.*, 102).

2. Le même au même, 28 janvier 1634 (*Ibid.*, 45), 11 mars (*Ibid.*, 102), 8 avril 1634 (*Ibid.*, 141).

3. Le même au même, 8 avril 1634 (*Ibid.*, 141).

4. Le même au même, 25 mars 1634 (*Ibid.*, 122).

5. « L'imperatore che pur ha bisogno di pace e so che la vorrebbe hora, si ritira dal dare a Lustrier facoltà di negotiare, e per sua ripulatione desiderebbe che la negotiatione si facesse, o qui, o in terzo luogo, e non vorrebbe apparire di mendicare la pace con poca speranza di conseguirla. » Rocci à François Barberini, 15 avril 1634 (B. B. 6974, 148).

6. « Il sapersi che alla corte Cesarea sono stati tenuti altre volte simili proposili, e che, non ostante questo, sono stati sempre contradetti dal Benavidès; la stessa forma della proposta senza specificare le sodisfattioni che pretendono gli Austriaci da Francia, potendo essere inconcedibili; il vedersi che nè a Lustrier, nè a Benavidès si scriveva punto da Vienna di tale apertura; et anche le relationi di Charbonnière per l'istesso corriere, credo, fossero la causa onde il card. Richelieu non vi fece maggior fondamento; ma quello ch'egli forse considerò sopra tutto, fu il vedere che per ogni caso non può fare sicuro capitale di una propositione dell'Imperatore, mentre non vi sia il concorso de' Spagnuoli. » Bichi à François Barberini, 2 avril 1634 (B. B. 8109, 7).

« Il me semble que chacune des parties cherche à revenir en arrière », écrit Rocci au cardinal François Barberini, le 15 avril 1634[1]. Ce mot définit bien la situation. Après que le roi de France et l'empereur ont paru se prêter à des négociations et ont fait mine de vouloir traiter, ils se dérobent. Une fois de plus il a été impossible aux agents du Saint-Siège d'amener les puissances à se réconcilier.

1. « Intanto parmi di vedere che ogn' una delle parti cerchi di tirarsi un passo in dietro. » Rocci à François Barberini, 15 avril 1634 (B. B. 6974, 148).

CHAPITRE V

Les projets de congrès d'Urbain VIII

I

Aucune nouvelle ne pouvait causer plus de surprise à la cour pontificale que celle de la trahison de Waldstein. Depuis longtemps le généralissime y jouissait d'une grande considération. A maintes reprises, le pape l'avait félicité dans les termes les plus élogieux de ses victoires sur les hérétiques[1]; dans le dernier bref adressé à l'occasion des victoires de Lusace, il lui avait décerné le titre de libérateur de l'Allemagne[2]. Urbain VIII doutait si peu de son loyalisme[3], de son dévouement à la cause du catholicisme, qu'il comptait lui réserver un rôle considérable dans une expédition contre les Turcs[4]. Aussi n'approuvait-il pas la campagne menée par les agents de l'Espagne contre Waldstein. « Je ne sais si ceux-là servent bien Sa Majesté Catholique », écrivait le 14 janvier, son neveu, le cardinal François Barberini[5]. Loin de partager leurs sentiments de défiance, le chef de l'Eglise avait au contraire cherché à se lier étroitement avec le duc de Friedland. Le 5 novembre 1633, François Barberini avait enjoint au nonce de Vienne de profiter des bonnes dispositions du colo-

1. Rappelons seulement les brefs envoyés pour la prise de Prague, la bataille de Lutzen, les victoires de Silésie.

2. « *Germaniæ liberatoris* laudem tibi a Deo reseruatam esse ducimus. » Urbain VIII à Waldstein, 12 novembre 1633 (B. B. 2204, 8).

3. Le 4 mars 1634, François Barberini écrit à Rocci qu'il ne peut admettre que Waldstein ait été infidèle à l'Empire (B. B. 7066, 19).

4. Dans une conversation qu'il a, en février 1633, avec l'agent de Toscane, Urbain VIII expose un grandiose plan d'action contre le sultan : Waldstein attaquerait par terre du côté de la Hongrie, les Vénitiens par mer, les Espagnols feraient une diversion en Afrique et empêcheraient ainsi les corsaires d'Alger de porter secours aux Turcs ; les Russes feraient une autre diversion par terre ; voir la lettre de Niccolini à Cioli du 12 février 1633 (A. F. 3353).

5. François Barberini à Rocci, 14 janvier 1634 (B. B. 7066, 5). Le 4 mars, François Barberini écrira encore à Rocci : « Non so quanto sia buon consiglio disgustarlo con publicarlo diffidente » (*Ibid.*, 19).

nel de Saint-Julien, l'un des hommes de confiance du généralissime, pour gagner ce dernier au pape[1] : le 17 décembre, il était allé jusqu'à manifester l'intention de députer quelqu'un à Waldstein[2]. L'accueil fait à ses avances n'avait pu qu'encourager le pape à les continuer. A la suite de son premier entretien avec le colonel de Saint-Julien, Rocci avait témoigné des sentiments de respect et d'affection dont le duc de Friedland était animé envers le Saint-Siège[3] ; son courrier du 28 janvier avait apporté au pape et au cardinal François Barberini, avec deux lettres de Waldstein, la nouvelle que des rapports fondés sur une confiance mutuelle allaient s'établir entre le général impérial et la cour pontificale : « Sa Sainteté, avait dit au nonce le colonel de Saint-Julien, a raison de souhaiter que le généralissime reste en fonction ; car, aussi longtemps que Son Altesse commandera, elle ne se prêtera pas au dessein qu'ont les Espagnols de troubler l'Italie[4] ».

Les bons rapports entretenus par le pape avec l'heureux adversaire de Gustave-Adolphe ne l'empêchèrent pas de se réjouir de la découverte de la félonie et du châtiment qui l'a suivie : dès lors que Waldstein a trahi, il a perdu tout droit à l'estime pontificale. Le 11 mars, Urbain VIII n'a pas encore eu de

1. François Barberini à Rocci, 5 novembre 1633 (B. B. 7065, 80). L'ordre a été renouvelé le 31 décembre et le 14 janvier ; voir les lettres du même au même des 31 décembre 1633 (*Ibid.*, 105) et 14 janvier 1634 (B. B. 7066, 5). Le 24 décembre, François Barberini approuve Rocci d'avoir écrit à Waldstein en lui envoyant le bref pontifical du 12 novembre (B. B. 7065, 99).

2. François Barberini à Rocci, 17 décembre 1633 (B. B. 7065, 95).

3. Rocci à François Barberini, 26 novembre 1633 (B. B. 6973, 187).

4. « Il s. colonello S. Giuliano è venuto a portarmi in nome del s. duca di Michelburg l'accluse lettere per N. S. e per V. E., e mi ha soggiunto che S. A. haveva gradito sommamente quanto gli havevo fatto sapere per suo mezo circa l'affetto e la stima che S. B. e V. E. fanno di S. A., e dalle parole del s. San Giuliano, vado cavando che il negotio dell'introdurre una reciproca confidenza si va incaminando. A questo fine, in congiuntura che S. A. mostrava di volere risegnare la carica, io mi sono lasciato intendere confidentemente col s. colonello, che dispiacerebbe assai a S. Stà et a V. E. che S. A. facesse tale risolutione. Il s. colonello ha risposto di volerlo scrivere a S. A. et mi ha soggiunto : S. Bne ha ragione a desiderare che il generale continui, perchè S. A., mentre haverà il comando, non condescenderà, ancorchè potesse, a i dissegni vasti de' Spagnuoli nel volere travagliare l'Italia » Rocci à François Barberini, 28 janvier 1634 (B. B. 6974, 45). Cf. la lettre du même au même du 21 janvier 1634 (*Ibid.*, 31). Le nonce ne s'était pas hâté de négocier avec le colonel de Saint-Julien, parce que les Espagnols s'étaient montrés très hostiles au généralissime et que Waldstein avait manifesté l'intention de se retirer ; voir ses lettres des 10 décembre 1633 (B. B. 6973, 211) et 7 janvier 1634 (B. B. 6974, 1).

détails sur les événements d'Eger; il sait seulement que la trahison n'a pu être consommée ; il en manifeste aussitôt une grande joie [1]. Un bref adressé à Ferdinand lui fait part de la peine que les nouveaux troubles de l'Allemagne causent au pontife; il souhaite le voir bientôt lui et ses peuples jouir de la paix et de la tranquillité [2]. La bulle d'indiction du jubilé, publiée le 23 mars, signalera, dans l'heureuse suite des événements qui se sont déroulés en Allemagne, un effet de la clémence divine [3]. Dès le 11 mars, le cardinal neveu félicite l'ambassadeur d'Espagne de la découverte de la trahison [4] et, le 24 mars, il charge le nonce de Madrid de manifester au roi d'Espagne et à Olivarès la vive satisfaction avec laquelle le pape et lui ont appris la mort de Waldstein [5]. A Vienne, le nonce a prévenu les ordres de sa cour : aussitôt que les intrigues du généralissime ont été percées à jour, il a assuré l'empereur des sentiments d'indignation qui animeraient le pape à la nouvelle d'un crime aussi énorme ; il lui a dit combien le chef de l'Eglise serait content de voir le traître démasqué [6].

A la cour pontificale, on ne laisse pas toutefois de se demander si ces graves événements ne pourraient avoir pour effet de rompre les négociations qui sont en cours. Le 11 mars, alors qu'il vient de lire la lettre de Rocci l'informant de la trahison de Waldstein, le cardinal François Barberini écrit : « Je crains que cet accident ne rende plus difficile la paix entre les couronnes, si à la cour impériale on soupçonne que la France a eu quelque part au complot » [7]. Quand le dénoûment du drame d'Eger est

1. François Barberini à Rocci, 11 mars 1634 (B. B. 7066, 20).

2. « ...ut omnibus aduersis, quae uel tibi uel Austriacae domui contingunt, perinde quasi ad nos pertinerent, uehementer afficimur, ita in tanto fluctuantis Germaniae motu nouas commoueri tempestates permolestum ac graue nobis accidit.... In spem tamen non leuem erigimur (quod et ipsemet orator confirmauit) omnes procellas tuas prudentia atque animi fortitudine breui sedatum iri, optamusque ex animo te rebus tuis felicissimis atque istarum prouinciarum populos publica tranquillitate, quamprimum ac diutissime, frui. Ad eam certe obtinendam, neque preces ad Deum fundere unquam intermisimus, neque iis pepercimus quae in tantis rerum angustiis suppeditari nobis licuit. » Urbain VIII à Ferdinand II, 11 mars 1634 (B. B. 2204, 41).

3. « Quae (calamitates) etsi penitus amotae non sint, ex parte tamen diuina clementia sublatas aut esse mitigatas intelligimus » (*Bullarium*, XIV, 384).

4. François Barberini à Monti, 11 mars 1634 (B. B. 8384, 26 et 28).

5. Le même au même, 24 mars 1634 (*Ibid.*, 63).

6. Rocci à François Barberini, 25 février 1634 (B. B. 6974, 78).

7. « Io dubito che questo accidente non renda più difficile la pace tra le

connu à Rome, l'inquiétude du pape est grande[1]. La maison d'Autriche ne se montrera-t-elle pas d'autant plus intransigeante qu'elle a éprouvé de plus vives alarmes ? A la première nouvelle de la défection de Waldstein, les Espagnols qui sont à Rome ont été consternés ; s'il faut en croire l'ambassadeur de France, l'évêque de Cordoue est allé trouver Urbain VIII en criant : « Domine, salua nos perimus[2] ». Après la mort du traître, ces mêmes Espagnols ont pris un air triomphant, comme si la maison d'Autriche avait eu raison de tous ses ennemis et se trouvait en état de reprendre tout ce qu'elle avait perdu[3]. Dans l'entretien qu'il a eu avec le pape le 18 mars, Castel Rodrigo a montré plus d'aversion que jamais pour un accord[4]. Qu'adviendra-t-il donc des pourparlers de paix ?

En France, d'ailleurs, tout paraît être compromis. La résistance opiniâtre que Bénavidès a opposée aux efforts du nonce pour l'amener à traiter, l'entêtement avec lequel il a esquivé toute conversation sur le sujet de la paix ont persuadé au Saint-Siège qu'il n'y a rien à attendre de lui. « Brutal comme l'est l'ambassadeur d'Espagne, dira le cardinal François Barberini, il n'y a pas à espérer qu'on fasse quelque chose de bien avec lui[5]. » D'autre part, Urbain VIII n'a pas trouvé Richelieu aussi bien disposé qu'il l'aurait souhaité. Uniquement soucieux de réconcilier au plus tôt les puissances catholiques, le pape aurait désiré

corone, se si entra in sospetto che qui habbi tenuto mano il re di Francia, il che io non mi posso indur a crederlo. » François Barberini à Rocci, 11 mars 1634 (B. B. 7066, 20). La lettre de Rocci à François Barberini du 25 février 1634 (B. B. 6974, 78) a été déchiffrée le 10 mars. Cf. les lettres de François Barberini à Monti du 11 mars 1634 (B. B. 8384, 26 et 28), à Bichi du 13 mars 1634 (B. B. 8121).

1. La mort de Waldstein a été, semble-t-il, connue à Rome le 15 mars. Borgia écrit en effet, le 17 mars, à Pedro de Arze qu'il l'a apprise depuis deux jours : le cardinal de Sainte-Croix l'avait annoncée de Bologne à François Barberini (A. S. 2999, 33).

2. Mémoire de Créqui (A. E. *Rome*, 54, 74). Ce mémoire est très probablement du 17 mars 1634, puisqu'il a été envoyé avec une lettre de cette date.

3. « Trovo che gli Spagnoli, dopo la morte di Volestain, son'entrati in un'concetto d'haver già soggiogato ogni cosa e di parerli essersi levato d'attorno un nemico fierissimo e d'haver a poter hora ricuperar il perdito con gran felicità. Ma Dio voglia che non s'inganninno. » Niccolini à Cioli, 7 avril 1634 (A. F. 3355).

4. Castel Rodrigo à Olivarès, 20 mars 1634 (A. S. 2998, 58) ; cf. la lettre de François Barberini à Monti du 24 mars 1634 (B. B. 8384, 63).

5. François Barberini à Bichi, 13 février 1634 (B. B., 8121). Le texte italien est des plus expressifs. On y lit : « essendo costà indestialito Benavidès, non occorre sperar di far con lui bene alcuno. » Voir les autres dépêches du même au même des 13 et 18 février, 4 et 27 mars, 10 avril 1634 (*Ibid.*).

que le cardinal se contentât, pour l'instant, de régler les différends de la France avec la maison d'Autriche, qu'il remît à plus tard de discuter les conditions d'une paix générale. Du fait que le ministre de Louis XIII ne veut entendre parler que d'une paix universelle, d'une paix qui s'étende aux protestants comme aux catholiques, il rend beaucoup plus difficile la conclusion d'un traité[1] : non seulement il s'engage par là à défendre les intérêts des hérétiques au plus grand détriment des catholiques, mais encore il empêche le pape de jouer son rôle de médiateur, puisque le chef de l'Église ne saurait intervenir dans une négociation où sont compris les hérétiques[2]. Les conditions mêmes que Richelieu a mises à la paix, conditions qui ont été soumises au résident impérial par le père Joseph, n'ont guère plu à Urbain VIII; très précises quand elles ont trait aux intérêts de la France, elles ne contiennent à l'adresse de l'empereur que des promesses vagues: elles n'obligent même pas le roi de France à retirer son appui aux hérétiques et à s'unir au chef de la maison d'Autriche pour chasser d'Allemagne les envahisseurs ; elles portent enfin préjudice au Saint-Siège en faisant passer les Trois Évêchés sous la domination de la France. Urbain VIII n'ignore pas, certes, qu'en toutes négociations les premières conditions sont ordinairement très dures, qu'elles vont ensuite s'adoucissant ; il estime toutefois que la France élève des prétentions trop hautes, surtout au moment où la fortune favorise la maison d'Autriche[3]. « On ne peut nier, que ces propositions de paix ne soient pas un peu exorbitantes », écrit le cardinal François Barberini à Bichi le 10 avril[4].

1. « Nè si deve pretendere in modo alcuno che in un medesimo tempo si facci una pace universale in Germania, perchè questo è difficile e non si può fare senza un convento che è impossibile radunarlo hora, ma faccisi unione tra le corone, e poi si pensarà quel che è spediente far per il ben publico. » François Barberini à Bichi, 13 février 1634 (*Ibid.*).

2. François Barberini à Monti, 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43) ; le même à Bichi, 27 mars 1634 (B. B. 8122).

3. « Hora che pare che gli affari per la morte di Fridland e degl'aderenti, per l'unione di Baviera con Cesare, per la dispositione di Sassonia e Brandeburg alla pace habbino mutati faccia a favor degl'Austriaci, piaccia a Dio che da cotesta parte non ne nasca pentimento di non haver fatto la pace con conditioni ragionevoli, e tanto maggiormente se la fortuna, che sin'hora è stata benigna madre alla Francia, comincia a staccarsi, del che se ne può dubitare, essendo essa instabilissima. » François Barberini à Bichi, 10 avril 1634 (B. B. 8122).

4. « Non si può negare che non sia un poco esorbitante. » François Barberini à Bichi, 10 avril 1634 (*Ibid.*).

Urbain VIII ne se laisse pourtant pas abattre. Au risque d'être accusé de vouloir empêcher la maison d'Autriche de profiter de ses succès [1], il continuera à faire entendre dans les cours des conseils pacifiques [2], à exhorter les représentants officiels ou officieux des puissances à agir auprès de leurs gouvernements respectifs pour les déterminer à traiter [3]. La nécessité d'entreprendre une expédition contre les Turcs lui sera un nouvel argument [4]. En ce moment, s'est répandu le bruit d'une déclaration de guerre de la Turquie à la Pologne [5] ; on a appris, dans le même temps, qu'un incident grave s'était produit à Constantinople : un drogman de l'ambassade française a été tué : l'ambassadeur de France, M. de Marcheville, a été lui-même insulté [6]. Le cardinal neveu tire immédiatement parti de l'une et l'autre nouvelles. Le nonce de Vienne attirera l'attention de l'empereur sur le danger auquel une guerre de la Turquie avec la Pologne expose ses états ; il lui conseillera d'y parer en se rapprochant de la France [7]. Au roi d'Espagne, le nonce de

1. Dans sa lettre du 7 avril à Monti, François Barberini exprime la crainte que des gens mal intentionnés ne portent contre le pape une telle accusation (B. B. 8384, 83).

2. Voir les lettres de François Barberini aux nonces de France, d'Allemagne et d'Espagne, postérieures au 18 mars 1634.

3. Urbain VIII voit notamment le duc de Créqui le 17 mars, Castel Rodrigo le 18, les cardinaux Spinola et Borgia un peu plus tard ; voir sur ses entretiens avec Créqui les lettres de François Barberini à Bichi du 18 mars 1634 (B. B. 8121), à Monti du 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43) ; sur ses entretiens avec Castel Rodrigo les lettres de François Barberini à Monti du 24 mars 1634 (B. B. 8384, 63), à Rocci du 25 mars (B. B. 7066, 27), de Castel Rodrigo à Olivarès du 20 mars (A. S. 2998, 56), de Borgia à Philippe IV du 15 avril 1634 (A. S. 2998, 43) ; avec les cardinaux Spinola et Borgia les lettres de François Barberini à Monti du 7 avril 1634 (B. B. 8384, 83). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 14 avril 1634 (A. F. 3355).

4. Déjà, à la fin de 1633, Urbain VIII avait usé de cet argument. Un certain Giacchias, qui se donnait pour fils du sultan, était arrivé à la cour de Savoie et avait proposé au duc une expédition en Grèce afin d'en chasser les Turcs et de libérer les chrétiens ; il prétendait avoir des intelligences au sérail et être ainsi à même d'assurer le succès de l'entreprise. Il avait soumis son plan à Lustrier qui, précisément, traversait Turin pour gagner la France. François Barberini avait aussitôt averti le nonce de Paris et l'avait invité à tirer parti de cette proposition pour disposer Richelieu et le père Joseph à un accord avec la maison d'Autriche. Voir les lettres de François Barberini à Bichi du 31 décembre 1633 (B. B. 8120), de Bichi à François Barberini du 31 janvier 1634 (B. B. 8106, 14).

5. François Barberini à Rocci, 25 mars 1634 (B. B. 7066, 27).

6. François Barberini à Bichi, 26 mars (B. B. 8122), 10 avril 1634 (*Ibid.*). Sur l'incident du comte de Marcheville, voir Richelieu, *Mémoires*, II, 575.

7. François Barberini à Rocci, 25 mars (B. B. 7066, 27), 1er avril 1634 (*Ibid.*, 28).

Madrid représentera qu'il doit régler ses différends avec la France afin d'être à même de secourir l'empereur, si ce dernier avait à repousser une attaque des Turcs [1]. A Paris, Bichi exploitera les incidents de Constantinople pour déterminer le roi Louis XIII à se réconcilier avec la maison d'Autriche et à entreprendre contre le Turc « une expédition aussi glorieuse que nécessaire [2] ».

Entre l'Espagne et la France, le débat touche à deux points essentiels : l'occupation de Pignerol par la France, le concours qu'elle prête aux hérétiques. Urbain VIII ne cesse d'exhorter les deux puissances rivales aux sacrifices nécessaires. Le 18 mars, il s'efforce de démontrer à Castel Rodrigo que la maison d'Autriche a tout à gagner en achetant la paix au prix de Pignerol [3] ; le 6 avril, il est instruit des déclarations que le prince d'Eggenberg a faites au sujet de Pignerol, après la mort de Waldstein [4] ; il insiste davantage auprès du cardinal Borgia. L'accord entre la France et la maison d'Autriche, dira le pape, ne dépend plus que du roi d'Espagne ; la France a offert d'évacuer tous les territoires qu'elle occupe en Italie, en Allemagne et en Lorraine à l'exception de Pignerol et de Moyenvic ; l'empereur a souscrit à ces conditions ; que Sa Majesté les accepte à son tour et la paix est faite. Rien ne s'oppose, ajoute-t-il, à ce que plus tard le roi d'Espagne profite de circonstances plus favorables pour forcer le roi de France à restituer ces places [5]. D'autre part,

1. François Barberini à Campeggi, 19 mai (B. B. 8427, 46), 2 juin (*Ibid.*, 66), 2 juillet 1634 (B. B. 8428, 1).

2. « A questa hora saranno noti costà li strapazzi fatti a Constantinopoli all' ambasciatore di S. Mtà sino con haver fatto impiccar alla forza la banderola dove vi era l'armi della Mtà Sua. Questa attione in un cuore generosamente cristiano, come son certo che è quello del re, doverebbe produr ottimo effetto per la pace, perchè doverebbe concluderla col solo riguardo della religione cattolica, ad effetto di poter volver le sue armi ad imprese non meno gloriose e necessarie. V. Em. si vaglia di questo motivo, come già ho scritto, perchè io per me lo tengo efficace, quando però il fatto sarà nella maniera che a noi si racconta. » François Barberini à Bichi, 10 avril 1634 (B. B. 8122). Cf. les lettres du même au même des 26 et 27 mars (*Ibid.*), 9 et 21 mai 1634 (*Ibid.*).

3. François Barberini à Monti, 24 mars 1634 (B. B. 8384, 63).

4. La lettre de Rocci à François Barberini du 4 mars 1634, qui les a transmises, a été déchiffrée, le 23 mars (B. B. 6974, 91). Cf. p. 369.

5. « En la audiencia que tuve de Su Bd en 6 del corriente, discurriendo sobre el estado de las cossas de la christiandad, me encarecia el gran cuydado que le davan, viendo la poca conformidad que avia entre los principes catolicos, y que, en orden a que estuviesen unidos y se ajustasse una paz general entre todos, como padre comune avia de hazer los officios y esfuerços posibles,

Urbain VIII a remontré, le 17 mars, à l'ambassadeur de France que son maître doit cesser de soutenir les hérétiques ; ils sont un danger pour son pouvoir ; l'ardeur incroyable avec laquelle ils propagent leurs erreurs, les attaches qu'ils ont conservées dans le pays, la facilité avec laquelle ils violent leurs promesses les rendent des plus redoutables [1].

L'expérience des derniers mois semble condamner d'avance toute tentative faite pour nouer des négociations dans l'une ou l'autre cour ennemie : le pape n'en est que plus résolu à les attirer à Rome [2]. En y intervenant en médiateur, il espère pouvoir les conduire à une prompte et heureuse conclusion. Mais que d'obstacles à un tel projet ! Il ne peut prendre part à une discussion qui ait trait aux intérêts des hérétiques, et la France ne veut entendre parler que d'un accord qui comprenne les hérétiques et les catholiques ; Urbain VIII sait qu'il n'a pas à attendre la moindre concession sur ce point : l'ambassadeur de France à Rome le lui a dit [3] et le nonce de Paris l'a écrit [4]. Pour le bien de la paix, Urbain VIII n'hésitera pas à aller jusqu'à l'extrême limite des concessions permises. Dans la conférence que Richelieu a eue avec l'ambassadeur d'Espagne le 5 février, le père Joseph a, on se le rappelle, émis l'idée soit de discuter directement les conditions d'une paix universelle, soit de mettre fin tout d'abord aux différends qui divisent la France et la maison d'Autriche ; un accord universel aurait été ensuite conclu [5]. Cette idée du conseiller intime de Richelieu suggère au pape la

y descendiendo a particulares, me dixo que el rey de Francia vendria en ella, contendandosse de restituyr todo lo que ocupa en Italia, Alemania y Lorena, ceptuando solamente las plaças de Pinarol y Mombique, que el emperador passara por este acuerdo y que solo faltava para la total conclussion el consentimiento de V. Md, que me confessava ser de gran conveniencia que Franceses desocupasen de todo punto las plaças que poseen en Italia, pero que tambien se devia considerar si V. Md se hallava con fuerças bastantes para acudir a tantas empressas, y tratar de su expulsion por medio de las armas, y si seria menor male por no llegar a rompimiento que se viniesse en el ajustamiento propuesto quedando por algunos años las plaças referidas en poder de Franceses sin augmentarseles algun derecho, reservando V. Md para occassion mas oportuna y en que estuviesse menos embaraçado el componer con las armas al rey de Francia para que las restituya. » Borgia à Philippe IV, 15 avril 1634 (A. S. 2998, 43).

1. François Barberini à Monti, 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43).
2. Voir plus haut, p. 343.
3. François Barberini à Monti, 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43).
4. Bichi à François Barberini, 7 février 1634 (B. B. 8106, 32).
5. *Ibid.* Cf. p. 369.

véritable solution du problème, solution qui sera celle de l'avenir [1]. Urbain VIII propose de discuter dans le même temps deux traités : l'un concernant les catholiques, l'autre les protestants. Pour n'être mêlé en quoi que ce soit aux affaires des protestants, il exige seulement qu'il n'y ait rien dans le premier traité qui fasse dépendre son exécution de celle du second ; les puissances resteront libres de prendre en dehors du chef de l'Église tous les engagements qui leur conviendront [2]. Dans ces conditions, les intérêts des catholiques pourront être discutés à Rome, ceux des protestants à Trente ou en tout autre lieu [3]. Le 18 mars, le cardinal François Barberini renouvelle aux nonces de France et d'Espagne l'ordre de demander aux souverains qu'ils envoient à leurs représentants à Rome des pleins pouvoirs pour traiter et conclure [4]. Urbain VIII s'efforce de persuader à l'ambassadeur de France [5], au marquis de Castel Rodrigo et aux autres agents de l'Espagne [6] que, pour arriver promptement à la paix, le moyen le plus sûr est d'en débattre à Rome les conditions. Quel est le succès promis aux efforts du chef de l'Église ?

II

Au printemps de 1634, on est à la cour d'Espagne de moins en moins disposé à se réconcilier avec la France. Les esprits y sont plus excités que jamais contre cette puissance rivale et, tous les jours, le roi et son ministre croient trouver des preuves nouvelles de l'humeur conquérante de leurs voisins, de leurs projets

1. François Barberini à Bichi, 13 mars 1634 (B. B. 8121). C'est en effet la solution qui sera adoptée en 1644 et amènera la discussion des conditions de la paix à Munster pour les catholiques, à Osnabrück pour les protestants.

2. François Barberini à Monti, 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43) ; le même à Bichi, 27 mars (B. B. 8122) ; le même à Campeggi, 31 mars 1634 (B. B. 8427, 13). Cf. la lettre de Castel Rodrigo à Olivarès du 20 mars 1634 (A. S. 2998, 58).

3. Castel Rodrigo à Olivarès, 20 mars 1634 (A. S. 2998, 58).

4. François Barberini à Monti, 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43) ; le même à Bichi, 18 mars 1634 (B. B. 8121) ; cf. la lettre de Contarini au Sénat du 18 mars 1634 (A. V. Frari, *Roma*, 109, 48).

5. *Ibid.*, *Ibid.*

6. François Barberini à Monti, 18 mars 1634 (B. B. 8384, 43), 7 avril 1634 (*Ibid.*, 83).

hostiles à la maison d'Autriche. Aujourd'hui, leur arrive la nouvelle d'entreprises dirigées contre la Lorraine [1], celle de l'occupation de Saverne et de Haguenau [2]; demain, l'ambassadeur d'Espagne à Paris leur apprendra que la France a, le 15 avril, renouvelé et fortifié son alliance avec les Provinces-Unies contre l'Espagne [3]. Aux yeux de Philippe IV et de ses conseillers, la guerre est inévitable; elle seule peut résoudre le différend; aussi n'ont-ils pas de plus grande préoccupation que celle de s'y préparer [4].

S'il l'osait, le roi d'Espagne romprait aussitôt. Mais il n'est pas, pour l'heure, en état d'engager la lutte. Le trésor est épuisé; en attendant que soit arrivé l'or d'Amérique, il a fallu, afin de pourvoir aux plus urgentes nécessités, établir de nouveaux impôts et recourir à l'emprunt [5]. La campagne que le duc de Feria a si brillamment commencée, aurait pu avoir pour la France les conséquences les plus fâcheuses; la mort du général espagnol à Munich, le 11 janvier 1634, arrête une entreprise qui n'a produit aucun des résultats escomptés [6]. Philippe IV avait espéré que ses agents à Vienne parviendraient à gagner Waldstein à sa cause, qu'ils détermineraient le généralissime à reprendre Nancy, à rompre avec Louis XIII si ce dernier attaquait l'Espagne ou troublait le *statu quo* en Italie et en Valteline [7]; la trahison du duc de Friedland a ruiné tous ses plans et elle a laissé sans chef l'armée impériale [8]. « La monarchie d'Espagne n'a jamais été exposée à un plus grand danger »,

1. Campeggi à François Barberini, 18 mars 1634 (B. B. 8397, 41).

2. Avis du comte duc à Philippe IV, 9 mars 1634 (A. N., K 1423, 14). Cf. la délibération du conseil d'État du 30 mars 1634 (*Ibid.*, 15). A la suite de cette délibération, Philippe IV écrit à Ognate le 6 avril 1634 : « Es una rotura expressa » (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 181, note 76).

3. Benavidès annonce le traité du 15 avril 1634 par une lettre à Philippe IV du 3 mai 1634 (Délibération du conseil d'État du 14 juin 1634, A. N., K 1417, 25). Cf. GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 182.

4. Délibération du conseil d'État du 14 juin 1634 (A. N., K 1417, 25). Cf. GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 182.

5. Monti à François Barberini, 11 février 1634 (B. B. 8371, 71).

6. Monti écrit le 11 février 1634 à François Barberini que la nouvelle de la mort du duc de Feria a rendu Olivarès très soucieux et lui a fait craindre des échecs pour le printemps (*Ibid.*). Sur la campagne du duc de Feria, voir WEINITZ, *Der Zug des Herzogs von Feria nach Süddeutschland im Jahre 1633*, Heidelberg, 1882.

7. Voir notamment la lettre de Philippe IV à Quiroga du 21 janvier 1634 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 402).

8. Délibération du conseil d'État du 13 avril 1634 (A. S. 2335, 126).

s'écrie Olivarès en apprenant les événements de Bohême[1]. Dès lors, est-ce le temps de faire le pas décisif, de rompre avec la France, comme le conseille le vice-roi de Naples dans les lettres belliqueuses qu'il envoie à la cour? Il importe, dit le duc de Villa-Hermosa dans le conseil royal du 13 avril[2], de se tenir plus que jamais prêt à engager la lutte avec la France, en Flandre, en Allemagne et en Italie, mais il ne faudra rompre que lorsqu'on pourra compter sur le concours de l'empereur, sur celui des ducs de Savoie et Lorraine ; jusque-là, on évitera avec soin toute rupture ; l'ambassadeur d'Espagne à Paris devra continuer de marquer que son gouvernement désire la paix[3]. Toutes les raisons que développe le comte de Monterey pour conseiller une guerre immédiate, a conclu le duc, démontrent qu'une rupture serait des plus dangereuses pour la couronne[4]. Cet avis a rallié tous les suffrages, inspiré toutes les décisions. Tandis que s'organisent des expéditions maritimes qui assailliront les côtes de Provence le jour où la guerre commencera[5], il a été ordonné aux diplomates espagnols de se mettre en campagne : à Vienne, ils redoubleront leurs efforts pour obtenir que la ligue qui se négocie avec l'empereur soit dirigée contre la France ; ils persuaderont à Ferdinand II de rompre avec Louis XIII[6] ; l'ambassadeur d'Espagne à Paris se conduira de son côté avec une grande modération; il se montrera très tolérant, jusqu'à ce que les circonstances permettent d'agir autrement[7].

Dès lors qu'à Madrid on ne pense qu'à la guerre, quel accueil

1. « El estado universal es hoy el mas peligroso que esta monarchia ha alcanzado, porque si bien en uno o otro singular babia padecido maior aprieto, en lo universal nunca igual. » Délibération du conseil d'Etat du 13 avril 1634 (*Ibid.*).

2. Délibération du conseil d'Etat du 13 avril 1634 (*Ibid.*). Dans ce conseil sont étudiées les lettres du comte d'Ognate à Philippe IV du 3 mars 1634 (A. S. 2414), celles de Saiavedra des 17 et 22 février qui relatent les péripéties du drame d'Eger.

3. Délibération du conseil d'Etat du 13 avril 1634 (A. S. 2335, 126).

4. « Los discorsos de Monterey son muy gallardos, y lo que dize per apoyarlos y mostrar la conveniencia de la rotura con Francia, juzgo que podran servir tambien para conferir quan dannoso y peligroso seria il rompimiento. » (*Ibid.*).

5. Voir les pièces conservées aux Archives Nationales dans le carton 1664 de la série K.

6. Philippe IV à Castagneda, 18 mai 1634 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 414) ; le même à Ognate, 18 mai 1634 (*Ibid.*, 416).

7. Philippe IV à Benavidès, 18 juin 1634 (A. N., K 1425, 86); voir aussi la lettre du même au même du 6 juin 1634 (*Ibid.*, 85).

peuvent y rencontrer les idées que Richelieu a, le 5 février, échangées avec Bénavidès ? quelle importance attachera-t-on au projet de congrès préconisé par le père Joseph ? Aussitôt qu'il a été informé de la reprise de la conversation, le nonce d'Espagne, Campeggi, a représenté à Olivarès combien il serait avantageux pour l'Espagne de traiter avec la France ; il l'a exhorté vivement à choisir l'une ou l'autre des voies d'accommodement proposées. Le comte duc a refusé de s'arrêter à des négociations qu'il ne prend pas au sérieux [1]. Il n'a étudié le mémoire remis à l'ambassadeur que pour y relever tout ce que les propositions françaises ont d'exorbitant, que pour y trouver de nouvelles preuves de la mauvaise foi de Louis XIII et de son premier ministre [2]. Le nonce a cru remporter un grand succès en obtenant d'Olivarès qu'il soit répondu à la note de Richelieu [3] ; il espère ainsi tenir attaché le fil de la négociation. Philippe IV répond en effet au mémoire français, mais ce n'est pas pour chercher un moyen de s'entendre sur les questions litigieuses ; il se borne à protester contre l'interprétation donnée au traité de Monçon et à confirmer ses déclarations antérieures [4]. La négociation renouée à Paris par les soins du nonce Bichi est, en dépit des efforts de Campeggi, trop mal reçue à Madrid pour être poursuivie.

Les propositions de paix soumises par le pape aux représentants de l'Espagne n'ont pas chance d'avoir un meilleur sort ; il suffit pour les rendre inacceptables à l'Espagne qu'elles laissent Pignerol à la France [5]. Les agents de Philippe IV l'ont fait discrètement entendre, quand Urbain VIII les leur a exposées. Il n'est qu'une chose que le roi puisse comprendre, a dit Castel Rodrigo au souverain pontife, c'est que vous vous opposiez à ce

1. Campeggi à François Barberini, 18 mars 1634 (B. B. 8397, 41).
2. Olivarès a Philippe IV, 9 mars 1634 (A. N., K 1423, 14).
3. Campeggi à François Barberini, 18 mars 1634 (B. B. 8397, 41).
4. Nous n'avons pas retrouvé le texte de la réponse, mais les idées qui y étaient exposées, nous sont connues par la lettre de Philippe IV à Benavidès du 6 avril 1634 (A. N., K 1644, 5 et 6). La date de la lettre que nous venons d'indiquer, nous est donnée par la lettre de Benavidès a Philippe IV du 21 avril 1634 (*Ibid.*, 9). La lettre de Philippe IV à laquelle se réfère M. Fagniez (*Le père Joseph et Richelieu*, II, 325), n'est pas la réponse du roi, mais l'ordre donné au secrétaire de mander aux commissaires qui sont à Rome, de se plaindre au pape de ce que le père Joseph ait fait une telle proposition et de ce que le secrétaire du nonce de Paris ait écrit de sa main le mémoire français.
5. Délibération du conseil d'État du 16 juillet 1634 (A. S. 2998, 14-71).

que les Français restent dans Pignerol ; mettant en avant les intérêts de la religion, il a ajouté : laisser les Français à Pignerol, c'est introduire l'hérésie en Italie [1]. « Aucune paix ne sera sûre dans la péninsule si les Français n'en sortent pas », a déclaré de son côté le cardinal Borgia [2]. Philippe IV approuve entièrement ces réponses [3]. Son ministre les répète au cardinal Monti qui aborde le sujet épineux de la paix dans son audience de congé [4]. Il les défend encore, lorsque le nonce Campeggi lui représente combien il serait avantageux de donner le repos à l'Allemagne, à l'Italie et à la chrétienté, de remettre le duc de Lorraine en possession de ses états au prix de Pignerol, de Moyenvic et de l'investiture des Trois Évêchés [5]. Philippe IV fixe bien des conditions auxquelles il consentirait à laisser Pignerol à la France : il s'y prêterait, si lui-même occupait une ou plusieurs des places du Piémont qui couvrent le Milanais, ou bien si, pour fortifier les places qui commandent le passage du Pô, le pape lui octroyait le produit d'un impôt établi sur les ecclésiastiques d'Italie, ou enfin si ses troupes entraient dans Casal que garde depuis 1630 une garnison française [6] ? Mais formuler de telles exigences, n'est-ce pas en réalité se refuser à tout accommodement ?

L'idée de discuter à Rome sous les yeux du pape les clauses d'un traité de paix n'agrée pas davantage au roi d'Espagne. Ses deux agents, Dominique de Pimentel et Jean Chumazero, ont sans doute mission de dire avec quelle joie Sa Majesté Catholique verra se rétablir partout la paix pour le plus grand avantage du catholicisme et pour le bonheur de l'Italie [7] ; mais, devront-ils ajouter, un accord ne s'établira que par des voies convenables, par des moyens qui viseront à créer une réelle entente et à exclure toute cause de nouveaux troubles. Ces formules embarrassées montrent avec quelle réserve Philippe IV se rallie au

1. Castel Rodrigo à Olivarès, 20 mars 1634 (*Ibid.*, 58).
2. « Sin que Franzeses saliessen de Italia, no podia aver alguna [paz] que fuesse segura. » Borgia à Philippe IV, 15 avril 1634 (A. S. 2998, 43).
3. Délibération du conseil d'État du 16 juillet 1634 (*Ibid.*, 14).
4. Monti à François Barberini, 22 avril 1634 (B. B. 8372, 40).
5. Campeggi à François Barberini, 21 juillet 1634 (B. B. 8399, 42). Cf. la lettre du même au même du 17 juin 1634 (B. B. 8398, 83).
6. Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 18 juillet 1634, réponse à la lettre du 8 mars 1634 (A. S. 3149).
7. Le même aux mêmes, 18 juillet 1634, réponse à la lettre du 11 février 1634 (*Ibid.*).

projet pontifical [1]. Si du moins le roi envoyait des pouvoirs à ses représentants à Rome, la preuve serait faite qu'il désire vraiment la paix ! Campeggi l'insinue au comte duc sans succès [2]. Au mois de juillet, le nonce demande, sur l'ordre du cardinal François Barberini [3], que les diplomates espagnols aient au moins le pouvoir d'écouter et de transmettre les propositions qui leur seraient soumises [4] ; Olivarès lui réplique, irrité, qu'il n'y a pas de paix à espérer, puisque les Français ont convenu avec la Hollande et la Suède de ne pas traiter avant deux ans. En vain Campeggi s'efforce d'atténuer par d'indulgentes explications le fâcheux effet produit par le récent traité de Louis XIII avec les Provinces-Unies : le roi de France n'a pas exclu par là toute idée d'accord ; il a seulement marqué qu'il ne voulait pas négocier en dehors de ses alliés. Le comte duc n'en prétend pas moins que Louis XIII s'est engagé à ne se prêter à aucune négociation [5]. Philippe IV est décidé à ne rien entendre. Le 18 juillet, il écrit à Dominique de Pimentel et à Jean Chumazero : il n'importe pas d'envoyer immédiatement des pouvoirs, puisque le roi de France n'a pas expédié les siens et que l'affaire n'est pas commencée [6].

Ce que les Espagnols souhaitent d'Urbain VIII, c'est, non pas qu'il s'emploie en faveur de la paix, mais qu'au contraire il sorte de la neutralité pour se ranger au parti de la maison d'Autriche. Aussi le pape est-il sollicité de nouveau d'envoyer en France un cardinal légat qui mettra Louis XIII en demeure de se détacher des hérétiques et de conclure la paix. Si cette

1. *Ibid.*

2. « Mi parve bene di suggerir al signor conte duca, dicendogli di non dirlo come ministro ma da me per zelo del publico bene, che forse Sua Eccelenza potrebbe inviare plenipotenza a cotesti s[ri] amb[ri] perchè, o i Franzesi l'inviarebbono ancor loro, e cosi si verrebbe a tirar inanzi e stringere la negotiatione della pace, o ricusarebbero di farlo, e cosi vi apparirebbe da chi manca di farla, e si porrebbero in mala fede apresso il mondo. Il conte stette cosi e non lo disapprovò ; solo disse che pareva cosa lunga e che v'erano molti punti come rimettendosi a pensarvi ; ma io non le dirò più altro, parendomi che ciò habbi bastato per mostrargli la premura che per dovero si tiene della pace, e guadagnar confidenza con mostrar di tenerla. » Campeggi à François Barberini, 3 juin 1634 (B. B. 8398, 58).

3. François Barberini à Campeggi, 2 juin 1634 (B. B. 8427, 66).

4. Campeggi à François Barberini, 21 juillet 1634 (B. B. 8399, 42).

5. *Ibid.*

6. Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 18 juillet 1634, reponse à la lettre du 11 février 1634 (A. S. 3149).

démarche ne produit, comme on s'y attend bien, aucun effet à Paris, elle aura au moins pour résultat d'amener Urbain VIII à se déclarer contre le roi de France. Dans les premiers jours de mai [1], le secrétaire du roi, Pedro de Arze et un conseiller d'État, le comte de Castrillo, se rendent auprès de Campeggi. Le roi, lui disent-ils, s'inquiète beaucoup de la situation dangereuse faite au catholicisme si la France continue à aider la Hollande et la Suède ; ce lui sera très pénible, mais il se verra forcé de tourner ses armes contre cette puissance catholique. La chrétienté est dans un état tel que, si on n'a pas recours à des remèdes énergiques, les pires événements sont à craindre. Pour cette raison, Sa Majesté se tourne vers le pape afin qu'en sa qualité de père commun il s'interpose pour le rétablissement de la paix. Qu'il députe à Louis XIII un cardinal légat pour le contraindre à abandonner ses alliés hérétiques et à consentir à la paix ; les conditions de l'accord seraient débattues en un congrès qui se tiendrait en une ville neutre ; le roi d'Espagne et l'empereur y enverraient des représentants munis de pleins pouvoirs [2]. Le nonce objecte que l'envoi d'un cardinal légat aggraverait la situation bien loin de l'améliorer : les Français s'exaspéreraient en voyant qu'on les rend publiquement responsables de la continuation de la guerre, alors qu'ils ont toujours témoigné de leur désir de la paix. Campeggi insiste pour que le roi d'Espagne consente plutôt à donner suite aux propositions faites à Bénavidès le 5 février. Ces sages observations ne produisent aucune impression sur les députés royaux [3] ; elles ne sont pas davantage prises en considération par le comte duc, quelques jours plus tard [4]. Olivarès dit bien que tout moyen lui est bon, pourvu qu'il conduise à la paix ; si on a songé à solliciter l'envoi d'un cardinal légat, c'est parce qu'on a cru arriver par là plus

1. Nous ne pouvons fixer exactement la date de cette entrevue : nous ne la trouvons indiquée ni dans la lettre de Campeggi à François Barberini du 8 mai 1634 (B. B. 8398, 1), ni dans celle de Philippe IV à Castel Rodrigo et aux commissaires du 7 mai (A. S. 3149), où il est parlé de la démarche de Pedro de Arze. Dans sa lettre du 7 mai, Philippe IV dit seulement que la démarche a déjà été faite.

2. Campeggi à François Barberini, 8 mai 1634 (B. B. 8398, 1). Une démarche semblable est faite auprès de Monti; voir la lettre de Philippe IV à Castel Rodrigo du 20 mai 1634 (A. S. 3149).

3. Campeggi à François Barberini, 8 mai 1634 (B. B. 8398, 1).

4. Le même au même, 12 mai 1634 (*Ibid.*, 8).

facilement au résultat désiré ; on s'en remet en définitive à ce que décidera le pape ; il se garde de retirer la demande présentée au nom du roi [1]. Déjà Philippe IV a informé son ambassadeur à Rome, Castel Rodrigo, et les deux commissaires de la démarche faite auprès du nonce et il les a chargés de présenter à Urbain VIII et au cardinal François Barberini la même requête [2]. Deux mois plus tard, Olivarès réclamera avec une nouvelle insistance l'envoi d'un cardinal légat [3].

Le roi d'Espagne n'emprunte pas seulement des voies détournées pour conduire Urbain VIII à une rupture ouverte avec la France : il va aussi droit au but. Le nouveau traité d'alliance que son rival a passé avec les Provinces-Unies le 15 avril 1634, la part que Louis XIII a prise en 1632 dans la conspiration des gentilshommes belges, conspiration dont tous les détails ont été révélés à la fin de 1633 [4], fournissent à Philippe IV autant d'arguments pour chercher à convaincre le pape de la mauvaise foi de la France, pour le convier à se déclarer contre elle. Le 11 juillet [5], est envoyé aux ministres espagnols à Rome l'ordre de mettre sous les yeux d'Urbain VIII le texte de la ligue franco-hollandaise, de l'instruire des intrigues que la France a ourdies avec le prince d'Epinoy et ses amis ; le chef de l'Eglise verra ainsi quel a été le résultat de ses bons offices. Les agents de Philippe IV attireront l'attention du pape sur les clauses du traité imposant aux Hollandais l'obligation de rompre, si la France est menacée de perdre ce qu'elle a usurpé en Italie et en Allemagne, ce dont elle a dépouillé injustement le duc de Lorraine, si elle ne peut annuler au profit des Grisons le traité de Monçon ; rien ne démontre mieux que la France veut troubler le repos de l'Italie et de l'Allemagne. Dominique de Pimentel et

1. *Ibid.*

2. Philippe IV à Castel Rodrigo, à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumacero, 7 mai 1634 (A. S. 3149).

3. Campeggi à François Barberini, 21 juillet 1634 (B. B. 8399, 42).

4. Sur les circonstances dans lesquelles cette conspiration a été découverte, voir HENRARD, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 439-459, WADDINGTON, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols*, I, 173-180.

5. La décision a été prise au conseil du 14 juin 1634. (Délibération du conseil d'Etat du 14 juin 1634, A. N., K 1417, 25). Le 24 juin, André de Rozas envoie à Pedro de Arze l'ordre d'écrire à Rome (A. N., K 1644, 10 ; la lettre est faite le 11 juillet 1634 (A. S. 3149).

Jean Chumazero inviteront Urbain VIII à prendre les mesures nécessaires pour se défendre. Afin de bien marquer que l'heure des hésitations est passée, le roi d'Espagne charge ses représentants d'annoncer qu'il s'apprête à rompre ouvertement [1].

Philippe IV ne se lasse pas, dans le même temps, de solliciter du pape des secours pécuniaires. Ceux qu'Urbain VIII avait accordés récemment étaient loin d'atteindre la somme qu'on avait espérée. Campeggi n'a pas manqué d'écrire au cardinal François Barberini que la cour d'Espagne a applaudi au geste pontifical [2]; elle n'en tient pas moins ces subsides comme tout à fait insuffisants Dominique de Pimentel et Jean Chumazero sont chargés par le roi d'en remercier le pape et le cardinal neveu, mais ils doivent aussi se plaindre de la modicité des sommes allouées [3]; ils réclameront du pape de plus abondantes libéralités et ils veilleront à ce que l'empereur en profite seul, à l'exclusion de la Ligue [4]. Les diplomates espagnols presseront en outre le pape d'envoyer des troupes en Allemagne. Cela produirait le plus grand effet, leur écrit Philippe IV ; car cela remplirait de crainte tous les indifférents et tous les ennemis de la maison d'Autriche [5]. Une fois de plus, se trahit ici la pensée intime du roi : impliquer le chef de l'Eglise dans la lutte, lui faire prendre le parti de sa maison.

Pour attirer complètement Urbain VIII dans le camp des Habsbourg, Philippe IV fait encore miroiter à ses yeux toutes

1. Philippe IV à Borgia et à Castel Rodrigo, 11 juillet 1634 (A. S. 3149). Bénavidès avait déjà envoyé à Rome, comme il l'avait adressé à Vienne, le traité du 15 avril. Le 18 juin, Philippe IV félicite Bénavidès d'avoir pris cette initiative (A. N., K 1425, 86).

2. « Posso e devo dire con verità a V. Em. che questa dimostratione di S. Stà con gli aiuti mandati in Germania e la rappresentatione che ne havevano fatta qua li s. s. ambasciatori è stata sentita dal conte duca, come ha detto, con gusto e stima, e speranza di ottimi effetti, ma anche da tutta la corte, e io, con occasione delle visite che faccio e ricevo, sento da molti e di maggiori e d'ogni sorte parlarne con estimatione et affetto, di modo che mi danno ad intendere di haver gli animi persuasi diversamente di quello che havevano forsi prima et in generale riceve grand applauso. » Campeggi à François Barberini, 12 mai 1634 (B. B. 8398, 8). Cf. la lettre de Monti à François Barberini du 11 avril 1634 (B. B. 8372, 36).

3. Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 18 juillet 1634, réponse à la lettre du 17 mars (A. S. 3149). Voir aussi une autre lettre du même aux mêmes de la même date répondant à une lettre du 5 avril (*Ibid.*).

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

sortes d'avantages : d'abord le règlement de l'affaire Borgia. Le cardinal espagnol avait été, au mois de mars 1634, nommé gouverneur de Milan à la place du cardinal Infant qui devait se rendre en Flandre [1]. Comme le pape exige toujours réparation de l'outrage qu'il a subi au consistoire du 8 mars 1632, Philippe IV autorise ses agents à déclarer, en son nom, qu'en protestant contre la politique pontificale, le cardinal Borgia ne s'est pas conformé aux ordres du roi [2]. Cette formule vague qui, en réalité, n'est pas un désaveu de la protestation elle-même, paraît être au roi une concession suffisante à l'amour-propre pontifical; mais il faut, pour qu'elle soit accordée, que le souverain pontife prenne quelques décisions importantes en faveur de la maison d'Autriche [3]. A la même condition, Philippe IV promet de régler au profit du Saint-Siège beaucoup d'autres questions pendantes depuis longtemps : les droits de suzeraineté du pape sur les fiefs du royaume de Naples seront reconnus; la dette contractée par l'Espagne envers le trésor pontifical, lors de l'expédition en Valteline, sera acquittée ; le préfet de Rome aura le pas sur l'ambassadeur d'Espagne. Philippe IV fait même espérer qu'il nommera Thaddée Barberini Grand d'Espagne [4]. Aucune promesse ne semble coûter au roi d'Espagne, pourvu que le chef de l'Eglise consente à se déclarer contre la France.

III

L'idée d'un accord avec la France n'inspire pas à Vienne la même répugnance insurmontable qu'à Madrid. L'empereur ne refuse pas, nous l'avons vu [5], de se prêter à des négociations, à condition qu'elles ne le mettent pas à la merci du roi de France et qu'il n'ait pas l'air de solliciter la paix. Aussi ceux qui viennent de la part du pape ou du cardinal François Barberini l'en-

1. Philippe IV au cardinal Infant, 22 mars 1634 (A. S. 2998, 111).
2. Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 18 juillet 1634, réponse à la lettre du 2 mai (A. S. 3149).
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Voir plus haut, p. 369.

tretenir de la réconciliation des couronnes et des moyens d'y parvenir, sont-ils écoutés avec une bienveillante attention.

Le capucin Alexandre d'Alès est arrivé à la cour impériale le 1er avril [1]. Une des dernières étapes de son voyage a été Braunau où il a vu le duc de Bavière. L'agent secret du cardinal François Barberini a montré ses instructions au chef de la Ligue et c'est après avoir pris l'avis de ce conseiller toujours très écouté du Saint-Siège [2] qu'il a définitivement arrêté son plan d'action. Le père d'Alès proposera à l'empereur de former une ligue qui aurait pour objet de chasser les hérétiques de tous les territoires qu'ils occupent indûment, soit depuis 1617, soit depuis 1552, de les expulser surtout des territoires ecclésiastiques ; comme cette ligue ne s'établira que très difficilement si le roi de France ne l'approuve pas, il faudra que les couronnes s'accordent au prix de sacrifices mutuels : l'empereur laisserait l'évêque de Metz en possession de Moyenvic ; le roi d'Espagne ne s'opposerait plus à ce que l'empereur approuvât la vente de Pignerol au roi de France ; de son côté, le roi de France s'engagerait à ne mettre dans ces deux places qu'un nombre limité de soldats, il évacuerait Casal, il déciderait les Vénitiens à quitter Mantoue, surtout il retirerait aux hérétiques son appui [3]. D'après les projets de ligue que le père d'Alès avait emportés de Rome, Louis XIII devait restituer au duc de Lorraine ses états, abandonner les places occupées dans l'électorat de Trèves et dans l'Empire [4] ; ces clauses disparaissent dans le projet qui doit être soumis à Ferdinand II. Le cardinal François Barberini avait encore souhaité que la ligue nouvelle ne parût être que le développement de l'ancienne ligue catholique [5] ; d'accord avec Maximilien, le père d'Alès préfère qu'elle soit entièrement indépendante d'une ligue pour laquelle les Espagnols n'ont jamais eu

1. Le père d'Alès à François Barberini, 8 avril 1634 (B. B. 7049, 22).
2. Le même au même, 22 et 26 mars 1634 (*Ibid.*, 15, 17).
3. Voir le projet de ligue envoyé par François Barberini à Bichi le 9 mai 1634 (B. B. 6730, 27).
4. Ces projets de ligue se retrouvent dans la correspondance de François Barberini avec Maximilien (B. B. 6730, 18, 19 et 20).
5. François Barberini au père d'Alès, 29 avril 1634 (B. B. 7066, 11) ; le même à Rocci, 29 avril 1634 in proprio (B. B. 7066, 39). Les lettres dites *in proprio* sont des lettres personnelles qui ne passent pas par la secrétairerie d'État.

qu'une médiocre estime [1]. Dès le 8 avril, le zélé capucin informe le cardinal François Barberini qu'il a entretenu l'empereur de son projet pendant deux heures ; il a aussi exposé ses idées au prince d'Eggenberg, à Verdenberg et au père Quiroga [2]. Comme tout dépend du règlement des différends de la maison d'Autriche et de la France, la conversation a surtout porté sur les conditions possibles d'un accord.

Ferdinand II, qui désire la paix, a fait bon accueil à l'émissaire du cardinal François Barberini [3]. Un de ses conseillers, le comte de Trautmansdorf a dit nettement au père d'Alès que, si les Français souhaitent sincèrement un accommodement, il n'y a pas de difficultés dont on ne puisse triompher [4]. Par contre, les ministres du roi d'Espagne à Vienne font une très vive opposition au capucin. Sa personne leur est suspecte [5]. En outre, comme ils mettent leur espoir dans l'heureuse issue de la campagne commencée par le roi de Hongrie [6], comme ils escomptent les bienfaisants effets de la paix que l'électeur de Saxe paraît être sur le point de signer [7], ils ne cessent de représenter qu'il n'y a pas à se fier à la France, que cette puissance ne traitera jamais qu'à des conditions avantageuses pour elle [8]. Le comte d'Ognate aurait voulu que fût écarté purement et simplement tout projet d'union [9]. Mais si puissante que soit son

1. Le père d'Alès à François Barberini, 20 mai 1634 (B. B. 7049, 71) ; Rocci à François Barberini, 20 mai 1634 in proprio (B. B. 6974, 196).

2. Le père d'Alès à François Barberini, 8 avril 1634 (B. B. 7049, 22).

3. *Ibid.*

4. Le même au même, 15 avril 1634 (*Ibid.*, 29).

5. Ognate a commencé par croire que le père d'Alès venait en Allemagne pour rapprocher le duc de Bavière du roi de France ; voir sa lettre du 8 avril (Délibération du conseil d'État du 19 juillet 1634, A. S. 2335, 87-89). Il a vu ensuite qu'il n'en était rien ; mais, du fait que le capucin se propose de travailler à la conclusion d'un accord avec la France, il est suspect ; voir la lettre d'Ognate à Philippe IV du 13 avril (Délibération du conseil d'État du 18 août 1634, *Ibid.*, 90-91). Castagneta annoncera, le 13 avril, que le père d'Alès est venu préparer un accord entre la France et la maison d'Autriche ; le comte duc Olivarès dira à ce propos le 27 octobre : « que a esto padre se debe mirar con ojos muy sospechosos por las muchas colores de que se ha vestido y viste cada dia, y assi se deve ordenar a los ministros de V. M. que le miren mucho a las manos en todas partes y tenga por artificio el mal que dize del papa. » (Délibération du conseil d'État du 27 octobre 1634, *Ibid.*, 59-60).

6. Le père d'Alès à François Barberini, 29 avril 1634 (*Ibid.*, 46). *Cf.* la lettre de Rocci à François Barberini du 29 avril 1634 (B. B. 6974, 170).

7. Le père d'Alès à François Barberini, 15 avril 1634 (B. B. 7049, 29). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 29 avril 1634 (B. B. 6974, 170).

8. Rocci à François Barberini, 22 avril 1634 (B. B. 6974, 159).

9. Rocci à François Barberini, 29 avril 1634 (B. B. 6974, 171).

influence, elle ne l'est pas assez pour dissuader le chef de la maison d'Autriche de toute négociation ; le seul effet de ses représentations et de celles de ses collègues est de déterminer l'empereur à n'agir qu'avec la plus grande circonspection. Le 28 avril, le père d'Alès reçoit de l'évêque de Vienne la réponse de Ferdinand II. Aucune objection de principe n'est élevée : l'occupation de Pignerol et de Moyenvic par la France n'empêchera pas la conclusion d'une bonne paix ; mais, comme il faut se prémunir contre le peu de sincérité des Français, l'empereur demande au cardinal François Barberini de s'enquérir des véritables dispositions de la France, de chercher à savoir si vraiment Louis XIII cessera d'aider les hérétiques quand il jouira sans conteste de Pignerol et de Moyenvic. Si le cardinal neveu peut le garantir, Sa Majesté enverra quelqu'un pour lui révéler le fond de son cœur [1].

Si flatteuse qu'elle fût pour le cardinal François Barberini, une telle réponse était insuffisante : elle ne formulait pas les exigences impériales. Le père d'Alès le fait aussitôt observer à l'évêque de Vienne ; il demande des précisions [2]. Pour les obtenir, l'agent du cardinal neveu multiplie ses démarches [3]. Aux conseillers impériaux, il représente qu'il est des plus périlleux de laisser s'échapper cette occasion de traiter [4] ; aux ministres espagnols, il rappelle les nombreuses raisons pour lesquelles il sied que Philippe IV abandonne Pignerol à la France, si la paix peut s'en suivre. Mais, à tous ses arguments, le comte d'Ognate et le père Quiroga répondent que laisser Pignerol à la France, c'est perpétuer la guerre en Italie ; ils le répètent de toutes manières à l'empereur qui a ordonné de les consulter [5]. Le 18 mai, Ferdinand II notifie au père d'Alès qu'il s'en tient à sa

1. Le père d'Alès à François Barberini, 29 avril 1634 (B. B. 7049, 46).
2. *Ibid.*
3. Le père d'Alès à François Barberini, 6, 13, 20 mai 1634 (B. B. 7049, 56, 63, 71).
4. Voir surtout la lettre du père d'Alès à François Barberini du 6 mai 1634 (*Ibid.*, 56).
5. *Ibid.* Voir aussi la lettre du père d'Alès à François Barberini du 13 mai 1634 (*Ibid.*, 63). Les ambassadeurs d'Espagne exposèrent leur point de vue dans un mémoire que nous n'avons pu retrouver ; voir la lettre d'Ognate à Philippe IV du 17 mai dans la délibération du conseil d'Etat du 18 août 1634 (A. S. 2335, 90). Le 6 mai 1634, l'évêque de Vienne informe le père d'Alès que l'empereur lui a ordonné de consulter l'ambassadeur d'Espagne (B. B. 7049, 60).

première réponse; tout en insistant sur son désir de voir la paix se conclure, il allègue qu'il doit sauvegarder sa réputation : les Français ne manqueraient pas de se railler de lui s'il s'avançait trop, alors qu'ils ne montrent eux-mêmes aucune disposition à traiter [1]. Au fond, ce que veut l'empereur, c'est que le neveu d'Urbain VIII lui garantisse la sincérité de la France.

C'est là chose impossible. Sans doute ces projets de traité n'ont chance d'aboutir que dans la mesure où les Habsbourg auront confiance dans la loyauté de la France; le cardinal François Barberini s'en rend compte autant que tout autre [2]; mais est-ce à lui de se porter garant des sentiments pacifiques de Louis XIII? Le cardinal neveu a écrit au cardinal Rocci et au père d'Alès que Richelieu paraissait désirer loyalement la paix et était vraiment prêt à négocier [3]; il leur a suggéré que l'empereur et le roi de France pourraient se donner mutuellement des gages de leur sincérité [4]; il n'en peut faire davantage. Le père d'Alès a ordre de répondre que le neveu du pape n'a pas avec la cour de France une intimité telle qu'il lui soit possible de connaître le secret de la politique française; il sait seulement qu'à Paris il a été déclaré aux représentants du Saint-Siège qu'on souhaite la paix, qu'on la veut universelle, afin qu'elle soit sûre et durable. Tout au plus pourra-t-il s'enquérir des dispositions du roi de France, demander à Louis XIII s'il évacuera l'Empire, s'il cessera de secourir les hérétiques, une fois que l'empereur aura donné les satisfactions promises. Il est disposé aussi à le prier de restituer au duc de Lorraine ses états, de laisser libres les passages des Grisons [5].

Découragé par l'intransigeante opposition des agents espagnols, le père d'Alès avait sollicité la permission de regagner son couvent [6]; François Barberini lui prescrit de demeurer à Vienne et de continuer ses efforts [7]. Le père Joseph vient de faire entendre, dans une lettre adressée au cardinal Bagni, que son gouvernement ajusterait volontiers ses différends avec la

1. Le père d'Alès à François Barberini, 20 mai 1634 (B. B. 7049, 71).
2. François Barberini au père d'Alès, 9 mai 1634 (B. B. 7086, 13).
3. François Barberini à Rocci, 20 et 27 mai 1634 (B. B. 7066, 45, 50).
4. Le même au même, 27 mai 1634 (*Ibid.*, 50).
5. Le même à Bichi, 5 juin 1634 (B. B. 8123).
6. Le père d'Alès à François Barberini, 13 mai 1634 (B. B. 7049, 63).
7. François Barberini au père d'Alès, 10 juin 1634 (B. B. 7086, 17).

maison d'Autriche, qu'il consentirait à traiter à Rome[1]; le père d'Alès et Rocci s'autoriseront de cette lettre pour inviter l'empereur à donner des pleins pouvoirs à son ambassadeur à Rome; ils le presseront de persuader au roi d'Espagne d'en envoyer de son côté à Castel Rodrigo[2]. Des pouvoirs seront aussi demandés pour le résident impérial qui est à la cour de France[3].

Il n'y avait pas lieu d'espérer que des pouvoirs fussent adressés à Lustrier; les démarches que Rocci a faites à cette fin ont échoué : l'empereur conserve à l'égard de la France des défiances qui ne lui permettent pas d'accepter Paris comme centre des négociations[4]. Par contre, Rome pourrait le devenir, si le pape consentait à jouer le rôle que lui réservent les Habsbourg. A peine le cardinal Rocci et le père d'Alès ont-ils exposé les idées exprimées par le père Joseph au cardinal Bagni, qu'ils obtiennent de Ferdinand II et de ses conseillers ces réponses : le pape doit agir auprès des puissances pour les disposer à traiter; vicaire de Jésus-Christ, il lui appartient d'user de son autorité pour clore à jamais les différends et obliger les parties à respecter les clauses de l'accord qui sera conclu. Il faut donc que le chef de l'Eglise se départe de son attitude réservée, qu'il prenne position contre quiconque troublera la paix[5]. Les ministres de Philippe IV sont, cette fois encore, consultés par l'empereur[6]. Comme de coutume, ils sont hostiles à tout traité. Toujours pleins de confiance dans le succès de la campagne commencée, ils déclarent à qui veut l'entendre que le temps n'est pas venu de conclure la paix; plutôt que de tolérer la présence des Français en Italie et en Allemagne, il faudrait révolutionner le monde[7]. Par des propos

1. François Barberini à Bichi, 13 mai 1634 (B. B. 8123).

2. François Barberini à Rocci, 27 mai 1634 (B. B. 7066, 50). Par la lettre du père d'Alès à François Barberini du 1er juillet 1634 (B. B. 7050, 24) il semble bien que le cardinal neveu a voulu faire connaître sa pensée par Bagni. Cf. la lettre d'Ognate à Philippe IV du 4 juillet 1634 (A. S. 2414, 34); voir aussi la délibération du conseil d'Etat du 5 septembre 1634 (A. S. 2335, 94-95).

3. François Barberini au père d'Alès, le 10 juin 1634 (B. B. 7086, 17).

4. Rocci à François Barberini, 22 avril (B. B. 6974, 159), 27 mai (*Ibid.*, 206), 3 juin 1634 (*Ibid.*, 218).

5. Le père d'Alès à François Barberini, 25 juin (B. B. 7050, 17), 1er juillet 1634 (*Ibid.*, 24); Rocci à François Barberini, 24 juin (B. B. 6974, 243), 1er juillet 1634 (*Ibid.*, 250).

6. Le père d'Alès à François Barberini, 1er juillet 1634 (B. B. 7050, 24).

7. « ...I medesimi ministri spagnuoli conte d'Ognate, marchese di Casta-

perfides le comte d'Ognate et le marquis de Castagneda jettent la suspicion sur les intentions de la cour romaine : quel dessein caché, demandent-ils, dissimule cette proposition faite à l'instigation du cardinal Bagni, l'un des principaux auteurs responsables de tous les malheurs survenus à la maison d'Autriche dans ces dernières années ? N'est-il pas étrange que le pape et son neveu refusent de s'engager à contraindre les parties à respecter l'accord qu'elles signeront [1] ? Les Espagnols n'osent toutefois rejeter purement et simplement l'idée de négocier à Rome. Dans les premiers jours de juillet, l'évêque de Vienne envoie au père d'Alès ce billet : « Les ministres du roi d'Espagne déclarent avec Sa Majesté Impériale que le roi Catholique désire beaucoup une paix juste, équitable et sûre ; si les conditions de cette paix doivent être discutées à Rome, il faut savoir au préalable quelles sont les intentions de Sa Sainteté, ce qu'elle veut faire pour protéger et défendre le bon droit, pour assurer l'exécution de ce qui aura été concerté [2]. »

N'accepter la médiation du pape qu'à de telles conditions, c'est en réalité l'exclure. N'est ce pas demander au Saint-Siège de prendre éventuellement le parti de l'un ou l'autre des rivaux ? Le père d'Alès s'empresse de le faire entendre à l'évêque de Vienne[3]. Le conseiller de l'empereur semble le reconnaître ; il offre de modifier sa déclaration, et même de la retirer. Ce qui importe, dit-il, c'est qu'on sache au Vatican avec quelle joie l'empereur a appris qu'un traité pourrait être discuté à Rome ;

gneda, padre Quiroga e la regina stessa d'Ungheria ne loro privati discorsi costantemente et unitamente sostengono, come io stesso havevo inteso e confirmatolo poi un consigliere di Sua Maestà Cesarea, che non occorre trattar di pace, e che più tosto di lasciar Franzesi in Italia et in Germania, s'ha da rivoltar il mondo. » Le père d'Alès à François Barberini, 8 juillet 1634 (B. B. 7050, 37).

1. Ognate à Philippe IV, 4 juillet 1634 (A. S. 2414, 34). Cf. la délibération du conseil d'Etat du 5 septembre 1634 (A. S 2335, 94-95).

2. « Molto reverendo padre. Li ministri di Spagna si conformano con la dichiaratione di S. Mtà Ces. cioè ch'il re Cattolico desidera molto una pace giusta, eguale, e sicura ; e che dovendo essere trattata in Roma, bisognerà prima saper l'intentione della Sua Santità, quello che S. Stà voglia operare in protettione e difesa delle ragioni giuste, et in esecutione di quello che sarà concertato. » Voir la lettre du père d'Alès à François Barberini du 8 juillet 1634 (B. B. 7050, 37).

3. « Con questo strano biglietto e dichiaratione spagnuola trovai subito il vescovo mostrandogli la durezza de' termini e le ingiuste conditioni con le quali era accompagnata, e come una risposta tale sarà sempre giudicata dichiarativa di non voler in modo alcuno la pace » (*Ibid.*).

Sa Majesté est persuadée que le jour où le pape invitera les princes catholiques à débattre les conditions d'un accord, les négociations aboutiront plus facilement qu'on ne le suppose; elles imposeront à Sa Sainteté moins de charges qu'elle ne le pense [1]. De telles explications, l'espoir de voir l'empereur peser sur les Espagnols rendent confiance au père d'Alès [2] : il conseille au cardinal François Barberini de ne pas abandonner l'affaire; il lui suggère même un projet de réplique à Ferdinand II [3].

N'est-ce pas s'entretenir dans de vaines illusions? L'avis que les ministres d'Espagne ont exprimé s'inspire trop des idées de leur gouvernement pour qu'ils le modifient; il n'est pas probable que l'empereur y contredira. N'est-il pas lui-même convaincu que le pape devrait forcer la France à suivre une autre politique?

IV

Dans le temps même où l'empereur et le roi d'Espagne s'efforcent, chacun à leur manière, d'entraîner le chef de l'Eglise dans leur parti, les relations de la France avec le Saint-Siège deviennent de moins en moins cordiales. En plusieurs circonstances, Louis XIII et Richelieu ont rencontré à Rome une résistance qu'ils croient pouvoir attribuer au mauvais vouloir du pape et de son neveu. Le roi et son ministre se flattaient de faire casser le mariage contracté par Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine. Si fondé que pût être le sujet des plaintes que Louis XIII élevait contre son frère à cette occasion, le pontife n'y avait pu voir des raisons canoniques de rompre une union régulièrement contractée [4]. C'est également à un échec qu'aboutit la tentative faite par la diplomatie française pour obtenir comme cardinal comprotecteur le neveu même du pape, Antoine Barberini [5]. Il semble à Louis XIII et à Richelieu qu'Urbain VIII s'est, dans l'un et l'autre cas, préoccupé de donner à la maison

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*
3. Voir la minute de la lettre jointe à la lettre du père d'Alès à François Barberini du 8 juillet 1634 (B. B. 7050, 44).
4. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, VIII, 1re partie, 31-60.
5. *Ibid.*, 7-31.

d'Autriche des gages de sa bienveillance ; ils accusent surtout François Barberini d'user de son crédit pour le plus grand avantage de leurs adversaires.

Ces incidents ne sont pas de nature à incliner Louis XIII vers les solutions que lui recommande Urbain VIII. Bien loin d'être dirigées vers la paix, toutes les pensées en France, au printemps 1634, sont au contraire commandées par le souci de combattre les Habsbourg plus activement que jamais. C'est à cette fin que, chaque jour, le cardinal perfectionne et complète son système d'alliance.

Le 15 avril, sa diplomatie a réussi à y faire entrer les Provinces-Unies. Longtemps hésitants, les Hollandais se sont enfin déterminés, grâce aux efforts du baron de Charnacé, à rompre toutes négociations avec l'Espagne [1]. Le 15 avril, ils se sont engagés, moyennant d'importants subsides, à « continuer à faire la guerre par mer et par terre, avec toutes leurs forces, aux Espagnols et provinces qui en dépendent », à défendre « les interests que le roi a à démêler avec le roi d'Espagne [2] ». Que Philippe IV viole les accords de Cherasco, inquiète le roi en la paisible possession de Pignerol ou de quelque autre lieu, qu'il empêche les Grisons de jouir conformément au traité de Monçon de leurs droits de souveraineté en Valteline, soutienne le duc d'Orléans ou tout autre agresseur de la France, les Provinces-Unies s'obligent en tous ces cas à soutenir la France par les armes [3]. De son côté, Louis XIII a promis de « ne traiter de huit mois et de ne conclure de douze mois avec le roi d'Espagne aucun accommodement sur les affaires et différens qui sont entre eux, et d'emploier son pouvoir vers les ministres de la couronne de Suède et les princes confédérés en Allemagne, de faire le même [4] ».

En Allemagne, la diplomatie française a une lourde tâche. Les princes protestants s'y lassent d'une guerre qui épuise leur pays ;

1. Sur les négociations franco-hollandaises voir DE PANGE, *Charnacé et l'alliance franco-hollandaise*, 1633-1637 ; WADDINGTON, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de 1630 à 1650*, I, 211-229 ; FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 202-207.

2. DU MONT, *Corps diplomatique*, VI, 1re partie, 69 et 71.

3. Articles concernans les interests que le roi a demêler avec le roi d'Espagne (*Ibid.*, 71).

4. Art. II du traité publié dans DU MONT, *op. cit.*, 69.

l'un des plus considérables d'entre eux, l'électeur de Saxe, semble même être sur le point de se réconcilier avec l'empereur. Il importe de ressaisir ces princes, de les grouper de nouveau contre la maison d'Autriche. Conformément à ses instructions du 1er février et du 26 mars, le marquis de Feuquières doit resserrer les liens qui unissent les princes, former avec les cercles d'Allemagne restés en dehors de la confédération de Heilbronn de nouvelles confédérations qui s'y rattachent [1]. Comme « il n'est plus possible de retenir les Alemands dans le dessein de la guerre que par l'espérance de la paix », le gentilhomme français écoutera les propositions des princes ; il sera lui-même pourvu d'un projet de traité de paix [2], mais il dira que, si son maître souhaite la paix, il désire aussi sauvegarder les intérêts des princes, établir la justice et la liberté publique en Allemagne [3]. Le 26 mai, de nouveaux ordres lui prescrivent « de retenir dans l'amitié et confiance du roy tous ceux que l'on pourra rendre capables de raison », leur faisant voir combien leur perte serait inévitable, s'ils donnent sujet à Sa Majesté de les abandonner dans l'extrême péril auquel la paix ne peut manquer de les exposer. Gouvernés par le seul conseil du roi d'Espagne, ils seront « dans peu de temps en l'estat où ils estoient, il n'y a que trois ans [4] ». L'agent français, Melchior de Lisle, est

1. Mémoire et instruction à M. de Feuquières, 1er février 1634 (A. E. *Allemagne*, 10, 6). Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634 (*Ibid.*, 15). Cf. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 167-169.

2. Projet de mémoire (de la main du père Ange, le secrétaire du père Joseph) 20 mars 1634 (A. E. *Allemagne*, 10, 24). M. Fagniez (*Le père Joseph et Richelieu*, II, 170) donne un résumé des conditions du projet de traité.

3. Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634 (A. E. *Allemagne*, 10, 15).

4. «... Le Sr de Feuquières prendra garde que, dautant plus que les affaires tourneront à la paix, il importe de retenir dans l'amitié et confiance du roy tous ceux que l'on pourra rendre capables de raison, leur faisant voir, pour fondement de leur salut, que, s'ils résistent avec peine en l'estat où ils sont, aians les armes à la main et dans une étroitte union, combien leur perte serait inévitable, s'ils donnent suiet à S. Mté de les abandonner dans les évènemens de l'extrême péril auquel ils ne peuvent douter qu'ils se verront réduits après la paix, s'ils considèrent que lors ils auront à faire avec toute la maison d'Autriche, maintenant gouvernée par le seul conseil d'Espagne, qui aura soubs sa dépendance les électeurs catholiques et peut-être plusieurs princes et qui, par des divers artifices fortifiés par l'autorité impériale et par la certitude de la future succession du roi de Hongrie à l'Empire, ne manquera pas de gaigner tous les jours quelques-uns d'entre eux et les mettre alors dans peu de temps en l'estat où ils estoient, il n'y a que trois ans. » Mémoire à M. de Feuquières, 26 mai 1634 (*Ibid.*, 35).

tout particulièrement chargé de dissuader l'électeur de Saxe de conclure une paix séparée avec l'empereur[1]. Le roi de Danemark pourrait par son offre de médiation entraîner à la paix un certain nombre de membres du parti évangélique ; d'Avaux lui est envoyé pour le détourner de favoriser la conclusion d'une paix particulière avec l'empereur[2]. Ce même gentilhomme se rendra ensuite auprès de la reine de Suède et du roi de Pologne afin d'inviter ces deux souverains à prolonger la trêve conclue au temps de Gustave-Adolphe[3]. Débarrassés de toute inquiétude du côté de la Pologne, les Suédois pourront diriger l'ensemble de leurs forces contre la maison d'Autriche. Louis XIII ne demande pas aux princes catholiques d'Allemagne tels que l'électeur de Bavière et l'électeur de Cologne de se tourner contre le chef de l'Empire; il les presse seulement de se contenir dans les limites d'une loyale neutralité[4]. Tout est donc concerté par la France de telle manière que la guerre continue en Allemagne contre Ferdinand II et ses nombreux adversaires.

Aussi longtemps que les Espagnols ont la libre disposition des passages de la Valteline, ils peuvent à leur gré envoyer des secours à l'empereur : le duc de Feria a emprunté cette voie dans les derniers mois de 1633 ; le cardinal Infant s'apprête à la prendre à son tour. Pour isoler les Habsbourg d'Autriche, Richelieu cherche à remettre cette précieuse voie de communication sous la domination des Grisons, les alliés de la France. A cet effet, il sollicite tout d'abord le concours de la République de Venise[5]. Comme il ne peut l'obtenir en dépit de ses instances réitérées, le cardinal se tourne vers la Suède. Les Grisons viennent de demander aux Suédois de les aider à rentrer en possession de la Valteline[6] ; Richelieu appuie leur requête[7] et,

1. Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634 (*Ibid.*, 15). Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 168.

2. Voir les instructions à M. d'Avaux dans Richelieu, *Mémoires*, II, 556.

3. Instruction au sieur d'Avaux conseiller du roi, etc. s'en allant ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté en Suède (A. E. *Suède*, 3, 233) : instruction au sieur d'Avaux, etc., etc. s'en allant en Pologne, 23 juin 1634 (*Ibid.*, 247). On trouve dans Richelieu, *Mémoires*, II, 559-561 d'importants fragments de ces deux instructions.

4. Mémoire pour M. de Feuquières, 26 mars 1634 (A. E. *Allemagne*, 10, 15).

5. Rott. *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*. IV. 2e partie, 157-160.

6. *Ibid.*, 171.

7. *Ibid.*, 172-173.

le 16 août, il autorise Feuquières à dire au chancelier Oxenstiern et aux alliés « que le roy veut bien se résoudre, pour le bien commun, à l'entreprise de la Valteline pourveu qu'ilz y contribuent raisonnablement[1] ».

Le cardinal cherche enfin à ruiner en Italie la puissance des Habsbourg. Poursuivant toujours son dessein de grouper les princes de la péninsule en une ligue qui serait à la dévotion de la France, il a, à la fin de 1633, envoyé un agent dans les cours italiennes[2]. Comme cette mission n'a eu aucun des résultats espérés, Richelieu se résout, au mois de juillet, à tenter un nouvel effort. Cette fois, les princes italiens seront invités à faire « une bonne ligue et union contre l'Espagne[3] ». Le roi promet d'entretenir des troupes pour aider à conquérir le Milanais « sans que le roy y prétende aucune chose, la pensée de Sa Majesté estant qu'il se doit faire un partage où chascun aye sa part à proportion de ce que on aura contribué[4] ».

Tandis que la diplomatie française a préparé ainsi un nouvel assaut contre la maison d'Autriche, les armées de Louis XIII se sont fait la main en achevant d'occuper la Lorraine. Le traité de Charmes n'a pas en effet mis un terme aux épreuves de la maison de Lorraine ; il a plutôt marqué le commencement de sa ruine. En vertu de l'un de ses articles, Charles de Lorraine devait livrer au roi de France la princesse Marguerite, l'épouse de Gaston d'Orléans ; le duc s'est soustrait à cette obligation en favorisant la fuite de sa sœur. Pour échapper ensuite à la vengeance de Louis XIII, il a, le 19 janvier 1634, abdiqué en faveur de son frère, le cardinal, et il s'est retiré en Alsace. Charles a pensé avoir ainsi mis son duché à l'abri des coups de la France ;

1. Mémoire pour faire une depeche à M. de Feuquières, 16 août 1634 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 589).

2. Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, VII, 701. Cf. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, IV, 2e partie, 157-159. Les instructions destinées à l'agent français La Saludie, datées du 22 novembre 1633, sont conservées aux Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Rome*, 47, 245). On en trouve une traduction italienne dans Siri, *Memorie recondite*, VII, 767.

3. Mémoire pour le comte du Plessis Praslin, ambassadeur du roi en Piedmont, 5 juillet 1634 (A. E. *Piémont*, 22, 201).

4. Instruction pour le sieur de Sabran, 5 juillet 1634 (A. E. *Gênes*, 2, 104 ; Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, VII, 702). Dans Siri (*Memorie recondite*, VIII, 147-148), l'instruction est datée du 17 juillet 1634. Voir Rott, *op. cit.*, 195.

il a, au contraire, fourni à Richelieu un nouveau prétexte pour l'envahir. Le rusé ministre a dénié à François de Lorraine le droit de succéder à son frère[1] ; sous couvert de sauvegarder les droits de la duchesse Nicole et de la princesse Claude, le roi a ordonné au maréchal de La Force de s'emparer de Lunéville. François de Lorraine a pensé déjouer les plans de Richelieu en renonçant au cardinalat et en épousant en toute hâte la princesse Claude ; il n'en est pas moins devenu le prisonnier de Louis XIII et il a dû avec son épouse se rendre de Lunéville à Nancy sous la surveillance d'une escorte française. François de Lorraine et la princesse Claude n'ont recouvré leur liberté qu'en s'évadant de Nancy le 1er avril ; ils sont allés chercher à Florence un refuge contre la haine tenace de Richelieu. Resté à la merci du roi de France, le duché de Lorraine est entièrement en ses mains, quand le maréchal de La Force s'est emparé des deux petites places de Bitche (18 mai) et de La Motte (26 juillet). Richelieu a atteint ainsi le but qu'il poursuivait depuis de longues années : il s'est vengé d'une maison qui est toujours demeurée fidèle aux Habsbourg ; il a réuni une nouvelle province à la France. Par là, il a ajouté un grief à tous ceux que la maison d'Autriche élève contre le roi de France, et cela, dans le moment même où le pape insiste plus que jamais pour obtenir la conclusion d'un accord[2].

Dans l'extrémité de son malheur la maison de Lorraine n'a pas été abandonnée par le Saint-Siège. Aussi longtemps que sa ruine n'avait pas été consommée, le représentant du pape à Paris avait tout fait pour la conjurer. Quand, par exemple, des lettres interceptées par les Suédois ont appris au cardinal que le duc Charles avait sollicité des secours de l'empereur et de Waldstein pour recouvrer son duché, le nonce a mis en doute l'authenticité de cette correspondance. A l'en croire, les Suédois ont commis un faux en vue d'inculper le duc de félonie et d'exci-

1. A l'agent lorrain qui est venu notifier l'abdication du duc Charles et l'avènement du duc François, Richelieu a répondu : « Le duc Charles n'a jamais possédé les duchés de Lorraine et de Bar qu'en vertu de son mariage avec la duchesse Nicole, fille aînée du feu duc Henri. La princesse Claude est héritière légitime, si Mme sa sœur meurt sans enfants. » Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, VI, 125.

2. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, I, 394-424.

ter la France contre la maison d'Autriche [1]. A plusieurs reprises, Bichi avait ensuite défendu les intérêts de Charles de Lorraine et pressé Richelieu de le ménager [2]. Lorsque le duc a abdiqué, la princesse de Phalsbourg a exprimé le vœu qu'au moins son frère pût demeurer dans ses états ; le nonce a aussitôt invité Richelieu à l'exaucer [3]. Au moment où François de Lorraine a notifié son avènement, Bichi s'est trouvé là pour presser le cardinal de mettre le nouveau duc en possession de tous les états de son frère, pour le dissuader d'en venir à des mesures de rigueur contre lui [4]. Après que François de Lorraine et la princesse Claude ont déjoué par leur fuite les plans de Richelieu, il a continué de plaider leur cause à la cour de France [5]. Ses efforts sont d'autant plus méritoires que, depuis longtemps, il s'est rendu compte qu'il ne parviendrait pas à triompher de la passion de Richelieu contre cette malheureuse maison : « Autant vaudrait vouloir foncer un mur avec la tête » a écrit Bichi dès le 14 mars [6].

De Rome, le pape et son neveu ont suivi avec une douloureuse sympathie la triste série des calamités qui ont accablé les princes lorrains [7]. Au risque de mécontenter le roi de France [8],

1. Bichi à François Barberini, 6 décembre 1633 (B. B. 8103, 64). Ces lettres, adressées par l'empereur et Waldstein au duc Charles de Lorraine, l'invitaient à prendre patience jusqu'au printemps ; à cette date, cent mille hommes se trouveraient sur le Rhin pour l'aider à recouvrer ses états et à les augmenter.

2. Bichi à François Barberini, 13, 23 et 24 décembre 1633 (B. B. 8104, 4, 27, 40).

3. Le même au même, 31 janvier 1634 (B. B. 8106, 23).

4. Le même au même, 30 mars 1634 (B. B. 8108, 36).

5. Le même au même, 17 avril (B. B. 8109, 30), 4 et 9 mai (B. B. 8110, 1 et 6), 9 et 30 juin 1634 (B. B. 8111, 1 et 34).

6. « In simile materia, dove entra in tal modo la passione del cardinale di Richelieu, il voler torgli da loro pensieri è quanto voler rompere co'l capo un muro. » Bichi à François Barberini, 14 mars 1634 (B. B. 8107, 35). Le 31 janvier, Bichi avait écrit : « Ma per altro se vede assai chiaro, che qui camminano alla ruina di quel principe et allo spiantamento della sua casa, e quando mancherà ogni altro pretesto, se ne fabricheranno da loro medesimi » (B. B. 8106, 23).

7. François Barberini à Bichi, 25 février (B. B. 8121), 4 mars 1634 (*Ibid.*); le même à Monti, 8 mars 1634 (B. B. 8384, 24). Le 4 mars 1634, l'agent de Toscane, Niccolini, écrivait à Cioli : « Il papa mostrò di sapere i successi di Lorena ; quanto però a quel che io le dicevo et a questo proposito mi disse che gli doleva veramente degl' infortunii di quella serenissima casa e che l'amava teneramente, perchè quei principi meritavano veramente d'esser stimati et amati per il zelo dimostrato in tutti i tempi verso la religione come principi cattolicissimi et buonissimi » (A. F. 3355).

8. Richelieu dira à Bichi que le pape a accordé les dispenses au cardinal

Urbain VIII s'est empressé d'accorder au duc François les dispenses nécessaires pour la validité de son mariage avec sa parente, la princesse Claude[1]. Il ne lui a pas suffi de renouveler à Bichi, par l'intermédiaire du cardinal François Barberini, l'ordre de prendre en main les intérêts du duc ; il a adressé lui-même un bref à Louis XIII pour l'inviter à se montrer magnanime à l'égard d'une maison qui a tant mérité de l'Eglise, à lui pardonner les torts qu'elle pourrait avoir eus[2]. Quand tout a paru perdu après l'évasion du 1er avril, le pape a encore chargé le nonce de France de demander que les princes lorrains fussent autorisés à conserver au moins leurs biens allodiaux[3]; bientôt

de Lorraine par déférence pour l'Espagne ; voir la lettre de Bichi à François Barberini du 30 mars 1634 (B. B. 8108, 36). De Rome, Créqui écrit, le 16 mars 1634, que le pape et sa maison sont extrêmement portés à favoriser la maison de Lorraine (B. N. 10728, 138). Le 23 mars 1634, Borgia mande à Philippe IV que Créqui est très mécontent de la dispense donnée au cardinal de Lorraine (A. S. 2998, 38).

1. Niccolini à Cioli, 8 mars 1634 (A. F. 3355); François Barberini à Campeggi, 4 mai 1634 (B. B. 8427, 38). Cf. la lettre de Borgia à Philippe IV du 1er mai 1634 (A. S. 2998, 35). Urbain VIII avait très habilement refusé de voir Créqui avant d'avoir expédié les brefs de la dispense ; voir les lettres de François Barberini à Monti du 11 mars 1634 (B. B. 8382, 32), à Bichi du 13 mars 1634 (B. B. 8121).

2. « Cum enim te aliquibus ex Lotharinga domo offensum plura moliri intelligunt quae magno totius nobilissimae et religiosissimae familiae detrimento esse interpretantur, animi magnitudinem ac beneficentiam qua maiores tui Galliae reges se iuxta et posteritatem mirifice illustrarunt erga illos a te exerceri desiderant, nihilque tibi gloriosius fore existimant quam si, iniuriis (si quae interuenerunt) generose obliteratis, gentem ab omni saeculorum memoria de catholica re optime meritam tuae liberalitatis ac benignitatis fructu carere non patiaris, Nos certo qui de Maiestatis Tuae gloria maiorem in modum solliciti sumus, quique Lotharingiae familiae merita atque eximiam erga Sedem Apostolicam obseruantiam semper plurimi fecimus, optamus in eorum qui ex ipsa sunt conseruatione ac tutela tuam laudem quam sane ex eo maximam apud omnes futuram esse dubitare non debes, cum praesertim (quae tua est prudentia) tibi non desint rationes ac uiae, quibus, si quae difficilia atque implicata sunt, absque illorum damno explicare possis. » Urbain VIII à Louis XIII, 10 avril 1634 (B. B. 2204, 54). Cf. la lettre de François Barberini à Bichi du 10 avril 1634 (B. B. 8122).

3. François Barberini à Bichi, 5 juin 1634 (B. B. 8123). Lorsque les fugitifs arrivèrent à Florence ils y trouvèrent des lettres du cardinal neveu pour leur souhaiter la bienvenue (François Barberini à Bichi, 22 mai 1634, *Ibid.*). Le duc Nicolas et la duchesse Claude manifestèrent l'intention d'aller jusqu'à Rome ; le cardinal neveu l'écrivit à Campeggi le 2 juin 1634 (B. B. 8427, 69); il ajouta que si le duc exécutait son projet, il serait très bien reçu par le pape. Toutefois il ne tenait guère à ce que le voyage se fît en ce moment ; il demanda à l'agent de Toscane de représenter que la saison était peu favorable (Niccolini à Cioli, 27 mai 1634, A. F. 3355). Quand François Barberini apprit que le voyage serait remis, il s'en réjouit, « uscendo a dirmi, écrit Niccolini à Cioli le 10 juin, che era bene per non entrar in qualche imbarazzo con questi Spagnuoli » (A. F. 3355). Cf. la lettre de Borgia à Phi-

il fera partir pour la France un diplomate qui aura pour mission d'exhorter le roi de France à restituer au duc de Lorraine ses états [1].

En même temps qu'il s'est efforcé de sauver la maison de Lorraine, le chef de l'Eglise a protesté contre les nouveaux accords que Louis XIII a passés ou est sur le point de passer avec les hérétiques. Urbain VIII a été profondément affligé en apprenant l'existence du traité conclu avec les Provinces-Unies [2]. Avant même que les agents de l'empereur aient pu lui en représenter les fâcheuses conséquences, le pape a prévu que cet accord rendrait plus difficile le rétablissement de la paix ; son neveu, le cardinal François Barberini, a immédiatement donné instruction à Bichi d'en empêcher l'exécution, s'il en était encore temps [3]. Le 2 août, Urbain VIII adresse lui-même un bref à Richelieu pour l'exhorter à ne pas perdre une occasion de démontrer au roi que ces alliances avec les hérétiques sont inconsistantes et dangereuses, qu'elles doivent donc être rompues [4]. A Paris, le nonce n'a pas attendu les ordres de sa

lippe IV du 3 juillet 1634 dans la réponse de Philippe IV du 15 octobre 1634 (A. S. 3149).

1. Dès le 1er avril 1634, Urbain VIII a songé à songé à envoyer quelqu'un ; voir Niccolini à Cioli, 1er avril 1634 (A. F. 3355).

2. « N. S. sente queste cose con summo disgusto, e li dispiace sin al cuore che ogni dì si difficulti maggiormente la pace dalla quale dipende il bene della religione cattolica. » François Barberini à Bichi, 21 mai 1634 (B. B. 8123).

3. « V. Em. facci in questo le sue parti e procuri se sarà a tempo d'impedire l'esecutione. » (*Ibid.*).

4. « Quae in Gallia aduersus Catholicae religionis hostes iampridem perfecisti, ut immortalem tibi nominis famam peperere, ita uehementer bonorum animos excitarunt, quod arbitrarentur firmissimum in tua fortitudine ac pietate uerae fidei propugnaculum contra omnes impiorum conatus se in posterum habituros. Neque exigua huius gratulationis ac laetitiae pars ad nos pertinere uidebatur, qui ex his actionibus maximam delendae per te in Gallia haeresis spem conceperamus. Sed quae de tua uirtute nitidissima nobis acciderant non parum in praesentia turbata sunt, cum inter regem Cristianissimum et Batauorum ordines foedus nouissime iis praesertim condicionibus initum ac stabilitum accepimus, quae nostris pro concilianda pace officiis non parum aduersantur, neque enim ullus inducere sibi in animum potest te istic pro ea, qua polles auctoritate omnium rerum potente, quicquam tractari aut perfici quod ex uoluntatis tuae arbitratu non geratur. Hoc autem, si uerum est, quis neget te Romanae ecclesiae cardinalem atque antea de re catholica optime meritum, si minus palam obsistere ac impedimenta interponere omni ope debuisse, quominus istiusmodi foedus cum hereticis iniretur. Quod si id praestare tuae potestatis minime fuit, eumdemque (ut existimamus) erga haereticos animum seruas, quem in tot munitissimorum oppidorum expugnatione ostendisti, enixe a te petimus ut occasionem elabi nullam sinas, qua infidas esse hae-

cour pour protester contre ce traité : dès qu'il en a eu connaissance, il est allé s'en plaindre à Richelieu et au père Joseph ; il a relevé ce qu'il y avait d'étrange dans la conduite d'un gouvernement, qui, d'une part, se disait prêt à négocier, et qui, d'autre part, s'engageait à ne pas se prêter avant huit mois à des négociations [1]. Le pape et ses agents ne blâment pas moins sévèrement les relations que Louis XIII s'obstine à entretenir avec les protestants d'Allemagne et avec les Suédois [2]. Les pourparlers que le cardinal a commencés avec ces derniers pour remettre la Valteline sous la domination effective des Grisons, inquiètent au plus haut point : ne tendent-ils pas à donner aux Suédois la libre disposition des passages qui mènent en Italie ? Ce danger ne peut être conjuré que si l'on parvient à établir la paix entre les couronnes : le cardinal François Barberini renouvelle à Bichi l'ordre d'y travailler [3].

A toutes les représentations du nonce de Paris, qu'elles aient trait à la situation de la maison de Lorraine ou aux relations du roi avec les hérétiques, Richelieu oppose toujours la même réponse : que la maison d'Autriche cesse d'intriguer contre la France, qu'elle consente à conclure une paix générale, toutes les alliances suspectes seront rompues, le duc de Lorraine recouvrera ses états [4]. Comme Urbain VIII, le ministre de Louis XIII et ses conseillers mettent au premier plan la question de la paix. Ce n'est donc pas seulement à la cour de Rome, mais à la cour

reticorum societates, inania foedera, uirium expertes apparatus regi demonstres, illamque modo impiorum hominum amicitiam deserat, seque in Altissimi adiutorium atque in Dei coeli protectionem recipiat non solum ab omnium iniuriis usquequaque tutum, sed etiam aliis formidini ac terrori fore confirmes, idque tamdiu sedulo atque accurate urgeas, quoad regi perniciosae huic amicitiae nuncium remittere persuadeas. Hoc certe et tua pietate dignissimum est et opinioni quam antehac de tua uirtute excitasti plane consentaneum. Nobis quidem qui egregias animi tui dotes unice diligimus gratius aut acceptius facere nihil potes. » Urbain VIII à Richelieu, 2 août 1634 (A. E. *Rome*, 55, 1). La copie de ce bref conservée dans les registres d'Urbain VIII (B. B. 2205, 3) porte la date du 16 août. C'est en effet à cette date que le bref fut envoyé; voir la lettre de François Barberini à Bolognetti du 15 août 1634 (B. B. 8136, 45).

1. Bichi à François Barberini, 9 mai 1634 (B. B. 8110, 6).

2. Voir notamment la lettre de François Barberini à Bichi du 20 juin 1634 (B. B. 8123) et celle de Bichi à François Barberini du 17 juillet 1634 (B. B. 8111, 51).

3. François Barberini à Bichi, 21 mai 1634 (B. B. 8123).

4. Bichi à François Barberini, 30 mars (B. B. 8108, 36), 1er avril (B. B. 8109, 1), 9 mai (B. B. 8110, 6), 9 juin 1634 (B. B. 8111, 1).

de France qu'on ramène tout à la question de la rivalité de la France et de la maison d'Autriche. Quand Bichi n'aurait pas reçu du Saint-Siège l'ordre d'exhorter Louis XIII et ses conseillers à y mettre un terme[1], il y aurait été amené par les réponses mêmes qui lui étaient faites à Paris.

Richelieu accueille assez favorablement les discours pacifiques du nonce. S'il a préparé un formidable assaut contre la maison d'Autriche, il est aussi de son intérêt de se tenir prêt à négocier avec elle. Beaucoup de princes protestants se lassent de la lutte, nous l'avons dit[2]; il importe d'être prêt pour le cas où on ne pourrait triompher de leur répugnance à combattre davantage. Le cardinal a tout avantage à ne pas passer à Rome pour être systématiquement hostile au rétablissement de la paix ; il ne veut pas qu'on y puisse douter de ses sentiments pacifiques[3]. Comme il convient, Richelieu se plaint des dispositions belliqueuses de la couronne d'Espagne, du peu de sincérité qu'elle montre, en ce moment même, dans les conversations engagées avec Bénavidès[4] ; il manifeste au nonce son désir de voir se terminer promptement ces différends qui divisent les puissances catholiques[5].

La meilleure preuve que le ministre de Louis XIII eût pu donner de la sincérité de ses déclarations, aurait été d'envoyer des pouvoirs de plénipotentiaire au comte de Noailles, le nouvel ambassadeur de la France à Rome. Le nonce la lui a demandée à plusieurs reprises[6]. Mais le cardinal ne veut concourir qu'à une paix générale dans laquelle seraient compris les princes protestants aussi bien que les princes catholiques[7]. Il ne peut être question de débattre à Rome les conditions d'une telle

1. François Barberini à Campeggi, 4 mai (B. B. 8427, 38), 2 juin 1634 (*Ibid.*, 66) ; le même à Bichi, 22 mai 1634 (B. B. 8123) ; le même à Rocci, 10 juin 1634 (B. B. 7086, 55).

2. Voir plus haut p. 397.

3. Dans une lettre en clair adressée à Bichi le 4 mars 1634, François Barberini avait insisté sur la nécessité de faire la paix (B. B. 6214). A la suite de cette lettre, Richelieu se plaignit au nonce de ce que son désir de concourir à la paix n'eût pas été suffisamment manifesté à François Barberini : voir la lettre de Bichi à François Barberini du 1er avril 1634 (B. B. 8109, 1).

4. Bichi à François Barberini, 28 mars (B. B. 8108, 25), 1 et 15 avril 1634 (B. B. 8109, 1, 56).

5. Le même au même, 1er avril 1634 (*Ibid.*, 1).

6. Le même au même, 6-14 mars (B. B. 8107, 27), 21 mars (*Ibid.*, 42), 18-19 avril 1634 (B. B. 8109, 36).

7. Le même au même, 2 avril 1634 (*Ibid.*, 7).

paix; le pape n'y consentirait pas [1]. De plus, le ministre de Louis XIII n'a pas oublié comment à Monçon et à Ratisbonne les plénipotentiaires français, laissés à eux-mêmes, ont eu la faiblesse de souscrire à des clauses peu avantageuses pour le royaume; volontiers, il attirerait les négociations à Paris afin d'être à même de les diriger lui-même [2]. Richelieu refuse donc catégoriquement de participer à un congrès qui se tiendrait à Rome sous la présidence du pape [3]. Le 8 mai, Bouthillier informe le comte de Noailles qu'il répugne à Sa Majesté de traiter à Rome parce que « ce n'est pas le lieu propre pour cela [4] »; l'ambassadeur français n'en devra pas moins témoigner que « le Roy ne désire rien tant au monde que de voir la paix solidement establie dans la chrestienté, que Sa Majesté y contribuera tousiours ce qui dépendra d'Elle [5] ».

Pour que Louis XIII « y contribue » autrement qu'en paroles, il faut attendre jusqu'au mois de juin. Le représentant du Saint-Siège avait constaté qu'il était impossible d'obtenir la réunion d'un congrès à Rome; il s'était, d'autre part, rendu compte qu'avec un diplomate aussi peu conciliant que l'était Bénavidès, il était inutile de chercher à négocier à Paris. Bichi avait dans ces conditions exhorté Richelieu à traiter avec l'empereur et le roi d'Espagne par l'intermédiaire des représentants de la France à Vienne et à Madrid. Le secrétaire du résident français à Vienne attendait encore à Paris une réponse aux ouvertures faites en janvier par l'intermédiaire de Rocci; il pourrait porter à Charbonnières l'ordre de parler de la paix à Ferdinand II et à ses ministres [6]; un ordre semblable serait envoyé à l'ambassadeur de France à Madrid par le secrétaire de l'ambassade d'Espagne, qui devait précisément rejoindre son poste [7]; des conversations se seraient ainsi engagées sans éveiller les soupçons des alliés de la France. Cette idée a fait peu à peu son chemin; elle se réalise quand, le 15 juin, le ministre de Louis XIII signe

1. Le même au même, 25 avril 1634 (*Ibid.*, 56). Cf. la lettre du même au même du 18 avril 1634 (*Ibid.*, 36).
2. Le même au même, 21 mars 1634 (B. B. 8107, 42). Cf. la lettre de Soranzo au Sénat du 28 avril 1634 (B. N. 1807, 194).
3. Bichi à François Barberini, 25 avril 1634 (B. B. 8109, 56).
4. Bouthillier à Noailles, 8 mai 1634 (A. E. *Rome*, 50, 37).
5. *Ibid.*
6. Rocci à François Barberini, 15 juillet 1634 (B. B. 6974, 266).
7. Campeggi à François Barberini, 7 août 1634 (B. B. 8399, 76).

deux instructions destinées l'une à Charbonnières, l'autre au comte de Barrault[1].

Les représentants du roi à Vienne et à Madrid engageront des négociations pour permettre à Leurs Majestés « de s'éclaircir au vrai de leurs intentions et des moyens plus convenables pour faire cesser les sujets de défiances et de plaintes ». Si l'empereur ou le comte duc répondent qu'il suffira d'ouvrir ses intentions lorsqu'on enverra des députés en une assemblée générale, on représentera combien « il importe qu'auparavant Leurs Majestés aient renoué une bonne intelligence ». Les conditions auxquelles Louis XIII offre de s'accommoder sont toujours les mêmes : Casal et les places occupées en Allemagne seront évacuées, mais Pignerol, Moyenvic, les Trois Evêchés resteront à la France ; le traité de Monçon devra être exécuté selon l'interprétation française [2]. Si les Espagnols « ne veulent condescendre à des conditions équitables, Sa Majesté désire savoir si l'empereur en ce cas ne voudrait pas terminer les différends qu'il peut avoir avec la France, nonobstant la mauvaise volonté des Espagnols, avec promesse de ne les point assister directement ou indirectement contre le roi et ses alliés ». Les accords qui seront signés n'entreront en vigueur que du jour où la paix sera conclue dans l'Empire. Louis XIII interviendra à l'assemblée où se discuteront les conditions de la paix générale ; il y jouera non le rôle d'arbitre, mais celui de médiateur, « employant ses offices vers ses alliés pour apporter les plus raisonnables tempéraments qu'il se pourra ». De toutes les affaires, celle de Lorraine est une des plus délicates ; Richelieu ne veut la traiter qu'avec les autres « en la paix générale, où Sa Majesté fera voir qu'elle demeurera toujours, comme elle a fait jusqu'alors, dans les bornes de la raison et de la justice ». L'empereur et le

1. Les instructions du comte de Barrault et de Charbonnières ont été insérées par Richelieu dans ses *Mémoires*, II, 548-555. Nous n'avons retrouvé dans les Archives des Affaires Etrangères que l'instruction du comte de Barrault (A. E. *Espagne*, 17, 320). Avenel (*Lettres et papiers d'Etat*, VIII, 270) en a reproduit le début. Cette instruction porte la date du 15 juin. Il n'y a pas de raison pour que l'instruction de Charbonnières ne soit pas de la même date.

Les phrases entre guillemets ont été empruntées au texte des instructions publié dans les *Mémoires* de RICHELIEU.

2. Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, VIII, 1re partie, 166) donne le résumé du projet d'accommodement remis à Charbonnières.

roi d'Espagne auraient pu très justement opposer aux représentants de la France la promesse de leur souverain aux Hollandais de ne pas négocier avant huit mois et d'empêcher ses confédérés d'Allemagne de traiter pendant la même période ; le cardinal l'a prévu : il a ordonné aux ambassadeurs de répondre que cette clause ne concerne que l'Espagne, qu'elle peut être modifiée par le roi de France et les Hollandais d'un consentement mutuel « selon que le roi Catholique fera connaître une sincère disposition à l'accommodement avec Sa Majesté et les Hollandais ». Dans la crainte que ces négociations ne soient perfidement exploitées par l'empereur ou le roi d'Espagne, Richelieu veut qu'elles demeurent très secrètes ; elles se feront par l'intermédiaire des nonces qui « donneront parole certaine avec serment de ne rien communiquer par écrit à qui que ce soit... ni même de le mander à Rome » ; elles ne s'engageront même que si le cardinal Rocci « fait savoir avec la sincérité requise en telle occurrence, que l'empereur et ceux de son conseil y procéderont avec candeur et dessein d'accommodement[1] ».

Ces instructions sont à peine expédiées que parvient à la cour de France la preuve irréfutable du nouvel accord secret que le roi d'Espagne a passé le 12 mai avec le duc d'Orléans[2]. Tout aurait pu être abandonné ; Philippe IV n'a-t-il pas, une fois de plus, marqué par là son éloignement pour la paix[3] ? Le 9 juillet, Bouthillier a chargé le comte de Barrault de faire de grandes plaintes de ce traité au roi d'Espagne et au comte Olivarès[4]. Dans l'audience de congé accordée au cardinal Bichi, Richelieu a mis sous les yeux du diplomate pontifical tous les

1. Richelieu, *Mémoires*, II, 551. Bouthillier instruit, le 2 août 1634, le comte de Noailles des ordres donnés au comte de Barrault et à Charbonnières ; il lui recommande de n'en parler qu'au pape et au cardinal François Barberini (A. E. *Rome*, 50, 77). C'est sans doute sur le désir de Richelieu que Bichi ne parle pas de ces négociations dans ses lettres à François Barberini. Par une lettre du nonce à François Barberini du 11 juin 1634 (B. B. 8111, 16) nous apprenons que Bichi a envoyé à son frère Celio Bichi un mémoire sur la paix qui doit être lu au cardinal neveu. Nous n'avons pas retrouvé ce mémoire : mais on peut présumer qu'il y était parlé des tentatives de négociations qui allaient être faites à Vienne et à Madrid, puisque nous voyons, par la lettre de François Barberini à Campeggi du 2 juillet 1634 (B. B. 8428, 1), que la curie en est informée.

2. Ces documents ont été trouvés sur un courrier arrêté et fouillé à Calais (Bichi à François Barberini, 17 juillet 1634, B. B. 8111, 51).

3. Bolognetti à François Barberini, 14 juillet 1634 (B. B. 8151, 20).

4. Bouthillier au comte de Barrault, 9 juillet 1634 (B. N. 10759, 189).

documents qui démontrent les menées secrètes de la monarchie d'Espagne et il s'est répandu en doléances très vives[1]. Cependant les instructions premières ne sont pas rapportées. Après avoir subi un nouveau plaidoyer du nonce en faveur de la paix, le ministre de Louis XIII déclare que le roi n'en attendra pas moins le résultat des négociations qui doivent s'ouvrir à Vienne et à Madrid[2] : le 18 juillet, Bouthillier ordonne à l'ambassadeur de France à Madrid de continuer à conduire la négociation qui lui a été confiée[3].

C'est donc à Vienne et à Madrid que la diplomatie pontificale doit s'employer maintenant pour ménager un accord entre les puissances catholiques et préparer le rétablissement de la paix. Bichi s'empresse d'en informer ses collègues[4]. C'est assurément en vue de cette négociation, que, le 2 juillet, le cardinal François Barberini suggère au nonce d'Espagne les meilleurs arguments dont il pourrait user pour amener Olivarès à traiter avec la France. Tout en se gardant de paraître infliger un blâme au comte duc au sujet du passé, il faut lui représenter que chercher dans la guerre un remède à la situation présente serait augmenter le désordre et ruiner davantage la religion. Le roi d'Espagne doit répartir ses forces en beaucoup de points ; ses états en Italie sont épuisés ; le royaume de France, au contraire, est uni et compact. Si les catholiques essuient une défaite en Allemagne, ils perdent tout ; s'ils remportent une victoire, il leur reste tout à faire. Les Suédois sont très puissants : maîtres comme ils le sont de tous les ports de mer, de tous les fleuves, des régions les plus riches d'Allemagne, ils disposent de ressources inépuisables ; ayant toute facilité pour éviter les batailles rangées, ils laisseront les forces catholiques s'épuiser ; du Nord leur arriveront toujours des secours, tandis que les catholiques n'ont à en prélever qu'en Allemagne, en Italie et en Espagne, des pays ruinés. Au reste, le passage de troupes d'Italie en Allemagne n'est-il pas des plus dispendieux et d'un mince profit ? Toutes ces raisons, conclut le cardinal François Barberini à Campeggi,

1. Bichi à François Barberini, 17 juillet 1634 (B. B. 8111, 51).
2. *Ibid.*
3. Bouthillier au comte de Barrault, 18 juillet 1634 (B. N. 10759, 191).
4. Bichi à Campeggi, 23 juin 1634 (B. N. 10759, 234). Cf. les lettres de Campeggi à François Barberini du 7 août 1634 (B. B. 8399, 76), de Rocci à François Barberini du 15 juillet 1634 (B. B. 8974, 266).

doivent déterminer Olivarès à rendre le repos à la chrétienté par la paix. Pignerol pourrait être abandonné à la France, sans que la tranquillité de l'Espagne fût en rien compromise [1]. Ces conseils étaient des plus sages; mais comme il y a peu de chances qu'on les écoute!

V

Puisqu'il s'agit toujours de travailler au rétablissement de la paix entre les puissances catholiques, les agents du Saint-Siège qui résident auprès de l'empereur et du roi d'Espagne, acceptent volontiers de servir d'intermédiaires au roi de France.

A la cour impériale, le nonce commence par disposer l'évêque de Vienne à accueillir favorablement les ouvertures du résident français. Il importe surtout de convaincre ce prélat que les Français désirent vraiment la paix. Comme aussi Rocci se soucie peu d'assumer la très grave responsabilité de recevoir et de transmettre lui-même des propositions sans pouvoir rien mettre par écrit, il ménage entre le conseiller de l'empereur et Charbonnières une entrevue secrète à laquelle il assiste [2]. L'agent de Louis XIII est ainsi mis à même d'instruire directement Antoine Wolfrath des ordres qu'il a reçus [3]. Là-dessus, le nonce ne manque pas de représenter à l'empereur que les propositions du roi de France sont des plus satisfaisantes, qu'il importe de ne pas perdre cette occasion de traiter. Ferdinand II craint que la secrète intention de Louis XIII soit de le séparer du roi d'Espagne; pour le rassurer, Rocci affirme que les Français ne prétendent conclure qu'une paix générale dans laquelle sera comprise l'Espagne [4]. Par ses conversations avec l'empereur, l'évêque de Vienne et le résident français, le père d'Alès seconde, autant qu'il le peut, l'action du nonce [5].

Ferdinand II ne se résout pas cependant à répondre aux ou-

1. François Barberini à Campeggi, 2 juillet 1634 (B. B. 8428, 1).
2. Rocci à François Barberini, 15 juillet 1634 (B. B. 6974, 266).
3. Rocci à François Barberini, 22 juillet 1634 (*Ibid.*, 279).
4. *Ibid.*
5. Le père d'Alès à François Barberini, 15 et 22 juillet (B. B. 7050, 49 et 56), 2 août 1634 (*Ibid.*, 61).

vertures de Louis XIII. Ce n'est pas qu'il refuse de traiter. L'évêque de Vienne répète à Rocci toutes les déclarations faites antérieurement à propos de Pignerol et de Moyenvic ; il témoigne toujours du désir qu'a son maître de discuter à Rome, en un congrès, les conditions de la paix [1]. Seulement l'empereur craint d'être joué. Comment accepterait-il de discuter les conditions françaises, alors que Charbonnières n'est pas autorisé à lui garantir, par exemple, qu'à la conclusion de la paix le duc de Lorraine recouvrera ses états ? Quelle certitude a-t-il que l'Espagne ne sera pas tenue en dehors de la paix générale, quand le roi de France s'est interdit, par les articles I et II du traité passé avec les Provinces-Unies, de s'accorder avec elle ? L'évêque de Vienne ne manque pas d'en faire l'observation au nonce [2]. A la fin de juillet, il lui notifie officiellement que l'empereur ne nouera pas de nouvelles négociations avec la France ; la raison alléguée est que le résident français n'a aucun pouvoir pour conclure [3].

A Madrid, on est encore plus éloigné de toute pensée d'accommodement. On n'y doute plus que le roi de France ne soit sur le point de rompre. Suivant les bruits qui y parviennent, des mouvements de troupes dont Perpignan serait l'objectif, se produiraient à la frontière méridionale française ; Louis XIII annonçait, dit-on, à son départ pour la Lorraine, qu'il allait battre les troupes du cardinal Infant [4]. Des dépêches adressées par les Provinces-Unies à leurs agents à Paris ont été interceptées par le marquis d'Aytona et envoyées à Madrid ; Philippe IV et ses conseillers ont cru y surprendre le secret d'une attaque concertée par la France avec les Provinces-Unies contre les Pays-Bas espagnols, surtout contre les ports de Dunkerque, de Gravelines et de Mardyck [5]. Dès lors, à la cour d'Espagne, il n'est plus ques-

1. Rocci à François Barberini, 22 et 29 juillet 1634 (B. B. 6974, 279 et 291).
2. Le même au même, 29 juillet 1634 (*Ibid.*, 291). Cf. la lettre du père d'Alès à François Barberini du 2 août 1634 (B. B. 7050, 61).
3. *Ibid.*
4. Campeggi à François Barberini, 7 août 1634 (B. B. 8399, 76).
5. Philippe IV à Bénavidès, 6 août 1634 (A. N., K 1425, 96) ; le même à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 8 août 1634 (A. S. 3149). Le 15 juillet 1634, Richelieu mande à Louis XIII : « Les Espagnols ont détroussé trois ou quatre courriers en Flandres, et particulièrement toutes les lettres que M. le prince d'Orange et MM. les Estats escrivoient aux ambassadeurs qui sont icy. Ils croioient par là avoir veu un dessein que les Holandois avoient sur la coste de Flandres ». (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 576). Le 12 septembre 1634, Bouthillier ordonne à Noailles de dire que les lettres prises

tion que de la guerre. Le gouvernement de Philippe IV prend toutes mesures pour rejeter sur la France l'entière responsabilité de la rupture. Les représentants du roi à Rome informeront le pape des desseins hostiles de Louis XIII[1]. Un grand d'Espagne, le duc de Medina Celi, a été désigné pour aller en ambassade extraordinaire auprès du roi de France; le but apparent de sa mission est de discuter les conditions d'un accord à établir entre Louis XIII, la reine mère et le duc d'Orléans; le but réel est de manifester au monde que le roi d'Espagne a tout fait pour conjurer la guerre[2].

Les relations de l'Espagne et de la France sont donc des plus tendues au moment où arrivent à l'ambassadeur de France les instructions du 15 juin. Le nonce d'Espagne ne se met pas moins à la disposition du comte de Barrault pour tenter de nouer des négociations. Il s'empresse d'instruire Philippe IV et Olivarès des intentions pacifiques de Louis XIII. On lui oppose aussitôt le traité conclu par la France avec les Provinces-Unies : comment, lui objectent le roi et le comte duc, cette démarche nouvelle s'accorde-t-elle avec les clauses d'un traité qui interdit à la France de négocier avant huit mois[3] ? Avant de répondre aux ouvertures françaises, Philippe IV et son ministre prétendent obtenir de l'ambassadeur une déclaration écrite, d'où il ressorte que son gouvernement ne se considère pas comme lié par cet engagement[4]. Le comte de Barrault refuse de se soumettre à une telle exigence. Prévoyant les difficultés que devait provoquer le traité du 15 avril, Campeggi en avait entretenu l'ambassadeur avant même de voir le comte duc[5]. Le comte de Barrault lui avait alors promis de témoigner que cet accord n'empêchait pas son souverain de vouloir sincèrement traiter avec l'Espagne; le jour où il était allé se plaindre de la nouvelle alliance du roi

sont des lettres de marchands se voulant mêler des affaires de l'Etat. (A. E. *Rome*, 50, 95). Cf. la lettre de Bolognetti à François Barberini du 11 août 1634 (B. B. 8151, 74).

1. Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 8 août 1634 (A. S. 3149).

2. Philippe IV à Bénavidès, 6 août 1634 (A. N., K 1425, 96). Cf. la lettre de Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero du 8 août 1634 (A. S. 3149).

3. Campeggi à François Barberini, 7 août 1634 (B. B. 8399, 76).

4. Le même au même, 14 et 21 août 1634 (*Ibid.*, 94 et 113).

5. Le même au même, 7 août 1634 (*Ibid.*, 76).

d'Espagne avec le duc d'Orléans, il avait en effet déclaré qu'en s'unissant avec les Provinces-Unies le roi de France ne s'était pas fermé les avenues de la paix[1]. L'ambassadeur croyait en avoir assez fait. La seule concession à laquelle il consente à se prêter, est de réitérer de vive voix ses déclarations au sujet des dispositions pacifiques de son souverain[2]. Mais Olivarès s'obstine : il lui faut un texte écrit. Vainement Campeggi s'entremet-il : au comte de Barrault, il demande l'autorisation d'adresser au comte duc un billet par lequel le nonce l'assurerait que la ligue franco-hollandaise ne serait pas un obstacle à la paix[3] ; il presse Olivarès de se montrer plus accommodant[4]. Il est impossible de triompher de cette difficulté.

Tandis que se poursuit ce petit débat, les membres du conseil d'État arrêtent les conditions auxquelles seules la paix pourrait être conclue. Encore une fois les questions litigieuses entre la France et l'Espagne sont passées en revue, les exigences espagnoles formulées. Comme toujours, l'Espagne prétend obliger la France à exécuter les traités de Ratisbonne et de Cherasco, à évacuer Pignerol, Casal et les villes occupées en Allemagne ; Louis XIII devra restituer au duc de Lorraine ses états, rompre ses alliances avec les hérétiques, enfin reconnaître aux Valtelins leur indépendance de fait et le droit de disposer librement des passages dans leurs vallées[5].

Si les conditions de la paix sont ainsi étudiées et précisées, ce n'est pas que dans le conseil du roi on prenne au sérieux les ouvertures françaises. A tous il apparaît qu'elles n'ont d'autre objet

1. *Ibid.*
2. Le même au même, 21 août 1634 (*Ibid.*, 113).
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Délibération du conseil d'Etat du 26 août 1634 (A. N., K 1644, 13 et 1423, 42). Dans les premiers jours du mois d'août, le conseil d'Etat avait été informé par le comte duc des ouvertures de la France ; à la demande d'Olivarès, il avait décidé de préparer une instruction pour traiter (Délibération du conseil d'Etat du 6 août 1634, A.N., K 1423, 37). Les comtes de Castrillo et de Puebla, le duc de Villa Hermosa et le marquis de Mirabel furent chargés par le conseil de rédiger un projet d'instruction ; ils se réunirent le 21 août (Junta de estados en que concurren el conde de Castrillo, el conde de Puebla, el marques de Mirabel y el duque de Villa Hermosa, 21 août 1634, A. N., K 1644, 12 et 1423, 45). Ce travail fut soumis au conseil d'Etat le 22 août 1634 (Délibération du conseil d'Etat du 22 août, A. N., K 1423, 40). Après l'avoir étudié à la lumière des observations d'Olivarès (A. N., K 1644, 14) le conseil formula le 26 août les conditions dites.

que d'endormir l'Espagne [1]. On ne veut « qu'avoir l'air de se prêter à des négociations », ainsi que le conseille le comte duc [2]. En réalité, les difficultés faites au comte de Barrault démontrent, quand on n'en aurait pas d'autre preuve, qu'à la cour d'Espagne on pense moins à traiter qu'à se procurer des armes dont on usera, le cas échéant, contre la France. Bientôt Olivarès ne s'est plus contenté d'exiger de l'ambassadeur une déclaration écrite au sujet du traité franco-hollandais ; il a prétendu, en dépit des représentations du nonce, contraindre le diplomate français à ne traiter que par écrit [3]. C'est, une nouvelle fois, obliger le comte de Barrault à enfreindre ses instructions et à remettre des documents dont se serviront ensuite les agents de l'Espagne pour semer la défiance entre la France et ses alliés. Le représentant de Louis XIII n'a pu que refuser. En ménageant le 8 septembre une entrevue entre l'ambassadeur et le comte duc, le nonce a réussi seulement à empêcher que tout ne soit rompu. A la promesse du comte de Barrault de demander à son gouvernement des instructions complémentaires [4], Olivarès a répondu en faisant confier au marquis de Mirabel et au comte de Castrillo la charge de traiter avec l'ambassadeur, jusqu'à ce qu'une réponse venue de Paris permette au premier ministre de reprendre lui-même la conversation [5]. Mais, dès la première conférence, le 12 septembre, les commissaires espagnols formulent une nouvelle exigence : l'ambassadeur doit être autorisé à traiter au nom des alliés de son souverain ; aussi longtemps qu'il ne le sera pas, il n'y aura pas de conférence [6]. En vain le nonce s'efforce de résoudre encore cette difficulté pour tenir la négociation attachée par un fil, si ténu qu'il soit ; toutes les exigences sont mainte-

1. Délibération du conseil d'Etat du 22 août 1634 (A. N., K 1423, 40).
2. Délibération du conseil d'Etat du 6 août 1634 (*Ibid.*, 37).
3. Campeggi à François Barberini, 28 août 1634 (B. B. 8399, 127). Cf. les observations d'Olivarès (A. N., K 1644, 14).
4. Campeggi à François Barberini, 10 septembre 1634 (B. B. 8400, 15). C'est à tort que Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, VIII, 1re partie, 156) place cette entrevue au 11 septembre. Le nonce dit formellement, dans ses lettres des 10 et 17 septembre (*Ibid.*, 37), que la réunion a eu lieu le 8.
5. Campeggi à François Barberini, 17 septembre 1634 (*Ibid.*, 37). Cf. la délibération du conseil d'Etat du 10 septembre 1634 (A. N., K 1423, 44 a).
6. Campeggi à François Barberini, 17 septembre 1634 (B. B. 8400, 37).

nues [1]. Il est trop clair que l'Espagne ne veut pas traiter. Campeggi est bien forcé d'abandonner la partie.

VI

L'initiative prise par le Saint-Siège d'inviter les puissances catholiques à tenir un congrès à Rome n'a donc pas eu de succès. Le roi de France a refusé de discuter les conditions de la paix en un lieu où ses alliés les princes protestants ne pourraient être représentés. Si l'empereur a accepté d'envoyer des plénipotentiaires, c'est à la condition que le pape joue le rôle d'arbitre qu'il ne veut pas, qu'il ne peut pas remplir. Tout entier à son dessein d'extorquer au chef de l'Eglise une condamnation de la politique française, le roi d'Espagne a répondu à son offre de médiation en demandant l'envoi d'un cardinal légat en France. Urbain VIII n'abandonne pas néanmoins la cause de la paix. La situation navrante des catholiques d'Allemagne qu'est venu de nouveau lui dépeindre, au nom des électeurs ecclésiastiques, le père Zigler, confesseur de l'archevêque de Mayence, lui fait un devoir de travailler plus activement que jamais au rétablissement de la paix entre les couronnes [2]. Puisque le principe du congrès ne semble être rejeté par personne, le pape le retiendra ; sans abandonner complètement l'idée de réunir les plénipotentiaires à Rome, il propose aux souverains catholiques d'envoyer leurs députés en la ville neutre qu'il leur plaira de choisir ; un cardinal légat s'y rendra pour remplir les fonctions de médiateur. « Il faut toujours avoir à sa disposition

1. Le même au même, 28 septembre (*Ibid.*, 64), 10 octobre 1634 (*Ibid.*, 81).

2. Le père Zigler, confesseur de l'électeur de Mayence, a été député au pape, au mois d'avril 1634, par les princes ecclésiastiques réunis à Cologne ; il est parti de Liège, le 19 avril, et a gagné Rome par la France. Voir Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, II, 2e partie, 275. Le 5 juin, François Barberini annonce à Bichi l'arrivée du père Zigler (B. B. 8123). Le 19 juin, il instruit le nonce de Paris de l'objet de la mission et lui communique les doléances des princes allemands sur la protection que le roi de France étend sur les hérétiques ; leur envoyé a demandé au pape de s'interposer pour rétablir la paix entre les puissances catholiques (*Ibid.*). Le 30 septembre, François Barberini informera Maximilien du retour du père Zigler en Allemagne (B. B. 6730, 56).

plusieurs moyens pour arriver à la paix », écrit le cardinal François Barberini au père d'Alès, le 5 août[1].

Le 3 juillet, le marquis de Castel Rodrigo[2], le 5 juillet, les deux agents Dominique de Pimentel et Jean Chumazero[3] ont, au nom du roi d'Espagne, demandé au pape d'envoyer en France un cardinal légat qui menacera Louis XIII des censures ecclésiastiques, s'il ne se détache pas des hérétiques[4]. Cette démarche fournit à Urbain VIII une excellente occasion de s'ouvrir de son dessein. Les huit cardinaux que le pape a consultés sur la réponse à faire à la requête espagnole, ont été unanimes : envoyer un cardinal légat, ont-ils dit, serait inutile et dangereux : inutile, parce que ce serait prématuré ; dangereux, parce qu'ainsi on froisserait la France et on lui ferait perdre la confiance qu'elle a dans le Saint-Siège ; qu'arriverait-il si elle refusait au légat l'entrée du royaume? Perçant à jour les intentions de la cour d'Espagne, ils ont ajouté : les Espagnols savent tout cela ; ils ne demandent cette mission que pour amener le chef de l'Eglise à frapper le roi de France. Or, prononcer une censure ne serait pas moins funeste : car non seulement l'arrêt ne produirait en France aucun effet salutaire, mais encore il risquerait d'y provoquer un schisme ; il n'y a que trop de membres du clergé, du Parlement, des Universités qui sont portés à se soustraire à l'autorité du pontife romain. Une peine ecclésiastique doit guérir ; elle ne doit pas tuer. Les exemples du passé montrent quelles graves conséquences ont eu d'importunes rigueurs : les excommunications portées contre Henri VIII, contre Elisabeth ont amené le schisme d'Angleterre ; le retard à accorder l'absolution à Henri IV a empêché la cour de Rome d'obtenir l'introduction du concile de Trente en France et la dénonciation des concordats. Lorsque l'empereur a conclu la paix avec le roi de Danemark pour tourner ses forces contre le duc de Mantoue, lorsque le vice-roi de Naples a assiégé Bénévent, l'un et l'autre auraient pu, auraient dû être censurés ; ils ne l'ont pas été ;

1. François Barberini au père d'Alès, 5 août 1634 (B. B. 7086, 28) ; cette lettre est datée par erreur du 15 août. François Barberini a dit la même chose à Bolognetti le 1er août 1634 (B. B. 8136).
2. François Barberini à Bolognetti, 4 juillet 1634 (B. B. 8136, 8).
3. François Barberini à Campeggi, 6 juillet 1634 (B. B. 8428, 12).
4. On remarquera qu'à Madrid, il n'a été parlé au nonce que de l'envoi d'un cardinal légat en France ; il n'y a pas été question de censures.

pourquoi le roi de France serait-il traité plus sévèrement? Comment d'autre part fonderait-on juridiquement la condamnation portée contre lui? C'est seulement en usant envers lui de bons offices que le pape peut réussir à détacher le roi de France des hérétiques, en l'y exhortant par des lettres, par des brefs, par ses nonces ou par d'autres personnes. Les membres de la commission cardinalice ont conclu en suggérant à Urbain VIII d'inviter les puissances à se réunir en congrès dans une ville neutre ; un cardinal légat y serait député [1]. Cette idée est acceptée : le 21 juillet, le cardinal François Barberini l'expose au nom du pape aux deux commissaires espagnols, après leur avoir communiqué le refus d'Urbain VIII d'envoyer à Paris un cardinal légat [2]. Toutefois, comme le chef de l'Eglise ne veut pas se commettre en de vaines démarches, il prétend, avant d'engager quoi que ce soit, s'assurer des dispositions intimes des puissances ; l'ambassadeur d'Espagne demandera à son souverain de s'ouvrir confidentiellement au pape de ses intentions ; le roi de France sera invité à faire de même. Si, après cette enquête, un accord paraît possible, il ne restera plus qu'à organiser le congrès de telle manière que le cardinal légat n'ait pas à s'ingérer dans les affaires des hérétiques [3].

Dès le 13 juillet, le cardinal François Barberini a averti le nonce de Madrid des nouveaux projets du pape et l'a chargé de les faire agréer du gouvernement d'Espagne [4]. Comme les agents espagnols à Rome les ont assez mal accueillis, le neveu d'Urbain VIII prodigue, le 29 juillet, à Campeggi des conseils destinés à y gagner Olivarès ; le nonce caressera l'amour-propre du comte duc en portant aux nues l'idée qu'il a eue de recourir au pape, en l'invitant à choisir lui-même la ville neutre où le congrès pourrait être réuni [5].

1. François Barberini à Campeggi, 13 juillet 1634 (*Appendice*, nº XV). La réponse des cardinaux ne différait guère de celle faite par Campeggi à Olivarès : voir plus haut, p. 386. Les déclarations du nonce d'Espagne furent approuvées par Urbain VIII et les cardinaux ; voir les lettres de François Barberini à Campeggi des 24 juin (B. B. 8429, 89) et 13 juillet 1634 (*Appendice*, nº XV).

2. François Barberini à Campeggi, 22 et 28 juillet 1634 (B. B. 8428, 45 et 63). Le texte de la réponse projetée (B. B. 8428, 39) est envoyé à Campeggi avec la lettre de François Barberini du 15 juillet 1634 (*Ibid.*, 41).

3. *Ibid. Ibid.*

4. François Barberini à Campeggi, 13 juillet 1634 (B. B. 8428, 31).

5. Le même au même, 29 juillet 1634 (*Ibid.*, 70).

Aux agents pontificaux qui résident à Vienne et à Paris est envoyé aussi l'ordre de faire immédiatement campagne en faveur du projet pontifical. Le 22 juillet, le nonce de Vienne a été informé que le pape ne tient pas essentiellement à ce que les plénipotentiaires se réunissent à Rome ; il n'est qu'une chose qui lui importe : la réunion d'un congrès[1]. Le cardinal François Barberini le répète le 29 juillet[2]. Il le redit encore au père d'Alès dans la lettre ostensible qu'il lui envoie le 5 août[3] ; dans la lettre confidentielle qu'il lui adresse le même jour, le neveu d'Urbain VIII prescrit à son agent secret de disposer l'empereur à envoyer des plénipotentiaires en une ville neutre, quelle qu'elle soit[4].

Le nouveau nonce de Paris, Bolognetti, agira dans le même sens ; sans laisser sans doute de demander des pouvoirs de plénipotentiaire pour l'ambassadeur de France à Rome, il invitera le roi à consentir à discuter les conditions de la paix dans une ville neutre[5]. « Ne négligez rien pour obtenir l'envoi de plénipotentiaires, c'est le point essentiel », lui a écrit François Barberini[6]. Le roi d'Espagne avait protesté contre la prétention de Louis XIII de n'adhérer au principe du congrès que si la possession de Pignerol et de Moyenvic était mise hors de conteste ; Bolognetti persuadera au roi de France de renoncer à cette exigence[7]. Pour le décider à concourir au congrès, il lui fera craindre que les négociations ne deviennent plus difficiles après les succès du roi de Hongrie, après la chute de Ratisbonne qui paraît être imminente[8]. Le péril turc lui sera un autre argument dont Urbain VIII a usé déjà à Rome. A son retour de Constantinople, le comte de Marcheville était passé par la cour pontificale. Urbain VIII s'est aussitôt armé des détails que lui a donnés l'ambassadeur sur la situation des chrétiens d'Orient[9], pour représenter au comte de Noailles la nécessité d'un congrès

1. François Barberini à Rocci, 22 juillet 1634 (B. B. 7066, 69).
2. Le même au même, 29 juillet 1634 (*Ibid.*, 70).
3. François Barberini au père d'Alès, 5 août 1634 (B. B. 7086, 26 bis).
4. Le même au même, 5 août 1634 (*Ibid.*, 28).
5. François Barberini à Bolognetti, 1er août 1634 (B. B. 8136), 18 juillet 1634 (*Ibid.*).
6. Le même au même, 18 juillet 1634 (*Ibid.*).
7. *Ibid.*
8. Le même au même, 1er août 1634 (*Ibid.*).
9. Le même au même, 18 juillet 1634 (*Ibid.*).

à Rome ou en un autre lieu; la paix rétablie, le roi pourrait prendre les armes contre le Turc, contre « celui qui blasphème Dieu[1] ».

Les ordres du pape aux nonces sont partis de quelques jours, qu'est arrivée à Rome la nouvelle de la prise de Ratisbonne par le roi de Hongrie, le 28 juillet. Urbain VIII manifeste publiquement sa satisfaction, le 15 août, dans une allocution qu'il prononce à Sainte-Marie-Majeure[2]. Dès le 12 août, il a adressé des brefs de félicitations à l'empereur, au roi et à la reine de Hongrie, au roi d'Espagne, à l'électeur de Bavière[3]. Mais son bonheur n'est pas sans mélange. N'est-il pas à craindre que ce succès des armes impériales ne rende plus difficile la conclusion de la paix, qu'il excite l'Espagne à se venger de la France[4]? Pour parer immédiatement à cette conséquence possible d'un évènement aussi heureux, le cardinal François Barberini renouvelle, le 13 août, au nonce d'Espagne l'ordre de travailler à la réunion d'un congrès. Campeggi représentera au roi et au comte duc qu'ils ont tout avantage à traiter, au moment où la prise de Ratisbonne a rétabli la réputation des armes impériales ; la fortune pourrait changer et les forcer de conclure une paix moins honorable[5]. Le 14 août, le même ordre est envoyé au nonce de France : Bolognetti fera redouter à Louis XIII que l'Espagne ne se targue de cet avantage pour élever ses prétentions ; à Richelieu, il dira le peu de fond qu'il doit faire sur les princes d'Allemagne, qu'ils soient catholiques ou protestants[6]. Pour donner plus d'autorité aux

1. *Ibid.*

2. François Barberini à Rocci, 19 août 1634 (B. B. 6225). Niccolini écrit, le 16 août 1634, à Cioli que le pape a célébré une messe basse *pro gratiarum actione* (A. F. 3356).

3. Urbain VIII à Ferdinand II, au roi de Hongrie et à la reine de Hongrie, à Philippe IV, à Maximilien, 12 août 1634 (B. B. 2205, 2 et suivants). Urbain VIII n'approuve pas cependant que la liberté de conscience ait été accordée aux habitants de Ratisbonne ; dès qu'il l'apprend, il se plaint que, dans les conditions de la reddition de la ville, on n'ait pas eu assez égard aux intérêts du catholicisme. Voir les deux lettres de François Barberini à Rocci du 19 août 1634, l'une en clair (B. B. 6225), l'autre chiffrée (B. B. 7067, 11), celle du 26 août 1634 (B. B. 7067, 12). Cf. la lettre du même à Campeggi du 26 août 1634 (B. B. 8429, 14).

4. François Barberini à Campeggi, 13 août 1634 (B. B. 8428, 84) : le même à Rocci, 19 août 1634 (B. B. 7067, 11).

5. François Barberini à Campeggi, 13 et 15 août 1634 (B. B. 8428, 84 et 98).

6. François Barberini à Bolognetti, 14 août (B. B. 8136), 29 août 1634 (*Ibid.*, 52).

paroles de son ministre, Urbain VIII envoie encore un bref à Louis XIII[1].

VII

Les nouvelles propositions du pape n'ont aucune chance d'être acceptées par l'Espagne. A Rome, les représentants de Philippe IV ont répondu en insistant pour qu'un cardinal légat fût envoyé en France[2]. Le roi d'Espagne approuve entièrement leurs déclarations[3], et dans son dépit de n'avoir obtenu d'Urbain VIII ce qu'il lui avait demandé, il rejette la médiation pontificale. Le 2 octobre, Philippe IV écrit aux deux commissaires : « Alors que le pape invoque des raisons aussi frivoles pour ne pas envoyer de légat au roi de France qui a usurpé tant de domaines appartenant aux princes catholiques, il ne paraît pas avoir la liberté nécessaire pour être arbitre ou médiateur de la paix[4] ».

Les dispositions de la France paraissent être meilleures. Ce n'est pas que Louis XIII soit prêt à se réconcilier avec la maison d'Autriche pour courir sus au Turc, comme le souhaite Urbain VIII. « Constantinople est trop loin, dira Richelieu, on ne peut y aller présentement[5]. » A l'invitation à la guerre sainte, Louis XIII fait répondre par le comte de Noailles que les sentiments du pape « sont pleins d'un bon zèle à l'accroissement de la chrestienté et très louable en la personne de Sa Sainteté, mais

1. « ... a te petimus ut Romam uel quocumque opportunius tibi uisum erit idoneos uiros ad singula per sese conficienda amplissima cum potestate mittas, qui una cum iis qui ab aliis principibus pari potestate instructi eodem mittentur, de rebus ad communem tranquillitatem et concordiam pertinentibus tuo nomine deliberare et rite transigere ac decernere possint ». Urbain VIII à Louis XIII, 16 août 1634 (B. B. 2205, 4).

2. François Barberini à Campeggi, 22 et 29 juillet 1634 (B. B. 8428, 45 et 70).

3. Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, 2 octobre 1634 (A. S. 3149).

4. « ... rehusando el papa con razones tan fribolas embiar legado al rey de Francia, quando el tiene hechas tan grandes usurpaciones a principes catolicos, no parece que esta libre para poder ser arbitro o medianero de la paz, mientras yo no viere estas o otras demostraciones ». (*Ibid.*).

5. « Constantinopoli è troppo lontano, non si può pensar d'andarvi al presente, ma si farà quel che si potrà ». Soranzo au Sénat, 11 juillet 1634 (B. N. 1807, 374).

l'exécution n'en sera pas si tost de saison[1] ». Loin d'entrer en lutte avec le sultan, le roi traite avec lui[2]. Il ne brise pas davantage avec ses alliés protestants : il négocie toujours avec les Hollandais[3] et il se prépare à venir en aide aux Suédois dont la situation a été compromise par la perte de Ratisbonne et celle de Donauwerth[4]. Vainement Bolognetti demande que le roi rompe avec eux ; Richelieu et le père Joseph répliquent qu'il ne peut se séparer de ses alliés au moment où l'Espagne lui suscite de nouveaux ennemis, intrigue contre lui avec le duc d'Orléans et le duc de Rohan, soudoie des assassins pour tuer le cardinal[5]. Néanmoins Louis XIII et ses conseillers paraissent vouloir se prêter encore à des négociations. Richelieu profite du passage à la cour de France de l'ambassadeur impérial à Madrid pour l'entretenir de la paix ; « le roi, lui dit-il, la veut ; il abandonnera volontiers pour la conclure les places qu'il occupe en Allemagne ; il ne brigue ni la couronne impériale ni celle de roi des Romains[6] ». Le père Joseph accorde au représentant du Saint-Siège que la France n'exigera plus pour traiter qu'on lui reconnaisse au préalable la possession de Pignerol et de Moyenvic[7]. Si, en dépit des instances de Bolognetti, le cardinal se refuse

1. Bouthillier à Noailles, 14 août 1634 (A. E. *Rome*, 50, 79). Le 5 juillet, Lustrier avait eu avec le père Joseph un entretien sur la question turque ; il avait représenté que le moment était venu d'unir les forces catholiques contre l'infidèle. Mais l'ancien apôtre de la croisade avait répliqué au résident impérial que la France ne pouvait se fier à l'Espagne ; voir la lettre de Bolognetti à François Barberini du 7 juillet 1634 (B. B. 8151, 9).

2. La République de Venise était la première intéressée à ce que le roi de France ne rompît pas avec le sultan, car elle aurait été, selon toute vraisemblance, entraînée dans la lutte. Aussi son ambassadeur à Paris a-t-il tout fait pour empêcher une rupture : voir les lettres de Soranzo au Sénat du 11 juillet 1634 (B. N. 1807, 374), de Bolognetti à François Barberini du 14 juillet 1634 (B. B. 8151, 22). Au reste, aurait-on rompu une alliance presque séculaire pour un incident survenu à un ambassadeur maladroit. S'il faut en croire une lettre du 9 avril 1634 de Jacques Dupuy à l'érudit Peiresc, on n'avait guère pris en pitié le comte de Marcheville. « Personne ne le plaint, sachant avec quelle imprudence et témérité il s'est gouverné en cette cour » Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, III, 703.

3. Waddington, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols*, I, 247-249.

4. Bolognetti à François Barberini, 24 août 1634 (B. B. 8152, 22) ; Soranzo au Sénat, 5 septembre 1634 (B. N. 1808, 1).

5. Bolognetti à François Barberini, 17 août 1634 (B. B. 8151, 82). Cf. la lettre du même au même, du 3 août 1634 (*Ibid.*, 54).

6. Le même au même, 8 septembre 1634 (B. B 8152, 40). L'ambassadeur a été reçu le 29 août et est parti le lendemain ; cf. la lettre du même au même du 1er septembre 1634 (B. B. 8126).

7. Bolognetti à François Barberini, 17 août 1634 (B. B. 8151, 82).

toujours à admettre que les conditions de paix soient discutées à Rome et à envoyer des pleins pouvoirs au comte de Noailles[1], il consent du moins à la réunion d'un congrès en une ville neutre[2]. Toutefois le roi ne nommera de plénipotentiaires que lorsqu'il aura la certitude de rencontrer près des cours de Vienne et de Madrid les mêmes dispositions pacifiques[3].

L'empereur aurait préféré traiter à Rome[4]. Il se rallie cependant assez facilement à l'idée d'un congrès en une ville neutre[5]. Mais la défiance que lui inspire la France reste très grande; les récentes tentatives de Charbonnières pour nouer des négociations n'ont eu d'autre résultat que de l'augmenter. Ferdinand II craint, s'il fait le premier pas, de ne pas être suivi. Avant d'envoyer des plénipotentiaires, il veut savoir si les Français participeront vraiment au congrès, s'ils y participeront d'une manière utile. L'empereur ne demande plus au pape de le lui garantir; il le prie seulement de s'en assurer[6].

Les premiers rapports qui arrivent à Rome sur l'accueil fait

1. « Nous avons avis de divers endroits que M. le cardinal Barberin voudroit bien attirer la négociation de la paix générale à Rome, mais il n'y a point d'apparence, veu la diversité de religion de ceux qui y ont interrests, de sorte que, lorsqu'il vous mettra sur le discours de la paix générale, vous luy dires tousiours n'avoir aucun pouvoir sur ce sujet et si, sans que vous y contribuyes, on vous fait des propositions, il sufira de les écouter et que vous en donnies compte au Roy assurant tousiours au reste que Sa Majesté désire la dite paix, comme il est vrai, plus que personne du monde ». Bouthillier à Noailles, 12 septembre 1634 (A. E. *Rome*, 50, 100). On retrouve des idées toutes semblables dans une lettre citée par Siri (*Memorie recondite*, VIII, 112) datée du 30 juillet. Cette dernière lettre n'est probablement pas autre que celle que nous citons. Voir aussi les lettres de Bouthillier à Noailles du 14 août 1634 (*Ibid.*, 79), de Bolognetti à François Barberini du 24 août 1634 (B. B. 8152, 5)

2. Bolognetti à François Barberini, 24 août 1634 (B. B. 8152, 5).

3. *Ibid.* Voir aussi une autre lettre de Bolognetti au même de la même date (*Ibid.*, 14).

4. Le père d'Alès à François Barberini, 19 et 26 août (B. B. 7050, 82 et 87), 2 septembre 1634 (*Ibid.*, 92); Rocci à François Barberini, 26 août (B. B. 6975, 23), 2 septembre 1634 (*Ibid.*, 31).

5. *Ibid. Ibid.*

6. *Ibid. Ibid.* Dans ses deux premières lettres des 19 et 26 août, le père d'Alès disait que l'empereur demandait au pape de garantir le concours de la France : il n'est plus reparlé de cela dans l'autre lettre du 2 septembre ni dans celles de Rocci. Dans sa lettre à Motman du 18 août, Ferdinand II dit formellement : « Nec displicere nobis ad hoc ipsum locum aliquem tertium uel Romam ipsam designari, quo nostros plenipotentiarios destinaturi simus, dummodo tamen Sua Sanctitas certi aliquid fundamenti teneat unde spes fructus alicuius huius operae possit concipi, nosque ipsi ante securi simus quod Rex Christianissimus suos similiter plenipotentiarios ad destinatum locum missurus sit. » (B. B. 8137, 91).

aux propositions pontificales sont ceux des nonces de France et d'Allemagne ; ils ne peuvent qu'encourager Urbain VIII à poursuivre l'exécution de son projet de congrès. La conversation qu'il a, au milieu du mois de septembre, avec le nouvel ambassadeur impérial, le prince de Bozzolo, et Mgr Motman, l'auditeur de rote pour l'Allemagne, l'y excite encore davantage : les représentants impériaux lui ont confirmé les déclarations faites au cardinal Rocci et au père d'Alès ; ils ont annoncé que l'empereur pèserait sur le roi d'Espagne pour le déterminer à envoyer ses plénipotentiaires[1]. Déjà le cardinal François Barberini s'est préoccupé de faire disparaître les derniers obstacles au congrès : le 12 septembre, il a informé Bolognetti des dispositions de l'empereur. Après la promesse faite par Ferdinand II de ne pas exiger la restitution de Pignerol et de Moyenvic, d'amener l'Espagne à concourir au congrès, Louis XIII et Richelieu ne peuvent plus différer de désigner des plénipotentiaires[2]. Le 16 septembre, le neveu d'Urbain VIII instruit le nonce d'Espagne des réponses de l'empereur et du roi de France, de l'importante concession obtenue du père Joseph qui renonce à soustraire aux discussions les questions de Pignerol et de Moyenvic ; Campeggi devra redoubler d'efforts pour entraîner l'Espagne[3].

A la cour pontificale, on ne doute pas que le congrès soit accepté en principe ; on en est tellement persuadé que déjà on recherche en quelle ville il se pourra tenir. Les noms d'Avignon, de Masserano et de Crevacuore dans le Piémont, de Soleure, de Lucerne en Suisse sont mis en avant[4]. Volontiers la curie verrait les plénipotentiaires s'assembler en l'une ou l'autre des villes suisses qui paraissent être plus facilement accessibles à tous. Urbain VIII se verrait-il enfin à la veille d'obtenir le résultat de ses longs et laborieux efforts ?

1. François Barberini à Rocci, 16 septembre 1634 (B. B. 7067, 18).
2. François Barberini à Bolognetti, 12 septembre 1634 (B. B. 8136, 64 et 72).
3. François Barberini à Campeggi, 16 septembre 1634 (B. B. 8429, 47).
4. François Barberini à Rocci, 16 septembre 1634 (B. B. 7067, 18) ; le même à Campeggi, 16 septembre 1634 (B. B. 8429, 47).

LIVRE III

LA RUPTURE

CHAPITRE PREMIER

Les suites de la bataille de Nördlingen

La joie est grande à la cour pontificale quand, le 19 septembre[1], on y apprend que, le 6, le cardinal Infant a défait complètement les Suédois sur les hauteurs qui dominent Nördlingen. Urbain VIII n'est pas sitôt informé de cette victoire qu'il la célèbre comme la plus importante qui ait été remportée de longtemps[2]. Immédiatement il veut en remercier Dieu solennellement et il convie le peuple à joindre ses actions de grâces aux siennes en octroyant des indulgences à ceux qui assisteront aux offices liturgiques[3]. Le jeudi 21 septembre, un long cortège de cardinaux présidé par le pape se rend en procession de l'église Saint-Apollinaire à celle de Santa Maria dell' Anima, l'église nationale des Allemands. Là, Urbain VIII célèbre lui-même la messe et à la fin de la cérémonie il entonne le Te Deum[4]. Comme aux plus grands jours de fête, le canon tonne au château Saint-

1. C'est le mardi 19 septembre que le courrier Altieri apporte à Rome cette nouvelle ; voir la lettre de François Barberini à Bolognetti du 25 septembre 1634 (B. B. 8137, 7). Le 15 septembre, Mazarin, qui se rendait en France, a rencontré ce courrier à Spilimberto, entre Ferrare et Reggio ; voir sa lettre à François Barberini de cette date (B. B. 8032).

2. « Martedi mattina S. Stà dette parte nella segnatura di gratia a cardinali che v'intervengono, della vittoria ottenuta in Germania, dichiarandola per molto segnalata com'é in effetto, e che non se ne fusse conseguita un altra simile da molt'anni in qua. » Niccolini à Cioli, 22 septembre 1634 (A. F. 3356).

3. « Quae nostrae in communi laetitia partes esse uidebantur, illas expleuimus, cum ad gratias diuinae benignitati agendas solennem una cum cardinalibus supplicationem instituimus, ac populo indulgentias largiti sumus. » Urbain VIII à Philippe IV, 21 septembre 1634 (A. S. 2998, 136). La copie (B. B. 2205, 25) porte la date du 22 septembre 1634.

4. François Barberini à Bolognetti, 25 septembre 1634 (B. B. 8137, 1) ; le même à Rocci, 27 septembre 1634 (B. B. 7067, 23). D'après Gregorovius,

Ange[1]. Le cardinal François Barberini fait illuminer le palais de la chancellerie qu'il habite ; son frère don Thaddée illumine aussi son palais[2]. Le dimanche suivant, Urbain VIII assiste encore à Sainte-Marie-Majeure à des prières publiques ordonnées pour remercier Dieu des succès accordés à l'Allemagne et lui demander que soient bénies les armes du roi de Pologne dans sa guerre contre les Turcs[3]. Des brefs du pape, des lettres de François Barberini portent aussitôt à l'empereur et au roi d'Espagne de chaudes félicitations à l'occasion d'une victoire qui « venge les catholiques des injustices et des malheurs qu'ils ont supportés », « rétablit l'autorité impériale », et « libère la véritable religion du joug honteux de ses ennemis [4]».

(*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 99) qui s'appuie sur les *Elogia Summorum Pontificum* de Théodore Ameyden, le pape aurait été peu satisfait du succès impérial ; il l'aurait montré en donnant aux cérémonies le moins de solennité possible : il aurait notamment obligé les cardinaux à y assister en costume violet. Mais il est évident que Ameyden confond les cérémonies faites après Lützen avec celles qui ont suivi la bataille de Nördlingen : ne dit-il pas que les cardinaux portaient le violet à cause de l'Avent ? Au mois de septembre, on est encore assez loin de l'Avent. Cf. PIEPER, *Beiträge zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, dans les *Historisch-politische Blätter*, 1884, 490-491.

1. François Barberini à Rocci, 27 septembre 1634 (B. B. 7067, 23).
2. François Barberini à Campeggi, 23 septembre 1634 (B. B. 8429, 39).
3. Niccolini à Cioli, 26 septembre 1634 (A. F. 3356).
4. « Beneficium Maiestati Tuae Austriacae domui atque uniuerso christiano orbi per regem Hungariae a diuina bonitate nuper collatum plura complectitur, quae ingentium beneficiorum loco censeri debent, gloriam ex deuicto bellicosissimo catholici nominis hoste longe maximam qua familiae dignitati apud posteros propagandae nihil aptius aut opportunius esse potest, catholicorum a diuturnis iniuriis et calamitatibus uindicationem qua plerisque Germaniae prouinciis a longo tempore nihil gratius aut iucundius accidit, recuperatam Imperii auctoritatem ac regni iura passim stabilita, quae, licet hostili inuasione nec sublata nec imminuta sint, turbata tamen alicubi ac per uim aliquandiu intercepta fuerant, ueram religionem ex turpissima perduellium seruitute atque ex foedis ludibriis in libertatem quae filiorum Dei propria est plurimis in locis assertam, quae ostendunt nequaquam grati animi officio satisfieri, nisi insolito quodam obsequentis atque addictae uoluntatis affectu immensae in nos Dei largitati respondeamus. Nos certe ubi tam illustris uictoriae nuncium accepimus, publica supplicatione indicta, una cum uen. fratribus S. R. E. cardinalibus ac populo Romano effuse prosequente, ecclesias Sti Appollinaris collegii nostri Germanici, et Sanctae Mariae de Anima nationis Theutonicae inuisimus, in quarum altera, sacrum inter psalmos atque hymnos offerentes, Deo liberatori ultorique gratias egimus, immortalesque precati sumus, ut in manu potenti et brachio excelso persequatur inimicos suos et comprehendat illos, nec conuertatur donec deficiant, te uero ac regem Hungariae ponat propugnacula domus suae, ut confortetur utriusque principatus super omnes qui ipsum oderunt. » Urbain VIII à Ferdinand II, 22 septembre 1634 (B. B. 2205, 20).

Urbain VIII et Philippe IV, 21 septembre 1634 (A. S. 2998, 136) ; François Barberini à Philippe IV, 22 septembre 1634 (A. S. 2998, 134).

Cependant, au sein de la joie, le chef de l'Église reste inquiet. Ne faut-il pas s'attendre à ce qu'au lendemain d'un tel succès l'empereur mette à un plus haut prix la paix avec la France? La victoire ne va-t-elle pas exalter l'orgueil de l'Espagne au point que cette puissance refusera désormais de traiter[1]? Surtout l'échec des Suédois ne déterminera-t-il pas la France à entrer elle-même en lice? Déjà la chute de Ratisbonne a fait croire à la cour de Louis XIII qu'une agression de l'Espagne était imminente. Pour être en état de la repousser, la frontière de Picardie a été fortifiée[2]. Que sera-ce quand on y connaîtra le désastre essuyé par les alliés à Nördlingen? Instruits par les dures leçons de la défaite, les Suédois se résigneront sans doute aux sacrifices nécessaires pour être assistés par la France[3]. Ne se décidera-t-on pas alors, à Paris, à prévenir l'attaque de l'Espagne en se portant sans délai au secours des vaincus? Telles sont les questions qu'on se pose anxieusement dans les sphères pontificales. C'est à prévenir ces suites funestes d'un événement aussi heureux que s'emploie sans retard la diplomatie romaine.

Toutes les instructions adressées après Nördlingen aux agents du Saint-Siège accrédités auprès de l'empereur, du roi d'Espagne ou du roi de France se ramènent à deux points : persuader aux puissances de se prêter à tout ce qui peut amener la conclusion d'un accord ; les dissuader de tout acte susceptible d'entraîner une rupture. A Vienne, le cardinal Rocci et le père d'Alès encourageront l'empereur dans son intention d'envoyer des plénipotentiaires au congrès[4]. Puisque l'ambassadeur de France à Madrid a des instructions qui lui permettent de traiter, Campeggi s'efforcera de nouer les négociations et de les faire aboutir ; pour ne pas en compromettre le succès, il s'abstiendra pour l'heure de parler du congrès[5]. Les armements du vice-roi de Naples inquiètent le cardinal François Barberini; selon toute vraisemblance ils sont dirigés contre la France. Sans y faire directement

1. François Barberini à Campeggi, 22 septembre 1634 (B. B. 8429, 55) ; à Rocci, 23 septembre 1634 (B. B. 7067, 22).
2. Bolognetti à François Barberini, 24 août 1634 (B. B. 8152, 22).
3. « Si crede che, ridotti i Suezzesi in male stato, possino hora condiscendere per esser soccorsi a dar quelle sodisfattioni che han negato sin adesso a Franzesi » Niccolini à Cioli, 22 septembre 1634 (A. F. 3356).
4. François Barberini à Rocci, 27 septembre 1634 (B. B. 7067, 23).
5. François Barberini à Campeggi, 22 et 30 septembre 1634 (B. B. 8429, 55 et 63).

allusion, le nonce exhortera le comte duc à ne rien tenter contre la paix[1]. A Paris, Bolognetti s'autorisera des déclarations impériales, déclarations qui ont été renouvelées après la victoire de Nördlingen, pour inviter Louis XIII à participer au congrès; puisque le roi refuse de traiter à Rome, le congrès pourra se réunir en une autre ville neutre; l'intervention du pape est acquise à condition qu'il y soit question seulement des intérêts des catholiques; les intérêts des protestants se discuteront en une autre ville, ainsi qu'il a été déjà décidé. L'empereur a promis de ne pas exiger la restitution de Pignerol et de Moyenvic, d'amener l'Espagne à traiter; cela doit suffire pour rassurer la France sur les dispositions de la maison d'Autriche. Comme Ferdinand II attend, pour faire partir ses plénipotentiaires, de savoir si les Français enverront les leurs et si le congrès a quelque chance de réussir, Bolognetti pressera Louis XIII de s'ouvrir en toute confiance au pape sur ses intentions, d'attester à l'empereur par Lustrier et par Charbonnières sa volonté de députer des plénipotentiaires[2]. Une rupture est-elle à craindre, le nonce s'efforcera de la conjurer, en représentant au roi que, s'il pénètre en Allemagne à la tête de ses armées pour venir en aide aux protestants, il offensera Dieu, blessera profondément le pape et démentira toute sa conduite passée. Son royaume courra en outre les plus graves dangers : ceux qui se plaignent de l'administration du cardinal, ceux qui s'irritent de voir l'héritier présomptif du royaume exilé du royaume profiteront du départ des troupes pour agiter le pays; les princes d'Allemagne ne se servent de la France qu'autant qu'ils ne peuvent s'accorder avec l'empereur ; en voyant les armées du roi pénétrer en Allemagne, ne sentiront-ils pas se réveiller en eux leur antique amour pour l'Empire et ne se tourneront-ils pas contre l'envahisseur? L'Espagne enfin n'est pas tellement affaiblie qu'elle ne soit pas en état de créer à la France de sérieuses difficultés soit du côté de

1. *Ibid. Ibid.* D'après cette dernière lettre du 30 septembre, le vice-roi avoue que ses armements sont dirigés contre la France. Le 26 septembre 1634, le comte de Noailles informe Richelieu que François Barberini l'a instruit des armements du comte de Monterey et l'a prié d'avertir sa cour par un courrier exprès (A. E. *Rome*, 55, 121). Est-ce que le cardinal neveu a éclairé la France sur les projets du vice-roi afin de faire faire à Louis XIII des préparatifs qui obligeraient le comte de Monterey à renoncer à son dessein? Peut-être.

2. François Barberini à Bolognetti, 23 septembre 1634 (B. B. 8136, 87).

la Catalogne, soit du côté des Pays-Bas[1]. « Veillez à ce qu'il n'y ait pas de rupture, ce serait la ruine du catholicisme, » c'est le dernier mot de François Barberini à Bolognetti, quand, le 10 octobre[2], il envoie les brefs d'Urbain VIII invitant Louis XIII et Richelieu à concourir au congrès[3].

Après Nördlingen, l'empereur n'est nullement disposé à rompre avec la France. Ce n'est pas qu'il n'y soit fortement invité par les diplomates espagnols qui résident auprès de lui. Fiers d'une victoire qui complète aussi promptement et aussi heureusement le succès remporté à Ratisbonne, les représentants de Philippe IV ne songent plus qu'à entraîner le chef de la maison d'Autriche dans une guerre ouverte avec la France[4]. S'ils parlent encore d'un accord entre les puissances catholiques, ils le mettent à des conditions telles qu'il devient irréalisable[5].

1. Le même au même, 25 septembre 1634 (B. B. 8137, 1).

2. Le même au même, 10 octobre 1634 (*Ibid.*, 13).

3. « Quod Maiestatem tuam communibus christianæ rei commodis apprime intentam et catholici nominis utilitati procurandae paratissimam semper cognouimus, pro ea, quae animum nostrum urgere numquam intermittit, publicae tranquillitatis et concordiae cura, datis ea de re litteris, a te postulauimus ut, quando dissensiones tibi cum Caesare nuper exortae eius generis non sunt quae inter animos recti amantes ac uerae pietati deditos componi facile nequeant, certos homines amplissima facultate tuo nomini transigendi perficiendique praeditos aliquo destinares, quo commode alii pari facultate a caeteris principibus instructi conuenire possent, ibique controuersiis in omnem partem agitatis accommodata stabiliendae concordiae ratio iniretur. Hoc ipsum in praesentibus a Maiestate Tua iterato petimus quod speramus diuinam bonitatem cui pax et cuncta quibus animi mutuo caritatis uinculo colligantur, uelementer cordi sunt, ita admirabili sua prouidentia opportuna temperatione omnia moderaturam ut inde totius orbis tranquillitas atque optata consensio consequatur. Ad hoc sperandum inducit nos inter caetera Caesaris ad dissensiones quantum in ipso erit de medio tollendas, firmamque ac perpetuam pacem constituendam egregia uoluntas, quam non obscuris indiciis nuperrime nobis significarunt. Inducit constans uitae tuae institutum quod ita es amplexus ut ab iis quae iustitiae atque aequitati consentanea minime sunt, quamuis speciosa atque utilia uideantur animum occupari nequaquam permittas. » Urbain VIII à Louis XIII, 10 octobre 1634 (B. B. 2205, 41). Urbain VIII à Richelieu, 10 octobre 1634 (*ibid.*). Ces deux brefs devaient être envoyés le 23 septembre. Comme les agents de la maison d'Autriche auraient pu voir dans cet empressement à parler de la paix un trop grand zèle pour les intérêts de la France compromis par la défaite de la Suède, François Barberini préféra en différer l'expédition ; voir la lettre de François Barberini à Bolognetti du 23 septembre 1634 (B. B. 8136, 87).

4. Rocci à François Barberini, 23 septembre 1634 (B. B. 6975, 57).

5. Rocci écrit, le 14 octobre 1634, à François Barberini (B. B. 6975, 77), que les ambassadeurs d'Espagne réclament l'évacuation de Pignerol, de Casal, de Mantoue, de toutes les places occupées en Allemagne, la restitution au duc de Lorraine de ses états. Le 23 septembre, le père d'Alès avait écrit que les Espagnols menaçaient de rompre aussitôt, si les Français demeuraient en Italie (B. B. 7050, 112). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 21 octobre 1634 (B. B. 6975, 87).

Par contre, ils pressent Ferdinand II[1] de mener à bonne fin les négociations reprises avec l'électeur de Saxe après la chute de Ratisbonne[2]; en faisant la paix avec le plus redoutable des princes protestants d'Allemagne, l'empereur pourrait en toute sécurité attaquer la France. De nouveau, le comte d'Ognate propose à Ferdinand II de conclure avec le roi d'Espagne un traité d'alliance dirigé contre Louis XIII[3]. Mais, soit qu'il veuille éviter toute guerre avec la France aussi longtemps que l'Allemagne n'aura pas retrouvé le repos[4], soit qu'il attende quelque résultat du projet de congrès, l'empereur ne se laisse pas convaincre[5]; il consent seulement à signer, le 31 octobre, un traité d'alliance offensive et défensive contre les Hollandais[6]. Le chef de la maison d'Autriche discute avec l'électeur de Saxe les conditions d'un traité de paix; il ne renonce pas pour cela à négocier avec la France : au cardinal Rocci qui veut le détourner de poursuivre ses pourparlers avec un prince hérétique, Ferdinand II répond qu'un accord avec la Saxe ne l'empêchera pas, le cas échéant, de se réconcilier avec Louis XIII[7].

Tout éclatant qu'a été le succès de ses armes, l'empereur est en effet toujours prêt à discuter en un congrès les conditions de la paix. Le cardinal Rocci l'apprend de sa bouche, quand il va le féliciter de la victoire de Nördlingen[8]; il le lui entend répéter, lorsqu'il l'invite au nom du chef de l'Église à travailler au rétablissement de la concorde entre les souverains catholiques[9]. L'évêque de Vienne déclare que quatre ou cinq victoires ne

1. Rocci à François Barberini, 30 septembre 1634 (*Ibid.*, 60).

2. Le même au même, 19 août 1634 (*Ibid.*, 18).

3. Ognate à Philippe IV, 5 octobre 1634 (Délibération du conseil d'Etat du 30 novembre 1634, A. S. 2335, 11). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 30 septembre 1634 (B. B. 6975, 60).

4. Cette raison est celle donnée par le comte d'Ognate dans la lettre que nous venons de citer.

5. Ognate à Philippe IV, 5 octobre 1634 (Délibération du conseil d'Etat du 30 novembre 1634, A. S. 2335, 11).

6. Deux traités furent signés : l'un destiné à être rendu public, l'autre devait rester secret. Le premier ressemble beaucoup à celui qui fut signé le 18 mars 1634 ; il est signalé par Siri (*Memorie recondite*, VIII, 183-184). Le second est publié par Guenter (*Die Habsburger-Liga*, 425). Cf. Guenter, *op. cit.*, 186, note 94.

7. Rocci à François Barberini, 7 octobre 1634 (B. B. 6975, 70).

8. Le même au même, 13 septembre 1634 (*Ibid.*, 43).

9. Le même au même, 7 octobre 1634 (*Ibid.*, 70) ; le père d'Alès à François Barberini, 23 et 30 septembre 1634 (B. B. 7050, 112 et 118)

changeraient pas les décisions impériales[1]. Mais Ferdinand II croit avoir montré assez sa bonne volonté pour qu'il n'ait pas à en donner de nouvelles preuves: il refuse de s'ouvrir à Urbain VIII de ses intentions au sujet du congrès, avant que les réunions aient commencé[2]. Par contre, il fait demander par son conseiller, Antoine Wolfrath, que le pape force les autres souverains à aller aussi loin que lui dans la voie de la paix[3]. Le 17 octobre, Ferdinand II mande à Mgr Motman qu'il n'enverra ses plénipotentiaires au congrès que quand il saura si Louis XIII y députe les siens[4].

Il s'en faut qu'à Madrid on soit tant soit peu disposé à suivre l'empereur dans cette voie : après Nördlingen, on n'y pense plus qu'à rompre avec la France. La nouvelle de cette victoire, due pour une bonne part aux troupes espagnoles commandées par le cardinal Infant, y a encouragé tous les espoirs, surexcité toutes les passions[5]. Si la saison est trop avancée pour entrer en campagne[6], on se prépare à la lutte qui, selon toutes prévisions, commencera au printemps prochain[7]. Aussi n'a-t-on pas cure à la cour d'Espagne de négociations pacifiques; on s'y scandalise même, quand on y apprend que le pape a chargé l'ambassadeur impérial de demander à son gouvernement à quelles conditions il traiterait avec la France[8]. Plus que jamais Philippe IV

1. Rocci à François Barberini, 7 octobre 1634 (B. B. 6975, 70).

2. *Ibid.*

3. Le père d'Alès à François Barberini, 30 septembre 1634 (B. B. 7050, 118).

4. « Placet nobis hac in re, optimae uoluntatis nostrae intentionem Suae Sanctitati probari, atque ideirco declarationem in eadem dicti Regis Christianissimi exspectabimus. » Ferdinand II à Motman, 17 octobre 1634 (B. B. 8137, 91-92) ; fragment de lettre envoyé par François Barberini à Bolognetti le 27 décembre 1634.

5. Sur les manifestations de joie que provoqua la nouvelle de la bataille de Nördlingen, voir Martin Hume, *La cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne*, trad. par Condamin et Bonnet, 273.

6. D'après une nouvelle envoyée par Bénavidès, le marquis de Sainte-Croix avait quitté Naples pour aller attaquer les côtes de France. Le comte duc a aussitôt demandé qu'il lui fût ordonné de surseoir à son expédition jusqu'au printemps prochain. Olivarès à Philippe IV, 4 novembre 1634 (A. N., K 1664, 90).

7. Philippe IV à Ognate, 20 novembre 1634 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 427).

8. « Con razon, extrañais la proposicion que Su Santidad hizo al ressidente del emperador, sobre que su M. Ces. declare lo que querra hazer en beneficio del rey de Francia para la composicion general. » Philippe IV à Ognate, 12 octobre 1634 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 424).

et ses conseillers professent qu'il n'est pour venir à un accord d'autre voie que celle de la force : ils attendent d'Urbain VIII que non seulement il aide à chasser les hérétiques d'Allemagne[1], mais encore qu'il change d'attitude à l'égard de la France, qu'il réduise Louis XIII « au juste et au convenable »[2]. Lorsque le nonce s'acquitte de la mission pacifique que lui a confiée sa cour, il est, en apparence, écouté avec respect et déférence[3]. Olivarès a même l'air de s'intéresser au projet du congrès : il s'enquiert du lieu où pourraient se réunir les plénipotentiaires[4]. Mais que Campeggi le presse de reprendre les conférences avec l'ambassadeur de France, le comte duc allègue aussitôt que le comte de Barrault doit au préalable avoir reçu de sa cour les pouvoirs demandés[5]; il affectera d'attendre impatiemment la réponse de la France[6]. Il n'y a pas à s'y tromper : la cause de la paix est perdue à la cour d'Espagne.

Elle semble l'être tout autant à la cour de France. Déjà, après la prise de Ratisbonne et celle de Donauwerth, la question de la rupture s'est posée à Paris : le conseil du roi s'est demandé s'il convenait de continuer à rester sur la défensive ou d'assister puissamment les hérétiques avant qu'ils ne soient trop affaiblis[7]. Après Nördlingen, l'hésitation n'est plus possible. A la nouvelle de cette défaite, nouvelle qui « apporta d'autant plus d'étonnement que moins elle étoit espérée[8] », Richelieu « représente à Sa Majesté qu'il est certain que si le parti est tout à fait ruiné, l'effort de la

1. « Tiene V. M^d por cierto que S. B^d concurrira con todos los officios espirituales y temporales que juzgare que son necessarios para acavar de hechar los herejes forasteros de Alemania y extinguir los de aquellas provincias favoreciendo a los prencipes catholicos que lo procuran ». Délibération du conseil d'Etat du 22 octobre 1634 (A. S. 2998, 130-136).

2. « Pues se vee que, si Su Santidad dessea la paz y acomodamente general que propone, hubiera de trocar los officios y reduzir al rey de Francia a lo justo y conveniente. » Philippe IV à Ognate, 12 octobre 1634 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 424).

3. Campeggi à François Barberini, 10 octobre 1634 (B. B. 8400, 81).

4. Le même au même, 18 octobre 1634 (*Ibid.*, 108).

5. Le même au même, 10 octobre 1634 (*Ibid.*, 81).

6. Le même au même, 18 octobre (*Ibid.*, 108), 8 novembre 1634 (B. B. 8401, 30).

7. Soranzo au Sénat, 5 septembre 1634 (B. N. 1808, 1).

8. Richelieu, *Mémoires*, II, 566. Cette nouvelle est arrivée à Richelieu le 11 septembre. Une note inscrite au dos de « l'Advis au roi sur le sujet de la bataille de Nortlinguen » dit en effet : « Le 11 septembre.... six heures après en avoir receu la nouvelle le même jour par M. de Miré ». (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, VIII, 273). Le roi était alors à Monceaux ; il ne sera informé que le 12 septembre. Voir Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 184.

puissance de la maison d'Autriche tombera sur la France »; après avoir montré à quels dangers est exposé le royaume si « on ne recueille et ne rallie les restes de ce grand parti », le cardinal conclut que « pour prendre une bonne résolution en une affaire si difficile et si importante, il faut bien en savoir l'état, attendre des nouvelles des vaincus, les recherches et les offres qu'ils feront au roi, leur donner cependant courage, leur faisant savoir la bonne disposition dans laquelle Sa Majesté est de les secourir, s'ils lui font voir que par son assistance ils se peuvent maintenir; cependant il se faut fortifier de gens de guerre et se mettre en état d'exécuter les conseils que la prudence et la nécessité obligeront de prendre[1] ». Conformément à l'avis de son ministre, d'une part, Louis XIII ordonne de lever de nouvelles troupes[2]; d'autre part, il marque à ses alliés son intention de leur venir en aide. Le 11 septembre, alors que la défaite de Nördlingen était encore inconnue à la cour, les ordres envoyés au marquis de Feuquières, le représentant de la France auprès des confédérés, faisaient espérer aux princes protestants et aux Suédois qu'au mois de mai de l'année suivante le roi entrerait en lice[3]. Le 14 septembre, le roi est résolu à envoyer immédiatement des troupes; il charge son agent de débattre avec les alliés les conditions auxquelles un corps expéditionnaire français entrera dans leur armée[4]. Le traité conclu à Paris le 1er novembre avec les agents du chancelier de Suède et des confédérés, n'oblige pas Louis XIII à rompre avec la maison d'Autriche; mais, comme on l'a remarqué très justement, « la place que la rupture occupe dans le traité, les stipulations auxquelles elle donne lieu, montre assez que de notre côté on la considérait comme inévitable[5]». Louis XIII ne s'est pas formellement

1. Advis donné au roy sur la bataille de Nortlinguen, 11 septembre 1634 (A. E. *Suede*, 3, 263). Cet avis est reproduit dans RICHELIEU, *Memoires*, II, 566.

2. Voir les annotations de Louis XIII aux lettres de Richelieu des 12 et 13 septembre 1634 (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 599 et 601), la lettre de Richelieu à Feuquières du 14 septembre (*Ibid.*, 605). Cf. les lettres de Bolognetti à François Barberini des 10 octobre (B. B. 8153, 30) et 24 octobre 1634 (*Ibid.*, 61 et 63).

3. FAGNIEZ, *Le pere Joseph et Richelieu*, II, 185.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, 190. Les envoyés protestants avaient été envoyés à Louis XIII par le chancelier de Suede et les confédérés, aussitôt après le désastre de Nördlingen, pour lui demander de rompre immédiatement.

L'instruction envoyée à Feuquières, le 24 novembre 1634, manifeste une fois

engagé afin d'être maître de l'heure où il attaquera les Habsbourg[1].

La France prélude à la guerre prochaine en faisant sur sa frontière de l'est des acquisitions singulièrement menaçantes pour la maison d'Autriche. Ne pouvant plus défendre Philippsbourg après l'échec de Nördlingen, les Suédois ont « enfin » accordé au roi cette importante tête de pont sur la rive droite du Rhin[2]. A la suite du traité conclu par le résident français, Melchior de Lisle, et l'agent suédois, Reinhard Mockel, les troupes françaises ont occupé les villes et châteaux de la Haute-Alsace[3]. La France a ainsi pris position sur le Rhin; elle est en mesure de couper les communications des Pays-Bas espagnols avec les États héréditaires.

Si résolus qu'ils soient à la guerre, Louis XIII et son ministre n'en écouteront pas moins avec une bienveillante attention le nonce qui les entretiendra de la paix et leur demandera de concourir à la réunion d'un congrès. Ne faut-il pas tout prévoir et se tenir prêt à tout évènement? Les alliés de la France sentent de plus en plus le poids des charges que leur impose la continuation de la guerre; ils aspirent au jour où la signature de la paix les en

de plus que le roi a l'intention de rompre. « Sa Majesté, y est-il dit, désire que le dit Sr de Feuquières dispose le Sr Oxestern et les confédérés assemblés à Vorms à faire l'estat qu'ils doibvent de la résolution en laquelle il les asseurera qu'est Sa Majesté d'entrer présentement en rupture avec la maison d'Autriche, pourveu que le dit Sr Oxestern et les dits confédérés des quatre cercles donnent asseurance à Sa Majesté et promettent de ne point entendre à aucune paix ou trève que conjointement et avec le consentement exprès de Sa Majesté, et d'observer fidèlement ce qu'ils sont desià obligés de faire sur ce suiet en vertu de l'alliance d'Heilbronn ratifiée à Francfort et par le nouveau traitté fait icy avec leurs ambassadeurs depuis un mois.

Le Sr de Feuquières leur fera entendre que Sa Majesté ne doubte pas de faire en sorte avec les Hollandois, s'ils voient les dits confédérés d'Allemagne résolus de ne point traitter sans le Roy et d'employer toutes leurs forces pour obtenir une paix raisonnable et seure, que les dits Hollandois se résoudront de ne point entendre à aucun traité de trève et d'employer aussi toutes leurs forces pour ce mesme dessein, ce qui est un point très important pour la subsistance des affaires d'Allemagne.

Le Roy entend se déclarer comme dessus et entrer en rupture, au cas mesme que l'électeur de Saxe ait fait sa paix particulière et qu'il ne fut pas possible de le faire rentrer dans le parti et de le joindre avec les dits confédérés pour obtenir une paix générale. » (A. E. *Allemagne*, 10, 131).

1. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 190.

2. « Enfin les Suédois ont accordé Philisbourg aux conditions suivantes », écrit Richelieu à Louis XIII, le 3 septembre 1634 (AVENEL, *Lettres et papiers d'État*, IV, 597). Cf. RICHELIEU, *Mémoires*, II, 566.

3. FAGNIEZ, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 189.

soulagera : déjà l'électeur de Saxe a commencé à traiter avec l'empereur ; la Suède pourrait être tentée de l'imiter. Il importe, si des négociations particulières s'engagent, que la France soit à même de les transformer en des négociations générales afin que la paix soit universelle et se conclue à des conditions équitables pour tous. Il convient en outre de ménager le pape, de lui témoigner qu'on désire la paix afin de ne pas laisser porter au roi la responsabilité de l'état de guerre qui se perpétue dans la chrétienté. Il est enfin de l'intérêt de Richelieu d'avoir l'air de traiter : Louis XIII se fatigue de cette lutte sans fin[1] ; sa conscience délicate, troublée peut-être par les représentations de son confesseur, s'inquiète des alliances qui ont été contractées avec les princes hérétiques[2] ; il est nécessaire de rassurer le roi, de lui montrer que ce n'est pas la France qui s'oppose au rétablissement de relations amicales entre les puissances catholiques. Aussi le roi comme ses conseillers protestent à Bolognetti qu'ils souhaitent ardemment la paix, qu'ils sont disposés à en favoriser la conclusion[3]. Aucune objection n'est faite contre l'idée d'un congrès où le pape interviendrait en médiateur[4]. Si Richelieu persiste à ne pas vouloir que les plénipotentiaires se réunissent à Rome[5], il accepte qu'ils se rencontrent en une ville neutre[6]. Le nonce a de bonnes raisons d'espérer que le cardinal ne s'opposera pas à ce que les intérêts des catholiques et ceux des protestants soient discutés en des villes différentes[7].

1. Soranzo au Sénat, 22 septembre 1634 (B. N. 1808, 34).

2. Le 3 octobre 1634, Bolognetti informe François Barberini des bruits qui circulent à la cour : le père Mailland, confesseur du roi, aurait remontré à son pénitent qu'il ne pouvait en toute sûreté de conscience assister les hérétiques ; à la suite de cet avis, le roi serait resté très perplexe. Pour le rassurer, Richelieu aurait consulté sept docteurs de la Sorbonne ; la majorité d'entre eux ayant approuvé sa politique, le cardinal aurait pu tranquilliser la conscience de son maître (B. B. 8153, 1). Cf. la lettre de Soranzo au Sénat du 5 septembre 1634 (B. N. 1808, 11).

3. Bolognetti à François Barberini 15 septembre (B. B. 8152, 55), 3 et 10 octobre (B. B. 8153, 8 et 12), 24 octobre (*Ibid.*, 47 et 61), 29 octobre (*Ibid.*, 65), 14 et 21 novembre 1634 (B. B. 8154, 5 et 16).

4. *Ibid. Ibid.*

5. Le même au même, 15 septembre 1634 (B. B. 8152, 55).

6. Voir les lettres de Bolognetti à François Barberini citées à la note 3 et celle du 4 décembre 1634 (B. B. 8154, 25).

7. Richelieu refuse de se déclarer nettement sur ce point ; voir la lettre de Bolognetti à François Barberini du 5 décembre 1634 (B. B. 8154, 25). Mais le père Joseph fait espérer au nonce qu'il pourra en être ainsi ; voir les lettres de Bolognetti à François Barberini des 7 novembre (B. B. 8153, 71) et 4 décembre 1634 (B. B. 8154, 25).

Les paroles sont peu ; il faudrait qu'elles fussent confirmées par un acte. Il en serait ainsi si l'on désignait des plénipotentiaires pour le congrès. Mais Bolognetti le demande vainement. Quand il n'y aurait pas d'autre raison, la persuasion où on est à Paris que l'Espagne ne veut pas la paix suffit pour empêcher le roi et son ministre de consentir à la moindre démarche. Ne voit-on pas dans les difficultés soulevées par le comte duc, quand le comte de Barrault a tenté de négocier, dans l'attitude prise par l'Espagne après la bataille de Nördlingen « le peu de dessein qu'on a de la paix » à Madrid[1]? De Vienne, le résident français a écrit qu'à la suite de la victoire impériale, les agents espagnols ont déterminé les ministres de l'empereur à revenir sur leurs déclarations antérieures et à mettre pour condition à la paix l'abandon de Pignerol et de Moyenvic[2]. De Madrid, l'ambassadeur de France mande qu'enorgueillis par leurs succès les Espagnols parlent ouvertement contre la France, qu'Olivarès élève maintenant la prétention de tout ramener *in pristinum*[3]. La nouvelle d'une expédition navale dirigée contre la côte de Provence a achevé de convaincre la cour de France qu'elle doit s'abstenir de prendre la moindre initiative pour la paix[4]. Le nonce a bien essayé de détruire le fâcheux effet produit par ces informations : il a représenté qu'après Nördlingen l'empereur était resté disposé à envoyer ses plénipotentiaires et qu'il amènerait le roi d'Espagne à l'imiter; Philippe IV ne manquerait pas,

1. Bolognetti à François Barberini, 15 septembre 1634 (B. B. 8152, 55); Bouthillier à Noailles, 10 octobre 1634 (A. E. *Rome*, 50, 112). Le 21 septembre, Louis XIII fait donner ordre au comte de Barrault « de ne plus parler de telles choses (des négociations de paix) et de faire connoistre en général que, voyant le peu de dessein qu'on a par delà à une bonne paix, vous n'avez plus rien à dire, mais seulement écouter les choses qui vous seront dittes pour en donner advis à Sa Majesté. » Bouthillier à Barrault, 21 septembre 1634 (A. E. *Espagne*, 17, 339).

2. Bolognetti à François Barberini, 7 novembre 1634 (B. B. 8153, 71), 21 novembre (B. B. 8154, 16), 4 décembre 1634 (*Ibid.*, 25).

3. *Ibid. Ibid.* L'émotion produite par la lettre du comte de Barrault est telle, que Bolognetti attendra qu'elle soit calmée pour présenter les brefs du 10 octobre 1634. Le 4 décembre, le nonce écrit à François Barberini qu'il les a remis (*Ibid.*, 25).

4. Le même au même, 4 décembre 1634 (B. B. 8154, 25). Richelieu parle de cette expédition qui menace la côte de Provence dans ses lettres à Louis XIII des 17 octobre (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 629) et 2 novembre (*Ibid.*, 636). Le 16 novembre (*Ibid.*, 642), il mande que l'armement naval « destiné pour la Provence s'est divisé, retiré à Naples, Sicile et autres lieux. »

du reste, de se modérer en apprenant le retour en France du duc d'Orléans[1]. Ses discours servent de peu. Que Bolognetti s'entretienne de la paix avec Louis XIII ou Richelieu, qu'il fasse entrevoir au père Joseph, l'ancien apôtre de la croisade, la possibilité d'entreprendre une expédition contre les infidèles le jour où la France et la maison d'Autriche se seront réconciliés[2], tous lui répondent que le roi d'Espagne ne veut pas la paix[3], que, s'il feint de consentir à participer au congrès, c'est pour chercher à aliéner à la France les sympathies de ses alliés[4]. Au nonce qui le presse de désigner des plénipotentiaires, Richelieu réplique qu'il faut que le roi ait au préalable préparé ses alliés à concourir au congrès ; le seul engagement qu'il puisse prendre, c'est de faire agir dans ce sens la diplomatie française[5]. Dans sa réponse au bref du 16 août, Louis XIII se borne à déclarer qu'il a toujours l'intention de conclure la paix ; « elle serait faite, dit-il, si les autres avaient correspondu[6] ».

Bolognetti n'est donc pas arrivé à faire faire au roi de France un pas décisif vers la paix ; il ne réussit pas davantage à le détacher des hérétiques. En présentant à Richelieu le bref que le pape a envoyé pour se plaindre du traité signé avec les Provinces-Unies, le diplomate pontifical a dit qu'une nation aussi puissante que la France pouvait se passer des faibles secours des Hollandais[7]. Il a rappelé que le roi avait eu à se plaindre maintes fois de la déloyauté des Suédois[8], que loin de leur

1. Bolognetti à François Barberini, 7 novembre (B. B. 8153, 71), 14 et 21 novembre 1634 (B. B. 8154, 5 et 16). Gaston d'Orléans s'est en effet réconcilié une nouvelle fois avec Louis XIII par le traité d'Ecouen signé le 1er octobre 1634. Cf. Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, 474-487.

2. Le même au même, 15 septembre 1634 (B. B. 8152, 55).

3. *Ibid.* Voir aussi les lettres du même au même des 10 et 24 octobre 1634 (B. B. 8153, 12 et 47).

4. Le même au même, 24 octobre 1634 (B. B. 8153, 47), 21 novembre (B. B. 8154, 16).

5. Le même au même, 24 octobre 1634 (B. B. 8153, 47), 7 novembre 1634 (*Ibid.*, 71).

6. Louis XIII à Urbain VIII (A. E. *Rome*, 50). Cette lettre sans date, placée au commencement du volume, paraît bien avoir été envoyée avec la lettre de Bouthillier à Noailles du 24 octobre 1634 (A. E. *Rome*, 50, 116), où sont exposées les raisons pour lesquelles Louis XIII ne pense pas à la réunion d'un congrès à Rome.

7. Bolognetti à François Barberini, 15 septembre 1634 (B. B. 8152, 50).

8. Bolognetti à François Barberini, 15 septembre (*Ibid.*, 55), 3 octobre 1634 (B. B. 8153, 8).

venir en aide, il devait plutôt s'unir contre eux avec les princes catholiques d'Allemagne[1]; il lui a été répondu que la France ne peut abandonner ses alliés, qu'elle le peut d'autant moins que l'Espagne veut l'assaillir de toutes parts[2]. Réduit à s'attacher à de vains palliatifs, l'agent du pape fait en sorte que les secours destinés aux hérétiques ne leur soient pas donnés trop ouvertement[3].

Maintenir la paix entre la France et la maison d'Autriche, c'est là le but suprême que le Saint-Siège a fixé à l'activité de son représentant. Bolognetti s'est employé de toutes ses forces à l'atteindre[4]. En fait, si la guerre n'éclate pas immédiatement, si le père Joseph promet au nonce que la France n'en viendra pas à une rupture manifeste[5], c'est que les nécessités de la politique française ne le commandent pas encore. Comme nous l'avons vu, Louis XIII veut choisir le moment où il prendra les armes.

L'effort que le pape a tenté après la bataille de Nördlingen pour rapprocher les puissances catholiques n'a donc eu aucun succès. Si l'empereur paraît vouloir sincèrement la paix, il subit trop l'influence de l'Espagne pour pouvoir traiter en dehors d'elle. Ni le roi d'Espagne, ni le roi de France ne consentent à se réconcilier; visiblement ils n'attendent qu'une occasion de transformer la guerre « couverte » en une guerre ouverte.

A quoi bon dès lors continuer à leur parler de paix? Urbain VIII ne se décourage pas cependant. Avec une douce obstination il prodigue ses conseils pacifiques à des adversaires toujours sur le point d'en venir aux mains. Voici que, pour servir sa politique de paix, vient d'arriver à Paris un jeune diplomate pontifical qui, déjà, lors de la crise de 1630, est parvenu à suspendre les hostilités. Est-ce que Mazarin sera cette fois aussi heureux que devant Casal ? Quel sera le succès de celui qui dirigera un jour la politique française ?

1. Le même au même, 24 octobre 1634 (*Ibid.*, 61).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Le même au même, 27 octobre (*Ibid.*, 63), 7 novembre (*Ibid.*, 71), 21 novembre 1634 (B. B. 8154, 10).
5. Le même au même, 7 novembre 1634 (B. B. 8153, 71), 21 novembre 1634 (B. B. 8154, 10).

CHAPITRE II

La mission de Mazarin à Paris.

I

Ce sont les malheurs de la maison de Lorraine qui ont déterminé le Saint-Siège à charger Mazarin d'une nouvelle mission à la cour de France au mois d'août 1634. Dès la fin du mois de mars 1634, le cardinal Barberini avait très secrètement manifesté au résident du grand duc son intention d'envoyer un agent pontifical plaider auprès du roi de France la cause des infortunés ducs [1]; pressé par Niccolini de mettre son dessein à exécution, le neveu d'Urbain VIII avait, dans les derniers jours d'avril, songé à Mazarin, le négociateur de l'armistice de Casal [2]. L'idée avait aussitôt été agréée par le résident de Toscane, par l'archevêque de Pise arrivé à Rome sur ces entrefaites : les attaches bien connues du diplomate avec la cour de France, le crédit dont il jouissait auprès de Richelieu, les rares qualités de son esprit fécond en ressources le désignaient pour la défense de cette cause difficile [3]. Après avoir hésité un instant, l'agent des ducs de

[1] Niccolini à Cioli, 1er avril 1634 (A. F. 3355). Quelques jours plus tard, François Barberini manifestera à nouveau son intention ; voir la lettre du même au même du 14 avril 1634 (*Ibid.*).

[2] Niccolini à Cioli, 29 avril (*Ibid.*), 5 mai 1634 (*Ibid.*) ; cf. la lettre du même au même du 28 avril 1634 (*Ibid.*). Siri (*Memorie recondite*, VIII, 110) dit que le nom de Mazarin a été mis en avant par le grand duc de Toscane ; des lettres que nous venons de citer, il ressort que c'est à la curie que le nom de Mazarin a été prononcé pour la première fois ; voir notamment la lettre du 29 av.

3. A François Barberini qui lui demande ce qu'il pense du choix de Mazarin, Niccolini répond : « Le replicai che mi sarebbe molto piaciuto per l'entrata e per la confidenza che egli ha col cardinale di Richelieu et con il re anco come anco perchè è pieno di partiti e di ripieghi, massime che in un negozio grande e difficile da trattarsi con quel cardinale vi vuol un huomo franco da saperli star a fronte. » Niccolini à Cioli, 29 avril 1634 (A. F. 3355). Le 15 mai, Niccolini écrira encore : « Mazzarini è huomo honorato, ha spiriti nobili e generosi et è ambitioso d'haver honore de' negozii, è pieno di partiti e ripieghi mirabili e pronti, e non si sbigottisce mai delle repliche che li son fatte, ha in pratica l'humor del cardinale, lo saprà pigliar a tempo e con garbo, si non riesce a lui di far qualche bene, non riuscirà ad altri.

Lorraine à Rome avait approuvé ce choix[1]. Au cours du mois de mai, la mission est décidée : Mazarin est nommé vice-légat à Avignon ; il ira rejoindre son poste ; de là il partira pour Paris ; sa mission achevée, il retournera en Avignon où il remplira les fonctions de sa charge[2]. Fixé aux premiers jours de juin[3], le départ du prélat est retardé plusieurs fois; il ne s'effectue que dans la soirée du 25 août[4].

Mazarin est député à Paris en la qualité de nonce extraordinaire[5]. Les instructions qu'il emporte lui prescrivent tout d'abord de s'occuper des intérêts de la maison de Lorraine ; elles sont riches d'arguments destinés à plaider devant le roi et son ministre la cause des ducs. Mazarin fera tour à tour appel aux sentiments de clémence de Louis XIII et à son esprit

Per il contrario, non confidando noi in lui e non lo volendo, si va a risico di non haver altri o di qualche elettione d'huomo debile da esser aggirato, come bene spesso se ne vengono, oltre che a mandar un soggetto che non sia conosciuto dal cardinale e che non conosca l'humor del paese, si può dar che convenga aspettar molte settimane, perchè vi faccia confidenza o entri in gratia da poter esser creduto e stimato. Il nostro senso è uniforme che non si sia più a proposito che Mazzarini. » (*Ibid.*).

1. Niccolini à Cioli, 15 mai 1634 (A. F. 3355), 16 juin 1634 (*Ibid.*).

2. Après avoir exposé les raisons qui justifient le choix de Mazzarin, Niccolini ajoutera, le 15 mai, dans sa lettre à Cioli : « (Mazzarini) hormai è dichiarato ma non publicamente, vice legato d'Avignone; et forse anche sa a questa hor. dal s. cardinale Barberini d'haver a conferirsi alla corte cristianissima per il suo fine » (*Ibid.*). Le 20 mai 1634, Contarini annonce au Sénat de Venise que Mazarin est venu lui annoncer son prochain départ pour Avignon et delà pour la France (A. V. Frari, *Roma*, 109, 231).

3. Niccolini à Cioli, 22 mai 1634 (A. F. 3355).

4. Mazarin remet une première fois son départ sous le prétexte qu'il doit assister au mariage de sa sœur (Niccolini à Cioli, 9 et 10 juin 1634, A F. 3355). Les 20 et 23 juin, Niccolini mande à Cioli que Mazarin partira bientôt (*Ibid.*). Le 30 juin, il lui annonce que la date du départ est fixé au 10 juillet (*Ibid.*) ; puis ce sont les chaleurs de l'été qui retiennent l'agent pontifical (Niccolini à Cioli, 12 juillet, *Ibid.*). Le 28 juillet, Niccolini écrit à son correspondant que Mazarin a lui-même fixé son départ au 1[er] ou au 2 août (A. F. 3356). Enfin, le 25 août, le prélat prend congé de la cour pontificale ; il quitte Rome le 26 août ; voir les lettres de Niccolini à Cioli des 25 et 26 août (*Ibid.*). Le 26 août, François Barberini écrit à Campeggi que Mazarin est parti (B. B. 8429, 14).

5. Urbain VIII donne ce titre à Mazarin dans le bref du 21 août 1634 qui l'accrédite auprès de Louis XIII et de Richelieu (A. E. *Rome*, 55, 12 et 13). Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, le pape avait hésité longtemps à donner ce titre à son envoyé, alléguant que cela l'aurait forcé à députer aussi des nonces extraordinaires en Espagne et en Allemagne (Mazarin à Servien, 8 juillet 1634, A. E. *Rome*, 54, 237). Quand il s'est résolu à passer outre à ses répugnances, il a tenu sa décision secrète jusqu'au départ de Mazarin. Le résident de Toscane en a seul été informé; voir les lettres de Niccolini à Cioli des 29 juillet, 31 août et 1[er] septembre 1634 (A. F. 3356).

d'équité; il lui persuadera qu'il est de son avantage de lever le siège de La Motte dont la prise est ignorée à Rome au moment où sont rédigées ces instructions, de remettre le duc François de Lorraine en possession de ses états ; rentré dans ses domaines, ce dernier pourrait consentir par un traité à l'occupation de certains points : ainsi serait enlevé tout prétexte à ceux qui prétendraient prendre les armes pour expulser de Lorraine les troupes françaises. Pour qu'on ne puisse se plaindre à la cour de France de l'envoi d'un agent chargé exclusivement de traiter les affaires de Lorraine, Urbain VIII a, en outre, commis à Mazarin le soin d'inviter le roi à se prêter à un accommodement général ; le diplomate pontifical fera tout effort pour que Louis XIII se décide à envoyer des plénipotentiaires à un congrès qui se tiendrait en une ville neutre[1].

Mazarin est ainsi amené à intervenir directement dans la grande affaire de la réconciliation de la France avec la maison d'Autriche. Son rôle n'en devient que plus important. Trop heureux d'avoir à discuter les plus graves des questions qui préoccupent alors les hommes d'État, l'ancien négociateur des traités de Cherasco mettra une nouvelle fois au service de la paix les incomparables qualités de finesse et de souplesse, qui déjà ont attiré l'attention de Richelieu et vont la retenir pour toujours.

II

En se rendant de Rome à Paris, Mazarin passe chez le grand duc de Toscane et le duc de Savoie pour les inviter au nom du pape à concourir à la formation d'une ligue défensive.

Le projet de coaliser les princes proprement italiens contre quiconque troublerait la tranquillité de la péninsule, est, en effet, revenu à l'ordre du jour. Au mois de mars 1634, le résident de Toscane en a entretenu de nouveau Urbain VIII et le cardinal François Barberini ; l'un et l'autre se sont montrés excellemment

1. Bazzoni (*Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 63) dit qu'il n'a pu retrouver ces instructions. Plus heureux que lui, nous en avons découvert la minute aux Archives Vaticanes (A.V. Misc. Arm. II, 110, 261-278).

disposés à y donner suite[1]. Le cardinal neveu l'a soumis au résident du duc de Modène[2]; il a demandé au grand duc de l'exposer à Venise, puisque les différends du Saint-Siège avec la République ne permettent pas au pape de faire cette démarche[3]. Il a même prié le duc Ferdinand II d'arrêter les conditions de la ligue[4]. Dans les derniers jours d'avril, un des conseillers intimes du grand duc, l'archevêque de Pise, est venu à Rome pour aviser aux moyens pratiques d'établir l'union, surtout, semble-t-il, pour résoudre le délicat problème de la participation commune du Saint-Siège et de la République de Venise à la ligue proposée[5]. Ce voyage n'a pas eu grand résultat : la République de Venise a refusé d'aborder la question de la ligue avant que fût réglée celle des frontières du Ferrarais ; la ténacité avec laquelle chacune des parties défend ses prétentions rend difficile un accommodement que la République ne veut négocier que chez elle avec la médiation de la France[6]. L'archevêque de Pise a du moins laissé le pape et son neveu plus décidés que jamais à grouper les princes italiens dans une ligue de défense commune[7]. Puisque, pour l'heure, ils n'ont rien à attendre de Venise, Urbain VIII et le cardinal neveu vont tenter de former la ligue avec les autres princes ; il sera toujours loisible à la République d'y entrer quand elle le voudra. Tel est le plan qui a été soumis au représentant du grand duc dans les premiers jours de juillet[8];

1. « ... a questa (liga) habbiamo sempre inclinato et anche proposto sin dal principio di nostro pontificato, e questa bisognava all'hora proporre e non quell'altra con i Spagnuoli, quando anche rispondemmo sempre che la Republica di Venetia, il gran duca e noi uniti insieme possiamo ardir ogni cosa e ridersi degl'altri. » Niccolini à Cioli, 4 mars 1634 (A. F. 3355). Cf. la lettre du même au même du 11 mars 1634 (*Ibid.*).

2. Niccolini à Cioli, 1er avril 1634 (A. F. 3355).

3. Le même au même, 18 et 26 mars 1634 (*Ibid.*).

4. Le même au même, 11 mars 1634 (*Ibid.*).

5. Le même au même, 29 avril 1634 (*Ibid.*).

6. Sur les négociations de l'archevêque de Pise à la cour de Rome, sur ses conversations avec l'ambassadeur de Venise, conversations auxquelles assiste Mazarin, voir les lettres de Niccolini à Cioli des 5, 15, 26 et 27 mai 1634 (A. F. 3355), celles de l'ambassadeur de Venise, Contarini, au Sénat des 13, 20 et 27 mai (A. V. Frari, *Roma*, 109, 217, 231, 251), 3, 10 et 24 juin 1634 (*Ibid.*, 278, 312, 372).

7. L'archevêque de Pise a quitté Rome le 30 juin 1634 ; voir la lettre de Niccolini à Cioli du 30 juin 1634 (A. F. 3355).

8. Niccolini à Cioli, 7 juillet 1634 (A. F. 3356). Déjà le cardinal François Barberini avait insinué cette idée à l'archevêque de Pise ; voir la lettre de Contarini au Sénat du 24 juin 1634 (A. V. Frari, *Roma*, 109, 372).

Mazarin passe dans les cours de Florence et de Turin pour le faire accepter [1].

Le diplomate pontifical qui a visité successivement le grand duc et le duc de Savoie, rencontre aussi au cours de son voyage les ducs de Modène et de Parme [2]. Il n'est aucun de ces princes qui refuse d'entrer dans les vues du pape. Ferdinand II de Toscane est tout gagné au projet pontifical, et, bien qu'il eût préféré voir les Vénitiens adhérer aussitôt à l'alliance, il est entièrement prêt à former la confédération sans eux [3]. Lorsqu'à son retour de France, le nonce Ceva était passé par Turin, le duc de Savoie lui avait manifesté son désir de voir les princes d'Italie s'unir pour assurer la paix de l'Italie [4] ; Victor Amédée n'a pas changé de sentiment quand il voit Mazarin : il lui répète que la paix de l'Italie ne se fondera que sur l'union des princes italiens [5]. Le duc de Modène pense de même et il témoigne à l'agent sa volonté de répondre entièrement aux vœux du pape [6]. Le duc de Parme incline vers une alliance avec la France ; il ne croit guère au succès d'une ligue italienne [7] ; il la désire néanmoins et l'agent d'Urbain VIII ne doute pas que, si la ligue se constitue, Odoardo Farnèse y adhère comme son voisin le duc de Modène [8]. Mazarin escompte encore que la République de Gênes se joindra aux

1. Les instructions que nous avons retrouvées ne contiennent rien au sujet de la ligue ; mais les ordres donnés à Mazarin se déduisent des lettres de l'agent pontifical à François Barberini.

2. Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, 66-74.

3. « Il gran duca è intieramente disposto alla conclusione della lega, la giudicarebbe più vantaggiosa entrandovi i Venetiani, ma quando, per non terminarsi le differenze che vertono tra Nro Sre e la Republica, venghi impedito, è pronto ad entrarvi senza di essi. » Mazarin à François Barberini, 3 septembre 1634 (B. B. 8032, 5).

4. Le 3 juin 1634, un des ministres de Victor Amédée informe Mazarin que Son Altesse a témoigné à Ceva de son désir de voir se former une ligue pour assurer la paix de l'Italie (A. E. *Piemont*, 22, 248). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 10 juin 1634 (A. V. Frari, *Roma*, 109, 312).

5. Mazarin à François Barberini, 2 octobre 1634 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, 75).

6. Le même au même, 22 septembre 1634 (B. B. 8032, 46 ; A. E. *Lombardie*, 2, 314)

7. Le même au même, 22 septembre 1634 (Bazzoni, *op. cit.*, 71).

8. « Io confermai Sua Altezza (le duc de Modène) in questa credenza senza entrar in altro particolare, non dubitando punto che, quando si tratti della conclusione della lega, nè Modena, nè Parma vi debbano contradire, perche ambidue la credano buona et avantaggiosa, e Parma la desidera e ne ha giusta occasione, ancorchè non se la persuada riuscibile. » Mazarin à François Barberini, 22 septembre 1634 (B. B. 8032, 46 ; A. E. *Lombardie*, 2, 314).

autres princes italiens : les Espagnols viennent d'attenter à sa neutralité ; le vif ressentiment dont elle est animée contre eux, la soustraira probablement à l'influence de l'Espagne et la déterminera à lier son sort à celui de ses voisins [1]. Les différends soulevés entre les cours de Florence et de Turin pourraient être un obstacle à la formation de la ligue ; le diplomate pontifical s'entremet pour y mettre un terme [2].

Mazarin s'emploie avec d'autant plus de zèle à coaliser les princes italiens qu'il attend de leur union les meilleurs effets. Le 1er novembre, il écrit au cardinal neveu : « Je répète à Votre Eminence qu'il faut conclure la ligue au plus tôt ; non seulement elle écartera de l'Italie les dangers de guerre qui la menacent, mais elle rendra beaucoup plus facile la négociation d'une paix générale [3] ».

III

De Turin, Mazarin s'est rendu immédiatement à Paris. Sa première tâche à la cour de France est de se concilier toutes les sympathies, surtout de se ménager la bienveillance de Richelieu. Ce n'est pas qu'il n'ait pas été précédé de la meilleure des réputations. Aucun de ceux qui ont part aux affaires n'a perdu le souvenir du rôle que le jeune diplomate pontifical a joué en

1. *Ibid*. La neutralité de Gênes avait été violée par les Espagnols qui prétendaient engager la République dans l'expédition maritime préparée contre la France ; voir la lettre de Mazarin à François Barberini du 25 septembre 1634 (B. B. 8032, 76 : A. E. *Lombardie*, 2, 332).

2. Les relations diplomatiques étaient rompues depuis quelque temps entre les deux cours de Florence et de Turin pour une question d'étiquette. Suivant le conseil de l'ambassadeur de Savoie à Rome, Mazarin proposa à Ferdinand II d'envoyer un ambassadeur à Victor Amédée ; celui-ci en aurait député un de son côté ; le cardinal de Savoie, qui avait le projet de se rendre à Rome, aurait été invité à passer par Florence et se serait rencontré avec le cardinal de Médicis : l'un et l'autre se seraient donné le titre d'Altesse. (Mazarin à François Barberini, 12 septembre 1634, B. B. 8032, 12). La combinaison acceptée par le grand duc fut rejetée par le duc de Savoie qui prétendit recevoir au préalable un ambassadeur florentin à Turin (Le même au même, 9 octobre 1634, B. B. 8032, 141 ; A. E. *Piémont*, 22, 304).

3. « Replico a V. E. che la lega s'havrebbe a intraprender vivamente e presto, poichè con essa non solamente si assicurerà l'Italia dalle guerre che li soprastanno, ma si renderà molto più agevole la negotiatione d'una pace generale, rimettendomi però sempre all'infinita prudenza di Nro Sre e di Vra Ema. » Mazarin à François Barberini, 1er novembre 1634 (B. B. 8032, 170).

1631 dans les négociations de Cherasco ; tous savent que, depuis lors, il a toujours été un serviteur aussi intelligent que dévoué de la politique française. Mazarin a, du reste, fait tout ce qu'il faut pour que nul ne l'ignore : il a été en correspondance suivie avec Servien, Bouthillier, et, soit par leur intermédiaire, soit même directement, il a maintes fois donné des preuves de ses sentiments d'affection pour le cardinal, du dévouement sans bornes qu'il a pour lui [1]. A Rome, les ambassadeurs de France avec lesquels il a été très lié, ont, en plus d'une circonstance, attesté son zèle [2] ; tout récemment encore le comte de Noailles a écrit de lui : « Il n'est pas possible après les soings qu'il prend et les preuves qu'il donne de sa bonne volonté de doubter qu'il n'ayt l'amour et l'inclination toute française [3] ». Mazarin est donc très avantageusement connu ; à plusieurs reprises Louis XIII lui-même a reconnu l'excellence des services qu'il a rendus et lui a donné des marques sensibles de sa satisfaction [4]. Il s'en faut pourtant que la nouvelle de sa venue ait été accueillie avec plaisir. Non seulement Richelieu regrette qu'un diplomate aussi zélé pour les intérêts français ait quitté Rome et ait

1. Voir entre autres les lettres de Mazarin à Servien des 29 janvier (A. E. *Rome*, 47, 8), 3 avril (*Ibid.*, 64), 2 septembre (*Ibid.*, 179), 28 novembre 1633 (*Ibid.*, 260), 23 mai 1634 (A. E. *Rome*, 54, 159), à Richelieu des 23 février 1633 (A. E. *Rome*, 47, 28), 13 mars (A. E. *Rome*, 54, 64), 3 juin 1634 (*Ibid.*, 184).

2. « Je suis obligé de vous dire Monseigneur, que Monsr. Masariny sert utilement et passionément le roy, et qu'il se monstre vostre serviteur avec une afection incroyable », écrit Créqui à Richelieu le 28 novembre 1633 (A. E. *Rome*, 47, 272). Cf. les lettres de Créqui à Bouthillier des 25 juin (B. N. 10728, 12), 4 septembre 1633 (*Ibid.*, 91), 26 février 1634 (A. E. *Rome*, 54, 48), les mémoires de Créqui du 8 août 1633 (A. E. *Rome*, 47, 160), et du 21 juin 1634 (A. E. *Rome*, 54, 204 et B. N. 10728, 169), les lettres de Créqui à Richelieu des 30 octobre 1633 (A. E. *Rome*, 47, 238) et 10 avril 1634 (A. E. *Rome*, 54, 98).

3. Noailles à Bouthillier, 10 mai 1634 (A. E. *Rome*, 50, 39).

4. A plusieurs reprises Louis XIII a écrit à Mazarin. Voir ses lettres du 31 janvier 1633 (A. E. *France*, 253, 1), de mars 1633 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, VIII, 249), du 16 décembre 1633 (A. E. *France*, 253, 67). Le 26 mai 1634, Bouthillier charge le comte de Noailles de témoigner à Mazarin, de la part du roi, le gré que Sa Majesté lui sait de la façon dont il s'est conduit dans l'affaire de la comprotection (A. E. *Rome*, 50, 53).

Au cours de l'année 1633, la nonciature de France a été demandée pour Mazarin. Il est dit en effet dans le mémoire de Créqui du 8 août 1633 (A. E. *Rome*, 47, 160), que l'ambassadeur a eu ordre de proposer Mazarin comme nonce. En 1634, lorsque Nicolas de Lorraine a, par sa démission, rendu vacants un certain nombre de bénéfices, Louis XIII a, par une lettre du 17 avril, demandé à Urbain VIII de donner à Mazarin l'abbaye de Villers Betnac (A. E. *Rome*, 48, 70).

ainsi privé le roi des services qu'il pouvait lui rendre en cette ville [1], mais encore il n'approuve aucune des raisons qui l'ont amené à la cour. Il déplaît au cardinal que de nouvelles instances au sujet de la paix soient faites en France, puisque, comme l'écrira Bouthillier au comte de Noailles, le roi n'a pas besoin d'y être excité ; surtout il lui paraît intolérable d'avoir à subir encore un plaidoyer en faveur des ducs de Lorraine : il est résolu à ne pas renoncer à sa conquête et à ne se relâcher en rien de la rigueur avec laquelle il a traité les princes lorrains [2]. Richelieu aurait préféré que Mazarin n'entreprît pas ce voyage ; il ne le dissimule pas [3] ; l'agent pontifical n'est pas sitôt arrivé à Paris, qu'il apprend du cardinal de La Valette et de Servien combien le roi et son ministre sont peu satisfaits de le voir venir plaider la cause des princes de Lorraine [4].

Le souple et insinuant prélat aura tôt fait de dissiper tous les nuages. Avant de quitter Rome, il a essayé de se concilier de diverses manières les bonnes grâces de Richelieu : non seulement il s'est excusé d'avoir à défendre les intérêts du duc de Lorraine [5] ; il a encore prié l'ambassadeur de France d'annoncer

1. Une instruction expédiée aux ambassadeurs de Rome le 12 juin 1634 (A. E. *Rome*, 50, 62), dit que Sa Majesté « a le déplaisir de voir partir de Rome une personne qui luy est si affectionnée et qui a toute l'adresse nécessaire pour la bien servir en beaucoup de rencontres qui se peuvent présenter. » La nouvelle du prochain départ de Mazarin à Avignon comme vice-légat avait fait dire à Paris que c'était un moyen de l'écarter de Rome et de priver le roi et le cardinal Antoine Barberini de l'assistance qu'il pouvait leur rendre (Bouthillier à Noailles, 27 mai 1634, A. E. *Rome*, 50, 55). Créqui l'avait pensé aussi ; voir sa lettre à Richelieu du 23 mai 1634 (A. E. *Rome*, 54, 157).

D'après Siri (*Memorie recondite*, VII, 780), Richelieu aurait craint que Mazarin n'eût trop de crédit auprès du roi ; il aurait à cause de cela ordonné secrètement au comte de Noailles de dissuader Urbain VIII d'envoyer ce prélat comme nonce en France. Nous avons peine à accepter cette hypothèse : il nous paraît peu vraisemblable que le tout-puissant ministre ait pu redouter quelque chose d'un diplomate qui, pour avoir joué un rôle important en 1630 et en 1631, n'en était pas moins un personnage de second ordre à cette époque. Il est plus probable que le cardinal a préféré que Mazarin restât à Rome pour y servir la France.

2. Bouthillier à Noailles, 2 août 1634 (A. E. *Rome*, 50, 77).

3. Richelieu a manifesté son sentiment à l'ambassadeur de Venise ; voir les lettres de Soranzo au Sénat des 26 septembre (B. N. 1808, 52) et 3 octobre 1634 (*Ibid.*, 71). Il l'a aussi fait connaître au cardinal Bichi qui en a instruit Mazarin, lorsqu'il l'a rencontré à Nevers ; voir la lettre de Mazarin à François Barberini du 15 novembre 1634 (B. B. 8032, 184).

4. Mazarin à François Barberini, 17 novembre 1634 (*Ibid.*, 193).

5. Comme il prévoit qu'il agréera peu à Richelieu de le voir arriver à la cour pour y traiter les affaires de Lorraine, Mazarin s'est excusé d'avoir accepté cette mission dans une lettre à Servien du 8 juillet 1634 (A. E. *Rome*, 54, 237).

qu'il n'avait d'autre désir que de servir le roi [1]; nommé nonce extraordinaire, il a très habilement présenté sa promotion comme un effet de la protection royale [2]. Dès ses premières entrevues avec le cardinal, Mazarin le reconquiert et bientôt la plus grande intimité s'établit entre le représentant d'Urbain VIII et celui qui préside aux destinées de la France [3]. Le diplomate pontifical est de toutes les fêtes que donne le roi ou son ministre; souvent il est invité par Richelieu à venir lui tenir compagnie [4]. Mazarin entrera à ce point dans la faveur du cardinal qu'il se verra obligé de s'en excuser auprès de François Barberini et de représenter que c'est pour le plus grand avantage des négociations qui lui ont été confiées [5]. Lié comme il l'est avec le pre-

1. Noailles à Richelieu, 1er août 1634 (A. E. *Rome*, 56, 167).

2. Mazarin à Louis XIII, 29 septembre 1634 (A. E. *Piémont*, 22, 275).

3. « Viene egli (Mazarin) grandemente accarezzato da S. Eminenza e si può dire, tutto il giorno sta appresso di lei trattenendolo in banchetti e comedie » Contarini au Sénat, 26 décembre 1634 (B. N. 1808, 214).

4. « Il cardinale di Richelieu tratta meco con molta cortesia. Delle tre, due mi fa restar a cena; in particolare non si fa festa in casa sua che non mandi ad invitarmi, nè è andato a quelle del re, che non habbia voluto che vadi a servirlo. Usa meco in privati termini di molta famigliarità, et in pubblico di particolare rispetto. Quando ha voluto divertirsi giocando, per passar il tempo, mi ha sempre astretto a tenerli compagnia; e poichè S. M. mi vede volontieri, argomento che S. E. si sia impegnata a dir bene di me, e mi confermo in questo dal modo col quale trata meco al presente Bottiglier che è il suo beniamino. » Mazarin à François Barberini, 16 février 1635 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 86). Nous pourrions encore citer d'autres textes; celui-ci nous a paru être un des plus caractéristiques.

5. Le 18 janvier 1635, Mazarin écrit à François Barberini : « Tre giorni sono, il cardinale di Richelieu venne a Parigi e mandò la sera ad invitarmi ad una comedia dove fui, e prima diede da cena in particolare con Madama di Combalet. Se a V. E. non fosse noto che più si penetra e si negotia col mezo della conversatione, e col non render soggetto il sr cardinale e gli altri ministri, crederei di poter esser reputato per huomo dedito a passatempi; ma certo non ho altro fine in accommodarmi in qualche parte alla libertà del paese, che servir meglio et acquistar con discorsi opportuni la confidenza di chi governa, per corrisponder così alle parti di buon servitore, procurando d'insinuare e persuadere quello che N. S. desidera o almeno avvisare con fondamentò e puntualità. Questo sia detto in passando ». (B. B. 8033). Le 16 février, Mazarin écrit encore : « Giudico bene mantenermi in questa confidenza, stimando grand' avantaggio di un ministro che habbi adito a trattar con quelli da chi depende ogni buon esito d'ogni suo negotio, e se questa familiarità non serve ad una cosa, puol giovare all'altra. Vi sono hore che il cardinale di Richelieu sofre ogni cosa, altre che si offende di tutto. Bisogna negotiar in compendio perchè s'infastidisce facilmente. Talvolta si potranno negotiar seco venti affari in un hora, ma per lo più succede che non se ne può trattar uno in venti giorni : e poichè conviene accommodarsi con l'humor suo, è un gran vantaggio vederlo spesso e necessariissimo valersi di tutte le congiunture per questo effetto ». (B. B. 8033 ; Bazzoni, *op. cit.*, 87-89).

Mazarin se défend d'autant plus qu'il doit répondre aux accusations malveillantes du secrétaire d'Etat, Mgr. Ceva. Sur ses difficultés avec Ceva, voir Bazzoni, *op. cit.*, 87-89.

mier ministre, Mazarin jouit d'un grand crédit auprès du père Joseph, de Bouthillier et en général auprès de tous ceux qui entrent dans les conseils du gouvernement ; il n'en est que mieux armé pour s'acquitter de la mission qui lui a été confiée.

Bien qu'il agrée peu à Louis XIII et à Richelieu de discuter la question de Lorraine, Mazarin n'hésite pas à l'aborder dès ses premières audiences. Le diplomate pontifical ne plaidera pas la cause du duc Charles : elle est décidément trop mauvaise; au demeurant, ses instructions ne le lui prescrivent pas [1]. Il n'en prend que plus résolument en main les intérêts du duc François. Mazarin demande au roi, au nom du pape, de s'en tenir au dernier traité de Nancy : les places du duché continueraient à être occupées aux conditions fixées; le reste du pays serait rendu à son légitime possesseur. Pour décider Louis XIII, l'envoyé d'Urbain VIII l'éclaire sur les véritables sentiments qui animent François de Lorraine : ce qui est le plus pénible au duc dans son adversité, lui dit-il, c'est d'avoir perdu les bonnes grâces de Sa Majesté ; il continue à la révérer et à la respecter ; il la servira avec le plus grand zèle s'il rentre en possession de ses états. Le roi, ajoute l'habile diplomate, aura plus de gloire à pardonner à des faibles, qu'il n'en a eu à vaincre ceux qui ont osé s'opposer à lui [2]. Ce qui importe surtout, c'est de convaincre Richelieu, puisque, de la décision du ministre, dépendra celle du souverain. A cet effet, Mazarin représente au cardinal que le roi a plus à perdre qu'à gagner à une guerre qu'il entreprendrait pour conserver la Lorraine ; l'acquisition de cette province et de beaucoup d'autres places en Allemagne rendrait la France odieuse à des princes qui n'ont imploré son appui que pour préserver la liberté germanique et servir leurs propres intérêts. Il insiste sur les avantages particuliers que la paix apporterait à Richelieu : elle lui permettrait de profiter tranquillement du fruit de ses victoires, de jouir en toute sécurité de la faveur de

1. Voir plus haut, p. 441. En demandant de ne pas parler du duc Charles de Lorraine, le Saint-Siège répondait au vœu exprimé par le duc Charles de Lorraine lui-même et par le duc de Bavière ; voir les lettres de François Barberini à Maximilien du 7 octobre 1634 (B. B. 6730, 58) et de Maximilien à François Barberini du 1[er] novembre 1634 (B. B. 6720, 138).

2. Mazarin à François Barberini, 6 décembre 1634 (Bazioni, *op. cit.*, 90).

Sa Majesté, de l'amour du peuple ; elle le ferait bénir de tous les gens de bien[1].

L'envoyé pontifical s'épuise en de vains discours. Lorsque le nonce Bolognetti avait intercédé en faveur des ducs de Lorraine, Louis XIII et Richelieu avaient répliqué que leur sort était mérité[2]. Ils ne tiennent pas un autre langage à Mazarin. A toutes ses instances le roi et son ministre répondent qu'ils ne peuvent avoir la moindre confiance dans les princes de Lorraine ; si le duc François ne les a pas offensés aussi souvent que son frère, il leur a manqué très gravement en favorisant l'évasion de la princesse Marguerite, la prétendue épouse de Monsieur[3]. A aucun prix, le cardinal ne veut entendre parler de la restitution de la Lorraine ; il déclare brutalement à Mazarin que s'il n'a pas d'autre expédient à proposer, il est inutile de poursuivre la conversation ; il finit même par se répandre en plaintes violentes contre le Saint-Siège[4]. Perspicace comme il l'est, Mazarin s'est bien vite rendu compte de l'inutilité de ses efforts[5]. S'il les continue néanmoins, c'est moins dans l'espoir d'arriver à un résultat qu'afin de se faire mérite auprès de sa cour de n'a-

1. Le même au même, 11 décembre 1634 (B. B. 8032, 312). Cf. BAZZONI, *op. cit.*, 92.

2. Bolognetti à François Barberini, 10 octobre (B. B. 8153, 12), 24 octobre 1634 (*Ibid.*, 47).

3. « La risposta fu che gl'uffici di N. S. si ricevevano sempre da S. M. con summo gusto e riverenza, che le dispiaceva non aver comodità da soddisfare alli desiderii di S. B. non potendo in modo alcuno fidarsi de' principi di Lorena, poichè, se bene non era stato dal duca Francesco cosi sovente offeso, l'haveva però fatto in cose molto importanti, come nell'affare del matrimonio di Monsù, havendo lasciato partire contro la promessa datane la sua pretesa moglie. » Mazarin à François Barberini, 6 décembre 1634 (BAZZONI, *op. cit.*, 91).

4. « A che replicai, non haverne altro che quello di rimettere il detto signore nello stato, e che S. M. si riservasse le piazze per restituirle, quando cadesse il tempo concertato nell'ultimo trattato di Nancy. Il che udito s'adirò molto dicendo che tanto piu doveva scusare il mio viaggio, quanto che non havevo cosa alcuna a proposito da proporre ; che d'ordinario io procuravo negotiare avvantaggiosamente ; che non havendo io espediente pratticabile, non occorreva più trattare dell'affare di Lorena, e che si protestava d'haver detto per semplice discorso che procurarebbe di far dare qualche cosa al sig^{r} duca Francesco ; essere tutti gl'interessi di questa corona maltrattati a Roma dove solamente li Spagnuoli erano adorati a misura che trattavano male S. B. e la Sede Apostolica, e cose simili ; onde io procurai d'addolcirlo, et destramente li motivai che Sua Stà haveva occasione di dolersi di molte cose che qua si facevano in suo pregiuditio. » Mazarin à François Barberini, 11 décembre 1634 (B. B. 8032, 312). Voir aussi les lettres du même au même des 16 décembre (*Ibid.*, 358) et 30 décembre 1634 (*Ibid.*, 444).

5. Mazarin à Victor Amédée, 23 décembre 1634 (A. E. *Piemont*, 22, 321).

voir rien négligé pour aboutir[1]. En réalité, l'agent d'Urbain VIII est persuadé, comme l'était le grand duc de Toscane[2], comme on l'était au fond à Rome, que le règlement de la question de Lorraine dépend de celui de toutes les questions pendantes entre la France et la maison d'Autriche[3]. Aussi s'appliquera-t-il avec le plus grand zèle à hâter la solution de ces dernières.

L'entreprise est difficile, Mazarin ne se le dissimule pas. Il ne lui a pas fallu s'entretenir longtemps avec Richelieu pour voir que le cardinal pense à une rupture ouverte avec l'Espagne, qu'il y est fort excité par les Hollandais et les Suédois[4]. Les exigences du comte duc effraient le diplomate pontifical : il craint, si Olivarès ne cède pas sur Pignerol et Moyenvic, que le congrès ne se réunisse que pour se dissoudre, et être suivi de la

1. « In tutte le occasioni mi adopro per servicio del sig[r] duca Francesco, ma non riportando cosa di proposito lascio di scriverne per non replicar le medesime, e sicome muovo sovente il s[r] cardinale alla commiseratione di questo principe, potessi indurlo a far concedere dal re a Sua Altezza quanto desidera, il negotio sarebbe terminato. Io sono principalmente venuto per questo negotio, e so come prema a N. S. et a V. E. ; onde non è possibile che mi dimentichi di fare le mie parti. » Mazarin à François Barberini, 24 janvier 1635 (B. B. 8033). « Essendo stata la mia missione principalmente diretta per l'interesse della casa di Lorena, facilmente V. E. sarà persuasa che nessuna cosa desidero con tanta passione come muovere il re et il sig[r] cardinale di Richelieu a consolare il sig[r] duca Francesco, ma non ho mai potuto sperar di conseguirlo, poichè, quando ancora Sua Maestà fusse disposta a farlo, vorrà che egli serva per haver degli altri avvantaggi. Onde solamente in una pace generale ho creduto che possa dibattersi il punto della restitutione della Lorena con buona speranza, non essendo nessuna ragione tanto efficace come quella dell' interesse. Tengo però vive le prattiche in tutte le occasioni col s. cardinale di Richelieu. » Le même au même, 16 février 1635 (*Ibid.*).

2. Mazarin à François Barberini, 3 septembre 1634 (B. B. 8032, 1).

3. Mazarin l'a vu dès son arrivée à Paris. Le 17 novembre 1634, il mande à François Barberini qu'au jugement du cardinal de La Valette la conclusion d'une paix générale serait très avantageuse à la maison de Lorraine (B. B. 8032, 198). Le 4 décembre, Mazarin écrit : « ...nell'istesso tempo mi confermo nello scritto molte volte a V. E. che la pace generale potrebbe consolare li principi di Lorena » (*Ibid.*, 258). Le 6, il est encore plus net : « ...si scorge benissimo, che solo la necessità o il potere con una pace generale aggiustar altri punti all'avvantaggio della Francia, puol obligar il re et oltre muover il cardinale Richelieu alla restitutione della Lorena, del cui acquisto non vi è theologo che non le dica poterla conservare con buon titolo, havendola giustamente occupata » (*Ibid.*, 291).

4. « Pensa alla guerra et alla rottura aperta con Spagnuoli, e che viene sollecitato violentemente dagli Olandesi, li quali approfittandosi delle necessità nelle quali credono sia il re d'adherire alle loro volontà e rimostrando gli avvantaggi che offeriscono li Spagnuoli per la tregua, insinuano che senza detta rottura saranno astretti ad assentirvi, e li Suezzesi ancora protestano di non poter sussistere senza che il re entri scopertamente in Alemagna, e che altrimenti converrà loro pensare a cavare degli avvantaggi da un accordo con l'imperatore. » Mazarin à François Barberini, 11 décembre 1634 (Bazzoni, *op. cit.*, 93).

plus grande guerre qui se soit jamais vue[1]. La situation générale s'est du reste beaucoup aggravée depuis que les troupes françaises ont occupé Philippsbourg ; le résident impérial a reçu ordre de protester contre cette nouvelle violation du territoire de l'Empire ; il a mis Louis XIII en demeure de déclarer s'il veut la guerre ou la paix[2]. Mazarin ne se décourage pas pourtant. Concurremment avec Bolognetti[3], il entreprend de démontrer à Richelieu et au père Joseph que la France est la première puissance intéressée à la réunion d'un congrès où seront discutées les conditions d'un accord ; il les presse de désigner au plus tôt des plénipotentiaires, de fixer le lieu, le temps où ils souhaitent que le congrès se tienne[4]. L'agent d'Urbain VIII insiste surtout auprès du père Joseph auquel l'a renvoyé le cardinal ; le capucin se voit remettre en mémoire toutes les circonstances où devant Bagni, Bichi et Mazarin lui-même, promesse fut faite de favoriser la conclusion de la paix pour mettre les forces de la France au service du Saint-Siège et du catholicisme[5]. L'idée de la croisade a toujours prise sur l'ancien confident des projets du duc de Nevers ; le diplomate pontifical ne manque pas de l'exploiter pour hâter la réconciliation des puissances catholiques[6].

1. « Se assolutamente si crede che il conte debba star duro nel punto di Pinerolo e Mojenvich, temo non si cavi alcun avantaggio dall'assemblea, perchè assolutamente si romperà subito e con essa la maggiore guerra che mai si sia veduta, essendo certissimo che qui vi si dichiareranno come disperati di poter haver più la pace, la quale allora si potrà solamente sperare, quando le prosperità et avantaggi d'una corona la costituiscano in uno stato di dar legge all'altra. » Mazarin à François Barberini, 17 décembre 1634 (B. B. 8032, 366).

2. Mazarin à François Barberini, 16 décembre 1634 (B. B. 8032, 350). Cf. la lettre de Bolognetti à François Barberini du 19 décembre 1634 (B. B. 8154, 65). Le 6 décembre 1634, Ferdinand II avait envoyé à son résident une lettre à l'adresse de Louis XIII où il se plaignait de la violation du territoire impérial ; voir la copie de cette lettre dans la correspondance des nonces. (B. B. 8155, 51). Lustrier remit la lettre avec un mémoire qui se retrouve aussi dans la correspondance des nonces (B. B. 8155, 52 ; traduction française de ce mémoire dans B. B. 8126, 40).

3. Bolognetti à François Barberini, 12 décembre (B. B. 8154, 30), 19 décembre 1634 (*Ibid.*, 56).

4. Mazarin à François Barberini, 11 décembre (BAZZONI, *op. cit.*, 93), 15 décembre 1634 (B. B. 8032, 335).

5. Le même au même, 15 décembre 1634 (*Ibid.*).

6. « Ho animato assai padre Giuseppe contro il Turco, valendomi delli fondamenti che V. E. mi suggerisce e m'ha detto di voler far gran cose. E per li santuarii discacciati parlai assieme con mgr nuntio al re et al s. cardle, e dissero che se ne sarebbero dati ordini precisi a Monsr de la Saludie che va in Costantinopoli. » Mazarin à François Barberini, 17 décembre 1634 (B. B. 8032, 366).

Mazarin s'efforce en même temps de mettre un peu de confiance réciproque dans les relations de la France et de l'Espagne. De l'ambassadeur d'Espagne en France il n'a rien à attendre puisque ce dernier reste obstinément persuadé que la France ne veut pas la paix [1]; d'ailleurs, Bénavidès s'est, par ses violences de langage, fermé la porte du cardinal [2]. Mazarin se passera donc de son concours; il profitera par contre du passage à Paris de deux gentilshommes espagnols, Gonzalve de Cordoue et le marquis de Léganès, neveu d'Olivarès, pour leur représenter le vif désir qu'a la cour de France de conclure un accord général si l'Espagne s'y prête, pour les prier d'informer leur gouvernement de ces dispositions [3]. Par ses soins une entrevue sera même ménagée entre Richelieu et le marquis de Léganès [4].

Comme il convient, c'est toujours l'adversaire qui a tous les torts. A en croire Gonzalve de Cordoue et le marquis de Léganès, la paix ne se conclut pas, parce que la France ne la veut pas [5]; aussi longtemps que le Saint-Siège n'aura pas déterminé Richelieu à accepter des conditions raisonnables, il n'y aura pas d'accord possible, a répondu Gonzalve de Cordoue à Mazarin [6]. Selon le père Joseph, c'est Olivarès qui entrave les négociations parce qu'il désire se venger de la France [7]; et, reprenant une idée qui lui est chère [8], le capucin demande que le cardinal

1. Bolognetti à François Barberini, 22 décembre 1634 (B. B. 8154, 70).

2. Le 8 septembre 1634, Bolognetti informe le cardinal François Barberini que Bénavidès a parlé de Richelieu chez le garde des sceaux en termes très vifs. Le cardinal, à qui les propos ont été rapportés, a refusé dès lors de recevoir l'ambassadeur (B. B. 8152, 31). D'après une lettre de Bolognetti du 26 décembre suivant, Bénavidès a demandé audience à Richelieu et lui a remis une copie du mémoire qu'il a envoyé en Espagne sur cet incident; loin de calmer l'irritation du cardinal, la lecture du mémoire l'a accrue, car l'ambassadeur s'y est servi de termes offensants pour le ministre de Louis XIII (B. B. 8154, 79).

3. Mazarin à François Barberini, 18 décembre 1634 (B. B. 8032, 383); Contarini au Sénat, 26 décembre 1634 (B. B. 1808, 214). Le père Joseph a prié le nonce Bolognetti d'informer le marquis de Léganès des dispositions pacifiques du roi et de Richelieu afin que le gentilhomme espagnol puisse apaiser Olivarès (Bolognetti à François Barberini, 22 décembre 1634, B. B. 8154, 70).

4. Contarini au Sénat, 26 décembre 1634 (B. N. 1808, 214).

5. Mazarin à François Barberini, 18 décembre 1634 (B. B. 8032, 383); Bolognetti à François Barberini, 22 décembre 1634 (B. B. 8154, 70); Contarini au Sénat, 26 décembre 1634 (B. N. 1808, 214).

6. Mazarin à François Barberini, 18 décembre 1634 (B. B. 8032, 383).

7. Le même au même, 15 décembre 1634 (*Ibid.*, 335).

8. Le père Joseph l'a encore exprimé en août et en septembre 1634. Bolognetti à François Barberini, 17 août (B. B. 8151, 82), 15 septembre 1634 (B. B. 8152, 55).

François Barberini envoie en Espagne un religieux ou tout autre personnage qui jouirait de la confiance du comte duc; il se chargerait de convaincre le ministre de Philippe IV des bonnes dispositions du roi de France, des sentiments pacifiques du cardinal [1]. Toutefois Mazarin et Bolognetti n'entendent pas seulement des récriminations. Après avoir allégué que Louis XIII n'est pas libre de traiter à sa guise, qu'il doit tenir compte de ses alliés, Richelieu s'engage à faire ce qui dépendra de lui pour amener les confédérés à négocier [2]; conformément à toutes ses déclarations antérieures, il répète qu'à la paix le roi de France ne retiendra aucune des places qu'il occupe en Alsace, dans le Palatinat et dans l'électorat de Trèves [3]. Bientôt il va plus loin. Le 17 décembre, le père Joseph avait appris à Bolognetti quel avait été l'effet de la démarche de Lustrier: le résident français à Vienne avait été chargé d'informer l'empereur que le roi se disposait à envoyer ses plénipotentiaires [4]. Dans les derniers jours de décembre, Richelieu annonce lui-même aux diplomates pontificaux que Louis XIII ne tardera plus à proposer une ville pour le congrès, à désigner ses plénipotentiaires [5]; comme pour mieux marquer que ce ne sont pas là de vaines paroles, il laisse entrevoir aux représentants du Saint-Siège les expéditions que la France entreprendra en Orient, après la conclusion de la paix, pour le plus grand avantage de la religion catholique [6]. « Le cardinal, écrit Mazarin le 30 décembre, nous a fait connaître de mille manières qu'il ne désire rien plus au monde que la paix, que tout le conseil la veut avec lui [7]. »

1. Mazarin à François Barberini, 15 décembre 1634 (B. B. 8032, 335).
2. Bolognetti à François Barberini, 12 décembre 1634 (B. B. 8154, 30).
3. Mazarin à François Barberini, 11 décembre (Bazzoni, *op. cit.*, 95), 30 décembre 1634 (B. B. 8032, 455).
4. Bolognetti à François Barberini, 19 décembre 1634 (B. B. 8154, 56).
5. Mazarin à François Barberini, 30 décembre 1634 (B. B. 8032, 455); Bolognetti à François Barberini, 1er janvier 1635 (B. B. 8155, 1). Richelieu, le père Joseph et Bouthillier disent même à Mazarin que l'un des plénipotentiaires désignés sera le marquis de Feuquières.
6. Mazarin à François Barberini, 30 décembre 1634 (B. B. 8032, 455); Bolognetti à François Barberini, 1er janvier 1635 (B. B. 8155, 1).
7. « Il card[le] in mille modi ci fece conoscere che nessuna cosa al mondo desiderava più che la detta pace, e che tutto il consiglio havea questo medesimo concetto. » Mazarin à François Barberini, 30 décembre 1634 (B. B. 8032, 455). Mazarin est à ce point persuadé de l'imminence du congrès qu'il écrit au cardinal neveu le 1er janvier 1635 : « Monsg[r] nuntio ha preso l'assunto di ragguagliare V. E. dell'audienza che l'altro giorno ci diede il s. cardinale di

L'agent d'Urbain VIII ne tarde pas être édifié sur le sens et la valeur de ces déclarations. Dès les premiers jours de janvier, il constate que le congrès auquel le roi de France se dispose à prendre part n'est pas celui qu'a proposé le pape, mais celui que convoque à Erfurt le roi de Danemark[1]. Christian IV a, en effet, offert sa médiation à l'empereur et aux princes protestants d'Allemagne ; afin qu'un traité ne soit pas conclu en dehors de la France, Richelieu se prépare à y envoyer un représentant. C'est une première désillusion pour Mazarin. Il en a une autre quand il apprend qu'en dépit des assurances données au résident de l'empereur[2] les troupes françaises ont continué d'avancer au-

Richelieu, nella quale si trattò dell'affare dell'Uberti, dell'aresto del Parlamento, del matrimonio di Monsieur, de' benefitii di Lorena e della pace generale, intorno al dichiarar prontamente li plenipotentiarii et il luogo ; onde assicurandomi che lo farà con la sua solita puntualità non mi resta se non di supplicar V. E. ad accennarmi quello debba fare, quando Sua Mtà habbi dichiarati li ministri per trattar la pace e sia stabilito il luogo da ragunarsi per questo effetto, poichè il s. cardinale ci disse che ciò sarebbe seguito quanto prima et in tal caso non mi mancarebbe cosa alcuna da far in questa corte, persuadendomi che l'affare di Lorena si trattarebbe con gli altri nell'assemblea che si facesse, alla quale dovrebbe, a mio parere, inviar anche un ministro il duca Francesco con ogni autorità e con l'autentica remissione che il duca Carlo, suo fratello, gli ha fatto delle sue ragioni. » (B. B. 8033).

1. Mazarin à François Barberini, 4 janvier 1635 (B. B. 8033) ; Bolognetti à François Barberini, 4 janvier 1635 (B. B. 8155, 6).

D'après des renseignements qui lui auraient été donnés par Lustrier, Bénavidès dira qu'il a été question de réunir deux assemblées, l'une pour les protestants, l'autre pour les catholiques ; Mazarin aurait assisté à la dernière comme agent du pape ; la paix aurait été proposée à l'empereur aux conditions suivantes : le roi de Hongrie serait élu roi des Romains ; le roi de France romprait avec la Suède et amènerait les protestants d'Allemagne à s'accorder avec l'empereur ; il rendrait ce qu'il possède dans l'Empire ; il n'était pas parlé de Pignerol (Délibération du conseil d'Etat du 6 février 1635, A. N., K 1417, 61). Le 16 février 1635, Philippe IV communique au comte d'Ognate ces renseignements (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 437). Ces nouvelles sont suspectes au moins en ce qui concerne Mazarin ; elles ne s'accordent pas avec les renseignements fournis par la correspondance de l'agent pontifical.

2. Le 6 janvier 1635, Louis XIII répond en ces termes à la lettre de l'empereur du 6 décembre 1634 : « Les bons sentiments que V. Majesté nous a tesmoignés par sa lettre avoir pour la continuation de la bonne correspondance et union qui a tousiours esté entre l'Empire et cette couronne nous ont esté d'autant plus aggréables qu'ils sont tout à faict conformes aux nostres et que nous n'avons aucun dessein de nous en départir. Nous avons leu le mémoire qui nous a esté présenté par le Sr Lustrier votre résident auquel nous avons commandé qu'on respondit en sorte que nous avons suject de croire que vous perdrez sans doubte l'opinion que vous avez conceue de nos actions, puisque elles sont si justes qu'estans bien considérées elles ne doivent point altérer nostre bonne intelligence. Nous l'entretiendrons de nostre coste, autant qu'il nous sera possible, comme nous espérons que Vostre Majesté fera de sa part, et ne cesserons jamais de désirer ardemment toutes les choses qui pourront maintenir le repos et la tranquillité publique. C'est ce que nous avons donné

delà du Rhin. Le 22 décembre, les maréchaux de La Force et de Brézé ont passé le fleuve à la tête de 6.000 hommes et sont allés occuper Heidelberg où tenaient précédemment garnison des troupes impériales et bavaroises [1]. Bientôt ces forces françaises franchissent le Neckar pour soutenir le duc Bernard de Saxe-Weimar dans son attaque contre Mansfeld [2].

Plus que jamais la guerre menace d'éclater. Les troupes françaises et impériales en présence au-delà du Rhin peuvent, d'un moment à l'autre, être aux prises ; si elles se livrent bataille, tout paraît perdu. « La crainte qu'à toute heure puisse arriver la nouvelle d'un combat entre l'armée de l'empereur et celle du roi me plonge dans la plus grande inquiétude, écrit Mazarin le 7 janvier ; si cela survient (ce qu'à Dieu ne plaise), le parti qui l'emportera voudra sans doute poursuivre sa victoire et il n'y aura plus guère d'espoir d'accommodement [3]. » A la cour de France, l'irritation contre l'Espagne va croissant ; il n'est pas de conversation qui n'ait pour objet les agressions que Philippe IV prépare soit du côté de la Provence, soit du côté de la Picardie [4]. Dans le traité d'alliance signé avec Ferdinand II, les hommes d'État français découvrent le dessein de Philippe IV d'assaillir la France de toutes parts [5] ; ils accusent le roi d'Espagne d'exciter le duc Charles de Lorraine ; les Espagnols lui ont fait attribuer le commandement des forces impériales pour qu'il puisse mettre le royaume à feu et à sang [6] ; les relations entre les deux monarchies sont tendues à l'extrême : l'ambassadeur de la France à Madrid est revenu à Paris ; il n'est

charge au sieur de Charbonnières nostre résident près de V. M. de vous expliquer plus particulièrement auquel nous vous prions de donner entière créance. » (A. E. *Autriche*, 15, 139 ; copie dans B. B. 8155, 56). Le 7 janvier, a été remis à Lustrier un mémoire dont on trouve des copies aux Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Autriche*, 15, 157) et à la Bibliothèque Vaticane (B. B. 8155, 57).

1. Mazarin à François Barberini, 1er janvier 1633 (B. B. 8033).

2. Le même au même, 7 janvier 1635 (*Ibid.*), 10 janvier 1635 (*Ibid.*).

3. « Il dubbio che ad ogni hora possi giunger avviso di qualche battaglia tra l'armata di Cesare e di questa Mta mi tiene in grandissima inquietudine, poiché se questo (che Dio non voglia) seguisse, la parte che restasse superiore vorrebbe senz'altro proseguire la vittoria et in conseguenza non rimarrebbe grande occasione di sperare accommodamento. » Mazarin à François Barberini, 7 janvier 1635 (B. B. 8033).

4. Mazarin à François Barberini, 8 janvier 1635 (B. B. 8033).

5. Le même au même, 17 janvier 1635 (*Ibid.*).

6. *Ibid.*

pas question de lui donner un successeur[1]. La paix est à la merci du moindre incident !

Les représentants du Saint-Siège font tout pour la maintenir, pour déterminer Louis XIII à participer au congrès pontifical. Ils n'ont pas sitôt appris l'entrée des troupes françaises dans Heidelberg qu'ils ont demandé à être entendus du roi et du cardinal[2]. Tout persuadé qu'il est que tout dépend de Richelieu[3], Mazarin voit en attendant l'audience, les Bouthillier père et fils, Bullion, Servien ; auprès d'eux il proteste contre l'assistance donnée à Bernard de Saxe-Weimar, il les presse d'user de leur influence pour que, loin de prendre les armes, le roi consente à traiter[4] ; le diplomate leur renouvelle enfin les doléances déjà faites au cardinal[5] au sujet de la participation de la France au congrès d'Erfurt[6]. Ce n'est que le 16 ou le 17 janvier que les deux nonces peuvent aborder avec Louis XIII et Richelieu la question de la paix[7]. Pour renouveler ses instances Bolognetti s'autorise d'un bref adressé par Urbain VIII au roi à la suite de l'entrée du maréchal de La Force dans l'Empire[8]. Les deux ministres du

1. Le même au même, 8 janvier 1635 (*Ibid.*). Cf. la lettre du même au même du 24 janvier 1635 (*Ibid.*).

2. Le même au même, 1er janvier 1635 (*Ibid.*). Le 7 janvier, Mazarin écrira à François Barberini qu'il a vainement cherché à voir le père Joseph et Richelieu (*Ibid.*) ; le 10 janvier, il dit encore : « Habbiamo reiteratamente monsgr nuntio et io dimandata udienza al s. cardinale di Richelieu per parlar a S. E. et al re, come ricercano congiunture tanto importanti, ma non ci è stata concessa, e S. E. ci ha fatto dire che passato dimani sarà qui e potremo vederla, essendo al presente occupatissima » (*Ibid.*). Cf. la lettre de Bolognetti à François Barberini du 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 34).

3. Mazarin écrit, le 7 janvier 1635, à François Barberini qu'il a convaincu les ministres du roi de la nécessité de la paix et il ajoute : « Piaccia a Dio che il s. cardinale vi si risolva come voglio sperare, perchè li sudetti, se conosceranno non esservi S. E. inclinata, assolutamente muteranno subito parere » (B. B. 8033).

4. Mazarin à François Barberini, 7 janvier 1635 (*Ibid.*).

5. Le même au même, 4 janvier 1635 (*Ibid.*).

6. Le même au même, 7 janvier 1635 (*Ibid.*).

7. Le 15 janvier, Mazarin avait vu Richelieu ; invité par lui à assister à la représentation d'une comédie, il avait dîné avec lui mais il n'avait pu l'entretenir d'affaires (Mazarin à François Barberini, 18 janvier 1635, *Ibid.*). Dans la lettre du 17 janvier où Mazarin rend compte à François Barberini de l'audience que le nonce et lui ont obtenu, il dit formellement que c'est ce jour-là « hoggi » qu'il a vu le roi (B. B. 8033). D'autre part, Contarini parle de l'audience des agents pontificaux dans une lettre au Sénat du 16 janvier 1635 (B. N. 1808, 264). Est-ce que Mazarin se serait trompé d'un jour ou Contarini aurait-il antidaté sa lettre ?

8. Urbain VIII à Louis XIII, 19 décembre 1634 (B. B. 2205, 65). Cf. la lettre de François Barberini à Bolognetti du 19 décembre 1634 (B. B. 8137, 74).

Saint-Siège sollicitent instamment le souverain et son ministre de rappeler les troupes envoyées au secours de Bernard de Saxe-Weimar, de montrer, en désignant aussitôt des plénipotentiaires, qu'ils ont vraiment l'intention de prendre part au congrès [1].

Selon la coutume, Louis XIII et Richelieu répondent en accusant l'Espagne de préparer une agression contre le royaume [2]. Le cardinal justifie d'une manière assez inattendue l'entrée des troupes françaises en Allemagne : il n'est rien, dit-il, qui serve davantage la cause de la paix ; si le roi n'avait fait avancer des troupes, les Espagnols auraient eu toute facilité pour entreprendre en Allemagne ce qu'ils auraient voulu ; devenus ainsi beaucoup plus redoutables, ils se seraient préoccupés de toute autre chose que du rétablissement de la paix ; elle ne se conclura que si les forces du roi s'augmentent dans la mesure où celles de l'Espagne diminueront [3]. De telles réponses ne donnent pas lieu aux nonces d'espérer que le maréchal de La Force reçoive l'ordre de repasser le Rhin ; celles qu'ils obtiennent au sujet du congrès sont plus satisfaisantes. Si Louis XIII réserve encore sa décision au sujet des plénipotentiaires, s'il déclare qu'il attend, pour les désigner, de connattre l'avis de ses alliés, son ministre s'ouvre davantage. Richelieu annonce que deux ou trois plénipotentiaires seront nommés ; mais, comme il faut que l'Espagne prenne part au congrès, le roi ne les fera partir que lorsqu'il sera certain de la décision de Philippe IV. Afin de n'agir que d'accord avec ses alliés, Louis XIII enverra dans deux jours le marquis de Feuquières à Worms ; le gentilhomme français persuadera aux princes protestants qu'il y trouvera réunis de

1. Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1635 (B. B. 8033). Cf. Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 97; Bolognetti à François Barberini, 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 34).

2. Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1635 (B. B. 8033); Bolognetti à François Barberini, 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 34).

3. « In ristretto, per quel che riguarda l'avanzamento delle armi francesi in Germania e la dichiaratione de' plenipotentiarii, ci ha detto che il re non pretende di rompere assistendo li suoi collegati, e che ci assicurassimo che nessuna cosa conferiva tanto alla pace come quello Sua Maestà faceva, perché senza di questo si sarebbe resa facile ogni impresa in Alemagna a Spagnuoli, e divenuti poscia con esse più tremendi, ad ogni altra cosa havrebbono applicato che alla pace, la quale sola si sarebbe conclusa rendendosi il re forte a misura che essi deboli. » Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1635 (B. B. 8033).

députer leurs commissaires au lieu qui sera choisi. Où le cardinal se montre tout à fait conciliant, c'est quand il s'agit de choisir la ville du congrès. Le roi, dit-il, s'en remettra à l'empereur ; il a agréé Francfort qui lui a été proposé par le résident impérial Lustrier ; il agréera tout autant Liège, Spire, Worms, Ulm, Memmingen ; ce qui importe à Sa Majesté, c'est que le lieu du congrès soit également commode pour tous. Richelieu autorise les nonces à expédier un courrier exprès à leurs collègues de Vienne pour les instruire de ces dispositions [1].

Les diplomates pontificaux se seraient peut-être tenus pour satisfaits de telles réponses si, trois semaines plus tôt, ils n'avaient vu les faits eux-mêmes contredire immédiatement les discours qu'ils avaient entendus, surtout s'ils n'avaient pas vu s'achever les préparatifs d'une prochaine entrée en campagne. « On se dispose moins à désigner des plénipotentiaires pour établir un accord, qu'à nommer des capitaines pour commander les armées », écrit Mazarin le 24 janvier [2]. Instruits par l'expérience, les agents du Saint-Siège veulent avoir à transmettre à Vienne autre chose que de simples paroles ; ils le veulent d'autant plus qu'ils doivent sauvegarder leur réputation ; trop aisément les ministres d'Espagne à la cour impériale pourraient dire que la France se sert des nonces pour endormir la maison d'Autriche par de bonnes paroles tandis qu'elle s'apprête à fondre sur elle [3]. Dans de nouvelles conversations qu'ils ont soit avec Richelieu, soit avec le père Joseph ou Bouthillier, Bolognetti et Mazarin demandent que le roi fasse la preuve de ses bonnes dispositions en s'abstenant de secourir le duc de Saxe-Weimar et en publiant le nom de ses plénipotentiaires [4] ; ils s'unissent à Lustrier pour solliciter

1. Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1633 (B. B. 8033) ; Bolognetti à François Barberini, 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 34).

2. « Ogni giorno ho qualche nuova occasione di temere, vedendo che la negotiatione della pace si differisce, quando diligentemente s'attende ad un apparecchio generale per la guerra, che si sta in procinto di dichiarare più tosto capitani per commandar in diverse parti l'armate, che plenipotentiarii per stabilir un buon accommodamento. » Mazarin à François Barberini, 24 janvier 1635 (B. B. 8033). Cf. la lettre du même au même du 20 janvier 1635 (*Ibid.*).

3. Le même au même, 26 janvier 1635 (*Ibid.*). Lustrier a averti lui-même Mazarin de ce danger (*Ibid.*).

4. Le même au même, 20 janvier 1635 (*Ibid.*), 24 janvier 1635 (*Ibid.*) ; Bolognetti à François Barberini, 26 janvier 1635 (B. B. 8155, 60).

Louis XIII d'écrire à l'empereur que bien loin de vouloir rompre, il députerait ses plénipotentiaires si Sa Majesté Impériale et le roi d'Espagne envoyaient les leurs ; par la même occasion, le roi de France s'excuserait d'avoir fait avancer ses troupes en Allemagne [1].

Chez le cardinal et chez les autres conseillers de Louis XIII, la crainte de voir les princes hérétiques se détacher de l'alliance française est trop vive, la défiance inspirée par l'attitude de l'Espagne est trop forte pour que les nonces obtiennent ce qu'ils désirent [2]. Le roi n'expédiera pas à l'empereur la lettre demandée ; il ne lui écrira même pas pour authentiquer les déclarations des nonces à Vienne ainsi qu'il avait été proposé [3]. Tout ce que le père Joseph laisse espérer à Bolognetti et à Mazarin, c'est que Louis XIII autorisera Charbonnières, son représentant à Vienne, à se porter garant auprès du cardinal Rocci des déclarations transmises par les nonces de Paris [4].

IV

Moins que jamais à Paris les esprits inclinent vers la paix. Le marquis de Feuquières a été chargé le 28 janvier d'aller dire au chancelier de Suède et aux princes protestants réunis à Worms, que Sa Majesté trouve bien à propos que lesdits confédérés se disposent d'entrer conjointement avec elle, après l'assemblée générale des cercles, en un traité public avec l'empereur et ses alliés pour voir s'il y aurait moyen de couper la racine de tous les differends qui pourraient empêcher la tranquillité publique et remettre l'Empire en sa première splen-

1. Mazarin à François Barberini, 24 janvier 1635 (*Ibid.*).

2. Le même au même, 20 janvier 1635 (*Ibid.*). 24 janvier 1635 (*Ibid.*). Dans cette dernière lettre Mazarin écrit : « Riconosco che quanto si fabrica a forza di potenti ragioni, perchè non si dubiti che l'imperatore vi è intieramente disposto e che li Spagnuoli non se ne alieneranno, viene ruinato dalla diffidenza che se ne ha, fomentata da continue novelle che li sudetti pensino a travagliar questo regno da ogni parte. »

3. Mazarin à François Barberini, 24 janvier 1635 (*Ibid.*).

4. *Ibid.* La lettre de Louis XIII à Charbonnières sera expédiée avec une autre conservée aux Archives des Affaires Étrangères qui porte la date du 27 janvier 1635 (A. E. *Autriche*, 15, 142).

deur[1]; le gentilhomme français doit les instruire des pourparlers avec le pape en vue d'un congrès ; mais ces démarches ne sont commandées que par la crainte de voir suivre le fâcheux exemple donné par l'électeur de Saxe : plutôt que de laisser les princes protestants conclure une paix particulière avec Ferdinand II, le gouvernement français se résigne à concourir à des négociations où il se réserve de jouer le rôle d'arbitre. Ses véritables intentions se révèlent quand il amasse un trésor de guerre, lève de nombreuses troupes, surtout quand il met en mouvement ses diplomates pour parer les coups de la diplomatie espagnole et susciter à la maison d'Autriche le plus grand nombre possible d'adversaires.

Le 25 janvier, le sieur de Beauregard est envoyé auprès de l'électeur de Saxe : de concert avec le sieur de Rorté, il tentera de déterminer Jean-Georges à rompre ses négociations avec l'empereur et à revenir à l'alliance française [2]. Rorté s'efforcera de dissuader l'électeur de Brandebourg « de se séparer d'avec Sa Majesté et les confédérés d'Heilbron [3]. » Le marquis de Feuquières gagne Heilbronn, surtout « afin d'affermir les confédérés et leur faire reprendre le courage qu'ils commençoient à perdre depuis la bataille de Nördlingen » ; il offrira de nouveaux avantages au chancelier de Suède, au duc Bernard de Saxe-Weimar, au landgrave de Hesse-Darmstadt et aux autres princes pour qu'ils continuent à lutter contre la maison d'Autriche[4]. Comme il importe que la Suède jouisse en Allemagne de la plus entière liberté d'action, d'Avaux reçoit l'ordre « de faire tous les offices possibles pour hâter la paix entre la Pologne et la Suède [5]. » Avec les Provinces-Unies les négociations s'achèvent: le 8 février est signé à Paris un traité d'alliance offensive et défensive dirigée surtout contre l'Espagne [6]. Pour que ce traité produise tous ses effets, Louis XIII charge son ambassadeur à Londres de proposer au roi d'Angleterre d'entrer

1. RICHELIEU, *Mémoires*, II, 583.
2. *Ibid.*, 584.
3. *Ibid.*, 588.
4. *Ibid.*, 582.
5. *Ibid.*, 589.
6. DU MONT, *Corps diplomatique*, VI, 1re partie, 80. Cf. WADDINGTON, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de 1630 à 1650*, I, 253-256.

dans son alliance [1]; bientôt, « pour fortifier cette négociation », ainsi que dira Richelieu dans ses Mémoires, le sieur de Senneterre est envoyé au-delà du détroit en la qualité d'ambassadeur extraordinaire [2].

Si nombreuses qu'aient été, à l'actif de la France, les infractions au traité de Fontainebleau, le cardinal songe encore à détacher l'électeur de Bavière des Habsbourg, même à le tourner contre eux. Pour arriver à ses fins, il compte se servir de Mazarin. L'agent d'Urbain VIII a plusieurs fois pressé le roi et ses ministres d'entretenir les meilleures relations avec le chef de la Ligue [3]; sur l'ordre du cardinal François Barberini [4], il a protesté avec le nonce ordinaire contre l'attaque de Heidelberg qui était défendue en partie par les troupes de Maximilien [5]. Toujours ses discours ont été des mieux accueillis; Louis XIII, Richelieu, le père Joseph ont professé à l'envi les sentiments de la plus grande bienveillance pour l'électeur; les troupes bavaroises, ont-ils répondu, n'ont été attaquées que parce qu'elles étaient au service du duc Charles de Lorraine; que Maximilien respecte les clauses du traité de Fontainebleau, qu'il ne soutienne pas les ennemis du roi et n'attaque pas ses alliés, il sera lui-même défendu conformément à ce traité; autrefois la France n'a pu le protéger autant qu'elle l'aurait voulu contre un roi insolent et orgueilleux comme le roi de Suède; aujourd'hui elle a entièrement sous sa dépendance le duc de Weimar; elle

1. Richelieu, *Mémoires*, II, 592.

2. *Ibid.* Dès le 28 janvier, Bouthillier avertit le comte de Noailles que le roi envoie M. de Senneterre en Angleterre (A. E. *Rome*, 50, 164).

3. Mazarin à François Barberini, 17 et 23 décembre 1634 (B. B. 8032, 366 et 408), 18 janvier 1635 (B. B. 8033). Mazarin est intervenu à propos des lettres envoyées par Maximilien à Louis XIII, à Richelieu, au père Joseph pour leur recommander la cause du duc de Lorraine; voir la lettre de Maximilien à François Barberini du 1er novembre 1634 (B. B. 6720, 138). De Paris, on a répondu, le 26 janvier, à ces lettres de Maximilien. Le projet de réponse écrit par le père Ange de Mortagne (projet daté par erreur de 1634) et la lettre du 26 janvier sont conservées aux Archives des Affaires Etrangères (A. E. *Bavière*, 1, 111 et 112). Mazarin écrit à François Barberini le 30 janvier à ce sujet: « Le lettere in risposta di quelle di Sua Altezza che presentai in favor del duca Francesco di Lorena, non possono esser più cortesi e V. E. ne vedrà le copie et insieme che viene trattato con titolo di elettore dell'Imperio. » (B. B. 8033).

4. François Barberini à Mazarin, 27 décembre 1634 (B. B. 8032); le même à Bolognetti, 27 décembre 1634 (B. B. 8137, 83), 3 janvier 1635 (B. B. 8138, 9).

5. Mazarin à François Barberini, 30 janvier 1635 (B. B. 8033); Bolognetti à François Barberini, 30 janvier 1635 (B. B. 8155, 75).

est donc toute-puissante[1]. Richelieu prie Mazarin de transmettre à Maximilien ces déclarations ; qu'il l'invite à ne pas agir contre les intérêts de la France, si la paix se discute, à se contenir dans une juste neutralité, si la guerre éclate ; pour protéger le chef de la Ligue contre toute attaque du côté de la maison d'Autriche, le roi tiendra à sa disposition une armée de vingt mille fantassins et de trois mille cavaliers[2]. L'agent pontifical n'accède pas entièrement au désir du cardinal : communiquer au duc de Bavière ces propositions de la France serait servir trop évidemment la politique française ; il consent seulement à informer Maximilien que le roi a l'intention de lui envoyer un agent pour l'entretenir des intérêts de la religion et de la paix, et souhaite savoir, avant de faire partir son représentant, si cette mission agréera à l'électeur[3]. C'est peu ; Richelieu s'en contente pourtant : cela lui suffit pour nouer une négociation, si le duc de Bavière est disposé à entrer dans les vues de la France.

Comme toujours, le cardinal recherche l'alliance des princes italiens. Il tente de les coaliser pour essayer de les faire entrer dans une bonne guerre[4]. Un nouvel ambassadeur extraordinaire, le sieur de Bellièvre, est envoyé au delà des monts avec la mission de former entre les princes de la péninsule une ligue défensive et offensive[5].

Le pape lui-même n'est pas à l'abri des sollicitations de Richelieu. Dans ses entretiens avec Bolognetti et Mazarin, le cardinal s'est répandu maintes fois en plaintes amères contre le Saint-Siège ; il a prétendu qu'à Rome les intérêts de la France étaient sacrifiés à ceux de l'Espagne[6] ; surtout il s'est élevé contre le cardinal François Barberini ; il l'a accusé de s'être entièrement

1. Bolognetti à François Barberini, 30 janvier 1635 (*Ibid.*) ; Mazarin à François Barberini, 30 janvier (B. B. 8033), 1er février 1635 (*Ibid.*).

2. Mazarin à François Barberini, 30 janvier 1635 (B. B. 8033) ; une autre lettre du même au même à la même date (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 109).

3. Mazarin à Maximilien, 4 février 1635 (A. E. *Bavière*, 1, 113 et 115).

4. Bouthillier au cardinal de Lyon, 23 janvier 1635 (A. E. *Rome*, 56, 14).

5. *Ibid.* Bouthillier à Noailles, 28 janvier 1635 (A. E. *Rome*, 56, 164). Voir les instructions de Bellièvre du 25 février 1635 (A. E. *Rome*, 56, 46). Cf. Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 665 à 667.

6. Mazarin à François Barberini, 11, 16, 30 décembre 1634 (B. B. 8032, 312, 358, 444) ; Bolognetti à François Barberini, 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 44).

inféodé à la maison d'Autriche[1]. Mais à ses doléances se sont mêlées de vives protestations d'amitié[2], des déclarations destinées à capter la bienveillance d'Urbain VIII. Pour séduire le pape tout autant que pour excuser ses alliances avec les hérétiques, le ministre de Louis XIII dit et fait dire à Mazarin qu'il a le plus grand désir de favoriser l'extension de la religion catholique en combattant l'hérésie[3], en luttant contre l'infidèle[4]. Volontiers Richelieu rappelle le souvenir de La Rochelle et il promet, si la paix se conclut, d'entreprendre une expédition contre Genève, la capitale du calvinisme[5]. En même temps est dénoncée l'ambition de la maison d'Autriche, son projet de domination univer-

1. Bolognetti à François Barberini, 1er janvier 1635 (B. B. 8155, 4); Mazarin à François Barberini, 16 décembre 1634 (B. B. 8032, 358), 25 janvier 1635 (B. B. 8033).

2. « Veda però V. E. che diversità di negotiare, poichè dopo essersi placato, dicendogli io le obligationi che doveva al papa che mai havea voluto assentire a cosa alcuna contro di lui, e che V. E. desiderava servirlo e si sarebbe apertamente dichiarata per la Francia, quando Sua Mtà havesse portate le sue armi in servicio della religione cattolica, nonostante che hoggi si mantenga neutrale, ancorchè quelle della casa d'Austria siano per la parte di essa, li sono cadute delle lagrime, e m'ha detto che amava il papa con tanta tenerezza che havrebbe fatto ogni cosa per servirlo, e che veramente V. E. era huomo da bene. » Mazarin à François Barberini, 16 décembre 1634 (B. B. 8032, 358). Cf. les lettres du même au même des 30 décembre 1634 (*Ibid.*, 444) et 6 janvier 1635 (B. B. 8033).

3. « Ci ha riposto che quando era chiamato il cardinale della Roccella, che di tutte le parti si scriveva contro di lui, come contro il più grande eretico che vi fosse e che come tale si predicava essere impresa heroica l'avvelenarlo o dargli delle pugnalate; che il cardinale Spada si alterava tanto per li buoni trattamenti che faceva a gli ugonotti di Francia, nonostante che l'assicurasse sempre che per ruinarli era necessario far così; Iddio sa l'intentione che havea, e gli effetti che potevano haverla dimostrato abbastanza; che hoggi ha la medesima, ma che il re non puol far altro per adesso, se non vuole esporre li suoi regni ad evidenti pericoli e dar mano che divenghino li Spagnuoli assoluti padroni in Italia. » Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1635 (B. B. 8033). — « Mi assicurò (le père Joseph) desiderarsi ugualmente dal re e dal s. cardle più che mai la totale estirpatione degli eretici, della quale ancora non era giunto il tempo; ma che si sarebbe veduto un giorno che il re di Francia non in apparenza ma in fatti era persecutore de' nemici della Chiesa, e che perciò meritava giustamente il titolo di figlio primogenito di essa. » Le même au même, 18 janvier 1635 (*Ibid.*).

4. Mazarin à François Barberini, 30 décembre 1634 (B. B. 8032, 455).

5. « Il cardinale di Richelieu m'ha promesso di voler assolutamente far l'impresa di Ginevra se la pace si concluderà, dicendomi che toccherà a me d'aggiustarne il trattato col duca di Savoia, a cui importa più che titolo regio; e considera S. E. che con questa attione farà Sua Mtà conoscere che, quando li Spagnuoli non l'astringono al contrario, nessuna cosa gli è più a cuore come la depressione de gli eretici; e V. E. si assicuri che il detto signore vi è straordinariamente portato; ma bisogna pregar Dio per la pace, la quale finora non si tratta e l'armi francesi s'impegnano sempre più. » Le même au même, 6 janvier 1635 (B. B. 8033).

selle[1]; pour que cette maison n'arrive pas à ses fins, le cardinal préconise la formation d'une ligue entre le roi de France, les électeurs de Bavière, de Cologne, de Trèves et les autres princes catholiques d'Allemagne, les princes d'Italie; le pape en serait le chef[2]. Richelieu insiste tout particulièrement sur les visées de l'Espagne en Italie, sur le dessein qu'a formé cette puissance de réduire la péninsule entière en son pouvoir et il charge Mazarin de proposer à Urbain VIII de grouper tous les princes italiens en une ligue qui, forte de l'appui de la France, chasserait les Espagnols de l'Italie[3]. Le cardinal ne demande pas à Urbain VIII de prendre parti pour la France; il admet même que le souverain pontife paraisse désavouer les entreprises françaises en Italie; ce qui lui importe, c'est que le pape approuve en son for intérieur ce que le roi fera dans la péninsule avec les autres princes. La chrétienté recouvrerait ainsi le repos[4]. En faisant miroiter cet espoir aux yeux du chef de l'Église, Richelieu excite les convoitises du souverain temporel : il promet au pape le royaume de Naples; les armées du roi seront à la disposition d'Urbain VIII pour en faire la conquête[5]. « Vous ne pouvez vous imaginer,

1. Le même au même, 17 janvier 1635 (*Ibid.*).

2. *Ibid.* Bolognetti à François Barberini, 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 34).

3. Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1635 (B. B. 8033). Cf. les lettres du même au même du 12 décembre 1634 (BAZZONI, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia*, 95), de Bolognetti à François Barberini du 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 34).

4. « Ha poi detto molto della partialità che professa a Sua Stà et alla sua casa e del desiderio di far qualche cosa per grandezza della Santa Sede, accennando che l'impresa di Napoli dipingendola facilissima, giustissima e degna della generosità di Sua Stà e di V. E., e protestandosi che il re si contentarebbe di saper solamente l'intentione di Sua Beatitudine in segreto, perchè poi la Mtà Sua si risolverebbe a gran cose, senza impegnar Sua Stà ad alcuna, nè a dichiarare la sua volontà in iscritto, anzi si contentarebbe che mostrasse in apparenza d'esserne disgustato e di non approvar le sue attioni e che, in caso, si dicesse qualche cosa del tacito consenso che Sua Stà vi prestasse, facesse Sua Beatne quanto giudicasse a proposito per rimuovere simili concetti, che così, con l'assentir solamente nell'intrinseco a quello il re facesse in Italia unito con altri principi, si renderebbe alla cristianità un riposo inalterabile, alla religione cattolica un segnalato servitio, e si potrebbe poscia agevolmente esanimar dapertutto l'heresia. » Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1635 (B. B. 8033).

5. Voir la note précédente. Cf. les lettres de Mazarin à François Barberini du 12 décembre 1634 (BAZZONI, *op. cit.*, 95), de Bolognetti à François Barberini du 19 janvier 1635 (B. B. 8155, 32). Le 19 décembre, Bolognetti mande à François Barberini que le fameux philosophe Campanella, qui est venu se réfugier en France, a exposé à Bouthillier les avantages qu'offrirait une expédition contre le royaume de Naples (B. B. 8154, 68). Le 31 janvier 1635, Mazarin écrit à François Barberini : « Mi motivò il padre Giuseppe che

écrit Mazarin à François Barberini, l'éloquence avec laquelle le cardinal cherche à me démontrer que cette ligue procurerait à la chrétienté et au Saint-Siège les plus grands avantages : sans faire courir le moindre risque à Sa Sainteté, elle lui rapporterait beaucoup de gloire et lui permettrait d'obtenir ce qu'il désire tant : la fin de l'alliance du roi de France avec les princes hérétiques [1] ».

C'est donc à la guerre que se dispose la France ; Mazarin se fait illusion moins que tout autre. Le 29 janvier, il annonce au cardinal François Barberini que le roi a promis de nommer ses plénipotentiaires et de les envoyer au lieu dont il aura été convenu, quand l'empereur et le roi d'Espagne auront fait de même, et il ajoute : « On proteste ici qu'on est tout à fait disposé à favoriser la conclusion d'un traité de paix ; mais nous ne sommes pas du tout satisfaits ; il me semble que c'est pour plaire à Sa Sainteté que, fatigué de nos continuelles instances, ils nous ont informés de leur décision d'envoyer des plénipotentiaires. C'est ici un principe arrêté que les Espagnols n'inclinent pas à un accord, qu'ils doivent bientôt diriger tous leurs efforts contre la France, nous le savons ; aussi ne pense-t-on qu'à se préparer à la guerre et à prendre l'initiative de la rupture [2] ». Les refus

se il papa volesse attendere all'impresa del regno di Napoli, hora che vi è alteratione in quel regno, Sua Mtà potrebbe dare un esercito a Toiras per servir la Stà Sua, ma io mostrai di ricever in burla questa propositione » (B. B. 8033).

1. « Non potrebbe V. E. persuadersi quanto acconciatamente e con quanta eloquenza habbia il s. cardle procurato insinuarmi la convenienza di una tal lega e gli avantaggi che da essa risultarebbero alla cristianità et alla Sede Apostolica, senza che Sua Stà nè in apparenza, nè in sostanza possa correre rischio alcuno, anzi interessatavi molta gloria, e conseguendo quello mostra desiderar tanto, come ritirar il re dall'unione de'protestanti, a che Sua Mtà non può condescendere senza haverne un altra con la quale s'assicuri della mala volontà de 'Spagnuoli e bilanci le loro forze, replicando sempre che li pontefici devono haver mira principalmente e cooperare che vi sia una potenza che tenga freno all'ambitione di Spagna, perche altramente li danni sono irreparabili. » Mazarin à François Barberini, 17 janvier 1635 (B. B. 8033).

2. « Habbiamo conseguita la dichiaratione de' plenipotentiarii e di volerli inviare prontamente nel luogo che si converrà, quando dall'imperatore e re Cattolico si faccia il simile. Protestano di haver qui ottima dispositione a facilitar la pace, ma tuttavia non siamo intieramente sodisfatti, parendomi che, per compiacer la Stà di N. S. stanchi hormai delle nostre continue istanze, ci sia data la medesima risolutione, e sapendo che portandosi per costante massima che li Spagnuoli non siano punto inclinati all'accommodamento, anzi che debbano in breve far ogni sforzo contro la Francia, non si pensa ad altro che ad apparati di guerra, e forse a prevenire con la rottura, e se bene

réitérés d'envoyer un nouvel ambassadeur en Espagne, l'avis que le comte de Barrault aurait, à son départ, donné aux négociants de retirer leurs marchandises des pays soumis à la couronne d'Espagne, le bruit d'un prochain départ du roi pour Metz sont, pour les diplomates pontificaux, observateurs avisés, autant de signes avant-coureurs d'une prochaine ouverture des hostilités[1].

Les nonces n'en informeront pas moins leurs collègues de Vienne des déclarations de Louis XIII au sujet du congrès[2]. Le cardinal Rocci sera en même temps averti que la France se dispose à prendre bientôt les armes. « Ainsi, dit Mazarin, on ne pourra pas alléguer que la paix n'a pas pu se conclure à cause de nous; on ne pourra pas davantage dire que les Français se sont servis de nous pour endormir la maison d'Autriche par de vains espoirs de paix[3]. » Les nonces auraient voulu avertir aussi leur

costantemente dicono il cardinale di Richelieu e il padre Giuseppe, che solamente astretto il re e non potendo far altro per difesa del suo regno, si appliglierà ad ogni rimedio, nondimeno ho molta occasione di temere il contrario. » Mazarin à François Barberini, 29 janvier 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 106).

1. *Ibid.*

2. Bolognetti à Rocci, 26 janvier 1635 (B. B. 8155, 64) ; Mazarin à Rocci et à Baglioni, 27 janvier 1635 (A. E. *Rome*, 56, 15). Par la lettre de Bolognetti à François Barberini du 26 janvier 1635, nous apprenons que le nonce a soumis à Richelieu et au père Joseph le texte de sa lettre au nonce de Vienne, afin que tout fût conforme au désir des conseillers de Louis XIII (B. B. 8155, 60). L'expédition de ces lettres a été différée jusqu'au 3 février : Bolognetti dit le 2 février 1635 à François Barberini que le courrier partira le lendemain (B. B. 8156, 1) ; il est en effet parti le 3 février, puisque le 1er avril Mazarin dit à François Barberini qu'il y aura deux mois, dans deux jours, que le courrier est parti pour l'Allemagne (B. B. 8034).

A sa lettre du 26 janvier à Rocci, Bolognetti en joint, le 30 janvier, deux autres (B. B. 8155, 80 et 87) où il raconte les négociations qui ont précédé l'envoi de cette lettre ; il informe en même temps Rocci qu'il leur a été confié que d'Avaux et Feuquières seraient les plénipotentiaires de la France. Le père Joseph l'a dit à Mazarin (voir la lettre de Mazarin à François Barberini du 17 janvier) ; Richelieu l'a ensuite répété confidentiellement à Mazarin et à Bolognetti (Bolognetti à François Barberini, 26 janvier).

3. « La speditione però del cardinale con la risposta havuta circa la missione de' ministri, non ostante questi sospetti, l'habbiamo giudicata necessaria, e perchè mostra che non si cessa di far diligenza per parte di N. S., e perchè puol giovare, et insieme perché non possino qui mai dolersi che per mancamento nostro si lasci trattare la pace. Habbiamo però scritto al s. card^le Rocci che non ostante le dichiarationi havute da questa Mtà, riconosciamo che se potrà migliorare la sua conditione con l'armi, lo farà, e che, perciò e per esser forti, non si trascura diligenza, affinchè non possa mai dirsi che artificiosamente li Franzesi si siano valsi dell'opera de' ministri di S. Stà col nostro consentimento per avvantaggiarsi addormentando con le speranze di pace l'imperatore e re Cattolico... » Mazarin à François Barberini, 29 janvier 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 107).

collègue de Madrid de la résolution du roi de se prêter à un congrès et ainsi en instruire la cour d'Espagne; ils n'y ont pas été autorisés[1]. Le père Joseph a demandé seulement au cardinal François Barberini, par l'intermédiaire de Mazarin, d'agir sur le roi d'Espagne pour qu'il envoie ses plénipotentiaires[2].

Après trois mois de séjour à Paris, Mazarin n'a donc pas atteint le double but assigné à sa mission : la restitution au duc François de Lorraine de ses états patrimonieux, le rapprochement de la France et de la maison d'Autriche. La paix que son intervention avait autrefois contribué à rétablir entre les puissances catholiques est de plus en plus compromise : tout annonce une prochaine rupture. De cet échec l'agent pontifical n'est aucunement responsable : il s'est employé avec le plus grand zèle à défendre les intérêts qui lui ont été confiés. Mais, si grande que fût son habileté diplomatique, pouvait-elle arrêter le cours fatal des événements ?

En quoi Mazarin a réussi, et là c'est pleinement qu'il a réussi, c'est à se concilier à la cour de France tous les esprits ; surtout il a recouvré, pour ne plus la perdre, la faveur du puissant ministre de Louis XIII. Richelieu l'avait accueilli avec mauvaise humeur, même avec défiance, nous l'avons dit ; la diplomatie souple et insinuante de l'envoyé d'Urbain VIII eut vite fait de dissiper les nuages, de créer cette atmosphère de sympathie dans laquelle il ne cessera plus de vivre. L'ambitieux prélat a, d'ores et déjà, acquis les titres qui le désigneront plus tard au choix du cardinal, quand celui-ci voudra donner un successeur à son conseiller intime, le père Joseph : il a définitivement jeté les bases de cette extraordinaire fortune qui, après la mort de Richelieu, le portera à la tête du gouvernement de la France.

1. Bolognetti à François Barberini, 2 février 1635 (B. B. 8156, 4).
2. Mazarin à François Barberini, 25 janvier 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 105).

CHAPITRE III

Les dispositions belliqueuses de l'Espagne

L'ouverture du congrès qui réconciliera la France et la maison d'Autriche est trop désirée à Rome pour qu'on n'y apprenne pas avec une grande satisfaction la décision prise par Louis XIII de nommer ses plénipotentiaires[1]. Urbain VIII regrette sans doute que le roi n'ait pas informé directement l'empereur de sa résolution[2], mais le résultat obtenu n'en est pas moins considérable. Il reste à déterminer les chefs de la maison d'Autriche à correspondre aux dispositions avouées du roi de France.

I

Le cardinal François Barberini n'a rien négligé pour les y préparer. La crainte de voir le roi de France jouer le rôle d'arbitre entre les princes d'Allemagne et l'empereur, l'entrée des troupes françaises dans Philippsbourg et leurs progrès sur le Rhin pouvaient ruiner dans les milieux impériaux l'idée du congrès[3] ; le 2 décembre, est parti à l'adresse du nonce de Vienne l'ordre de rassurer Ferdinand II, de dissiper la fâcheuse impression produite sur lui par les récents événements[4]. En maintenant sa prétention de contraindre la France à restituer Pignerol, le roi d'Espagne menaçait de tout compromettre ; pour la lui faire abandonner, le cardinal neveu a recouru à l'empereur : il a demandé à Ferdinand II de persuader à Philippe IV de modérer ses exigences[5]. Au commencement de février, il a été plus loin : le père Joseph avait, nous l'avons vu, exprimé le vœu

1. François Barberini à Bolognetti, 28 février 1635 (B. B. 8138, 35).
2. Le même au même, 27 février 1635 (*Ibid.*, 28).
3. Rocci à François Barberini, 11 novembre 1634 (B. B. 6975, 113).
4. François Barberini à Rocci, 2 décembre 1634 (B. B. 7057, 44). Cf. la lettre du même au même du 11 novembre 1634 (*Ibid.*, 34).
5. Le même au même, 4 novembre 1634 (*Ibid.*, 32).

que la curie envoyât un émissaire à la cour d'Espagne pour l'informer des bonnes dispositions de la France[1]; si François Barberini ne défère pas immédiatement à ce vœu, il use du moins des bons offices de l'évêque de Cordoue. Dominique de Pimentel proposera à Olivarès de traiter avec Richelieu soit directement, soit par l'intermédiaire du pape; si le comte duc préfère la première voie, il lui suffira de confier à un agent qui se rendra en Flandre par Paris la mission de négocier avec le cardinal par l'entremise des nonces; s'il choisit la seconde, Urbain VIII chargera un personnage, n'ayant aucun caractère officiel, de visiter successivement les cours d'Espagne et de France[2].

Maintenant qu'il connaît la résolution du roi de France, le cardinal neveu s'empresse d'en informer l'ambassadeur d'Espagne à Rome[3], les nonces de Vienne et de Madrid[4] : tous inviteront l'empereur et le roi d'Espagne à nommer sans retard leurs plénipotentiaires[5]. Richelieu a manifesté le désir que le marquis de Léganès fût un des représentants de l'Espagne[6]; Campeggi mettra en avant le nom de ce personnage; s'il ne peut le faire nommer, il proposera l'évêque de Cordoue qui a déjà donné maintes preuves de ses dispositions pacifiques[7]. L'Espagne pourrait accuser le Saint-Siège de vouloir l'endormir dans une trompeuse sécurité : la seule précaution que prenne François Barberini à l'exemple des nonces de Paris est d'avertir en même temps l'Espagne que la France se prépare à rompre[8].

Urbain VIII a d'autant plus hâte de voir bientôt s'ouvrir le congrès que le péril turc est de plus en plus menaçant. Le

1. Voir plus haut, p. 453.

2. Dominique de Pimentel à Olivarès, 3 février 1635 (Délibération du conseil d'Etat du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11); François Barberini à Campeggi, 3 février 1635, in proprio (B. B. 8431). Le cardinal neveu prend à son compte cette proposition; il avertit le nonce qu'il agit de sa propre initiative, sans avoir reçu d'ordre du pape.

3. Castel Rodrigo à Olivarès, 25 février 1635 (Délibération du conseil d'Etat du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11).

4. François Barberini à Campeggi, 23 février 1635 (B. B. 8431, 56); le même à Baglioni, 24 février 1635 (B. B. 7068, 27).

5. *Ibid.*, *Ibid.*

6. Mazarin à François Barberini, 25 janvier 1635 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, 104).

7. François Barberini à Campeggi, 23 février (B. B. 8431, 56), 3 mars 1635 (*Ibid.*, 60).

8. Le même au même, 23 février 1635 (*Ibid.*, 56). Castel Rodrigo à Olivarès, 25 février 1635 (Délibération du conseil d'Etat du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11).

sultan a chassé les catholiques des Lieux Saints et y a établi les schismatiques[1]; il organise, dit-on, une expédition pour le printemps de 1635[2]; ce ne sont pas là de vains bruits, puisque la République de Venise a ordonné de mettre en état les fortifications de l'île de Crète et des autres îles de la mer Egée[3]. De son côté le roi de Pologne a commencé la guerre avec les Turcs; il attend impatiemment que les souverains catholiques lui viennent en aide[4]. Urbain VIII convie les princes chrétiens à une croisade contre l'ennemi commun : en son nom, les nonces Bolognetti et Mazarin inviteront Louis XIII et ses conseillers à venger les injures faites au nom chrétien ; ils leur représenteront quelle gloire et quel mérite rapportera à la France une si noble entreprise[5]. Les nonces de Madrid et de Vienne tiendront des discours semblables au roi d'Espagne et à l'empereur[6]. Comme la guerre sainte n'est possible que si les souverains se sont réconciliés[7], plus que jamais il importe qu'ils concourent au congrès qui établira les conditions de la paix.

II

L'empereur et le roi d'Espagne ont malheureusement de moins en moins confiance dans le gouvernement pontifical. Parce que le pape s'efforce de demeurer neutre entre les puissances rivales, parce qu'il n'apprécie pas toutes les questions du point de vue de la maison d'Autriche, sa conduite inspire tous les soupçons et

1. François Barberini à Bolognetti, 21 novembre 1634 (B. B. 8137, 55).
2. François Barberini à Campeggi, 13 janvier (B. B. 8431, 4), 23 février 1635 (*Ibid.*, 58) ; le même à Baglioni, 20 janvier 1635 (B. B. 7068, 12).
3. François Barberini à Campeggi, 13 janvier 1635 (B. B. 8431, 4).
4. Visconti, nonce de Pologne, à François Barberini, 18 septembre 1634 (B. B. 6588) ; le duc Ossolinski à François Barberini, 29 août 1634 (*Ibid.*).
5. François Barberini à Bolognetti, 21 novembre (B. B. 8137, 55), 2 et 31 janvier 1635 (B. B. 8138, 1 et 18) ; le même à Mazarin, 3 janvier 1635 (B. B. 8033).
6. François Barberini à Campeggi, 13 janvier 1635 (B. B. 8431, 4) ; le même à Baglioni, 20 janvier 1635 (B. B. 7068, 12).
7. Le 7 octobre 1634, François Barberini mande à Visconti, nonce de Pologne, d'encourager le roi Ladislas à continuer la guerre contre le Turc et il ajoute : « Quanto alli aiuti di principi cattolici, se si facesse pace, si potrebbe sperar qualche cosa, ma in altra maniera poco o niente » (B. B. 6588).

son crédit va chaque jour baissant davantage dans l'une et l'autre cour.

Le choix que l'on a fait de Mazarin pour aller défendre en France les intérêts du duc François de Lorraine est un premier sujet de plaintes contre le Saint-Siège[1]. En désignant ce personnage, Urbain VIII n'a eu d'autre intention que de faire bénéficier la cause de la maison de Lorraine des sympathies dont l'habile diplomate jouissait à la cour de Louis XIII[2]. Si les esprits n'avaient pas été à ce point prévenus, à Vienne et à Madrid, contre la politique pontificale, ils n'auraient pas trouvé là matière à récriminations. Mais, ni dans l'une ni dans l'autre cour, on ne peut tolérer que le pape ait envoyé en France celui de ses agents qui inspire le plus de défiance aux Habsbourg, qui a fait autrefois tout le mal possible à la maison d'Autriche en Italie[3]. Ne va-t-on pas jusqu'à insinuer que la mission de Mazarin n'a d'autre objet que de resserrer les liens de la France avec le Saint-Siège[4] ?

La conduite d'Urbain VIII dans l'affaire de la coadjutorerie de Spire donne aussi prise à une foule de soupçons. En 1634, Richelieu a déterminé Philippe von Sötern, qui est à la fois archevêque-électeur de Trèves et évêque de Spire, à le demander au

1. Campeggi à François Barberini, 8 novembre (B. B. 8401, 30), 2 et 19 décembre 1634 (*Ibid.*, 72 et 86); Baglioni à François Barberini, 20 janvier 1635 (B. B. 6989, 49). Il importe de remarquer qu'après avoir tout d'abord combattu le choix de Mazarin, les Espagnols qui se trouvaient à Rome, l'avaient accepté; voir les lettres de Niccolini à Cioli des 3, 5 et 11 août 1634 (A. F. 3356).

2. François Barberini ne donne pas une autre raison à Campeggi dans sa lettre du 30 novembre 1634 (B. B. 8430, 16). La même raison a fait approuver le choix de Mazarin par le résident de Toscane peu suspect de sentiments hostiles à l'égard de l'Espagne. Voir plus haut, p. 439.

3. «... Mazarini es el ministro mas desconfidente de aca », écrit Philippe IV à Ognate le 16 février 1635 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 438). Cf. la lettre de Campeggi à François Barberini du 8 novembre 1634 (B. B. 8401, 30).

« ...Rispose (le comte duc) che non gli pareva di dover sperare molto di Mons. Mazarini e ch'egli haveva causato quanto male haveva potuto in Italia et un altro havendo fatto lo stesso in Germania; il che disse S. E. due volte, ma non espresse chi, ne me parve di dimandarglielo ». Campeggi à François Barberini, 2 décembre 1634 (B. B. 8401, 72). Cf. la lettre du même au même du 2 janvier 1635 (B. B. 8402, 1).

4. « Vi e anche stato un ministro spagnuolo che ha detto che Mons. Mazarino è stato mandato in Francia da N. Sre per maggiormente stringersi con Franzesi, e per far con loro nuove prattiche. » Rocci à François Barberini, 27 janvier 1635 (B. B. 6976, 25). Cf. la lettre de Campeggi à François Barberini du 6 mars 1635 (B. B. 8403, 47).

Saint-Siège comme coadjuteur pour l'évêché de Spire[1]. Une fois nommé, le cardinal pourrait prétendre ensuite à la coadjutorerie de l'archevêché de Trèves et se frayer ainsi les voies à l'électorat[2]. Quand ses ambitions ne se seraient pas élevées jusque-là, la situation nouvelle que lui aurait créée son titre de coadjuteur de l'évêque de Spire lui aurait permis d'exercer plus fortement que jamais son influence sur un prince qui n'était que trop disposé à la subir ; l'autorité du roi de France se serait ainsi solidement établie sur les bords du Rhin[3]. Les raisons qui avaient poussé le cardinal à se faire désigner par l'électeur de Trèves interdisaient au pape de le nommer[4]. Il était trop évident que la maison d'Autriche aurait eu tout droit de se plaindre si le souverain pontife s'était prêté à faire du premier ministre du roi de France le souverain temporel et le chef spirituel d'un évêché allemand, surtout d'un évêché situé comme celui de Spire sur les bords du Rhin. Toutefois Urbain VIII n'a pu rejeter purement et simplement la requête de l'électeur de Trèves : il aurait heurté de front l'ambition de Richelieu ; il aurait paru servir des intérêts politiques et non des intérêts religieux. Le pape n'a donc pas opposé un refus catégorique ; il a usé d'atermoiements en attendant du temps une solution à cette délicate affaire[5]. Après avoir représenté à l'envoyé de l'arche-

1. Avenel (*Lettres et papiers d'Etat*, VII, 720-723) a démontré que, loin d'avoir été étranger à la demande de la coadjutorerie de Spire en sa faveur, comme il l'a prétendu dans ses *Mémoires* (II, 563), Richelieu l'avait au contraire voulue et provoquée. Cf. Baur, *Philipp von Sötern*, I, 317-329.

2. A son correspondant Dupuy qui, le 17 février 1634, lui avait annoncé que l'électeur de Trèves avait envoyé à M. le cardinal sa démission pour l'évêché de Spire (Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, III, 696), Peiresc avait répondu le 28 février suivant : « Ce sera une grande ouverture que celle de l'evesché Spire si l'effect s'en peult s'ensuyvre, et croys qu'elle fera penser sans doubte à l'Electorat, et possible à d'aultres plus grands et plus vastes desseins » (*Ibid.*, p. 43).

3. Les textes publiés par Avenel (*loc. cit.*) et Baur (*loc. cit.*) démontrent que Richelieu songeait à l'électorat de Trèves. Notons que d'après une lettre de Castracani, nonce de Savoie, à François Barberini du 5 mars 1633 (A. V. *Savoia*, 57), le duc de Savoie croyait, en 1633, que le cardinal cherchait à devenir évêque de Metz, à se faire nommer membre de l'un des chapitres de Trèves, de Cologne ou de Mayence afin de se frayer la voie à un électorat ecclésiastique.

4. Au commencement de 1634, François Barberini avait eu vent des intentions de Richelieu. Le 4 mars, il avait écrit à Bichi : « Accrescerebbe i sospetti degl'Austriaci et esacerbarebbe assai se Richelieu pigliasse il vescovato di Spira con quelli due prepositure ; però piace molto che S. E. non vi inclini » (B. B. 8121).

5. Niccolini écrit à Cioli le 1er septembre 1634 : « ...sento da buon luogo

vêque de Trèves et à l'ambassadeur de France que la requête de Philippe von Sötern est contraire aux concordats allemands, après leur avoir objecté quelques-unes des plus graves difficultés qu'elle soulève, le chef de l'Église les a renvoyés au dataire[1]; bientôt il a soumis l'affaire à quelques membres de la consistoriale ; il n'a pas consulté la congrégation entière parce que le cardinal Borgia en fait partie[2]. Si le cardinal espagnol était intervenu dans le débat, la décision aurait pu être suspecte aux Français. Au reste, ce que le pape a surtout cherché, c'est, nous le répétons, gagner du temps ; il est arrivé à ses fins. Pendant les mois de septembre et d'octobre, le comte de Noailles et le chanoine de Trèves, Tavigny, ont traité avec le dataire sans parvenir jamais à l'amener à leur sentiment[3]. Puis tout est resté en suspens : Philippe von Sötern a rappelé son agent[4]; en attendant qu'il en ait renvoyé un autre, comme il l'a promis, il n'a plus été question de rien. A la fin de janvier 1635, la curie considère l'affaire comme abandonnée[5]; le coup de force des Espagnols sur Trèves le 26 mars empêchera à tout jamais de la reprendre.

Bien qu'il n'ait pas eu en cette circonstance une conduite très hardie, le pape a très suffisamment sauvegardé les intérêts des Habsbourg. Urbain VIII n'en est pas moins violemment attaqué dans tous les milieux favorables à la maison d'Autriche. L'ambassadeur impérial à Rome a contre lui un premier grief : il n'a pas été admis à lui exposer les raisons qui s'opposent à la

che S. B. non vi inclina e che si tirerà avanti cosi senza venir forse cosi presto a dichiaratione alcuna » (A. F. 3356).

1. François Barberini à Bolognetti, 29 août 1634 (B. B. 8136, 56) : le même à Campeggi, 26 août 1634 (B. B. 8429, 11) ; voir le mémoire de la coadjutorerie de Spire (A. E. *Rome*, 55, 310). C'est ce mémoire que Siri (*Memorie recondite*, VIII, 113) et après lui Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, VIII, 1re partie, 52) ont suivi.

2. François Barberini à Bolognetti, 10 octobre 1634 (B. B. 8137, 12).

3. Mémoire de la coadjutorerie de Spire (A. E. *Rome*, 55, 310). Cf. Baur, *op. cit.*, 323-324. Baur (*loc. cit.*) donne à l'envoyé de l'électeur de Trèves le nom de Pierre-Ernest von Ouren ; ce personnage n'est autre, sans doute, que celui désigné dans les documents français sous le nom de Tavigny.

4. Philippe von Sötern à Noailles, 18 décembre 1634 (A. E. *Rome*, 50, 444). Cf. Avenel, *Lettres et papiers d'État*, VII, 723 et Baur, *Philipp von Sötern*, I, 326.

5. François Barberini à Rocci, 27 janvier 1635 (B. B. 7067, 67). Le 20 janvier 1635, les deux commissaires espagnols écrivent à leur cour qu'on ne doit plus avoir d'inquiétude pour la coadjutorerie de Spire (Délibération du conseil d'État du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11).

nomination de Richelieu ; le prince de Bozzolo est très froissé d'avoir été renvoyé au dataire [1]. Il a fait à Urbain VIII un second grief de n'avoir pas rejeté purement et simplement la requête de l'électeur de Trèves [2]. Son irritation et celle de l'ambassadeur d'Espagne n'ont plus connu de bornes, quand l'un et l'autre ont appris que la question avait été soumise à l'examen de quelques membres de la consistoriale [3] ; le représentant de Ferdinand II s'est emporté, s'est laissé aller à des violences de langage qui ont peiné le pape au plus haut point [4]. A toutes ses doléances Urbain VIII a répondu qu'il n'était que trop juste d'étudier l'affaire avant de lui donner une solution [5]. Aux nonces de Vienne et de Madrid le cardinal François Barberini a écrit que, déterminé comme il l'était à ne pas introduire en Allemagne une nouvelle cause de discorde, le pape n'avait eu, en suivant une telle procédure, d'autre dessein que celui de gagner du temps [6]. Mais que peuvent les meilleurs arguments sur des esprits prévenus ? A Vienne, l'empereur n'a pas compris mieux que son représentant qu'une requête comme celle de l'électeur de Trèves ait pu être soumise à un examen sérieux [7] ;

1. François Barberini à Rocci, 26 août 1634 (B. B. 7067, 14) ; le même à Bolognetti, 29 août 1634 (B. B. 8136, 56).

2. *Ibid.*, *Ibid.* C'est à tort que Baur (*Philipp von Sötern*, 326), appelle l'ambassadeur impérial Savelli ; le prince de Bozzolo entrait précisément en fonction.

3. François Barberini à Rocci, 30 septembre 1634 (B. B. 7067, 24) ; le même à Campeggi, 6 octobre 1634 (B. B. 8429, 70) ; le même à Bolognetti, 10 octobre 1634 (B. B. 8137, 12).

4. François Barberini à Rocci, 14 octobre 1634 (B. B. 7067, 29). Voir aussi les rapports de Gueffier du 22 novembre 1634 (A. E. *Rome*, 55, 210), de Mantovani, le résident du duc de Modène à la cour de Rome, des 28 octobre et 18 novembre 1634 (A. M. *Roma*, 178). Dans ce dernier rapport Mantovani écrit : « In tanto, il papa resta rabbioso col principe de Bozzolo per la parlata risentita che li fece a Castel Gandolfo. Dice ch'egli è una putta (?) et che l'ambasciarie devono conferirsi ad huomini provetti e savi, e non a giovani furiosi e inesperti, e molti affermano che N. S. habbia fatto il detto ragionamento con Motman ».

5. François Barberini à Rocci, 14 octobre 1634 (B. B. 7067, 29).

6. Le même au même, 30 septembre (*Ibid.*, 24), 18 novembre 1634 (*Ibid.*, 36) ; le même à Campeggi, 26 août 1634 (B. B. 8429, 11), 6 octobre 1634 (*Ibid.*, 70).

7. Rocci à François Barberini, 16 septembre (B. B. 6975, 51), 28 octobre 1634 (*Ibid.*, 98). Informé de la prétention de Richelieu, Ferdinand II avait écrit, le 15 septembre 1634, à François Barberini pour lui demander de prêter une bienveillante attention à ce que lui exposeraient le prince de Bozzolo et Motman (B. B. 6843). Il avait aussi chargé le comte d'Ognate d'avertir l'ambassadeur d'Espagne à Rome de seconder l'action de ses représentants : voir la lettre d'Ognate à Philippe IV du 5 octobre 1634 (Délibération du conseil d'Etat du 30 novembre 1634, A. S. 2335, 11).

à Madrid, le roi et le comte duc se sont plaints des égards qu'a eus le chef de l'Eglise pour un fauteur d'hérésie comme Richelieu [1].

Les mesures nouvelles prises par le pape contre le cardinal Borgia contribuent encore à exaspérer la cour d'Espagne. Philippe IV avait pensé terminer l'ennuyeuse affaire Borgia en nommant le cardinal gouverneur de Milan [2]. Toutes les réparations qu'Urbain VIII aurait souhaitées pour la protestation du 8 mars lui eussent été accordées, s'il avait consenti à concéder à la maison d'Autriche d'importants subsides, à concourir à la formation de deux ligues destinées l'une à défendre le catholicisme en Allemagne, l'autre à assurer le repos de l'Italie [3]. Mais, comme au temps où Borgia cherchait à s'accommoder directement [4], le pape a refusé d'acheter ce qui à ses yeux était dû en justice [5] : il a notifié qu'il ne verrait jamais dans l'envoi de Borgia à Milan une réparation suffisante de l'outrage fait au Saint-Siège [6]. D'ailleurs, Urbain VIII veut que le cardinal espagnol quitte l'Italie tout à fait : aux agents espagnols qui lui ont annoncé la décision du roi il a répondu que Borgia doit résider dans son diocèse [7]. C'est pour y contraindre le cardinal que, désespérant d'y arriver d'une autre manière, le pape s'est résolu à user du moyen auquel il a songé depuis longtemps [8] : le 12 décembre, il a signé la bulle *Sancta Synodus* dans laquelle il rappelle au grave devoir de la résidence dans

1. Campeggi à François Barberini, 4 novembre (B. B. 8401, 28), 19 décembre 1634 (*Ibid.*, 86), 2 janvier 1635 (B. B. 8402, 1). Le 16 novembre 1634, Philippe IV avait ordonné à Castel Rodrigo, à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero d'empêcher Urbain VIII de faire droit à la requête de l'électeur de Trèves (A. S. 3149).

2. Voir plus haut, p. 389.

3. François Barberini à Campeggi, 2 juin 1634 (B. B. 8427, 59).

4. Voir plus haut, pp. 207-212.

5. François Barberini à Campeggi, 2 juin 1634 (B. B. 8427, 59).

6. Le même au même, 16 juin 1634 (*Ibid.*, 80). Voir les lettres du même au même des 19 et 27 mai (*Ibid.*, 40 et 56), 2 juin 1634 (*Ibid.*, 59), celle de Philippe IV à Dominique de Pimentel et à Jean Chumazero du 2 octobre 1634 (A. S. 3149).

7. François Barberini à Campeggi, 19 et 27 mai 1634 (B. B. 8427, 43 et 56).

8. Le 14 août 1633, François Barberini écrit à Monti que le pape se verra forcé de faire une bulle rigoureuse concernant la résidence (B. B. 8381, 85). Monti répond à cette lettre le 26 octobre 1633 (B. B. 8369, 81). Le 21 juillet 1634, François Barberini avertit Campeggi que le pape, n'ayant pu obtenir de la piété du roi ce qu'il en attendait, ne parlera plus de l'affaire

leurs diocèses tous les patriarches, primats, archevêques, évêques, qu'ils soient ou non cardinaux; il est enjoint à ceux qui sont absents de leurs églises de s'y rendre au plus tôt et d'y demeurer ; ceux qui se trouveront à Rome dans ce cas devront en partir dans le délai d'un mois [1]. Bien qu'elle ait un caractère tout à fait général, cette bulle vise directement Borgia ; quand on n'en aurait pas d'autre preuve, le soin avec lequel sont exclus tous les motifs qu'aurait pu invoquer le cardinal espagnol pour prolonger son séjour ne le démontre que trop [2]. Pour se débarrasser de celui qui, au consistoire du 8 mars 1632, lui a publiquement reproché de se désintéresser des maux de l'Allemagne et du sort de la religion, Urbain VIII en est venu aux mesures extrêmes.

Les Espagnols ont aussitôt protesté contre un tel acte. La bulle a été publiée le 18 décembre [3] ; dès le 19, les agents du roi d'Espagne sont chez le pape et chez le cardinal François Barberini pour exprimer leur vif mécontentement. Ils prétendent qu'en édictant de telles lois le chef de l'Eglise a violé le droit naturel, puisqu'il n'a pas prévu d'exception pour le cas de maladie ; il a contredit aux constitutions de l'Eglise qui

Borgia, mais recourra aux moyens nécessaires pour venger son honneur (B. B. 8428, 43). La menace n'est pas aussitôt mise à exécution, sans doute parce qu'à la suite des ordres envoyés par Philippe IV à l'évêque de Cordou e et à Jean Chumazero le 18 juillet (A. S. 3149), de nouvelles négociations se sont engagées avec la cour de Rome ; voir, sur ces négociations, la lettre de Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumázero du 22 janvier 1635 (A. S. 3097) où sont analysées les lettres de ces derniers des 13 octobre et 14 novembre 1634. A Rome, on a cru que les commissaires avaient négocié sans pouvoirs : le 9 décembre, François Barberini charge Campeggi de rechercher s'ils ont des pouvoirs (B. B. 8430, 26).

1. *Bullarium*, XIV, 457.

2. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le paragraphe de la bulle où est prévu le cas d'un évêque remplissant les fonctions d'ambassadeur, celui d'un cardinal titulaire d'un évêché et d'un évêché suburbicaire. Au reste, ni l'ambassadeur de France (voir son mémoire du 19 décembre 1634, A. E. *Rome*, 48, 382) ni les ambassadeurs d'Espagne (voir la lettre de François Barberini à Campeggi du 22 décembre 1634, B. B. 8430, 60) ne s'y trompent. François Barberini n'en dit pas moins dans l'instruction à Falconieri envoyé comme nonce dans les Pays-Bas en avril 1635 : « In questa constitutione N. S[re] non ha havuta altra mira che provedere alla salute delle anime che, per l'assenza del proprio pastore, stanno sempre in manifesto pericolo della perdita. » (CAUCHIE et MAERE, *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre*, 240).

3. François Barberini à Campeggi, 22 décembre 1634 (B. B. 8430, 60). La bulle sera enregistrée au consistoire du 18 décembre. *Acta consistorialia* (A. V.).

prescrivent aux cardinaux de venir à Rome pour le conclave. Dictée par la haine contre Borgia, publiée sans que le roi d'Espagne ait été prévenu, cette bulle porte un grave préjudice au gouvernement des États parce qu'elle atteint beaucoup d'évêques qui y prennent part. Les agents espagnols se plaignent enfin que le pape sévisse ainsi contre un cardinal espagnol, alors qu'il ne fait rien contre la France alliée aux hérétiques [1]. S'il faut en croire une dépêche de l'ambassadeur de France interceptée à Rome par l'ambassadeur d'Espagne, les ministres de Philippe IV seraient allés jusqu'à se répandre en menaces ; le vice-roi de Naples se serait disposé à envahir l'Etat pontifical [2]. A Madrid, l'irritation n'a pas été moindre. Quelques-uns des conseillers du roi ont proposé de répondre à la publication de la bulle en rappelant de Rome les sujets espagnols qui s'y trouvent, en y renvoyant le nonce et tous ceux qui dépendent du pape [3]. Le conseil d'Etat s'est demandé si le roi ne devait pas refuser de recevoir la bulle, s'il n'y avait pas lieu, au cas où il la recevrait, de s'opposer à son exécution [4]. La passion contre le Saint-Siège est montée au plus haut point.

Si Philippe IV n'en vient pas à cette extrémité, si, contrairement aux prévisions de la curie [5], il ne proteste pas contre une bulle qui atteint si directement un de ses représentants, c'est qu'à la veille de rompre avec la France il a besoin de ménager le pape. Avant qu'on ait connu à Madrid l'existence de la bulle *Sancta Synodus*, le personnage encombrant qu'est le cardinal

1. François Barberini à Campeggi, 22 décembre 1634 (B. B. 8430, 60).
2. Noailles à Louis XIII, 7 janvier 1635 (Délibération du conseil d'Etat du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11).
3. Campeggi à François Barberini, 12 février 1635 (B. B. 8402, 64).
4. Le même au même, même date (*Ibid.*, 70).
5. Le cardinal François Barberini avait craint qu'à la suite de la publication de la bulle, on refusât à Madrid de recevoir encore le nonce ; il avait tracé à Campeggi la ligne de conduite qu'il aurait eue à suivre en ce cas (François Barberini à Campeggi, 22 décembre 1634 B. B. 8430, 74). D'autre part, pour que Borgia eût quitté Rome avant qu'il eût eu le temps de recevoir des ordres de sa cour, Urbain VIII avait, à l'insu du cardinal neveu, demandé à l'ambassadeur de France de faire retenir soit à Lyon, soit à Marseille, le courrier expédié en Espagne par le cardinal espagnol à la suite de la publication de la bulle. Noailles à Bouthillier, 20 décembre 1634 (A. E. *Rome*, 51, 285) ; le même à d'Alincourt, 20 décembre 1634 (A. E. *Rome*, 55, 277) ; le même à X..., 22 décembre 1634 (*ibid.*, 278) ; le même à l'évêque de Saint-Flour, 4 janvier 1635 (A. E. *Rome*, 56, 2). Ces divers faits démontrent que le pape s'attendait à une assez sérieuse résistance de la part de l'Espagne.

Borgia y a été sacrifié aux nécessités de la politique : le 22 janvier, Philippe IV lui a envoyé l'ordre de revenir à Madrid « pour l'informer de quelques affaires[1] ». Afin de ne pas paraître capituler tout à fait, afin aussi de couvrir jusqu'au bout son agent de l'immunité diplomatique, le roi lui a expédié en même temps une nomination d'ambassadeur extraordinaire auprès du Saint-Siège[2]. La bulle connue, le roi se borne à demander qu'elle soit retouchée en quelques points[3]. L'ordre donné à Borgia n'en est pas moins maintenu et l'orgueilleux cardinal se voit contraint de quitter Rome le 29 avril 1635[4].

1. « En carta de la fecha desta, se os ordena vengais quanto antes a informarme de algunas particularidades que he menester entender tocantes a mi servicio... » Philippe IV à Borgia, 22 janvier 1635 (A. S. 3097). Une autre lettre du roi de la même date enjoint au cardinal de revenir « sin dilacion » (*Ibid.*).

2. Philippe IV à Borgia, 22 janvier 1635 (A. S. 3097) ; le même à Urbain VIII, 22 janvier 1635 (*Ibid.*). Dans une lettre envoyée à la même date aux deux commissaires, Philippe IV disait que, si le pape consentait à user contre la France de ses armes temporelles et spirituelles, il lui aurait donné une sorte de réparation pour la protestation du 8 mars 1632 (*Ibid.*).

3. Campeggi à François Barberini, 20 février 1635 (B. B. 8403, 17).

4. Borgia eut recours à toutes sortes d'artifices et de ruses pour demeurer à Rome. Il commença par résigner son archevêché de Séville ; mais le pape refusa d'accepter sa démission et le cardinal continua à être visé par la bulle. Voir la copie de la renonciation de Borgia envoyée par Pimentel le 19 janvier 1635 (A. S. 3096) et la lettre de François Barberini à Campeggi du 20 janvier 1635 (B. B. 8431, 13). Borgia usa alors d'atermoiements. A la suite de la publication de la bulle Sancta Synodus, les agents de l'Espagne avaient obtenu en sa faveur un délai de deux mois (François Barberini à Campeggi, 23 décembre 1634, B. B. 8430, 76). Les deux mois écoulés, les agents espagnols lui obtinrent un nouveau délai (l'évêque de Cordoue et Jean Chumazero à Philippe IV, 10 février 1635, B. B. 2999, 11 ; François Barberini à Bolognetti, 13 février 1635, A.V. *Francia*, 306, 83). Comme, à l'expiration de ce dernier délai, Borgia voulait encore s'attarder à Rome, les commissaires demandèrent une prorogation. Urbain VIII exigea que l'intéressé la sollicitât lui-même (l'évêque de Cordoue et Jean Chumazero à Philippe IV, 16 mars 1635, Délibération du conseil d'Etat du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11 ; François Barberini à Campeggi, 17 mars 1635, B. B. 8431, 82). Sur le conseil des deux commissaires, Borgia consentit à faire cette démarche qui en coûtait à son orgueil ; il fut autorisé à demeurer jusqu'après les fêtes de Pâques, donc jusqu'au 10 avril. (Borgia à Philippe IV, 23 mars 1635, Délibération du conseil d'Etat du 21 juin 1635, A. S. 2999, 9 ; François Barberini à Campeggi, 24 mars 1635, B. B. 8431, 85). Les fêtes de Pâques terminées, Borgia n'était pas encore prêt à obéir. Le pape menaça de sévir. (Castel Rodrigo à Olivarès, 14 avril 1635, A. S. 2999, 122). Les agents espagnols intervinrent de nouveau et déterminèrent Borgia à promettre de se retirer bientôt à Naples. A cette condition, le cardinal fut autorisé à prolonger son séjour jusqu'au 30 avril. (Borgia à Philippe IV, 16 et 20 avril 1635, A. S. 2999, 110 et 111 ; l'évêque de Cordoue et Jean Chumazero à Philippe IV, 20 avril 1635, *Ibid.*, 148). Cette fois, à la date fixée, Borgia s'exécuta. Le 29 avril, il quitta Rome ; il prit la route de Frascati escorté de l'ambassadeur ordinaire, le marquis de Castel Rodrigo, des deux commissaires royaux, de l'ambassadeur impérial,

L'incident n'a donc pas de suite directe; il n'en a pas moins contribué à faire au Saint-Siège des ennemis.

La neutralité que le pape veut garder entre la France et la maison d'Autriche lui est encore imputée à crime[1]. Urbain VIII n'a certes pas approuvé les entreprises françaises. Autant qu'il l'a pu, il a blâmé les alliances du roi Très Chrétien avec les hérétiques. Quand Louis XIII a repris le dessein de reconquérir l'Alsace, le nonce Bolognetti a reçu mission de l'en détourner; pour exciter le zèle du diplomate pontifical, le cardinal François Barberini lui a rappelé quel heureux effet avait eu autrefois l'intervention du nonce Bichi[2]. Lors de l'entrée des troupes françaises dans Philippsbourg, le pape ne s'est pas contenté de dire à l'ambassadeur impérial combien il la réprouvait[3]; il s'en est plaint à l'ambassadeur de France[4]. Les nouveaux progrès de l'armée française en Allemagne, l'appui qu'elle donne de plus en plus ouvertement aux hérétiques lui ont dicté un bref où il rappelait à Louis XIII ses devoirs de prince chrétien[5]. Son neveu, le cardinal François Barberini, s'est autorisé de son titre de protecteur de la Ligue pour défendre les intérêts du duc de Bavière lésés par la prise de Heidelberg; il a représenté à Louis XIII, à Richelieu, au père Joseph que l'occupation de cette place était funeste à la religion et contraire au traité de Fontainebleau[6]. Le 17 janvier, Bolognetti a été encore invité à demander instamment au roi de suspendre la marche de ses

du cardinal de La Cueva. De là, il partit le 1er mai pour Naples où il parvint le 4. (Borgia à Philippe IV, 30 avril. Délibération du conseil d'État du 12 août 1635, A. S. 2999, 103; le même au même, 7 mai 1635, *Ibid.*, 119). Cf. GREGOROVIUS, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 100-104.

1. Baglioni à François Barberini, 2 décembre 1634 (B. B. 6988, 7): le père d'Alès à François Barberini, 30 décembre 1634 (B. B. 7050, 222). Dans cette dernière lettre, le père d'Alès dit qu'à la cour impériale certains accusent le pape d'avoir partie liée avec la France.

2. François Barberini à Bolognetti, 24 octobre 1634 (B. B. 8137, 28).

3. François Barberini à Rocci, 25 novembre 1634 (B. B. 7067, 37); le même à Campeggi, 30 novembre 1634 (B. B. 8430, 10); le même à Bolognetti, 5 décembre 1634 (B. B. 8137, 63). Cf. la lettre de Philippe IV à Borgia du 10 mars 1635 (A. S. 3150).

4. François Barberini à Bolognetti, 5 décembre 1634 (B. B. 8137, 63).

5. Urbain VIII à Louis XIII, 19 décembre 1634 (B. B. 2205, 65). Cf. la lettre de François Barberini à Bolognetti, du 19 décembre 1634 (B. B. 8137, 74). Le bref fut présenté à Louis XIII le 17 janvier 1635. Voir plus haut p. 456.

6. François Barberini à Bolognetti, 27 décembre 1634 (B. B. 8137, 83).

troupes au delà du Rhin[1] ; le 31 janvier, François Barberini a approuvé ses protestations et celles de son collègue Mazarin contre l'occupation de Heidelberg[2]. Lorsque, dans les premiers jours de février, le prince de Bozzolo est venu au nom de l'empereur se plaindre de l'entrée des Français dans cette ville, Urbain VIII lui a répondu qu'il n'en était pas moins affligé que son maître et il s'est offert à envoyer en France de nouveaux brefs[3].

L'empereur et le roi d'Espagne n'ignorent rien de ces multiples démarches du gouvernement pontifical : les nonces accrédités auprès d'eux n'ont pas manqué de les en instruire et d'en tirer argument pour laver le Saint-Siège des injustes accusations portées contre lui[4]. Mais de telles démonstrations ne peuvent suffire aux Habsbourg. A Madrid et à Vienne, on s'étonne que le pape n'use pas de mesures de rigueur contre la France alliée des hérétiques, qu'il ne se déclare pas ouvertement pour la maison d'Autriche qui défend la cause catholique[5]. Olivarès le dit sans ambages au nonce : ce qu'on attend du Saint-Siège, c'est qu'il se déclare contre la France[6]. Dès lors qu'Urbain VIII ne

1. Le même au même, 17 janvier 1635 (B. B. 8138, 10).

2. Le même au même, 31 janvier 1635 (*Ibid.*, 20) ; le même à Mazarin, 31 janvier 1635 (B. B. 8033).

3. François Barberini à Campeggi, 10 février 1635 (B. B. 8431, 45). Le prince de Bozzolo présente au pape la lettre de l'empereur du 11 janvier 1635 (B. B. 6840).

4. Rocci à François Barberini, 23 décembre 1634 (B. B. 6975, 184) ; le père d'Alès à François Barberini, 30 décembre (B. B. 7050, 222), 13 janvier 1635 (B. B. 7051, 9) ; Campeggi à François Barberini, 2 et 24 janvier (B. B. 8402, 1 et 32), 12 février 1635 (*Ibid.*, 77).

5. Rocci à François Barberini, 9 décembre 1634 (B. B. 6975, 158), 20 janvier 1635 (B. B. 6976, 23) ; Baglioni à François Barberini, 13 janvier 1635 (B. B. 6989, 9) ; le père d'Alès à François Barberini, 18 novembre 1634 (B. B. 7050, 169), 27 janvier 1635 (B. B. 7051, 21) ; Campeggi à François Barberini, 19 décembre 1634 (B. B. 8401, 86), 2 janvier 1635 (B. B. 8402, 1).

6. « Fu detto che l'ambasciatore dell'imperatore costi haveva supplicato S. B. per nuovo soccorso, et il conte dimandò se l'haveva fatto in nome della lega, come altre volte mi disse che si doveva fare e l'avisai a V. E. Io che no, ma che solo haveva presentato lettere dell'imperatore e che certo non ci era necessità di sollecitare S. Stà la quale haveva fatto e faceva tutto quello che si poteva, e volsi dirgli del breve che ultimamente haveva scritto al re di Francia, e degl'ordini dati al nuntio che mostrasse il sentimento di N. S. per la passata del marescial della Forza in Alemagna et aiuti dati alli protestanti, et insieme degl'uffitii che haveva commandati per la liberatione del governatore di Perpignan. A questo il conte mostrò che gli piacesse ; dell'altro disse che li brevi se vede che non operanno e che però S. Stà si dovria dichiarare, e che, havendo con se il re di Spagna e l'imperatore, non ha di che temere. Al che risposi con le ragioni altre volte dette. » Campeggi à François Barberini, 12 février 1635 (*Ibid.*, 77).

répond pas à ces espérances, qu'il se garde de sortir de la neutralité, il passe pour servir la politique française.

Ainsi, dans le moment où le pape aurait le plus besoin de posséder l'entière confiance des chefs de la maison d'Autriche pour les déterminer à correspondre aux avances que la France vient de faire au sujet du congrès, il leur est le plus suspect.

III

Tandis que Mazarin négociait à Paris, les nonces de Madrid et de Vienne ont vainement travaillé au rapprochement des puissances. Campeggi n'a pas perdu une occasion d'entretenir le premier ministre de Philippe IV des raisons qui rendent la paix nécessaire, de le presser de concourir à la réunion d'un congrès[1]. Il a en même temps tout fait pour dissiper les soupçons, pour écarter ce qui pourrait être une cause de rupture. Olivarès s'étonne du long silence sur les projets d'accord gardé par la France après Nördlingen; le diplomate lui réplique que Louis XIII ne doit pas avoir l'air de solliciter la paix au lendemain d'une défaite de ses alliés[2]. Le retour à Paris de l'ambassadeur de France est considéré à la cour d'Espagne comme un des signes avant-coureurs de la rupture[3]; le fait qu'après le départ du comte de Barrault le secrétaire de l'ambassade s'abstient systématiquement de paraître chez Olivarès, en souligne encore mieux le sens[4]. Le comte duc manifeste l'intention de répondre au rappel de l'ambassadeur français par celui de l'ambassadeur espagnol[5]. Campeggi s'entremet aussitôt: d'une part, il représente à Olivarès que, depuis longtemps, le départ du comte de Barrault était décidé[6]; d'autre part, il déter-

1. Campeggi à Francois Barberini, 8 novembre (B. B. 8401, 30), 2 décembre (*Ibid.*, 72), 24 janvier 1635 (B. B. 8402, 32).
2. Le même au même, 2 décembre 1634 (B. B. 8401, 72), 24 janvier 1635 (B. B. 8402, 32).
3. Le même au même, 19 décembre 1634 (B. B. 8401, 86).
4. Le même au même, 13 janvier 1635 (B. B. 8402, 23).
5. Le même au même, 24 janvier 1635 (*Ibid.*, 32).
6. Le même au même, 19 décembre 1634 (B. B. 8401, 86), 2 janvier 1635 (B. B. 8402, 1), 24 janvier 1635 (*Ibid.*, 32).

mine le secrétaire de l'ambassade française à retourner aux audiences[1]; il a demandé enfin à ses collègues de Paris de faire nommer un nouveau titulaire[2].

Ses collègues à Vienne ne se sont pas montrés moins zélés. Le cardinal Rocci, son successeur Baglioni qui vient d'entrer en fonction[3], le père d'Alès, l'émissaire secret du cardinal François Barberini, n'ont pas cessé, en dépit des nouvelles entreprises françaises, d'inviter l'empereur à traiter[4]. Les ministres du roi d'Espagne ont toujours à la cour impériale une grande influence; tout en s'efforçant de neutraliser leur action[5], les agents du Saint-Siège cherchent à les dissuader de s'opposer à la conclusion d'un accommodement[6]. Une paix particulière de Ferdinand II avec la Saxe est, pour l'instant, un des plus grands dangers à redouter : non seulement elle serait signée à des conditions désavantageuses pour la religion, mais encore elle aurait pour conséquence immédiate une rupture avec la France; elle déchaînerait la guerre en Italie[7]. Les nonces s'élèvent contre un accord si funeste au catholicisme[8]; pour en détourner l'empereur, ils font appel au concours du père Lamormain[9].

Malgré ces efforts, le roi d'Espagne et l'empereur ne s'en sont pas moins apprêtés à la lutte prochaine. Olivarès a bien songé un instant à traiter avec la France afin d'avoir le loisir de mettre en état de défense la Flandre et le Milanais; il aurait ensuite rompu dans des conditions plus favorables; mais ce projet machiavélique ne paraît pas avoir eu de suite[10]. En vue de la

1. Le même au même, 13 janvier 1635 (*Ibid.*, 23).
2. Le même au même, 19 décembre 1634 (B. B. 8401, 86), 13 janvier 1635 (B. B. 8402, 23).
3. Baglioni est arrivé à Vienne le 25 novembre 1634; voir la lettre de Rocci à François Barberini du 25 novembre 1634 (B. B. 6975, 130).
4. Rocci à François Barberini, 11 et 18 novembre (B. B. 6975, 113, 128), 23 décembre 1634 (*Ibid.*, 184); le père d'Alès à François Barberini, 18 novembre 1634 (B. B. 7050, 169).
5. Baglioni à François Barberini, 13 janvier 1635 (B. B. 6989, 9).
6. *Ibid.*
7. Le même au même, 20 janvier (*Ibid.*, 28), 3 février 1635 (*Ibid.*, 82).
8. *Ibid.*
9. Ognate à Philippe IV, 18 janvier 1635 (Délibération du conseil d'État du 14 avril 1635, A. S. 2336, 177).
10. Avis d'Olivarès à Philippe IV, 27 décembre 1634 (A. N., K 1417, 51). Le 30, Philippe IV répond à Olivarès qu'il l'autorise à parler dans le sens de la paix au représentant de la France (A. N., K 1425, 123). Toutefois on ne voit pas qu'il ait été donné suite à ce dessein.

guerre qui ne tardera plus à éclater, les traités signés à Ebersdorf le 31 octobre ont été, si insuffisants qu'ils soient, ratifiés par Philippe IV le 20 janvier[1]. Le comte d'Ognate a reçu l'ordre de tout mettre en œuvre pour déterminer le duc de Bavière et les princes catholiques d'Allemagne à y adhérer[2]; les représentants de l'Espagne en Italie agiront dans le même sens auprès des princes de la péninsule[3]. Résolu à ne pas se laisser « consumer par la France », suivant son expression, le roi d'Espagne a préparé une expédition contre la Provence[4]; de nouvelles instances seront faites auprès de l'empereur pour que les forces impériales attaquent la France sur d'autres points. Le progrès des troupes françaises en Allemagne, la prise de Heidelberg seront présentées par le comte d'Ognate à Ferdinand II comme d'excellents motifs pour rompre. « Si dans l'année qui vient de s'achever, on avait tant soit peu inquiété les Français dans leur pays, écrit Philippe IV à son ministre à Vienne le 16 février, les Impériaux auraient sans difficulté reconquis tout l'Empire. Si cette année on ne porte pas la guerre chez eux, on achèvera de tout perdre »[5].

L'empereur n'est que trop disposé à entendre cet avis. Le passage du Rhin par le maréchal de La Force[6], surtout l'entrée des Français dans Heidelberg lui ont montré la vanité des discours pacifiques tenus à Paris[7]. Son entourage le porte à conclure la paix avec la Saxe : la plupart de ses conseillers[8], beaucoup de religieux, des hommes d'Église de marque comme le cardinal de Dietrichstein et le cardinal Pazmany souhaitent cet accord[9]; les

1. Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 490.
2. Philippe IV à Ognate, 6 décembre 1634 (Guenter, *op. cit.*, 429).
3. Le même au même, 2 janvier 1635 (*Ibid.*, 435).
4. Pedro de Arze à Rozas, 14 janvier 1635 (A. S. 2336, 31).
5. « Si a Franzeses se les hubiera dado el menor cuidado en su cassa este año passado, los imperiales ni huvieran tenido dificultad ninguna en ocupar enteramente todo el imperio. Y hoi tienen todas las tropas dentro de los estados imperiales y patrimoniales. Y si este año no se les mete la guerra dentro en su cassa, se acavara de perder todo. » Philippe IV à Ognate, 16 février 1635 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 436). A la fin de sa lettre le roi répète la même idée.
6. Rocci à François Barberini, 11 novembre (B. B. 6975, 113), 23 décembre (*Ibid.*, 184) ; Baglioni à François Barberini, 16 décembre 1634 (B. B. 6988, 32).
7. Le père d'Alès à François Barberini, 13 janvier 1635 (B. B. 7051, 9).
8. Ognate à Philippe IV, 18 janvier 1635 (Délibération du conseil d'État du 14 avril 1635, A. S. 2336, 177).
9. Rocci à François Barberini, 30 décembre 1634 (B. B. 6975, 208).

agents de l'Espagne le réclament[1]. Le père Quiroga, le confesseur de la reine de Hongrie, déclare tout net que Ferdinand II pécherait mortellement, s'il ne le signait pas[2]. Il n'y a pour le combattre que les nonces et le père Lamormain ; mais les agents du pape n'ont guère de crédit et l'action du confesseur est fortement combattue[3]. L'accommodement est sur le point de se faire : les négociations en cours depuis si longtemps ont abouti le 4 décembre 1634 à la signature d'une trêve qui doit durer jusqu'au 2 février ; pendant ce délai les électeurs et une commission de théologiens étudieront le projet de traité. Dès le 18 janvier, le comte d'Ognate fait prévoir à son gouvernement que la paix avec la Saxe sera conclue, la rupture avec la France consommée[4]. On en vient peu de temps après à un acte d'hostilité très grave : dans la nuit du 23 au 24 janvier les troupes impériales ont délogé de Philippsbourg la garnison française ; la guerre avec la France paraît dès lors inévitable[5].

C'est dans de telles conjonctures, à une heure où, comme nous l'avons vu, le pape a perdu la confiance de la maison d'Autriche, que les agents du Saint-Siège doivent persuader à l'empereur et au roi d'Espagne de favoriser la réunion d'un congrès destiné à rétablir la paix ; il faut pour l'entreprendre leur inlassable constance et un vigoureux optimisme.

Le 20 février, le cardinal Rocci et Mgr Baglioni ont reçu les lettres de Paris les informant des résolutions de Louis XIII[6]. Le 23, ils se rendent chez l'empereur, l'invitent à nommer à son tour des plénipotentiaires et à entraîner à sa suite le roi

1. Le même au même, 23 décembre 1634 (*Ibid.*, 184), 3 février 1635 (B. B. 6976, 48) ; Baglioni à François Barberini, 23 et 28 décembre 1634 (B. B. 6988, 38 et 53) ; le père d'Alès à François Barberini, 18 novembre 1634 (B. B. 7050, 169).

2. Rocci à François Barberini, 23 décembre 1634 (B. B. 6975, 184).

3. Le même au même, 30 décembre 1634 (*Ibid.*, 208), 3 février 1635 (B. B. 6976, 18) ; Baglioni à François Barberini, 28 décembre 1634 (B. B. 6988, 53) ; le père d'Alès à François Barberini, 3 février 1635 (B. B. 7051, 48). Cf. la lettre d'Ognate à Philippe IV du 18 janvier 1635 (Délibération du conseil d'État du 14 avril 1635, A. S. 2336, 177).

4. Ognate à Philippe IV, 18 janvier 1635 (Délibération du conseil d'État du 14 avril 1635, A. S. 2336, 170).

5. Le père d'Alès à François Barberini, 3 février 1635 (B. B. 7051, 49). Le 10 février 1635, Baglioni écrit à François Barberini qu'au jugement de Charbonnières la guerre est inévitable après la prise de Philippsbourg (B. B. 6989, 94). Cf. la lettre de Rocci à François Barberini du 17 février 1635 (B. B. 6976, 56).

6. Rocci à François Barberini, 24 février 1635 (B. B. 6976, 71).

d'Espagne. Le père Lamormain est prié de seconder leur action. Comme les diplomates pontificaux savent qu'ils doivent tenir un grand compte de l'influence des agents espagnols, ils s'empressent d'instruire le comte d'Ognate de l'heureuse détermination du roi de France[1].

Aucune nouvelle ne peut être plus désagréable au parti espagnol : si les déclarations de Louis XIII sont prises au sérieux, Ferdinand II tardera encore à rompre[2]. Les agents de l'Espagne s'empressent de répandre le bruit qu'il n'y a là qu'une manœuvre destinée à empêcher la conclusion de la paix avec la Saxe[3]; plus que jamais ils hâtent les négociations en cours avec l'électeur[4]. A l'empereur le comte d'Ognate représente que ce sont de vains artifices ; il lui rappelle que le roi d'Espagne ne désire la guerre que pour faire observer le traité de Ratisbonne et contraindre la France à évacuer ce qu'elle occupe indûment[5].

Ferdinand II ne se laisse pas convaincre par l'ambassadeur d'Espagne. Ce n'est pas certes qu'il ajoute pleinement foi aux dires du roi de France, qu'il renonce dès lors à se préparer à la guerre ; la meilleure preuve en est qu'il demande au comte d'Ognate que son maître se dispose à faire une diversion en France sous l'étendard impérial[6]. Mais l'empereur ne veut pas perdre cette occasion de tenter encore une fois de rendre le repos à l'Allemagne épuisée par tant d'années de guerre ; il se résout à prendre en considération la résolution de Louis XIII. Au commencement du mois de mars, il est notifié aux nonces que Sa Majesté Impériale persiste à vouloir traiter, qu'elle est disposée à nouer des négociations qui conduiront à la paix ; mais, comme le roi de France veut avoir l'assurance que le roi d'Espagne concourra au congrès, comme, d'autre part, les ministres d'Espagne à Vienne n'ont aucun pouvoir pour donner une telle garantie, elle se mettra en relation avec Sa Majesté Catholique et avec tous ceux qui sont intéressés à la paix ; dès

1. *Ibid.*
2. *Ibid.* Baglioni à François Barberini, 24 février (B. B. 6989, 106), 17 mars 1635 (B. B. 6990, 38).
3. Baglioni à François Barberini, 24 février 1635 (B. B. 6989, 106).
4. Le même au même, 3 mars 1635 (B. B. 6990, 3); Rocci à François Barberini, 17 mars 1635 (B. B. 6976, 98).
5. Ognate à Philippe IV, 7 mars 1635 (Délibération du conseil d'Etat du 16 avril 1635, A. S. 2336, 169).
6. *Ibid.*

qu'elle aura reçu une réponse, elle arrêtera le temps, le lieu du congrès ; elle nommera ses plénipotentiaires[1]. Le 4 mars, Ferdinand II écrit en effet à Philippe IV : en lui envoyant le mémoire des nonces et sa réponse[2], l'empereur expose au roi d'Espagne qu'il importe plus que jamais de se mettre à l'abri des attaques incessantes de la France, de ses machinations secrètes ; la paix pourrait être le moyen le plus sûr de s'en protéger ; que Sa Majesté fasse connaître son sentiment, qu'elle nomme ses plénipotentiaires, cela servira au moins à dissiper les soupçons qu'inspire à quelques-uns l'attitude de la maison d'Autriche[3].

A Madrid, le nonce Campeggi n'a pas attendu pour agir de savoir quel accueil l'empereur aurait réservé à la décision du roi de France : il craint trop qu'à Paris les délais ne soient très mal interprétés[4]. Dès que la réponse de Louis XIII aux nonces lui a été connue[5], il en a aussitôt informé Philippe IV et Olivarès, et il a exhorté le roi et son ministre à manifester à leur tour *leur* volonté d'envoyer des plénipotentiaires au congrès[6]. Tout en s'évertuant à dissiper la fâcheuse impression produite par les dernières entreprises françaises, le diplomate pontifical a répété au comte duc qu'il n'était pas pour arriver à la paix de meilleure voie que celle du congrès ; c'était celle-là que le pape voulait voir prendre par les puissances[7]. A l'ambassadeur impérial il a demandé de seconder ses efforts[8].

1. Réponse de Ferdinand II aux nonces (B. B. 6976, 94). A la prière de l'empereur, Rocci lui avait remis un mémoire le 24 février ; voir la lettre de Rocci à François Barberini du 24 février 1635 (B. B. 6976, 71). Le mémoire (*Ibid.*, 77) était joint à la lettre. La réponse de l'empereur n'était pas encore remise le 3 mars ; voir la lettre de Rocci à François Barberini du 3 mars 1635 (*Ibid.*, 78). Elle l'était le 10 ; voir la lettre du même au même du 10 mars (*Ibid.*, 86).

2. Le texte du mémoire et de la réponse se retrouve aux Archives de Simancas (A. S. 2415, 49 et 50).

3. Ferdinand II à Philippe IV, 4 mars 1635 (A. S. 2415, 51). Le courrier porteur de la lettre impériale n'est pas parti de Vienne avant le 17 mars ; voir la lettre de Rocci à François Barberini du 17 mars 1635 (B. B. 6976, 98).

4. Campeggi à François Barberini, 1er mars 1635 (B. B. 8403, 35).

5. Richelieu s'était opposé, nous l'avons vu, à ce que le nonce de Madrid fût averti en même temps que le nonce de Vienne de la déclaration du roi. Le 13 février, Bolognetti annonce à François Barberini qu'il a profité du passage d'un courrier allant de Flandre en Espagne pour informer Campeggi (B. B. 8156, 17). Le 1er mars, Campeggi dit au cardinal neveu qu'il a été avisé (B. B. 8403, 35).

6. Campeggi à François Barberini 6 mars (B. B. 8403, 44 et 47), 10 mars 1635 (*Ibid.*, 68).

7. Le même au même, 6 mars 1635 (*Ibid.*, 47).

8. Le même au même, 3 mars 1635 (*Ibid.*, 39).

Il est difficile, quand on fait publiquement profession de protéger le catholicisme et de désirer la paix, de refuser absolument de participer à un congrès dont le chef de l'Église catholique réclame la réunion pour le bien de la religion et le rétablissement de la bonne entente entre les puissances. Les conseillers du roi appelés le 11 mars[1] à donner leur avis sur le mémoire remis par le nonce le 8[2], en conviennent ; d'autre part, ils ne veulent pas du congrès : y concourir, disent-ils, serait renoncer à contraindre les Français à évacuer l'Allemagne et à restituer au duc de Lorraine ses états, comme l'exige l'honneur de la maison d'Autriche ; ce résultat ne sera obtenu que par la guerre ; ce serait aussi rendre vaine la ligue qui vient d'unir les deux branches de la maison d'Autriche, enlever tout effet à la clause de l'accord projeté avec la Saxe, qui prévoit l'union des forces des princes allemands pour chasser d'Allemagne les étrangers. Si on défère au vœu du nonce, n'est-il pas à craindre que l'empereur toujours si irrésolu ne fasse plus rien ? la France aurait alors facilité pour se fortifier pendant tout l'été. Cette détermination de Louis XIII, n'est-elle pas des plus suspectes[3] ? Ce mot est le dernier des conseillers de Philippe IV : le roi se fait l'écho de leurs inquiétudes, quand il écrit à son ambassadeur à Vienne : « Il est non seulement possible mais vraisemblable que nos ennemis se préparent à exécuter quelque mauvais dessein contre nous »[4].

Aux termes de la réponse que le comte duc porte le 21 mars au nonce, la promesse de Louis XIII paraît être tout aussi artificieuse que les récentes tentatives de négociations ; une fois encore le roi demande que le pape use pour rétablir la paix de moyens plus efficaces que celui du congrès. Cependant Philippe IV n'oppose pas à Campeggi une absolue fin de non recevoir : il promet de ne prendre aucune décision sans en référer à Sa Majesté Impériale ; si l'empereur juge convenable de nommer des plénipotentiaires, il n'y contredira pas[5]. Le 25 mars, Phi-

1. Délibération du conseil d'État du 11 mars 1635 (A. S. 2336, 69).
2. Campeggi à Olivarès, 8 mars 1635 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 438).
3. Délibération du conseil d'État du 11 mars 1635 (A. S. 2336, 69).
4. « Pues a fin de tratar de pazes no solo es contingente, sino verisimil que nuestros enemigos y emulos dispongan algun designio, que nos pueda estar mal. » Philippe IV à Ognate, 25 mars 1635 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 440).
5. « El rey mi señor ha mandado se responda a V. S. Illma que Su Magd

lippe IV charge en effet son ambassadeur à Vienne d'informer Ferdinand II de la démarche faite auprès de lui par le représentant du Saint-Siège[1]; mais le soin avec lequel sont exposées les nombreuses objections que soulève le projet de congrès, l'ordre donné au comte d'Ognate de préconiser la conclusion de l'accord avec la Saxe, d'obtenir le concours de l'électeur pour chasser les étrangers de l'Allemagne montre combien peu le roi souhaite que l'empereur corresponde aux dispositions manifestées par le roi de France.

Tel paraît être pourtant le dessein du chef de la maison d'Autriche : le courrier de Vienne parvenu à Madrid le 7 avril a apporté la lettre par laquelle Ferdinand II demandait à Philippe IV de désigner ses plénipotentiaires[2]. Pour qu'on ne puisse dire, « si la paix se négocie vraiment, qu'elle ne se fait pas par sa faute », le roi se résout à donner tout pouvoir au cardinal Infant; il l'autorise, au cas où l'empereur et le roi de France nommeraient leurs plénipotentiaires, à déléguer quelqu'un au congrès[3].

Philippe IV n'en est pas moins décidé à commencer bientôt la lutte. Afin de ne pas encourager les dispositions pacifiques de l'empereur, il garde soigneusement secrète la mission donnée

escrivira luego a Alemania para saber lo que Su Mag^d Ces. resuelve, de quien en las materias corrientes no se puede apartar por ser tan estrecho el vinculo entre los dos y porque Su Md Ces. y todos los de su partido defienden la causa de la religion catolica, a que el rey mi señor no ha faltado jamas ni faltara hasta el ultimo tranze. Y siempre que el señor emperador juzgare por medio conveniente para este ajustamiento el nombramiento de los plenipotenciarios, no se desbaratara por Su Mag^d, por lo que siempre ha deseado que se llegue a este fin ». Olivarès à Campeggi, 8 mars 1635 (B. B. 8403, 106).

1. Philippe IV à Ognate, 25 mars 1635 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 440).

2. Campeggi à François Barberini, 7 avril 1635 (B. B. 8404, 61). Voir dans la délibération du conseil d'Etat du 17 avril 1635 le résumé du mémoire de l'ambassadeur impérial (A. S. 2415, 48).

3 « ...porque, si la platica de paz pasare de aparencias, no puedan dezir alla que no se haze la paz por nosotros, estareis advertido (reservandolo en secreto para vos solo) que el infante, mi hermano, tendra plenipotencia mia con facultad de subdeleguar y orden. » Philippe IV à Ognate, 28 avril 1635 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 448). Cette résolution a été prise sur le conseil de Mirabel; voir la délibération du conseil d'Etat du 17 avril 1635 (A. S. 2336, 47). Notons que déjà, à Madrid, on s'était préoccupé du choix d'un plénipotentiaire : d'une lettre de Philippe IV à Olivarès du 7 mars 1635 (A. N., K 1425, 133) nous apprenons que le conseil tenu le 3 mars a proposé le cardinal Spinola; le 12 mars, Spinola est à nouveau proposé; voir la délibération du conseil d'Etat du 12 mars 1635 (A. N., K 1417, 67). Campeggi ne l'ignore pas; voir sa lettre à François Barberini du 22 mars 1635 (B. B. 8403, 79).

au cardinal Infant[1]. Dans ses lettres au comte d'Ognate du 28 avril, il arrête ses dernières dispositions en vue de la guerre[2]. Son ministre Olivarès annonce sans doute à l'ambassadeur impérial que le roi ne manquera pas de participer au congrès avec l'empereur, mais il lui déclare sans ambages que la France n'a d'autre intention que celle de bercer la maison d'Autriche de trompeuses illusions. Il importe d'agir promptement[3]. Il ne sert de rien au nonce Campeggi de demander encore une fois au roi et à Olivarès de faire connaître les noms des plénipotentiaires de l'Espagne comme le souhaite le roi de France ; le comte duc lui réplique que la paix s'établira difficilement dans un congrès ; on ne l'aura pas aussi longtemps que les Français n'auront pas été mortifiés[4].

Au reste, est-il encore possible, à la fin du mois d'avril 1635, de conjurer la guerre? Tandis que les diplomates parlaient, les hommes d'armes ont agi. L'Espagne et la France se sont porté mutuellement de trop rudes coups pour qu'une réconciliation soit encore à espérer. La prise de Trèves par les Espagnols, l'invasion de la Valteline par les Français ont tendu à l'extrême les relations entre les deux grandes puissances; la rupture avouée n'est plus qu'une question de jours.

1. Philippe IV à Ognate, 28 avril 1635 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 448)

2. Le même au même, 28 avril 1635 (*Ibid.*, 445).

3. « Su Mag[d] lo tiene todo por desseos de engañarnos y adormezernos, y que obrar a prisa sera el mejor comissario. » Olivarès à Schonburg, 26 avril 1635 (GUENTER, *Die Habsburger-Liga*, 205). Voir aussi la lettre de Philippe IV à Ferdinand II du 30 avril 1635 (A. S. 2461)

4. Campeggi à François Barberini, 23 avril 1635 (B. B. 8404, 91).

CHAPITRE IV

La déclaration de guerre du 19 mai 1635

I

La nouvelle de la prise de Philippsbourg par les Impériaux le 24 janvier 1635 a causé à Paris une très pénible impression [1]. Comment n'aurait-on pas ressenti vivement la perte d'une place admirablement située pour commander un des meilleurs points de passage sur le Rhin et qui n'avait été acquise qu'au prix de mille difficultés [2]? En l'apprenant, le roi n'a pu se tenir de manifester son dépit [3]. Richelieu écrit : « Je suis extresmement fasché du malheur de Philippsbourg [4] ».

Ce « malheur » n'a pas déterminé Louis XIII à revenir sur sa promesse de prendre part au congrès, si l'empereur et le roi d'Espagne y concourent : l'évènement de Philippsbourg a été connu à Paris le 29 janvier [5] ; le courrier porteur des déclarations du roi n'en est pas moins parti le 3 février [6]. Mais ce dernier gage de dispositions pacifiques une fois donné, rien ne s'oppose à ce que l'échec de Philippsbourg soit réparé et réparé brillamment.

1. Contarini écrit au Sénat, le 6 février 1635, que la prise de Philippsbourg a été apprise « con gran amarezza e disgusto » par le roi et Richelieu. Comme on a craint que cette nouvelle ne produisît des mouvements dans le peuple, on a pensé tout d'abord la tenir secrète, mais le roi a ordonné de la publier (B. N. 1808, 298). Mazarin écrit, le 1er février, à François Barberini que l'avis de la prise de Philippsbourg est arrivé trois jours avant, mais a été tenu secret deux jours (B. B. 8033).

2. « Il successo è considerable e come tale è stato molto sensibile a questa parte, essendo costata l'acquisto della detta città danari e travagli, e benchè sia mezza lega distante dal Reno, contuttociò a chi n'è padrone, si rende assai facile assicurar un passaggio sopra d'esso, et in luogo molto commodo, essendo quello di Brisac assai fuor di mano. » Mazarin à François Barberini, 1er février 1635 (B. B. 8033).

3. Le Vassor (*Histoire de Louis XIII*, VIII, 1re partie, 348) dit que, désolé d'une si fâcheuse nouvelle, le roi a abandonné les préparatifs d'un ballet et est allé se renfermer à Versailles.

4. Richelieu au maréchal de La Force, 8 février 1635 (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 660).

5. Voir note 1.

6. Voir plus haut, p. 466.

« Estant impossible de se mesler de marchandises sans s'exposer aux pertes, dit Richelieu au maréchal de La Force, il ne faut pas que celle de ceste place vous face perdre cœur, ains songer à prendre revanche de cet accident »[1]. Laissant au général français liberté « de s'avancer plus avant, demeurer aux lieux où il est, repasser le Rhin, selon qu'il l'estimera plus avantageux pour le bien des affaires, » le cardinal lui annonce « que le roi va lever quinze régimens nouveaux et vingt cinq cornettes de cavalerie pour avoir de quoi rafraischir ses armées au printemps »[2]. De nombreuses troupes seront en effet levées[3]; les unes renforceront les armées en Lorraine et sur le Rhin, les autres seront dirigées sur chacun des points du territoire qui commandent les voies d'invasion en pays ennemi ou sont plus particulièrement exposés aux attaques de l'adversaire[4]. « Chaque gouverneur de province et de place... tous officiers de guerre, maistres de camp, capitaines et autres » reçoivent l'ordre de se tenir en leurs charges[5]. Dans le même temps sont armés les quinze vaisseaux qui doivent être mis en mer en vertu du traité passé avec les Hollandais le 8 février[6].

La guerre se prépare, Richelieu le laisse entendre au maréchal de La Force, le 8 février : « Il faut, par nécessité, ou faire une bonne guerre, ou réduire les affaires à une paix généralle où tous nos alliez trouvent leur seureté et leur avantage[7] ». Le secrétaire d'Etat, Bouthillier, est plus explicite; le 13 février, il écrit à l'ambassadeur de France à Rome : « Nous espérons que dans peu (les affaires d'Allemagne) seront mises en meilleur estat par la puissante assistance que le Roy se prépare de donner à

1. Richelieu au maréchal de La Force, 8 février 1635 (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 660).
2. *Ibid.*
3. Contarini écrit au Sénat, le 20 mars 1635, que les levées continuent : il y a déjà 130.000 fantassins et 15.000 cavaliers, dit-il ; il y en aura bientôt 150.000 : on n'en a jamais tant appelé (B. N. 1809, 50). Le 30 janvier 1635, il avait porté sur l'armée française un jugement fort favorable : « Queste armate franzese sono tenute in buon ordine essendo ben pagate, ogn'uno confessando da molto tempo in qua non si é veduto meglior disciplina in esserciti di questa natione » (B. N. 1808, 291).
4. Projet d'ordre à donner pour toute la France, vers le 15 mars 1635 (AVENEL, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 678). Cf. les lettres de Bolognetti des 20 février (B. B. 8156, 38) et 13 mars 1635 (*Ibid.*, 79).
5. Projet d'ordre à donner pour toute la France, vers le 15 mars 1635 (AVENEL, *loc. cit.*).
6. Richelieu à Louis XIII, 14 mars 1635 (*Ibid.*, 676).
7. Richelieu au maréchal de La Force, 8 février 1635 (*Ibid.*, 661).

ses alliés et mesme d'agir directement[1] ». A la cour de France on professe qu'en prenant une place achetée par le roi et occupée par lui, les Impériaux ont d'ores et déjà consommé la rupture[2].

Le coup de main qui, le 26 mars 1635, fait tomber au pouvoir des Espagnols l'électeur de Trèves et leur permet de s'emparer de sa capitale, vient à point nommé fournir un excellent prétexte pour déclarer la guerre à l'Espagne. Richelieu le saisit d'autant plus volontiers qu'il se porte ainsi défenseur des immunités ecclésiastiques que les Espagnols ont violées en se saisissant de la personne d'un électeur ecclésiastique. De ce chef, il a quelque droit d'espérer sinon d'être soutenu par le Saint-Siège, du moins de ne pas être blâmé par lui[3]. La nouvelle de l'attentat commis sur Philippe von Sötern est arrivée à Paris le 30 mars[4]; le 31, le roi va s'entretenir à Rueil avec le cardinal[5]. Peu après se réunit un conseil extraordinaire auquel assistent Monsieur, les princes du sang, les grands officiers de la couronne. Tous sont « d'avis que le roi ne peut se dispenser de prendre les armes pour venger l'affront qu'il vient de recevoir par l'emprisonnement d'un prince qui s'est mis sous sa protection[6]. » Il est décidé qu'aussitôt les fêtes de Pâques terminées le roi partira pour Compiègne; il se dirigera de là vers la Picardie ; le maréchal de Brézé ira à sa rencontre avec une vingtaine de cornettes de cavalerie[7]. De

1. Bouthillier à Noailles, 13 février 1635 (A. E. *Rome*. 50, 172). Les derniers mots « agir directement » sont écrits en chiffres. Bouthillier ajoute « Sa Majesté dansera après-demain son balet. Jamais elle ne fust en meilleure santé, grâces à Dieu. »

2. Mazarin écrit, le 22 mars 1635, à François Barberini que, d'après Richelieu, le roi est très disposé à la paix « nonostante che gl'Imperiali habbino direttamente rotto con la Mtà Sua sorprendendo Filisburg comprato dal re et presidiato da soldatesca francese et alemanna pagata da Sua Maesta ». (B. B. 8034). Cf. les lettres du même au même du 26 février 1635 (B. B. 8033), de Contarini au Sénat du 6 février 1635 (B. N. 1808, 298).

3. Richelieu dira aux nonces que le pape ne devrait pas supporter que l'archevêque-électeur de Trèves fût retenu prisonnier; voir les lettres de Mazarin à François Barberini du 8 avril 1635 (B. B. 8034), de Bolognetti à François Barberini du 7 avril 1635 (B. B. 8157, 10).

4. Bolognetti à François Barberini, 2 avril 1635 (B. B. 8157, 1).

5. Griffet, *Histoire de Louis XIII*, II, 569.

6. *Ibid.*

7. « Questo avviso ha fatto risolvere il re alla partenza, dicesi, per Picardia, e che prima si fermerà qualche giorno a Compiegn ; il giorno doppo le feste, partirà senz'altro la guardia e la soldatesca alloggiata in questi contorni è già intimata ; si prende gran quantità di cavalli per l'artiglieria. Il marescial di Bresse ha ordine di venir all' incontro del re con 20 cornette di cavalleria. » Mazarin à François Barberini, 5 avril 1635 (B. B. 8034).

nombreux conseils qui se tiennent pendant la semaine sainte achèvent d'arrêter les dernières dispositions en vue de la guerre[1]. Le 21 avril, Louis XIII « envoie commandement au sieur d'Amontot, résident pour son service en Flandre, d'aller trouver le cardinal Infant et ensuite le marquis d'Aytonne et le président Rose et leur demander de sa part la liberté de l'électeur de Trèves[2] ». La seule fin de cette démarche est « de mettre les Espagnols davantage en leur tort » ; Bouthillier le dit sans vergogne à l'ambassadeur du roi à Rome[3].

En dépit de ces rumeurs de guerre, les représentants du Saint-Siège continuent à parler de la paix et à discourir de ses avantages avec le roi et ses ministres. Pour exciter Louis XIII, Richelieu, le père Joseph à en favoriser le rétablissement, Bolognetti leur ouvre les perspectives d'une glorieuse expédition en Orient[4]. Le cardinal a protesté de son désir de s'illustrer, une fois la paix signée, en rendant à la religion les services les plus signalés. Mazarin part de là pour l'inviter à faciliter la conclusion d'un accord général[5]. Le puissant ministre semble éprouver un certain dégoût des affaires, craindre une reprise du mal dont il a déjà souffert ; l'insinuant prélat l'exhorte aussitôt à demander à la paix les douceurs du repos, à éviter une guerre qui accroîtra ses ennuis[6]. Le surintendant Bullion envisage

1. Le même au même, 8 avril 1635 (*Ibid.*).

2. Richelieu, *Mémoires*, II, 602.

3. « Le roy part d'icy présentement pour se rendre ce soir à Saint-Quentin. Son approche donne grande jalousie aux Espagnols, mais celle de Mrs les maréchaux de Chatillon et de Brézé avec l'armée du Roy vers Mezières prests d'entrer dans les Pais-Bas les tient plus en cervelle. Enfin la rupture est sur le point de se faire en mesme temps que M. le prince s'avancera de son costé avec l'armée de Mrs les Estats suivant le traitté faict avec eux dont je vous ay donné avis par ma depesche du 23e. Avant que d'en venir là et pour mettre tousiours les Espagnols davantage en leur tort, le roy a fait demander l'électeur de Trèves au cardinal Infant. » Bouthillier à Noailles, 7 mai 1635 (A. E. *Rome*, 50, 216).

4. Bolognetti à François Barberini, 27 février 1635 (B. B. 8156, 50).

5. « Ho risposto a tutte le sudette cose, come ho giudicato a proposito, dicendoli particolarmente.... che la gloria che S. E. si prometteva dalle attioni che stabilita la pace havrebbe campo di fare in avantaggio della religione cattolica, doveva essere stimolo a non andar tanto ristretto in acconsentir adesso alli mezzi coi quali può concludersi. » Mazarin à François Barberini, 22 mars 1635 (B. B. 8034). Cf. la lettre du même au même du 16 février 1635 (B. B. 8033).

6. « Se quanto prima venissero risposte di Germania e di Spagna circa la missione de' plenipotentiarii, concepirei gran speranze della pace, riconoscendo col card. di Richelieu una gran stracchezza e nausea degli affari, e dubbioso

avec terreur l'éventualité d'un conflit qui mettra en pitoyable état les finances royales ; Mazarin lui persuade d'aller représenter au cardinal combien il est préférable de ne pas engager la lutte [1].

C'est toujours du congrès que les diplomates pontificaux attendent la réconciliation des couronnes ; aussi ne cessent-ils pas de demander au roi et à ses conseillers de persévérer dans leur résolution de députer des plénipotentiaires ; ils insistent surtout quand ils voient que la chute de Philippsbourg menace de précipiter la rupture [2]. Comme on s'impatiente à la cour des délais qu'apporte la maison d'Autriche à répondre à la déclaration de Louis XIII [3], Mazarin offre de dépêcher à Vienne, et même à Madrid un agent pour y porter des propositions d'accord [4]. En dépit des échecs déjà essuyés, il n'hésite pas à reprendre la question de Lorraine, une des plus épineuses de celles qu'il faudra discuter ; afin de rendre plus facile la réunion du congrès, le prélat suggère encore à Richelieu qu'il convient de disposer le roi à rendre au duc François de Lorraine ses états [5]. Les deux nonces s'efforcent en même temps de maintenir des relations entre les cours de France et d'Espagne : ils demandent qu'un

di ricadere nel suo passato male, del quale non è mai stato affatto libero. Hiersera famigliarmente gli dissi, che dovea pensare a riposare e vivere con li suoi agi, senza l'inquietudini continue che reca la guerra, e mi avanzai a molte particolarità che riguardavano più il suo vantaggio e quiete che altro ». Le même au même, 12 mars 1635 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, 113).

1. « Il detto signore (Bullion) la (la paix) desidera con maggiore passione di nessun altro, per sottrarsi dal peso delle finanze, il quale è al presente gravissimo, dovendo fornirsi somme di denari incomprensibili ; e mi ha confidato che la Francia non può sopportarle e che havrà gran fatica a mantenere quel che ha promesso, cioè di pagar 132.000 fanti e 12.000 cavalli per due anni avvenire, e mi ha giurato esser necessarii sessanta millioni di lire per sodisfare a tutte le spese di guerra, pensioni e della casa del re. Gli ho insinuato che nessuno può più di lui contribuire alla pace, rappresentando al s. cardinale le difficoltà che s'incontreranno nella guerra, la miseria di questi popoli e la probabilità che, concludendosi al presente, sia Sua Mtà astretta ad accordar tra qualche tempo le conditioni che li Spagnuoli vorranno con poca sua riputatione e con pregiudicio notabile. Mi ha promesso di farlo e non dubito punto che lo eseguirà. » Le même au même, 26 février 1635 (B. B. 8033).

2. Bolognetti à François Barberini, 13 et 20 février 1635 (B. B. 8156, 17 et 38) ; Mazarin à François Barberini, 16 février 1635 (B. B. 8033), 12 mars 1635 (B. B. 8034).

3. Mazarin à François Barberini, 22 mars 1635 (B. B. 8034).

4. *Ibid.*

5. Le même au même, 12 mars 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 114).

successeur soit donné au comte de Barrault [1], que Bénavidès soit de nouveau reçu par le cardinal [2].

Les agents d'Urbain VIII cherchent avant tout à empêcher les démonstrations qui compromettraient irrémédiablement le projet de congrès ; aussi se plaignent-ils vivement du traité passé le 8 février avec les Provinces-Unies, traité qui oblige Louis XIII à rompre avec les Habsbourg [3]. Les résolutions arrêtées à la suite de la prise de Trèves leur sont à peine connues qu'ils s'efforcent de faire surseoir à leur exécution [4]. De Vienne et de Madrid il n'est encore venu, à ce moment, aucune réponse à la communication faite au commencement de février ; Bolognetti a seulement reçu de Campeggi, le 29 mars, une lettre qui lui apprend que Philippe IV et Olivarès ont paru vouloir correspondre aux bonnes dispositions du roi de France [5]. C'en est assez pour que les nonces donnent à espérer à Louis XIII, à Richelieu et au père Joseph des réponses satisfaisantes; ils pressent le roi de maintenir le *statu quo* conformément à ses promesses [6].

1. Bolognetti à François Barberini, 27 février 1635 (B. B. 8156, 50) ; Mazarin à François Barberini, 12 mars 1635 (B. B. 8034).

2. Bolognetti à François Barberini, 27 février (B. B. 8156, 59), 13 mars 1635 (*Ibid.*, 66) : Mazarin à François Barberini, 25 février (B. B. 8033), 12 mars 1635 (B. B. 8034).

3. « Col padre Giuseppe monsieur di Bouillon et altri ministri, co'i quali mi sono vivamente doluto che si tratti di rinovar trattati con heretici a conditione di portarsi ad apertura rottura, quando si mostra tanta inclinatione alla pace e si attendono le risposte per introdurre le negotiatoni con buone speranze che debba seguirne felicemente l'effetto. » Mazarin à François Barberini, 27 mars 1635 (B. B. 8034); voir les lettres du même au même des 26 février (B. B. 8033), 3 et 22 mars 1635 (B. B. 8034).

4. Bolognetti à François Barberini, 7 avril 1635 (B. B. 8157, 10) ; Mazarin à François Barberini, 8 avril 1635 (B. B. 8034). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 6 avril 1635 (B. N. 1809, 93).

5. Bolognetti à François Barberini, 29 mars 1635 (B. B. 8156, 109). Cf. la lettre de Mazarin à François Barberini du 1er avril 1635 (B. B. 8034).

6. « L'improvisa risolutione del viaggio del re presa subito che arrivò l'avviso del successo di Treveri, li grandi apparecchi che si fanno per la guerra da tutte le parti, e la voce commune che debba seguire, tenendosi intieramente concluso il trattato con gli Olandesi, in virtù del quale sia Sua Mtà obligata a rompere co' Spagnuoli, hanno mosso monsgr nuntio e me a rappresentare a Sua Mtà, al s. cardle di Richelieu et al padre Giuseppe le speranze che havevamo di ricever risposte da Madrid e Vienna corrispondenti al nostro desiderio intorno la missione de' plenipotentiarii, dalla qualle universalmente si sperava l'effetto d'una buona pace, et, in conseguenza, che timorosi di qualche successo che n'impedisse la negotiatione, vedendo massime che tutte le diligenze e preparamenti erano diretti alla guerra, ricorrevamo alla Mtà

Les diplomates pontificaux sont toujours payés de bonnes paroles. Tour à tour, Louis XIII, Richelieu, le père Joseph leur assurent qu'ils ne veulent que la paix ; ils l'appellent de tous leurs vœux, quoi qu'il arrive ; ils ne lui feront pas défaut, si toutefois tous s'y prêtent et si elle doit être vraiment une paix universelle[1]. Le cardinal en parle avec une tendresse qui étonne même Mazarin : en faveur d'un accord il ferait tous les sacrifices ; il donnerait la moitié de sa fortune, il consentirait à perdre un bras[2] ! Le représentant d'Urbain VIII se plaint-il du traité du 8 février, le puissant ministre répond qu'au cas où son maître se déterminerait à faire la guerre, ce serait à seule fin d'obtenir la paix[3]. Si l'on se décide à tenir un congrès, on adoptera aussi la proposition faite, dès le mois de janvier, par le résident impérial de conclure une suspension d'armes[4].

Mais s'agit-il de poser le moindre acte qui faciliterait le rétablissement de la paix, conjurerait la crise menaçante, Richelieu

Sua perchè risovvenendosi delle promesse fatteci intorno la quiete, si compiacesse conservare le cose in stato che se ne potessero godere quanto prima gli effetti. » Mazarin a François Barberini, 8 avril 1635 (B. B. 8034).

1. Bolognetti à François Barberini, 13 mars (B. B. 8156, 66), 7 avril 1635 (B. B. 8157, 10) ; Mazarin à François Barberini, 26 février 1635 (B. B. 8033), 22 et 28 mars (B. B. 8034), 8 avril 1635 (*Ibid.*).

2. « Entrò poi ad esaggerare il suo continuato et ardente desiderio della pace, chiamando in testimonio il padre Giuseppe e protestando di desiderarla assolutamente più di nessun altro, ma che gli era sensibile il vedere che le cose non si incamminavano a questo fine, nutrendosi per ogni piccola prosperità li Spagnuoli nelle speranze di poter con le armi ruinar la Francia, signoreggiar l'Italia et assoggettar molti principi che non hanno voluto adherire alli loro concetti. Indi lasciando il padre Giuseppe mi ha condotto a passeggiare, e seguitando a discorre nel medesimo proposito, mi ha detto che darebbe mezzo millione d'oro che è la meta del suo havere, perchè la pace si stabilisca. » Mazarin à François Barberini, 22 mars 1635 (B. B. 8034). Dans une autre lettre au même de la même date, Mazarin dit encore : « Io non mi ricordo mai haver veduto il s. cardinale più tenero et appassionato per la pace ; parlandone meco, ha pianto protestandomi che darebbe un braccio per haverla » (*Ibid.*). Cf. la lettre de Contarini au Sénat du 27 mars 1635 (B. N. 1809, 66).

3. Mazarin à François Barberini, 22 mars 1635 (B. B. 8034).

4. « La sospensione d'armi che V. E. m'accenna, bisognarebbe procurare tra l'armi imperiali e franzesi ; solo quando seguisse la missione de' plenipotentiarii si potrebbe sperare, e ciò ho ritratto dal s. cardinale di Richelieu, ancorchè non precisamente havendomi risposto. » Mazarin à François Barberini, 3 mars 1635 (B. B. 8034). Le 17 janvier, Mazarin avait écrit : « Lustrier nell' ultima audienza havuta dal s. cardinale ha proposto che si potrebbe fare una sospensione d'armi. A che S. E. ha risposto esser prima necessario vedere se le cose s'incamminano all'accommodamento, ma non havendo il sudetto autorità di far simili propositioni, dice S. E. che non poteva risponder altro » (B. B. 8033).

se dérobe. « Je n'aurai jamais l'âme assez basse, répond-il alors, pour conseiller au roi de faire des choses qui terniraient sa réputation et ne serviraient qu'à préparer la ruine du royaume[1] ». A la nouvelle intervention de Mazarin en faveur du duc François de Lorraine, il réplique : « Si vous étiez ministre du roi, vous ne lui conseilleriez pas de restituer au duc ses états ; car vous savez que la France n'a jamais eu de plus fiers ennemis que les princes de cette maison ; vous pouvez voir ce qu'ils ont de tout temps machiné et entrepris au préjudice des rois de France[2] ». Contrairement aux vœux des nonces il n'est pas envoyé de nouvel ambassadeur à Madrid[3] ; Bénavidès n'est pas plus reçu que par le passé[4] ; ses insupportables prétentions ne fournissent, d'ailleurs, que trop de motifs de l'éconduire[5].

A plus forte raison, le cardinal ne fait-il rien pour faciliter la réunion du congrès. Il se montre très impatient de savoir quel accueil l'empereur a réservé à la déclaration du roi

1. « ... per viltà non consiglierà mai il re a far quelle cose che oscurassero la sua riputatione e servissero solamente per preparare la ruina di questo regno. » Le même au même, 22 mars 1635 (B. B. 8034).

2. « Voi intendete la restitutione della Lorena ; ma questo è punto troppo difficile a persuadere al re, e son certo che non glielo consigliereste, se foste ministro di Sua Mtà, sapendo voi che la Francia non ha mai avuti più fieri nemici che li principi della detta casa, e ben potete chiarirvene esaminando quel che in ogni tempo hanno machinato et intrapreso in pregiudicio delli re di Francia. » Mazarin à François Barberini, 12 mars 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 114).

3. Bolognetti à François Barberini, 27 février 1635 (B. B. 8156, 50) ; Mazarin à François Barberini, 8 avril 1635 (B. B. 8034).

4. Bolognetti à François Barberini, 27 février (B. B. 8156, 50), 13 mars 1635 (*Ibid.*, 66) ; Mazarin à François Barberini, 26 février 1635 (B. B. 8033).

5. Le 25 février, Mazarin écrit à François Barberini : « Havevo conseguito che il re e regina darebbero audienza all'ambasciatore di Spagna a cui ne fu data risposta conforme, et io antecedentemente gli ne diedi parte. Ha poi dichiarato di non voler esser condotto dal conte di Brulon presupponendo essere stato maltrattato da lui e che ciò sia ben noto a Sua Mtà et al s. cardinale, onde ho fatto quanto mi è stato possibile con S. E. perchè si contentasse che fosse accompagnato da qualched'un altro ; ma con haver anche procurato che Bottiglier li parlasse conformemente, l'altra mattina in mia presenza S. E. s'adirò dicendo che il re non lo farebbe et esser insopportabile che l'ambasciatore si formalizzasse in queste bagattelle, quando Sua Mtà dissimulava le ingiurie che gli haveva fatte nella lettera scritta ; onde il negotio restò così ; et havendo veduto l'ambasciatore, mi ha detto risolutamente di non voler audienza nella sudetta maniera. Procurai vivamente che fosse invitato al balletto del re come fu fatto per parte di Sua Mtà a tutti li ministri, ma non potessi spuntarlo. Questi disgusti dell'ambasciatore, ancorchè particolari, non contribuiscono punto alla pace, persuadendomi che scriva in Spagna cose proprie più ad esacerbare gli animi di quella Mtà e del conte duca che ad addolcirli ; puol esser però che io m'inganni e lo desidero sommamente » (B. B. 8033).

Louis XIII, il se plaint du peu d'empressement que les Habsbourg apportent à répondre; mais il n'admet pas que Mazarin insiste de quelque manière à Vienne ou à Madrid [1]. Richelieu est persuadé que l'Espagne ne veut pas la paix. « Le comte duc, dit-il, était si fier de la prise de Philippsbourg qu'il a déclaré au secrétaire Peny qu'il ne refusait pas d'écouter les propositions de paix, mais que, si un accord ne se concluait pas rapidement, il serait trop tard pour en parler. Après Trèves, alors qu'il dispose à son gré de l'empereur et de ses ministres, il ne pourra plus entendre prononcer le mot de paix [2]. » Au reste, est-ce que l'Espagne n'a pas rompu en s'emparant de Trèves qui était sous la protection de la France [3]?

Le ministre de Louis XIII se retranche toujours derrière la raison d'État pour justifier les dispositions militaires qui ont été prises. Au mois de février, il avait dit : « Le roi différera la rupture aussi longtemps que cela lui sera possible ; mais, comme il voit que les Autrichiens ne dorment pas, il veut profiter de tous les avantages et empêcher leurs progrès. Autant Sa Majesté est décidée à ne pas se montrer exigeante quand on discutera les conditions de la paix, autant elle est résolue à ne rien céder maintenant de ce dont ses adversaires pourraient se targuer et se servir pour améliorer leur situation à son détriment et à celui de ses alliés [4] ». Au mois d'avril, le cardinal répond sur un ton plaisant à Mazarin : « Sa Majesté part pour la Picardie afin d'aller à la ren-

1. Le même au même, 22 mars 1635 (B. B. 8034).

2. « Che non occoreva sperare apertura alcuna di pace, essendosi il conte duca insuperbito tanto della presa di Filisburgh, che con gran disprezzo e superiorità havea detto al segretario Penis, parlandoli della pace, che non ricusava ascoltar le propositioni, ma che non concludendosi presto non sarebbe stato più tempo di tenerne proposito. Onde, havendo l'avviso di Treveri, disse S. E. che il detto signore non sarebbe stato capace di sentir nominar la pace, massime disponendo, come fa, assolutamente della volontà dell' imperadore et de' suoi ministri. » Le même au même, 8 avril 1635 (B. B. 8034).

3. *Ibid.* Cf. la lettre de Bolognetti à François Barberini du 7 avril 1635 (B. B. 8157, 10).

4. « Mi disse (Richelieu) che il re havrebbe differita per quanto li fosse stato possibile la rottura aperta, ma che, nel resto, vedendo che gli Austriaci non dormivano, voleva ancora Sua Mtà approfitarsi di tutti gli avantaggi et impedire li loro progressi con risolutione d'esser altrettanto facile nelle conditioni della pace, quando si venghi a trattare, come ferma in non cedere a cosa alcuna presentemente, la quale serva a far insuperbire li contrarii et a render la conditione loro migliore in pregiudicio di quella di Sua Mtà e de' suoi amici. » Mazarin à François Barberini, 26 février 1635 (B. B. 8033).

contre du roi de Hongrie, du cardinal Infant et du duc Charles ; ils se sont donné rendez-vous à Paris. Elle veut les servir au cours de leur voyage et leur rendre les hommages qui leur sont dus [1]. »

En ce moment même où les relations sont si tendues entre la France et l'Espagne, le père Joseph reprend tout à coup l'idée de négociations particulières entre les deux ministres, Richelieu et Olivarès. Le roi, a dit à Mazarin le confident du cardinal, n'est pas un loup affamé ; il ne veut pas tout dévorer : qu'on lui laisse les Trois Évêchés, il acceptera pour le reste de la Lorraine des expédients raisonnables ; les troupes françaises évacueront ce qu'elles occupent en Allemagne, quitteront Casal ; les Vénitiens abandonneront Mantoue. Pignerol restera à la France, mais pourra n'avoir qu'une garnison limitée afin de ne donner aucune inquiétude. Si le traité de Monçon est interprété comme il le doit, Sa Majesté rappellera ses troupes de la Rhétie. Le maintien de la paix serait assuré pour l'avenir si les princes se liguaient en Italie et en Allemagne contre quiconque troublerait la paix. La réconciliation des couronnes dépend en réalité d'Olivarès qui gouverne à son gré les affaires d'Allemagne ; elle n'est possible que si les préjugés du comte duc se dissipent, et qu'entre Richelieu et lui de bonnes relations s'établissent. Il faut donc, conclut le père Joseph, que des négociations s'engagent entre les deux ministres, que quelque personne bien intentionnée agisse sur Olivarès. Je disposerai le cardinal, a-t-il ajouté, à accepter tout parti raisonnable [2].

Cette proposition du conseiller intime de Richelieu est déconcertante. Elle est d'autant plus étrange que le capucin vient de dire : « Nous ne doutons pas que la paix se fera, mais il faudra la gagner par une bonne guerre qui montrera au comte duc que la France n'est pas aussi affaiblie et aussi ruinée que l'a assuré Benavidès [3] ». Si la démarche est sincère, et il n'est pas impos-

1. « ... Sua Mtà partiva verso la Picardia, perchè essendosi il re d'Ungheria, il cardle Infante et il duca Carlo datisi la posta di rivedersi a Parigi, la Mtà Sua voleva incontrarli per servirli nel viaggio et accompagnarli con l'honorevolezza che conveniva. » Le même au même, 8 avril 1635 (B. B. 8034).

2. *Ibid.*

3. « ... non dubitassimo che la pace si sarebbe fatta, ma che bisognava guadagnarla con una buona guerra, nella quale il conte duca riconoscesse non esser così indebolita e ruinata la Francia, come Buenavides ha assicurato. » (*Ibid*).

sible qu'elle le soit[1], elle ne peut pas ne pas être taxée de naïve ; car, au point où en sont les affaires, il n'est pas à penser qu'une telle négociation s'engage ; encore moins est-il à espérer qu'elle puisse aboutir. Si imminente que lui paraisse la rupture[2], Mazarin ne dédaigne pas pourtant l'ouverture qui lui est faite : il en avertit le nonce de Madrid ; il prie le cardinal François Barberini de s'en entretenir avec l'évêque de Cordoue et les autres agents de l'Espagne à Rome. « Il me paraît, écrit-il, que plus la situation semble être désespérée, plus il convient d'agir ; il ne faut pas se décourager si la rupture est consommée ; car les armes ouvriront peut-être la voie de la paix qui est désirée par tous, même par les pierres[3]. »

II

Le gouvernement français tient que l'Espagne a décidément rompu en s'emparant de Trèves ; la maison d'Autriche juge à son tour qu'en envoyant des troupes dans la Valteline, au mois d'avril 1635, la France a réellement ouvert les hostilités. Préparée depuis longtemps[4], l'occupation des hautes vallées de l'Adda a commencé à la fin de mars ; en quelques jours, tous les points

1. Nous ne voyons pas pourquoi cette démarche n'aurait pas été sincère. A plus d'une reprise sans doute, le père Joseph a menacé de la guerre ; mais n'est-ce pas pour faire pression sur la maison d'Autriche ? Au fond, le confident de Richelieu souhaite le maintien de la paix entre les puissances catholiques. Déjà pour l'assurer, il a, au commencement de 1632, combattu le projet de conquête de l'Alsace (voir plus haut, p. 90); par son intervention, à cette époque, il a conjuré le péril d'une rupture. Se trouvant une nouvelle fois à la veille de la guerre en 1635, le capucin tente encore de l'empêcher. Sa sincérité paraîtra d'autant moins douteuse, si l'on admet qu'il se soit opposé à la déclaration de guerre du 19 mai 1635, comme le dit son biographe, Lepré-Balain. M. Fagniez (*Le père Joseph et Richelieu*, II, 263) ne croit pas toutefois à cette assertion de Lepré-Balain.

2. Mazarin à François Barberini, 8 avril 1635 (B. B. 8034).

3. « Io ne scriverò al nuntio, ma V. E. potrebbe far molto in questo negotio col mezzo di mgr vescovo di Cordova e degli altri ambasciatori che sono costì, parendomi che convenga far maggiore diligenza quando il negotio si mostra più disperato, nè disanimarsi per veder rotta la guerra, poichè l'armi forse apriranno il camino alla quiete, che hormai fin dalle pietre, credo, venghi desiderata. » Le même au même, 8 avril 1635 (B. B. 8034).

4. Par un mémoire du 24 novembre 1634, le marquis de Feuquières était averti que Sa Majesté prendrait résolution d'entreprendre sur la Valteline dans fort peu de temps (ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, IV, 2e partie, 197, note 3).

stratégiques sont tombés au pouvoir du duc de Rohan. A la fin d'avril, les troupes françaises tiennent tous les passages : elles commandent les chemins qui mènent du Tyrol en Lombardie ; c'est la route de Milan[1].

A Vienne, le nonce Baglioni subit, dès que ces événements y sont connus, un concert de récriminations. L'empereur se répand en plaintes amères contre les Français qui ne cherchent qu'à abaisser la maison d'Autriche, alors que cette maison ne cesse de travailler au bien de la religion en expulsant les hérétiques des Etats héréditaires, en s'efforçant de les chasser de l'Allemagne. Ferdinand II flétrit la politique du cardinal de Richelieu et il laisse entendre qu'on n'est si audacieux à Paris que parce qu'à Rome on est trop longanime[2]. Ses conseillers vont plus loin : ils prétendent que cet attentat n'a été commis que de connivence avec le pape[3]. Il faut que le nonce s'applique à remontrer qu'Urbain VIII n'a d'aucune manière participé à cette entreprise, qu'il ne manquera pas de la blâmer dès qu'il la connaîtra[4].

En dépit de cette affaire de la Valteline, Baglioni continue à agir auprès des agents de l'Espagne pour qu'ils déterminent leur gouvernement à favoriser la réunion du congrès projeté[5]. A l'empereur et à ses conseillers[6], au roi de Hongrie[7], l'agent d'Urbain VIII parle en faveur de la paix; il demande qu'on corresponde aux avances de la France, qu'on désigne des plénipotentiaires dès l'arrivée de la réponse du roi d'Espagne[8]. Le nonce travaille en même temps, de concert avec le père Lamormain[9], à faire échouer les négociations engagées avec la Saxe[10]. Mais que peut-il espérer ? Si le comte d'Ognate et le

1. Rott, *op. cit.*, 209-218.
2. Baglioni à François Barberini, 21 avril 1635 (B. B. 6990, 107).
3. Le même au même, 14 et 28 avril 1635 (*Ibid.*, 91 et 135) ; le père d'Alès à François Barberini, 28 avril 1635 (B. B. 7051, 147).
4. Le père d'Alès à François Barberini, 28 avril 1635 (B. B. 7051, 147). Baglioni à François Barberini, 21 avril (B. B. 6990, 107), 28 avril 1635 (*Ibid.*, 135).
5. Le même au même, 14 avril (*Ibid.*, 91), 26 mai 1635 (B. B. 6991, 87).
6. Le même au même, 21 avril (B. B. 6990, 107), 19 mai 1635 (B. B. 6991, 62).
7. Le même au même, 26 mai 1635 (*Ibid.*, 87).
8. Le même au même, 7 et 14 avril 1635 (B. B. 6990, 81 et 91).
9. Le même au même, 14 avril 1635 (*Ibid.*, 85).
10. Le même au même, 14 et 21 avril 1635 (*Ibid.*, 85 et 107).

père Quiroga lui laissent croire que les Espagnols ne refuseront pas de traiter, ils continuent à mettre l'accord à des conditions telles que leurs déclarations n'ont plus aucun sens : ne prétendent-ils pas toujours contraindre la France à évacuer Pignerol et Moyenvic[1] ? Au reste, dit l'ambassadeur d'Espagne, on n'aboutira à rien aussi longtemps que le pape n'aura pas usé de mesures de rigueur contre la France[2]. En fait, les agents de Philippe IV ne cessent de pousser l'empereur à prendre les armes ; la paix, lui répètent-ils, ne sera possible que lorsque la France aura été attaquée[3]. Les négociations avec la Saxe ont été un instant compromises[4] ; la menace faite par les diplomates espagnols de supprimer tout secours si elles n'aboutissent pas[5], les a remises en train ; elles sont maintenant poussées très activement parce que la santé de Ferdinand II inspire des inquiétudes ; il importe que cette paix particulière soit conclue, pour qu'on puisse procéder en toute sécurité à l'élection du roi des Romains[6]. L'empereur déclare encore au nonce qu'il *désire* la paix générale, qu'il est prêt à désigner ses plénipotentiaires, si le roi d'Espagne le suit[7] ; mais, revenant sur ses déclarations antérieures, il exige, présentement, l'abandon par la France de Pignerol et de Moyenvic[8].

Plus que jamais, après l'affaire de la Valteline, Ferdinand II sollicite le concours du pape contre un ennemi parjure. Le 20 avril, il écrit à Urbain VIII pour se plaindre de la violation flagrante du traité de Monçon, dont se sont rendus coupables les Français ; il met le chef de l'Eglise pour ainsi dire en demeure de se déclarer contre le roi Très Chrétien[9].

1. Le même au même, 14 avril (*Ibid.*, 91), 26 mai 1635 (B. B. 6991, 87).
2. Le même au même, 26 mai 1635 (*Ibid.*, 87). Cf. la lettre du même au même du 7 avril 1635 (B. B. 6990, 83).
3. Le même au même, 19 mai 1635 (B. B. 6991, 62). Cf. la lettre du père d'Alès à François Barberini du 28 avril 1635 (B. B. 7051, 147).
4. Rocci à François Barberini, 31 mars 1635 (B. B. 6976, 109) ; Baglioni à François Barberini, 7 avril 1635 (B. B. 6990, 79).
5. Baglioni à François Barberini, 14 avril 1635 (*Ibid.*, 85).
6. Le même au même, 12 mai 1635 (B. B. 6991, 32).
7. Le même au même, 21 avril (B. B. 6990, 107), 19 et 26 mai 1635 (B. B. 6991, 62 et 87).
8. Le même au même, 5 mai 1635 (*Ibid.*, 22).
9. « ... ac deinde cum uideat [S. Sanctitas] a rege christianissimo ut alias ita hoc facto in illam [fidem] quam grauissime indignissimeque peccari, non modo eidem nullam ad manutenendum nedum aggrauandum eiusmodi attentatum auxilii uel fauoris sui opem praebeat, uel a suis praeberi permittat,

La nouvelle de l'invasion de la Valteline n'a pas provoqué une moins vive émotion à Madrid. Ici, tout avait été calculé pour obliger la France à se tenir sur la défensive : l'occupation inattendue des hautes vallées de l'Adda par les troupes françaises annonce que le roi de France prendra l'offensive et attaquera le Milanais[1]. Il faut au plus tôt parer ce coup. Immédiatement, l'empereur est requis d'entrer en campagne dans le plus bref délai[2]. Il est fait aussitôt appel aux princes italiens; au représentant du pape, aux ambassadeurs de Venise, de Florence, de Gênes, le comte duc déclare, de la part de son maître, que le roi Très Chrétien veut attirer sur la pauvre Italie les maux de la guerre qui menacent à juste titre son royaume. Le roi d'Espagne n'a aucune ambition en Italie; il désire seulement éviter à la péninsule les horreurs de l'invasion, la préserver de la tyrannie française; aussi propose-t-il aux princes de s'unir à lui, non pas pour assaillir le roi de France, mais pour lui notifier qu'ils se ligueront contre quiconque les attaquera[3]. Les ambassadeurs

sed potius in causa tanta, quae plerasque gentes ultra et citra illa claustra positas, propius autem nos et Sacrum Romanum Imperium quibus illa uia libera hinc inde cum nostris et eiusdem Imperii principibus ac statibus communicandi praecluditur facultas, potissimum uero totam concernit Italiam, ita se habeat quemadmodum id cum ipsa res ac ratio tum pastoralis sui officii cura postulat, ac demum ut omnes intellegant tantum ei has actiones regis christianissimi displicere et esse contrarias quantum ipsa pacis omnisque honestatis est amans (prout eandem Sanctitatem Vestram facturam esse omnino confidimus)... » Ferdinand II à Urbain VIII 20 avril 1635 (B.B. 6840). Cf. la lettre de Baglioni à François Barberini du 28 avril 1635 (B. B. 6990, 166) Dans la dépêche que l'empereur adresse à son ambassadeur, le prince de Bozzolo, dépêche dont le nonce envoie une copie à François Barberini le 5 mai (B. B. 6991, 5), il disait : « Benigne autem tibi committimus ut originales his appositas quas ad dictam Sanctitatem Suam damus, eidem una cum consiliario nostro Cornelio Henrico Motmanno quamprimum tradas easque accommodato sermonis officio sic subsequaris ut S. Sanctitas non modo de sincero studio boni et quietis publicae, tam ser[mi] regis Catholici, quam proprio nostro, certius confirmetur, sed ipsa etiam ad demonstrationem publicam contra attentata huiusmodi faciendam excitetur, deque eo quod gestum fuerit primo quoque tempore ad nos referas, prout id fides prudentia et industria tua fert. »

1. « Questa novità ha fatto gran commozione et si danno ordini a Napoli per maggiori leve, dubitandosi grandemente che il Cristianissimo, in cambio di pensare a diffendersi in Picardia, in Sciampagna, in Navarra et in Linguadoca habbia risoluto di metter la guerra in Italia et attacare lo stato di Milano. » Soranno à Cicli, 21 avril 1635, cité par Rott, *op. cit.* V, 14.

2. Pedro de Arze à Rozas, 27 avril 1635 (A. S. 2336, 243-244).

3. « Lo que Su Mag[d] ha mandado diga el s. Conde Duque a los embazadores (*Appendice*, n° XVIII). Cf. la lettre de Campeggi à François Barberini du 4 mai 1635 (B. B. 8405, 1).

d'Espagne tiendront le même langage au pape, au grand duc, aux doges de Venise et de Gênes [1].

Ce n'est pas sans impatience qu'Olivarès écoute les discours du nonce Campeggi à propos du congrès [2]. Ne vient-on pas de voir par cette violation flagrante du traité de Monçon, qu'il est impossible d'avoir foi dans la parole des Français ? Y a-t-il encore lieu pour le Saint-Siège de nouer des négociations entre la France et la maison d'Autriche, alors que tout commande de s'unir à l'Espagne [3] ? Cependant il importe toujours de ne pas avoir l'air de s'opposer à la paix ; sur l'avis du comte duc, le conseil d'Etat décide de répondre au nonce que les démarches de Sa Sainteté seront toujours agréées quand elles auront trait à la paix ; dès que le roi saura quelle décision l'empereur aura prise relativement au congrès, il s'y conformera [4]. Ces belles déclarations serviront au moins à ménager l'opinion.

III

Rome est toujours le champ clos où s'affrontent les représentants des puissances rivales. La France sollicite le pape d'entrer dans la ligue défensive qu'elle prétend former entre les princes italiens ; elle proteste auprès de lui contre l'attentat aux droits et aux privilèges ecclésiastiques dont s'est rendue coupable la maison d'Autriche en s'emparant de Trèves, surtout en faisant prisonnier l'archevêque-électeur. De leur côté, l'empereur et le roi d'Espagne ne cessent pas de dénoncer les alliances de Louis XIII avec les hérétiques, de réclamer l'aide du chef de l'Église pour combattre les hérétiques et leurs fauteurs. Comme Louis XIII, Philippe IV se préoccupe d'assurer le repos de la péninsule et il invite le pape à s'unir à lui et aux autres princes de l'Italie contre quiconque le troublera. Urbain VIII

1. Philippe IV à Castel Rodrigo, à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero, aux ambassadeurs d'Italie, 30 avril 1635 (A. S. 3150).
2. Campeggi à François Barberini, 28 avril (B. B. 8404, 101), 7 mai 1635 (B. B. 8405, 31).
3. Le même au même, 28 avril 1635 (B. B. 8404, 101).
4. Olivarès à Rozas, 21 mai 1635 (A. S. 2415, 56); voir la délibération du conseil d'Etat du 22 mai 1635 (A. N., K 1417, 76). Cf. la lettre de Campeggi à François Barberini du 2 juin 1635 (B. B. 8405, 63).

est ainsi encore une fois pressé de se prononcer soit pour l'un soit pour l'autre des adversaires.

La question de Sabbioneta qui se pose de nouveau semble devoir le forcer à prendre parti. Afin de faire occuper par ses troupes cette position importante, Philippe IV a favorisé le mariage de la princesse de Stigliana avec le duc Medina de las Torres, un parent d'Olivarès; bientôt le duc de Parme a été mis en demeure de remettre à la princesse cette place qu'il n'occupait qu'à titre de dépôt [1]. Odoardo Farnèse a refusé et, pour ne pas être contraint de céder, il a demandé à la cour de France des secours qui lui ont été immédiatement promis [2]. Le pape est le suzerain du duc; il peut difficilement ne pas intervenir. Laissera-t-il son vassal résister aux exigences de Philippe IV? L'invitera-t-il au contraire à s'y soumettre? Suivant qu'il adopte l'un ou l'autre parti, Urbain VIII épousera les intérêts de l'une ou de l'autre puissance. Il se trouve comme obligé de choisir entre la France et la maison d'Autriche.

Le pape ne choisira pas cependant. Il préférerait, certes, ne pas voir Sabbioneta tomber au pouvoir de l'Espagne [3] : pour parer au danger d'une occupation par les troupes espagnoles si Philippe IV chasse le duc de Parme, par les troupes françaises si Odoardo Farnèse résiste victorieusement, Urbain VIII a songé un instant, non à s'approprier Sabbioneta, comme l'ont dit les agents espagnols [4], mais à la faire garder par une garnison

1. Mazarin à François Barberini, 6 janvier 1635 (B. B. 8033); Campeggi à François Barberini, 24 février 1635 (B. B. 8403, 29).

2. Mazarin à François Barberini, 18 janvier 1635 (B. B. 8033); Contarini au Sénat, 23 janvier 1635 (B. N. 1808, 270).

3. Noailles à Bouthillier, 22 décembre 1634 (A. E. *Rome*, 51, 286).

4. Castel Rodrigo à Olivarès, 14 avril 1635 (A. S. 2999, 122-124); le même à Philippe IV, 21 avril 1635 (*Ibid.*, 126). On voit par ces deux lettres que l'ambassadeur d'Espagne ne croit pas à l'accusation portée contre Urbain VIII d'avoir voulu s'approprier Sabbioneta pour la donner à son neveu, don Thaddée. D'après une lettre de Niccolini à Poltu du 28 avril 1635, François Barberini aurait dit à l'ambassadeur de Venise qu'il avait eu lui-même, un moment, l'intention de mettre une garnison pontificale dans cette place ou de la confier en dépôt à quelqu'un de sa maison (A. F. 3357). D'une lettre du duc de Parme à Antoine Barberini du 23 février, lettre communiquée à l'ambassadeur d'Espagne par un des secrétaires d'Antoine Barberini (voir la lettre de Castel Rodrigo à Olivarès du 14 avril 1635), il ressort que le cardinal Antoine aurait volontiers agi sur le pape, d'accord avec Odoardo Farnèse, pour donner Sabbioneta à don Thaddée. Quand cette lettre serait authentique, elle n'engagerait que le cardinal Antoine.

pontificale[1]; puis il a renoncé à son dessein. Il se résout à rester en dehors du débat. Au nonce de Paris est envoyé l'ordre de s'abstenir de la moindre conversation sur ce sujet[2]. La curie regrette que le duc de Parme ne se soit pas conduit en cette affaire avec toute la circonspection nécessaire[3], elle promet à la cour d'Espagne de le tenir en repos ; elle n'en demande pas moins aux Espagnols de s'abstenir de provoquer le duc[4]. Visiblement le pape compte sur le temps pour trouver une solution à cette délicate affaire.

Urbain VIII ne prend donc pas parti dans cette question particulière. Il se tient de même en dehors des systèmes politiques, soit de l'Espagne soit de la France. Au mois de mars, il s'est vu en quelque manière obligé de concéder à Philippe IV l'autorisation sollicitée depuis longtemps de percevoir des décimes sur les bénéfices ecclésiastiques du Portugal, des Deux-Siciles et des Indes occidentales. La dernière fois qu'ils ont, au mois de décembre 1634, exprimé le désir de leur souverain[5], les agents espagnols Dominique de Pimentel et Jean Chumazero ont, pour faire pression sur la curie, mis à l'ordre du jour la délicate question des limites à imposer à la juridiction du Saint-Siège en Espagne : au mémoire où ils ont exposé que Philippe IV ne serait plus en état de combattre les hérétiques en Allemagne, s'il n'obtenait les faveurs requises, ils en ont joint un autre où étaient énumérés les abus de juridiction dont le roi d'Espagne prétendait avoir à se plaindre[6]. De peur de voir s'engager sur ce point une discussion suscep-

1. Niccolini à Poltii, 28 mars (A. F. 3357), 28 avril 1635 (*Ibid.*). Cf. la lettre de Castel Rodrigo à Philippe IV du 10 mars 1635 (Délibération du conseil d'État du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11).

2. François Barberini à Bolognetti, 4 juillet 1635 (B. B. 8139, 5).

3. Niccolini à Poltii, 24 février 1635 (A. F. 3357).

4. François Barberini à Campeggi, 9 mars 1635 (B. B. 8431, 63).

5. Le 29 août 1634, alors que Philippe IV vient d'avoir été autorisé à prélever 100 000 écus sur les revenus de trois sièges vacants en Portugal pour délivrer Pernambouc assiégé par les Hollandais (François Barberini à Campeggi, 18 août 1634, B. B. 8429, 2), les agents espagnols ont demandé à Urbain VIII d'envoyer des troupes en Allemagne, de donner à leur souverain les décimes de Portugal et de Sicile, de puiser des subsides dans le trésor du château Saint-Ange (le même au même, 2 et 16 septembre 1634, *Ibid.*, 31 et 52). Ils reviennent à la charge au mois de décembre (le même au même, 16 décembre 1634, B. B 8430, 47).

6. *Memorial dado por D. Juan Chumacero y Carrillo, y Don Fr. Domingo Pimentel obispo de Cordova a la Santidad del papa Urbano VIII año de MDCXXXIII de orden y en nombre de la Magestad del rey D. Phelippe IV*

tible d'avoir les plus fâcheuses conséquences, le pape a préféré concéder la faveur demandée[1]; le 24 mars, une bulle a accordé au roi d'Espagne une décime de 600.000 écus sur les bénéfices du Portugal, des Deux-Siciles et des Indes occidentales[2]. Toutefois il a été spécifié que ces sommes d'argent n'étaient données que pour subvenir aux frais de la guerre de l'empereur contre les hérétiques; si, sur ces entrefaites, la paix se conclut, l'argent recueilli en Sicile sera consacré à la lutte contre les Turcs, celui qui proviendra du Portugal et des Indes occidentales sera employé à combattre les hérétiques et les infidèles des Indes occidentales et orientales[3]. Par cette seule clause Urbain VIII manifeste qu'il ne veut à aucun prix être mêlé, de près ou de loin, à une action contre la France.

Que le roi d'Espagne lui demande d'adhérer à une ligue dirigée en fait contre la France, le pape s'y refuse catégoriquement. Dès qu'il a été avisé des premiers mouvements des troupes françaises en Valteline, l'ambassadeur d'Espagne s'est rendu au palais pontifical; s'il n'a pu voir le pape, il a rencontré le cardinal François Barberini; il lui a représenté que le devoir du chef de l'Église était d'enjoindre au roi de France de cesser de nuire à la religion en Valteline et de menacer la paix de l'Italie; le pape essuyait-il un refus, il aurait à unir ses forces à celles du roi d'Espagne et des princes italiens pour contraindre le rebelle

sobre los excessos que se cometen en Roma contra los naturales de estos reynos de España. Ce mémoire a été ensuite imprimé. On en retrouve plusieurs exemplaires à la Bibliothèque Nationale de Paris.

1. Le secrétaire des brefs, Maraldi, a répondu point par point au mémoire concernant les abus. Son travail a été communiqué aux agents espagnols qui ont alors consenti à retirer leur mémoire. Cette satisfaction obtenue, le pape a ordonné de faire examiner leur demande de décimes. Voir Nicoletti, *Vita d'Urbano VIII*, VI (B. B. 4735, 273-275); cf. la lettre de François Barberini à Campeggi du 23 février 1635 (B. B. 8431, 52). Comme de coutume, les bulles de Sixte-Quint ont été invoquées pour exclure toute demande relative au trésor du château Saint-Ange.

2. *Bullarium*, XIV, 468. Les agents espagnols ne furent que médiocrement satisfaits: ils avaient demandé 800.000 écus, et même un million; voir les lettres de François Barberini à Campeggi du 17 mars 1635 (B. B. 8431, 82), des deux commissaires à Philippe IV des 16 et 24 mars 1635 (A. S. 3136). Cf. la délibération du conseil d'État du 21 juin 1635 (A. S. 2999, 9).

3. « Ac in euentum, in quem pax in Germania sequeretur, ita ut contra haereticos non sit opus bellum continuare, tunc decima per praesentes imposita quoad Indias, Portugalliam, et Algarbiorum expendatur pro Indiis orientalibus et occidentalibus contra haereticos et infideles, aliosque inuasores catholicae fidei inimicos, et quoad Siciliam, contra Turcas et alios infideles aliosque eiusdem fidei catholicae hostes. » *Bullarium*, XIV, 471.

à renoncer à ses entreprises [1]. Quand il lui est donné d'atteindre Urbain VIII, Castel Rodrigo lui rappelle ses obligations de chef de l'Église et de prince italien : tenu comme il l'est d'épargner aux vallées suisses et à la péninsule les maux qui les menacent, il ne lui reste plus qu'à contracter alliance avec le roi d'Espagne et à notifier aux Français sa résolution [2]. Pour entraîner le souverain pontife, l'ambassadeur lui énumère tous les méfaits dont le duc de Rohan s'est, dit-on, rendu coupable en Valteline : il a fondu des cloches pour en faire des canons ; il a substitué aux chefs catholiques des chefs hérétiques [3]. L'ambassadeur impérial soutient le diplomate espagnol : en remettant la lettre de l'empereur du 20 avril, il insiste pour que le pape se déclare contre la France [4]. Urbain VIII résiste à toutes les prières, à toutes les menaces : il ne dissimule pas aux représentants de la maison d'Autriche la douleur que lui cause l'invasion de la Valteline [5] ; mais, déterminé à demeurer le père commun, il refuse de s'engager dans la voie où le veulent pousser les Habsbourg [6] ; il ne se lasse pas de répondre qu'il faut chercher dans le rétablissement de la paix générale le remède aux difficultés nouvelles aussi bien qu'aux difficultés anciennes [7].

Urbain VIII ne souscrit pas davantage aux propositions françaises. Afin de décider le pape à s'unir aux autres princes italiens sous le patronage de la France, l'agent de Louis XIII a éveillé ses inquiétudes : il lui a annoncé que le comte d'Ognate allait descendre dans le Milanais à la tête d'un grand nombre de fantassins et de cavaliers [8] ; il a en même temps exploité

1. Castel Rodrigo à Philippe IV, 4 avril 1635 (A. S. 2999, 38). Par cette lettre, nous apprenons que l'ambassadeur a reçu, dans la nuit, le courrier expédié de Milan par le cardinal Albornoz pour annoncer les mouvements des troupes françaises dans la Valteline.

2. Castel Rodrigo à Philippe IV, 21 et 25 avril 1635 (*Ibid.*, 126 et 129).

3. Le même au même, 13 mai 1635 (*Ibid.*, 143-145). Cf. la lettre de Nicolini à Poltil du 12 mai 1635 (A. F. 3357).

4. François Barberini à Mazarin, 23 mai 1635 (B. B. 8035).

5. Voir plus loin.

6. Castel Rodrigo à Philippe IV, 13 mai 1635 (A. S. 2999, 143-145).

7. Le même au même, 21 avril (*Ibid.*, 126), 13 mai 1635 (*Ibid.*, 143-145).

8. Noailles à Louis XIII, 28 mars 1635 (A. S. 2999, 42). Cette lettre comme toutes les autres que nous trouvons aux Archives de Simancas sont des traductions de lettres interceptées à Rome par l'ambassadeur d'Espagne. Leur contenu s'accorde avec les ordres envoyés de Paris et ne se trouve contredit, ni par les lettres de Bouthillier à l'ambassadeur conservées aux Archives des

son ressentiment contre le vice-roi de Naples qui, au lendemain de la publication de la bulle *Sancta Synodus*, s'était disposé à attaquer l'État pontifical. « Il n'est, lui a-t-il dit, d'autre moyen pour se prémunir contre l'Espagne et abaisser l'orgueil de cette nation insolente que de s'allier avec la France [1]. » Le comte de Noailles a représenté à Urbain VIII que l'occasion s'offrait de tenter une des grandes entreprises auxquelles il avait songé au début de son pontificat [2]; il a excité ses convoitises en lui montrant dans le royaume de Naples une proie facile [3]. Le cardinal de Lyon, le frère de Richelieu, est arrivé à Rome sur ces entrefaites; il a joint ses efforts à ceux de l'ambassadeur [4]. De Paris, Mazarin informe le cardinal François Barberini de tous les discours qui lui sont tenus pour prouver que le pape doit entrer dans la ligue projetée [5]. Urbain VIII ne se laisse pas persuader. Certes on parle mal de lui à Naples, mais il ne se vengera pas : il ne veut pas qu'on puisse dire qu'il a fomenté une guerre en Italie pour se débarrasser de ses ennemis [6]. C'est toujours par de vives exhortations à la paix que se terminent les entretiens du chef de l'Église avec le comte de Noailles, comme ceux qu'il a eus avec l'ambassadeur d'Espagne [7].

Urbain VIII n'agrée donc ni l'alliance française, ni l'alliance espagnole. Il n'est pas parvenu pour son compte à coaliser les princes italiens. Après le passage de Mazarin en Toscane, la conversation a continué sans doute entre Urbain VIII et le grand duc [8]. En novembre, le résident de Toscane à Rome reçoit de sa cour des pouvoirs très étendus [9]; de son côté, au commencement de décembre, le secrétaire d'État du pape met la dernière main à des instructions destinées à un religieux qui part pour Flo-

Affaires Etrangères, ni par les lettres du cardinal de Lyon dont le registre est à la Bibliothèque Nationale (B. N. Nouveau fonds français. Nouvelles acquisitions, 282). Nous croyons donc pouvoir les tenir pour authentiques.

1. Le même au même, 15 mars 1635 (*Ibid.*, 36).
2. Le même au même, 25 avril 1635 (*Ibid.*, 136).
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Mazarin à François Barberini, 22 mars 1635 (B. B. 8033).
6. Noailles à Louis XIII, 7 juin 1635 (A. S. 2999, 93).
7. Le même au même, 28 février 1635 (Délibération du conseil d'État du 23 juin 1635 (*Ibid.*, 11), 25 avril 1635 (*Ibid.*, 93).
8. Voir les lettres de Niccolini à Cioli des 6, 24, 26 octobre, 3, 4, 11 novembre 1634 (A. F. 3356).
9. Le même au même, 17 novembre 1634 (*Ibid.*).

rence[1]. Au mois de janvier 1635, Cioli, le secrétaire d'État du grand duc, est arrivé à Rome pour pousser très activement les négociations[2]. Mais, dès que l'ambasseur d'Espagne a eu vent de ces pourparlers, il a aussitôt reproché au gouvernement pontifical de former une ligue défensive en dehors de l'Espagne[3]. Ses protestations n'ont pas tout d'abord inquiété le pape. « Ce n'est attaquer personne que de prendre un manteau quand le temps est menaçant », a-t-il répliqué allègrement[4]. Elles finissent pourtant par produire leur effet : au commencement de février, Urbain VIII propose lui-même à l'agent florentin de suspendre les négociations jusqu'au printemps[5]. Lorsque vient le moment de les reprendre, le pape a été informé par le nonce de Madrid de la déplorable impression produite à la cour espagnole par les révélations de Castel Rodrigo sur le projet de ligue, des réclamations du comte duc[6]. C'en est assez pour qu'il renonce à son projet[7].

Puisque l'opposition de l'Espagne l'empêche d'assurer par une ligue sa propre indépendance et celle de la péninsule, Urbain VIII ne comptera que sur lui-même. Le pape fait lever des troupes, réparer les fortifications des places de l'État ecclé-

1. Niccolini au grand duc Ferdinand II, 24 novembre 1634 (*Ibid.*) ; le même à Cioli, 1er et 8 décembre 1634 (*Ibid.*).

2. François Barberini à Mazarin, 30 janvier 1635 (B. B. 8033). Sur les négociations en décembre 1634 et en janvier 1635, voir les lettres de Niccolini à Cioli des 23 décembre 1634 (A. F. 3356), 6, 13 et 20 janvier 1635 (A. F. 3357).

3. François Barberini à Campeggi, 16 décembre 1634 (B. B. 8430, 45). Cf. les lettres de Niccolini à Cioli des 9 et 15 décembre 1634 (A. F. 3356).

4. « N. S. disse..... che non s'haveva altri a offendere, vedendo che ricorresse a pigliare il ferraiuolo quando è nuvolo. » François Barberini à Campeggi, 16 décembre 1634 (B. B. 8430, 45). Cf. la lettre de Niccolini à Cioli du 15 décembre 1634 (A. F. 3356).

5. Niccolini à Poltii, 10 février 1635 (A. F. 3357).

6. Campeggi à François Barberini, 6 mars 1635 (B. B. 8403, 12). Cette dépêche a été déchiffrée le 8 avril. Le 10 mars, Philippe IV a chargé Castel Rodrigo, l'évêque de Cordoue et Jean Chumazero de représenter au pape que cette ligue serait non seulement inutile, mais nuisible à la religion ; elle le forcerait à maintenir en Italie une partie des troupes destinées à combattre les hérétiques en Allemagne, dans la Valteline et dans les Pays-Bas. Si le pape persiste dans son dessein, les agents espagnols protesteront auprès des membres du Sacré Collège (A. S. 3150). A la même date, Philippe IV avertit des projets d'Urbain VIII le vice-roi de Naples, le cardinal Albornoz, gouverneur de Milan, le comte della Rocca, ambassadeur à Venise, Francesco de Melos, résident à Gênes, le duc d'Alcala à Palerme (*Ibid.*).

7. Le 22 avril, Castel Rodrigo écrit à Philippe IV qu'on ne parle plus de rien (A. S. 2999, 127). Cf. la lettre de Niccolini à Poltii du 21 avril 1635 (A. F. 3357).

siastique[1]. Le maréchal de Toiras reçoit l'hospitalité à Rome ; en cas d'attaque il commandera l'armée pontificale, le cardinal François Barberini en avise l'ambassadeur d'Espagne[2]. Les Espagnols ne pourront critiquer ce choix, y trouver une preuve de l'entente secrète qui, à les en croire, a été conclue entre la France et le Saint-Siège : le maréchal est toujours suspect à Richelieu en dépit des efforts qu'a faits Mazarin pour obtenir sa grâce[3].

Demeurer neutre ne signifie pas pour Urbain VIII tout tolérer. Comme l'empereur et le roi d'Espagne, le pape a été très ému à la nouvelle de l'entrée des Français dans la Valteline[4] : il lui a paru aussitôt que cette invasion ne rendait pas seulement plus difficile le rétablissement de la paix entre les puissances ; elle

Le pape n'a pas eu du duc de Savoie tout le concours espéré. Après avoir manifesté à Mazarin les meilleures dispositions, Victor Amédée ne s'est guère empressé d'entrer en négociations. Afin de ne pas envoyer à son ambassadeur auprès du pape les pouvoirs nécessaires pour débattre les conditions de l'alliance, il a prétexté que son frère, le cardinal Maurice, se rendrait bientôt à Rome. Ce dernier n'est pas parti et l'ambassadeur de Savoie est resté sans pouvoirs ; voir les lettres de Mazarin à François Barberini du 1er janvier 1635 (B. B. 8033), de Niccolini à Cioli du 26 janvier 1635 (A. F. 3357). Ajoutons que si les négociations s'étaient nouées, elles auraient été probablement assez difficiles : Victor Amédée s'était brouillé avec Urbain VIII pour une question d'étiquette ; voir la lettre de François Barberini à Mazarin du 30 janvier 1635 (B. B. 8033).

1. Noailles à Louis XIII, 28 février (Délibération du conseil d'État du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11), 15 mars 1635 (*Ibid.*, 36) ; Borgia à Philippe IV, 27 mars 1635 (*Ibid.*, 26). Cf. les lettres de Contarini au Sénat des 17 février (A. V. Frari, *Roma*, 110, 437) et 3 mars 1635 (A. V. Frari, *Roma*, 111, 9).

2. Castel Rodrigo à Philippe IV, 9 mars 1635 (Délibération du conseil d'État du 23 juin 1635, A. S. 2999, 11). Cf. la lettre de Noailles à Louis XIII du 14 février 1635 (*Ibid.*). Le maréchal de Toiras était arrivé à Rome le 8 février 1635 ; voir la lettre de Niccolini à Poltii du 9 février 1635 (A. F. 3357).

3. Voir notamment les lettres de Mazarin à François Barberini des 17 décembre 1634 (B. B. 8032, 375), 6, 18, 31 janvier, 16 février (B. B. 8033), 3 mars 1635 (B. B. 8034), à Antoine Barberini du 12 mars 1635 (B. B. 8041, 120). Le 28 avril, bien longtemps par conséquent après que le pape a appelé Toiras, Bouthillier mande à Noailles que le roi approuve que le maréchal serve le pape et il prescrit à l'ambassadeur d'appuyer les projets d'entreprise contre Naples que pourrait proposer le gentilhomme français (A.E. *Rome*, 50, 203). Le cardinal Antoine Barberini était particulièrement lié avec Toiras. Par une lettre de Noailles à Louis XIII du 7 juin 1635 (A. S. 2999, 93), on apprend que le cardinal Antoine et Toiras ont demandé à Urbain VIII de profiter des circonstances pour conquérir le royaume de Naples.

4. François Barberini à Bolognetti, 11 avril 1635 (*Appendice*, n° XVI). Le résident de Modène, Mantovani, prétend au contraire que le pape a vu là une occasion d'humilier les Espagnols. Il écrit en effet le 7 avril : « È commune opinione che il papa habbia gusto di questa commozione e che pretenda di ridurre li Spagnuoli da umiliarsegli totalmente per la necessità che havranno di Lei » (A. M. *Roma*, 178).

exposait directement l'Italie aux horreurs d'une invasion. Le pontife est resté sourd aux conseils intéressés des représentants de la maison d'Autriche, mais il s'est plaint très vivement au comte de Noailles [1] et au cardinal de Lyon [2] du nouvel acte d'hostilité contre les Habsbourg auquel s'est porté le roi de France, dans le moment même où il s'est déclaré disposé à débattre en un congrès les conditions d'un accord. Dès le 11 avril, le cardinal François Barberini manifeste au nonce de France la douloureuse surprise du chef de l'Église ; Bolognetti et Mazarin diront au roi que, confiant dans sa piété, le souverain pontife attend de lui qu'il rappelle ses soldats de la Valteline et qu'il réserve au congrès l'examen des questions qui pourraient être encore litigieuses [3]. « Le fait que le Turc menace d'attaquer Malte avec une armée puissante devrait suffire à supprimer toute zizanie », écrit François Barberini à Mazarin [4]. Après en avoir référé à une commission de cardinaux, Urbain VIII adresse, le 20 avril, un bref à Louis XIII [5] ; par le courrier exprès qui le porte, les nonces reçoivent l'ordre de rappeler ce que le pape a fait jusque-là pour le rétablissement de la paix ; si les Français allèguent qu'ils sont intervenus comme auxiliaires des Grisons, les diplomates pontificaux répondront que Sa Sainteté ne peut que désapprouver toute alliance avec les hérétiques ; ces nouveautés, ajouteront-ils, n'ont rien à voir avec les affaires d'Allemagne et sont de nature à troubler la tranquillité de la péninsule [6].

L'établissement d'une paix générale est, en dernière analyse, le but suprême vers lequel tendent tous les efforts du pape. Quand il lui en coûterait des sacrifices d'amour-propre, Urbain VIII est prêt à seconder ceux qui voudraient y travailler, dans la

1. François Barberini aux nonces d'Allemagne, d'Espagne et de Naples, 14 avril 1635 (B. B. 8432, 27). Le 13 avril, le comte de Noailles écrit à Louis XIII que le pape a été très ennuyé (« s'a enojado mucho ») en apprenant la nouvelle de l'entrée en Valteline (A. S. 2999, 109).

2. Urbain VIII n'a pu se plaindre directement au cardinal de Lyon de l'entrée des troupes françaises, parce que le cardinal n'avait pas encore été reçu solennellement. Le secrétaire d'État, Ceva, a été chargé de lui porter les protestations du pape. François Barberini à Bolognetti, 21 avril 1635 (*Appendice*, n° XVII).

3. François Barberini à Bolognetti, 11 avril 1635 (*Appendice*, n° XVI).

4. Le même à Mazarin, 11 avril 1635 (B. B. 8034).

5. Urbain VIII à Louis XIII, 21 avril 1635 (B. B. 2205, 109).

6. François Barberini à Bolognetti, 21 avril 1635 (*Appendice*, n° XVII). Dans sa lettre du 22 avril 1635 à Philippe IV, Castel Rodrigo dit qu'il a déterminé Urbain VIII à envoyer un courrier exprès en France (A. S. 2999, 127).

mesure où le lui permet sa situation de chef de l'Église catholique. S'il ne peut concourir directement à la réunion projetée à Erfurt, parce qu'elle se tient en une ville protestante et sur l'initiative du roi de Danemark, un prince protestant, le cardinal François Barberini recommande pourtant à Mazarin de veiller à ce que la France y députe de bons plénipotentiaires [1]. A la fin de 1634, le roi de Pologne, Ladislas, a proposé sa médiation à l'empereur et au roi de France [2]. Loin de se formaliser de voir Ladislas prendre sa place, Urbain VIII l'approuve [3], et bientôt il lui fait tenir un bref d'encouragement [4]. Quand il apprendra que le roi de Pologne entend greffer la paix générale sur la paix de l'empereur avec la Saxe, le pape ordonnera au nonce de se montrer plus réservé, afin qu'il n'ait pas à traiter des intérêts des hérétiques [5] ; à la lettre que Ladislas lui a envoyée pour solliciter son concours [6], il fera répondre qu'il ne peut le lui donner, s'il s'agit

1. François Barberini à Mazarin, 30 janvier 1635 (B. B. 8033).

2. D'après une lettre que Visconti, le nonce de Pologne, a écrite à François Barberini le 31 juillet 1634 (B. B. 6588), le roi de Pologne n'a jamais cessé, depuis l'échec de sa médiation auprès des princes protestants en 1633, d'agir pour rétablir la paix. Le 2 septembre, François Barberini a répondu : « prega il papa Sua Maestà ad interporsi per la pace tra gl'Austriaci e Franzesi, ma in quella fra l'imperatore et protestanti non vi vuole metter mano Sua Santità » (*Ibid.*). Par la lettre adressée par Ferdinand II à Ladislas le 2 janvier 1635 (B. B. 6989, 54), on voit que le roi de Pologne a offert sa médiation « *ad restaurandam pacem Germaniae* ». Cf. les lettres de Baglioni à François Barberini des 13 et 20 janvier 1635 (B. B. 6989, 9 et 28).

3. « Sopra di che a V. S. dico che, sicome S. Bne ha faticato longamente per mettere la concordia fra principi cattolici, così, quando segua, havrà conseguito il suo desiderio che stiano in quiete e con unione per il beneficio di essi e della religione cattolica, il quale è officio et cura della Sua Santità di procurare e di concorrervi con la volontà et opera sua ; ma in quello che concerne l'interesse et le negotiationi d'heretici, S. Bne non s'ingerisce nè col consenso, nè in altra maniera, nel quale senso V. S. potrà parlare all' occasione. » François Barberini à Visconti, 10 février 1635 (B. B. 6589). Cf. la lettre du même à Baglioni du 10 février 1635 (B. B. 7068, 19).

4. Urbain VIII à Ladislas, 24 février 1635 (B. B. 2205, 79). Cf. la lettre de François Barberini à Visconti du 24 février 1635 (B. B. 6589), à Baglioni du 24 février 1635 (B. B. 7068, 27).

5. «... per sua notitia, li soggiungo che pareva que qualched'uni fossero di senso che effettuandosi l'accomodamento tra S. Mtà Ces. e Sassonia, più facilmente li Franzesi fossero per condursi alla pace, la quale ancora il re di Danimarca desidera per servitio de' protestanti come a V. S. ha inferito cotesta Mtà. Nel che io non posso dire cosa veruna a V. S., la quale sa che noi non s'ingeriamo negl' interessi d'heretici et che in questo punto bisogna parlare con ogni riserva. » François Barberini à Visconti, 10 mars 1635 (B. B. 6589). Cf. les lettres du même à Baglioni du 10 mars 1635 (B. B. 7068, 31), à Mazarin du 14 mars 1635 (B. B. 8034).

6. Ladislas à Urbain VIII, 28 janvier 1635 (B. B. 6613, 11).

des affaires des hérétiques [1]. Urbain VIII n'en promet pas moins de favoriser l'action du roi en ce qui concerne les intérêts des puissances catholiques [2].

Quelque espoir qu'il fonde sur la médiation polonaise, un congrès qui se tiendrait sous sa propre médiation reste toujours le moyen sur lequel le pontife compte principalement pour rétablir la paix ; c'est à en obtenir la réunion qu'il consacre ses efforts. Afin d'enlever aux chefs de la maison d'Autriche toute raison de douter de la sincérité de la France, le cardinal François Barberini charge à diverses reprises Bolognetti de demander, soit à Louis XIII, soit à Richelieu, une lettre où on lira que le roi a promis d'envoyer des plénipotentiaires, si l'empereur et le roi d'Espagne s'engagent à l'imiter [3]. Les nonces de Vienne et de Madrid persuaderont de leur côté aux Habsbourg de désigner leurs députés [4]. Pour dissiper les soupçons de ceux qui ne voient dans ce projet de congrès qu'une nouvelle diversion de la France, Baglioni représentera, comme il l'a déjà fait, qu'il ne s'agit que de réaliser un projet accepté autrefois à la suite de la mission des nonces extraordinaires [5] ; il encouragera l'empereur par la pensée que son exemple ne manquera pas d'entraîner les autres princes [6]. A Madrid, Campeggi sera particulièrement pressant, parce que c'est là qu'on est le plus hostile au congrès ; il fera

1. « S. Mtà non s'inganna punto in stimar grata l'opera sua a N. S., dalla cui autorità stima di prendere buoni auspicii per condurla al fine, e che S. Bne sia per gustarne, non tanto in riguardo della propria quiete, quanto della publica alla quale S. Stà consacra volentieri la propria, et massime, quando a questo si aggiunge il rivoltare le armi contro i barbari infideli. E però da considerare che S. Mtà nel particolarizzare il suo pensiero, mostra di havere in compagnia il re di Danimarca a procurare questa pace et che gli uffitii dell'uno e dell'altro re habbino da accalorarsi da S. Stà, alla quale quanto è proprio di promuovere il bene publico fra cattolici, tanto è improprio di mescolarsi dove heretici habbino mano, essendo chaos magnum inter nos et illos. » François Barberini à Visconti, 24 mars 1635 (B. B. 6589) ; le même à Baglioni, 24 mars 1635 (B. B. 7068, 37).

2. François Barberini à Visconti, 24 mars 1635 (B. B. 6589) ; le même à Bolognetti, 28 mars 1635 (B. B. 8138, 42). Cf. la lettre du même à Campeggi du 24 mars 1635 (B. B. 8431, 86).

3. François Barberini à Bolognetti, 11 avril (B. B. 8138, 48), 9 mai 1635 (*Ibid.*, 63).

4. François Barberini à Rocci, 31 mars 1635 (B. B. 7067, 82) ; le même à Baglioni, 24 mars (B. B. 7068, 37), 7 et 28 avril 1635 (*Ibid.*, 41 et 46) ; le même à Campeggi, 25 avril (B. B. 8432, 33), 4 mai 1635 (*Ibid.*, 44).

5. François Barberini à Baglioni, 17 et 24 mars 1635 (B. B. 7068, 34 et 37), 5 mai 1635 (*Ibid.*, 47).

6. Le même au même, 26 mai 1635 (*Ibid.*, 67).

entendre que la France n'a pas l'intention de traiter avec l'empereur en dehors de l'Espagne [1], que du fait que les plénipotentiaires seront désignés il ne suit pas que les préparatifs militaires doivent être interrompus [2] ; il persuadera au roi d'Espagne qu'il est de son intérêt d'enlever aux Français une raison de prétendre qu'il ne veut pas de la paix [3]. La prise de Philippsbourg, celle de Trèves ont singulièrement compromis le congrès; les nonces s'efforceront de dissiper la fâcheuse impression produite par ces événements ; ils inviteront les puissances à s'abstenir de toute nouvelle entreprise [4] ; mais ils feront observer qu'aussi longtemps que la paix n'est pas conclue, chacun des adversaires garde entière sa liberté d'action [5]. Plus que jamais les diplomates pontificaux auront à combattre les accords avec les hérétiques ; à Paris, les nonces dissuaderont le roi de France de persévérer dans les alliances qu'il a nouées avec les protestants, d'en contracter de nouvelles [6] ; ceux de Vienne et de Madrid s'opposeront à la conclusion d'une paix particulière avec l'électeur de Saxe [7]. Il reste bien entendu que le souverain pontife n'interviendra au congrès que comme médiateur entre les puissances catholiques ; un blâme est infligé aux nonces de Vienne parce qu'ils ne l'ont pas marqué assez nettement [8]. Pour rendre plus faciles les délibérations du congrès, au cas où il se réunirait, Urbain VIII prie l'ambassadeur de France de disposer Louis XIII à restituer au duc de Lorraine ses états [9].

1. François Barberini à Campeggi, 25 avril 1635 (B. B. 8432, 33).
2. Le même au même, 26 mai 1635 (*Ibid.*, 70).
3. *Ibid.*
4. François Barberini à Rocci, 10 mars 1635 (B. B. 7067, 79) ; le même à Bolognetti, 13 mars 1635 (B. B. 8138, 37).
5. François Barberini à Mazarin, 28 mars 1635 (B. B. 8034) ; le même à Bolognetti, 21 avril 1635 (B. B. 8138, 58) ; le même à Baglioni, 28 avril 1635 (B. B. 7068, 46).
6. François Barberini à Mazarin, 21 et 25 avril 1635 (B. B. 8034).
7. François Barberini à Baglioni, 17 mars 1635 (B. B. 7068, 36) ; le même à Campeggi, 17 et 31 mars 1635 (B. B. 8431, 78 et 101).
8. François Barberini à Baglioni, 17 mars 1635 (B. B. 7068, 34) ; le même à Mazarin, 28 mars 1635 (B. B. 8034).
9. Noailles à Louis XIII, 15 mars 1635 (A. S. 2999, 36).

IV

Mais que sert de parler de la paix à des chefs d'État qui n'attendent que le moment de se précipiter l'un sur l'autre ?

On a répondu par avance à Paris aux réclamations du pape au sujet de la Valteline. Quand le secrétaire d'État, Bouthillier, a averti l'ambassadeur de France à Rome de l'entrée du duc de Rohan en Suisse, il lui a écrit : « Cette entreprise est aisée à justifier, n'estant faite que sur les contraventions assez publiques que les Espagnols ont faittes au traitté de Monçon et pour restablir les Grisons, alliez du roy, en la souveraineté qui leur appartient sur cette valée [1] ». Le 23 avril, il a ajouté que le roi n'avait ordonné cette expédition que pour prévenir les Espagnols qui avaient le dessein d'occuper les vallées; elle compenserait la prise de Trèves[2]. Ces explications que le comte de Noailles présentera au pape, sont données aux nonces Bolognetti et Mazarin, lorsqu'au premier avis de l'évènement ils viennent se plaindre de l'invasion de la Valteline [3]; elles leur sont répétées quand, conformément aux ordres de leur cour, ils demandent l'évacuation des vallées suisses [4]. Les derniers succès que la maison d'Autriche a remportés à Philippsbourg et à Trèves, disent Louis XIII et Richelieu aux diplomates pontificaux, les coups de main que les Habsbourg préparent contre Metz, Péronne et d'autres lieux, les mouvements de troupes qu'on constate du côté de Perpignan et de Narbonne obligent de prendre les devants, si on ne veut être joué [5]. Passant de la défensive à l'offensive, le roi et son ministre s'étonnent que le pape se montre si empressé en cette affaire, alors qu'il ne paraît pas se préoccuper de l'arrestation d'un

1. Bouthillier à Noailles, 9 avril 1635 (A. E. *Rome*, 56, 198).
2. Le même au même, 23 avril 1635 (*Ibid.*, 202).
3. Bolognetti à François Barberini, 24 avril 1635 (B. B. 8157, 19); Mazarin à François Barberini, 22 avril 1635 (B. B. 8034).
4. Bolognetti à François Barberini, 10 mai 1635 (B. B. 8157, 58); Mazarin à François Barberini, 6 mai 1635 (Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, 101). Les ordres de François Barberini sont arrivés au nonce le 3 mai ; voir la lettre de Bolognetti à François Barberini du 6 mai 1635 (B. B. 8157, 46).
5. Bolognetti à François Barberini, 10 mai 1635 (*Ibid.*, 58); Mazarin à François Barberini, 6 mai 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 101).

électeur ecclésiastique [1]. Le père Joseph insiste sur la nécessité dans laquelle s'est trouvée Sa Majesté d'occuper les vallées pour contraindre les Espagnols à respecter les clauses du traité de Monçon si fréquemment transgressées par eux [2]. Bouthillier appuie aussi sur ce point dans la lettre envoyée au comte de Noailles, le 22 mai, par le courrier porteur de la réponse de Louis XIII au bref d'Urbain VIII; il va jusqu'à dire que ce sont les Grisons qui ont forcé Sa Majesté à entreprendre cette expédition [3]. Le roi et ses conseillers ne se font pas faute, d'ailleurs, de s'engager à veiller aux intérêts du catholicisme [4]; le comte de Noailles a ordre de s'en porter garant auprès du pape [5]. Tout ce qu'obtiennent les nonces, c'est la promesse que les troupes françaises n'avanceront pas davantage, si les Espagnols ne les y obligent pas [6].

1. Bolognetti à François Barberini, 10 mai 1635 (B. B. 8157, 58).
2. Le même au même, 15 mai 1635 (*Ibid.*, 73).
3. « Le Pape a escrit par le courrier despéché à MM. les Nonces un bref au Roy sur le sujet de l'affaire de la Valteline. Sa Majesté y respond par la lettre cy joincte que vous présenterés, s'il vous plaist, à Sa Sainteté, et luy parlerés selon ce qui vous a esté cy devant escrit sur cette matière, adioustant seulement que les Grisons aiants eu un continuel dessein depuis le traité de Moncon de se restablir dans la souveraineté de la Valteline qui leur appartient ont pris souvent le sujet des contraventions commises à iceluy par les Espagnols pour porter le roy à les assister de ses armes pour cet effect, et comme Sa Majesté a tousiours modéré la passion qu'ils tesmoignoient en ce dessein, ils demandoient seulement qu'elle souffrit qu'ils l'exécutassent seuls, ce que Sa Majesté a destourné autant qu'elle a peu pour le bien de la paix, jusques à tel poinct (et cecy est la pure vérité) qu'ils ont esté sur le poinct de renoncer à son alliance et de contraindre ses troupes à se retirer, ce qu'elle a supporté patiemment et tenu ces peuples aux termes qu'elle jugeoit à propos pour conserver la paix. Mais en fin les dits Grisons, voyant les préparatifs qui se faisoient dans le Milanois, les quels ne pouvoient estre à autre dessein que de prendre la mesme route que le duc de Feria et le cardinal Infant ont fait ces années dernières, avec des avis certains qu'ils ont eu que les Espagnols se vouloient assurer de la dite vallée, en chemin faisant, une fois pour toutes, il n'y a pas eu moyen d'empescher les Grisons de prévenir les Espagnols dans une telle nécessité, et les ministres de Sa Majesté sur les lieux ont esté obligez de donner les mains et de prendre part à cet affaire pour conserver dans cette vallée la Religion catholique qui y sera très exactement observée en sorte qu'il n'y sera fait aucun exercice de la Protestante. » Bouthillier à Noailles, 22 mai 1635 (A. E. *Rome*, 50, 228). A la fin de la dépêche, il est dit que l'envoi de la lettre du roi est différé.
4. Bolognetti à François Barberini, 10 mai 1635 (B. B. 8157, 58).
5. « Lorsque la chose sera exécutée, vous assurerés, s'il vous plait S. S. que le dict traitté de Monçon sera observé exactement quant à la religion, qui ne recevra aucun préjudice dans la dicte vallée. » Bouthillier à Noailles, 9 avril 1635 (A. E. *Rome*, 50, 198). Cf. les lettres du même au même des 23 avril (*Ibid.*, 202) et 22 mai 1635 (*Ibid.*, 228).
6. Bolognetti à François Barberini, 29 mai 1635 (B. B. 8157, 98).

Louis XIII refuse donc d'évacuer la Valteline ; il ne consent pas davantage à restituer au duc de Lorraine ses états. Peut-être aurait-il été disposé à un accommodement, si le duc François avait accepté de ne recouvrer qu'une partie de ses domaines et de démolir les fortifications de Nancy ; Mazarin a cru le comprendre [1]. Pour le bien de la paix, il a souhaité qu'un accord fût conclu sur ces bases [2] ; sans vouloir prendre l'idée à son compte, il a demandé à sa cour de sonder le duc [3]. Mais le prince dépossédé n'entend négocier que sur les bases du dernier traité de Charmes [4]. « C'est se moquer de Sa Majesté que de lui faire de semblables propositions [5] », répond brutalement le cardinal à Mazarin qui demande l'exécution pure et simple du traité du 20 septembre 1633.

Si désespérée que leur paraisse être la cause de la paix [6], Bolognetti et Mazarin ne cessent pas de la plaider. Conformément aux ordres de François Barberini, ils sollicitent de nouveau Louis XIII ou Richelieu d'écrire une lettre qui attesterait à la maison d'Autriche la sincérité des déclarations françaises [7]. Des moindres renseignements que leur transmettent leurs collègues d'Allemagne ou d'Espagne, ils concluent et s'efforcent de faire admettre du roi et de ses ministres que l'empereur et le roi d'Espagne correspondront aux bonnes dispositions de la France et désigneront leurs plénipotentiaires [8]. S'il faut en croire Grotius, alors ambassadeur de la Suède à

1. Mazarin à François Barberini, 12 mars 1635 (BAZZONI, *op. cit.*, 113). Cf. les lettres du même au même des 23 décembre 1634 (B. B. 8032, 103) et 26 février 1635 (B. B. 8033).

2. Le même au même, 22 mars 1635 (BAZZONI, *op. cit.*, 164).

3. Le même au même, 22 mars 1634 (B. B. 8034). Cf. la lettre de Niccolini à Poltii du 21 avril 1635 (A. F. 3357). On ne manquera pas en Espagne de prétendre que Mazarin a pris à son compte cette idée ; l'agent pontifical s'en défendra dans les lettres à François Barberini des 6 et 7 mai 1635 (B. B. 8035), à Campeggi du 26 mai 1635 (A. E. *Espagne*, 18, 68).

4. Le même au même, 23 mai 1635 (B. B. 8035).

5. « ... tutte le mie diligenze sono state come l'altre volte infruttuose, essendosi fino S. E. avanzato a dire che mi burlavo della Francia in fare simili propositioni, e che ero venuto mal provisto di espedienti, giacchè non havevo fin hora proposto altro che il sudetto. » Le même au même, 23 mai 1635 (*Ibid.*).

6. « Siamo vicini a vedere la rottura tra le corone, la quale comincierà in Fiandra et l'Italia non doverà star quieta. » Mazarin à Antoine Barberini, 26 avril 1635 (B. B. 8041, 150).

7. Bolognetti à François Barberini, 13 mai 1635 (B. B. 8157, 69).

8. Le même au même, 24 avril (*Ibid.*, 19), 10 mai 1635 (*Ibid.*, 58).

Paris, Mazarin serait allé jusqu'à attester que les Habsbourg avaient nommé leurs représentants au congrès [1].

Pour conjurer la rupture, les nonces s'efforcent de maintenir les relations diplomatiques entre les cours d'Espagne et de France [2]. D'une part, ils continuent à demander qu'un successeur soit donné au comte de Barrault ; ils cherchent, d'autre part, aussi longtemps que l'ambassadeur d'Espagne reste à la cour de France, à le faire renouer avec Richelieu [3]. Lorsque Bénavidès aura reçu ses lettres de rappel [4], Bolognetti et Mazarin s'emploieront auprès de Louis XIII et du cardinal, pour qu'au moins ils lui accordent une audience de congé [5]. Quand tout sera consommé, alors que le roi aura décidé d'envoyer à Bruxelles un héraut pour notifier la rupture, les nonces seront encore sur la brèche. « Nos efforts serviront de peu, écrit Mazarin le 6 mai ; nous les faisons cependant afin qu'on sache que le pape s'est opposé à la guerre sans relâche et avec le plus grand zèle [6] ».

Leurs efforts servent de peu en effet. Aux discours des représants du Saint-Siège, le roi et ses ministres répondent que la maison d'Autriche et en particulier l'Espagne sont responsables de tout. Si l'empereur et le roi d'Espagne tardent tant à pro-

1. Grotius à Camerarius, 11 mai 1635 (GROTIUS, *Epistolae*, 400). Le zèle avec lequel Mazarin s'emploie pour le maintien de la paix, ne laisse pas d'inquiéter les Hollandais. Le prince d'Orange alléguera pour s'excuser de ne pas s'être trouvé à Rochefort au rendez-vous assigné, qu'il a craint que Mazarin n'eût déterminé Richelieu à ne pas rompre ; voir la lettre de Mazarin à François Barberini du 24 mai 1635 (B. B. 8035).

2. Mazarin à François Barberini, 8 avril 1635 (B. B. 8034).

3. Bolognetti à François Barberini, 7 avril 1635 (B. B. 8157, 4).

4. Philippe IV à Bénavidès, 15 mars 1635 (A. N., K 1425, 134), 7 avril 1635 (*Ibid.*, 142).

5. Bolognetti à François Barberini, 24 avril 1635 (B. B. 8157, 28), 1er mai (*Ibid.*, 42) ; Mazarin à François Barberini, 1er mai 1635 (B. B. 8035).

L'audience fut accordée à la condition que Bénavidès consentit à se laisser introduire par l'introducteur ordinaire, le comte de Bruslon. Mais l'ambassadeur refusa de se soumettre à cette exigence, il partit sans avoir eu d'audience de congé.

6. «... benchè le nostre diligenze serviranno di poco, non lasceremo però di farle efficacissime, affinchè sia noto che per parte di Sua Stà incessantemente e con sommo zelo si procura rimediare alli maggiori impegni di guerra, la quale fin hora nè Sua Mtà nè il s. cardinale di Richelieu hanno detto di voler fare, ma ben si scorge esserne presa la risolutione, come con altre mie ho scritto a V. E. diverse volte, gli ordinarii passati. » Mazarin à François Barberini, 6 mai 1635 (B. B. 8035). Voir aussi les lettres du même au même du 1er juin 1635 (*Ibid.*), de Bolognetti à François Barberini du 23 mai 1635 (B. B. 8157, 87).

mettre de désigner leurs plénipotentiaires, c'est qu'ils ne veulent pas du congrès[1]. Ne sait-on pas par Charbonnières, le résident français à Vienne, par Peny, le secrétaire de l'ambassade de France à Madrid, que les Espagnols n'ont d'autre dessein que de donner de bonnes paroles aux ministres de Sa Sainteté afin de gagner du temps et de profiter des conjonctures favorables à leurs intérêts[2]? Il faut recourir aux armes pour détruire les effets des machinations de la maison d'Autriche[3]. Le roi n'en désire pas moins la paix; il demeure disposé à concourir au congrès, il ne prendra aucune résolution qui ne tende à la conclusion d'un accord général[4]. Le 8 mai, le père Joseph a écrit au comte d'Avaux : « La vraye intention du Roi est de faire le plustost qui se pourra une paix générale avec garentie mutuelle pour l'advenir, ce qui seroit un siècle d'or et comme le temps d'Auguste. Le moyen qu'il tient pour cela est d'appuyer toutes sortes de bonnes négociations et ouvertures de paix avec plusieurs armées[5]. » Les diplomates pontificaux entendent des discours tout semblables[6].

L'épée est pourtant prête à sortir du fourreau. La rupture avec l'Espagne prévue par le traité que le roi de France a conclu le 8 février avec les Provinces-Unies, va être consommée. Bouthillier l'annonce à l'ambassadeur de France à Rome le jour même où parvient à Paris la nouvelle de la ratification par les Etats Généraux[7]. Charnacé, l'agent français qui a été l'un des principaux

1. Bolognetti à François Barberini, 24 avril (B. B. 8157, 19), 10 mai 1635 (*Ibid.*, 58).

2. Mazarin à François Barberini, 25 avril 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 115). Cf. la lettre de Bolognetti à François Barberini du 10 mai 1635 (B. B. 8157, 67).

3. Mazarin à François Barberini, 6 mai 1635 (B. B. 8035); Bolognetti à François Barberini, 10 mai 1635 (B. B. 8157, 67), 15 mai 1635 (*Ibid.*, 73).

4. « Assicura il s. cardinale di Richelieu in tutti li discorsi, et altresi il padre Giuseppe, e tutti li ministri che il re non prenderà risolutione alcuna nella quale non habbia per principale oggetto un accomodamento generale. » Mazarin à François Barberini, 25 avril 1635 (Bazzoni, *op. cit.*, 115). Cf. la lettre du même au même du 6 mai 1635 (*Ibid.*, 101).

5. Le père Joseph à d'Avaux, 8 mai 1635 (Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 224). Le 6 mai, Louis XIII avait chargé d'Avaux de faire ratifier le traité de Compiègne (Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, VIII, 280).

6. Voir notamment la conversation que Mazarin a eue avec Charnacé et qu'il rapporte à François Barberini dans sa lettre du 28 avril 1635 (B. B. 8034).

7. « L'on a conclu assés secrèttement un traitté avec les Hollandois de ligue offensive et deffensive entre le roy et eux, d'où la rupture entre Sa Majesté et les Espagnols s'en suivra, particulièrement aux Pais Bas, où elle va

artisans de l'accord franco-hollandais, le confie à Mazarin [1]. Toutes les dispositions sont prises. A Mézières, est massée une armée destinée à envahir les Pays-Bas Espagnols et à faire jonction avec le prince d'Orange [2]; d'autres armées placées sur la frontière de l'Est rendront inutiles les diversions que tenteront Gallas et le duc Charles de Lorraine ; Bernard de Saxe-Weimar appuiera leur action [3]. Le traité passé par Richelieu à Compiègne, le 28 avril, avec Oxenstiern, le chancelier suédois, a resserré les liens qui unissaient à la France la Suède ; il a assuré à Louis XIII le concours de cette dernière puissance en Allemagne [4]. Le maréchal de Créqui est à Pignerol, le duc de Rohan dans les forts de la Valteline ; l'un et l'autre sont prêts à descendre en Italie pour y attaquer l'Espagne [5] ; la diplomatie française ne désespère pas d'entraîner dans la lutte le duc de Savoie, la République de Venise et les autres princes d'Italie ; le duc de Parme n'attend qu'un signe pour entrer en campagne. La surprise de Trèves et l'arrestation de l'électeur ont fourni un excellent prétexte pour rompre, nous l'avons vu. La rupture ne serait retardée que si, au grand désappointement du roi, le cardinal Infant s'avisait de céder aux injonctions françaises [6] ; heureusement, il n'en fait rien. Le 19 mai, la guerre est solennellement déclarée à l'Espagne [7].

Cette nouvelle est accueillie avec joie à Madrid [8]. Depuis longtemps, c'est trop certain, Philippe IV et ses conseillers sont

commencer la guerre qui sera faicte de concert avec celle par les dicts Hollandois. Nous avons receu cejourd'huy leur ratification dudit traitté, ce qui est pour votre seule information et ne doit point être rendu public. » Bouthillier à Noailles, 23 avril 1635 (A. E. *Rome*, 50, 202).

1. Mazarin à François Barberini, 28 avril 1635 (B. B. 8034).

2. Le même au même, 25 avril 1635 (*Ibid.*).

3. *Ibid.*

4. Eclaircissement et amplification des précédens traités entre Louis XIII, roi de France, et Christine, reine de Suède (Du Mont, *Corps diplomatique*, VI, 1re partie, 88). Cf. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, II, 199-200.

5. Mazarin à François Barberini, 25 et 30 avril 1635 (B. B. 8034).

6. Dans sa conversation avec Mazarin, Charnacé dit : « che il re sarebbe ben intrigato se alle istanze che il suo residente ne farà al cardinale Infante, Sua Altezza lo (l'électeur de Trèves) mettesse in libertà. » Mazarin à François Barberini, 28 avril 1635 (B. B. 8034).

7. Le 12 mai 1635, le héraut Gratiollet reçoit ordre d'aller notifier à Bruxelles la déclaration de guerre. Voir son instruction dans Avenel, *Lettres et papiers d'Etat*, IV, 760. Sur la manière dont il s'acquitta de sa mission voir Avenel, *op. cit.*, 761-765.

8. Campeggi à François Barberini, 12 juin 1635 (B. B. 8405, 85).

uniquement préoccupés de se préparer à soutenir dans les meilleures conditions la lutte inévitable ; dès lors que tout est consommé, il ne leur reste plus qu'à chercher à se concilier l'opinion des princes en attendant qu'ils aient réussi à obtenir leur concours. Louis XIII a dressé, dans un manifeste, la longue liste de ses griefs contre la maison d'Autriche ; dès le 2 juin, le conseil d'Espagne décide d'y répondre par un mémoire qui instruira le pape et les princes d'Italie de tous les actes hostiles aux Habsbourg dont le roi de France s'est rendu coupable [1]. Don Francesco de Melos se voit confier, quelques jours plus tard, la mission d'exhorter les princes de la péninsule à entrer dans le parti du roi ou du moins à garder la neutralité [2]. A Vienne, le comte d'Ognate devra renouveler ses instances auprès de l'empereur pour le déterminer à conclure enfin ce traité d'alliance dont il est question depuis si longtemps [3]. Philippe IV écrit lui-même à Ferdinand II que la cause de l'Espagne est indissolublement liée à celle de l'Empire [4]. A Madrid, on envisage la lutte qui commence comme une lutte à outrance dans laquelle toutes les forces de la maison d'Autriche doivent entrer en ligne contre celles de la France.

A Vienne, on n'en est pas encore là. Le traité que les plénipotentiaires de l'empereur ont signé à Prague le 30 mai 1635 avec l'électeur de Saxe a sans doute rendu libres de nombreuses troupes [5]. Sourd aux instances du pape [6], aux objurgations de son confesseur, le chef des Habsbourg s'est rangé à l'avis des cardinaux Pazmany [7], Dietrichstein et des vingt-quatre théologiens qu'il a consultés ; cédant aux sollicitations de ses conseil-

1. Philippe IV au secrétaire Gomez, 6 juin 1635 (A. N., K 1425, 151).

2. Philippe IV à Castel Rodrigo, 16 juin 1635 (A. S. 3150).

3. Philippe IV à Ognate, 20 juin 1635 (Guenter, *Die Habsburger-Liga*, 149).

4. « Siendo esta causa del imperio como lo es, pareze ya inescusabile, y spero que V. Md con su sancto zelo del bien de la religion cattolica hechara de veer quanto lo es, que se effectue la liga. » Philippe IV à Ferdinand II, 20 juin 1635 (Guenter, *op. cit.*, 197, note 128).

5. Du Mont. *Corps diplomatique*. VI. 1re partie, 88.

6. La seule concession qu'obtienne le nonce, c'est que le Te Deum ne soit pas chanté. Baglioni à François Barberini, 9 et 16 juin 1635 (B. B. 6991, 121 et 132).

7. Le cardinal Pazmany conclut ainsi sa consultation : « Concludo igitur : laborandum, ut mitigentur capitula, ita tamen, ut periculum, quod ex mora nasci posset, declinetur. Et si nihil poterit immutari, tamquam malum necessarium admitti debent capitula. Interim uero Sua Sanctitas diligenter infor-

lers, aux injonctions des agents de l'Espagne, il a accepté de faire la paix avec Jean-Georges de Saxe. Mais, toujours accessible aux propositions d'accommodement, Ferdinand II ne veut pas ruiner absolument le projet de congrès préconisé par le Saint-Siège : il ne rompra pas directement avec la France [1]. Officiellement, l'empereur et le roi de France resteront donc en relation : Lustrier sera toujours à Paris, Charbonnières à Vienne. Cependant qu'on ne s'y trompe pas : c'est simplement l'état de guerre couverte qui se prolonge quelque temps encore ; en fait, les troupes impériales combattent à côté des troupes espagnoles. La lutte de la France contre la maison d'Autriche recommence véritablement le 19 mai 1635.

manda erit quod Gallicorum armorum impetus et subsidiorum defectus Maiestatem Suam cogant ad hanc pacem necessariam. Similiter tractatus pacis quem Gallus offert, acceptandus quoque id animo faciat. Interim uero bellici apparatus maiori quam antea conatu exequendi, nam accessione aperta regis Galliarum, periculosius nunc in Imperio belligerabitur, quam hucusque ab annis 16 ». HANUY, *Petri cardinalis Pazmany epistolae*, II, 577.

1. Baglioni à François Barberini, 16 juin 1635 (B. B. 6991, 132).

CONCLUSION

Jamais, semble-t-il, la diplomatie pontificale n'a essuyé un échec plus complet. Elle s'était entremise pour découvrir des voies d'accommodement dès qu'avait été troublée la bonne harmonie rétablie par les accords de Cherasco ; l'entrée des troupes françaises dans Moyenvic, leurs entreprises en Lorraine, les secours de plus en plus considérables accordés au roi de Suède et aux protestants d'Allemagne, les intrigues de la maison d'Autriche contre la France sont venus immédiatement paralyser tous les efforts des agents du Saint-Siège. En vain ont-ils prodigué des conseils pacifiques dans l'une et l'autre cour, en vain le pape a-t-il député des nonces extraordinaires à Paris, à Madrid et à Vienne pour inviter les puissances à se réconcilier : les négociations ne se sont nouées que pour se rompre presque aussitôt ; si les souverains ont accepté en principe de tenir un congrès sous la présidence du Saint-Siège, ils ont toujours refusé de nommer leurs plénipotentiaires. Loin de s'apaiser, le conflit de la France avec la maison d'Autriche a été s'aggravant sans cesse pour aboutir à une rupture. Au lieu de rétablir la paix comme il en eut la généreuse ambition, Urbain VIII assiste au commencement d'une guerre que tout annonce comme devant être inexorable ; il n'est même pas parvenu à détourner l'empereur de conclure avec la Saxe un traité funeste aux intérêts du catholicisme.

Si encore les puissances savaient quelque gré au chef de l'Église d'être intervenu en médiateur ! Mais, parce qu'Urbain VIII n'a jamais eu en vue que les intérêts supérieurs de la religion, parce qu'il a toujours voulu rester le père commun de tous ses fils, il est suspect à tous. A Madrid et à Vienne, on n'admet pas que le Saint-Siège continue à avoir des relations avec Louis XIII et Richelieu, ces fauteurs d'hérésie [1]. D'autre part, les moindres faveurs accordées à la maison d'Autriche

1. Campeggi à François Barberini, 22 juin 1635 (B. B. 8405, 114); Baglioni à François Barberini, 28 avril 1635 (B. B. 6990, 142).

dans l'intérêt de la religion provoquent de vives réclamations à Paris [1].

A vrai dire, Urbain VIII s'était fait le patron d'une cause perdue d'avance. La rivalité de la France et de la maison d'Autriche avait des racines trop profondes pour que des conseils pacifiques eussent chance d'être écoutés. Comme au temps de François Ier et de Charles-Quint, il s'agit toujours de savoir laquelle de ces deux maisons aura l'hégémonie en Europe. Il n'y a que les armes pour trancher un tel débat. Il faut cependant savoir gré à Urbain VIII d'avoir essayé de le résoudre autrement. Des illusions lui furent permises, puisque aussi bien ses propositions ne se heurtèrent jamais à un refus formel ; il a pu, jusqu'à la dernière heure, escompter une solution pacifique. Au reste, en la recommandant, même alors qu'elle était désespérée, le pape était dans son rôle. Il convenait que le chef de l'Église intervînt pour empêcher les grandes puissances catholiques de se ruer l'une contre l'autre dans une lutte fratricide.

On se demandera sans doute si l'intransigeance du pape n'a pas nui à son action pacificatrice. En exigeant des puissances qu'elles rompissent toute relation avec les ennemis du catholicisme, en s'interdisant scrupuleusement d'intervenir dans toute négociation à laquelle devaient prendre part les hérétiques, Urbain VIII se fermait peut-être des voies qui lui auraient permis de conduire à un accord les maisons de France et d'Autriche. Mais s'il n'avait pas exclu les protestants des négociations projetées, eussent-elles obtenu meilleur succès ? Cette attitude était la seule que pût prendre en ce temps un pontife romain. Un siècle à peine s'est écoulé depuis la révolte de Luther. Le Saint-Siège ne cesse pas de considérer les dissidents comme des rebelles qui doivent être ramenés de force à l'obéissance ; traiter avec eux, c'était reconnaître à l'hérésie le droit à l'existence. Il faudra précisément attendre la fin de la guerre de Trente ans pour que l'Europe chrétienne accepte officiellement le principe de la tolérance politique ; encore les papes refuseront-ils de l'admettre.

A certains égards, Urbain VIII fait encore figure d'un pape du Moyen Age. A des princes qui n'ont en vue que leurs intérêts

1. Mazarin à François Barberini, 23 avril 1635 (B. B. 8034).

particuliers il parle des intérêts supérieurs de la République chrétienne. Héritier d'une tradition séculaire, il leur montre dans l'hérétique et l'infidèle leurs véritables ennemis. Son rêve n'est-il pas de recommmencer le pontificat d'Urbain II, le pape de la première croisade [1]? Il voudrait réconcilier et confédérer les souverains catholiques pour faire face aux progrès de l'hérésie et au péril turc.

Bien qu'il reste ainsi attaché aux conceptions traditionnelles, ce pape est trop intelligent pour ne pas s'être rendu compte des changements qui se sont opérés dans les esprits ; il est trop perspicace pour se laisser aveugler : sa passion contre l'hérésie ne l'a pas empêché de voir clair dans le prétendu zèle apostolique de la maison d'Autriche; aussi a-t-il obstinément refusé d'appliquer à Louis XIII et à Richelieu les peines édictées contre les fauteurs d'hérésie. Urbain VIII aurait pu être tenté de remplir les fonctions de justicier comme l'avaient fait, dans des circonstances à peu près semblables, l'un ou l'autre des grands pontifes du Moyen Age : les puissances lui ont demandé d'être l'arbitre de leurs querelles. Le pape a aussitôt pénétré qu'elles ne cherchaient qu'un allié : sa sentence n'aurait d'autre effet que celui de le brouiller avec l'une ou l'autre des maisons rivales. Très sagement il s'est borné à interposer sa médiation, à s'entremettre pour négocier des accords. Ses efforts ont tendu à réunir un congrès où sous sa présidence se débattraient les conditions de la paix.

Là est la solution de l'avenir, et, à cet égard, on peut dire que la diplomatie pontificale n'a pas à enregistrer un échec aussi complet qu'il semble au premier abord. L'idée du congrès qui est née à Vienne, mais que les nonces d'Urbain VIII ont réussi à faire

1. La lettre de l'ambassadeur impérial, Paul Savelli, à Ferdinand II, du 16 septembre 1623 que nous avons citée plus haut, p. 69, note 2, doit être rapprochée des réflexions que fait l'historien d'Urbain VIII, Nicoletti. Après avoir énuméré les conseils donnés par Urbain VIII au roi de Pologne en 1635 pour qu'il se dispose à combattre les Suédois et les Turcs, il ajoute : « Tali furono i consigli d'Urbano per la mossa d'armi contro gli Suezi e contro il Turco, e questi i medesimi desiderii haveva sempre nudrito da che fu sublimato al solio pontificio, ma tanti altri affari spinosi, e dispendii, e le gare fra principi cristiani ne lo distrassero ; tuttavia le diligenze indefesse che usò per introdurre la pace nel cristianesimo furono sempre coll'oggetto di poter con tale unione debellar gl'infedeli e propagar la religione. Ma Dio per suoi occulti giudizii non volle concedere un tanto bene al mondo cattolico. » *Vita d'Urbano VIII*, tome VI (B. B. 4735, 507).

accueillir des cours de Paris et de Madrid, ne sera jamais plus abandonnée. Fort de l'adhésion donnée par les princes catholiques à son projet, le pape ne cessera plus, même au milieu du fracas des armes, d'inviter les souverains catholiques à tenir sous la présidence de l'un de ses cardinaux de grandes assises où serait élaboré un traité de paix universelle. Beaucoup d'années s'écouleront assurément avant qu'ils répondent à cet appel ; nous aurons à dire en quels vains efforts s'est dépensée l'activité du Saint-Siège pour grouper à Cologne autour du cardinal Ginetti les représentants des belligérants. Les puissances finiront pourtant par se rendre aux sollicitations du chef de l'Église ; elles enverront leurs plénipotentiaires à Münster et à Osnabrück. Urbain VIII aura eu le mérite d'avoir préparé ces réunions de diplomates qui, en 1648, rendront enfin à l'Allemagne les bienfaits de la paix.

APPENDICE

I

Le cardinal François Barberini à César Monti, nonce en Espagne

Rome, 8 novembre 1631.

..... Il quale (il card. Borgia) ricevuto il detto aviso, venne da S. Stà una sera, finita la lunga cappella de' defunti, e participandoli le nove che teneva, misse la prattica con S. Bne della missione presta di un legato in Francia. Ma per la stanchezza di S. Stà e per l'hora tarda, S. Beatne rispose che si sarebbe considerato il tutto e che poteva ragionarne meco, si come egli fece il giorno seguente con insolita premura e vehemenza. Due furono i capi del suo discorso : il primo, che S. Stà doveva luego spedir un corriero in Francia con aviso della legatione, e, nel primo consistoro, dichiarar il legato e, quanto prima, inviarlo ; il secondo, che S. Stà doveva parlar altamente con il Re Christmo, in guisa ch'egli conoscesse che, se voleva queste novità, S. Beatne le sarebbe contraria, et in somma che la Stà S. in effetto si dichiarasse. Et affine di persuader questi capi, adduceva che l'intentione del Re era di turbar l'Italia, e che ciò si scorgeva dall' occupatione di questi passi e da 20000 fanti e 2000 cavalli che dicono che haveva alle frontiere di Savoia ; che l'accordo fatto con Savoia, quale S. Emza chiamava lega, le fortificationi de' passi de' Grigioni et altri motivi lo confermavano ; che i Franzesi havean proceduto con doppiezza e loro Spagnuoli con candore ; che si maravigliava che il Re havesse condesceso a si gran parte del Monferrato per Savoia, ma che si scorge esservi stati altri fini ; che il legato harebbe havuto in sua mano la pace, perchè, restituendosi le dette piazze e non volendo novità, gli Spagnuoli eran prontissimi ad esseguirla. Esaggerò poi le avversità presenti dell' Imperio.

A questi et altri motivi io risposi con molto sentimento per le sciagure di Germania e con parole di compassione verso l'Imperatore, e, per mitigare, diedi qualche tocco che, se i Franzesi havesser voluto guerra, l'harebbon fatta quando havevano in mano al

Savoia et altre piazze in Piemonte. E circa lo spedir legato, quale S. Em^{za} desiderava che fuss' io, entrai brevemente a insinuarli le ragioni contrarie e le difficoltà, procurando di tirarlo ad assentire a speditione di corrieri o missioni di persone informate, ma non di legati, perchè dicevo non esser ite le passate due nostre legationi con Franzesi con tal prosperità che potessimo applicar l'animo all' altra; che le speditioni di legati vogliono tempo, spesa e lunghezze, com' era avenuto particolarmente nella mia; che sempre si son inviati prima gentilhuomini per tastar il guado e poi di mano in mano si andava pensando ad altre missioni; che l'autorità de' legati non serve se non di pretesto, quando a prencipi torna conto e non altrimente: e gli andai allegando molti esempi di casi simili almeno a negotio così crudo et immaturo.

Alle mie risposte e considerationi il sig. cardinale si alterò assai, e con molta concitatione andò replicando: che i Franzesi haveano hora piazze d'avantaggio, essendo restituita Mantova; che hanno la mira sopra Genova; che seguirebbono ruine grandissime; che hora non è tempo d'indugiare nè d'inviar frati nè nunzi ordinarii come Mgr. Panziroli o Mazarino; che non facendo S. S^{tà} quanto se le chiedeva di legatione e di parlar alto e dichiararsi, giustamente si poteva sospettar di lei; che, quando si trattava di Mantova e Monferrato, havea detto che per haver la pace S. S^{tà} stessa si saria trasferita a Bologna; ch' egli non voleva esser ingannato, che quando si concludesse la pace, il papa facesse lega con Francia et Savoia per sicurezza maggiore, mentre Spagnuoli non volessero starvi. Et in somma, parlò sempre acremente inculcando spesso il sospetto dell' intentione di Sua Beat^{ne}. Io andai ripigliando, perchè dunque S. Em^{za} instava che fussimo dichiarati legati, se sospettava di noi? soggiungendo sedatamente, non esser tempo di parlare in questa maniera e non esser proprio il sospettare di persona valorosa com'è Sua Em^{za}, e che quelli, con chi S. Em^{za} trattava, non erano persone da ingannarlo; e finalmente conchiusi che io haverei riportate a N^{o} Sig^{re} le ragioni di S. Em^{za} e la sua premura. Ma la verità è che N^{o} Sig^{re} non disse d'andar a Bologna, se non in correspettività della venuta colà dell' Imperatore o assicurata che fusse della pace.

È poi ritornata S. Em^{za} a trattar con N^{o} Sig^{re}, rinovando la proposta di far missione di legato, et accennando della persona mia; ma Sua S^{tà} riparò in questo, e parve ch'egli si quietasse, dicendo che, per haver io il primo loco appresso S. Beat^{ne}, conveniva a lui mostrarsene desideroso, e fra i denti nominò poi il signor cardinale Antonio.

Qui destramente S. S^tà si andò allargando in dubitare che la missione del legato, qualunque cardinale fusse, non sia opportuna, perchè l'autorità della persona non serve, se l'interesse non move, come si è veduto nelle passate legationi; e quanto al superar con ragioni, meglio e più presto può farlo un nuntio straordinario e ben informato, insinuando S. S^tà il Panzirolo per Francia, poichè S. Em^za a missione in Spagna contradiceva; ma dimostrò che non vi fusse compiacimento della persona del Panzirolo; et, dimandato delle cause particolari, non seppe addurle.

Disse poi che, non corrispondendo i Franzesi, Sua S^tà si dichiarasse per la stabilimento della pace d'Italia contro chi volesse turbarla, e ripetè molte cose per la missione del legato, non per cerimonia, ma per far da vero. Tornò a rispondere Sua Beat^ne con le difficoltà dell' interesse di Savoia e di Francia, onde conveniva sapere la loro volontà; che nell'altre legationi havevamo praticati prima i mezzi del Nari, Panzirolo ed altri, e che erano riusciti meglio i negotii di questi che de' legati; che S. S^tà considerava meglio i mezi opportuni che non li considerano gl'interessati o appassionati, sicome l'infermo non è atto a sciegliersi da se la medicina; che non bisognava far tutto in un tratto, poichè *per numeros veniunt ista gradusque suos*: prima, la speditione di corriere espresso, dopoi, una missione al più di nuntio, e che da questo si sarebbe potuta pigliar altra luce, perchè *dies diei eructat verbum.* Indi raccontò che, in tempo delle mosse di Enrico IV, che furono impedite dalla sua morte, e si temevano gran rotture, Paolo V non spedì altri che mons. Ulpio in Spagna e mons. Riverola in Francia. Finalmente ricordò S. S^tà le parti del mediatore, e quanto sia sempre pericolosa qualunque dichiaratione del papa. Conchiuse S. Beat^ne che aspettarebbe le lettere del Panzirolo e Mazzarino per consultar poi quel che si dovesse fare.

Parve ciò ragionevole al sig. cardinale, ma si dolse che Panzirolo non havesse spedito corriero espresso; al che fu risposto che haveva bene accennato prima con l'ordinario quello di che si dubitava, e che il duca di Feria havria potuto avvisar il Mazzarino acciò scrivesse col corriero di lui. E tornò a dire N^o Sig^re che harebbe spedito corriere per Francia, fatti gli uffitii con quella buona volontà di che poteva esser sicuro; ma nel resto, bisognava andare a passo a passo, come haveva fatto sempre S. S^tà, e senza questo non harebbe operato tanto effetto.

Nel discorso poi disse che i Spagnuoli erano stati troppo facili alla restitutione delle piazze, e che i principi d'Italia havevano la colpa di quel che hora succedeva; et, interrogato chi fussero questi

principi, rispose apertamente che era S. S[tà] che haveva fatto il possibile e l'impossibile per concludere il trattato già eseguito. Replicò S. Beat[ne] che a lui conveniva procurar la pace in tutti i modi; che l'Imperatore medesimo glien' haveva fatto instanza con sue lettere, sicome il Re Cattolico medesimo pur glien'haveva scritto; che tutto era successo con buona volontà di tutte le parti e continua intelligenza coi ministri di S. M[tà] Cattolica. Al che il sig. cardinale non seppe replicare.

Toccò ancora che, col dirsi che i Franzesi non habbiano altra mira che di assicurarsi, i Spagnuoli non si vogliono adormentare. Rispose N[o] Sig[re] che Sua S[tà] non dava consiglio che non si guardassero, ma che, come mezano, havria fatti riferire i sensi dell'una parte all'altra nel negotio.

Hora dunque di mattina, partirà il corriero per Francia con brevi di S. S[tà] e con ordini al nunzio di passare i possibili uffitii col Re e coi ministri, per trovar modo di levare quest'ombre e riparar a nuove rotture; et il corriere leva anco lettere del card[l] Borgia al duca di Feria et a Mirabel.

Ha mostrato S. Em[za] di appagarsi per hora di questa missione, ma ha ricordato pure il parlar alto e quasi la dichiaratione, la quale V. S. vede se sia nè convenevole nè profittevole al ben publico della christianità cattolica. E quanto al legato per Francia potevamo dubitare se fusse stato approvato costì, di donde il cardinal Borgia non poteva haver havuta commissione di far tal richiesta.

Tutto serva per notitia di V. S. e per valersene dove bisogna; e desidero ch'ella mi accenni se si penetra cosa alcuna della difidenza che Borgia ha dimostrata di mons. Panziroli, dubitando io che habbia più tosto parlato di sua testa.

Le ragioni poi del non mandar legato e delle difficoltá che si incontrano in Francia al negotiare per l'interinationi de' brevi e d'altri intrighi, e'l dubbio d'esser trattenuto, mentre il Re non ne havesse gusto, sicome avvenne al cardinal Riario in tempo di Filippo II et al cardinal Orsino in Francia, e la necessità di persone che habbiano plenipotenza di tutte le parti nel loco dove si havesse da negotiare, queste, dico, e simili allegationi che dissuadono la detta missione, sovverranno in ogni caso all'accorgimento di V. S., mentre li vengano toccati questi punti, etc.

(B. B. 8375, 101-104.)

II

Alexandre Bichi, nonce en France, au cardinal François Barberini

Château-Thierry, 2 décembre 1631.

Già più giorni monsignor Panzirolo m'accennò la commotione de' signori ministri Spagnuoli per il nuovo deposito di Pinerolo dal sig. duca di Savoia a Franzesi. Qui ne parlai seriamente, et a monsignore risposi in conformità di quanto ritrassi. Ciò fu in sostanza che io qui trovavo risolutione alla pace e prontezza per darne tutte le sicurezze, ma che di render Pinerolo niente si voleva sapere, asserendomisi esserne la dimanda fuori di ragione. Soggiungevogli che, scuoprendosi partito onde i Franzesi levassero i Spagnuoli di sospetto, et insieme gli cautelassero di non esser per tentar novità in Italia, haverei stimata riuscibile qualche buona negotiatione ; ma che, volendo ridursi la cosa al solo punto di restituir Pinerolo, mi pareva scorgersi assoluta impossibilità.

In esecutione poi di quanto mi comanda V. Em^za^ con cifera inviatami espressamente delli 8 passato, sono ito subito dal sig. cardinal Richelieu, e ringratiatolo per parte di N. Signore e di lei della confidenza usata nel communicar loro sinceramente il sopradetto negotiato di Pinerolo con haverlo a me detto e richiestomi di significarlo, gli presentai il breve e la lettera. L'uno e l'altra accompagnai di parole che esprimevano il rimanente di quanto V. Em^za^ mi ordinava, e ciò inherendo più precisamente che io seppi a termini della prudentissima e zelantissima sua istruttione.

Dissi dunque che, prima che giungessero a V. Em^za^ mie lettere col prememorato avviso di Pinerolo, già s'era costà inteso la consegna di Pinerolo che si faceva dal sig. duca di Savoia al Re Christ^mo^, e che mons. Panzirolo e'l sig. Mazarino le haveano congiuntamente scritto sopra di ciò l'alteratione de' ministri spagnuoli et i preparamenti di guerra che da più bande si rinovavano. Gli dissi di più le gravissime doglienze che di tal novità si erano fatte avanti N^ro^ Sig^re^ da chi presso la S^tà^ Sua sostiene hoggi la carica di ambasciatore del Re Cattolico, e che perciò la S^tà^ Sua, per suo paterno e ferventissimo zelo di conservar a tutto suo potere la pace tra principi christiani, massime in tanti pericoli hoggi imminenti alla religione cattolica, mentre i nemici di essa si prevagliono tanto delle dissensioni tra le due corone, mi haveva spedito corriero espresso affine di ovviar quanto prima a maggiori rotture

e mantener in coteste parti la pace, con tanta gloria di S. Mtà Christma e di Sua Emza ultimamente effettuatavi. Mirar i sensi di S. Beatne puramente et unicamente alla concordia si conveniente tra prencipi cattolici e si necessaria hoggi alla religione, sottoposta a danni deplorabili nell'Alemagna. Approfitarsi gli heretici di queste dissensioni che fanno cadere la medesima religione quasi in stato di perdersi. Aprirsi la porta a nova guerra e più furiosa che mai, stanti l'ombre e le gelosie insorte di novo. Desiderar però la Stà Sua, che si rimovano le sospettioni atte a disturbar la quiete et ogni ostacolo che può impedirla. Esser del resto Nro Sigre indifferente ne' mezzi da stabilir universalmente il desiderato riposo. Ordinarmisi perciò di communicare al Re, a S. Emza et al consiglio di sua Mtà la conditione miserabile d'Italia e quanto altro di già ho detto, acciò si vegga di trovare alcun modo da togliere via li rimanenti dispareri. Che Sua Stà col solito suo paterno affetto verso S. Mtà esortava tutti a contribuirci quanto sarà necessario dal canto loro, assicurandoli che, come qua significa il senso dei ministri di Spagna, cosi farà di quello de' Franzesi all'altra parte, per arrivar un modo da sincerar scambievolmente gli animi, levar gli ostacoli e metter in sicuro la continuatione della pace conclusa et eseguita dopo tante afflittioni di cotesta provincia.

Mostrò il cardinale ricevere per gratissimo l'ufficio. Risposemi il sig. cardinale poi ringratiando e commendando sommamente il zelo e la vigilanza di Nro Sigre. Quanto poi al negotio, mi confermò largamente in termini di molta schiettezza il dettomi già altre volte, cioè che il Re vuole dalla banda sua resolutamente la pace in Italia e concorrerà sempre a mantenervela con tutte quelle maniere che paranno alla Stà Sua. Non haver dato S. Mtà alcuna giusta occasione di gelosia a Spagnuoli. Haverne ben' essa ricevute molte. Esser nondimeno prontissima a rimover ogni ombra che gli medesimi Spagnuoli possano haverne giustamente presa, ad arbitrio di Sua Beatne. Sapersi qua che essi strepitano su l'acquisto di Pinerolo, e pretendono che se ne facci restitutione, ma questa esser domanda fuori di giustitia, che dal Re non sarà consentita mai; e qui fece un gran cumulo di doglienze reciproche contro Spagnuoli. Ripigliai che questo apunto era uno de' primi capi che davano causa a queste nove motioni, e che altri capi erano di ritrovarsi in Mantova et in Monferrato molti soldati franzesi, d'essersi fortificati gli passi de' Grisoni, se bene di questo nè Nro Signore, nè suoi ministri hanno mai voluto ingerirsi. Lodai la propensione alla pace, mostrandola per più motivi non solo utile al ben comune, ma anche necessaria al particolare della Francia, e

sostantialissima della propria sussistenza di esso cardinale; in che sopra tutto insistei. Conclusi poi non esserci alcuna delle cose sudette o d'altre, le quali generino ombre, o provochino a nuove rotture, che non possa fruttuosamente posporsi al maggior ben che risulta al regno di Francia, et in specie a S. Em^za^ medesima, dalla conservatione della pace d'Italia. Risposemi con espressione di confidenza, che li soldati franzesi esistenti in Mantova erano tutti della Republica di Venetia, senza pur uno che riconosca il Re o n' habbia stipendio, e che io ben so la disputa di qua con i sig^ri^ Venetiani. Poter ben' essere che tra loro sia alcun Franzese, ma esser soldato della republica già detta. Confessommi che tutta la soldatesca di Casale è pagata di danaro del Re, ma che niente di meno tutta riconosce il duca di Mantova, et è di varie nationi. Esser anche vero che, vedutisi gli andamenti del sig^r^ duca di Feria, vi si è mandato qualche altro de soldati licentiati delle truppe franzesi; ma che, sebene ciò non dovrebbe dar gelosia, per esser a solo fine che la piazza di Casale rimanga difesa da' tentativi minacciatili, nondimeno caminandosi sinceramente e concorrendosi da ciascuno alla conservatione della pace, si darà sopra questo particulare ogni sodisfattione.

Quanto a passi de Grisoni, esser la stessa gente del paese che gli fortifica, e non entrarvi il nome del Re, se bene S. Em^za^ a me confidava, che di qua sotto mano si da loro fomento et assistenza, non però ad altro fine che d'impedir che i passi non siano di nuovo occupati da Alemanni e Spagnuoli, come si presentiva disegnar il sig^r^ duca di Feria, il quale di ciò s'intendesse con l'arciduca Leopoldo. Che sempre che si camini al buono da ogni parte, e che si trovi modo da far che gli medesimi passi restino sicuri da usurpatione, ancora in ciò si sgombraranno i sospetti, e si daranno le sodisfattioni possibili.

Quanto a Pinerolo mi disse che, se gli Spagnuoli ne prendono gelosia, S. M^tà^ Christ^ma^ è pronta ad ogni assicuramento in contrario, eccetto che lasciar quella piazza, e che disarmandosi da' Spagnuoli nello Stato di Milano, altretanto faranno li Franzesi dal canto loro, et in Pinerolo lasciaranno quel più limitato presidio che si reputi convenevole alla necessaria custodia, per sincerar gli Spagnuoli e tutto il mondo che Francia altro non vuol che pace in coteste bande. Mi dice il sig^r^ cardinale che del resto, benchè si vociferi altrimente, sa molto bene S. Beat^ne^ che questa di Pinerolo è una recuperatione perpetua fatta da Francia mediante legittimo contratto tra lei e Savoia concorso volentieri a darlo, havendo desiderato il Re questo passo, ancorchè peraltro gravemente dis-

pendioso a S. M^{tà} Chr^{ma} a solo fine che tutti i prencipi d'Italia e particolarmente il Papa possano hora e sempre godere pacificamente il loro, et esser da lei difesi contro l'altrui molestie senza gli ostacoli de' tempi passati, ne' quali, se il Re di Francia havesse havuto Pinerolo, il duca di Mantova non saria stato turbato nel pacifico possesso della sua heredità, e l'Italia non havria provato gli esterminii patiti; aggiungendomi qui in atto di molta confidenza e di secreto, essersi procacciato simile acquisto a effetto ancora d'imbrigliar Savoia, perchè non possa, come suoi antecessori, contribuire da qui avanti a moti d'Italia, et ad effetto che stia sempre unito con Francia. In materia di trattar che il Re si disfaccia di Pinerolo, m'ha detto esser questa una domanda incongrua, importunissima, contro il ben publico e da esser non meno infruttuosa a pretensori che di sensibil disgusto al Re. Che S. M^{tà} sa troppo bene non doversi reputar indecente in lei quel che è conveniente a ogni privato, cioè acquistarsi co' suoi danari e con legittime maniere il dominio d'alcuna cosa, dandosi da chi n'è padrone e non contradice; e tanto più esser honesto nel presente caso redimere per via di compra quel che è proprio di sua corona, e che poteva ripigliarsi liberamente, come mal alienato da suoi predecessori; onde crederà haver gran ragione d'interpretar in mala parte ogni ufficio contrario, massime essendo hoggi questione, non d'impedir cosa da farsi, ma di retrattarne una fatta; e così tanto più interessar la reputatione della sua corona.

Replicai non essere io in dubbio che l'acquisto di Pinerolo si fusse fatto qui con fine glorioso, come è di conservar la pace in Italia; ma che, quando se ne scorgesse diverso effetto, credevo pure che l'intento medesimo che il Re ha havuto per conseguir Pinerolo, saria considerabile per poi rilasciarlo, mentre la negotiatione non recasse altro temperamento da perpetuar la quiete; e iterai che i sensi di N^{ro} Sig^{re} tendono solo alla pace e che gli mezzi saranno a Sua Beat^{ne} indifferenti, non bramando altro se non che si soppiscano le gelosie, acciò non resti impedita. Vedendo io che S. Em^{za} prendeva il negotio assai altamente, io, per tastar più il fondo di esso, senza però dar ombra di S. S^{tà}, soggiunsi a esso cardinale, come da me, in termine di ossequiosa familiarità, poter tal volta la negotiatione dar apertura ad altri mezzi, ma che pur anche, quando la difficoltà si fosse ridotta al solo punto di Pinerolo, era da considerarsi ciò che complisse più al servitio del Re, del regno et anco di Sua Em^{za}, cioè se il ritener Pinerolo con una nova crudel guerra in Italia, o lasciarlo, e così assicurarsi della pace colà et in Francia, motivandogli che forsi havria S. Em^{za}

potuto mercatare con gli Spagnuoli, che, lasciatosi Pinerolo, procurassero che la Regina madre e Monsieur si rimettessero spontaneamente e liberamente nella volontà del Re e nella clemenza di Sua M^tà, donde, oltre la quiete publica, resulteria la propria sicurezza dell' Em^za Sua. Dissi che, quanto a me, credevo che tutta la difficoltà battesse nella possessione di Pinerolo, e che, non accomodandosi questo punto, soprastava una manifesta recidiva di guerra. Trovarsi il regno di Francia stracco delle guerre passate, esausto di danari e consumato dall'incommodità et anche da contagii che pur tuttavia l'affligono in alcune parti. Che, tornando all'armi, non possono al regno perdonarsi nuove impositioni, le quali, oltre al render più odioso il nome di Sua Em^za, sono atte in questi tempi a generar di dentro sollevationi, massime col fomento delle straniere. Essere le cose di Francia in stato che, facendosi la guerra fuori, non potria più portarvisi la persona del Re, nè allontanarsi S. Em^za da Sua M^tà. Convenir però guidar la guerra per opra altrui. Mostrar ne i tempi andati con quanto gran dispendio e con qual poco frutto s'intraprendano da i Re di Francia guerre forastiere, se non v'intravengono essi : motivo che ha fatto risolvere la prudenza di esso cardinale a condurre Sua M^tà due volte in Italia, e renderlo poi sempre mai presente dove l'occorrenze lo richiedono alla giornata. Di più che, dovendosi maneggiar la guerra per mezzo altrui, non si può far disegno sul maresciallo di Sciombergh o de Fiat, non permettendo alcuna ragione che questi due grandi e si necessarii ministri s'assenfino hora dalla persona del Re e dell' Em^za Sua, e che, dovendo fidarsi d'altri, a pena sa di chi possa. E qui gli feci nomenclatura di tutti quelli che facilmente sariano stati idonei, rammentandogli la carestia, da lui medesimo confessatami, d'amici fideli e sinceri ; e che, se in alcuna occasione e tempo n'hebbe bisogno, ne tiene somma necessità hora che stanno fuori la Regina madre e Monsieur, non ad altro intenti per suo credere che alla rovina di Sua Em^za. Poter questa provenire da un sventurato successo delle cose d'Italia, quanto da ogni altro calamitoso avviso, et esser pericolosissima la guerra governata ne gli poco sicuri modi sopradetti. Con tali et altri motivi m'estesi col cardinale a mostrargli doversi reputare difficilissimo che il Re tenga Pinerolo e non habbi guerra, e che niente è più contrario al mantenimento di Sua Em^za che l'agitatatione d'armi in Italia, parendomi che presso di lui questa consideratione dovesse prevalere a ogni altra ; nel che, per mantenermelo più benevolo e persuaso, gli andavo pur incidentemente e con opportunità ritoccando gli ottimi sensi di N^ro Sig^re in suo ri-

guardo. Prese tutto in buona parte. Concluse con le sue risposte, volersi qua in ogni maniera la pace giurandomi non haversici un minimo pensiero contrario. Starsi qui pronti a rimuover ogni gelosia et a darsi ogni assicuratione, ma che la retrocessione di Pinerolo non è ragion di pretendere, e non vi si condescenderia neanche dopo dieci battaglie. Che se gli sig^{ri} Spagnuoli verranno perciò all' armi, si risponderà loro come va fatto, e che qui se n'ha il modo meglio che prima.

Senza ammettergli le risposte per risolutioni finali, per tener la negotiatione attaccata gli dissi che circa l'articolo di Pinerolo sarà l'ultimo da entrare in trattato, e che solo se ne parlerà, visto per ogni discussione che non ci sia altro modo proportionato a mantener la pace si penosamente eseguita, e che all' hora potrà discorrersene con più fondamento, e pensarsi meglio alle ragioni che possano far apparire non dispiacevole simil proposta, e che, in tal caso, potrà essere che si trovi qua meco altra persona da mandarsi da N^{ro} Sig^{re} per poter parlare con maggior informatione delle cose d'Italia e dell' intentioni di Spagna. Che tra tanto, sicome S. Beat^{ne} haveva qua indicate le doglienze de' Spagnuoli, così mostreria loro i sentimenti di qua, per veder con quali modi possano levarsi gli ostacoli alla duratione della pace. Rispose il cardinale, che la mezanità di N^{ro} Sig^{re} sarebbe sempre stata gratissima al Re, presso di cui continuamente havevano assai potuto gli consigli et i benignissimi ricordi et ufficii di Sua Beat^{ne}, stante che, oltre la riverenza che professa alla Santa Sede, mantiene osservanza grandissima a Sua S^{tà} et ha per ministro un cardinale servitore obligatissimo di S. Beat^{ne} e di sua casa ; ma che nondimeno di Pinerolo non si parlasse in modo alcuno, perchè se n' offenderia il Re senza haversene frutto, et era superflua la missione d'ogni ministro, poichè fuori di questa prattica si offeriva di soscrivere ogni capitolatione che la S^{tà} Sua ordinarà, si per scacciar le gelosie, come per dar ogni sicurezza di mantener intatta la pace in cotesta provincia ; ma che quello era un tasto da non dover in alcun modo toccarsi. Io però, con l'esempio del precedente negotiato di mgr Panzirolo, non mi sono quietato a tal negativa come a risolutione peremptoria, e gli ho asserito che la missione di altro ministro sarebbe tal volta, a creder mio, necessaria, se non per altro per la dignità del negotio ; che la materia più sostantiale da trattarsi, credevo sarebbe questa di Pinerolo ; ma che poteva ancora essere che la negotiatione portasse altro mezzo termine d'accommodamento o pur facesse trovar buono questo medesimo. Quanto al mandare, mi disse che saranno sempre mai qua ben veduti i mi-

nistri che S. S^{tà} c'inviarà, ma che movendo essi questa pratica, non saranno da S. M^{tà} si volentieri sentiti, non ne caveranno costrutto et esso non vi adherirà neanche se vi andasse la perdita della propria vita. Ben' esser vero, che nè Sua M^{tà}, nè esso crederanno mai che S. B^{ne} sia per tener mano a tal dimanda de' Spagnuoli, fondata solo su la loro pretensione di far de prencipi d'Italia a loro modo, senza che possino i detti prencipi esser soccorsi.

Entrommi sopra ciò nel particolare di Urbino, dicendomi che la Santa Sede ne sta in pericolo, quando a Francia manchino passaggi, e significando di voler far gran cose a ciascun bisogno. Lo ringratiai e gli reiterai i vivi pensieri di N^{ro} Sig^{re} volti unicamente alla pace, la sua indifferenza a mezzi, il sommo suo desiderio che di qua si concorra a sgombrarne gli ostacoli e la sua dispositione a manifestar ad altri i sensi del Re Christ^{mo}, si come ha fatto a Sua M^{tà} delli altrui, perchè si possa concordare in alcuno adequato temperamento da stabilir la continuatione della pace; dopo di che, o per mezzo mio, o d'altri con me, si continuerà qui la negotiatione, e che tra tanto prenderò licenza da lui, che nell' occorrenza io havessi l'honore di vedermi seco per discorrere di quest' affare e veder quello potesse effettuarsi per conservatione della pace.

Parlai poi lungamente delle cose di Germania. Sopra queste mi assicurò che pur ci si pensa e che se nell' assemblea si darà apertura di qualche buona negotiatione per la pace universale di quelle parti, non ostante che l'Imperatore non ne richieda e che gli Spagnuoli non mostrino gusto che il Re si ingerisca, in ogni modo l'ambasciatore di Sua M^{tà} Christ^{ma} tien' ordine di pratticar per la pacificatione ad ogni potere, massime quando gli Spagnuoli non tentino innovationi in Italia e che, etiandio continuando la guerra, il Re vuol in ogni modo difendere la religione cattolica. Aspettarsi ragguaglio di quanto haverà negotiato mons. di Charnassè per farsi poi le deliberationi opportune, iterandomi spesso che io assicurassi Sua Beat^{ne} che il Re tiene sommamente a petto gl' interessi della religione, e che Sua Em^{za}, che ha ambito il degno nome di estirpatore de gli heretici in Francia, non vorrà acquistarsene l'abhominevole di defensore e di restitutore in Germania. Et havendogli io significantemente detto la premura sopra di ciò di Nostro Signore, l'ha egli altamente commendata, iterandomi sempre le proteste medesime. Mi accennò che, se io soprasedessi a spedire il corriere, forse potria arrivar intanto quello del Charnassè, e darmisi da riferire cosa grata a Sua S^{tà} circa l'esito de' negotiati di Germania et intorno alle risolutioni che si prenderanno qua in comprobatione del detto di sopra.

Il Re in questo particolare di Germania mi disse il medesimo, e soggiunse che assicurava S. Beat^ne qualmente niun'altra cosa stimava più che la difesa della religion cattolica e della Santa Sede, e che tanto nell'uno quanto nell'altro farà chiaramente vedere che non gli è incompetente il titolo di Christ^mo.

Non prima che due giorni dopo l'arrivo del corriere, hebbi udienza dal Re, essendo stata Sua M^tà impedita il dì precedente da un poco di purga. Le parlai nelli stessi termini che havevo fatto al cardinale, e la trovai molto ben preparata. Le risposte datemi (per così dire, in più fragmenti, secondo che le sovvenivano) furono in ristretto, che io assicurassi S. S^tà e V. Em^za che egli desiderava pace in Italia al pari di loro. Che sua intentione non è sturbarla, ma che farà tutto quanto il convenevole per mantenerla. Che a questo effetto si unirà con la S^tà Sua e con ogni altro prencipe d'Italia, e si contentarà ancora che si uniscano insieme contro chi moverà guerra; ma che, se gli Spagnuoli sotto mendicati pretesti di gelosie pretendono ingiustamente che si spogli di Pinerolo, s'ingannano assai, e che, se romperanno la guerra, è già in possesso di non lasciarsi far torto da loro e difenderà se stesso et ogni altro che vorranno essi attaccare, come che ha difeso per il passato. Che di sicuro non sarà guerra in Italia, se gli Spagnuoli non ve la sveglieranno, e che forse anch'essi non la susciteranno, quando Sua Santità dica loro chiaro voler la pace in coteste parti, e che sarà contro quelli che saranno primi a far guerra. Che spera nel zelo e nella generosità di Sua Beat^ne, che sia per lasciarsi intendere liberamente, e che se Sua M^tà sarà la prima, è ben contenta che si voltino tutti contro di lei. Che Pinerolo non porge ragionevol pretesto, havendolo essa con titoli legitimi, e non risentendosi anzi quietandosi Savoia che gliel'ha dato, et esser alla M^tà Sua di spesa. Non haverlo lei voluto per altro che per assicurarsi di S. Altezza et impedir che S. S^tà e gli altri principi d'Italia non siano molestati da Spagna, come ben se ne vedevano gli apparecchi, appena eseguita la pace, credendo haverlo riserrato di qua da monti, invillupato in mille caballe ordite dagli stessi Spagnuoli nella sua casa, e che restasse in libertà e poter loro trattar l'Italia come volessero. Scriversegli di costà li rumori e le bravate che vanno facendo, et esserne l'oggetto di tirar Sua Beat^ne a dichiararsi con loro a fomentar l'oppressione d'Italia. Non esser termine di trattar con i Papi, bravargli alla vita. Non richieder esso d'altro la S^tà Sua che di esser padre comune, contrario a chi intenta guerra, e questo domandare con li modi dovuti alla dignità suprema della S^tà Sua et all'osservanza filiale di Sua

Mtà. Assicurarsi che Sua Beatne, il più savio principe di hoggi, conosce ben tutto ciò, e non terrà mano a volerlo far privare d'un acquisto legitimo fatto a ben publico, e di cosa che di già era di sua corona. Dissemi tutto questo con vigor maggior del solito e sollecitommi di significarlo puntualmente a N. Sre et a V. Emza.

Lo ringratiai delle lodi che dava a N. Sre e lodai l'osservanza che gli professava. Dissigli nelli stessi termini che al cardinale gli schietti e puri pensieri di S. Beatne, e poi entrai a commendar il suo prudente discorso, significandoli però che in ogni caso si potrà controvertere chi sia che rompa la guerra, o gli Spagnuoli con muover l'armi, o la Mtà Sua che ne dia causa con l'acquisto, a comune opinione tanto geloso, di Pinerolo. Non saper io quale ne possa esser il giuditio de'principi d'Italia; saper io bene che per avanti si è sommamente celebrata nella Mtà Sua la generosità con che, per dar pace all'Italia s'è indotta a rinontiar gli acquisti tanto commodi al suo regno, e che una delle cagioni perchè con voti universali si augurava vittoria alle sue armi, era il supposto certo che S. Mtà non intendesse altro che la difesa delli oppressi et il riposo in Italia, senza volervi punto per se. Esser hora da dubitare che per il fatto in se stesso, o per gli argomenti altrui non si mutino questi concetti, vedendosi romper la pace si necessaria dopo tante afflittioni, e trovandosene la causa o vera o apparente che sia, nell'acquisto fattovi nuovamente, dove con immortal sua gloria professava esso, e gli altri credevano, che niente volesse. Che forse alcuno crederà che habbia mutato pensiero e che, se prima si dichiarava volerne uscir vacuo, cominciando hora ad acquistarvi, aspiri a farvisi una ben'ampia portione.

Mi rispose saper sicuro che in Italia era grato questo suo augumento e gli era desiderato dall'istessa Stà Sua, per cui servitio havea principalmente da essere. Che egli niente vuole in Italia, ma ben vuol poter passarvi a sua posta per soccorrer i principi collegati, acciò non siano oppressi da gli Spagnuoli. Perchè vedevo che col passar più avanti l'haverei offeso senza frutto, ripigliai proprio con queste precise parole: «Sire, io vedo i sentimenti di V. « Mtà volti in tutto alla pace. M'afferma di esser pronta a rimover « tutte l'ombre e contribuir il possibile per mantenerla. Ha solo « un poco di difficoltà in rimetter Pinerolo, e veggo che il principal « motivo è il ben publico: io riferirò tutto questo a N. Sigre, quale, « nel modo stesso che ha fatto saper V. Mtà l'altrui diffidenze e la « mente, cosi participarà ad altri i sensi di lei, e di quello che si re- « trarrà, sarà ella ragguagliata o da me, o da un nuntio straordina-

« rio, o da altro ministro di Sua Beat^{ne}, affine che si trovi tempera-
« mento da schivar che di nuovo si venghi all'armi et in Italia si man-
« tenga quella pace che voi n'havete data, con farvi presso tutti
« immortale.» Soggiunse il Re : « Tutto va bene, purchè non si ragioni di Pinerolo » ; et io replicai che si trattaria *solamente* di quanto fusse più proportionato alla quiete, che era l'intento della M^{tà} Sua ; e che io mi assicuravo che sarebbe concorso con tutte le maniere possibili.

Passai poi a parlare de gli affari di Alemagna nella forma detta di sopra, et le risposte del Re furono consonanti a quelle del cardinale.

Ho poi veduto più volte questi ministri a quali ho presentato li dispacci mandatimisi ; e le risposte di ogniuno di loro sono state del medesimo tenore et espressive dell'istesse deliberationi, cioè mirarsi alla pace, doversici contribuire compitamente la parte loro, salvo sempre che alla corona non si ritolga Pinerolo. Nondimeno anche con essi ho lasciato attaccato il negotio per tutto quello in che potesse essere espediente continuarlo.

Il ristretto di tutto questo negotiato, del quale m'é parso debito mio dar parte a V. Em^{za} minutamente, è che il Re Christ^{mo} desidera pace et abbhorrisce guerra in Italia, offerisce levar ogni gelosia quanto alli passi et anco quanto a presidii franzesi del Mantovano, e del Piemonte e di altri, se vi saranno, ad arbitrio di N. S^{re}, disarmare e lasciar solo la necessaria guarnigione in Pinerolo per la sola difesa, quando all'incontro ciò si osservi respettivamente dall'altra parte, e di dar ogni altra necessaria cautela di non muover l'armi e di non intentar novità, se non provocato ; ma quanto a ritirarsi da quella piazza, non si vuol fare, e ne dimostra S. M^{tà} e tutto il suo consiglio risolutione invariabile, e si vede apertamente che si disgustano a sentirne parlare. Sta nondimeno il negotio in piedi nella forma già detta ; di che do avviso ancora a Mgr Panzirolo.

Questo punto di Pinerolo, come V. Em^{za} prudentissimamente ha pensato, è delicatissimo e scabroso, tenendosi qui offesi solo che se ne ragioni. È negotio già fatto, e non in deposito ma in libera traslatione di dominio, come V. Em^{za} già sa. Stimano tal acquisto considerabile alla Francia per molti capi, ma in particolare perchè ne vien costretto il sig^{r}. duca di Savoia a non mai più lasciar la devotione di Francia, e s'impediscono ancora a Spagnuoli i tentativi di novità in Italia. È caro sopra modo al Re che dice haver rimesse gioie della sua corona ; è carissimo al cardinale, stimandolo un mero parto del suo giudicio et un frutto ben pretioso del

suo buon governo, onde più che per altro successo venga autorizata la sua benemerenza col regno, e verso l'Em^{za} Sua l'obligationi della Francia ; e, se in tempo che il Re haveva ultimamente quella piazza solo come usurpata, quando gli Spagnuoli e gli Alemanni erano forti in Italia e però Casale e Mantova stavano in manifesto pericolo, quando il cardinale non era solo a far le risolutioni, stando la Regina madre in autorità, et havendo esso pur subodorato le cabale che se gli lavoravano contro, non volse mai adherir a restitutione con tanti trattati che se n'hebbero, se non dopo seguita quella di Mantova, anzi che asseverantemente mi dice che non vi saria ne meno condesceso dipoi, se il sig. duca di Savoia non si fusse secretamente concordato con Francia in questo contratto, come appare dalla nuova retrocessione fatta da Sua Altezza lo stesso giorno delli 20 di settembre, può di qui argomentarsi in qual dispositione qua siano hora che Mantova è restituita, Casale in sicuro e benissimo proveduto, gli Alemanni ben occupati ne loro paesi, gli Spagnuoli più deboli, la Francia in maggior gagliardità per la nova unione con Savoia, i nemici del cardinale abbattuti, esso unico nelle risolutioni et arbitro assoluto della volontà del Re, e che il possesso è divenuto legitimo mediante novo titolo nato da una accorta negotiatione, della quale S. Em^{za} si gloria più che di alcun' altra cosa oprata da lei, arrivando a dire che stimerebbe e deplorerebbe a pari della disgratia del Re il relasso di Pinerolo.

Non può con tutto ciò se non lodarsi e reputarsi sapientissima e necessaria la risolutione di N. Sig^{re} e di V. Em^{za} di non sparagnar ufficio alcuno e dimostrar al mondo che hanno fatto ogni loro sforzo per riparar con tutti i mezzi a nove imminenti rotture ; nè doverà se non approvarsi da ognuno il principio dato fin qui et il di più che preparino per l'avvenire mediante straordinarii ministri e con tutti gli altri modi che alla giornata giudicheranno opportuni. Sempre che venga qua nova persona deputata da loro per questo negotio, sarà qui ben accolta e servita da me in ogni migliore e più sincero modo. Di che havrò poi multiplicate cagioni, quando questo habbi la qualità e la reputatione di servitor attuale di V. Em^{za}. Io intanto, secondo quello che da Lei mi si comanderà e mi si avviserà da Mgr Panzirolo, andrò di mano in mano governando i miei negotiati.

(B. B. 8083, 1-13.)

III

Philippe IV à Urbain VIII

Madrid, 17 décembre 1631.

Muy Santo Padre

El estado y peligros presentes de nuestra sagrada religion en Alemania son tales, que obligan a las mayores extremidades, con dolor de que no se ayan ataxado mas en sus principios (como se huviera podido escusandose ligas), de que nace la necesidad de instante, eficaz y poderoso remedio. A V. Sant^d acudo por el como a padre y caveza, siendo yo a quien de los reyes christianos toca en primer lugar esta instancia por conservar en todos mis reynos intacta nuestra religion, y con entera confiança a los pies de V. B^d pido acuda por si y me de medios de acudir a peligro tan iminente y aun constante por nuestros pecados, y con verdad afirmare a V. S^d que creo tanto de su santo celo que ninguna novedad me hara el que llegue esta misma noche correo, avisandome de los socorros hechos por V. B^d a Alemania, al Emperador, mi tio, que es la caveza de la religion cattolica alli, y ni mas ni menos que prevencionalmente me ha concedido V. S^d todas las gracias que le pido y todas las mayores que puede dar; y de la manera que sin en nada y dexando descubiertos los estados de Flandes he acudido a mi tio con dineros y tropas, y al elector de Maguncia y al de Colonia, y ofrecido al de Treveris, dira a V. B^d su nuncio residente en esta corte, y los mismos electores eclesiasticos, que, no dudo, abran mostrado su agradecimiento de manera que llegue a oidos de V. Sant^d y de todos. Y ofrezco a V. Sant^d que ayudandome, antes que llegue a padecer esa Santa Sede, han de correr rios de sangre de mis vasallos, de los de mi cassa, de mis tios, de mis hermanos y de la mia propria.

N^ro S^r guarde a V. S^d como desseo.
De Madrid a 17. de diziembre 1631.

Muy humilde hijo de V. Sd
El rey.

(A. S. 2996, 140.)

IV

Instruction pour le cardinal Borgia

Madrid, 19 décembre 1631.

Instruccion de lo que vos, el cardenal Borja y Velasco, aveis de hazer en las cosas que en ella os ordeno.

Aunque de diversas partes havreis entendido el peligroso estado en que estan las cossas de Alemaña, todavia ha parecido deciros que el zelo indiscreto de algunos ministros del Emperador apretando mas de lo que fuera conviniente la restitucion de los bienes eclesiasticos, el haver dado justos sentimientos al elector de Saxonia y el haverle Mons. de Tilly roto la guerra intempestivamente fue causa de la rota que este tuvo zerca de Leipsique, a la qual se han seguido tan grandes progressos, que me avisan que el Sueco se hallava casi dueño de la Franconia, amenaçando la Suevia, y haviendo ocupado gran parte de los estados catholicos, y que se hallava con tanto poder que havia embiado con el landsgravio Mauricio de Nassia un exercito que havia començado a entrar en los estados del elector de Maguncia, y en algunos de los obispados del de Colonia, y por otra parte avisan que va haziendo progressos en la Saxonia inferior, y tomando las plaças que alli se tenian por el Emperador.

Bien se vee quan grande es este daño por si solo, mas puede temer mucho mayor, porque haviendo ocupado el Sueco los estados de que resultavan las principales contribuciones con que se sustentava el exercito del Emperador y juntandose con las ciudades libres que ay en aquellas provincias, que todas son herejes, podra aumentar sus fuerças quanto las huviere menester para qualquier grandisimo, y, si bien se podria esperar que para esto no le assistiria el rey de Francia, y dudarse si los electores de Saxonia y Brandemburg holgarian de verle absoluto en Alemaña, esto no es seguro, ni aun probable, antes bien se deve temer que el poder con que se halla, arrastre a los electores, y que por esto mismo no le haga falta la assistencia de Francia, y assi se llega a temer se haga coronar por Emperador.

De una inundacion semejante ya se vee quanto puede temer toda Italia y la Santa Sede, y, aunque no dudo que la prudencia de Su Sant^{d} antevera todo esto y que su piedad y zelo le obligaran a procurar el remedio que, como padre universal y caveça de la Iglesia, y

aun como principe temporal deve aplicar a tan gran peligro, todavia por la obligacion en que Dios por su misericordia me ha puesto de defender su Iglesia, me hallo obligado a representarselo y pedirle con mucha instancia acuda al socorro del Emperador y de los principes catholicos de Alemaña, pues en ocasion tan apretada, no solo es justo sino obligatorio el poner la mano en los medios mas reservados y procurar por todos los possibles obviar tan gran ruyna.

Previniendo estos daños, y no haviendolos podido excusar con advertencias muy anticipadas que he hecho al Emperador, mi tio, remiti a Alemaña una gruessa suma de dinero, con que, en la ocasion presente, se ha estorvado que en las provincias patrimoniales de la Cassa de Austria no aya havido novedad, sustentando aquello para que no cayesse de golpe. Y, aunque esta suma llega a medio millon, me avisan que no es cossa considerable para tan grandes necessidades, y que es menester mucho mas.

A la Infanta, mi tia, han embiado los tres electores catholicos a pedir socorro no hallandose seguros en sus proprias residencias, y, aunque se les han embiado algunas tropas de aquel exercito, se conoce que para resistir esta corriente es menester formarle muy poderoso. Desseando yo acudir a entrambas partes con medios proporcionados a la necessidad, me han representado mis ministros que el año que viene havra de acudir mi armada al Brassil, a defender las Indias y assegurar las flotas y mis exercitos a lo de Flandes, no sin tener la mira a lo de Italia, y que lo de Alemaña ha menester un poderoso esfuerzo, y para acudir a tantas partes ha sido fuerça buscar medios extraordinarios.

Entre ellos, el mas facil, el mas justo y aun devido ha parecido el pedir a Su Sant[d] que, pues todos estos esfuerços se emplean y han de emplear en defensa de la religion y contra los enemigos della, me ayude con las gracias que adelante se dizen, pues estas ocasiones no solamente justifican la concession, sino que obligan a Su Sant[d] a no dilatarla un punto.

Y para començar esta negociacion se ha hablado aqui al nuncio en sustancia que vereis por los papeles inclussos, y yo escrivo a Su Sant[d] y al cardenal Barberino de mi mano lo que vereis por las copias. Vos, en reciviendo este despacho, comunicareis en confidencia secreta con el cardenal Barberino lo que contiene, y sabreis del, si Su Sant[d] gustara mas de que le hagais esta proposicion secreta y privadamente, o bien acompañado de todos los cardenales españoles y de los que de mi dependen, y del embaxador del Emperador, y, en la forma que se entendiese que Su Sant[d] lo

admite mejor, le hablareis dandole mi carta y haziendo en los dos puntos que en ella se contienen la mucha instancia que el caso y su justificacion pide.

Las gracias que haveis de pedir son : la media anata de todas las provisiones eclesiasticas de todos mi reynos, de lo curado y simple servidero, y sin excepcion de nada, porque el apretura necessita a no podernos contentar ni bastar lo que se havia pedido, y assi no admitireis restricion ninguna, si ya no fuesse en las provisiones pontificias, por pagarse alla media anata, y esto a mas no poder; la cruçada de Napoles tantas vezes pedida, y que no se halla causa por donde se deva negar; alguna contribucion triennal del estado eclesiastico de todos mis reynos, para acudir prontamente a la presente necessidad entretanto que se maduran los effetos de la media anata universal. Esto en la forma que se juzgare mas conveniente, o otras gracias las que ahi pareciere a los cardenales españoles y a los demas bien afectos.

Recivireis este despacho segun se haze quenta, entrado el año que viene : los socorros, es menester que se dispongan en Alemaña en el mes de março. Con esto os he dicho que estas gracias no pueden remitirse a congregaciones, ni tratarse por el camino ordinario, sino que es menester que Su Sant[d] las resuelva, o nombre para ello pocos cardenales y tan afectos que no detengan la materia horas si es possible, y que vos me bolbais a despachar este correo que va yente y viniente en mucha diligencia con aviso de lo que se huviere obtenido, advirtiendo que en confiança desto he mandado yo que aca se dispongan las cossas, avivando las prevenciones para lo que en Alemaña se huviere de juntar, y, con lo que tocare a los reynos de Sicilia y Napoles, podreis despachar luego a aquellos virreyes, para que, demas de lo que yo les tengo ordenado, saquen destas gracias lo que pudieren y lo remitan al Palatinato.

No puedo persuadirme a que Su Sant[d] dexe de hazer en esta ocasion lo que se le pide y aun mas, pues la seguridad de su misma silla es fuerça le aconseje el reprimir un impetu tan grande de los herejes, y el tener lexos de Italia sus armas. Mas si, despues de haver hecho vos todas las instancias possibles, y validoos de todos los medios que juzgaredes a proposito para representar a Su Sant[d] sus obligaciones y los daños que a toda la christiandad amenazan, (contra toda mi esperança) no huviessedes podido consiguir el fruto que se dessea, protestareis a Su Sant[d] en mi nombre, que si, despues de haver yo hecho quanto me fuere possible en defensa de la religion catholica, esto no bastare y ella padeziere

algun gran travaxo, protesto a Su Sant^d delante de Dios y de todo el mundo que sera por quenta suya y que de mi parte no se ha faltado en pedirle y exhortarle, prevenir y obrar yo todo quanto se ha podido.

Y si llegare este ultimo lance (que no le espero), os remito el hazer esta ultima demostracion con la solenidad y con la assistencia que, haviendolo comunicado con los cardenales españoles, y con los cardinales Burghesio y Ludovisio, y los demas confidentes que ahi ay, se hallare mas conviniente, advirtiendoos que, si se llega a este extremo, sera bien dar quenta a todo el Colegio de mis justas proposiciones y de la dureza de Su Sant^d, para que en todo tiempo tenga yo tales testigos de haver cumplido por mi parte tan llenamente, como en semejantes ocasiones lo ha acostumbrado esta corona.

Madrid, 19 de diciembre 1631.

(A. S. 2996, 120.)

V

Le cardinal Borgia à Philippe IV

Rome, 12 janvier 1632.

Señor

En conformidad de las ordenes que V. Mag^d se ha servido de darme para pedir a Su Sant^d la gracia de la media anata, primero lisamente en carta de 29 de julio, y despues en la de 15 de setiembre del año pasado con las moderaciones a que V. M^d fue servido de reducir la peticion, se han hecho las diligencias que han parecido conbenientes con la puntualidad de suelo y cuydado de que he ydo avisando al conde duque, pero asta aora no han obrado ningun fructo, ni me queda esperanza de sacarle ; y, aviendo visto que ningunos oficios adelantavan la negociazion, volvi los otros dias a ablar al papa en razon della, y despues de haverlo hecho y respondidome que lo havia mandado mirar con cuydado, mudando conversacion paso a discurrir y ablar en las materias corrientes, y haviendo conferido un poco sobre el estado dellas, incitado y movido yo de la floxedad con que camina Su B^d en el reparo de los daños que pueden seguirse de las guerras de Alemaña y de los movimientos de Italia causados por los Franzeses, me parecio dezirle que con razon dava cada dia ocasion Su S^d para maravillarse el mundo asi de remision tan grande en estas cossas, como de la diferencia con que trataba las que tocavan a V. M^d y las que

miravan a los intereses de Franzia, ocasionando juntamente a V. Md a allarse muy desobligado de Su Bd, siendo mucho de notar que, quando V. Md ha movido sus armas en Italia para aquietar las diferencias de los principes della y asegurar y asentar la paz, se ha hecho tanto ruydo, dando diferentes sentidos a esta realidad, y quando el rey de Francia acavava de quebrantar una paz jurada en que Su Santd travajo tanto, ocupando plazas en Italia y poniendo en celos a toda ella, dando asi mismo motivo a una guerra sangrienta y cruda, y ocasion a que la soldatesca forastera introduzga la peste y la herejia, y exercite sus licenzias y excesos militares contra la religion y los subditos, estava Su Sd con tanto reposo como si no estuvieran tan imminentes y vezinos estos peligros, ni menos hacia demostracion contra el rey de Francia causador de tantos males, constandole a Su Santd la colegacion y union que tiene hecha con todos los herejes, y el calor y asistencia que les da, para que destruyan la christiandad y procuren oprimir la cassa de Austria, columna sola que la sustenta y mantiene, de que estavan admirados y escandalizados todos los catholicos de Europa; y que no podia dexar de repetirle y protestarle que, si no se declarava con grande ferbor y calor cumpliendo con la obligacion de Vicario de Cristo contra los fautores de los herejes que, reteniendo solo el nombre de Christianos, ponian en tan ebidente peligro la christiandad, seria ymposible purgar las sospechas que estavan conzebidas, de que era participante y permitia los desordenes y excesos que se estavan cometiendo, y que este argumento y sospecha yria creciendo, y afirmandose en los animos de los que sin pasion y con entero juycio y conocimiento de la verdad estavan atentamente mirando lo que se representava en el teatro de la christiandad, al passo que Su Bd cabeza della se detenia en declararse menos ferboroso de lo que devia mayormente en tiempo que V. Md gastaba sus thesoros por volver por ella, y asentar su conserbacion; y que yo no podia acavar de entender qual era la causa por que de Su Bd rezevian menos fabores los intereses de V. Md que los de Francia, siendo como es V. Md tan berdadero y obediente hijo de la Iglesia, unico defensor della, y de cuyos reales estados esta reciviendo continuamente infinitos beneficios, como tambien toda Roma, de cuya hacienda se alimenta y sin ellos dificilmente podria conserbarse, y el de Francia mostrando tan contrarios efectos a estos, y tan repugnantes a hijo de la Iglesia, y no recibiendo del, ni su dominio, la Iglesia, ni esta corte utilidad ninguna general ni particular. Diome por respuesta a todo esto Su Santd, que le dixese yo que era lo que havia obrado

en los mobimientos pasados, porque el solo havia tratado de la paz y aplicado para ella en todas partes los oficios que avian parecido convenientes. Mi replica fue dezirle que lo mismo se pretendia ahora, pues lo que se deseava era que la paz fuese mantenida, y que para conseguir tan justo intento usase de los medios de que se havia valido la vez pasada, y que, si no aprovechavan con el rey de Francia aquellos que vastaron con V. M[d] y la Cess[a], hechase mano de los que conviniesen para ajustarle a la razon, a que añadi asi mismo que, para que se desengañase Su B[d] de las ventajas con que V. M[d] excedia al rey de Francia en la veneracion y respecto de Su Santissima persona, fuera de muchos exemplares que podia darle, se sirbiese de volver los ojos a la prontitud con que V. M[d] y la Cess[a] le havian obedezido en dar por solo su gusto y complazenzia la paz a Italia, olvidando por este mismo respecto las conveniencias que resultaban de retenerse Mantua como lo pudiera haver hecho justamente el Emperador y de expugnar V. M[d] a Casal, estando tan cerca de rendirla, sin acordarse de tan inmensos gastos como le havia costado la defensa de los derechos y jurisdicion del Imperio, y quan diferentemente hobrava el rey de Francia, pues con haver alterado la paz, faltando a la fee publica, y apoderadose de plazas en Italia, no dava indicios de que le mobia su respecto, ni de apartarse de tan injusta empresa por sus oficios y exortaciones, y pues esto era tan patente y claro a Su Sant[d] como generalmente conocido de la christiandad, era action forzosa el mudar semblante, y obligar a aquel rey a bolverse a su casa para dexar en paz y quietud estas provincias, y que, si Su S[d] no correspondia a esta obligacion con efecto y brevedad, no podia V. M[d] quedar ni los principes vien intencionados con satisfacion de que deseaba, y queria de veras la paz de Italia; y aunque a todo este razonamiento estuvo con arta alterazion, se encendio mucho mas quando se llego a este punto, diziendo que ha nueve años que sus actiones son calumniadas y que estava resuelto de servir a Dios con buena o con mala fama; repliquele que era menester hazer distincion de calunias a calumnias, porque, si el ser calumniado nacia de la embidia que ordinariamente engendra el acrezentamiento de los bienes temporales, en que se hallaban sus sobrinos asi eclesiasticos como seculares, estas calumnias devia despreciarlas, considerando que havian pasado por ellas muchos pontifizes sus predezesores, pero que aquellas calumnias que prozedian de las actiones o omisiones por las quales el estado de la heregia yba creciendo con daño de toda la christiandad, como aora esta succediendo con las guerras de Alemaña y Italia,

estas le traherian gran detrimento en la reputacion y en la conciencia, sin que con ellas pudiese hazer servicio ninguno a Dios Nuestro Señor; y viendo que de todo este discurso no sacaba mas fructo que otras vezes, me parecio concluyr la audiencia, de que doy quenta a V. M^d^ a quien guarde N^ro^ Señor.

(A. S. 2996, 47-51.)

VI

Le cardinal François Barberini à César Monti, nonce en Espagne

Rome, 6 février 1632.

Li corrieri spediti così da V. S. come da i regii a 19 e 20 di Xbre giunsero a Roma a..... di gennaro, et il sig^r^ card^l^ Borgia, senza parlarmi di negotio particolare, fu a dirmi di voler l'udienza da N. S^re^, ma che anche gli altri cardinali della natione la desideravano; però volse sapere se S. S^tà^ harebbe gradito che tutti fussero venuti insieme con esso lui, o pure ciascuno da per se. Noi crediamo che quest'ordine di parlar tutti sia stato dato di costà per far maggiore impressione. Hora S. Beat^ne^ si contentò di sentirli separatamente a uno a uno; e così Borgia venne alla prima udienza, il dì 29 del predetto mese, e presentò a S. Beat^ne^ et a me le lettere di pugno del Re, di una delle quali, cioè della diretta a S. S^tà^, mando a V. S. la copia A, poichè la mia contiene quasi i medesimi sensi. Seguitarono poi a venire gli altri, cioè Colonna a 31, Sandoval a 2 febraro, Spinola a 3 et Albornozzo a 4; et inoltre Borgia ha riparlato in occasione delle congregationi e specialmente la mattina de' 5.

Vedrà V. S. la somma delle loro instanze nella copia del memoriale segnata B, lasciato dal sig^r.^ card^le^ Borgia. I loro concetti in universale hanno versato nelli infrascritti capi, alcuni però non detti da tutti, ma da qualcheduno di loro.

1° Hanno instato per la concessione della Cruciata di Napoli; e Borgia ultimamente ha aggiunto che, non concedendosi questa, almeno si facci gratia dell'essentione o duplicatione altre volte dimandata di quella delle Indie.

Questa dimanda è stata subito e chiaramente esclusa da S. S^tà^, si come in altri tempi parimente fu denegata per molte ragioni che forse V. S. harà vedute, et ad ogni buon fine se le inviano hora

nel foglio C; ma Sua Beat^ne^ ha toccato gli abusi che vi sono e che veramente la Cruciata par che sia ridotta a una certa vendita de sacramenti, che rende dissoluti i costumi de' popoli, e che il Papa e sua autorità starebbe a sedere, mentre qui su le porte di Roma ciascuno potesse ottenere assolutione di casi gravissimi con pochi baiocchi da'confessori ordinarii. S'è doluta ancora che ne meno il giubileo universale che si da per le necessità di tutto il cristianesmo cattolico, si pretenda potersi pigliare in coteste parti da chi non ha la Cruciata. Quanto poi alla Cruciata per l'Indie, la quale già vi è, rispose con le ragioni altre volte apportate che di coscienza S. S^tà^ non la deve, nè può duplicare.

2° Fecero instanza della meza annata de' beneficii e rendite ecclesiastiche: et a questa richiesta similmente Sua Beat^ne^ ha data la negativa, e tanto più che, essendosi discussa qui la materia molti giorni dalli deputati da S. S^tà^ a vederla et esaminarla, dopo che ne fu fatta la prima instanza, hanno concordemente consultato non potersi con buona conscienza concedere. E V. S. ne vederà alcune ragioni nella scrittura a parte, lettera D.

3° Hanno chiesto la contributione o sussidio del clero di tutti regni e stati di Sua M^tà^, e questa contributione l'hanno chiamata triennale, come nel suddetto memoriale si esprime, senza specificar quantità alcuna.

Veramente gran combattimento ha cagionato nella mente di S. Beat^ne^ il dover concedere questo sussidio senza l'antecedente o almeno susseguente consenso delli ecclesiastici, quale etiandio in ogni estrema necessità vi si richiede per la dispositione del concilio generale Lateranense; con tutto ciò ha procurato Sua Beat^ne^, per il desiderio che ha di sodisfar al Re, di trovar maniera da aggiustar il negotio, e di farlo con quella celerità che S. M^tà^ brama. Ha dunque stabilita la concessione d'un sussidio o contributione del clero di seicento mila scudi di cotesta moneta, che a ragion della romana ascende alla somma di scudi 660000, e sopra questa gratia son stati formati brevi che si mandano in mano di V. S., la quale doverà valersene in quella forma e modo che vien prescritto nella cifera a parte segnata E.

Intorno a questa gratia del sussidio overo contributione si han da considerare la quantità, il tempo, i luoghi et il fine per il quale si concede.

Circa la quantità, si può ponderare che le decime altre volte cavate da Italia per tali necessità ad summum non passavano 350000 scudi di questa moneta; talchè con la presente concessione si da più del doppio della suddetta somma.

Intorno al tempo, nel memoriale qui dato, si chiedeva sussidio triennale. Ma S. Beat^{ne} ha provisto che tutto si dia in un anno, acciò la M^{tà} Sua possa valersene più prontamente.

Quanto a i luoghi, s'impone in Spagna, Sardegna, Maiorca e Minorca. Nè potiamo imaginarci che si voglino gravare, massime per le cose di Germania, altri stati, il clero de'quali ha sopportato poco fa o sopporta hoggi simil peso straordinario, come Portogallo e Fiandra, dove l'anno passato gli ecclesiastici stessi concorsero alle spese, come avisò mgr nuntio. Di Sicilia non si trova esempio di simili pagamenti, e quanto al regno di Napoli e allo stato di Milano, S. S^{tà} impone decime per i sussidii che da alla Germania; ma la guerra, la peste, l'incendio del Vesuvio e l'altre gravezze di detti luoghi daranno assai che fare a cavarne costrutto, anzi in Milano stesso e suo territorio sono quasi 100 chiese parochiali vacanti che, per non haver rendita veruna, nessuno le spedisce, e converrà che Sua S^{tà} per questa volta condoni la spesa.

In materia del fine per cui la detta gratia si concede, è quello stesso che è stato espresso nel memoriale dato da' regii, cioè per sovenire l'Imperatore, et a questo par che anco si ristringa la lettera di Sua M^{tà}, la quale non ha dubbio che haverà da rimetter per Alemagna maggiori somme di questa, onde non gli importa che si specifichi che la causa di questa impositione sia il soccorso di Sua Maestà Cesarea.

4° I detti sig^{ri} cardinali hanno premuto in che il Papa mandi grossi aiuti di danari a Cesare, esaggerando l'estrema necessità che ve n'è in riguardo pur della religione cattolica e la tenuità delli 6000 tallari il mese che N° Sig^{re} ha cominciati ad inviare alla M^{tà} Sua, mettendo in consideratione i sovvenimenti dati da altri pontefici etiamdio di genti.

È stato risposto, che è vero i passati pontefici havere speso per Germania e casa d'Austria 15 millioni, e che questo coopera a impossibilitare che hoggi possa la Sede Apostolica far simili spese, trovandosi impegnate tutte le sue rendite. Che gli altri pontifici cavavano molto dalle decime, che perciò imponevano in Italia, ma Sua S^{tà}, rispetto alle calamità correnti, di gran lunga meno può ritrarne et a pena in due o tre anni potrà rivalersene, et intanto li conviene pigliare a interesse i danari che prontamente manda. Anzi, che per questi sussidii ha bisognato impegnar parte di quel che serve per la mensa stessa di Sua Beat^{ne}. Che gli altri papi non haveano havute le occasioni di gravissime spese che in tutto il suo pontificato ha fatte Sua Beat^{ne}, le quali nelle presenti contingenze hanno reso esausto et impotente l'erario apostolico.

Che alla fine Paolo V poco più diede all'Imperatore di quello che hora da Sua Santità, e nondimeno era preceduta una lunga pace e senza dispendii, e le cose di Germania stavano, si può dire come hora, se non peggio, mentre era perduta la Boemia con tutte le fortezze che hora non son cadute, ribellate tutte le provincie anco hereditarie, l'Austria, la Slesia, la Moravia, che hora si tengono per Sua M^tà^, sollevatili contro armati quasi tutti i prencipi, molti de' quali, che hora son deboli, allhora erano gagliardissimi, come Wirtembergh, Durlac, Mansfelt, Betlem Gabor nemico dichiarato potente, e padrone, si poteva dir, dell'Ungheria, la quale hora è a discretione di Cesare, et, in somma, la persona medesima dell'Imperatore assediata strettamente in Vienna, oltre l'esser Sua M^tà^ allhora nuovo nell'Imperio e non ancora accreditato nè stabilitovi. Che le spese fatte da Sua S^tà^ gli anni passati sono state necessariissime et inevitabili, e nessuno di sana mente può creder che Sua Beat^ne^ havesse gettato tanto danaro per suo gusto, mettendo impositioni a suoi sudditi. E perchè il cardinal Borgia motivò che non bisognavano gli armamenti, poichè tutti harebbon portato rispetto alla Santa Sede, replicò Sua Beat^ne^ che non vi può esser alcuno che approvi tal massima,, mentre l'Italia era piena d'armi straniere et in gran parte soldatesche heretiche e la guerra si faceva alle coste dello Stato ecclesiastico; e che gli esempi passati di molt'anni giustificavano le cautele usate in questo tempo. Toccaron parimente alcuni de' cardinali che lo Stato ecclesiastico sta meglio di qualsisia altro d'Italia, e che però può sentire qualche altra gravezza per le necessità presenti del cristianesmo. Ma Sua Beat^ne^ rispose che, quel che si sia d'altri popoli, ella sa che i suoi sudditi, non avvezzi a tante gravezze stimano tirannia il multiplicar più impositioni, e che Sua Beat^ne^ non vuol venire a questi termini, oltre che anch'ella sa che è difficile a suoi popoli il pagar sopra quello che fin hora pagano, e che il proceder all'ultimo del possibile essi lo riservano per le immediate loro occorrenze et urgenze. Che essi cardinali vogliono ch'il Papa creda loro quando dicono che i laici di Spagna non possono supplire, e perciò tanto più essi devon creder a Sua Santità, mentre attesta del bisogno et impotenza sua e de' suoi sudditi; e che considerino che le decime in grandissima parte e più del solito si caricaranno addosso al clero della Santa Sede, già che gli altri paesi hanno dalla peste e dalla guerra più patito. Dico più patito, ma non già che gli stati di S. S^tà^ anch'essi non se ne siano sentiti, si per la diminutione delle gabelle e dell'ingresso di mercantie, si anco per la mancanza di concorso di forastieri in questa città, la quale è il meglio

dello Stato ecclesiastico, dove moltissimi poveri artegiani, rimasi senza vitto, vengono giornalmente sovvenuti di grosse limosine. Finalmente è stato loro ricordato che ancora Sua S^{tà} resta creditrice di cotesta corona di 180000 scudi per i presidii di Valtellina, e che, se non può venir sodisfatta di costà di detta somma, molto meno ha possibilità S. Beat^{ne} di sovenire altrui di danari. E perchè fu toccato che la Santa Sede ha danari, Sua Beat^{ne} rispose che questo Stato e la Sede Apostolica è somigliante alla tartaruca, la quale in casa sua è gagliarda, sicura e difesa, ma per uscir fuori è debole e non ha per dare ad altri cosa alcuna che gli avanzi. Vi è stato chi ha voluto dar un motto di compra che trattava far il sig^{r} don Tadeo di un castello in Sabina chiamato San Gregorio, luogo del sig^{r} duca Conti e di non gran prezzo. Ma si deve ben avertire in ciò, che S. E. tutto fa col suo patrimonio, quale certamente non ha da gettar via, e per la detta compra fa 250000 scudi di monti, e si sa ben da tutti quanto poco, massime in comparatione d'altri pontefici, habbi dato Sua Beat^{ne} a suoi nipoti. Aggiunsero due delli predetti cardinali ch'essi si sarebbono sforzati di dar quanto potessero al Re per cosi gravi bisogni. E Sua Santità replicò ch'ella non solo non impedirà questa buona volontà, ma anzi haverà carissimo che donino a S. M^{tà} ciò che vogliono delle loro entrate. E motteggiò Sua Beat^{ne} ch'ella in questo non vuol fare come fu fatto verso lei quando fu procurato che i cardinali non concorresso a far donativo alla Sede Apostolica per la custodia del suo stato nei passati rumori di guerra.

Tutti poi o quasi tutti han espresso che Sua Santità deva metter mano alli danari che sono in Castel Sant'Angelo, parendo loro che questa sia una delle più estreme necessità che possa avenire, se non allo Stato ecclesiastico immediatamente, almeno alla religione cattolica, e conseguentemente alla Sta Sede, oltre le minacce che si vanno vedendo che gli eretici, sbaragliate le forze dell'Imperio, possano pensare a calare in Italia. È stato a ciò risposto che il danaro di Castello non è di Sua S^{tà}, ma de' suoi vasalli e sudditi che l'han depositato in quel luogo per immediata difesa loro e di questa Sta Sede e per casi speciali; onde non possono levarsi; e che, mentre dicono del pericolo che gli eretici vengano, tanto meno devesi spogliar lo Stato ecclesiatico di genti o di que' danari che si serbano per i suoi proprii bisogni. Et in somma, quanto al danaro di Castello prohibito da bolle e giuramenti strettissimi che non si tocchi, Sua Santità è stata francamente su la negativa, senza dar veruno attacco in contrario.

Intorno al medesimo capo de' sussidii per l'Imperatore, quasi

tutti hanno detto che non si doveva nè deve dar cosa alcuna alla lega cattolica, poichè questa non vi è più; e qui han aggiunte molte cose delle gelosie di Baviera e de' suoi pretesi fini e che stia neutrale con lo Sveco e cose simili.

A questi motivi s'è replicato che i prencipi della lega cattolica si son raccomandati et hora si raccomandano caldamente a Sua Stà, alla quale non tocca dichiarar disciolta la lega suddetta, mentre essa medesima si dichiara per unita e continuata. Che, quando Tilly combattè con lo Sveco, era luogotenente generale dell' Imperatore e della lega congiuntamente, e, dopo la detta battaglia, s'è veduto chiaro che Gostavo ha tirato più adosso a prencipi della lega cattolica che ad altri, e le maggiori percosse delle sue armi le han provate il Moguntino, il Coloniense, il Trevirenze et i vescovi di Herbipoli, Osnaburgh et altri della medesima fattione. Che se hora la lega non aiuta l'Imperatore, ciò procede perchè, havendo perduto il suo, non può aiutarlo; ma questo non fa però che la lega s'intenda sciolta, anzi quanto più vien indebolita dal nemico, tanto più dev' esser soccorsa. Quanto al duca di Baviera, s'è risposto, senza attinger altri interessi, che, per quanto si teneva aviso, egli non haveva dichiarata neutralità; esser prencipe ch'è stato e sta per la religione cattolica e l'ha conservata illesa negli suoi stati, e che però Sua Stà non può non stimare chi mantiene nel suo dominio la vera religione.

Vi è stato inoltre chi ha rappresentato che, non pur l'entrate ecclesiastiche, ma i calici et i paramenti sacri possono e devono vendersi per somiglianti necessità. Al che s'è risposto che, prima di metter mano alle sacre supellettili e così anco alla robba di chiese, possono e devono alienarsi i castelli, le città et in somma le cose profane in parte per sovvenire al tutto; e che, in questi particolari, hanno da osservarsi le disposizioni de' sacri canoni e concilii, se non si vuole irritar maggiormente l'ira di Dio.

Questo tasto può esser che sia stato tocco ancora per una prattica che si avisa esser mossa in Milano da que' senatori, cioè di levar i voti di san Carlo e valersene per contribuire al Re. Intendiamo però che il clero tutto ne sta turbatissimo e seco una gran parte della città; nè potiamo credere che tal pensiero sia per mettersi in esecutione, poichè sarebbe non sol pericoloso di tumulto, ma scandalosissimo in tutta la cristianità. Mi è paruto nondimeno accennarlo a V. S. perchè possa parlarne secondo la sua prudenza, quando costì se ne trattasse.

Per movere poi tanto maggiormente Sua Beatne ad aiutar l'Imperatore, hanno ricordato che tutti i presenti travagli della Mtà Sua

son proceduti dall' haver ella fatto e sostenuto l'editto della ricuperatione de' beni ecclesiastici d'Alemagna, conforme anco alle esortationi di Sua Beat[ne]. La quale, a questo punto, ha replicato che ha gradito il buon zelo di S. M[tà], ma che per dir il vero ella haveva di questa materia ragionato molto circospettamente in concistoro, perchè non poteva in modo alcuno approvare le parti di esso editto pregiuditievoli alla giurisdittione et autorità ecclesiastica; e che, di più, i beni ricuperati e che si ricuperavano delle chiese, in vece di restituirsi a queste, si divertivano in altri usi e se ne disponeva e pretendeva disporne conferendoli a chi più piaceva, e ponendo le mani in quello che la potestà secolare non ha ragione; e che in conseguenza S. S[tà] poteva dubitare che piutosto ciò havesse provocati i flagelli di Dio. Poteva parimente e può rispondersi che non la ricuperatione de' beni ecclesiastici o lo zelo di chi l'ha esortata ha cagionate le presenti miserie, ma ben la diversione delle forze in Italia, la quale, se non si faceva, i detti beni si sarebbono felicemente ricuperati e nessuno harebbe ardito contradire.

5° et ultimo. Li suddetti cardinali o parte di essi hanno battuto per una dichiaratione o vero unione di S. S[tà], non solo per le cose di Germania, ma anco accennando a queste d'Italia e contro Franzesi. Alcuni son passati più avanti ad invettive per le intelligenze che dicono del Re di Francia con eretici, e per i consigli e ministero del card[l] Richelieu, argomentando però che si debba metter mano a censure e privationi.

È stato replicato che assai vien a dichiararsi S. S[tà] per le cose di Germania, mentre manda danari e concede gratie acciò sia sovvenuta S. M[tà] Cesarea, ma non ha da fare altra dichiaratione o unione contro prencipi cattolici, ancor che si alleghi esser confederati con eretici, non havendo ciò fatto i suoi antecessori da un secolo in qua, che spessissime volte vi sono state simili confederationi; anzi Paolo III no'l fece etiandio che i Franzesi chiamassero Turchi per loro aiuto. Che se a pontefici convenisse il far guerra a' collegati con eretici, harebbono da tener continuamente le armi in mano. In oltre, si consideri qual effetto seguirebbe da cotale dichiaratione, e si troverà che nulla operarebbe quanto al far desistere l'altra parte da' suoi disegni, anzi più tosto ve la spronarebbe, senza che le forze della Sede Apostolica potessero impedirlo; e dall' altro canto il Papa si renderebbe diffidato et inutile all' interporre i suoi offitii, si che perderebbe l'habilità di mediatore e nulla farebbe con le minacce. Quanto poi al por mano a censure, ha detto Sua S[tà] che i ss. concilii le chiamano medicinali, e la medicina non deve pro-

pinarsi quando può più nocere che giovare. Che un tal risentimento potrebbe far perder la Francia; e che se Giulio II e Clemente VII si astenevano da censure e privationi, non si sarebbe perduta la religione cattolica in parte della Navarra et in Inghilterra. Ricordò l'esempio del cardinale Granvela che fu suasore di qualche permissione in Germania pregiuditievole alla religione cattolica, e nondimeno contro di lui non fu proceduto, e che non bisogna aventurar la osservanza e rispetto del clero franzese verso la S[ta] Sede. E finalmente ha concluso a tutti Sua Beat[ne] ch'ella e suoi ministri non cessano da ferventi uffitii col Re Chris[mo], con Richelieu e con tutti, per sincerar gli animi, per rimover le gelosie e per introdurre una buona amistà tra l'Imperatore e la sua casa con quella M[tà], a terrore e repressione dello Sveco e delli eretici; e sopra ciò il nuntio di Francia in Moienvic ha parlato instantemente con occasione de' progressi dello stesso Sveco, procurandosi parimente di rinovar la buona corrispondenza tra il card[l] Richelieu e 'l sig[r] conte duca, da i dispareri de' quali disse Sua Beat[ne] che nasce in gran parte il non trovarsi modo di riunir le due corone.

Tutti questi sono stati i discorsi e concetti intervenuti nel presente negotiato, e molti altri di minor momento li tralasciamo per brevità. Ma sempre mai Sua Beat[ne] et io habbiamo parlato con honore e lode di Sua M[tà] Catt[ca], dimostrando con parole et espressioni il compatimento che realmente Sua S[tà] ha sentito intensissimo delli infelici successi di Alemagna e 'l dolore di non poter far più di quello che S. Beat[ne] si sforza di fare.

V. S. potrà valersi delle medesime ragioni e concetti, overo di quelli che pareranno alla sua prudenza opportuni e convenienti, tacendo quanto ella giudicherà esser espediente tacersi, ma prema nel far trovar buone le negative date da Sua S[tà], inculcando sempre la buona volontà di Sua Beat[ne] e 'l suo disgusto di non poter più oltre.

Al sig[r] card[l] Borgia et al sig[r] ambasciator Cesareo, il quale, questa mattina, ha discretamente parlato del medesimo affare, ha Sua Beat[ne] con buona maniera incidentemente detto, che non occorreva che si prendessero briga d'allegar ragioni per i sussidii desiderati da Sua M[tà], poichè Sua S[tà] ben li sapeva e bastavano quelle ch'erano state largamente rappresentate dal nuntio di Spagna, ma che et eglino e lo stesso nuntio bisognava che considerassero quel che Sua Beat[ne] può fare e se ne quietassero. In questa conformità si scrive a V. S. una lettera in piano, acciò possa anche mostrarla o lasciarla vedere, secondo che à lei parerà bene. Massime che questo non è artifitio, perchè ella nelle sue cifere ha efficace-

mente scritto per il desiderio di Sua Mtà e per rimetter in piedi la corrispondenza che anche di qua cupidamente si vorrebbe con Sua Mtà Cattca. Ma per amor di Dio ella ponderi le difficoltà che vi sono e cerchi di renderne capace chi bisogna. Io prevedo quanto cotesti ecclesiastici sentiranno questa risolutione, e già qui in Roma ne udiamo i primi richiami.

Questi sigri cardinali che han parlato, si ha rincontro che in universale non sieno rimasti mal sodisfatti di Sua Beatne, e che conoscano particolarmente ch'ella procede con sincerità e candore, e che sia servitio del Re che i ministri di Sua Mtà trattino con la Stà Sua con termini soavi e riverenti e senza dimostrationi di diffidenza o di asprezza. E veramente, negotiandosi in tal maniera, non si tagliano per dir così le braccia a quelli che procurano adoprarsi con S. Beatne, dalla quale con questi modi si cavano le cose giuste, e niente più se ne può ritrarre con le rigidezze.

La lettera di pugno di Sua Mtà a Sua Beatne è ossequiosa, se bene quelle parole che dicono essersi potuto rimediare da principio escusandose leguas, paiono poste con qualche acerbità e con significatione di ritener l'impressione falsa circa le cose di Baviera. Dobbiamo far vista di non intendere, e Sua Beatne ha risposto di suo pugno con la lettera che a lei vien chiusa, ma se le ne manda aggiunta la copia.

Io parimente rispondo alla Mtà Sua nel modo che vedrà a nizza volante, et insieme invio un' altra lettera diretta a V. S. ostensibile in espressione della mia stima di tanto favore che S. Mtà mi habbia scritto di suo pugno, il che apprendo per insolito et eccessivo honore. Al sigr conte duca medesimamente rispondo con l'annessa a sigillo volante. V. S. accompagni tutto con più espressive maniere in voce.

Il breve congratulatorio per la pace di Genova conclusa con l'autorità e mezanità di Sua Mtà sarà parimente da lei accalorato con parole efficaci, et a quest' effetto se le ne manda copia.

Poscritta. Si è veduto meglio quello che Paolo V diede nelli grandi pericoli e guerre di Germania, e fu una somma di dieci mila fiorini il mese all'Imperatore, cominciando di luglio 1619. Tutto il resto diede alla lega cattolica, cioè le decime che impose in Italia e centomila scudi che cavò dalle dodeci Congregationi. I quali danari furono rimessi in mano del duca di Baviera e pagati però quasi tutti in tempo di Gregorio XV, perchè aspettarono che fussero esatti. Ma Sua Santità non può così prontamente esiggere per le cause accennate, et i Venetiani non voglion concorrer che si esigano

decime cosi fatte nel dominio loro, oltre l'aversità delli altri paesi d'Italia etc.

(B. B. 8376, 14-21.)

VII

Relaccion de las diligencias que se han hecho

Señor

Aviendo el card[l] Borja juntado los card[les] Spañoles y vistose las ordenes de V. M[d], se determino por todos que el card[l] Borja en su execucion viesse al card[l] Barbarino para pedir audiencia de Su Sant[d] o a solos, o todos juntos; y, porque escogio lo primero, en quatro dias continuos tuvieron audiencia por sus antiguedades representandose a Su Sant[d] los dos puntos essenciales: del socorro a la Mag[d] Cessarea, no solo reduciendole a dineros y gente de guerra, sino a declaracion de Su Sant[d] con union de otros principes catholicos y mandatos expressos en esta occassion para que ayudassen en caussa tan universal de la Iglessia ussando de las armas spirituales contra los que no obedeciessen; el secondo, para que mejor se ayudasse por V. M[d], se le supplicaron las gracias contenidas en la instruccion conforme al memorial inclusso que de ambas cossas se dio a Su Sant[d], cuyas audiencias fueron muy largas, y oyendo quanto se le propusso, y despues lo mismo con el card[l] Barbarino. Y en quanto de las cossas tocantes al nuncio, parecio en esta primera junta suspenderse asta aver ablado en le primero.

Instose siempre en la brevedad como la caussa lo pedia y las ordenes lo encargavan, mandando que por oras se procurasse; con todo se detuvo la ressolucion unos dias, y, juntandose segunda vez los cardenales a conferir lo que se haria en la gracia de seiscientos mill ducados que Su Sant[d] concedio dirigida la cobrança al nuncio, parecio que no se dejase de dar las gracias a Su Sant[d] por el cardenal Borja en la primera audiencia que pidiesse, y juntamente que repressentasse quan corta cantidad era para el remedio de daño tan grande; y el card[l] Albornoz fue de parecer que se le instasse si quiera fuera por dos años, ya que no avia esperança despues de tantas diligencias hechas de consseguir las medias anatas ni cruçada; y que en el repartimiento se expressassen los cardenales,

porque, si no se nombran, no se entienden comprehendidos, y no pareceria bien en la gracia quedasen eceptuados los que desseavan ser los primeros en el servicio de V. Md; mas que la execucion se quitasse al nuncio, y se embiasse al comissario de la Cruçada, assi porque tiene la noticia de los valores de las rentas ecclessiasticas para el repartimiento del subsidio, como porque sin costas del estado ecclessiastico se podia hacer, cobrandolo por sus ministros y haziendose con gran facilidad, como al contrario, por mano del nuncio, erigiendose un nuevo tribunal, y valuandose de nuevo todas las prebendas y beneficios ecclessiasticos, y nombrando cobradores con salarios con que viniera a ser mas gravado el estado ecclessiastico en esto que en la contribucion; que se le repressentasse a Su Santd sin que penssasse se avia de admitir esta caussa de extorssiones y costas tan grandes de los ministros del nuncio, y mas en tiempo que sus procedimientos eran los que Su Santd savia y V. Md repressentava por la carta que el cardenal Borja le dio ablandole en la materia conforme a la instruccion que tenia, pues venia a querer Su Santd que por mano de quien se repressentavan tantas quejas, se viniesse a pagar la gracia como aviendole menester, y que a vueltas de cossa tan poca penssasse que por la cobrança de ella se avia de consseguir tribunal nuevo, a quien se dessesva moderar el que tiene, pareciendo a Su Santd lo aviamos de consentir con el cevo de seiscientos mil ducados; por lo qual se resolvio que el cardenal Borja ablasse con ressolucion de no tomar el breve, demas de otra raçon importantissima al servicio de V. Md, que, haziendo el nuncio las valuaciones para este efecto, se aprovecharia la Dataria de ellas para hacer nueva valuacion en los despachos de las bullas de los obispados, prebendas y beneficios, no queriendo passar por la valuacion antigua.

Tambien se resolvio instase de nuevo el cardenal cerca del socorro a la Md Cessarea y todo lo demas tocante a este punto, en que Su Santd avia dado respuesta de no poder mas; assi lo hiço el cardl Borja ablando en todo; a que respondio Su Santd despues de discurrir en la materia que, en quanto al nuncio no podia ser menos, y que Su Santd embiaria con su correo el breve, y responderia, y que las quejas del eran antiguas, que escrivia en todo a V. Md, y que en quanto a la Md Cessarea no podia mas por el empeño y necessidades que avia representado.

Hiçose tercera junta, y confiriose si llegava el casso del requirimiento, y, dado que se huviesse de hacer, la forma que se avia de guardar; en que se resolvio, en virtud de lo contenido en la instruccion de que se hiciessen todas las diligencias convinientes antes

de llegar al ultimo lance, que para mejor justificacion del, seria bien hacer dos cossas : la primera, que de las diligencias asta alli hechas se diesse cuenta a todos los cardenales vissitandolos en sus cassas entre los quatro, para mayor brevedad, representandoles el estado de las cossas, lo que padecia la Iglessia, quan propria caussa suya era y de cada cardenal en particular por la dignidad de su estado, para en el primer conssistorio repressentarlo a Su Sant[d] cada uno, aprovechando esta demonstracion de que todos instassen con Su Sant[d], y de que assi mismo viessen el cuydado que V. M[d] tenia en procurar el bien de la Sede Apostolica y como de su parte hacia quantas diligencias podia; lo secondo, se ordeno que se hiciesse el papel inclusso de mas del primer memorial, para volver a instar a Su Sant[d] con las raçones del y las que de palabra se le dijessen cerca del socorro suyo y demonstracion que an menester las cossas del Imperio, y que para dar este memorial se pidiesse audiencia yendo juntos los dos embajadores de V. M[d] y Emperador, los cardenales de España y los protectores del Imperio que son Ludovissio y Burgessio, no tratando ya mas de las gracias, porque, como cae major la protesta sobre la caussa de la Iglessia (aunque para esso mismo las queria V. M[d]), parecio mas conviniente que en ningun tiempo pudiessen atribuirla ha no se aver concedido, y que para esto precediessen estas diligencias y el memorial tratando a solas de las cossas del Imperio y caussa de la fee y su defensa.

Y aviendo passado un conssistorio en que de nuevo todos los cardenales Spañoles volvieren ha ablar a Su Sant[d] en raçon del socorro del Emperador, repressentando quan poco era el de seis mill ducados al mes, y que no avia Liga a quien dar los otros seys que ygualmente Su Sant[d] avia consignado, y respondido Su Beatitud que no podia mas, luego se procuro el audiencia de los dos embajadores con los quatro cardenales de España y los dos protectores del Imperio, la qual denego Su Sant[d] ; y con esto se tomo ressolucion de que el memorial se le diesse el cardenal Borja en audiencia particolar, y que, no pudiendose conseguir mas de lo que asta aqui de Su Sant[d], se llegasse al ultimo lance de la protesta en que, despues de conferir qual seria mejor modo, se resolvio por todos que se hiciesse en conssistorio, pues concurre ser el embajador cardenal, y aviendo de dar cuenta de ella al Sacro Collegio se hacia todo junto, demas que haziendose en otra forma, y aviendo de prevenirse gran ostentacion, era fuerça tener audiencia prevenida la qual se negaria, pues vemos que se ha denegado la que se pedia de los dos embajadores. Con lo qual se despacha el correo a

que espere, o, le alcance en alguna parte el requirimiento hecho, de que al punto que se haga se embiara el avisso, desseando aver acertado como negocio tan grave pide, y es menester en sus diligencias y cumplimiento de las ordenes y mandatos de V. M[d].

Estas diligencias son las que asta ahora se an hecho, demas de otras audiencias particulares que con Su Sant[d] y su nepote an tenido los cardenales Spañoles, aviendo procurado con todas instancias todos los buenos efectos que no an podido consseguir y acudir al servicio de V. M[d]. y obediencia a sus reales mandatos como deben. Y el cardenal Albornoz, en la segunda audiencia que tuvo, no solo ablo en los demas puntos, mas, pareciendole conviniente repressentar la impossibilidad de la cobrança de la gracia por mano del nuncio, lo repressento a Su Sant[d] y propusso todos los inconvenientes, a que Su Sant[d] respondio, quedava informado y que procuraria dar forma como cessassen estos inconvenientes.

(A. S. 2996, 64.)

VIII

Protestation du cardinal Borgia au consistoire du 8 mars 1632

Protestatio Eminentissimi et Rev[di] Domini cardinalis Borgia facta nomine regis Catholici coram Sanctissimo Papa Urbano VIII anno pontificatus sui nono in Amplissimo Consistorio sub die VIII mensis Martii 1632 (1).

1. Nous avons cru devoir publier de nouveau la protestation du cardinal Borgia, parce que le texte qu'on trouve dans Gregorovius (*Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser*, 123) n'est pas très correct ; édité, selon toute vraisemblance, d'après la copie conservée aux archives de Modène (A. M. 177) il ne la reproduit pas très exactement comme nous avons pu le constater. Gregorovius a lu par ex. : *intellexisset*, pour *intellexit* ; — *hinc ei titulum*, pour *hunc ei titulum* ; — *curasque dixerit*, pour *viresque dixerit* ; — *in Belgio et in Hispaniis rerum*, pour *in Belgio rerum* ; — *cunctis viribus*, pour *iunctis viribus* ; — *e Sanctitatis Vrae predecessoribus*, pour *ex nostris predecessoribus*.

A défaut du texte original que nous n'avons pas retrouvé, nous avons suivi la copie conservée dans les Archives de Simancas (3096). Le texte publié par *Le Mercure François* (t. XVIII, Paris, 1633 p. 433) diffère très peu de celui que nous éditons. Notons ces variantes : *ut non solum ipsorum collectis quam potissimum posset pecuniis opitularetur*, pour *ut non solum ipsa collatis quam largissime posset pecuniis opitularetur* ; — *quales si sancti .. predecessoribus exhibuerunt*, pour *quales sanctissimi... predecessoribus se exhibuerunt* ; — *exclamantes* pour *exaltantes* ; — *hoc conuentu suo nomine*, pour *hoc consessu suo nomine*.

Cum primum Ser^mus Hispaniarum Rex Catholicus coniuratam cum rege Sueciae haereticorum omnium uim acceptasque a catholicis in Germania clades intellexit, ut maiorum suorum uestigiis insisteret, qui pro religione magis quam pro imperio dimicantes, gloriosum hunc ei titulum pepererunt, consilia sua omnia uiresque direxit, ut statim tanto periculo occurreret. Postbabitis itaque in Indiis, in Italia, in Belgio rerum suarum rationibus, magnam pecuniae uim Caesari suppeditauit, suasque in Belgio copias Sueco resistere iussit, dum interim omnium regnorum suorum potentiam ad maiorem opem ferendam pararet, sed simul reputans conspirantia undique haereticorum arma non commode posse nisi communibus catholicorum armis repelli, ad Sanctitatem V^ram communem omnium Parentem se conuertit, qua maiori potuit contentione humiliter postulans, ut non solum ipsa collatis quam largissime posset pecuniis opitularetur, sed quod precipuum esset, catholicos omnes principes, populosque periculi admoneret, et ad religionis causam in tam presenti discrimine, iunctis uiribus, strenue defendendam serio hortaretur, talemque se apostolica solicitudine nunc preberet, quales sanctissimi clarissimique ex uestris predecessoribus se exhibuerunt, qui quasi tubam apostolicam uocem exaltantes pro tuenda immo etiam pro propaganda fide uniuersam Christianam Rempublicam ad gloriosa foedera excitarunt, quod Sanctitatem V^ram pro summa sua prudentia atque pietate egregie prestituram Maiestas Sua merito sibi pollicebatur.

Verum dum gliscunt in dies mala, et adhuc Sanctitas V^ra cunctatur, haec omnia a reuerendissimis dominis cardinalibus Hispanis et a me Sanctitati V^rae priuatim saepius repetita, iussit Maiestas Sua etiam in amplissimo hoc consessu suo nomine me referre, ut quotquot hic adsunt Reu^mi patres, tot sint testes apud Deum et homines, Maiestatem Suam nec studio, nec authoritate, nec re Dei et fidei causae defuisse, et simul me ea qua decet humilitate *et reuerentia protestari mandauit quidquid detrimenti catholica religio patietur non piissimo et obsequentissimo Regi sed Sanctitati V^rae adscribi debere* (1).

1. Ce passage est souligné dans la copie de Simancas.

IX

Procès-verbal de la congrégation tenue le 12 mars 1632 chez le cardinal Spada

Die veneris 12 martii 1632.
In congregatione, in aedibus Emi D. cardinalis Spadae.

Vota. S. cardinale San Sisto.

1. O continuar i nuntii ordinarii; in questo Sua Santità ha sodisfatto. — O religiosi; non sarebbe sufficiente e non sarebbe di apparenza. — O legatione; sarebbe proportionato alle necessità, ma vi son difficoltà. — O nuntii straordinarii; è modo usitato e grato a prencipi; non porta seco soggettione; più facile a trattarsi e sono di apparenza. Aggiunger religiosi per ministri a nuntii straordinarii.

2. Prencipi interessati: quatro; ma può mandarsi un nuntio tra l'Imperatore e prencipi di Germania, e due alle due corone.

3. Parte a ministri come di negotio fatto, e, se dicano voler scrivere, rispondere che ricerca celerità questa speditione.

4. Il titolo con che si mandano non è ricusabile e replicar loro.

5. Punto 1°: unir Baviera con l'Imperio; pericolo dell'elettorato e Palatino; gli eretici, se resta solo, l'opprimono. Fu risposto che Baviera non ha mai detto esser disunita. 2°: Francia unirsi con cattolici, perchè pericolo delli ugonotti, mentre risorgano li protestanti di Germania. 3°: cose di Pinerolo e gelosie tra le due corone.

S. cardinale Gessi.

Potrebbe S. Stà crescer li aiuti. — Legati patire difficoltà per il precedente consenso de' prencipi. Meglio pensar a nuntii straordinarii, con esempi passati; insieme con gli ordinarii potrà negotiare. — Dirlo a ministri de' prencipi come cosa risoluta. — Non è verisimile che ricusino. — Se ne mandino tre et Panzeroli.

S. cardinale Sacchetti.

L'occasione è maggiore che sia stata da centinaia d'anni. Si potrebbe pur mandare un legato a Francia, e poi il medesimo altrove; senon, più legati; contuttociò, trovandosi in ciò difficoltà, si mandino nuntii. Siene tre; che potessino levar le diffidenze circa

le cose d'Italia ; onde si potrebbe cercare che l'Imperatore movesse Spagnuoli a lasciar star Pinerolo almeno a tempo. Etiam che ricusino, si mandino, perchè tocca al papa far li uffitii per causa publica della religione cattolica. Darne parte come di cosa già risoluta a ministri de'prencipi. Potranno in qualche congiuntura procurar la diversione contro il Turco.

S. cardinale Pamfili.

Il negotio è importantissimo per rispetto della religione cattolica e union de'prencipi cattolici.

Primo affare, a levar le gelosie tra l'Imperatore e prencipi di Alemagna ; secondo, tra le due corone.

Circa la missione, il legato ha maggior autorità ; crede però che fusse necessario il legato. Ma essendovi difficoltà, condescende ne'nuntii. Ma egli non saria lontano dal mandar un legato in Germania e mette ciò assai in consideratione. Mandandosi nuntii, sian tre. Darne parte come di cosa risoluta. Mandarli etiam che li ricusino, perchè tocca a S. Stà far le diligenze per la religione cattolica.

Procurar se non modo decisivo, almeno temperamenti dilatorii, che non impedisca l'unione presente.

S. cardinale Bagno.

Mandar legato ad Alemagna per assister all'Imperatore e consegliar i prencipi d'Alemagna con autorità. Mandar un nuntio a prencipi d'Italia per muoverli a contribuire gli uffitii e gli aiuti.

Non inclina a legati nè in Francia, nè in Spagna, stanti i pregiuditii e lunghezze. Non li pare che si mandino nuntii straordinarii in Francia e Spagna, perchè farian meno delli ordinarii. Ma a questi due supplirebbe con due persone religiose e accreditate, che andassero uno in Spagna, e uno in Francia, per levar principalmente le picche particolari fra Richelieu e il s^r conte duca, co'quali più presto e meglio farian questi privati homini chè altri ; esempio del trattato di Monson, Berulle e Madame di Fargis, donde nacque una lega de'due re contra Inghilterra.

Dar parte della risolutione come fatta a ministri.

Circa l'istruttione si rimette.

S. cardinale Verospi.

Sappiasi prima l'intentione dell'Imperatore ch'è il principale, e questo col mezo del s^r cardinale Pasman e da lui sentire.

Offerirli, quando cosi desideri, un legato, creatura di S. Stà.

La maggior importanza è riunir Baviera e l'Imperatore, e son

fra loro beneficii reciprochi. Baviera tirarebbe gli altri elettori. Dunque aspettarebbe Pasman per veder se vuol nuntio o legato, e a che fine.

Intanto è di parere che si mandi un religioso con l'esempio di fra Giacinto, fra Domenico et anco in Francia et in Spagna. Crede che l'Imperatore non si curerà di legato nè di nuntii.

Se l'Imperatore dicesse accomodare re di Francia, mandarle allora un legato o nuntio, come vuole, in Francia.

S. cardinale Barberino.

Dalla rotta di Lipsia in qua, si son tenuti molti modi, ma tali che non accrescessero le gelosie invece di scemarle, perchè talvolta fa danno il proporre.

Si ha da guardare alla sostanza e l'apparenza.

In Ratisbona c'era un nuntio. Soglion prima mandarsi nuntii che legati. Però è di parere che si mandino nuntii straordinarii.

Il nuntio di Francia o possa andar alla corte di Fiandra, o mandarci, e però habbi persona da questo.

Istruttione: i prencipi stessi suggeriranno gran parte di quel che bisognarà.

S. cardinale Antonio.

Importante titolo della religione cattolica; onde s'ha da sodisfar alla sostanza e l'apparenza per rispetto del mondo. Vi vuol dunque missione a posta e straordinaria.

I legati portan inconvenienti e specialmente la spesa, che se vi fusse da poterla fare, si spenderia per gli aiuti. Oltre gli incontri di riputatione, la missione de'religiosi non è patente, e pochi religiosi si trovan che habbin tutte le parti. Si mandino dunque tre nuntii straordinarii con persone o religiose, o altre, di cui possano servirsi, perchè i nuntii sono di apparenza e fan buoni effetti e son più facili al moto.

Significar alli ambasciatori la risolutione come già fatta. Inverisimile che ricusino, stante il fine della religione.

Istruttione: che levino le gelosie e scoprano dove stanno.

S. cardinale Spada.

Missioni straordinarie si fanno o per apparenza, o per dar pretesto a prencipi di condiscendere, e non per bisogno. E però talvolta i nuntii ordinarii si fan cardinali. Onde per le dette due ragioni li piacerebbe che s'inviino legati, stanti li essempii. Le difficoltà son state sempre, e nondimeno son stati sempre mandati.

Propone anco il publicar voce o dichiaratione d'inviar legati ; e questi talvolta poi non vanno, perchè, nello stesso tempo, si mandan nuntii o religiosi per la prestezza. Quando però i legati incontrino gran difficoltà, deputarebbe tre nuntii straordinarii.

Perchè la riunione dell'Imperatore con Baviera et elettori non dipende dalla Germania, ma più da Spagna, per le gelosie di Baviera per conto del Palatinato, in Francia, più è chiaro che è necessario.

Circa l'istruttione, vi son ministri medesimi (?) ; vi è Polonia et altri, Monsieur et altri negotii.

Darne parte a ministri de'prencipi come cosa risoluta e farla.

(B. B. 2629, 175-177.)

X

Avis du comte duc Olivarès à Philippe IV

13 mai 1632.

Señor,

... Siempre entiendo que la amistad y correspondencia de los Sumos Pontifices nos es la mas necesaria, y la que por todos quantos caminos ay en la tierra mas devemos procurar y esforzar aun por conveniencia temporal, y aunque tengamos todos los otros amigos que podemos dessear, que sera por todas las demas razones y quando nos hallamos sin ningun amigo y con tan inumerables y poderosos enemigos.

Por estas razones entro a dar mi parecer inclinado del todo a escusar los empeños con el papa en la parte que se pudiere, y a procurar la composicion destas cosas en todo aquello que la admitiere la materia sujeta, assi porque el cardenal pudo por lo menos dilatar lo que hizo, como por lo que nos importa el no apartarnos del papa en ningun estado y mucho menos en el que nos allamos.

Pero, a mi juicio, el dia de oy, es grande la difficultad que se offrece para este acomodamiento por dos razones. La primera, por el empeño en que el papa se ha puesto y en el que con el nos ha puesto en bolver por los a quien ha maltratado por esta ocasion assi españoles como italianos. La segunda, es porque la gracia que Su Sant^{d} ha concedido no es en cantidad, en calidad, ni en duracion tal que V. M^{d} pueda darse por satisfecho della, para las acciones grandes que estan empezadas en defensa de nuestra sagrada religion, y, quando no sea mas, en solo la liga contra el Sueco y

protestantes han gravado a V. Mag[d] en 1.500.000 ducados cada año por seis años que con los intereses seran dos, con que se vee manifiestamente que V. Mag[d] no se puede dar por satisfecho de ninguna manera ni con doblada consignacion que Su Sant[d] de a V. M[d] por los mismos seis años, porque, demas de la contribucion de la liga, se alla V. M[d] cargado del exercito de Don Gonçalo y de la guerra contra Olandeses y la del Brasil.

Su Santidad nos es poco afecto conocidamente, su condicion presumptuosa y obstinada, dexado llevar de aquellas sus neutralidades hasta en los casos contra herejes, creo yo que con muy buen celo, pero tan imprudente que con muy malo no pudiera obrar peores effectos, hallase empeñado en la irritacion, hallase notado con la protesta que contiene muchas verdades y el no tiene con que satisfacer a ellas ; de lo qual todo junto nace que la cossa se nos ha venido abaxo sin darnos lugar de escoger, que contra el propio sentimiento somos necesitados a seguir el empeño hecho, en que confieso que no me causa la mayor admiracion la accion de Borja ni la anticipacion della, sino el ver las cartas que sobre esta materia escriven el cardenal Espinola y el cardenal Albornoz y Sandoval que no puedo negar que las de Espinola me mueven mucho a pensar que la accion fue inescusable.

Los puntos a que se reducen nuestras acciones son por agora asegurar la persona de Borja, para que con ella no se haga demostracion, asegurar la persona de Ludovisio y su restitucion a Roma, hazerle alguna merced honorifica, hazersela a Borja y q los demas cardenales españoles, hazersela a Ubaldino y a Aldobrandino mayor, y a todos los demas que se huvieren señalado. Segundo, fundar la justificacion de la protesta con que V. M[d] se tiene por la coluna temporal de la religion catholica, y que es a quien toca opponerse con todas sus fuerzas a los enemigos dellas, y que haviendo acudido a Su Santidad para que acudiesse al socorro y no le haviendo dado suficiente, y viendo V. Mag[d] que se pierde todo, no ha podido escusar de hazer la ultima instancia, porque V. Mag[d] esta cierto de que, si Su Santidad se une con Su Mag[d] Cessarea y con V. Mag[d], y asiste al Emperador con los dineros y subsidios que puede, y a V. Mag[d] con las gracias necessarias para causa de religion, V. Mag[d] se assegura que se puede defender sin milagros con lo dicho, y con que Su Santidad con severidad atemorize los principes catholicos que asisten a herejes. Tercero, ajustar todos los puntos que se embian de Roma y se pueden offrecer demas, juntando todas las consultas que se han hecho por el consejo y los demas tribunales.

Quanto al primero, al cardenal de Borja se le deve embiar titulo de embaxador extraordinario, o al reves, dexandole a Borja el de ordinario y dando el de extraordinario al marques de Castelrrodrigo hasta el acomodamiento destas cossas, y ordenarle que entre luego en Roma, y a entrambos les encargaria la restitucion de Ludovisio, a quien me parece escriva V. Mag[d] con mucho fabor, offreciendole V. Mag[d] todas las demostraciones que el quisiere, y no acomodarse V. M[d] sin su entera satisfacion, y al mismo punto le situaria las pensiones que pide en cambio de la abbadia ; y pongo en consideracion con ocasion de las nuevas cartas que han llegado suyas, si seria cossa acertada y praticable nombrarle tambien por embaxador extraordinario sobre las materias y puntos de jurisdicion que de nuevo se han de intentar. Si pareciere que esto no sea praticable executallo, pongo en consideracion a V. M[d] si seria aproposito nombralle por arçobispo de Çaragoza, porque, a mi juicio, en el estado presente de las cossas, no es escusable el alargar V. M[d] los braços de su beneficiencia con estos cardenales Ludovisio, Ubaldino y Aldobrandino, y hazerles tal patrocinio que todos conozcan que se pueden embarcar en esta barca, y no olvidar a Burgesio, ni darle ocasion de zelos ; para esto seria bien embiar a los embaxadores expresada la voluntad de V. M[d] en la satisfacion de todos estos cardenales, y del de Cremona, y todos los demas que se declararen en fabor de V. M[d]. A Aldobrandino, haria la merced que fuese correspondiente a sus pretensiones. A Albornoz, le haria pagar efectivamente lo que se le deve y le añadiria dos mill ducados de pension. A Sandoval y Espinola, les haria dar muchas gracias y a todos sus parientes de su buen proceder. A Ubaldino, dos mill ducados efectivos de pension o una iglesia.

En el segundo punto, me parece lo que en el propongo, y que el marques de Castelrrodrigo y el cardenal de Borja ablen a Su Sant[d] juntos o separados sobre este punto, instando con Su Sant[d] en el prompto remedio y declaraciones de Su Santidad.

En el tercero, soy de parecer que deven ablar los theologos y juristas mayores que se puedan hallar, y que del consejo de Castilla vayan uno o dos, los de mayores letras y accion, a Roma, y de Milan y Napoles otros dos, los quales defiendan todo lo que aca se hiziere y informar como y a quien pareciere a los embaxadores ; y los mismos juristas y theologos diran la forma en que todo esto se ha de intentar.

Al nuncio conviene oir y ver lo que dize, y, si fuere de satisfacion (cossa que se puede tener por imposible), sera mas que bueno abrazarlo y abrille la puerta ; sino sera bien dezirle V. Mag[d] con

toda claridad y alguna severidad que, mientras ha tenido medios para deffender la religion catholica, V. M[d] ha passado y dissimulado todos los disfabores de Su Sant[d] sin mostrar sentimiento publico de ninguno, pero que, viendo V. M[d] vacilar la religion catholica y sabiendo cierto que Su Sant[d] se halla con medios de poderla acudir y juntamente con poder de concederlos a V. M[d] tan suficientes, tan grandes y continuados como la causa pide, con lo qual V. Mag[d] teniendose por la coluna temporal de la religion catholica no ha podido dexar caer sobre si para la posteridad la nota grande que se seguiria a V. M[d] de no haver acudido con tiempo a Su Sant[d] a representalle que havia medios y que usase dellos, antes que con la dilacion no bastasen ningunos, y que V. M[d] esta con grande desplazer de que Su Santidad aya hecho demostracion de enojo en esta ocasion con el cardenal de Borja y con otros cardenales, que no tienen ninguna culpa en haver executado las ordenes de V. M[d], con que V. M[d] faltaria a su dignidad, si dexase padecer a ninguno dellos, y que assi espera V. M[d] no querra Su Sant[d] dexar un punto a V. M[d] en semejante empeño, principalmente quando el tiempo no es aproposito para mas que socorrer prontamente a la causa catholica que vacila ayudandose todos a ello en general y en particular.

Los ministros de V. Mag[d], sera bien que ablen en la misma forma, y, si en la platica o conferencia se abriere algun camino a la composicion, se abraze aqui, o alla, o en qualquiera parte, sin dexar de la mano ninguna accion hasta que se concluya.

A Su Mag[d] Cessarea se deve dar quenta de todo luego, para que de conformidad se vaya caminando en toda esta materia haziendo la causa una, pues lo es.

Tambien me parece que se despache un correo en diligencia al cardenal de la Cueva, que parta a Roma, y tendria por conveniente que se dixese al cardenal Çapata que se pusiese en orden para la jornada, pero este no juzgaria por conveniente que fuese, sino solamente para hazer ruido.

Si el cardenal Pazman no negocia, tendria por bien que se procurase que partiesen luego a Roma el cardenal de Arach y Diatristain.

Tambien me parece que se mande yr a Roma al cardenal Doria.

Al conde de Monterrey se escriva que tenga prevenido lo necesario, para si se offreciere ocasion de llamar al Condestable, o hazer otra demostracion con el, en tal forma que si se le ordenare, lo execute con satisfacion.

Tambien parece conviniente ordenar a los embaxadores de Roma

que procuren que el cardenal de Albornoz y otros letrados, grandes, travaxen y formen papeles y peticiones con secreto para el negocio del cardenal S[t] Onofre. y ordene V. M[d] a los letrados de aca que hagan lo mismo para lo que sobre esto conviniere hazer, assi por la parte de embaxador como por la de cardenal, y sera convíniente que los ministros de V. M[d] se muestren misteriosos en aquel punto, sin nombralle, porque con esto conciban algun miedo, cossa que en los pretes de Roma puede mucho.

No ay duda sino que la presente demostracion esta llamando a toda prissa la inmediata y mayor que es la del concilio, pero en esto seria de parecer que caminasemos con passo de plomo, procurando escusarla hasta el ultimo punto, porque como quiera que esta es la mayor y estrema demostracion, se deve medir con gran tiento y tolerancia antes de executalla por justificalla mas, y, aunque es cierto que es la que Su Sant[d] recela ya del primer paso dado, es menester, como he dicho, que se camine muy despacio en ello, y que el mundo aplauda la paciencia y tolerancia de V. M[d] antes que se llegue a este estremo lanze.

Tambien es menester ver como se entiende esta materia en Alemania y de los demas principes catholicos, siendo cierto que esta accion es mejor para amagada que para executada, por justificada que sea, porque V. M[d], a mi juicio, quando sobrare en la piedad, en la templança y en el respecto mayor de Su Sant[d], sera quando cumpla V. M[d] con la obligacion de su corona, y solo el no poder mas, y el yrse a fondo la religion de todo punto por evidentes culpas del papa, y quando no tenga otro remedio y este lo sea conocidamente, tengo por el caso en que se deve convocar el concilio general y no por ninguna otra quexa de Su Sant[d], por duro y aspero que sea y desconveniente a su corona de V. M[d] y de sus estados; pero bien me parece (si la junta lo juzgare por conveniente, y por cosa que ha de tener buen suceso, y ser aplaudida y bien recivida del estado eclesiastico de toda España) que V. Mag[d] ordene que se junten en sus provincias los prelados de sus reynos de España o algunos de los mas graves, los que se escogiere para ver y ajustar todo aquello en que les parece que en Roma se les haze en agravio, y que junto todo esto se embie a Roma con algun prelado si pareciere (para que no seria malo el obispo de Osma), en la forma que pareciere a los doctores en entrambos derechos, porque este medio sucediendo como he dicho, no solo servira con lo que dello saliere, sino con solo mandallos juntar, y despues de juntos separadamente los reynos, se podria dar otro paso mas jundandolos a todos.

Como ha de ser la convocacion, como ha de ser la proposicion, y quando, y si se podra hazer con seguridad de ser bien recivida, es punto en que no se lo que ay, y assi me remito a las personas doctas y eclesiasticas que asisten en la junta.

Pareceme que, hasta ver si viene o no el nuncio, y hasta que aya ablado a V. Md, no salgan a publico las demostraciones, ni se escriva a Roma mas que una carta por mayor diziendo como V. Md queda despachando correo y dando intencion de lo que el ha de llevar, pero muy por mayor de manera que no sirva de otra cossa que alentarlos.

Conviene que, ante todas cosas, la parte de la junta que puede votar en ello, prevenga los medios con que en este frangente hemos de caminar en la cobrança de las sissas y de los demas tributos que para el suplimiento de la sal el reyno escogiere, que aunque el cardenal Espinola dize que V. Magd puede como los otros principes todos mandar cobrar de los eclesiasticos los tributos generales, no se lo que ay en esto como quiera que he visto opiniones por todas partes, y en estas cosas conviene mucho escusar los escandalos y mas por la libertad con que obran y ablan los eclesiasticos en lo que toca a su inmunidad, y lo cierto es que en España ay muchos clerigos y frailes, y se pueden temer grandes daños deste exceso. Tampoco se lo que en esto se puede hazer, pues, aunque todo se pierda, no se ha de pisar la raya, pero bien dire que Castilla se ha de perder y toda España, si en esta parte no se pusiere o tomare algun medio; y concluyo este punto con dezir que si fueran vacaciones, me parecieran todos pocos, y diez doblados firmara de mi mano que no causaran daño ni en lo temporal, pero no se si lo son o no, y no puedo negar que tengo mucha duda en ello.

A la carta de Su Santd para V. Md que el nuncio me remitio, me parece que se puede responder en bonisima forma, porque la justificacion de la protesta y las palabras con que se hizo (de que se deven dar muchas gracias al cardenal de Borja) a mi juicio son tales que pueden muy bien defenderle y estenderse, sin que se falte en un pelo al respecto de Su Santd; el haverse de embiar esta respuesta al nuncio, o al marques de Castelrrodrigo, o al cardenal Borja estoy dudoso, y me confirmare por mi mayor acierto con lo que pareciere a la junta.

Los correos que se despacharen a Italia, se deven embiar con gran cuidado y en embarcaciones que no ayan de tocar en Francia por ningun accidente, porque los passajeros que han llegado de Italia, afirman que los han maltratado en Francia, buscando un correo

tuerto vestido de blanco, y decian que lo buscavan con orden que havia venido de Roma para ello, punto arto, raro y digno de que se haga informacion luego del, porque no se como venga esta accion y parcialidad con Franceses con la neutralidad y titulo de padre comun que tanto Su S^d affecta, fuera de la offension de semejante accion como tomar un correo de V. M^d.

A los virreyes de Napoles y Sicilia parece que se podrian encomendar todas aquellas acciones que V. M^d resolviere que se hagan de sequedad con los adherentes y parientes de Su Sant^d, por ser mucha la mano que tendran para ello, ordenandoles que no digan que lo hazen por orden de V. M^d, con lo qual tendra V. M^d a la mano los effectos sin empeño, que es lo que mas se deve huir en esta materia en quanto se pueda, a lo menos de aquellos que tuvieren calidad de irreconciliables.

Temo que el nuncio no vendra ; a lo menos el segretario Pedro de Arce me dice que un confidente de casa del nuncio le ha dicho que el nuncio no se partio luego a alcanzar a V. M^d, porque dixo que los consejeros de Estado que veniamos no eramos amigos del papa, y que bueltos alla estaria el consejo mejor para el. Bien estoy cierto que todos somos de una manera, pero no ay que dudar que en Madrid es bien avisado el nuncio, y nada se le esconde de quanto llega al consejo de Estado, y estoy seguro que esto es sin culpa de malicia en nadie.

Bien pusiera en consideracion a V. M^d que temo mucho que Su Sant^d, por dar a entender que lo que tiene con el cardenal de Borja es disgusto personal, podria ser que abraçase otro embaxador extraordinario con quien componerse, y, sino costara a V. M^d tan caro qualquier persona que se mueve, en el estado que esta su real hazienda, propusiera un embaxador extraordinario que fuera a estos negocios, solamente sirviendo el titulo de Borja solo para sacarle con ayre, pero llego a considerar que el marques de Castel Rodrigo puede ser que desempeñe a Su Sant^d por esta parte, y donde no estaremos a tiempo de veer, y si no, como he dicho, el podra ser el extraordinario y no alterar con Borja, y con lo que aora se escrive que no admite a Pazman por embaxador, parece precisamente necesario embiar titulo de embaxador extraordinario a Castelrrodrigo y no alterar en nada con Borja, y con solo esto despachar mañana una barca a Castel Rodrigo porque no passe y, llegando a Roma, se altere todo.

Aunque he dicho quanto se me ofrece en esta materia segun el estado en que se alla por nuestros pecados, si huviere en la junta votos que propongan medios que desempeñen a V. Mag^d por algu-

nos caminos y medios de mayor suavidad y seguridad, confiesso a V. Mag^{d} que passaria por la tolerancia de los abusos y daños que oy se padecen por las extorsiones de Roma, aunque se perdiera esta ocasion y otra mayor de ponerlo en buen estado; porque el en que nos hallamos, es tan travaxoso que no da aliento a executar remedios, si no a procurar que los daños no crezcan, digo, quando los remedios son de calidad que no se pueden conseguir sin embarazos nuevos, hallandonos como nos allamos en Flandes, las Indias, el Brasil, Alemania, Italia y la buena vezindad de Francia, y la reyna madre y Monsiur, que cada cosa de todas obliga y necesita de toda la atencion de V. M^{d} junta y de su poder y medios.

Tambien considero las opiniones que ha de aver y lo que se ha de discurrir sobre estas acciones en el mundo con quebranto de nuestra opinion, quando no sea con descredito della.

Tambien considero que los eclesiasticos y religiosos ablaran destas resoluciones al paso que en ellas les fuere, y del estado relaxado en que se halla esta materia, temo mucho que han de vencer en numero y ruido los que desseen mas las dispensaciones de Roma que no los examenes rigurosos de los prelados, y quanto daño se siga al govierno destas ciegas aprehensiones y rumores, las historias y los exemplos presentes lo muestran bien.

En la forma destas execuciones es a mi juicio lo en que mas devemos especular, porque se me offrecen casi invencibles difficultades por el estado natural de nuestro govierno y abusos embexidos del.

Ninguna otra accion necesita igualmente de comun aplauso como esta de que se trata: pocos seran los que aprueben estas acciones sin haverlas aconsejado no solo ministros particulares, sino los consejos enteros, tal es nuestra miseria y ojala que no pudiera apretarla mas con dezir que despues de aconsejado, si se recive mal, se satisface al pueblo con excusarse de haver sido deste parecer, arrojando las culpas y el odio contra Dios y contra verdad, contra quien ni con ella devieran.

El consejo de Estado correra con el de aqui caxi uniforme y, a la verdad, yo no veo que los consejeros de Estado tengamos voto en este negocio, porque el punto, en que le pudieramos tener que es en el del empeño, ha llegado a nuestras manos en estado incurable y arrojadose empeños sobre empeños en tanto grado que no se vee la salida, sino que Dios N^{ro} S^{r} le encamine por donde no sabemos, porque fundarla en el miedo que tendra el papa seria fiarnos del viento y fundar sobre el montañas de esperanças y de remedios

que piden otros fundamentos mas solidos, y assi del consejo de Estado no ay que dudar ni puede quedarle arbitrio por aora.

El consejo de Castilla parece el mas necesarió para estas resoluciones, y, si bien ha clamado tanto a V. M^d en el remedio de mucha parte desto, temo la variedad de votos que podria haver, cossa que bastara a que el pueblo entienda que ha avido diversidad de votos, con que tambien el se divida, si se pudiese conseguir que el consejo de Castilla corra ; gran camino estaria andado para que lo que se huviese de executar fuese con aplauso popular. Mi parecer es que es necesario que el consejo de Castilla aprueve lo que se huviere de hazer, y para que esto se consiga, me remitire a la forma que aprovare la junta, conviniendo que sea luego y ante todas cosas.

Es mi parecer que se embien promptamente las personas de letras que he dicho y que ellas lleven todas estas resoluciones, y consigo la persona que se escogiere para curial mayor, y de las provincias de Italia llevaran tambien los ministros que dellas fueren lo que a ellas toca, fuera de lo que les advirtiere el consejo de Italia, que no ay duda que correra bien. Tampoco la pongo en que corran los consejos de Aragon y Portugal.

Mas, como quiera que en la diligencia del consejo de Castilla y la partida de personas abra detencion, mi juicio es que en Roma y con el nuncio se dispute y defienda la justificacion de la protesta y la demostracion que ninguno otro camino havia ni se offrece para que V. M^d no quedase notado en los tiempos venideros, sino el representarlo publicamente a Su Sant^d, y como quiera que Su Sant^d no admitia audiencia publica, no quedava otro ningun medio mas decente que el del conclave, pues hazerlo en la calle, come se intento con Sixto quinto y mas rigurosamente, pues era notificacion de concilio, ya se vee quanto mas riguroso termino fuera, y sin dureza se puede hazer demostracion a Su Sant^d y a sus ministros que ningun otro medio quedava en el aprieto que las cossas se hallavan, y luego consiguientemente se deve representar el exceso que se executo contra su embaxador de V. M^d en muchas cossas, y sin expresalla la del cardenal San Onofre de que luego se deve embiar un papel en derecho ; y consiguientemente se deve demostrar quan inescusable es a V. M^d el bolver por los cardenales y personas que huvieren seguido a V. M^d, no padezcan, ni se pueda dezir que por esto padecen.

Con esto caminaria sin mostrar de ninguna manera enojo, sin justificacion de quexa, con lo qual dexaria abierta la puerta a la composicion, pidiendole satisfacion como el la pide aora, y, por

este camino, dexaria al miedo de los parientes que se les deve echar, al oydo que le pusiesen en el papa, o bien que las extremidades y las sinrazones no nazcan de la dureza de nuestras palabras, ni de la violencia de nuestras acciones, sino todo de alla. Con lo qual se va dando tiempo a que lleguen nuestras resoluciones, no se hazen dependientes deste lanze sino acciones de mero govierno, y alla y aca se dexa la puerta abierta para la composicion sin que el arrojar luego en la plaza todas estas cossas obligue a que como parto de vengança aya de entrar en la composicion, y las mercedes y demostraciones publicas de los cardenales dexaria, para quando el papa negase a V. Mag[d] la satisfacion, si bien en secreto les aseguraria desde luego.

Conviene que lo que resolviere V. M[d] con la consulta de la junta, se assiente en un papel para que sirva de ajustada guia al negocio presente, que, como pende de tantos cabos, es bien que se ajuste su execucion con todo cuydado y atencion.

En Barzelona a 13 de mayo 1632.

(A. S. 2996, 138.)

XI

Avis du comte d'Ognate à Philippe IV

Sans date (13 mai 1632).

..... Y assi, su parecer del conde seria que V. M[d] mande responder al papa justificando lo que Borja hizo, quexandose mucho de lo que contra el se hizo en el consistorio, y de lo que Su Santidad despues ha obrado, pidiendole que quite a V. M[d] la ocasion de tomar satisfaccion dello, dandola Su Santidad muy cumplida.

Y que al marques de Castel Rodrigo, se le ordene de la carta hablando a Su Santidad en la conformidad que V. M[d] mandare resolver.

Que al cardenal de Borja, se le den gracias por le bien que se porto en aquella accion, assegurandole de la real protecion de V. M[d] y embiandole cartas de creencia con titulo de embaxador extraordinario para tratar con Su Sant[d] del remedio de las extrasiones y agravios que padece de la Sede Apostolica la Iglesia de España y los otros reynos de V. M[d] ; y, segun la opinion del conde, se escriviria al marques de Castel Rodrigo diga al papa y al cardenal Barberino que no rehuse de admitirle por embaxador, porque V.

Md le ha nombrado por la precisa necessidad que las yglesias de sus reynos tienen del reparo de muchas cosas, y que sepa Su Santd que no solo al cardenal Borja sino a todos los que fueren dependientes desta corona, aunque no los vea de buena gana, los ha de sufrir en su corte sin hazerles agravio ninguno, como lo han hecho todos sus antezessores en casos semejantes, y que, si fuere necessario, llegue a dezirle que toda Italia y la misma Roma save lo que V. Md haze por defender a los que se apoyan y viven debaxo de la protecion desta corona.

Es de opinion el conde que V. Md se valga desta ocasion para en primer lugar mandar que salgan los nuncios de Portugal, de Flandes y de Napoles, pues, no haviendo alli aora principes soberanos, no son necessarios, antes bien se save que son gravosos para el pueblo y para las yglesias por el ynteres que sacan, y de daño para la jurisdicion de V. Md, y por consequencia sera conveniente excluirlos, y que se diga al papa que V. Md manda esto, señalandole el dia en que lo mandara executar y en que ellos han de salir, y no poniendolo alla en disputa, sino executandolo con mas resolucion de lo que han hechado a Ludovisio de Roma, y no dandoles mas termino.

Al cardenal de Borja le embiaria orden para que, como embaxador extraordinario, pidiesse a Su Santd las cossas siguientes :

Que en España se guarden ynviolablemente el concilio de Trento y las leyes destos reynos, y con toda la mayor solenidad que se pueda, ynteressando en ello las mismas cortes ; seria el conde de opinion, se hiziesse una ley en que se mandasse que ninguno recivia del papa dignidad, prebenda o beneficio con ninguna pension, poniendo pena al que le reciviere de desnaturalizarle de los reynos, inhabilitandole a poderle consiguir ni goçar, mandandose en las yglesias que no se de possession ninguna sin que primero sean examinadas las bulas en el consejo real, y se de exequatur, y en el, que no se passe ninguna que no trayga certificacion del embaxador de Roma y del cardenal protector, de que se han despachado sin admitir ni haver redimido pension ninguna.

Que, para Napoles, pida que en raçon de los clerigos conjugados y salvajes, se guarde el concilio de Trento : que a los obispos se les de facultad de absolver de las zensuras que pusieren, o se les quite para ponerlas, y que la materia de la Ynquisicion se ajuste a lo que al servicio de Dios y beneficio del reyno convenga.

En el estado de Milan, no se impida al economo el usar de su oficio segun y como lo ha hecho desde que se fundo, añidiendo a esto las demas cossas que los mas platicos destos reynos podran

apuntar; y ordenando al cardenal de Borja y al marques de Castel Rodrigo que si el papa se endureziere, le hechen en las orejas por algun camino, que Su Santd mire lo que haze, porque V. Md esta resuelto a no sufrir mas los agravios que por no llegar a estos terminos ha tolerado tantos años, y que a Barberino le digan que el govierno de su tio ha sido tan violento que, despues que se sento en la silla, no ha havido paz entre los principes cristianos, y que, sino fuere servido de moderarle, vera en su vida mayores demostraciones, y que ellos, despues de su muerte, experimentaran el daño que aora se les causa, no dexando de insinuarles que a V. Md y al Emperador no les sera difficil juntar un concilio con que reformar estos y otros muchos abusos.

Al virrey de Napoles seria el conde de opinion, se le escriviesse ademas de lo que V. Md fuere servido resolver en lo del nuncio de aquel reyno, que el, por su parte, este a la mira para sustentar este negocio y acudir a lo que V. Md sobre el le ordenare.

Si el papa no mandasse bolber luego a Ludovisio a la corte, el conde seria de opinion que V. Md le haga dezir que renuncie el obispado de Boloña, consignandole otro tanto como le vale (que cree el conde que puede ser cossa de seis o ocho mil ducados), en el arçobispado de Zaragoça.

Al cardenal Aldobrandino, ademas de la merced que V. Md le *tiene hecha* (que es convenientissimo se le situe), seria el conde de opinion que se le diessen dos mil ducados de renta mas, consignados de la misma manera.

Al cardenal Ubaldino y a los cardenales españoles, es de opinion el conde que V. Md les escriva muy cumplidas gracias y tambien a Albobrandino y a Ludovisio assegurandolos a todos de su real protecion.

Y porque el cardenal Burghesio tendra zelos de los grandes favores de Ludovisio, seria de opinion que V. Md mande al marques de Castel Rodrigo le pregunte en que podra recivir merced de V. Md, supuesto que el no ha menester hazienda, y si el se inclinasse a que V. Md le diesse titulo de su consejero de Estado y esperanças de alguna merced en materia de hazienda al cardenal de San Jorge, su sobrino, que ya tiene mil ducados de pension, seria el conde de opinion hazerlo, por lo mucho que importa tener al cardenal Burghesio dependente de V. Md y no desavenido del cardenal Ludovisio.

Seria el conde de opinion que V. Md mande que luego se pida al papa nombre arçobispo de Milan natural de aquel estado, de las partes, piedad y prudencia que los tiempos presentes han menester

a suplicacion de aquellos pueblos ; no puede V. M^d dexar de insistir en esto y que esto sea aora luego, para que heche de ver el cardenal Colona y toda la corte que la acion que hizo, le quita esta dignidad.

Tambien le parece que V. M^d ordene al cardenal Borja avise que cardenales se hallaron presentes pensionarios, dependientes o obligados a V. M^d , y que satisfacion o disculpa han dado de lo que en aquella ocasion dexaron de hacer, para que V. M^d tenga noticia de como le sirven y cumplen con su obligacion.

Y conforme a los effectos que resultaren destas resoluciones podra V. M^d , si fuere necessario, embiar algunos ministros platicos de los reynos, para justificar lo que en su beneficio se pide.

(A. S. 2996, 121.)

XII

Urbain VIII à Philippe IV

Rome, 30 juin 1632.

... Ex quo tempore fidem orthodoxam sacrilegis armis perfidia septemtrionis coepit oppugnare, non potuit charitas pontificia in Romano solio conquiescere. Experimur dies noctesque quam ferax dolorum ea dignitas sit, quam solemni cognomento beatissimam uocant obsequia christianitatis. Nulla enim in orbe christiano principes aut populi calamitate conflictantur, quae communis parentis uiscera gladio doloris non transfigat. Nobis autem omni opinione acerbius est non posse publicis malis ea remedia afferre, quae necessitas exigit et charitas persuadet. Certe, si pontificii cordis spectatrix adesset Germania, non minore forsitan misericordia prospiceret sollicitudines nostras, quam Nos eius miserias contemplamur. Testamur Omnipotentem qui Nos seuerius iudicaturus est, quanto maioribus beneficiis exornauit, uitam nostram publicae salutis holocaustum fore, si eiusmodi uictima uoluntarie sacrificanda posset furor diuinae ultionis leniri. Nullum neque praetermisimus, neque praetermittemus officii genus quod conciliare possit principes fideles et confringere cornua saeuientis impietatis. Praecipua uero charitate complectimur Austriacos principes, quorum potentia solent Aquilonis hereses coerceri, quorum fulmina barbaries orientis formidat, in quorum nauibus euangelica ueritas nauigat ad regiones ueteri etiam famae ignotas. Vt autem mentem nostram spectanti Europae in praesenti rerum discrimine

declaremus, allegamus ad Maiestatem Tuam extraordinarium nuncium uenerabilem fratrem Laurentium, episcopum Senogalliensem, praelatum nostrum domesticum et assistentem. Eius uerbis eamdem quam nostris fidem haberi cupimus a Maiestate Tua. Caeterum selegimus praesulem nobis gratissimum, quem Campeggiae familiae gloria commendat, quem diuturna rerum experientia tanto muneri parem probauit. Eximiam uero erga Austriacum nomen obseruantiam ea beneficia illum docere potuerunt, quae ab Austriacis principibus in gentiles suos collata esse gloriatur tanquam fidelitatis praemia et patrocinii documenta. Omnino rationibus suis satis feliciter consultum ille arbitrabitur, si quod suo aduentu solatium poterit tanto regi conficere. Interea, neque orationibus apud Deum, neque officiis apud principes unquam desistemus iuuare periclitantem Germaniam et conciliare uoluntates principum catholicorum. Annuat Omnipotens uotis Ecclesiae et Pontificis; profecto Illi qui in se sperantium fortitudo est, poterimus gratias propediem agere ob impietatem profligatam et religionem Austriaca potentia defensam. Apostolicam benedictionem a nuncio nostro deferri uolumus ad Maiestatem Tuam cuius gloriam cupimus semper in conciliis iustorum et benedictionibus Ecclesiae triumphare.

Datum Romae apud Sanctam Mariam Maiorem sub annulo piscatoris die XXX iunii MDCXXXII.

(A. S. 2996, 159.)

XIII

Philippe IV à l'évêque de Cordoue et à Jean Chumazero.

Madrid, 29 septembre 1633.

El estado en que se hallan las cosas en Alemaña, Flandes, Alsacia, Borgoña, passos de Italia, la opresion en que el rey de Francia tiene al duque de Lorena, y los disignos que lleva contra el Imperio havendo puesto la christiandad en tanta turbacion, obliga mucho a tratar de atajar tan grabes daños y inconvenientes como se han experimentado y van experimentando; y, para prebenirlos, se pueda dar fomento el tratar de una liga entre el Emperador mi tio y mi, dexando puerta abierta a todos quantos quisieren asistirnos y juntarsenos para la defensa de la religion chatolica en Alemaña y para la restauracion de los oprimidos; y assi, os encargo y

mando que, en teniendo abiso de nuestros ministros en Alemaña que, hecha esta liga, representeys a Su Sant[d] en mi nombre y a todos los cardenales en compañia de los ministros imperiales, que la heregia domina assistida de las armas de Francia casi toda Alemaña, y que en creciendo mas no se podra detener la inundacion, y que ni mas ni menos el rey de Francia, y los Suecos protestantes, y calvinistas de Alemaña han capitulado la subersion del Imperio, deposicion del Emperador, desolacion de los electores eclesiasticos y seglares en herejes, y, en prosecucion de sus capitulaciones abominantes va aquel rey apoderandose de quantas provincias oy desta parte del Rin sin justicia, sin titulo, razon ni fundamento alguno, usurpando lo ageno y violentando y desposeyendo los principes catholicos porque solo defienden sus proprios estados de los herejes; y que le supplico assista a la causa de la religion con medios espirituales y temporales, y con seberas declaraciones de uno y otro contra aquel rey, porque con esto se entiende y espera que las cosas se atajaran; y que, para assistir a esta causa y seguir a Su Sant[d], me he coligado con el Emperador mi tio, dexando puerta a todos quantos quisieren assistirnos y juntarsenos para defensa de la religion catholica en Alemaña y para la restauracion de los oprimidos en ella; y que, reconociendo como reconocen y saben cierto que declarandose Su B[d] contra aquel rey, se atajaran los peligros que amenaçan a la religion catholica y la turbacion de la christiandad, con toda humildad y reberencia antepongo a Su S[d] que, de no declararse y unirse Su B[d], toda la religion en Europa vacilara y se aventurara totalmente, pero que mi tio y yo con todo nuestro poder nos opondremos a esta conjuracion contra la religion, aunque Su Sant[d] no lo haga, dexando a la Dibina Mag[d] y a lo que en la tierra dexo dispuesto el remedio del desamparo con que Su B[d] los dexara y dexa en una guerra de religion, que, a poco mas que los enemigos prebalezcan, sera imposible remediarse, aunque el rey de Francia endereçase sur torcidos passos en esta materia; y al cardenal Borja y al marques de Castel Rodrigo, mis embaxadores ordinario y extraordinario, escribo avisandoles de la orden que llevays mia en esto, para que lo representen en el collegio de los cardenales assi juntos como separados, caso que Su B[d] cerrase los oydos a ello, y assi les comunicareys este despacho, que yo les advierto que lo hareys para si conviniere hazer esta diligencia en el caso que se dize, y avisareisme de lo que se hiziere en todo.

(A. S. 3148.)

XIV

Le cardinal François Barberini à Alexandre Bichi, nonce en France

Castel Gandolfo, 22 octobre 1633.

Venne mercoledì 19 il sig^{r}. duca Crequi a Castello e, presa udienza da N^{ro} Sig^{re}, cominciò con spetioso esordio a mostrare che la lega che egli portava da parte del suo Re all'Italia, era utile a tutti i principi di essa et anco alli Spagnuoli, e che haverebbe reso glorioso il pontificato di Sua Sta, nel quale si fosse stabilita una lega che tanto conferiva alla sicurezza della pace di essa. Aggiunse che, se il suo Re non l'havesse riputata per tale, non l'haverebbe mai proposta. Dall'utilità passò alla necessità, e procurò di mostrare che, non essendo sufficienti i principi d'Italia diffendersi da se, erano forzati per mezzo della presente lega procurarsi difesa sufficiente contro chi havesse voluto oprimergli.

Udì Sua Beat^{ne} ogni cosa con volto sereno, e mostrò di sommamente gradire il pensiero di S. M^{ta} volto alla sicurezza della pace in Italia, e si stese alquanto in lodar la generosità dell'animo del Re nell'haver intrapresa la difesa d'Italia e della libertà di essa con tanto buon esito.

Che, quanto a difender la pace d'Italia nell'avenire, S. Beat^{ne} concorreva con la grandezza del pensiero di Sua M^{ta} e nissuna cosa desiderava più avidamente che veder stabilita et assicurata la pace tra prencipi cattolici e sopratutto quella d'Italia; ma che bisognava trovar mezzi proportionati e che convengano alli Pontefici.

Che quanto alle leghe, da Clemente VII in qua, la Sede Apostolica non ne haveva fatta alcuna, poichè quella di Paolo IIII fu una cosa momentanea e da non potersi addur per esempio, et in questo proposito di non far leghe i successori di Clemente hanno sempre perseverato per haver visto et osservato che le leghe sempre sono state dannose alli Papi e dannosissime a quelli pensieri che devono haver il primo luogo nell'animo di Pontefici, di pace tra cattolici et avanzamento della religione, et in somma hanno sempre partorito mali successi. Che al presente una simil lega darebbe gran gelosie e terebbe sempre inquieta l'Italia, che è il contrario di quel che si pretende.

A questo replicò il sig^{r} duca e disse che, dovendo esser questa lega meramente difensiva, non poteva partorir gelosia ad alcuno.

Ma rispose Sua Beat^{ne} che le leghe difensive sogliono riuscir

sempre offensive, se non per altro, almeno per la diversione che è parte principale della difesa.

Ricordò Sua Beat^ne le difficoltà che si haverebbono con Venetiani, ridusse a memoria quanto poco si poteva fidar di loro, e con questa occasione ramemorò quel che fecero a Clemente VII, che in cambio di aiutarlo per l'obligo della lega, li presero Ravenna.

Che li medesimi, essendo stati aiutati con grossi soccorsi dalla Republica Fiorentina a ricuperar Brescia, abbandonorno la republica quando si trattò di torgli la libertà.

Che li medesimi Fiorentini non havevano ricevuto dal re Francesco i soccorsi che era obligato a dargli, e furono abbandonati nel maggior loro bisogno. Concluse Sua Beat^ne che le leghe non assicuravano, perchè li principi hanno diversi fini et ogni uno opera conforme al suo, e che sopratutto sono state sempre dannose alla Sede Apostolica.

A questo soggiunse il sig^r duca : « Almeno V. S^tà non habbi per male che gl'altri principi la facino. » Rispose S. Beat^ne che, se li faranno parlare, la S^tà Sua manifesterà loro il desiderio che ha della quiete di tutti i principi cattolici e particolarmente di quelli d'Italia. Soggiunse S. Beat^ne che questa lega, quanto al Papa, non era necessaria perchè i Spagnuoli non l'haverebbono attaccato essendo certi che in tal caso voi sarete con lui ; che lui ha facilità di ricever i soccorsi mediante il porto di Civitavechia, il quale, essendo capace di vascelli di mercantia, sarà anco di quelli da guerra ; che ha Avignone, dal quale può venir gente non solo sua, ma anco regia.

Mottegió Crequi del duca di Parma, che potrebbe quel principe esser attaccato. Rispose il Papa che era feudatario della Sta Chiesa, e, se bene il duca Ottavio haveva fatto non so che imbrogli per rihaver Piacenza, che si haveva una lettera del duca Ranuchio in dichiaratione della verità, e che peró si sapeva l'obligo del patron del feudo, quando il feudatario è attaccato.

Soggiunse ancora Sua Beat^ne che al principio del pontificato proposero i Spagnuoli una lega, la quale la S^tà Sua fece esaminare da una congregatione di cardinali confidenti, e furono trovate infinite difficoltà che impedirono il progresso. Che se hora si dovesse trattar della lega, Sua Beat^ne, per andar giustificata in tutte le sue attioni, non haverebbe potuto far di meno di non la metter in una simile congregatione, nella quale vi sarebbono le medesime difficoltà, oltre la lunghezza.

Quanto alla volontà di Sua Beat^re, che sapeva S. M^tà quanto ne poteva dispor senza altra lega e che non doveva di ciò dubitare.

Mostrò il sig^r duca di restar apagato del parlar del Papa e par-

ticolarmente di questa ultima parte, e disse : « Quando la lega sarà in piedi, allhora la S^{tà} V. farà quel che le piacerà. »

Questa lega noi dubitiamo assai che i Venetiani la promuovano, apprendendola vantaggiosa per loro in materia de' confini, sebene mgr. nuntio avvisa che il Senato haveva determinato non ne far altro come di cosa non necessaria per hora, e che disgustarebbe notabilmente i Spagnuoli, a quali non vorebbono dar nuova occasione di sdegno. Et io, per me, non so che credermi de' loro pensieri, se non che sempre saranno indrizati a fini diversi degl' altri, e di valersi de' vantaggi che andaranno sempre in tutte l'attioni loro procurando.

E questo mi basti di dire a V. S. del trattato del signor duca intorno alla lega; nel qual proposito V. S. parlerà sempre nella medesima conformità. . . . .

(B. B. 8119.)

XV

Le cardinal François Barberini à Laurent Campeggi, nonce en Espagne (1)

Rome, 13 juillet 1634.

Havendo li sig^{ri} ambasciatori di S. M^{tà} Cattolica et anco il marchese di Castel Rodrigo fatto a N^{o} Sig^{re} et a me la medesima instanza della missione del legato in Francia, et havendo li sig^{ri} ambasciatori aggionto una alternativa, o di proceder con censure contro il Re di Francia se non si distacca dall' amicitia de gli eretici, è parso a S. Beat^{ne} udire sopra queste due instanze il parere d'alcuni sig^{ri} cardinali, i quali, avvisati inanzi anco della materia sopra la quale doveva parlarsi, venero martedì a palazzo, e furono li seguenti sig^{ri} cardinali Spada, Zachia, Gessi, Panfilio, Verospo, Monti, Oregi, Antonio et io; a quali fu data relatione dell' instanza fatta a V. S. dal Costriglio et Arce, e dell' instanza fatta degli ambasciatori a S. Beat^{ne} et a me. Sopra le quali si discorse difusamente, e sopra il primo capo della missione del legato fu detto

(1) Cette dépêche se trouve reproduite presque entièrement dans l'instruction au nonce de Flandre, Mgr Filonardi, d'avril 1635, publiée par MM. Cauchie et Maere, *Recueil des Instructions Générales aux nonces de Flandre*, 234 à 238.

da tutti che V.S. haveva risposto ottimamente, e che, oltre l'esempio di Clemente, che volse essere sicuro di quello dove volevano arrivar e gli uni e gl' altri, adussero la mia legatione in Francia, la quale, benchè fosse deliberata sopra evidente probabilità di buon esito, due accidenti la resero inutile : il primo fu i travagli et il pericolo di Genova, l'altro, il non havere mai voluto venire a trattato i Spagnuoli conforme l'intentione datane; quali se fossero venuti, molti partiti si sarebbono potuti stabilir fra loro più vantagiosi di quello di Monzone, quale non poteva in alcun modo accettarsi da me, perchè influiva a benefitio di eretici; onde bisognò partire senza frutto.

Fu ancora allegata la legatione del sig[r] card[le] Antonio, la quale parimente fu inutile, se bene S. Em[za] si era mossa di Roma più per havere cura dell' arme che per altro.

Fu detto ancora che si avertisse molto bene perchè i Francesi *già* si erano dichiarati di voler la pace universale, la quale include eretici, al qual trattato non può intervenire alcun ministro apostolico non che uno tanto riguardevole quanto è il legato; e che però era necessario penetrar più a dentro i pensieri de' principi, non solo intorno a questo punto, ma ancora intorno alli loro interessi, per saper dove voglino arrivare, per non discreditar un ministerio per se stesso potentissimo e renderlo inefficace nel tempo che di esso habbiamo più bisogno che mai.

Fu detto ancora risolutamente che noi ci mettevamo a pericolo che il legato non sia ricevuto e forsi nè anche lasciato entrar dentro al regno, portando seco una dichiaratione che la Francia sia la contumace; il che farebbono tanto più arditamente quanto che professano haver fatte tante aperture e non esser stato loro corrisposto in alcuna parte.

Oltre che il Re potrebbe entrar in sospetto che li Spagnuoli habbino procurata questa missione per metter Sua M[tà] in mala fede appresso il mondo, e perchè pensarebbe che N[o] Sig[re] fosse concorso in questa loro intentione, s'irritarebbe e levarebbe tutta la confidenza al Papa, quale in questa maniera si renderebbe inutile per mezaneggiare.

Che, quando si vogli il legato per far in effetto la pace, come non si deve volere in altra maniera nè ad altro fine, è necessario farlo col consenso delle parti e con apuntamento, perchè in altra maniera sarebbe inutile la legatione, et i Francesi crederebbono che non sia instituita ad altro fine che per mettergli in mala fede, come ho accennato.

Consideravano alcuni che i Spagnuoli conoscono molto bene che

il tempo è molto incongruo per la missione del legato, che la materia è troppo cruda et indigesta e che il legato, quando ancora fosse amesso, incontrerebbe difficoltà insuperabili e si renderebbe totalmente inutile il suo ministerio; ma che instano per questa missione per obligar il Papa a proceder poi con censure, dopo che haverà provato che le amonitioni paterne non hanno luogo.

Considerano ancora che i Spagnuoli, con questa aparenza di legato al Re di Francia con titolo di portarlo alla pace e distaccarlo dall' amicitia de' protestanti, possono haver per fine di metter diffidenza tra lui e li suoi alliati, e così indebolirlo, poi riddurlo a far quel che vogliono loro.

Queste due ultime considerationi non sono state dette da sig[ri] cardinali come considerationi loro, ma come quelle che potrebbono esser fatte da' Francesi.

Si disse poi che, quando si havesse a mandar legato, bisognerebbe dispor le parti a mandar i plenipotentiarii in luogo terzo, e si nominò Nizza, Avignone e Trento, dove potrebbe andare il legato, perchè in altra maniera bisognerebbe mandarne tre [che sarebbe imbarazzo e lunghezza] (1), per schivar lo scoglio accennato di sopra, quando si mandasse solamente in Francia. La qual multiplicità di legati cagionerebbe imbarazzo e lunghezze.

Concorsero poi tutti unitamente in questo, che il Papa non desista di persuader al Re di Francia lo staccamento dall' amicitia de' protestanti, che lo facci con lettere, con brevi, con viva voce de' nuntii et anco per mezzo di persona espressa; alcuni hanno ricordato di mandar un religioso al cardinal Richelieu et al padre fra Gioseppe.

Questo è la sostanza di quello che si è discorso sopra il primo capo della missione del legato, dal qual discorso si è cavata la risposta da darsi agli ambasciatori, che viene in foglio separato.

Si è poi discorso sopra il secondo capo, cioè di procedere con censure. Et è stato detto che bisogna considerare lo stato presente di Francia, la quale è più poderosa che mai, non ha spine di Rocelle, de Linguedoche o altre simili, è armata, e vitoriosa, e disposta a seguitar la prosperità della fortuna: tutte cose che ci fanno credere che farebbono poco conto delle censure.

Altri soggiunsero che irritati potrebbono far qualche scisma, che il clero gallicano ha prurito di esentarsi dalla superiorità del Pontefice Romano e metter in uso le prerogative pretese del clero gallicano; ricordorno l'animosità de' parlamenti, il senso che potrebbe

(1) Ces mots entre crochets ont été raturés.

havere la Sorbona e l'altre università del regno; e stabilirono finalmente che è più presto evidente che probabile che le censure non solo non gioverebbono molto ma nocerebbono molto, nel qual caso, per unanime consenso di tutti i dottori, non si devono adoperare, perchè la scomunica è medicinale, *non occidens, sed sanans*.

Aggionsero alcuni in confermatione di quanto si è detto sopra, che li scomunicati, quando sono potenti, si diffendono con mostrar che chi ha fulminato contro loro la scomunica non habbi autorità, e così perdono il rispetto al Papa e li diventano nemici.

Che queste censure si pretenderebbono fulminate a richiesta de' Spagnuoli, il che sarebbe tanto più sensibile a Francesi, quali non ammetterebbono prova di sorte alcuna in contrario e tanto più animosamente si distacarebbono dal Papa.

Fu detto ancora che si ricercarebbe prima di venir alla sentenza il giuditio formale, che qui non c'è l'accusatore, e che i Spagnuoli si guardano di dar in scritto cosa alcuna, anzi, havendo promesso al sig^{r} card^{le} di dar la carta che haveva loro scritto il conte di Castriglio, la negorno poi.

Che l'assistenza che i Francesi danno agli eretici non è talmente verificata che si possa procedere, et *est difficilis probationis*, nè sapiamo quello che potessimo metter in chiaro giuridicamente; et il solo dar di mano a questo affare fa perder il rispetto al Papa e lo mette in total diffidenza.

Quì furono soggiunti molti esempii de' danni gravissimi cagionati dall' essersi importunamente proceduto a censure; et in primo luogo, fu adotto quello di Clemente VII che, tirato più da fini politici che da zelo del servitio di Dio, scomunicò Enrico VIII, re d'Inghilterra, con che si alienò talmente dalla chiesa, che poi affatto apostatò; che se Clemente, come ogni dovere voleva, posposti gl' interessi politici e privati, havesse soprasseduto alla fulminatione, il caso aportò (?) che da lì a pochi mesi il Re fece tagliar la testa ad Anna Bolena, e, se non fosse stato scomunicato, sarebbe ritornato alla ubidienza del Papa, ma la rabia della scomunica e l'apprensione che si fosse proceduto così a compiacenza di Carlo V lo fermò nella sua perversa opinione.

La regina Elisabetta pensava di publicar libertà di conscienza in quel regno, e, mentre stava per eseguir questo pensiero, fu da Pio V scomunicata; il che hebbe tanto a male che diventò fierissima persecutrice de' cattolici e mai pensò ad altro che ad estinguer la religione cattolica in quell' isola. Onde, vedendosi questa rovina, fu risoluto di non scomunicar mai più li re di quella isola, e così sempre si è osservato.

Enrico IV, quando dimandò di esser ribenedetto, se si compiaceva subito, haverebbe permesso l'introdutione del concilio di Trento in quel regno et haverebbe rinuntiato i concordati : la dilatione lo rafredò in maniera che, quando poi se gli volse dar l'assolutione, non si spuntò cosa alcuna sopra li due capi sudetti.

Quando Sisto V scomunicò Enrico III, il card. Farnese vice-canceliero che era pure tutto della fatione spagnuola, si oppose gagliardamente in concistoro, e quando li fu portato il decreto per sottoscrivere come a vice-canceliero, disse che lui lo sottoscriveva perchè non poteva far di meno, ma che era mal fatto, e che l'esito lo haverebbe approvato.

Contro i Venetiani il card. Baronio persuase più d'ogni altro la scomunica, ma quando s'accorse che cagionava effetto contrario, fu il primo a persuadere l'assolutione.

Fu detto ancora che le censure bisogna che siano accompagnate et accreditate dalla forza d'arme, perchè in altra maniera l'esperienza ha mostrato che non sono state fruttuose.

Quando si fece la pace con Danimarca nel colmo delle vitorie e nella medesima publicatione dell' editto della restitutione de' beni ecclesiastici con tanto discapito della religione per voltar l'arme contro il duca di Mantova, il Papa poteva e doveva procedere con censure ; et il simile contro il vice-re di Napoli, quando assediò Benevento ; e non lo fece, perchè così compliva al servitio publico.

Fu detto ancora che li medesimi Spagnuoli discreditavano le censure, poi che molti sudditi dimandavano mercedi da Sua M[tà] con titolo di essere stati scomunicati più volte per sostener gl' interessi regii e le ricevevano.

Fu ancora detto che Carlo V fece lega con Enrico VIII, re d'Inghilterra, dopo che fu scomunicato. Et anco che, quando don Gonzales fece l'accordo col Re di Francia a Susa del 29, li capitorno ordini di Spagna da pagar 30000 scudi al duca di Roano e che per mezzo dell' arcivescovo di Pisa, venuto colà per complire col Re per parte del gran duca, lo fece saper al Re.

Fu soggionto anco in proposito delle difficoltà di metter in chiaro il fatto per il quale si debba proceder a censure.

Che da tanto tempo in qua si cerca di condannar Cirillo, falso patriarca di Constantinopoli, per esser egli calvinista, e non si trova contro di lui tanto che basti, e pure corre per sua una confessione ripiena di calvinismo, vi è fama publica che egli sia tale ; con tutto questo le prove fatte non sono sufficienti, e l'utile che se ne cavarebbe da questa dichiaratione è imenso, perchè una gran parte

de' Greci professa di volerlo abbandonare, se egli sarà dichiarato calvinista, et il medesimo dicono li Ruteni.

Il padre Prestonio, beneditino inglese, ha mandato fuori un libro pieno d'errori, e non si trova modo di verificare che effettivamente sia sua dottrina per condannarlo e privarlo della facoltà de missionario che egli tiene.

Fu finalmente concluso che non fosse bene in modo alcuno in questo stato di cose proceder con censure contro il Re di Francia, ma procurar di staccarlo degli eretici per mezzo di uffitii, brevi, lettere e cose simili, come si è detto.

Da questi discorsi fattisi in congregatione Nostro Signore ha cavata la risposta data agli ambasciatori che viene a parte.

(B. B. 8428, 23-30.)

XVI

Le cardinal François Barberini à Georges Bolognetti, nonce en France

Rome, 11 avril 1635.

Sono qua venuti avvisi per corriero staordinario spedito da Milano dal sig^r cardinal Alburnoz a questi ministri del Re Catolico della calata de' Francesi nella Valtellina.

Questo accidente, si come da materia alli ambasciatori della sudetta M^tà di molta ammiratione, per essere gionto inaspettato et per le conseguenze di consideratione che porta con se, cosi ne hanno con noi passate acri doglienze, et S. S^tà non ne ha se non potuto sentire perturbatione interna per il desiderio che tiene della publica quiete et che si schivino gli ostacoli et le novità che possono difficoltar il promuoverla, come con tanto studio procura la S^tà Sua.

Noi veramente habbiamo veduto quanto siano state gravi le turbolenze che hanno portate gli anni a dietro le novità successe in quella valle; et l'Italia per ancora se ne sente et N° S^re ne ha esperimentato un laborioso e dispendioso negotio de' più gravi del suo pontificato, come a tutti è manifesto. Mentre dunque l'autorità delle due corone, con lunghe negotiationi dependente ancora dagli uffici di N° Sig^re per quella parte che concerne l'interesse de' prencipi cattolici, ha faticato in ridure le cose allo stato di quiete in che si trovavano, et, mentre parve che esse corone

si fussero dichiarate arbitre delle difficoltà che fossero potute nascere nel ridur ad atto l'accomodamento, pare duro alli sig^{ri} Spagnuoli che il Re Cristianissimo voglia hora partialeggiarvisi et interessarvisi con la forza. Non lascierauno i sig^{ri} Austriaci di considerar parimente che nello stringere le trattationi della pace con più aperta et espressa dichiaratione che hanno fatto i Francesi di mandar i plenipotentiarii per condurle alla perfettione et conseguirne il fine che tutti desiderano et confessano interesse proprio, li medesimi Francesi habbiano intentato novità si grande, quasi che con la scorta della pace conduchino instrumenti e nuova materia di guerra, vestendone i loro desiderii con l'apparenza del manto della concordia, alla quale, mentre danno segno di caminare con celerità (usando lo sprone), ritirino in un istesso tempo più gagliardamente la briglia.

Questi concetti a Sua S^{tà} che tanto ama la gloria del Re Cristianissimo et che vorrebbe la si rendesse immortale con le corone di pace, non possono se non portar ansiosa cura con invitarla et eccitar l'animo della S^{tà} Sua a tutte quelle persuasioni che son per apportar a S. M^{tà} lode et colmo delle benedittioni di tutto il christianesimo, mentre si vedesse sollevato da tante et si longhe calamità. Il che persuadendo a tutti la prudenza et il zelo del Re, si attende che operi in maniera tale che non si ritardino si buoni effetti, desiderati et aspettati da tutti dalla pietà et potenza sua, che alla riputatione delle vittorie ch'escludono l'opinione di piegar per debolezza, può aggiongere il merito, facendosi autor della pace, schivando tutte l'innovationi, con ridurre in pristino le cose nella Valtellina et farne ritirare le sue armi, riserbando al tempo del congresso le trattationi amicabilmente delle differenze et controversie che forsi ancora siano in piedi, intendendo però sempre noi de gli affari de' cattolici solamente, senza ingerirsi in quelli degli heretici.

V. S. dunque porterà queste instanze vivamente al Re, al sig^{r} card^{le} Richeliù et a' suoi ministri conforme all'importanza del negotio, con repliche adequate alle risposte, affine di riportarne la resolutione. Sarà insieme a proposito che mons. Mazarino vi cooperi et che habbia da V. S. la communicatione della presente per valersene, perchè vi vegga la premura della Santità Sua, la quale, per mostrarla maggiormente, ne parlerà seriamente al sig^{r} ambasciator di Francia, incaricandogli che ne scriva al suo Re.

(B. B. 8138, 45-47.)

XVII

Le cardinal François Barberini à Georges Bolognetti, nonce ordinaire, et à Jules Mazarin, nonce extraordinaire en France

Rome, 21 avril 1635.

Ha tanta premura la S^{tà} di N. S^{re} nella conservatione della quiete publica et dell' unione delli principi cattolici quanta ne ha mostrata con la solecitudine usatavi nel corso del suo pontificato, con le orationi, missioni de' legati e de' nuntii straordinarii, sussidii, negotiationi e diversi altri modi, senza pretermetterne ogni immaginabile diligenza. Ma quanto ne ha intraprese tutte le fatiche più assidue et laboriose, tanto maggiore perturbatione d'animo sente che non produchino frutto corrispondente al zelo della S^{tà} Sua. Noi speravamo qui tutti apportata la desiata consolatione a Sua Beat^{ne} hora quando, riassunta la trattatione fatta dalli tre nuntii straordinarii che le corone mandassero i loro plenipotentiarii in luogo terzo, la vedevamo in prossima conclusione dopo che furono spediti li corrieri dalle S. S^{rie} loro in Germania et di là in Ispagna dall' Imperatore. Ma ecco nuovi disturbi et nuovi pretesti da interrompere il progresso dell' opera per l'alterationi che già si veggono ne sig Austriaci che, mentre allo stretto apparivano le negotiationi del congresso, siano state fatte novità di non picciolo momento nella Valtellina invasa dall' armi della Francia e de' Grisoni. Con questi noi non habbiamo communicatione, nè ci interessiamo, nè ingeriamo in alcuna cosa d'heretici, ma per quello tocca il proseguire la pace con i principi cattolici sentiamo al vivo la S^{tà} Sua et noi tutti quello che può ritardarla. Onde, dopo haver di già ordinati gli uffitii contenuti nella cifera, della quale si manda duplicato, ha voluto S. Beat^{ne} ancora incaricarli con espressa speditione di corriero, affinchè il Re Crist^{mo} et i suoi ministri possino comprendere et conoscere che N. S^{re} porta col mezo delle Sig^{ie} Vostre i sentimenti di pace, che daranno le corone di gloria e di merito a S. M^{tà}, se saranno intesi da dovero, facendo impressione viva nell' animo et nella pietà della M^{tà} Sua, con rimuovere tutto quello che è per apportarne ostacolo et impedimento. In conformità di che Sua Beat^{ne} ha fatto aprire i suoi santi pensieri da mgr Ceva al sig^{r} card^{le} di Lione, mentre stava ritirato per non

haver preso il capello et li ha esplicati amplamente a li ambasciatori di Francia, che hanno promesso scriverne al Re in buona maniera. E, per non tralasciar cosa intentata, ne scrive un breve alla M^{tà} Sua, dopo haver ancora communicato le sue deliberationi ad una congregatione di s^{ri} cardinali, che non hanno veduto altro che per hora vi si possi aggiongere. Diranno forsi costì che, pendenti li trattati di pace, fu preso Filisburgh. Il titolo della ricuperatione può servire per risposta et le intraprese vicendevolmente fatte da Francesi, li quali, se allegheranno essere auxiliarii de' Grisoni, si sa che Sua Beat^{ne} non può se non disapprovare tutte l'alliance con gli heretici, oltre che si può considerare questa innovatione per cosa molto disgiunta da gli affari della Germania et che conduce novità verso Italia et mette in apprehensione questa provincia. Resta che le S. Ste Vostre faccino prova del valore loro in questo incidente, onde apparisca l'efficacia delle loro persuasioni dagli effetti stessi che attendiamo con molto desiderio, non obligandole già alla respeditione del corriero in diligenza, bastando che si prevaglino d'altre comodità per le risposte che preghiamo Dio siano a nostro intento, con la reduttione in pristino di queste insinuationi et con operare che non si divertischino le volontà dall' insistere nella missione delli plenipotentiarii, et che, se non si può tra far revocare il grado all' armi francesi, almeno fare che fermino il passo, non entrando in gelosie nè in impegni maggiori (B. B. 8138, 52-54).

XVIII

Lo que Su Magestad ha mandado diga el Sr Conde Duque a los embaxadores

26 avril 1635.

Que Su Magestad ha mandado que a Su Santidad y a todos los otros principes de Italia y Europa confidentes y indifedentes se les de quenta desta transgresion de Franceses, y que se hable aqui a los embaxadores en esta conformidad, diciendoles que parece que faltar en esta occasion sus dueños, no solo es faltar a la justicia de la causa y al favor de la religion sino assi mismos, pues se vee que el rey de Francia pretende contra razon y justicia hechar sobre toda Italia un tributo tan intolerable como una guerra nueba con naciones estrañas y numerosa, y que padezca Italia las calamidades y miserias que ha merecido la Francia con sus insultos, usurpa-

ciones y atentados, pudiendo con este exemplo no solo conocer lo presente sino prevenir lo venidero, pues, como el rey de Francia no tiene amor a Italia ni pretende mas que su ruina para dominarla y adquirir, quando vee al Emperador victorioso en Alemaña y pacificado con los principes poderosos della, y considera de aquellas armas juntas el castigo de sus violencias y atentados, por escusar el daño de la Francia le quiere hechar sobre la pobre Italia, sin mas motibo y sin mas justificacion que solamente llamar alli las fuerzas que vee movidas en su daño, contra la justicia y la fee publica de las paces que tiene firmadas; y al contrario, el rey nuestro señor que, como principe de Italia y que tiene dominios en ella, le duele qualquier trabajo de sus vasallos y de los otros vezinos, y no pretende ninguna otra cossa oy sino solamente que Italia no padezca ni aya guerra alli, experiencia que puede adbertir bien para lo de adelante de la seguridad que aquellas provincias alcanzan y alcanzaran siempre con la vezindad de Su M^d^ y la tirania, opresion y miseria de la de los Franzeses que no pretenden mas oy que solamente hechar la miseria de la guerra que amenaza y vee a las puertas de Francia sobre la pobre y inocente Italia; que el rey nuestro señor les propone que, unidos con Su M^d^, se declaren al rey cristianissimo, no en hazerle la guerra ni ser su enemigo, sino solamente que no quieren guerra en Italia, y que precisamente se uniran luego contra los exercitos que la acometerien, por no dar lugar a que, en contraposicion de Franceses, llamen armas ultramontanas con que se aruine a Italia totalmente; y que si hicieren esto con la prontitud que es menester, Su Mag^d^ detendra las armas ultramontanas que ya considera en el camino a las instancias del governador de Milan y pondra moderadas tropas para la defensa del estado y aliados, entretanto que Su Mag^d^ no les propone ni les pide que se declaren enemigos del rey de Francia ni rompan la guerra con el, sino solamente que se unan con el rey nuestro señor en no consentir que aya guerra en Italia, sea quien fuere el que la moviere, pues en Italia no ay razon de guerra, y que Su Mag^d^, aun en todas las demas partes dessea y quiere la paz sin querer para si ninguna cossa del mundo, pero que lo primero es que no aya guerra en Italia, que les repressenta esto como principe de Italia, protestandoles, qualquiere daño que se les siguiere por no querer asistir los otros principes della a tan justo yntento, con que en el mundo se vera, si no obran con prontitud los demas principes, quien mira a Italia como padre, hermano y hijo, y quien como padrastro y tirano, que tal nombre tendra no solo el que lo intenta, sino quien luego

no se pusiere a impedirlo con la prontitud y fuerza necessaria ; y que, en lo que oy pasa vera Italia, quan vano discurso es y quan opuesto a la verdad que Francia a usurpado los pasos para ayudalla, sino solo para destruirla y hechalla al toro, siempre que viere en peligro a la Francia ; y esta misma diligencia se ha hecho con particularidad grande con el nuncio, con el embaxador de Venecia, el de Florencia y Genoba aqui.

(A. S. 3150.)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1]

1. Nous n'avons pas cru devoir énumérer les pages où sont cités des personnages comme Urbain VIII, François Barberini, Ferdinand II, Louis XIII, Philippe IV, Gustave-Adolphe, Richelieu, Olivarès, etc., etc..., dont les noms reviennent très fréquemment. Les noms cités dans l'appendice ne figurent pas dans l'index. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

Louis XIII et Gustave-Adolphe contre la maison d'Autriche

Chapitre premier

Urbain VIII, la France et la maison d'Autriche au lendemain des accords de Cherasco

Chapitre II

La défaite de Leipzig et la conquête de Pignerol

Chapitre III

Urbain VIII et la lutte contre Gustave-Adolphe,

Chapitre IV

Les dissentiments d'Urbain VIII avec la maison d'Autriche

Chapitre V

La mission des nonces extraordinaires

LIVRE II

La guerre couverte

Chapitre premier

La mort de Gustave-Adolphe

Chapitre II

Les négociations pacifiques à Paris et à Vienne pendant l'été de 1633

Chapitre V

Les projets de congrès d'Urbain VIII

APPENDICE

DIJON. — IMP. DARANTIERE

ERRATA

P. 6, l. 19, *lire* : Pays-Bas, *au lieu de* : Pays-Bays.
P. 9, note 2, l. 7, *lire* : hora lo consiglio, *au lieu de* : hora la consiglio.
P. 13, note 1, l. 2, *lire* : *di Francia*, *au lieu de* : *de Francia*.
P. 18, note 3, l. 5, *lire* : Barberini, *au lieu de* : Barbonni.
P. 20, note 2, l. 2, *lire* : *Schwedischen in Teutschland geführten Kriegs 1 Teil*, 170, *au lieu de* : *Schwedischer in Deutschland geführten Kriegs*, I, 170.
P. 46, note 4, l. 2, *lire* : de Roy, *au lieu de* : Le Roy.
P. 48, l. 12, *lire* : riposte, *au lieu de* : risposte.
P. 87, l. 28, *lire* : Fenf, *au lieu de* : Senff.
Ibid., note 4, l. 3, *lire* : 295, *au lieu de* : 215.
P. 100, note 4, *lire* : 20 avril, *au lieu de* : 21 avril.
P. 120, l. 34, *lire* : Philippe IV, *au lieu de* : Philippe VI.
P. 151, note 1, l. 3, *lire* : Soeltl, *au lieu de* : Soetl.
P. 182, note 2, l. 2, *lire* : risposto che, *au lieu de* : risposto he.
P. 198, note 2, l. 5, *lire* : succesos, era porque, *au lieu de* : succesos ora, porque.
P. 220, l. 17 et 31, *lire* : Schwarzemberg, *au lieu de* : Schwartzemberg.
P. 255, note, l. 2, *lire* : Hubert, *au lieu de* : Humbert.
Ibid., note 2, l. 6 et 8, *lire* : Bénavidès, *au lieu de* : Bénivadès.
P. 256, l. 23, *lire* : Antoine de Gramont, *au lieu de* : le duc de Gramont.
P. 353, note 1, l. 14, *lire* : lo stabilimento, *au lieu de* : le stabilimento.
P. 379, note 5, *lire* : 359, *au lieu de* : 369.
P. 472, note 2, l. 5, *lire* : l'évesché de Spire, *au lieu de* : l'évesché Spire.
P. 483, l. 13, *lire* : présentés, *au lieu de* : présentées.

Vu : *Le 16 décembre 1918,*

Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris,
Alfred CROISET.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
Lucien POINCARÉ.

DIJON. — IMP. DARANTIERE

